



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

WIDENER



HN ZHM2 U



PFr 141.1

Harvard College Library



FROM THE FUND OF

CHARLES MINOT

Class of 1828





LE  
**CORRESPONDANT**  
RECUEIL PÉRIODIQUE.





LE  
**CORRESPONDANT**

RECUEIL PÉRIODIQUE.

---

**RELIGION, PHILOSOPHIE, POLITIQUE,  
SCIENCES,  
LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.**

---

**TOME DOUZIÈME.**

---

**PARIS**  
**LIBRAIRIE DE V.-A. WAILLE,**  
**RUE CASSETTE, 6 ET 9.**  
**1845**

PF. n 1411

Harvard College Library  
Sept. 6, 1912  
Minot fund



LE  
CORRESPONDANT.

---

SAINT LOUIS

(PREMIÈRE PARTIE).

Le règne de Louis IX a été le point de rencontre de la royauté moderne à son aurore et de la féodalité à son déclin ; c'est alors que se sont équilibrées pour un moment les deux forces opposées dont le balancement constitue notre histoire.

Après la conquête, tous les efforts des chefs qui l'avaient consommée avaient tendu au morcellement du territoire et à la confusion de la puissance politique avec la propriété du sol acquis et partagé par leur épée. Paralyser le centre au profit des extrémités, substituer la domination baronniale à l'unité suprême que Charlemagne était parvenu à rassembler pour un moment sur des bases vénérées, tel fut le travail de ces générations énergiques, peu soucieuses de la grandeur d'une patrie qui n'existait pas encore pour elles. Deux dynasties s'efforcèrent vainement d'opposer aux efforts des chefs territoriaux et militaires le prestige de la royauté du pavois et celui des pompes impériales ressuscitées. A mesure que s'effaçaient les souvenirs des forêts germaniques, les rois chevelus perdaient leur prestige ; et le glorieux règne de Charlemagne, incident sans lendemain, ne pouvait pas empêcher le triomphe de l'aristocratie territoriale plus que celui de Napoléon n'est parvenu à suspendre le cours du flot démocratique qui entraîne l'Europe. Emportés par



une force irrésistible, les fils du grand Charles, comme les fils de Mérovée, furent remplacés par une autre race dont l'avènement devint pour le principe seigneurial le gage et la garantie de son triomphe.

Les successeurs immédiats du duc de France, appelé au trône par ses égaux, laissèrent consommer sans résistance le démembrement de la monarchie carlovingienne, à laquelle l'élevation du chef de leur race avait porté le dernier coup. Mais bientôt un esprit nouveau souffla sur les peuples et sur les rois, et du sein des ruines qui entouraient le trône des premiers Capétiens sortirent les germes d'une unité plus puissante et d'une organisation plus énergique.

La position centrale du duché de France et la loi salique, qui en garantissait la transmission au sein d'une même maison souveraine, assurèrent aux suzerains, malgré l'infériorité de leurs ressources et la moindre étendue de leurs domaines, une situation d'autant plus avantageuse que le principe de la succession féminine laissait la plupart des grands fiefs exposés à toutes les chances des héritages et à toutes les ambitions étrangères. Le concours prêté par la puissance religieuse à la reconstitution d'un grand pouvoir politique, nécessaire au développement des destinées de la chrétienté, contribua surtout au mouvement de concentration dont on entrevoit les premières traces vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Bientôt après, la confédération des communes, alliées nécessaires de la royauté, et la grande révolution des croisades, qui mobilisa un pouvoir jusqu'alors immuable comme le sol même, vinrent inspirer à la royauté des prétentions plus hautes et des espérances plus hardies. Ces causes simultanées ou successives mirent celle-ci en mesure de reconquérir, au bout de deux siècles, plus de terrain qu'elle n'en avait perdu depuis Charlemagne.

Pendant qu'en Angleterre toutes les tentatives des partis, tous les calculs des ambitions princières concouraient à former la constitution politique et à lui assurer des garanties, un travail d'une autre nature se poursuivait en France et laissait déjà pressentir pour les deux contrées des destinées très-différentes. A partir de Louis-le-Gros, toute l'histoire de la monarchie capétienne se résume dans un persévérant effort de la royauté, associée à l'épiscopat et aux classes émancipées, pour constituer

**l'unité territoriale et monarchique au détriment de la puissance des barons. La formation de cette double unité devient le pivot de tous les événements, le dernier mot de toutes les révolutions, et l'on peut deviner que dans ce pays les questions organiques seront toujours sacrifiées aux questions nationales.**

**Au XII<sup>e</sup> siècle, la lutte est engagée avec violence, mais le résultat définitif de ce grand combat semble encore plus incertain que jamais. Si la pensée se reporte, en effet, vers ces jours d'orage, en faisant abstraction des événements qui les ont suivis, on reconnaîtra que, de toutes les hypothèses, la moins vraisemblable à cette époque était assurément le triomphe du principe monarchique, quoique sa victoire fût très-prochaine. C'était surtout en France qu'il était impossible de le pressentir.**

**Partagée, depuis la dissolution du second empire d'Occident, en souverainetés non moins distinctes par les intérêts des dynasties que par l'origine, la langue et les mœurs des populations elles-mêmes, la France était peut-être de toutes les grandes nations de l'Europe celle qui paraissait alors la plus éloignée d'une unité compacte et puissante. La Loire séparait deux nationalités étrangères l'une à l'autre, et qui, à l'occasion de l'hérésie albigeoise, allaient bientôt se livrer un combat à mort. La maison d'Anjou, appelée à la couronne d'Angleterre, avait rattaché, par hérédité ou par mariage, au trône de Guillaume-le-Conquérant les provinces méridionales et les plus riches fiefs du royaume. L'élément romain dominait le midi des Gaules avec les lois et les traditions de l'empire; l'élément germain régnait au nord avec le droit salique; l'idiome variait avec la nationalité et la justice avec la condition des personnes. Les invasions normandes avaient introduit aux portes mêmes de la capitale une race d'étrangers entreprenants, et l'Armorique indomptée protestait dans ses bruyères contre une suzeraineté nominale. Pendant que la race féodale des Plantagenets marchait, à la tête du baronnage de Normandie et d'Aquitaine, vers une fortune qui éclipsait de plus en plus celle des rois capétiens et semblait en marquer le terme, ceux-ci, confinés dans leurs étroits domaines, épuisaient leurs ressources contre les seigneurs de Montlhéry et de Corbeil: du haut de la montagne Sainte-Geneviève, l'œil pouvait presque embrasser ce qui subsistait encore de l'empire de Charlemagne.**

Le principe féodal paraissait doué, à cette époque, d'une vitalité énergique que celui de l'autorité royale était bien loin de posséder au même degré. Des bords du Tage à ceux de la mer Noire, on vit l'Europe se façonner sur ce type puissant. Emporté dans le grand mouvement chrétien, l'Orient subit à son tour la loi des fiefs. A Chypre, à Jérusalem, à Antioche, à Edesse, bientôt après à Constantinople, à Salonique et dans la Grèce tout entière, l'inféodation territoriale fut établie avec sa hiérarchie personnelle et militaire. On eût dit que la société chrétienne avait enfin rencontré sa forme définitive et qu'elle était jetée dans un moule d'airain.

Pendant ce grand travail dont la France était le centre, il n'y avait guère à parier en faveur de la prépondérance de la couronne; et, de toutes les forces en présence dans cette arène, la royauté était, à l'origine du conflit, celle qui paraissait avoir le moins de chances pour triompher. Depuis l'avènement de la troisième race jusqu'au commencement du règne de Philippe-Auguste, la puissance féodale dominait à peu près sans contre-poids, et s'il y avait espérance de la contenir, c'était plutôt par l'autorité morale de l'Eglise que par celle d'une royauté réduite à invoquer des droits qu'elle était sans moyen de faire respecter.

Pour la génération qui avait vu Urbain II soulever à Clermont le flot des croisades, un haut baron fonder à Jérusalem ses assises féodales, et le front du vainqueur de Bouvines courbé sous l'anathème du Saint-Siège, il n'y avait vraiment, en face l'une de l'autre, que deux forces dignes d'être comptées, la féodalité et l'Eglise : l'une représentant tous les intérêts politiques, l'autre résumant toutes les idées morales du temps. Si l'on avait annoncé aux esprits sagaces de ce siècle la défaite et l'anéantissement de la première, ils auraient été conduits à penser qu'elle ne pouvait tomber qu'au profit et sous les coups de la seconde. Ils n'auraient pas imaginé que l'une et l'autre, l'Eglise aussi bien que la féodalité, étaient destinées à s'éclipser devant un troisième pouvoir encore sans racine dans les intérêts et dans les consciences, et qui n'occupait, au sein de la vaste hiérarchie religieuse et féodale, qu'une place secondaire et disputée.

S'il existait une hypothèse vraisemblable sous les premiers successeurs de Hugues Capet, c'était le triomphe du principe fédératif combiné avec celui de l'omnipotence de la Papauté.

L'avenir de l'Europe, en France aussi bien que dans le Saint-Empire, semblait devoir appartenir à l'aristocratie féodale contenue et tempérée par la suprématie pontificale, admise alors par les nations comme par les rois. Depuis longtemps Rome avait, avec l'assentiment des peuples, rendu des trônes vacants et brisé des dynasties, en usant, pour un but politique, de l'excommunication religieuse. Le royaume d'Angleterre, après avoir été attribué au fils de Philippe-Auguste par le chef suprême de la chrétienté, était devenu, sous Jean-sans-Terre, fief direct et dépendance temporelle du Saint-Siège. Les couronnes du Nord étaient sous sa main; un roi d'Aragon sollicitait le titre de vassal de l'Eglise; le royaume de Naples allait bientôt, sur la sentence fulminée par Urbain IV, passer à une dynastie française, et l'anathème qui poursuivait depuis si longtemps les Hohenstauffen était sur le point de s'éteindre dans le sang du dernier d'entre eux. Les entreprises les plus audacieuses succédaient aux souverains Pontifes; et, dans ces jours de violence et d'anarchie, la force des choses les rendait naturelles et le plus souvent légitimes.

En tenant compte des circonstances et de la disposition générale des esprits à cette époque, l'une des choses qui m'ont le plus surpris dans l'histoire du moyen âge, c'est que la théorie de Grégoire VII, si hardiment appliquée par Innocent III, n'ait pas triomphé, du moins pour un temps, en Europe. Lorsqu'on songe, en effet, à l'immense autorité alors exercée par le Saint-Siège sur les convictions et sur les consciences, et qu'on apprécie la supériorité intellectuelle et morale des Pontifes romains sur la plupart des princes contemporains, on ne s'explique pas que, contrairement à ce qui est advenu pour toutes les grandes doctrines sociales proclamées dans le monde, celle de la suprématie temporelle de la Papauté se soit tout à coup brisée contre une idée qu'on pouvait croire beaucoup moins puissante qu'elle. Comment cette doctrine, qui semblait avoir déjà vaincu les plus grandes résistances par l'issue de la lutte engagée contre la maison de Souabe, s'est-elle arrêtée après Innocent III et Grégoire IX devant un roi croisé qui fut l'homme le plus pieux de son siècle et que l'Eglise a placé au rang des saints? Comment un petit-fils de Louis IX, si peu de temps après la mort et la canonisation de son aïeul, a-t-il pu



se montrer assez audacieux et se trouver assez fort pour attaquer en face la Papauté, au point de compromettre l'indépendance du pouvoir spirituel et l'honneur même du vicair de Jésus-Christ? Cette substitution d'une puissance nouvelle à la grande autorité morale qui régissait l'Europe d'une manière si souveraine est, ce me semble, l'un des plus sérieux problèmes de l'histoire, et l'étude du règne de saint Louis peut seule en préparer la solution. Ce fut au roi le plus vénéré de la chrétienté que la Providence commit le soin de séparer nettement la puissance religieuse de la puissance temporelle, en maintenant à l'une et à l'autre leur entière indépendance. Ce prince préserva la religion du péril que ne pouvait manquer de créer à la pureté de sa discipline et de son dogme l'abaissement trop étroit des intérêts du monde avec la foi, et l'identification absolue de deux pouvoirs dont l'un règle les choses de la terre et l'autre ouvre les portes du ciel. Mais bien loin d'être le père de la mesquine doctrine née deux siècles après lui des conflits du greffe avec la sacristie, et qui, faussant la nature des deux puissances, les confond l'une et l'autre dans une unité factice, nous montrerons que Louis IX eut la gloire de constituer la monarchie française dans la plénitude de son indépendance temporelle, en présence d'une Papauté demeurée, par ses efforts, arbitre des consciences et régulatrice souveraine de la discipline ecclésiastique. Il nous sera facile de constater que, s'il fut le père de la monarchie très-chrétienne, il resta jusqu'à son dernier jour étranger à la fondation d'une église gallicane, dans le sens des idées modernes.

En parcourant à grands pas le demi-siècle sur lequel il exerce une si sainte et si souveraine influence, nous le verrons, dans la modération et la droiture de son esprit, se tenir à égale distance des légistes qui aspirèrent après lui à absorber la religion dans l'État, et des hardis Pontifes chez lesquels les désordres de la société avaient fait naître la grande, mais dangereuse pensée d'en revendiquer la domination temporelle. Ce fut ainsi que, d'une main prudente et ferme, il assit l'édifice de la royauté très-chrétienne sur la double base d'une puissante organisation administrative et judiciaire à l'intérieur, et, au dehors, sur un généreux et sympathique concours prêté à tous les grands intérêts de la chrétienté.

Comme toutes les choses de ce monde, l'œuvre de Louis IX avait été préparée par le temps. Les causes auxquelles nous venons d'attribuer l'extension progressive du pouvoir royal avaient agi constamment, quoique sans éclat, sous le règne de Philippe I<sup>er</sup>; Louis-le-Gros avait tiré quelque parti de l'élément nouveau créé par la concentration des intérêts naissants de l'industrie dans certains centres assez peuplés pour former commune; Louis-le-Jeune, servi par Suger, comme Louis XIII par Richelieu, avait su, malgré ses fautes, profiter de l'affaiblissement de ses vassaux, ruinés aux premières croisades, et contraints par l'entraînement de l'opinion de se préparer à des expéditions plus ruineuses encore. Mais ce fut surtout à Philippe-Auguste qu'il fut réservé, durant un règne de quarante ans, de frayer la voie à son petit-fils, et de préparer les progrès de l'unité monarchique par les développements de l'unité territoriale.

Servi par des événements heureux autant que par de grandes qualités politiques, ce prince profita avec plus d'adresse que de loyauté de l'épuisement de ses barons, décimés et appauvris, et des troubles provoqués en Angleterre par la captivité du roi Richard et les actes de Jean-sans-Terre. Tirant parti des malheurs de l'héroïque croisé avec aussi peu de scrupule que des crimes de son successeur, Philippe parvint à opposer un royaume, faible encore, sans doute, mais momentanément uni, à la puissance de cette redoutable maison d'Angleterre, que tant de discordes et de si sanglants attentats avaient compromise aux yeux de ses sujets et mise au ban de l'Europe chrétienne. Le premier mariage de Philippe avec Isabelle de Hainaut avait amené la réunion de fiefs importants à la couronne; les expéditions de l'Albigeois assurèrent plus tard la suprématie de la race et de la royauté saliques sur les provinces gallo-romaines. Mais ce furent surtout ses agressions contre les domaines du roi Richard, durant son éloignement, et l'audacieuse confiscation prononcée par la cour des Pairs de France contre le roi Jean-sans-Terre, après le meurtre d'Arthur de Bretagne, qui augmentèrent la puissance de Philippe-Auguste en le rendant maître de la Normandie, de l'Anjou, du Maine, de la Touraine et du Poitou. De tous ses grands fiefs à l'intérieur du royaume, l'Angleterre ne conserva plus que l'Aquitaine; et bientôt, comme pour couronner ce grand ouvrage en le consolidant, la défaite



des grands vassaux, confédérés avec le chef de l'empire germanique dans une pensée également hostile à la royauté et à l'Église, vint répandre sur le vainqueur de Bouvines un éclat dont n'avait brillé aucun des princes de sa race.

Cependant, lorsqu'on étudie cette époque avec attention, on arrive bientôt à reconnaître que la puissance du souverain était loin de s'être développée au même degré que sa gloire. La grandeur du fils de Louis VII avait quelque chose de précaire, et, en quelque sorte, de viager ; rien n'était mûr, ni dans les idées, ni dans les hommes, pour l'établissement stable et définitif de la prépondérance royale. Les réunions à la couronne opérées par Philippe-Auguste étaient loin d'être toutes consacrées par l'assentiment des populations : de l'autre côté de la Loire celles-ci conservèrent longtemps pour la maison d'Anjou et la suzeraineté de l'Angleterre un penchant non équivoque. La féodalité était encore trop pleine de sève pour qu'il fût possible d'appliquer à l'administration de l'État et au système judiciaire des maximes contraires à celles qui prévalaient dans toute l'Europe soumise au régime des fiefs. Les communes n'avaient pas acquis assez de force propre pour exercer une action sensible dans les affaires du gouvernement, et, d'un autre côté, les théories du droit romain n'étaient pas descendues assez avant dans la conscience publique pour qu'un roi pût songer encore à substituer les maximes du code Théodosien à celles des Capitulaires. L'opinion était d'ailleurs fort éloignée de discerner alors et les limites des divers pouvoirs, et les conditions nécessaires à l'exercice de chacun d'eux. La chrétienté venait de voir un grand Pape donner à un prince français le trône d'Angleterre, et bientôt après s'efforcer de le reprendre pour lui-même ; elle voyait tous les jours les évêques, enlacés dans le réseau féodal, suivre, revêtus d'armures guerrières, le gonfanon de leur suzerain et tremper dans le sang ennemi des mains qui ne devaient s'étendre que pour bénir. Tout était confus encore dans cette société en travail de son avenir. D'ailleurs, quelque éminentes que fussent les qualités de Philippe-Auguste, ce prince, plus habile que loyal, plus politique que pieux, n'exerçait pas sur elle, par l'ascendant de son caractère, une assez haute autorité pour lui tracer des voies nouvelles et la contraindre à les suivre. C'était au prisonnier de Mansourah et non pas au vainqueur de

**Bouvines** que la Providence réservait cette gloire et cette mission.

Le prince auquel celle-ci fut commise n'était pas un de ces hommes extraordinaires qui éblouissent leur siècle par l'éclat de qualités saisissantes et devant lesquels le monde tremble et se tait, comme devant Alexandre, Charlemagne ou Napoléon. D'une santé faible, d'un extérieur modeste, son noble et doux visage ne reflétait pas aux yeux des hommes cette irrésistible supériorité qui les subjugue. Doué de plus de jugement que de génie, de plus de persévérance que d'audace, il ne paraissait pas posséder les qualités indispensables pour dominer cette société guerrière et pour dompter ces mœurs barbares. S'il fut héroïque sur le champ de bataille, cet héroïsme était plus réfléchi que spontané, et prenait moins sa source dans l'ardeur de son sang que dans la pensée du devoir qui illumina toute sa vie. Malheureux dans ses plus grandes entreprises militaires, il inscrivit dans nos annales les noms de Mansourah et de Carthage, non moins funèbres que ceux de Crécy et d'Azincourt, destinés à les suivre. Il épuisa sans succès les trésors et le sang de la France sur des plages lointaines, où il dut acheter sa liberté après avoir failli y laisser sa vie; et cependant, le roi qui ne conquit en Afrique que des fers et un tombeau, qui rendit à l'Angleterre, malgré l'opposition de ses barons, une notable partie des conquêtes de Philippe-Auguste, le roi qui passait sa vie entre des moines et des savants, subordonnant la force à la justice, l'intérêt politique au droit strict, et la gloire à la sainteté; ce roi-là devint le législateur suprême de la France féodale, l'arbitre de ses rivaux, et, pendant les derniers temps de sa vie, l'objet d'une admiration universelle et d'un culte populaire. Chose jusque-là sans exemple! ce prince put quitter son royaume pendant six années, perdre sa flotte, son armée, et engloutir des sommes immenses, sans que son pouvoir se trouvât ébranlé ni par sa captivité, ni par la mort de sa noble mère, ni par la longue interruption de toute communication avec la France; il arriva même que la seule insurrection redoutable qui signala ces six années, celle des *Pastoureaux*, prit pour mot d'ordre la délivrance du roi et un secours à lui porter: puis la France le vit, au retour d'une expédition qu'il avait commencée entouré de quarante mille soldats, et qu'il achevait solitaire et vaincu, agir comme nul conquérant victorieux ne l'avait osé, s'entou-



rant d'hommes nouveaux, organisant son royaume sur des bases nouvelles, et achevant, par des dispositions législatives savamment combinées, la ruine des fidèles barons dont les sables de l'Égypte avaient bu le sang et l'or.

Comment ces choses se sont-elles trouvées possibles, et d'où vient que Louis IX ait plus consolidé la puissance royale, le lendemain de la reddition de Damiette, que son aïeul après la victoire du pont de Bouvines? C'est un fait qui ne paraît pas avoir été bien compris.

Le progrès de l'autorité royale durant la régence de la reine Blanche était sans doute la conséquence naturelle de l'affaiblissement des dynasties féodales et en particulier des succès obtenus dans les provinces de la Langue-d'Oc, par Philippe-Auguste et par Louis VIII; mais ces causes générales sont loin de suffire pour expliquer l'œuvre de Louis IX, et ne sauraient faire comprendre la manière dont il parvint à l'imposer à son siècle. Les historiens n'ont pas tenu assez de compte du prestige de sa sainteté, par lequel il fascina d'autant plus son siècle qu'il songeait moins à l'exercer. Il suffit de lire les écrivains contemporains, et de remarquer l'admiration pieuse que leur inspire les actes et les moindres détails sur la vie du *benoict roi*, pour s'assurer que sa vertu personnelle exerça sur ses sujets un ascendant irrésistible, et que celui-ci fut assez grand pour paralyser dans leur germe une foule de résistances. Sa sainteté fit sa principale force et lui fut plus utile que n'aurait été le succès. Tous les obstacles tombèrent devant un prince dont la vie, bien connue de tous, réalisait cet idéal de la perfection chrétienne, étude constante des âmes pieuses, et vers lequel aspiraient à s'élever, malgré leur rudesse, des populations brûlantes de foi. Respectueux envers sa mère, tendre envers son épouse, doux et miséricordieux envers les pauvres et les affligés, chaste dans ses mœurs, modeste dans sa vie, juste jusqu'au scrupule et clément jusqu'à la débonnairété, Louis était devenu par ses malheurs, héroïquement supportés pour la cause de Jésus, le modèle des plus humbles chrétiens aussi bien que celui des rois. Ce n'était pas le suzerain féodal puissant et fort, chef superbe de compagnons dévoués, mais c'était le prince selon le cœur de Dieu, le successeur de Salomon et de David, le véritable oint du Seigneur, auquel il était interdit de toucher.

**Cette conviction populaire devint le principal instrument de son règne, et lui permit seule d'accomplir des réformes devant le péril desquelles un roi moins respecté aurait infailliblement reculé. On peut dire que dans Louis IX le saint a seul rendu possible le législateur.**

Si le fils de Blanche de Castille, par la nouveauté de ses idées et l'adorable douceur de son caractère, était en désaccord avec les mœurs d'une société toute militaire, il se retrouva en communion avec elle par des vertus surnaturelles, qui ne s'étaient jamais épanouies dans le monde avec autant d'éclat et de fécondité qu'au XIII<sup>e</sup> siècle. Rappeler quel fut cet âge au point de vue religieux, montrer quel irrésistible ascendant la haute mysticité exerçait sur lui, c'est donc la seule manière de faire comprendre l'autorité de saint Louis sur la société dont il allait changer la face, et de donner le secret de sa vie et de sa puissance.

Grâce à la perpétuité qui lui est promise, le Christianisme se révèle dans l'histoire sous des aspects divers, selon le cours des civilisations et des temps. Sans modifier jamais son immuable essence, il s'approprie aux âges successifs de l'humanité, à l'exemple de la parole que l'enfant recueille en se jouant sur les genoux de sa mère, qui devient la nourriture de son âge viril, et la suprême consolation de sa vieillesse dans les angoisses de la mort. La religion de notre siècle n'a pas cessé d'être la religion de Bossuet et de Pascal, comme de Louis IX et de François d'Assise : c'est la même foi, le même amour, la même espérance. Mais, de nos jours, le Christianisme est appelé à guérir des douleurs inconnues à l'homme aux époques de foi naïve et profonde. Aussi le saisit-il d'une autre manière, et ses enseignements ont-ils quelque chose de plus austère et de plus mélancolique. Pour les hommes de ce siècle, bercés au vent des doctrines les plus contraires, la foi est un port où l'âme s'abrite après les stériles agitations de la vie et les amères déceptions de l'intelligence ; c'est le seul rayon par où le ciel se révèle encore à l'humanité lassée d'elle-même. Le Christianisme du XVII<sup>e</sup> siècle avait une tout autre physionomie : c'était l'harmonie de toutes les vérités dans la société aussi bien que dans la science; on l'embrassait d'un regard net et serein comme le centre de gravité autour duquel tournait le monde. La religion de ce grand siècle, commentée par

de grands esprits, avait surtout son siège dans l'intelligence dont elle était la règle; elle agissait sans doute fortement sur le cœur, mais sans en sortir, ainsi qu'il arrive aujourd'hui, comme un long cri de détresse. Le Christianisme plus coloré du moyen âge n'avait ni cette grandeur sévère ni cette régularité magnifique.

L'arbre de la croix avait alors poussé de si profondes racines que son tronc disparaissait en quelque sorte sous l'exubérante végétation dont il était couvert. A des sociétés tumultueuses et mal assises, à des populations rudes et sensuelles, ce type austère de la vérité chrétienne n'aurait pu suffire. Il fallait que la religion se mêlât pour les sanctifier à tous les actes de la vie, à tous les rêves de l'imagination, à toutes les aspirations du cœur; il fallait qu'elle saisisse l'homme par tous ses sens, car les sens étaient alors, pour parler la langue de Montaigne, les seules anses par lesquelles il fût possible de le prendre. De là ces nombreuses manifestations surnaturelles, cette multitude de faits miraculeux, multipliés sans doute par la crédulité populaire, mais sans lesquels la Providence serait restée sans action sur les peuples.

Alors la vie matérielle était dure et mal assurée : il suffisait du débordement d'une rivière pour isoler toute une province, de la querelle de deux châtelains pour la ravager. Les famines étaient fréquentes, les guerres plus fréquentes encore. Ces populations malheureuses, adossées aux fossés des manoirs ou groupées près des tourelles du monastère, auraient succombé sous la disette et le servage, si l'imagination humaine, illuminée d'en haut, n'avait agrandi cet horizon désolé, et souvent transfiguré, par la vision des splendeurs du ciel, cette vie de pauvreté et de souffrance. Ces êtres dégradés, auxquels l'infériorité de leur condition et de leur force laissait à peine le nom d'hommes, se relevaient à la hauteur de leurs maîtres par la foi. Visités dans leurs douleurs par les saints et par les anges, ils vivaient dans un commerce fortifiant et continu avec le monde invisible; cette sauvage nature, sanctifiée par la présence de Dieu ou la miraculeuse intervention de la Vierge-Mère, avait pour eux des consolations ineffables et des harmonies inconnues, et si le pain du corps n'était pas assuré, celui de l'âme ne manquait jamais.

Dans les légendes du XI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle on est partout frappé de la présence simultanée de ce double élément : d'un côté, l'abaissement des masses et la misère matérielle ; de l'autre, la plénitude de la vie religieuse jusque dans ses plus délirantes exaltations. Que l'on combine ces deux choses et l'on comprendra la tempête sociale qui, au concile de Clermont, reçut une forme régulière et s'appela la Croisade. Échapper aux horribles souffrances constatées et décrites par Robert le moine, l'abbé Guibert, Foucher de Chartres et tous les historiens de la première expédition, satisfaire en même temps cet irrésistible besoin d'émotion et de sacrifice qui faisait alors comme le fond de la nature humaine, tels furent les deux mobiles mis en action par l'ermitte Pierre, et qui soulevèrent les peuples comme les sables du désert au souffle brûlant de la tempête. Les souverains Pontifes, dont l'âme concentrait alors tous les rayons de la vie populaire, cédèrent eux-mêmes, sans trop s'en rendre compte, et à la sainte folie de la croix qui s'était emparée des peuples dans leurs souffrances, et au vague espoir de changer par le déplacement de toutes les bases de la société une condition devenue insupportable. Si le motif déterminant d'Urbain II fut l'urgence d'arracher la ville sainte, récemment conquise par les infidèles, à d'horribles profanations, l'état intérieur de l'Europe rendit seul à ses yeux cette expédition possible et nécessaire <sup>1</sup>.

Si l'on veut se rendre compte de ce que peut l'extrême exaltation pour triompher de l'extrême misère, il faut se reporter à ces combats gigantesques et à ces longues pérégrinations à travers des contrées inconnues; il faut songer à ces famines qui anéantissaient des armées, à ces batailles où s'abîmaient des populations tout entières. Une force mystérieuse ébranlait la

<sup>1</sup> « Urbain, dit Foucher de Chartres au début de son récit, voyant que les princes de la terre étaient sans cesse en guerre les uns avec les autres, qu'on violait partout les lois de la paix, que les campagnes étaient ravagées et pillées, que plusieurs étaient injurieusement traînés en captivité et cruellement maltraités dans leur prison, ou ne se rachetaient qu'à un prix exorbitant, ou périssaient de besoin, de soif, de froid ou par une mort secrète; que les églises étaient souillées, les monastères et les habitations livrées aux flammes, que personne n'était épargné, qu'on se faisait un jeu des choses divines et humaines; apprenant en outre que les provinces intérieures de la Romagne avaient subi l'invasion des Turcs et que les chrétiens y étaient victimes de la férocité de ces Barbares, touché de pitié (*pietate compatiens*) et plein de l'amour de Dieu, passa les Alpes et vint tenir un concile à Clermont. » D. Martene, *Thésaur. anecdot.* t. I, p. 369, et *Bibliothèque des Croisades*, 4<sup>e</sup> part., p. 83.

terre d'Occident et en faisait jaillir des flots de peuples, comme elle avait ouvert, quelques siècles auparavant, les cataractes du Nord pour inonder l'Europe. Les femmes et les vieillards s'élançaient au delà des mers avec autant d'ardeur que d'imprévoyance, et l'on vit des armées d'enfants courir sans pain et sans chaussure vers Jérusalem, devenue l'idée fixe et la fébrile espérance de cent millions d'hommes. Dieu le voulait et manifestait sa volonté par des signes visibles : ces myriades de pèlerins croyaient voir des anges marcher à leur tête et dissiper l'ennemi par l'éclat flamboyant de leur glaive. Il n'est pas un historien des croisades, depuis Guillaume de Tyr jusqu'à Joinville, dont le récit ne soit mêlé d'une quantité innombrable de faits merveilleux, tant l'intervention divine était un ressort usuel dans les événements de chaque jour.

Lorsque cette intervention miraculeuse était mise en doute, on n'hésitait pas à jouer sa vie pour en attester la vérité. Qu'on lise, par exemple, dans Raymond d'Agiles, la grande scène du bûcher triomphalement traversé devant quarante mille spectateurs par Pierre Barthélemy, pour constater l'authenticité de la sainte lance et la réalité du prodige à l'aide duquel le lieu du dépôt de cette relique lui avait été révélé<sup>1</sup>. Dans cet âge de foi, où l'homme voyait partout la main de Dieu, les reliques, qui étaient le moyen le plus habituel de communiquer avec le monde supérieur, avaient acquis aux yeux des peuples un prix inestimable. Les villes se les disputaient par la guerre, elles étaient acquises et cédées par des traités solennels. Lorsqu'au début du règne de Louis IX le trésor de Saint-Denis eut perdu l'un des clous qui passaient pour avoir servi au crucifiement du Sauveur, il y eut dans tout le royaume une agitation qui faillit compromettre la paix publique.

« Le saint roy dit qu'il auroit aimé mieux que la meilleure cité de son royaume fust fondue en terre et périé. L'angoisse et la tristesse furent si granz par tous lieux que à peine seroient racontées. Hommes et femmes, enfans et clerks et escholliers commencèrent à braire et à orier, et chacun ploroit ainsi cette perte comme si ce feust leur propre chause. Paris ne plorait pas tant seulement, mès toutes gens ploraient parmi le pais de France, et des sages hommes estoient en doutance que, pour ce que cette orneuse perte estoit advenue au chief du règne, n'advinst aucun greindre, meschef ou pestilence à tout li corps deu royaume<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *Bibliothèque de Croisades. Chron. de France, 1<sup>re</sup> partie, p. 35.*

<sup>2</sup> *Annales du règne de saint Louis, édit. royale de 1761, p. 170.*

Que l'on mette en regard de ce tableau de deuil, tracé par un écrivain du XIII<sup>e</sup> siècle, celui de la délirante allégresse avec laquelle un peuple à genoux reçut la couronne d'épines, achetée plus tard par le même prince à l'empereur de Constantinople ; qu'on s'associe aux émotions de tout un grand royaume qui passait ainsi, et pour de telles causes, du désespoir à l'enthousiasme, et l'on aura une idée plus vraie du génie de cette époque qu'en se livrant à une minutieuse analyse des monuments qu'elle nous a laissés.

Cette société souffrit beaucoup sans doute, car, pendant près de deux siècles, le plus pur de son sang alla se perdre sur des plages étrangères, et presque toujours la guerre, la famine ou l'anarchie vinrent ajouter des horreurs nouvelles à celles qu'on allait chercher au delà des mers. Mais quelle plénitude de vie circulait dans ce grand corps de la chrétienté ! quelle harmonie dans les croyances, quel besoin de se dévouer pour elles ! Vit-on jamais d'ailleurs un travail de reconstitution s'opérer avec plus d'ensemble qu'à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, et la pensée dominante d'une époque s'emparer d'une manière plus souveraine des institutions et des arts, des mœurs et des lois, de la vie publique et privée ?

Pendant que l'Europe refoule le mahométisme en Asie et que la France étouffe dans l'Albigeois l'une des hérésies les plus menaçantes pour l'unité catholique, tandis que la lutte de la Papauté contre la suprématie impériale ensanglante l'Italie, et que l'Espagne fait un pas de plus chaque année dans la voie de sa délivrance, on voit des ordres nouveaux, sortis d'une inspiration pacifique et populaire, se substituer, pour hâter le travail qui se prépare, à ces grandes compagnies de chevaliers qui veillent, la hache d'arme à la main, aux portes du Saint-Sépulcre, ou achèvent, pour la civilisation chrétienne, la conquête de l'Europe. Les Dominicains et les Franciscains, nés le même jour, d'une même pensée et pour la même fin, se jettent avec transport dans les plus profonds abîmes de la pauvreté. Les fils de Dominique de Gusman et de François d'Assise, le corps ceint d'une corde et les pieds déchaux, parcourent l'Europe féodale pour y prêcher l'humiliation des superbes, l'exaltation des humbles, l'égalité des hommes rachetés au même prix, la vanité des choses de la terre et le danger des richesses pour le salut.

Ces instituts, qu'on dirait nés du commerce de quelques âmes solitaires avec les anges, participent promptement de l'accroissement réservé aux choses divines ; pendant que les ordres militaires sont devenus des puissances contre lesquelles s'armeront bientôt les rois, les ordres mendiants embrassent l'univers dans leur incommensurable charité ; et, vingt années après leur fondation, Innocent IV envoie ses ordres et sa bénédiction apostolique « à ses chers fils les Frères-Prêcheurs qui sont aux terres « des Cumans, des Ethiopiens, des Syriens, des Goths, des Jacobites, des Arméniens, des Indiens, des Hongrois, et autres « nations infidèles de l'Orient. »

Le moine Rubruquis, par l'ordre de Louis IX, pénétrait au fond de la Tartarie ; André de Lucimel évangélisait le Mogol ; Venise envoyait Marc et Nicolas Paul parler du Dieu des chrétiens au successeur de Djengis-Khan, maître de la Chine. Pendant que les bornes du monde connu reculaient ainsi devant le zèle apostolique, une diffusion nouvelle de l'esprit chrétien s'opérait visiblement au sein de la chrétienté elle-même. La source d'amour ouverte sur le Calvaire semblait couler avec plus d'abondance : toutes les misères de l'âme étaient comprises, toutes les misères du corps soulagées. Les Hôtels-Dieu et les maladreries élevaient partout leur toiture hospitalière à côté des cathédrales resplendissantes, et d'innombrables asiles de vierges consacrées au Christ donnaient à cette société, fondée par la guerre, une physionomie de charité pacifique qu'elle n'avait pas eue jusqu'alors, « et comme l'écrivain qui a fait son livre, s'écrie Joinville à l'aspect de ces fondations magnifiques, l'enlumine d'or et d'azur, ainsi enlumina le saint roi son royaume de tant de belles abbaies, de mansions-Dieu, de Prescheurs, de Cordeliers et autres religieux sans nombre. »

Il n'avait pas été donné aux rudes compagnons du Sicambre de pénétrer, dès leur conversion à la foi chrétienne, dans l'essence de ce culte profond et de s'assimiler cette religion d'amour. Si d'innombrables fondations pieuses avaient été faites, dans les temps mérovingiens, en vue d'une éternité menaçante et sous la crainte des jugements de Dieu, peu d'établissements d'une utilité pratique et populaire avaient été, avant le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, inspirés par la pensée du soulagement de l'humanité souffrante. A partir de cette époque, les fonda-

tions chrétiennes revêtirent principalement ce caractère. Relevées dans l'échelle sociale par le culte chaque jour plus éclatant rendu à Marie, les femmes entrèrent en foule dans ces religions nouvelles que de pieuses fondatrices élevaient de toutes parts, et dont l'établissement était l'une des plus grandes affaires du siècle. Comme, au sein des cathédrales nouvelles, les rayons du jour pénétraient plus mystérieux et plus doux à travers les hautes ogives et les vitraux coloriés, il semblait aussi que la sainte parole, propagée dans le monde par des légions de vierges et méditée dans la solitude du cloître, pénétrât plus doucement au cœur de l'homme et berçât son oreille d'harmonies plus irrésistibles. Les arts s'inspiraient de la pensée commune et la reflétaient dans son originalité féconde. Elle était gravée au front de Notre-Dame de-Paris et se jouait dans les ciselures de la Sainte-Chapelle. Ces ouvriers inconnus, dont la foi fécondait le génie mieux que n'aurait pu faire la science, n'étaient pas réduits à invoquer les procédés d'une habileté technique et d'une imitation stérile, seule ressource des civilisations sceptiques dont les œuvres sont sans caractère comme les mœurs, et où l'on bâtit sans édifier.

Les nombreux chefs-d'œuvre des *maîtres en pierres vives* resteront comme les témoignages immortels de ce mouvement d'esprit si profond dans ses sources, si populaire dans ses effets. Tout s'opérait par des efforts communs, et l'harmonie des sentiments préparait l'égalité sociale. La commune émancipée préluait aux joies de sa liberté récemment conquise en élevant au cœur de la cité un temple à son patron ou bien une chapelle à Marie, la patronne de tous. Les léproseries étaient construites au sein des forêts que les princes réservaient naguère aux éclats de leurs bruyantes chasses. Les rois y servaient les pauvres, membres sacrés de Jésus-Christ, et leurs mains touchaient des plaies qui avaient cessé d'être pour le monde un objet de repoussement et d'horreur. La communauté d'habitudes résultait de la communauté des croyances, et, malgré l'immense distance qui séparait les diverses classes de la société, elles étaient en communion beaucoup plus étroite que de nos jours. Lors de la fondation de Royaumont, cette œuvre chérie de saint Louis, on voyait les moines confondus avec les ouvriers, suivant la règle de Cîteaux, voiturier la chaux et porter les pier-



res. Une tradition touchante nous représente aussi le jeune roi venant, dans la compagnie de ses trois frères, se reposer au ravissant monastère. Elle nous le montre mêlé aux travailleurs qui en construisaient les vastes cloîtres, et, après avoir chanté Matines avec les moines, s'emparant du marteau pour tailler la pierre symbolique, et s'attelant au palan destiné à l'élever jusqu'à la région des nuages <sup>1</sup>.

Le Christianisme appliqué à la pratique de la vie avait fait descendre au plus profond du cœur le sentiment de la fraternité religieuse, et les rois, abîmés dans la contemplation du néant des choses humaines, abaissaient leur couronne d'or devant le Dieu couronné d'épines. Des saints sortis de toutes les conditions et confondus sur la terre comme ils l'étaient dans la gloire céleste venaient en foule prendre place sur les autels, et partager l'amour et la vénération des peuples. Pendant que les républiques italiennes, édifiées par les vertus de sainte Zite, élevaient, au milieu de leurs luttes sanglantes, de magnifiques chapelles à la pauvre servante du mont Sagrati, qu'une courtisane repentante devenait la protectrice de Cortone, et une fille du peuple le génie tutélaire de Viterbe<sup>2</sup>, sainte Elisabeth de Hongrie remplissait le monde du bruit de ses douces vertus, sainte Agnès de Bohême et Isabelle de France refusaient la couronne impériale pour s'enfermer dans un cloître, et l'ordre de Saint-François recevait dans son sein une reine de Portugal, une reine de Gallicie et une reine de Pologne. Le Christ avait enfin vaincu le monde, et les races royales, travaillées par un irrésistible besoin d'humilité, semblaient mal à l'aise sur le trône et aspiraient à en descendre.

Dans un siècle auquel étaient donnés de tels spectacles, y a-t-il à s'étonner qu'un prince acquit plus de puissance, plus de popularité, pour parler la langue moderne, par ses vertus que par ses succès, et qu'il fût alors plus avantageux de passer pour un saint que d'avoir la réputation d'un habile homme? Nous avons dit que saint Louis puisa principalement sa force dans l'opinion qu'avaient conçue ses sujets de la pureté de sa vie et de l'ardeur de sa foi, et nous maintenons qu'il est impossible d'ex-

<sup>1</sup> *Histoire de saint Louis*, par M. le marquis de Villeneuve-Trans, t. III, ch. 146.

<sup>2</sup> Sainte Marguerite de Cortone, sainte Rosa de Viterbe.

pliquer autrement l'autorité morale à l'aide de laquelle il contint tant de résistances.

L'on vit aujourd'hui dans un milieu tellement différent de celui-là qu'on a quelque peine à comprendre une telle influence, conquise par de tels moyens. Aussi dépense-t-on parfois beaucoup d'esprit pour expliquer par de savants commentaires et d'ingénieuses combinaisons l'action toute naturelle d'un roi faisant, au milieu des épreuves de son règne, des choses qui n'étaient possibles que pour lui. L'embarras est d'autant plus grand pour les hommes politiques que ce roi, qui avait très-sérieusement songé à déposer la couronne pour revêtir l'habit de Frère-Prêcheur, consacrait plus de la moitié de ses jours et de ses nuits aux pratiques d'une dévotion claustrale; qu'il s'était décidé à restituer des provinces par scrupule, et s'était croisé deux fois par suite d'un vœu. Comme ce ne sont pas dans ce temps-ci les procédés ordinaires des hommes d'Etat, et qu'avec de tels moyens les princes seraient à peu près certains de perdre leur couronne, bien loin de parvenir à en rehausser l'éclat, on ne sait trop comment confesser, même pour des temps réputés barbares, l'inutilité de la science que nous appelons aujourd'hui, par excellence, la politique. Avouer qu'on a pu s'en passer pour faire de grandes choses et devenir un grand homme est une extrémité à laquelle on se résout difficilement. Il faut bien pourtant arriver là sous peine de ne rien comprendre à saint Louis et de faire grimacer cette sainte et noble figure.

Il suffit d'ouvrir les écrivains contemporains, en y comprenant les historiens arabes, pour acquérir la preuve du prestige qu'exerça constamment autour de lui le pieux monarque, depuis les premiers temps de sa jeunesse jusqu'au jour solennel où il mourut sur la cendre, au milieu de son armée à genoux.

« Par les choses dessus dites, on pourra veoir tout cler, s'écrite le sire de Joinville au début de son histoire, que oacques homme lay de nostre temps ne vesquit si saintement es le commencement de son reigne jusques à la fin de sa vie. Diex, qui mit sa fiance en lui, li garda touzjours dès son enfance jusques à fin, spécialement par les bons enseignements de sa mère, qui l'enseigna à Diex croire et à aimer, et li attrait au cœur de lui toutes genres de religion, et li faisoit, si enfant come il estoit, oyr tous ses heures et sermons. Il recordoit que sa mère li avoit fait aucunes foiz à entendre que elle aimeroit miex qu'il feust mort que il feist un péché mortel. »

Le livre du sénéchal de Champagne respire d'un bout à l'autre une admiration qu'aucun mortel n'a jamais inspirée à un

autre par des vertus purement humaines. Le preux chevalier voit, dans son roi, le miroir vivant de toute sainteté; il recueille toutes ses paroles comme un testament sacré, et décrit comme des reliques jusqu'aux humbles vêtements par lesquels Louis s'efforçait de tempérer l'éclat du rang suprême. Sa nature bonne et croyante, mais sensuelle et hautaine, est à chaque instant soumise et transformée par l'être extraordinaire qu'il lui est donné de contempler d'aussi près. C'est cette naïve confession, adressée à son siècle et à la postérité, qui fait de cet écrit un monument unique et immortel. Du vivant même de son royal maître, le fidèle serviteur semble le voir déjà la tête ceinte de l'aurole. Lorsque la canonisation de Louis IX, prononcée en 1297 par Boniface VIII, lui eut permis d'ériger dans son beau château de Joinville un autel à celui qu'il avait tant aimé, il ne fit que continuer le culte qu'il célébrait dans son cœur depuis le jour où il avait vu le radieux visage du prisonnier de Mansourah s'éclairer d'une joie céleste au milieu des horreurs de la captivité et sous la menace de la mort.

Le long séjour de Louis en Palestine, aux portes même de cette Jérusalem, objet de tous ses vœux, où il refusa pourtant d'entrer en pèlerin, pour ne pas accoutumier les rois chrétiens à la pensée de substituer un voyage à une conquête, cette poésie des lieux saints dont il marchait environné, et que rehaussait encore le sang d'un frère martyr, tant de malheurs enfin héroïquement supportés avaient marqué ce prince, aux yeux de ses contemporains, du signe visible de la prédestination. Louis IX était devenu, depuis la croisade de 1249, et resta jusqu'à sa mort, survenue vingt ans après, la plus haute expression de la vie chrétienne et nationale, telle qu'elle était comprise au XIII<sup>e</sup> siècle. Ce fut à son retour de Terre-Sainte qu'il se sentit assez fort pour entamer ces grandes réformes qui allaient substituer le droit romain au droit féodal, l'instruction criminelle au combat judiciaire, et le pouvoir politique des légistes à celui des barons.

« Après que li roy fu retournez d'outre mer en France, dit un annaliste qui écrivait probablement quelques années avant Joinville, il se contint si dévotement envers Nostre-Seigneur, si droicturlement à ses sujets, si doucement et piteusement à ceus qui estoient en tribulation, et proufita en toutes manières de vertus, que, comme l'or est plus précieux que l'argent, ainsi la conversation du bon roy fut plus saincte et plus pure, depuis son retour d'outre mer, jà soit

qu'il eust esté dès son enfance nez bon, innocens et plein de bonnes mœurs, et li roy entendit premièrement amender l'estat de son royaume à la correction de ses subjets <sup>1</sup>.

S'il était nécessaire d'apporter d'autres preuves pour constater la pieuse vénération qui environnait le roi deux fois croisé, il suffirait de rappeler les faits dont abonde l'ouvrage du confesseur de la reine Marguerite et les curieux documents fournis au procès de sa canonisation. A peine Philippe III avait-il rapporté dans sa patrie les restes du saint corps que le peuple se précipitait en foule sur son tombeau, et qu'il invoquait avec confiance le nom du martyr. Qu'un homme se trouvât en soudain péril de mort, qu'une mère vit son enfant emporté au courant d'un fleuve, ce nom était le premier sorti de leur cœur et de leur bouche <sup>2</sup>.

Tel fut saint Louis, tel fut son siècle. Ce prince en devint le maître et le régulateur, parce qu'il concentra dans une âme forte et un esprit droit les pensées et les passions qui circulaient autour de lui. Il succéda à la puissance désordonnée de Pierre-l'Ermite, comme à six siècles de distance Napoléon hérita de celle de Mirabeau. Le fils de Blanche de Castille fut l'organisateur tout-puissant d'une société dont la crise révolutionnaire des croisades avait déplacé les bases; il sema dans une terre que la tempête avait bouleversée, et le respect qui entourait sa vie servit à protéger son ouvrage. Il me reste à montrer quelle fut l'œuvre législative de saint Louis, et quel usage ce prince fit, pour le bonheur des hommes, de l'ascendant qu'il exerçait sur eux.

<sup>1</sup> *Annales du règne de saint Louis*, en français; édit. de 1761, p. 229. Joinville, comme il nous l'apprend lui-même, termine sa chronique en 1309, sous le règne de Philippe-le-Bel. L'œuvre de l'annaliste anonyme, publiée par erreur comme le texte français de Guillaume de Nangis par les éditeurs de 1761, est, selon toutes les vraisemblances, antérieur à la canonisation du saint roi, prononcée en 1297, et même à l'ouverture de l'enquête qui se poursuivit, par ordre du Pape Martin IV, depuis le mois de mars 1282 jusqu'au mois de mars 1283. Voyez la préface des *Annales* et l'édition latine de Guillaume de Nangis, publiée par M. H. Géraud. J. Renouard, 1843.

<sup>2</sup> Voyez le prologue des *Miracles de saint Louis*, édit. royale, p. 391. L'enquête porte sur soixante-cinq miracles principaux accomplis de 1270 à 1284 et fut suivie avec les formalités ordinaires. Le sire de Joinville y fut appelé avec de nombreux témoins pris dans toutes les classes de la société.

L. DE CARNÉ.

(La suite à un prochain numéro.)

EXPLORATION  
DU TERRITOIRE DE L'ORÉDON,  
DES CALIFORNIES ET DE LA MER VERMEILLE,

EXÉCUTÉES PENDANT LES ANNÉES 1840, 1841 ET 1842,

Par **M. DUFLLOT DE MOFRAS**, attaché à la Légation de France à Mexico <sup>1</sup>.

---

HISTORY OF THE OREGON TERRITORY <sup>2</sup>,

BY JOHN DUNN.

ON THE DISCOVERY OF THE MISSISSIPI  
AND ON THE SOUTH-WESTERN, OREGON, AND NORTH-WESTERN  
BOUNDARY, OF THE UNITED STATES,

BY THOMAS FALCONER <sup>3</sup>.

VOYAGES AUX MONTAGNES ROCHEUSES,

PAR LE R. P. DE SMET <sup>4</sup>.

La possession du territoire de l'Orédon, question si populaire en Angleterre et aux Etats-Unis, n'a pas encore excité assez vivement notre attention. Si la France a oublié que le territoire en litige faisait incontestablement partie du Canada, et bien qu'elle n'ait plus aujourd'hui un intérêt direct dans la question, il ne saurait lui être indifférent de voir un pays riche, fertile, et quatre fois plus étendu que l'Angleterre, tomber entre les mains d'une puissance plutôt que dans celles d'une autre.

<sup>1</sup> 4 vol. in-8°, avec Atlas de cartes, plans et dessins in-f°. — Paris, 1844-45.

<sup>2</sup> 1 vol. in-8°. Londres, 1844.

<sup>3</sup> 4 vol. in-8°. Londres, 1844.

<sup>4</sup> 1 vol. in-12. Malines, 1844. A Paris, chez Poussielgue-Rusand.

La Grande-Bretagne et l'Union américaine s'arrogent chacune de leur côté des droits exclusifs à l'Orédon. Toutes deux appuient leurs prétentions sur la teneur des traités et sur la priorité de la prise de possession. Il est impossible de prévoir dès à présent d'une manière positive quelle sera l'issue de ce conflit; mais nous ne pouvons douter que, fidèles à la tactique ordinaire des gouvernements, les deux Etats ne cherchent plutôt, dans cette étude approfondie de la question de droit, un prétexte pour colorer leurs actes qu'une règle de justice à suivre.

Jusqu'à présent nous possédions peu d'ouvrages sur le pays de l'Orédon, mais le travail important de M. Duflot de Mofras vient heureusement combler cette lacune. C'est à lui que nous emprunterons principalement ce que nous avons à dire sur la question légale; non-seulement il la discute avec beaucoup de lucidité, mais sa qualité de Français semble devoir offrir une garantie d'impartialité irrécusable. M. Falconer, dont l'ouvrage jouit à Londres d'une réputation méritée, cite souvent avec éloge le livre de notre savant voyageur.

Nous donnerons encore d'après M. de Mofras les indications sur la géographie et l'état du pays. Un ouvrage de M. Dunn nous a fourni quelques détails sur les établissements anglais et sur les tribus indigènes. Enfin, l'intéressante relation du R. P. de Smet, de la Compagnie de Jésus, offre le tableau de l'influence bienfaisante du Catholicisme sur les peuplades qui habitent les versants orientaux des montagnes Rocheuses et les hautes eaux du Missouri. Quant aux renseignements sur l'état religieux du territoire de l'Orédon et du pays compris entre les revers occidentaux des montagnes et la mer Pacifique, c'est encore à M. de Mofras que nous en serons redevables.

## I

La contrée que les Américains appellent Orédon, et à laquelle les Anglais donnent aussi les noms de territoire du Rio-Colombia, Nouvelle-Albion, Nouvelle-Géorgie, Nouvel-Hanovre, Nouvelle-Calédonie, Nouveau-Cornouailles et Nouveau-Norfolk, s'étend depuis le nord de la Californie jusqu'à l'Amérique russe. Comprise du sud au nord entre les 42° et 54° 40' de latitude, et de l'est à l'ouest entre les montagnes Rocheuses et l'océan Pacifique, elle se partage en deux grandes divisions: la première s'étend de la Californie à l'entrée méridionale du détroit de Juan de Fuca; l'autre commence au même point et se prolonge jusqu'à l'Amérique russe.

De l'ouest à l'est l'Orédon forme trois grandes vallées que séparent des chaînes de montagnes. Chacune de ces vallées se distingue par un sol et un climat différents. La première, dont la largeur varie de vingt-

cinq à quarante lieues, va des bords de la mer Pacifique à la chaîne appelée montagnes de la Cascade et par les Américains chaîne du Président, qui court nord-ouest et sud-est. Le climat y est très-chaud en été malgré la fraîcheur des nuits. Il y pleut presque sans discontinuer depuis le mois d'octobre jusqu'au mois d'avril ; le reste de l'année le temps est en général fort beau ; la neige ne séjourne guère dans les plaines, et les rivières, le Rio-Colombia entre autres, gèlent fort rarement. Cette vallée est plus fertile que les deux autres ; les plaines y développent une belle végétation par les masses de détritus qu'elles transforment en terreau excellent. Les forêts y sont remplies des meilleurs bois de construction pour la marine. Aussi les Anglais et les Américains attachent-ils la plus grande importance à la possession de cette portion du territoire contesté.

La seconde vallée commence aux cascades du Rio-Colombia ; elle est située entre la chaîne dont nous venons de parler et les montagnes Bleues, d'origine volcanique, qui se trouvent à cinquante lieues à l'est. Les pluies sont plus rares dans cette vallée que dans la première, les cours d'eau moins nombreux, et la terre s'y montre plus avare de ses dons.

La troisième vallée s'étend depuis les montagnes Bleues jusqu'aux montagnes Rocheuses, et forme un plateau très-élevé, large de quatre-vingt-dix à cent lieues. Elle est extrêmement sèche, et la différence de température entre les jours et les nuits s'y fait beaucoup sentir. L'atmosphère conserve toujours dans ce pays une admirable pureté et les pluies assez légères n'y tombent qu'au printemps. La neige n'atteint jamais une grande épaisseur. Cette contrée, qui appartient au grand désert américain, renferme de vastes plaines stériles, mais sur les bords des rivières et des cours d'eau, et dans d'autres endroits encore, on trouve des terrains couverts de beaux arbres et de gazon.

Les montagnes les plus rapprochées de la mer, celles qui forment la première vallée, courent, ainsi que nous l'avons déjà dit, du nord-ouest au sud-est, et sont remarquables par des pics couverts de neige que l'on aperçoit à trente et quarante lieues en mer. Le mont Saint-Elias, la plus haute montagne que l'on ait encore mesurée dans l'Amérique septentrionale, en fait partie. Son élévation dépasse cinq mille quatre cents mètres. Cette chaîne est large d'environ dix lieues. Les caravanes venant de l'est la franchissent tous les ans malgré les difficultés assez grandes du terrain. Les pics qui dépassent douze mille pieds sont en général de forme conique et offrent l'aspect d'une rangée d'énormes pains de sucre.

Les montagnes Bleues se prolongent du nord-ouest au sud-est. Elles sont traversées par la rivière des Têtes-Plates et par le Rio-Colombia ;

dans quelques parties de la chaîne, le sol est de formation volcanique, couvert de laves et de pierres ponce; on y découvre les traces de plusieurs cratères éteints. Le cours des rivières qui traversent cette chaîne est interrompu par des cascades et des rapides qui empêchent la navigation. Il faut deux jours pour traverser les montagnes Bleues avec des bêtes de somme.

Les montagnes Rocheuses appartiennent à l'immense système qui sillonne l'Amérique dans toute sa longueur, depuis le cercle arctique jusqu'au cap Horn. Elles donnent naissance aux grands fleuves qui se jettent dans l'océan Atlantique et dans la mer Pacifique. La direction de ces montagnes est du nord-nord-ouest au sud-sud-est. On y voit des pics de cinq mille mètres de hauteur. On prétend même qu'il en existe qui s'élèvent jusqu'à vingt et vingt-cinq mille pieds. Les gorges et les cols nombreux qui coupent transversalement cette chaîne en rendent le passage facile, même pour les chariots.

Le Rio de San-Roque, Rio-Colombia ou Orégon, est le fleuve le plus important de tout ce pays, auquel il a donné son nom. Ses principaux affluents sont : la rivière des Têtes-Plates, celle des Serpents, celle des Chutes, l'Okanagam, l'Ouallamette et le Kaoulis. Le territoire de l'Orégon est encore arrosé par plusieurs autres cours d'eau dont les bords offrent souvent des bouquets de bois qui embellissent le paysage. Les lacs, fort nombreux dans le pays, sont peuplés, comme les rivières, de saumons et de truites, et servent d'asile à des colonies de castors.

Avant de donner la description détaillée du pays et des divers établissements anglais ou américains qui couvrent aujourd'hui le sol, nous croyons indispensable de faire connaître l'organisation de la Compagnie anglaise dit *de la baie d'Hudson*, à laquelle revient l'honneur d'avoir la première développé les ressources naturelles de l'Orégon et d'y avoir formé des établissements réguliers.

Cette Compagnie fut constituée à perpétuité par une charte royale en 1670, sous le règne de Charles II. Ses membres et leurs successeurs avaient le privilège exclusif de faire le commerce dans toutes les mers, baies, rivières et lacs qui se trouvent à l'entrée du détroit d'Hudson. Ils acquirent aussi, par cet acte, tous les pays dont les eaux se jettent dans la baie d'Hudson. En 1762, après que nous eûmes honteusement perdu la Nouvelle-France, la Compagnie s'était emparée, au préjudice des Canadiens français, de presque tout le commerce de pelleteries de l'Amérique septentrionale; elle régnait, pour ainsi dire, en souveraine sur ce pays. Plus tard, quelques associations rivales se formèrent, des expéditions furent organisées sur différents points; mais ce fut seulement en 1805 que se constitua la fameuse Compagnie



du Nord-Ouest, dont la puissance devint telle que, pendant plusieurs années, elle menaça l'existence de la Compagnie d'Hudson.

La Compagnie du Nord-Ouest était dans l'usage de tenir, chaque année, une assemblée générale au fort William, près du grand portage, à l'extrémité nord-ouest du lac Supérieur.

Les Français d'Amérique appellent *portages* ces endroits des fleuves et des rivières où il y a des obstacles d'une nature quelconque qui empêchent la navigation et pour le passage desquels on est obligé de *porter* par terre, jusqu'à une certaine distance, les embarcations, que l'on remet alors à flot.

Au fort William on discutait les affaires de l'année qui venait de s'écouler et on arrêtait les plans de la campagne suivante. On peut se faire une idée de la puissance de cette Compagnie en pensant qu'à l'époque de sa prospérité elle avait deux mille employés désignés sous le nom de *voyageurs*. Un de ses agents les plus actifs, sir Alexandre Mackenzie, étendit le commerce de pelleteries à des régions avant lui presque inconnues, et il en prit possession au nom de la couronne d'Angleterre.

On a pu remarquer les dispositions de la charte accordée à la Compagnie de la baie d'Hudson : on y fixait pour limites, à cette Compagnie, les pays dont les eaux se jettent dans la baie d'Hudson. Mais la Compagnie du Nord-Ouest, étant une association particulière et spontanée, n'avait de droit légal à l'exploitation d'aucun territoire spécial. Tolérée seulement par la loi, elle était obligée de tenter la fortune partout où elle voyait quelque chance de réussite.

Les membres de la Compagnie d'Hudson restaient dans leurs établissements de la côte; les indigènes de l'intérieur s'y rendaient au printemps pour vendre les pelleteries de la chasse d'hiver, et s'en retournaient en automne avec les produits de l'industrie anglaise qu'ils avaient reçus en échange. La Compagnie du Nord-Ouest, privée de marchés établis, envoyait ses agents jusqu'au fond du désert pour faire les échanges chez les indigènes. La Compagnie de la baie d'Hudson suivit quelquefois cet exemple, mais alors cette conduite était pour elle une exception, tandis que pour la Compagnie du Nord-Ouest c'était la règle invariable. La Compagnie d'Hudson donnait à ses employés des traitements fixes, et celle du Nord-Ouest ne rémunérait les siens qu'en raison des affaires qu'ils avaient conclues.

Deux systèmes si opposés devaient aussi avoir des résultats très-différents. D'ailleurs les membres de la Compagnie du Nord-Ouest déployaient une énergie et une activité extraordinaires : ils mirent tout en œuvre pour tout connaître, tout explorer, depuis les confins du Canada jusqu'au pôle et à la mer Pacifique.

La rivalité ne pouvait manquer de s'établir entre les deux Compa-

gnies ; après les différends les plus graves, une guerre ouverte éclata en 1814 sur le territoire de la rivière Rouge et sur la limite de la frontière des Etats-Unis, où le comte de Selkirk avait fondé une colonie de montagnards écossais sur un terrain que la Compagnie de la baie d'Hudson lui avait concédé en 1812. Les agents de la Compagnie du Nord-Ouest refusèrent de reconnaître la validité de la concession. Les colons et les employés des deux Compagnies en vinrent aux mains, et, après des succès balancés, les Ecossais furent battus le 17 juin 1816, au portage des Prairies, sur la rivière *Qui Appelle*, et le gouverneur du territoire de la Compagnie d'Hudson, M. Semple, fut tué avec dix-sept des siens.

Le Parlement anglais, informé de ces terribles collisions, prit des mesures pour réunir les deux Compagnies en une seule, et celle-ci porta, dès lors, le nom d'Honorable Compagnie de la baie d'Hudson. L'acte de fusion, promulgué en 1821 par le Parlement, accorda pour vingt et un ans à la Compagnie le privilège exclusif de trafiquer dans tous les territoires indiens possédés ou revendiqués par la Grande-Bretagne dans l'Amérique du Nord. Défense fut faite à tout sujet anglais de commercer ou de s'établir dans les territoires concédés à la Compagnie, dont les agents seuls jouissaient de ces droits. Ainsi fut consolidée cette corporation puissante qui compta, de l'Atlantique à l'océan Pacifique, plus de douze mille personnes à son service, non compris les Indiens.

La hiérarchie de la Compagnie est parfaitement organisée ; il y a un gouverneur, des facteurs en chef, des chefs de comptoir, des commis, et enfin des surnuméraires. Les commis, après avoir rempli différents emplois de confiance, obtiennent les grades supérieurs, ils deviennent chefs des forts ou factoreries ; mais les employés ne peuvent pas être actionnaires dans la Compagnie. L'avancement dépend de l'activité, de la probité et de l'intelligence dont on fait preuve dans les fonctions subalternes, et l'ordre et la justice règnent dans toutes les branches de l'administration.

On comprend sous le nom général d'*engagés* tous les travailleurs de la Compagnie, à l'exception des matelots anglais embarqués sur les navires. Les hommes chargés de parcourir le pays en canot pour transporter des marchandises sont plus spécialement appelés *voyageurs*.

Cette classe d'employés est indispensable pour suivre le commerce des fourrures. Ils voyagent presque toujours par eau et forment entre eux une espèce de corporation. Ils portent une casquette et une capote en drap bleu, à boutons luisants, avec un capuchon comme nos *gabans* d'uniforme, et pour vêtement de dessous une chemise de coton rayé, un pantalon de drap, des guêtres de cuir, des mocassins ou souliers de

peau de daim, souples, légers et imperméables. Ils ont une ceinture de laine rouge, de laquelle pendent un couteau, un sac à tabac et d'autres ustensiles. Le français est la seule langue qu'ils parlent, et pour mieux le faire entendre aux Américains et aux indigènes ils y mêlent quelquefois des phrases anglaises et indiennes. Les voyageurs sont tous Français canadiens et ont hérité de la gaieté de notre caractère national. Ils sont grands conteurs d'aventures et aiment beaucoup le chant et la danse. Les voyageurs ont hérité aussi d'un grand fonds de complaisance et de politesse française. Ils sont très-obligeants les uns pour les autres, se rendent des services mutuels et se saluent toujours du nom de cousin ou de frère. Ce sont de vigoureux bateliers, non moins adroits avec nos rames qu'avec la pagaie. Souvent le pilote chante un vieil air français auquel tous les bateliers répondent en chœur, marquant la mesure avec les avirons. Si quelquefois la fatigue les abat, il suffit d'entonner une nouvelle chanson pour leur rendre aussitôt la vivacité et le courage.

Le sort des voyageurs s'est sensiblement amélioré depuis ces dernières années. La Compagnie a fait établir pour eux dans toutes les parties explorées de l'Orégon des stations placées à des distances convenables, et, en général, chaque bande de voyageurs n'exerce plus ses fonctions que dans les limites d'une station à une autre. Ils connaissent donc à l'avance l'étendue et la durée de leurs excursions, les lieux où ils doivent s'arrêter et le terme de leur destination.

Il existe encore d'autres agents attachés au service actif de la Compagnie : ce sont les *trappeurs*. On désigne par ce nom les gens qui sont spécialement adonnés à la chasse du castor. A l'époque où le commerce de la pelleterie était peu exploité, la chasse se faisait principalement en bateau, sur les bords des lacs et des rivières. Mais quand ces parties du pays furent épuisées, il fallut songer à étendre le cercle des expéditions, et les trappeurs parcourent, soit à pied, soit à cheval, les montagnes d'où découlent les ruisseaux qui ne peuvent porter des canots. Indépendamment des obstacles qu'ils doivent surmonter pour pénétrer dans ces lieux sauvages, les chasseurs ont encore à craindre les attaques des bêtes féroces et celles des Indiens, qui ne sont pas moins redoutables.

Il n'existe peut-être pas d'hommes au monde qui éprouvent autant de fatigues, de dangers et d'émotions continuelles que les trappeurs des régions incultes de l'ouest de l'Amérique, mais il n'en est peut-être pas non plus qui tiennent autant qu'eux à leur genre de vie. Nulle fatigue, nulle privation ne peut détourner le chasseur du but qu'il poursuit. A-t-il faim : il prend son fusil, se dirige vers la forêt, abat une pièce de gibier, allume du feu et savoure la queue d'un castor ou une bosse de bison. Riche de son cheval et de ses armes, il oublie la société dont il s'est séparé volontairement. En vain les Indiens les plus adroits et les plus

cruels menacent-ils ses jours ; en vain les rochers et les torrents lui présentent-ils des dangers, des obstacles sans nombre : le trappeur aperçoit la piste d'un castor, et aussitôt tout est oublié !

Revenons au Rio-Colombia, que nous avons déjà nommé plusieurs fois, mais dont l'importance exige des détails plus étendus. Ce fleuve est formé de deux branches principales : celle du nord-est est presque toujours navigable ; la branche inférieure s'appelle *rivière des Indiens-Serpents ou de Lewis*. La partie la plus importante du Rio-Colombie s'étend depuis son embouchure jusqu'à la première chute, à soixante lieues de la mer. Des navires jaugeant près de quatre cents tonneaux peuvent remonter le fleuve jusque-là. Le cours de la Colombie est rempli d'îles, de troncs d'arbres énormes et de bancs de sable ; mais le danger que peuvent offrir ces obstacles n'a rien de comparable à celui que présente le banc de l'embouchure. Une ligne de brisants d'environ trois lieues s'étend du cap Désappointement, au nord, jusqu'à la pointe Adam, au sud, et forme devant l'entrée du fleuve une sorte de croissant. Lorsque la marée descend, le courant acquiert une rapidité de six et sept milles à l'heure, et, toutes les fois que les vents soufflent du côté de la mer, ils poussent les flots vers l'embouchure, et on voit s'élever des vagues qui ont plus de soixante pieds de hauteur. C'est surtout pour les personnes qui se trouvent à bord des vaisseaux mouillés dans le fleuve que ce spectacle est effrayant. On entend à plusieurs lieues le bruit des lames qui déferlent sur la barre et dérobent aux yeux la vue de la pleine mer. On dirait qu'un obstacle insurmontable ferme l'entrée du fleuve. Au-dessus des vagues planent des bandes d'oiseaux de mer, des cormorans et des albatros.

La barre est large de quinze cents mètres. On reconnaît la passe qui conduit dans le fleuve à ce que sur toute son étendue les brisants y sont bien moins forts. Le chenal a un quart de mille de largeur, et on y trouve partout au moins huit mètres ou quatre brasses et demie d'eau, ce qui permet l'entrée à des navires calant dix-huit pieds. C'est sans doute pour cette raison que les plus grands bâtiments de la Compagnie, qui jagent trois cent soixante tonneaux, ont été construits de manière que leur tirant d'eau ne dépasse pas quatorze pieds.

L'entrée du Rio-Colombia est dangereuse en toute saison, mais particulièrement depuis le mois d'octobre jusqu'au mois d'avril. Pendant l'hiver, les vents sont beaucoup plus variables que dans l'été, et l'on éprouve en décembre et en janvier des ouragans si terribles que le vent fait le tour de la boussole. Quelquefois les navires restent deux mois à courir des bordées devant l'entrée du fleuve, s'approchant chaque jour de la barre pour la reconnaître, et sont forcés, la nuit, de regagner le large, afin de n'être pas surpris par des coups de vent au

milieu de l'obscurité dans des parages si dangereux. D'autres bâtiments, au contraire, ont été retenus dans le fleuve pendant six et sept semaines sans pouvoir trouver un moment favorable pour prendre la mer.

« Nous avons entendu affirmer à des marins anglais, dit M. de Mofras, auquel nous avons emprunté tout ce qui précède et tout ce qui va suivre, et nous déclarons nous-même que, dans nos nombreux voyages, nous n'avons jamais trouvé un passage aussi épouvantable que l'entrée du Rio-Colombia. Ni la Manche, ni le détroit de Gibraltar, ni le golfe du Mexique ne présentent des courants aussi rapides, des tourmentes aussi fortes, des changements de vent aussi brusques et une barre d'une pareille étendue. »

Le cap Désappointement est le premier objet qui frappe l'œil du navigateur en approchant de l'embouchure de la Colombie. Il est assez élevé, couvert de pins, et s'abaisse sur le continent, auquel il est joint par une langue de terre basse et étroite.

A quatorze milles environ du cap Désappointement, vers le sud-est et sur la rive gauche du fleuve, s'élève une mauvaise baraque en planches appelée *fort George* par les Anglais et *Astoria* par les Américains. Le fort George est occupé par un seul homme, agent de la Compagnie d'Hudson, et ce petit dépôt ne sert qu'à signaler l'entrée des navires et à faciliter avec les Indiens de l'embouchure de la Colombie les transactions de saumon fumé. Il faut ajouter cependant que, si ce point était fortifié, il commanderait le passage du fleuve.

Le fort Vancouver, situé sur la rive droite de la Colombie, dans une petite plaine à un quart de mille du rivage, se trouve à quatre-vingts milles de la mer Pacifique; il fut élevé en 1824 par les soins du docteur Mac-Loughlin, agent supérieur, qui jugea cette position plus avantageuse pour le commerce et pour l'agriculture que l'ancien dépôt d'Astoria.

Ce bâtiment, long de deux cent cinquante mètres sur cent cinquante de largeur, a la forme d'un parallélogramme; il est entouré d'une palissade de vingt pieds de hauteur. Dans l'origine, on avait garni les angles de deux pièces de canon; mais aujourd'hui le caractère paisible des indigènes a fait négliger insensiblement ces moyens de défense, et l'on ne voit plus nulle part d'armements d'aucune espèce.

Au centre du carré et en face de la porte principale s'élève la résidence du gouverneur. Cette maison est en planches comme toutes les autres. Les commis, les médecins, les missionnaires et agents quelconques de la Compagnie dînent ensemble dans la salle à manger; le gouverneur du fort préside la table. Le repas terminé, presque tous ces employés se rendent dans une grande chambre appelée *salle des Célibataires*; là le temps de repos accordé par le règlement se passe à lire, à causer, mais surtout à fumer. Lorsque les capitaines des navires nouvellement arrivés ou les facteurs des autres forts viennent se joindre

au cercle d'habitues, la gaieté devient plus bruyante, et chacun raconte ses voyages et ses dangers. Cette salle offre tout à la fois l'aspect d'un arsenal et d'un musée. On y a réuni des armes, des vêtements, des ustensiles et des curiosités de tout genre.

L'école est destinée aux enfants des employés de la Compagnie ; on y admet aussi ceux des indigènes. On leur enseigne la grammaire française et anglaise, l'écriture, l'arithmétique et la géographie. Lorsque leur éducation est terminée, les jeunes gens sont envoyés en qualité d'apprentis dans les comptoirs de la Compagnie.

Une place qui s'étend devant le fort sert de marché aux Indiens et aux trappeurs, qui y exposent en vente leurs pelleteries et quelques autres marchandises. On voit là une foule d'hommes occupés à ranger ou à emballer différents articles, et des Canadiens qui nettoient les fourrures avant de les expédier à l'étranger.

Un village renfermant environ sept cents personnes et les bâtiments d'exploitation d'une ferme qui a ensemencé douze ou quinze cents arpents entourent le fort de Vancouver, que l'on peut regarder comme l'entrepôt général du commerce de la Compagnie d'Hudson sur la mer Pacifique.

L'île d'Ouappatou, située au confluent de la Colombie et de la rivière Ouallamette, doit son nom à une racine qui y abonde, et que les Indiens appellent *ouappatou*. En 1835, le capitaine Wyeth, de Boston, fonda dans cette île un établissement qui fut presque aussitôt abandonné.

L'Ouallamette, qui coule vers le nord et reçoit beaucoup d'affluents, est navigable pour les grands navires à une distance de vingt-cinq milles de son point de jonction avec la Colombie; mais, à cette distance, une magnifique cascade barre le lit de la rivière, qui redevient navigable au-dessus des rapides.

Alors on voit sur les bords de la rivière des montagnes couvertes de grands arbres et qui s'étendent jusqu'à environ cinq lieues. Puis, tout à coup, le pays s'ouvre des deux côtés et de riches prairies se déroulent à perte de vue. Toute la vallée de l'Ouallamette est extrêmement fertile et très-propre à la culture des céréales.

C'est là que sont groupés les Canadiens et que M. de Mofras fut reçu en compatriote et en frère par M. l'abbé Blanchet, nommé récemment par le Saint-Siège vicaire apostolique de l'Orédon.

• Mais, ajoute notre jeune voyageur, si nous ressentîmes une vive joie en retrouvant sur ces rivages éloignés, dans une contrée sur laquelle la France s'est laissé enlever ses droits, un presbytère et des villages qui nous rappelaient ceux de nos provinces, nous devons avouer l'impression pénible que nous éprouvâmes lorsque, le dimanche, dans l'église où six cents Canadiens étaient rassemblés, nous entendîmes un prêtre français dire en français et à une population toute française : « Prions Dieu pour notre Saint-Père le Pape

et pour notre bien-aimée reine Victoria ! » Après la messe nous demandâmes M. Blanchet la raison de cette étrange prière; il nous répondit tristement qu'il était enjoint aux prêtres de la faire publiquement une fois par mois, sous peine de destitution. »

Deux autres rivières, l'Umqua et le Klamak, arrosent le pays. Elles prennent leur source dans les montagnes de Californie et se jettent dans la mer Pacifique. Leurs bords sont couverts d'arbres gigantesques comme n'en présente aucune contrée du globe. Quelques pins atteignent jusqu'à trois cents pieds de hauteur et vingt de diamètre. Le bois des grands arbres est d'une qualité inférieure, parce que leur croissance est trop rapide, mais on trouve cependant dans ces forêts vierges et inépuisables des essences excellentes pour la construction.

En quittant la Colombie et longeant la côte vers le nord, le point le plus important est le cap Flattery, ou Pointe Martinez, contrée méridionale du détroit de Juan de Fuca, lequel sépare du continent l'île de Quadra et Vancouver.


Cette île a plus de cent lieues de long sur une largeur qui varie de dix à vingt-cinq lieues. On y a découvert des gisements de houille d'excellente qualité. Le terrain paraît fertile et dans quelques parties il est richement boisé.

Au sud-est de l'île de Quadra se trouve l'île de Noutka, touchant presque la grande île, et qui faillit être la cause d'une guerre entre l'Espagne et l'Angleterre vers la fin du dernier siècle. Elle fut enfin cédée aux Anglais par le traité de l'Escorial du 28 octobre 1790. Nous aurons à nous occuper plus tard des dispositions de ce traité, sur lesquelles l'Angleterre se fonde pour réclamer la possession absolue du territoire en litige, à l'exclusion des Américains.

Noutka a la forme d'un delta dont les faces se développent sur une étendue de cinq à sept lieues; ses hauteurs sont couronnées de bois de pins, de chênes, de cèdres et de cyprès; les terrains qui avoisinent la plage sont stériles. On a reconnu dans les montagnes l'existence de minerais de fer, de cuivre et d'argent; des ours, des loups, des daims et des cerfs remplissent les forêts; la mer est très-poissonneuse dans ces parages.

Par suite de quelques interprétations inexactes du traité de l'Escorial, l'Espagne ne fit pas immédiatement à l'Angleterre la remise de l'île de Noutka; cette clause du traité ne reçut son exécution qu'en 1795.

On pourrait remarquer que les Anglais n'ont jamais occupé l'île de Noutka: c'est là un fait incontestable; mais cette non-occupation ne saurait leur ôter le droit de s'y établir, d'autant plus que le lieutenant Pierce en prit officiellement possession au nom de Sa Majesté Britannique.



Le privilège de la Compagnie d'Hudson, qui expirait en 1842, a été renouvelé et étendu par le ministère anglais sans attendre le résultat des négociations pendantes avec le cabinet de Washington pour la délimitation des frontières de l'ouest des Etats-Unis. Cependant des agents de la Compagnie, voyant la diminution successive des produits de la chasse et craignant que le gouvernement britannique n'abandonnât la rive gauche de la Colombie, formèrent entre eux, il y a quelques années, une société sous le nom de Compagnie d'agriculture de la baie de Puget. Ils ont choisi pour siège de leur établissement la partie la plus fertile du territoire située au fond du détroit de Juan de Fuca. Cette association est tout à fait indépendante de la Compagnie de la baie d'Hudson, en sorte que les personnes qui l'ont formée, quels que soient les événements ultérieurs, resteront toujours en possession des parties les plus riches de l'Orédon.

Les Américains ont compris également l'utilité qu'il y aurait à fonder des établissements sur la côte nord-ouest, et plusieurs associations se sont constituées à cet effet ; mais, soit par le manque de suite dans leurs entreprises ou par la formidable concurrence de la Compagnie d'Hudson, il est certain que, jusqu'à nos jours, les établissements américains sont loin d'égaliser ceux de la Grande-Bretagne, bien que le flot de l'émigration ait déjà poussé deux mille citoyens de l'Union vers les bords de l'océan Pacifique.

La principale colonie américaine est celle de la rive gauche de l'Ouallamette, fondée en 1834 par M. Lee, chef de méthodistes. On a élevé dans ce lieu un hôpital, une école et une ferme assez considérable. M. Lee adressa en 1839, au congrès de Washington, une pétition pour demander un magistrat civil ou un gouverneur chargé de protéger les citoyens de la fédération américaine, qui forment, disait-il, le germe d'un grand Etat. Cette population était alors de deux cents personnes seulement.

Les colons américains appartiennent presque tous à cette race hardie des pionniers, qui n'ont pour tout bien qu'un courage indompté, une hache et une carabine. Ils sont venus par terre jusqu'au fleuve Colombie, après avoir découvert dans les montagnes Rocheuses des dépressions extraordinaires qui permettent de les franchir en tout temps.

Nous avons tâché de faire connaître la situation et la nature du territoire de l'Orédon et les établissements de tout genre qui y ont été faits. Nous allons examiner maintenant qui, des Anglais ou des Américains, a plus de droits à la possession de cette contrée. De part et d'autre on fonde les prétentions sur la priorité des découvertes, sur les achats de terrains faits aux naturels, sur les traités avec la France et l'Espagne.



La priorité des découvertes, comme le remarque M. de Mofras, ne prouve absolument rien, car il n'est presque pas de points de la côte nord-ouest de l'Amérique qui n'ait été exploré par les Espagnols longtemps avant les expéditions des Anglais et des Américains.

Quant aux achats de terrains, on ne peut également en rien conclure; personne n'ignore, en effet, qu'il n'est pas un seul chef indien qui ne vende mille fois son territoire pour quelques livres de tabac à fumer ou quelques bouteilles d'eau-de-vie.

Dans le traité de reconnaissance de l'indépendance des Etats-Unis, du 30 novembre 1782, pas plus que dans celui du 28 octobre 1795, entre les Etats-Unis et l'Angleterre, il n'est question des territoires situés à l'ouest des montagnes Rocheuses. L'article 3 de ce dernier traité stipule seulement que les territoires de la Compagnie de la baie d'Hudson seront fermés aux citoyens des Etats-Unis. Or, quoique les limites entre la Nouvelle-France et ces contrées, dont le monopole était réservé à la Compagnie anglaise, n'aient jamais été nettement fixées, même après le traité d'Utrecht, il est évident, comme le prouve M. de Mofras à l'aide des documents les plus authentiques, que ou la Nouvelle-France ou les territoires de la Compagnie d'Hudson s'étendaient jusqu'à la mer Pacifique, et que, si les Espagnols ont reconnu la côte nord-ouest de l'Amérique, les Français ont découvert l'intérieur du continent de l'est à l'ouest. En effet, toutes les anciennes cartes et les auteurs les plus dignes de foi portent les limites des possessions françaises du Canada jusqu'à la mer du Sud.

Dans la convention signée le 20 octobre 1818, il fut convenu entre l'Angleterre et les Etats-Unis (et cela par une usurpation manifeste des droits de Sa Majesté Catholique) que la contrée, avec ses ports, havres et rivières, serait ouverte pendant dix ans aux vaisseaux et aux citoyens des deux nations; mais on stipula en même temps que cette convention laissait intacte les droits que chacune des deux puissances contractantes croirait avoir sur la possession exclusive du territoire.

Le 22 février 1819, un traité, connu sous le nom de traité des Florides, fut conclu entre l'Espagne et le cabinet de Washington; il porte qu'une ligne tirée depuis la source supposée de l'Arkansas dans les montagnes Rocheuses et suivant le 42° degré de latitude jusqu'à la mer Pacifique formerait la ligne de démarcation entre les possessions espagnoles et américaines. Il n'est point question de l'Angleterre dans ce traité, ratifié par le Mexique le 12 janvier 1828, mais qui ne détruit en rien la validité de celui de l'Escurial, du 28 octobre 1790, lequel n'a jamais été abrogé et doit recevoir sa pleine et entière exécution.

Les Américains fondent encore leurs prétentions sur l'achat de la Louisiane à la France le 30 avril 1803, et ils avancent que cette pro-

vince devait s'étendre à l'ouest jusqu'à la mer du Sud. Cette opinion est formellement détruite par le texte des lettres-patentes de Louis XIV à Crozat, du 17 septembre 1712, et par le traité d'Utrecht en 1713 et les traités postérieurs. La Louisiane est toujours désignée comme bornée par le Nouveau-Mexique. C'est assez dire qu'elle ne saurait atteindre à la mer par le couchant.

Le 6 août 1827, une convention fut signée à Londres, en vertu de laquelle l'article 3 du traité du 20 octobre 1818 continuait à être indéfiniment exécutoire, chaque partie conservant toutefois la faculté, après le 20 octobre 1828, d'annuler l'engagement, en informant officiellement de ses intentions l'autre partie douze mois à l'avance. C'est cette convention qui est encore en vigueur, malgré les efforts tentés, dans le congrès américain, pour la faire abroger.

Le bill de M. Linn, tendant à l'occupation immédiate du territoire de l'Orédon et au partage des terres entre les colons américains, ne fut rejeté, en février 1843, qu'à la majorité de deux voix.

Dans son message du 5 décembre 1843, le président Tyler réclame la possession absolue du territoire de l'Orédon, depuis la Californie jusqu'à l'Amérique russe, à l'exclusion des Anglais. « Les Etats-Unis, dit le message, ont toujours prétendu que leurs droits s'appliquent à la région entière du pays baigné par la mer Pacifique, et comprise entre les 42° et 54° 40' de latitude nord. »

On sait cependant que, dans les négociations de 1818 et 1824, les Américains n'ont pas *toujours* exprimé la prétention d'étendre leurs frontières jusqu'aux possessions russes, puisque, au contraire, les plénipotentiaires de l'Union offrirent, à ceux du roi d'Angleterre, de prendre pour ligne de démarcation le 49° parallèle, à l'ouest comme à l'est des montagnes Rocheuses.

M. Tyler recommande en outre l'établissement de postes militaires dans l'Orédon. M. Polk, aujourd'hui président, a publié, il y a peu de temps, un manifeste dans lequel il se prononce pour la possession entière du territoire de l'Orédon, l'annexion immédiate du Texas, et la défense absolue à l'Angleterre ou à toute autre nation de coloniser aucune partie de ces deux contrées.

L'opinion publique, qui joue un si grand rôle dans la politique de l'Union, se prononce partout en faveur du droit exclusif des Etats-Unis sur l'Orédon.

Dès le commencement des négociations, les Américains et les Anglais comprirent qu'il leur serait impossible de s'entendre si chacune des deux puissances ne consentait à faire quelques concessions. Aussi les Américains renoncèrent-ils à fixer la limite au delà du 54° parallèle, et, de leur côté, les Anglais abandonnèrent le 42° degré de latitude.

Indépendamment de la possession incontestée des territoires de la baie d'Hudson, l'Angleterre, par la déplorable cession du Canada, en vertu du traité du 10 février 1763, a acquis les droits les plus positifs sur les régions à l'ouest des montagnes Rocheuses. Car, ainsi que le prouve M. de Mofras, la Nouvelle-France avait *toujours* été considérée comme bornée à l'ouest par la mer Pacifique, quoique les Espagnols eussent découvert par mer les côtes et les îles de la partie occidentale de l'Amérique du Nord.

Quant aux droits de possession et d'établissement sur la côte elle-même, ils sont concédés à l'Angleterre de la manière la plus formelle par le traité de l'Escurial, signé le 28 octobre 1790.

C'est sur l'interprétation des articles 3, 4 et 5 que les Anglais fondent leurs prétentions; mais les Américains soutiennent que la déclaration de guerre de l'Espagne à l'Angleterre, en octobre 1796, abroge ce traité de l'Escurial. On peut répondre à cela que les articles 3, 4 et 5 du traité de 1790 assurent aux Anglais *le droit positif de fonder des établissements au nord de ceux des Espagnols, sur les parties non encore occupées par les sujets de Sa Majesté Catholique*, et que cette disposition n'a jamais été abrogée.

Quant aux frontières du sud, par l'article 4 du traité des Florides l'Espagne et le Mexique ont abandonné aux Etats-Unis le droit de souveraineté sur les pays situés au nord du 42<sup>e</sup> degré de latitude.

« Mais il est évident, dit l'auteur que nous venons de citer, que le traité des Florides ne saurait porter atteinte à la validité de la convention de 1790; il ne constitue qu'une simple renonciation, et les Etats-Unis, en y adhérant, s'étant substitués à l'Espagne pour ce territoire, à l'égard duquel cette puissance résignait ses prétentions, doivent respecter tous les droits qu'un traité antérieur au leur a reconnus aux Anglais. »

Il est d'ailleurs certain qu'à l'époque de la conclusion du traité des Florides, en 1819, le gouvernement britannique aurait fait des réclamations s'il avait pu croire ses droits antérieurs menacés, droits qu'il tient du traité de l'Escurial, lequel donne une nouvelle force à ceux qui lui furent conférés dès 1763 par l'acquisition du Canada.

« Maintenant, dit M. de Mofras, si nous avions à émettre une opinion sur cette question importante, nous ne pourrions, malgré toutes nos sympathies pour les Etats-Unis et notre aversion profonde contre la politique ambitieuse de l'Angleterre, nous empêcher de reconnaître que la justice et la raison sont, cette fois, de son côté, et qu'elle a un droit absolu et exclusif à la possession du territoire en litige. Ce jugement résulte moins de notre exploration de l'Oregon que de l'étude et de l'examen sérieux des traités, des conventions et des documents de toute espèce, relatifs à la question. »

Il est impossible de ne pas se rendre à l'évidence des preuves que ce voyageur donne à l'appui de son opinion. Mais il reste encore une autre question à résoudre : l'Amérique pourra-t-elle jamais consen-

tir à reconnaître les droits légitimes de l'Angleterre ? Nous en doutons. Le congrès de Washington a déjà manifesté des dispositions contraires. Il y a plus : le gouvernement des Etats-Unis, fût-il animé d'un désir sincère de renoncer à des prétentions dont il aurait reconnu l'illégalité, n'oserait point soumettre une pareille mesure à l'approbation de ses concitoyens.

Aux Etats-Unis c'est la majorité qui gouverne; les passions de la multitude l'emportent souvent sur les sages avis du petit nombre, et les Américains ne craignent pas plus les Anglais qu'ils ne les aiment. Ils ont comme nation toute la présomption d'une jeunesse inexpérimentée, toute l'énergie d'un peuple nouveau, toute la bravoure que donne une profonde conscience de sa force. L'Amérique, mille raisons peuvent le faire croire, ne reculera pas. Et l'Angleterre, au milieu même de sa puissance et de sa prospérité, travaillée cependant par la misère affreuse de sa population manufacturière, subissant toujours la funeste conséquence de sa politique égoïste envers l'Irlande, voudra-t-elle entrer en lutte pour la possession d'un territoire aussi éloigné que l'Orégon, quelle qu'en soit d'ailleurs l'importance ? L'Angleterre est plus circonspecte que l'Amérique, parce qu'elle a plus à perdre et parce qu'elle sait mieux la valeur de ce qu'elle possède. Il est probable que l'adjudication définitive du territoire de l'Orégon sera encore ajournée pour quelque temps, que les deux gouvernements laisseront faire leurs colons, et que, des deux côtés, on voudra retarder une crise inévitable.

Mais il y a dans la question un *côté français*. En effet, comme, de quelque manière que se termine le différend, la portion qui sera dévolue aux Anglais a toujours fait, et, nous l'espérons, fera toujours partie du Canada, comme l'Orégon est déjà habité par une majorité d'hommes de race française, et que cette population tend à s'accroître, comme c'est surtout sur l'interprétation de traités conclus avec nous que les Anglais et les Américains basent leurs prétentions, la France ne saurait, pour l'avenir, rester complètement étrangère à ce débat. Tout porte à croire que, dans une guerre générale (époque que nous désirons voir bien éloignée), l'Angleterre perdra les Canadas et ses possessions continentales en Amérique, , comme elle a perdu les Etats-Unis, comme l'Espagne a vu ses vice-royautés se séparer d'elle.

Ce n'est que grâce à un immense déploiement de forces que la Grande-Bretagne peut conserver notre ancienne colonie, car, malgré de longues années de possession, les deux races ne se sont pas mêlées. Dans le règlement des frontières de l'Orégon, il ne s'agit donc pas seulement de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis; un troisième peuple est en jeu : on pose en ce moment les limites futures de la nation franco-canadienne. Et que nos descendants se rappellent, le jour où ils secoueront

le joug détesté de l'Angleterre, que, par le droit de découverte et de possession de leurs ancêtres, leur territoire devra s'étendre de Saint-Laurent à la mer Pacifique.

Or, l'hypothèse, très-réalisable, de son indépendance une fois admise, on peut affirmer que le Canada n'entrerait pas dans l'Union fédérale, et que, sans se ranger sous notre drapeau, il formerait du moins un Etat souverain, n'oubliant pas son origine et nous accordant toutes ses sympathies. On conçoit aisément de quelle importance élevée il serait pour la France, pour ses domaines d'Amérique, pour son expansion future dans l'Océanie, d'avoir à proximité de ses établissements une nation à laquelle nous attacheraient les liens du sang, de la religion, du langage, et combien nous devons désirer dès à présent de voir le Canada, devenu libre, reconstituer enfin une Nouvelle-France américaine.

## II

Dans ce qui précède, nous n'avons rien dit de la population indigène, des possesseurs originaires du sol de l'Oregon. Ces Indiens ne sont cependant pas indignes d'attirer notre attention ; et par la diversité de leurs races, de leurs mœurs et de leurs usages, ils pourraient fournir plus d'une page curieuse à l'histoire de l'humanité. Nous nous bornerons à quelques détails.

Les sauvages qui habitent les parties inférieures de la Colombie doivent être divisés en quatre tribus : les Clotsops, les Ichinouchs, les Waakiacums et les Cathlamets. La grande ressemblance qui existe entre ces tribus pour le physique, la langue, les lois et les usages, fait présumer qu'elles sortent toutes d'une souche commune. Elles étaient autrefois très-nombreuses et très-puissantes, mais elles ont beaucoup diminué depuis l'apparition de la petite-vérole.

Ces Indiens sont d'assez petite taille et ne dépassent guère cinq pieds. Ils ont en général les jambes mal faites, difformité qui tient sans doute à l'habitude qu'ils ont contractée dans l'enfance de se tenir ramassés sur eux-mêmes au fond de leurs canots. Ils conservent cette position favorite même à terre. Les femmes portent des bandelettes très-serrées autour de la partie inférieure de la jambe, et achèvent d'en détruire ainsi la forme naturelle. Les deux sexes ont le visage rond, les yeux petits et vifs, le nez large, plat à la naissance et épais du bout, les narines grandes, la bouche énorme, les lèvres épaisses, les dents courtes, irrégulières et sales. Les femmes se fendent les oreilles, se perforrent les cartilages du nez et se frottent la tête et le corps avec de l'huile de saumon. Ces Indiens sont inférieurs pour la force musculaire et l'ac-

tivité à leurs frères des plaines, qui chassent le daim et le bison, et montent continuellement à cheval.

Les hommes s'arrachent avec soin tous les poils de la barbe, qu'ils considèrent comme une grande difformité ; mais ils laissent croître, sans les couper jamais, leurs cheveux noirs et gros. Les femmes font de même et sont très-fières de leurs chevelures.

C'est à l'occasion de la pêche du saumon, si importante pour ces Indiens, qu'ils développent surtout leur esprit superstitieux. La pêche commence en juin : cette époque, attendue avec autant d'impatience que d'anxiété, est le signal de grandes réjouissances accompagnées de pratiques superstitieuses. Le premier saumon que prennent les Indiens est offert en sacrifice à l'esprit bienfaisant qui donne toute chose. Ils attachent la plus grande importance à la façon de le couper, surtout quand la saison commence, parce qu'alors la moindre négligence dans l'accomplissement des rites prescrits influe de la manière la plus grave sur les résultats de la pêche. Couper un saumon en travers et en jeter le cœur dans l'eau suffit, à les en croire, pour rendre la saison complètement stérile. C'est pour cette raison, et dans la crainte que les Européens ne partagent pas leur croyance, qu'ils ne veulent pas vendre du saumon aux blancs avant que la saison ne soit avancée.

Les rites funèbres ont un peu changé pour ces peuplades ; autrefois, après avoir enveloppé le corps de pelleteries, on le déposait dans un canot avec les armes et quelques ustensiles du défunt ; aujourd'hui que les fourrures sont devenues plus rares et plus chères, on se contente de mettre le corps dans des couvertures et on le place dans un canot qu'on porte ensuite sur le bord des courants d'eau ou sur de hauts rochers, et toujours hors de l'atteinte des eaux, puis on le recouvre avec des nattes en jonc. D'autres fois aussi, les sauvages suspendent ces canots à des branches d'arbres. On perce toujours le fond du canot dans lequel on place un corps : d'abord pour laisser écouler l'eau de la pluie et ensuite pour empêcher qu'on ne puisse s'en servir. Lorsque les amis du défunt sont riches, ils se procurent un canot plus grand et le placent sur celui qui forme le cercueil. Cette espèce de couvercle empêche l'infiltration des eaux de la pluie.

Les femmes, parents et esclaves du défunt se coupent les cheveux en signe de deuil et se rendent pendant quelque temps deux fois par jour, au lever et au coucher du soleil, dans un bois voisin pour chanter un hymne funèbre en l'honneur du mort. Naguère, lorsqu'un chef ou un autre personnage important venait à mourir, on immolait un ou plusieurs de ses esclaves pour le servir dans l'autre monde. La Compagnie a fait abolir cette coutume barbare dans tout le territoire soumis à sa juridiction.

Les Têtes-Plates, qui habitent le pays situé près des montagnes Rocheuses, non loin de la source de la Colombie et les rives de ce fleuve, doivent leur nom à un usage singulier qui existe parmi eux. Immédiatement après sa naissance l'enfant est placé dans une auge oblongue, avec de la mousse qui lui sert de lit. La partie de l'auge sur laquelle repose la tête est plus élevée. On place alors sur le front de l'enfant un bourrelet comprimé au moyen de cordes attachées à l'auge. Comme on serre le bourrelet et qu'on presse la tête peu à peu et par degrés, la douleur qu'éprouve l'enfant n'est pas très-vive.

Toutefois cette opération transforme le pauvre petit être d'une manière horrible; ses yeux semblent prêts à sortir de l'orbite et la bouche se dilate et se contracte par des mouvements convulsifs. Une année suffit pour changer la forme de la tête, qui reste ensuite aplatie pour toujours. Cette difformité hideuse passe parmi eux pour une grande beauté, et ils l'estiment comme la preuve d'une bonne naissance, parce que tous les esclaves qu'ils achètent aux tribus environnantes ont la tête ronde. Les enfants d'esclaves, lorsqu'ils ne sont pas adoptés par un membre de la tribu des Têtes-Plates, doivent être abandonnés à l'ordre de la nature et grandir par conséquent avec une tête ronde.

Quant au reste les Têtes-Plates sont bien faits, avec une expression de physionomie douce et enjouée. Francs, nobles et généreux par nature, ils sont braves sur le champ de bataille, doux envers leurs chefs, et éloignés de toute idée de vol et de mensonge. Les femmes remplissent bien leurs devoirs d'épouses et de mères; l'infidélité conjugale est presque inconnue parmi elles. Ces Indiens se marient rarement à des étrangères et consentent avec peine à ce qu'une de leurs femmes épouse un blanc.

Parmi les Têtes-Plates les fonctions de chef principal sont héréditaires; mais, en raison de leurs guerres fréquentes, ils ont soin d'élire pour général le guerrier qui réunit le plus de sagesse, de force et de bravoure. Cette élection a lieu tous les ans, et, s'il n'est pas choisi de nouveau, le chef militaire retombe dans sa position obscure. Au village il n'a aucun pouvoir et se trouve soumis comme tous les autres à l'autorité du chef héréditaire. En revanche, dans toutes leurs expéditions, il exerce sur les Indiens un pouvoir absolu.

Les Têtes-Plates, grâce au généreux dévouement de nos missionnaires et principalement du R. P. de Smet, de la Compagnie de Jésus, et des abbés Blanchet et Demers, sont animés d'une dévotion très-grande.

Le dimanche est pour eux sacré. Ce jour-là ils ne font aucune espèce de travail, à moins d'y être forcés; ils passent des heures entières à prier. Le chef suprême assemble la tribu et commence la prière à laquelle tous les Indiens répondent en chœur. Il prononce ensuite un

discours pour les engager à tenir une conduite régulière. Quelquefois le chef fait ses exhortations en parcourant lentement le camp à cheval. Grand nombre de Têtes-Plates ont, par le conseil des missionnaires, renoncé à l'existence vagabonde qu'ils menaient, pour se livrer entièrement aux travaux de l'agriculture.

Les Serpents, ainsi nommés parce qu'ils fouillent dans la terre pour y chercher des racines dont ils se nourrissent, habitent la partie méridionale du territoire située dans la troisième vallée, entre les montagnes Rocheuses et les montagnes Bleues. Ils forment une population d'environ dix mille âmes, divisée en plusieurs peuplades répandues sur toute la surface de cette contrée stérile.

Les Serpents croient que le Grand-Esprit réside particulièrement dans le soleil, le feu et la terre. Lorsqu'un de leurs chefs meurt, ses femmes, ses enfants et ses plus proches parents se coupent les cheveux. Ils se font sur toutes les parties du corps des incisions dont la profondeur témoigne du degré de leur affliction. Ils rasant la crinière et la queue aux chevaux du défunt, et mettent le feu à tous les objets qui lui ont appartenu. Le cadavre est ensuite attaché sur le cheval favori du mort, et conduit au bord de la rivière la plus prochaine. Là les guerriers poursuivent l'animal avec des cris épouvantables jusqu'à ce qu'ils le forcent à se précipiter dans le courant avec le corps de son maître. Alors les hurlements redoublent, et les Indiens crient au cheval de porter rapidement son maître au pays des âmes. On ne conçoit pas comment, à côté de ces grandes démonstrations de douleur à la perte d'un parent ou d'un ami, les Serpents peuvent conserver la coutume inhumaine d'abandonner les vieillards et les infirmes, qui embarrassent leur marche lorsqu'ils vont à la chasse ou à la pêche. Si dans ces excursions ils font des femmes prisonnières, ils les emmènent au camp et les livrent à leurs parentes; celles-ci les tuent immédiatement à coups de hache et de couteau, en les accablant des injures les plus grossières.

Dans le voisinage des Indiens Serpents se trouvent les Payouts ou Ampayouts, appelés aussi les Sampitches, dénomination que nos Français ont traduite par *dignes de pitié*, qui leur convient parfaitement. Ces Indiens sont placés, sous le rapport physique et intellectuel, au dernier degré de l'échelle sociale. Hommes et femmes vont entièrement nus; ils se nourrissent de lézards, de limaçons, de sauterelles, de fourmis, de racines sauvages et de graines nauséabondes. On assure qu'ils mangent aussi des cadavres, même ceux de leurs propres enfants.

Lorsque la neige tombe en abondance et qu'ils n'ont plus de quoi se nourrir, car ils sont de la plus grande imprévoyance, ils creusent des trous dans les flancs des montagnes de sable, et y végètent jusqu'au



retour du beau temps. Alors ils reparaissent sur terre et dévorent l'herbe, se traînant à quatre pattes jusqu'à ce qu'ils aient repris assez de force pour aller plus loin chercher leur nourriture. Les trappeurs rapportent qu'après un hiver rigoureux le sol est jonché des cadavres de ces infortunés qui sont morts de faim. Ils ont pour toutes armes des arcs, des flèches et des espèces de bâtons ou de massues dont ils se servent même assez maladroitement.

On présume que les Payouts ne sont pas fort nombreux, mais on ne peut le savoir avec certitude, car leur timidité est telle qu'on ne peut pas établir des rapports avec eux. La vue d'un étranger suffit pour les mettre en fuite. Cependant quelques-uns se hasardent parfois à venir vendre leurs enfants aux blancs ; ils se contentent de la plus simple bagatelle en échange.

Les Indiens de Millbanks-Sound, près du fort Mac-Loughlin, dans la Nouvelle-Calédonie, au nord-ouest de l'Orégon, diffèrent beaucoup des tribus méridionales ; ils ont les traits saillants et réguliers. Ils sont assez sales, se frottent la tête d'huile de poisson, et se couvrent le visage de vermillon. Leur nombre est considérable. Ils possèdent plusieurs villages, et changent de demeure suivant les saisons de l'année.

Souvent, en hiver, lorsque les tribus se trouvent réunies, les chefs invitent leurs sujets à une sorte de représentation dramatique religieuse. C'est l'hôte qui joue alors le rôle principal. Il imite sur une espèce de théâtre élevé les différents esprits, objets de l'adoration des assistants. Chaque fois qu'il représente un nouvel esprit, ce chef change de costume derrière un grand rideau tiré en travers au fond de la pièce ; il met aussi, les uns après les autres, plusieurs masques qui lui couvrent toute la tête et le cou. Des ressorts invisibles font mouvoir la bouche et les yeux de ces masques arrangés de manière à rendre plusieurs sons divers.

Quelquefois le chef imite le lever du soleil, que ces Indiens se représentent comme un homme éclatant de lumière, portant sur la tête une couronne radieuse et qui marche sans cesse autour de la terre immobile. Le représentant du soleil revêt dans ces occasions un superbe costume d'hermine et d'autres fourrures précieuses ; son visage est couvert d'un masque singulier orné de favoris faits de peau du veau marin et garni de plumes qui s'ouvrent en éventail. Dès qu'il fait le moindre mouvement, on voit tomber du milieu de ces plumes une quantité de duvet de cygne. Il est convenu que les plumes et la peau de veau-marin représentent les rayons du soleil ; le duvet, la pluie et la neige. Pendant tout le temps de la représentation les Indiens chantent à demi voix et en cadence.

On invite souvent les blancs à ces solennités religieuses ; seulement on exige d'eux le plus profond silence. A cette condition les Indiens se

montrent très-satisfaits de leur présence, et, pour l'ordinaire, ils leur offrent quelques fourrures avant le départ. Après la cérémonie on fait un repas ; un grand feu de bois brûle au milieu de la salle pendant tout le temps de la représentation et du banquet.

Ces Indiens observent une autre coutume qui mérite d'être rapportée. Le chef suprême, qui, suivant leurs idées, est l'agent intermédiaire entre le Grand-Esprit et les hommes, quitte sa tribu lorsqu'il s' imagine que la Divinité l'appelle. Il part alors, sans instruire qui que ce soit de son dessein, et se retire dans les forêts et les montagnes, muni d'une petite provision de saumon séché qu'il se procure secrètement. Dès que la famille s'aperçoit de son absence, le bruit se répand qu'il est allé s'entretenir avec le Grand-Esprit, lequel est censé descendre des régions supérieures pour lui rendre visite. On cherche alors à se procurer des renseignements sur la route qu'il a suivie, sur l'endroit où il se trouve ; puis on trace autour de ce lieu une ligne qui devient sacrée et que nul ne saurait franchir sous peine de perdre la vie. Si, par hasard, un malheureux Indien rencontre le chef lorsque celui-ci est à la recherche du Grand-Esprit, sa perte est inévitable ; il ne doit opposer aucune résistance aux attaques du chef, et quand même ce dernier, plongé dans la méditation, ne s'apercevrait pas de sa présence, l'Indien est tenu, à son retour dans la tribu, d'avouer son crime et de se livrer comme une victime volontaire. S'il cachait cette rencontre et que le chef en parlât plus tard, il serait condamné à périr dans d'horribles tortures.

Le temps que durent ces absences du chef varie suivant les circonstances ; pour l'ordinaire il ne revient qu'après avoir entièrement épuisé sa petite provision, qui dure quelquefois trois semaines. Lorsque la faim le presse, son imagination s'exalte, et c'est alors qu'a lieu l'entrevue avec le Grand-Esprit. Enfin, le chef rentre au village dans un état affreux : les cheveux hérissés, les joues creuses, les yeux injectés de sang, les lèvres sèches, et la couverture qui forme son unique vêtement tout en lambeaux ; son visage est d'une saleté repoussante, et cet homme paraît animé de la fureur d'un démon. Son retour a lieu le soir, mais le moment en est inconnu, comme celui du départ. En général il ne se dirige pas d'abord vers sa propre maison, mais entre dans une autre, suivant son caprice. Au lieu de se présenter à la porte, il monte sur le toit, arrache une des planches qui le recouvrent et pénètre ainsi dans l'intérieur. Semblable à un loup affamé, il s'élance sur une des personnes présentes, lui enlève de dessus le corps avec les dents un lambeau de chair et l'avale aussitôt. L'Indien ainsi déchiré n'oppose pas la moindre résistance, car il croit que le Grand-Esprit veut qu'il livre au chef sa chair et son sang. Celui-ci visite de la même manière plusieurs

familles jusqu'à ce qu'il tombe gorgé de ces horribles mets. Alors on le porte chez lui dans une espèce de torpeur qui dure un ou deux jours, et souvent même se prolonge au delà, car il ne lui est pas permis de prendre d'aliments ordinaires avant un certain espace de temps.

M. Dunn rapporte que plusieurs fois, ayant eu affaire à ces hommes tandis qu'ils étaient en convalescence, leur haleine exhalait encore une odeur fétide, semblable à celle des cadavres en putréfaction. Les blessures faites par les chefs dans ces moments d'exaltation sont autant de titres de gloire et de sainteté, et les personnes qui ne sont pas assez heureuses pour en avoir reçu se font des cicatrices pour cacher aux autres leur infortune. Quelquefois les chefs continuent à mordre jusqu'à faire sortir les intestins de leur victime; cette mort affreuse est regardée par les sauvages comme une faveur spéciale du Grand-Esprit.

Tels sont les usages qui règnent encore parmi quelques tribus de l'Orédon. Les missionnaires ont beaucoup fait dans ce pays pour les progrès de la civilisation, mais il reste à leur zèle un champ bien vaste à exploiter.

Les gouvernements anglais et américains ont bien senti tous les avantages qu'ils pourraient retirer de la colonisation religieuse, et nous devons reconnaître qu'ils la favorisent. En effet, comme le dit M. de Mofras : « Parmi les tribus sauvages, ainsi que chez tous les peuples non encore policés, l'autorité civile ou militaire seule ne saurait produire aucun résultat durable. La croix de bois de quelques pauvres Religieux avait conquis plus de provinces à l'Espagne et à la France que l'épée de leurs plus grands capitaines. »

Dans un second article nous nous occuperons de la Californie et principalement de l'état de la religion chrétienne dans ces contrées.

V. VALMONT.

---

## DU COMPAGNONNAGE :

### SON PASSÉ, SON PRÉSENT, SON AVENIR.

---

L'attention publique a été vivement émue il y a peu de temps par les mémorables débats du procès intenté aux ouvriers charpentiers de Paris.

Des hommes honnêtes, laborieux, entourés de l'estime et de la confiance de leurs compagnons de travail, comparaissaient sur les bancs de la police correctionnelle, et, durant le cours de plusieurs audiences, ils ont fait preuve d'une intelligence droite et élevée, de la modération la plus honorable et d'une grande dignité de caractère. Le premier des orateurs contemporains est venu leur apporter le secours de cette puissante éloquence qui n'a jamais fait défaut à toutes les nobles causes et à tous les opprimés ; et, à sa suite, plusieurs jeunes avocats du barreau de la capitale, de ceux dont le nom se retrouve toujours quand il y a quelque liberté populaire à défendre, leur avaient prêté le secours de leur zèle et de leur talent. Le premier acte de ce drame s'est terminé par une sentence de condamnation. Nul plus que nous ne sait le respect que commandent les arrêts de la justice humaine, même quand ils sont frappés d'un appel. Aussi n'est-il pas dans notre pensée de revenir ici sur une discussion que de plus habiles ont déjà épuisée, et qui sera reprise d'ailleurs devant un degré supérieur de juridiction. Tout notre désir se borne à l'examen de quelques-unes des questions soulevées par le procès lui-même, et qui, par leur nature et par la force des choses, sont restées hors du débat, bien qu'elles s'y rattachent essentiellement.

Rien de plus sérieux, à notre avis, surtout dans les conditions so-

ciales où nous sommes, que l'enseignement donné par le fait même qui a servi de base à la prévention. Des ouvriers, au nombre de six mille, trouvent leur salaire insuffisant, ils réclament une augmentation; elle leur est refusée; d'un commun accord ils suspendent leurs travaux. Dans cette *grève* établie de concert, l'autorité voit le délit de *coalition* prévu et puni par nos lois pénales, et elle traduit devant les tribunaux les instigateurs et les chefs présumés de cette coalition. Voilà toute l'affaire : en apparence, ce n'est rien de plus qu'une question de police correctionnelle; au fond, ce n'est rien de moins que le problème le plus difficile des temps modernes; car il s'agit à la fois de la liberté de travail et du droit d'association, deux des éléments constitutifs de notre nouvel ordre social.

Comme symptôme politique, ce procès et les événements qui y ont donné lieu sont une révélation nouvelle d'un malaise profond sur lequel les hommes d'État qui nous gouvernent feignent encore de se faire illusion et qu'ils ne méconnaissent que par l'impuissance où ils se trouvent d'y remédier. C'est une plaie sociale, et il ne faut pas moins que toutes les forces vives de la nation et de l'humanité pour la cicatriser. Sous le rapport du droit général et du droit privé, c'est le triste et nouveau témoignage d'un désaccord plein de périls et d'injustices entre les principes qui font la base de la société politique dans notre patrie et les prescriptions d'une législation rendue sous l'empire de principes diamétralement opposés; discordance funeste que nous rencontrons à chaque pas dans la vie publique, et qui, après avoir suscité des froissements sans nombre et comblé la mesure des mécontentements, présage, pour un avenir très-rapproché peut-être, des jours de troubles et d'orages.

Comme fait économique, enfin, ce procès a constaté la permanence invincible d'une organisation qui a survécu jusqu'à nous en dépit des siècles, et malgré des attaques et des prohibitions de toute espèce, à savoir : l'*association* parmi les ouvriers, ou autrement le COMPAGNONNAGE et les diverses *sociétés* dont il se compose; institution ancienne qui a son histoire ou plutôt sa mythologie, qui a ses règles et ses statuts religieusement conservés sous la foi du secret et du serment, qui reconnaît une hiérarchie toute particulière, qui possède des moyens énergiques de conservation et de défense, et qui, à l'heure qu'il est, tient encore toutes les classes ouvrières de la France enfermées dans les mailles innombrables de son vaste et solide réseau.

Devant une pareille situation, en présence de la détresse des travailleurs, et, il faut le dire, de leur misère morale bien plus déplorable encore que leur misère physique; en présence des anomalies de la législation, en présence surtout de cette formidable constitution du

compagnonnage que le gouvernement tolère, parce qu'il ne se sent ni la résolution ni le droit de l'attaquer en face, je me suis demandé si, dans la mesure de mes forces, il ne m'était pas permis d'essayer, non pas, certes, de résoudre le problème, mais du moins de réunir quelques renseignements capables d'en éclaircir la position aux yeux des hommes qui désirent sincèrement l'alliance de l'ordre avec la liberté sous la garantie de la religion.

Limitant mes études au principe de l'*association*, il m'a semblé que je devais d'abord interroger le passé ; car la solidarité de la conscience humaine donne souvent à travers les siècles des exemples et des leçons qu'on ne doit pas négliger. Je rechercherai donc d'abord quelles ont été, dans les âges écoulés, les conditions du compagnonnage ; je comparerai ensuite le résultat de cet examen rétrospectif avec le droit et avec les faits du présent, et enfin je m'efforcerai de tirer de ce rapprochement quelques conclusions pour l'avenir.

## I

Que, dès les âges les plus reculés, le principe d'association ait été mis en pratique dans les sociétés humaines ; que les enfants d'Adam, sur lesquels avait été prononcé cette parole sacrée : *Væ soli!* aient senti s'éveiller au fond de leur nature l'impérieux besoin de se rapprocher et de s'unir par des liens communs, et que, même au sein des empires organisés, il se soit rencontré des communautés rassemblées sous des chefs distincts, vivant sous des lois et sous une hiérarchie particulières, c'est là une de ces vérités historiques qui sembleraient ne pas exiger de démonstration.

Il suffit de jeter un rapide coup d'œil sur les annales de l'antiquité pour se convaincre que le principe d'association y était une des bases essentielles de l'ordre social. Seulement ce principe, comme tous les autres, né d'un droit fondamental et primitif, n'avait pas tardé à être détourné de ses limites naturelles et à dégénérer dans l'abus le plus excessif ; de telle sorte que ce qui, originairement, était une garantie de liberté et de fraternité, devint promptement l'instrument le plus terrible de la tyrannie et la consécration même de l'esclavage. La division des peuples par *castes* héréditaires et infranchissables n'est pas autre chose, en effet, que l'exagération et le despotisme du système de corporation. Et, pour ne pas sortir du cercle que nous nous sommes tracé, la subdivision forcée par métiers et par professions, l'Indien et l'Egyptien contraints, sous peine de mort, à exercer l'état de leur père, démontrent évidemment que la pensée d'agrèga-

tion et d'hierarchie dominait tous les rouages de la nation et en réglait jusqu'aux plus humbles mouvements <sup>1</sup> ?

Il faut quitter les sombres et mystérieuses profondeurs de ces temps reculés, il faut abandonner les rives du Gange et du Nil pour les bords heureux de la mer intérieure, avant de retrouver et la liberté du travail et la liberté de l'association. Non pas, certes, qu'en Grèce plus qu'en Asie le travail fût considéré comme digne d'un citoyen, non pas que la répugnance instinctive de l'humanité contre cette loi de châtement qui la condamne à *manger son pain à la sueur de son front* fût diminuée ou anéantie ; au contraire, l'œuvre manuelle est, autant que possible, abandonnée aux esclaves ou aux plus petits d'entre le peuple : les ouvriers sont relégués au dernier rang, après les cultivateurs, après les bergers <sup>2</sup> ; mais au moins, peu à peu, l'obligation de l'hérédité de la profession disparaît, et l'association devient viagère et libre. Une admirable loi de Solon garantit solennellement l'exercice de ce droit. On nous permettra de la citer, parce qu'elle contient une énumération qui comprend à peu près tous les modes de sociétés.

« Si des citoyens du même *dème* ou de la même *phratrie* <sup>3</sup> ; si des prêtres des mystères sacrés, des gens de mer, des commensaux, des compagnons de plaisir,

<sup>1</sup> Ne voulant pas ici faire une étude spécialement historique, nous sommes obligé de restreindre le développement des faits qui servent à établir la permanence et l'application du principe d'association dans les temps anciens ; nous nous contenterons d'indiquer quelques-uns des principaux détails. Ainsi personne n'ignore que, dans l'Inde et dans l'Égypte, toute la nation était divisée en *castes* héréditaires ; mais ce qui est moins connu, c'est que l'empire hindoustan était couvert d'une multitude d'agréations analogues à nos vieilles associations communales ; ces classes sont de la plus haute antiquité, puisqu'il est question dans les lois de Manou de certaines d'entre elles, telles que l'*orfèvre*, chap. IX, le *blanchisseur*, chap. VIII, le *menuisier*, chap. X. Il faut lire sur ce point l'excellent opuscule de M. de La Farelle, intitulé : *Plan d'une réorganisation disciplinaire des classes industrielles en France*. Cet ouvrage, fruit de longues recherches, a été couronné par l'Académie de l'Ain. Cette décision, portée sur un tel livre, honore encore plus le corps savant qui l'a rendue que l'auteur distingué qui en a été l'objet. — En Égypte, les artisans formaient une classe à part (*καπηλοι*). Diodore de Sicile, t. I, p. 86, dit en termes exprès « que les enfants étaient tenus de prendre le métier de leur père et n'en pouvaient exercer plus d'un. » Cette vérité a été confirmée par un document découvert depuis peu dans la Haute-Égypte, où l'on voit la corporation des mégissiers figurer comme une subdivision de la grande caste des artisans. (Bœck, *Interprétation d'un document sur papyrus*.)

<sup>2</sup> Depuis Thésée jusqu'à Solon, le peuple athénien se partagea en quatre tribus héréditaires, savoir : 1° les hoplites ou nobles et prêtres à la fois, composant seuls le corps politique ; 2° les cultivateurs du sol (*asgadon*) ; 3° les bergers (*aigycoreis*), et 4° les ouvriers, ces trois derniers ordres assujettis et tributaires vis-à-vis du premier.

<sup>3</sup> Ces deux mots signifiaient les divisions de classes ou de tribus en vigueur dans l'Attique.

des sociétaires pour l'habitation continuelle et commune, ou pour un objet de négoce, ont fait entre eux des contrats mutuels, que ce soit leur loi, à moins que les lois publiques ne le défendent <sup>1</sup>.

On le voit, liberté entière et pas d'autres limites que les lois sociales elles-mêmes. C'est le contraste le plus absolu avec le système oriental <sup>2</sup>.

Ce principe de liberté était tellement dans les mœurs de l'Occident que, dès les premiers jours de Rome, nous l'y voyons religieusement consacré par Numa. C'est lui « qui réunit les artisans d'un même métier en un même corps », dit Plutarque, et leur fixa le service qu'ils avaient à rendre aux dieux. » Réformée, attaquée peut-être par Tarquin, l'association renaît sous la sauvegarde de la législation décenvirale, à l'imitation de la Grèce <sup>3</sup>. « SODALES . LEGEM . QUAM . VOLENT . DUM . NE . QUID . EX . PUBLICA . LEGE . CORRUMPANT . SIBI . FERUNTO . » dit la huitième des Douze Tables <sup>4</sup>.

Qu'ensuite cette liberté, comme toutes les autres, ait été fréquemment menacée à Rome, qu'elle ait même fini par y être déniée ou plu-

<sup>1</sup> Ce texte célèbre a été conservé par Gaius au Digeste, liv. XLVII, tit. 22. Elle se trouve également restituée par Rosin, *Antiq. Rom.* Voici le texte tel que le donne le jurisconsulte romain : Ἐὰν δὲ δῆμος, ἢ φράτορες, ἢ ἱερῶν ὄργίων, ἢ ναῦται, ἢ σύναιτοι ἄμωστροι, ἢ διασώται, ἢ ἐπὶ λίαν οἰχόμενοι, ἢ εἰς ἐμπορίαν ὅτι ἂν τούτων διαθῶνται πρὸς ἄλλήλους, κύριον εἶναι ἔαν μὴ ἀπαγορεύσῃ δῆμοσια γράμματα; id est : « Si autem plebs, vel fratres, vel sacrorum sacramentales, vel nautæ, vel confrumentales, vel qui in eodem sepulchro sepeliuntur, vel sodales, qui et multum simul habitantes sunt; enimsverò, ad negotiationem aut quid aliud, quidquid hi disponant ad invicem firmum sit, nisi hoc publica leges prohibuerint. » — Si je me suis permis de modifier la traduction de Gaius, qui ne me semblait pas répondre suffisamment à l'idée du législateur grec, j'y suis autorisé par la version de Rosin, et d'ailleurs je vais en donner les motifs : le lecteur jugera. J'ai traduit φράτορες par citoyens d'une même phratrie et non par frères, parce que j'ai cru que ce mot devait être entendu ici dans le sens légal qu'il avait dans l'Attique. Les citoyens d'Athènes étaient divisés en phratries ou tribus, et ce n'est que par dérivation et par analogie que le mot φράτως a fini par signifier semblable ou frère. C'est le mot ὄργίων, qui ne s'emploie que pour les mystères, qui m'a déterminé à l'interprétation que j'ai donnée. J'ai pensé enfin que le mot sodales, qui veut dire simplement compagnons, ne reproduisait pas la pensée du grec, qui veut dire ceux qui font des thiates, fêtes, plaisirs, etc. On me pardonnera cette présomption en faveur de l'importance de cette loi de liberté dont chaque terme doit être pesé avec soin.

<sup>2</sup> Établies à la faveur de la loi de Solon, ces réunions étaient fréquentes dans la Grèce. Ce sont là les hétairies, qu'on reconnaît à chaque pas des annalistes et qui jouent un si grand rôle dans la vie privée des Athéniens.

<sup>3</sup> FF., lib. LXVII, tab. xxii, l. 1, de Collegiis et corporibus. Gaius, lib. IV, ad Leg., tab. xii. Sodales sunt qui ejusdem collegii sunt, quam Græci Ἐταιρίαν vocant. His autem potestatem facit lex pactionem quam velint sibi ferre, dum ne quid ex publica lege corrumpant. Sed hæc lex videtur ex lege Solonis translata esse, nam illuc ita est. (Suit la loi ci-dessus rapportée.)

<sup>4</sup> C'est ainsi du moins que l'ont restituée les commentateurs. Voir Ban. Brisson, *Antiq. Rom.*; Rosin, *id.* Voir M. de La Farelle, *op. cit.*



tôt soumise à l'autorisation arbitraire du pouvoir public, c'est ce que je ne veux pas dissimuler<sup>1</sup>. Mais les luttes elles-mêmes qu'elle subit témoignent du profond attachement que les citoyens lui portaient. Ce que les sénatus-consultes avaient tant de fois essayé, l'épée dictatoriale de Jules-César put seule le réaliser un moment. Encore les corporations, brisées par le premier des empereurs, reparurent-elles après lui, et il ne fallut rien moins que l'autocratie sanguinaire de Néron pour plier le peuple romain à solliciter en faveur de ses *collèges* le bon plaisir et l'approbation du maître. On sait ensuite combien le despotisme impérial garda avec soin les traditions des Césars. Aussi, c'en fut fait pour deux siècles de la liberté d'association<sup>2</sup>.

Il était réservé au Christianisme de la rendre au monde. Fille de la charité divine, société des âmes, l'Eglise catholique apportait avec elle le type de toute association, le germe et le modèle de toute union et de toute fraternité. Aussi, lorsque, dans le grand naufrage de l'empire romain, après avoir sauvé les débris de la civilisation et courbé le front des Barbares sous l'eau régénératrice, elle se mit à reconstituer l'ordre social, le plus puissant élément qu'elle employa fut ce principe si méconnu par le despotisme impérial. Et de la même main qui restituait au travail sa liberté et sa dignité, qui l'ennoblissait et le sanctifiait devant les hommes, elle répandait sur l'univers étonné les prodiges de la communauté, appliquée aux différents besoins de la vie spirituelle et de la vie matérielle. Or, c'est au moyen âge, époque de triomphe et de règne pour la pensée catholique, que les institutions nées de ce sentiment si élevé et si pur reçurent leur plus magnifique développement.

« C'est le moyen âge, dit M. Troplong, qui donna naissance à la communauté conjugale, à ce régime qui convient le mieux aux sentiments d'affection et de confiance sur lesquels repose le mariage. C'est lui qui forma ces nombreuses sociétés de serfs, d'agriculteurs, qui couvrirent et fécondèrent le sol de la

<sup>1</sup> Parmi les actes législatifs auxquels je fais ici allusion, il faut citer particulièrement trois sénatus-consultes : l'un rendu sous le consulat de L. Cæcilius et de Quintus Martius, l'autre sous le consulat de Metellus et de Lentulus ; le troisième fut fait sous Néron.

<sup>2</sup> C'est de Néron en effet que date le principe que « nulle société ne peut s'établir sans l'autorisation du magistrat ou du prince ; » ou du moins c'est lui qui le fit formuler le premier d'une manière absolue. Sévère ordonna ensuite aux juges de ne pas souffrir de collèges ou corps non autorisés, soit dans la ville, soit dans les provinces, soit dans les armées. Voir au Digeste les lois de *Colleg. et corporibus*. Voilà le fondement des exigences arbitraires que les légistes du dernier siècle ont ressuscitées au profit de la monarchie, et qui, malgré deux révolutions survenues, sont encore inscrites dans nos lois. Il est quelquefois utile de rendre à chaque chose sa véritable origine, et la descendance de Néron en ligne directe est une trop belle parenté pour que nous en privions la loi de 1834.

France; c'est lui qui multiplia ces congrégations religieuses dont les services ont été si grands par leurs travaux de défrichement et leur établissement au sein des campagnes abandonnées; c'est lui qui ranima l'esprit municipal, reconstitua la commune, les confréries de toute espèce, les corporations littéraires, marchandes, ouvrières, etc.<sup>1</sup>.

A ce bel éloge, rendu par une bouche savante et que nous voudrions voir toujours aussi impartiale, nous ajouterons que la cause première de ces grandes créations résidait dans le dogme de l'égalité et de la fraternité de tous les hommes devant le même Dieu crucifié; dogme consolant et fécond qui substituait aux liens passagers de la terre l'amour mutuel ici-bas, et, au delà du temps, le commun espoir des récompenses éternelles.

Depuis lors, la liberté de travail et la liberté d'association ont été deux droits à jamais conquis par la race germanique. Les rois et les césars ont bien pu s'armer contre eux, en étouffer momentanément l'exercice ou en restreindre la jouissance; mais ces habiletés, ces ruses ou ces violences contre des privilèges inscrits dans le cœur et dans les entrailles de l'homme, sont nécessairement passagères comme l'iniquité.

Maintenant, dans ces deux ères que la venue du Christ a si profondément séparées, quelle fut pour la classe ouvrière l'application de cette tendance universelle; et l'esprit de société, si puissant partout ailleurs, ne sut-il pas étendre ses ressources et ses bienfaits parmi les déshérités de ce monde, parmi les pauvres et les petits, dont la vie se consume aux longues fatigues du travail corporel?

Et d'abord, on voudra bien le remarquer, je n'ai point ici la prétention de parler de la *corporation* proprement dite, de la communauté des maîtres entrepreneurs, de gens ayant boutique et comptant des ouvriers sous leurs ordres. Ce serait, sans contredit, une belle et curieuse histoire à faire que celle-là. Depuis les ordres de *négociants*, depuis les corps de *marchands* et d'*artistes* qui figurent dans les poétiques descriptions des épopées indiennes<sup>2</sup>; depuis l'organisation de

<sup>1</sup> M. Troplong, préface de son *Commentaire sur les sociétés civiles et commerciales*, t. I.

<sup>2</sup> On voit dans le *Ramayana* que, lors de l'entrée solennelle de Ramah dans sa ville sainte, les négociants vinrent au-devant de lui avec les chefs du peuple. « La ville d'Ayodhia, dit le poète, était remplie de marchands et d'artistes de toute espèce; » et plus loin: « Les boutiques où se vendaient les couronnes de fleurs sont fermées; les changeurs et les marchands ne se montrent plus comme autrefois. » Voir M. de La Faveulle, *op. cit.*, et, pour plus de détails, *Asiatic Researches*, publiés par W. Jones; *Hist. de l'Inde*, par M. de Marès; Heeren, *du Commerce et de la politique des peuples anciens*, etc.

la caste des *Kapeloï* ou artisans d'Égypte <sup>1</sup>, jusqu'aux sociétés que font de nos jours quelques fabricants <sup>2</sup>, il y aurait, sans contredit, un grand attrait à suivre cette corporation au travers des âges sous la domination des Grecs et des Romains <sup>3</sup>, et sous le régime des rois barbares <sup>4</sup>; à la voir formant dans l'Europe moderne la première assise des franchises municipales et la véritable sauvegarde de la liberté civile; favorisée par le sentiment de la dignité personnelle dans les classes inférieures, se plaçant sous l'égide de la religion, souvent encouragée par la noblesse; apparaissant dans la plupart des chartes

<sup>1</sup> Voir Champollion, *l'Égypte*, dans *l'Univers pittoresque*. Ce savant a profité des admirables découvertes de son illustre frère.

<sup>2</sup> Les bijoutiers en faux par exemple. Beaucoup de métiers ont aussi leurs chambres et leurs syndicats, comme les serruriers, etc.

<sup>3</sup> Les détails ne manquent pas en effet et sur les corps de métiers de l'ancienne Grèce et sur la caisse commune qu'ils possédaient, *eranos*, sur les lois qui les régissaient, *eranicoi nomoi*, etc. (voir Bæck, *Economie polit. des Athén.*; l'excellente *Histoire de l'économie politique* par M. le vicomte de Villeneuve-Bargemont; le remarquable *Cours d'économie politique* de M. Charles de Coux, professeur à l'Université catholique de Louvain, dans le Recueil intitulé *Université catholique*, etc.), sur les *collegia* et les *sodalitates* de la république romaine. (« Numa, dit Plutarque, partagea le peuple par métiers, comme de joueurs d'instruments, d'orfèvres, de charpentiers, de teinturiers, de cordonniers, de rameurs, de forgerons, de potiers, et ainsi des autres, réunissant tous les artisans d'un même métier en un seul corps, ordonnant des confréries, des fêtes, des assemblées, et leur marquant le service qu'ils auraient à rendre aux dieux. » Plut., in *Numa*.) Ces collèges romains avaient un trésor, *arca communis*, des défenseurs, des doyens, des prieurs, etc., *defensores, decani, priores*. (Voir le Code Justin., liv. IV, t. 49) On remarquait des sociétés privées, depuis la banque (*socii argentarii*), les compagnies de fournisseurs, de fermiers d'impôts (*vectigales*), jusqu'aux plus humbles associations, comme celle de ces deux pauvres grammairiens qui mettaient leur talent en commun pour partager le produit de leurs leçons. (Paul., liv. I, au Digeste *pro socio*.) Le sol de l'empire était couvert de pareilles communautés où figuraient non-seulement les affranchis cupides, avarés et tenaces qui s'arrondissaient comme des rayons de miel (*quidquid tangebant crescebat tanquam favus*, Pétrone, *Satyric*. 76), mais encore les premiers personnages de la république, le frère de Cicéron entre autres. M. Tropolong, préface du *Commentaire sur les sociétés*, donne de curieux développements à ce sujet. Il faudrait aussi voir ce qu'étaient les *ateliers impériaux* et les *trente-quatre corps* de métier dont parle Constantiu et qu'il énumère ainsi : « Les architectes, les médecins d'animaux, les peintres, les statuaires, les marbriers, les luthiers, les serruriers, les écarisseurs, les maçons, les sculpteurs en bois, les ouvriers en mosaïque, les doreurs, les vernisseurs, les argentiers, les ciseleurs, les fondeurs, les graveurs, les forgerons, les teinturiers, les fontainiers, les potiers, les orfèvres, les miroitiers, les ouvriers en ivoire, les pelletiers, les foulons, les carrossiers, les sculpteurs en marbre, les blanchisseurs, les rouisseurs ou cordiers, les charpentiers. » (Voyez *Traité des origines de la royauté en France*, t. I.)

<sup>4</sup> Il paraît que les rois barbares, trouvant les corporations établies, les respectèrent en partie et se firent un moyen de ressources en vendant la confirmation de leurs privilèges.

de communes, occupant le premier rang dans les *Établissements* de saint Louis; déposant ses usages dans le *Livre des Métiers* d'Étienne Boileau <sup>1</sup>; opprimée successivement par la besogneuse fiscalité des Valois <sup>2</sup> et par l'autorité absolue de Louis XIV <sup>3</sup>; réformée par Turgot <sup>4</sup>, et venant expirer sous les coups de l'Assemblée Constituante <sup>5</sup>, pour se rétablir, bon gré malgré, à l'ombre de l'épée victorieuse de Napoléon <sup>6</sup>.

Mais nous devons nous interdire quant à présent ces intéressantes recherches, et nous renfermer scrupuleusement dans l'objet spécial et unique que nous nous sommes proposé, à savoir le *compagnonnage*, c'est-à-dire les associations d'ouvriers, d'hommes à la solde et à la journée, se mettant au service d'un maître et travaillant pour son compte.

Le COMPAGNONNAGE, je ne dois pas le dissimuler, a de hautes prétentions à l'antiquité. S'il en faut croire les traditions qu'il apporte, à défaut de preuves historiques, il serait contemporain des plus anciens monuments de l'art.

• Le compagnonnage, dit un écrivain compagnon lui-même, et qu'on a fort bien surnommé l'Hérodote du compagnonnage, existe depuis plusieurs milliers d'années.

• Les compagnons placent sa fondation dans le temple de Salomon.

• J'ai cru d'abord, j'ai cessé de croire ensuite, et, après avoir feuilleté bien des volumes et m'être livré à un examen plus approfondi, ma première croyance me me paraît plus absurde ni contraire à la vérité? »

Que faut-il penser de cette déclaration? En principe, pourquoi rejeter une tradition sans l'examiner? Que d'illustres familles et que de grands peuples dont les origines sont entourées de fables et de mystères! Et cependant avec quelle joie ne garde-t-on pas ces vagues souvenirs? D'ailleurs il nous semble beaucoup plus essentiel de constater ici non pas tant ce qui est historiquement vrai que ce qui est généralement cru et tenu pour tel par les parties intéressées. Avant qu'il soit réellement démontré si le roi Salomon a été l'instituteur du compagnonnage, et surtout avant qu'on soit parvenu à rectifier sur ce point les idées des anciens, il se passera des années pendant lesquelles la situa-

<sup>1</sup> Voir pour tout ceci l'ouvrage de M. de La Farelle, chap. 1<sup>er</sup>. C'est une excellente dissertation historique, d'une clarté et d'une exactitude parfaites.

<sup>2</sup> Edits d'Henri III et d'Henri IV, 1584, 1588, 1597.

<sup>3</sup> Ordonn. de 1675.

<sup>4</sup> Edits de 1776 et 1777.

<sup>5</sup> Décrets du 14-17 juin 1791.

<sup>6</sup> Décrets de 1808 et de 1809 (11 juin).

<sup>7</sup> *Le Livre du Compagnonnage*, t. II, p. 175. Nous aurons souvent à faire l'éloge de cette publication.

tion empirera chaque jour, sans qu'après tout on puisse même espérer d'avoir fait abandonner un préjugé chéri et tout-puissant. Puis, si dans les traditions il n'y a rien qui nuise à la moralité de l'homme, si, au contraire, elle tendait à lui inspirer des sentiments élevés et à rehausser sa dignité à ses propres yeux, pourquoi tenter de le priver de cet élément de vie morale et d'y substituer une froide réalité qui le désenchante sans le rendre meilleur? Enfin, quand nous ne verrions dans ces fables que la preuve de l'antiquité de l'association, nous y devrions reconnaître déjà une protestation respectable et fière en faveur d'un des apanages les plus précieux de la classe laborieuse. Il me semble qu'il y a je ne sais quelle grandeur dans la réponse de ce manœuvre qui, après plus de deux mille huit cents ans, vient dire à la face des pouvoirs de la terre : « Je suis l'enfant de Salomon ; la règle sous laquelle je vis a été inaugurée dans le temple de Jérusalem, et il n'était pas question de votre monarchie, de vos lois et de votre nom, alors que mes pères couvraient le monde de monuments qui vous survivront. » Et je ne sais si je me trompe, mais, quand ce ne serait qu'une pure réminiscence biblique, qu'une importation récente et le reflet de l'immense renommée qui s'attache en Orient au nom vénéré du fils de David, je trouverais un grand charme et un sens profond à voir l'organisation d'une société qui répond à l'un des plus impérieux besoins de notre nature, placée sous les auspices du sage par excellence, de ce roi qui avait été jugé digne de bâtir une maison au Très-Haut et qui avait reçu en don les inspirations de la vérité divine.

Au surplus, et pour en venir à l'examen, les preuves d'*Avignonnais-la-Vertu*<sup>1</sup> ne sont pas si dénuées de fondement. Il rappelle d'abord les associations antiques et il cite en particulier celle des Esséniens, dont l'historien Joseph garantit l'antique existence. Il constate que, du temps de Samuel, la Judée avait peu d'ouvriers, et que les habitudes pastorales et agricoles des enfants d'Israël les éloignaient de l'industrie et des arts. Sans doute, sous le règne de David quelques artisans purent être formés; mais il n'en est pas moins certain que, lorsque Salomon voulut ériger un temple au vrai Dieu, les ressources que lui offrait son royaume n'étaient pas suffisantes, et il dut demander à l'habileté des ouvriers de Tyr et de Sidon les secours de leur expérience et de leur savoir. Maintenant pourquoi ces ouvriers, dont le nombre était immense (cent cinquante-trois mille étrangers et trente mille hommes d'Israël, dit la Bible), et qui, par la nécessité même de la division et de la hiérarchie du travail, devaient se trouver partagés en plusieurs catégories, n'auraient-ils pas formé entre eux des sociétés particulières?

<sup>1</sup> C'est le surnom de M. Agr. Perdiguier.

« Comme dans les pays d'Orient on a vu de tout temps des associations religieuses et mystiques, les ouvriers, dit encore Perdiguier, ont commencé à connaître ces sortes d'associations, et depuis ils les ont toujours pratiquées. Les constructeurs de tant de temples et de tant de palais étaient associés à peu près comme les Esséniens; ils avaient des noviciats, des initiations, des fêtes particulières, des secrets, des reconnaissances, et, quel que fût le nom dont ils se paraient, ils constituaient le vrai compagnonnage<sup>1</sup>. »

Ce que le compagnon annaliste n'a pas ajouté et ce dont la science historique témoigne pour peu qu'on ait étudié la vie et les mœurs des populations antiques, c'est le penchant irrésistible qui entraînait les hommes des premiers âges à l'association sous la foi du mystère et sous les garanties de l'initiation. Quand on voit de quelles solennités, de quels rites pompeux et jaloux l'antiquité grecque entoura la transmission des préceptes des arts les plus élémentaires; quand on voit les notions de l'agriculture, la fabrication du pain ou de la toile consacrées par les fêtes les plus magnifiques et gardées dans le sanctuaire d'Eleusis ou dans la citadelle de Minerve, au milieu des enseignements les plus profonds et les plus élevés de la doctrine ésotérique des prêtres, et qu'ensuite on retrouve dans le compagnonnage de nos jours des rites qui attestent une origine lointaine et mystérieuse, on comprend la possibilité d'un lien éloigné, et on est moins disposé à repousser entièrement les faits traditionnels que l'analogie admet et que l'histoire positive ne contredit pas.

Quoi qu'il en soit, ces prémisses posées, nous allons écouter les récits des compagnons.

La profession qui fut la plus anciennement réunie en compagnonnage, et qui reporte son origine à Salomon, est celle des tailleurs de pierre. D'un commun accord, toutes les autres sociétés conviennent qu'elle est la première en date et que « seule peut-être elle exista dans le vieux temps. » Les tailleurs de pierre, *compagnons étrangers*, ainsi qu'ils se nomment encore aujourd'hui, sans doute en souvenir de la qualité de leurs pères, assurent que

« Le grand roi, fils de David, pour les récompenser de leurs travaux, leur donna le très-saint devoir<sup>2</sup> de Dieu, c'est-à-dire un code de lois et de règle-

<sup>1</sup> T. II, p. 175.

<sup>2</sup> Ce mot de *Devoir* était fréquemment employé dans le moyen âge pour signifier serment, engagement de garder des statuts, constitution de privilège ou de franchise. Je trouve dans l'*Histoire de la ligue formée contre Charles-le-Téméraire* (par le baron Th. de Bessière) la réquisition suivante faite au duc René de Vaudémont à son entrée dans la cathédrale de Nancy, capitale du duché de Lorraine : « Mon très-redouté souverain seigneur, lui dit le prévôt de l'église en le conduisant près des reliques de saint Georges, vous plaît-il faire le serment et devoir que vos prédécesseurs ont accoutumé de faire à leur réception en ce duché de Lorraine ? — Oui vraiment, » dit René en posant la main sur les reliques. Ce serment est extrait littéralement des *chroniques de Lon-*

ments destiné à rester secret, et il les unit fraternellement dans l'enceinte du temple, œuvre de leurs mains. »

Ce n'est pas que, depuis, bien d'autres associations ont essayé de revendiquer les honneurs de cette antique fondation, les unes en se rattachant directement à la famille des *Enfants de Salomon*, les autres en se fabriquant une légende qui, bon gré malgré, et en dépit de toute apparence historique, remonte jusqu'au fameux temple de Jérusalem. Ainsi, par exemple, les deux autres grandes divisions du compagnonnage, les *Enfants de maître Jacques* et ceux du *Père Soubise*, racontent imperturbablement que ces illustres personnages comptaient l'un et l'autre parmi les plus célèbres maîtres employés au service de Salomon. On nous permettra de rapporter ici quelques passages d'une histoire qui leur est relative et qui jouit d'un grand crédit auprès de beaucoup de compagnons du Devoir.

« Maître Jacques, un des premiers maîtres de Salomon et collègue d'Hiram, naquit dans une petite ville des Gaules nommé Carte (aujourd'hui Saint-Romili)... Dès l'âge de quinze ans il voyagea dans la Grèce, alors le centre des beaux-arts, où il se lia étroitement avec un philosophe d'un génie distingué, qui lui apprit la sculpture et l'architecture.... Ayant appris que Salomon avait fait un appel à tous les hommes célèbres, il passa en Egypte et de là à Jérusalem. Il ne fut pas d'abord distingué parmi les ouvriers; mais ayant reçu du premier maître l'ordre de faire deux colonnes, il les sculpta avec tant d'art et de goût qu'il fut reçu maître... Après la construction du temple, plusieurs maîtres, désirant retourner dans leur patrie, quittèrent Salomon comblés de bienfaits. Maître Jacques et maître Soubise revinrent dans les Gaules; ils avaient juré de ne jamais se séparer; mais bientôt maître Soubise, dont le caractère était violent, devint jaloux de l'ascendant que maître Jacques avait acquis sur leurs disciples et de l'amour qu'ils lui portaient, se sépara de lui et choisit d'autres disciples.... Un jour, s'étant éloigné de ses disciples, maître Jacques fut assailli par dix disciples de maître Soubise qui voulaient l'assassiner, et, voulant se sauver, il tomba dans un marais, dont les joncs l'ayant soutenu le mirent à l'abri de leurs coups. Pendant que ces lâches cherchaient le moyen de parvenir à lui, ses disciples arrivèrent et le délivrèrent. Il se retira à Sainte-Baume. Un de ses disciples, nommé par plusieurs Jéron et par d'autres Jamais, le trahit et le livra aux disciples de maître Soubise. Un matin, avant le lever du soleil, maître Jacques était seul en prières dans un endroit accoutumé; le traître y vint avec ses bourreaux, lui donna comme de coutume le baiser de paix, qui fut le signal de sa mort. Alors cinq scélérats tombèrent sur lui et l'assassinèrent de cinq coups de poignard. » Suivent les détails des derniers instants de maître Jacques, qui ne manquent ni de grandeur ni de sentiment. « Je meurs, dit le maître, Dieu l'a voulu ainsi; je pardonne à mes assassins; je vous défends de les poursuivre, ils sont assez malheureux; un jour ils en auront le repentir. Je donne mon âme à Dieu, mon Créateur, et vous, mes amis, recevez le baiser de paix. Lorsque j'aurai rejoint l'Être suprême, je veillerai encore sur vous; je veux que le dernier baiser que je vous donne vous le donniez toujours aux compagnons que vous ferez, comme venant de leur père; ils le transmettront de même à ceux qu'ils feront. Dites-leur que je les suivrai partout tant qu'ils seront fidèles à

raîne. La permanence du mot *Devoir*, dans sa vieille signification, est encore une preuve de l'ancienneté du compagnonnage.

Dieu et à leur devoir..... » Il prononça encore quelques paroles qu'on ne put comprendre, et, croisant ses bras sur sa poitrine, il expira, dans sa quarante-septième année, 969 ans avant J.-C. Les compagnons lui ayant ôté sa robe lui trouvèrent un petit jonc qu'il portait en mémoire de ceux qui l'avaient sauvé quand il tomba dans le marais. Depuis lors, tous les compagnons ont adopté le jonc. On ne sait pas si maître Soubise fut l'auteur de sa mort. Les larmes qu'il versa sur son tombeau et les poursuites qu'il fit à ses assassins levèrent une partie des soupçons qui pesaient sur lui. Quant au traître, il ne tarda pas à se repentir de son crime, et, dans le désespoir que lui occasionnèrent ses remords, il se jeta dans un puits que les compagnons remplirent de pierres. »

On trouve enfin quelques détails sur l'embaumement et la mise en terre de cet antique fondateur : comme ces rites subsistent encore à quelques égards, je ne crois pas inutile de les rapporter.

« Avant de descendre le corps dans le tombeau, le premier compagnon lui donna le baiser de paix; chacun suivit son exemple; après quoi, lui ayant ôté son bourdon, ils le remirent dans la bière et le descendirent dans la tombe. Le premier descendit près de lui. Les compagnons le couvrirent du drap mortuaire; puis, ayant fait la *guilbrette*, il se fit donner du pain, et du vin, et de la chair, les déposa dans la tombe et sortit. Les compagnons couvrirent la tombe de grosses pierres et les scellèrent de fortes barres de fer; puis, ayant fait un grand feu, ils y jetèrent leurs torches et tout ce qui avait servi aux funérailles de leur père. »

J'ai donné cette légende comme un exemple des prétentions du compagnonnage : voici maintenant l'histoire.

Il faut, d'un seul bond, franchir près de deux mille ans, et, pour retrouver la trace du compagnonnage primitif et l'origine des sociétés plus récentes, il faut passer de Salomon à la première croisade. Dans cet espace de temps, annales et traditions, tout est à peu près muet. On dit bien que, vagabond et cosmopolite, le compagnonnage se transportait de contrée en contrée, laissant passer les conquérants et les ravageurs de villes et revenant paisiblement après eux réparer dans le silence et dans l'oubli la dévastation de leur passage, subissant l'influence des lieux, des temps, des religions, mais subsistant toujours. On trouve bien encore qu'au VIII<sup>e</sup> siècle quelques maçons quittèrent la Gaule, se réfugièrent en Grande-Bretagne, et trouvèrent un protecteur dans la personne de Kenred, roi de Mercie, qui les plaça sous la direction de Bennet, abbé du monastère de Vivral. Au X<sup>e</sup> siècle, était-ce la continuation de cette société primitive? On voit aussi figurer une association de *maçons-libres*, *free-maçons*, qui construisirent plusieurs édifices en Angleterre. Le prince Edwin, frère du roi Athelstan, fut, dit-on, nommé grand-maître de cette société, et en établit le chef-lieu à York, sous le titre de *loge-maitresse*<sup>1</sup>. Ces deux faits

<sup>1</sup> Bien que l'on ne doive point ajouter foi aux annales de la secte philosophique qui s'est emparée du nom et des attributs de la franc-maçonnerie, on y rencontre quelque-



donneraient la preuve de la tutelle généreuse dont les ordres religieux et la noblesse entourèrent, dès l'origine, ces confréries populaires. Quoi qu'il en soit, je consens à m'en tenir au XI<sup>e</sup> siècle de notre ère : c'est déjà une assez haute illustration que de dater de la même époque que les Templiers et les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Je ne veux point me faire de querelle avec les archéologues ; mais, quelle que soit l'opinion vraie sur l'origine de l'architecture ogivale, il est un fait incontestable : c'est l'influence réelle que le contact avec les ouvriers arabes et orientaux exerça sur les ouvriers et sur les gens du peuple qui avaient accompagné en Palestine les conquérants de la ville sainte. Qu'il se soit fait alors des échanges de connaissances et d'études, et qu'on en trouve la trace, de même qu'on la reconnaît dans la littérature et dans les sciences, c'est ce qui me paraît à peu près hors de doute. Et j'avouerai de plus que je ne serais pas loin d'accorder que le sentiment d'association et de fraternité, si ardemment réveillé par la vue du tombeau de Notre-Seigneur et des lieux témoins des premières réunions des fidèles, si vivement excité encore par l'éloignement de la patrie, par le besoin de se rapprocher et de s'unir dans un intérêt et dans un amour communs, ait aussi présidé à la formation de ces communautés d'artisans et de travailleurs qui devaient être, pour le peuple, une garantie de protection et d'indépendance. Si donc il restait encore autour des débris du grand édifice de Salomon et sous la magi-

fois des documents précieux dont on doit tirer parti en les restituant à leurs véritables possesseurs. Ainsi j'ai lu dans un volume intitulé *Histoire des francs-maçons*, et portant le millésime de 1745, et pour lieu d'impression : à l'Orient, entre l'équerre et le compas, vis-à-vis le soleil couchant, à la page 235, des extraits que l'auteur assure avoir été empruntés à un acte du règne d'Edouard IV et où il est question de la constitution donnée par le prince Edwin, frère d'Athelstane, aux *free-maçons* d'York. On y voit que « dans cette grande loge il fut fait une loi pour faire observer à l'avenir par tous les francs-maçons d'Angleterre les obligations et statuts ; qu'on y régla un bon salaire pour les ouvriers, etc. » et dans un manuscrit plus ancien, ajoute l'historien, on trouve un règlement par lequel il est ordonné que, « quand le maître ou les surveillants se trouvent dans une loge, si la nécessité le demande, le prévôt de la comté ou le maire de la ville, ou bien l'échevin de l'endroit où l'assemblée se tient, doivent être faits compagnons ou associés du maître pour l'assister contre les rebelles et pour défendre les droits du royaume ; qu'à l'admission des nouveaux apprentifs on leur recommandera de n'être ni voleurs, ni recéleurs, de travailler honnêtement pour leur paye, d'aimer leurs compagnons comme eux-mêmes et d'être fidèles au Roi, au Royaume et à la Loge..... ces congrégations ayant été principalement instituées afin que le moindre aussi bien que le plus grand soit bien et fidèlement servi par tout le royaume d'Angleterre dans l'art ci-dessus. Amen. » Ainsi il s'agit bien de véritables ouvriers et desalaires à régler ; l'intervention de la puissance publique y est aussi garantie. Je n'hésiterais pas à considérer cet acte comme ayant des caractères assez réels d'authenticité, au moins pour le fond et les prescriptions, et à le rapporter aux confréries de compagnonnage.

que puissance de ce nom quelques vestiges du vieux compagnonnage, je ne vois pas pourquoi nous refuserions d'admettre que les pauvres croisés en auraient relevé la tradition en l'appropriant aux inspirations de la foi catholique.

En tout cas, il paraît que, les premiers de tous, les compagnons tailleurs de pierre se seraient reconstitués; à leur suite et à leur exemple, les menuisiers ou *charpentiers en menu* et les serruriers ou forgerons se seraient soumis au *très-saint Devoir de Dieu*; et les uns, sous l'antique dénomination de *Compagnons étrangers*, les deux autres sous celle de *Compagnons de la Liberté*, auraient formé la famille des *Enfants de Salomon*.

Certes, quand on se reporte par la pensée aux rudes époques des croisades, et qu'on se mêle à toutes les souffrances qu'éprouvaient les soldats de Christ sous le brûlant climat de la Palestine, on ne peut s'empêcher de trouver un certain charme de mélancolie dans ce titre de *Compagnons étrangers*, qui, à une si grande distance de leurs villes natales, rassemblait les courageux et hardis enfants du peuple chrétien, et demeurait comme un doux souvenir de cette terre de la patrie, où ils n'étaient plus comme en Syrie des exilés et des voyageurs. Ensuite, cet autre nom de *Compagnons de la Liberté* ne vibre-t-il pas à travers les âges comme une parole consolante et prophétique à la fois, racontant au passé les privilèges, les libertés et l'indépendance conquises par l'association aux pieds du Calvaire, et inaugurant pour l'avenir une émancipation qui n'a, elle aussi, sa raison, sa fin et sa prospérité qu'à l'ombre de la foi? Il n'est pas jusqu'au nom générique de *Compagnons* qui ne révèle toute la puissance de la fraternité. Comme dans les associations rurales dont un habile jurisconsulte<sup>1</sup> a ressuscité la mémoire, le pain, là aussi, était l'emblème matériel et mystique de la communauté; les *Compagnons*, participant au même pain, indiquaient, rien que par leur dénomination, l'union étroite qui leur faisait partager avec le pain grossier arrosé de leurs sueurs cet autre pain céleste que l'Eglise leur distribuait dans leurs fêtes solennelles<sup>2</sup>.

En dernière analyse, il n'en est pas moins établi que, dès le XII<sup>e</sup> siècle, l'Europe était couverte de ces compagnies ou sociétés d'ouvriers, et particulièrement de *francs-maçons ou maçons libres*, à qui sont dus les plus admirables chefs-d'œuvre de l'art gothique.

<sup>1</sup> M. Troplong, dans l'introduction de son *Commentaire des sociétés*. Le Correspondant a cité quelques passages de ce remarquable morceau dans son numéro du 25 août, *Revue scientifique*.

<sup>2</sup> Je sais que quelques étymologistes ont voulu faire dériver le nom de compagnon du mot *compas*, le plus noble des instruments et le premier des emblèmes du compagnonnage; mais l'histoire résiste à cette prétention, et l'origine que je donne me paraît plus vraie et plus touchante.

«Lorsqu'au XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècle, dit un savant membre de l'Institut<sup>1</sup>, l'art passa des mains des moines à celles des laïques, ces derniers, à l'exemple de leurs devanciers, liés entre eux dans tous les pays par une confraternité qui leur assurait aide et secours, ou bien encore à l'imitation des artistes byzantins et arabes, qui avaient continué les corporations romaines, s'unirent entre eux et formèrent une confrérie qui se reconnaissait à certains signes et cachait au vulgaire les secrets de son art. »

C'est l'Allemagne qui nous offre les documents les plus positifs sur l'organisation de ces sociétés<sup>2</sup>. Il serait à croire que l'association des francs-maçons existait déjà lors des premiers travaux entrepris pour la fondation de la cathédrale de Cologne; mais elle ne se serait généralement répandue qu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, vers le temps d'Erwin de Steinbâch. Les membres qui la composaient se divisaient en *maîtres* et en *compagnons*. Les statuts étaient secrets, et, avant leur réception, les frères s'engageaient sous serment à l'obéissance et à garder un silence absolu sur tout ce qui concernait leur union. Les maximes de l'art ne devaient jamais être écrites; elles étaient exprimées par des figures symboliques empruntées à la géométrie ou bien aux instruments d'architecture et de maçonnerie, et la connaissance de ces symboles n'était communiquée qu'aux seuls initiés. On n'était reçu franc-maçon qu'après avoir fait des preuves de maîtrise dans un examen d'autant plus sévère et d'autant plus scrupuleux que la confrérie répondait du talent de ses membres, désignant souvent les maîtres, les conducteurs et les compagnons qui devaient entreprendre un édifice, les encourageant, les réprimandant et les punissant selon le mérite de leur ouvrage.

Certes, on ne peut le nier, il y avait dans cette solidarité de la société et des associés, dans cette mutuelle responsabilité qui pesait sur l'une et sur les autres, la première garantissant ses membres, les seconds répondant de son honneur et de sa renommée, un moyen puissant d'émulation et de progrès. C'était l'esprit de corps dans sa légitime expansion. Or il n'y a rien de plus heureux que cet esprit de corps

<sup>1</sup> M. Lebas, dans l'*UNIVERS PITTORESQUE, Allemagne*, t. II, p. 424.

<sup>2</sup> On sait combien le principe d'association était puissant en Germanie. On se rappelle les *sodalités* germaniques et le magnifique tableau que fait Tacite de cette camaraderie guerrière qui ne se rompt pas même par la mort. Voulez-vous entendre les clauses sacramentelles d'une communauté scandinave : « Ils partageront entre eux rôts et couteaux et toutes choses, comme amis et non comme ennemis. Que si l'un d'eux y manque, il doit être chassé, banni de la contrée, aussi loin qu'homme peut être banni et que chrétiens vont à l'église, païens au temple, aussi loin que feu brûle et que terre fleurit; aussi loin que l'enfant crie après la mère et que la mère enfante; aussi loin que le bois nourrit le feu, que le vaisseau vogue, que le bouclier brille, que le soleil fonde la neige, que la plume vole, que le pin croît... aussi loin que le ciel est une voûte et la terre une route, etc.... A lui seront interdites les églises et la maison de Dieu et la communauté des bonnes gens, et toutes les demeures, excepté l'enfer. (Grimm, cité dans Michelet, *Origines du Droit français*.)

quand il tourne au profit de la communauté en stimulant l'honneur et en excitant la vertu des coassociés.

Ce dernier et précieux résultat de l'association n'avait pas été négligé, on le pense bien, par la haute et chrétienne pensée du moyen âge : la bonne conduite de l'homme ici-bas, son bonheur éternel dans l'autre vie étaient le but constant de toutes les agrégations humaines. La vie morale de l'ouvrier était donc soumise à des règles aussi étroites que la pratique même de son art, et il ne devait pas plus forfaire aux unes qu'aux autres.

« Un règlement maçonique fait à Torgau en 1462, par les maîtres de Magdebourg, d'Halberstadt, de Hildersheim, etc., confirmé de nos jours à Rochlitz, est resté comme un curieux monument des statuts de l'association. Les rapports les plus importants comme les plus insignifiants en apparence des architectes<sup>1</sup> et des ouvriers y sont strictement réglés, sous menace incessante de punition, et cette punition n'était rien moins, en certains cas, que de se voir expulsé de la confrérie comme *mauvais sujet* ou déclaré *sans honneur*. Le mensonge, la calomnie, l'envie, une vie débauchée étaient chez les compagnons punis par le renvoi, et tout porte à croire qu'une pareille condamnation les privait de leur métier. Chez les maîtres, ces mêmes fautes amenaient le même résultat : ils étaient aussi déclarés *sans honneur*. La moindre négligence dans le travail, et jusque dans l'entretien des instruments et des outils, était également punie de peines déterminées. Deux tribunaux, l'un supérieur et l'autre inférieur, connaissaient des délits et jugeaient tous les différends. Le premier de ces tribunaux siégeait tous les trois ans dans le chef-lieu de chaque confrérie particulière ; le second se tenait dans la *loge* de l'architecte, qualifiée de *lieu sacré*, et enfin la grande loge de Strasbourg prononçait en dernier ressort sur toutes les causes<sup>2</sup>. »

Je n'hésite pas à dire, après ces détails donnés par un écrivain qui est loin d'être favorable au Catholicisme, que rarement il s'est vu d'institution plus conservatrice des mœurs, de la probité et de la dignité morale en même temps que des vrais intérêts de l'ouvrier. J'ajoute que la main paternelle de l'Eglise avait soutenu, encouragé et béni ces humbles associations. Des relations si étroites unissaient entre eux les moines, ces pauvres et ces affligés volontaires, et les ouvriers, ces pauvres, ces affligés du monde matériel, qu'ils devaient se donner la main dans une même communauté de travaux et de souffrances. Aussi ne sera-t-on pas surpris de voir la protection tendre et paternelle que les divers ordres religieux accordèrent aux sociétés de compagnonnage, et de rencontrer parmi les enfants de saint Benoît ou de saint Bernard les véritables fondateurs des principales branches de cette grande et nombreuse famille.

Malheureusement les renseignements précis nous font défaut. Les

<sup>1</sup> Ainsi que le fait observer très-judicieusement M. Perdiguier, ce mot est impropre ; le titre de maître était seul connu alors.

<sup>2</sup> M. Lebas, *ouvrage cité*, ibid.

moines n'ont pas plus pris le soin de transmettre à la postérité l'histoire de leurs bienfaits que les ouvriers celui de sauver de l'oubli les noms des auteurs de tant de chefs-d'œuvre qui font la gloire de l'art chrétien ; aussi à peine quelques faits ont-ils survécu, gravés dans la mémoire reconnaissante des compagnons et cachés sous les voiles de la fiction.

C'est ainsi que le fameux *maître Jacques* de la légende, au lieu d'être le collègue d'Hiram et l'un des intendants de Salomon, se trouve être tout simplement *maître Jacques Molay*, le dernier grand-maître des Templiers, et que le *Père Soubise* est un vénérable moine bénédictin de la même époque ou à peu près. Voici les faits tels que la tradition les a conservés <sup>1</sup>.

Depuis les croisades, grands avaient été les progrès du compagnonnage ; les tailleurs de pierre *étrangers*, les menuisiers et les serruriers de la *Liberté* vivaient en bonne intelligence et couvraient de magnifiques monuments le sol de la France. Tandis que les premiers à l'envi lançaient dans les airs les flèches si finement ouvrées ou posaient sur la terre les lourds fondements des tours et des cathédrales, les seconds exécutaient ces merveilleuses boiseries qui défient encore aujourd'hui la perfection de notre industrie, et les derniers forgeaient ces ouvrages de serrurerie si délicats, d'un style et d'un travail inimitables. Malheureusement la paix ne fut pas éternelle ; la discorde, on ne sait pour quelle cause, éclata dans les rangs des tailleurs de pierre et des menuisiers et serruriers. Les dissidents formèrent une association nouvelle et se mirent sous la protection des Templiers<sup>2</sup>. Soit que des liens déjà anciens unissent aux enfants de Salomon les chevaliers du Temple, soit que la conformité des rites orientaux, rapportés par les uns et par les autres, leur servit de rapprochement, soit enfin que le chef de cette milice redoutable et déjà persécutée se soit empressé de saisir toute nouvelle occasion d'augmenter sa puissance et qu'il ait avidement pris le prétexte de se mettre à la tête d'une association qui lui donnait des serviteurs dévoués parmi les hommes les plus intelligents et les plus considérés des classes populaires, toujours est-il que le *grand-maître Jacques Molay* créa deux nouveaux compagnonnages et leur donna des lois et des statuts : les tailleurs de pierre furent appelés *compagnons passants*, en opposition aux compagnons étrangers, et les menuisiers et serruriers se nommèrent Compagnons du Devoir, en opposition aux Compagnons de la Liberté. Tel est le premier démembrement du

<sup>1</sup> Voir le 2<sup>e</sup> volume du petit et curieux ouvrage d'Agricole Perdiguier.

<sup>2</sup> On n'ignore pas que ces moines-soldats avaient dans leurs cérémonies particulières une grande vénération pour Salomon, et que l'ancien temple jouait un grand rôle dans leurs pratiques mystérieuses.

compagnonnage et de la famille des enfants de *Maître Jacques*<sup>1</sup>.

Reste la dernière catégorie, celle des enfants du *Père Soubise*. On se rappelle leurs prétentions : eux aussi seraient sortis du temple de Salomon sous la conduite d'un autre collègue d'Hiram ; ce sont les charpentiers de *haute futaie*. Or, les menuisiers ou charpentiers *en menu* contestent énergiquement cette origine, et il est assez curieux de suivre leurs arguments. En premier lieu ils déclarent qu'on n'avait que faire des charpentiers en Asie où toutes les maisons sont couvertes à toits plats et que les maçons suffisaient bien pour placer les grosses poutres transversales qui soutiennent le faite, ainsi qu'ils le pratiquent encore dans le Midi ; ensuite ils ajoutent que les sobriquets de *Lapin*, de *Renard* et de *Singe*, portés par les charpentiers, prouvent qu'ils étaient constamment occupés, au milieu des forêts, à équarrir et à préparer les arbres. L'ouvrier qui sciait de long et qui « était dessus, comme cela se fait encore, était le singe ; celui qui était dessous était le renard, et l'apprenti qui faisait les commissions et courait çà et là dans la forêt était le lapin... Les charpentiers de haute futaie ne jouissaient donc pas, comme *artistes*, de la même considération que les charpentiers en menu. » Au reste, quoi qu'il en soit de ces raisons, les menuisiers eux-mêmes ne font pas difficulté de reconnaître que, vers les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, les charpentiers se perfectionnaient et qu'ils produisirent des escaliers tournants pleins de grâce, et des charpentes chefs-d'œuvre d'art et de science. C'est alors que le droit de cité leur fut acquis et que le Père Soubise, moine bénédictin, leur donna des règlements et les unit au compagnonnage. Ils sont appelés *Compagnons Drilles ou Bons Drilles*.

Une fois ces origines tant bien que mal éclaircies, et je demande pardon à mes lecteurs d'avoir si peu réussi à dissiper les ténèbres qui cachent le berceau de ces sociétés, il faudrait pouvoir exposer rapidement les détails de leur organisation et suivre les différentes phases de leur existence. Mais ici les renseignements deviennent plus rares, plus obscurs encore ; c'est une histoire à reconstituer pièce à pièce sur les débris des anciens monuments, avec les restes oubliés de vieilles légendes, et je me borne à solliciter sur ce point les lumières et le zèle de plus habiles que moi.

Déjà, je le sais, les recherches de consciencieux archéologues ont amené la découverte de plusieurs de ces noms glorieux qui étaient restés ensevelis dans le secret de ces hautes tours où le maître déposait

<sup>1</sup> Ce nom de maître Jacques est une contraction du titre de Jacques Molay et de son prénom ; « ce nouvel assemblage s'harmonisant mieux à l'usage des anciens, » comme dit Perdiguier.

la marque symbolique qui devait le faire reconnaître<sup>1</sup>. Mais combien ces renseignements ne sont-ils pas incomplets? Ainsi, c'est à peine si l'on trouve quelques mots sur maître *Pierre-Bon-Oeil*, tailleur de pierre, qui, après avoir achevé Notre-Dame de Paris, partit en 1370 pour Upsal, en Suède, avec des *compagnons* et des *bacheliers*; ou bien sur la *confrérie* des *Frères Pontifes*, ou faiseurs de ponts, avec leur bel habit blanc, sur lequel était brodé un pont en laine de couleur<sup>2</sup>, confrérie instituée par saint Bénézet, jeune pâtre du Vivarais, qui construisit le fameux pont d'Avignon<sup>3</sup>; ou bien sur maître *Gérard*, sur maître *Erwin de Steinbach* et son illustre fille, dont les noms sont inséparables des merveilles de Cologne et de Strasbourg. Peut-être, à force de patience et de bonheur, parviendrait-on, pour des temps plus anciens, à découvrir au moins des indications dans le genre de celles que rencontra l'historien du compagnonnage lors de sa visite à la tour Saint-Gilles, en Languedoc, où il remarqua, profondément gravés sur la paroi du mur, des marteaux taillants, des compas, des équerres, des niveaux, des noms et des millésimes, qui se suivaient depuis 1640 jusqu'à 1656<sup>4</sup>, et à l'aide desquels il a pu constater quelles sociétés de compagnons avaient travaillé à l'escalier célèbre appelé *la vis Saint-Gilles*. A peine aussi pourrions-nous, à force de recherches, ajouter quelques rares détails sur les initiations et sur la constitution de certaines sociétés. Par exemple, il nous est resté trace de l'organisation des forgerons ou ferrons de Normandie. Un juge, ferron comme les ouvriers, élu par eux, les jugeait selon leurs statuts. Sa cour, qu'il tenait à *Glos-Laferrière*, était digne de lui : assis sur une enclume, *jambe deçà, jambe delà*, il rend ses sentences dans le langage parfois irrité et toujours énergique de la taverne, et ces sentences sont écrites dans le registre telles qu'il les prononce. A son audience les huissiers, qui sont aussi des forgerons, tiennent toujours à la main un marteau de trente livres, et au moindre bruit ils le portent au visage de l'interrupteur, toujours prêts à lui casser les dents<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Le signe de métier servait aussi de signature dans la vie civile. « Il reste un grand nombre d'actes souscrits d'un marteau, d'une clef, d'un fer à cheval, d'une roue, etc., à côté desquels le notaire a écrit le nom de l'ouvrier. » Le père de Luther avait pour signe et pour marque un marteau. Michelet, *Origines du droit français*.

<sup>2</sup> Du Cange, *Glossar.*, v<sup>o</sup> *Fratres Pontici*.

<sup>3</sup> Baillet, dans sa *Vie des Saints*, 12 avril, et Moret, *Dictionn. hist.*, au mot *Benzel*, contiennent des détails biographiques sur ce saint.

<sup>4</sup> Voici ces noms tels que les rapporte M. Perdiguier : « Joh. Cœur de Laudun, 1640 ; l'Invention de Nancy, 1646 ; l'Espérance-le-Bérichon, 1655 ; la Verdure-le-Picard, 1656. » Nous reviendrons sur ces sobriquets et leur signification.

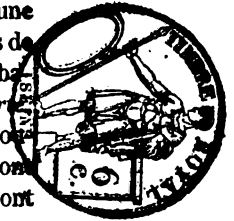
<sup>5</sup> Alex. Monteil, *Histoire des Français de divers états*, t. III. Il cite des *Lettres du roi relatives aux ferrons*, 12 octobre 1481.

Voici encore quelques détails que je dois mettre en note, parce qu'ils ont plutôt

Quant aux sobriquets que recevait l'initié, on voit, dans l'association allemande du compagnonnage des tonneliers, qu'on demande à l'apprenti :

« Comment veux-tu t'appeler de ton nom de rabot ? Choisis un joli nom, court et qui plaise aux filles. Celui qui porte un nom court plait à tout le monde, et tout le monde boit à sa santé un verre de vin ou de bière <sup>1</sup>. »

Telles sont les vagues indications auxquelles nous sommes forcés de nous réduire en attendant que la science explore ces régions si humbles et si ténébreuses. Après elles, il ne nous reste plus qu'à interroger les souvenirs historiques des compagnons de nos jours. Or, ce que nous y voyons de plus positif, c'est que des trois grandes divisions du compagnonnage, les *Enfants de Salomon*, les plus anciens, se retranchèrent dans la noblesse de leur origine et se contentèrent des trois corps d'état dont ils étaient primitivement composés, sans vouloir en admettre d'autres dans leur association, et que, se bornant à se perpétuer purs de tout mélange, ils parvinrent jusqu'au temps présent sans enfants et sans alliance nouvelle. Il faut dire cependant qu'un corps nombreux et imposant, celui des charpentiers, prétend se rattacher à la famille de Salomon ; ces compagnons prennent le titre de *Compagnons de Liberté*. Mais les anciens Enfants de Salomon n'ont jamais fait avec eux une franche et complète alliance ; il y a même entre eux des différences de rites et d'usages qui trahissent la diversité d'origine. Selon toute probabilité, ces compagnons, qui autrefois s'appelaient *Renards de Liberté* sont d'anciens aspirants des compagnons *drilles*, enfants de maître Sobibise, qui, fatigués du joug de leurs coassociés du premier degré, se sont révoltés contre eux, et, s'étant séparés pour faire *mère à part*, auront voulu se relier aux Enfants de Salomon.



Il n'en fut pas ainsi des Compagnons de maître Jacques : nés d'un

trait à la corporation qu'au compagnonnage, bien qu'il y soit question de l'un et de l'autre. « Dans d'autres métiers, tels que celui de fabricant de *fil de cardes*, la profession était héréditaire, et nul ne pouvait y entrer s'il n'était fils d'ouvrier : une exception seulement était faite en faveur des *agnutiers* ou faiseurs d'hameçons. » (Id. *Lettres du roi* du 21 janvier 1416.) Le mode de réception d'un boulanger a été aussi conservé. « Lorsqu'un jeune garçon a été successivement vanneur, blutteur, pétrisseur, geindre ou maître valet, il peut, en payant au roi le *tontine*, être aspirant boulanger et en exercer le métier pour son propre compte. Quatre ans après, il passe maître, et voici de quelle manière il est reçu. Au jour fixé, il part de sa maison suivi de tous les boulangers de la ville, et se rend chez le maître des boulangers, auquel il présente un pot neuf rempli de noix, en lui disant : « Maître, j'ay fait et accompli mes quatre années ; recevez mon pot rempli de noix. » Alors le maître des boulangers demande au clerc-écrivain du métier si cela est vrai ; sur sa réponse affirmative, le maître des boulangers rend le pot à l'apprenti, qui le brise contre le mur, et le voilà maître. (Id., d'après Delaware, *Traité de la Police*, l. V, t. XII, chap. 3.)

<sup>1</sup> Grimm, dans Michelet, *Origines du droit français*.



schisme, ils ont ouvert les bras avec empressement à de nombreuses sociétés, recrutant sans cesse de nouveaux adeptes et augmentant à chaque siècle leur famille de nouveaux enfants. C'est ainsi que, d'après une liste de *droits de préséance ou du passé*, dressée en 1807 par les délégués des Compagnons passants du Devoir, on voit que les charpentiers de hautes futaies, qui occupent le second rang, ont eu pour *enfants* les *couvreurs* et les *plâtriers*, fondés en 1703, admis en 1759 ; que les menuisiers, qui passent les troisièmes, ont reçu les *vitriers* en 1701 et les *dôleurs* en 1702 ; que les fondeurs, qui ont la onzième place, ont engendré les *couteliers* et les *ferblantiers* en 1703, et que les forgerons, qui sont les treizièmes, ont admis les *charrons* en 1706<sup>1</sup>. Depuis ce règlement de 1807, la famille de maître Jacques s'est encore accrue ; bien que ce ne soit pas toujours d'une façon très-régulière et que de longues et sanglantes contestations soient encore aujourd'hui la conséquence de ces adjonctions plus ou moins forcées, nous les rapporterons d'autant plus que l'une d'elles offre un trait caractéristique de la passion des ouvriers pour le compagnonnage. Les compagnons *tisserands* datent de 1775. « Un menuisier traître à sa société, dit Perdiguier, leur vendit le Devoir. » Les *cordonniers* n'ont guère que trente-sept ans de compagnonnage ; voici leur origine : « Un gendarme, ayant été ouvrier et compagnon corroyeur, vendit dans Angoulême son Devoir à un cordonnier nommé *Carcassonne-le-Turc*, qui le communiqua à ceux de

<sup>1</sup> Je placerai au surplus ici cette liste de préséance qui est revêtue des cachets des sociétés et dont les millésimes sont remarquables, sinon comme vérités, du moins comme expression traditionnelle.

Droit de passe.	Fondé avant J.-C.	Droit de passe.	Fondé après J.-C.
1. Tailleurs de pierre	C. P. 585	13. Forgerons . . .	1609
	Fondé après J.-C.	14. Tondeurs en drap et tourneurs . . .	1700
2. Charpentiers de hautes futaies . . . .	560	15. Vitriers . . . .	1701
3. Menuisiers . . . .	570	16. Selliers . . . .	1702
4. Serruriers . . . .		17. Poëliers . . . .	1702
5. Tanneurs . . . .	1330	18. Dôleurs . . . .	1702
6. Teinturiers . . . .	1330	19. Couteliers . . .	1703
7. Cordiers . . . .	1407	20. Ferblantiers . .	1703
8. Vanniers . . . .	1409	21. Bourreliers . .	1706
9. Chapeliers . . . .	1410	22. Charrons . . . .	1706
10. Blanchers chamoisiers	1500	23. Cloutiers . . . .	1758
11. Fondeurs . . . .	1601	24. Couvreurs . . .	1759
12. Epingliers . . . .	1603	25. Plâtriers . . . .	1797
	(n'existent plus)		

Ces deux derniers doivent passer avant les quatre corps (fondeurs, couteliers, ferblantiers et poëliers ou chaudronniers, vu qu'ils ont été fondés en 1703 par les charpentiers, qui n'en ont donné connaissance qu'en 1759.

sa profession (vers 1808).» Les cordonniers se formèrent en société et devinrent très-forts ; ils soutinrent pendant huit jours une bataille affreuse contre les corroyeurs : il y eut des blessés et des morts. A la suite de cette affaire, *Mouton Cœur-de-Lion*, cordonnier des plus courageux, fut mis aux galères de Rochefort, où il mourut sans doute de chagrin et d'ennui. Les cordonniers vénèrent la mémoire de ce compagnon, et dans un de leurs couplets on trouve les vers suivants :

Provençal l'Invincible,  
Bordelais l'Intrépide,  
Mouton Cœur-de-Lion,  
Nous ont fait compagnon.

Il y a vingt-huit ans au plus (1817) que les boulangers sont compagnons : ils tiennent le Devoir des dôleurs. Enfin, en 1832, les *Ferrandiers*, ouvriers en soie, cédant à l'instinct et au besoin de l'association, se sont formés en société, et tout récemment ils ont fait des instances pour entrer dans la famille de maître Jacques.

Quant aux enfants du Père Soubise, ils ont d'abord paru vouloir rester dans leurs conditions premières et se borner aux charpentiers. Ils ont cependant fait une exception en faveur des couvreurs et des plâtriers.

Ainsi donc la fécondité est l'apanage presque exclusif de maître Jacques. Ce trait est d'autant plus digne de remarque que la plupart des corps d'état soumis aux règles de ce fondateur n'admettent, d'après leur code, que des catholiques, tandis que les Enfants de Salomon accueillent des hommes de toute religion.

Pour terminer la nomenclature des sociétés de compagnonnage, il ne me reste plus qu'à dire un mot de la *Société de l'Union* ou des *Indépendants*. En 1830, à ce qu'il paraît, il y eut dans plusieurs villes des dissensions dans les corps d'état qui aboutirent à plusieurs révoltes des aspirants contre les compagnons. Les *Indépendants*, fort nombreux et assez puissants, formèrent de nouvelles associations, correspondirent les uns avec les autres, et, aujourd'hui, ils font la guerre aux Compagnons du Devoir « comme Spartacus la faisait à la vieille et injuste Rome. » Ces *sociétaires*, ainsi qu'ils se nomment eux-mêmes, n'ont point d'initiation et point de hiérarchie.

Maintenant, et après cette énumération généalogique, l'histoire, je dois l'avouer, me fournira peu de renseignements. Je devrai cependant faire remarquer que le compagnonnage se trouve reconnu dans le *Livre des Métiers* d'Etienne Boileau sous saint Louis<sup>1</sup>, et que, vers

<sup>1</sup> On sait que ce livre est le registre dressé en 1258, par Etienne Boileau, prévôt de Paris, pour le roi saint Louis, et où tous les métiers ou corporations vinrent faire inscrire leurs us et coutumes. On y remarque trois formes de corporations : 1° celles qui

1400, un duc d'Orléans, associé aux mystères des chapeliers, leur fit accorder le privilège de prendre le premier rang parmi les compagnons. On trouve encore dans les registres du Parlement de Paris <sup>1</sup> que, vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, le *clerc* ou teneur du livre de certaines corporations, celles des maçons et des charpentiers, par exemple, était leur seul magistrat. Vers cette époque néanmoins le système corporatif, et par suite le compagnonnage, reçurent de rudes atteintes. Alarmé du nombre des confréries d'ouvriers, François I<sup>er</sup> tenta de les dissoudre; il ne parvint qu'à relâcher le lien religieux et public qui les unissait, et par suite, en les rejetant dans le secret, à doubler leur puissance et à diminuer les garanties d'ordre et de moralité qu'elles avaient offertes jusque-là. Bientôt après la royauté des Valois, dans la détresse où la jetaient ses prodigalités, se vit obligée d'appeler à son aide le génie de la fiscalité.

Tandis qu'en Bretagne, « au moyen de ce qu'on offre pour don gratuit, on demande la révocation de l'édit des arts et métiers érigés en communautés <sup>2</sup>, » l'article 20 de l'édit de décembre 1581 déclare *maîtres* tous les compagnons artisans « moyennant finances, » c'est-à-dire lorsque, suivant la grandeur des villes où ils voudront s'établir, ils paieront depuis un écu jusqu'à trente. »

Mais le roi et les cours de justice eurent beau faire, la prescription de l'édit tomba en désuétude et la corporation sortit victorieuse de cette lutte, avec ses avantages comme avec ses abus.

De plus, il se rencontre dans le siècle suivant un fait sur lequel je dois m'arrêter, d'abord parce qu'il eut un certain retentissement et qu'il contient des actes de l'autorité ecclésiastique, ensuite parce qu'il démontre jusqu'à quelle dégénération peuvent arriver, quand elles des-

étaient sujettes à autorisation et qui dépendaient de l'autorité du prévôt royal, telles par exemple que les marchands en détail de pain, de sel et de poisson, ou *regrattiers*. « Cys titres paroles des regrattiers de pain, de sel et de poisson de mer : Nus ne puet estre regrattiers de pain à Paris, c'est à sçavoir : venderes de pain que austre fournice et guise, si il n'achate le métier du roy et le vent de par le roy c'itz qui del roy l'a acheté à l'un plus, à l'autre moins, comme il li semble buen... » <sup>2</sup> Celles qui étaient sujettes à autorisation et dépendaient de l'autorité de la marchandise : « Cys titres paroles, etc. Nus ne puet estre mesureurs de bles ne de nul autre manière que ce soit à Paris, se il n'a le congect du Prevost des marcheans et des Jurés de la confrérie. » <sup>3</sup> Les corporations libres : « Cys titres, paroles, etc. Il puet estre liniers à Paris qui veut pour qu'il sache le mestier et qu'il ait de coy. » Enfin dans le règlement des marchands d'oublies, *obliers*, présenté à l'un des successeurs d'Etienne Boileau, il est question « du commun des obliers (la communauté), *maisters et valets d'obloirie*. » Maîtres et valets, voilà les deux grades.

<sup>1</sup> Registres du Parlement, 3 mai 1557.

<sup>2</sup> Précis des états de Bretagne, cité dans Al. Monteil, *Hist. des Français des divers Etats*, t. VI, XVI<sup>e</sup> siècle.

centent dans les pratiques secrètes et superstitieuses, les sociétés les plus louables dans leur origine et les plus pures dans leur principe.

Le 21 septembre 1645, des compagnons cordonniers, dits *Compagnons du Devoir*, furent dénoncés à la faculté de théologie à cause des rites de l'initiation d'un apprenti au grade de compagnon. On les accusait de parodier les cérémonies saintes, et particulièrement le sacrement du baptême. « Il y avait, dit le Père Hélyot <sup>1</sup>, certaines maximes exécrables et sacrilèges, d'autant plus dangereuses qu'elles étaient cachées sous le voile d'une piété apparente. » Un des hommes les plus dévoués aux intérêts du peuple, celui qui avait reçu le surnom de *Bon-Henry*, le prieur Michel Buch, après avoir vainement essayé de détourner les compagnons de ces pratiques scandaleuses, se vit obligé de les déferer à l'officialité de Paris, qui les condamna par une sentence du 30 mai 1648. Les compagnons, faisant appel à d'anciens souvenirs, se réfugièrent dans l'enceinte du *Temple* à Paris; mais ils en furent également expulsés par une condamnation du bailli du Temple en date du 11 novembre 1651. Il paraît que l'affiliation s'étendait au loin, car, vers la même époque, l'archevêque de Toulouse rendit également un décret d'excommunication contre de semblables pratiques.

La découverte de l'association des cordonniers en amena d'autres. On fut averti que certains compagnons chapeliers, tailleurs d'habits et autres, suivaient des observances plus sacrilèges encore. En effet, il résulte d'une *Résolution des docteurs de la faculté de Paris*, du 14 mars 1655, que

« Les chapeliers se passent compagnons en la manière suivante. Ils choisissent un logis dans lequel sont deux chambres commodes pour aller de l'une dans l'autre. En l'une des deux ils dressent une table, sur laquelle ils mettent une croix et tout ce qui sert à représenter les instruments qui ont servi à la Passion de Notre-Seigneur. Ils mettent aussi sous la cheminée de cette chambre une chaire, pour se représenter les fonts du baptême. Ce qui étant ainsi préparé, celui qui doit passer compagnon, après avoir pris pour parrain et marraine deux de la compagnie qu'il a élus pour ce sujet, jure sur le livre des Evangiles, qui est ouvert sur la table, par la part qu'il prétend au paradis, qu'il ne révélera pas, même dans la confession, ce qu'il fera ou verra faire, ni un certain mot duquel ils se servent comme d'un *mot du guet*, pour reconnaître s'ils sont compagnons ou non; et ensuite il est reçu avec plusieurs cérémonies contre la Passion de Notre-Seigneur et le sacrement de baptême, qu'ils contrefont en toutes ses saintes cérémonies. »

Les faits reprochés aux compagnons tailleurs sont à peu près les mêmes, sauf qu'on les accuse d'apprendre à l'initié « l'histoire des trois premiers compagnons, laquelle est pleine d'impuretés, et de profaner à plusieurs fois le mystère de la très-sainte Trinité. » Enfin, on se plaignait que « les

<sup>1</sup> *Hist. des ordres monastiques*, t. VIII, p. 179.

catholiques fussent reçus indifféremment par les hérétiques, et les hérétiques par les catholiques. »

La résolution se terminait par l'avis émis « qu'il y avait en ces pratiques péché de sacrilège, d'impureté et de blasphème contre les mystères de notre religion ; que les compagnons qui se font recevoir en telles formes que dessus ne peuvent, sans péché mortel, se servir du mot du guet qu'ils ont pour se faire reconnaître, et s'engager aux mauvaises pratiques de ce compagnonnage <sup>1</sup>. »

Que certaines sociétés de compagnonnage se soient réellement laissées entraîner jusqu'à ces honteuses et criminelles parodies, ou que ce soit le fait isolé de quelques-unes de ces réunions bâtardes qui auront usurpé le nom et les usages de l'association au profit de la débauche et du libertinage, il paraît établi que les sentences sévères et méritées des juges ecclésiastiques firent cesser ces désordres, et que le *Bon-Henry* put se flatter d'avoir rendu un éminent service à la religion et aux classes populaires.

Depuis cet épisode, le compagnonnage rentre dans son obscurité primitive, oublié des grands et des puissances de la terre, continuant sa pénible et utile mission, répandant au milieu des petits et des opprimés les secours et les bienfaits de la fraternité, aidant les ouvriers à faire leur tour de France, et leur offrant à chaque ville de repos et de travail un asile assuré, des amis fidèles et des ressources de savoir, les accueillant dans ses confréries, et les mettant sous la protection des saints patrons du paradis <sup>2</sup>, les conduisant aux pèlerinages accoutumés,

<sup>1</sup> *Hist. critique des pratiques superstitieuses*, par le P. Le Brun, t. IV, p. 54.

<sup>2</sup> J'emprunte à l'ouvrage plein de recherches, d'originalité et de véritable érudition, dû à la plume de M. Al. Monteil, la nomenclature des bannières et des patrons des divers corps de métiers et d'artisans au XVII<sup>e</sup> siècle : Bannière de *saint Éloi*, sous laquelle marchent les forgerons, mineurs, etc. ; — bannière de *saint Blaise*, les meuniers, carriers, plâtriers, maçons ; — bannière de *saint Fiacre*, les potiers et tailleurs ; — bannière de *saint Joseph*, les charpentiers et menuisiers ; — bannière de *saint Marc*, les vitriers, lanterniers, vanniers, tonneliers ; — bannière de *saint Côme*, les barbiers ; — bannière de *saint Amand*, les brasseurs de Rouen ; — bannière de *saint Honoré*, les boulangers ; — bannière du *Saint-Sacrement*, les bouchers ; — bannière de *saint Nicolas*, les chandeliers et ciriers ; — bannière de *saint Jean-Baptiste*, les pelletiers, fourreurs et gantiers ; — bannière de *saint Crépin*, les cordonniers ; — bannière de *l'Annonciation*, les tisserands ; — bannière de *sainte Arrogande*, les toiliers ; — bannière de *saint Denis*, les drapiers ; — bannière de *Notre-Dame-la-fliche*, les fabricants d'étoffes de soie ; — bannière de *saint Maurice*, les teinturiers ; — bannière de *sainte Luce*, les tailleurs ; — bannière de *saint Sever*, les aumussiers et chapeliers ; — bannière de *saint Clair*, les brodeurs ; — bannière de *saint François*, les ouvriers en tapisserie ; — la bannière de *saint Paul*, les cordiers ; — bannière de *saint Jean-Porte-Latine*, les fabricants de papier, les imprimeurs et les relieurs. Tel est l'ordre où ils marchaient dans les processions, assure le savant auteur.

où il les revêt des couleurs et des insignes de leur *Devoir*<sup>1</sup>; mais aussi, et c'est là le revers de la médaille, les armant pour de tristes querelles, dont les futiles prétextes, tirés de la vanité ou de l'orgueil, font parfois couler le sang et livrent aux vengeances de la justice humaine des jours que la probité et le travail réclamaient, les entraînant parfois aussi à des excès coupables; déplorables abus qui semblent attachés à la fragilité des hommes, qui fournissent trop souvent matière à de justes récriminations, mais qu'il faut néanmoins se garder de rejeter sur l'institution elle-même, qui n'en est pas la cause première, et ne doit pas en porter la lourde responsabilité.

Il faut le dire d'ailleurs; dans le système corporatif des derniers siècles de la monarchie, les conditions du compagnonnage avaient été rendues de plus en plus dures et arbitraires. Ainsi, par exemple, s'il y avait dans les communautés d'arts et de métiers des compagnons libres qui travaillaient à leurs pièces, au mois ou à l'année, il s'en trouvait d'autres, *compagnons obligés*, qui, bon gré malgré, devaient servir les *matres* pendant un temps plus ou moins long, avant de pouvoir aspirer eux-mêmes à faire *chef-d'œuvre* et recevoir la *matrise*. Mais c'était là une conséquence inévitable des graves abus attachés à la corporation close, et dont toute l'origine était dans cet étrange axiome formulé par les légistes de cette époque: « *La faculté de travailler est un droit royal susceptible d'être vendu par le prince et acheté par les sujets.* »

Une pareille situation voulait des réformes. Louis XVI en eut l'instinct; par malheur ses plans, qui, venus plus tôt, eussent trouvé la société française moins profondément gangrenée, et auraient peut-être arrêté la Révolution, furent impuissants à remédier au mal. Le principe de la corporation, exagéré au profit de l'avidité de la bourgeoisie, avait dégénéré en un despotisme inconciliable avec les intérêts nouveaux de la production, de l'industrie et du commerce. Les *jurandes* et les *matrises*, d'institutions salutaires et protectrices qu'elles étaient dans l'origine, étaient devenues des entraves intolérables, non plus seulement pour la concurrence et l'émulation, mais pour la juste répartition des gains et des salaires, pour la liberté des professions et pour l'utilité des consommateurs. Sans nous associer ici aux attaques aveugles et passionnées que soulevaient des abus réels, et sans méconnaître les services que le régime des corporations closes rendait à la bonne fabrication, nous nous plaignons à proclamer que le roi accomplit une grande œuvre en abolissant les *matrises* et les *jurandes*<sup>2</sup>, et en rendant

<sup>1</sup> Comme les jeunes compagnons du Devoir à la Sainte-Baume, où ils vont boire au puits de sainte Madeleine et ne manquent pas de déposer une offrande dans le tronc qui est au pied du rocher.

<sup>2</sup> Art. 4<sup>er</sup> de l'édit de 1776.

la liberté à l'industrie et au travail. D'autant plus que, comme l'a fait remarquer à bon droit M. Berryer, ce prince, jaloux de respecter les droits et les intérêts de son peuple, avait pris le soin d'établir, en dehors des six corps de métiers, quarante-quatre communautés dont celle des charpentiers formait la dixième, parce qu'il savait bien que le droit le plus précieux de l'homme est de s'entendre et de s'associer<sup>1</sup>. Et comme le disait le préambule même de l'ordonnance d'août 1776, le monarque voulait *établir des règles à la faveur desquelles la discipline intérieure ou autorité domestique des mattres sur les ouvriers serait maintenue, sans que le commerce, l'industrie et les talents fussent privés des avantages attachés à la liberté du travail, liberté qui doit exciter l'émulation, mais non introduire la licence.*

Le compagnonnage devait nécessairement ressentir le contre-coup de ces utiles réformes; lui aussi il y gagna la liberté. La déclaration du 1<sup>er</sup> mai 1782 abolit virtuellement le *compagnonnage forcé*, en réduisant à une seule année le terme de l'*apprentissage*. A l'abri de cette organisation nouvelle qui lui permettait de se développer, et qui, si elle ne sanctionnait pas, au moins ne contrariait pas ses projets, il subsista jusqu'à la fin du règne de Louis XVI.

Il semble que l'Assemblée constituante eût dû se borner à étendre encore les limites de la liberté; mais, plus empressée de détruire qu'habile à édifier, elle passa le niveau sur tous les degrés de la hiérarchie sociale, et elle n'épargna pas plus les humbles associations populaires que les grands corps de la monarchie. Exagérant le principe de l'égalité de tous les citoyens, elle ne voulut plus voir que des individualités politiques dans les divers membres de la nation, et elle ne s'aperçut pas qu'elle portait atteinte à l'un des droits les plus essentiels de l'homme civilisé, qu'elle se mettait en contradiction avec elle-même, avec la justice et avec la conscience universelle.

Aussi, quand, après avoir déclaré, dans l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution de 1791, que « la Constitution garantit, comme droit naturel et civil, la liberté de *s'assembler paisiblement et sans armes*, » elle voulut établir, par son décret des 14-17 juin 1791, que « les citoyens de même état et profession, les entrepreneurs, ceux qui tiennent boutique ouverte, les ouvriers compagnons d'un art quelconque, ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se nommer ni présidents, ni syndics, ni tenir des registres, prendre des délibérations, former des règlements sur leurs *prétendus intérêts communs*, etc., » ses tentatives inutiles vinrent échouer contre cette force mystérieuse qui, sans bruit, sans éclat, sans révolution, triomphe inévitablement des lois injustes et antisociales, parce que, comme dit Bossuet, « il n'y a pas de droit

<sup>1</sup> Ordonnance d'août 1776.

contre le droit. » Un des premiers effets de la réaction nécessaire que devait soulever une violation si flagrante des principes les plus essentiels fut la loi du 22 germinal an XI, qui crée des CHAMBRES CONSULTATIVES *des manufactures, fabriques, arts et métiers*.

Le pouvoir réorganisateur qui succéda à l'anarchie révolutionnaire avait compris qu'il fallait reconstituer l'association ; seulement, comme le Consulat et l'Empire n'entendaient rien à la liberté, et ne se souciaient guère des souffrances et des besoins du peuple, ils ne s'occupèrent à peu près que des intérêts des maîtres et des entrepreneurs.

Ainsi, tandis qu'une seule disposition protège les ouvriers contre les coalitions des fabricants, le reste de la loi est consacré à renfermer les ouvriers dans les plus étroites limites et à établir des précautions de police dont quelques-unes sont utiles, mais dont la plupart portent un caractère soupçonneux et jaloux. « Nous ne saurions, dit un économiste très-distingué avec lequel nous sommes heureux de nous rencontrer, nous ne saurions approuver les articles qui investissent la police administrative du pouvoir disciplinaire à exercer sur la classe ouvrière, au lieu et place de ces anciens officiers électifs que se donnaient les communautés <sup>1</sup>. »

Il en est de même de l'institution du *livret* <sup>2</sup>, dont, aux termes de l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 1804, « tout ouvrier travaillant en qualité de compagnon ou de garçon » doit être pourvu. Là encore les stipulations sont en faveur du maître, qui peut refuser la remise du livret et la délivrance du congé jusqu'à ce qu'il soit rentré dans des avances que l'imprévoyance de l'ouvrier lui fait trop souvent accepter ou même solliciter avec avidité. Cette disposition, dont des fabricants barbares ont abusé pour river les fers du manoeuvre et se l'assujettir dans une dépendance absolue <sup>3</sup>, est une des plus lamentables plaies qui dévorent le prolétariat industriel. Ajoutons que le jugement des contestations relatives à ce livret sont réservées à l'autorité administrative et à la juridiction civile, dont l'action souvent rigoureuse et intempestive est toujours dangereuse, ne fût-ce qu'à cause de la parfaite incompétence des magistrats chargés de l'exercer.

Nous avons droit de le dire : ce n'était pas du côté des ouvriers que se tourna la sollicitude du gouvernement né de la Révolution. Ils se passèrent de la protection et de l'appui de S. M. I. et R., et tandis

<sup>1</sup> M. de La Farelle, *Plan d'une réorganisation disciplinaire des classes industrielles en France*, p. 79.

<sup>2</sup> *La Quotidienne* a publié il y a deux mois d'excellents articles de notre collaborateur et ami, M. A. Heunequin, sur le *Livret des ouvriers*.

<sup>3</sup> Dans son tableau de *l'Etat physique et moral de l'ouvrier*, M. le docteur Villermé a donné à ce sujet des détails révoltants.



que les *maîtres charpentiers*, par exemple, furent autorisés par un décret de 1808 à se constituer en *chambre syndicale*, à se nommer des représentants et à élire un président qui traiterait au nom de tous avec l'autorité supérieure, les pauvres compagnons continuèrent leurs vieilles sociétés et leurs antiques alliances. C'est que, selon l'énergique expression d'Agricole Perdiguier : « *Le compagnonnage est comme le chiendent : on a beau couper sa tige, il travaille et croît sous terre, puis il reparait à la surface toujours plus serré.* »

Et au fait, aujourd'hui, en dépit des arrêtés et des décrets, en dépit du Code pénal et de la loi de 1834 contre les associations, le voilà toujours debout, toujours organisé, et c'est par mille et par centaines de mille <sup>1</sup> qu'il compte ses adeptes. Cela vaut pourtant bien la peine qu'on s'y arrête. C'est ce que nous allons faire en examinant l'état présent du compagnonnage.

## II

J'arrive maintenant à des faits contemporains, et j'ai pour me guider des renseignements dont la sincérité ne saurait être suspectée. Ils sont fournis par des hommes simples et droits, compagnons eux-mêmes, dont la pensée a été, non pas de glorifier devant les hommes l'institution à laquelle ils appartenaient, mais au contraire de provoquer une réforme nécessaire <sup>2</sup>. Ils ont subi le contrôle des diverses sociétés de compagnonnage, et ce contrôle n'a pas été exempt de critique, de blâme, d'amertume même, toutes discussions où la vérité sait trouver son compte. Enfin ils sont confirmés par les événements de chaque jour et par les actes mêmes de nos cours de justice, qui ont trop souvent, hélas ! à s'occuper des rivalités et des luttes des ouvriers.

La première observation qui frappe dans la situation actuelle de ces associations ouvrières, c'est l'esprit national, je devrais presque dire l'esprit cosmopolite du compagnonnage. Car, il faut bien le remarquer, il ne s'agit pas seulement ici d'agréations renfermées dans les limites d'une ville ou d'une province, de sociétés d'intérêts communs et juxtaposées, comme étaient autrefois les corporations bourgeoises et

<sup>1</sup> Agricole Perdiguier, *Livre du Compagnonnage*, t. II, p. 68.

<sup>2</sup> Ainsi, M. Agricole Perdiguier, le premier qui ait écrit sur le compagnonnage, ne l'a fait que pour s'adresser aux ouvriers, ses frères comme lui, pour les inviter à opérer des modifications considérables dans leurs mœurs et leurs usages. Beaucoup d'autres compagnons lui ont alors adressé des observations et des critiques parfois très-sévères auxquelles il a répondu, après toutefois les avoir imprimées dans leur entier à la suite de son premier ouvrage. Il est resté ensuite en discussion réglée avec M. Moreau, compagnon serrurier, et des brochures considérables ont été échangées entre eux. Je parlerai de tout ce mouvement.

marchandes des cités du moyen âge. Non, le compagnonnage s'étend sur la France entière ; il est basé sur cette idée que, pour qu'un jeune homme devienne un ouvrier accompli, il faut qu'il ait *vu du pays*, qu'il ait parcouru les lieux les plus renommés pour la perfection de leur production industrielle ; qu'enfin il ait fait son *tour de France*. Et alors, pour qu'il puisse trouver aide et appui dans ses pérégrinations qui durent trois ou quatre années, pour qu'il soit sûr de rencontrer dans chaque ville *du tour* des amis, des secours, du travail, il doit entrer dans une des associations spécialement destinées à ce but. C'est là qu'il recevra tous les encouragements et les secours dont il a besoin ; c'est là qu'il verra sa route tracée, qu'on lui indiquera les villes de *Devoir*<sup>1</sup>, celles où sont déposés les *codes compagnonniques et sacrés*, et les villes *bâtardes* qui ne jouissent pas de ce privilège. Puis la société le suivra, sans l'abandonner jamais, pendant cet apprentissage vagabond, jusqu'à ce qu'il rentre dans ses foyers pour s'y établir. Tel est, de dix-huit à vingt-cinq ans, le moule où passe sans interruption la jeunesse et l'espoir de la classe ouvrière, les plus forts, les plus intelligents, les plus courageux de ces enfants du peuple, qui sentent le besoin de voir et de s'instruire. On a calculé que plus de cent mille ouvriers par an traversent cette épreuve. Qu'on juge de l'influence que doivent garder sur leur vie entière ces premières années de liberté, de courses et d'instruction. Ce sont de ces impressions qui ne s'effacent jamais et qui suivent l'homme jusqu'aux derniers instants de sa vie.

Avec ces conditions de renouvellement perpétuel, on conçoit parfaitement la permanence des anciennes divisions dont nous parlions plus haut. Il a fallu le retentissement du mouvement de 1830 pour ajouter une classe nouvelle aux quatre premières, et pour donner naissance aux *Indépendants* ou *Sociétaires de l'Union*. Jusque-là, on s'en était tenu et la grande majorité appartient encore aux Enfants de Salomon, de maître Jacques et du Père Soubise.

Du reste, ces différentes agrégations ont des caractères généraux qui les rapprochent et des traits particuliers qui les distinguent. Ainsi, l'organisation hiérarchique intérieure est à peu près la même. Partout des insignes, des mots de reconnaissance, des fêtes, des assemblées périodiques, un mode de recrutement et d'embauchage, des secours mutuels, des sobriquets et des surnoms, des rites et des cérémonies ; mais partout aussi des mœurs et des usages divers, des contestations, des prétentions contradictoires, un état permanent d'inimitié qui dégènera parfois en de sanglants combats. Quelques développements sont

<sup>1</sup> Voici les noms de quelques villes du Devoir : Lyon, Avignon, Marseille, Nîmes, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Paris, etc.

nécessaires pour montrer les avantages et pour signaler les abus <sup>4</sup>.

*Organisation intérieure.*

Il y a dans toutes les sociétés deux classes primordiales, celle des *compagnons* et celle des *aspirants*. Ainsi, poursuivre l'ordre d'antiquité, chez les tailleurs de pierre compagnons étrangers, dit les *Loups*, on trouve des *compagnons* et des *jeunes hommes*. Un *premier compagnon* préside l'assemblée des compagnons; un *premier jeune homme* celle des jeunes hommes. Entre ces deux fractions qui se réunissent à part règne la meilleure intelligence. Celui qui se présente pour faire partie de la société subit un temps de noviciat, pendant lequel il mange et couche chez la *mère*. Quand il est suffisamment connu, on le reçoit comme jeune homme, on lui donne un surnom, et il a droit de porter les couleurs. Les menuisiers et les serruriers de Liberté ont également des compagnons et des *affiliés*; seulement la première classe se subdivise en trois ordres, dont le premier est celui des *compagnons reçus*, le second celui des *compagnons finis*, le troisième celui des *compagnons initiés*. Quand un jeune homme se présente, on interroge ses sentiments; s'il fait des réponses satisfaisantes, on l'admet. A la première assemblée générale, on le fait monter en chambre, et là, en présence de tous les compagnons et de tous les affiliés, on lui adresse quelques questions pour savoir si c'est bien dans cette société et non dans une autre qu'il a voulu entrer, car, comme on le lui fait remarquer, il y en a plusieurs, et il est libre de son choix. Puis on lui fait lecture du règlement auquel tout affilié et tout compagnon doivent se soumettre; on lui demande s'il peut s'y conformer: s'il répond non, il est maître de se retirer; s'il répond oui, il est affilié et placé à son rang de salle. A partir de ce moment, il est capable, s'il est honnête et intelligent, d'arriver successivement à tous les ordres du compagnonnage et à toutes les fonctions de sa société. Déjà même il a droit de concourir à l'élection du chef qui est nommé deux fois par an. Ce chef, choisi au scrutin et à la majorité des suffrages, se nomme *premier compagnon* s'il est de l'ordre des compagnons finis; *dignitaire*, s'il est du troisième ordre. C'est à lui qu'est dévolue la direction de la société: c'est lui qui accueille les arrivants et convoque les assemblées. Qu'il prenne garde à bien accomplir ses devoirs! Un secrétaire et des anciens le surveillent sans cesse, et la société tout entière est juge en cas de faute; s'il tombe, il subit double peine, c'est la théorie de la responsabilité: *Ubi honos, ibi onus*. Du reste, l'égalité la plus entière existe entre tous les membres, sans distinction de grade. Ils sont mêlés à l'atelier, à la chambrée, à table, dans les

<sup>4</sup> Il est très-inutile de dire que je puise la plupart de ces faits dans les ouvrages de M. Perdiguier et de M. Moreau.

réunions. Ces différentes particularités sont communes aux serruriers de Liberté, peu nombreux, du reste, sur le tour de France. Quand ils sont en trop petit nombre dans une ville, ils se réunissent aux menuisiers et se confondent avec eux, à tel point que parfois on a vu un serrurier chef d'une société où il n'y avait presque que des menuisiers.

Dans toutes les sociétés de maître Jacques, on retrouve aussi deux classes, et la seconde porte le nom de degré des *aspirants* : il en est ainsi pour les tailleurs de pierre, compagnons passants, surnommés les *Loups-Garoux*. Il paraît que les rapports entre ces deux divisions sont peu bienveillants, et que les compagnons exercent une sorte de tyrannie sur les aspirants. Dans la société des menuisiers du Devoir, appelés aussi *Dévorants* ou *Devoirants*, c'est-à-dire *hommes du devoir*, les aspirants sont relégués dans une assemblée à part. Un premier aspirant la préside, et tout compagnon a droit d'y pénétrer, tandis que jamais un aspirant ne peut entrer dans l'assemblée des compagnons, que dirige le premier compagnon. Cet éloignement où la hauteur des compagnons maintient les anciens du second degré se reproduit à table, dans les banquets, dans les bals de la société. L'aspirant nouvellement reçu, et qu'on appelle *Pigeonneau*, fait en outre un certain temps de noviciat. Si le règlement des serruriers du Devoir est le même que celui des menuisiers, ils ne peuvent pas se flatter de la bonne harmonie que nous avons signalée entre les mêmes corps parmi les Enfants de Salomon.

C'est surtout chez les charpentiers *Bons Drilles* que les relations des deux classes sont empreintes de brutal despotisme d'un côté et de servilité de l'autre. Les aspirants, ou *Renards*, sont de véritables victimes.

« On a vu des compagnons se nommer le *Fléau des Renards*, la *Terreur des Renards*. Le compagnon est un maître et le renard un serviteur. Le compagnon peut lui dire : Cire-moi mes bottes, brosse-moi mon habit, verse du vin dans mon verre, etc. Le renard obéit, et le compagnon se réjouit d'avoir fait aller le renard. En province, un renard travaille rarement dans les villes; on le chasse, comme on dit, dans les broussailles. »

Reconnaissons cependant, à l'honneur des ouvriers charpentiers, que cette absurde tyrannie a beaucoup diminué en certains endroits, qu'à Paris elle a à peu près disparu. Les statuts des charpentiers sont communs à leurs *enfants*, les couvreurs et les plâtriers; seulement, chez ces derniers, les aspirants reçoivent le nom de *Bouquins*.

Toutes ces distinctions ont été abolies par les sociétaires Indépendants: néanmoins une de leurs fractions, les *cordonniers*, qui ont pris pour patron *Guillaume Tell*, ont fini par se rapprocher des coutumes de l'ancien compagnonnage.

Pour compléter ces renseignements sur l'organisation intérieure des sociétés compagnonnages, nous avons à parler des assemblées générales, de la *Mère* et des mesures disciplinaires.

Le premier dimanche de chaque mois, sur une convocation faite la veille par le *Rouleur* ou *Rôleur*, qui est l'officier de service, le pouvoir exécutif et l'agent principal du compagnonnage, les associés se réunissent en assemblée générale. Là ils versent à la masse une cotisation uniforme pour couvrir les frais communs. Outre ces assemblées mensuelles, des circonstances graves ou d'urgence peuvent en motiver d'autres. Les réunions se tiennent dans une maison attirée; c'est la plupart du temps une auberge; la société y mange et y loge. Cette maison s'appelle la *Mère*, qu'elle soit tenue par une femme, à qui alors ce nom s'étend, ou qu'elle soit seulement tenue par un homme. On dit: « *Je vais chez la Mère*, » pour signifier qu'on se rend au chef-lieu de la compagnie<sup>4</sup>. Disons, à la grande louange de la plupart des maîtres et maîtresses de ces maisons, qu'ils témoignent pour les compagnons les sentiments les plus louables d'intérêt et d'affection. Précieux appui, douce et heureuse consolation que ne sauraient trop apprécier ces pauvres voyageurs dont la vie de passage est si rude et si pénible, et qui, souvent, seraient abandonnés loin de leur pays natal aux funestes conséquences d'un isolement absolu!

On se rappelle le principe de solidarité qui rendait les antiques communautés ouvrières responsables de la conduite morale de leurs membres. Cette haute et chrétienne pensée se retrouve dans l'autorité disciplinaire qu'exerce le compagnonnage en honorant l'ouvrier honnête et aimé qui s'éloigne d'une des villes du tour de France, et en flétrissant celui qui se serait rendu coupable de quelque faute déshonorante. Lorsque le premier part, on lui fait une *conduite en règle*, tous les associés l'accompagnent. Le partant et le rouleur, portant sur son épaule la canne et le paquet du voyageur, marchent en tête. Tous les autres compagnons, armés de cannes, parés de couleurs, chargés de verres et de bouteilles, suivent sur deux rangs. Un des compagnons entonne un chant de départ: les autres répètent le refrain; arrivé loin de la ville, la *conduite* s'arrête, fait une cérémonie spéciale à chaque société; on boit, on s'embrasse et on se quitte. Que si, au contraire, un compagnon a volé ou escroqué, on lui inflige immédiatement un châtement qui est le signe et la marque de son expulsion: c'est la *conduite de Grenoble*. Elle se fait dans les champs ou dans une chambre.

« J'ai vu, dit Agricole Perdiguiet, au milieu d'une grande salle peuplée de compagnons, un des leurs à genoux: tous les autres buvaient du vin à l'excitation des voleurs et des scélérats; celui-là buvait de l'eau, et quand son estomac n'en pouvait plus recevoir, on le lui jetait sur le visage. Puis on brisa le verre dans lequel il avait bu; on brûla ses couleurs à ses yeux; le rouleur le fit

<sup>4</sup> Les charpentiers ont aussi des lieux de réunion près de leurs chantiers, qu'ils appellent des *cayennes*. Ce mot s'est trouvé dans les débats du procès des charpentiers, audience du 21 août.

relever, le prit par la main et le promena autour de la salle. Chaque membre de la société lui donna un léger soufflet; enfin la porte fut ouverte, il fut renvoyé, et, quand il sortit, il y eut un pied qui le toucha au derrière. Cet homme avait volé<sup>1</sup>.

Enfin, malheur à celui qui partirait d'une ville sans avoir levé son acquit et en laissant des dettes derrière lui. Ce *brûleur* est solennellement rayé de la liste des compagnons; sa société le renie, le signale sur le tour de France, et il ne peut plus rentrer dans aucune autre affiliation.

Mais si la société croit devoir demander compte à ses membres de leurs actes, elle leur accorde en retour son assistance dans leurs besoins: indigents, malades ou infirmes, elle leur prodigue des secours; en santé, elle leur offre des moyens de travail ou de voyage; après leur mort, elle leur rend les derniers devoirs.

#### *Secours mutuels.*

Quand un compagnon arrive dans une ville, on l'embauche; s'il n'a pas d'argent, il a du crédit. Si des affaires pressantes exigent son départ, qu'il soit dépourvu d'argent, la société lui accorde des secours de ville en ville jusqu'à ce qu'il soit rendu à sa destination. Qu'un membre tombe malade, on le visite; chacun va s'asseoir à son chevet tour à tour et lui porte tout ce qui peut lui être utile, ou bien *on lui fait dix sous par jour*, dont le montant lui est remis à sa sortie de l'hospice. S'il est mis en prison pour des faits non dégradants, on lui rend tous les services qu'on peut.

Cette fraternité s'étend des membres aux sociétés locales: quand celle d'une ville éprouve des malheurs, les autres ne sont point sourdes à sa voix et s'empressent de lui venir en aide promptement et de toutes les manières.

Voici maintenant ce que fait le compagnonnage pour procurer et assurer le travail à ses adeptes; c'est la grande affaire de cette association; disons-le également, c'est là sa plus haute mission, c'est aussi sa plus sérieuse source de difficultés et de périls.

Nous avons déjà prononcé le nom du *rouleur* ou *rôleur*: c'est lui qui est en quelque sorte la cheville ouvrière de la société. Il convoque les assemblées, accueille les arrivants, accompagne les partants, et, enfin, *fait les embauchages*. On comprend qu'une charge pareille suffirait à

<sup>1</sup> T. I, p. 68. Cette justice intérieure excite parfois des réclamations: rarement elles réussissent à ceux qui les font; le sentiment de la justice est assez empreint dans les corps pour qu'ils n'en viennent à cette extrémité qu'avec de véritables motifs. « A Avignon, un individu, après avoir subi la conduite de Grenoble, porta plainte à l'autorité, qui prit des informations minutieuses sur les causes d'un tel traitement. Le plaignant devant la justice fut convaincu de vol et condamné à un an de prison: mieux eût valu pour lui ne point porter plainte et ne pas provoquer une seconde punition. »

absorber la vie d'un homme ; aussi elle est répartie à la totalité des compagnons. Chacun d'eux consacre une semaine à ces fonctions à *tour de rôle*, d'où, sans doute, est venu le titre qu'il porte.

L'*embauchage* varie suivant les sociétés. Dans celle du Devoir de Liberté, le rouleur conduit l'arrivant chez le maître, et lui dit : « Voici un ouvrier que je viens vous embaucher. » Le maître met 5 francs dans la main du rouleur, qui, se tournant vers l'ouvrier, lui dit : « Voilà ce que le maître vous avance, j'espère que vous le gagnerez. » L'ouvrier répond affirmativement. Le maître doit ignorer si l'ouvrier est affilié ou compagnon. Dans la société du Devoir, le rouleur mène également ses hommes chez les maîtres, qui avancent 5 francs pour un compagnon, 3 pour un aspirant.

Il est juste que le rouleur reçoive un dédommagement du temps et de la peine qu'il emploie. Aussi a-t-il droit, dans les sociétés du Devoir de Liberté, à un repas, et, dans les sociétés du Devoir, à 2 francs, dont il doit en verser 1 dans la caisse des compagnons.

Les bourreliers, maréchaux, etc., font payer à l'aspirant, la première fois qu'ils l'embauchent dans une ville, une somme de 6 francs ; mais, après ce premier déboursé, l'aspirant peut se faire réembaucher gratuitement. Les aspirants, d'ailleurs, ne sont pas soumis, dans ces associations, à la cotisation mensuelle. Toutes les autres démarches du rouleur sont gratuites. Quand un ouvrier quitte sa boutique, le rouleur le ramène chez le maître d'où il sort pour savoir s'ils n'ont rien à réclamer l'un de l'autre. Ce *levage d'acquit* a lieu également quand un compagnon change de société, ou quand il abandonne une ville ; il se fait soit auprès de ses anciens associés, soit chez la mère.

C'est encore le rouleur que nous allons trouver mêlé aux rapports généraux des maîtres et des compagnons ; seulement la question grandit, et il ne faut pas moins que l'intervention du chef même de la société pour terminer des différends que, malheureusement, il ne parvient pas toujours à apaiser. Nous touchons en effet à l'un des plus difficiles problèmes de la civilisation moderne, problème que les tribunaux et les cours de justice sont impuissants à résoudre et sur lequel les méditations des publicistes et des hommes d'Etat doivent se porter, le tarif des salaires. Je n'ai pas la témérité d'en vouloir donner ici une solution ; seulement je crois fermement que la sage réglementation du compagnonnage aiderait à prévenir le plus grand nombre de ces déplorable conflits.

HENRI DE RIANCEY.

(La suite au numéro prochain.)



# DES SECTES RELIGIEUSES

AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

EN GÉNÉRAL

ET DE LA NOUVELLE SECTE DITE DES *MORMONS*

EN PARTICULIER.

Les premiers colons de l'Amérique anglaise, formant aujourd'hui la république des Etats-Unis, étaient des émigrants que les dissidences religieuses et les persécutions<sup>1</sup> qui en résultèrent avaient forcés de chercher un asile au delà de l'Atlantique. Ils y fondèrent une patrie nouvelle où il leur fût permis de vivre suivant leurs idées et dans la pratique de systèmes religieux qu'il ne leur était pas permis de professer en Angleterre. Et comme la persécution qui sévissait dans les Iles Britanniques changeait de caractère suivant les vicissitudes que la foi chrétienne subissait dans les trois-royaumes, des émigrations tantôt protestantes et tantôt catholiques venaient augmenter la population des domaines transatlantiques de la couronne d'Angleterre. C'est ainsi que les provinces du Nord se peuplèrent de protestants presbytériens et puritains, tandis que la colonisation des provinces du Sud se composait principalement de catholiques, en grande partie irlandais.

Ceux-ci, qui conservaient les plus douloureux souvenirs des atroces persécutions qui avaient fait couler le sang de leurs proches et ruiné leurs familles, se montrèrent plus tolérants en tout que leurs compatriotes, les seuls quakers exceptés, qui, sous la conduite de William Penn, s'établirent dans la contrée à laquelle ce premier fondateur de la colonie eut l'honneur de laisser son nom.

<sup>1</sup> Ces persécutions (personne ne l'ignore, mais il n'est pas inutile de le rappeler ici) ne leur étaient pas suscitées par les catholiques, qui alors étaient encore plus rudement persécutés que les dissidents du protestantisme.



Les puritains et les presbytériens, au contraire, à peine échappés à l'oppression de leurs adversaires, se montrèrent ombrageux tyrans partout où ils se trouvèrent les plus forts. Le comté, aujourd'hui Etat, de Connecticut se distingua surtout par son orgueilleuse orthodoxie ou plutôt par son fanatisme, et l'on aurait, de nos jours, peine à croire tout ce que d'anciens voyageurs ont raconté à cet égard. Les trop fameuses *lois bleues* (*blue-laws*), qui alors régissaient cette colonie, provoquent à la fois le rire et la frayeur. Chaque dimanche, par exemple, les espions de la sainte congrégation parcouraient le pays, et malheur au colon dans la maison duquel le moindre bruit était entendu, dont la cheminée rendait une apparence de fumée, ou qui était trouvé dans la rue pendant le prêche ; il était immédiatement condamné à la pénitence ecclésiastique ou à la bastonnade publique, à défaut de quoi il était soumis à l'anathème et voué sans retour aux flammes éternelles.

La révolution américaine a mis fin à cet état de choses, et l'on comprend que les citoyens de la nouvelle et puissante république, qui venait de s'émanciper de la souveraineté d'un des plus grands monarques de la terre, n'étaient plus disposés à se soumettre à la fêrule pastorale d'un petit tyran se prétendant ministre et interprète de la parole biblique.

L'on sait que la constitution de cette vaste république fédérative a formellement déclaré qu'à tout jamais l'Etat se refusait à admettre aucune différence entre les confessions, la discipline et les droits politiques d'aucune agrégation religieuse. La plus absolue liberté de conscience est la première des conditions vitales de ce populeux Etat, et dans son application quotidienne elle fait naître une si grande multitude de sectes que nul n'entreprendrait d'en dresser la liste. Ephémères apparitions, elles naissent, subsistent plus ou moins longtemps, et meurent souvent sans même laisser de trace de leur singulière existence. L'Etat ne s'occupe ni de leurs doctrines, ni de leurs pratiques souvent très-ridicules ; ce n'est qu'en cas de troubles ou de scandales publics que la police se charge de réprimer les uns et de châtier les autres ; mais alors même elle ne punit que les actes extérieurs, répréhensibles aux yeux de la loi, et ne s'enquiert jamais de ce qui constitue les croyances.

Un cas pareil se présentait, il y a peu de temps, dans l'Etat de New-York. Les prédicants d'une secte fameuse par l'habitude de produire des coups de théâtre destinés à agir vivement sur l'imagination de leurs croyants, et par là à se procurer des néophytes (c'étaient des méthodistes), avaient convoqué un *meeting* dans une vaste prairie coupée d'une petite rivière. Là ils travaillaient, la nuit comme le jour, la foule

des croyants, tantôt par de doucereuses admonitions, et tantôt par de foudroyantes harangues. Les consciences impénitentes étaient frappées, comme une enclume, sous le marteau retentissant de leur menaçante parole, et la poétique faconde des prédicants leur peignait l'enfer, ses localités, ses mœurs et usages, ainsi que ses supplices, en détails si minutieux qu'on eût cru qu'eux-mêmes y avaient séjourné. Et, pour donner plus de crédit à leurs discours, ils déclarèrent un jour à leurs auditeurs que, sur leurs ardentes prières, Dieu avait résolu de leur envoyer quelques esprits célestes chargés de confirmer tout ce qu'ils venaient de leur annoncer. A peine, en effet, avaient-ils fait cette promesse que, du fond du bocage qui s'étendait sur l'autre rive du ruisseau, l'on vit paraître deux figures vêtues de robes éclatantes et agitant mollement des ailes de mille couleurs. Entraînée par cette confirmation des menaces de ses ministres, la foule se précipita à genoux, adressant de ferventes prières aux envoyés du Seigneur<sup>1</sup>. L'éclair n'est pas plus prompt que la rapidité avec laquelle se répandit cette nouvelle, et des milliers d'auditeurs nouveaux accoururent de toutes parts pour être des heureux témoins d'une si éclatante merveille. Mais grande fut leur surprise lorsque, le troisième jour de la visite des anges, d'autres anges sortirent du bocage sous la forme de vigoureux constables, qui, sans égard pour la sublime mission des envoyés d'en haut, les saisirent par les bras, et, sans se laisser attendrir par leurs supplications, ni émouvoir du pitoyable battement de leurs brillantes ailes, les conduisirent au prochain juge de paix, qui les mit provisoirement en prison, et les obligea à fournir caution suffisante pour s'assurer contre le renouvellement de semblables scènes. Les ministres furent condamnés à de fortes amendes; mais leur plus sensible châtement fut le stigmate du ridicule, qui, s'attachant à leurs personnes, les obligea de quitter le pays et de chercher ailleurs de nouvelles dupes.

Pareille catastrophe n'atteint pas cependant tous ces faméliques jongleurs. Pour peu que l'un d'eux se sente quelque peu d'intelligence, il l'emploie à inventer quelque secte nouvelle, qui, plus elle sera baroque, plus elle aura de chances de succès. Sa fortune est faite s'il réussit à lui donner une forme séduisante; mais il faut qu'elle soit rapidement exploitée, car son existence est bien rarement de longue durée. D'abord il assemblera autour de lui une nombreuse clientèle, qui lui fera tous les sacrifices qu'inspire un enthousiasme d'autant plus ardent qu'il sera plus passager; mais bientôt le plus grand nombre se refroidira et abandonnera son prophète; le prestige de la nouveauté se dis-

<sup>1</sup> C'était commettre le crime d'idolâtrie que ces mêmes docteurs ne cessent de reprocher aux catholiques.

sipera comme un brouillard d'automne, ou quelque autre novateur viendra lui ravir son troupeau.

Un de ces phénomènes religieux, le plus remarquable par son origine, par son étendue et surtout par sa durée, est assurément celui qui s'appelle le *mormonisme*. Dans l'Etat d'Ohio, qui paraît offrir un terrain spécialement favorable aux expérimentations religieuses et sociales, parut tout à coup, il y a plusieurs années, un homme appelé Joseph Smith, qui se prétendit appelé à faire connaître au monde une révélation nouvelle; il produisit un livre de forme antique, contenant, disait-il, une foi nouvelle, primitive, ainsi que les preuves de sa vocation à la dignité d'un prophète divin. Suivant les uns, ce mystérieux volume lui aurait été directement apporté du ciel; suivant d'autres, le lieu où, depuis des siècles, il gisait sous une grosse pierre, lui aurait été révélé en songe, et le prophète se serait empressé de le retirer de cette cachette et de le remettre au jour.

Quoi qu'il en soit de la crédibilité de l'une ou de l'autre version, à peine le livre, depuis lors appelé la *Bible des Mormons*, fut-il connu qu'il se répandit avec une rapidité surprenante, et, de près comme de loin, il s'acquit une multitude de crédules adeptes. La secte ne s'accrut pas seulement en Amérique; mais, passant les mers, elle s'étendit en Angleterre et en Ecosse, ces pays classiques des innovations religieuses. En 1843, plusieurs centaines de *ces saints des derniers jours* (*latter day saints*) ont émigré de la Grande-Bretagne pour aller se réunir à leurs frères d'Amérique. Une partie de ces sectaires y vivent dispersés et sans culte commun; mais le plus grand nombre s'est réuni sous la direction de leur fondateur et prophète. Ils s'établirent en assez populeuse colonie sur la rive du Missouri, territoire de l'Illinois, mais très-près des frontières de l'Etat qui porte le nom de ce fleuve. Ils commencèrent à y bâtir une ville à laquelle ils ont donné depuis le singulier nom de *Nauvoo*. Cette Jérusalem de la secte, qui doit s'étendre et s'élever sur la rive doucement ascendante du fleuve, a été conçue et délimitée sur un plan aussi vaste que grandiose; pour le moment elle ne consiste qu'en quelques *blokhaus* et en un assez grand nombre de cabanes de chaume et d'argile, bien qu'elle renferme déjà une population d'environ six mille âmes. Ce que l'on y trouve de plus remarquable, après un arsenal très-bien fourni d'armes, c'est le grand et magnifique temple des Mormons, dont la construction a exigé plusieurs années de travaux continuels, auxquels tout habitant était tenu de consacrer le cinquième jour de la semaine. Il a cent pieds de longueur sur quatre-vingts de largeur et forme par conséquent un parallélogramme dont les moindres côtés ne sont que d'un cinquième inférieurs aux grands côtés. Dans l'immense souterrain qui s'étend sous le temple se trouve le baptistère,

porté par douze bœufs de grandeur naturelle et sculptés en bois. Là se pratique le baptême de la secte ; jeunes et vieux, et quiconque a perdu un enfant, un parent, un ami qui n'a pas reçu le baptême de la secte, a le droit de s'y faire baptiser en leur nom et pour leur salut. Aussi le baptême est-il très-souvent réitéré sur la même personne, d'abord en son propre nom, et puis au nom de ceux qui lui sont chers. Seulement il faut que la personne au nom de laquelle le baptême est reçu soit défunte, d'où il suit que la secte croit que son âme peut être délivrée d'un état de peine et de souffrance en vertu de ce baptême posthume, ce qui ne laisse pas de se rapprocher de la doctrine antiprotestante du purgatoire. Un vieux mormon, après avoir reçu le baptême pour plusieurs de ses enfants, puis pour Washington, Jefferson, et pour d'autres personnages célèbres dans l'Union, le demandait encore récemment au nom du général Jackson ; mais il lui fut répondu que sa demande ne pouvait lui être accordée, attendu que le général était encore au nombre des vivants, et qu'il fallait qu'il prit patience jusqu'à ce que le vieux guerrier fût sorti de ce monde. Il paraît que ce n'est là qu'un ingénieux moyen, imaginé par le prophète, pour enrichir et décorer la matricule de son église des noms les plus fameux dans l'histoire politique de l'Union.

C'est dans cette ville de Nauvoo que Joseph Smith avait établi sa résidence ; de là, nouveau Mahomet, chef de sa religion et de ses forces militaires, il gouvernait avec une absolue puissance le troupeau qu'il avait formé et assoupli à la plus aveugle obéissance. Il avait reçu de l'Etat d'Illinois la charge de lieutenant général des milices du pays, et la légion de Nauvoo, formée de quinze cents hommes, parfaitement équipés et armés, était placée sous son commandement personnel. Journellement exercée, sous la direction d'anciens officiers de l'armée de l'Union, à la manœuvre et au maniement des armes, elle forme déjà un corps respectable, et, sous l'influence d'un fanatique aussi adroit que Joseph, elle eût pu devenir dangereuse à l'Etat auquel appartient Nauvoo, si, quelque jour, des collisions sérieuses étaient venues à s'élever entre les autorités suprêmes de l'Illinois et le petit souverain de Nauvoo. Déjà même quelques altercations de ce genre avaient eu lieu entre les sujets de celui-ci et des voisins de la colonie mormonide. L'on peut même prévoir le moment où, à raison de l'extension sans cesse progressive que prend cette secte, et la dangereuse influence que ses accroissements lui procurent, il s'élèvera au sein de l'Union quelque-une de ces tempêtes dont il est également impossible de calculer l'intensité et de prédire les conséquences.

Le prophète, en sa qualité de chef militaire de sa cité, s'est façonné une garde du corps, sous la dénomination des *Danites*, et les soldats de

cette garde ne lui sont ni moins étroitement soumis, ni moins dévoués que ne l'étaient, au temps des croisades, les séides du Vieux de la Montagne. L'on ne peut savoir quel est le nombre de ces Danites, parce qu'ils ferment entre eux une association secrète dont l'organisation n'est parfaitement connue que de son chef. Joseph Smith a été le premier des prophètes de la secte ; à lui seul et à ses successeurs a été donné et doit appartenir le don de connaître le présent et l'avenir. Il usait habituellement de ce don en déclarant à ses fidèles, dans des discours emphatiques, les communications et les ordres qu'il recevait du ciel. C'est par ce caractère d'une prophétie permanente et par la foi sans bornes que lui accordent les croyants que cette secte, plus analogue au mahométisme qu'à toute autre religion, se distingue des chrétiens, auxquels cependant elle prétend appartenir par le baptême.

A la suite de quelques contestations survenues entre Smith et les autorités de l'Etat limitrophe de Missouri, et dans lesquelles le gouverneur Boggs avait développé une grande énergie, le vindicatif prophète avait annoncé que, dans un temps donné, ce haut fonctionnaire périrait de mort violente ; or, pendant l'été de 1842, s'étant démis de sa charge, Boggs, tranquillement assis dans son cabinet situé au rez de chaussée de son domicile, fut tout à coup atteint de deux coups de fusil, qui le blessèrent si grièvement à la tête qu'il n'échappa qu'à grand' peine à l'entier accomplissement de l'oracle. La voix publique accusa, à l'unanimité, le chef des mormons de cet attentat, et le nouveau gouverneur du Missouri requit immédiatement de l'Etat d'Illinois l'extradition de Smith et d'un autre individu soupçonné de complicité dans l'exécution du crime. Le gouverneur de l'Illinois, Carlin, s'empressa d'obtempérer à cette réquisition ; mais comme le schériff du comté de Hancock, qui lui-même était mormon, ne pouvait être convenablement chargé de l'arrestation de son prophète, la commission en fut donnée au schériff du comté d'Adams, qui porta à Nauvoo le décret de prise de corps. Il eut en effet l'adresse ou le bonheur de se saisir de Smith et de son complice présumé ; mais, avant d'avoir pu parvenir à la frontière du comté, il fut lui-même atteint par un officier judiciaire de Nauvoo qui lui signifiâ un acte d'*habeas corpus*. Plus tard les deux individus ne purent plus être retrouvés, de sorte que le gouverneur de l'Illinois se vit contraint de faire occuper la ville des mormons par des milices de l'Etat ; mais cette occupation ne produisit aucun effet. Enfin, la chose tomba en oubli, et Smith put à son aise reparaitre et continuer son jeu, jusque'à ce qu'enfin une sanglante catastrophe vint y mettre fin.

Une accusation de révolte et de haute-trahison venait d'être portée contre lui, et le gouverneur de l'Illinois, fatigué des inutiles efforts qu'il avait faits jusque-là pour s'emparer du prophète et pour le livrer à l'action

des tribunaux, tomba à l'improviste et à la tête d'un fort détachement de milices sur la cité des mormons, qu'il occupa sans coup férir. Il réussit à se saisir des deux frères Smith, Joseph et Hiram. Cette fois ils arrivèrent, sous bonne et sûre escorte, dans la petite ville de Carthage, et ils furent enfermés dans la prison du comté, sous la garde d'un fort détachement de milices dont le reste fut licencié. L'arrestation de leur grand-pontife causa une extrême irritation parmi les fidèles de Nauvoo, et un grand nombre d'entre eux se rendirent à Carthage pour y obtenir, de gré ou de force, la délivrance de leur chef. L'un des mormons, plus intrépide que les autres, tenta de pénétrer dans la prison, et la garde lui faisant obstacle, il tira un coup de pistolet à la face de l'une des sentinelles. A ce signal, il s'engagea un combat général entre les miliciens et les mormons. Les frères Smith, auxquels l'on avait négligé de prendre leurs armes, tirèrent de leur côté plusieurs coups de pistolet contre leurs gardes, et, le tumulte, parvenu à son comble, leur offrant quelques chances d'évasion, ils montèrent sur la fenêtre de leur prison pour s'élancer, à l'aide d'un saut des plus aventureux, au milieu des leurs. Mais, au moment où ils allaient se risquer ainsi, les milices s'aperçurent de leur projet, firent sur eux une décharge générale de leurs armes, et, criblés de balles, tous deux tombèrent morts sur le pavé.

L'on s'attendait, dans l'Etat d'Illinois, à d'affreuses représailles de la part des mormons ; mais, soit que, privés de leurs chefs, ils eussent perdu tout courage, ou qu'ils n'aient pu, dans les premiers instants, s'accorder sur le choix des moyens propres à leur assurer une sanglante vengeance, d'abord les mormons restèrent tranquilles en apparence, et se donnèrent un nouveau prophète dans la personne de Samuel Smith, un autre frère de leur grand-pontife.

Cependant, des lettres de New-York, du 31 mai, parlent d'inquiétudes assez sérieuses que donneraient en ce moment les mouvements que l'on observe parmi eux. De tous leurs établissements ruraux, dit cette lettre, ils portent à Nauvoo, leur ville sainte, des armes et des munitions de guerre. La catastrophe a eu lieu au mois de juillet 1844.

Voici maintenant un exposé succinct de la doctrine des mormons ; elle mérite d'autant plus d'être connue que, comme nous l'avons vu, elle s'est déjà considérablement étendue en Angleterre et en Ecosse, d'où il est difficile qu'elle ne pénètre pas dans le nord de l'Allemagne et dans la Scandinavie.

Les mormons rejettent nos saintes Ecritures, qu'ils ne considèrent pas comme source authentique et pure de la révélation divine. Ils leur substituent leur Bible et les étranges révélations qu'elle renferme. La foi qu'ils accordent à ce livre est aveugle jusqu'au fanatisme le plus

incroyable; car la simple inspection de son contenu suffit pour convaincre tout homme sensé qu'il n'est qu'une falsification continue des écrits de l'Ancien-Testament. Ainsi, et suivant ce livre, il arriva, sous le roi de Juda Sédécias, six cents ans environ avant l'ère chrétienne, que quelques tribus juives se séparèrent de l'antique alliance d'Israël; qu'elles eurent leurs propres prophètes; qu'elles adoptèrent des idées religieuses nouvelles, attendant, avec un ardent empressement, la venue du Messie, dont l'avènement leur était de plus en plus clairement prédit et annoncé par leurs prophètes. Ces tribus judaïques n'étaient que les précurseurs des mormons, qui appellent leurs prédécesseurs *les saints des anciens*, eux-mêmes *les saints des derniers jours*. L'une des prophéties contenues dans la Bible des mormons annonce que le Sauveur naîtra à JÉRUSALEM de la Vierge MARIE. Or, personne n'ignore que, dans aucune des prophéties de l'Ancien-Testament, le nom de la Mère divine n'est prononcé, et que toute la synagogue, fondée sur la prophétie finale de Jacob, a toujours, et notamment du temps d'Hérode, reconnu que le lieu de la naissance du Messie serait Bethléem, la cité de David. De si grossières erreurs témoignent de l'ignorance biblique de l'auteur du livre des mormons.

Du reste, des preuves littéraires concourent, avec les erreurs bibliques, pour constater l'imposture originaire de ce livre. Quiconque connaît deux ou plusieurs langues sait que chacune d'elles a ce que l'on appelle son esprit propre, qui se compose de constructions, de tournures et de locutions qui rendent souvent presque impossible la traduction littéralement fidèle d'un écrit, à moins de lui sacrifier l'élégance du style, souvent même la pureté du langage dans lequel cet écrit doit être traduit. Or, la Bible des mormons, dans le singulier et mystérieux langage qu'elle affecte, porte si visiblement le caractère d'une composition anglaise qu'on ne saurait douter qu'elle n'ait été réellement écrite en cette langue. Cela n'empêche pas les mormons de la vénérer comme une œuvre d'inspiration divine, antérieure de plusieurs siècles à l'ère chrétienne.

Quant à la morale de cette secte, on ne la connaît guère que par les révélations d'un mormon renégat, spécialement en ce qui concerne son sacerdoce secret, avec sa hiérarchie également secrète, et surtout quant au caractère de son premier pontife. Quand on n'ajouterait foi qu'à la moindre partie de ces révélations, l'on serait encore stupéfait de la profonde corruption du chef et de l'incontestable aveuglement de ses adhérents. Sous le voile de la religion, au nom de Dieu et du Sauveur, ce pontife et prophète commettait en secret de telles abominations que le carcan et les galères eussent été, au dire de cet ancien mormon, trop doux pour lui. Une secte qui serait accusée, ou même

seulement soupçonnée de tels crimes, ne serait tolérée en aucun pays d'Europe ; mais, aux Etats-Unis, toute procédure, toute enquête qui auraient pour objet d'en découvrir et d'en dévoiler les immondes doctrines seraient considérées comme une violation du principe constitutionnel qui accorde et garantit la plus absolue liberté à toute association religieuse.

Cette liberté absolue en matière religieuse est portée aux Etats-Unis à ce point qu'il existe à New-York une congrégation d'ATHÉES qui placent en tête de leur doctrine la négation formelle de l'essence divine, et qui s'assemblent publiquement tous les dimanches. L'écrivain auquel nous empruntons ces détails assure qu'il a lui-même assisté quelquefois à ces assemblées, dont le théâtre est une salle du *Tammany-Hall*, ce grand quartier général de la démagogie américaine, louée à cet effet ; qu'il s'y trouve une grande tribune sur le devant de laquelle on lit cette inscription : *Fry discussion regenerates the world*, d'où leurs orateurs débitent de pompeuses harangues dans lesquelles ils tonnent contre Dieu, contre le Christ et contre la Bible, recommandant à la préférence des frères l'ancienne philosophie des Grecs avec le *culte de la nature*. L'assemblée, dit cet auteur, n'était pas nombreuse, mais j'y vis avec quelque surprise plusieurs dames accompagnées de leurs enfants des deux sexes. Il faut dire cependant, à l'honneur des habitants de New-York, que ces assemblées, considérées sous le point de vue national de l'indépendance religieuse, sont plutôt souffertes qu'approuvées de l'opinion publique. Le fameux athée *Payn*, mort dans la misère et dans le mépris, est le patron de cette agrégation d'hommes sans Dieu, sans foi quelconque, et sans autre loi que la législation politique et civile du pays ; et ses dangereux écrits pourraient être appelés leurs livres symboliques, tant ils les conservent avec respect. Il n'est pas d'ailleurs sur la terre entière une nation qui lise autant que les Américains. Des écrits de tout genre sont colportés jusque dans les maisons par les spéculateurs en librairie ; ils sont offerts aux plus vils prix. L'Europe entière n'a pas, à beaucoup près, autant de journaux que cette partie de l'Amérique ; et parmi ces journaux l'on en trouve une multitude incroyablement variée qui traitent exclusivement des systèmes religieux les plus opposés, presbytériens, universalistes, méthodistes, et mille autres.

Ce travail incessant de la polémique et de la littérature religieuses n'est cependant ni exagéré ni superflu sur ce vaste continent américain ; sans lui l'indifférentisme religieux l'eût depuis longtemps et complètement envahi ; car l'Américain est, de sa nature, extrême en toutes choses. Tandis qu'en certains Etats de l'Union la rigueur des pratiques extérieures du Christianisme est poussée jusqu'à des excès partout ail-



leurs impossibles, dans d'autres l'on trouve des populations entières qui n'appartiennent à aucune société religieuse, auxquelles l'idée même de religion est étrangère, qui ne s'occupent point de Dieu et bien moins encore du Christ, et ne désirent rien apprendre de la nature spirituelle de l'homme et de ses destinées finales.

Peut-être la réaction des journaux contre cette scandaleuse indifférence serait-elle plus efficace si les efforts du clergé des différentes sectes avaient pour objet la défense des doctrines fondamentales du Christianisme, au lieu de se rapporter presque exclusivement aux intérêts privés des congrégations religieuses dont il exerce le ministère. De là vient que l'on trouve un grand nombre d'Américains désœuvrés qui se sont procuré quelques connaissances plus ou moins superficielles sur l'histoire ecclésiastique, sur les différents systèmes de la foi chrétienne et sur le caractère spécial de chaque secte, et qui ne connaissent pas de meilleur moyen de se distraire de leur ennui que d'aborder, dans les tavernes surtout, le premier venu, et d'engager avec lui plusieurs disputes religieuses. L'on se détourne avec impatience et dégoût de ces théologiens de guinguette, qui, d'une voix âcre et élevée, expliquent, à tort et à travers, à des auditeurs volontaires ou involontaires, des textes bibliques éclaircis de leurs indigestes commentaires.

Parmi ces sectes innombrables qui naissent un jour pour cesser d'être au bout de quelques mois, il en est cependant qui vivent et s'étendent depuis des siècles, et paraissent, par conséquent, porter en elles un certain principe de vie. Tels sont les *baptistes*, qui rejettent le baptême des enfants comme invalide, et le répètent sur les adultes qui entrent dans leur secte. Suivant leurs doctrines accessoires, ils forment plusieurs congrégations distinctes, nommément les *free wiles baptistes*, les *cloves communion baptistes*, les *sabbatharians*, etc., réunis cependant en un ensemble composé d'une population de quatre millions cinq cent mille âmes répandues sur toute la surface de l'Union. Quelques-unes de ces sectes sont moins intolérantes que d'autres, admettent leurs frères séparés à la communion dans leurs temples, ce que refusent avec rigueur ceux dits de la *communion close*; d'autres, comme les *sabbatharians*, judaïsent sous le point de vue de la célébration de du sabbat et de la Pâque. Ils ne confèrent le baptême que par immersion *dans l'eau vive*, c'est-à-dire dans des rivières, ordinairement près des villes, en présence d'une grande foule de curieux de tout ordre qui n'accourent à ces cérémonies que comme à un spectacle forain.

En général, il n'est pas de clergé aussi mal rétribué que celui des Etats-Unis. Son existence n'a ordinairement rien d'assuré, puisque les communes ou les congrégations choisissent et congédient leurs ministres suivant leurs caprices. C'est surtout dans les Etats nouvellement

admis dans l'Union que leur sort est déplorable. Là point de fondations permanentes ; le ministre, toujours par voies et par chemins, souffre souvent le plus extrême dénuement, réduit à attendre ou plutôt à mendier sa subsistance quotidienne.

Tous cependant ne sont pas réduits à un sort aussi misérable, et l'on trouve des communautés souvent riches à l'excès ; ce sont, en première ligne, celles qui ont anciennement obtenu de la couronne d'Angleterre des dotations en terres, qui, depuis l'époque de ces donations, ont acquis une valeur prodigieuse. Ainsi l'église anglicane épiscopale de la Trinité, à New-York, possède, en dotation territoriale, l'énorme capital de 80 millions de dollars (plus de 400 millions de francs). Cette dotation, qui provient de la reine Anne, concédait à la manse épiscopale de New-York, qui, à cette époque, n'était qu'une pauvre bourgade, une grande étendue de terrains vagues, incultes et presque sans valeur, mais qui, depuis, portent une multitude d'édifices entrés dans la construction de cette grande ville, devenue l'une des plus peuplées et des plus riches de l'Union américaine. L'église de la Trinité en retire aujourd'hui de grosses redevances foncières, dont l'excédant, se capitalisant d'année en année, a produit cet énorme capital. Il est vrai que cette cathédrale construit et entretient un grand nombre d'églises répandues dans le pays, et qui, sans ses secours, ne pourraient subsister. L'on trouve également dans les États de la Nouvelle-Angleterre, de Pensylvanie, de Virginie, des temples de confessions dissidentes qui ne manquent pas de ressources ; mais, en général, tout est précaire et pauvre dans la plupart de ces établissements religieux.

En dehors de la prédication régulière des pasteurs attachés à des églises, l'on trouve aux États-Unis une légion de prédicants ambulants qui se sont eux-mêmes conféré leur prétendue mission. Ce sont ordinairement de bons et sincères fanatiques qui veulent à tout prix arracher les âmes qui se confient à eux aux brasiers éternels qui brûlent sous leurs pieds. Ils s'établissent dans les rues, sur les places publiques, et, ce qu'ils aiment sur toute chose, sur le pont des vaisseaux amarrés dans les ports, d'où ils haranguent une multitude composée, religieusement parlant, des éléments les plus hétérogènes. Ainsi un témoin oculaire assure qu'au mois d'octobre dernier, se promenant sur le port de New-York, il s'était trouvé pris entre quatre prédicants de cette espèce, qui, les uns postés à bord de vaisseaux, les autres sur des barriques de rhum, croisaient les feux de leur tonnante éloquence et de leur mysticisme. L'un d'eux, foulant sous ses pieds une tonne d'eau-de-vie, prêchait contre l'ivrognerie des matelots et des portefaix, les appelait à la pénitence, annonçant qu'il ne leur restait que bien peu de temps pour se convertir, attendu la fin prochaine d'un monde maudit pour ses cri-

mes. Pas un seul de ses auditeurs de circonstance ne se montrait disposé à profiter de ce dernier répit, ni à ajouter foi à ses terribles menaces, et si, sur quelques-unes de ces grossières figures, se montrait un symptôme de sérieuse attention, le dédaigneux sourire de toutes les autres n'exprimait que le dégoût pour le prédicant et le mépris de ses avertissements.

Ce n'est pas toutefois qu'il manque d'instituts imaginés pour obvier à cette tiédeur et à cette indifférence religieuse qui sont le trait le plus saillant du caractère américain. Ainsi New-York a des réunions fixes où, à certaines époques de l'année, l'on s'entretient d'objets qui ont pour but la régénération morale du peuple. Méthodistes, presbytériens et les autres sectes se réunissent principalement aux jours anniversaires de la fondation de leurs sociétés bibliques, de celles de leurs missions et de celles des petits traités religieux qu'ils font colporter dans le pays. L'époque de ces assemblées est ordinairement annoncée avec beaucoup d'emphase, elles réunissent de nombreux visiteurs, se terminent avec beaucoup d'éclat et sont bientôt oubliées. Les presbytériens emploient un autre moyen de réexciter l'enthousiasme religieux parmi les leurs et de gagner de nouveaux prosélytes à leur secte : c'est celui des *protracted meetings*, espèce de culte en plein champ, qui se prolonge pendant des semaines entières sans interruption, et pour lequel ils choisissent ordinairement la banlieue de quelque petite ville ou le voisinage d'un village. Un certain nombre de ministres s'associent, se relèvent dans la prédication et se partagent les bénéfices de cette sorte d'exercices spirituels qui, presque toujours, réunissent un grand nombre de dévots auditeurs mêlés de beaucoup de simples curieux. Le matin l'on prêche, à midi l'on prie en commun, le soir on prêche encore, et, suivant le nombre des ministres, les prières en commun sont plus ou moins multipliées. L'enthousiasme de l'auditoire grandit de jour en jour, et cette réexcitation de l'esprit, ce *revival*, comme ces réunions sont également appelées, ramène ordinairement à la congrégation presbytérienne les apostats (*baksliders*) qui l'avaient abandonnée. Une place particulière, dite *Anxious seat*, réservée à ceux dont la conscience est troublée du remords de quelques méfaits ou qui aspirent à un degré plus élevé de la céleste béatitude, ne désemplit jamais après que les uns et les autres se sont recommandés à l'intercession de leurs frères en même temps qu'ils rejettent l'invocation des saints.

Pendant toute la durée de ces assemblées tout travail est suspendu. Les chevaux et les bœufs qui y ont amené les dévots de contrées souvent très-éloignées demeurent sans abri, sans nourriture, abandonnés à toutes les inclémences de l'atmosphère ; et, pour faire violence au ciel, la plupart livrent leurs femmes et leurs enfants à la faim et à

toutes les privations qui suivent cette cessation de tout travail. Mais dès que la réunion a atteint son terme, toutes les impressions qu'elle a pu produire sont effacées, et chacun de retourner à ses vices d'habitude et à son entière indifférence.

A défaut de pouvoir acquérir cette influence politique que lui déniaient toutes les institutions de l'Etat, le clergé presbytérien cherche à s'assurer au moins une influence personnelle et prépondérante dans les assemblées électorales, et trop souvent il y réussit. Pour obtenir ce crédit rien ne lui coûte, et à cet effet il prend ordinairement la part la plus active à toutes les luttes politiques du pays; il y met une ardeur bien peu compatible avec l'esprit de son état. Aux lieux où le ministre ne devrait point paraître, ou ne se produire que comme un ange de paix sur les arènes populaires, ce sont communément les ministres qui se montrent orateurs factieux et turbulents. Ils attaquent et calomnient tous ceux dont l'élection pourrait leur déplaire, et à défaut de pouvoir leur donner la mort ils tuent leur réputation, et tout cela parce qu'ils ont promis à leurs amis de proposer et de soutenir leur candidature à quelque fonction publique!

Chaque secte cherche à miner le crédit de toutes les autres; c'est un combat acharné et perpétuel, un péle-mêle incessant qui aurait quelque chose de divertissant, si, sous d'autres rapports, il n'inspirait le dégoût et ne révoltait le cœur. Toutes se combattent par l'injure, et les chaires ne retentissent que de paroles louangeuses de leurs propres sectes et de cris à *l'hérésie!* à *la réprobation!* sur toutes les autres. Et comme ces menées sont communes à la légion de sectes qui se partagent les Etats-Unis, jamais elles ne sont suspendues; seulement elles se reproduisent sous les formes les plus variées et les plus bizarrement nuancées.

Il résulte toutefois de cette multiplicité de sectes une espèce d'avantage, mais qui ne peut en rien compenser les inconvénients moraux qui en découlent. Comme il faut que toute commune, quelque exigu que soit le nombre de ses membres, soit propriétaire d'un temple, et que toutes cherchent à se surpasser l'une l'autre dans la construction de ces édifices, il en surgit ce grand nombre d'églises qui donnent aux villes et même aux villages américains une si séduisante apparence. Ordinairement elles ne sont pas grandes, mais, en revanche, elles sont on ne peut mieux ornées pour leur usage. Les sièges sont parfaitement commodes; bien aérées en été et encore mieux chauffées en hiver, elles offrent, en toute saison, le séjour le plus agréable et le plus commode. Les Américains ne peuvent donc invoquer pour excuse de leur négligence à fréquenter leurs prêches les inconvénients des saisons; beaucoup d'entre eux, au contraire, s'y trouvent beaucoup mieux que chez eux;

aussi ne négligent-ils pas ordinairement le culte dominical, et les temples sont presque toujours convenablement remplis.

L'Américain ne connaît aucune fête autre que le dimanche. Les grandes solennités du Christianisme, celles de la naissance, de la mort, de l'ascension du Sauveur, inconnues dans presque tous les Etats, n'y sont jamais célébrées. L'on peut dire, en général, que l'Américain montre une préférence fortement prononcée pour l'Ancien-Testament. La suppression des fêtes chrétiennes de son calendrier, l'usage continué de l'expression du sabbat substituée à celle du dimanche; l'invocation usuelle de Jéhovah, du Dieu d'Israël, qui n'implique aucunement la confession de la Trinité; l'amour-propre de toutes ces sectes et leur orgueil pharisaïque donnent, en réalité, à la grande confédération américaine un aspect beaucoup plus judaïque que chrétien. Cette absence de toute fête chrétienne imprime d'ailleurs à la vie ecclésiastique et civile un caractère d'uniformité qui frappe l'Européen d'une manière trop peu agréable pour qu'il puisse de sitôt en prendre l'habitude. Mais égoïste et intolérant de sa nature, comme l'est l'Américain, il exige de l'Européen qui habite son pays l'abnégation des coutumes de sa patrie et toute l'aveugle soumission au culte glacial de ses temples, dont lui-même s'est fait une si triste habitude et dans lequel il place sa morose religion. Le trait capital et caractéristique du peuple américain est une froideur absolue et qui exclut tout sentiment de compassion ou de générosité; toute émotion spontanée, tout mouvement de gaieté est pour lui une sorte de phénomène, car tout chez lui est réflexion et calcul. Or, toute jouissance qui pour lui n'a aucun attrait, ou qui contrarie son impassible nature, il ne prétend l'accorder à qui que ce soit, et s'il ne peut absolument l'interdire à d'autres, il la leur empoisonne au moins, ou il cherche à les en dégoûter en les déclarant hérétiques et damnables, et il ne réussit que trop souvent dans ces explosions de sa misanthropie. Le bienfait d'une liberté de conscience illimitée, que la constitution du pays s'est plu à assurer à tous et à chacun, est donc habituellement paralysée dans ses effets par l'intolérance populaire et par une superstition doublement odieuse à raison de son égoïsme et de son caractère glacial.

Ces amers et durs reproches ne s'adressent point aux catholiques, que l'écrivain protestant, auquel nous empruntons la plus grande partie de ces détails, s'est bien gardé de faire entrer dans ce sombre tableau des mœurs américaines. Là il n'aurait point trouvé ce culte sombre et vide des congrégations presbytériennes ou puritaines, ces deux perfectionnements du système de Calvin. Il a sans doute préféré se taire entièrement sur cette Eglise, qui cependant a pris aux Etats-Unis une extension assez remarquable pour qu'elle dût entrer pour quelque chose dans ce tableau de la situation religieuse de ce vaste pays; il a,

disons-nous, mieux aimé la passer sous silence que de se placer dans la nécessité de faire en sa faveur une honorable exception à l'esquisse religieuse qu'il a pris la peine de tracer de la république modèle, sous le rapport des innombrables sectes qui s'y combattent, et de la détestable influence qu'elles exercent sur ses populations protestantes. Peut-être aussi a-t-il senti qu'à raison de son antiquité et de son étendue l'Eglise catholique n'est ni ne peut être une secte, et que la droite raison lui assigne, sous ce rapport, une situation tout exceptionnelle. Quoi qu'il en soit, sa qualité de protestant imprime un caractère tout spécial de véracité à tout ce qu'il vient de nous raconter, et qui d'ailleurs est assez conforme à ce qu'en rapportent d'autres voyageurs.

Comte D'HORRER.

---

# SYBILLE

## OU LES DEUX NATIONS.

---

XLVII

« Je reçois à l'instant de terribles nouvelles de Birmingham, disait M. Egerton chez Brookes. Le peuple a massacré les agents de police, repoussé la troupe et saccagé la ville.

— Je le sais depuis deux heures, répondit un monsieur à cheveux gris sans lever les yeux de son journal ; le conseil des ministres est assemblé en ce moment.

— Je l'ai toujours dit, reprit M. Egerton ; on aurait dû empêcher cette Convention.

— C'est très-heureux, dit M. Berners, que ces intrigues de palais soient terminées, et que tout soit rentré dans l'ordre de ce côté. Cette affaire nous eût été fatale si elle fût arrivée au milieu de l'échauffourée de la Jamaïque.

— Il est évident que les chartistes suivent un système, dit M. Egerton. Vous les avez vus rester fort tranquilles pendant qu'on s'est occupé de la pétition nationale, et presque immédiatement après que la Chambre a refusé de la prendre en considération l'émeute a commencé.

— J'espère qu'elle n'ira pas plus loin, dit le monsieur à cheveux gris. Le pays manque de troupes pour repousser un mouvement général. On dit que le gouvernement vient de faire partir la garde par un convoi spécial et cent hommes de la police. Londres n'est pas merveilleusement défendu en ce moment.

— Les gens de Birmingham sont toujours prêts à se soulever, observa un pair du comté de Warwick ; le commerce va très-mal là-bas, et ils souffrent. Mais il me semble que le mal ne se propagera pas.

— J'apprends que le travail se ralentit dans tous les districts, dit le monsieur à cheveux gris.

— Sans doute ça pourrait aller mieux, dit M. Egerton ; mais ils ont de l'ouvrage. »

Plusieurs personnes entrèrent alors pour demander si les journaux du soir étaient arrivés, et quelles nouvelles on avait reçues de Birmingham.

« On dit, observa un des nouveaux venus, que la police a été littéralement écrasée.

— Est-il vrai que le peuple ait battu la troupe ?

— Du tout ; le fait est qu'on ne s'attendait à rien : la ville a été prise par surprise, les magistrats ont perdu la tête, les émeutiers se sont emparés de la place, et, quand les agents de la force publique ont voulu agir, ils ont eu affaire à une populace victorieuse qui, deux heures plus tôt, eût fui à leur approche. On assure qu'ils ont brûlé environ quarante maisons.

— C'est une mauvaise chose que cette défaite de la police, observa le monsieur à cheveux gris.

— Où en est-on, maintenant ? Les rebelles sont-ils dispersés ? demanda M. Berners.

— Pas du tout ; ils sont campés au milieu des ruines fumantes et ne respirent que le pillage.

— Quant à moi, je voulais qu'on prît la pétition nationale en considération ; j'ai voté dans ce sens, dit M. Berners. Cela ne pouvait pas nous faire de mal, et les esprits fussent restés tranquilles.

— Tous ceux de notre parti qui n'étaient ni placés ni sur le point de l'être le pensaient ainsi, dit M. Egerton. Enfin, Dieu sait ce qui peut arriver. La Charte sera peut-être un jour aussi populaire dans notre club que l'acte de réforme.

— La plus étrange affaire, c'est le débat qui a eu lieu à la Chambre sur la motion d'Egremont.

— J'ai vu Marney hier soir chez lady Saint-Julians, dit M. Egerton, et je lui ai fait compliment du discours de son frère. Il paraissait furieux et souriait comme s'il eût voulu mordre.

— Ce discours d'Egremont a été fort remarquable ; je voudrais bien savoir où il veut en venir.

— Il me semble qu'il est sur le point de se faire radical, dit le pair du Warwickshire.

— Allons donc ! mais tout son discours a porté contre le radicalisme, dit M. Egerton.





— Ah ! alors il veut peut-être devenir whig.

— Il est antiwhig.

— Eh ! que diable est-il donc ? demanda M. Berners.

— Il n'est pas conservateur, pour sûr, car lady Saint-Julians ne peut le souffrir.

— Quel qu'il soit, son discours est un des plus vraiment démocratiques que j'aie jamais entendus, dit le monsieur à cheveux gris. Comment l'a-t-on accueilli ?

— Parfaitement ; jusqu'ici, Egremont avait parlé très-rarement et très-brièvement, quoique bien. La Chambre était pleine ; elle l'a écouté dans le plus profond silence. On peut affirmer qu'il a fait une grande impression ; mais personne ne savait exactement ce qu'il voulait dire.

— Comment croit-il pouvoir obtenir les résultats de la Charte sans l'intervention des rouages sur laquelle elle est montée ? » demanda lord Loraine.

Ce dernier personnage était un homme entre deux âges, pacifique, flâneur, inoccupé, dont la vie s'écoulait entre Brookes et Boodle, afin de peser les mérites respectifs de ces deux établissements supérieurs. Doué de talents peu ordinaires cultivés avec soin, il languissait, comme jadis Charles II, victime de l'oisiveté, sa sultane favorite.

« Egremont était en veine d'excentricité et ne se sentait pas très-sûr de son auditoire, à ce que je soupçonne, dit le monsieur à cheveux gris. Cependant il me semble qu'on peut conclure de son discours que, si vous voulez conserver encore votre puissance politique, vous ne pourrez y parvenir qu'en procurant au peuple une plus grande somme de bien-être social.

— Eh bien, voilà ce que j'appelle du radicalisme tout pur, dit le pair du Warwickshire. Prétendre que la condition du peuple peut être améliorée, c'est du radicalisme et pas autre chose.

— S'il en est ainsi, dit lord Loraine, j'ai bien peur qu'il ne nous faille en passer tous par là. Sloane disait tout à l'heure chez Boodle qu'il ne voyait approcher l'hiver dans sa contrée qu'avec terreur.

— Et pourtant ils n'ont pas de fabrique là-bas, dit M. Egerton.

— Sloane ne sait ce qu'il dit. Il prétendait aussi que la nouvelle loi des pauvres ne prendrait pas ; elle ne réussit nulle part aussi bien que chez lui.

— On va augmenter l'armée de dix mille hommes ; cette mesure vient d'être adoptée en conseil, dit lord Loraine.

— Il n'est guère possible qu'on le sache dès à présent, observa le monsieur à cheveux gris. Les ministres étaient encore réunis il y a une heure.

— Cela suffit pour qu'on connaisse leur résolution dans Saint-James-

Street. Dans le bon temps, George Farnley venait toujours immédiatement après le conseil pour nous dire tout ce qui s'était passé.

— Ah ! oui, c'était le bon temps, dit M. Berners. Les Chambres n'avaient personne à satisfaire et les ministres rien à décider. »

Les troubles de Birmingham éclatèrent deux mois après les derniers événements que nous avons rapportés plus haut. Ce laps de temps avait été employé en préparatifs pour la présentation et la discussion de la pétition nationale, retardées jusqu'alors par les intrigues du palais. Enfin la pétition fut portée triomphalement à Westminster sur un char accompagné de tous les délégués de la Convention. L'immense parchemin, signé par un million et demi d'individus, fut introduit dans la Chambre à l'aide d'une machine construite exprès, et, ainsi soutenu, il y resta tout le temps de la discussion, étendu sur le parquet. Après un débat que le peuple trouva insuffisant pour l'importance du sujet, les demandes des pétitionnaires ayant été repoussées, de ce moment ceux des membres de la Convention qui s'étaient toujours prononcés pour la force physique prirent le dessus. Le parti opposé était parvenu jusqu'alors à contenir la minorité impatiente et irritée en répétant partout que, si la Chambre ne souscrivait pas immédiatement aux demandes renfermées dans la pétition nationale, la discussion solennelle et prolongée à laquelle elle donnerait lieu rangerait du moins les droits du peuple parmi les questions à l'ordre du jour et les ferait triompher par la force même de la discussion, comme tant d'autres droits jadis également contestés. Mais la vanité des uns, les espérances de tous furent blessées et déçues en voyant que tant d'efforts, tant de temps et d'argent dépensés, loin de produire aucun résultat, n'avaient même pas inspiré un intérêt égal ni attiré une aussi nombreuse assemblée que la moindre lutte de parti. Les chefs du mouvement firent soigneusement observer aux classes ouvrières le contraste qui existait entre le soin apporté dans l'examen de la constitution compromise de la Jamaïque, colonie de médiocre importance, et le dédain excité par les réclamations également constitutionnelles des classes laborieuses de l'Angleterre.

Pour l'une, pas un membre de la Chambre ne s'était absenté, la discussion avait duré plusieurs jours, presque plusieurs semaines ; tous les hommes politiques de quelque talent et de quelque importance y avaient pris part ; le sort du cabinet en avait été compromis ; des ministères étaient nés et avaient péri dans la lutte ; et pour la première fois, depuis bien des années, le souverain avait interposé son autorité avec une publicité propre à faire croire au peuple que les privilèges trouvaient enfin un maître et les petits leur chef naturel.

La multitude saxonne ressentit douloureusement l'indifférence dont

elle était l'objet. De ce jour elle perdit l'espoir d'obtenir justice par la seule démonstration d'une haute moralité, qui, dans la vie publique, devait justifier de sa capacité à exercer les droits de citoyen. Le parti de la violence, peu nombreux, mais composé, comme d'ordinaire, d'hommes déterminés, l'emporta ; l'émeute de Birmingham fut la première conséquence de ces moyens extrêmes, destinés à occasionner plus tard tant de désastres et de souffrances aux classes ouvrières.

Vers cette même époque, pendant une belle matinée de juillet, Sybille, attirée par l'éclat du soleil et le besoin de voir les fleurs, la verdure et les eaux transparentes, quitta son triste domicile pour se rendre dans les jardins qui embellissent aujourd'hui la demeure royale, à la place occupée jadis par des marais fangeux. A l'exception de quelques joyeux enfants escortés de leurs bonnes, la plus profonde solitude y régnait. Du reste, ce n'était qu'à cette heure matinale que Sybille avait reconnu par expérience la possibilité de se promener seule à Londres, la ville de l'Europe où nos aimables sœurs sont le moins indépendantes, soit dit à notre honte.

La fille de Gérard éprouvait le besoin de ranimer son courage à l'influence de la nature. Elle était inquiète et découragée. Les troubles de Birmingham, la conviction du tort qu'ils ne manqueraient pas de faire à la cause qu'elle servait, la crainte vague de trouver son père engagé dans ce mouvement, qui commençait avec tant de désastres et dont les conséquences menaçaient de devenir plus terribles encore, tant d'événements, d'appréhensions, de craintes, agissaient sur un caractère qui, bien que doué d'un rare courage, était cependant fort impressionnable. L'imagination alarmée de Sybille se créait mille dangers, pour la plupart sans fondement ou de beaucoup exagérés, comme il arrive aux esprits inexpérimentés.

Le coup avait été soudain. Les deux mois qui venaient de s'écouler depuis le jour où elle avait dit à Egremont un adieu qu'elle croyait éternel, sans rien perdre des vives émotions du passé, lui avaient fait connaître d'autres joies d'un caractère plus doux et plus intime. La société de Hatton, avec lequel ils entretenaient de fréquents rapports, contribuait beaucoup à jeter du charme sur sa vie. Il était d'un commerce agréable et instructif à la fois, et possédait par excellence l'art de rendre l'existence aimable par l'habile distribution des ressources dont il disposait. Il prêtait des livres à Sybille et tous ceux qu'il choisissait s'harmonisaient parfaitement avec ses goûts et son esprit. Il lui apportait de sa bibliothèque des ouvrages d'art destinés à perpétuer le souvenir des édifices et des époques de notre histoire qui s'associaient avec les idées et les sympathies les plus chères de la jeune fille. Il lui procurait les meilleures revues littéraires, ouvrant ainsi un

monde nouveau à son intelligence ; il lui apportait les journaux , et cette lecture lui montrait que les opinions qu'elle soutenait n'étaient pas incontestées. Comme elle n'avait jamais vu un journal auparavant, excepté de temps à autre un numéro du *Mowbray-Phalanx* , ou de quelques publications de Londres , vouées à la défense de la même cause et reproduisant les discours de son père , il en résulta que ces nouvelles sources d'idées produisirent un effet puissant sur son esprit.

Bien des fois aussi, quand Gérard se trouvait libre, Hatton venait lui proposer de faire voir à Sybille quelques-unes des curiosités ou des splendeurs de Londres : les édifices publics , les muséum et les galeries d'art. Sybille , tout en ignorant le dessin , était douée d'un goût naturel auquel il ne fallait qu'un peu d'expérience pour acquérir un coup d'œil juste. Tout ce qu'elle voyait l'intéressait vivement, et les jouissances qu'elle éprouvait étaient encore augmentées par la société d'un homme instruit, toujours prêt à partager ses impressions et à répondre à ses questions. Hatton mettait à son service les ressources d'un esprit cultivé et délicat ; son commerce était toujours aimable, facile et discret. Malgré le luxe au milieu duquel il vivait et qu'il eût pu trouver difficile de faire partager à ses amis, il s'arrangeait si bien, il savait faire allusion avec tant d'à-propos à ses obligations envers le père de Gérard, et parler si agréablement des jours de sa jeunesse, qu'il parvenait à maintenir entre eux toutes les apparences de l'égalité. Le soir, quand Gérard était rentré , Hatton ne manquait pas de venir, et ils passaient ensemble la journée du dimanche. La conformité de leur croyance formait un lien qui les réunissait dans le même temple, et ce jour-là Hatton avait obtenu qu'ils dîneraient toujours avec lui. Lors de quelque fête, il avait soin de s'informer dans quelle chapelle la musique serait la meilleure, afin de satisfaire un des goûts les plus passionnés de Sybille. Au fait, l'occasion que lui fournit son séjour à Londres d'entendre quelques-uns des grands chanteurs de l'Europe fut peut-être la source de ses plus intimes jouissances ; car, bien que la vie du cloître, à laquelle elle se destinait, ne lui permit pas d'entrer dans un théâtre, elle ne lui défendait point d'assister à l'exécution des chefs-d'œuvre de la musique sacrée. Seule avec Hatton et son père, elle élevait parfois vers le ciel la voix mélodieuse qui, au milieu des ruines de Marney-Abbey, avait fait battre le cœur d'Egremont.

En apprenant à connaître plus intimement le caractère de Sybille, Hatton se sentit reculer devant le projet qu'il avait formé d'abord. Il y avait dans cette jeune fille un certain je ne sais quoi qui lui imposait tout en le fascinant. Sans abandonner son dessein , car il s'était fait une loi de ne jamais renoncer à un plan conçu , il en différait l'accomplissement. Hatton n'était pas amoureux de Sybille dans le sens

ordinaire qu'on attache à ce mot. Avec toute son audace et toute son habileté, la nature lui avait donné trop de bon sens pour qu'il pût rien concevoir ni rien faire de ridicule. Il désirait encore de l'épouser pour atteindre le grand but dont nous avons déjà parlé ; mais, capable d'apprécier ses admirables qualités, il avait assez de raison pour souhaiter qu'elle fût moins brillante afin d'avoir ainsi plus de chance de réussir. Peu de temps lui avait suffi, grâce à sa connaissance du cœur humain et à la justesse de son coup d'œil, pour reconnaître que le cloître était l'asile naturel d'une femme qui, avec un esprit élevé, des facultés peu communes et des charmes presque célestes, se trouvait presque retenue par sa naissance dans les rangs d'une population dégradée ; et quand un soir il sonda Gérard sur l'avenir de sa fille, avec un art au-dessus du soupçon, il trouva que le jugement droit et la sagacité du père étaient arrivés au même résultat.

« Elle désire prendre le voile, avait répondu Gérard, et je ne m'y oppose que pour un temps, afin qu'elle acquière un peu d'expérience de la vie et qu'elle sache clairement ce qu'elle fait. Je ne veux pas qu'elle puisse m'adresser des reproches plus tard. Mais, du reste, quant à moi, je trouve qu'elle a raison. Elle ne peut songer à se marier, car aucun de ceux qu'elle pourrait épouser n'est digne d'elle. »

Pendant ces deux mois-là et surtout pendant le dernier, Morley n'avait fait que de courts séjours à Londres. Il entrait dans le rôle de Gérard, comme chef de parti, de rester sur les lieux sous peine de compromettre sa position par une semaine d'absence. Ces considérations n'agissaient pas sur Morley, qui trouvait très-difficile de diriger son journal à distance. Aussi était-il retourné à Mowbray vers le milieu du mois de mai, se contentant d'apparaître si quelque chose d'important se préparait ou que son vote fût nécessaire à son ami et collègue. Mais l'affaire de Birmingham l'avait alarmé, et il avait écrit à Gérard qu'il allait se rendre immédiatement près de lui. On l'attendait le matin même que Sybille, profitant de la présence de son père à la Convention, où une discussion très-vive avait lieu, sortit pour aller respirer l'air frais dans les jardins de Saint-James-Park.

C'était une vraie matinée d'été. De grands nuages blancs floconneux, éclatants comme des glaciers, faisaient ressortir le bleu foncé du ciel. Pas un souffle ne troublait le calme de l'air doux, suave, embaumé. Une vapeur transparente enveloppait les arbres, l'eau étincelait au soleil. De jolis enfants, frais et roses, couraient çà et là, dans la grâce et la joie de leur âge, et à distance s'élevaient les tours sacrées de Westminster.

Qu'un jardin a de charmes au milieu des agitations et des passions d'une grande ville ! Malheur à ceux qui profanent ces saintes retraites en y apportant des habitudes et des idées grossières.

Les préoccupations de Sybille se dissipèrent à mesure qu'elle ressentit la douce influence de la nature. Son teint se colora, ses yeux s'animèrent, sa démarche, d'abord languissante et presque mélancolique, redevint active et légère. Elle oublia les soucis de l'avenir pour n'en goûter que les jouissances. Marcher, respirer, admirer l'éclat des fleurs et du soleil, c'étaient de vifs et délicieux plaisirs. Naturellement gaie, malgré la gravité de sa vie et le tour sérieux de ses pensées, un aimable sourire éclairait son visage, quand le vol gracieux d'un oiseau ou les joyeuses gambades des enfants attiraient ses regards.

Elle s'assit sur un banc placé au-dessous d'un orme touffu, et se prit à contempler la nappe d'eau étendue à ses pieds. Le souvenir du passé se présenta à elle. Elle tomba dans une de ces rêveries où toutes les circonstances de la vie se reproduisent distinctement à la pensée, et gardent chacune sa position distincte et absolue, où nous prenons, pour ainsi dire, acte de notre expérience, où nous examinons ce que le plaisir et la peine, le sentiment et la réflexion, les rapports avec nos semblables et les mystères fortuits de l'existence nous ont procuré de sagesse. La vive intelligence et l'imagination ardente de Sybille lui avaient fait embrasser avec ferveur les deux grandes idées qui étaient venues frapper son jeune esprit : l'oppression de l'Eglise et la dégradation du peuple. Elevée dans la solitude, ne communiquant qu'avec un petit nombre de personnes occupées des mêmes opinions, elle n'avait bientôt plus envisagé le monde que comme un champ de bataille partagé entre les oppresseurs et les opprimés. Selon elle, faire partie du peuple, c'était être misérable et innocent ; faire partie de la noblesse, c'était être heureux et tyran. Dans le cloître, dans sa chaumière, au milieu des scènes de souffrances auxquelles elle assistait et qu'elle soulageait, deux fantômes se dressaient incessamment devant ses yeux, personnifiant l'humanité tout entière.

Mais l'expérience des derniers temps avait opéré de grands changements dans ses impressions ; elle en avait assez vu pour comprendre que le monde marchait d'après un système plus compliqué qu'elle ne le soupçonnait d'abord. La simplicité d'organisation rude et forte qu'elle lui attribuait avait disparu ; les caractères étaient plus variés, les motifs plus nombreux, les classes plus mêlées, les éléments de chacune plus subtils et plus divers. Elle découvrait que le peuple ne formait point un seul corps, uni de sentiments, d'intérêts, de desseins, comme elle se l'était toujours représenté. Le peuple trouvait des adversaires dans son propre sein, et ses adversaires c'étaient ses passions, lesquelles le portaient à sympathiser et souvent à se liguier avec les privilégiés. Son père, malgré toutes ses vertus, tous ses talents, toute la pureté de ses vues, rencontrait des rivaux au milieu même de la Convention.

nationale, et était entouré d'ennemis déclarés, ou, pis encore, cachés.

Sybille, dont l'esprit avait été nourri de pensées généreuses, aux yeux de laquelle le succès ou la défaite paraissait également héroïque, et qui comptait sur le triomphe tout en se préparant au sacrifice, reconnaissait à sa grande surprise que les pensées généreuses entraient pour fort peu dans les affaires du monde, toujours sujettes, même dans un temps de révolution, à des accommodements étroits et mesquins. Elle croyait que le peuple, une fois calme et uni, puisant la conscience de sa force dans la sainteté de sa cause, n'avait qu'à exprimer ses pures et nobles convictions pour faire courber devant l'irrésistible argument de sa puissance morale une autorité décrépète. Et voilà que les délégués choisis par lui se transforment en un sénat plébéien aux ambitions folles, aux projets égoïstes et dangereux, tandis que l'autorité décrépète, qui n'existait, disait-on, que par la tolérance du peuple, apparaît organisée et compacte, disposant de tous les secours de la force physique, et appuyée sur les intérêts, les sympathies, les convictions honnêtes et les préjugés ardents des classes influentes.

Il lui était impossible aussi de se dissimuler que les sentiments des riches envers les pauvres n'étaient plus ce mélange de haine et de mépris qu'elle associait dans sa pensée avec la conquête des Normands et les lois féodales. Elle sentait que le manque de sympathie qui règne incontestablement en Angleterre entre la richesse et le travail tient plutôt à l'éloignement où vivent l'un de l'autre ces deux grands éléments de la prospérité nationale, et, bien que la source de cette ignorance dût être attribuée à la violence et à l'oppression, les conséquences avaient peut-être survécu aux causes, comme la coutume survit à l'opinion.

Sybille dirigea ses regards du côté du palais orgueilleux et brûlant de Westminster, où s'assemble le Parlement d'Angleterre, ce corps rapace, violent, hautain, qui a fait périr sous la hache des rois et des prélats, renversé des églises et saisi à son profit les manoirs sacrés, investissant ses possessions de privilèges énormes, puis confisquant dans l'intérêt de sa puissance le labeur d'innombrables générations. Était-ce donc de là qu'une parole d'espérance devait se faire entendre ?

Sybille déploya un journal qu'elle avait apporté, non pour le lire une première fois, mais pour le relire seule, sans interruption, dans un lieu paisible et gracieux. Il contenait la relation d'une discussion à la Chambre des Communes à propos de la présentation de la pétition nationale, ce document important qui avait fait sortir Sybille de la solitude et avait été pour elle la source d'une connaissance du monde moins vague que l'opinion qu'elle s'en était formée.

Eh bien, oui, une voix s'était élevée dans cet odieux Parlement, une

voix libre de tout esprit de faction, la voix d'un noble avait osé exprimer des vérités immortelles. Sans être un démagogue, cet orateur avait soutenu la cause populaire, revendiquant les droits du travail comme aussi sacrés que ceux de la propriété, et montrant que, si un intérêt devait passer avant l'autre, c'était celui de la richesse vivante, les trônes et les empires, la pompes et la puissance des cours devenant également vaines sans ce grand résultat, le bonheur des masses.

Le cœur ému, l'œil brillant et humide, Sybille relut le discours d'Egremont; puis elle s'arrêta, une main appuyée sur le journal, tandis que l'autre le retenait encore; elle leva les yeux comme pour calmer son émotion. Devant elle l'orateur se tenait debout.

## XLVIII

Egremont avait reconnu Sybille au moment où elle entrait dans le jardin; lui-même traversait le parc pour se rendre à un comité de la Chambre, assemblé pour la première fois ce même jour. Le comité s'étant ajourné après une courte délibération, le jeune député avait repris en toute hâte le chemin du lieu où il espérait retrouver encore Sybille.

Il s'approcha d'elle non sans quelque réserve, mais pourtant avec tendresse.

« Voici pour moi un plaisir bien grand et bien inespéré, » lui dit-il d'une voix légèrement tremblante.

Elle le regarda. L'expression d'une émotion douce se lisait sur son gracieux visage. Elle sourit à travers ses larmes, et, poussée peut-être par un sentiment secret de reconnaissance, de respect, elle rougit et dit à demi voix :

« Je lisais votre beau discours.

— Ah ! dit Egremont très-ému, c'est un honneur... un plaisir... une récompense à laquelle je n'aurais jamais osé prétendre.

— Tous, reprit Sybille en se remettant un peu, tous doivent le lire avec plaisir, avec avantage, mais moi... avec quel profond intérêt ! »

— Si ce que j'ai dit trouve un écho dans votre cœur... » Ici il hésita; puis il ajouta rapidement : « Je concevrai quelque espoir pour l'avenir.

— Hélas ! pourquoi les autres ne vous ressemblent-ils pas ? Toute espérance ne serait pas perdue.

— Mais la vôtre ne peut l'être, » répondit Egremont.

Il s'assit alors sur le banc, à quelque distance de la jeune fille.

Sybille fit un geste de découragement.

« La dernière fois que nous avons causé ensemble, reprit Egremont, vous étiez pleine de confiance en votre cause et en vos moyens ?

— Il est vrai, peu de temps s'est écoulé dans l'intervalle, et pourtant il a suffi pour me révéler quelques vérités amères.



— La vérité a bien son prix pour nous tous ; cependant je craindrais de ne pas apprécier suffisamment la cause qui a détruit votre foi.

— Hélas ! je n'étais qu'une rêveuse ; je me suis réveillée , et le rêve s'est évanoui comme il l'a déjà fait sans doute pour tant d'autres avant moi. Semblable à ces êtres désenchantés , je sens que la gloire de ma vie s'est éteinte ; mais je n'ai jamais, je l'espère , placé mon bonheur en ce monde. »

Ici la fille de Gérard baissa tristement la tête.

« Vous êtes découragée , mon amie ? dit Egremont.

— Je me sens triste. Je suis inquiète pour mon père. Je redoute qu'il ne soit entouré d'hommes indignes de sa confiance. Ces violences m'alarment. Elles me répugneraient dans toutes les circonstances , mais en ce moment plus encore , car j'ai la conviction qu'elles nous conduisent à la ruine , à la honte.

— J'honore votre père, dit Egremont , je ne connais personne dont le caractère soit plus noble, plus généreux, et qui offre un mélange plus admirable d'intelligence et de courage. Je serais vivement affligé qu'il se compromît. Mais vous avez de l'influence sur lui comme vous en avez sur tous ; conseillez-lui de retourner à Mowbray.

— Puis-je donner un conseil , dit Sybille , moi qui me suis trompée dans tous mes jugements ? Je l'ai accompagné dans cette ville pour être son guide , son soutien ! Quelle présomption ! quel orgueil aveugle ! Je croyais que le peuple partageait unanimement les mêmes sentiments que moi , et qu'il ne me restait qu'à encourager , à animer mon père. Il me semblait que la puissance morale devait seule gouverner le monde , et que cette puissance existait dans une assemblée dont les annales ne contiendraient , au contraire , qu'une série de misérables intrigues , ou , pis encore , de machinations violentes.

— Faites tous vos efforts , reprit Egremont , pour déterminer votre père à quitter Londres immédiatement , demain , cette nuit , s'il est possible. Après ce qui vient d'avoir lieu à Birmingham , le gouvernement ne peut fermer les yeux. Je sais qu'on va augmenter sur-le-champ l'armée et les agents de la police , et que le secrétaire d'Etat a envoyé une circulaire à tous les lords lieutenants des comtés. Mais le gouvernement frappera surtout la Convention. Les membres qui resteront sous ses coups en seront les victimes. Si votre père retourne à Mowbray et s'y tient paisible , il pourra ne pas y être inquiété.

— Voilà une fin bien honteuse pour des espérances si belles , dit Sybille.

— Conservons nos espérances ; le temps viendra peut-être de les réaliser.

— Les miennes sont à jamais détruites.

— Et moi je suis plein de confiance.

— Parce que vous avez prononcé un admirable discours. Mais qu'importe? ils vous écouteront, ils vous applaudiront, ils ne vous imiteront jamais. La colombe et l'aigle ne sauraient s'unir; le lion et l'agneau ne dorment point ensemble; les conquérants ne sauveront jamais les conquis. »

Egremont hocha la tête.

« Vous persistez dans votre erreur, mon amie, et pourquoi? Elle n'a pourtant rien d'agréable. Ces images, croyez-moi, sont aussi vaines qu'elles sont tristes. L'esprit de l'Angleterre a toujours été représenté par la jeune génération; celle-ci est pour le peuple, bien qu'à son insu peut-être. Les opinions qu'on vous a appris à redouter s'éteignent chaque jour; elles ne sont prédominantes que dans la génération qui va disparaître. Qu'un accident imprévu arrive, que les partis cessent de se balancer également (et ceci ne peut manquer d'avoir lieu sous peu d'années); alors vous assisterez au développement de l'esprit nouveau, et la rapidité de ses progrès compensera la lenteur actuelle de son action. Je vis au milieu de ces hommes, je pénètre leurs pensées secrètes, j'observe leurs tendances; je connais les principes dont ils sont imbus, et je sais aussi qu'en dépit des entraves que les circonstances y apportent pour le moment, ces principes doivent porter leur fruit, et ce fruit sera hostile au système de l'oligarchie. Le principe futur de la politique anglaise ne sera pas un principe niveleur, ni contraire aux privilèges: loin de là, il sera favorable à leur extension; il cherchera à assurer l'égalité, non en abaissant le petit nombre, mais en élevant les masses. »

Sybille et Egremont restèrent pour quelque temps plongés dans les réflexions que la tournure de leur conversation faisait naître. A la fin la fille de Gérard se leva, et, jugeant que son père devait être de retour à cette heure, elle prit congé du jeune député. Celui-ci l'accompagna quelques instants; mais à la porte du jardin elle s'arrêta, et lui dit avec un sourire mélancolique, en lui tendant la main:

« Il faut nous séparer ici.

— Le Ciel veillera sur vous! dit Egremont, car vous êtes sa créature bien-aimée. »

#### XLIX

En approchant de sa demeure, Sybille aperçut son père dans la cour avec plusieurs personnes, et paraissant se disposer à sortir. Elle était si désireuse de lui parler qu'elle n'hésita pas à aller le joindre. A sa vue il se fit un certain mouvement dans l'assemblée; les conversations

cessèrent, quelques-uns se retirèrent à l'écart, tous la saluèrent avec respect. Sybille en connaissait un ou deux de nom et de vue ; elle leur rendit leur salut en passant ; puis se dirigeant vers son père, qui l'accueillit avec tendresse, elle lui dit d'un ton calme et avec une certaine fermeté :

« Si vous sortez, mon bon père, je voudrais vous parler un instant auparavant.

— Je suis à vous tout à l'heure, mes amis, » dit Gérard ; et il suivit sa fille dans la maison.

Il voulait s'arrêter à l'entrée du vestibule, mais Sybille passa outre, et, bien que pressé par le temps, il fut obligé de l'accompagner jusque dans la salle. Quand ils y furent entrés, Sybille ferma la porte avec soin, et dit :

« Nous voilà de nouveau réunis, mon bon père, et pour ne plus nous séparer. »

Gérard était appuyé négligemment contre la table ; il se redressa avec précipitation ; ses yeux brillèrent, son visage se colora ; il s'écria :

« Il t'est arrivé quelque chose, mon enfant ?

— Non, répondit-elle en secouant tristement la tête, mais quelque chose peut vous arriver.

— Comment cela ? demanda-t-il en retombant dans son calme ordinaire, et parlant du ton mesuré et presque indifférent qui lui était habituel.

— Vous êtes en danger, mon père, dans un danger pressant. Ce n'est pas le temps de vous expliquer comment je le sais ; sans vouloir en faire un mystère, les détails seraient superflus en ce moment. Mais sachez que le gouvernement a résolu de frapper la Convention ; l'émeute de Birmingham a déterminé cette résolution. Déjà les chefs du mouvement sont arrêtés là-bas ; ceux qui restent ici en correspondance ouverte avec eux auront le même sort.

— S'ils arrêtent tous ceux qui sont en correspondance avec la Convention, ils auront bien à faire.

— Sans doute, mais vous jouez un rôle important, vous êtes en évidence, et c'est vous qu'on choisira.

— Voudrais-tu que je me cachasse parce qu'il s'agit de quelque autre chose que de paroles ?

— Autre chose que des paroles ! s'écria Sybille. Ah ! mon père, que signifient ces idées ! Peut-être les mots sont-ils impuissants à nous sauver, mais de vaines actions sont plus impuissantes encore.

— Je ne vois pas que les actions soient si vaines. Leur police tant vantée est battue, et cela par le seul mouvement d'une masse indisciplinée. Que serait-il arrivé si ce mouvement ne se fût pas effectué isolément, si le peuple eût été discipliné ?

— Dites donc, si tout était différent, si les choses étaient précisément le contraire de ce qu'elles sont. Mais le peuple n'est pas discipliné ; il n'agit point, il ne peut agir avec ensemble. C'est une émeute dans laquelle vous vous trouvez engagé, mon père, non une révolution ; vous serez victime, et votre sacrifice ne produira aucun fruit. »

Gérard parut réfléchir sans se troubler. Après une courte pause, il reprit :

« Nous ne devons pas nous laisser effrayer par quelques arrestations, Sybille. Ce sont de puérils épouvantails dans les mains d'un gouvernement qui voudrait faire peur et qui tremble. Ni moi, ni aucun de nous n'avons conseillé ce mouvement de Birmingham. C'est un hasard. Personne n'y était préparé ; mais de grands événements naissent parfois du hasard. Je dis que la police a été battue et la troupe mise en déroute, et je dis que cela s'est fait sans organisation et dans une seule localité. Je suis tout aussi contraire que toi, Sybille, aux vaines actions ; la preuve c'est que la conversation que tu as interrompue par ton arrivée avait pour but d'éviter qu'à l'avenir rien de semblable eût lieu. Ni vaines paroles, ni vaines actions, désormais, » ajouta Gérard, et il se dirigea vers la porte.

Sybille s'approcha de lui avec douceur, prit sa main comme pour lui dire adieu, la retint un instant dans les siennes, et le regarda en face avec fermeté et tendresse à la fois. Puis, lui jetant ses bras autour du cou et appuyant sa tête sur son sein, elle balbutia :

« Oh ! mon père, votre fille est bien malheureuse !

— Sybille, s'écria Gérard d'un ton d'affectueux reproche, c'est une faiblesse de femme ; je l'excuse, mais ne puis la partager.

— Si ma faiblesse tient à mon sexe, du moins est-elle sage ; car qui nous rendrait malheureux sinon le sentiment d'un danger inconnu, mais imminent ?

— Et quel danger ?

— Pourquoi ce mystère ? D'où viennent ces sombres pensées, les préoccupations qui vous tourmentent, mon père ? Ne me dites pas que le poids des affaires occasionne seul ce changement en vous, qui êtes naturellement si franc, je dirais presque si insouciant. Le poids des affaires n'est pas et ne peut être aussi lourd que dans la première période de votre réunion, alors que tout le pays avait les yeux fixés sur vous et que vous étiez en rapport avec tous les points du royaume. Combien avez-vous dit souvent que jamais les affaires ne vous paraissaient ennuyeuses ? Maintenant vous voilà tous dispersés ; les comités, les discussions sont ajournés, la correspondance est presque nulle, et cependant vous êtes soucieux. Vous vous réunissez sans cesse en conférences secrètes avec des gens qui, je le sais, car Stéphane me l'a dit, sont les

avocats de la violence ; violence que quelques-uns recommandent sans vouloir peut-être l'employer , traitres à leur parti , ou tout au moins imprudents.

— Stéphane ne voit pas juste. C'est un visionnaire, il se complait dans des rêves impossibles, ou dont la réalisation serait peu désirable si elle était possible. Il ne sait rien des sentiments du pays ni du caractère de ses compatriotes. Nous autres Anglais, nous n'avons que faire de son bonheur en commun ; nous voulons avoir nos droits, des droits en harmonie avec ceux des autres classes et sans lesquels celles-ci ne devraient point en posséder.

— Mais Stéphane est votre ami, mon père, et vous l'honoriez jadis.

— Je l'honore encore et je l'aime tendrement. J'estime ses talents et sa science. Stéphane est un homme instruit, moi je ne le suis guère. Mais je puis entendre battre le cœur d'un peuple, et comprendre les besoins d'une époque, Sybille ! Stéphane était tout à fait dans son rôle quand il pérerait chez nous à Mowbray, alors que nous n'avions rien à faire ; mais maintenant il faut agir, ou d'autres agiront pour nous. Stéphane n'est pas un homme d'action, et les paroles ne sont plus de saison.

— Mais la violence et l'action sont-elles identiques, mon père ?

— Je n'ai pas parlé de violence.

— Non, mais votre air parle pour vous. Je connais le langage de votre physionomie et jusqu'au tremblement de vos lèvres. L'action telle que vous et Stéphane m'avez enseigné à la comprendre signifiait une agitation organisée, sage et prudente, propre à montrer aux hommes qui nous gouvernent que nous sentons notre dégradation, et qu'il n'est ni humain ni sûr de nous y laisser ; vous avez agi dans ce sens et bien agi. Le respect des hommes, même de ceux dont les intérêts et les opinions diffèrent des vôtres, ne vous a point été refusé : il ne le sera jamais à quiconque fait usage de la puissance morale due à de grands talents et à une bonne cause. Mais, hélas ! mon père, cette grande puissance morale, cette perle si précieuse et si rare, nous ne pouvons nous le dissimuler, vous l'avez laissé échapper de vos mains. »

La voix de Sybille trahissait une profonde émotion en prononçant ces dernières paroles.

Gérard la regardait avec une attention inaccoutumée. Quand elle eut cessé de parler, il baissa les yeux et parut pour un moment plongé dans ses réflexions. Bientôt, cependant, il releva la tête et dit :

« Le temps des paroles est passé. Il faut que je sorte, ma fille. »

Il fit un second mouvement vers la porte.

« Vous ne me quitterez pas, dit Sybille en s'élançant en avant et saisissant son bras.

— Que veux-tu ? que veux-tu ? demanda Gérard inquiet.

— Que nous quittons cette ville ce soir.

— Quoi, quitter mon poste ?

— Pourquoi le vôtre ? Vos collègues ne sont-ils pas dispersés ? Votre réunion n'a-t-elle pas été formellement renvoyée à une autre ville ? Ne sait-on pas que la grande majorité des délégués sont rentrés dans leurs foyers ? Pourquoi ne feriez-vous pas de même ?

— Je n'ai plus de foyers, répondit Gérard presque avec dureté. Je suis venu ici pour accomplir une tâche nécessaire, et, moyennant la grâce de Dieu, je l'accomplirai. Je ne change pas à tous vents, et je ne sais pas jouer avec les mots ni recourir à des subtilités comme Morley et ses philosophes ; mais si le peuple veut lutter, je lutterai avec lui et je saurai au besoin mourir à sa tête sans me laisser détourner de mon but par les larmes d'un enfant. »

En disant cela, Gérard se débarrassa brusquement des mains de sa fille.

Sybille leva au ciel ses yeux baignés de larmes et se tordit les mains de désespoir. Gérard continuait à se diriger du côté de la porte ; mais, avant d'y être arrivé, il hésita, et, se retournant vers sa fille, il la regarda avec inquiétude et tendresse.

Elle était restée dans la même position ; seulement elle avait croisé ses bras sur sa poitrine, et son regard baissé annonçait une douloureuse préoccupation. Son père se rapprocha sans qu'elle y prit garde ; il lui prit la main ; elle tressaillit et leva la tête avec une expression de froideur et de malaise extrême, et dit d'une voix étouffée :

« Je croyais que vous étiez parti.

— Je ne voudrais pas te quitter fâchée, ma fille chérie. »

Gérard la pressa dans ses bras.

« Mais vous partez, murmura Sybille.

— Ces hommes m'attendent. Notre réunion est importante. Il faut que nous prenions des mesures immédiates pour secourir nos frères de Birmingham, qui sont maintenant en danger, et pour prévenir de semblables tentatives. Mais dès que ceci sera terminé je reviendrai près de toi, et, pour le reste, je ferai ce que tu désires ; demain nous retournerons à Mowbray. »

Sybille embrassa son père en silence, mais avec une chaleur qui révélait toute la reconnaissance que cette concession lui inspirait.

Gérard lui adressa encore quelques paroles d'encouragement et quitta l'appartement.

## L

L'horloge de l'église Saint-Jean sonna quatre heures, puis cinq heures, puis six heures, et Gérard ne reparaisait point.

Après son départ, le temps s'écoula pour Sybille avec assez de rapidité. Tranquillisée par la promesse de son père, elle s'occupa des préparatifs du voyage, et s'assit ensuite près de sa fenêtre ouverte, avec plus de calme et de sérénité qu'elle ne l'avait fait depuis bien longtemps. Parfois laissant tomber sur ses genoux le volume qu'elle tenait à la main et s'abandonnant à la rêverie, elle songeait au lendemain et à Mowbray. Envisagé à travers ce vague lointain, le théâtre de sa jeunesse revêtait un caractère tout de paix et de bonheur. Le souvenir de sa chaumière, de son petit jardin, de ces jours de repos où le mécontentement de son père n'était encore qu'en théorie et ses discours politiques bornés à une discussion avec Morley sur les droits du peuple et les principes de la société, fit soupirer Sybille. Devant elle coulaient les eaux transparentes de la Mowe entre ses rives boisées ; puis elle se rappelait ses promenades du matin pour se rendre près d'Ursule Trafford, pèlerinage de piété, de charité, d'affection ; le fidèle Harold, si dévoué, si intelligent, et jusqu'aux ruelles populeuses habitées par les pauvres et les souffrants, au milieu desquels elle passait comme un ange de consolation, bénissant et bénie. A mesure que ces touchantes images apparaissaient à sa pensée son émotion augmentait et ses yeux se remplissaient de larmes de tendresse plutôt que douleur.

A ces souvenirs venait se mêler doucement celui du compagnon aimable qui pendant un moment avait parcouru tous ces lieux avec elle, de ce M. Franklin qu'elle n'avait jamais entièrement oublié, et qui, hélas ! n'était pourtant point M. Franklin. N'était-ce pas là, en vérité, une histoire merveilleuse, une page émouvante dans la vie d'une jeune fille inexpérimentée ? Il lui semblait entendre encore sa voix murmurer près d'elle ; elle se rappelait sans effort ces intonations qui, le matin même, résonnaient à ses oreilles, et ces paroles affectueuses, prudentes et sages, empreintes d'un si vive sollicitude pour son bien-être. Jamais Egremont ne lui était apparu dans un jour si favorable. Il était ce que tout homme devrait être pour une femme, un guide plein de délicatesse et de ménagement. Mille pensées, mille images à la fois brillantes et folles, éblouissantes et vagues, se pressaient dans l'esprit de Sybille ; un instant elle se laissa bercer par des rêves charmants et pénétra dans un monde nouveau. L'horizon s'élargissait devant elle comme le ciel étincelant d'un conte fantastique. Ses yeux restaient fixés dans la contemplation ; son teint animé trahissait le trouble de son âme. Sa bouche s'entr'ouvrait pour sourire quand l'horloge de Saint-Jean sonna quatre heures ; elle tressaillit et sortit de sa rêverie.

Déjà quatre heures ! Elle devint inquiète ; cinq heures sonnèrent ; son inquiétude augmenta. Elle se mit à marcher de long en large dans sa

chambre, et son livre était abandonné depuis longtemps quand l'horloge de l'église sonna six heures.

Elle joignit les mains et leva les yeux au ciel. On frappa à la porte de la rue ; elle s'élança pour l'ouvrir : ce n'était pas Gérard, mais Morley.

« Ah ! Stéphane, dit-elle sans pouvoir cacher son désappointement ; je pensais que c'était à mon père.

— J'aurais été bien content de le trouver ici, répondit Morley. Cependant je vais entrer si vous voulez le permettre.

— Il arrivera bientôt, dit Sybille. Sans doute il ne tardera pas à arriver ; je l'attends à chaque minute....

— Depuis plusieurs heures ? ajouta Morley en achevant sa phrase. Les affaires qui l'occupent, continua-t-il en se jetant sur une chaise avec une nonchalance qui ne lui était pas habituelle, les affaires qui l'occupent sont graves.

— Le Ciel soit loué ! dit Sybille, nous partons demain.

— Vraiment, dit Morley en se redressant ; qui vous l'a dit ?

— Mon père l'a décidé ainsi ; il me l'a promis.

— Vous désiriez partir ?

— Beaucoup ; je ne prévois que malheur pour lui si nous restons davantage.

— Et moi aussi ; autrement je ne serais pas venu aujourd'hui.

— Vous l'avez vu, j'espère ?

— Oui ; je viens de passer plusieurs heures avec lui.

— Tant mieux ! Était-ce à la conférence dont il m'a parlé ?

— Oui, à cette réunion folle. Je l'ai encore vu après et seul. Quoi qu'il lui arrive, ma conscience ne me reprochera rien.

— Vous m'effrayez, Stéphane, dit Sybille en se levant. Que peut-il lui arriver ? Que veut-il faire ? à quoi vous êtes-vous opposé ? Oh ! dites-moi, dites-moi tout, mon ami.

— Votre ami ! dit Morley en pâlisant et souriant avec amertume.

— Je vous nomme ainsi, reprit Sybille, parce que je vous considère comme tel et que vous vous êtes toujours montré tel envers nous. Pourquoi me regardez-vous d'une manière si étrange, Stéphane ?

— Vous me considérez comme votre ami et vous m'avez toujours trouvé tel, n'est-il pas vrai ? dit Morley. Eh bien, que voulez-vous de plus ? qui de nous en souhaite davantage ? demanda-t-il brusquement.

— Je ne veux rien de plus, répondit Sybille ingénument.

— Je vous crois. Au fond, il n'importe. »

Puis il ajouta de son ton de voix ordinaire :

« Ainsi vous attendez votre père ?

— Il me semble que vous l'avez vu tout récemment et que vous croyiez le trouver ici ?



— Non, reprit Morley en secouant la tête avec le même sourire amer; non, non, je venais pour vous trouver.

— Vous avez quelque chose à me dire? demanda vivement Sybille. Il est arrivé quelque chose à mon père? Ne me laissez pas dans l'incertitude; dites-le-moi tout de suite. »

Elle s'avança et posa sa main sur le bras de Morley. Celui-ci tremblait. Il reprit d'une voix entrecoupée :

« Bah! non, rien ne lui est arrivé; mais un danger le menace et nous pouvons le sauver.

— Nous! Dites-moi ce qui peut arriver; dites-moi ce qu'il faut faire!

— Votre père, répondit Morley à voix basse, en se levant de son siège et marchant lentement dans la chambre, votre père, et mon ami, conspire contre l'Etat.

— Oui, oui, reprit Sybille fort pâle et parlant presque inintelligiblement en fixant un regard perçant sur son compagnon; dites-moi tout.

— Eh bien, je vous répète qu'il conspire contre l'Etat. Ce soir, ils se réunissent en secret pour mettre la dernière main à leur projet, et ce soir ils seront arrêtés.

— Grand Dieu! murmura Sybille en joignant les mains, il m'a dit la vérité.

— Qui vous a dit la vérité? s'écria Morley en s'élançant vers elle, la voix rauque et les yeux étincelants.

— Un ami, répondit Sybille en penchant la tête, un bon ami. Je l'ai rencontré ce matin, et il m'a prévenue.

— Ah! ah! dit Morley avec un rire étranglé, ah! ah! il vous a prévenue, n'est-ce pas? ce bon ami que vous avez rencontré ce matin? Et moi, Sybille, ne vous avais-je pas prévenue de vous méfier du traître? Ne vous avais-je pas dit de prendre garde et de ne pas accueillir ce faux aristocrate sous votre toit, où il ne venait que pour surprendre les secrets d'une famille souillée jadis par son espionnage, et qu'il voudrait maintenant désoler par sa trahison?

— De qui parlez-vous? dit Sybille en se laissant tomber sur une chaise.

— Je parle de ce vil espion d'Egremont.

— Vous calomniez un homme honorable, répondit Sybille avec dignité. M. Egremont n'a pas remis le pied dans cette maison depuis le jour où vous l'y avez vu, excepté une seule fois.

— Il n'avait pas besoin d'y venir pour en connaître les secrets, dit Morley avec aigreur. Quiconque a des rendez-vous réglés avec un de ses plus aimables commensaux peut facilement les apprendre.

— Misérable lâche! s'écria Sybille en bondissant sur sa chaise, les yeux ardents, les narines ouvertes et tremblantes d'émotion.

— Sans doute, sans doute, je suis un misérable, je le sais bien. Si j'étais un noble, la fille du peuple condescendrait peut-être à me traiter avec moins de dédain.

— La fille du peuple aime la vérité et les égards, Stéphen Morley, et elle traitera avec mépris quiconque calomnierait sa conduite, qu'il soit noble ou qu'il soit serf.

— Où donc est la calomnie?

— Demandez-le à celui qui vous a dit que j'avais des rendez-vous avec M. Egremont ou avec tout autre.

— Mes yeux me l'ont dit; ce sont mes témoins. Aujourd'hui, au moment même de mon arrivée à Londres, j'ai appris comment vous passiez maintenant vos matinées! Oui, ajouta-t-il avec agitation, j'étais dans le jardin; j'ai été témoin de vos adieux.

— Nous nous étions rencontrés par hasard, répondit Sybille d'un ton qui indiquait qu'elle pensait à autre chose. Selon toute apparence, nous ne nous reverrons jamais. Ne parlez pas de ces bagatelles, Stéphen; mais dites-moi plutôt comment je puis sauver mon père.

— Sont-ce des bagatelles reprit Morley lentement et gravement, en s'approchant d'elle et la fixant avec attention. Sont-ce vraiment des bagatelles, Sybille? Oh! faites que je le croie, et alors... » Il s'arrêta.

Sybille le regarda à son tour; son œil profond se fixa sur celui de Stéphen; il baissa les siens. Le cœur lui battait, tous ses membres tremblaient; il tomba à genoux.

« Pardonnez-moi, pardonnez-moi! dit-il en lui prenant la main. Pardonnez au plus malheureux et au plus dévoué des hommes!

— Qu'y a-t-il besoin de pardon, Stéphen, répondit Sybille doucement. Des paroles insensées échappent parfois dans un moment de trouble. Si j'en ai prononcé quelques-unes, je les regrette; si c'est vous, je les oublie. »

L'horloge de Saint-Jean leur apprit que la sixième heure était à demi écoutée.

« Ah! reprit-elle en retirant sa main, vous m'avez dit combien le temps était précieux. Que pouvons-nous faire? »

Morley se releva et se remit à marcher, perdu dans une sombre méditation. Soudain il lui prit le bras et dit :

« Je ne puis endurer plus longtemps les angoisses de ma vie. Je vous aime, et si vous ne voulez pas être à moi, le sort des autres m'est indifférent.

— Je ne suis pas née pour aimer, dit Sybille effrayée, mais s'efforçant de cacher ses alarmes.

— Nous sommes tous nés pour aimer; c'est le principe de l'existence, c'est sa fin unique. Votre amour, Sybille, continua-t-il en s'ani-

nant, est le seul trésor que j'envie depuis bien des années. C'est pour l'obtenir que je me suis assis à votre foyer, que j'ai heurté sans cesse à votre porte ; pour être aimé de vous, j'ai servi votre père comme un esclave ; je me suis embarqué dans une entreprise que je n'approuvais point et qui ne peut avoir aucun succès. Votre image a stimulé mon ambition, développé les puissances de mon esprit, soutenu mon courage à l'heure de l'humiliation, et assuré enfin cette prospérité matérielle dont je dispose maintenant. Daignez la partager ; daignez accepter le cœur dévoué, la vie tout entière de celui qui s'agenouille en ce moment devant vous ; ne vous en éloignez pas parce que ses sentiments et son sort appartiennent au peuple.

— Vous me surprenez, vous me terrifiez, dit Sybille agitée. Vous êtes venu dans une autre intention ; nous parlions d'autres sentiments, et c'est un pareil moment que vous choisissez pour me tenir cet étrange langage.

— Moi aussi j'ai mes heures d'exigence, et les minutes en sont maintenant comptées. Tout dépend de vous.

— Une autre fois, reprit-elle à voix basse et d'un ton découragé ; nous parlerons de ces choses une autre fois.

— La glace est rompue, il faut passer outre.

— Stéphen, cher Stéphen, merci de vos bons sentiments envers moi. Mais en vérité, ce n'est pas le jour d'y songer ; cessez ce langage, mon ami.

— Je suis venu pour connaître mon sort, dit Morley obstinément.

— C'est un sacrilège, dit Sybille incapable de se contraindre plus longtemps, que de forcer une fille à vous répondre quand son père est en danger.

— Vous n'en jugeriez pas ainsi si vous m'aimiez ou si pouviez m'aimer, dit Morley tristement. Il est vrai, votre cœur est vivement agité, mais il n'en devrait être que mieux disposé pour m'entendre. L'émotion est communicative. Votre réponse eût été différente si celui qui s'est agenouillé devant vous se fût appelé Egremont.

— Il n'aurait pas adopté une conduite aussi égoïste et si inconvenante, dit Sybille en cédant à son mécontentement.

— Ah ! vous l'aimez ! » s'écria Morley avec un rire satanique et se redressant d'un bond.

Sybille ne répondit rien.

Dans des circonstances ordinaires elle aurait quitté la chambre et terminé ainsi une entrevue pénible ; mais, dans la situation où elle se trouvait cette ressource lui manquait, car la possibilité de secourir son père en dépendait.

Morley s'était jeté sur une chaise, vis-à-vis d'elle, la figure cachée

dans ses mains ; il gardait un silence obstiné. Sybille ne pouvait se décider à le rompre pour parler de son père, parce que Stéphen lui avait trop fait sentir l'avantage qu'il possédait sur elle de ce côté. Cependant le temps s'écoulait, plein de dangers, de terreur, d'angoisses ; et, quand il devint évident que Morley ne voulait pas recommencer la conversation, la fille de Gérard, incapable de dominer davantage les sentiments de son cœur torturé, lui dit enfin :

« Stéphen, soyez généreux, parlez-moi de votre ami.

— Je n'ai pas d'ami, répondit Morley sans découvrir sa figure.

— Que les saints du ciel aient pitié de moi, alors, dit Sybille, car je suis bien malheureuse.

— Non, non, ne dites pas cela ! s'écria Morley en se précipitant de nouveau à ses genoux, ne prenez pas cette voix plaintive ! Que puis-je faire ? Parlez Sybille, chère Sybille ; je vous aime, je vous aime avec ferveur, avec dévouement ; personne ne peut vous aimer comme je le fais. Oh ! ne dites pas que vous êtes malheureuse !

— Hélas ! hélas ! dit Sybille.

— Que dois-je faire ? que dois-je dire ?

— Vous savez ce que je voudrais que vous disiez. Parlez-moi de mon père, sinon de votre ami. Vous savez ce que je voudrais que vous fassiez. Sauvez-le de la mort et moi du désespoir :

— Est-ce là votre réponse ? demanda Morley.

— Oui, au nom de la Vierge Marie.

— Adieu donc, » répondit-il.

● Sa main touchait déjà la porte quand la voix de Sybille lui fit tourner la tête.

« Où se réunissent les délégués ce soir ? balbutiait-elle.

— J'ai promis le secret.

— Vous êtes sans pitié, Stéphen.

— En avez-vous pour moi ?

— Nous avons toujours été vos amis.

— Fleur stérile et qui n'a point produit de fruits.

— Croyez-moi, cette heure sera comptée à l'heure du jugement.

— La sainte Vierge intercédera en ma faveur, dit Morley en ricanant.

— Nous avons mérité cela en accueillant un impie dans notre affection, murmura Sybille avec accablement.

— Si encore il n'eût été qu'hérétique comme Egremont ! » dit Morley d'un ton d'ironie amère.

Sybille fondit en larmes. Il s'élança vers elle.

« Jurez par la sainte Vierge, jurez par les saints, jurez par votre espérance du ciel et par votre propre nom, sans équivoque, sans réserve,

que vous ne donnerez jamais ni votre cœur ni votre main à Egremont...  
Alors je sauverai votre père. »

Tandis que Morley dictait à voix basse, mais avec une violence effrayante, la forme de ce serment, Sybille, déjà pâle, devint aussi froide que le marbre ; ses grands yeux demeurèrent fixes ; une torture cachée contracta son visage, et elle dit :

« Je jure que je ne donnerai jamais ma main à...

— Et votre cœur, votre cœur ! s'écria Morley impétueusement ; ne l'omettez pas. Jurez que vous ne l'aimez pas... Elle hésite... elle songe, elle l'aime !... » Et, poussant un cri de rage, il se précipita hors de la chambre.

D'ISRAËLI.

(La suite au numéro prochain.)

---

## REVUE POLITIQUE.

---

Paris, 9 octobre 1848.

Si l'on ne savait ce que valent souvent les chants de triomphe des partis, on ne s'expliquerait guère les cris de victoire de l'opposition ou des partisans du ministère à propos des récentes élections politiques. Il nous semble qu'il n'y a là pour personne sujet de grande et sincère joie. Voilà pourquoi sans doute chacun a affecté d'applaudir à son propre succès. Quand la victoire demeure douteuse et le champ du combat disputé, les deux camps ont coutume de s'attribuer l'un et l'autre le gain de la bataille. Ce n'est pas la première fois que le *Te Deum* s'est chanté dans les deux armées.

De quoi donc s'enorgueillirait si fort le ministère? d'avoir pu remplir par ses candidats les places vides des députés qu'il vient d'élever à la pairie? Mais apparemment le cabinet serait d'une inqualifiable inhabileté si, choisissant parmi les conservateurs, pour les jeter au Luxembourg, quelques membres d'une majorité mourante, et qui a tant de peine à revivre, il était assez peu adroit et prévoyant pour se priver lui-même, et volontairement, de plusieurs de ses voix dévouées, sans s'être assuré d'abord toutes les chances de la réélection. Pour le ministère, obtenir, en remplacement des nouveaux pairs, des choix ministériels, ce n'est pas gagner; c'est simplement ne pas perdre. Et puis, en plusieurs lieux, la majorité conservatrice a été bien faible; chose dont il ne faut pas trop se vanter, bien que les hommes d'Etat d'aujourd'hui prétendent que le vrai talent est précisément de *gouverner avec les petites majorités*. Il peut être de fort bon goût de persiffler ses adversaires, alors qu'ils se vantent démesurément de n'avoir manqué l'élection que de quelques voix. Nous accordons même à l'esprit du *Journal des Débats* que, la majorité ministérielle de la Chambre des Députés ne fût-elle que d'une voix, et quand chacun des membres de cette majorité n'aurait été élu lui-même qu'à une seule voix, le gouvernement du pays

n'en serait pas moins légal et les lois constitutionnellement votées. Mais aussi toute la souplesse de la polémique des courtisans ne ferait point croire qu'une majorité imperceptible fût une véritable force, qu'un succès équivoque fût une victoire décisive, et qu'il y eût tant à se complimenter d'un cabinet appuyé sur la pointe d'un seul chiffre.

Quant à l'opposition, nous ne comprenons pas non plus qu'elle ait pu trouver à se féliciter dans un résultat numérique qui n'ajoute rien à ses chances. Les deux élections qu'elle a emportées ne modifient nullement la position générale. Que tel élu, pour assurer sa candidature, ait pris avec les opposants des engagements publics ou secrets, qu'il est moins rare de prendre que de tenir, nous n'attachons qu'une médiocre importance à ces compromis du dernier moment, dont la loyauté est toujours suspecte, et dont nos mœurs électorales ne devraient pas se contenter. Que même, en certain lieu, l'appoint des légitimistes ait donné la majorité à un candidat de l'opposition, cela ne doit pas émouvoir davantage, malgré les vertueuses douleurs des feuilles conservatrices. Les journaux de l'opposition n'ont-ils pas aussi mille fois tonné, avec la même probité d'indignation, contre les alliances des légitimistes avec les conservateurs ?

Il reste donc de tout ceci que le ministère se présentera devant les Chambres avec les mêmes blessures, les mêmes adversaires, la même majorité modeste et indécise, si aucun revirement de choses ou d'hommes ne vient tromper les prévisions.

Et pourtant un fait, grave en apparence, a signalé, dans ces derniers jours, l'attitude et la polémique de l'opposition. Elle a paru comprendre les causes de sa faiblesse devant le ministère. Elle a jugé que les dissentiments profonds qui séparent ses fractions diverses l'empêchaient d'être forte et victorieuse, même contre un cabinet affaibli. Elle a donc voulu essayer un traité de fusion entre les dissidences pour abattre le pouvoir qui a résisté à des coups mal unis. Par l'organe officiel de M. Barrot la gauche s'est inclinée vers le centre gauche. Nous ne sommes pas surpris de ce rapprochement que les nécessités du moment expliquent, quoique M. Thiers passe pour avoir déjà joué la confiance crédule de M. Barrot, et que l'importance politique du chef de la gauche se soit amoindrie en fléchissant sous le cabinet du 1<sup>er</sup> mars. Mais ce qui a le droit d'étonner, c'est que *le National* adhère au programme de M. Barrot, et que M. Garnier-Pagès confirme et justifie, tout en grondant, les avances du *Siècle*. Le radicalisme de M. Ledru-Rollin proteste seul contre la coalition nouvelle, et le puritanisme de *la Réforme* gourmande vivement les conditions d'un accord si imprévu. Mais, au-dessus de toutes les voix, la voix éloquente et pas-

sionnée de M. de Lamartine proteste énergiquement contre un jeu où les habiles se servent des dupes.

S'il était possible que les radicaux et les nuances de la gauche dépouillassent sincèrement le vieil homme, et qu'ils parvinssent à rejeter les humeurs démagogiques de la Révolution comme les goûts despotiques de l'Empire; s'il fallait espérer l'avènement d'une opposition compacte, loyale, honnête, aimant la liberté pour tous et pour elle-même, et poursuivant un noble but avec suite, avec persévérance, au nom des intérêts nationaux et des plus généreux sentiments du pays, nous ne serions pas les derniers à applaudir à une telle résolution; car ce serait l'idéal du gouvernement représentatif, et il n'y aurait rien de plus utile à l'avenir de nos institutions qu'un Parlement divisé en deux seuls et grands partis, aspirant honorablement tous deux au gouvernement par des voies distinctes, avec des idées arrêtées, franches, praticables.

Mais tant que nous apercevrons des désirs de pouvoir plutôt que des convictions, des ambitions plutôt que des principes, une tactique rusée au lieu d'une ferme discipline, des capitulations de consciences au lieu d'alliances sérieuses; tant que nous verrons les ardeurs irréalisables donner la main, dans une nécessité passagère, aux hommes chez qui le fait tient la place des doctrines; tant que nous entendrons l'hypocrisie libérale profaner le saint nom de la liberté, prétendre encore la traiter comme un bureau de ministère, et administrer les choses de la religion et de l'enseignement à la façon impériale, nous n'aurons nulle foi aux résultats d'un pacte sans base et sans durée.

En vain les couleurs tranchées se laisseront-elles éteindre dans un drapeau commun et effacé; en vain s'efforcera-t-on de dresser, pour la circonstance, un symbole incolore et bénin au profit du *Constitutionnel*: ces tentatives désespérées ne prouvent, à nos yeux, qu'une chose: c'est que les habiles de l'opposition, ne trouvant pas dans les éléments de la Chambre actuelle, dans les événements du jour, dans les questions pendantes, de quoi renverser le ministère et se substituer de haute lutte à l'administration qu'ils assiègent avec vivacité, mais dont ils diffèrent médiocrement, demandent à des combinaisons artificielles, à l'adresse des menées, la force qui leur manque encore, et veulent séduire par un programme douxereux quelques-uns de ces honnêtes conservateurs dont on se moque tant, mais sans lesquels il est difficile à tout ministère de vivre, dans la situation donnée des esprits et du pays légal et électoral. Nous n'attendons pas grand'chose d'une tactique qui couvre tant d'arrière-pensées, et d'un traité factice que tant de clauses secrètes peuvent dissoudre. Il est probable, si nul incident nouveau ne survient, que la législature prochaine s'épuisera encore en



provocations stériles, où nul parti ne dira son dernier mot ; que des questions neutres et d'intérêt matériel absorberont la plupart des séances, et que l'opposition, pas plus que le ministère, ne sera en mesure de tenter un de ces conflits décisifs, ouverts, constitutionnels. La France n'aura point avancé tant qu'il ne devra rester sur le champ de bataille parlementaire que des ministres et des portefeuilles, et non des opinions et des systèmes.

La nomination du nouveau président mexicain, Herrera, et la chute de l'ancien ministère rendent de plus en plus improbable que le Mexique en vienne contre les Etats-Unis à des mesures acerbes, à des hostilités décisives.

L'adresse affectueuse et soumise de la municipalité de Leipzig au prince Jean tend aussi à adoucir les suites d'un lamentable conflit.

L'Allemagne est encore dans l'attente des résolutions du Zollverein réuni à Carlsruhe. Il paraît que les intérêts de l'Allemagne du Sud y résistent à l'Allemagne du Nord, et se penchent vers l'Autriche, contrairement aux désirs de la Prusse, et les intérêts anglais.

Les affaires de la Plata et de Madagascar, qui ont défrayé la famine de nos feuilles publiques, ne sont pas destinées à réveiller beaucoup le pays et le Parlement.

Alors même que la voix de l'opposition dans ses journaux, et celle de M. Thiers en personne à la tribune, n'eussent pas réclamé en faveur des Français qui font le commerce à Buénos-Ayres et à Montevideo ; alors même que le cabinet n'eût pas été harcelé et sollicité d'intervenir pour protéger nos compatriotes, toujours est-il qu'il ne fût entré dans la pensée d'aucun ministère français d'abandonner ses nationaux aux cruautés et aux déprédations de Rosas. Mais aujourd'hui que la France et l'Angleterre sont intervenues officiellement et de concert dans la querelle, il n'est guère permis aux hommes sensés et impartiaux de nier le droit et les périls de la situation. Si la vie et les propriétés des Français sont menacées sur le territoire argentin et dans le blocus de Montevideo, nul doute que la France ne doive les prendre sous sa garde ; mais nul doute aussi que l'intervention ne soit devenue plus compliquée par la part que la *légion française* a prise dans les débats intestins des deux villes ennemies. Cela est si vrai que, dans l'*ultimatum* signifié à Rosas au nom de la France, on promet au dictateur la neutralité de nos compatriotes. Or, cette neutralité est plus facile à promettre qu'à réaliser, au milieu des désordres perpétuels de cette triste Amérique du Sud, et des troubles, pour ainsi dire constitutionnels, de ces misérables républiques.

D'un autre côté, s'il est évident que la puissance de Rosas ne pourrait résister, poussée à bout par la force combinée de la flotte française

et de la flotte anglaise, il n'est pas moins évident que la chute du dictateur *gaucho*, qui seul a su créer et maintenir, durant de longues années, un pouvoir violent, mais régulier, parmi ces populations sauvages, amènerait un état anarchique plus fatal aux intérêts et à la sûreté des négociants français que les actes arbitraires eux-mêmes de Rosas. Pour renverser absolument le maître de la république argentine, pour détruire une autorité qui a des racines dans le pays, puisqu'elle y règne par son influence incontestable et durable, il faudrait, d'ailleurs, se résoudre à de graves sacrifices, sans proportion peut-être avec le résultat, et sans avoir rien à substituer de stable à une autorité renversée. Rosas est puissant, surtout par les sympathies de la population des campagnes, les *gauchos*, ses anciens compagnons, disséminés sur de vastes et inabordables espaces, et que les armes de l'Europe ne sauraient ni poursuivre ni atteindre dans les *pampas*. Rosas chassé, la civilisation de ces contrées ne serait ni plus avancée ni meilleure, et le sort de ceux qui vont y chercher fortune n'y deviendrait pas moins précaire. La jalousie des nations intervenantes elles-mêmes ne souffrirait pas non plus qu'un peuple européen vint étouffer sous sa propre domination la nationalité locale.

Le parti le plus prudent et le plus sûr serait donc d'amener le dictateur, par de sérieuses menaces et par des contraintes limitées, à des concessions justes et à l'observation du droit des gens. En deçà et au delà, on aboutit à plus d'un danger. Puisque tant de négociants aventureux de la France et de l'Europe abondent à Buénos-Ayres, plus encore qu'à Montevideo; puisque tant de fortunes rapides vont s'y improviser, malgré les risques d'un tel domicile, et que les plus hardis s'y enrichissent encore, au milieu des *blocus*, par la contrebande, il faut bien avouer qu'il y a beaucoup d'argent à gagner, et qu'on ne doit pas une protection sans réserve à des hommes pour qui la séduction et les chances d'un gain prompt et facile doivent peu compenser aussi les incertitudes d'une vie aléatoire.

Ce n'est pas que nous voulions contester en rien la tutelle qui est due aux entreprises mêmes purement mercantiles des Français sur quelque point de la terre que ce puisse être. Mais les hommes impartiaux de toutes les opinions savent combien ces réclamations, parties de contrées si éloignées, peuvent être exagérées et suspectes; et il ne sera pas aisé de transformer en question politique les affaires commerciales de la Plata. Il est désirable que le blocus, si fatal au commerce, si favorable à la contrebande, cesse le plus promptement possible; il est désirable que les démonstrations énergiques franco-anglaises aient un effet heureux et prochain. Mais nous ne sommes pas de ceux qui ont l'air de croire que la sécurité des commerçants français sera plus

compromise dans l'Amérique du Sud par l'intervention de la France que par son inertie. Nous n'estimons pas Rosas assez fou pour se jouer impunément de la colère française, et pour se venger sur la vie et sur les richesses mobilières de nos négociants des suites de l'*ultimatum* de M. le baron Deffaudis.

Pour nous, la question de Madagascar n'en est pas une. Il se peut qu'on doive reprocher au commandant français l'imprudence de son zèle à venger nos injures, et à compromettre le sang de nos soldats dans un combat inégal. Avant de risquer ses hommes, il n'a pas assez connu les ressources des ennemis. Mais le courage imprévoyant ne peut être sévèrement condamné en France. Nos droits anciens, notre possession, nos titres sur Madagascar seront appuyés, s'il en est besoin, par des forces suffisantes. Nous saurons nous passer du concours de l'Angleterre, si loyal qu'il ait pu être, pour rétablir et revendiquer notre autorité outragée par des Barbares.

Il est difficile que les agitations de la Suisse ne retentissent pas de nouveau à notre tribune, après avoir retenti dans nos journaux et dans nos sociétés secrètes. C'était déjà un événement remarquable, par nous signalé, que la résolution prise par le grand conseil de Berne de résister au flot envahisseur et turbulent de la démagogie. Ce n'est pas un incident moins significatif que ce congrès catholique de Zug, où l'on s'est juré de défendre énergiquement, comme dans les anciens jours, les institutions et la foi de ses pères, contre les novateurs impies et révolutionnaires. Ce n'est pas enfin une circonstance médiocre que ce congrès des conservateurs protestants de la Suisse, convoqué à Zurich par M. Mousson, dernier landamman de ce canton. On peut douter que le congrès de Zug et de Zurich se tendent cordialement la main contre l'ennemi commun; mais ces deux assemblées attestent du moins la gravité du péril, et les appréhensions clairvoyantes des hommes les plus divers de conviction. Nous aimerions que la diplomatie française eût influé salutairement sur la résolution de Berne et sur la réunion projetée de Zurich. Ce serait notre honneur d'inspirer à la Suisse, par la sincérité de nos conseils et de notre amitié, des sentiments de concorde et de respect pour le droit et les libertés légales, qui pussent prévenir ou tempérer des crises violentes. Ce qui autoriserait nos heureuses conjectures, et ce qui donnerait quelque portée à l'assemblée de Zurich, c'est que le congrès des protestants conservateurs est provoqué par celui-là même qui fut obligé naguère de donner sa démission à la suite de la fermentation excitée par la fameuse note de M. Guizot contre les corps francs.

Il est manifeste que les institutions et le sort de la Suisse entière sont remis en question par le parti des témérités radicales et démo-

cratiques ; que la question spéciale des Jésuites couvre, en Suisse comme en France, la question religieuse absolue, et que la question religieuse elle-même couvre une grande révolution politique. Il y a, nous ne l'ignorons point, des esprits superficiels, qui pensent et qui écrivent que le souverain remède à tous les maux de la Suisse c'est un gouvernement unitaire. Cette thèse de l'unité helvétique est adoptée pour cri de guerre par les souteneurs des corps francs, de même qu'autrefois notre république une et indivisible a voulu tout écraser sous sa main de fer. Le despotisme du système unitaire ne tend à rien de moins qu'à détruire l'organisation fédérale des cantons suisses, au profit d'une autorité unique et centrale, dont comptent bien disposer les novateurs.

Cette unité n'est pas facile à créer en Suisse, où les différents cantons sont autant de petits Etats séparés, divers de langage, d'institutions et de mœurs; où les cantons, français, allemands ou italiens, présentent toutes les variétés de républiques, et un mélange traditionnel d'éléments aristocratiques, démocratiques et monarchiques. Briser tout cela pour le fondre dans un moule commun, c'est donc la révolution sociale la plus absolue, la plus radicale, et il semble que ce droit énorme de transformation ne puisse être l'attribut inné des corps francs.

Quand on admettrait que l'unité, proclamée par la Révolution française dans sa lutte gigantesque et désespérée avec l'Europe, ait été le besoin extrême de circonstances extraordinaires, cette idée ne saurait être étendue à des situations dissemblables, et c'est pitié de la voir invoquée, en axiome sacramentel, par tous nos publicistes à courte vue, d'origine despotique, révolutionnaire et impériale. La Confédération suisse n'est pas menacée par les royautés de l'Europe, qui, au contraire, ont solennellement posé le principe de sa neutralité parfaite. Qu'a-t-elle donc à faire d'une forme sociale qui ne lui est pas imposée par les puissances qui l'entourent, et dont elle a bien su se passer quand il a fallu conquérir sa liberté au moyen âge et la défendre depuis? Centralisée, selon la mode moderne, la Suisse ne saurait devenir un Etat puissant au milieu des grandes monarchies européennes qui la serrent. Chaque canton n'aurait donc guère à gagner à ce changement, sinon de ne plus s'administrer lui-même souverainement dans les cas généraux. C'est au lien fédéral, sagement interprété, à suffire aux cas extraordinaires, sans consentir à se briser.

Serait-il facile, d'ailleurs, d'improviser une république unitaire et centralisée, chimère de nos esprits forts, dans un pays où la supériorité d'aucune ville politique n'est reconnue, où les influences sont divisées, les territoires morcelés et disparates, les populations agglomé-

rées ou rares, les industries et les mœurs séparées par les forêts et les montagnes? Qui ferez-vous centre, et qui deviendra sujet? et à quel titre l'un des vingt-deux cantons actuels peut-il exiger qu'un autre canton sacrifie ses lois et ses franchises personnelles?

Il n'est pas vrai que les traités de 1815 aient voulu opprimer la Suisse : elle avait trop courageusement résisté à l'invasion française pour qu'on ait pu l'en punir. Cette agrégation de républiques fédératives, cette agglomération de municipalités indépendantes a été respectée, comme un monument ancien, par la main des rois, bien que la révision des constitutions locales ait dû nécessairement se ressentir des opinions régnantes à chaque date de révision. Nous souhaitons seulement à la Suisse d'être traitée par la main révolutionnaire comme elle l'a été par les mains royales, et de n'avoir à subir que les lentes vicissitudes d'une civilisation normale et progressive. Nos vœux seront toujours du côté d'un peuple brave qui défend énergiquement ses lois, ses franchises et sa foi.

Nous l'avons déjà dit, les procédés les plus tyranniques et les plus barbares prétendent s'expliquer, se justifier par les nécessités de l'unité. N'est-ce pas au nom de l'unité que la Russie étouffe la Pologne et persécute les catholiques? Les incroyables tourments que le souverain autocrate de l'Eglise grecque laisse infliger à de pauvres femmes, à de faibles religieuses, suffisent, ce nous semble, pour mettre au ban de l'humanité toute l'unité moscovite.

N'est-ce pas au nom de l'unité que la protestante Angleterre a si longtemps et si profondément opprimé l'Irlande? Et aujourd'hui même, n'est-ce pas une légitime défiance contre les projets de l'unité britannique qui pousse les évêques de l'Irlande à s'opposer officiellement aux mesures cauteleuses du cabinet de Saint-James sur l'éducation irlandaise, et qui continue à populariser dans l'Ile vaincue les immenses meetings de Typperary et les espérances d'O'Connell?

Si l'aveuglement le plus absurde peut seul quelquefois contester les bienfaits de l'unité, il y a aussi bien des périls et de la tyrannie cachés sous l'idée systématique de l'uniformité gouvernementale. Nous croyons que nos libertés françaises ont beaucoup trop fait de sacrifices à ce préjugé dogmatique, particulièrement favorisé chez nous par l'école irréligieuse et radicale.

Aussi n'osons-nous pas approuver sans réserve, comme les feuilles espagnoles et françaises, le décret récent de Madrid qui réorganise les Universités de la Péninsule. Il faut que les Universités de l'Espagne fussent tombées bien bas pour que cet acte de suprématie royale n'inspire aucune plainte aux organes de l'opinion. Les concours publics établis à Madrid seulement, les recteurs nommés exclusivement par la

couronne, une grande partie des professeurs placés à la discrétion de l'autorité civile, le domaine des sciences religieuses et laïques livré tout entier à la main ministérielle, l'enseignement d'un grand peuple descendu à la merci de l'administration séculière, tout annonce qu'on prépare pour l'Espagne, en matière d'éducation, cet asservissement uniforme que la France ne déplore point assez, mais qui produira, si nous en croyons nos craintes, ses fruits amers. C'est la métamorphose, disons mieux, c'est l'anéantissement absolu de ces grands corps universitaires dont l'éclat, l'origine et les franchises se liaient intimement aux libertés municipales et à l'indépendance de la conscience humaine, et qui partout, de nos jours, tendent misérablement à s'absorber dans l'omnipotence de l'Etat et de la centralisation politique.

C'est encore cette unité que rêvent les insurgés italiens, qui, après s'être emparés de Rimini, ont vu leurs espérances si promptement déçues. Leurs succès se fussent-ils prolongés quelques instants de plus, ils eussent été bientôt brisés par les baïonnettes étrangères. Nous retrouvons ici l'erreur commune aux révolutionnaires de tous les pays. Au lieu d'attendre du travail successif des idées et des mœurs, et de l'amélioration patiente et graduelle des institutions existantes, un progrès durable et une unité réelle et profonde, leur unique ambition est d'improviser par la force et d'écrire dans la constitution politique une unité matérielle et factice. Certes il y a beaucoup à faire en Italie, et surtout dans les États pontificaux. Si nous ne nous trompons, le sentiment des abus et le désir de les redresser germe parmi des hommes politiques destinés à influencer prochainement dans les conseils de la cour de Rome. Mais dans ce pays curieux à étudier de près, les questions sont tellement complexes que, tout en signalant ces modifications nécessaires et prochaines, il est bien difficile d'en déterminer la forme. Le temps, les efforts patients et dévoués des hommes accomplissent seuls ce que la prévoyance humaine ne saurait devancer. C'est là une raison de plus pour déplorez ces tentatives violentes qui empêchent ou retardent les réformes administratives, économiques et politiques dont la péninsule italique a besoin.

La France s'est émue au récit des derniers événements de l'Afrique; l'héroïsme de nos soldats a exalté son admiration, et elle applaudit aux mesures énergiques qui préparent aux Arabes une rude leçon. Disons-le cependant; lorsqu'à propos de ces nouvelles, affligeantes sans doute, on semble stupéfait et presque disposé à tout remettre en question, on témoigne bien ainsi de la légèreté du caractère français. Qu'est-ce en définitive que ces événements, sinon un des épisodes inévitables de cette guerre? Qui pouvait nous promettre que nos soldats ne seraient pas surpris dans un piège ou frappés à l'improviste? Nous n'étions certains

que d'une chose : c'est de la bravoure infatigable de notre armée, et certes elle ne pouvait nous en donner un plus beau témoignage. Il n'y aura de remède vraiment efficace à cet état que quand les Arabes n'auront plus affaire seulement à des soldats braves et mobiles, mais à des établissements fixes et permanents, à des intérêts puissants et pacifiques qui les frapperont de leur grandeur inconnue, et dont ils désespéreront de triompher. Aussi la véritable leçon qui résulte de ces événements, comme de tous ceux du même genre, c'est l'urgence d'une active colonisation. Qu'on adopte le plan de M. le maréchal Bugeaud ou qu'on en préfère un autre, encore faudrait-il se mettre à l'œuvre. Une de nos plus mauvaises tendances, c'est de discuter sans cesse au lieu d'agir ; c'est de préférer de vides formules à l'action de forces réelles. Or, ici, il s'agit bien moins de discourir à perte de vue sur le meilleur mode de colonisation que de le mettre immédiatement en pratique. Quel que soit celui qu'on adopte, il serait de beaucoup préférable à notre inaction systématique.

---

Dans un livre qui paraît aujourd'hui sous ce titre : *Vie du P. Lorient, de la Compagnie de Jésus*, nous trouvons un récit plein d'intérêt des derniers moments de M. de Talleyrand. Nous y lisons deux pièces de la plus haute importance, et que nos lecteurs nous sauront gré, nous en sommes convaincus, de leur faire connaître sans retard. La première, dont on garantit l'authenticité, est la rétractation du prince ou la déclaration de ses sentiments ; la seconde, écrite à la même date, est une lettre adressée au Saint-Père. Voici le texte de ces deux actes :

« Touché de plus en plus par de graves considérations ; conduit à juger de sang-froid les conséquences d'une révolution qui a tout entraîné et qui dure depuis cinquante ans, je suis arrivé, au terme d'un grand âge et après une longue expérience, à blâmer ces excès du siècle auquel j'ai appartenu, et à condamner franchement les graves erreurs qui, dans cette longue suite d'années, ont troublé et affligé l'Eglise catholique, apostolique, romaine, et auxquels j'ai eu le malheur de participer.

« S'il plaît au respectable ami de ma famille (Monseigneur l'archevêque de Paris), qui a bien voulu m'assurer des dispositions bienveillantes du souverain Pontife à mon égard, de faire arriver au Saint-Père, comme je le désire, l'hommage de ma respectueuse reconnaissance et de ma soumission entière à la doctrine et à la discipline de l'Eglise, aux décisions et jugements du Saint-Siège sur les affaires ecclésiastiques de la France, j'ose espérer que Sa Sainteté daignera les accueillir avec bonté.

« Dispensé plus tard par le vénérable Pie VII de l'exercice des fonctions ecclésiastiques, j'ai recherché, dans ma longue carrière politique, les occasions de rendre à la religion et à beaucoup de membres honorables et distingués du clergé catholique tous les services qui étaient en mon pou-

voir. Jamais je n'ai cessé de me regarder comme un enfant de l'Eglise. Je déplore de nouveau les actes de ma vie qui l'ont contristée, et mes derniers vœux seront pour elle et pour son chef suprême.

« Signé à Paris le 17 mai 1838.

« Ecrit le 10 mars 1838.

« CHARLES-AURICE, prince DE TALLEYRAND. »

« Très-Saint-Père,

« La jeune et pieuse enfant qui entoure ma vieillesse des soins les plus touchants et les plus tendres <sup>1</sup> vient de me faire connaître les expressions de bienveillance dont Votre Sainteté a daigné récemment se servir à mon égard, en m'annonçant avec quelle joie elle attend les objets bénits qu'Elle a bien voulu lui destiner. J'en suis pénétré comme au jour où Monseigneur l'archevêque de Paris me les rapporta pour la première fois.

« Avant d'être affaibli par la maladie grave dont je suis atteint, je désire, Très-Saint-Père, vous exprimer toute ma reconnaissance et en même temps mes sentiments. J'ose espérer que non-seulement Votre Sainteté les accueillera favorablement, mais qu'Elle daignera apprécier dans sa justice toutes les circonstances qui ont dirigé mes actions. Des *Mémoires*, achevés depuis longtemps, mais qui, selon mes volontés, ne paraîtront que trente ans après ma mort, expliqueront à la postérité ma conduite pendant la tourmente révolutionnaire. Je me bornerai aujourd'hui, pour ne pas fatiguer le Saint-Père, à appeler son attention sur l'égarément général de l'époque à laquelle j'ai appartenu.

« Le respect que je dois à ceux de qui j'ai reçu le jour ne me défend pas non plus de dire que toute ma jeunesse a été conduite vers une profession pour laquelle je n'étais pas né.

« Au reste, je ne puis mieux faire que de m'en rapporter sur ce point, comme sur tout autre, à l'indulgence et à l'équité de l'Eglise et de son vénérable chef.

« Je suis avec respect,

« Très-Saint-Père,

« De Votre Sainteté,

« Le très-humble et très-obéissant fils et serviteur.

« CHARLES-AURICE, prince DE TALLEYRAND.

« Fait le 10 mars 1838.

« Signé à Paris le 17 mai 1838.

<sup>1</sup> M<sup>lle</sup> Pauline de Dino, aujourd'hui marquise de Castellane.





## REVUE SCIENTIFIQUE.

---

STATISTIQUE INTELLECTUELLE ET MORALE, PAR M. FAYET. — DU SERVICE DES ACTES DE NAISSANCE EN FRANCE. — UN MOT SUR LA MALADIE DES POMMES DE TERRE.

---

*Statistique intellectuelle et morale.* — Un professeur de mathématiques au collège de Colmar, M. Fayet, vient de commencer la publication d'un ouvrage considérable dont l'étude sera également utile aux administrateurs de tous les ordres, et à toutes les personnes qui veulent se rendre compte de l'état des mœurs et de l'instruction dans notre pays; c'est un *Essai sur la statistique intellectuelle et morale* de nos départements, qui se composera d'une série de vingt-quatre à vingt-huit tableaux synoptiques, de grand format, comprenant chacun tous les renseignements relatifs à un groupe de trois ou quatre départements; une introduction explicative et comparative précédera tout l'ouvrage. La forme adoptée par M. Fayet lui permet de réunir dans un cadre restreint et de mettre d'un seul coup, sous les yeux du lecteur, un grand nombre de chiffres, qui proviennent presque tous de publications officielles où ils sont épars, que personne ne pourrait se procurer qu'au prix d'un travail long et difficile, et qui, éclairés et contrôlés par leur rapprochement même, fournissent une base solide à des comparaisons entre les divers départements, dont ils présentent pour ainsi dire le bilan intellectuel et moral.

Chacun de ces tableaux synoptiques se divise en quatre parties, dont la première, qui ne forme qu'une espèce d'introduction, renferme les principaux éléments de la statistique physique des départements, auxquels le tableau est consacré, savoir : les chiffres qui se rapportent à la population et à la richesse. Dans la seconde partie, qui contient la statistique intellectuelle, sont réunis tous les documents relatifs aux écoles primaires en 1837 et en 1840, à l'état intellectuel des conscrits, des individus de 21 à 34 ans, et des accusés; à l'extension de l'instruction primaire de 1820 à 1837, et au nombre des élèves participant à l'instruction secondaire en 1789 et en 1840. On voit que les renseignements abondent surtout pour l'instruction primaire; dix-huit nombres différents, dont sept se rapportent au sexe masculin, quatre au sexe féminin et sept aux deux sexes réunis, permettent

en effet d'apprécier jusqu'à quel point elle est répandue, et huit comparaisons différentes en font suivre les progrès depuis une vingtaine d'années. La statistique morale, qui forme la troisième partie, et consiste surtout dans le dépouillement des comptes rendus de l'administration de la justice criminelle et correctionnelle depuis 1825, est plus riche encore; elle embrasse les catégories suivantes: 1° suicides, 1827-41; 2° accusés de crimes contre les personnes, 1827-41; 3° accusés de crimes contre les propriétés, 1827-41; 4° condamnés pour délits de coups et blessures volontaires, 1825-36; 5° condamnés pour délits de vol simple, 1827-41; 6° affaires correctionnelles, 1827-41; 7° accusés de crimes quelconques, 1826-42; 8° accusés nés et domiciliés dans le département, 1828-42; 9° accusés pour les crimes principaux contre les personnes, 1827-41; 10° crimes et délits contre les mœurs, 1825-36; 11° accusés de moins de 21 ans, 1828-42; 12° accusés appartenant à une commune urbaine, 1833-44; 13° enfants trouvés, 1816-35; 14° enfants naturels, 1817-36; 15° caisses d'épargnes; 16° hôpitaux et hospices; 17° bureaux de bienfaisance; 18° sociétés de secours mutuels; 19° verdicts du jury. Dans une quatrième partie, placée en note, l'auteur insère des observations sur les résultats les plus remarquables fournis par le tableau et toutes les indications utiles qui n'avaient pas pu être données dans les autres parties. Il faut ajouter que, pour chaque catégorie, un numéro d'ordre indique le rang qu'occupe le département, et que, de plus, une colonne particulière donne les chiffres moyens pour la France entière.

Les deux premiers tableaux de M. Fayet, que nous avons sous les yeux, et qui sont dressés avec un soin et une intelligence dont nous a convaincu une lecture attentive, se rapportent à deux régions qui sont aussi opposées par les mœurs et le génie de leurs habitants que par leur climat et leur situation économique; ce sont, d'une part, trois départements du nord-est, la Moselle et les Haut et Bas-Rhin, pays riches, admirablement cultivés, où la population est agglomérée, et où la grande industrie a établi ses formidables usines; et, de l'autre, quatre départements du centre, l'Allier, le Puy-de-Dôme, le Cantal et la Haute-Loire, pays généralement montagneux, où l'on trouve peu de villes, et où la population s'adonne presque exclusivement à l'agriculture. Le contraste entre ces deux régions apparaît, écrit en chiffres irréfutables, dans les tableaux de M. Fayet, et devient surtout frappant, si l'on se borne à comparer les deux départements formés de l'Alsace avec les trois départements formés de l'Auvergne et du Velay.

Il n'y a pas de pays en France où l'instruction primaire soit plus répandue que dans l'Alsace; presque tous les enfants des deux sexes y fréquentent les écoles qui sont établies dans chaque commune, et dans la période de 1837 à 1850, sur 1000 conscrits, 985 savaient lire dans le Bas-Rhin et 878 dans le Haut-Rhin; en outre, Strasbourg est de toutes les villes de province celle qui est le plus richement dotée, sous le rapport de l'enseignement des facultés. Sans être placée au dernier rang, l'Auvergne est loin de jouir d'autant d'avantages; elle n'a presque aucun établissement d'instruction supérieure, et quant à l'instruction primaire, sur 1000 enfants des deux sexes, de l'âge de 5 à 12 ans, en 1837, 282 seulement fréquentaient les écoles dans le Puy-de-Dôme, 563 dans le Cantal, et 467 dans la Haute-Loire. On voit que la partie la plus montagneuse du pays est la

mieux partagée, et le Cantal est même, sous ce rapport, au-dessus de la moyenne de la France entière. Il est aussi très-remarquable que, dans le Cantal et la Haute-Loire, le nombre des jeunes filles admises dans les écoles en 1837 et en 1840 a dépassé celui des garçons; exception singulière, qui ne se voit que dans ces deux départements et qui est due aux efforts de nombreuses institutrices privées, appartenant à des corporations religieuses ou à des congrégations laïques, espèces de tiers-ordres qui sont très-répandus dans ces montagnes. Mais l'infériorité de l'Auvergne vis-à-vis de l'Alsace n'en est pas moins évidente; sur 1000 conscrits, dans la période de 1837-40, au lieu des chiffres de 985 et de 878, que nous trouvions tout à l'heure pour ceux qui savaient lire, nous n'avons plus que 332 pour le Puy-de-Dôme, 604 pour le Cantal et 397 pour la Haute-Loire. Voilà pour la statistique intellectuelle; passons à la statistique morale; nous allons trouver ici le rapport renversé, et l'Auvergne va recouvrer sur l'Alsace une incontestable et glorieuse supériorité; mais nous avons une remarque à faire auparavant.

L'Alsace est dans une situation particulière; sa position frontalière, la faillité avec laquelle les étrangers y sont admis, la densité et l'agglomération de sa population, et les gigantesques et rapides développements de son industrie, expliquent en grande partie le relâchement des mœurs et l'extension de la criminalité qui déshonorent une de nos plus belles et de nos plus patriotiques provinces; il ne serait donc pas juste d'attribuer ces maux au développement de l'instruction; il est seulement établi que cette plus grande diffusion de connaissances correspond à une affreuse perturbation morale, qui ne s'est pas produite dans des populations relativement ignorantes; nouvelle preuve, s'il en était encore besoin, de cette vérité désormais admise par tout le monde, que l'instruction ne remplace pas l'éducation et ne constitue pas la moralité!

Dans la période de 1826-36, sur 100,000 habitants, il y a eu annuellement, dans le Bas-Rhin, 34,5 accusés de crimes contre les personnes et les propriétés, et 37,4 dans le Haut-Rhin, tandis qu'il n'y en a eu que 16,4 dans le Puy-de-Dôme, 14,2 dans le Cantal, et 15,1 dans la Haute-Loire; dans l'échelle générale de la criminalité, pour tous les départements, le Bas-Rhin a le n° 6, et le Haut-Rhin le n° 4, tandis que le Puy-de-Dôme a le n° 54, le Cantal le n° 74, et la Haute-Loire le n° 63. La proportion des crimes contre les personnes aux crimes contre les propriétés est plus forte dans l'Auvergne que dans l'Alsace, et les crimes de la première catégorie sont même presque aussi nombreux que ceux de la seconde dans la Haute-Loire; et cependant il se commet encore beaucoup plus de crimes contre les personnes sur les bords du Rhin que dans les montagnes du centre; on y assassine davantage, et l'on y vole énormément plus. Pour les délits, il en est de même que pour les crimes; dans la période 1825-36, toujours sur 100,000 habitants, il y a eu dans le Bas-Rhin 44,4 accusés de délits de coups et de blessures et 56,4 accusés de délits de vol; les chiffres correspondants sont pour le Haut-Rhin 58,9 et 56,4; pour le Cantal au contraire, ils ne sont que 16,8 et 12,3. Aussi, sous le rapport des délits contre les personnes comme sous celui des délits contre les propriétés, les Haut et Bas-Rhin occupent-ils les premiers degrés de l'échelle, pendant que le Cantal se trouve à l'extrémité opposée et a les numéros d'ordres 86 et 85; ce même départe-

tement du Cantal est de plus celui de toute la France où il se commet le moins de crimes et de délits contre les mœurs.

On arrive à des résultats à peu près semblables en ce qui concerne les enfants naturels; d'après les calculs que nous avons faits sur les données fournies par M. Fayet, dans la période 1826-37, le rapport des naissances illégitimes au nombre total des naissances s'est élevé approximativement, dans le Bas-Rhin à 70 et dans le Haut-Rhin jusqu'à 80 sur 1000, tandis qu'il a descendu dans le Puy-de-Dôme à 33 et dans la Haute-Loire à 36, toujours sur 1000; il est vrai que le Cantal est beaucoup moins honorablement placé, si les chiffres de sa population et des naissances annuelles sont exacts, ce qui nous semble douteux.

Nous ne poursuivrons pas plus loin cette instructive comparaison; mais nous ne quitterons pas les tableaux de M. Fayet sans chercher à éclaircir avec son aide un point qui est resté douteux: c'est le chiffre de la population non catholique en France et dans l'Alsace particulièrement. En 1840, les élèves qui fréquentaient les écoles primaires du Haut et du Bas-Rhin se partageaient de la manière suivante sous le rapport religieux: sur 1000 enfants, on comptait, dans le Bas-Rhin, 678 catholiques, 300 protestants et 22 israélites, et dans le Haut-Rhin 892 catholiques, 94 protestants et 17 israélites; d'où il résulterait que, si la population générale se partage entre les trois cultes dans la même proportion, comme on peut le supposer, il y avait, en 1836, dans les deux départements, 777,000 catholiques, 214,000 protestants et 20,000 israélites, formant une somme totale de 1,008,000 habitants; on évalue ordinairement beaucoup plus haut la population protestante. Ces chiffres ne sont pas sans importance, même au point de vue politique; si intimement unie que nous soit l'Alsace, une fraction des protestants y ont en effet conservé, avec le langage et les habitudes de l'Allemagne, des sentiments germaniques qui n'existent pas chez les catholiques, et il est heureux pour la France que les trois quarts des habitants de cette province professent la religion de l'immense majorité des Français. Quant à notre pays pris en masse, dans cette même année 1840, sur 1000 élèves qui fréquentaient les écoles, 970 étaient catholiques, 28 protestants et 2 israélites, ce qui donnerait, pour une population totale de 35,000,000 d'âmes, 980,000 protestants, 70,000 israélites et 33,950,000 catholiques.

*Du service des actes de naissance en France.* — Un médecin, M. le docteur Loir, a appelé l'attention de l'Académie des Sciences morales sur les dangers qu'offre le transport à la mairie des nouveau-nés, qu'aux termes du Code civil (art. 55) on doit présenter à l'officier de l'état civil dans les trois jours de l'accouchement, pour la rédaction de l'acte de naissance. Ces dangers paraissent être graves; les enfants, à la sortie du sein maternel, sont exposés à de nombreux accidents, qui entraînent souvent la mort et que le changement de température aggrave beaucoup; ils sont surtout sensibles aux impressions du froid. Il résulte de documents statistiques publiés en Sardaigne et en Belgique, dont M. Villermé a donné communication à l'Académie, que le maximum des décès des nouveau-nés coïncide avec les froids de l'hiver et le minimum avec la chaleur de l'été, et qu'en général l'ordre d'accroissement de ces décès correspond à l'abaissement de la

température. Les choses étant ainsi, il est clair que le transport des enfants, en plein air, surtout pendant la saison rigoureuse, doit être fatal à beaucoup d'entre eux, et particulièrement à ceux des familles pauvres, qui ne sont couverts que de misérables langes, et ne sont qu'imparfaitement mis à l'abri du froid et de l'humidité. La loi n'est heureusement pas exécutée dans les campagnes, où la distance et la difficulté des communications la rendent souvent inexécutable; mais elle est rigoureusement observée dans les villes, où ses inconvénients, pour être moins graves, n'en sont pas moins évidents. Pour remédier à ce mal, et en même temps pour assurer l'exécution générale de la loi, M. Loir propose de confier à des médecins le soin de constater les naissances à domicile, comme ils constatent déjà les décès, et de les charger en même temps de la vérification du sexe des enfants, projet qui n'est en rien contraire aux prescriptions du Code et pourrait être réalisé par simple mesure administrative. C'est un point qu'on ne saurait trop recommander à la sollicitude des administrations communales, qui n'ont pas d'obligation plus sacrée que de veiller à la conservation des nouveau-nés.

M. Loir n'a pas parlé du transport des enfants à l'église pour le baptême, qui n'est pas impérieusement commandé, il est vrai, et dont on doit s'abstenir dès qu'il y a danger probable, soit que des laïques emportent l'enfant, soit que le prêtre se rende au domicile des parents. Toutefois, le déplacement des enfants paraît être encore beaucoup trop fréquent.

Un prêtre italien, du nom de Toaldo, avait observé dans le siècle dernier que, dans la ville de Padoue, les petits enfants succombaient proportionnellement en moins grand nombre que dans les campagnes, différence qu'il attribuait à ce que les premiers étaient mieux couverts et mieux défendus contre les impressions de l'air, quand on les portait à l'église, le premier ou le second jour de leur naissance, tandis que, dans la campagne, et principalement dans les pays de montagnes, où les distances sont plus longues, l'air plus vif, le froid plus pénétrant, les enfants contractaient des affections qui les faisaient souvent périr. Il avait aussi remarqué que, parmi les Juifs de Padoue et de Vérone, qui n'étaient pas soumis au transport prématuré au dehors, ceux qui mouraient avant d'accomplir leur première année formaient à peine un cinquième des décès totaux des Juifs, tandis que, dans les paroisses des montagnes, les décès des enfants chrétiens du même âge formaient plus des deux cinquièmes des décès totaux des chrétiens. C'est en s'appuyant sur ces faits que Toaldo avait demandé qu'on se contentât d'endoyer les nouveau-nés, et qu'on ne les présentât au baptême que trente ou quarante jours après leur naissance, opinion qui nous semble trop absolue, mais qui prouve avec quel soin, surtout pendant l'hiver, on doit garder, dans une température uniforme et chaude, les enfants qui viennent de naître et dont la constitution paraît débile, et les baptiser dans la maison paternelle au lieu de les porter à l'église.

*Un mot sur la maladie des pommes de terre.* — Nous ne répéterons pas ici tout ce qui a été publié dans les journaux quotidiens sur les symptômes de cette maladie et sur les diverses hypothèses qui ont été émises pour l'expliquer; nous laissons à celui de nos collaborateurs qui est chargé du bulletin des sciences physiques et physiologiques le soin d'é-

tudier une question sur laquelle il est compétent, et nous savons qu'il le fera, dès que les savants auront quelque chose de précis à dire sur la nature de cette épidémie et sur le traitement à lui apporter, ce qu'ils ne peuvent pas encore faire aujourd'hui. Il est clair que la science a été surprise ; on cherche, on observe, mais on n'est encore arrivé à rien de certain ni de déterminé ; les botanistes hésitent, comme les médecins hésitaient au temps du choléra. Il y a pourtant quelques faits qui sont établis et sur lesquels leur importance pratique nous engage à insister.

En premier lieu, les pommes de terre avariées ne sont pas nuisibles à la santé, au moins quand on n'en fait pas un usage continu ; c'est ce qui résulte de plusieurs expériences, et notamment de celle de M. Bonjean, pharmacien à Chambéry, qui, après avoir fait ramasser des pommes de terre gâtées et abandonnées sur le sol, comme rebut, s'en est nourri presque exclusivement pendant trois jours consécutifs, sans rien ôter de ce qui était gâté ; il avait seulement fait enlever celles qui étaient entièrement désorganisées et converties en une pulpe molle, qui répandaient une odeur infecte et avaient une saveur âcre et nauséabonde. M. Bonjean a ainsi mangé quatre kilogrammes de pommes de terre avariées, soit apprêtées au beurre, soit en soupe ou simplement cuites à l'eau, sans avoir ressenti aucune autre incommodité qu'une digestion un peu pénible ; il a bu un matin, à jeun, un verre (250 grammes) de l'eau qui avait servi à faire cuire 2 kil. 500 gr. de tubercules pourris, et qui était épaisse, sale et nauséabonde, et n'a éprouvé qu'un sentiment d'âcreté dans l'arrière-bouche, accompagné de chaleur dans la poitrine pendant environ deux heures ; après quoi tout accident a disparu. Deux commis et un domestique de M. Bonjean ont suivi son exemple, pendant deux jours, sans inconvénient. Dans une note qu'il a envoyée à l'Académie des Sciences, M. Bonjean conclut de cette expérience qu'il faut utiliser les pommes de terre abandonnées en si grand nombre ; pour sa part, il en a fait ramasser sans choix 50 kilogr. qu'il a fait monder, et après cette opération il est resté 36 kil. 500 gr. exempts de toute altération et dont il se nourrit ; fait qui prouverait, selon lui, que les trois quarts de cette substance peuvent être utilisés pour l'alimentation, et qui prouve au moins que les tubercules avariés ne sont point un poison.

S'il est démontré par l'expérience de M. Bonjean qu'une grande partie des pommes de terre attaquées peut servir à la nourriture des hommes, deux chimistes de Rouen, MM. Girardin et Bidard, ont indiqué des moyens faciles de les utiliser toutes pour la nourriture des bestiaux, ce qui est certainement préférable. Chargés par les Sociétés centrales d'agriculture et d'horticulture du département de la Seine-Inférieure d'étudier la maladie régnante, ces savants ont constaté qu'à aucune époque elle n'altère la fécule, qui ne perd aucun de ses caractères physiques et chimiques, même dans les tubercules les plus avancés en décomposition. « L'analyse comparative des pommes de terre saines et des gâtées, disent-ils, vient corroborer le fait de la non-altération de la fécule ; voici les proportions de fécule que nous avons retirées de 100 parties des unes et des autres :

	Tubercules sains.	Tubercules gâtés.
« Pomme de terre jaune ronde	16	15,5
« Pomme de terre jaune longue	15	14,0 »

MM. Girardin et Bidard ont donc été conduits par leurs études à émettre avec assurance l'opinion que, dans la première période de la maladie, les tubercules peuvent servir sans inconvénients à la nourriture des bestiaux, et que plus tard, malgré leur odeur infecte, on peut encore les appliquer à cet usage, en leur faisant subir une préparation. « Il n'est pas également facile, « disent-ils, d'extraire une féculé marchande des tubercules pris à différen- « tes périodes de la maladie. Tant qu'ils ont conservé leur dureté, le râpage « est praticable et la séparation de la pulpe et de la féculé a lieu très-ai- « sément. Il n'en est plus de même lorsqu'on vient à traiter des tubercules « dont le parenchyme est complètement ramolli ou réduit en bouillie; « dans ce cas, pulpe et féculé, tout passe au travers du tamis. Dans cette « dernière circonstance, le seul moyen d'isoler la féculé, c'est de triturer « les tubercules sous la meule, de délayer la bouillie dans beaucoup « d'eau, et d'opérer comme pour l'extraction de l'amidon des céréales « par l'ancien procédé, en ayant soin de faire l'addition de levure ou « d'un ferment quelconque, pour activer la pourriture dans les cuiviers.

« Mais il y a un autre moyen de tirer parti des pommes de terre pour- « ries, sans recourir à l'extraction de la féculé, opération embarrassante « pour la plupart des cultivateurs. Les tubercules étant réduits en bouil- « lie, on les soumet, dans des cuiviers, à plusieurs lavages à grande eau; « trois ou quatre lavages suffisent pour débarrasser presque entièrement « la matière pulpeuse de son odeur infecte. On la laisse égoutter, on la « soumet à une forte pression dans des sacs de toile, et on fait sécher les « gâteaux obtenus dans le four, après la cuisson du pain. On obtient ainsi « une matière complètement inodore, facile à conserver et à transporter, « qui peut très-bien servir à la nourriture des bestiaux et s'employer à la « manière des tourteaux de colza.

« C'est là, en définitive, ce qui nous a le mieux réussi. Comme dans « toutes nos fermes normandes il y a un tour à piler les pommes, un « pressoir, un four à cuire le pain, la dépense, pour la mise en œuvre de « ce procédé bien simple, consistera uniquement dans l'achat de sacs de « toiles et de quelques cuiviers. »

MM. Girardin et Bidard n'ont pas observé sur les plantes qu'ils ont étu- diées les champignons microscopiques qu'avait signalés M. Morren; ils n'attribuent nullement la maladie au développement d'un parasite, et en trouveraient plutôt la cause dans la production d'une matière rougeâtre qui apparaît au début de l'affection, et qui, agissant à la manière d'un fer- ment, détermine bientôt la putréfaction de l'albumine, laquelle, à son tour, provoque la désorganisation du tissu cellulaire. En un mot, la maladie des tubercules résulte, selon eux, d'une simple fermentation qui rentre dans le cadre des fermentations ordinaires, et l'origine du phénomène remonte aux conditions atmosphériques peu favorables de cette année. Si cette opinion, qui paraît être partagée par beaucoup d'observateurs, est exacte, les craintes qu'on a conçues seraient exagérées. Il ne s'agirait pas d'une épidémie nouvelle venant attaquer un végétal et pouvant se perpétuer dans le pays ravagé, ni d'une dégénérescence de la pomme de terre, qui, malgré tant d'années de culture, ne serait pas encore complètement ac- climatée sur notre sol; il s'agirait seulement d'une mauvaise récolte pro- venant d'une mauvaise année et ne compromettant en rien l'avenir.

Quoi qu'il en soit, le cas est grave, et ce n'est pas sans motif que les populations et quelques gouvernements se sont si fortement émus. Dans une grande partie de l'Europe, en effet, dans le Nord surtout, la base de l'alimentation populaire a changé depuis une cinquantaine d'années, et la pomme de terre a remplacé le pain. On sait que les *paddies* d'Irlande n'ont plus d'autre nourriture, et que les *mechanics* d'Angleterre ne connaissent plus l'usage de la viande à laquelle on attribuait leur vigueur passée. Les classes pauvres se nourrissent à peu près de même des deux côtés du canal de Saint-Georges, et elles ne sont pas beaucoup plus heureuses sur une grande partie du continent, notamment dans les districts manufacturiers de l'Allemagne, de la Hollande, de la Belgique et du nord de la France. Une mauvaise récolte de pommes de terre est donc de nos jours un désastre public comme une mauvaise récolte de froment et de seigle, d'autant plus que ces tubercules ne se conservent pas comme les céréales, et il n'y a pas de disette plus redoutable que celle de cette récolte, qu'on a si longtemps vantée comme un préservatif infaillible contre la famine. Aussi, malgré les violentes attaques dont elles ont été l'objet de la part de quelques organes de la presse, n'avons-nous pas le courage de condamner, au nom des principes de la science, les mesures qu'a prises le gouvernement belge et que vient d'imiter le gouvernement prussien. Si le premier devoir d'un gouvernement est de veiller à l'alimentation des citoyens, on ne comprend pas en quoi il serait coupable, dans une situation tout exceptionnelle et pour le salut public, d'interdire l'exportation et de faciliter l'importation des substances alimentaires. La question est de savoir s'il y a lieu de recourir en France à de semblables mesures, ce que nous ne croyons pas.

Nous ne sommes pas en effet dans la situation de la Belgique; les pommes de terre ne sont heureusement, pour la plus grande partie de notre population, qu'un aliment secondaire qui n'a pas remplacé le pain, et elles ne paraissent d'ailleurs avoir manqué que sur une partie de notre sol. Il ne faut pas, il est vrai, se faire illusion sur ce point; le fléau n'a pas sévi que dans le Nord; il s'est étendu en Normandie et jusqu'en Bretagne, et est apparu dans beaucoup de localités du centre; il est même probable qu'il fera le tour de l'Europe, et l'on annonce déjà que la Suisse n'est guère moins maltraitée que la Belgique. Mais, quand même la récolte des pommes de terre serait tout à fait perdue chez nous, qu'arriverait-il? N'oublions pas le mécanisme de la loi de 1832. Tant que le prix des blés est à un taux normal, les droits de sortie sont insignifiants (25 centimes par hectolitre de froment); mais ils s'élèvent rapidement dès que ce prix a dépassé les limites habituelles; ils montent à 2 francs, sans compter le décime, quand l'hectolitre de froment vaut plus de 21 francs dans les départements du Nord, dont nous avons surtout à nous occuper, et augmentent ensuite régulièrement de 2 francs par chaque franc de hausse; des droits proportionnels frappent les autres céréales. Si donc, comme on peut le craindre, des demandes actives provenant de pays voisins et la disette générale des pommes de terre dans notre pays viennent à réagir sur le prix des blés, les droits de douane augmenteront presque immédiatement et l'exportation sera arrêtée; le danger n'est pas assez grand chez nous pour qu'on demande davantage. Il est une seule hypothèse où le gouvernement



devrait agir : celle où une hausse subite sur plusieurs marchés dénoterait des achats considérables qui seraient faits de concert pour l'exportation, et qui seraient destinés à passer la frontière avant que la publication du tableau régulateur eût augmenté les droits de sortie ; mais, hors ce cas exceptionnel, il nous semble qu'on peut s'en tenir aux termes de la loi de 1832.

Nous avons parlé en commençant des moyens d'utiliser les pommes de terre ; il nous reste à indiquer les principaux de ceux qui ont été proposés pour assurer une prompte et bonne récolte pour l'année prochaine.

M. Morren, de Liège, dans la crainte que les tubercules-séances ne soient infectés des sporules des champignons qu'il croit avoir reconnus, voudrait que les cultivateurs, par l'entremise des gouvernements ou du commerce, eussent à leur disposition des tubercules purs, non infectés, et provenant de contrées restées à l'abri du fléau. Que le système de M. Morren soit fondé ou non, on pourrait toujours par précaution suivre son conseil, et l'administration française ferait un acte de prévoyance louable en se procurant à l'étranger, et notamment dans les pays de l'Amérique où la pomme de terre est indigène, des tubercules qu'elle distribuerait aux divers comices, et qui rajeuniraient l'espèce, si elle a vieilli chez nous, comme on l'a prétendu. Des cultivateurs bretons ont obtenu par ce procédé, dans les années dernières, des récoltes bien supérieures en abondance et en qualité aux récoltes ordinaires. Quant à semer des graines au lieu de planter des tubercules, on ne peut y penser, parce qu'en agissant ainsi les produits de la première année sont presque nuls.

M. Morren, toujours dans la même pensée que la maladie provient de l'invasion d'un champignon, recommande aussi aux cultivateurs de soumettre les pommes de terre à un chaulage, comme on le fait pour le froment, le seigle, l'avoine, et toutes les plantes qui sont sujettes à l'envahissement des parasites ; ce chaulage devrait se faire par immersion. « 25 kilogrammes de chaux, 125 grammes de sulfate de cuivre et 3 kilogrammes de sel marin sur 125 litres d'eau, constituent, dit-il, un chaulage dont l'effet, utile pour la destruction des plantes parasites, a été reconnu par un grand nombre de cultivateurs instruits. »

En dehors de tout système sur les causes de la maladie, et pour obvier aux fâcheuses conséquences de la réduction des récoltes, beaucoup d'agriculteurs belges ont entrepris de cultiver les pommes de terre en hiver, ce qui est pratiqué avec avantage dans plusieurs parties de l'Ecosse. On ne sait pas encore si cette innovation sera heureuse ; mais il est évident qu'elle aurait plus de chances de réussite en France, où le climat est plus doux et l'hiver moins long et moins humide.

Nous ajouterons encore que, la maladie ayant plus ou moins sévi selon les espèces, il importe de semer celles qui ont été le moins atteintes, et que, de plus, il est bon de choisir, autant que possible, pour les plantations de l'année prochaine, les terrains légers et un peu maigres qui conviennent particulièrement à la pomme de terre ; c'est dans cette sorte de terrains qu'elle a le moins souffert cette année. On sait d'ailleurs que, si elle a depuis un certain temps perdu peu à peu de sa qualité et de sa saveur, comme on le dit partout, c'est qu'on l'a cultivée dans des sols qui ne lui convenaient que médiocrement, et que, pour augmenter la quantité des

produits, on a trop augmenté la quantité des engrais ; mais on ne force pas impunément la nature, et c'est peut-être dans ce mode de culture qu'il faut chercher la cause première de la maladie qui règne aujourd'hui. Il est arrivé quelque chose de semblable à la fin du siècle dernier pour les oliviers d'un canton de la Provence qu'on arrosait avec un canal d'irrigation, et qui donnèrent pendant plusieurs années de riches récoltes, mais qui gelèrent tous au premier hiver un peu rigoureux, pendant que ceux des autres cantons résistèrent et survécurent.

L'administration française n'a pas jusqu'ici donné signe de vie ; elle n'a pas même consulté officiellement les corps savants ni institué la moindre commission ; elle aurait pourtant, en dehors de toutes mesures douanières, de graves devoirs à remplir, elle qui est en relation avec tous les comices agricoles et dont les cultivateurs ont droit d'attendre des conseils, dans une circonstance imprévue où l'expérience vulgaire ne suffit pas. L'indécision des savants ne justifie pas le silence gardé par les autorités, qui, malgré l'incertitude des théories, pourraient donner avec autorité aux agriculteurs des instructions pratiques sur la conduite qu'ils doivent tenir, au lieu d'abandonner à la presse le soin de les éclairer et de leur prodiguer des avis dont la multiplicité et la contradiction déroutent souvent le praticien. C'est aujourd'hui, pour un ministre de l'agriculture, l'occasion d'agir, ou jamais.

H. F.



## BULLETIN LITTÉRAIRE.

---

### EXÈGÈSE.

*Recherches sur le Pentateuque, au point de vue de la haute critique, par le docteur Frédéric-Henri RANKE, conseiller de consistoire et doyen (Erlangen).*

La question de l'autorité historique du Pentateuque est une des plus graves que la science puisse agiter. Ce livre, en effet, contient l'histoire, les titres qui servent de préparation et de base au Christianisme. Il ne faut pas s'étonner si, depuis plus d'un siècle, ce livre est devenu l'objet d'une discussion véritablement passionnée en Angleterre, en France et en Allemagne. Les limites de ce bulletin ne nous permettent pas de faire ici l'histoire de cette controverse; on pourra la trouver d'ailleurs dans la savante introduction de Hengstenberg à son grand ouvrage sur l'authenticité du Pentateuque. Les exégètes français et nos apologistes se sont depuis longtemps préoccupés de cette grave question. Bergier, Duclot, Fabricy, Hooke, Bullet, et surtout Duvoisin, l'ont traitée avec une certaine étendue; mais nous ne croyons pas leurs travaux suffisants pour renverser toutes les objections des Bâuer et des de Wette. En Allemagne, le Pentateuque a été défendu par beaucoup d'historiens éminents dont Hengstenberg a rapporté les témoignages. Parmi les exégètes, son authenticité a été soutenue avec une grande force de raisons et une grande érudition historique par Rosenmüller, Hœvernîck, Sack, Hengstenberg et Ranke. Frédéric Ranke, qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre auteur de l'Histoire de la Papauté au XVI<sup>e</sup> siècle, a composé sur le Pentateuque le livre que nous annonçons, livre que Hengstenberg a élevé jusqu'aux nues, et dont M. l'abbé Garnier, supérieur général de Saint-Sulpice, faisait le plus grand cas. L'opinion de ce vénérable et savant ecclésiastique a d'autant plus de poids que c'était l'homme de France qui avait le plus approfondi les difficultés de l'exégèse moderne.

Ranke, dans une introduction qui précède son ouvrage, a résumé lui-même les pensées fondamentales et le but de son livre. Nous la reproduisons en entier, afin qu'on puisse juger de l'extrême importance de ce livre, dont l'auteur parle avec la plus grande modestie, et qui n'en est pas

moins un des monuments les plus approfondis de l'exégèse chrétienne en Allemagne.

« La critique biblique n'a pas maintenant de question plus intéressante que celle de l'authenticité du Pentateuque.

« Outre son importance par rapport à l'histoire ancienne, il est évident que le doute sur le compte d'un ouvrage placé en tête des saintes Écritures peut exercer la plus grande influence sur la critique de tous les livres de l'Ancien-Testament, et ces livres envisagés dans le Nouveau-Testament comme la base divine de la révélation chrétienne, cette influence doit nécessairement réagir sur le Nouveau-Testament lui-même, et par conséquent sur tout l'ensemble de la théologie.

« On ne peut pas dire que les adversaires du Pentateuque en Allemagne soient victorieux, mais on ne peut pas non plus les regarder comme vaincus. Les scholies de Rosenmüller, ainsi que les prolégomènes de cet ouvrage, renferment une foule de bonnes choses en faveur du Pentateuque; mais la nature de son plan ne lui permettait pas d'arriver à la décision de la question. En 1823, Eichorn est encore entré dans la lice pour défendre l'authenticité du Pentateuque; mais son opinion renferme plus d'un élément dont le développement logique mène à la non-authenticité. L'hypothèse des *Mémoires*, par exemple, qu'il a importée d'Allemagne et soutenue jusqu'à ce jour, a sans contredit ouvert le chemin à la méthode critique de Vater et du docteur de Wette. La division de l'ouvrage en différents grands *Mémoires* a conduit à un morcellement complet par fragments appartenant à des auteurs et à des temps différents. L'ouvrage d'Ewald sur la Genèse avait fait concevoir de belles espérances; mais on sait que plus tard l'auteur a changé d'avis. Sack, dans son excellente apologétique, a défendu d'une manière fort ingénieuse l'authenticité du Pentateuque; mais le plan de son ouvrage ne lui a pas permis d'entrer dans les particularités de la question. D'autre part, de Wette, Gramberg, Sthahelin et Hartmann, le plus étendu de tous, ont essayé tout récemment de démontrer la division intime du Pentateuque; un historien même a basé son histoire du peuple juif sur les opinions de Vater et du docteur de Wette.

« On voit, d'après ce que nous venons de dire, que la décision de cette question est une tâche à laquelle la critique biblique doit travailler sans relâche, et qu'il ne dépend pas d'elle de repousser.

« Examinons maintenant quelle doit être la base de ses recherches, quel doit être le point de départ. Les théologiens nouveaux ont pris l'incrédulité pour principe de leur critique. En partant de ce point que les prodiges racontés par le Pentateuque ne sont point réellement arrivés, et que les prophéties si précises qu'il contient ont été fabriquées après coup, il était facile d'arriver à conclure que cet ouvrage n'était pas authentique, et qu'il avait été composé à une époque bien postérieure à celle qu'on lui assignait. Si l'on établit d'avance que Dieu ne peut pas révéler sa puissance par des prodiges, sa prescience et sa Providence par des prophéties, et sa sainteté par certains commandements, il est clair qu'un livre comme celui-ci, qui n'a d'autre but que d'enregistrer toutes les révélations divines, est quelque chose de fort suspect. Si l'on se place à ce point de vue, toute recherche critique sur le Pentateuque est désormais inutile; car ce principe anéantit d'un seul coup la crédibilité des documents mosaïques, et en même temps,

si nous ne nous trompons pas, celle de tous les livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament. En débutant ainsi, la critique se trouve dès l'origine à son but, et toute discussion se trouve désormais superflue.

« Cependant l'étrange facilité de cette méthode aurait dû suffire pour faire examiner plus à fond son principe. Ce principe, pour ne pas en dire davantage, n'est point généralement reconnu. L'Église du Christ subsiste toujours, bien qu'elle soit impliquée dans des luttes de tout genre, et, si elle repoussait la foi aux faits de la révélation divine, elle détruirait sa véritable base.

« D'un autre côté, la critique doit-elle prendre pour principe la foi à la révélation de Dieu dans le Christ ?

« Il est vrai de dire que l'interprétation du Pentateuque, comme celle de tout autre livre de l'Ancien-Testament, n'aura acquis son complément, en tant qu'on la considère comme chrétienne et théologique, que lorsque la position de ce livre, à l'égard du grand ensemble des documents de la révélation, sera établie et comprise au point de vue du Nouveau-Testament. Il n'y avait qu'une époque rationaliste qui pût se contenter d'une interprétation purement philologique; l'Église ne s'en est jamais contentée, et l'on peut avancer hardiment que les Pères, qui n'avaient pour la plupart aucune connaissance de l'hébreu, et les réformateurs, qui le savaient beaucoup moins qu'on ne le sait de nos jours, ont cependant pénétré plus avant dans le sens des vérités fondamentales de la révélation antéchrétienne que la nouvelle critique, ennemie de la révélation, avec toutes ses connaissances philosophiques et historiques. Il est impossible de comprendre les parties isolées d'un système sans les considérer dans leurs rapports réciproques comme parties intégrantes du tout. L'exégète accompli sera donc celui qui, après avoir porté ses regards sur tous les degrés du développement de la révélation, saura envisager et exposer les phénomènes particuliers comme des membres du tout, au lieu de les rendre incompréhensibles en s'obstinant à les considérer isolément.

« Mais comment arriver à cette interprétation théologique que nous venons de signaler comme la plus parfaite ?

« La théologie scientifique ne peut puiser les documents de la révélation dans les livres de la sainte Ecriture avant de s'être assurée de leur authenticité et de leur crédibilité. La première obligation de la théologie est donc de défendre l'intégrité et l'authenticité des écrits bibliques contre les ennemis de la révélation; c'est aussi un des principaux devoirs de l'apologétique, surtout dans le temps où nous vivons.

Il ressort de tout ceci que la critique historique des livres bibliques ne doit pas prendre pour point de départ *scientifique* la foi à la divinité du Christianisme. Autrement, elle tomberait dans une faute directement opposée à celle qu'on a le droit de reprocher à la critique rationaliste. Le véritable point de vue de la critique serait plutôt celui d'un homme qui, s'étant mis sérieusement à la recherche de la vérité, examinerait la sainte Ecriture, et qui, indécis entre la foi et l'incrédulité, chercherait à reconnaître si les faits divins enseignés par l'Église chrétienne sont réellement arrivés ou non, et s'ils ont le même degré de certitude que les faits de l'histoire profane.

« Tel est le point de vue du présent ouvrage. »

Nous désirons beaucoup, pour notre compte, voir publier une traduction de cet important travail. M. E. Quinet, dans le *Génie des Religions*, a popularisé en France les résultats de l'exégèse rationaliste allemande. Le clergé de France vient de perdre, il y a quelques mois, son plus savant exégète. Puissent nos théologiens sentir enfin l'importance de se placer sur le terrain de l'histoire, en travaillant à la défense des livres saints ! L'enseignement de l'Écriture se fait avec une singulière faiblesse dans nos grands séminaires. Il serait temps enfin de lui redonner une importance qui rendrait aux études théologiques l'intérêt et la vie qui lui manquent souvent. Puisse le clergé catholique se rappeler qu'il a produit les Maldonat, les Bellarmin, les Bonfrerius, les Calmet, les Sanctius, les Cordevus, les Estius, et tant d'autres savants personnages que les Strauss et les de Wette ne pourront jamais faire oublier !

## PHILOSOPHIE.

*Institutiones philosophicæ, auctore J.-B. BOUVIER, episcopo Cenomanensi, 7<sup>e</sup> editio, cæteris multo auctior et emendatior (Méquignon, 1844).*

Les journaux catholiques n'ont pas suivi avec assez d'intérêt les progrès de l'enseignement philosophique des séminaires. Pendant les longues années de l'Empire et de la Restauration, les études préparatoires à la théologie languissaient en France d'une manière déplorable ; mais, depuis quelques années, le mouvement et la vie s'introduisent visiblement dans les établissements ecclésiastiques. Certaines branches de l'enseignement se sont totalement renouvelées, et de nouveaux cours de la plus haute importance ont été fondés depuis quelque temps dans certains séminaires. Tous ne suivent pas encore malheureusement cette impulsion de progrès et de vie, mais tous vont être nécessairement amenés par les circonstances à perfectionner leur enseignement philosophique et théologique.

On se fait dans le monde d'étranges idées sur l'enseignement des séminaires. Les docteurs de l'Université, qui ne le connaissent que par ouï-dire, en parlent avec une légèreté que nous ne pouvons assez relever, afin de bien faire comprendre combien ils jugent avec frivolité tout ce qui tient à l'Église. M. Cousin, qui veut à toute force que *le jeune clergé soit un ennemi fanatique de la raison humaine* (préface de Pascal), s'est imaginé que le scepticisme mennaisien « est le fond de l'enseignement des séminaires. » (*Fr. philosophiques*, 2<sup>e</sup> éd., p. 35.) M. Barthélemy Saint-Hilaire, préoccupé d'une autre chimère, a conjecturé qu'on enseignait Aristote comme au XIV<sup>e</sup> siècle (*Dictionnaire des Sciences philosophiques*, art. Aristote). Nous croyons que le simple exposé des faits suffira pour réduire à néant tous ces romans universitaires. Il est de mode aujourd'hui d'accuser le clergé de scepticisme. Nous pourrions renvoyer aux derniers *Mélanges* de Jouffroy, afin de prouver que tous les sceptiques ne sont pas dans le clergé ; mais nous n'avons pas besoin de cette ressource, car il nous suffira de citer les livres mêmes qui servent à l'instruction philosophique du *jeune clergé*. Les catholiques n'ont rien à craindre de la publicité ni de la liberté.

L'homme qui le premier a commencé la rénovation des études ecclé-

siastiques, c'est M. J.-B. Bouvier, évêque du Mans, ancien supérieur du grand séminaire de ce diocèse. Les principaux ouvrages de M. Bouvier sont : une *Théologie dogmatique et morale*, une *Histoire de la Philosophie*, et les *Institutions philosophiques* dont Méquignon vient de publier une septième édition corrigée et augmentée.

La publication des *Institutiones theologicæ ad usum seminarii Cenomanensis* fut un véritable service rendu au clergé français. C'était la première théologie qui fût en rapport avec le droit nouveau et avec les nouvelles institutions sociales. Cette pensée de mettre les traités du *mariage*, de la *justice* et des *contrats* en rapport avec le Code civil, indiquait évidemment un esprit éclairé, qui comprenait la nécessité d'accepter et de faire entrer dans la science ecclésiastique le nouvel ordre de choses qui doit régir dorénavant la France. Cette heureuse tentative a été depuis dépassée par une science plus profonde. M. l'abbé Carrière, directeur de Saint-Sulpice et grand-vicaire de Paris, a donné sur les trois sujets dont nous parlions de savants traités théologiques.

L'*Histoire abrégée de la Philosophie* que M. Bouvier a donnée au public prouve qu'il a compris l'importance de cette science pour ainsi dire nouvelle, relativement au progrès des études ecclésiastiques. Nous ne pensons pas que cette fois l'initiative lui appartienne. Un des rédacteurs du *Correspondant* avait déjà fondé, dans un autre séminaire de l'Ouest, un cours d'histoire de la philosophie sur des bases beaucoup plus larges et sur un plan beaucoup plus étendu. Peu de séminaires encore ont compris l'importance de cette histoire relativement aux études philosophiques et théologiques. L'éclectisme avait voulu en faire une arme contre nous ; mais, comme l'a dit excellemment Bacon : *Leviore haustus avocant a Deo, pleniores ad Deum revocant*. En effet, qui peut mieux montrer que l'histoire de la philosophie l'inguérissable inconstance des systèmes qui se séparent de l'unité catholique, les égarements de l'esprit humain avant que la grande lumière du Christianisme ne brillât sur le monde ? Qu'y a-t-il de plus frappant que cette perpétuité de la doctrine chrétienne, qui commence, comme l'a dit admirablement Jérémie Seød, *avec le temps pour ne finir qu'avec l'éternité*, surtout si on vient à la comparer avec les contradictions, les variations, les désordres du cœur qui ont perpétuellement accompagné la marche des doctrines opposées ? Pascal, Massillon, Lelond, Riambourg, et, avant eux, Bossuet, avaient senti la force démonstrative de l'histoire contre tous les adversaires de l'Eglise, et Jouffroy, dans son fameux article *Comment les dogmes finissent*, n'a pas pu dissimuler complètement les fâcheux préjugés que les faits produisaient contre le rationalisme. Nous devons donc désirer vivement que cette branche des études philosophiques s'étende de jour en jour dans l'enseignement des séminaires.

Mais revenons à l'ouvrage de M. Bouvier. La septième édition, dont nous rendons compte, est beaucoup plus étendue que les précédentes ; cependant nous avouons volontiers que nous en trouvons les proportions bien rétrécies. Ce n'est pas que l'auteur ne soit suffisamment long sur certaines parties ; il consacre, par exemple, vingt pages de son volume à la théorie du syllogisme, et trente de la *pneumatologie* à une discussion théologique sur les anges, qui ne se rattache nullement à son

sujet. En général, il me semble qu'il y a dans ce livre trop de confusion entre la théologie et la philosophie, et que l'auteur n'a pas une idée bien nette des limites qui séparent ces deux sciences. On pourrait répondre, pour justifier l'extrême brièveté que nous lui reprochions tout à l'heure, que la plupart des élèves a besoin avant tout d'un manuel élémentaire et substantiel. Cela est de toute vérité. Pourtant il ne faut pas non plus négliger les intérêts des jeunes gens distingués qui doivent un jour faire l'avant-garde de l'Eglise de France. Dans beaucoup de séminaires, ils sont trop évidemment sacrifiés aux intérêts du plus grand nombre. Or, si nous avouons que l'ouvrage de M. Bouvier, composé par un homme qui a une longue expérience de l'enseignement, répond suffisamment aux besoins du plus grand nombre des intelligences, nous ne confesserons pas aussi facilement qu'il satisfasse pleinement aux exigences des esprits plus actifs et plus capables. Il y a là un problème pratique, difficile à résoudre, que ni la philosophie de Lyon, ni la philosophie du Mans, ni la philosophie d'Adam n'ont pas même paru soupçonner.

Le cours de philosophie de M. Bouvier suit et conserve les anciennes divisions philosophiques : prolégomènes, logique, métaphysique, qui se subdivisent en ontologie et en pneumatologie. La pneumatologie elle-même traite en trois parties de Dieu, des anges, de l'esprit humain. La troisième partie, c'est la morale. Nous croyons, pour notre compte, que cette division usée, qui n'est pas en rapport avec l'ordre et le développement des idées, était susceptible d'importantes modifications. Ce cadre, du reste, n'est pas complet, puisqu'il ne comprend pas l'histoire de la philosophie. Il est vrai qu'on a essayé de faire oublier jusqu'à un certain point cette lacune en ajoutant à la logique et à la métaphysique trois dissertations, les deux premières sur le fondement de la certitude et la troisième sur le panthéisme. C'est une amélioration importante sur les philosophies de Lyon et d'Adam, parce qu'on trouve dans ces dissertations des notions historiques sur plusieurs systèmes philosophiques dont l'importance est incontestable.

Si nous venons maintenant à parler des idées générales qui ont dirigé l'enseignement du savant évêque, de son point de départ philosophique, l'accuserons-nous d'être un aristotélicien obstiné, un cartésien outré ou un ennemi fanatique de la raison humaine? Il n'a guère pris à Aristote et sa théorie du syllogisme et sa méthode d'argumentation. Il a su conserver la modération du sens commun entre les exagérations opposées du cartésianisme et du mennaisianisme.

## POÉSIES.

*Les Bretons*, poème, par M. A. BRIZEUX.

M. Brizeux a voué un culte touchant à la Bretagne, sa patrie. Sa muse jalouse ne la perd jamais de vue. Elle peut bien, dans les *Ternaires* et sous le ciel d'Italie, s'en éloigner un instant, sollicitée par l'art et des aspects nouveaux, mais toujours elle revient fidèle à ses landes aimées. En 1832, inspirée par un chaste amour, toute jeune alors, elle essaya ses ailes et nous introduisit dans un coin gracieux de la Cornouaille. Aujourd'hui,



dans les *Bretons*, sentant ses forces grandies et entières, voilà qu'elle déploie son vol et qu'elle nous fait parcourir, en vingt-quatre chants, toute l'Armorique.

Il ne faut pas chercher dans ce poème des beautés inédites sur la Bretagne. C'est une province exploitée trop à fond pendant ces dernières années, et où MM. Emile Souvestre et Pitre-Chevalier ont fait une moisson trop complète pour qu'il y ait beaucoup à glaner maintenant. M. Brizeux célèbre donc les mêmes sites et les mêmes hommes ; mais ce que ses compatriotes prosateurs avaient dit, il le chante ; il parle une langue que tout le monde n'a pas à son usage, et, grâce à ce rare privilège, il arrive encore fort à temps aujourd'hui, et n'a rien à redouter des *Derniers Bretons* ni de la *Bretagne ancienne et moderne*. Son but a été de décrire, de peindre, de fixer sous la forme harmonieuse des vers, et d'une manière suivie cette fois, tout ce qui tient à son pays : mouvants aspects des campagnes, restes druidiques, légendes, mœurs, costumes, toute cette physionomie originale enfin de la nature et des hommes en Bretagne.

Pour donner de la suite à ses tableaux et les enchaîner, le poète a imaginé une fable, une douce histoire d'amour combattu. Mais on le sent trop, la fable n'est que le moyen, elle n'est pas l'âme du poème. Elle ne sert qu'à relier entre elles les descriptions, et les vingt-quatre chants des *Bretons* ne sont, à proprement parler, qu'une succession d'autant de tableaux. Les héros n'y apparaissent qu'au second plan, et, comme dans ces peintures où l'œil, en face d'une grande et belle nature, fortement accablée, qu'il admire, s'arrête à peine sur les formes vagues et amoindries de quelques figures humaines fourvoyées dans le lointain, de même, dans les *Bretons*, l'esprit, tout entier aux naïves légendes qui abondent, à l'exposition riante ou terrible des aspects divers du pays, reste indifférent, plus qu'il ne conviendrait, à l'action développée dans le poème. Ceci est regrettable. M. Brizeux a vraiment fait trop bon marché de l'intérêt qui s'attache d'habitude aux héros d'un livre. C'est à la faveur de l'affection qu'ils inspirent, du charme répandu par eux sur l'œuvre, que le lecteur peut être promené sans fatigue et longtemps d'une description à une autre. Une figure qu'il aime embellit tous les lieux où elle passe ; il s'égaré oublieux sur ses traces, et arrive ainsi au terme, tout d'une haleine, ayant à peine conscience du long chemin qu'il a parcouru. Combien de fois même ne se surprend-il pas à regretter que la fiction se soit évanouie ! Plus tard, les noms de femme et d'homme que le poète lui avait rendus aimables lui reviennent en mémoire. Ces êtres imaginaires lui apparaissent escortés des grâces qui le séduisirent, des émotions qu'ils lui donnèrent, toujours aux lieux où la fantaisie du poète les plaça. Les descriptions les plus fidèles, les plus éloquents tableaux, au contraire, semblent avoir de la peine à se conserver longtemps par leur seule beauté. Pour plaire, pour ne s'effacer jamais surtout, il est donc prudent qu'ils aient été déroulés autour de quelque figure complaisamment ornée, que cette figure soit en eux comme encadrée et lumineuse, de telle façon qu'on ne puisse l'évoquer sans être tout aussitôt ébloui du spectacle qui l'environne et qu'elle éclaire. Voyez : au seul souvenir de *Jocelyn* et de *Laurence*, que d'aspects merveilleux et connus revivent en nous ! Comme nous sommes vite emportés vers les Alpes, dans la *Grotte des Aigles*, au milieu de cette grandiose nature

qu'ils ont rendue impérissable. Dans *les Bretons*, il n'en est pas tout à fait ainsi. Là, plus que partout ailleurs cependant, il fallait des héros qui captivassent le cœur, qui animassent la monotonie descriptive du poëme. Il est été beau qu'aux seuls noms, rappelés un jour, de *Loïc* et d'*Anna*, la Bretagne mélancolique et religieuse apparût soudain. Certes, ces deux physionomies ne sont pas sans charme : Indécises, ébauchées, elles ont encore leur attrait, une certaine grâce mystérieuse et voilée ; et cependant, combien le poëte a été pour elles avare de ses couleurs ! comme il a surtout traité avec indifférence tout ce qui tient en elles à la beauté physique ! Il les fait bien rêver souvent, mais poser nulle part. A l'heure où nous vivons, par le temps de poésie plastique qui règne, assurément la sobriété dans les portraits a droit de plaire, et c'est vraiment bonne fortune de rencontrer un pinceau et des couleurs modestes. Mais M. Brizeux, dans sa juste horreur des débauches de la palette, a été un peu loin. Naguère, quand il nous fit faire connaissance

Avec cet autre enfant qui s'appelait Marie,

dont nous avons tous gardé un si frais souvenir, il laissait échapper au moins quelques traits de sa beauté : sa taille était svelte et légère, son cou bruni par le soleil des landes ; elle avait le maintien recueilli et souriant à la fois d'une madone, de la *Vierge immortelle*, ainsi qu'elle appelée. L'amour jaloux du poëte n'avait pas osé nous la dérober tout entière, et l'on pouvait donner une forme, très-incomplète encore sans doute, à cette jeune fille toute pure que l'imagination de chacun d'ailleurs était libre d'embellir à sa fantaisie, l'esquisse étant tracée. Mais aujourd'hui, dans *les Bretons*, quelle idée physique se faire d'Anna, par exemple ? Quelque part, il est vrai, heureuse sans doute de son bel âge, elle dit naïvement :

Je ne suis qu'une fille encor de dix-sept ans !

Mais cet aveu, qui pouvait satisfaire le jeune homme qui la voyait, peut-il nous suffire, à nous ?

Heureusement il est dans *les Bretons* un ordre de beautés que tout œil peut voir, toute oreille entendre, tout cœur sentir ; et, si M. Brizeux n'a pas le don de l'invention, si sa manière est brusque, saccadée, sans transitions ; si enfin, dans cette œuvre de longue haleine, se révèlent des défauts que ne comportaient pas ses premiers ouvrages, il y fait du moins briller, et d'un plus vif éclat encore, les qualités précieuses qui lui ont donné une place distinguée parmi les poëtes de notre époque. C'est toujours l'harmonie soutenue des vers, quelque chose de sobre et de contenu, mérite qui a bien sa valeur aujourd'hui ! Un vivace souvenir des pieuses croyances de la Bretagne, un sentiment profond de la nature, l'amour sacré du sol natal, un enthousiasme sauvage de la patrie, toujours une pureté parfaite d'images et d'expression, tout un livre enfin virginal comme le nom de *Marie* ; de telles beautés suffiront en tout temps à défrayer richement plus d'un poëme !

Mais reprenons celui-ci tout au commencement, et, si nous ne pouvons, comme il le faudrait faire, nous y étendre longtemps et nous y reposer à l'aise, au moins courons un peu sur les traces de *Loïc* et d'*Anna*, de *Cornouaille* à *Carnac*, dans le pays de *Léon*, sur les côtes, sur la mer et dans

les chemins creux de la vieille Armorique. Nous retremperons dans cet air pur nos esprits troublés par des émanations mauvaises de certaine littérature contemporaine.

Dès le premier pas, le poète est Breton ; avant de rien entreprendre, il lève son regard vers le ciel ; plein de cœur et de résolution, mais se sentant faible sans doute à la vue du long chemin qu'il a à parcourir, il tend vers Dieu ses deux bras dans une ardente invocation. Ce devoir accompli, nous entrons dans une église de village, et nous assistons à une messe célébrée en l'honneur de la Vierge. A la préface, un jeune paysan, dont les yeux souvent distraits s'égarèrent un peu trop loin de son livre, du côté des femmes, va prendre à l'autel une quenouille chargée de lin et la porte à une jeune fille agenouillée, lui recommandant de la filer pour les orphelins, selon l'usage. Ainsi s'ouvre l'histoire de *Loïc* et d'*Anna*. Ce début a une façon gracieuse et originale, mais sérieuse aussi et recueillie, comme tout ce qui nous vient de la Bretagne et de son poète. Nous ne sommes cependant pas encore chez

Les graves Léonards, plus graves tous les jours ;

nous sommes en Cornouaille, à un brillant *Pardon de Scaer*, chez un peuple gai, insouciant et chanteur. Mais, sur le sol de la Bretagne, un amour léger, nous n'osons dire illégitime, eût été un contre-sens et ne devait pas germer. Aussi est-ce à l'ombre de l'autel, qui plus tard doit le consacrer, que nous voyons grandir celui-ci. Tout en effet se terminera par le mariage, par un double mariage, comme dans la comédie. Ces amours-là ont de bourgeoises allures que les poètes n'aiment pas en général ; mais que voulez-vous ? Dans ce pays, les moindres choses se passent en face de Dieu ; on s'aime comme il est permis de s'aimer. Ainsi font nos héros. Nous ferons considérer d'ailleurs, par manière d'excuse, à ceux qu'une trop longue habitude du roman-feuilleton (s'ils lisent encore des vers) rendrait difficiles, et qui trouveraient ce début d'un poème par trop naïf et pastoral de nos jours, que nous sommes, il faut se garder de l'oublier, dans un pays de landes, chez un peuple fort peu civilisé, qui n'a peut-être pas même encore entendu parler des *Mystères de Paris*. Par exemple, ce qu'il y a d'affreux et ce que nous n'atténuons point, c'est que, s'il le pouvait, le poète fermerait, il paraît, la porte de ce coin de terre à toutes nos nouveautés, aux sociétés anonymes, c'est probable ; au *Juif errant*, c'est certain. O lecteurs de M. Sue, et vous, compagnies de chemins de fer de l'Ouest, écoutez plutôt et pardonnez, si vous pouvez, ce fier cri d'alarme qu'il jette, dès le premier chant, dans l'effroi que lui inspirent l'esprit nouveau, vos romans-feuilletons sans doute et vos rails-ways !

Lutins malicieux, ô follets de Bretagne,  
 Qui, depuis des mille ans, jouez sur la montagne,  
 Allez rire la nuit des buveurs attardés !  
 Songez à vos périls, nains, et vous défendez !  
 Défendez, chevaliers, vos antiques murailles !  
 L'esprit nouveau s'abat et court dans la Cornouailles ;  
 Nos Pardons vénérés un jour seront déserts,  
 Et vous, bardes, l'oubli s'étendra sur vos vers.

Aux fils des anciens Franks la Bretagne est ouverte;  
 Bardes et chevaliers, saints des vieux temps, alerte!  
 Arches des ponts, croulez! Poussez, bois défenseurs,  
 Et fermez tout chemin à ces envahisseurs!

Nous n'avons donc dans *les Bretons* qu'une toute simple et chaste histoire à suivre. Elle a, du reste, ses douleurs et ses traverses comme d'autres plus compliquées. Loïc, en effet, depuis trois ans élevé pour Dieu chez le recteur de la paroisse, n'a pu oublier Anna, cette jeune fille qui, au Pardon de Scaer, l'a si fort distrait à l'office, avec laquelle il chantait autrefois dans les landiers en faisant paître son troupeau. Anna, de son côté, a gardé un trop cher souvenir de leurs jeux d'enfants; mais celui qu'elle aime est clerc, presque prêtre; elle ne veut pas *voler une âme à Dieu*. Tous deux souffrent en silence. Deux jours après la fête de Scaer, le vicaire, accompagné du jeune paysan, fait une quête, de ferme en ferme, dans toute la paroisse. On le dirige chez le père d'Anna. Loïc est si profondément abîmé dans sa rêverie qu'il traverse, sans les voir, les riches campagnes qui s'étendent de tous côtés. C'est l'Arcadie de la Basse-Bretagne pourtant et la saison des brillants soleils. Ils ne rencontrent qu'eaux vives et ruisseaux, des fontaines partout, l'*Ellé* et l'*Izôle*, deux noms harmonieux de la Grèce antique, on le pourrait croire. Beautés perdues! Le pauvre amoureux est sans voix comme sans regards. Mais, à la vue de ces lieux aimés, enivré des parfums sauvages de ces landes, le poète ne se contient plus, et il rend à sa patrie ce lyrique hommage :

O landes! ô forêts, pierres sombres et hautes,  
 Bois qui couvrez nos champs, mers qui battez nos côtes,  
 Villages où les morts errent avec les vents,  
 Bretagne, d'où te vient l'amour de tes enfants?  
 Des villes d'Italie où j'osai, jeune et svelte,  
 Parmi ces hommes bruns montrer l'œil bleu d'un Celte,  
 J'arrivais, plein des feux de leur volcan sacré,  
 Mûri par leur soleil, de leurs arts enivré;  
 Mais, dès que je sentis, ô ma terre natale,  
 L'odeur qui des genêts et des landes s'exhale;  
 Lorsque je vis le flux, le reflux de la mer,  
 Et les tristes sapins se balancer dans l'air,  
 Adieu les orangers, les marbres de Carrare!  
 Mon instinct l'emporta : je redevins barbare,  
 Et j'oubliai les noms des antiques héros  
 Pour chanter les combats des loups et des taureaux!

Et, en effet, tout aussitôt il chante un de ces combats. A cette occasion, nous remarquerons que bien, des licences sont accordées aux poètes; mais M. Brizeux en prend vraiment trop à son aise. Quoi! pendant deux jours, un taureau tient un loup fixé sur ses cornes, comme au bout d'une fourche, au-dessus d'un fossé? Nous avons vu des taureaux de Durham, de Hollande, les taureaux lauréats de la reine Christine, mais pas encore de cette force-là ou de cette constance, comme vous voudrez. Enfin nos quêteurs arrivent à la ferme d'Anna; mais, après un moment de joie, Loïc en repart

plus affligé que jamais, car il ne voit qu'obstacles à son amour. Ce pauvre clerc, qui dès lors est de préférence appelé *Dadlaz* (deux douleurs), non trop conforme à l'état de son âme, va au loin visiter des amis, *Vannes, Carnac* et ses *men-hirs*, les îles du *Mor-Bihan*,

Ocupant son esprit pour distraire son cœur ;  
mais

Celui que l'amour a rempli de sa flamme  
En changeant de pays ne change point son âme.

Rien n'adoucit sa peine. Il voit et apprend, il est vrai, bien des choses nouvelles ; il assiste, étonné, à la fête de *Carnac* ; des vieillards bien renseignés lui racontent la véridique histoire de *Monsieur saint Cornéli* et de ses bœufs qu'il fit entrer en paradis. Enfin, un soir, une lettre d'Anna le rappelle. Son front, triste et penché naguère, se redresse rayonnant de joie ;

Car ils sont faits ainsi ceux que leur cœur entraîne :  
Ils montrent leur plaisir comme ils montrent leur peine.

Il repart. Jeune homme croyant, il a bien soin auparavant de se remettre entre les mains des saints de sa paroisse ; car, à *Carnac*, il est sur un sol étranger, et, leur fait-il observer,

Les saints de ce pays ne le connaissent pas !

Après un mois d'absence, le voilà enfin de retour en *Cornouaille* ; mais à peine a-t-il revu son village et sa maîtresse que celle-ci s'embarque sur un côtier de *Léon* pour un long voyage à son tour. Elle va en pèlerinage, loin de *Scaer*, prier Dieu pour sa mère malade et pour elle-même aussi, la pauvre fille ! car son cœur n'est pas moins blessé et souffrant que celui de *Dadlaz*. Le côtier qui la porte atteint bientôt et double les rochers célèbres de *Penn-marh*, toujours rugissants.

Un vent favorable avait jusqu'alors enflé les voiles du navire, mais tout à coup le temps change, la mer devient houleuse, une horrible tempête soulève les flots. Alors Anna, dans son effroi, se jette aux pieds du vicaire de *Scaer* qui l'accompagnait dans son pèlerinage ; elle se confesse. Le tableau qu'elle trace de son amour n'est pas sans beauté. Toutefois ce n'est pas ainsi que *M<sup>me</sup> de Couaën*, dans cette même Bretagne, non loin des côtes que suivent nos pèlerins, dut accuser l'amour illégitime qui l'avait consumée. Ce n'est pas ainsi certainement que *Laurence* dévoile les plaies secrètes et toujours vives de son âme. Ces pénitentes illustres ont plus de gravité et de douleur. Elles vont mourir, il est vrai ; mais en présence de flots agités, dans la tristesse profonde qui l'accable, comment la jeune fille des *Bretons* ne trouve-t-elle pas des accents plus sévères de ton, plus contrits et repentants que cet aveu :

Et, plus léger qu'un lièvre,  
Sitôt qu'il me voyait, cet amoureux garçon  
Accourait, en sautant de buisson en buisson.

Cependant le vaisseau lutte et bondit au milieu des vagues. Il sombre. Heureusement, passagers et matelots, tous atteignent le rivage et nos pèlerins sont sauvés. Ils s'éloignent en hâte et poursuivent leur voyage

par *Saint-Pol, Morlais*, dans tout le pays de Léon. De bien longs jours d'absence se passent encore ; enfin, ses vœux accomplis, Anna rentre à la maison paternelle. — Mais nous sommes loin de voir finir ses douleurs et celles de Daalaz. Avant d'arriver aux *fiançailles* et aux *noces*, le poète a mille pittoresques descriptions à faire, des légendes merveilleuses à conter, tout un grand canton de la Bretagne, le pays de *Tréguier*, à célébrer encore. Au milieu des brillants tableaux qui, dès lors et tour à tour, vont se déroulant à nos yeux, nos héros s'effacent de plus en plus ; de nouvelles figures, jusque-là dans l'ombre, prennent leur place et les dépassent de toute la tête ; et c'est à peine si, au moment de leur dire un dernier adieu, nous entrevoyons dans la chambre nuptiale, où nous pénétrons à la suite de leurs malins amis, les douces figures enfin réunies de Loïc et d'Anna. Quittons-les donc dès à présent. On sait, sans aller plus loin, toute l'histoire de leurs amours, histoire un peu pâle, d'un intérêt secondaire, il n'est que trop vrai, mais pleine de gracieux détails qui en font oublier, à chaque pas, la vagabonde uniformité.

Il importait d'en donner une rapide analyse. Aujourd'hui, en effet, les vers n'ont pas grand cours ; un beau poème est lu à peine et l'on n'en parle guère : mais n'avoir aucune idée des *Bretons* eût été impardonnable. Nous n'avons pu nous permettre que de rares citations. Combien de belles pages entières nous aurions voulu transcrire ! C'est dans le poème qu'il faut lire, qu'il faut prêter aux légendes une oreille attentive, admirer l'éclat des tableaux, s'amuser à mille frais détails partout répandus. On reconnaîtra alors que M. Brizeux, après avoir le premier chanté d'une manière si touchante et nous avoir fait tant aimer sa patrie, vient de lui élever un monument glorieux, et qu'il a bien eu le droit, plus qu'aucun autre Breton, de s'écrier dans son ardent amour pour elle, fier des beaux vers qu'elle lui inspirait, avec un légitime orgueil :

Si ton jour est venu, comme tes vieux héros,  
 Dans leur auge de pierre étendus sur le dos,  
 Bretagne, dors en paix ! J'ai répandu l'arome,  
 Le miel de poésie, ô mère ! qui t'embaume !

E. S.

## LITTÉRATURE ET MÉLANGES.

*Théâtre de Hrotsvitha, religieuse allemande du X<sup>e</sup> siècle, traduit pour la première fois en français avec le texte latin, revu sur le manuscrit de Munich, précédé d'une introduction et suivi de notes, par Charles MAGNIN, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres<sup>1</sup>.*

On éprouve quelque surprise à l'annonce d'un recueil de pièces de théâtre composées et représentées au milieu de ce X<sup>e</sup> siècle que nos lectures et nos réminiscences historiques nous représentent comme à peu près barbare. Ce recueil existe cependant ; nous l'avons sous les yeux, et, ce qui surprendra encore davantage, il n'est pas seul, il ne forme pas une excep-

<sup>1</sup> A Paris, chez Benjamin Duprat, libraire de l'Institut et de la Bibliothèque royale, rue du Cloître-Saint-Benoît, n<sup>o</sup> 7. 1845. Un volume in-8<sup>o</sup> de LXIV et 482 pages.

tion unique, mais se rattache à un tout, et appartient à un ensemble d'œuvres et de représentations dramatiques, continué avec plus ou moins de talent et d'éclat, mais sans interruption, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Ce dernier fait, si inattendu et si remarquable dans l'histoire des lettres, avait échappé aux recherches de tous les savants. M. Magnin, qui nous le révèle, a suivi le génie dramatique à travers le moyen âge. Il l'a démêlé et reconnu à toutes les époques, et quelquefois sous les transformations les plus bizarres et les moins saisissables. Les drames de Hrotsvitha forment sans contredit le plus brillant anneau de cette chaîne qui rattache le théâtre du moyen âge à celui de l'antiquité. Malgré quelques taches légères, les écrits de Hrotsvitha se distinguent par une connaissance profonde et intelligente de la langue latine, par un goût exquis dans le choix des expressions et par les réminiscences les plus heureuses des auteurs anciens. La religieuse de Gandersheim a su s'approprier les beautés si différentes de l'écriture et des Pères, de Térence et de Virgile. Elle n'imité ni ne copie la lettre morte; mais elle anime et vivifie son œuvre par l'esprit de l'antiquité. Elle a deviné, surpris le secret des maîtres. Elle écrit comme ils auraient écrit eux-mêmes s'ils s'étaient trouvés dans des conditions identiques. Chez elle, la forme comme les allusions, comme tous les faits énoncés, déposent à chaque instant d'un savoir aussi varié, aussi étendu qu'il est complet. Musique, philosophie, trivium, quadrivium, il est peu de connaissances littéraires, scientifiques ou spéculatives, qui ne trouvent place dans ses drames. Peut-être même a-t-elle trop sacrifié à son goût pour la science. Mais ne doit-on pas excuser cet amour de l'érudition à une époque où l'étude était entourée de tant de difficultés par la rareté des livres et par l'absence d'ouvrages didactiques? Au milieu des circonstances où ils se produisent, et immédiatement précédés de compositions et d'essais du même genre, les drames de Hrotsvitha attestent encore un esprit supérieur. Mais, avant les recherches de M. Magnin, l'existence, au X<sup>e</sup> siècle, d'un théâtre comme celui de la religieuse de Gandersheim devait paraître un anachronisme et une impossibilité. Il fallait, sous peine de méconnaître les règles les plus simples de la critique, en avancer ou en reculer la date de plusieurs siècles. Le moyen de supposer en effet qu'une œuvre d'art et d'érudition, non moins que de talent naturel, a pu surgir au milieu d'une complète barbarie! Sans doute la grâce et la sensibilité de Hrotsvitha, son génie enfin est un don de la nature qui a pu éclore spontanément à une époque d'ignorance comme à une époque de civilisation. Mais l'artifice du style, l'érudition, l'entente de la scène, toutes les qualités acquises, l'art en un mot ne saurait exister que dans un siècle de culture savante. Les défauts mêmes que nous avons relevés dans Hrotsvitha, son amour excessif de l'érudition, attestent une époque pédante si l'on veut, mais érudite et très-éloignée de la barbarie. Il était donc impossible d'admettre l'apparition d'un monument littéraire semblable à une époque d'ignorance. C'est dans la contradiction qu'on supposait entre Hrotsvitha et son siècle que réside la véritable cause des opinions étranges de certains auteurs qui font vivre la muse de Gandersheim, les uns au VII<sup>e</sup>, les autres au XII<sup>e</sup> siècle, et avec tout aussi peu de bonnes raisons en faveur de la première que de la seconde hypothèse. Ici les différences ne portent pas sur des années ou sur des quantités, comme cela arrive parfois en chro-

nologie, mais sur des siècles. C'est qu'il fallait sauver à tout prix l'incompatibilité apparente qui existait entre Hrotsvitha et son époque, et rejeter à une distance considérable un des deux termes du problème. M. Magnin a constaté au X<sup>e</sup> siècle l'usage exclusif de la langue latine pour toutes les productions littéraires. Il a mis également hors de doute les habitudes savantes et intellectuelles des religieuses de Gandersheim, et l'existence des représentations dramatiques dans les cathédrales et dans les couvents. Ces révélations permettent d'accepter les faits et les dates que les chroniqueurs et les biographes nous ont transmis sur Hrotsvitha, sans recourir à des suppositions et à des conjectures gratuites qui ne font disparaître une difficulté que pour lui en substituer plusieurs autres. Il faut donc admettre avec M. Magnin que Hrotsvitha naquit vers 935, qu'elle mourut après 1002, et qu'elle entra au monastère de Gandersheim à l'âge de vingt-trois ans. Cette dernière date, fixée par le savant académicien avec une merveilleuse sagacité, est féconde en résultats. Les pièces de Hrotsvitha décèlent, comme nous l'avons déjà observé, une connaissance intelligente de l'idiome littéraire de son temps et un sentiment très-exact du beau. Ces deux conditions, indispensables à un bon écrivain, ne sauraient suffire à former un auteur dramatique; celui-ci doit posséder de plus le secret des causes et des effets des passions. Cette initiation aux faiblesses et aux misères de l'humanité, Hrotsvitha l'avait acquise avant son entrée à l'abbaye de Gandersheim; car, à vingt-trois ans, le cœur et l'intelligence d'une femme ont acquis leur entier développement. Le spectacle des déceptions inévitables qui accompagnent les espérances et les satisfactions mondaines avait fait jaillir de son cœur ces paroles du sage : *Vanitas vanitatum et omnia vanitas*, et, s'attachant à la conséquence logique et chrétienne de ces prémisses, elle s'était écriée avant l'auteur de l'imitation : *Præter amare Deum et illi soli servire*. Tranquille dans le port, elle voyait, en y compatissant, les angoisses et les dangers des malheureux battus par la tempête, et voulait consacrer tous les efforts de son génie à les arracher à une perte inévitable. « Il y a des personnes, nous dit la sainte recluse par l'organe de son élégant traducteur, qui, bien qu'attachées aux lettres sacrées, et pleines de mépris pour les autres productions païennes, ne laissent pas cependant de lire assez souvent les fictions de Térence, et, gagnées par les charmes de la diction, salissent leur esprit de la connaissance d'actions criminelles. C'est pour ce motif que moi, la voix forte de Gandersheim, je ne crains pas d'imiter dans mes écrits un poète que tant d'autres se permettent de lire, afin de célébrer dans la mesure de mon faible génie la louable chasteté des vierges chrétiennes, en employant la même forme de composition qui a servi aux anciens pour peindre les honteux déportements des femmes impudiques. Une chose cependant me rend confuse et me fait souvent monter la rougeur au front : c'est qu'il m'a fallu par la nature de cet ouvrage appliquer mon esprit et ma plume à peindre le déplorable délire des âmes livrées aux amours défendus et la décevante douceur des entretiens passionnés, toutes choses auxquelles il ne nous est même pas permis de prêter l'oreille. Cependant, si je m'étais interdit par pudeur de traiter ces sujets, je n'aurais pu accomplir mon dessein, qui est de retracer, selon mon pouvoir, la gloire des âmes innocentes. » En effet, plus les douces paroles des amants sont propres à séduire, plus grande est la gloire



du secours divin et plus éclatant est le mérite de ceux qui triomphent, surtout lorsqu'on verra la fragilité de la femme victorieuse, et la force de l'homme domptée et couverte de confusion.

Après quelques paroles de modestie pour déclarer qu'elle se reconnaît incapable de rien produire qui puisse être mis en comparaison avec les ouvrages de Térence, elle ajoute : « Je tâche seulement, quoique mes forces n'égalent point mon désir, d'employer avec un humble dévouement, à la gloire de celui qui me l'a donnée, la faible dose de génie que m'a départie sa grâce. Je ne suis point en effet assez infatuée de moi-même pour que, dans le désir d'éviter le blâme, je m'abstienne de prêcher, partout où il me sera donné de le faire, la vertu du Christ qui ne cesse d'opérer dans les saints. Si ce pieux dévouement plaît à quelques-uns, je m'en réjouirai, et s'il ne plaît à personne, soit en raison de mon peu de mérite, soit à cause de mon style grossier, je me féliciterai pourtant encore de ce que j'aurai fait ; car, tandis que, dans les autres productions de mon ignorance, j'ai mis en vers des légendes héroïques, ici, en me jouant dans une suite de scènes dramatiques, j'évite avec une prudente retenue les pernicieuses voluptés des Gentils. »

Ce programme, le meilleur qu'on puisse donner du théâtre de Hrotsvitha, nous dispense d'entrer dans plus de détails touchant l'œuvre même de la religieuse de Gandersheim. Tous les drames de Hrotsvitha ont d'ailleurs un mérite de détails et d'expression qui disparaîtrait nécessairement dans une analyse. Il faut, pour en sentir toute la beauté, les lire dans le texte ou dans la traduction, et même dans l'un et dans l'autre. Car M. Magnin a réussi à rendre avec un égal bonheur le sens, la physionomie et pour ainsi dire le parfum de l'ouvrage original. C'est une utile et curieuse étude que celle d'une traduction si exacte, et en même temps si correcte et si française. L'introduction, destinée à faire connaître sous un jour nouveau Hrotsvitha et son époque, est un morceau de critique littéraire de la plus haute valeur et du style le plus irréprochable.

*Histoire littéraire de Fénelon, ou Revue historique et analytique de ses œuvres, pour servir de complément à son histoire et aux différentes éditions de ses œuvres* <sup>1</sup>.

L'auteur de cet ouvrage est le modeste et savant Sulpicien qui, par la publication des œuvres complètes de Fénelon, commencée à Versailles en 1820, a élevé un si beau monument à la gloire de l'archevêque de Cambrai. Cela seul est déjà une puissante recommandation en faveur du livre que nous annonçons.

L'histoire de Fénelon, par M. de Bausset, si remarquable qu'elle soit d'ailleurs, laissait beaucoup à désirer sous certains rapports. Elle nous révèle la vie intérieure et extérieure du grand homme ; mais elle ne fait pas connaître suffisamment l'origine et les fortunes diverses de tous ses ouvrages. Pour combler cette lacune, M. Gosselin a pensé qu'il suffirait de réunir, dans un ordre méthodique, les notices, les analyses et les autres éclaircissements disséminés dans l'édition complète des œuvres de Fénelon, publiée par lui de 1820 à 1830. Ces opuscules ainsi réunis pourront,

<sup>1</sup> Un volume grand in-8° à deux colonnes, chez Périsse.

en effet, servir d'introduction et de complément, soit à la nouvelle édition des œuvres de Fénelon qui vient de paraître<sup>1</sup>, soit aux autres éditions, tant générales que partielles.

Cette histoire littéraire est divisée en quatre parties. La première contient des notions historiques, bibliographiques et analytiques sur tous les ouvrages de Fénelon, tant imprimés que manuscrits, sur leur objet, leur plan, l'occasion de leur publication, enfin sur la date précise et le mérite respectif de leurs principales éditions.

Dans la deuxième partie, l'auteur nous présente un résumé des principaux écrits de Bossuet et de Fénelon sur le quiétisme. Avant tout, il était nécessaire d'exposer les principes de la vie spirituelle généralement admis par les auteurs mystiques, et toujours reconnus par Bossuet, comme par Fénelon, pendant le cours de la controverse. Ces notions essentielles, qui dominaient tous les problèmes agités par les deux prélats, se groupent naturellement autour de quatre points ; la nature de la charité, la nature de la contemplation passive, l'état de perfection appelé par les mystiques *vie unitive* ou *état passif* ; enfin les épreuves ou les tentations de l'état passif. Des textes bien choisis résument la doctrine de saint Thomas, de saint François de Sales, de Bossuet et de Fénelon sur ces matières si profondes et si délicates. Grâce à ces notions préliminaires, le lecteur peut s'engager avec courage dans l'étude d'une controverse presque inintelligible pour ceux qui n'y sont pas ainsi préparés ; de plus, il est tout à la fois rassuré et consolé en voyant clairement l'accord de Bossuet et de Fénelon sur les principes fondamentaux de la théologie mystique.

En face de ces vérités essentielles et unanimement enseignées dans les écoles catholiques, M. Gosselin expose les erreurs diverses habituellement désignées par le nom commun de quiétisme. Ces erreurs se sont produites dans les temps chez toutes les sectes religieuses de l'Inde, et elles forment encore aujourd'hui la portion la plus élevée de la théologie brahmanique et bouddhique ; nous les retrouvons aussi dans la dernière école du rationalisme grec, chez les philosophes néo-platoniciens. Après avoir altéré chez divers peuples et en divers temps la théologie mystique de la religion primitive, cette dangereuse hérésie a tenté plusieurs fois de se glisser dans l'Église catholique. Le savant éditeur de Fénelon raconte toutes ces vicissitudes du quiétisme avant Molinos. Puis il expose avec beaucoup de méthode, d'exactitude et de netteté, le quiétisme grossier de Molinos, le quiétisme moins grossier de M<sup>re</sup> Guyon, et enfin le quiétisme mitigé du livre des *Maximes*.

Après cette analyse si intéressante, M. Gosselin expose certaines questions agitées entre Bossuet et Fénelon pendant les controverses du quiétisme, et sur lesquelles le Saint-Siège n'a pas jugé à propos de prononcer. La principale de ces questions est celle qui a rapport à la nature de la charité. Les détails où l'auteur entre à ce sujet montrent ce qu'il faut penser de l'opinion d'un si grand nombre d'écrivains qui confondaient le *quiétisme* avec la doctrine du *pur amour*. « Bien loin que ces deux choses doivent être confondues, il est certain que la doctrine de Fénelon sur la nature de la charité est précisément celle que le plus grand nombre des théologiens a

<sup>1</sup> Œuvres complètes de Fénelon, 4 vol. grand in-8°, chez Pichise frères.

toujours soutenue et soutient encore sur cette matière. L'erreur consisterait uniquement à croire qu'il est permis de faire des actes de pur amour dans lesquels on renonce formellement au désir de la béatitude, ou qu'il y a en cette vie un état habituel de pur amour dans lequel la crainte des châtimens et le désir des récompenses n'ont plus de part. » M. Gosselin termine sa dissertation par un résumé de la doctrine spirituelle de Fénelon tirée de ses écrits apologétiques et du livre des *Maximes* expliqué d'après les mêmes écrits.

Cette savante analyse de la controverse du quétisme est suivie de deux appendices. Le premier renferme des détails très-curieux sur l'ostensoir d'or pur donné en 1714 par Fénelon à sa cathédrale. Cet ostensoir était porté par un personnage symbolique (la Foi ou la Religion) foulant aux pieds plusieurs livres, sur l'un desquels on lisait ces mots : *Maximes des saints*. M. Gosselin prouve que ce fait, rapporté par d'Alembert et par le Père de Querbeuf, et révoqué en doute par le cardinal de Bausset, est établi, quant au fond et aux circonstances principales, par des témoignages décisifs et irrécusables.

Le deuxième appendice est consacré à l'examen de quelques opinions des philosophes modernes sur la doctrine mystique du Christianisme considérée dans ses rapports avec le fondement de la loi naturelle et de l'obligation morale. M. Gosselin expose avec sa netteté ordinaire et réfute d'une manière solide : 1° le système soutenu par M. Jouffroy dans la quatrième leçon de son *Cours de Droit naturel* ; 2° le système soutenu par M. Charma dans l'*Essai sur les bases et les développemens de la moralité*.

La troisième partie de l'histoire littéraire de Fénelon est une analyse raisonnée de la controverse du jansénisme, pour servir d'introduction et d'éclaircissemens aux écrits de Fénelon sur cette matière.

Enfin la quatrième partie se compose d'éclaircissemens sur deux autres sujets de controverse d'après les écrits de Fénelon, c'est-à-dire sur le *fondement de la certitude*, et sur l'autorité du souverain Pontife.

La doctrine de Fénelon sur le principe de la certitude est identique pour le fond à celle qu'ont professée les vrais philosophes de tous les siècles, entre autres saint Augustin et saint Thomas. L'exposer, la justifier, puis la comparer aux systèmes de Descartes, de M. de La Mennais et de M. Jouffroy, telle est la tâche que s'impose notre auteur. Ici nous recommandons, surtout aux hommes qui s'occupent sérieusement de philosophie, la réfutation du mennaisianisme et celle du scepticisme empruntée à Kant par M. Jouffroy. Quant à l'apologie du doute *méthodique* recommandé par Descartes, est-elle bien concluante sur tous les points ? Nous n'oserions le décider. Quoi qu'il en soit, elle ne peut être plus modérée, et il faut la lire pour voir combien la vraie méthode cartésienne, la méthode de Fénelon, est éloignée du cartésianisme d'Hermès et de M. Cousin. Entre ces deux méthodes, comme entre le gallicanisme de Bossuet et celui de M. Dupin, il n'y a de commun que le nom. Mais dans ce nom il y a une amphibologie si dangereuse qu'on ne saurait trop s'en garder. Dès qu'on recommande à la foule de douter méthodiquement, elle comprend qu'il s'agit d'un doute réel. Aussi, malgré notre admiration profonde pour le *Traité de l'existence de Dieu*, nous n'oserions pas louer sans explication et sans réserve le chapitre où Fénelon simule le doute d'une manière si hardie. As-

surément il y a dans ce chapitre une fiction : c'est le monologue d'un homme qui doute et qui cherche, écrit par un homme qui croyait très-fermement. Mais si Fénelon eût lui-même publié ce monologue, il y eût sans doute ajouté un avertissement, pour prémunir les lecteurs contre toute méprise ; il eût aussi modifié certaines phrases où le personnage qu'il met en scène paraît considérer un doute, provisoire à la vérité, mais réel et presque général, comme le seul moyen d'éviter l'erreur. Depuis la mort de Fénelon le rationalisme a fait d'immenses progrès, et la tendance au scepticisme est devenue presque générale. Un philosophe chrétien doit donc mettre dans ses paroles une mesure, une précision et une exactitude dont le besoin ne pouvait être bien senti au XVII<sup>e</sup> siècle.

Le second sujet de controverse sur lequel M. Gosselin donne plusieurs éclaircissements, d'après les écrits de Fénelon, c'est *l'autorité du souverain Pontife*. L'exposition des principes de Fénelon sur l'autorité du Saint-Siège, la comparaison des sentiments de l'évêque de Meaux avec ceux de l'archevêque de Cambrai sur ce point font la matière d'un chapitre remarquable par l'exactitude théologique et par l'esprit modéré et conciliateur qui caractérisent l'auteur de l'*Histoire littéraire* de Fénelon. Un chapitre très-curieux de la dissertation de Fénelon *de Summi Pontificis auctoritate* ayant donné au savant éditeur l'idée de se livrer à des recherches historiques très-approfondies sur le droit public du moyen âge, relativement à la déposition des princes temporels, M. Gosselin publia en 1839 le résultat de ces recherches sous le titre de *Pouvoir du Pape sur les souverains au moyen âge*. La première édition de cet ouvrage étant entièrement épuisée, l'auteur a publié de nouveau ces mêmes recherches sous la forme d'*appendice à la quatrième partie*. Seulement, pour ne pas trop grossir le volume, il s'est borné, dans cet appendice, à indiquer les citations latines qu'il avait mises dans la première édition, et qu'on retrouvera dans la troisième édition, considérablement augmentée, qu'il vient de donner au public, et qui a fait sensation dans le monde savant.

La simple indication que nous venons de faire des principaux articles de ce recueil fait assez pressentir l'intérêt que trouveront dans la lecture de l'*Histoire littéraire de Fénelon* tous ceux qui connaissent le livre de M. le cardinal de Bausset. Les bibliophiles sauront gré à M. l'abbé Gosselin de leur avoir fourni de curieux détails sur tout ce qui se rattache à la composition et à la publication du *Télémaque*. Les théologiens de profession apprécieront la savante analyse de la controverse du quietisme. Enfin ceux qui, sans être théologiens, veulent dissertar sur le mysticisme et sur le gallicanisme, apprendront à s'exprimer avec plus de réserve sur des questions dont trop d'écrivains parlent aujourd'hui avec une légèreté qui décelerait bien de la mauvaise foi, si elle ne prouvait une profonde ignorance des matières théologiques.

*Les Apanages d'un Cavalier chrétien*, décrits en faveur des vertus et mérites de feu HERMAN-PHILIPPE DE MÉRODE, maquis de Trélon, et de tous les bons cavaliers, par le Père Mathieu Martin, religieux Minime ; imprimé pour la première fois à Mons en 1628, et réimprimé à Bruxelles en 1845, aux frais d'un membre de la famille de Mérode<sup>1</sup>.

Ce livre, aussi original qu'édifiant, fut dédié vers le tiers du XVII<sup>e</sup> siècle

<sup>1</sup> Un vol. grand in-8.

cle à la princesse Alberte d'Arumbergh, pour la consoler de la perte de son mari, H.-Ph. de Mérode, par un panégyrique des vertus dont il avait brillé pendant sa vie. Il n'a pas seulement l'avantage de rappeler, par des louanges méritées, deux familles illustres, dont l'une reste toujours chère aux cœurs des catholiques ; mais l'auteur profite de l'occasion pour tracer, dans toute sa perfection, le portrait d'un cavalier ou gentilhomme chrétien, qui vit au milieu de sa famille, occupé de ses enfants, de leur éducation et du bon gouvernement de sa maison. Il énumère toutes les qualités qui doivent le distinguer, et retrace tous les devoirs et les bonnes œuvres qu'il doit accomplir. Ce n'est point un esprit de flatterie ou de complaisance qui inspire l'écrivain, mais le sentiment du juste honneur qui est dû à des personnes haut placées par leurs vertus plus encore que par leur rang. Cet ouvrage, véritable trésor de sagesse et d'esprit chrétien, est d'autant plus utile à connaître aujourd'hui que la société est plus éloignée de cet esprit. Souvent parfait et charmant pour le style, ingénieux dans ses rapprochements, plein de finesse dans ses aperçus, d'une douceur d'âme admirable, il fait songer à saint François de Sales, dont il rappelle par moment le ton et même la diction. Il y a dans la langue employée par le bon et pieux Minime la force, le nerf, l'élan, la couleur et ce bonheur d'expressions qui caractérisent celle du XVI<sup>e</sup> siècle et dont l'usage se prolongea encore au commencement du XVII<sup>e</sup>. Joignant, dans la construction de ses phrases, la grâce à la naïveté, il sait parfois leur donner un tour vif et elliptique qui saisit et enchante en même temps. Sans s'en douter, il y amasse toutes les plus riches fleurs du bien dire, et cela sous la régence de l'équité et de la raison, pour me servir de ses propres expressions. A l'exemple des Pères de l'Eglise, tels que saint Jean-Chrysostôme, saint Basile, lesquels sont si féconds en comparaisons empruntées à toute la création, à toute la vie de la nature, il abonde en figures, en métaphores dont quelques-unes assurément présentent de la subtilité, mais n'en sont pas moins ingénieuses et spirituelles ; à part toutefois quelques antithèses forcées qui sont froides, plates et de mauvais goût. Pour ne citer qu'une de ces comparaisons, voici celle qu'il fait du mariage avec un églantier (p. 492) : « L'églantier, dit-il, est un arbrisseau si artistement diversifié en ses rameaux que c'est merveille : ses branches sont noires, rougeâtres et à demi brûlées ; ses feuilles sont toutes vertes et fort gaies. Partout on le voit surchargé d'épines et armé de dagues, mais il est aussi tout paré de fleurs et enrichi de roses ; d'un côté il vous pique et poigne, de l'autre il vous récréé et console : il est le lit d'honneur et la couche royale du petit rossignol qui chante jour et nuit, charmant les oreilles et les cœurs de sa douce musique ; mais il est aussi l'antra et le repaire des serpents, qui, de leurs sifflements envenimés, infectent et emportent le monde ; il est tout bon, tout beau et tout agréable d'une part ; il est tout laid, tout hideux et tout horrible de l'autre. Or, voilà cependant tout justement le vrai tableau du mariage. » Et encore celle au sujet de la vie (p. 226) : « Las ! mon cher lecteur, nos ans et nos jours sont comme des fleurs hémérocalles ; elles poussent à l'aube leur bouton, à midi s'épanouissent ; sur le tard tout flétrit, le soir la tête penche, la nuit tout choit à terre, puis se pourrit et se met en fumier : ainsi s'en fait-il de nos vies et de tout : *Quasi flos egreditur, et conteritur, et fugit velut umbra.* » (Job, XIV, 2.)

Après la nature que, d'une manière détournée et symbolique, il prend à témoin des vérités éternelles, parce qu'elle est aussi la créature de Dieu, il fait souvent intervenir le témoignage de la gentilité, afin que les paroles et les actions des païens fassent honte aux chrétiens infidèles ou tièdes, qui ne pratiquent pas si bien qu'eux-mêmes les simples vertus naturelles. On y retrouve donc sans cesse des souvenirs de l'antiquité, avec tout le doux parfum qui s'échappe en quelque sorte des citations faites avec goût des poètes latins, des vers d'Horace, de Virgile, d'Ovide; et puis des histoires, des anecdotes tirées des auteurs classiques.

Ce traité, *spirituel* à tous les titres, n'en est pas moins éloquent. L'amour de Dieu enflamme son auteur et fréquemment lui fait énoncer les plus belles pensées. Ce qu'il dit de la mort à la fin du premier chapitre est plein de vigueur : « La mort, cette cruelle Parque, ne pardonne à personne. Mais, de grâce, comme quoi et à qui pardonnerait-elle, la pauvre sotte? Elle n'a ni cœur, ni entrailles, ni yeux, ni oreilles, ni cerveau, ni bouche, rien que dents pour mordre et déchirer; puis, une grande faux à la main, dont elle moissonne tout ce qu'elle rencontre, Papes, rois, princes, ducs, marquis, comtes, nobles et roturiers, riches et pauvres, jeunes et vieux, hommes et femmes, tous pêle-mêle; et de tout cela elle fait de la poussière et quasi rien, etc. » Dans plusieurs endroits il s'écrie que la grandeur des grands est de relever les petits; que la vraie noblesse, la plus riche qualité après celle de chrétien, n'est plus rien quand elle dégénère de son être et forligne de la vertu; qu'il n'appartient qu'à un grand cœur et vraiment noble de tenir son rang parmi les grands, sans faste ni vanité, et s'abaisser aux petits et aux pauvres par charité. Enfin quand on lit ces belles paroles et les vifs reproches qu'il adresse aux mauvais riches (chap. XXIX, 15), l'on sent vivre et se manifester là, dans son énergie, cette généreuse liberté de paroles dont le zèle vraiment apostolique a toujours su maintenir les droits. Mais, d'une âme chrétienne, ce qui mérite également louange et grande estime, c'est, quand un livre semblable à celui dont nous rendons compte ici git dans l'oubli, tout à fait inconnu à cause de sa rareté, de l'en tirer, de le remettre au jour, pour que la lumière qu'il contient ne reste pas davantage sous le boisseau. C'est là une œuvre de piété à la fois envers Dieu et envers la mémoire d'ancêtres dont on n'a point dégénéré. Aussi espérons-nous pour elle, de la part du public chrétien, la récompense qui serait assurément la plus désirable, d'obtenir des lecteurs nombreux pour un livre vraiment digne d'en avoir.

C. R.

*Histoire de la société domestique chez les différents peuples anciens et modernes, ou Influences du Christianisme sur la famille, par M. l'abbé J. GAUVE<sup>1</sup>.*

Cette histoire de la société domestique est précédée d'un discours en forme d'introduction qui est aussi remarquable par la forme que par le fond. C'est un coup d'œil rapide sur les tendances de l'époque actuelle; il s'agit surtout du point de vue chrétien; mais les considérations dans lesquelles entre l'auteur prouvent qu'il n'est pas moins bon observateur que bon théologien.

<sup>1</sup> 2 vol. in-8°.

Après avoir constaté que, sur de nombreux points de notre Europe, d'horribles imprécations se font entendre contre le Catholicisme, M. l'abbé Gaume se demande quel mal il a donc fait. C'est à toute la famille qu'il s'adresse, aussi bien au père qu'à la mère, à l'enfant qu'au jeune homme et au vieillard. Que peut-on présager à chacun d'eux en particulier? N'y a-t-il pas des temps historiques qui ont ressemblé au temps présent? Les leçons qu'ils ont encourues ne nous serviront-elles à rien? N'aperçoit-on pas le progrès de l'antichristianisme? Les nations, les particuliers, les familles doivent prendre en considération l'état actuel du monde et se préparer à une grande et dernière lutte.

Il est facile de voir quel enchaînement il y a entre ce discours et l'histoire de la famille elle-même. Et, en effet, lorsque M. l'abbé J. Gaume s'est justement appesanti sur les funestes conséquences de la démoralisation de la famille chrétienne, n'avait-il pas à prouver que ses peintures n'avaient rien d'exagéré, et ne lui fallait-il pas nous montrer l'intérieur des familles païennes? N'est-ce pas par la différence des conséquences qu'on reconnaît la différence des principes? N'est-ce pas après cette longue étude qu'il lui a été facile d'appeler le Christianisme à l'honneur, à la reconnaissance, aux intérêts les plus sacrés de la famille? Mais aussi, après avoir raconté son histoire sans polémique et sans discussion, il la met en demeure de répondre à cette question du Christianisme : « *Qu'ai-je dû faire de plus pour vous que je n'aie pas fait?* »

Cette question nécessite de toute famille honnête autant que chrétienne une solennelle protestation. « Oui, doit-elle s'écrier, je dois tenir au Christianisme par le fond de mes entrailles, puisque je lui dois tout et que sans lui je perds tout; oui, je dois tenir plus fortement que jamais au Christianisme, puisque le Christianisme est banni des nations et que ce bannissement est un signe de décadence qui annonce l'approche des temps périlleux. »

Osera-t-on nier cette conséquence? Au moins on ne pourra pas dire que l'auteur a conclu d'un fait local à l'existence d'une loi universelle; qu'il a mis l'exception à la place de la règle; car il a fait l'histoire de la famille chez tous les peuples et à toutes les époques. Aussi avec quelle puissance n'a-t-il pas mis en relief les plaies de la famille païenne! Il les a montrées à nu. Toutefois, prêtre catholique, il a eu soin de ne rien dire que des oreilles chrétiennes ne pussent entendre, et il a eu tellement en vue l'édification de la famille que nous ne saurions lui indiquer un meilleur ouvrage, et on doit être d'autant plus reconnaissant de cet œuvre, qui considère la famille chrétienne comme un boulevard du Catholicisme, que nos adversaires emploient toute leur force à la démoraliser, sachant bien qu'après avoir emporté cet avant-poste ils seraient bientôt arrivés au bout de leurs efforts.

*Le Gérant, V.-A. WAILLE.*

---

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET C<sup>o</sup>,  
Rue de Seine, 32:

# DU FAUX ÉCLECTISME

## OU DU SYNCRÉTISME.

On a dit avec une profonde vérité que, pour résoudre une question, il suffit très-souvent de la bien poser. Ce principe est surtout applicable au débat qui s'agite entre les catholiques et les philosophes rationalistes. La bonté de notre cause est en effet si évidente que, pour gagner les suffrages des hommes loyaux dans tous les partis, nous n'avons qu'une difficulté à vaincre : c'est de faire nettement comprendre l'état de la question, toujours dissimulé par nos adversaires.

S'agit-il de livrer au clergé la domination civile ou politique de la France? S'agit-il d'enchaîner la science laïque ou tout au moins la philosophie hétérodoxe? S'agit-il enfin d'anéantir l'Université et de remplacer le monopole des libres penseurs par un monopole sacerdotal ou monacal? On le dit tous les jours. Mais, en vérité, si nous étions assez inintelligents pour aspirer ainsi à l'impossible, où est l'homme de bon sens qui pourrait craindre sérieusement notre influence? Quel philosophe, connaissant un peu le siècle où nous vivons, ne voudrait pas nous avoir pour concurrents et se donner le plaisir de nous vaincre? Non, j'ose l'affirmer : nos principaux adversaires ne croient pas au fond de l'âme que nous rêvions à de pareilles chimères ; la preuve, c'est qu'ils sont gens d'esprit, qu'ils savent où en est le monde, et que néanmoins ils nous craignent!

Toutefois, si un homme sensé ne peut nous croire coupables des folles prétentions que nous imputent certains journaux, on ne saurait méconnaître que la crédulité d'une foule passionnée



ne donne cours à ces ridicules calomnies. C'est donc pour nous un devoir de réfuter sans cesse les insinuations les plus extravagantes; autrement elles seraient bientôt reçues comme des vérités incontestables parmi les hommes trop nombreux qui nous prennent pour des brahmanes égarés dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle. Quoi que nous disions, quoi que nous fassions, la haine sera toujours aveugle et sourde; mais il ne faut pas qu'aucun esprit impartial puisse ignorer la véritable tendance de nos pensées et de nos vœux.

*Le Correspondant* n'a pas attendu jusqu'à ce jour pour faire sa profession de foi, et il n'est pas facile de le travestir en un ennemi fanatique de l'ordre, de la raison et de la liberté. Qu'on nous permette cependant d'insister sur un point de la controverse philosophique qu'il nous paraît important d'éclaircir pour prévenir tout malentendu. Plus d'une fois nous avons parlé dans ce recueil de la philosophie éclectique; plus d'une fois encore nous en parlerons à nos lecteurs; mais, pour qu'on ne puisse nous reprocher sur ce point une injuste sévérité, nous allons prouver que l'Éclectisme de M. Cousin et de son école n'est au fond qu'un dangereux Syncrétisme, et qu'il est la source des erreurs contemporaines les plus funestes. Il y a dans ce mot d'*éclectisme* un prestige et une puissance de séduction qu'on ne peut trop s'attacher à détruire.

## I

*Origine, exposition et appréciation de la théorie du Syncrétisme professée par M. Cousin.*

1. — M. Cousin a senti qu'il fallait avant tout avoir un système pour juger les autres systèmes; mais trouver une théorie qui puisse entraîner et captiver les esprits dans un siècle de scepticisme et de découragement intellectuel, ce n'est pas chose facile. S'il s'agissait seulement de résoudre une question de psychologie expérimentale, on pourrait encore se flatter d'y parvenir. Par malheur, quand on veut remplacer le Christianisme dans les âmes qui l'ont rejeté, quand on a la prétention d'exercer le ministère spirituel<sup>1</sup> mieux que l'Église auprès des

<sup>1</sup> Ce sont les expressions mêmes du représentant de l'éclectisme rationaliste à l'École.

intelligences d'élite, cela ne suffit pas. Que faire donc? Comment élever à la raison émancipée du joug de la révélation un temple dont les proportions colossales surpassent en majesté et en grandeur l'édifice de la théologie catholique?

Pour se faire illusion sur l'impossibilité de cette entreprise, le rationalisme éclectique n'avait qu'un parti à prendre : c'était de se transformer en syncrétisme, et c'est à quoi il s'est résigné.

« Si par hasard, s'est dit M. Cousin, si par hasard l'erreur n'était et ne pouvait être qu'une vérité incomplète, il n'y aurait plus à craindre de difficultés sérieuses, plus de doctrines fausses à détruire, plus de contradictions à résoudre; toute critique philosophique et tout critérium deviendraient inutiles; l'érudition suffirait; car, pour faire la science universelle, on n'aurait qu'à recueillir et à combiner toutes les erreurs. En additionnant toutes ces fractions de la vérité, on obtiendrait pour somme la vérité complète. Dès lors la philosophie devrait évidemment se faire par son histoire, et l'éclectisme pourrait accomplir toutes ses promesses. »

Cette hypothèse séduisante une fois imaginée, M. Cousin devait l'admettre naturellement pour se tirer des embarras sans nombre où il se trouvait engagé. Il l'a admise en effet, et elle est devenue le principe fondamental d'un syncrétisme qu'il a toujours décoré du nom d'éclectisme, mais dont il importe de mettre à nu les conséquences désastreuses.

Le rationalisme éclectique n'a pas été amené seulement par les difficultés de son entreprise à se transformer en syncrétisme; l'influence du panthéisme hégélien a contribué aussi puissamment à cette transformation.

D'après Hegel, tous les systèmes les plus opposés sont nécessaires pour la manifestation complète de l'idée infinie. Si inconciliables qu'ils paraissent, ils ont tous une secrète unité dans les profondeurs de la raison absolue, dont ils manifestent les formes diverses. Le développement historique de la philosophie est donc rationnel partout et toujours; tout y est pro-

*Remarque.* « Nous croyons, disait récemment M. Saisset, que M. l'archevêque de Paris se trompe essentiellement quand il refuse à la philosophie le droit d'exercer le ministère spirituel au même titre que le Christianisme. Voilà le point précis de notre dissentiment. » (*Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1845, p. 1030.)

gressivement engendré par la virtualité de l'esprit divin. Non-seulement chaque système a été nécessaire dans son temps, mais nul ne périt, ne doit périr ; les principes de tous doivent être affirmativement conservés dans la science. C'est pourquoi, entre la philosophie et l'histoire de la philosophie, il n'y a de différence que dans la forme. Étudier l'une, c'est étudier l'autre ; car la série des écoles qui se sont succédé d'âge en âge offre, dans son ensemble, la systématisation de la philosophie elle-même <sup>1</sup>.

Les dernières racines de cette théorie doivent être cherchées dans le panthéisme. Si Dieu, est tout, en effet, toutes nos pensées sont les pensées de Dieu. Alors comment expliquer l'erreur ? Comment concilier son existence avec la perfection essentielle de l'Être infini ? L'objection est insoluble ; mais, si l'on veut du moins en atténuer la force, il faut dénaturer la vraie notion de l'erreur, et c'est ce qu'ont fait les panthéistes les plus habiles. Ainsi, par exemple, Spinoza soutient que l'erreur est seulement une idée incomplète, inadéquate, une idée qui n'embrasse qu'une partie de son objet. S'il y a en elle imperfection, du moins elle ne renferme rien d'absurde, rien qui soit positivement faux. C'est un mode inférieur, mais nécessaire, de la pensée infinie, comme le vice est un mode imparfait, mais nécessaire aussi, de l'activité infinie.

2. — Cette fausse notion de l'erreur est précisément la base sur laquelle M. Cousin appuie toute sa théorie de l'éclectisme ou plutôt du syncrétisme.

« L'erreur, dit-il, n'est pas autre chose qu'une vérité incomplète convertie en une vérité absolue ; il n'y a pas d'autre erreur possible <sup>2</sup>. »

Il suit de là que

<sup>1</sup> « J'affirme, dit Hegel, que la succession des systèmes philosophiques dans l'histoire est la même que la succession des déterminations logiques de l'idée. J'affirme que, si l'on dépouille les principes fondamentaux qui apparaissent dans l'histoire de tout ce qui concerne leur forme extérieure et leur application au particulier, on reconnaît les divers degrés de l'idée logiquement déterminée, et réciproquement le mouvement dialectique de l'idée représente les principaux moments du mouvement historique. » — *Leçons sur l'histoire de la Philosophie*, t. I, p. 42 (en allemand). — Hegel remarque qu'il faut seulement savoir bien dégager les idées de la forme contingente que l'histoire leur donne. Opération difficile !

<sup>2</sup> *Cours de 1828*, 7<sup>e</sup> leçon, p. 6.

« L'erreur n'est pas extravagante <sup>1</sup>, » et que « *il n'y a pas de système faux, mais beaucoup de systèmes incomplets, vrais en eux-mêmes, et vicieux dans leur prétention de contenir en chacun d'eux l'absolue vérité, qui ne se trouve que dans tous* <sup>2</sup>. » « *Tout est vrai pris en soi, mais peut devenir faux si on le prend exclusivement* <sup>3</sup>. »

Ainsi conçue, « l'erreur est nécessaire et utile <sup>4</sup>. » En effet,

« Que sont les différentes philosophies ? Elles aspirent à donner de la raison une représentation complète. *Donc chacune d'elles est bonne à sa place et dans son temps* <sup>5</sup>. » « L'erreur, si je puis m'exprimer ainsi, est la forme de la vérité dans l'histoire <sup>6</sup>. »

Pour étayer ces hypothèses, M. Cousin a recours à un argument qui n'est pas plus solide :

« C'est la vertu de l'histoire, dit-il, d'emporter tout ce qui n'est pas nécessaire, essentiel et fondamental. *Il n'appartient qu'à ce qui est vrai de subsister et de laisser une certaine mémoire..... Rien ne dure que ce qui est nécessaire, et l'histoire ne s'occupe que de ce qui dure, de ce qui, en durant, s'organise, se développe et arrive à l'existence historique* <sup>7</sup>. » — Or, « qu'enseigne l'histoire de la philosophie, sinon que tous les systèmes sont aussi vieux qu'elle, et inhérents à l'esprit humain lui-même, qui les produit un premier jour et les reproduit sans cesse ; que vouloir établir la domination d'un seul est une tentative vaine, qui, si elle réussissait, serait le tombeau de la philosophie ; que, par conséquent, *il n'y a rien à faire qu'à honorer l'esprit humain, à respecter sa liberté, à constater les lois qui la régissent et les systèmes fondamentaux qui émanent de ces lois, à perfectionner sans cesse ces divers systèmes l'un par l'autre, sans tenter d'en détruire aucun, en recherchant et en dégagant la portion immortelle de vérité que chacun d'eux renferme, et par laquelle chacun d'eux est frère de tous les autres et fils légitime de l'esprit humain* <sup>8</sup> ? »

Pour apprécier la doctrine que nous venons d'exposer, il suffit d'examiner rapidement deux choses : 1° Est-il vrai que l'erreur ne soit qu'une vue incomplète de la vérité ? 2° Que prouve la persistance des grands systèmes qui ont partagé et partagent encore l'esprit humain ?

3. — D'abord, est-il vrai que toute erreur soit seulement une vue incomplète de la vérité ? Pour qu'un philosophe pût arriver à un système complètement faux, serait-il nécessaire,

<sup>1</sup> Cours de 1828, 6<sup>e</sup> leçon, p. 29.

<sup>2</sup> Fragm. phil., t. I, p. 48.

<sup>3</sup> Cours de 1828, 6<sup>e</sup> leçon, p. 29.

<sup>4</sup> Ibid., 7<sup>e</sup> leçon, p. 6.

<sup>5</sup> Ibid., 6<sup>e</sup> leçon, p. 35.

<sup>6</sup> Ibid., 6<sup>e</sup> leçon, p. 34, 32. « Toutes ces erreurs, c'est-à-dire toutes ces vérités, ajoute encore M. Cousin, se succèdent, etc. »

<sup>7</sup> Cours de 1828, 6<sup>e</sup> leçon, p. 8.

<sup>8</sup> Préface de la traduction de Tenneman.



comme l'a dit M. Cousin, qu'il se *placât hors de sa propre pensée, hors de l'humanité* <sup>1</sup> ?

Ces définitions arbitraires de l'erreur et ces formules sophistiques sont démenties par notre expérience journalière. Sans se placer hors de l'humanité, un homme n'est-il pas très-souvent hors de la vérité ? Ne peut-il pas chercher à induire les autres en erreur, en parlant contre sa pensée ? N'arrive-t-il pas tous les jours que l'on se trompe, en affirmant de bonne foi une proposition complètement fausse ? De plus, l'auteur d'un système, quel qu'il soit, n'est-il pas sujet à faillir en suivant la chaîne de ses déductions, même lorsqu'il est parti d'un principe vrai ; et s'il est parti d'un principe faux, ne doit-il pas être, du commencement à la fin, en opposition avec la vérité, pourvu que le raisonnement soit bien suivi ?

« Lorsqu'on attribue l'existence à ce qui ne l'a pas, ou qu'on dénie l'être à ce qui existe réellement ; lorsqu'on donne à un sujet une qualité purement imaginaire, ou qu'on lui refuse un attribut dont il jouit, on est dans le faux complètement. Ces quatre grandes sources d'erreurs ont sillonné profondément le champ de la philosophie, et l'ont encombré d'une foule de propositions dont la fausseté est absolument indépendante du vice d'exclusion <sup>2</sup>. »

La théorie de l'erreur invoquée par M. Cousin, pour excuser son syncrétisme, est donc démentie par l'observation psychologique la plus élémentaire, et dès lors on ne saurait s'appuyer sur elle pour soutenir que tous les systèmes sont vrais dans le fond, qu'ils doivent être respectés, conservés, et que leur unique défaut est d'être incomplets.

Sans doute, l'homme est faillible parce qu'il n'a pas une connaissance complète de la vérité. S'il possédait la science infinie, comme Dieu, il ne pourrait pas se tromper. Mais cela ne prouve pas que l'erreur en elle-même soit une vérité incomplète. Supposez, par exemple, que l'athée eût l'omniscience ; il ne serait plus athée, puisqu'il serait Dieu. S'ensuit-il que l'athéisme est seulement une vérité incomplète ? Non certes. L'athée peut invoquer en sa faveur quelques principes vrais, quelques faits réels ; mais les conclusions qu'il en tire, contrairement aux lois de la saine logique, sont complètement fausses ; or, ces conclusions forment précisément son système. Quand

<sup>1</sup> « Il n'est pas au pouvoir de la pensée de s'étudier elle-même, etc. » *Cours de 1828*, 7<sup>e</sup> leçon, p. 6.

<sup>2</sup> *Œuvres de Riantourg*, t. III, p. 126.

**M. Cousin** nous dit qu'il y a de la vérité dans tout système, il nous suffit donc, pour le réfuter, de lui poser cette question : Quelle est la vérité de l'athéisme? Sans doute les athées croient encore quelques vérités ; mais ce n'est pas en tant qu'athées : c'est bien plutôt quoique athées.

4. — Passons au deuxième argument de **M. Cousin**. — Un système, dit-on, qui, pour le fond, se reproduit toujours le même dans toutes les grandes périodes de l'histoire, doit nécessairement être vrai en lui-même. Comment aurait-il pu subjuguier autrement les esprits? Une doctrine en effet ne s'attire pas des partisans par ce qu'elle a de faux, mais par ce qu'elle a de vrai. Il faut donc regarder comme vraie au fond toute idée qui a persévéré à travers les siècles et a su trouver des défenseurs à toutes les époques. Voilà, je crois, l'argument dans toute sa force; s'il est solide, le syncrétisme est la vraie méthode philosophique. Tâchons donc de bien apprécier sa valeur.

Pour le réfuter, il suffit de montrer où il conduit. Si nous admettons que tout ce qui dure est nécessaire, légitime et vrai, voyez à quelles conséquences la logique nous condamne. Le polythéisme a duré, et il dure encore chez un grand nombre de peuples, sous sa forme même la plus grossière, sous la forme du fétichisme. Le dualisme a subsisté longtemps, et il n'est pas complètement mort; l'athéisme, le panthéisme, le déisme, le fatalisme, le scepticisme, l'égoïsme, etc., sont bien vieux aussi, et ils ont encore de la vie. Non-seulement tous ces systèmes sont arrivés à l'existence historique, non-seulement *ils ont laissé une certaine mémoire*, mais ils se sont organisés et développés parallèlement à la vraie doctrine philosophique et religieuse, et il n'y a guère d'apparence qu'ils doivent un jour disparaître complètement de l'esprit humain. Il faudra donc les proclamer tous nécessaires, essentiels et dignes de nos respects. La conscience et le bon sens se révoltent contre de pareilles conséquences.

Les systèmes les plus erronés, le matérialisme, l'athéisme, le panthéisme, le scepticisme, l'égoïsme, etc., sont aussi anciens que la philosophie! — Mais le vice n'est-il pas presque aussi ancien que la vertu? Est-il pour cela légitime?

« *Il faut honorer l'esprit humain,* » nous dit-on. — Oui, sans doute ; car il a été créé à l'image de Dieu ; mais faut-il, pour cela, honorer les extravagances où il tombe chaque jour ?

« *Il faut respecter sa liberté.* » — Mais faut-il respecter l'abus qu'il en a fait sans cesse ? Faut-il constater cet abus comme une loi, le déclarer sacré et inviolable ? M. Cousin nous le demande au nom de la tolérance ; mais une pareille tolérance ne ressemble-t-elle pas à la tolérance des sceptiques, c'est-à-dire à l'indifférence pour la vérité ?

5. — Allons plus loin, et tâchons d'enlever au sophisme que nous combattons le masque de vraisemblance dont il se couvre.

« Une doctrine, dit-on, ne s'attire pas des partisans par ce qu'elle a de faux, mais par ce qu'elle a de vrai. » — Qu'est-ce à dire ? — Une doctrine ne s'attire pas des partisans précisément parce qu'elle est fautive ? — J'en conviens. — Elle ne s'attire des partisans que par ce qu'elle a de vrai ? Je le nie.

Sans doute, quand une erreur nous fascine, ce n'est pas parce qu'elle est une erreur, mais ce peut être fort souvent parce qu'elle flatte agréablement notre sensibilité. Nous n'aimons pas, nous ne cherchons pas le faux, en tant qu'il est faux ; mais nous pouvons l'aimer et le chercher en tant qu'il est favorable à des passions qui nous sont chères.

Si l'homme était naturellement bon et vertueux ; s'il n'y avait pas en lui d'inclinations perverses ; s'il ne pouvait jamais vouloir que le bien et le vrai, alors M. Cousin aurait droit de dire que, quand une doctrine s'attire des partisans nombreux et éclairés, quand elle résiste à l'examen et persiste à travers les siècles, c'est parce qu'elle contient une portion de vérité. Mais il en est tout autrement : outre que la raison humaine est étroite et faible, outre qu'elle peut embrasser l'erreur en croyant tenir la vérité, la sensibilité de l'homme est divisée et pervertie. Il y a au fond de notre âme des instincts divergents qui nous entraînent, les uns à la vérité, les autres à l'erreur, les uns au bien, les autres au mal. Nous pouvons céder aux uns ou aux autres ; car nous sommes libres et nous pouvons abuser de notre liberté. Souvent il nous est même plus facile, plus agréable de nous abandonner à nos tendances mauvaises que de suivre nos tendances les plus élevées et les plus pures. C'est là un fait

d'expérience journalière. On voit le bien, on l'approuve dans le secret de sa conscience, et cependant on fait le mal, on professe l'erreur. Or, la lutte de la chair et de l'esprit, si violente dans la vie individuelle, doit apparaître plus largement encore sur le théâtre de l'histoire; car, suivant l'expression de M. Cousin, l'histoire est la représentation en grand de la nature humaine, et ce qui s'aperçoit à peine dans la conscience y reluit en traits éclatants. Voilà précisément pourquoi tous les éléments de l'histoire ne sont pas empreints des caractères de nécessité, de légitimité et de sainteté. Par cela même que les passions coupables de l'esprit et du cœur ont souvent dans l'intimité de notre nature une prédominance incontestable et bien puissante, elles ont dû s'emparer toujours d'une partie très-considérable du genre humain. D'ailleurs elles aiment le bruit, l'éclat, le scandale, tandis que la vertu et la vérité sont pacifiques et modestes. Le vice et le mensonge doivent donc se déployer largement sur la scène historique.

Le bien et le mal, le vrai et le faux ont marché perpétuellement aux deux côtés de l'homme, et toujours ils s'attacheront à ses pas en lui parlant un langage contraire. Néanmoins, si le mensonge peut jusqu'à un certain point contrefaire la vérité, il ne lui est pas donné de dérober complètement à cette auguste rivale les glorieux caractères que Dieu lui a donnés. La vérité, en parlant tous les idiomes, en s'adressant à tous les peuples, ne cesse pas pour cela d'être une; tous les siècles ont entendu sa voix, et pourtant sa parole est toujours demeurée identique à elle-même. Seule elle possède la puissance d'élever les âmes à la sainteté; seule elle rayonne d'un éclat surnaturel que rien d'humain ne peut égaler.

Voyez l'erreur, au contraire : elle est divisée en elle-même; plus elle s'étend dans l'espace et plus elle se fractionne; si elle dure, ce n'est qu'à la condition de se transformer; car, pour n'être pas reconnue et méprisée, il faut qu'elle change perpétuellement de travestissement. On dirait qu'elle a été condamnée au supplice de Caïn : nulle puissance humaine ne la fera disparaître du monde; tous les siècles l'ont vue passer portant au front le signe indélébile de la malédiction; mais c'est en vain qu'elle a bâti des villes et mis des pierres sur des pierres, elle ne peut s'asseoir que dans la nuit de l'ignorance,



et, dès que l'intelligence se réveille, il faut qu'elle recommence sa marche ; car il lui a été dit : « Tu seras errante et vagabonde : *Vagus et profugus eris super terram* <sup>1</sup> ! »

## II

### *Rapports du Synchrétisme avec les autres théories de M. Cousin, et avec les erreurs les plus funestes de notre époque.*

La théorie du synchrétisme est tellement insoutenable qu'on sera peut-être tenté de croire que je l'ai inventée à plaisir, et que, pour l'imputer à M. Cousin, j'ai abusé déloyalement de quelques paroles sans importance. « Soit ! dira-t-on, M. Cousin et quelques-uns de ses élèves ont pu glisser parfois de l'éclectisme au synchrétisme. Vous nous montrez çà et là, dans leurs écrits, des textes où les limites de la vérité et de l'erreur sont trop effacées. Mais, où est le philosophe chez lequel on ne trouverait point quelques phrases inexactes ? Faut-il donc, pour si peu de chose, poursuivre à outrance des hommes honorables ? Cela est-il juste ? »

Assurément ces objections seraient fondées, si les textes que nous avons soumis à une critique sévère étaient sans rapport avec l'ensemble des erreurs professées, soit par M. Cousin, soit par les autres adversaires de l'Église. Mais, avec toute la bienveillance possible, nous ne saurions voir dans ces textes des inexactitudes peu importantes, comme il en échappe aux écrivains les plus sages et les plus réservés. Quiconque voudra examiner sérieusement la question, au lieu d'absoudre les phrases citées plus haut comme des exagérations isolées et sans danger, y reconnaîtra l'expression caractéristique des tendances les plus funestes, soit de M. Cousin en particulier, soit des rationalistes contemporains en général. Arrêtons-nous un instant pour mettre en lumière ces tristes, mais importantes vérités.

1. — Analysez les théories les plus célèbres de M. Cousin ; vous verrez bientôt que le synchrétisme en sort et y ramène par tous les côtés. J'ai déjà fait observer que le panthéisme conduit logiquement à excuser et même à diviniser toutes les erreurs ;

<sup>1</sup> Gen. IV, 12.

mais on m'objectera que M. Cousin a désavoué le panthéisme. J'en conviens, et je ne veux examiner ici ni la valeur, ni la portée de ce désaveu; je remarquerai seulement qu'en reniant le principe l'habile dialecticien n'a jamais renié explicitement toutes les conséquences qu'il y avait rattachées. Ainsi, il paraît toujours maintenir sa théorie de la raison impersonnelle, son fatalisme optimiste, son apothéose du succès, de la puissance et de la victoire. Au fond, cela ne doit pas surprendre; car, si ces erreurs se rattachent naturellement au panthéisme, elles peuvent aussi s'en détacher et subsister à part. Or, il suffit de presser l'une ou l'autre de ces doctrines pour en faire sortir le syncrétisme. J'aurai plus tard occasion de le prouver, en ce qui regarde la théorie de la raison impersonnelle. Je me bornerai donc ici à montrer les liens qui rattachent l'éclectisme à l'optimisme et à la justification de la victoire.

« L'histoire, dit M. Cousin, est une géométrie inflexible.... L'ordre admirable qui y règne est un reflet de l'ordre éternel; la nécessité de ses lois a pour dernier principe Dieu lui-même.... C'est parce que Dieu, ou la Providence, est dans la nature que la nature a ses lois nécessaires; c'est parce que la Providence est dans l'humanité et dans l'histoire que l'humanité a ses lois nécessaires et l'histoire sa nécessité.... La Providence n'a pas seulement permis, elle a ordonné (car la nécessité est le caractère propre et essentiel qui PARTOUT la manifeste) que l'humanité eût un développement régulier.... Si l'histoire est le gouvernement de Dieu rendu visible, tout est à sa place dans l'histoire; et si tout est à sa place, TOUT Y EST BIEN; car tout mène au but marqué par une puissance bienfaisante.... Ou l'histoire est une fantasmagorie insignifiante, ou elle est raisonnable. Si elle est raisonnable, elle a des lois et des lois nécessaires et bienfaisantes; car toute loi doit avoir ces deux caractères. Soutenir le contraire est un blasphème contre l'existence et son auteur<sup>1</sup>.... Il fallait que l'humanité eût survécu à bien des révolutions, à bien des désordres apparents, pour comprendre que tous ces désordres ne sont en effet qu'apparents, et qu'au-dessus est un ordre invariable et bienfaisant<sup>2</sup>.... Je regarde l'idée de l'optimisme historique.... comme la plus haute idée à laquelle la philosophie soit encore parvenue..... Elle suffirait pour nous faire remercier la Providence de nous avoir fait naître à une époque où enfin on commence à comprendre et à ombrager l'existence à tous les points de sa durée<sup>3</sup>. »

Ces principes une fois admis, le syncrétisme est inévitable. Si en effet tous les grands événements, dont l'histoire nous présente le tableau, ont été non-seulement permis, mais ordonnés nécessairement par la sagesse divine, si tout est à sa place dans les annales de l'esprit humain, si tout y est bien, si les désordres que

<sup>1</sup> Introduction à l'histoire de la Philosophie, 7<sup>e</sup> leçon, p. 36-39.

<sup>2</sup> Ibid., 11<sup>e</sup> leçon, p. 5.

<sup>3</sup> Ibid., 7<sup>e</sup> leçon, p. 39, 40.

nous y rencontrons à chaque pas *ne sont qu'apparents*, évidemment le philosophe doit *amnistier, accepter et combiner* tous les systèmes philosophiques ou religieux qui sont arrivés à l'existence historique <sup>1</sup>. Et la logique ne veut pas qu'on s'arrête à mi-chemin dans ce syncrétisme. Quand on aura absous toutes les erreurs philosophiques, le panthéisme, le sensualisme, le scepticisme, etc., elle exigera, au même titre, qu'on absolve toutes les sectes qui ont déshonoré la religion; elle réclamera une pareille indulgence pour les adorateurs de Bacchus, de Priape ou de Siva! Si, après avoir adopté les prémisses de M. Cousin, vous refusez de partager votre respect entre le culte de Vénus ou de Bhavani et le culte de la Vierge Marie; si vous ne consentez pas à vous incliner devant le monstrueux mystère de l'Yoni-Lingham comme devant le mystère de la Croix, elle vous accusera de *blasphémer contre l'existence et contre son auteur!* Or, il importe assez peu que l'on tente de poser des limites à ces exigences d'une logique inexorable; car ces limites incertaines et mobiles reculeront toujours, suivant le bon plaisir de celui qui les aura arbitrairement posées.

Assurément, tout n'est pas faux dans le texte que je viens de citer. Comme le dit M. Cousin, il y a un ordre admirable dans l'histoire; cet ordre est un reflet de l'ordre éternel, et il a pour principe la sagesse toute-puissante de Dieu. Mais, si Dieu est la cause suprême, il n'est point l'unique cause; il ne faut donc pas lui attribuer tout. Quand nous étudions les annales du genre humain, nous sommes en face de deux agents bien distincts: la Providence et l'homme. Quoi qu'en dise M. Cousin, ces deux agents sont libres; mais l'un est souverainement parfait, et ses œuvres sont toujours dignes de son infinie sagesse; l'autre, au contraire, est profondément imparfait, il est même tellement enclin à l'erreur et au mal que trop souvent il cherche son bonheur dans une lutte inessée contre la puissance de Dieu. Comment donc *tout serait-il bien* dans l'histoire? Comment n'y trouverait-on pas sans cesse le mal à côté du bien, le faux à côté du vrai? Sous la main de Dieu, les obstacles mêmes deviennent des instruments; mais, si l'erreur et le crime servent involontairement au triomphe de la vérité et de la vertu, ce n'est

<sup>1</sup> *Ibid.*, 11<sup>e</sup> leçon, p. 2.

pas une raison pour les absoudre. Si, par exemple, l'aveuglement et la perversité des Juifs, qui crucifièrent le Sauveur, ont accompli le plus sublime des conseils divins ; si ce déicide, qui semblait devoir consommer la perte du monde, a été le principe de la régénération universelle, les bourreaux du Christ ne furent pas pour cela plus excusables.

Dira-t-on que j'amoindris le rôle de la Providence parce que je vois dans la vie de l'homme autre chose que la vie de Dieu ? Ah ! s'il y a quelque chose d'injurieux pour la Providence, c'est une théorie qui fait retomber sur elle tous les crimes et toutes les folies dont l'histoire nous offre trop souvent l'humiliant spectacle ! On a beau dire que *tout est bien*, cela ne change pas la nature des choses : le mal est toujours le mal, et l'erreur est toujours l'erreur ; en les déclarant nécessaires, en les divinisant, on ne relève pas l'homme ; on outrage seulement la majesté sainte que l'on prétend honorer !

2. — La philosophie de M. Cousin aboutit encore par un autre point à cette confusion sacrilège. Une conséquence rigoureuse de l'optimisme universel, c'est que le succès, la victoire et la puissance sont un critérium infaillible du bien et du vrai ; or cette conséquence nous ramène de nouveau au syncrétisme. Si nous l'admettons, en effet, nous devons amnistier, vénérer même toute doctrine qui a réussi, tout système qui s'est fait des partisans nombreux, toute secte religieuse et toute école philosophique qui ont su, n'importe comment, conquérir une large place dans le monde. M. Cousin ne s'est pas dissimulé ces corollaires naturels de sa théorie. Tout au contraire, il les a développés avec une complaisance manifeste. Écoutons-le.

• Le caractère propre, le signe du grand homme, c'est qu'il réussit <sup>1</sup>... Si le vaincu excite notre pitié, il faut réserver notre plus grande sympathie pour le vainqueur, puisque toute victoire entraîne infailliblement un progrès de l'humanité <sup>2</sup>. Il faut être du parti du vainqueur ; car c'est toujours celui de la meilleure cause, celui de la civilisation et de l'humanité, celui du présent et de l'avenir, tandis que le parti du vaincu est toujours celui du passé... Il faut donc applau-

<sup>1</sup> Introduction à l'histoire de la Philosophie, 10<sup>e</sup> leçon, p. 17.

<sup>2</sup> Toute victoire !.... par exemple, les conquêtes du mahométisme chez les peuples chrétiens de l'Asie, de la Grèce, de l'Afrique et de l'Espagne ! ou bien, de nos jours, l'asservissement de la catholique Pologne sous le joug d'un despote schismatique et barbare !

dir à la défaite du grand homme vaincu, puisqu'elle a été utile, puisqu'avec ses grandes qualités, ses vertus et son génie, il marchait à rebours de l'humanité et du temps. Même, à la réflexion, on trouve toujours que le vaincu a dû l'être. La seule défaite suppose déjà que le vaincu s'est trompé sur l'état du monde, qu'il a eu la vue courte, et, il faut bien le dire, l'esprit borné et un peu faux. Un examen attentif et impartial est très-défavorable aux vaincus<sup>1</sup>. — « La victoire et la conquête ne sont pas autre chose que la victoire de la vérité du jour sur la vérité de la veille, devenue l'erreur d'aujourd'hui<sup>2</sup>. » — « Admettez-vous que la civilisation avance sans cesse?... L'admettez-vous<sup>3</sup>? Et vous ne pouvez pas ne pas l'admettre! Donc il s'ensuit que, toutes les fois que l'esprit du passé et l'esprit de l'avenir se trouveront aux prises, l'avantage restera nécessairement à l'esprit nouveau<sup>4</sup>. »

« J'ai absous la victoire comme nécessaire et utile; j'entreprends maintenant de l'absoudre comme juste, dans le sens le plus étroit du mot; j'entreprends de démontrer la moralité du succès.... Puisque le vaincu est toujours celui qui doit l'être, accuser le vainqueur et prendre parti contre la victoire, c'est prendre parti contre l'humanité et se plaindre du progrès de la civilisation. Il faut aller plus loin : le vaincu doit être vaincu et a mérité de l'être; le vainqueur non-seulement sert la civilisation, mais il est meilleur, plus moral, et c'est pour cela qu'il est vainqueur.... Messieurs, TOUT EST PARFAITEMENT JUSTE EN CE MONDE<sup>5</sup>.... Sans faire ici une théorie ni une classification des vertus, je me contente de rappeler que la prudence et le courage sont les deux vertus qui contiennent à peu près toutes les autres<sup>6</sup>; l'imprudence est un vice, et voilà pourquoi elle ne réussit guère; le courage est une vertu, qui a droit à la récompense de la victoire; la faiblesse est un vice, partant elle est toujours punie et battue<sup>7</sup>.... »

« J'ai défendu la victoire, je viens de défendre la puissance; il me reste à défendre la gloire, pour avoir absous l'humanité. On ne fait jamais attention que tout ce qui est humain, c'est l'humanité qui le fait, ne fût-ce qu'en le permettant; que maudire la puissance (j'entends une puissance longue et durable), c'est blasphémer l'humanité, et qu'accuser la gloire, ce n'est pas moins qu'accuser l'humanité qui la décerne. Qu'est-ce que la gloire, Messieurs? Le jugement de l'humanité sur un de ses membres; or, l'humanité a toujours raison. En fait,

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 37, 38.

<sup>2</sup> *Ibid.*, 9<sup>e</sup> leçon, p. 31.

<sup>3</sup> Non, certes, nous ne l'admettons pas! Il est facile et commode d'affirmer *a priori* que toutes choses vont toujours en se perfectionnant. C'est à la faveur de ce préjugé que l'on accrédite toutes les nouveautés les plus absurdes et les plus dangereuses. Mais, pour être agréable aux novateurs, cette hypothèse n'en est pas plus vraie. La raison du plus fort n'est pas toujours la meilleure! Et si, grâce à Dieu, la vérité est indestructible, elle n'en éprouve pas moins souvent des revers partiels et momentanés. Sa gloire est de ressusciter toujours; mais, comme le divin Maître qui l'a rendue féconde et immortelle, elle doit s'attendre à être persécutée, calomniée, conspuée, flagellée, condamnée à mort et clouée à un gibet.

<sup>4</sup> Mais l'esprit du passé n'est pas toujours l'esprit d'erreur, et l'esprit nouveau n'est pas toujours l'esprit de vérité!

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 36, 37, 38.

<sup>6</sup> A ce compte, il y a des voleurs et des assassins qui pourraient prétendre au prix de vertu! Combien de prudence et de courage ne peuvent-ils pas déployer en effet pour échapper aux coups de la justice humaine! Que dirait M. Cousin s'il découvrait de pareilles maximes chez un pauvre Jésuite!

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 39.

citez-moi une gloire imméritée! De plus, *a priori*, c'est impossible; car on n'a de la gloire qu'à la condition d'avoir beaucoup fait, d'avoir laissé de grands résultats. Les grands résultats, Messieurs, les grands résultats; tout le reste n'est rien<sup>1</sup>.

3.—On croira peut-être qu'emporté par le malin plaisir d'établir sous les yeux de mes lecteurs tous ces paradoxes, j'ai oublié le syncrétisme et la philosophie, pour me lancer sur le terrain brûlant des allusions personnelles et des insinuations outrageantes. Mais aucune de mes citations n'est étrangère à notre sujet; toutes au contraire démontrent ma thèse. En effet, après avoir absous et glorifié en masse tous les conquérants, M. Cousin revient à l'objet de ses leçons, et il nous affirme que si, dans l'arène sanglante de la politique, la raison, la vérité et la justice suivent toujours les drapeaux de la victoire,

« Il en est de même en philosophie.... Là aussi c'est le vaincu qui a tort, puisque là aussi la bataille est entre le passé et l'avenir<sup>2</sup>. » — « Dans le combat entre deux idées représentées par deux grands philosophes, la lutte, loin d'affliger les amis de l'humanité et de la philosophie, doit, au contraire, les remplir d'espérance, puisqu'elle les avertit que l'humanité et la philosophie se préparent à faire un nouveau pas<sup>3</sup>. »

Or, je vous demande si ces principes ne nous ramènent pas en plein syncrétisme, et s'il est une erreur que l'on ne puisse réhabiliter avec eux? Pour le faire sentir, il suffira de quelques applications.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le sensualisme et le scepticisme ont détrôné le spiritualisme chrétien; une génération frivole ou passionnée a méconnu la gloire des religieux et profonds penseurs du XVII<sup>e</sup> siècle. Au point de vue de M. Cousin, cela était lé-

<sup>1</sup> *Ibid.*, 10<sup>e</sup> leçon, p. 20, 21. *Tout le reste n'est rien !....* C'est à ce principe qu'en appelaient Robespierre et Marat, pour organiser la terreur et les massacres sur une échelle colossale. C'est sans doute aussi en vertu de cette maxime que M. Cousin les admirait tant autrefois, et qu'il a écrit dans son meilleur ouvrage ces paroles étranges : « Considérez dans la révolution française ses principes et ses résultats; et alors, ou absolvez en masse la révolution française, ou condamnez tout le siècle qu'elle représente.... Condamnez la marche et le progrès de la civilisation moderne; défendez l'immobilité absolue, opposez-vous à l'histoire, opposez-vous aux desseins de la Providence. » (*Hist. de la Phil. au XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. I, p. 36. — Par une inconséquence bien caractéristique, M. Cousin proteste qu'il y a eu, dans la révolution française, des excès qui le révoltent. Mais alors pourquoi nous demander d'absoudre en masse un événement complexe, où le bien a été si tristement souillé par le mal ?

<sup>2</sup> *Ibid.*, 10<sup>e</sup> leçon, p. 39.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 40.

gitime, nécessaire, providentiel. Voltaire et les encyclopédistes n'ont-ils pas fait d'immenses conquêtes ? Donc ils combattaient pour la cause de la justice et de la vérité. Honneur à ces grands hommes ! Ouvrez le panthéon de l'histoire à leurs ombres vénérables ! Grâce à eux l'esprit de doute a vaincu l'esprit de foi dans la portion la plus influente de notre société officielle ; or, toute victoire amène infailliblement un progrès, et le parti du vainqueur est toujours celui de la civilisation. Tout triomphe est juste ; tout succès est à la fois le signe et la récompense de la plus haute moralité. Oui, tout est bien ; *tout est parfaitement juste en ce monde*. Le succès obtenu par le poème de la *Pucelle* n'a été lui-même un désordre qu'en apparence. D'ailleurs le philosophe ne doit point faire attention à de petits détails ; les grands résultats, voilà ce qui importe ! Tout le reste n'est rien. Aussi l'humanité, dont la sagesse est infaillible, l'humanité a couronné de gloire Voltaire et ses disciples. Or la gloire ne peut nous tromper. Non ! Examinez ses jugements les plus contestés, et vous reconnaîtrez qu'ils sont légitimes. Y a-t-il une gloire plus contestée que celle de Rabelais ? Eh bien, l'auteur du *Pantagruel* mérite au fond notre reconnaissance et notre vénération. Nous pourrions dire ses fautes ; mais il y a dans notre cœur une tendresse invincible pour cet homme qui a rendu de si grands services à la civilisation et à la philosophie, en démasquant la corruption monacale<sup>1</sup>. Après tout, n'a-t-il pas eu, n'a-t-il pas encore plus de lecteurs et d'admirateurs qu'aucun métaphysicien spiritualiste ? Cela suffit pour trancher le débat ; car tout ce qui est humain, c'est l'humanité qui le

<sup>1</sup> Telle est l'unique excuse que puissent alléguer les admirateurs de Rabelais. Pour la réfuter, il nous suffit de rappeler ici les éloquentes paroles de M. Gérusez, que personne assurément n'accusera d'intolérance fanatique. « L'impiété de Rabelais, dit-il, « s'étale sous la bouffonnerie. La généalogie de Gargantua n'est-elle pas une parodie « de la généalogie du Sauveur des hommes ? Et la naissance de Pantagruel ne décou- « vre-t-elle pas le même dessein contre le mystère de l'Incarnation ? Le plus terrible « et le plus salutaire des dogmes du Christianisme, la sanction de toute morale, le « châtement des coupables dans une autre vie, n'est-il pas tourné en dérision par ces « nouvelles qu'Epistémon ressuscité rapporte de l'autre monde ? La chasteté et l'ab- « stinence, toutes les vertus qui purifient, ne sont-elles pas exposées au sarcasme ? La « plus sainte des institutions humaines, le fondement de toute société, le mariage, n'est- « il pas criblé de plaisanteries sans cesse renaissantes ? Que voulez-vous donc, ô « Rabelais ? Vous attaquez les vœux monastiques et vous ruinez le mariage ! Que vou- « lez-vous donc ? »

fait, ne fût-ce qu'en le permettant. Or l'humanité a toujours raison. La gloire de Rabelais est donc légitime, comme celle de Descartes. Et si un fanatisme intolérant refuse des statues au peintre de Gargantua, les philosophes sauront lui en dresser une sur les autels de l'éclectisme <sup>1</sup>.

Voilà le langage que doivent tenir les disciples de M. Cousin, s'ils veulent être d'accord avec leur maître. Comme cela est moral ! comme cela est propre à former l'esprit et le cœur de la jeunesse ! Comme les catholiques doivent être rassurés après cela sur les principes qu'on dépose dans l'âme de leurs enfants !

Encore si ces funestes doctrines étaient sans écho dans la philosophie et la littérature contemporaines, on pourrait peut-être espérer qu'elles auraient peu d'influence. Mais non : le syncrétisme, qui en est la source, s'est infiltré partout, et, quelque part que vous creusiez le sol où nous marchons, vous voyez jaillir ses flots impurs !

### III

Nous venons de montrer que le syncrétisme est le terme où vont aboutir toutes les théories les plus dangereuses de M. Cousin. Mais, pour comprendre à quel point ce syncrétisme est funeste à la religion, nous devons considérer maintenant par quelle pente rapide il conduit à toutes les écoles contemporaines les plus hostiles au Catholicisme. Alors il ne nous paraîtra plus un assemblage de paradoxes éphémères et sans influence ; mais au contraire nous reconnaitrons en lui le principe générateur de l'anarchie morale et religieuse qui fait chaque jour des progrès si effrayants. Il suffit en effet de jeter un regard attentif sur les principales écoles qui luttent aujourd'hui contre l'Eglise pour voir que toutes professent les principes essentiels du

<sup>1</sup> M. Cousin ne s'est pas borné à soutenir des principes qui renferment ces conséquences impies. En effet, d'après des journaux rationalistes qui, je crois, n'ont pas été démentis, c'est lui qui a pressé l'Académie Française de proposer, puis de couronner l'éloge de Voltaire. Lorsque récemment les habitants de Tours ont élevé une statue à Descartes, il s'est aussi rencontré un homme qui n'a pas rougi de demander, au nom de la philosophie, qu'une autre statue fût élevée à l'obscène Rabelais, en face du monument consacré au religieux auteur des *Méditations philosophiques* ; et cet homme, c'est M. Cousin ! — Voilà comment le chef de l'école éclectique entend l'harmonie des contraires et la conciliation du spiritualisme avec le sensualisme !



syncrétisme, et appliquent au moins ces principes aux questions religieuses. Commençons notre revue par nos ennemis les plus modérés.

1. — Interrogez les déistes de l'école sentimentale ; examinez le point de vue auquel ils se placent pour juger tous les cultes : n'est-ce pas exactement celui qu'adopte M. Cousin dans ses cours sur l'histoire de la philosophie ? Tous les cultes, d'après ces déistes, sont des fils légitimes de l'esprit humain ; tous ont été et sont encore utiles, nécessaires même, pour le bonheur des peuples qui les ont créés ou adoptés ; leur unique tort, c'est que chacun d'eux prétend contenir la religion absolue, qui est leur fonds commun, et qui se développe insensiblement par la fusion progressive des sectes opposées <sup>1</sup>. Comment ne pas reconnaître ici tous les traits essentiels du syncrétisme ?

2. — Prêtez l'oreille, d'un autre côté, aux amplifications sonores des écoles *humanttaire* et *progressiste*. Allez du saint-simonisme à son héritier M. P. Leroux, de M. Ed. Quinet à l'auteur de *Spiridion* ; toujours et partout vous reconnaîtrez un thème identique assez mal déguisé sous des variations monotones. Ce thème, c'est la justification de toutes les erreurs et leur alliance universelle contre la vérité qui les condamne. Sans doute il y a des dissidences assez nombreuses entre l'école éclectique et les écoles rivales qui voudraient la supplanter ; mais ces dissidences ne touchent nullement aux principes fondamentaux du syncrétisme. Ainsi M. Leroux, qui a fait un volume contre l'éclectisme, M. Leroux enseigne et pratique aujourd'hui, sous le nom de *synthèse*, la méthode enseignée et pratiquée depuis longtemps par M. Cousin, dont il est à beaucoup d'égards le disciple fidèle <sup>2</sup>. Comme le maître qu'il renie et qu'il flétrit, mais auquel il n'en fait pas moins de nombreux em-

<sup>1</sup> Voyez, par exemple, le livre de Benjamin Constant sur la religion.

<sup>2</sup> Un membre de l'école éclectique, qui s'est chargé de répondre au livre de M. Leroux, a fait cette remarque avant moi. « On est tenté plus d'une fois, dit-il, en parcourant la réfutation de M. Leroux, de croire qu'il n'a pas d'autre dessein que d'escamoter sous le mot de synthèse ce qu'il y a de plus positif dans l'éclectisme pour se donner ensuite le plaisir de le découvrir une seconde fois. La synthèse a tant de traits de ressemblance avec l'éclectisme que, sauf quelques opinions plus brillamment exposées que neuves, et quelques autres fort confuses, la première ne paraît d'ordinaire qu'un éclectisme déguisé. » — Voyez *De l'Éclectisme*, par NICOLAS, professeur de philosophie à la Faculté protestante de Montauban, in-8°, 1840, p. 44.

prunts, il déclare en effet légitimes et nécessaires toutes les erreurs philosophiques et religieuses qui ont réussi à se faire une place dans l'histoire. Au fond, il se borne presque à tirer, avec une logique audacieuse, les conséquences du fatalisme optimiste importé d'Allemagne par l'auteur de *l'Introduction à l'histoire de la Philosophie*. S'il ose soutenir ouvertement que le sensualisme, le scepticisme et l'athéisme ont été providentiels partout où ils ont triomphé; s'il absout le polythéisme, le dualisme et le panthéisme; s'il admire au même titre Zoroastre et Moïse, Epicure et Notre-Seigneur Jésus-Christ, les hérésiarques et les Pères de l'Eglise, Bossuet et Voltaire, Pascal et Kant, Malebranche et Schelling, Fénelon et Saint-Simon, je ne saurais voir là qu'une application large et hardie, une déduction franche des principes posés plus ou moins nettement par nos professeurs d'éclectisme.

3. — Les doctrines fondamentales du saint-simonisme et du fouriérisme peuvent se déduire tout aussi naturellement des prémisses enseignées par M. Cousin, et les journalistes qui travaillent à les propager sous une forme de plus en plus pratique et réalisable sont, à mon avis, les meilleurs logiciens de l'école syncrétiste. Après avoir absous toutes les erreurs de l'intelligence, il faut en effet, si l'on veut être conséquent, absoudre les égarements du cœur. Aussi, quand Bazard et Enfantin sont venus proclamer *la réhabilitation de la chair et sa réconciliation avec l'esprit*, s'emparant du principe posé dans *l'Introduction à l'histoire de la Philosophie*, ils se vantaient de rétablir l'harmonie entre les contraires. Et, comme cela devait arriver, beaucoup de jeunes éclectiques se rangèrent plus ou moins hardiment sous leur drapeau <sup>1</sup>.

Les apôtres du phalanstère ont dû se recruter également dans le sein de l'école qui possède aujourd'hui toutes les chaires les plus importantes de l'Université. Qu'enseignent en effet les maîtres de la philosophie officielle? Ils enseignent que toutes les manifestations de la pensée philosophique sont légitimes et saintes, et qu'il s'agit seulement de leur donner une place convenable dans une synthèse large et flexible. Après cela, que voulez-vous que leurs élèves répondent aux sectateurs de Fou-

<sup>1</sup> Voyez Gauthier Arnould, *Doctrines philosophiques*, p. 175.

rier quand ceux-ci, appliquant à la morale et à la société les formules du syncrétisme, concluent en logiciens que nulle pudeur n'arrête :

« Toutes les passions aussi sont légitimes et saintes ; elles viennent de Dieu ! Il ne s'agit donc que de trouver un plan d'organisation sociale qui donne à toutes satisfaction complète. »

On dira, et je veux le croire, que M. Cousin et ses disciples favoris détestent sincèrement ces funestes doctrines. Mais, qu'ils le veuillent ou non, leurs principes y conduisent. Or, leurs bonnes intentions ne changent pas la nature des choses, et la logique des passions triomphera toujours des liens fragiles dans lesquels on s'efforcera d'étouffer son développement. Tant que le monopole offrira à ses jeunes philosophes de beaux et bons traitements, il pourra neutraliser l'*attraction passionnée* que doit exercer sur eux la secte *harmonienne* ; mais n'y a-t-il pas lieu de craindre qu'apôtres discrets d'un fouriérisme mitigé, quelques-uns ne préparent à huis-clos le développement graduel d'un phalanstère éclectique ? Ou plutôt n'est-il pas facile de prévoir qu'en attendant le jour lointain de la transformation sociale, leurs élèves pourront se croire autorisés à pratiquer *la loi de l'avenir* autant que le permettra la pudeur des sergents de ville ?

4. — Toutefois, je veux bien supposer que la jeunesse des écoles universitaires ne glissera pas de ce côté sur la pente de l'erreur et du vice. Mais l'enseignement éclectique a bien d'autres dangers. Il est, par exemple, une introduction toute naturelle aux leçons du Collège de France. Sous le rapport théologique, je ne vois pas, en effet, de différence essentielle entre le syncrétisme religieux dont M. Quinet s'est fait le missionnaire, et celui que M. Cousin développait en 1828.

Qu'est-ce que l'éclectisme au point de vue des hommes qui dominant tout l'enseignement philosophique du monopole ? Qu'est-ce, sinon une sorte de catholicisme transcendantal qui doit dominer d'abord, puis absorber pacifiquement toutes les sociétés religieuses, sous le prétexte séduisant de les réconcilier ? Eh bien, donnez à ce système une forme vivante et poétique ; changez ses formules abstraites en métaphores, vous aurez l'esquisse de cette *Eglise vraiment universelle*, de ce *Christianisme agrandi*, de cette *vaste cité d'alliance* dont MM. Quinet et

Michelet sont les prophètes. Du reste, que le souverain pontificat, le siège suprême de ce catholicisme transcendantal soit à Paris et non à Rome, c'est un point sur lequel s'accordent tous nos rationalistes parisiens; et, en définitive, la seule question sur laquelle les chefs de la philosophie officielle ne puissent s'entendre avec leurs rivaux, c'est de savoir si cette papauté philosophique résidera à la Faculté des Lettres et à l'École Normale, ou bien au Collège de France et dans les bureaux de la *Revue indépendante*. Mais que l'Église catholique romaine doive renier ses vieilles prétentions à l'infaillibilité pour reconnaître la légitimité et la nécessité de toutes les doctrines opposées à la sienne; qu'elle soit tenue de se soumettre à l'*Etat enseignant*; que son dogme, sa morale, son culte aient besoin de passer par le feu de la critique pour s'*harmoniser* avec les hérésies *contraires*; enfin que le rationalisme soit appelé à fondre toutes les religions et tous les systèmes philosophiques dans une synthèse universelle et définitive, sur tous ces points les rationalistes de toutes les écoles n'ont qu'une même pensée; ou, s'il y a entre eux quelques dissentiments imperceptibles, ces dissentiments ne valent pas la peine d'être remarqués, car ils n'ont en réalité aucune importance pratique.

Après cela, comment voulez-vous que les jeunes bacheliers de l'éclectisme ne passent point sous la bannière de MM. Quinet et Michelet? Synchrétisme pour synchrétisme, ils doivent naturellement préférer celui qui s'exprime avec le plus de franchise, de chaleur et de poésie. Les réticences cauteleuses et les précautions politiques de la philosophie officielle ne sauraient leur convenir longtemps; un peu plus tôt ou un peu plus tard, ils iront donc applaudir les dithyrambes frénétiques et les prophéties enthousiastes du Collège de France.

5. — En dernière analyse, on peut dire avec vérité que tous les adversaires les plus ardents du Catholicisme en France appartiennent *logiquement* à l'école éclectique. A la vérité, ils ne sont pas tous des disciples *avoués* de M. Cousin; quelques-uns même sont aujourd'hui ses ennemis. Mais je défie de montrer chez eux une hérésie de quelque importance dont le premier germe ne se trouve chez le fondateur de la philosophie officielle et chez quelques-uns de ses disciples favoris. Malgré leurs di-

visions, leurs rivalités et leurs haines, tous les chefs du rationalisme contemporain se rattachent donc les uns aux autres par des liens secrets, et le syncrétisme est le nœud qui réunit ces liens divers.

Oui, si l'auteur de l'*Introduction à l'histoire de la Philosophie* était mort en 1829, il est très-vraisemblable que les saint-simoniens, les fouriéristes et les prédicateurs illuminés du progrès humanitaire se poseraient unanimement aujourd'hui comme les héritiers légitimes de l'illustre mort. Au fond, c'est à peu près ce qu'ils ont fait; car, en matière de métaphysique, de théologie et d'histoire, ils ont certainement emprunté au célèbre professeur autant d'idées que les membres de la *gauche hégélienne* en ont emprunté à leur maître Hégel<sup>1</sup>. S'ils osent renier celui dont ils portent si fièrement la dépouille, c'est qu'ils peuvent contester, avec grande apparence de raison, son identité personnelle. La vérité est pourtant que, si M. Cousin a continué de se transformer depuis quinze ans comme auparavant, il y a en lui quelque chose qui a persisté à travers toutes ces métamorphoses : c'est le rationalisme éclectique, avec sa conséquence inévitable, le scepticisme religieux. Voilà pourquoi, malgré les dissidences de ses anciens élèves, il est encore le chef suprême de toutes les écoles hétérodoxes, et pour ainsi dire le suzerain de cette féodalité intellectuelle dont l'humeur indépendante, l'orgueilleuse ambition et l'esprit dominateur menacent la liberté de la science comme la liberté des cultes.

6. — Je ne veux pas dire qu'au fond de l'âme M. Cousin et ses disciples avoués aient pour l'Eglise cette haine violente qui rugit par la bouche de MM. Leroux, Michelet et Quinet. Non. Je ne crois pas qu'ils voulussent, comme les rationalistes du Collège de France et de la *Revue indépendante*, la destruction immédiate du Catholicisme. Remplacer le Christianisme dans les hautes régions sociales; exercer le ministère spirituel pour l'usage des esprits supérieurs, tandis que le clergé fonctionnera pour l'usage du peuple; rétrécir insensiblement le do-

<sup>1</sup> Il est vrai que M. Cousin avait lui-même emprunté ses idées à Schelling et à Hégel; mais, pour se propager dans notre pays, le syncrétisme germanique avait besoin d'une traduction éloquente; c'est M. Cousin qui a fait cette traduction, et il l'a faite de manière que personne ne pourra lui en contester la propriété.

maine des religions positives par une *conquête pacifique* et progressive, tel est le programme avoué et promulgué récemment par le représentant de M. Cousin à l'École Normale<sup>1</sup>. Mais ce dernier plan de guerre est certainement plus à craindre pour nous qu'une persécution ouverte; il est plus à craindre surtout que les déclamations fougueuses du Collège de France. Si je ne me trompe, le chef et les membres de l'école éclectique font à la religion plus de mal qu'ils ne veulent et qu'ils ne croient. M. Quinet et M. Michelet, au contraire, ne nous font point tout le mal qu'ils voudraient nous faire. Ils ont surexcité des passions haineuses; ils ne nous ont pas enlevé une seule de ces âmes qui aiment l'Eglise, parce qu'elles la connaissent. Or la seule chose que nous devons craindre sérieusement, c'est la perte des âmes, et surtout la perte de ces jeunes âmes dont la droiture et la loyauté ne peuvent être séduites que par la physionomie grave et la modération apparente du rationalisme éclectique. Eh bien, ces esprits d'élite, dont il nous importerait surtout de conserver ou d'acquérir l'appui sincère et l'ardente sympathie, on nous les ravit chaque jour. Dans toute la France on va les chercher au sein même de ces pieuses familles où la vertu et la foi se transmettaient de génération en génération comme un précieux héritage. On les contraint, au nom du monopole, de passer dans une atmosphère de scepticisme religieux les années les plus périlleuses et les plus décisives de la vie. On leur inocule le doute à cet âge où le sang

<sup>1</sup> « Si la philosophie et la religion positive, dit M. Saisset, ont au fond le même domaine et un domaine universel, leur lutte est nécessaire, et il est impossible que chacune d'elles ne tende pas à absorber l'autre et à exercer toute seule le ministère spirituel dans son universalité. Nous accordons tout cela; mais la question est maintenant de choisir entre ces deux méthodes: l'une qui consiste, par un mouvement régulier de la science, par le développement interne, la propagation des spéculations philosophiques, par la critique calme, approfondie des institutions religieuses, à étendre chaque jour l'exercice philosophique du ministère spirituel; l'autre qui veut engager une lutte violente, exciter les passions.... La philosophie ne retournera pas en arrière, et de même qu'elle ne consentira pas à s'abriter, comme au temps de Descartes, derrière la distinction des vérités naturelles et des vérités surnaturelles, elle n'essaiera pas, comme au temps de Voltaire, l'entreprise téméraire de se substituer par la violence et la guerre aux institutions religieuses.... Qu'elle étende chaque jour ses conquêtes, qu'elle gagne des âmes, qu'elle plonge jusqu'au fond de la société, qu'elle se propose pour idéal suprême la conquête de l'humanité tout entière... » (*Revue des Deux-Mondes*, 1<sup>er</sup> février 1845, p. 406, 407. — Voyez aussi p. 1048 du même volume.)

fermente dans les veines, où la fièvre des passions agite le cœur et trouble si souvent l'intelligence. Refusent-ils de s'exposer à une épreuve aussi redoutable : alors on leur ferme impitoyablement toutes les carrières libérales où ils pourraient acquérir quelque influence ; on les condamne à l'isolement et à la stérilité ! Et quels sont les hommes qui travaillent ainsi à tarir dans sa source la vie de notre Eglise ? Les hommes du monopole universitaire, et surtout les hommes du monopole éclectique !

7. — Encore, si les jeunes âmes que l'on fait tomber ainsi des hauteurs du Christianisme pouvaient se soutenir du moins dans les froides régions d'un spiritualisme stoïcien ! En perdant les forces surnaturelles que peut seule donner une foi surnaturelle, elles ne perdraient pas du moins toute dignité morale ; mais les embaucheurs du rationalisme éclectique, en voulant recruter leur école, ne recrutent la plupart du temps qu'au profit du scepticisme et du sensualisme pratique. Sur cent âmes qu'ils nous enlèvent, ils n'en conservent pas deux. Que deviennent en effet, que doivent naturellement devenir ceux de leurs jeunes élèves qui ont le malheur d'échanger la foi catholique contre un diplôme de bachelier ? Les plus modérés et les plus chastes s'abandonnent à une religiosité vague, qui aboutit bientôt à l'indifférence dogmatique et à une profonde atonie morale ; mais ce n'est là qu'une minorité presque imperceptible. Une autre minorité plus nombreuse peut-être, composée d'imagination romanesques et enthousiastes, poursuit, avec M. Leroux et M. Quinet, l'idéal insaisissable d'une religion et d'une société nouvelles. Quant à la multitude de ces âmes vulgaires qui ne vivent ni dans la foi ni dans la science, elle s'abrutit ou du moins s'énerve dans la volupté. Et il n'en peut être autrement ; car une passion de jeune homme ne sera jamais contenue par des formules abstraites ou par des phrases de rhétorique. Ni Kant avec son *impératif catégorique*, ni Rousseau avec ses invocations emphatiques à la conscience ne sauraient calmer un cœur de vingt ans.

Si l'on veut bien juger de l'avenir moral que le monopole éclectique prépare à notre patrie, il faut considérer attentivement au milieu de quelles influences se trouve jetée l'âme du jeune étudiant que la philosophie a dépouillé de sa foi au sortir

du collège. Il faut prêter l'oreille à tous les échos de la littérature contemporaine ; il faut descendre des régions nuageuses où la métaphysique rationaliste flotte à tous les vents du siècle.

Nous avons montré l'éclectisme dressant sa chaire à l'embranchement des routes divergentes dans lesquelles se dispersent les esprits actifs qu'il enlève au Christianisme ; mais la foule (je ne parle pas seulement de la foule ignorante, je parle aussi de la foule lettrée) ne fait pas de systèmes et n'appartiendra jamais à aucune école. Il semble donc, au premier abord, que la pensée des philosophes ne peut guère agir sur elle ; il y aurait pourtant une grave erreur à le supposer. Les principes les plus abstraits, quand ils sont favorables aux passions, pénètrent dans les masses par des transformations rapides. L'histoire, le théâtre, le roman, le journal traduisent et commentent de mille manières les doctrines du haut enseignement, et le maître d'école explique ces commentaires au peuple même de nos campagnes. En voulez-vous la preuve ? Jetez un coup d'œil sur les diverses branches de notre littérature.

8. — Tandis que M. Cousin démontrait philosophiquement la légitimité de la victoire, ses amis, MM. Thiers et Mignet, appliquaient cette théorie fataliste et optimiste à l'histoire de la révolution française. A leur point de vue, comme à celui de la philosophie éclectique, le succès était divin ; il n'y avait d'humain que la chute et les revers. Et, comme il arrive d'ordinaire, les disciples de ces habiles historiens ont encore exagéré les erreurs de leurs maîtres. Suivant eux, le gouvernement de la Convention et du Directoire, de Danton, de Robespierre et des Cinq-Cents a été admirable, héroïque, sublime ; leur puissance et leurs succès ont été le signe, la mesure et la récompense de leur moralité supérieure. Dans l'histoire du jacobinisme, les désordres ne sont qu'apparens ; *tout est à sa place, tout est bien* ; tout mène à un but glorieux et divin par des lois nécessaires et bienfaisantes. Les triomphes sanglants du Comité de Salut public ont été justes, et ses victimes méritaient leur sort ; car la victoire a été le prix du courage et de la prudence ; la défaite a été le résultat de l'impuissance et son châtement légitime. *Le courage et la prudence ne contiennent-ils pas à peu près toutes les vertus, et partant ne doivent-ils pas réussir ? L'impru-*



dence et la faiblesse ne sont-elles pas des vices, et portant ne doivent-elles pas être punies et battues? Oui. Telle est la loi; elle est de fer et d'airain; elle est nécessaire et universelle. Que l'histoire absolue donc en masse la révolution française; qu'elle la glorifie dans toutes ses phases à cause de ses grands résultats! Les grands résultats, en effet, les *grands résultats*; tout le reste n'est rien<sup>1</sup>! Voilà les doctrines que les apologistes de la Terreur ont tantôt professées, tantôt sous-entendues, avec plus ou moins de tempéraments et de correctifs. Les publicistes de l'école révolutionnaire ont proclamé ces théories avec une franchise qui en atténue le danger; mais nulle part l'erreur n'est plus séduisante que là où elle se cache sous d'habiles réserves; jamais elle n'est plus redoutable que lorsqu'elle s'insinue sous des formules vagues ou équivoques, et surtout lorsqu'à la faveur de ces déguisements elle pénètre dans l'éducation publique.

Malheur à la vertu faible et timide, quand le droit de la force, de l'habileté et de l'audace, est ainsi proclamé le droit suprême, quand le succès décide de la moralité des actions! Alors, pour juger du bien et du mal, du vrai et du faux, on examine avant tout de quel côté souffle le vent de la fortune; et le seul devoir que l'on reconnaisse, c'est de tendre sa voile de ce côté-là. L'empire des circonstances devient l'unique loi de la vie individuelle et sociale. Le dévouement à la vérité opprimée et à la cause du faible est regardé comme une folie, tandis qu'une apostasie opportune est admirée comme un acte de sagesse. On ne comprend plus d'autre vertu que le savoir-faire, l'énergie et la ruse. — Tel est le désolant spectacle que nous offre une grande partie de notre société officielle; telles sont les maladies honteuses qui s'étendent, comme une lèpre, sur les âmes sans foi. Si

<sup>1</sup> Voyez les textes cités plus haut, p. 173-175. — M. Cousin n'a pas seulement posé ces principes funestes, il les a appliqués. En effet, si nous en croyons M. Leroux, il avait jadis une vive admiration pour Marat, et il lisait secrètement à ses élèves de l'École Normale les journaux les plus incendiaires de 93. Depuis lors, à la vérité, il s'est, avec M. Thiers, rapproché du pouvoir; mais c'est toujours en vertu du principe qu'il faut être du parti de la victoire. Hegel aussi était, à sa manière, conservateur, aristocrate et même absolutiste; mais, afin d'harmoniser les contraires, il professait en même temps un profond respect pour Robespierre, et c'est lui qui a écrit ces lignes: « Robespierre a proclamé le principe de la vertu comme le plus haut principe gouvernemental. — C'était un homme qui prit la vertu au sérieux. — Sous Robespierre, c'étaient la vertu et la terreur qui ont régné. » *Philosophie de l'histoire*, publiée par Gans. Berlin, 1837, p. 443.

les maîtres de la philosophie universitaire avaient compris leur mission, ils se seraient donc attachés à combattre cette contagion effrayante avec une persévérance infatigable. Mais, tout au contraire, ils ont aggravé le mal, ils l'ont propagé ; ils ont accéléré ses progrès par l'influence irrésistible de leur enseignement.

Je le sais, M. Cousin et ses disciples favoris ont renié bien haut la morale de l'intérêt et le droit de la force ; mais qu'importe, s'ils ramènent d'un côté ce qu'ils écartent de l'autre ? Ils ont enlevé au sensualisme et à l'égoïsme le point d'appui que ces systèmes cherchaient dans l'idéologie ; mais ils leur ont donné un autre point d'appui dans l'ontologie et dans la philosophie de l'histoire. Oui : qu'ils le veuillent ou non, qu'ils le sachent ou qu'ils l'ignorent, ils sont complices d'une morale tout autrement dangereuse que celle d'Escobar et des casuistes les plus relâchés. N'avons-nous pas vu où conduisent logiquement les principes posés dans l'*Introduction à l'histoire de la Philosophie* ? Eh bien, ces principes, on les propage dans les écoles en réimprimant sans nul désaveu, en louant et en répandant le livre qui les contient. Or, quand des erreurs de ce genre sont lancées de haut à travers le monde, on ne les enraye pas comme on veut. Toujours poussées en avant par la vapeur brûlante des passions, elles emportent, dans leur mouvement irrésistible, les vains obstacles que les hommes leur opposent, jusqu'à ce que la main toute-puissante de Dieu brise leurs ressorts les uns contre les autres.

9. — Mais à ces dangers viennent s'en ajouter d'autres ; à ces influences corruptrices viennent se rallier d'autres influences plus corruptrices encore, s'il est possible.

Étudiez cette littérature passionnée qui exerce une fascination si déplorable sur la foule ardente des jeunes gens et des femmes. Là aussi vous retrouverez le syncrétisme : non plus sans doute un syncrétisme abstrait, à la parole grave, à la physionomie spiritualiste, mais un syncrétisme sensuel, qui se déguise sous les travestissements innombrables du roman, du drame et du feuilleton ; non plus le syncrétisme des idées, mais le syncrétisme des passions et des instincts charnels. Or, avec un peu d'attention, vous ne tarderez pas à vous apercevoir qu'il s'établit une harmonie chaque jour plus complète entre

ces deux syncrétismes. C'est dans les bureaux du *Constitutionnel*, du *Journal des Débats*, du *Siècle*, de la *Revue de Paris* et de la *Revue des Deux-Mondes*, que s'est formée cette entente cordiale entre les philosophes qui glorifient toutes les erreurs et les romanciers qui exaltent toutes les passions comme légitimes et saintes. Le *premier-Paris* s'est voué à la défense du monopole éclectique, et le feuilleton a cédé sa place au roman, à condition que celui-ci se chargerait de satisfaire tout à la fois les haines irréligieuses et la soif de la volupté. La ligne qui divise le haut et le bas du journal mesure exactement la distance qui sépare aujourd'hui le syncrétisme des idées du syncrétisme des appétits charnels.

Au fond, il n'y a dans ce rapprochement rien qui doive surprendre; car, sous la diversité des apparences, une analyse attentive peut saisir des deux côtés des tendances analogues: une tolérance optimiste, qui commence par déguiser le vice en vertu et finit par l'absoudre; un fatalisme énervant, qui se renie presque toujours, qui se désavoue lui-même et se propage d'autant plus facilement sous les couleurs séduisantes d'une philanthropie sentimentale; puis, en définitive, la confusion du vrai et du faux, du bien et du mal<sup>1</sup>. Enfin, si l'on se rappelle ce que nous avons dit précédemment sur les rapports du syncrétisme et du fouriérisme, on comprendra comment le *Constitutionnel*, c'est-à-dire le journal officiel du monopole éclectique, a professé, dans un feuilleton célèbre, autant de sympathie pour la société *harmonienne* que de haine contre l'Église catholique.

Mais, si cette alliance de toutes les erreurs avec toutes les passions n'a rien que de naturel, elle en est d'autant plus effrayante. Quel avenir, grand Dieu, elle nous prépare! Quelles croyances et quelles mœurs elle inspirera aux générations nouvelles! Tandis que l'on apprend aux bacheliers de l'éclectisme à vénérer la sagesse des athées, des panthéistes et des sceptiques, tandis que les professeurs les plus graves établissent scientifiquement la nécessité et même *la vérité de l'erreur*, les romanciers des journaux universitaires achèvent l'éducation morale de la jeunesse en exaltant, toujours sous des prétextes philanthropiques, la sainteté du concubinage, la pureté de l'a-

<sup>1</sup> Voyez la *Revue analytique et critique des Romans contemporains*, par M. Alphonse du Valconseil, et les *Études sur le roman-feuilleton*, par M. Nettement.

dultère, la chasteté de la prostitution et l'héroïsme du suicide. Tandis que la vérité catholique est défigurée, calomniée, tandis que les hérésiarques et les sophistes sont égalés aux docteurs les plus illustres de l'Eglise dans des cours de philosophie et d'histoire, les feuilletonistes du monopole font descendre l'épouse légitime au-dessous de la courtisane, et le prêtre au-dessous du forçat !

10. — Et quand la confusion de toutes les idées morales et religieuses se propage ainsi activement par la presse et par l'instruction publique, on voudrait que les catholiques renoncassent à enseigner librement la vérité pure dont la Providence leur a confié la garde ! En présence de ces efforts habilement combinés pour la ruine de ce que nous avons de plus cher, on prétend nous condamner au silence et à l'inaction ! Et l'on s'étonne, que dis-je ? on s'indigne, ou du moins l'on simule l'étonnement et l'indignation quand un cri d'alarme s'échappe de nos lèvres !

On dira sans doute que les chefs de l'école éclectique n'ont ni provoqué, ni approuvé toutes les publications immorales qui servent leur cause. C'est là un fait très-contestable ; mais, fût-il exact, il ne pourrait aucunement ébranler notre thèse ; ce n'est point, en effet, aux personnes, c'est à leurs doctrines que s'adressent nos reproches. Je l'avoue, si le fanatisme irréligieux s'est armé tout à coup pour la défense des philosophes éclectiques, c'est peut-être moins par amour pour eux que par haine pour nous. L'idéologie ne tient pas la paix et la guerre dans un pli de son manteau. Malgré ses fastueuses prétentions, elle n'a jamais eu et n'aura jamais, *par elle-même*<sup>1</sup>, le pouvoir d'entraîner la foule, fût-ce vers le mal, dont la route est pourtant si commode et la pente si rapide. Elle suit le mouvement général plutôt qu'elle ne l'imprime. Mais, si elle n'est pas la cause première de la corruption publique, en répandant le scepticisme religieux elle accélère le progrès du mal avec une force effrayante. Les ennemis de la morale chrétienne l'ont bien compris, et leur accord doit être pour nous un avertissement sa-

<sup>1</sup> Je dis *par elle-même* ; car, en s'alliant aux passions dominantes de notre époque, à ses préjugés favoris, et aux intérêts d'une corporation puissante, elle a su acquérir une influence aussi vaste que profonde.

lutaire. D'ailleurs, quand toutes les mauvaises passions se sont levées pour la défense d'un monopole qui servait si bien leurs intérêts, les représentants de l'éclectisme ont-ils désavoué les honteux auxiliaires qui s'ameutaient autour d'eux? Un seul, comme nous le verrons plus tard, un seul <sup>1</sup> a eu le courage de le faire, — une seule fois, — sur un seul point, avec force concessions, — et dans l'intérêt bien entendu de la philosophie rationaliste. Or, on sait aujourd'hui qu'il a été blâmé par les hommes qui auraient dû applaudir le plus ouvertement son éloquente protestation. Avenglé par la haine de l'Eglise, oubliant toutes ses habitudes de prudence, son maître l'a désavoué et ses collègues l'ont renié, comme s'il se fût rendu coupable d'une lâche trahison <sup>2</sup>. N'est-ce pas aussi un chef de l'école éclectique qui, recourant à des machines de guerre plus efficaces que les abstractions de sa science, a évoqué le premier sur la scène politique les fantômes du jésuitisme et de l'ultramontanisme? N'est-ce pas lui qui a tenté, à l'Académie, une apothéose de Voltaire? N'est-ce pas lui qui, plus que personne, a surexcité, dans les hautes régions de la science et de l'administration universitaire, des rancunes irréligieuses qui commençaient à s'assoupir? N'est-ce pas lui enfin qui, à la Chambre des Pairs, s'est posé comme l'ennemi le plus infatigable de la liberté catholique? Oui, sans doute! Et voilà pourquoi nous le regardons comme le promoteur le plus redoutable d'une anarchie morale et intellectuelle que l'Eglise seule peut combattre d'une manière efficace.

On ne saurait trop le répéter : si M. Cousin, depuis quinze ans, n'a produit aucun ouvrage nouveau digne de son talent, en revanche il s'est fait dans l'administration universitaire une position très-redoutable, du haut de laquelle il s'impose à tous

<sup>1</sup> M. Saisset.

<sup>2</sup> C'est un professeur de l'Université, et l'un des champions les plus ardents du monopole, qui nous a révélé ces secrets de famille dans la *Revue indépendante*. « Franchement, dit M. Genin, j'avais cru l'article de M. Saisset inspiré, suggéré peut-être, par M. Cousin. Tout le monde s'y est trompé. Mais M. Cousin dément ce bruit en des termes formels et qui ne permettent pas la doute.... Ni les raisonnements, ni les prières mêmes, dit-on, de M. Cousin n'ont pu arrêter M. Saisset. » — Tous les professeurs du collège Henri IV, où M. Saisset enseigne la philosophie, ont aussi désapprouvé, d'après M. Genin, et déclaré inconvenantes les protestations de M. Saisset contre le pamphlet scandaleux de M. Michelet. Voyez *l'Univers* du 28 février 1845.

les professeurs de philosophie avec la puissance d'un monopole tyrannique. Il est notoire qu'au Conseil royal d'instruction publique et à l'École Normale nul ne peut décliner sa compétence et résister à son autocratie dans les questions philosophiques. Juge principal, ou plutôt juge absolu de l'agrégation pour l'enseignement philosophique des collèges et des facultés, il peut donner la vie ou la mort aux jeunes professeurs, suivant l'intérêt et pour la plus grande gloire de son éclectisme. Par son influence au sein de l'Institut, il ouvre ou il ferme les portes de l'Académie des Sciences morales, et il tient dans sa main le bâton de maréchal que convoitent tous les membres de l'état-major universitaire. De plus, en se faisant, comme pair de France, le champion le plus ardent du monopole, il a groupé autour de lui toutes les passions égoïstes d'une corporation ombrageuse et envahissante. Enfin, comme ancien ministre, il a place sur le char qui porte M. Thiers et sa fortune. *Le Constitutionnel* applaudit à toutes les paroles qui tombent de sa bouche ; *le Siècle* l'admire presque à l'égal de MM. Michelet et Quinet ; *le Journal des Débats* et *le National* lui aident de leur mieux à compléter l'armement de ces bastilles intellectuelles qui tiennent la foi et la science en état de siège, et dont chacun espère bien saisir la clef un jour ou l'autre. En un mot, tous les condottieri du journalisme et du feuilleton, tous les pourfendeurs de Jésuites et d'ultramontains sont à son service. Grâce à cette garde prétorienne du monopole rationaliste, M. Cousin peut donc incessamment redevenir grand-maître. Dans cet état de choses, quel membre de la hiérarchie universitaire oserait engager une lutte évidemment inégale contre une semblable puissance ? Où est le recteur assez courageux et assez fort pour fermer la porte de nos collèges aux jeunes missionnaires du rationalisme éclectique, aux lauréats de l'École Normale, du doctorat et de l'agrégation ? On pourrait, j'aime à le croire, en citer d'assez courageux ; mais nulle part assurément on n'en trouvera d'assez forts !

S'il en est ainsi, les véritables amis de l'Université ne doivent-ils pas s'unir avec nous pour demander la destruction du monopole ?

L'abbé H. DE VALROGER.

# LES FRANÇAIS EN ALGÉRIE,

PAR M. L. VEUILLOT <sup>1</sup>.

Voici un livre qui mérite une attention sérieuse : ce n'est pas seulement une lecture agréable et variée, un modèle du meilleur style à beaucoup d'égards : c'est surtout le témoignage d'une âme chrétienne sur une question d'une immense gravité.

Il serait impossible de dire à quelle catégorie appartient précisément le livre de M. Veillot : la forme en est familière, l'intention d'amuser et d'instruire de jeunes esprits fort clairement exprimée. En même temps on voit que l'auteur a l'espérance que les parents s'enquerront de ce que lisent leurs fils, et qu'ils feront leur profit des lumières qu'il répand sur le problème de l'Algérie.

Nous possédons toute une littérature algérienne : les documents statistiques surabondent ; les généraux, les conseillers d'Etat, les ingénieurs, les naturalistes ont parlé tour à tour ; mais aucun de ces grands travaux ne dispense des quelques lettres que M. Veillot vient de livrer à la publicité. En ce moment surtout son livre devient un ouvrage de circonstance.

Ce que je loue dans ce livre, c'est la sobriété de ses conclusions. M. Veillot n'a point de système à lui ; il n'a pas vu toute l'Algérie, il y est resté peu de temps, et, quoique sa position fût extrêmement favorable, il a senti, en homme de conscience, que beaucoup d'éléments lui manquaient pour se faire une opinion décidée. D'ailleurs, il devait être frappé, comme

<sup>1</sup> Paris, chez Waille, 1 vol. in-8. Prix : 3 fr. 50 c.

tous les hommes de sens, de l'inextricable obscurité qui enveloppe l'avenir de l'Algérie.

Nous présentons à cet égard le plus étrange phénomène. Dans un gouvernement de discussion, pour un pays situé à trente-six heures de nos côtes, que chacun visite à sa fantaisie, que tant de Français ont déjà vu de gré ou de force, la solution du problème ne paraît pas avoir avancé d'un pas : on sait moins aujourd'hui ce que deviendra l'Algérie qu'on ne le savait le lendemain du débarquement. L'expérience semble se détruire elle-même à mesure qu'elle se produit : aucun système d'organisation ne résiste à l'épreuve ; il n'y a de constaté que l'effet de la force matérielle, et cette force, pour s'entretenir, a besoin d'accroître sans cesse ses moyens d'action.

L'histoire de notre conquête, depuis quinze ans, ne nous fournit, pour ainsi dire, aucune lumière : nous savons à peine pourquoi nous sommes venus et pourquoi nous sommes restés. Une force supérieure, qui domine tout, se joue de nos calculs et de notre raison. Pendant cet espace de temps toutes les résolutions ont été provisoires : la susceptibilité nationale, l'esprit du midi de la France, les rapports avec les autres puissances, le besoin de donner un exutoire à nos humeurs révolutionnaires, toutes ces causes et bien d'autres ont agi tour à tour sur les décisions du gouvernement français, et l'on n'en signalerait aucune qui soit née de l'Algérie elle-même, de l'étude de son sol, de sa population, de ses produits, de ses ressources ; à cet égard, toutes les conclusions raisonnables ont été jusqu'ici ou douteuses, ou tout à fait contraires.

Malgré cela, nous avançons toujours. Nous versons dans ce gouffre, avec une prodigalité croissante, les millions et les hommes. Ceux qui se sont efforcés de nous dégoûter de l'Algérie ont été énergiquement condamnés par le sentiment national, et, ce qu'il y a de plus extraordinaire, les conseils que semblait dicter la prudence nous ont engagés plus fortement que ne l'aurait fait peut-être une conduite moins réservée.

Au moment où nos armées touchèrent le sol de l'Afrique, les Arabes n'avaient ni union, ni expérience, et leurs traditions nationales, étouffées sous le joug des Turcs, tendaient de plus en plus à disparaître. Une agression vive et continue, en leur donnant la conviction que la force était de notre côté, leur au-



rait peut-être fait accepter notre domination. Au lieu de cela, nous avons hésité, tergiversé; nous avons nourri parmi les Arabes l'idée que notre apparition n'était que passagère, et c'est sur cette conviction que s'est fondée la puissance de l'émir : puissance d'une nature particulière, qui ne peut avoir de racines solides, qui ne résisterait pas à son propre triomphe, si jamais il avait lieu, et qui n'est dans le fait, par son caractère insaisissable et persévérant, qu'un tann attaché à notre poursuite pour exciter en nous la fureur et nous engager de plus en plus dans un inconnu plein de périls.

En présence de tels événements, il faut devenir fataliste ou s'abaisser devant les décrets de la Providence. Le temps n'est pas même venu de relever la tête et de hasarder un regard dans l'abîme de la volonté divine. A l'heure qu'il est, on n'y verrait rien encore, et si l'on y voyait quelque chose, on ne gagnerait rien à le dire; car personne ne consentirait à comprendre.

A ce sujet pourtant, nous proposerons quelques doutes à nos lecteurs.

Dans l'histoire de la société moderne, la crise la plus violente est celle qu'a causée le développement de l'islamisme; pendant quatre siècles, les progrès de la guerre sacrée contre le Christianisme ne se sont pas arrêtés. L'Europe est parvenue, à l'époque des croisades, à reporter le danger au sein du monde musulman : mais les fautes commises dans ces expéditions ont donné lieu à de nouveaux dangers pour le monde chrétien, et l'établissement des Turcs en Europe est le mouvement qui subsiste encore de ces nouveaux siècles de désastres.

La science a fini par assurer la force à l'Occident; l'édifice construit par la barbarie s'est mis à tomber pièce à pièce; mais l'Europe, qui pouvait en achever la ruine, s'est vue arrêter par ses propres discordes et par ses propres préjugés. Alors a pris naissance le monstrueux système qui fait dépendre la tranquillité du monde de la conservation de l'empire ottoman. Par ces ménagements, qui ne lui rendront pas la vie, on s'expose à voir le colosse en s'écroulant étouffer sous ses ruines les restes du Christianisme de l'Orient. Cependant l'islamisme, qui décroît sous les Turcs, a conservé son énergie chez les Arabes de l'Afrique. L'empire du Maroc a pour lui le sang et la tradition; la vie religieuse, qui se maintient dans ce foyer, rayonne

préssamment jusque dans l'intérieur du continent, et derrière le zèle des apôtres, qui règne à Fez dans toute sa puissance, s'étendant à une distance considérable le zèle des nouveaux convertis.

Si donc l'islamisme était déjà tombé avec la puissance ottomane, le triomphe de Christianisme et de la raison ne serait pas encore assuré; le foyer principal resterait hors d'atteinte, et la religion du prophète conserverait un reste de confiance en elle-même, capable de l'affaiblir encore pendant bien des siècles. Frapper le Maroc, c'est atteindre au cœur même de l'islamisme.

La France, qui a oublié les croisades et qui les a calomniées, n'en occupe pas moins la première place entre les nations que la Providence a engagées dans ses guerres. N'est-ce pas la marque d'un jugement secret et d'une faveur inespérée que l'enchaînement de circonstances qui l'entraîne à la conquête du Maroc après celle de l'Algérie?

Ainsi nous continuons sans le savoir, et presque malgré nous, les *Gesta Dei per Francos*; nous marchons en avant, et le Christianisme nous suit; en vain une puissance dont toute la grandeur s'est fondée sur l'établissement de la barbarie aux bords de la Méditerranée pousse-t-elle des cris d'inquiétude et de jalousie; bientôt cette mer, grâce à nos armes, grâce à nos sacrifices, sera de nouveau, non un lac français, mais un lac chrétien.

Ceci nous explique pourquoi il ne nous est pas donné de nous arrêter dans notre marche, et par quelle secrète impulsion les tentatives que l'on fait pour échapper à de nouvelles luttes contribuent, au contraire, à nous précipiter en avant.

La raison en est fort simple au fond, et si l'on était assez chrétien pour comprendre l'esprit de l'islamisme, il y a longtemps qu'on se serait fait une juste idée des choses. Les puissances fondées sur la doctrine du Coran ne se sont jamais contenues elles-mêmes par un sentiment de prévoyance et de modération, ou simplement pour jouir du fruit de leurs entreprises. Il a toujours suffi pour les abattre des discordes intestines, et le Christianisme n'a respiré que par le progrès de leur faiblesse. En Orient, on ne croit pas plus les gens sur parole qu'on ne s'arrête quand on a la force de marcher: aussi nos proclamations ont-elles été vaines et chacune de nos incertitudes a-t-elle contribué à alimenter la lutte. Avançons-nous: alors l'Arabe, qui



fuit devant notre artillerie, emporte dans son cœur l'espoir de nous voir bientôt rebrousser chemin. Reculons-nous : il s'anime bien plus encore à notre poursuite. Nous arrêtons-nous : notre inaction est pour lui un signe d'impuissance. Ces passions, ces espérances sans cesse mises en mouvement savent profiter de notre exemple ; on nous imite tout autant qu'on nous déteste, et si nous avons appris à faire la guerre des Arabes, eux aussi ils ont appris à la faire comme les Français.

Si l'on repassait avec soin l'histoire des quinze dernières années, on y verrait clairement que nos scrupules et nos discussions ont été l'aliment principal de la guerre. Les projets d'occupation restreinte ont fait plus de victimes que les progrès de la conquête. En 1841, quand M. Veillot visita l'Algérie, ce malheureux système nous avait mis à deux doigts de notre perte. Avertis et excités par la mauvaise fortune, nous reprîmes énergiquement l'offensive. Le maréchal Bugeaud, le seul homme qui nous convienne en Afrique, précisément parce que sa supériorité est toute militaire, et que, sur le reste, son esprit est in conséquent, a mené les choses à rebrousse-poil de la prudence vulgaire, et alors on a entrevu l'aurore de jours meilleurs pour l'Algérie. Ces succès, en satisfaisant les amours-propres, ont rendu crédit aux conseils de la modération. Tout semblait fini : le dernier murmure de la protestation arabe allait s'éteindre ; il était temps d'organiser la paix, et de faire succéder, sous forme d'administration civile, l'âge d'or à l'âge de fer.

Cependant il restait dans la régence un seul point de résistance sérieuse. Les Kabyles, retranchés dans le Jurjura, refusaient seuls de reconnaître la puissance des *faits accomplis*. Le maréchal s'appretait à renverser ce dernier obstacle. Alors la voix des sages se fit entendre dans la Chambre ; on interdit au vainqueur de l'Isly ce complément de la conquête, et l'on s'occupa en même temps à réduire l'influence militaire à de justes proportions. Il n'en fallait pas davantage pour ranimer les espérances des Arabes, établir la prépondérance d'Abd-el-Kader dans le Maroc, faire repentir Abd-er-Rahman des concessions à la France que lui avait arrachées sa défaite, et causer enfin ce soulèvement formidable dont les conséquences nous effraient bien moins à cause des désastres dont nous sommes

frappés que des victoires auxquelles nous condamnent les avantages passagers de notre ennemi.

Le maréchal était rentré en France mécontent et dégoûté. Nous lui demandons à genoux de reprendre son épée; on le charge encore une fois de venger l'honneur de la France. Comment l'arrêtera-t-on désormais s'il continue d'obéir, comme par le passé, à la logique de la guerre, et, si on l'arrête, n'aurons-nous pas, au lieu de la révolte de quelques tribus, une croisade du Maroc tout entier contre nous?

Beaucoup de personnes voient, pour conséquence à cette reprise d'hostilités, l'ébranlement général de l'Europe et l'interruption d'une paix de trente années; mais nous ne partageons pas ces craintes. En ce moment notre droit de rentrer dans le Maroc est trop évident pour que l'exercice en excite chez nos voisins autre chose que de vaines clameurs. Comme nous n'allons que timidement dans la voie où le génie d'Abd-el-Kader nous entraîne, et comme nous sommes destinés à nous arrêter encore volontairement plus d'une fois, la légitimité de nos progrès prendra un tel caractère d'évidence qu'il faudra bien que l'Angleterre s'habitue à voir s'écrouler le Maroc comme elle a vu tomber la puissance algérienne. Il n'y a donc pas là de causes suffisantes pour amener une conflagration générale.

Mais si Dieu nous fait les instruments de la conquête, sommes-nous dignes de la garder? Notre procès s'instruit chaque jour d'une manière plus terrible qu'on ne saurait l'imaginer.

L'Algérie, théâtre de nos vertus guerrières, est le tombeau de notre moralité. Depuis quinze ans nous y avons donné de bien tristes exemples; nous nous sommes fait mépriser par les musulmans comme un peuple sans religion, et nous avons perdu le droit de les accuser de cupidité et de perfidie. La fraude française a fait plus de victimes dans nos armées que les balles arabes, et, en surcroît de tant de travaux, nous avons importé contre nous-mêmes le fléau de nos vices.

Notre intelligence s'est montrée encore au-dessous de notre moralité, s'il est possible. Les faits les plus évidents, les leçons les plus claires n'ont pu nous guérir de notre sottise philosophique. Nous avons prétendu séduire les Arabes par l'appât d'une civilisation dont les habitudes leur sont antipathiques, et nous avons cru que répandre la corruption c'était étendre

les lumières. Nous avons fait de stupides avances à la religion de nos nouveaux sujets, et par ces manifestations nous avons ranimé leur orgueil sans diminuer leur aversion. Le livre de M. Veillot renferme sous ce rapport les révélations les plus curieuses et les plus désolantes.

Cependant le Christianisme, longtemps repoussé, est venu enfin à notre suite; mais il n'a pu marcher jusqu'à présent qu'environné d'obstacles et de dégoûts, et l'on ne demanderait pas mieux que de le rendre responsable d'un redoublement de fanatisme qui, chez les Arabes, n'a été produit que par nos fautes.

S'il est vrai pourtant que la conquête de l'Algérie ne soit qu'un chapitre de l'histoire des croisades, de cette histoire qui, quoi qu'on en ait dit, n'a pas compté un jour d'interruption depuis sept siècles; si l'avantage de rendre au Christianisme la patrie de saint Augustin est le seul qui ressorte clairement de cette lutte, il nous est permis, je pense, d'examiner ce qui serait arrivé si nous avions renouvelé sciemment l'exemple de Ximénès et si l'étendard de la croix avait marché dès l'origine en tête de notre armée.

Que de ressources sont à notre disposition maintenant, qui manquaient aux anciens soldats de Jésus-Christ! Le fond de nos armées est excellent, tout le monde le reconnaît: ces enfants de la charrue, qui en constituent la force, ont autant de modération que de courage; ils résistent pour la plupart au mauvais exemple qui les entoure; que serait-ce si ce sentiment d'honneur qui les exalte se trouvait justifié à leurs yeux par la conscience d'un grand service rendu à l'humanité? N'est-ce point un crime que de les sevrer ainsi des inspirations généreuses qui transformeraient leur résignation en enthousiasme, et qui leur feraient aimer des sacrifices contre lesquels un sentiment stoïque de patience est aujourd'hui leur seul remède?

La science a mis entre nos mains des armes irrésistibles. L'expérience nous a révélé les principes de l'hygiène, et les ressorts administratifs fonctionnent avec une admirable sûreté. La plupart des maux qui consumaient les armées chrétiennes du moyen âge peuvent donc être combattus avec succès, et s'ils reparais-  
sent en partie, c'est que nos vices ont le secret de tout empoi-  
sonner. Mais qu'on se figure une pensée chrétienne, toujours

vigilante et active, présidant à tous les détails de la conquête, avec une disposition commune fondée sur l'accord de la conscience et des actes, et on aura droit de s'attendre à des succès miraculeux.

La même vigilance qui aurait maintenu l'armée aurait organisé derrière elle la société civile, à mesure des progrès de la conquête. Les hommes auxquels on parle souvent de Dieu sont seuls capables d'endurer la misère et de résister à l'attrait d'un avantage passager. Et d'ailleurs, que peut attendre de la Providence une société qui a supprimé la prière?

Avec l'influence de la religion, nous aurions eu l'accord, la loyauté, la résignation, l'intelligence qui nous ont manqué. En aurions-nous été moins formidables et plus odieux aux musulmans? Il faut ou renoncer à croire à la puissance du bien sur les hommes, ou admettre que les vertus chrétiennes, si on leur avait laissé le champ libre, auraient au moins fait quelques conquêtes; et ces conquêtes fondées sur l'amélioration des individus, non sur leur corruption, auraient été au moins durables et fécondes. Les Arabes auxquels nous apprenons à jurer et à s'enivrer ne sont nos amis que jusqu'au jour où leur intérêt et leur passion leur dictent une conduite contraire; chez le plus fidèle de nos alliés, ce qui reste de conscience est contre nous, et il n'en est pas un seul qui n'envie la vertu de ceux qui nous combattent et nous égorgent. Au pis aller, en nous montrant ouvertement chrétiens, nous aurions été plus forts au dedans, et nous n'aurions pas compté un ennemi de plus au dehors; la trahison n'aurait pas tenu sans cesse nos portes entr'ouvertes; tandis qu'aujourd'hui la défiance perpétuelle dans laquelle nous vivons nous oblige à nous étourdir sur notre propre situation pour n'en pas désespérer tout à fait.

Cependant on ne reviendra pas sur tous les résultats des quinze dernières années: Alger ne sera jamais un Saint-Jean-d'Acre dont la reprise soit destinée à constater le nouveau triomphe de l'islamisme. Le Christianisme, qui, au milieu de tous ces obstacles, a repris possession de la terre d'Afrique, ne l'abandonnera plus. Mais si le triomphe du Christianisme est certain, celui de la France l'est-il au même degré? Sommes-nous destinés à jouer en Afrique, comme aux Indes et en Amérique, le rôle d'un torrent qui passe? L'incertitude de l'avenir

est profonde à cet égard, et nous souhaitons vivement que toute l'activité de la pensée chrétienne s'attache en France à la solution de ce problème.

Ne comptons pas sur le gouvernement pour le résoudre. Sans doute, les événements des dernières années et ceux qui se passent en Europe lui ont donné quelques leçons : bien qu'il redoute l'indépendance religieuse, il sent le besoin de s'appuyer sur les forces de la religion ; il ne demanderait donc pas mieux que de donner, en Algérie comme ailleurs, plus d'efficacité à l'action du Christianisme. Mais comme en même temps il continue de le traiter en suspect, la liberté qu'il lui laisse ne serait jamais suffisante pour le triomphe de la croix. D'ailleurs, l'action du gouvernement en matière de religion est presque nulle ; la conscience de ses agents lui échappe : les lumières qui peuvent exister au sommet ne se répandent donc pas parmi les subalternes ; l'impiété commente les ordres de l'autorité et en dénature l'application.

Or, c'est chez nous une conviction profonde, si l'Algérie ne devient pas par nos soins sincèrement chrétienne, elle cessera tôt ou tard d'être française.

M. Veillot a répandu sur toutes ces questions une lumière vive, et que je ne reflète ici que bien imparfaitement. Heureux si j'ai inspiré à beaucoup de nos lecteurs la pensée de recourir au livre lui-même ! L'émotion qu'il excitera sera pour eux une source abondante de lumières. Les grandes questions, quand il s'agit des hommes, ne se jugent que par le cœur : il faut les aborder avec une pensée simple et une disposition droite. Nul plus que M. Veillot ne sait se mettre en sympathie avec les âmes honnêtes auxquelles appartient la décision d'un si grand problème.

Il faut aussi un livre qui parle à l'âme pour faire accepter la pensée de l'Algérie à ceux chez lesquels ce nom seul réveille de si amères douleurs. Qu'au moins le plus pur de notre sang n'ait pas été versé inutilement sur cette terre dévorante ! Que le nom français y soit un jour honoré et béni ! que la tombe de nos soldats y soit environnée d'un pieux souvenir ! Pour atteindre à cette consolation de nos pertes, il faut appeler de tous nos vœux, de toutes nos prières, le jour où la croix y marchera dans sa force et dans sa liberté.

J'aurais encore à dire quelques-mots du mérite littéraire de cet ouvrage ; mais, si j'insistais sur ce point, ne serait-ce pas faire trop d'honneur à notre temps ? Dire que M. Veillot écrit à merveille, c'est prononcer un éloge qui n'a plus de sens aujourd'hui, surtout quand il s'agit d'un écrivain religieux. M. Veillot, avec tout son talent, n'échappera point à l'arrêt de haute littérature qui a proscrit toute l'école catholique, et en vertu duquel les Gerbet et les Lacordaire sont exclus du nombre de ceux qui savent rendre leur pensée avec correction, charme et noblesse.

Si cependant il se trouvait quelqu'un d'assez excentrique pour ne tenir aucun compte de ces distinctions et pour accorder impartialement son estime à quiconque soutient notre langue française sur le penchant de sa ruine, je lui recommanderais avec quelque confiance le livre des *Français en Algérie*. Un récit de six pages, *la Prise d'une redoute*, inséré dans *la Revue française*, a fondé, en grande partie, la réputation d'admirable narrateur dont jouit si justement M. Mérimée auprès des juges compétents. *La Première Garnison de Milianah* est digne d'être comparée à *la Prise d'une redoute*, et la nature du fait donne un avantage au récit de M. Veillot : l'émotion qu'il excite a quelque chose qui va plus au fond, et qui s'empare de l'âme plus entièrement. Avec tout le soin que pouvait y mettre un artiste consommé, M. Veillot a élevé à la mémoire de nos soldats un monument qui mérite d'être immortel. Le nom du brave colonel d'Illans et de ses malheureux compagnons recevra ainsi la plus digne récompense qu'il soit donné aux hommes de décerner. Ceux qui savent tresser de ces couronnes ont reçu de Dieu le don le plus digne d'envie.

Ch. LENORMANT.

---



## DU COMPAGNONNAGE <sup>1</sup> :

### SON PASSÉ, SON PRÉSENT, SON AVENIR <sup>2</sup>.

Les lignes que l'on va lire étaient déjà écrites lorsque la Cour royale de Paris a été appelée à prononcer son arrêt. Malgré l'attitude calme et digne des accusés, malgré leurs pacifiques explications, malgré les admirables efforts de M. Berryer, qui n'a jamais été mieux servi par sa magique éloquence, la condamnation a été maintenue : un seul des pré-

<sup>1</sup> Voir le numéro du 10 octobre 1846.

<sup>2</sup> Dans notre précédent article, il s'est glissé plusieurs fautes d'impression dont il importe de relever les principales. Page 48, note 2, ligne 3, au lieu de (argadeis) lisez (argadeis). — Page 49, note 1, ligne 1, au lieu de ce texte, lisez cette loi. — Id. ligne 4, au lieu de διασώραι, lisez διασώραι. — Id. ligne 14, au lieu de πρώτως, lisez πρώτως. — Id. ligne 18, au lieu de Thiates, lisez Thiasa. — Id. note 4, au lieu de Ben. Brisson, lisez Barnab. Brisson. — Page 51, ligne 15, au lieu de la race germanique, lisez la race humaine. — Page 54, ligne 4, au lieu de elle tendait, lisez elles tendent. — Id. ligne 30, au lieu de l'historien Joseph, lisez Joséphie. — Page 57, ligne 38, au lieu de Vivral, lisez Virsal. — Page 59, ligne 19, au lieu de où ils n'étaient plus, où ils ne seraient plus. — Page 63, ligne 1, au lieu de et de la famille, lisez telle est la famille. — Id. note 1, ligne 2, au lieu de ancien, lisez ouvriers. — Page 65, note 1, ligne 4, au lieu de agnuteurs, lisez aymetiers. — Id. id. ligne 7, au lieu de le tontine, lisez le tontieu. — Page 66, ligne 4, au lieu de droits du passé, lisez droits de passe. — P. 68, note 1, ligne 5, au lieu de éitz, lisez cils. — Id. ligne 18, au lieu de maisters, lisez maîtres. — Page 72, ligne 18, au lieu de prajista, lisez progrès. — Page 77, ligne 18, au lieu de anciens, lisez ouvriers. — Page 80, ligne 1, au lieu de à la totalité, lisez sur la totalité. Et partout restituez le nom d'Agricol Perdiguier, au lieu de Agricola.

A propos du mot πρώτως, il convient de réparer une légère erreur que, sur la foi d'un dictionnaire universitaire, nous avons commise dans notre précédent article. Un de nos savants amis, M. G. de Dumast, a bien voulu nous l'indiquer, et nous nous

venus à été renvoyé absous. Nous ne craignons pas de le dire ; ce résultat est profondément déplorable. Loin de nous la pensée de jeter un blâme même indirect sur les juges : ils ont obéi à leurs convictions, nous en sommes persuadé. Mais ne se sont-ils pas abusés sur la portée de la loi elle-même et ne lui ont-ils pas donné une extension forcée ? La Cour suprême en décidera. Pour nous, il nous eût paru plus sage et plus juste de ne pas frapper des hommes honnêtes et laborieux pour un délit imaginaire, ou tout au moins de reconnaître dans la nécessité et la souffrance qui les avaient fait agir une excuse suffisante de leurs intentions.

Un journal catholique, à la suite de cet arrêt, a conseillé aux ouvriers d'adresser aux Chambres législatives une pétition pour l'abrogation des articles 414 et 415 du Code pénal. Nous nous associons volontiers à cette pensée. Ce serait un premier coup porté à la base de la législation dont nous appelons de tous nos vœux la prompte réforme ; mais cette mesure devrait être combinée avec un ensemble de dispositions nouvelles qui méritent la plus grave attention, et sur lesquelles nous avons exposé quelques-unes de nos idées personnelles dans la suite de ce travail.

Avant d'y arriver, on nous permettra de reprendre nos études à l'endroit où nous les avons interrompues. Nous en étions venu à dire comment aujourd'hui l'embauchage et le salaire se règlent entre les compagnons et les maîtres par l'entremise du *rouleur*.

#### *Rapports des maîtres et des ouvriers.*

Voici l'état présent : il a de grandes injustices et de grands avantages. Ainsi, je ne saurais m'expliquer pourquoi les Compagnons ont posé cet axiome : « Un maître ne peut occuper que les membres d'une seule société. » Que le maître se détermine à prendre ce parti dans l'intérêt du bon accord et de la bonne intelligence entre ses ouvriers, je le conçois ; qu'il ait même un intérêt réel à s'adresser uniquement à telle ou telle société près de laquelle il portera ses plaintes, et qui pourra s'engager à lui fournir plus ou moins de Compagnons, je le comprends encore ; mais que ce soit une loi pour lui, et qu'il soit forcé de s'inféoder à telle ou telle association, de manière à ne pouvoir prendre d'autres aides concurremment avec ceux qu'elle lui donne, c'est une violence qui ne saurait se justifier. Le monopole est mauvais en tout et partout, et l'in-

empersonnons de déférer à son observation. Nous avons paru penser que le mot *φράτηρ* signifiait frère, que par dérivation : c'est le contraire. Cette expression a originellement cette signification, et on la trouve dans les monuments les plus anciens et souvent même sous la forme *φράτηρ*. Ce n'est que par allégorie que la tribu s'est appelée *φράτριά* ou fraternité. Ce qui nous avait trompé, c'est que les Grecs employaient plus habituellement *ἀδελφός* ; mais ce mot, qui avait prévalu dans l'usage, n'avait point aboli complètement le terme primitif *φράτηρ* ou *φράτωρ*.

dépendance du maître est tout aussi respectable que celle de l'ouvrier. Il faut avoir plus de confiance et plus de respect pour la liberté, et je serais étonné que les Compagnons ne se rendissent pas à cette nécessité de notre ordre social.

Quand donc le maître a besoin d'ouvriers, il s'adresse au premier Compagnon, qui, par l'intermédiaire du rouleur, les lui procure. Si le maître est mécontent d'un ouvrier, il se plaint au premier Compagnon ; ce dernier reçoit aussi les plaintes de l'ouvrier contre son maître, et « il cherche à contenter tout le monde autant qu'il le peut. »

« Si un maître est trop brutal, ajoute le *Livre du Compagnonnage*<sup>1</sup>, on trop exigeant envers ses ouvriers, la société qui le servait cesse de lui en donner ; il s'adresse alors à une autre société ; mais, s'il ne corrige pas ses manières, il perd encore ses ouvriers. »

Jusqu'ici, rien de plus légitime, c'est le droit commun. La concurrence et la liberté n'en souffrent pas, d'autant plus que, comme l'entrée dans le compagnonnage n'est pas forcée, il reste toujours au maître la ressource des ouvriers libres et non Compagnons. D'ailleurs je ne vois ici que la juste peine d'injustes procédés.

Mais voici qui est plus grave :

« Quand un maître cherche à diminuer toujours le salaire de ses ouvriers, les sociétés s'en alarment, car le mal est contagieux. Alors elles s'entendent et mettent sa boutique en interdit pour un nombre d'années ou pour toujours. Cette interdiction cause un grand dommage au maître ; quelquefois elle le ruine ; mais les Compagnons n'en sont point touchés, et ils disent hautement : « Il a voulu retirer le pain aux ouvriers, cependant sans eux il ne pouvait pas vivre ; il fut un égoïste, un exploiteur sans miséricorde ; nous l'avons abandonné à ses propres ressources qui ont été insuffisantes. Avis à ceux qui voudront l'imiter ! »

Nous sommes, on le voit, sur un terrain brûlant. Si les demandes des ouvriers étaient toujours justes, il y aurait peu de choses à dire. Le travailleur est incontestablement libre de donner ou de refuser son travail. Je dois faire observer de plus que, comme d'ordinaire l'homme qui n'a que ses bras pour vivre a plus besoin encore d'occuper son temps que le maître n'a besoin de faire travailler, il est probable que les suspensions de travail, que les *interdits* partiels, et surtout les *grèves* générales seront toujours des mesures extrêmes prises dans un moment de crise violente et en désespoir de cause, après que les tentatives de conciliation si nécessaires de part et d'autre auront été épuisées. Et je suis persuadé que, souvent, si, au lieu de chercher une intervention irritante ou intempestive, le pouvoir, dont la mission dans un pays libre est de surveiller plus que d'agir, et de laisser beaucoup à faire au temps et à la puissance conciliante des intérêts communs, se conten-

<sup>1</sup> T. I, p. 54.

tait de maintenir l'ordre extérieur et de permettre aux intéressés de résoudre eux-mêmes la difficulté, les affaires les plus graves en apparence ne tarderaient pas à s'apaiser amiablement.

Cependant, je le reconnais, il est très-possible aussi que les sociétés de Compagnons abusent de leur organisation et de leur force pour vouloir faire la loi aux maîtres, et, bien que je me sente peu de compassion pour les spéculateurs qui exploitent les producteurs d'une part et les consommateurs de l'autre, je ne veux pas plus d'oppression pour eux que pour qui que ce soit au monde. Aussi, quand les ouvriers tenteraient, ou par violences ou par menaces, de maintenir l'interdit qu'ils ont jeté sur une boutique, ou d'entraîner de force leurs confrères dans une suspension de travail, comme alors il y aurait atteinte grave et coupable à la liberté et à la concurrence, je n'hésiterais pas à appeler sur eux la sévérité particulière de la justice sociale, gardienne et vengeresse des droits de tous et de chacun. Mais, je le répète, je demeure convaincu que le contre-poids de cette concurrence, la nécessité commune des maîtres et des ouvriers, aidés de l'entremise officieuse de magistratures ou d'institutions spéciales, amèneraient promptement et sans secousse d'heureuses et de justes solutions.

La vie laborieuse du Compagnon est donc suivie et protégée par sa société. Indépendamment des assemblées mensuelles, les jours de fêtes patronales le réunissent à ses frères. Chaque agrégation a sa solennité d'affection : les tailleurs de pierre fêtent l'Ascension, les charpentiers saint Joseph, les menuisiers sainte Anne, les serruriers saint Pierre, les maréchaux saint Eloi d'été, les forgerons saint Eloi d'hiver, les cordonniers saint Crépin, etc. Le matin on se rend à la messe, puis chez la mère, où a lieu l'élection du chef; ensuite le festin de corps, et le soir le bal. Le lendemain les Compagnons donnent un autre bal, où ils invitent les maîtres et maîtresses qui les font travailler. « Ces jours de fête, dit Perdiguier, sont des jours de rapprochement et de sympathie entre des gens trop souvent divisés d'intérêt. » Nous ajouterons que l'influence de la religion, trop négligée aujourd'hui, pourrait en faire des jours de fraternité spirituelle, pleins de ce bonheur et de cette paix profonde qui ne viennent que du ciel.

Parfois aussi, dans sa course vagabonde, le Compagnon est amené près de la *Sainte-Baume*, cette grotte vénérée où mourut sainte Madeleine. Autrefois, jamais voyageur sur le tour de France n'eût manqué à y faire un pieux pèlerinage, et à rapporter de là le *carquois*<sup>1</sup> qui contient les rubans revêtus de signes mystérieux, le chapelet d'ivoire et le

<sup>1</sup> Rouleau de fer blanc.

saint pilon<sup>1</sup>, objets sacrés pour tous les enfants du *Devoir*. Maintenant encore, une partie des ouvriers qui vont en Provence visitent la sainte caverne, et reviennent couronnés des verts rameaux du bois *sans pareil*, et une branche de ce feuillage à la main. « Cette grotte humide et sombre, ces montagnes imposantes produisent sur l'âme du pèlerin une impression profonde<sup>2</sup>. »

La mort vient enfin, avec ses cruels enseignements, ranimer le sentiment d'union qui rassemble les ouvriers, et leur donner une occasion de l'exprimer hautement. Qu'un Compagnon meure dans une maison privée ou dans un hospice, la société se charge de tous les frais de son enterrement. Le mort est placé dans un corbillard, ou porté par quatre ou six compagnons qu'on relève de temps à autre. Le cercueil est orné des insignes du compagnonnage, et tous les associés lui font cortège à l'église et au cimetière. Au bord de la fosse ils l'entourent. Si ce sont des Compagnons du *Devoir de Liberté*, l'un d'eux prend la parole, rappelle les qualités de celui qu'on a perdu, et tout ce qu'on a fait pour lui sauver la vie. Puis il s'agenouille avec tous ses frères, et ils font ensemble une courte prière où ils recommandent l'âme du défunt « à la miséricorde et à la douce justice de Dieu. » On descend ensuite le cercueil, et on place près de la tombe, sur le terrain le plus uni, deux cannes en croix; deux Compagnons alors s'approchent, le côté gauche en avant, se regardent fixement, font un demi-tour sur le pied gauche, portent le droit en avant, de sorte que les quatre pieds puissent occuper les quatre angles formés par le croisement des cannes; ils se donnent la main droite, se parlent à l'oreille et s'embrassent. Chacun passe à son tour par cette accolade, pour aller de là prier à genoux sur le bord de la fosse, puis jeter trois pelletées de terre sur le cercueil. Quand la fosse est comblée, les Compagnons se retirent en bon ordre.

Cette cérémonie, qu'on appelle la *Guilbrette* ou l'*Accolade*, se retrouve avec peu de différences dans les autres corps d'état du *Devoir de maître Jacques*. Quelques-uns cependant remplacent le discours par des cris lamentables auxquels le public ne comprend rien. Quand on a descendu le cercueil dans la fosse, un Compagnon va se placer à côté. On pose alors à fleur de terre un drap qui dérobe à tous les yeux le vivant et le mort; des lamentations partent de dessous terre, lamentations auxquelles les Compagnons répondent par de lugubres gémisséments.

\* Si cette cérémonie a eu lieu pour un charpentier de Soublise, ajoute Per-

<sup>1</sup> Tous ces objets réunis se nomment *jeu* ou *pacotille*.

<sup>2</sup> Perdiguier, *op. cit.*

dignier, il se passe à ce moment quelque chose dont je ne dois point parler<sup>1</sup>. »

Quand on jette les yeux sur les liens de toute nature qu'une communauté semblable de cérémonies, de secours, d'intérêts et de labeur a fait naître, on comprend qu'ils ne peuvent être aisément rompus. Aussi y a-t-il des sociétés que l'on ne quitte jamais; celle des Compagnons étrangers tailleurs de pierre est de ce nombre. On sort seulement du *compagnonnage actif*. Dans plusieurs villes ces anciens Compagnons continuent en quelque sorte leur association en formant des sociétés de secours mutuels qu'ils ne quittent qu'avec la vie. Cette nouvelle institution se propage chaque jour davantage. Dans les autres sociétés, quand un compagnon a fini son tour de France, il remercie sa société et se retire muni d'un certificat qui lui est délivré dans une assemblée solennelle, et qui atteste sa moralité et sa louable conduite. Celui qui a remercié n'appartient plus à la société active; cependant il y reste attaché de cœur, et « elle pourrait dans une grande occasion compter sur ses secours pécuniaires et sur sa personne. »

Telle est l'organisation si curieuse et si forte des sociétés compagnonniques. Il me reste à donner quelques rapides détails sur les rites, insignes et usages particuliers aux Compagnons.

#### *Rites, insignes et usages.*

Ce sont les modes de reconnaissance ou le *topage* et les *hurlements*, les attributs, *cannes, couleurs, boucles d'oreilles*, les noms enfin, surnoms et sobriquets.

Dans l'origine le *topage* et les hurlements n'étaient que des moyens de se reconnaître. Quand on apercevait un Compagnon, on le *topait* pour savoir à quelle société il appartenait et pour fêter la rencontre d'un frère. De plus, comme les cérémonies avaient lieu souvent dans les bois, les Compagnons, ainsi que font les sauvages de l'Amérique, contrefaisaient, pour s'appeler et se répondre, des cris d'animaux. De là seront venus sans doute les sobriquets de *Loups, Loups-Garoux, Chiens*, etc. Aujourd'hui les hurlements ne sont plus d'usage que dans les cérémonies, et le *topage* est devenu une sorte de *cri de guerre en provocation*, comme dirait le blason.

Voici comment il se fait :

« Étant à une vingtaine de pas l'un de l'autre, les Compagnons prennent une certaine pose, et les demandes et les réponses qui suivent sont hautement articulées : « Tope ! — Tope ! — Quelle vocation ? — Charpentier ; et vous le Pays ? — Tailleur de pierre. — Compagnon ? — Ouf, le Pays ; dans l'âme et

<sup>1</sup> T. I, p. 66.

dans les bras ; et vous ? — Compagnon aussi. » Alors ils se demandent de quel côté ou de quel devoir. S'ils sont du même, c'est une fête : ils boivent à la même gourde ; dans le cas contraire, ce sont des injures d'abord , puis des coups. »

Il n'y a que les Compagnons menuisiers et serruriers du Devoir de Liberté qui ne topent pas ; ils ont adopté d'autres marques de reconnaissance.

Tous les Compagnons portent des *cannes*, les uns courtes, d'autres longues et garnies de fer et de cuivre. Les jours de cérémonie on les pare de rubans.

Les *rubans* ou *couleurs* sont le drapeau du compagnonnage. Chacun les porte d'une façon différente. Arracher à un Compagnon ses couleurs, c'est lui faire le plus sanglant outrage. Les charpentiers, couvreurs et tailleurs de pierre de maître Jacques ont des rubans fleuris et variés en couleur ; ils les portent au chapeau, les couvreurs les laissant flotter derrière le dos, les charpentiers les laissant tomber par devant l'épaule gauche, et les tailleurs de pierre également, mais moins bas. Il faut remarquer que les *jeunes hommes* des Compagnons charpentiers ne prennent que des rubans blancs et verts attachés à la boutonnière de l'habit et flottant au côté droit. Les tailleurs de pierre de Salomon ont des rubans fleuris de toutes couleurs qu'ils portent au cou, tombant sur la poitrine ; les menuisiers et serruriers du même ordre les portent blancs et bleus, attachés au côté gauche. Presque tous les *Décorants* ont le rouge, le vert et le blanc pour couleurs premières ; puis ils ajoutent une *faueur* d'une couleur nouvelle à chaque ville du tour où ils passent. Les teinturiers portent des ceintures écarlates ; les menuisiers ajoutent à leur costume des gants blancs, parce que, disent-ils, ils n'ont pas trempé leurs mains dans le sang d'Hiram. Les cloutiers suivent encore les plus vieilles coutumes ; ils font leurs grandes cérémonies en chapeaux montés et en culottes courtes ; ils ont des cheveux longs et tressés sur la tête. Aux enterrements ils quittent leurs chapeaux, délient leurs longues tresses et accompagnent le cadavre les cheveux en désordre et couvrant presque tout le visage. Il paraît que les forgerons ont aussi la culotte courte et le chapeau monté.

Dans les cérémonies le premier Compagnon revêt habituellement quelque marque distinctive. Si c'est un *Compagnon fini* menuisier de Liberté, ses rubans sont terminés par des franges en or, et il est paré d'un bouquet à deux épis dorés ; si c'est un *Compagnon initié*, il est décoré d'une écharpe bleue passant sur l'épaule droite, pendant au côté gauche, ornée sur la poitrine d'une équerre et d'un compas entrelacés, et à ses extrémités de franges en or.

Les attributs généraux du compagnonnage sont l'*équerre* et le *compas*, et c'est une guerre permanente entre plusieurs sociétés contre tel

ou tel corps auxquels elles ne veulent pas les laisser porter : ainsi, tous les Dévorants se sont réunis pour tâcher d'empêcher de force les cor-donniers et les boulangers de garder le compas, « estimant que ce noble instrument était au-dessus de pareilles professions. »

La plupart des Compagnons suspendent à leurs boucles d'oreilles des trophées symboliques ; par exemple, les charpentiers drilles ont une équerre et un compas à l'une, et à l'autre une bisaiguë ; les maréchaux mettent un fer à cheval, les couvreurs un martelet et une aissette, les boulangers la raclette, etc. Ces accessoires ont donné naissance à de cruelles batailles.

On a déjà fait remarquer que les Compagnons ont une sorte de langue à part, indépendamment de leurs mots de passe et de leurs chants ou hurlements mystérieux. Cette nomenclature doit être complétée par quelques indications sur les noms et sobriquets. D'abord tous les compagnons s'appellent entre eux par le nom générique de *Pays*, à l'exception des tailleurs et des charpentiers des diverses sociétés, qui se nomment *Cotterie*. Puis il y a des sobriquets qui s'appliquent à tous les membres d'une société : les *Loups*, les *Chiens*, les *Loups-Garoux*, les *Devoirants*, ou hommes du Devoir, etc.

Quant à l'origine du nom de *Gavots*, qui est affecté aux Compagnons de Liberté, on prétend qu'il leur fut donné par les paysans de la Provence, lorsque, arrivant en France, ils se rassemblèrent sur les hauteurs de la Sainte-Baume. Lorsqu'on les vit descendre de la montagne, on dit : *Ce sont des gavots*, des montagnards ; ce nom de gavots est donné en Provence aux habitants de Barcelonnette et aux habitants des montagnes. Il vient sans doute de *gave*, mot qui s'applique aux rivières ou torrents des Pyrénées.

Les Charpentiers Bons-Drilles donnent les sobriquets de *Lapin* à l'apprenti, de *Renard* à l'aspirant, de *Chien* au Compagnon, de *Singe* au maître. Ils expliquent ces qualifications en disant : le Lapin est le plus faible et le moins intelligent ; le Renard, plus grand et plus fin, fait courir le Lapin et le fait aller où il veut ; le Chien prime à son tour le Renard et lui donne de rudes chasses ; le Singe, le plus fin de tous, prime le Chien, le Renard, le Lapin, et les exploite à son profit<sup>4</sup>. Ces mêmes Compagnons nomment *Gâcheur* celui qui, dans un chantier, conduit les travaux.

<sup>4</sup> A l'audience du 20 août dernier, dans le procès des charpentiers, un maître entrepreneur, M. Saint-Salvi, s'est chargé de constater l'existence de ces sociétés et de leurs surnoms. « Il y a, dit-il, les Compagnons du Devoir, les Bons-Drilles, les Renards de Liberté, ou Enfants de Salomon, et les Renards, qui n'appartiennent à aucune société. » Sans cesse les noms du *gâcheur*, du *lapin*, du *singe* revenaient sur les lèvres des témoins, dans les acceptions que nous indiquons. Il a été produit aussi des actes émanés des sociétés d'ouvriers où ils se nomment entre eux *cotteries*.



Enfin les Compagnons eux-mêmes prennent ou se font imposer par leurs sociétés des surnoms particuliers ; il n'y a que les menuisiers et serruriers du Devoir qui fassent exception ; seulement l'arrangement de ces surnoms varie. Les tailleurs de pierre des deux partis font passer le surnom avant le nom de pays, et disent, par exemple : *la Rose-de-Bordeaux, le Décidé-de-Toulon*, etc. ; les chapeliers, les cloutiers, les cordiers diraient : *la Rose-le-Bordelais, le Décidé-le-Toulonnais* ; les Compagnons des autres sociétés, au contraire, s'appelleraient *Bordelais-la-Rose, Toulonnais-le-Décidé*. Les couvreurs seuls, enfants des charpentiers drilles, ont dû ajouter, pour se distinguer de leurs pères, un sobriquet à leur surnom ; ils pourraient donc se nommer : *Bordelais-la-Rose, dit le Beau-Garçon ; Toulonnais-le-Décidé, dit le Courageux*, etc.

Nous n'avons pas voulu interrompre cet exposé des us et coutumes du compagnonnage pour en faire remarquer les admirables avantages : ce sont des traits qui n'échapperont à personne. Il nous reste à remplir un devoir pénible et sévère ; c'est de dévoiler ses véritables plaies. Nous le ferons avec la même franchise.

Nous ne signalerons pas de nouveau la domination orgueilleuse et brutale parfois des Compagnons sur les aspirants : c'est un désordre local auquel de plus douces inspirations, le temps et l'amélioration des mœurs peuvent aisément remédier. La véritable lèpre du compagnonnage, c'est la rivalité aveugle et absurde des sociétés entre elles, et, il faut le dire hautement, cette rivalité provient du manque de foi et d'esprit chrétien dans les membres de ces sociétés.

En principe, rien n'est meilleur que la concurrence : elle entretient l'émulation, elle excite l'esprit de corps, elle ranime et soutient les sentiments d'honneur ; et tous ces mobiles si puissants sur l'homme sont des éléments d'ordre et de force qu'il faut conserver avec soin. La patrie commune n'a qu'à gagner à leur développement. Il me semble même que cette concurrence des sociétés ouvrières entre elles s'adapte parfaitement aux mœurs et aux idées de ce siècle, et sera l'une des grandes raisons de leur durée et de leur prospérité à venir.

Aussi, tant que les Compagnons se borneront, comme ils l'ont fait, à lutter entre eux d'adresse et d'habileté, on devra applaudir à leurs efforts et les encourager. Mais, ce qui doit attirer la plus sévère réprobation des gens de bien et la vindicte de la justice, ce sont ces scènes sanglantes, ces combats à outrance, ces batailles partielles ou générales que se livrent d'honnêtes et laborieux ouvriers pour satisfaire à un faux point d'honneur, pour obéir, ce qui est pis encore, à des préjugés absurdes et invétérés, pour assouvir une ridicule passion de vanité. Si encore ces haines portaient toujours d'une jalousie passagère ou d'un or-

guell. déplacé, on pourrait espérer qu'elles céderaient devant une conscience plus droite des véritables intérêts de la classe populaire ; mais malheureusement elles résident dans un instinct dépravé de monopole, ou dans un faux calcul de domination. Je sais qu'il ne faut pas ici faire peser uniquement le reproche sur les malheureux et ignorants acteurs de ces drames sanguinaires, et qu'une part terrible de cette responsabilité retombe sur l'insouciance des pouvoirs publics ; mais, néanmoins, les ouvriers succombent aux plus basses et aux plus misérables passions qui se remuent au fond du cœur de l'homme quand ils s'abandonnent à ces luttes odieuses.

Qu'est-ce donc, par exemple, que cette pensée de se disputer une ville, de la *jouer* soit au hasard d'une mêlée ou au succès d'un *chef-d'œuvre*, sinon une pensée d'exclusion et de tyrannie ? Quand le sang aura coulé, quand telle ou telle société se verra chassée, par la force ou par la honte, d'un des grands ateliers de la patrie, de quel droit se plaindra-t-elle ensuite de l'exploitation ou du despotisme des maîtres, puisqu'elle aura exploité ou tyrannisé le travail lui-même ? Et si les malheureux vaincus se jettent sur une autre cité, il faudra donc recommencer et éterniser la guerre ? Mais qu'est-ce donc que cette pratique sauvage qui rappelle les invasions des Barbares et les descentes des pirates ? Je sais bien qu'on en fait gloire dans les annales d'une société ; je sais bien qu'on dit avec une intraitable présomption : Il y a cent quinze ans les Compagnons Etrangers et les Compagnons Passants tailleurs de pierre *jouèrent* la ville de Lyon ; les derniers perdirent, et, se soumettant aux conditions du concours, ils quittèrent la ville pour un siècle. A l'expiration de ce temps d'exil, ils revinrent et furent alors repoussés par la force. Oui. Eh bien, savez-vous le dernier résultat ? Ils se rejetèrent sur Tournus, et y trouvèrent de nouveaux adversaires ; une bataille acharnée s'ensuivit, après laquelle plusieurs compagnons furent mis en prison, d'autres furent envoyés aux galères ! Aux galères, avec ce qu'il y a de plus épouvantable et de plus repoussant dans les criminels. « Parmi ces derniers, dit Agricól Perdiguier, avec un profond sentiment de tristesse, j'avais un ami que l'on pouvait citer comme un modèle de sagesse et de dévouement. » Quelle issue pour une vie honorable de labeurs et de fatigues ! Et de quel désespoir ne doit pas être dévoré un jeune et courageux ouvrier qui se voit ainsi, pour le reste de ses jours peut-être, frappé d'une tache d'infamie et condamné à traîner le boulet en compagnie des plus vils scélérats ?

Qu'est-ce encore que ces audacieuses prescriptions imposées aux entrepreneurs au profit d'une société contre une autre ? Ce n'a été qu'un cri d'indignation dans toute la presse quand on y a lu d'engagement

suivant que les Compagnons Bassants charpentiers voulaient faire signer à un entrepreneur de Paris.

« Je soussigné, Henri Terville, entrepreneur de charpente, demeurant à Paris, rue de Château-Landon, n° 11, faubourg Saint-Martin, m'engage par ces présentes, envers les Compagnons Passants charpentiers, à chasser de mon chantier tous les Compagnons de Liberté, ainsi que tous les Limousins et autres charpentiers qui seraient désignés par eux comme susceptibles de nuire à leur société. »

M. Terville eut le courage de refuser; il eut raison, et les Compagnons en furent pour la honte. Quand on veut être libre, il faut commencer par être juste et par respecter la liberté des autres.

Laissons donc dans le lointain de l'histoire ces furieux débats et ces tristes rivalités: c'est trop déjà, pour l'honneur des sociétés compagnonnales, qu'on puisse leur reprocher les crimes de leurs devanciers et les chants barbares dans lesquels ils les célèbrent. Que ce soit seulement la leçon du présent et que les Compagnons s'instruisent à cette expérience pour ne plus la renouveler. C'est une des armes les plus redoutables dont puissent se servir les ennemis des associations ouvrières, et ils ne s'en font pas faute. Et que voulez-vous qu'on leur réponde quand ils apportent, je ne dirai pas des faits anciens, mais une succession de faits contemporains, qu'on ne peut entendre sans émotion et sans douleur? Car ce n'est pas seulement la fameuse bataille de 1730 dans la plaine de *la Crau*, entre Arles et Salon, lorsque les Compagnons de Salomon d'une part, ceux de maître Jacques et de Soubise de l'autre, ayant convoqué leurs volontaires de tout le Midi, s'écharpèrent à coups de compas, de bâton, d'armes à feu, et laissèrent des monceaux de cadavres sur la place, sans même que la victoire restât aux uns ou aux autres; ce n'est même pas l'affaire de 1816, qui eut lieu entre *Verrière* et *Muse*, près de Lunel, et où les combattants se rendirent de vingt lieues à la ronde; ce ne sont pas, dis-je, ces événements déjà un peu éloignés qu'on oppose. On descend jusqu'à nos jours: on reproche les luttes de 1825 à Nantes et à Bordeaux; de 1836 à Marseille, à Puteaux, à Paris; de 1837 à Toulon, de 1843 à Lyon, etc. On reproche, avec plus de fondement encore, ces traités et ces batailles en règle arrêtées et convenues d'avance, et que n'excitent ni la chaleur d'une rixe imprévue, ni les emportements de la colère subitement excitée. Tous les journaux de la capitale ont reproduit ce singulier traité de 1836<sup>1</sup>, intervenu entre

<sup>1</sup> Je rapporterai ici le texte même de ce traité ainsi qu'il a été publié dans *les Débats*, *le Messager*, etc., des 15 et 16 novembre 1836.

« Entre les soussignés il a été convenu ce qui suit; savoir :

« Nous, les Compagnons Passants, charpentiers Bons-Drilles, convenons et promettons aux ouvriers boulangers de nous trouver dans la plaine, entre Neuilly-sur-Marne et Chelles, en Brie, département de Seine-et-Oise, et eux le promettent aussi, de se trouver au nombre de cent hommes chacun des deux partis, qui fait un nombre

les charpentiers et les boulangers, pour terminer par un combat en champ clos je ne sais quelle vieille et puérole querelle ? Ils ont dit aussi (et cette conclusion n'est guère à sa louange) qu'un des deux partis, au lieu de cent champions, en envoya onze cents sur le terrain. Heureusement l'autre eut le bon esprit de se retirer sans coup férir.

Et ces duels particuliers, ces rencontres d'homme à homme dont le *topage* est le prétexte continuel ! Un Compagnon sort tranquillement d'une ville, il suit son chemin sans aucune mauvaise intention, et s'en va paisiblement sur le pavé du roi. Tout à coup un autre Compagnon vient à sa rencontre : ils se *topent* ; ils ne sont pas du même devoir, et aussitôt ils s'injurient, puis se battent et se déchirent, jusqu'à ce que le vainqueur emporte triomphalement la canne et les couleurs du vaincu, sauf à être, quelques jours plus tard, la victime d'un nouveau combat avec un nouvel adversaire. Y a-t-il rien de plus coupable et de plus absurde, et ne faut-il pas remonter aux extravagances de la chevalerie errante pour retrouver le type de ces duels qui, ici encore, n'ont jamais lieu à armes courtoises ?

Je n'ignore pas, certainement, les excuses que l'on peut apporter de ces bizarres et répréhensibles coutumes. Je sais que les rivalités sont entretenues par des chants satiriques et guerriers<sup>2</sup> ; je sais aussi combien l'esprit français est prompt à s'enflammer et combien le peuple lui-même est peu fait à supporter la raillerie. Je mets en ligne de compte l'excès de vanité et de fanfaronnade qui domine dans notre caractère, les applaudissements de la camaraderie et l'amour de la renommée ; mais ce

total de deux cents hommes, pour se battre ensemble. Il est convenu que l'on ne se servira que de bâtons et des mains, et quiconque se servira d'autres armes, de quelque parti que ce soit, sera puni d'une amende de 200 francs qui seront déposés sous vingt-quatre heures. Les boulangers devront les envoyer à la Petite-Vilette, chez M<sup>me</sup> Guillet, mère des Compagnons Passants charpentiers, n° 139, et les Compagnons charpentiers les déposeront rue Babille, n° 3, chez M. Maillard, marchand de vin traiteur, pour remettre aux boulangers.

« Les deux partis sont convenus que le rendez-vous est fixé pour samedi, 5 du mois de novembre, de onze heures à midi, heure où l'on fera l'appel de chaque côté, avec chacun une liste différente ; et aussitôt l'appel fait on commencera la lutte. Il est convenu aussi que chaque parti déposera ce jourd'hui, 29 octobre, la somme de 200 fr. ; les charpentiers d'abord les déposeront chez M. Juillet, entrepreneur de voitures de déménagement, et les boulangers les déposeront chez M. Maillard, marchand de vin, rue Babille, 3. Nous convenons aussi que nul homme, autre que charpentier ou boulanger, ne doit être admis dans l'affaire, sous peine d'amende de 200 francs.

« Fait double, etc. »

Suivent les signatures. »

<sup>1</sup> Ces rencontres sont, au reste, par leur analogie avec les prouesses dont l'Arioste s'est fait le chanteur immortel, une preuve triste, mais irrécusable, de l'antiquité du compagnonnage.

<sup>2</sup> Je donnerai ici seulement pour l'exemple quelques couplets de chansons de Com-

sont là de mauvaises et funestes inspirations, que le manque d'éducation première n'a que trop laissé développer, et avec lesquelles il faut rompre si l'on veut que justice soit rendue aux sociétés ouvrières, et qu'elles n'apparaissent pas au monde à travers les barreaux d'une cour d'assises et les guichets d'une prison.

Au reste, je serais injuste si je ne disais pas que ces abus tendent aujourd'hui à disparaître; que, dans plusieurs corps d'état, dans les grandes villes, à Paris spécialement, les haines invétérées s'apaisent peu à peu et que de meilleurs jours se préparent. Je dois ensuite rendre ici un public et sincère hommage aux efforts de quelques nobles âmes qui, les premières, touchées des déplorables extrémités où ces rivalités réduisaient et leurs frères et les sociétés auxquelles ils appartenaient, ont dévoué leur courage et leur vie à la réforme et à la réorganisation du Compagnonnage.

Celui qui, avant tous les autres, a commencé cette généreuse tentative, est un simple ouvrier menuisier, dont le nom s'est déjà placé

pagons : on ne peut se figurer l'enivrement que ces chants grossiers portent dans les têtes des ouvriers qui les répètent en chœur :

*Chanson satirique des Dévorants.*

. . . . .  
 Gavot abominable  
 Mille fois détestable,  
 Pour toi, quelle pitié  
 De te voir enchaîné !  
 Il vaudrait mieux te rendre  
 Chez notre mère à Lyon :  
 Là on saurait t'apprendre  
 Le devoir d'un compagnon (bis).

Chers compagnons honnêtes,  
 Votre loi est parfaite :  
 Vous irez dans les cieux  
 Comme des bienheureux ;  
 Et les Gavots infâmes  
 Iront dans les enfers  
 Brûler dedans les flammes  
 Comme des Lucifer (bis), etc.

*Chanson satirique des Gavots.*

. . . . .  
 Lorsque l'avengle fortune  
 S'empara de l'Univert,  
 Qu'une expression plus commune  
 Fit nommer l'âge de fer,  
 Maître Jacques sur la terre,  
 Sans argent ni sans avoir,  
 Pour vivre se sachant que faire,  
 Fonda un nouveau Davoir (bis).

Associé au vieux Soubise,  
 Ces fondateurs ambulants,  
 Pour vendre leur marchandise,  
 Partirent pour Orléans ;  
 N'ayant aucune ressource  
 Pour vivre dans leur chemin,  
 Se firent coupours de beure  
 Crainte de mourir de faim (bis).

Nos deux faiseurs de grimaces  
 Si tôt dans cette cité  
 Exposèrent sur les places  
 Leur mystère et leur secret.  
 Depuis ce temps-là fourmille,  
 Dans la ville d'Orléans,  
 Quantité des imbécilles  
 Que l'on nomme Dévorants (bis), etc.

Après la satire, dont la rime n'est pas riche et dont le style n'est pas brillant, voici

bien des fois avec éloge sous ma plume, et auquel je me plais à rapporter la meilleure partie des renseignements dont j'ai fait usage. Agricolt Perdiguier, dit *Arignonais-la-Vertu*, est, sans contredit, une des plus curieuses et des plus intéressantes figures de ce temps, et, en disant ces choses, je crois ne céder à aucun engouement de parti ou de personne. Je ne connais Perdiguier que par ses livres. Quand on pense qu'il s'adresse à plus de cent mille hommes, à la partie la plus vive et la plus intelligente de la classe ouvrière, quand on examine les difficultés qu'il a eues à vaincre, on comprend et l'importance et l'élévation de sa pénible entreprise. Compagnon lui-même, il a jugé, avec une haute perspicacité, et les avantages immenses qu'offre l'association à ses frères, et les abus réels qui paralysent et annulent ces avantages. S'il a révélé l'existence de cette institution cachée jusque-là dans les rangs obscurs de la multitude, il l'a fait avec une simplicité qui éloigne

quelques vérités charmantes :

*Chanson de guerre des Dévorants.*

Chers compagnons bonapartes, il faut nous rassembler ;  
C'est pour chasser ces bêtes qui sont dans  
MontpeNier.  
Commençons de suite par tous ces Gavots,  
Car ils sont sans doute de vrais animaux (bis), etc.

Autre :

En mil huit cent vingt-cinq,  
Un dimanche, à Bordeaux,  
Nous fîmes des boudins  
Du sang de ces Gavots.  
Votre surnom en vérité,  
Votre surnom de liberté  
Vous a rendu tout hébété.  
Ah ! par ma foi ! votre chemin  
N'est pas vilain,  
Car la guillotine va se mettre en train ;  
Et bourreau en avant  
Vous pendrez comme des brigands  
Devant nos Dévorants,  
Fleins d'esprit et de talents.

*Chanson de guerre des Gavots.*

Oui, le danger nous environne,  
Serrons nos rangs, mes chers pays ;  
Auprès des rives de l'Yonne  
Voyez nos cruels ennemis (bis).  
Ils sont en nombre, ils sont en armes,  
Marchent sur nous, pleins de fureur ;  
Les satellites de l'erreur  
Pourraient-ils nous causer d'alarmes ?  
Du grand roi Salomon intrépides enfants,  
Faisons, faisons un noble effort,  
Nous serons triomphants !

Des charpentiers, dans leur colère,  
Voulaient de Blois nous expulser,  
Entrent un jour chez notre mère,  
Osent enfin la terrasser ! (bis.)  
Eh quoi ! terrasser une femme !...  
Oh ! nos frères sont courroucés ;  
Et tombe sous leurs coups parée  
De Soubise une bande infâme.  
Du grand roi, etc.

Elançons-nous, pleins d'assurance,  
Exerçons nos bras vigoureux ;  
He est lassé notre prudence ;  
Eh bien, nous voici devant eux (bis).  
Enfants d'un roi brillant de gloire,  
C'est aujourd'hui que, sans pâlir,  
Il faut savoir vaincre ou mourir.  
La mort ! la mort ! ou la victoire !  
Du grand roi Salomon, etc.

toute pensée d'ambition, et qui ne laisse apercevoir que l'intention d'une réforme sérieuse et nécessaire. Les mécomptes et les déboires ne lui ont pas été épargnés : il a vu ses idées combattues par les préjugés des uns, par les mauvaises interprétations des autres. Disons-le, cependant, ce n'est ni parmi ses égaux ni dans les rangs des princes de l'intelligence qu'il a rencontré ses adversaires les plus opiniâtres. Les Compagnons du tour de France, appartenant à divers Devoirs, ont déposé leurs injustes défiances, et se sont associés à lui dans une communauté de plans et d'efforts. M. de Lamartine lui a écrit :

« C'est là une noble tâche ! Honneur à celui qui emploie ainsi ses heures de repos et son intelligence ! »

M. de La Mennais, trouvant pour lui une réminiscence de ses anciens jours, lui a adressé ces lignes :

« L'union, qui fait la force, est fille de l'amour, de la douce charité, d'où naissent tous les biens. Lorsqu'on marche en un chemin difficile et rude, si l'on veut arriver au gîte, il ne faut pas se heurter, mais se donner la main. »

Et M. de Chateaubriand, avec la hauteur de sa vue chrétienne, a complété à la fois l'éloge et le conseil en lui écrivant :

« Ramener les ouvriers au devoir de la religion et de la paix, sans rien prendre sur leur liberté et leur indépendance, serait certainement l'œuvre d'un bon citoyen. »

Les véritables ennemis de M. Perdiguier, comme de toute œuvre qui tendrait à élargir la liberté et à garantir le bien-être et l'amélioration des classes inférieures, ont été les représentants littéraires de la classe qui s'est emparée des destinées de la France, et qui aujourd'hui refoule loin d'elle les plaintes et les réclamations de ces multitudes qu'elle a fait combattre et mourir pour son triomphe. Il s'est trouvé des hommes graves, des professeurs patentés, des publicistes en renom, pour jeter le ridicule et le sarcasme sur la *littérature* des ouvriers et pour répondre par un dédain affecté aux trop justes doléances des pauvres et des opprimés. D'un bout à l'autre de la phalange conservatrice, depuis *le Messager*<sup>1</sup> jusqu'au *Constitutionnel*<sup>2</sup> et au *Courrier Français*<sup>3</sup>, ce n'a été d'abord qu'une longue raillerie où on a tiré grand parti des rixes et des querelles trop fréquentes du Compagnonnage pour en nier l'importance et les avantages, et pour conclure « qu'il n'y a aucun effort à tenter, que la partie intelligente des classes ouvrières ne jette pas les yeux de ce côté, » et qu'en un mot il n'y a rien à faire. Cependant comme, avec cette artillerie légère, on n'avait pas eu raison des *utopies* de l'*Hérodote* du Compagnonnage, il fallut

<sup>1</sup> Numéro du 21 mai 1844.

<sup>2</sup> Numéro du 2 février 1844.

<sup>3</sup> Numéro du 16 janvier 1844.

qu'un des coryphées du Collège de France se chargeât de lui porter le dernier coup, dans la *Revue des Deux-Mondes*. Tour à tour agréablement badin et sentencieusement pédant, le docte professeur en congé se moque des prétentions lyriques de *Bourguignon-la-Fidélité* ou de *Vendôme-la-Clef-des-Cœurs*, ou bien il éclate en aphorismes de cette force : « Ce plan ne tendrait à rien moins, en rassemblant les travailleurs dans une association unique, qu'à créer un État dans l'État. » On sait que c'est là l'*ultima ratio* des philosophes et des penseurs de nos jours. Quand on a prononcé ce mot, on a tout dit; il n'y a plus qu'à ajouter le *Caveant consules*.

Est-ce sérieusement ensuite que M. Lerminier, donnant tout à coup au Compagnonnage des proportions gigantesques, l'accuse de menacer « l'unité de la nation, et du sol, et de la loi, l'égalité civile et l'énergique simplicité du pouvoir central; de prescrire à la révolution française de reculer devant un vestige obscur et dégradé de la franc-maçonnerie du moyen âge ? » Au fond, sa véritable pensée se dégage : il craint pour le gouvernement.

« Il importe, dit-il, de ne pas laisser s'accréditer dans les classes ouvrières cette opinion qu'elles peuvent et qu'elles doivent se réformer elles-mêmes en s'isolant de la bourgeoisie; il importe de prouver au peuple qu'on pense à lui. »

Oui certes, cela importe; et vous avez deviné juste. Mais que faites-vous pour le lui persuader? Où sont vos plans, vos moyens? Qu'a inventé le génie de votre sollicitude? Il est fort commode de se rejeter sur le pouvoir et de lui déclarer qu'il « ne doit céder à personne le soin d'étudier et de refondre le problème. » Mais, en attendant, le gouvernement ne fait rien. Loin de résoudre, il n'étudie même pas. Est-ce qu'il a le temps de songer aux intérêts des ouvriers quand il s'agit de pourvoir à ceux des banquiers et des compagnies de railways? Est-ce qu'il a le loisir de penser au peuple quand il va peut-être avoir à faire les élections, quand M. Rossi négocie à Rome et que la reine Victoria déjeune au château d'Eu? Et ne serait-ce pas bien plutôt aux philosophes et aux publicistes rentés par le budget qu'appartiendrait cette mission? Ne serait-ce pas un bon moyen de se faire pardonner de riches sinécures? Et si, en fin de compte, les philosophes et les publicistes n'affrontent pas même cette initiative, si elle les embarrasse et leur fait peur, de quel droit se plaindront-ils de la voir prendre par ces multitudes qu'ils méprisent d'un si souverain dédain?

Dieu me garde, aussi bien, de tomber dans l'exagération contraire et de me faire le flagorneur impertinent des ouvriers, fussent-ils enfants de Salomon! Je ne trouve rien de pis que de briser l'encensoir sur le visage des pauvres et de faire de chaque prolétaire un miracle



de vertu et un prodige de talent. C'est une habileté que je laisse à ces courtisans qui flattent le peuple pour lui passer le frein aux dents et le lancer comme la cavale du désert au travers des ruines de l'ordre social dévasté.

Je veux être vrai jusqu'à la sévérité, avec tout le monde. Je l'ai été vis-à-vis des Compagnons, je le serai avec ceux d'entre eux qui s'occupent de réformes.

Agricol Perdiguier n'est pas le seul dont nous ayons des écrits : un ouvrier serrurier de la société des Indépendants, M. Moreau, est entré en lice. Perdiguier veut la réforme des abus, mais le maintien du Compagnonnage; l'union, mais la permanence des sociétés. Moreau veut passer le niveau sur tout; il veut l'union aussi, mais dans la destruction de toute la hiérarchie intérieure et de toutes les constitutions diverses des sociétés. L'un veut arriver à la fraternité par la persuasion, l'autre par le radicalisme. Les plans de Perdiguier sont incomparablement les plus sages; celui de Moreau pêche par la base, parce qu'il ne veut pas admettre le besoin de l'association conjointement avec la nécessité de formes diverses; il ne veut que l'unité sans la variété, tandis que *la variété dans l'unité* est la formule de toutes les grandes choses<sup>1</sup>.

Néanmoins, à l'un et à l'autre il manque, au dernier surtout, le sentiment le plus fort et le plus nécessaire, le seul qui puisse réaliser complètement les intentions mêmes les plus généreuses, le sentiment chrétien. Ils sont tous deux sous l'influence de cette détestable éducation et de ces préjugés funestes encore trop répandus dans les classes populaires. Je ne veux pas les en blâmer, c'est la faute de leur siècle et non la leur. Ils ne connaissent pas la toute-puissance organisatrice de la foi, et les trésors d'union, de paix et de concorde, que recèle la religion catholique. C'est là le côté faible de leurs travaux, c'est là ce qui retardera leurs succès, car la parole du Psalmiste est éternellement vraie : *« Nisi Dominus edificaverit domum, in vanum laboraverunt qui aedificant eam. »*

Mais si Dieu veut intervenir dans les œuvres de l'homme pour leur donner la force et la vie, c'est à l'homme aussi que l'initiative a été laissée. C'est aux peuples et aux conducteurs des peuples qu'a été imposé le devoir étroit de travailler par eux-mêmes au bien-être matériel et moral de l'humanité. Comment donc essayer d'accomplir cette loi, et quelles peuvent nous paraître ici les obligations des uns et des autres en vue de l'avenir? Ce sera la conclusion de cette étude.

<sup>1</sup> Le cadre de cet article ne comprend pas un examen complet des plans proposés pour la réforme du compagnonnage. Je me réserve d'y revenir.

## III.

Je dois d'abord répéter ce que j'ai dit plus haut : je n'ai pas la présomption d'apporter des réponses complètes aux graves questions agitées dans le cours de cet article. Je ne veux que poser quelques déductions, et offrir quelques résolutions que je soumetts humblement à de plus compétents que moi.

Le problème est politique, législatif et économique. Comme politique, il intéresse le gouvernement et l'Etat tout entier ; comme législatif, il impose des obligations aux pouvoirs chargés de la confection des lois ; comme économique, il demande le concours des intéressés d'abord, et de toutes les forces sociales ensuite.

Deux principes généraux, deux éléments constitutifs de la société actuelle doivent servir de point de départ ; le gouvernement, le législateur, l'économiste ne sauraient agir sans eux et hors d'eux. Ce sont la LIBERTÉ DU TRAVAIL ET DE L'INDUSTRIE, décrétée par l'Assemblée constituante dans la fameuse nuit du 4 août, et la LIBERTÉ D'ASSOCIATION, écrite dans la *Déclaration des Droits de l'Homme*, article 1<sup>er</sup>, et votée par la même Assemblée. Or, il s'agit de concilier ces deux principes essentiels, qui se font l'un à l'autre un contre-poids nécessaire.

J'ajoute (et c'est en deux mots le résumé de tout ce que j'ai déjà écrit) que ces deux droits ont leurs racines profondément entées et sur le fond même de la nature et des destinées humaines, et sur la pratique constante des siècles.

Dès les premiers jours de son existence, et en punition de sa faute originelle, l'homme a été condamné au travail. « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, dit le Seigneur. » Cet arrêt pèse invinciblement sur les enfants d'Adam, et si je m'étonne de quelque chose, c'est qu'on vienne, de nos jours, réclamer le droit au travail<sup>4</sup>, tandis que le travail est le plus étroit et le plus impérieux des devoirs. Or, ce serait folie que de vouloir empêcher l'accomplissement de la loi, et ce serait iniquité d'en restreindre l'exercice. Car on s'attaquerait à deux puissances qui ne souffrent jamais une violation impunie en ce monde ou en l'autre : Dieu et la conscience. Autant donc il a fallu un étrange oubli des préceptes primordiaux pour établir des taxes et des impôts sur le travail, autant avoir rendu le travail libre a été une grande justice, justice toutefois qui ne pouvait venir qu'après un prodige plus étonnant encore, celui d'avoir rendu le travail honorable.

<sup>4</sup> Aussi je crois qu'il est beaucoup plus question du droit au salaire, et au salaire suffisant, non pas seulement pour manger le pain à la sueur du front, mais pour posséder l'aisance et le bien-être. Mais Dieu a-t-il stipulé que l'homme aurait ici-bas cette récompense ?

Quant à la liberté d'association <sup>1</sup>, il en est de même. Ce n'est autre chose que la loi constitutive de la société humaine étendue de la famille aux individus ; c'est l'application de la fraternité et de la solidarité, les deux plus beaux apanages de la race d'Adam, les deux seules consolations qui la soutiennent dans son triste et long pèlerinage à travers les siècles. Or il est incroyable par quels sophismes il faut passer et à quel despotisme sans entrailles on est obligé de se résoudre logiquement pour empêcher une réalisation quelconque de cette loi universelle du monde moral et du monde physique.

A l'appui de ce droit naturel et imprescriptible, les faits se pressent. Sous le despotisme oriental, pas de liberté de travail ; avec l'épanouissement de l'indépendance hellénique, elle reparait ; mais là, comme à Rome, elle se heurte contre l'orgueil de la démocratie et contre l'orgueil du patriciat, et, si le travail est accessible à tous, comme il est déshonorant, il est abandonné aux esclaves ; c'est une *œuvre servile*. Le Christianisme l'ennoblit, le sanctifie, le rend à l'indépendance ; et cet état dure, dans les monarchies créées par les évêques <sup>2</sup>, jusqu'à ce que les légistes, ressuscitant les théories ultra-despotiques de l'empire romain, commencent par restreindre et finissent par anéantir cette franchise ; jusqu'à ce que des rois, besogneux par excès de luxe ou de débauche, en viennent à déclarer que le travail était un droit de la couronne, que le *métier leur appartenait*, et qu'il fallait le leur acheter à beaux deniers comptants. Pour réparer cette désastreuse erreur, les efforts du plus malheureux des princes ne suffirent pas, et l'émancipation des bras du pauvre ne put sortir que des ruines de l'ancienne société française.

L'association est bien plus résistante ; elle a été beaucoup plus combattue. Instrument de règne aux mains des autocrates de l'Asie comme des autocrates de Rome, elle devait asseoir aussi le pouvoir absolu des rois de France. Il était réservé à la Grèce de briser ses chaînes, à la république de Brutus et au principat des empereurs de lutter contre elle et de la terrasser, au Catholicisme de lui faire porter ses fleurs et ses fruits, à la royauté des Valois de battre monnaie avec elle, à la Révolution de la proclamer d'une main et de la bâillonner de l'autre, et à la monarchie de Juillet de river ses chaînes jusqu'à l'étouffer ; et si aujourd'hui en-

<sup>1</sup> Je ne peux parler de la liberté d'association sans rendre un public hommage de gratitude à l'écrivain distingué, au savant éminent qui, dans ce recueil, a si éloquemment défendu les *associations religieuses*. M. Lenormant a singulièrement abrégé ma tâche : pour tout ce qui tient à l'essence même de l'association et à l'argumentation philosophique, il me suffira de renvoyer à ce traité, écrit de main de maître, sous l'inspiration de la science et de la foi.

<sup>2</sup> Le mot est de M. de Sismondi : il l'applique au royaume de France ; on peut l'étendre à toute l'Europe moderne. Or, M. de Sismondi n'est pas suspect.

core cette liberté est déniée dans la plus sacrée de ses applications, il est profondément remarquable qu'on ne la saurait contester qu'en faisant appel à la hache de Danton ou au sabre de Bonaparte.

Il ne faut donc pas se le dissimuler : nous sommes en présence d'un droit et d'un fait, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus invincible sous le soleil.

Les associations existent. Au moment où je parle, il y a des ouvriers, il y a des sociétaires de toute espèce, il y a plus de cent mille compagnons, malgré lois, décrets, police et gendarmes. Il y en aura toujours comme il y aura toujours des arbres aux forêts. « Les chênes et les moines sont immortels, » a dit le P. Lacordaire.

De plus, les associations souffrent ; leur situation est anormale, violente, et par cela même dangereuse. Pour nous renfermer scrupuleusement dans notre sujet, le peuple gémit, se plaint, et ses griefs se traduisent en actes graves et redoutables. Or, ainsi que le répétait Henri IV à Sully, « le plus habituellement rébellions, mutineries et tumultes naissent du défaut de rendre justice, et proviennent le plus souvent d'avoir du mal que du désir d'en faire. »

Voyons donc comme il serait possible de *rendre justice* à tous.

En premier lieu, j'ai dit que le pouvoir lui-même avait de grands devoirs à accomplir ; mais, pour y arriver, il faudrait avant tout que les hommes qui président aux destinées de la France consentissent à déposer, envers la liberté d'association et la liberté du travail, comme envers toutes les autres, de vieilles et de profondes défiances. Dans notre patrie, je le sais, il y a de grands entraînements vers l'arbitraire, et cette tendance est favorisée, chez les gouvernants, par la facilité avec laquelle on subit toutes les exigences de l'autorité. Mais si un gouvernement ne s'impose pas le sacrifice de respecter les droits de chacun, s'il veut ruser avec les chartes et en avoir raison par force ou par adresse, peu à peu le sentiment de l'indépendance se réveille au cœur des populations en apparence si frivoles et si indifférentes. Comme l'écrivait un de nos plus habiles collaborateurs, « une force secrète nous ramène toujours à cette liberté qui, dans notre temps et dans notre pays, est la forme nécessaire du juste et du bien<sup>1</sup>. » Et alors il s'allume au sein du pays des mécontentements opiniâtres et féconds en catastrophes. Pourquoi donc négliger ces redoutables expériences ? Pourquoi toujours se laisser balloter du système des concessions forcées à celui de la résistance sans espoir, et pourquoi ne pas accepter une fois la conséquence logique et entière des principes posés et des stipulations promises ? Pourquoi toujours cette sourde hostilité contre les

<sup>1</sup> Le comte Fr. de Champagny, de la *Dispersion des Jésuites*, p. 672, livraison du 40 septembre 1845.

développements des libertés inscrites au pacte constitutionnel? Ne serait-ce pas un honneur enviable que de se mettre hardiment à la hauteur de la situation, de rompre avec les traditions d'un passé désormais impossible, et d'embrasser généreusement les difficultés et les avantages de notre société renouvelée? Ce courage et cette résolution ont été la gloire des plus grands hommes d'Etat de l'Angleterre et le salut de cette puissante nation. Pourquoi n'en ferions-nous pas autant?

D'ailleurs, quand la conscience et la probité politique ne commanderaient pas aux enfants de 1789 de recueillir tout l'héritage de leurs pères, la voix de l'intérêt sera-t-elle méconnue?

Manifestement, il y a dans le compagnonnage, ou, si on aime mieux, dans l'association des travailleurs, une force redoutable. Expression d'un besoin universel et impérieux, pour les uns c'est un droit et une nécessité, pour les autres c'est un danger, pour tous c'est un fait présent et invincible. Que faire? Nier l'embaras? Ce moyen peut être bon pour un jour, pour une heure; mais il est absurde et il ne fait qu'empirer la position, en la prolongeant et en l'irritant. La crise revient inévitablement, de plus en plus menaçante, jusqu'à ce qu'elle ne puisse plus être conjurée. Et nous en sommes là.

Reste le dernier expédient; il est plus noble, plus vrai; il exige moins de dépense d'habileté, moins de frais d'entêtement. Pourquoi ne pas l'essayer?

Il s'agit tout simplement d'avoir foi dans ces institutions pour lesquelles tant de sang et tant de sueurs ont été versés depuis cinquante ans. Il s'agit de renoncer à cette ombrageuse préoccupation qui dans chaque citoyen voit un ennemi, dans chaque mouvement une démonstration hostile, dans chaque tentative d'organisation un ferment de révolte, dans chaque essai de réunion le germe d'un complot, dans chaque battement de la vie, aux artères populaires, le signe avant-coureur d'une fièvre insurrectionnelle. Il s'agit enfin de laisser une large et entière expansion à toutes les forces qui se remuent dans le corps social, à en respecter le développement, à en favoriser les progrès par une égale et généreuse protection; en un mot, il s'agit d'entrer à pleines voiles, sans crainte et sans regret, mais non pas sans précaution et sans prudence, dans les grandes eaux de la liberté!

Je n'ignore pas que je parle ici un langage qui pourra paraître sévère, et que bien difficilement parviendra-t-on à se dégager des habitudes despotiques de l'administration et de la bureaucratie organisées par l'Empire; mais je crois ce langage conforme aux vrais principes constitutionnels et aux intérêts les plus chers de l'avenir.

Des esprits graves, — je n'ai souci des autres, — les théoriciens désintéressés, les publicistes et les penseurs se plaindront peut-être, et

trouveront que c'est faire la part bien étroite à ceux qui ont été appelés jadis les *pasteurs des peuples* ; que c'est rabaisser la haute mission des chefs de l'Etat, et leur enlever la magnifique puissance de direction dont ils avaient été investis ; et qu'enfin c'est singulièrement ravalier la dignité du sceptre que de la réduire au rôle du sabre d'un gendarme ou de la canne d'un agent de police. A ceux-là je répondrai d'abord que c'est la Charte, et, avant elle, la révolution de 1789, qui l'ont voulu ainsi ; que la France nouvelle a accepté ces principes et ne paraît pas disposée à les abandonner ; que des regrets ou des utopies n'ont jamais sauvé les sociétés, et qu'il vaut mieux tirer parti des éléments existants, dont la supériorité relative est discutable, mais dont nul n'a été nécessairement condamné, puisque « ces choses ont été laissées à la discussion des hommes. » J'ajouterai, d'ailleurs, que c'est encore un beau et magnifique partage que de protéger, de féconder, de régulariser l'essor et l'exercice de toutes les libertés individuelles ; que la main de justice qui préside à l'ordre, à l'harmonie et aux mouvements de plusieurs millions d'intelligences fortes et actives, vaut bien la houlette du berger, et que rien peut-être n'est plus noble pour le pouvoir que de se trouver, selon les divines paroles du Maître, « le serviteur de tous. »

Ainsi, pour en arriver à l'application, pourquoi le gouvernement ne laisserait-il pas aux diverses associations dont j'ai fait l'histoire une large et sincère liberté ? En soi, et au point de vue politique, qu'offrent de dangereux des agrégations dont le but est une solidarité fraternelle, la dispensation de secours mutuels, un aide dans le perfectionnement des professions, une garantie de travail assuré, des habitudes de discipline et des encouragements à la bonne conduite ? Ces sociétés ne sauraient être anéanties : de plus forts que les pouvoirs d'aujourd'hui y ont échoué. Seulement, elles ont l'immense danger d'être une violation flagrante et perpétuelle de la loi, dont elles accusent l'impuissance, et rien n'est plus funeste à l'ordre et à la conscience publique. Une persécution, qui n'est pas dans nos mœurs, ne ferait que les repousser plus avant dans le secret et dans le mystère. Déjà, loin de la publicité, elles n'offrent que trop d'aliments aux passions désorganisatrices qui voudraient s'en emparer. En consacrant donc l'existence du compagnonnage, on rendrait hommage à un droit, on se débarrasserait des soucis d'une prévention impossible, et on serait bien plus fort pour s'armer d'une répression sévère.

Pourquoi ensuite le gouvernement ne favoriserait-il pas l'extension de ces associations, qui seront d'autant moins à craindre qu'elles seront plus répandues ? N'est-il pas plus facile de maintenir l'ordre en présence d'un grand nombre d'individualités peu considérables qu'en

face de deux ou trois grandes sociétés ? Et pourquoi ne pas profiter de ces différences de races, de pays, de langues même, qui ne sont pas encore effacées et qui ne se fondront pas de longtemps dans l'unité du caractère français, pour conserver les avantages, les multiplier même, sans aggraver la puissance de ces sociétés ? Ne compte-t-on pour rien les habitudes de discipline et de hiérarchie ? Si, dans les professions libérales, la loi les a consacrées, et si l'expérience prouve combien est puissante l'autorité intérieure des conseils et des chambres disciplinaires, combien l'honneur et l'esprit de corps exercent une salutaire influence sur les membres de ces ordres divers, pourquoi ne pas faire participer les professions industrielles à ces nobles privilèges ?

Quel mal y a-t-il ensuite à ce que des Compagnons se réunissent, dans des fêtes religieuses ou de famille, autour de la table sainte ou autour d'un fraternel banquet ; qu'ils portent des couleurs et des rubans, qu'ils s'arment de cannes et de joncs ? Si ces insignes sont des causes de trouble extérieur, qu'on en interdise le port en public, soit ; c'est là une affaire de simple police qui n'est pas une objection.

Je ne nie pas que cette surveillance générale, sévère, exacte, ne soit une source de dépenses et d'embarras réels ; mais ne faut-il pas savoir accepter les inconvénients de la liberté quand on en veut les bénéfices ? Fermez les grilles des Tuileries, et vous n'aurez pas besoin d'une escouade de gardes pour faire la police à l'intérieur, mais aussi vous n'aurez pas la liberté de vous y promener. Et puis, sérieusement, estime-t-on pour rien le profit que fera l'Etat à la tranquillité et au soulagement des misères du peuple ? On nous répète sans cesse que nous marchons sur un volcan : quand on en peut éteindre une partie, regrettera-t-on les trésors jetés pour combler le cratère ? Quelque cher que coûtent la police et la maréchaussée, elles sont infiniment moins ruineuses que le pillage et l'émeute.

Examinons ensuite à un point de vue plus élevé. Croit-on que le gouvernement ne trouverait pas un avantage inappréciable à pouvoir rencontrer sous sa main les chefs mêmes et les mandataires des classes laborieuses ? N'aurait-il pas à prendre, auprès des *syndics* ou des *dignitaires* de ces associations, d'utiles éléments pour la discussion approfondie des questions qui concernent les masses ? Leur intervention, leurs avis, officiellement ou officieusement provoqués, ne pourraient-ils pas servir, en éclairant bien des doutes, à témoigner de la volonté sérieuse d'aviser au bien-être de la multitude ?

Et enfin, s'il nous est permis de jeter quelques regards sur l'avenir, dans le plan de réorganisation et de réforme par où il faudra nécessairement que nous passions, pourquoi ces représentants de l'intérêt des travailleurs ne prendraient-ils pas place à leur rang dans les bases nou-

velles d'une représentation nationale, sincère et universelle? Et pourquoi ces vétérans des associations ouvrières, vieillis dans l'estime et la confiance de leurs compagnons de travail, ne viendraient-ils pas, comme le laboureur des campagnes et le boutiquier des villes, exercer leur part proportionnelle de la souveraineté électorale?

Quoi qu'il en soit et en restant dans le présent, ce serait une mesure sage et vraiment politique que d'ouvrir franchement la barrière à la liberté d'association, d'en protéger le légitime exercice, tout en sachant en réprimer rigoureusement les écarts; car loin de moi la pensée de jeter en aveugle l'avenir de mon pays au milieu des périls de l'anarchie et de la licence! Mais c'est là l'affaire de la législation; et, sans avoir la vanité de formuler des articles ou même des projets de lois, je dois déposer ici quelques conclusions légales et pratiques.

Ne faudrait-il pas avant tout préluder à un travail absolu de révision et de refonte dans cette étrange législation qui, depuis 1791 jusqu'à nos jours, semble avoir pris à tâche de se contredire perpétuellement, et de constituer d'une main le despotisme et de l'autre la licence? Ici la concurrence illimitée, liberté sans frein pour l'industrie, pour le commerce, pour la production, à tel point que l'agiotage reste impuni et que des scandales tels que ceux qu'ont donnés il y a quelques années et que donnent aujourd'hui les spéculations sur les sociétés industrielles échappent impertinemment au glaive de la loi; pour les maîtres et les entrepreneurs, privilèges, faveurs, reconnaissance légale de leur constitution particulière, de telle façon qu'ils peuvent impunément s'entendre pour exploiter les sueurs du pauvre peuple et pour faire descendre son salaire à un taux si bas que souvent le désespoir et le crime pour les hommes, le vice et la prostitution pour les femmes, en sont l'inévitable conséquence. Et de l'autre côté, pour les associations religieuses d'abord, un tel vague et une telle incohérence que les uns peuvent soutenir et prouver l'abrogation de tous les actes législatifs<sup>1</sup>, et que les autres, en se rattachant tant bien que mal à tel ou tel texte exhumé du despotisme impérial, concluent à la proscription radicale. Enfin, pour toutes les autres associations quelconques au-dessous d'un nombre extrêmement restreint de personnes, une prohibition absolue, ou, ce qui revient à peu près au même, le bon plaisir d'une autorisation ministérielle jamais obligatoire et toujours révocable; ce qui est la résurrection du *droit royal* du moyen âge, renouvelé des successeurs de Tibère et de Caracalla!

Une révision donc serait d'une urgente nécessité; révision, bien en-

<sup>1</sup> Voyez le *Mémoire* de M. de Vatimesnil, adressé au R. P. de Ravignan; et la consultation du 3 juin dernier,



tendu, où l'on prendrait pour point de départ la liberté, et où l'on s'efforcerait de combiner un système de répression qui, en punissant les abus, consacrerait les avantages de l'association. Ainsi, point de mesures préventives, point d'autorisation préalable, point d'examen de statuts, point de ces mesures dictées par un jaloux despotisme et qui laissent aux plus bas agents de l'administration un pouvoir dictatorial, toujours mesquin et tracassier dans leurs mains. Qu'on exige une *déclaration* publique qui constate l'existence et la formation de la société, telle que celle qui est imposée par le Code de commerce, par exemple, et qu'on impose la publicité comme condition nécessaire. Que le lieu des séances soit toujours accessible aux agents de l'autorité, et que ce lieu ne participe pas à l'inviolabilité du domicile; qu'il soit, par le fait seul de sa destination, considéré comme *lieu public* dans l'acception légale du mot, en ce sens que les faits qui pourraient s'y passer soient assimilés aux faits analogues qui auraient lieu dans un marché ou sur une place, sans préjudice même de l'aggravation qu'ils pourraient recevoir de la circonstance d'association. Une pénalité sévère, rigoureuse, contre les sociétés secrètes et celles qui ne se seraient pas déclarées; contre les actes qui, simples délits s'ils avaient été commis par des individus, prennent une proportion redoutable s'ils sont faits en présence ou avec le concours d'une société; droit de suspension laissé à l'autorité administrative, mais avec obligation de déférer, dans un bref délai, la connaissance de la contestation aux tribunaux; instruction et jugement uniquement confiés à la justice ordinaire, soit aux magistrats correctionnels, soit aux cours d'assises et au jury, selon la gravité des cas; des peines redoutables et capables de porter l'intimidation contre les crimes ou délits résultant de l'association; la dissolution garantie par tout l'appareil de la vindicte publique quand un arrêt l'aura prononcée; les rixes, les querelles, les coalitions et les monopoles, les tentatives d'oppression sur les maîtres et entrepreneurs, enfin, tout fait quelconque tendant à restreindre ou à violenter l'exercice du droit des associés et des non-associés, réprimé avec promptitude et avec éclat; la liberté individuelle des ouvriers qui ne voudraient pas faire partie des sociétés mise sous la sauvegarde de prescriptions toutes spéciales; telles sont quelques-unes des mesures qui me paraîtraient devoir former la base de la législation nouvelle, en ce qui touche à la garantie et à la jouissance du droit d'association.

J'irai plus loin. Serait-il indigne d'un législateur sage et prévoyant, après avoir déployé l'appareil de la puissance qui punit, de prendre l'initiative qui encourage et qui récompense. Pourquoi la loi ne reconnaîtrait-elle pas, sans toutefois intervenir dans leur choix, ces sortes de magistratures paternelles, soit patronales, soit ouvrières, qui se

trouveraient à la tête des sociétés compagnonnelles ? Pourquoi n'investirait-elle pas ces *syndics*, ces *premiers compagnons*, ces *dignitaires*, d'une délégation de l'autorité sociale, et ne donnerait-elle pas, dans une limite sans doute fort restreinte, à leurs fonctions et à leurs décisions, une sanction plus ou moins efficace ? Nous avons vu combien de fois l'arbitrage d'un de ces chefs, entre les maîtres et les ouvriers, ou entre les ouvriers eux-mêmes, a d'utiles et de précieux résultats. Qui s'opposerait à ce que les sentences amiables ainsi rendues, et basées sur la confiance des deux parties intéressées, fussent à peu près assimilées aux sentences que rendent les arbitres en matière de commerce, et que l'autorité dont le Code les investit quand elles sont revêtues de certaines formes ne leur fût également attribuée ?

Ensuite, pourquoi même ces représentants des classes ouvrières n'entreraient-ils pas dans la composition d'un tribunal mi-parti, qui, de concert avec un nombre égal de délégués des maîtres, par exemple, réglerait une foule d'intérêts communs aux uns et autres ?

Je ne sais si je m'abuse, mais je me persuade que de pareilles institutions, en augmentant l'importance des sociétés de compagnonnage, en récompensant les services qui y seraient rendus, diminueraient ou annuleraient la plupart des dangers ou des inconvénients qu'elles présentent dans l'état actuel et en régulariseraient le jeu sans péril pour l'ordre social.

Mais je n'ai parlé encore ici que de deux interventions, dont l'une est plus passive qu'active, celle du gouvernement, et dont l'autre est plus répressive que féconde, celle de la loi, et je ne me dissimule pas que ces deux interventions ne suffisent point ; j'oserai même dire que, isolées, elles seraient impuissantes, parce qu'il leur manque l'appui des forces vives de la société.

Ici, je ne le cache pas, il est nécessaire que, de tous les degrés de la hiérarchie, on mette la main à l'œuvre, parce que, comme je l'ai dit en commençant, il s'agit d'une question sociale.

Et en première ligne je m'adresserai aux véritables intéressés, à ces ouvriers dont le sort est si digne d'intérêt ; desquels on peut dire que leurs défauts sont de leur siècle et leurs vertus d'eux-mêmes ; chez qui le bon sens a conservé tant d'empire et qui sont accessibles aux con-

\* Je venais d'écrire ces lignes quand j'ai lu la même pensée exposée avec talent dans la Revue politique du *Correspondant* du 10 septembre 1845. Je suis heureux de m'entretenir de l'avis de l'économiste distingué de qui émane cette opinion. La force de la vérité nous a conduits l'un et l'autre à une déduction semblable : l'appui des lumières de mon collaborateur vient confirmer mes propres appréciations et leur donner infiniment plus de poids.

seils et aux avis des hommes de cœur et de dévouement. Ils savent par leur propre expérience les avantages qu'offre l'association, et cependant ils n'en connaissent pas encore toutes les ressources inconnues et cachées. C'est à eux de développer cette puissance salutaire. Comme le faisait remarquer avec talent un des écrivains qui ont traité le plus habilement ces problèmes :

« Les machines et la liberté risqueraient d'engloutir dans une ruine commune l'industrie et les travailleurs, si on les laissait absolument livrées à elles-mêmes, si on ne réglait pas leur action, si on ne connaissait pas le mot magique qui doit les dominer ; ce mot est trouvé : c'est l'association <sup>1</sup>. »

Mais surtout, il faut y prendre garde : que les ouvriers apprennent à se servir de ce mot magique et qu'ils n'en paralysent pas les admirables effets. Qu'ils soient patients et persévérants dans l'organisation : c'est l'œuvre de l'avenir, et trop de hâte ferait avorter ce fruit précieux.

D'ailleurs, il est nécessaire qu'on le comprenne, l'association demande des sacrifices mutuels, des sacrifices de temps, d'argent, et d'une certaine partie de cette indépendance qui ressemble à de l'anarchie. L'association veut des concessions réciproques de chaque jour et de chaque instant ; elle veut le support mutuel, la bienveillance, la tolérance, la douceur. Tout n'est pas dit quand on a versé à la masse, quand on a été reçu avec plus ou moins de pompe et qu'on est paré de la canne et des couleurs : ces insignes sont des symboles, ou ils ne sont que de misérables jouets indignes de l'homme raisonnable. Ils signifient la fraternité et l'égalité, les rapports d'assistance que se doivent les frères ; ils relèvent l'esprit de corps et l'esprit d'émulation, non pas dans de vaines et ridicules prétentions de préséance, mais dans l'amour du bien et dans la pratique de la probité et de l'honneur. Il faut que l'ouvrier soit jaloux de la bonne renommée de sa société comme de la sienne ; il faut qu'il s'applique à lui acquérir cette belle gloire d'être, non pas la plus ancienne ou la plus guerrière, à quoi bon ? mais la meilleure, la plus habile et la plus honnête. Il faut qu'entre eux les divers ordres du compagnonnage sachent bien qu'il n'y a que la différence du plus ou du moins d'âge et d'instruction, et que les anciens doivent être les pères, les protecteurs et non les despotes des aspirants et des apprentis. La belle victoire que d'abuser de la faiblesse ou de l'inexpérience d'un jeune homme ! Il y a là quelque chose de lâche et de tyrannique qui répugne aux cœurs nés pour la liberté.

Et puis pourquoi la haine, pourquoi la colère, pourquoi la guerre entre les diverses compagnies ? Le sein maternel de la France n'est-il

<sup>1</sup> M. Wolowski, cité dans *l'Atelier*, septembre 1845.

pas assez vaste et assez riche pour contenir tous ses enfants? Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai déjà dit : c'est là la véritable plaie ; c'est là où doivent se porter tous les efforts et toutes les vertus. Oui, car la vertu est ici plus que partout nécessaire et je l'affirmerai hautement : la pénalité rigoureuse que j'approuve et que j'appelle sur de pareils désordres est insuffisante, et la religion, qui donne, qui entretient, qui cimente la fraternité chrétienne, peut seule y porter le remède ; car c'est à elle seule qu'a été donnée ici-bas la réalisation de cette admirable parole : *l'unité dans la fraternité, fratres in unum.*

Enfin, que les ouvriers tâchent par-dessus tout d'éviter un grand écueil : qu'ils s'associent, mais qu'ils ne s'isolent pas, qu'ils ne fassent pas de leurs agrégations une caste jalouse, hostile à toutes les autres classes de la société et retranchée dans un orgueil funeste ou dans une aveugle méfiance. La loi suprême de la solidarité humaine n'est jamais violée sans qu'il n'en résulte un dommage profond. Qu'ils accueillent l'autorité, l'intervention officieuse, charitable, des hommes que leur position, que leur naissance, que leur vertu placent dans des conditions de désintéressement et de zèle. Sans cela ils seront livrés à leurs propres ressources qui s'épuiseront vite, et ils risqueront de demeurer dans l'esclavage où ils gémissent. Isolés, ils effraieront le pouvoir qui ne cherchera qu'à les contenir et non à les soulager ; isolés, ils seront à la merci des maîtres qui les exploiteront impunément et sans recours. La révolte ou la faim, voilà les rudes extrémités où trop souvent ils sont et seront réduits. Que si, au contraire, un vaste et généreux patronage, qui ne nuirait en rien à leur liberté et qui n'en serait que la garde d'honneur, s'interposait entre leur misère et la rapacité des entrepreneurs ou les appréhensions des gouvernants, cet échange de relations ramènerait la vie, la confiance, l'affection entre les citoyens d'un même royaume ; tout y gagnerait, les ouvriers en protection, la patrie en sécurité, l'ordre social en harmonie et en justice.

Mais nous touchons à la limite où doivent se rencontrer pour un but commun les heureux du siècle, ceux à qui la Providence a remis l'intelligence, le savoir, le loisir, le rang et la fortune, comme des biens dont ils doivent être les dispensateurs.

De nobles tentatives ont été faites, je ne l'ignore pas : je sais et j'ai dit que, du sein des classes ouvrières, des réformateurs, animés par de louables sentiments, se sont levés et ont prêché la concorde, l'union, la paix ; j'ai parlé de Perdiguier et de Moreau. Leur œuvre est sans contredit bonne et utile. Qu'ils descendent donc, ces courageux pionniers, jusque dans les tranchées ouvertes au milieu de ces camps si malheureusement divisés ; qu'ils se jettent entre les armées du travail ; qu'ils séparent les combattants de cette lutte impie ; qu'ils sub-

stituent des chants de douleur et de fraternité aux cris et aux hymnes de guerre ! Et que Dieu leur soit en aide ! Mais je le leur répéterai : il faut un sentiment plus haut et plus énergique que le sentiment de l'intérêt, de la justice, de l'humanité ; il faut ce sentiment *qui est fort comme la mort*, il faut l'amour, la charité, cette fille du ciel que le Verbe de Dieu seul a pu faire descendre sur la terre !

Des hommes doués du sceptre de la pensée ont aussi consacré leurs veilles à l'amélioration du compagnonnage, et, pour ne citer ici qu'un nom entre tous, parce qu'il les éclipe tous, Timon n'a-t-il pas déposé le fouet acéré du pamphlet pour écrire les *Dialogues de maître Pierre*, si empreints de cette haute et droite raison qui est le caractère le plus solide de son inimitable talent ?

Mais ici je viens faire appel non plus seulement aux individualités, mais aux classes elles-mêmes, et je ne crois pas m'abaser en proclamant que, dans l'ordre économique, dans cette action toute spontanée, toute libre, toute de conseil et non de précepte, chacun a sa tâche.

Outre les devoirs politiques dont j'ai parlé, est-ce que le gouvernement, s'il le voulait avec sincérité, ne trouverait pas d'immenses moyens de conservation et de pacification en répondant aux intérêts des classes ouvrières associées, et en tournant vers le bien et le repos ce besoin impérieux d'émulation et de rivalité qui est au fond du cœur de l'homme ? Qui l'empêcherait d'encourager les sociétés existantes, et les hommes qui auraient bien mérité de l'art ou du pays, par des distinctions, par des récompenses de diverses natures ? Louis XIV avait bien su faire payer à l'honneur la dette de la gloire ; pourquoi les dettes de l'industrie ne se paieraient-elles pas aussi de cette sublime monnaie ? L'agriculture a ses concours et ses concours ; l'industrie a ses expositions, ses prix, ses médailles ; et pourquoi le travail libre ou le travail associé ne les auraient-ils pas également ? Est-ce que la France n'est pas aussi intéressée à la bonne fabrication de l'artisan qu'à la perfection de la machine ou à l'invention du métier ? Et pense-t-on que les résultats de la production manuelle, que les chefs-d'œuvre de l'ouvrier et du compagnon ne figureraient pas aussi bien à leur rang que les produits des usines ou les découvertes des industriels ? On couronne l'éleveur qui améliore la race chevaline ou la race bovine, on décerne un prix au jardinier qui a obtenu la plus belle fleur ou la plus rare, le fruit ou le légume le plus succulent, et on ne récompenserait pas le serrurier qui aurait fait une serrure sans pareille comme celle de Dauphiné-

\* En 1859, le jury d'exposition a admis un baldaquin de charpente d'une complication extraordinaire. « Cette réunion de je ne sais combien de petits morceaux de bois, cet assemblage confus, original, mais délicat, mais sublime, a quelque chose d'imposant, » dit Avignonnais-la-Vertu avec un enthousiasme de connaisseur : cet ouvrage sortait de la main des *compagnons drilles*.

Lange à Marseille <sup>1</sup>; ou le menuisier qui aura monté une chaire « sans pointes, sans clous et sans chevilles, » comme celle qui fut exécutée à Montpellier en 1803!

Et encore, qui s'opposerait à ce que quelques parties de travaux publics fussent mises au concours entre les sociétés; qu'une boiserie d'église, qu'une construction difficile, qu'un objet de luxe ou d'utilité nationale fût confié à celle qui aurait fait le plus remarquable chef-d'œuvre? Honorez le travail, animez l'émulation, faites remuer les fibres d'honneur qui ne se taisent jamais au cœur des fils de la France, et vous rendrez à eux, au pays, à vous-mêmes, le plus éminent service. L'activité déborde: si vous ne la dirigez pas, ou si vous la comprimez, elle fera explosion ou elle se tournera contre vous.

J'en dirai autant, mais dans un autre ordre d'idées, aux hommes des classes dominantes.

Et d'abord, ceux qui possèdent l'influence politique, les emplois, les charges, toutes les ramifications du pouvoir; ce sont eux qui règnent et gouvernent aujourd'hui. Or, il faut qu'ils se fassent pardonner leur autorité; il faut qu'ils justifient la suprématie qu'ils affectent; il faut qu'ils sachent se faire accepter, se faire aimer de leurs sujets d'hier; car s'ils s'en tenaient aux commandements et à la crainte, leur empire serait court et précaire. On peut asservir un instant les hommes par la force ou par la ruse; on ne les retient que par l'affection et la confiance. Cette classe moyenne, *qui n'était rien et qui est tout*, selon le mot de l'abbé Sieyès, a de grandes fautes à réparer envers le peuple, dont elle s'est servie comme d'un instrument. Qu'elle panse ses blessures aujourd'hui, qu'elle lui témoigne une vraie, une sincère sollicitude; il y va de son pouvoir, il y va de son existence peut-être! Or les routes ne manquent pas par où on descend jusqu'aux souffrances et aux misères du pauvre et de l'ouvrier. Tous ces chefs de manufacture, d'atelier et d'usine, tous ces petits et grands entrepreneurs qui exploitent le travail, qui vivent de ses produits et s'enrichissent de ses excès, qu'ils laissent ouvrir leurs entrailles à des inspirations de pitié et de charité; qu'ils imitent l'exemple, trop rare, hélas! qui leur est donné par quelques-uns des leurs, traitant l'ouvrier avec bonté et comme une âme

<sup>1</sup> « Cette serrure, creusée dans un morceau de fer massif, est polie à l'intérieur comme à l'extérieur et représente une croix d'honneur; l'effigie de Napoléon fait le cache-entrée à secret du palastre, qui est enrichi de ciselures et de pierreries. La clef, d'un goût parfait, porte un nigle en forure, une double volute en paneton, ayant une entrée massive pour garniture. L'embase est très-riche, et deux dauphins ayant leur queue sur la tige forment en se recourbant l'anneau de la clef. Ils tiennent chacun de leur côté dans leur gueule une couronne impériale dans laquelle se trouve une pierre reposant sur une tige d'un sigle artistement ciselé, qui est au milieu de l'anneau. » M. Moreau, *ouvrier serrurier*. De la réforme des abus du compagnonnage (1848).



vivante, et non pas comme une bête de somme ou une machine à labeur ! Qu'ils encouragent l'association, l'épargne, la bonne conduite ; qu'ils aillent même jusqu'à faire participer dans d'humbles conditions leurs ouvriers à leurs profits et à leur propriété, et qu'ils réalisent, la chose est si facile ! cette union du capital et du travail, qui est le rêve de nobles esprits, et qui ne peut être féconde que par la liberté et la charité. Ils y feront peut-être des bénéfices plus lents, mais plus sûrs, et je ne veux pas désespérer d'eux à ce point de les croire insensibles à la joie de se voir entourés d'êtres qui les honorent et qui les bénissent. Et d'ailleurs, quand ce langage ne parviendrait pas à leurs oreilles, qu'ils entendent les sombres gémissements de ces multitudes opprimées dont les cris montent et s'élèvent comme le bruit de la mer, et qu'ils songent à apaiser la colère de ces flots irrités avant que le jour implacable de la tempête n'éclate autour d'eux !

Je ne l'ignore pas : malgré tout, il y a assez peu d'espoir dans ce qu'on appelle le *pays légal*, parce que cette aristocratie, née des révolutions, a une pratique trop âpre et trop récente du pouvoir pour ouvrir les yeux sur ses dangers, et puis, qu'entre le peuple et elle reste la défiance de l'exploiteur à l'exploité, du maître à l'esclave ; disons-le enfin, parce qu'elle offre peu de ressources sous le rapport essentiel du dévouement, de la charité et de la foi, sans lesquelles nulle tentative de ce genre n'est possible.

Aussi, sans vouloir condamner personne, je place beaucoup plus de confiance dans les deux autres classes qui me restent à convoquer, celle des hommes vivant hors du maniement des affaires, et à qui le goût, la naissance ou la fortune ont créé une existence libre et désintéressée ; et enfin dans le clergé.

Si les nobles âmes auxquelles je m'adresse en ont la ferme la volonté, elles peuvent accomplir la plus belle et la plus enviable mission au sein d'une société qui se transforme. Je dois le déclarer d'abord à sa louange : cette classe, élevée par les sentiments et par le cœur, a conquis un précieux privilège, celui de l'aumône et de la charité. C'est elle dont les noms figurent sur toutes ces œuvres qui arrêtent le courroux du Ciel et qui appellent sur notre patrie la miséricorde divine par les bénédictions du pauvre. A cet exercice généreux de la bienfaisance elle a gagné une haute estime et une considération universelle, en même temps qu'elle s'est formée à l'école toujours éloquente du malheur. Dans son sein se sont réfugiés et les victimes des bouleversements politiques qui ont voulu sanctifier et utiliser une inaction forcée, et les esprits désabusés de la vanité des grandeurs qui sont venus chercher le calme et le repos loin des agitations du monde, et les cœurs ardents qui, dégoûtés par avance de corruption et de tumulte, ont tourné leur activité

vers le bien-être de leurs semblables et les humbles fonctions du soulagement et de la miséricorde. C'est là que se garde le dépôt des vertus sans ostentation, des salutaires doctrines, de l'abnégation et du sacrifice.

Or, par leur position et par leur fortune, ces hommes sont en dehors de tout soupçon d'intérêt matériel et privé. Beaucoup d'entre eux tiennent de leur naissance des habitudes de grandeur et de générosité dont seuls peut-être ils ont conservé le secret. Un préjugé favorable s'attache à la condescendance de ces familles illustres qui, après avoir, pendant quatorze siècles, versé le plus pur de leur sang pour la patrie, recommencent leurs sacrifices au profit de ce peuple qui les a trop méconnus. Et les haines autrefois soulevées s'abaissent devant la réalité des bienfaits entourés du prestige de la gloire.

Eh bien, quelques pas de plus encore. Que cette aristocratie passe à l'atelier, qu'elle secoue la rude main du travailleur, qu'elle prenne sa cause, qu'elle débâte ses intérêts, qu'elle la couvre de son égide désintéressée, et qu'elle se place entre lui et l'exploitant avide comme une garde tutélaire. Certes, voilà un vaste champ ouvert à son génie et à son zèle ! De combien de manières ne peut-elle pas se diversifier, selon les lieux et les temps, cette intervention officieuse qui tantôt protégera les ouvriers contre les exigences du fabricant, tantôt apaisera les difficultés ou les terminera amiablement, tantôt soutiendra de son crédit, de ses conseils, de ses ressources les associations de travailleurs, et enfin, pour tout résumer en un mot, offrira à la classe laborieuse les avantages inappréciables du patronage chrétien<sup>1</sup> ?

Mais, surtout, que l'on respecte toujours la liberté et l'indépendance de l'ouvrier, et que le patron n'oublie jamais qu'il n'est que le fils aîné d'enfants émancipés comme lui. Au reste, je dois le dire, le sentiment religieux, le sentiment catholique peut seul susciter et perpétuer les prodiges de cette sollicitude tendre, ingénieuse, incessante, qui sait guérir la blessure sans froisser et protéger sans humilier.

J'ignore si jamais ces plans seront réalisés, mais il me semble que la France n'aurait pas à rougir de voir les fils des croisés reprendre sous l'ombre de leurs écussons rapportés de Palestine les fils de ces courageux Compagnons qui s'étaient unis en Terre-Sainte aux pieds du sépulcre du Sauveur !

<sup>1</sup> On comprend que je ne puis ici qu'indiquer à grands traits les objets généraux sur lesquels doit se porter la sollicitude des hautes classes. Ce détail serait infini comme le génie de la charité et il excéderait les bornes de cet exposé. Qu'il me suffise de dire que cet appel a été entendu, et de parler, par exemple, des maisons de placement gratuit, des écoles de dessin, de sciences appliquées aux arts, etc., d'instruction élémentaire ou supérieure, des bibliothèques, et surtout des cercles ou réunions de jeux et de récréations honnêtes, etc.



Le clergé doit enfin marcher à la tête de ce travail de régénération, avec la force, la foi et l'ardeur qui appartiennent aux élus de Dieu, à ceux de qui il a été dit : « Vous êtes le sel de la terre. »

Je ne le dissimulerai pas, il y a contre les prêtres des préjugés dans le peuple, des préjugés amers et aveugles, qui peuvent céder cependant, mais qui ne céderont que devant des faits. Il faut voir avec quelle gratitude, avec quelle enthousiasme sont accueillis ceux qui, en trop petit nombre, se dévouent au service des classes ouvrières ! Une bonne volonté naïve et franche, beaucoup de laisser-aller, une confiance facile à exciter, voilà ce qu'on trouve parmi ces franches et rudes natures populaires, quand on a pu réussir à dissiper le vieux levain d'une éducation manquée ou pleine d'erreurs. Mais, je n'hésite pas à le dire, mon respect profond pour le sacerdoce et ma foi dans son dévouement inépuisable m'autorisent à croire que cette vérité sera bien interprétée et bien comprise, il faut que le prêtre se mêle ardemment, profondément aux enfants du peuple. C'est parce que le peuple ne le connaît pas assez qu'il ne l'aime pas comme il le devrait. Je sais les difficultés, je sais les devoirs d'administration, je sais qu'à peine le clergé suffit-il aux soins écrasants du ministère ; mais peu importe. Dieu fera venir des ouvriers à sa vigne. Il faut, il faut absolument que le prêtre descende dans la vie quotidienne des travailleurs, qu'il s'assoie à leur chevet, qu'il étudie leurs besoins, qu'il pénètre non pas seulement comme il le fait près du lit de leur mort, près de l'enfant qui naît ou du vieillard qui s'éteint ; non, qu'il arrive jusque dans leurs chantiers de travail, qu'il se mêle aux détails de leurs occupations et de leurs souffrances, qu'il soit tout à tous et à tous les instants de leur existence.

Eh ! mon Dieu, les occasions ne lui manqueraient pas. Combien de fois les cérémonies du Compagnonnage ne ramènent-elles pas au milieu du temple ces ouvriers si indifférents aujourd'hui, mais qu'une bonne parole suffirait peut-être à rappeler vers Dieu ! Que de circonstances favorables dans les précieuses coutumes conservées d'un autre âge, dans les fêtes patronales, dans les enterrements surtout, alors que l'éloquence de la vérité prend dans la triste réalité de la mort de si énergiques arguments !

Qu'on veuille bien en croire le témoignage des ouvriers eux-mêmes : ils sont tout disposés à recevoir cette semence féconde dont le prêtre est le dépositaire. Ils sentent la nécessité d'un lien religieux et moral. Ils comprennent que la religion est la première, l'unique base de l'association : ils le reconnaissent.

« La religion, disent les rédacteurs de *l'Aspirant*, a la puissance de déterminer l'homme à faire d'une manière soutenue abnégation de soi-même au profit du prochain... La question religieuse est implicitement contenue dans les conditions d'observance morale qui sont exprimées dans nos articles sur l'as-

socialisme. Pour nous l'observation de la loi morale suppose la foi. Si elle n'avait pas ce caractère, elle serait pour nous une lettre morte eu à peu près... Nous ne demandons ni aux catholiques ni au clergé de venir à nous pour constituer des associations; sans doute ils seraient les bien-venus; mais nous ne prétendons nullement au monopole de l'œuvre... Nous l'avons dit souvent, nous ne saurions trop le répéter : ceux qui veulent s'associer afin de mettre seulement en commun les instruments du travail ne sauraient être unis d'une manière trop étroite par les mêmes croyances, morales, religieuses et politiques <sup>1</sup>.

On le voit, cette intervention du prêtre sera la *bien-venue*. Voilà de ces mots que le dévouement sacerdotal a toujours su relever au profit de Dieu et de la patrie.

Mais c'est pour une pareille œuvre surtout, je dois l'ajouter, que l'expérience, la raison et la foi réclament l'action toute-puissante des ordres religieux, de ces travailleurs par vertu, de ces pauvres par volonté, de ces humbles et petits par vocation! Je n'oublierai jamais qu'un des prêtres les plus pieux et les plus saints de ce temps s'écriait un jour du haut de sa chaire, en présence de plusieurs milliers d'hommes : « Mes frères, mes très-chers frères, pour sauver le peuple de Paris, je ne demanderais que deux ou trois cents Capucins dans les faubourgs! » Ce cri de la piété était profondément senti, et c'était l'inspiration de la véritable intelligence de l'époque et de la nation.

Dans un ordre monastique, la permanence, le détachement, l'unité sont garantis. Des ressources considérables, et qui ne font que s'accroître, des moyens de centralisation puissants, une surveillance prompte et exacte, des grâces et une aptitude toutes particulières, un ensemble de traditions qui se conservent en s'améliorant par des progrès continuels, enfin ce pouvoir qui a défriché l'intelligence des peuples, comme les terres incultes de notre Occident, voilà ce qui, inévitablement, pourra fournir la meilleure, l'unique solution, peut-être, du problème social actuel<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Numéro de septembre 1845. Il y a beaucoup à dire sur les doctrines contenues dans ce numéro et dans l'article dont nous extrayons ces passages. Nous avons voulu seulement constater ici que la tendance des ouvriers est très-loin de nier la loi religieuse et de repousser son action, et qu'ils ne sont même pas hostiles à l'intervention du clergé.

<sup>2</sup> Ces lignes étaient écrites quand j'ai eu l'avantage de communiquer les idées qu'elles contiennent à l'un des meilleurs économistes de ce temps, à M. Charles de Coux, qui pendant près de onze années a professé à l'Université de Louvain aux applaudissements de l'Allemagne catholique. Cet habile publiciste a bien voulu, en approuvant la pensée que je jetais ici en germe, me dire que, pour sa part, après les plus sérieuses méditations sur les besoins et les souffrances de la classe laborieuse, il était convaincu qu'un ordre religieux seul serait capable de s'interposer entre les maîtres et les ouvriers, et de résoudre la terrible question des salaires. Je ne veux pas consigner les remarquables vues que le célèbre professeur a développées devant moi : elles lui appar-

Il ne faudrait pas croire d'ailleurs qu'une communauté soulèverait dans le peuple d'absurdes et d'iniques répulsions. Il suffit de voir quel accueil est fait aux religieux qui déjà se sont consacrés à son amélioration intellectuelle. Le recueil que je viens de citer, recueil d'une haute portée et que rédigent exclusivement des ouvriers, *l'Atelier*, contenait, dans son dernier numéro, un éloge touchant de ces humbles Frères des Ecoles chrétiennes, dont toute la vie est « le généreux sacrifice de leur savoir et de leurs soins aux esprits forcément incultes qui recourent à leur instruction ; » et cela à propos d'écoles d'adultes, de ces véritables classes du pauvre peuple, non plus seulement dans l'enfance, mais déjà fort, jeté au milieu de la vie active.

« Oui, c'est une noble institution, dit ce journal, une institution utile que celle qui comporte avec elle de semblables résultats : une émulation raisonnée, un développement progressif dans ces bonnes et vaillantes natures, qui, sans l'aide désintéressé qu'elles trouvent là, patient, infatigable, eussent peut-être été condamnées à laisser enfouies, faute d'être fécondées, les facultés intellectuelles dont Dieu les a douées. »

Qu'on nous permette donc de finir par un souhait inspiré des vieux âges :

Si Dieu veut le salut de notre peuple et de nos ouvriers, qu'il nous envoie, comme aux anciens jours, des Bénézet, des Soubise, des Michel Buch ! C'est à eux qu'il sera donné de panser les blessures de nos frères, de se faire petits et faibles avec les petits et faibles, et de renouveler les miracles de cette charité qui a suscité pour chaque temps les apôtres et les martyrs, et dont la fécondité, durable comme les siècles, nous garde encore les héros et les saints qui trouveront le secret de l'énigme qu'enferme notre avenir !

Telles sont les considérations que j'ai cru devoir apporter, ne me faisant aucune illusion sur le vague forcé de ces conseils et sur l'insuffisance de mes efforts ; mais, espérant que la France saura, avec l'aide de Dieu, renaître à une vie nouvelle dont la devise sera : « L'ORDRE DANS LA LIBERTÉ PAR LA CHARITÉ. »

Henry de RIANCEY.

tiennent, et je me reprocherais de les déflorer. Seulement je formule le vœu ardent et sincère de les lui voir promptement exposer lui-même. Le public partagera ma gratitude.

---

# SAINT LOUIS

(DEUXIÈME PARTIE).

Nous avons montré quel fut saint Louis; nous avons dit quelle irrésistible domination il exerça sur une société dont il fut l'expression la plus élevée en même temps que la plus complète. Il reste à faire voir comment ce prince employa l'ascendant moral conquis par ses vertus, et quelle opinion il avait conçue des devoirs de la royauté en face de la puissance féodale.

L'auteur des *Etablissements*, par la suppression du combat judiciaire, l'institution des cas royaux et de l'appel direct en sa cour, frappa d'un coup mortel les justices seigneuriales; il fonda la monarchie nouvelle en faisant du Parlement une pure magistrature étrangère à l'autorité législative exercée sous les deux premières races par les rois et par leurs barons. Le prince qui a fait de telles choses et jeté dans la législation des idées aussi nouvelles peut, à bon droit, être considéré comme l'auteur de la révolution monarchique qui a suivi. L'œuvre entamée par les légistes de Louis IX fut continuée par ceux de Philippe-le-Bel, qui y introduisirent un élément étranger à la pensée du saint roi, et les vertus de l'aïeul la protégèrent contre les vices du petit-fils. Les Capétiens directs, en s'éteignant, léguèrent cette grande entreprise à la branche des Valois, celle-ci la transmit à la maison de Bourbon, comme le mot d'ordre de la royauté française; et jusque dans ses plus audacieuses tentatives, cette royauté a pu s'abriter sous l'exemple et sous la mémoire de saint Louis.

Je crois qu'en agissant ainsi ce prince fut poussé par la force des choses, et céda à une inspiration chrétienne et légitime; je pense de plus qu'il lui était impossible de comprendre autrement son devoir et sa mission.

Un roi doux et pieux comme l'était Louis IX ne pouvait man-

le sentiment de l'honneur, cette fausse monnaie de la vertu, et la sauvage habitude du duel, cette parodie des guerres privées. Ce qui a fait la grandeur incomparable du moyen âge, c'est la pensée catholique qui circulait dans la chrétienté comme un sang généreux dans un corps plein de jeunesse. Cette pensée a seule inspiré les trois plus grandes choses de l'histoire de la vieille France : les croisades à son origine, la Ligue à sa maturité, la Vendée au jour de sa chute. Le génie féodal est resté complètement étranger à ces développements magnifiques du sentiment chrétien et populaire. Bien loin d'avoir inspiré ces glorieuses épopées, il leur aurait été plutôt contraire. Le peuple entraîna les rois dans la croisade, il organisa la Ligue contre l'aristocratie, et la Vendée, par une inspiration sublime, avait choisi pour chef suprême le paysan qu'elle saluait du nom de saint de l'Anjou.

Ne laissons donc pas s'accréditer des erreurs et des injustices faute d'une distinction nécessaire. Flétrissons comme iniques et comme désastreuses toutes les tentatives de la royauté pour fausser la pensée religieuse par laquelle vivait la France, soit que de telles tentatives aient eu pour but d'affaiblir l'unité catholique, ou de diriger vers le trône le respect et le culte qui ne sont dus qu'à Dieu. Mais, en même temps, faisons remonter notre reconnaissance vers les rois émancipateurs qui, à l'exemple de saint Louis, ont su distinguer dans cette civilisation l'esprit féodal de l'esprit chrétien, et s'inspirer du second pour dompter le premier.

Une grande division partageait la France du XIII<sup>e</sup> siècle : d'une part étaient les terres placées dans le domaine royal, sur lesquelles le monarque exerçait une action immédiate et directe; de l'autre étaient les provinces qui ne tenaient à la couronne que par le lien du vasselage, dépendance rarement contestée en principe, mais dont le droit féodal ne déterminait pas plus clairement la nature que les limites. La distinction entre l'hommage simple et l'hommage lige, les devoirs du vassal placé entre son seigneur direct et le suzerain de celui-ci, la participation des grands barons à la puissance législative et judiciaire exercée par le suzerain siégeant en sa cour, enfin l'origine de la distinction établie entre les pairs et les autres vassaux immédiats de la couronne, tous ces problèmes n'étaient pas moins

obscur pour les chancelleries du moyen âge que pour les sociétés savantes de notre temps. La limite si incertaine de ses droits permit donc à la royauté de les étendre dans la mesure de ses progrès et de sa force.

Le seul moyen qu'elle put employer pour modifier le régime féodal, au sein des grands fiefs non réunis à la couronne, ce fut l'exemple des améliorations appliquées dans ses propres domaines. Ceux-ci avaient pris depuis les conquêtes de Philippe-Auguste une extension assez notable pour qu'aucune partie du vaste territoire des Gaules ne restât désormais étrangère à ce qui se pratiquait dans les terres de la couronne. Pendant sa difficile et glorieuse régence, Blanche de Castille y avait ajouté une portion considérable des domaines des comtes de Toulouse; et, durant tout le cours de son règne, la principale préoccupation de son fils fut d'acheter à prix d'argent les terres de ses vassaux ruinés par les croisades. Le roi acquit ainsi, jusque dans les parties les plus reculées du royaume, et quelquefois au centre même des grands fiefs séparés de la couronne, des villes et des seigneuries nombreuses, qui se trouverent soumises au régime des édits et des établissements royaux. L'héritier des Saint-Gilles, écrasé par les malheurs de sa race; Thibaut de Champagne, roi de Navarre, obéré par l'éclat de sa double couronne; Pierre de Dreux, duc de Bretagne, que le Nil avait vu accourir par deux fois sur ses rives, entouré d'un baronnage nombreux; le roi d'Aragon, suzerain direct des villes principales et des plus belles terres du Languedoc, figurent au nombre des cessionnaires qui vinrent servir la politique de Louis IX, moins encore en ajoutant à l'étendue de ses domaines qu'en lui permettant d'étendre la sphère de l'action et de l'autorité royale.

Dans les provinces dépendantes de la couronne, le pouvoir des princes s'exerçait par des baillis, des prévôts et d'autres officiers inférieurs. Chargé de percevoir les tailles, le cens dû par les vassaux à raison de leurs tenures, et les aides que les coutumes féodales attribuaient, en certaines circonstances, aux seigneurs suzerains, ces magistrats exerçaient des fonctions fiscales. Procureurs du roi près les communes qui possédaient des chartes, ou dont les privilèges étaient placés sous la garantie de la couronne, ils concentraient entre leurs mains le peu

d'autorité administrative qui n'était pas exercée par les seigneurs ou par les villes; enfin les baillis avaient un caractère encore plus élevé, puisqu'ils présidaient à la distribution de la justice au nom du roi, et que Louis IX les appela au sein de son Parlement pour éclairer les nombreuses affaires dont sa Cour se trouvait saisie par l'effet des appels.

L'ordonnance rendue par ce prince à son retour de la première croisade, et dont Joinville atteste que l'effet fut si grand, atteignit le double but que s'était proposé le monarque. D'une part, elle étendit, en les définissant avec plus de précision, les attributions des officiers royaux; de l'autre, elle assura toute la faveur de l'opinion à des magistrats de la personne desquels le roi se montrait si jaloux d'écarter jusqu'à l'ombre d'un soupçon<sup>1</sup>. Serment prêté *en plaine assise* de rendre bonne justice à tous, de ne recevoir aucun présent des parties, de n'en jamais faire aux membres du conseil du roi ni aux personnes de leur famille; interdiction d'acquérir aucune propriété dans l'étendue du ressort qu'ils administraient, d'y contracter des emprunts, d'y marier leurs enfants, de les pourvoir de bénéfices ecclésiastiques; injonction de rester au lieu de leurs fonctions durant quarante jours après qu'il aura été pourvu à leur remplacement, « pour ce qu'ils puissent répondre devant les nobles baillis à ceux qui se voudroient plaindre de euls; » telles furent les précautions multipliées que suggéra à saint Louis la ferme volonté de relever dans l'estime du peuple l'autorité morale de ses agents, à laquelle les désordres du temps et la vénalité des offices avaient porté de profondes atteintes.

Pour corriger l'effet de cette vénalité qu'il ne se crut pas assez fort pour attaquer directement, il ajouta à la magistrature permanente des commissaires enquêteurs chargés de parcourir les provinces, et, comme leur nom l'indique assez, de s'enquérir des dénis de justice commis au préjudice de ses sujets. Les personnages les plus considérables de ce règne, guerriers, savants, prêtres ou moines, figurent au nombre de ces agents royaux dont l'intervention fréquente et inattendue avait

<sup>1</sup> Voyez le texte de cette ordonnance de 1254 dans l'édition latine de Guillaume de Nangis, par Duchesne, p. 67, et dans Joinville, éd. de 1761, p. 69, au passage *Comment le roy corrigea ses baillis, sa prévosté et ses mayeurs, et comment il établit nouveaux établissements.*

pour effet de réparer de nombreuses injustices, particulièrement dans la perception des tailles, et de rattacher toutes les espérances à la couronne.

Fidèles à l'esprit de leur institution, et pour la plupart disciples enthousiastes des lois romaines et des Décrétales, les magistrats choisis par saint Louis se ruèrent de toutes parts sur l'établissement féodal avec une ardeur que ce prince fut contraint de refréner souvent, car elle compromettait sa politique en éveillant des susceptibilités qu'il faisait de si grands efforts pour endormir.

Le droit de justice était le premier attribut de la puissance féodale ; mais, quelque étroitement lié que fût ce droit avec celui de propriété, selon les maximes du temps, l'exercice en était souvent onéreux et difficile. Depuis la multiplication des baronnies et l'appauvrissement des seigneurs, ceux-ci éprouvaient un embarras réel pour constituer leurs cours de justice. Ils se trouvaient fréquemment dans l'impossibilité de les garnir d'un nombre de pairs suffisant pour assurer à l'accusé un jugement régulier. Ils étaient alors contraints d'emprunter des juges au seigneur dont ils relevaient, et de reconnaître ainsi la supériorité de sa juridiction. Mais, tant que s'était maintenu l'usage du combat judiciaire, qui était ordonné entre les parties et pouvait l'être dans certaines circonstances entre l'accusé et les juges, comme entre lui et les témoins, les chances et les périls inhérents à cette manière de procéder faisaient désertier les cours seigneuriales. Les barons hésitaient à tenir leurs assises ; les propriétaires d'arrière-fiefs éludaient autant qu'ils le pouvaient l'onéreuse obligation d'y paraître, et de toutes parts la justice manquait à la société. Louis IX profita avec habileté de cette opposition des intérêts aux maximes du gouvernement, opposition qui précède toutes les révolutions, et qui seule les rend possibles. Il attaqua les justices seigneuriales par trois moyens principaux : l'établissement des cas royaux et des appels et l'abolition du combat judiciaire.

En s'appuyant sur des précédents aussi obscurs que les principes eux-mêmes, les baillis parvinrent à réserver à la justice directe du roi un certain nombre de cas privilégiés, et les barons ne s'opposèrent pas à l'établissement de cette jurisprudence, soit qu'ils ne comprissent pas toute la portée des innovations ten-



tées par la couronne, soit qu'ils éprouvassent pour administrer la justice des difficultés d'une telle nature qu'on servait leurs intérêts en restreignant leurs prérogatives. Les cas royaux finirent par comprendre toutes les affaires personnelles et toutes celles dans lesquelles le seigneur pouvait avoir un intérêt particulier, et la justice baronniale ne connut plus que des causes purement territoriales<sup>1</sup>. Enfin, moins d'un demi-siècle après saint Louis, la couronne était parvenue à faire de l'exception la règle, et l'un des successeurs de ce prince définissait les cas royaux *toutes les causes qui, par le droit ou l'usage, appartiennent exclusivement au souverain*<sup>2</sup>.

Mais Louis IX ne se borna pas à limiter les juridictions seigneuriales ; il ôta toute autorité à leurs décisions en introduisant l'usage de l'appel en sa cour et en provoquant les arrière-vassaux à *fausser* jugement dans la cour de leur seigneur et à en appeler au roi pour mal jugé et *défaute de droit*. Les barons, séduits par la perspective des fortes amendes stipulées à leur profit en cas de rejet de l'appel, ne déployèrent pas plus d'énergie pour résister à cette innovation qu'ils n'en avaient montré pour s'opposer à l'extension donnée à la doctrine des cas royaux. La juridiction se trouva alors régulièrement constituée, depuis la dernière tenure féodale, jouissant du droit de basse justice, jusqu'à la cour suprême du royaume, et la hiérarchie sociale sortit de la hiérarchie judiciaire.

Une grande révolution dans le mode du jugement pouvait seule rendre possible l'appel en la cour du roi. Il fallait évidemment supprimer le combat en champ clos, que la partie était autorisée à engager contre ses adversaires pour constater la fausseté de leurs allégations, et même contre ses juges pour établir l'injustice de leur arrêt. Tant que l'issue d'un duel décidait souverainement du droit et de la vérité, on ne pouvait pas même concevoir la pensée d'un recours à une juridiction supérieure. Saint Louis n'hésita pas à attaquer un usage que les races germaniques conservaient comme un souvenir de leur liberté sauvage et de leur égalité primitive, et à substituer à la preuve par le combat la preuve testimoniale et le débat con-

<sup>1</sup> *De la Féodalité et des institutions de saint Louis*, par M. Mignet. 1822. Part. II, chap. 7.

<sup>2</sup> Lettres patentes de Louis-Hutin, 1<sup>er</sup> septembre 1315.

tradictoire. Quelques années plus tard il complétait cette grande réforme en consignant, dans ses *Etablissements*, les règles d'une procédure civile et criminelle empruntées, pour la plupart, aux dispositions combinées du droit romain et du droit canonique.

Remplacer par l'autorité de règles inflexibles le droit de maintenir à main armée son innocence et son honneur, ce n'était rien moins que substituer la souveraineté de la société et de la loi au régime qui n'envisageait la dispensation de la justice que comme une simple réparation des dommages privés. Selon les mœurs et les idées du moyen âge, le combat judiciaire n'était pas seulement un recours à Dieu et un acte de fol abandon aux arrêts de sa providence, c'était la conséquence naturelle d'un état de chose dans lequel les cours féodales exerçaient plutôt un arbitrage qu'une magistrature, et d'un régime qui plaçait un tribunal dans l'impossibilité de prononcer lorsqu'il se trouvait en présence de deux allégations d'égale valeur à ses yeux, lorsqu'elles émanaient d'hommes occupant un rang égal dans la hiérarchie sociale. On n'allait pas en champ clos pour donner au Ciel le moyen d'intervenir miraculeusement en faveur de l'innocence; on y descendait devant ses pairs pour venger son honneur compromis par un démenti, pour maintenir la vérité de sa parole et la sainteté de son serment. Le combat était moins une épreuve mystique qu'un acte rendu nécessaire par l'idée fort restreinte qu'on se faisait alors du droit et du pouvoir de la loi. En élevant au-dessus des affirmations individuelles une puissance supérieure chargée de les contrôler, saint Louis modifia profondément le caractère même de la justice. Il prépara les voies à la grande institution du ministère public, et celle-ci peut figurer à bon droit parmi les titres d'honneur qui s'attachent à sa mémoire. Un écrivain qui, dès sa première jeunesse, a consacré à l'étude des monuments du XIII<sup>e</sup> siècle une érudition non moins remarquable que sa sagacité politique, a solidement établi que les baillis, appelés par les *Etablissements* du saint roi à poursuivre d'office certains délits dans le seul intérêt de la société, exerçaient une véritable mission publique comme procureurs de la couronne<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> « Les *Etablissements* défendent les transactions pour tous les crimes qui entraînent « peine de sanc; bien plus, ce code décide que, si personne ne se présente pour accu-

Le droit de venger son injure par la force était, comme le combat judiciaire, la conséquence de cette vaste anarchie fédérative que nous appelons improprement le gouvernement féodal. Saint Louis attaqua avec non moins de résolution que de succès le droit sauvage des guerres privées contre lequel avaient échoué jusqu'à lui tous les efforts de l'Eglise. Par l'ordonnance fameuse connue sous le nom de *quarantaine-le-roi*, il fut interdit sous peine de mort, aux parents d'une partie, de lui prêter assistance à main armée dans une guerre particulière, à moins qu'un intervalle de quarante jours ne fût écoulé entre l'injure et la vengeance. Ce délai, combiné avec la faculté de réclamer l'*assurance*, c'est-à-dire la protection et le jugement du seigneur suzerain, arrêta presque toutes les luttes de seigneur à seigneur et de famille à famille, car ces luttes ne s'engagerent désormais qu'après mûres réflexions, et entre des parties qui conservaient l'une et l'autre la faculté de s'y dérober en se réfugiant sous l'abri tutélaire de la puissance royale. C'était ainsi que la royauté légitimait chaque jour l'extension de ses droits par l'extension de ses services.

Codifier toutes les coutumes afin de substituer l'autorité précise de lois écrites à celle de vieux usages, attirer vers un centre commun tous les intérêts et toutes les espérances, telle fut la double pensée dont Louis IX marqua tous les monuments de son règne et tous les actes de sa vie. Il appliqua cette idée au pouvoir de la bourgeoisie naissante comme il l'avait fait à la féodalité sur son déclin, et, s'il ne crut pas prudent d'attaquer directement la vénalité des charges et l'omnipotence exercée par certaines corporations, il détermina les conditions de la transmission des offices, et régla sévèrement les privilèges des compagnies commerciales et des confréries d'arts et métiers. A son retour de Terre-Sainte, au moment où, comme Napoléon après Marengo, saint Louis se sentait assez fort pour réaliser toutes les pensées qu'il avait conçues, il abolit la ferme

« ser un voleur arrêté, la justice le pourrait bien retenir pour le soupçon. Il y a donc  
 « un autre intérêt que celui de la partie lésée, qui s'oppose soit à la transaction sur  
 « les crimes, soit à l'élargissement d'un voleur que personne ne poursuit. Cet intérêt  
 « ne peut être que l'intérêt général ; or, quand il apparaît dans la poursuite des délits,  
 « on peut avancer que le principe d'où dérive le ministère public existe déjà. (Arthur  
 Deugnot, *Essai sur les institutions de saint Louis*, chap. IV, p. 139. Paris, 1834.)

dans laquelle était tenue la prévôté de Paris, la plus importante magistrature de ce temps. En lui enlevant les attributions fiscales qu'elle avait exercées jusqu'alors, le roi doubla la considération de cette grande charge judiciaire, et on le vit plus d'une fois venir s'asseoir au tribunal du Châtelet à côté du digne prud'homme qu'il en avait revêtu. Personne n'ignore qu'inspiré par la pensée du monarque Etienne Boileau, prévôt de Paris, réunit, pour les soumettre à sa sanction, les statuts et coutumes de toutes les industries alors exercées en corps d'états, et que *le Livre des Métiers* peut être considéré comme l'un des plus précieux monuments du droit administratif en France.

Les communes, jouissant de chartes octroyées par la couronne ou placées sous sa garantie, étaient en même temps l'objet de l'attention de Louis IX, et deux ordonnances, à la sagesse desquelles nos lois modernes ont emprunté d'importantes dispositions, réglaient les formes des administrations locales et la participation du roi au choix des agents municipaux nommés par lui sur une quadruple liste de candidats dressée par les bourgeois notables <sup>1</sup>.

Une impulsion aussi vive imprimée aux idées nouvelles ne pouvait manquer d'exercer sur les mœurs une influence sensible. Lorsqu'au lieu du bruit des haches d'armes et des cris des combattants on entendit les cours de justice retentir de citations empruntées aux jurisconsultes de Justinien, la nation comprit qu'elle vivait sur une foule de traditions barbares, et se rejeta sur l'imitation du passé pour fonder son avenir. L'importance politique des légistes naquit avec celle du droit écrit dont ils étaient les seuls interprètes; ils entrèrent dans les tribunaux comme procureurs et comme avocats, et les *Etablissements* de saint Louis rendent déjà leur intervention obligatoire pour les parties <sup>2</sup>. Afin de préparer ses ordonnances, le roi s'entoura de savants hommes; il les préposa à l'administration de ses provinces comme enquêteurs, et par une conséquence nécessaire il dut leur ouvrir les portes de sa cour. Admis d'abord dans les Parlements du monarque à titre de sim-

<sup>1</sup> Ordonnances de 1256. *Recueil des ordonnances du Louvre*, t. I, p. 82, et *Essai sur les institutions de saint Louis*, p. 92.

<sup>2</sup> *Etablissements*, liv. II, chap. XIV.

ples rapporteurs pour préparer les affaires sur lesquelles les barons, conseillers nés de la couronne, étaient appelés à statuer de concert avec elle, ces légistes s'y établirent d'autant plus vite que leur présence et la supériorité de leurs lumières eurent pour effet d'en éloigner les seigneurs. Ceux-ci exercèrent avec une répugnance et une apathie toujours croissantes des fonctions dont le caractère avait été si profondément modifié, et leur droit de siéger dans la cour du suzerain cessa d'avoir du prix à leurs yeux depuis que des clercs d'Eglise et d'Université y faisaient entendre un langage si différent de celui qu'avaient parlé leurs fiers ancêtres.

Ce conseil suprême de la royauté et de la nation avait subi de nombreuses vicissitudes et était destiné à en traverser de plus étranges encore. Formé après la conquête des nombreux vassaux du suzerain, qui délibéraient avec lui de toutes les affaires intéressant la confédération militaire dont il était le chef, il avait vu, vers la fin de la seconde race et au commencement de la troisième, le nombre de ses membres se restreindre par des causes que l'histoire n'éclaircit pas complètement. Une confusion singulière était venue d'ailleurs après Hugues Capet en changer la composition. Les grands vassaux de la couronne et les vassaux immédiats du petit duché de France se trouvèrent siéger ensemble et sur un pied d'égalité dans la cour féodale des ducs de France devenus rois, et l'on vit de simples gentils-hommes des bords de la Seine et de la Marne partager les prérogatives souveraines d'un duc d'Aquitaine et d'un comte de Flandre. Il arriva bientôt que ces grands barons, dont la puissance surpassait parfois celle du suzerain, et qui étaient en guerre avec lui, négligèrent l'exercice d'une prérogative incompatible avec un état d'hostilité, et que la cour, dé garnie des Pairs de France, se trouva exclusivement composée de ces seigneurs de second ordre et d'évêques du domaine royal, auxquels l'usage finit par faire adjoindre les grands officiers attachés à la personne du monarque. Le connétable, le grand-sénéchal, le grand-bouteiller siégèrent donc concurremment avec les Pairs au sein des Parlements et les y remplacèrent presque toujours.

Sous saint Louis, une autre révolution se prépare. D'anciens baillis de province, des commissaires royaux, au retour de leur

mission, des prudhommes, savants dans l'un et l'autre droit, sont admis aux Parlements du monarque et prennent part à ses délibérations périodiques. La présence de ces nombreux jurisconsultes a pour effet d'imprimer à cette cour un caractère plus judiciaire que politique, et la multitude d'appels qui y affluent de toutes parts, depuis l'introduction de la réforme, la change graduellement en un véritable tribunal et en prépare la permanence. La puissance législative est exercée par saint Louis avec l'énergique assentiment de l'opinion, et le prestige de ses vertus fait tomber presque toutes les résistances. Alors les jurisconsultes, grandis par les efforts des rois et inspirés par les traditions impériales, proclament à l'envi dans leurs écrits et au barreau l'omnipotence de la royauté qui combat avec eux contre l'ennemi commun; ils en font la source unique du droit, la vivante image de la Divinité sur la terre. Ainsi le pouvoir absolu de la couronne s'établit avec l'influence de la bourgeoisie et par cette influence même; le régime de la magistrature détruit le régime féodal, et les vieux champs de Mars viennent finir où les Parlements commencent.

Les communes, qui commençaient à grandir, ne pouvaient résister aux influences féodales qu'en rendant l'autorité royale inviolable. Que l'absolutisme, élevé par leurs propres mains, dût un jour peser lourdement sur la tête de leurs fils, c'est ce dont ne s'inquiétaient guère les Beaumanoir, les de Fontaine, les Bontillier, et tant d'autres juristes tout entiers au labeur d'une vaste transformation sociale. Les partis songent rarement à l'avenir, et n'ont jamais deux pensées ni deux passions à la fois. Avant d'aspirer à la liberté politique, il faut être et avoir conquis son importance civile. Il n'y a donc pas à s'étonner si les mêmes intérêts qui poussaient à la révolution à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle poussaient à la servilité monarchique dans le courant du XIV<sup>e</sup>. Les parlementaires que faisait emprisonner Louis XV étaient les successeurs naturels des parlementaires qui servaient le despotisme et l'avarice de Philippe-le-Bel, et les circonstances avaient plus changé que les hommes. Les jurisconsultes de l'*Hôtel-le-Roy* ne furent donc et ne purent être dominés que par une seule pensée, celle d'attribuer à la royauté des princes francs l'omnipotence prétendue par les empereurs, en vertu de l'abdication faite par le peuple romain aux mains

des premiers Césars. Il n'est pas plus difficile de remonter à la source des graves erreurs auxquelles ils se laissèrent bientôt entraîner en matière de discipline ecclésiastique. Les magistrats nourris des souvenirs classiques comprenaient peu la distinction des deux puissances, quoiqu'ils l'invoquassent fréquemment. Cette distinction n'existait pas dans l'antiquité, où le culte des dieux se confondait avec celui de la justice, et où la puissance impériale reposait sur la même tête que le grand pontificat. Une doctrine religieuse interprétée par une autorité complètement étrangère à la hiérarchie civile, c'était là une idée qui répugnait souverainement à la civilisation dont ils s'étaient inspirés, et ils seraient allés plus volontiers jusqu'à l'apothéose que jusqu'à cette indépendance. C'est ainsi que, des souvenirs confus de la Judée et de l'empire, du livre des Rois et du Code théodosien, les parlementaires clercs et laïques appelés à siéger ensemble sur les fleurs de lis firent sortir les deux idées qui ont le plus faussé le cours de notre histoire et la pente du caractère national, le droit divin en politique et le gallicanisme en religion.

L'influence exercée par les jurisconsultes sur les opinions du temps nous conduit naturellement à l'examen de l'une des questions les plus graves qui se rattachent au règne de saint Louis; je veux parler des rapports de ce prince avec le clergé et avec la cour de Rome. En l'étudiant à la seule lumière des documents fournis par l'histoire, on verra que, dans cette partie si délicate de ses fonctions royales, il fut constamment semblable à lui-même : s'il fit des efforts persévérants pour consolider sa puissance, et l'étendre sur le clergé aussi bien que sur l'aristocratie féodale, ce fut dans le but de servir des intérêts plus vastes encore que ceux de la nationalité française, les intérêts de la chrétienté tout entière. Aussi, bien loin de se mettre en collision avec Rome, gardienne suprême de ces intérêts, Louis IX fit-il constamment du Saint-Siège l'instrument et le point d'appui de sa politique, principalement dans toutes les discussions engagées entre le clergé national et la royauté.

On a fait de grands efforts pour rattacher à ce prince le mouvement qui a abouti à la déclaration de 1682, mouvement qu'une école aimerait à continuer de nos jours, malgré les conquêtes de la liberté, et, qu'il soit permis d'ajouter, malgré les

conquêtes de l'histoire. Cela a semblé non moins piquant qu'utile. On comprend, en effet, que la Papauté aurait eu mauvaise grâce à se plaindre des quatre articles de Louis XIV et de la Pragmatique de Charles VII, si, deux siècles avant celle-ci, elle avait laissé passer, sans une résistance et sans une plainte, un acte semblable émané d'un roi auquel elle a consacré des autels. Mais je ne crois pas que de pareilles assertions, tant accréditées qu'elles puissent être, soient de nature à résister à une critique éclairée et sincère.

Avant de rappeler l'état actuel de la controverse engagée sur l'authenticité de la Pragmatique attribuée à saint Louis, j'essaierai de constater la nature des rapports entretenus par ce prince avec le Saint-Siège depuis son avènement, en 1226, jusqu'à 1270, date de sa mort. C'est, en effet, par l'esprit général de ses actes et de ses transactions avec Rome, plutôt que par la discussion de quelques textes, que les questions d'une importance véritable peuvent être résolues.

Deux choses sont à distinguer dans les attributions de la puissance pontificale au moyen âge : d'abord la direction suprême de l'Eglise, à laquelle venait se joindre, par une conséquence nécessaire, la mission de provoquer les peuples chrétiens à la défense de leur foi menacée et à l'union qui seule rendait alors cette défense possible; puis le droit à peu près incontesté que s'étaient attribué les souverains Pontifes de disposer des couronnes, droit qu'ils prétendaient appliquer dans le seul intérêt de l'Eglise, mais dont le résultat infailible aurait été de transformer l'Europe en une vaste féodalité relevant du Siège apostolique, au même titre que les fiefs relevaient des trônes. Les attributions exercées par les Papes comme conservateurs souverains de la discipline ecclésiastique se confondaient quelquefois sans doute avec celles qu'ils revendiquaient à un autre titre; car c'était toujours en faisant appel à un intérêt religieux, réel ou supposé, qu'ils déliaient les sujets du serment de fidélité et frappaient les rois d'interdit. Néanmoins, ces deux droits, distincts en principe, étaient le plus souvent aussi distincts en fait; et quand Innocent III, par exemple, excommuniait Philippe-Auguste pour le contraindre à reprendre sa femme légitime, il faisait un acte d'une tout autre nature que lorsqu'il consacrait ses efforts à réduire le royaume d'Angleterre



en fief du Saint-Siège. On peut admirer la Papauté durant le cours de la lutte héroïque si longtemps soutenue pour sauver la chrétienté menacée par l'islamisme, et la sainteté du mariage menacée par les passions, sans pour cela fermer les yeux sur les périls qu'aurait entraînés pour l'Eglise et pour le sacerdoce la réalisation d'une pensée gigantesque, plus conforme au génie des sociétés antiques qu'à celui de la civilisation chrétienne. Je ne sais rien de plus malhabile que de confondre dans une approbation absolue les choses les plus dissemblables, et de tomber dans l'absurde faute d'une distinction.

Celle-ci n'échappa pas au sens droit de Louis IX. Devançant son siècle en ce point comme sur tant d'autres, on le vit opposer la froideur et la réserve aux projets politiques du Saint-Siège qui lui semblaient inspirés par l'intérêt ou par la passion, en même temps qu'il se montra le prince le plus dévoué à la Papauté, le plus favorable à l'extension de ses droits sur la discipline ecclésiastique, le plus disposé à suivre son impulsion dans tout ce qui se rapportait aux intérêts généraux de la communauté chrétienne.

Au commencement de son règne, saint Louis refusa pour son frère, Robert d'Artois, la couronne impériale que lui offrait Grégoire IX. Il tenta de larges et infructueux efforts pour concilier Frédéric II et Innocent IV. On le vit se rendre lui-même près du Pontife et redoubler ses instances avant le concile de Lyon, où l'excommunication de l'empereur fut prononcée. Le refus persévérant du roi de France de rien entreprendre contre un prince dont il ne se dissimulait pourtant aucun des torts constate à la fois en quelle estime était à ses yeux la puissance impériale, et quels regrets lui faisait éprouver une lutte aussi funeste pour les malheureux chrétiens d'Orient que dangereuse pour l'Europe. Lorsque plus tard, et vers la fin de la vie du monarque, Urbain IV octroya à Charles, son frère, le royaume de Sicile, Louis reçut cette faveur avec une répugnance trop justifiée par l'événement, et l'on peut croire que, s'il ne la repoussa pas, c'est que le comte d'Anjou et de Provence était un homme trop résolu et un prince trop puissant pour qu'il fût possible de l'empêcher d'aller conquérir la sanglante couronne qui tombait sur son front. Les feux de joie par lesquels plus d'une cité de l'Italie avaient, au rapport de Villani, célébré la captivité de

l'héroïque vaincu de Mansourah et de Minieh, prouvent que, dans ce siècle de haines furieuses et de vengeances implacables, la modération de son caractère et la prudence de sa conduite lui firent de nombreux ennemis; inimitiés glorieuses qui sont le sceau de sa gloire, puisqu'elles constatent qu'il fut assez fort pour rester étranger à toutes les mauvaises passions de son temps.

Mais si saint Louis refusa d'engager sa responsabilité dans la terrible guerre du Saint-Siège et de l'empire, avec quelle ardeur n'entra-t-il pas dans tous les projets conçus par les chefs de l'Eglise pour la gloire de Dieu et le salut des jeunes colonies chrétiennes! Quel empressement filial et quel dévouement surhumain! Les préparatifs de la première croisade avaient été minutieusement combinés avec Innocent IV; ceux de la dernière le furent d'une manière plus secrète et plus intime encore avec Clément IV, cet ancien conseiller du roi de France, appelé au Vatican, et qui conserva jusqu'à son dernier jour pour le roi qui, après avoir été son maître, était devenu son ami, une admiration et un dévouement inaltérables.

La même pensée unissait la royauté et le Saint-Siège. Aussi fut-ce en commun, quoique avec mystère, que se firent dès le commencement de 1267 les préparatifs financiers et militaires de la dernière expédition. Le clergé français résista avec une énergie peu honorable à la perception du subside concédé au roi par le chef de l'Eglise sur tous les revenus ecclésiastiques. Pour triompher de cette résistance, saint Louis employa le seul moyen dont il eût usé jusqu'alors dans des circonstances semblables: il s'adressa à Rome, où des délégués du clergé s'étaient également rendus de leur côté. La décision du Pape ne trompa pas la confiance royale. Il reprocha amèrement au clergé l'avarice sordide qui le poussait à refuser un peu d'or à leur roi, lorsque celui-ci venait de se résoudre à prodiguer de nouveau ses trésors et son sang pour le service du Christ, et ajouta que, si les prêtres français ne craignaient plus Dieu, il saurait bien les punir de leur égoïsme en les déclarant incapables de posséder des bénéfices, et en faisant exécuter ses ordres par le bras séculier <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Annales ecclésiastiques* de Roynaldi, année 1267.

Le clergé n'avait pas résisté à l'effet naturel et presque nécessaire d'une grande puissance unie à de grandes richesses. Ce grand corps, que le bras puissant de Grégoire VII avait seul retenu sur la pente qui l'entraînait vers les mœurs féodales, élevait sans cesse contre le pieux réformateur du royaume plus de difficultés et de résistance qu'il n'en rencontrait même dans l'aristocratie territoriale. De là une lutte continue dont le caractère a été singulièrement altéré par les écrivains modernes, puisqu'il n'est pas un moment, durant le cours de ses démêlés avec les clercs de son royaume, où saint Louis n'ait eu la cour de Rome pour auxiliaire, bien loin de l'avoir pour ennemie, et où cette cour ne lui ait prêté toute sa force pour ramener le clergé gallican au droit commun de la monarchie et à la stricte observance des lois de l'Eglise.

Cette lutte s'engagea dès les premières années de son règne. En 1235, le roi, d'accord avec ses barons pour résister à l'abus qui était fait des armes spirituelles dans des intérêts temporels, avait promulgué une série d'articles qui donnaient à la puissance civile les moyens de résister aux excommunications lancées par les évêques pour d'autres motifs que les causes vraiment canoniques. Ces principes furent pleinement consacrés, sur la demande du roi, par le Pape Grégoire IX. Plus tard, Innocent IV, son successeur sur le Siège apostolique, dispensa de la juridiction ordinaire et réserva à la juridiction spéciale du souverain Pontife la personne du roi de France, celle de la reine et de l'héritier présomptif du trône. Le même Pontife, sur la prière du monarque, reforma par sa pleine puissance de nombreux abus introduits au sein de l'Eglise de France, spécialement ceux qui se rapportaient à l'extension démesurée du droit d'asile et à la compétence des tribunaux ecclésiastiques. Urbain IV étendit encore la mesure des faveurs et privilèges spirituels prodigués à saint Louis, jusqu'à ce qu'enfin Clément IV, poussant à ses dernières limites le système de concessions suivi par tous ses prédécesseurs, finit par placer la couronne de France dans une situation de complète indépendance vis-à-vis du clergé national <sup>1</sup>.

Changer en fondateur du *gallicanisme* moderne un prince

<sup>1</sup> Bulles des 20 et 29 avril 1265, du 1<sup>er</sup> et du 4 mai 1265, du 13 mars 1265.

auquel Rome accorda avec prodigalité des faveurs et des dispenses aussi *ultramontaines*, c'est là un véritable tour de force. D'un autre côté, asseoir son jugement sur quelques phrases de Mathieu Paris, ennemi acharné de la Papauté et de la France, lorsqu'on a sous les yeux les témoignages concordants de Joinville, du confesseur de la reine Marguerite et de Guillaume de Nogis, et qu'on peut opposer aux assertions du chroniqueur anglais les bulles pontificales et la correspondance même de Clément IV, c'est là une méthode bien difficile à qualifier. Pour moi, je ne fais aucun doute que quiconque étudiera cette époque sans parti pris arrivera sans effort à cette conviction que tous les soins de Louis IX ont tendu à limiter les prérogatives du clergé gallican, bien loin de les étendre, et que la cour de Rome a été à tous les moments de son règne le plus puissant instrument de sa politique, son point d'appui dans toutes ses difficultés et l'inspiratrice de ses principaux desseins.

Cette intimité est peut-être l'un des faits les plus avérés de l'histoire. Elle imposait assurément à la critique le devoir de ne pas admettre sans preuves un acte qui n'a été cité par aucun écrivain du siècle, et qui, contrariant les faits les mieux connus de ce règne, semble venir en changer tout à coup la physionomie par une péripétie inexplicable : on comprend qu'il s'agit de la Pragmatique fameuse attribuée à saint Louis.

Elle se compose de six articles, dont les deux premiers ont pour objet de maintenir le droit des collateurs de bénéfices et la liberté des élections ecclésiastiques. Le troisième article est une énergique protestation contre la simonie qui souille l'Eglise ; le quatrième prescrit que la collation et la disposition des bénéfices s'opéreront conformément aux règles du droit canonique ; le cinquième, dont la rédaction est empreinte d'une hostilité presque injurieuse, a pour but d'empêcher « les exactions pécuniaires et autres charges très-pesantes imposées par la cour de Rome, et par lesquelles le royaume est misérablement appauvri. » Enfin un dernier article maintient et confirme les autres libertés, franchises et immunités précédemment attribuées à l'Eglise gallicane. La date de cette Pragmatique, sur laquelle on a souvent varié, est aujourd'hui fixée par les écrivains qui l'admettent au mois de mars 1268.

Depuis Bossuet jusqu'à ce jour, la controverse est ouverte

sur l'authenticité de cet acte. Ce serait sortir du cadre où j'entends me renfermer que d'aborder à fond et pièces en main ce grand débat. Dans le tableau que j'essaie d'esquisser, je dois me borner à rappeler très-sommairement les arguments qu'on oppose à la Pragmatique, et à dire par quels moyens on s'efforce d'en consacrer l'authenticité<sup>1</sup>.

On se demande d'abord à quelle occasion et pour quel but un acte semblable aurait été promulgué; quelles soudaines circonstances l'avaient rendu nécessaire au milieu des grands embarras inséparables du départ pour la dernière croisade; on veut savoir enfin quels débats et quelles négociations l'ont précédé. Aucun des points sur lesquels cet acte statue ne préoccupait l'opinion du temps de saint Louis, et, comme nous venons de le rappeler, le prince songeait plus à réprimer les entreprises des clercs et à triompher de leur mauvais vouloir qu'à étendre les privilèges du clergé français en relâchant le lien qui l'attachait au Saint-Siège. La seule difficulté survenue entre Louis IX et Clément IV, difficulté passagère et sans grande importance, avait été celle des régales, à l'occasion de la vacance de l'archevêché de Sens en 1266; et le droit de régale, si important au XIII<sup>e</sup> siècle, est précisément le point que la prétendue Pragmatique omet de toucher. Accuser le Saint-Siège d'appauvrir le royaume par des exactions pécuniaires, au moment même où, à l'aide de son énergique intervention, saint Louis triomphait à grand'peine de la résistance du clergé au paiement du subside accordé pour la croisade, c'est lui imputer une contradiction non moins évidente qu'impolitique: il répugne au bon sens d'admettre que, sans nul motif connu, et à la veille de s'embarquer pour l'Afrique, le roi ait rompu, comme à plaisir, la longue et sainte amitié qui l'unissait au Pape, lorsque celle-ci venait de se signaler par des faveurs éclatantes, et qu'elle devenait plus précieuse encore pour la monarchie à raison de l'absence prolongée du monarque.

<sup>1</sup> Il pourrait me suffire de renvoyer le lecteur à l'excellent travail inséré par M. Thomassy dans ce recueil même (numéro du 10 octobre 1844). Le jeune et savant critique a complété par des aperçus nouveaux, et, selon moi, décisifs, les preuves depuis longtemps réunies par des controversistes du XVII<sup>e</sup> siècle et que n'a pas détruit Bossuet. Monsieur l'archevêque de Paris, dans son beau livre sur l'*Appel comme d'abus* (chap. II, art. 2), est venu ajouter une force nouvelle à ma conviction touchant la fausseté de la Pragmatique.

Que si du silence très-significatif gardé par la Pragmatique sur les régales on passe à l'appréciation des griefs signalés par elle, on acquiert des preuves encore plus irréfragables de la fausseté de cet acte, et l'on devine l'intérêt auquel ont cédé les faussaires.

Si la collation irrégulière des bénéfices et les exactions pontificales n'avaient soulevé du temps de saint Louis aucun embarras d'une nature grave, ces griefs étaient devenus l'affaire principale au siècle suivant, pendant le gouvernement rapace et besogneux des Papes d'Avignon. En présence de ces faits nouveaux, la Pragmatique de saint Louis avait un sens et une portée véritables, et ses articles s'appliquaient à des abus réels auxquels les gouvernements s'efforçaient de résister en usant de toutes les armes. Le mal augmenta toujours, même après la fin du grand schisme, et l'énergie avec laquelle il fut combattu par les magistrats et par quelques princes fit passer trop souvent sur la délicatesse des moyens. C'est à la veille de la Pragmatique de Charles VII, et comme la préface de celle-ci, qu'apparaît pour la première fois la Pragmatique de saint Louis, sans date certaine, sans nulle indication de la source d'où elle est exhumée, sans texte précis, et avec des variantes de rédaction qui se sont prolongées jusqu'aujourd'hui; personne n'ignore en effet que Fleury semble présenter le cinquième, c'est-à-dire le plus important article, comme contestable<sup>1</sup>, et que Bossuet hésite à le citer intégralement<sup>2</sup>. Etienne Pasquier va plus loin, et déclare que cet article a été ajouté à la Pragmatique par Nicolas Gilles dans la vie de saint Louis<sup>3</sup>.

La fabrication de décrétales et d'ordonnances royales falsifiées était au commencement du XV<sup>e</sup> siècle un fait si commun qu'il n'a pas de quoi étonner; et lorsqu'on réfléchit au grand intérêt qu'avaient les légistes de Charles VII et du règne suivant à mettre sous la protection d'une mémoire consacrée par l'Eglise et par la vénération publique l'acte récent contre lequel réclamait alors la Papauté, on comprend fort bien que la première Pragmatique ait été déterrée pour servir de piédestal à la seconde.

<sup>1</sup> *Hist. eccl.*, livre XXVI, § 1.

<sup>2</sup> *Defensio declar. cleri Gallicani*, lib. XI, chap. 9.

<sup>3</sup> *Des recherches de la France*, liv. III, ch. 16.

Est-il croyable, en effet, qu'un acte de cette importance, s'il avait été publié du vivant de saint Louis, n'aurait été mentionné ni par Joinville, ni par Guillaume de Nangis qui survécurent l'un et l'autre au monarque, ni par un seul des écrivains et compilateurs de l'Italie ou de l'Allemagne? Peut-on comprendre surtout que Gerson, si versé dans le droit canonique, et que la Pragmatique aurait particulièrement frappé, n'en ait pas dit un seul mot dans les longs écrits apologétiques composés par lui sur saint Louis, un siècle seulement après sa mort? Un tel silence serait-il explicable si la prétendue Pragmatique avait été de leur temps connue et appliquée? Comment une loi qui aurait touché à tous les intérêts du Saint-Siège, des évêques et des bénéficiers, et de leurs patrons laïques, serait-elle demeurée inconnue et ignorée, lorsqu'il n'est pas un acte administratif du règne de saint Louis dont nous n'ayons et la date et le texte scrupuleusement cités par plusieurs écrivains contemporains? Pourquoi l'application d'une pareille loi n'aurait-elle laissé aucune trace dans la jurisprudence? Comment son existence ne serait-elle pas même mentionnée dans les innombrables arrêts consignés aux registres des *Olim*? Quelle explication donner du silence des Parlements jusqu'à Louis XI, lorsque ce silence vient confirmer celui des historiens? C'est en présence du concile de Bourges qu'une première allusion fut faite, en 1438, à l'existence d'une pragmatique attribuée à saint Louis. Jean des Ursins, archevêque de Bourges, en fait mention dans une harangue à Charles VII; puis, lorsque l'erreur est devenue générale parmi les magistrats qui la propagent, aussi bien que dans la nation qui l'accepte, Louis XI évoque les dispositions émanées de son auguste prédécesseur, avec une précision qu'elles n'avaient point eue d'abord<sup>1</sup>. Alors parut le texte de l'édit. Mais dans quelle forme cet édit est-il donné, et combien cette forme singulière ne révèle-t-elle pas la maladresse du faussaire! On le fait précéder de la formule pontificale : *Ad perpetuam rei memoriam*, formule étrangère à

<sup>1</sup> Quodque anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo octavo, mense martii, gloriosæ memoriæ sanctus Ludovicus, quondam rex Franciæ, predecessor noster, suo edicto perpetuo ordinavit, onera et exactiones, pecuniam per curiam Romanam Ecclesiæ regni nostri tunc.... nullatenus debere levari et colligi. (Ordonn. de 1468. Voyez *Recueil des ordonnances du Louvre*, t. XVI.)

tous les actes de saint Louis, qui n'a jamais appartenu à la chancellerie de nos rois, et dont l'inhabile application suffirait seule pour signaler la fraude. Telle est l'équivoque histoire de l'acte étrange que dément le silence de tous les contemporains, et que, contrairement aux faits les plus connus de son règne, on est venu présenter au monde comme le testament de saint Louis.

Ces arguments sont forts, et, lorsqu'on en pèse la valeur en présence des monuments contemporains, j'ose dire qu'ils sont irréfutables. Fleury se borne à donner le texte de la Pragmatique et ne lui consacre que quelques chapitres. Il reconnaît que le sixième article manque dans plusieurs exemplaires, circonstance qu'il explique par la crainte de blesser trop vivement la cour de Rome, et que d'autres défenseurs de la Pragmatique attribuent à une erreur de Margerin de la Bigne, éditeur d'une bibliothèque des Pères, erreur à laquelle ils opposent l'autorité de Pinson et d'autres canonistes. Bossuet s'occupe plus longuement de la Pragmatique, dont Thomassin, dans sa *Discipline de l'Eglise*, venait de nier l'authenticité. L'illustre évêque de Meaux fait de grands efforts pour établir que ces articles ne sont en rien contraires à la doctrine de l'Eglise, ce qui n'est pas la question, car il s'agit ici d'un point d'histoire et non d'un point de doctrine. Il ne se dissimule pas tout le parti qu'on peut tirer contre cet acte des intérêts mêmes de saint Louis, de la réserve constante qui signala Clément IV dans tous les actes de son pontificat et des rapports intimes qui unissaient le roi et le Pape; de plus, Bossuet est trop versé dans l'histoire ecclésiastique pour ne pas voir que les dispositions énoncées dans les articles attribués à saint Louis ne s'appliquent à aucun des griefs qui pouvaient être élevés à cette époque; aussi, par une subtilité peu digne de son génie, le grand orateur insinue-t-il que cet acte a pu être dressé en vue des maux soufferts plus tard par l'Eglise, et va-t-il même jusqu'à conjecturer que Clément IV, cédant aux mêmes appréhensions que le pieux monarque, y a donné un acquiescement d'autant plus empressé qu'aucun des reproches énoncés dans la Pragmatique ne pouvait l'atteindre<sup>1</sup>. Dans ce système

<sup>1</sup> Quæ (argumenta) omnia sponte concidunt, si dicamus Ludovicum non presentibus malis, sed, qua erat providentia, futuris, ac pridem expertis occurrere voluisse;



l'édit de saint Louis serait moins une injonction pour le présent qu'une sorte de prophétie pour l'avenir.

Parmi les nombreux défenseurs de la Pragmatique, aucun n'est parvenu à affaiblir l'objection tirée d'un silence prolongé durant deux siècles. Ce n'est pas y répondre, en effet, que d'arguer de quelques fragments d'obscurs capitulaires retrouvés après huit cents ans par l'érudition contemporaine, car ces textes appartiennent à une époque où les écrivains étaient rares et dont la physionomie complète nous est inconnue. Il n'en est pas ainsi du XIII<sup>e</sup> siècle, où les monuments écrits abondent, et pour un acte qui n'aurait pas manqué d'agir fortement sur l'opinion. On découvrirait aujourd'hui des ordonnances de Charles-le-Chauve qu'il serait absurde d'en tirer une induction en faveur de la Pragmatique. Une tentative a été faite il y a quelques années pour rattacher cet acte à une négociation antérieure avec la cour de Rome, négociation que saint Louis aurait entamée vers 1247, sous le pontificat d'Innocent IV. Mais cette ambassade dont pas un écrivain du temps ne dit un mot est encore plus apocryphe que la Pragmatique qu'on voudrait appuyer sur elle : il faudrait prouver la preuve avant d'être admis à s'en servir. D'ailleurs, il suffit, ce me semble, de lire les impertinences que, sur la foi d'un manuscrit de la bibliothèque Colotonienne, on suppose avoir été dites en face à un grand Pontife, par l'envoyé d'un grand roi <sup>1</sup>, pour être conduit à croire que le prétendu continuateur de Mathieu Paris est probablement un bon chanoine de l'Eglise établie, accoutumé à prêcher contre la Babylone écarlate.

J'ai cru devoir rappeler avec quelque détail les preuves d'une fraude qui a trompé nombre de bons esprits. Si, comme le fait remarquer Bossuet, les dispositions de ces articles n'ont rien en soi de contraire à la discipline de l'Eglise, elles ne sont pas moins un contre-sens à la date de 1268, et leur forme comminatoire et presque insultante révélerait chez saint Louis des tendances complètement différentes de celles qui ont marqué tout le cours de sa vie. Le mouvement de résistance légale aux

*Clementem vero quartum, quo erat abstinentior, eo æquiore animo tulisse prohiberi ea a quibus ipse abhorreret. (Def. declar. cleri Gall.)*

<sup>1</sup> *Monum. hist. concernant les deux Pragmatiques. Paris, 1818. — Essai sur les institutions de saint Louis, chap. VI.*

entreprises pontificales date principalement en France de la Papauté d'Avignon. Organisé par Philippe-le-Bel, il se développa sous Philippe de Valois, pour prendre, sous Charles VII et sous Louis XI, la consistance d'une doctrine, et, bientôt après, toute l'âpreté de la passion. Si Louis IX a eu la gloire de faire succéder la monarchie judiciaire à la monarchie féodale, et de préparer en France le règne de l'égalité devant la loi, il ne faut pas lui faire acheter cet honneur en attribuant à sa grande âme de mesquines jalousies et de basses rivalités, et je ne sais pas de mensonge plus grotesque que de transfigurer l'auguste martyr de Tunis en prédécesseur hargneux des Pithou et des Ellies Dupin.

Ce qui fait, en effet, la beauté incomparable de ce caractère, c'est son égalité constante, c'est la sérénité qui brille en cette âme privilégiée depuis le jour où elle s'épanouit sur la terre jusqu'au moment où elle remonte au ciel. Suivez saint Louis dans les fortunes les plus diverses et les actes les plus dissemblables, dans l'adolescence et dans la vieillesse, dans la législation et dans les arts, dans la guerre et dans la paix, vous le trouverez toujours calme, toujours confiant, toujours doux envers autrui autant qu'oubliieux de lui-même. Dès son enfance il devient pour sa mère un fils chéri entre tous ses fils, un lis éclatant de pureté au milieu des lis qui l'entourent<sup>1</sup>. Ses premières années s'écoulaient au sein des troubles, parmi les trahisons de ses proches, et le cœur de sa mère est le seul sur lequel il puisse se reposer. Cependant le jeune roi est impassible dans le péril autant que prudent dans le succès. Il ne veut jamais abuser de la fortune, et croit d'une foi profonde à l'utilité pratique de la justice. Sa préoccupation constante, au lendemain de la victoire, c'est d'enlever à ses ennemis tous leurs griefs légitimes et de ne jamais jeter au vent pour l'avenir de nouvelles semences de discorde. Lorsqu'à la suite de la sanglante journée de Sain-

<sup>1</sup> Six princes étaient nés du mariage de Blanche de Castille avec Louis VIII. Un fils du nom de Philippe, mort dans son enfance, avait été le premier fruit de cette union. A la naissance de *Louis de Poissy*, cette princesse témoigna une joie prophétique et prodigua au nouveau-né les marques d'une tendresse de prédilection. Elle fit graver, selon la tradition, un scel sur lequel, au milieu d'un champ d'azur semé de fleurs de lis d'or, s'élevait une belle tige de lis au naturel avec ces mots : *Lilium inter lilia*. (*Vie de saint Louis*, par M. le marquis de Villeneuve-Trans, t. I, livre 1.)



tes il eût pu se saisir de la personne du roi d'Angleterre, Louis favorise lui-même la fuite de Henri III., parce qu'il prévoit qu'une telle humiliation de la majesté royale eût été pour l'avenir « grand sujet d'ire et de mal talent, » et parce que d'ailleurs « le droit de despartir est grâce que ne refusera oncques à ses ennemis. »

Devenu l'époux d'une belle et douce jeune femme, il unit, dans un mariage dont les chroniqueurs nous ont révélé les naïfs et pudiques mystères, la tendresse d'un amant et la continence d'une cénobite. Le même prince qui, sur les bords de la Charente, se jetait, la hache d'armes à la main, au plus épais des bataillons ennemis, devient dans la paix un homme d'études et de piété, curieux des livres et des beaux-arts, étonnant les plus grands esprits par la fécondité de ses vœux réformatrices et les plus austères par des exemples d'humilité et de mortification à peine croyables, tant ils écrasent notre orgueil et confondent notre faiblesse.

Couché sur un lit de planches, le roi de France se levait régulièrement chaque nuit, « priant si longtemps appuyé sur ses coudes que il ennuyoist fort la maisnie de sa chambre qui l'attendoit par dehors. » Il entendait tous les offices de l'Église, assistant aux sermons chaque fois que les affaires le permettaient. Il ne touchait sur sa table à aucun des mets qu'il affectionnait particulièrement, dissimulant son abstinence sous des motifs de santé. Ajoutons, au risque de provoquer de grossières surprises, qu'il s'imposait des flagellations « si aspres, » dit un contemporain, que sa chair tendre en estoit moult grevée, » et qu'en un petit coffret d'ivoire « appendu ès sa ceinture » le vainqueur de Taillebourg portait constamment sa discipline à côté de son épée! Mais, aux approches du jour qui avait vu couler le sang du Fils de l'homme, la piété du roi prenait encore quelque chose de plus hardi et de plus abandonné. On le voyait alors parcourir à jeun les rues de sa capitale, les pieds nus souillés par la boue et meurtris par les pierres. Exténué de fatigue, il rentrait de nuit au palais après avoir visité de nombreuses églises et distribué d'abondantes aumônes aux pauvres, ses frères en Jésus-Christ, qui formaient la seule escorte de sa royauté, dans ces jours où toutes les

grandeurs de la terre s'abîmaient devant la croix <sup>1</sup>. Une tentation, la seule coupable peut-être qui ait traversé sa vie, vint le saisir un jour et peser d'un poids terrible sur son cœur. Il douta si le monde valait la peine de distraire un chrétien de la méditation des choses du salut, et songea à abandonner le gouvernement du royaume pour aller, sous le froc des Frères-Prêcheurs, porter la parole de Dieu aux extrémités de la terre. Mais il vainquit bientôt ce dégoût passager de sa tâche que le Ciel lui envoyait comme une épreuve, et reprit avec résolution sa grande œuvre commencée.

Un cri de désespoir était parvenu en Europe. Les Turcs, refoulés par les Tartares, s'étaient jetés sur la Palestine, et la ville sainte nageait dans le sang. Au sortir d'une maladie réputée mortelle, Louis se croisa dans une inspiration que tout son peuple estima venir du Ciel. L'exemple du populaire monarque suffit pour réveiller l'ardeur encore vivante des grandes expéditions, et le dernier jour de l'islamisme parut prêt à sonner. Une flotte magnifique, transportant la plus belle armée qu'eût vue la France, des machines de guerre innombrables, de l'or à profusion, des chefs illustres dirigés par un roi dont les vertus étaient le gage certain des bénédictions du Ciel, quelle perspective magnifique! quelle garantie des desseins de la Providence! Les premières opérations répondirent à ce qu'on attendait avec une entière confiance de tant de vertus soutenues par tant de courage. Mais tout à coup un long silence avait succédé à ces nouvelles favorables, et de sourdes rumeurs annonçant de grands désastres arrivèrent d'au delà des mers. Bientôt toute la vérité fut connue : on apprit que la peste, la famine et le glaive avaient anéanti l'armée; que la fleur de la noblesse avait été moissonnée, et que le plus saint des rois était au pouvoir des infidèles victorieux, terrible démenti donné à tant d'espérances, et devant lequel la foi d'un grand nombre défailloit en Europe, au rapport des historiens <sup>2</sup>, tant l'épreuve était dure, tant les voies de Dieu devenaient inexplicables, tant il semblait abandonner le soin des choses humaines!

Un homme était resté calme au milieu de cette catastrophe.

<sup>1</sup> Sur les exercices de piété et les vertus religieuses de saint Louis, on peut consulter spécialement le confesseur de la reine Marguerite aux chap. VI à XVI.

<sup>2</sup> Michaud, *Hist. des Croisades*, t. IV, liv. XVI.

Seul il était demeuré maître de lui dans ce camp où l'on entendait « les plus braves crier et brayer comme femmes travaillées de leurs enfants quand ils viennent sur terre. » Le plus chéri de ses frères était mort, ses meilleurs chevaliers tombaient sous ses yeux atteints par la contagion ou par le cimetière des Baharytes, et les poissons du Nil, seule nourriture de l'armée, ne se repaissaient plus que de cadavres. A deux reprises il avait refusé de s'embarquer de sa personne pour regagner Damiette, déclarant au légat du Pape, qui l'en pressait, que « oncques on ne le verroit laisser en dangier ce peuple qu'il avoit amené, voulant faire mesme fin qu'eulx tous. » Plusieurs jours s'écoulèrent encore à exhorter les mourants, à ensevelir les morts et à combattre jusqu'à l'entier épuisement du sang et des forces. Enfin l'instant arriva où le petit-fils de Robert-le-Fort fut contraint de tendre ses mains royales aux cordes de l'ennemi. Le peu de chevaliers qui survivaient encore versaient des larmes de désespoir et de rage à la vue d'une telle extrémité. Le roi seul ne pleurait pas, et son regard semblait plongé dans les profondeurs de l'éternité. Quel droit avait-il de se plaindre de la Providence ? Avait-il donc autant souffert que le Christ son Sauveur ? N'avait-il pas des fautes à expier, et ces fautes n'étaient-elles pas pour quelque chose peut-être dans l'épreuve envoyée à son peuple ? Telles étaient les seules pensées qui traversaient cette âme rivée à la croix de son Dieu. Impassible dans sa prison, plus impassible encore au moment où des hordes farouches délibéraient sur sa vie, il ne retrouvait l'orgueil de sa race que pour repousser les présents de ses vainqueurs. Lorsqu'un riche vêtement de la garde-robe du sultan lui était envoyé, il le refusait au péril de ses jours pour conserver le manteau déchiré qu'un Arabe obscur avait jeté par pitié sur ses épaules ; chrétien, il savait que la misère n'abaisse pas, et il se sentait aussi grand sous la livrée du pauvre que sous le diadème royal.

Arraché à sa captivité, Louis refusa de rentrer en France, car tant d'or et tant de sang répandus devaient au moins n'être pas inutiles. Il passa quatre années en Palestine pour y consolider l'œuvre des premiers croisés, relevant des remparts, créant des places nouvelles, organisant partout la défense militaire et les institutions civiles avec une prévoyance admi-

nable. Puis, quand cette dette eut été payée au plus grand intérêt de la France et de l'Europe, il cingla vers la terre chérie à laquelle il allait consacrer vingt années du règne le plus fécond en œuvres immortelles. Lois civiles et criminelles, administration, industrie, finances, tous les éléments de la vie sociale furent tour à tour maniés par sa main et reçurent la forte empreinte d'une même pensée. Ce roi des moines, qui passait ses nuits à lire le bréviaire, trouvait du temps pour converser avec tous les hommes et s'occuper de toutes les choses. Je viens de dessiner les lignes principales du monument élevé par Louis IX et de dire à quelle source il s'était inspiré. Une étude plus approfondie de son histoire nous l'aurait montré constamment dominé par les mêmes convictions politiques, soit qu'il fit triompher la prérogative royale dans le conflit du roi d'Angleterre avec ses barons, soit qu'il déployât une volonté inflexible pour faire fléchir ses grands vassaux sous les arêts de sa justice suzeraine.

Ainsi s'écoula, dans le bonheur qu'il versait autour de lui et dans celui qu'une union féconde et bénie lui rendait à lui-même, la pacifique période qu'allait interrompre tout à coup une résolution inattendue autant qu'héroïque. Le flot de l'islamisme montait de plus en plus vers l'Europe. Il ne s'agissait plus désormais de sauver la ville sainte, car Dieu paraissait avoir refusé à la chrétienté cette suprême consolation. Mais était-il donc possible de ne pas tenter un dernier effort pour le salut de ces jeunes cités que la France avait jetées sur la rive asiatique, comme les gardes avancées de la civilisation et de la foi? Quand, aux derniers jours de 1268, Clément IV expirait à la suite de ses longs efforts pour réveiller les peuples et les rois, la *question d'Orient* avait pour la France une importance bien supérieure à celle qu'on doit encore lui reconnaître de nos jours. Lorsque trois royaumes s'étaient élevés sous des dynasties françaises, et qu'il n'était pas une des grandes maisons de la monarchie qui n'eût des intérêts directs engagés dans les principautés féodales fondées en Terre-Sainte, en Chypre, en Morée, une dernière croisade entreprise pour protéger tant de souvenirs et tant d'espérances était un acte commandé par la plus simple prévoyance politique. Il était aussi impossible à un roi de France de laisser périr sans secours ce qui restait du

royaume de Jérusalem qu'il le serait au gouvernement actuel de livrer sans combat l'Algérie à Abd-el-Kader.

En 1270, au déclin d'une vie épuisée par les austérités et par les souffrances, le roi avait sans doute le droit de ne pas exposer sa personne sur des rivages qui lui avaient été si funestes. Peut-être était-ce son devoir. Il ne le crut pas ; et lorsqu'on songe, en effet, à la froideur avec laquelle la nation accueillit le projet de la dernière croisade, on est invinciblement conduit à penser que la présence du monarque était indispensable pour organiser l'expédition, quelle qu'en fût d'ailleurs la nécessité politique. Le désastre de 1250 était présent à toutes les mémoires, et le grand rôle que la France avait pris en Orient commençait à lui peser. On sait quel silence accueillit saint Louis lorsque, dans le Parlement de ses barons extraordinairement convoqués, il parut tenant à la main la couronne d'épines, signe visible de sa résolution, gage anticipé de son martyre. Mais on s'inclina devant la volonté du monarque, et la prodigieuse puissance morale qu'il avait conquise parvint à triompher de l'hésitation et du découragement de tous. Ainsi les croisades où les peuples avaient entraîné les princes finissaient par une entreprise où le roi parvenait seul à engager son peuple, tant les idées et les influences s'étaient déplacées depuis un siècle ! Au lieu du génie de Pierre l'Ermite qui cessait de remuer la France, celle-ci voyait grandir celui de la royauté dans tout le prestige de sa puissance. Sur un ordre du roi, soixante mille combattants s'étaient rassemblés sur les grèves d'Aigues-Mortes, et deux cents galères avaient reçu à leurs bords ces derniers croisés. La plupart des grands vassaux du royaume, les jeunes princes ses fils, le roi de Navarre son gendre, le prince d'Angleterre son neveu, le roi de Sicile son frère arrivé quelques heures trop tard au rendez-vous funèbre, faisaient escorte au souverain languissant et vieilli, que l'énergie de sa volonté soutenait seule dans cette dernière épreuve contre la fortune : épreuve sublime, mais vaine, car il était écrit que Louis ne ferait pas reculer la Providence qui le voulait saint et martyr, et que la France allait recevoir aux yeux du monde chrétien une gloire plus éclatante que toutes celles qu'elle avait rêvées.

Lorsqu'en perdant de vue les derniers caps de la Sardaigne

le voyageur voit se dérouler une plage ardente dont le Simoun confond les sables avec les nuages dorés du ciel, dans la confusion des souvenirs que lui envoie la terre d'Afrique, un seul souvenir absorbe bientôt tous les autres. Ce n'est pas vers le berceau d'Annibal et le théâtre de la gloire des Scipions que se dirige son œil et que vont ses pensées : cette terre a vu quelque chose de plus grand que Marius assis sur des ruines et que Caton se suicidant pour ne pas survivre à sa défaite. Un roi chrétien est mort sur ce rivage, et l'écho de ses dernières paroles se prolonge encore à travers les siècles. C'est là qu'il a dicté ce testament royal près duquel on ne saurait placer que le testament de l'autre saint Louis. Les conseils de Louis IX à Philippe III resteront comme le dernier mot et le résumé de cette grande vie ; ajoutons qu'ils suffisent pour constater à quel point le fils de Blanche de Castille avait avancé son œuvre. Au milieu de ce désastre provoqué par lui, dans cet éloignement de son royaume et devant la jeunesse de son successeur, s'il s'inquiète de faire de celui-ci un bon roi ; il ne conçoit pas même un souci sur son avenir, tant le trône est désormais solide, tant sa mort a scellé pour jamais l'union de la France et de sa race ! Philippe mit près d'une année avant de regagner la France ; le comte et la comtesse de Toulouse, le roi et la reine de Navarre étaient morts ; le jeune Tristan de Nevers, né durant les tristesses de Damiette, avait consommé sa destinée. A chaque pas qu'il faisait vers sa patrie, le nouveau roi était arrêté près d'un cercueil ; enfin il y entra, échappé seul à une épreuve sans exemple, et les peuples le reçurent à genoux, car il portait dans ses bras les reliques de son père.

LOUIS DE CARNÉ.





# SYBILLE

## OU LES DEUX NATIONS.

---

### LI

Sybille, agitée, épuisée par la scène pénible qu'elle venait de supporter, alors que le sort de son père la remplissait d'une douloureuse inquiétude, resta un moment comme anéantie. Elle ne parut même pas s'apercevoir du départ de Morley ; le retentissement bruyant de la porte extérieure, fermée avec force, put seul la rappeler à elle-même et au sentiment des conséquences qui pouvaient se rattacher à cet incident. Elle s'élança hors de la chambre pour tenter encore un dernier effort dans l'intérêt de son père, mais en vain. A côté de la maison qu'elle habitait se trouvait un passage obscur conduisant dans un labyrinthe de petites rues. C'est par là que Morley avait disparu, et son nom, répété plusieurs fois avec angoisse dans ce quartier silencieux et désert, ne trouva point d'écho. Une terreur insurmontable s'empara de Sybille; elle se sentit sous le coup d'un de ces affreux malheurs contre lesquels il est inutile de lutter. La conviction de son impuissance acheva de l'abattre. Elle s'assit sur les marches de cette maison solitaire, dans cette cour sombre et désolée, et cacha sa figure dans ses mains; le passé et le présent se confondirent dans sa pensée; au vague sentiment d'un bonheur perdu vint se mêler la crainte de maux inconnus.

L'horloge de Saint-Jean sonna sept heures.

C'était le seul bruit qui se fit entendre, la seule voix qui résonnât; mais, pour Sybille, c'était la voix du ciel, la voix de saint Jean lui-même.

Elle leva la tête, elle regarda l'édifice sacré, elle écouta le son de la cloche bénie. Saint Jean lui disait que le danger de son père était proche. Pourquoi donc y aurait-il des saints dans le ciel, sinon pour assister les affligés ? Le serment que Morley avait voulu lui imposer revint sur ses lèvres : « Jurez par la Vierge et par les saints. »

Qui l'empêcherait d'avoir recours à eux ? Elle pria ; elle implora la sainte Vierge et tous les saints, particulièrement saint Jean, le disciple bien-aimé sur le sein duquel avait reposé le Sauveur des hommes.

La résolution et le courage rentrèrent dans l'âme de Sybille ; elle se sentit assez de force pour affronter sans crainte mille périls, assez de foi pour transporter des montagnes. La conviction d'un secours d'en haut l'inspirait. Elle quitta les marches froides sur lesquelles elle était assise, rentra dans la maison, prit son chapeau ; puis, seule, à travers les ombres de la nuit qui commençaient à tomber, cette enfant d'innocence et de prière, née dans une chaumière et élevée dans l'enceinte paisible du cloître, sortit pour se lancer dans les repaires les plus populeux et les plus sales de la grande ville, afin d'accomplir un devoir sacré.

Elle connaissait le chemin de Palace-Yard et atteignit bientôt ce lieu. Une fois là, elle prit un cabriolet et donna ordre au cocher de la conduire dans une rue du Strand où se trouvait un café qui, pendant les derniers temps, avait servi de point de réunion aux membres dispersés de la Convention nationale. Elle n'avait appris cette circonstance que par accident ; car l'époque où elle avait assisté à leurs séances était l'époque des débuts de la Convention, alors que les nombreux délégués du peuple tenaient fièrement leurs assemblées en face du grand corps qu'ils voulaient renverser. Néanmoins, ce souvenir accidentel devenait sa seule planche de salut à l'heure du péril.

En passant devant l'église de Saint-Martin, elle jeta un regard craintif sur l'horloge ; l'aiguille approchait de la demi. Elle pressa le cocher ; ils gagnèrent le Strand. Là un encombrement de voitures les arrêta ; elle voulut descendre, mais l'obstacle ayant cédé, le cabriolet repartit, et, quelques minutes après, ils entrèrent dans la rue qu'elle cherchait.

« Quel numéro, Madame ? demanda le cocher.

— C'est un café. Je ne sais ni le numéro ni le nom de celui qui le tient. C'est un café, voilà tout. En voyez-vous un ? Regardez, regardez, je vous prie. Je suis bien pressée.

— Voici un café, Madame, dit l'homme d'une voix rauque.

— Que vous êtes bon ! Vous m'attendrez, n'est-ce pas ?

— Oui, » répondit le cocher.

Puis il ajouta au moment où Sybille entrait :

« Pauvre fille ! elle est bien en peine de quelqu'un ! »

Sybille pénétra dans un vaste café, où plusieurs hommes lisaient les journaux à la lueur d'un gaz douteux. Un garçon était occupé à semer du sable sur le plancher; il ouvrit de grands yeux en apercevant une femme.

« Qu'y a-t-il pour votre service? demanda-t-il.

« M. Gérard est-il ici? dit-elle.

— Non, Madame; M. Gérard n'est pas venu ici ni aujourd'hui ni hier. »

Il continua sa besogne.

« Je voudrais bien parler au maître de la maison, dit Sybille timidement.

— Vraiment? » dit le garçon; mais il ne fit pas un pas pour l'aider.

Sybille répéta sa demande. Cette fois il ne lui répondit point.

Cette insolence grossière, à laquelle elle était si peu accoutumée, abattit son courage; elle aurait essayé de lutter contre la tyrannie et l'oppression si elle les eût rencontrées, mais l'insulte gratuite de cet homme lui fit sentir toute son insignifiance, en même temps que l'indifférence des lecteurs lui montrait son isolement complet. Seule au milieu de tous ces hommes, dont pas un seul ne prenait intérêt à son sort, la modestie et la timidité naturelles à son sexe reprirent le dessus; elle était sur le point de quitter précipitamment la place quand la pendule du café sonna sept heures et demie. Dans un paroxysme d'excitement nerveux elle s'écria :

« Personne ici ne veut-il donc m'aider?

— Oh! là, là! dit le garçon en interrompant son occupation.

— Eh bien, qu'est-ce donc? demanda un des lecteurs.

— Je désire voir le maître de cette maison pour une affaire pressante, répondit Sybille, et ce garçon ne veut pas même répondre à mes questions.

— Dis donc, Saül, pourquoi ne réponds-tu pas à cette dame?

— Je l'ai fait, dit Saül. Avez-vous demandé du café, Madame?

— Voici M. Tanner, si vous voulez lui parler, ma bonne, » dit le monsieur au moment où un individu à cheveux gris et au nez rouge sortait d'une petite pièce de derrière. « Tanner, voici une dame qui vous demande.

— Et une jolie fille, ma foi! chuchotèrent les habitués du café.

— Que souhaitez-vous? dit Tanner brusquement.

— Je voudrais vous parler en particulier, » dit Sybille; et, s'approchant de lui, elle ajouta à voix basse : « C'est à propos de Walter Gérard.

— Entrez ici si vous voulez, répondit le caftier fort peu poliment; il n'y a que ma femme. »

Il passa devant elle et la conduisit dans une arrière-pièce très-exiguë, ornée des portraits de Tom Paine, de Cobbett, de Thistlewood, et du général Jackson. Quoiqu'on fût au mois de juillet, un grand feu brûlait dans la cheminée, devant laquelle une femme chargée d'embonpoint buvait du grog et lisait les nouvelles judiciaires. Elle toisa Sybille de la tête aux pieds lorsqu'elle la vit entrer avec Tanner. Ce dernier ferma la porte avec soin et dit :

« Allons, maintenant, que me voulez-vous ? »

— Je désire voir Walter Gérard.

— Bah ! en vérité !

— Et je viens ici, dit Sybille, sans se laisser déconcerter par cette ironie, afin de savoir où je peux le trouver.

— Je crois qu'il demeure du côté de Westminster ; c'est tout ce que j'en sais, et, si vous n'aviez pas autre chose à me dire, nous aurions pu tout aussi bien rester dans le café.

— Ce n'est pas tout ce que j'ai à vous dire, dit Sybille, et, je vous en supplie, écoutez-moi. Je sais où demeure Gérard ; je suis sa fille ; le même toit nous abrite. Mais je désire savoir le lieu de la réunion, ce soir. Vous me comprenez (elle regarda la femme, qui avait repris sa lecture) ; c'est urgent.

— Je ne sais rien de Gérard, répondit l'homme, sinon qu'il va et vient ici.

— L'affaire pour laquelle j'ai besoin de le voir, dit Sybille, est de la plus haute importance et elle vous concerne comme lui ; mais, si vous ne savez pas où je puis le trouver, c'est inutile de rester plus longtemps. » Elle fit un mouvement pour se retirer.

« Arrêtez, dit Tanner ; vous pouvez me dire où il est ? »

— Comment cela ? Vous ne le savez pas, vous ne pouvez pas me l'apprendre ?

— Ce n'est pas sûr. Allons, parlez plus clairement, et, si cela peut lui être utile, je tâcherai de vous le faire découvrir.

— Je ne puis communiquer qu'avec lui ; j'y suis engagée solennellement.

— Vous ne pouvez pas avoir de meilleur conseiller que Tanner, dit à son tour la femme dont la curiosité s'éveillait ; vous ferez mieux de nous dire la vérité.

— Je n'ai pas besoin de conseil ; ce qu'il me faut, c'est ce que vous pouvez me donner : des renseignements. Mon père m'a dit que, si certaines circonstances survenaient, il était de la plus haute importance que je le visse ce soir avant neuf heures, et que, en venant ici, vous me donneriez les informations nécessaires pour le trouver ; en un mot,

— Combien est-ce que vous avez là ? demanda un des petits voleurs en s'élançant pour saisir la bourse ; mais il n'était pas assez grand et tomba par terre.

— Pas de violence ici, dit un des bandits en retirant sa pipe de sa bouche et en envoyant une bouffée de fumée dans la figure de Sybille. Nous allons conduire la jeune dame chez la mère Poppy, et, ma foi, vive la joie ! »

Mais à ce moment parut un agent de police, un des nombreux surveillants du quartier, qui, voyant une des voitures renversée, jugea convenable de s'enquérir de la cause.

« Qu'est-ce donc que tout cela ? » demanda-t-il.

Le cocher, bon diable au demeurant, quoique trop occupé pour aider Sybille, s'empressa d'expliquer, dans le langage prolix et pittoresque d'un vrai badaud, l'accident qui venait de lui arriver, en rendant toute justice à sa pratique.

« Ah ! dit l'agent de police. La dame est honnête, hein ? Alors je vous conseille, mes garçons, de valser un peu plus vite que ça ; allons, faites-nous place. »

Là-dessus il prit la femme par les épaules et la poussa à plusieurs pieds de distance ; puis il demanda rudement aux petits voleurs ce qu'ils faisaient là.

« Nous attendons une carte pour la société de mendicité, » répondit le plus âgé de la bande en montrant la langue ; puis il s'enfuit aussitôt suivi de tous ses compagnons.

L'agent de police se tourna alors vers Sybille et lui dit :

« Ainsi vous désirez aller dans Silver-Street ? (Car elle n'avait pas jugé prudent, dans les circonstances où elle se trouvait, d'indiquer positivement le lieu de sa destination, surtout à un agent de police.) Eh bien, ça n'est pas très-difficile maintenant. Filez tout droit, prenez la seconde rue à droite et la troisième à gauche ; vous y êtes. »

Aidée de ces indications, Sybille partit à la hâte en tâchant d'attirer le moins possible l'attention. La nuit devenant de plus en plus sombre contribua à la dérober aux regards curieux des passants.

Elle atteignit Silver-Street, rue étroite et escarpée ; mais, une fois là, elle se trouva fort embarrassée. Personne ne passait près d'elle, peu de boutiques étaient ouvertes ; enfin elle en aperçut une et y entra pour demander son chemin. Le marchand, très-occupé, ne répondit à sa question que par un regard indifférent tout en continuant de servir ses pratiques. Le temps pressait cependant. Un jeune homme mal vêtu, mais de bonne mine, malgré son air dissolu, et dont la tournure trahissait une autre origine que celle des habitants de ce quartier, dit à Sybille :

« Je vais dans Hunt-Street ; si vous voulez, je vous montrerais le chemin ? »

Elle accepta cette offre avec reconnaissance.

« C'est tout près d'ici, n'est-il pas vrai ? demanda-t-elle.

— Nous y voilà, tenez. »

Et il tourna la rue.

« Quel numéro cherchez-vous ?

— Numéro 22. C'est une imprimerie, » répondit Sybille.

Car la rue était si noire qu'elle ne pouvait rien distinguer, et elle pensa qu'il y avait moins de danger à se confier à ce jeune homme qu'à l'agent de police.

« J'y vais précisément, répondit l'étranger. Je suis imprimeur. »

Ils continuèrent à marcher quelques instants en silence et s'arrêtèrent enfin devant une porte vitrée recouverte d'un rideau rouge, qui dérobait la vue d'un appartement vivement éclairé. Des hommes et des femmes riaient et criaient devant cette porte. Ils ne firent aucune attention à Sybille ni à son compagnon.

« Nous y voici, » dit ce dernier en poussant la porte, et il invita Sybille à entrer.

Elle hésita. L'apparence de cette maison différait entièrement de la description que le cafetier lui avait donnée de celle où elle devait se rendre ; mais elle avait passé par tant d'épreuves que sa mémoire n'était point aussi nette que d'ordinaire. Cependant, tandis qu'elle restait indécise, une porte intérieure s'ouvrit, et deux jeunes filles, encore belles en dépit du genièvre et du rouge qui enlumaient leur visage, sortirent dans la rue.

« Ce n'est pas là la maison que je cherche, s'écria Sybille saisie de honte et de terreur. O Vierge sainte, protégez-moi ?

— Qui donc prononce ce nom sacré dans un lieu semblable ? s'écria un Irlandais qui faisait partie du groupe bruyant réuni dans la rue.

— Si vous êtes enfant de notre sainte Eglise, dit Sybille en s'adressant immédiatement à lui et le tirant à part, je vous en conjure par tout ce que nous regardons comme sacré, aidez-moi.

— Avec plaisir, mon enfant, et je voudrais bien voir qu'on vous fit du mal ! »

Il jeta les yeux autour de lui, mais le jeune homme avait disparu.

« Vous n'êtes pas ma payse, je crois, ajouta-t-il.

— Non, mais je suis votre sœur en Jésus-Christ, répondit-elle ; écoutez-moi, je vous prie. Je cours trouver mon père qui est en grand danger, dans Hunt-Street ; je ne sais pas la route ; chaque minute est précieuse ; conduisez-moi, de grâce, honnêtement et comme un chrétien.

— Par ma foi je le ferai, et ne craignez rien, mon enfant. Votre

pauvre père est donc bien malade ? Je voudrais avoir une pareille fille, moi. Nous n'avons pas loin à aller. Vous auriez dû prendre la rue à côté. Il faut que nous remontions celle-ci, car c'est une impasse, et nous ne trouverions point d'issue. Venez sans peur. »

Cette dernière recommandation était inutile ; Sybille avait repris courage, car la description de la rue que l'honnête Irlandais venait accidentellement de lui donner s'accordait avec ses indications. Sans cesser de l'encourager par des paroles d'une rustique politesse, le brave homme la conduisit au lieu qu'elle cherchait. Elle reconnut la cour où on lui avait dit d'entrer. Une vive lumière l'éclairait. Sybille descendit l'escalier, s'arrêta à la première porte à gauche et frappa.

## LIII

Pendant que la fille de Gérard était exposée à tant de dangers, les salons de la marquise Deloraine étincelaient sous les feux de mille bougies, et voyaient se presser entre leurs lambris dorés le monde de la fashion, convié à une fête d'un luxe presque sans précédent.

La longue file de fenêtres resplendissantes de lumières et les sons animés d'une musique fantastique attiraient l'admiration et la curiosité d'une autre assemblée non moins nombreuse, réunie dans le parc situé devant l'hôtel, et mollement couchée sur un tapis de verdure.

« Dis donc, Jim, disait un esprit-fort de quatorze ans en s'étendant sur le gazon, je les plains, moi, les pauvres diables là-bas qui sont obligés de rester assis toute la nuit sur leur siège pour attendre le bourgeois qui danse. N'y a pas de repos pour eux.

— Mais ils flûtent le porter, mon cher, répondit son camarade avec toute l'importance que lui donnait une ou deux années d'expérience de plus. Ils boivent leur chopine à la ronde, et, quand on les appelle, le court-à-pied qu'ils paient en commun crie pour eux : « Présent. » V'là comme ils font leurs affaires.

— J crois que j'aimerais assez être un de leurs court-à-pied, Jim, dit l'autre.

— J'te l'souhaite ; c'est pas un mauvais emploi. Tout homme qui entre dans la vie publique vise à l'obtenir ; mais on découvre bientôt que ça ne vient pas sans d'grandes protections. Ils s'entendent entre eux et ne laissent personne arriver, à moins que ce ne soit un gaillard pas honteux et qui aille de l'avant sans se rebuter.

— Je voudrais bien savoir c'que le bourgeois d'là-dedans a pour souper, reprit le jeune drôle d'un air pensif. Un tremblement d'affaires, j'en suis sûr. »

Une femme, assise à peu de distance, entourée de trois enfants dont

le moins âgé était enveloppé dans l'unique châle de sa mère, dit alors en élevant la voix :

« Je vous serais bien obligée, Monsieur, de ne pas marcher sur cet enfant.

— Madame, dit en assez bon anglais, mais avec un accent très-prononcé, l'individu auquel elle s'adressait, j'ai bivouaqué dans bien des pays, mais jamais avec un si jeune camarade ; je vous demande bien pardon.

— Vous êtes bien honnête, Monsieur. Ces chaudes nuits d'été sont une vraie bénédiction, seulement je ne sais pas ce que nous ferons à la chute des feuilles.

— Il ne faut pas s'inquiéter du lendemain, dit l'étranger ; chaque jour suffit à sa peine. »

C'était un Polonais qui, dès sa plus tendre jeunesse, avait affronté le soleil de l'Espagne sous les ordres de Soult et combattu contre Diebitch sur les bords glacés de la Vistule. Il s'entoura d'un manteau qu'il avait retiré le soir même des mains d'un usurier, et s'endormit avec l'insouciance assez commune aux soldats.

A ce moment une querelle éclata ; deux jeunes filles commencèrent à se battre avec force cris et jurons. Un homme arriva immédiatement et les sépara sans cérémonie.

« Je suis lord Mayor pour cette nuit, dit-il, et je ne veux pas avoir de bruit ici. C'est vous et vos semblables qui serez cause qu'on nous chassera de notre logement. »

Son autorité paraissait universellement reconnue ; les deux filles se turent. Mais elles avaient réveillé un homme endormi ; il ouvrit les yeux et regarda autour de lui d'un air hagard.

« Où suis-je ? dit-il, et qu'est-ce que tout cela ?

— Ah ! pas grand'chose, dit le plus âgé des garçons que nous avons déjà remarqués. C'est deux infortunées créatures qui ont pris une montre à un particulier pendant qu'il cuvait son vin sous les arbres.

— Je voudrais qu'elles ne m'eussent pas réveillé, dit l'homme. J'ai fait quarante milles ce matin pour trouver de l'ouvrage, et je me suis couché sans souper. Que Dieu me pardonne si je n'rêvais pas tout à l'heure que j'mangeais un gigot rôti.

— Ma foi, ma journée n'a pas été bien bonne non plus, reprit le garçon ; je n'ai pas tenu la bride d'un seul cheval, excepté celui d'un monsieur qui était à la Chambre des Communes, et qui, après m'avoir gardé là deux mortelles heures, m'a dit comme ça : « Je ne t'oublierai pas la fois prochaine. » J'ai rien mangé aujourd'hui, si ce n'est un morceau de chat et une pomme de terre froide qu'un cocher m'a donnés ;



mais voilà ma chique : si vous êtes à bas, vous pouvez en prendre la moitié. »

Cependant, dans les salons de l'hôtel Deloraine, lord Valéentin et la princesse Stéphanie d'Eurasberg dansaient une nouvelle mazurka devant des spectateurs enchantés.

Le bal avait lieu dans la galerie de sculptures dont les lumières étaient combinées de manière à répandre une merveilleuse clarté dans tout l'appartement et à faire ressortir en même temps les gracieux contours des statues de marbre disposées le long des murs.

« Où donc est Arabella ? demandait lord Marney à sa mère ; je veux lui présenter le jeune Huntingford. Il peut m'être fort utile, mais il m'ennuie tant que je ne peux pas lui parler ; je veux le conduire à Arabella. »

— Elle est dans le salon bleu. Je l'ai vue tout à l'heure avec Charles et M. Jermyn. Le comte Soudriaffsky leur enseigne quelques tours russes.

— Que m'importent les tours ! Il faut qu'elle cause avec Huntingford. Tout dépend de sa réunion avec moi dans la question des tracés. On m'a refusé l'indemnité qui m'est due, et je ne veux pas laisser couper mes propriétés en morceaux sans compensation. »

« Chère lady Deloraine, disait lady Mowbray, comme votre galerie est belle ce soir ! On n'en trouverait pas deux semblables à Londres. »

— Vous êtes trop indulgente. Son plus grand ornement vient des personnes qui veulent bien l'embellir de leur présence... Lady Joan est charmante !

— Vous trouvez ?

— Oui, sans doute.

— Je voudrais... (Ici lady Mowbray laissa échapper un soupir à travers ses lèvres souriantes.) Que pensez-vous de M. Mountchesney ?

— On l'admire partout.

— C'est ce que chacun dit, et pourtant... »

Un peu plus loin M. Berners demandait à lord Fitz-Heron :

« Eh-bien, que dites-vous de la petite Dashville ? Je viens de vous voir danser avec elle. »

— Ne m'en parlez pas, je ne puis la souffrir. Elle veut paraître naïve et n'est que grossière ; elle prend l'impertinence pour la simplicité, dit tout ce qui lui vient à l'esprit, et croit se montrer gaie en étant folle... »

« La soirée est brillante, disait de son côté lady Joan à M. de Mountchesney. »

— Quand vous y êtes, murmura celui-ci.

— Et cependant, transformer une galerie d'art en salle de bal n'a rien de si facile, selon moi, beaucoup de goût. Les émotions que font naître

la peinture sont plutôt d'un caractère sérieux et reposé que d'une nature joyeuse et folâtre. Ne le pensez-vous pas ?

— Certainement. Nous avons dansé à Noël dans une galerie de ce genre, à Matfield, et j'ai toujours trouvé que ce n'était pas un lieu convenable pour un bal ; c'est trop long et trop étroit. »

Lady Joan le regarda et reprit difficilement un sourire.

« Je voudrais bien savoir si Valentine a vendu son poulain bai, disait lord Milford à lord Eugène de Vere.

— Et moi aussi, répondit ce dernier.

— Ne pourriez-vous le lui demander, Eugène ? Vous comprenez, je ne veux pas qu'il sache que j'en ai envie.

— C'est si ennuyeux de faire des questions ! »

Pendant ce temps, lady Firebrace causait dans un coin avec lady Saint-Julians.

« L'emporterons-nous à Chichester ? demandait-elle.

— Oh ! ne me parlez pas éternellement de cette Chambre des Communes, répliquait l'autre avec un découragement affecté. A quoi nous sert d'avancer pas à pas ? Cela peut demander des années. Lord Protocole prétend qu'une suffit. Il est certain que l'affaire de la Jamaïque leur a beaucoup servi.

— Moi, je ne désespère pas. L'adhésion non équivoque du duc de Fitz-Aquitaine est un point fort important. Cela nous garantit la division du Nord à la prochaine dissolution.

— Qui aura lieu dans cinq ans d'ici. Le pays sera ruiné longtemps auparavant.

— Nous verrons... Est-ce une chose arrangée entre lady Joan et M. de Mountchesney ?

— Nullement. Lady Joan a autant de bon sens que de grâce, c'est mon amie la plus chère. Elle n'est pas du tout pressée de se marier et elle a raison. Si seulement Frédéric était plus sage... Mais rien ne me fera consentir à ce qu'il l'épouse, à moins que je ne le croie digne d'elle.

— Vous êtes si bonne mère et si bonne amie ! s'écria lady Firebrace. Je suis bien aise d'apprendre qu'il n'y a rien de vrai au sujet de M. Mountchesney.

— Si vous pouviez m'aider, chère lady Firebrace, à mettre fin à cette sottise affaire de Frédéric avec lady Wallington. On commence à en parler, et au fond du cœur il aime lady Joan ; seulement il le sait à peine lui-même.

— Il faut que nous arrangions cela, dit lady Firebrace avec un coup d'œil mystérieux.

— Oh ! oui, chère, chargez-vous-en. Parlez à Frédéric ; il se laisse

volontiers guider par vous. Dites-lui que tout le monde se moque de lui, et autres choses de ce genre qui vous viendront à la pensée. »

« Je viens tout de suite, dit lady Marney à son mari, seulement laissez-moi voir encore ceci.

— Eh bien, je vais vous amener Huntingford. Surtout causez beaucoup avec lui. Prenez son bras pour aller au souper, s'il est possible. C'est un garçon très-agréable, il vous plaira, j'en suis sûr. Un peu timide d'abord, mais charmant quand on sait le prendre. »

Portrait très-ressemblant du plus désagréable adolescent qui soit jamais entré dans le monde appuyé sur un million de revenu, et avec tout juste assez de ruse pour se défier des attentions de chacun.

« Ah ! dit lady Marney, cet horrible Huntingford !

— Jermyn et moi nous allons tâcher de vous aider, dit Egremont.

— Non, non, reprit sa belle-sœur en hochant tristement la tête, il faut que je m'en charge seule. »

A ce moment un laquais de service s'approcha d'Egremont et le prit à part, puis il lui dit à voix basse :

« Monsieur Egremont, votre domestique est ici et demande à vous parler sur-le-champ.

— Mon domestique ! sur-le-champ ! Que signifie cela ? J'espère que le feu n'est pas chez moi. »

Il sortit à l'instant.

Il découvrit bientôt dans l'antichambre, au milieu d'une foule de laquais, son valet qui s'avança vivement vers lui.

« Un commissionnaire vient d'apporter cette lettre pour Monsieur, dit-il, et j'ai pensé que je devais la lui remettre sans tarder. »

Au bas de l'adresse on avait ajouté ces mots : « Cette lettre doit être remise immédiatement à M. Egremont, n'importe où il soit. »

Egremont changea de visage, et s'approchant d'une lampe ouvrit la lettre et la lut.

Elle était très-courte, mais elle lui causa une vive émotion. Après l'avoir finie, il parut un moment plongé dans une profonde méditation; puis, se remettant bientôt, il congédia son domestique, et, rentrant promptement dans les salons, il s'informa si lord John Russell, qu'il avait vu dans le courant de la soirée, s'y trouvait encore. On lui répondit que oui.

Un quart d'heure environ après cet incident, lady Firebrace dit à lady Saint-Julians, d'un ton mystérieux et alarmé :

« Voyez-vous cela ?

— Non ; quoi donc ?

— N'ayez pas l'air de les observer : lord John et M. Egremont sont depuis dix minutes dans l'embrasure de cette fenêtre, engagés dans

une conversation très-animée. J'ai bien peur qu'il ne soit perdu pour nous.

— Je l'ai toujours soupçonné, dit lady Saint-Julians. Il déjeûne avec ce M. Trenchard et fait mille autres choses de ce genre. Les hommes qui déjeûnent en ville sont généralement libéraux. Ne l'avez-vous pas remarqué? Je m'étonne pourquoi.

— Cela montre une disposition inquiète et révolutionnaire qui les empêche de se fixer nulle part et les force à courir après les nouvelles aussitôt qu'ils sont éveillés.

— Oui, je crois que ce sont, en général, des hommes dangereux; du moins je ne m'y fie pas. Les whigs déjeûnent beaucoup dehors. Si M. Egremont se joint à eux, je ne vois vraiment pas où lady Deloraine trouvera l'ombre d'un droit pour obtenir ce qu'elle désire.

— Elle ne désire qu'une chose, dit lady Firebrace, et nous savons qu'elle ne l'aura pas.

— Pourquoi?

— Parce que lady Saint-Julians l'aura.

— Vous êtes trop aimable, en vérité, répondit celle-ci avec son plus gracieux sourire.

— Je vous assure que lord Masque m'a dit que Sa Majesté...» Ici lady Firebrace baissa la voix.

«S'il en est ainsi, dit lady Saint-Julians, dont la figure rayonnait de satisfaction, je ne suis pas de celles qui oublient leurs amis.

— J'en suis bien certaine, » répondit lady Firebrace.

## LIV

Derrière l'imprimerie située dans l'allée où nous avons laissé Sybille se trouvait une cour conduisant à un petit bâtiment qui avait servi autrefois d'atelier, mais qui alors était inoccupé. Cinq hommes y étaient réunis, parmi lesquels on distinguait Gérard. Tout l'ameublement de cette vaste pièce consistait en quelques chaises et une table de sapin sur laquelle une chandelle solitaire éclairait faiblement de nombreux papiers.

«Soyez-en sûrs, disait Gérard, il faut tenir bon pour la fête nationale; nous ne ferons rien si le soulèvement n'est pas général. Ils n'ont pas assez de troupes pour résister à un mouvement simultané, et la fête est la seule combinaison capable d'assurer l'unité d'action. Pas d'ouvrage pendant six semaines, et les droits du travail seront reconnus!

— Nous ne parviendrons jamais à persuader le peuple en masse qu'il doit renoncer au travail, dit un mince jeune homme fort pâle, mais dont la physionomie était empreinte d'une singulière énergie. Les instincts

égoïstes s'en mêleront et entraveront notre but politique, car une grande détresse résulterait nécessairement de cette mesure.

— On pourrait réussir, observa d'un ton pensif un homme entre deux âges, on pourrait réussir si les membres de l'Union nous secondaient franchement et vigoureusement.

— Et si l'on ne réussit pas, reprit Gérard, que proposez-vous ? Le peuple nous demande de le guider ; reculons dans un pareil moment, et notre influence est à jamais perdue avec justice.

— Moi je suis pour les insurrections partielles : qu'elles soient assez menaçantes pour nécessiter la présence des troupes et assez nombreuses pour les disséminer. Nous pouvons compter encore sur Birmingham, si nous agissons avant la mise à exécution de la nouvelle loi de police. Manchester est mûre, plusieurs autres villes manufacturières le sont également, et j'ai là des lettres qui m'affirment que nous pouvons tout tenter dans le pays de Galles.

— Le Glamorganshire se lèvera comme un seul homme, dit un ministre baptiste. Le commerce va si mal que le chômage ne peut manquer d'arriver ; les maîtres sont les premiers à éteindre les fourneaux.

— Tout le Nord est en fermentation, dit Gérard.

— Mais il faut, avant tout, travailler la capitale, dit un marchand de papiers peints habile et résolu. Ayons des réunions hebdomadaires à Kennington et faisons quelques démonstrations à White-Conduit-House. Si, comme je le crains bien, nous ne faisons que parler, du moins quelques mille hommes rassemblés tous les samedis dans la plaine de Kennington et un certain nombre de déterminations un peu poivrées suffiront pour retenir la garde à Londres.

— Ah ! dit Gérard, je voudrais que l'industrie linière et cotonnière allât aussi mal que celle du fer ; nous n'aurions pas besoin de fête, comme vous l'appellez, Wilkins. Mais ça viendra. En attendant, la loi sur les pauvres fait son œuvre, elle donnera du cœur aux plus lâches.

— Les nouvelles que nous recevons aujourd'hui du Nord sont très-satisfaisantes. L'idée qu'ont eue les nôtres de se rendre processionnellement à l'église et d'en prendre possession agit vivement sur l'imagination de la multitude.

— Si nous avions l'Église pour nous, comme au bon vieux temps, dit Gérard, l'infamale tyrannie du capital toucherait bientôt à sa fin.

— Maintenant songeons au plus pressé, interrompit le pâle jeune homme en prenant un papier. Voici le projet de proclamation rédigé par la Convention à l'occasion des troubles de Birmingham. Elle y recommande l'ordre et la paix et conseille au peuple de s'armer afin d'assurer l'un et l'autre ; vous comprenez ? de manière à ce qu'il puisse résister à la force si on veut l'employer contre lui.

— C'est cela même, dit Gérard, soyons fermes. Terminons cette affaire tout de suite, il faut que la proclamation paraisse demain. Alors nous verrons.

— Mais il faut aussi faire distribuer la brochure du comte polonais sur la manière de repousser la cavalerie avec des piques.

— Oui, oui, c'est déjà fait ; nous en avons expédié dix mille dans le Nord, et cinq mille à John Frost. Un autre envoi partira demain. Elle réussit généralement partout. »

Le jeune homme au pâle visage lut le projet de proclamation. Chaque phrase fut examinée, pesée, modifiée, et, l'ensemble ayant été finalement approuvé, la proclamation fut adoptée à l'unanimité. On décida qu'elle serait dirigée le lendemain sur toutes les grandes villes des provinces manufacturières, et distribuée dans tous les carrefours de la capitale.

« Demain, dit Gérard, je pars pour le Nord, où ma présence est nécessaire. Mais avant de nous séparer, je propose, comme je l'ai déjà fait hier, que nous nous formions en comité pour procéder à l'armement du peuple. Nous sommes cinq en comptant Langley, que je croyais voir ici ce soir ; trois d'entre nous résident à Londres ; Wilkins et moi nous travaillerons les provinces. Langley doit nous apporter une communication de Birmingham qu'on n'aurait pu confier au papier. Quand il sera ici nous prendrons une détermination définitive. Il ne peut tarder à venir : le convoi de sept heures est arrivé depuis longtemps. Langley est en retard d'une heure.

— J'entends marcher, dit Maclast.

— Le voici, sans doute, » dit Gérard.

La porte s'ouvrit, et une femme entra. Pâle, agitée, épuisée, elle s'avança vers eux dans la demi-obscurité de l'appartement.

« Qu'est-ce ? dirent plusieurs voix.

— Sybille ! » s'écria Gérard en se levant.

Elle saisit le bras de son père et s'y appuya un moment en silence. Mais bientôt, faisant un effort sur elle-même, elle dit à voix basse et pourtant si clairement que chacun des assistants l'entendit :

« Vous n'avez pas un instant à perdre ; fuyez ! »

Tous se levèrent à la fois et s'approchèrent de ce messenger de terreur. Gérard les éloigna d'un geste, car il s'aperçut que sa fille faiblissait. Il la plaça doucement sur sa chaise ; elle pressa sa main et murmura encore d'une voix presque éteinte :

« Fuyez !

— Voilà qui est étrange ! dit Maclast.

— Je ne me sens pas bien, dit son voisin.

— Il m'a semblé voir apparaître parmi nous un envoyé du ciel, dit Wilkins.

— Je ne croyais pas que la terre possédât rien de si beau, dit à son tour le jeune auteur de la proclamation.

— Paix, mes amis, paix ! » dit Gérard.

Il se pencha vers Sybille et lui demanda avec tendresse de lui expliquer ce qu'elle voulait.

Elle fixa sur lui un regard où se peignaient à la fois l'affection et le désespoir ; ses lèvres s'agitèrent comme pour parler, mais aucune parole n'en sortit. Un profond silence régnait dans l'appartement.

« Elle a perdu connaissance, dit Gérard.

— De l'eau ! s'écria le jeune homme en sortant à la hâte pour en chercher.

— Je me sens mal à l'aise, dit encore le même individu qui s'était déjà plaint un moment auparavant.

— Je répondrais de Langley comme de moi-même, dit Maclast, et pourtant lui seul connaissait le but de notre réunion.

— Excepté Morley.

— Oui, excepté Morley ; mais je douterais aussi volontiers de Gérard que de Stephen Morley.

— Sans doute.

— Je ne puis comprendre comment elle est parvenue jusqu'à moi, dit Gérard ; je ne lui ai jamais dit un mot de nos meetings. Si, du moins, on apportait de l'eau. Ah ! voici quelqu'un.

— Je vous arrête au nom de la reine, dit en entrant un officier de police ; toute résistance est inutile. »

Maclast éteignit la lumière et se précipita vers le grenier, suivi d'un de ses compagnons ; mais celui-ci se laissa tomber dans l'escalier.

Wilkins grimpa dans la cheminée.

Le sergent sortit une lanterne de sa poche qui jeta une vive clarté dans l'appartement. Ses hommes entrèrent alors, s'emparèrent de tous les papiers et commencèrent leurs perquisitions.

La lumière tomba sur un groupe immobile. Le père tenait la main de sa fille évanouie, tandis qu'il étendait l'autre bras, comme pour la préserver du contact des agents de police.

« Vous êtes Walter Gérard, je pense ? dit le sergent en le toisant des pieds jusqu'à la tête. C'est bien cela, six pieds deux pouces.

— Qui que je sois, répondit-il, j'espère, l'ami, que vous me montrerez votre mandat avant de m'arrêter.

— Le voici. Nous devons saisir cinq d'entre vous, nommés dans ce papier, et tous ceux qui se trouveront dans votre compagnie.

— J'obéirai à cet ordre, dit Gérard après avoir examiné le mandat de l'agent de police ; mais cette jeune femme, ma fille, ne sait rien de notre réunion ni de nos desseins. Elle ne fait que d'arriver, et j'ignore

même comment elle a pu me découvrir. Permettez-moi de lui donner quelques soins, afin qu'elle puisse s'éloigner.

— Il m'est impossible de laisser partir aucun de ceux que j'ai trouvés dans cet appartement.

— Mais, quand même nous serions coupables, ma fille est innocente. Elle ne connaît rien de nos projets ; elle est entrée ici presque en même temps que vous.

— Je n'y sais que faire, je dois l'arrêter. Elle s'expliquera devant le magistrat, et il décidera.

— Auriez-vous peur d'une jeune fille ?

— Je n'ai peur de personne ; seulement j'exécute mes ordres. Allez ! nous n'avons pas de temps à perdre en conversation ; il faut que vous me suiviez tous les deux.

— Vous ne mettez pas la main sur ma fille, j'en jure par le ciel ! (En disant ces mots, Gérard se plaça devant Sybille dans une attitude menaçante). Vous avez mon signalement à ce que je vois ; eh bien, ma force ne fait point honte à ma taille. Prenez garde ! Si vous avancez d'un pas, je vous étends par terre, vous et vos limiers, comme des bœufs à l'abattoir. »

L'officier tira un pistolet et ajusta Gérard.

« Vous voyez, lui dit-il, que la résistance est vaine.

— Pour des esclaves et des lâches, mais non pas pour des hommes. Je vous répète que vous ne toucherez pas à cette jeune fille, à moins de passer sur mon corps. Faites votre œuvre, si vous voulez. »

A ce moment deux des agents de police descendirent du grenier avec Maclast qui avait vainement tenté de fuir sur les toits ; son compagnon était déjà arrêté, et quant à Wilkins on venait de le tirer en bas de la cheminée, d'où il sortit couvert de suie et dans le plus piteux état. Le jeune homme qui le premier avait été fait prisonnier, au moment où il courait chercher de l'eau pour Sybille, fut aussi placé près des autres. On apporta des lumières, et les quatre conjurés festèrent sous bonne garde dans un coin de l'appartement.

Cependant Gérard, debout devant sa fille, conservait la défensive, tandis que le sergent, placé à quelques pas de lui, continuait à le menacer de son pistolet.

« Ma foi, vous êtes un drôle de corps, dit ce dernier, mais il faut que je remplisse mon devoir. Je vais donner ordre à mes gens de vous empoigner, et si vous résistez, tant pis pour vous.

— Arrêtez, s'écria le jeune faiseur de proclamations, elle fait un mouvement ; disposez de nous comme vous voudrez, mais vous ne pouvez avoir la barbarie de conduire en prison une femme privée de sentiment.



— J'accomplis mon devoir, répondit le sergent un peu embarrassé de sa position. Enfin, tâchez de la faire revenir, je ne m'y oppose pas, et, quand elle aura repris ses sens, on la placera seule avec son père dans une voiture. »

Bien que les secours dont on disposait ne fussent pas très-recherchés, ils n'agirent pas moins efficacement. Bientôt Sybille soupira, ouvrit lentement ses beaux yeux et regarda autour d'elle. Son père lui prit la main ; elle la lui serra et murmura encore : « Fuyez !

— Je suis prêt, dit Gérard en s'adressant au sergent ; je la porterai. »

L'officier fit un signe d'assentiment.

Escorté de deux agents, le délégué de Mowbray emporta son précieux fardeau à travers la cour de l'imprimerie jusqu'au fiacre qui les attendait dans Hunt-Street, et autour duquel la populace s'était déjà rassemblée. L'un des agents de police entra avec eux dans la voiture ; son camarade monta sur le siège. Deux autres fiacres emportèrent le reste des conjurés, et, une demi-heure après l'arrivée de Sybille parmi eux, elle était conduite à Bow-Street pour y subir un interrogatoire comme prisonnière d'Etat.

Le mouvement acheva de la remettre entièrement. Heureuse de se retrouver près de son père, elle s'empressa de lui demander ce qui s'était passé ; mais Gérard refusa d'abord de s'expliquer. A la fin pourtant, jugeant plus prudent de lui apprendre par degrés la vérité, il ne lui cacha point qu'ils étaient prisonniers, mais il traita cette arrestation très-légalement.

« Je suis certain, dit-il, qu'on te mettra immédiatement en liberté, et, quant à moi, je pourrais bien être retenu un jour ou deux ; mais la faute dont on m'accuse étant de nature à permettre la caution, mes amis viendront à mon aide et tout s'arrangera ensuite. »

Quand Sybille comprit clairement qu'elle n'était plus libre et qu'elle allait subir un interrogatoire public, elle garda le silence, et se rejetant dans le fond de la voiture se couvrit la figure avec ses deux mains. Arrivés à Bow-Street, les prisonniers furent introduits dans une pièce du fond où on les laissa quelque temps sous la garde de plusieurs agents de police. Au bout de vingt minutes environ, un homme vêtu de noir et d'un extérieur sévère entra dans la chambre, accompagné d'un inspecteur de police. Celui-ci prit par écrit leurs noms et professions, le lieu et la cause de leur arrestation ; puis, après les avoir examinés avec soin, il leur dit que le magistrat était au ministère de l'intérieur, et qu'il doutait qu'on pût les interroger avant le jour suivant.

Gérard essaya alors d'expliquer comment Sybille avait été arrêtée ; mais le personnage à l'aspect sévère lui imposa silence, et, quand il

voulut persister, il lui ordonna de se taire sous peine d'être séparé de ses compagnons et enfermé seul.

Une autre demi-heure d'attente pénible s'ensuivit. Les prisonniers ne pouvaient échanger une seule parole. Sybille, assise sur un tabouret, le dos appuyé contre la muraille et la figure cachée dans ses mains, demeurait immobile et silencieuse. Enfin l'inspecteur revint leur annoncer qu'ils ne pouvaient être interrogés ce soir-là, et qu'ils devaient s'arranger pour passer la nuit le moins mal possible.

Gérard tenta un dernier effort afin d'obtenir une chambre séparée pour Sybille ; cette fois il réussit.

L'inspecteur était bon ; il avait parlé de la jeune prisonnière à sa femme, et celle-ci, touchée de la situation de la pauvre enfant, avait elle-même songé à l'adoucir autant qu'il dépendrait d'elle. Aussi l'inspecteur alla-t-il presque au-devant de la demande de Gérard. Il pria Sybille de l'accompagner et lui promit toutes les commodités et tous les soins dont ils pourraient disposer.

En se rendant aux appartements de cette famille, Sybille traversa une chambre où se trouvait tout ce qu'il fallait pour écrire ; alors, prenant la parole pour la première fois, elle demanda d'une voix tremblante à son guide s'il lui serait permis de faire connaître sa situation à un ami. Il lui répondit affirmativement, mais à condition que la lettre lui serait soumise.

« Je vais l'écrire sur-le-champ, » dit-elle ; et prenant une plume elle traça ces mots :

« J'ai suivi votre conseil, je l'ai supplié de quitter Londres ce soir. Il s'était engagé à partir demain matin.

« On vint me dire qu'il se trouvait à une réunion secrète, que le péril était imminent. Je parvins jusqu'à lui à travers des scènes de terreur. Hélas ! j'arrivai juste à temps pour être saisie moi-même comme conspiratrice et me voir conduire prisonnière à Bow-Street, d'où je vous écris.

« Je ne vous demande pas d'intercéder pour lui, ce serait en vain ; mais si j'étais libre je pourrais du moins lui faire obtenir justice. Mais je suis captive ; demain je subirai un examen public si je survis à cette nuit.

« Vous êtes puissant ; vous savez tout ; vous savez que je dis la vérité. Personne ne me croira que vous ; sauvez-moi ! »

« Maintenant, dit Sybille à l'inspecteur d'un ton désolé, mais doux, mon sort dépend de votre intérêt pour moi. »

Elle lui remit la lettre.

« Quelle que soit la personne à laquelle vous vous adressez, dit-il avec émotion après l'avoir lue, car déjà il était sous l'influence de la

douce nature de Sybille, je vous promets de la lui faire parvenir, pourvu qu'elle soit à portée de la recevoir.

— Je vais donc la cacheter et y mettre l'adresse, » dit Sybille, et elle écrivit :

« A l'honorable Charles Egremont, membre du Parlement. »

Puis elle ajouta les mots dont la lecture avait si vivement troublé Egremont.

## LV

La nuit s'écoulait; Sybille sommeillait enfin. La fraîcheur qui précède le jour calmait ses sens et ses nerfs. A demi couchée sur le plancher, couverte d'un manteau dont sa compatissante hôtesse l'avait contrainte de s'envelopper, sa tête nue reposait sur une chaise devant laquelle elle était agenouillée pour prier quand la nature épuisée avait cédé à la fatigue, et ses cheveux dénoués entouraient ses épaules comme un vêtement. Son sommeil, bien que court et agité, suffit à apaiser l'irritation de son esprit. Cependant elle s'éveilla tremblante sous l'impression d'un rêve pendant lequel elle s'était vue traînée à travers la foule et conduite devant un tribunal. Les quolibets grossiers, les menaces brutales retentissaient à ses oreilles, et quand elle ouvrit les yeux, elle resta quelques instants sans pouvoir se rappeler sa véritable situation.

Dans un coin de la chambre se trouvait un lit occupé par la femme encore endormie de l'inspecteur. Plusieurs meubles lourds en acajou noirci par le temps, un bureau, des commodes remplissaient l'appartement; au-dessus de la cheminée était suspendue une broderie bien fanée, mais soigneusement encadrée, chef-d'œuvre de pensionnaire sorti des mains juvéniles de la maîtresse de céans. En face, les portraits de Dick Curtis et de Dutch Sam trônaient majestueusement, objet du culte enthousiaste de l'inspecteur dont ils avaient jadis été les maîtres.

Par degrés le sentiment de la réalité revint à Sybille. Elle demeura un moment absorbée dans une prière silencieuse; puis, se redressant légèrement, elle s'approcha de la fenêtre. Des barreaux de fer la garnissaient. Elle donnait sur une de ces rues moitié élégantes et moitié sales comme on en trouve si souvent dans le voisinage de nos grands théâtres; rues habitées par la misère et par le vice, semées de cabarets pimpants et de bouges hideux. Pas un bruit ne se faisait entendre. On était précisément à cette heure unique où le crime est assouvi, la débauche épuisée, et où le désespoir lui-même trouve un moment de répit.

Le jour commençait à poindre, mais faiblement. Pour la première fois depuis son emprisonnement, Sybille se trouvait seule. Prisonnière, et

dans quelques heures obligée de comparaître devant un tribunal. Elle se sentit défaillir. Comment et combien son père s'était-il compromis, elle l'ignorait ; mais le langage de Morley et tout ce qu'elle avait vu elle-même la portaient à croire que sa position était bien grave. Il lui avait parlé, il est vrai, avec confiance ; mais c'était, sans nul doute, pour l'encourager et la soutenir dans les circonstances affligeantes où elle se trouvait si soudainement placée. Quelle triste fin à toutes les hautes espérances de son père ! Son cœur se brisait en y songeant. Quant à elle-même, elle croyait bien obtenir justice à la fin, mais elle n'osait se flatter que dès l'abord on établit aucune distinction entre elle et ses compagnons ; elle resterait donc captive et hors d'état de consacrer au salut de l'auteur de ses jours tous ses efforts et toute son énergie. Sa délicatesse de femme la faisait aussi reculer devant l'interrogatoire qu'elle allait avoir à subir. Forte de ses convictions, préparée pour la défense d'un principe sacré, aucune épreuve peut-être n'eût été capable d'ébranler son courage ; mais comparaître comme une criminelle à la barre d'un officier de police, soupçonnée de basse trahison, et n'ayant pas pour soutien la conscience de souffrir pour une noble cause, c'en était trop ; elle se sentait accablée. Parfois même il lui semblait qu'elle ne pourrait supporter cette épreuve, et, n'eût été pour son père, elle se serait prise à désirer la mort pour échapper à tant de souffrance.

N'y avait-il donc aucune espérance ? Dans le trouble de son âme elle avait fait la veille un appel, mais elle n'osait compter sur le résultat. Qui sait si les moyens ou la volonté ne manqueraient pas à celui à qui elle s'était adressée ? Il refuserait peut-être de se mêler à de semblables affaires, avec de telles gens, ou bien il se pourrait encore que son billet ne lui parvint pas assez à temps pour qu'il pût agir efficacement. Mille difficultés, mille obstacles surgissaient dans son esprit et l'accablaient sous le sentiment de son impuissance.

Cependant, en dépit de sa douleur et de l'absence de toute consolation, les rayons du jour la ranimèrent. Malgré les murailles et les toits qui bornaient la vue, elle apercevait le ciel coloré de teintes pourprées, et elle ne put résister au désir d'ouvrir la fenêtre pour respirer l'air frais à travers les barreaux. La femme de l'inspecteur fit alors un mouvement, et lui dit, à demi endormie :

« Etes-vous donc éveillée ? Il n'est guère plus de cinq heures. Si vous ouvrez la fenêtre nous allons avoir froid ; mais je vais me lever et vous aider à vous habiller. »

De même que son mari, cette femme était naturellement sensible ; elle avait tout d'abord compati aux souffrances de Sybille. Tous deux la traitaient comme un être supérieur, et ils ne lui eussent pas montré

plus de déférence ni de sollicitude si elle eût été la fille d'un noble personnage ou d'un ministre d'Etat captif.

L'horloge n'avait pas encore sonné sept heures quand la femme de l'inspecteur, s'arrêtant tout à coup et prêtant l'oreille, dit :

« On remue de bonne heure aujourd'hui. » Puis, après un moment de silence, elle ouvrit la porte en tâchant de cacher la signification des sons mystérieux que l'on entendait, se retourna vers Sybille et ajouta en sortant :

« Chut, je vais revenir de suite. »

Elle tira la porte après elle.

Dans deux heures Sybille serait interrogée. Certitude décourageante. L'espérance s'évanouissait à mesure que le moment approchait. Elle en vint presque à se reprocher d'avoir suivi les traces de son père sans sa permission. Cette action, quant à lui, avait été inutile, et elle n'avait fait qu'aggraver ses propres chagrins. Sa pensée se reporta encore vers celui dont elle avait suivi les conseils dans cette circonstance, et auquel elle avait eu recours dans son abandon.

La femme qui, pendant tout ce temps, était restée sur le pallier en dehors de la porte, rentra alors avec un visage fort intrigué.

« Quelqu'un vient d'arriver, dit-elle, mais je n'y comprends absolument rien. »

Quelqu'un vient d'arriver ! Paroles bien simples, et pourtant pleines d'un puissant intérêt pour la prisonnière.

« Est-il donc extraordinaire, demanda Sybille d'une voix tremblante, de voir arriver quelqu'un à cette heure ? »

— Oui, répondit son hôtesse. On n'amène jamais personne ici avant l'ouverture du bureau. Je ne sais ce que cela signifie. Chut ! »

A ce moment on entendit un léger coup à la porte. La femme de l'inspecteur alla ouvrir, et quelques mots furent échangés ; mais ils ne parvinrent point jusqu'aux oreilles de Sybille, dont le cœur battit violemment sous l'émotion d'une pensée soudaine. L'incertitude lui devint si insupportable, son agitation s'accrut si fort qu'elle s'appretait à demander la cause de ce mouvement, quand la porte se refermant elle se trouva de nouveau seule. Alors, incapable de maîtriser plus longtemps son trouble, elle se jeta sur le lit ; ses idées devinrent confuses, et il lui parut que sa présence d'esprit l'abandonnait.

La femme rentra d'un air satisfait. En remarquant l'agitation de Sybille, elle lui dit :

« Séchez vos larmes, chère enfant. Il n'y a rien tel qu'un ami à la cour. Voici l'ordre de votre élargissement, signé par le secrétaire d'Etat.

— O ciel ! dit Sybille en se mettant sur son séant ; est-il ici ?

— Qui ? le secrétaire d'Etat ?

— Non, non ; je veux dire : y a-t-il quelqu'un ici ?

— Une voiture vous attend à la porte avec un envoyé du bureau ; vous devez partir sur-le-champ. Mon mari est là ; c'est lui qui frappait. L'ordre est venu avant que le bureau ne fût ouvert.

— Mon père ! Il faut que je le voie ! »

L'inspecteur entra comme elle prononçait ces mots et lui dit :

« Vous ne pouvez rester plus longtemps ; partez à l'instant même. Je dirai tout à votre père. Faites bien attention à une chose. Il se peut qu'on lui permette de donner caution ; je ne le sais pas positivement ; mais enfin, si vous avez une personne sûre, c'est-à-dire un homme établi et qui fasse bien ses affaires, je vous conseille de ne pas perdre de temps et de vous adresser à lui. Ceci sera plus utile à votre père que tous les adieux possibles. »

Sybille prit congé de sa compatissante hôtesse en la chargeant avec larmes de parler à son père ; puis elle suivit l'inspecteur.

Le bureau n'était pas encore ouvert ; un ou deux agents de police se trouvaient seuls dans le passage. Quand ils aperçurent la jeune fille, l'un d'eux la précéda pour lui faire faire place jusqu'à la voiture qui l'attendait. Un rassemblement s'était déjà formé devant la porte : quelques laitières, un ramoneur, un marchand de gâteaux avec son établissement enfumé, et plusieurs autres industriels sans nom. L'agent de police les fit reculer, mais ils se rapprochèrent immédiatement et prirent place à une distance un peu plus respectueuse, tout en chargeant d'injures le corps ancien que, par une habitude traditionnelle, on continue d'appeler la Nouvelle Police.

Un homme enveloppé dans une grande redingote, la figure à demi cachée par une immense cravate, un chapeau à larges bords rabattu sur ses yeux, aida Sybille à monter dans la voiture et pressa sa main avec affection ; puis il se plaça à côté du cocher et lui ordonna de se rendre au plus vite à Smith-Square.

Le cœur ému, Sybille se renversa en arrière et joignit les mains. Elle ne pensait plus, elle ne raisonnait plus ; les incidents étranges s'étaient succédé avec une telle rapidité pendant les dernières vingt-quatre heures qu'elle avait renoncé à exercer aucun contrôle sur les événements et semblait s'abandonner tout entière aux visions brillantes d'un rêve séduisant : Une voix avait retenti à son oreille en même temps qu'une main avait pressé la sienne, et sa pensée s'arrêtait fixée sur ces doux sons tandis que sa main frémissait encore sous cette tendre pression. Quel dévouement, quelle fidélité à l'épreuve, quelle foi ardente et romanesque ! Eût-elle disposé d'un talisman merveilleux pour appeler

à son aide quelque puissant génie, le secours n'aurait pu venir plus tôt ni plus complet.

Elle aperçut les tours de Saint-Jean, de cette église sous l'invocation du saint qui avait veillé sur elle au milieu des dangers de sa situation. On approchait de sa demeure ; elle pâlit, son cœur battait avec force. La voiture s'arrêta. Quelqu'un se présenta à la portière. Tremblante, elle s'appuya sur son bras, sans cependant oser lever les yeux sur lui ; ils entrèrent et se trouvèrent réunis dans la même chambre où, deux mois auparavant, il s'était vainement agenouillé devant elle, et qui, la veille encore, avait été le théâtre d'une lutte si douloureuse.

Telle, au milieu d'un rêve charmant, l'imagination ravie suit pendant un moment le cours de quelque brillante aventure, et atteint, à travers mille situations délicieuses, l'extase du bonheur, telle Sybille vit se dresser devant ses regards, comme une vision dorée, toutes les circonstances de son passé, ce qu'il avait fait, ce qu'elle avait éprouvé ; puis, perdue dans cette contemplation, sans le comprendre, et aussi sans l'éviter, elle se sentit soudain pressée sur le cœur dévoué d'Egremont.

## LVI

C'était le samedi soir ; une grande agitation régnait à Mowbray. La nouvelle de l'arrestation des délégués venait d'arriver.

« Eh bien, voilà du nouveau ! dit Dandy Mick à Poussière-d'Enfer. Qu'en penses-tu ? »

— C'est le commencement de la fin, répondit celui-ci.

— Diable ! dit Dandy, qui ne comprenait pas parfaitement ce que son ami voulait dire, mais que ce ton laconique touchait vivement.

→ Il faut parler à Warner et provoquer une assemblée du peuple dans les marais pour demain soir. Je ferai une motion. Il faut nous montrer ; il faut effrayer les capitalistes.

— Moi, je suis prêt à me battre.

— Les choses ne sont pas mûres.

— Tu me répètes toujours cela, mon vieux.

— J'observe la marche des événements, Mick ; si tu veux gouverner le peuple, tu dois apprendre à observer les événements.

— Mais que veux-tu dire par là ?

— Vois-tu là-bas l'étal de la mère Carey ? dit Poussière-d'Enfer en montrant du doigt l'échoppe de la revendeuse.

— Parbleu ! je crois bien que je le vois ; après ? Julia lui doit un compte pour des harengs.

— Justement, reprit Poussière-d'Enfer, et on ne voit pas autre chose sur son étal que des harengs ; il y a deux ans, c'était de la viande.

— J'y suis, dit Mick.

— Attends un peu qu'il n'y ait que des légumes. Quand le peuple ne pourra même plus acheter de poisson, alors nous parlerons de nous battre. Voilà ce que j'appelle observer la marche des événements. »

Julia, Caroline et Henriette les rejoignent à cet instant.

« Mick, dit Julia, nous voulons aller au Temple des Muses.

— Je vous le souhaite, dit Mick en secouant la tête. Quand tu auras appris à suivre la marche des événements, Julia, tu comprendras que ce n'est pas maintenant le moment d'aller au Temple.

— Pourquoi donc cela, Dandy ?

— Vois-tu là-bas l'étal de la mère Carey ? Eh bien, quand on lui doit une note et qu'on ne peut pas la payer, n'y a pas de monnaie pour aller chez Chaffing-Jack. Voilà ce que j'appelle observer la marche des événements.

— Ah ! ma foi, pour ce qui regarde la monnaie, dit Caroline, dans ces temps-ci, c'est bien sûr qu'on n'en a pas. Mais on dit que c'est la dernière soirée au Temple, parce que Chaffing-Jack ferme boutique ; il ne peut plus tenir, il ne fait pas ses frais. Allons, j'vous régale tous ; j'mettrai mes boucles d'oreilles en gage ; un peu plus tôt, un peu plus tard, faut bien qu'elles finissent par là ; et autant les mettre en riant qu'en pleurant.

— J'aimerais bien aller au Temple si quelqu'un payait pour moi, dit Henriette, mais je ne veux pas mettre mes effets en gage.

— Si nous allions seulement les entendre chanter ? dit Julia d'un ton caressant.

— C'est ça, reprit Mick. Il n'y a rien qui vous donne soif comme d'écouter une chanson, surtout quand elle vous parle au cœur. Te rappelles-tu, vieux, comme nous faisons répéter ce chanteur allemand dans cet air écossais ? Nous le redemandions régulièrement cinq fois. Que je sois pendu si à la cinquième je ne tombais pas ivre mort !

— Mesdames, dit Poussière-d'Enfer gravement, vous dansez sur un volcan.

— Seigneur ! dit Caroline, je le voudrais, quoique je ne comprenne pas exactement ce que vous voulez dire.

— Je veux dire que nous serons bientôt tous esclaves, reprit Poussière-d'Enfer.

— Non pas, si nous obtenons dix heures de travail, dit Henriette.

— Et pas de nettoyage de machines pendant les repas, dit Julia ; c'est une honte !

— Vous ne savez ce que vous dites, reprit Poussière-d'Enfer ; je vous avertis, moi, que, si les capitalistes renversent Gérard, nous sommes enfoncés encore pour dix ans, et, d'ici là, nous serons tous abîmés, quoi !



— Seigneur ! vous feriez tourner le sang au monde, s'écria Caroline.

— C'est pourtant vrai ce que je vous dis. Au lieu de courir au Temple, il s'agit de nous assembler dans les marais en aussi grand nombre que possible. Allez, vous autres, rattrasser tous vos alentours. Il faut que je voie votre père, Henriette ; c'est lui qui doit présider. Nous allons faire entonner l'hymne de Travail par un millier de voix ; ça jettera la terreur dans l'âme des capitalistes. C'est à cela que nous devons tous penser, si nous voulons que le travail ait quelque chance, et non pas à Chaffing-Jack, ni à de sottes chansons. Maintenant comprenez-vous ?

— J crois bien ! dit Caroline ; quant à moi, j'aime autant les marais, par une belle nuit d'été, que le Temple, surtout quand on y trouve de la société et un peu de musique.

Ce soir-là, les principaux champions de la cause du travail convinrent entre eux que le lendemain il y aurait un meeting-monstre dans les marais au sujet de l'arrestation des délégués de Mowbray.

Telle était la parfaite organisation de ce district qu'il suffisait de communiquer avec les différentes loges de l'Union du Commerce pour réunir, en vingt-quatre heures, cinquante et même cent mille individus sur le même point. Le jour suivant se trouvant être un jour de repos était favorable à la réunion, et le sujet qui la provoquait ne pouvait manquer de stimuler l'ardeur du peuple. L'excitation et l'enthousiasme étaient à leur comble. Il y avait assez de misère pour entretenir le mécontentement, pas assez pour faire naître le découragement. Aussi Pousière-d'Enfer, après avoir assisté au conseil de l'Union, se retira pour se livrer au sommeil, et rêva de discours ronflants, de résolutions violentes, de banderoles, de bannières ; il recueillit les applaudissements de la multitude enthousiaste et assista même au triomphe inopiné des droits des travailleurs.

Le courrier du lendemain apporta de grandes nouvelles à Mowbray. Gérard avait subi un long et laborieux interrogatoire à l'issue duquel on avait décidé qu'il serait jugé comme prévenu de conspiration, mais qu'on lui accorderait provisoirement la liberté sous caution. La somme demandée, quoique très-forte, avait été trouvée immédiatement ; Morley et un M. Hatton s'étaient présentés pour ses répondants. Morley faisait connaître en même temps à ses amis que Gérard et lui quitteraient Londres sur-le-champ et qu'ils arriveraient à Mowbray par le convoi du même soir.

On résolut à l'instant que le meeting-monstre se convertirait en procession solennelle, ou plutôt qu'il en serait précédé. Des messagers à cheval partirent dans toutes les directions pour annoncer le grand événement. Chaque artisan se crut obligé de se réunir, comme un enfant de Mahomet, sous l'étendard sacré. Tous partirent, suivis de leur femme

et de leurs enfants, pour saluer le retour du patriote et du martyr. Les corps de métiers se rassemblèrent de bonne heure et prirent processionnellement possession de toutes les églises. Ils attachaient beaucoup d'orgueil à remplir tout à fait l'église de M. Saint-Lys ; mais celui-ci, sans se laisser intimider par leurs démonstrations, saisit l'occasion qui se présentait, et, abandonnant le sermon qu'il avait préparé, il en improvisa un autre sur ce texte : « Craignez Dieu et honorez le roi. » Dans la chapelle des dissidents, on offrit publiquement des actions de grâce pour la liberté accordée à Gérard. Après le service du soir, auquel tous les membres de l'Union assistèrent encore, ils se formèrent en rang dans la grande rue et la couvrirent de leurs bannières. De demi-heure en demi-heure de nouvelles processions arrivaient des villes voisines, musique et drapeau en tête. Chacune était reçue par Warner ou quelque autre membre du comité-directeur qui lui assignait une place vers laquelle elle se dirigeait sans confusion ni désordre. Parfois une troupe nombreuse se présentait en chantant des psaumes et conduite par son ministre ; les enfants marchaient les premiers, puis les femmes, ensuite venaient les hommes, le chapeau orné d'un ruban uniforme. Tous ces gens, rassemblés à la hâte, montraient par leur tenue combien l'espèce humaine, sous l'influence de sentiments élevés et profonds, a besoin de recourir immédiatement à la forme, et combien l'imagination excitée aime à parler à l'imagination par des cérémonies qui sortent de la routine habituelle.

On décida qu'à l'arrivée du convoi, dès que la présence de Gérard serait signalée, le corps de métier placé le plus près de la station commencerait l'hymne du Travail, que répéteraient simultanément les autres corps, de manière à ce que toute la population pût saluer presque au même instant son délégué.

A six heures et demie le son de la cloche annonça l'approche du convoi ; quelques minutes après, Dandy Mick accourut parler au chef du premier corps ; au même instant, le signal fut donné et l'hymne commença. Aussitôt mille voix puissantes le répétèrent, de même qu'au milieu d'une nuit paisible on entend les horloges d'une grande cité répéter l'heure qu'une d'elles a annoncée la première, et bientôt tout se confondit dans une vaste mer de sons.

Warner, accompagné des principaux membres de l'Union, marcha à la rencontre de Gérard et de Morley, et les conduisit, ainsi pris à l'improviste, à une calèche découverte, attelée de six chevaux blancs, qui les attendait. Des ordres avaient été donnés pour qu'on s'abstint de toute clameur hostile ou de toute manifestation illégale. L'hymne seul s'élevait dans les airs. A mesure que la voiture passait devant les différents corps, ils se formaient en rang et marchaient processionnellement



à la suite. Ainsi chacun d'eux avait tour à tour la joie de contempler son chef et lui la consolation d'envisager la multitude qui reconnaissait avec tant d'enthousiasme l'excellence de ses services.

Quant à Sybille, le nombre, l'ensemble, l'ordre, la solennité simple et pourtant imposante de cette multitude assemblée pour soutenir la grande cause à laquelle elle s'était dévouée, et pour ratifier en quelque sorte par ses sympathies l'admiration qu'elle portait à son père, toutes ces émotions, jointes à celles qu'elle avait éprouvées récemment, triomphèrent de ses forces. Les larmes inondèrent son visage en voyant partir la voiture qui emmenait Gérard, et elle se retira profondément émue sous la protection d'un homme inconnu du peuple de Mowbray, sous la protection d'Hatton.

Les derniers rayons du soleil s'éteignaient sur le marais, et l'autel des druides resplendissait sous les feux de l'astre à son déclin lorsque Gérard y arriva.

## LVII

Le lendemain de cette entrée triomphale, vers le soir, Morley, qui avait prêté sa chaumière à Gérard et à sa fille, se trouvait au bureau de son journal où il résidait alors. Il était seul, occupé à écrire, et il s'interrompait de temps en temps pour marcher de long en large dans l'appartement, quand on frappa à sa porte. C'était Hatton.

« Je crains de vous déranger au milieu d'un article, dit-il.

— Nullement. Le travail ne presse pas aujourd'hui et je suis enchanté de vous voir.

— Mon logement n'est pas très-agréable, reprit Hatton. C'est vraiment une chose étrange que de trouver si peu de commodité dans les grands centres de l'industrie. Je croyais que les voyageurs de commerce aimaient le confort, pour ne pas dire le luxe, mais je rencontre ici tout le contraire. Le vin est détestable, la viande de mauvaise qualité ; aussi est-ce pour dissiper mon ennui et ma mauvaise humeur que je viens près de vous. J'espère que vous me pardonnerez.

— Rien ne pouvait m'être plus agréable. J'étais occupé à jeter quelques idées sur le papier plutôt par distraction que par nécessité. Les voix d'hier soir retentissent encore à mon oreille.

— C'était magnifique !

— Oui. Vous voyez quelle immense multitude a proclamé la souveraineté de la puissance morale. Ce spectacle était beau ; mais les résultats auxquels une semblable disposition de l'esprit public doit conduire sont sublimes.

— Notre ami a dû être bien heureux.

— Cette réception le soutiendra dans sa carrière.

— Et le consolera dans sa prison.

— Vous croyez qu'il en viendra là?

— Tout l'annonce, mais les apparences peuvent changer.

— Comment ! changer ?

— Le temps et les accidents changent toutes choses.

— Le temps nous amènera les assises d'York, et, quant aux accidents, j'avoue que l'avenir me paraît bien vide. Que peut-il arriver à Gérard ?

— Il pourrait gagner sa mise en possession, dit Hatton tranquillement en étendant les jambes et se renversant sur sa chaise. On peut juger cela aux assises d'York.

— Sa mise en possession ! Je croyais que c'était une feinte, une simple tactique pour maintenir la chance du terrain.

— Je crois que le terrain peut être emporté, reprit Hatton avec un grand calme.

— Emporté !

— Oui, vraiment : le château et le manoir de Mowbray et une partie des seigneuries qui en dépendent, pour ne rien dire de cette bonne ville. Le peuple est tout préparé à lui obéir ; il faut qu'il renonce à l'égalité et qu'il se contente de devenir un souverain populaire.

— Vous plaisantez ?

— Alors je dis la vérité en riant, comme cela arrive quelquefois, vous savez.

— Que voulez-vous dire ? demanda Morley en se levant et en s'approchant d'Hatton ; car, bien que je vous aie entendu quelquefois lancer une phrase mordante, vous ne parlez jamais sans but. Encore une fois, que voulez-vous donc dire ?

— Je veux dire, répondit Hatton d'un ton fort grave et en regardant fixement Morley, que les documents qui prouvent les droits de Gérard à la possession de ce grand district existent, que je sais où ils sont, et qu'il suffit pour les avoir d'une résolution égale à l'occasion.

— Ceci pourrait-il manquer ?

— Je ne le crois pas. Ce serait nous calomnier que de le dire.

— Où sont ces documents ?

— Dans la chambre des archives du château de Mowbray.

— Ah ! fit Morley.

— Ils sont gardés sous clef par celui qui en connaît la valeur ; car ce sont les preuves non de son droit, mais de sa honte.

— Et comment pourrait-on les avoir ?

— Par des moyens plus honnêtes que ceux avec lesquels on les a acquis.

— Je ne comprends pas bien.

— Hier, deux cent mille individus ont reconnu la suprématie de Gérard. Maintenant supposez qu'ils aient su que, derrière ces murailles du château de Mowbray, ils trouveraient la preuve que Walter Gérard est le propriétaire légitime des terres sur lesquelles ils vivent; que croyez-vous qu'ils eussent fait? Pensez-vous qu'ils se fussent contentés de chanter des psaumes? La puissance morale aurait-elle agi bien fortement? Ils auraient pris d'assaut le château de Mowbray; ils l'auraient pillé et saccagé, après avoir nommé une troupe choisie pour explorer la tour ronde et prendre soin que tous les documents qui s'y trouvent renfermés, particulièrement une cassette en fer, peinte en bleu et décorée de l'écusson de Valence, fussent remis à vous ou à moi, ou à quiconque eût été désigné par Gérard. Comment le comte de Mowbray se serait-il tiré de là? Je doute qu'il eût pu facilement faire mettre en jugement les milliers d'individus engagés à la destruction du château, château qui, après tout, n'est pas le sien, comme nous le lui aurions démontré. La seule consolation à de semblables malheurs, c'eût été de faire déporter quelques pauvres diables qui se seraient enivrés dans ses caves, et qui ensuite auraient mis le feu à ses salons dorés.

— Vous me terrifiez, » dit Morley en fixant un regard profondément étonné sur l'homme qui venait d'entrer dans tous ces détails avec autant de précision et de sang-froid qu'il en aurait mis à examiner une généalogie.

« L'envisage la situation sous un point de vue pratique, » répondit Hatton.

Morley se mit à parcourir la chambre à grands pas. Hatton resta silencieux en l'observant d'un œil perçant. A la fin Morley s'arrêta brusquement et lui dit :

« Êtes-vous sûr de votre fait ?

— Très-sûr. Lord Mowbray m'a tout appris lui-même avant que je n'aie quitté Londres, et je suis venu ici pour cela.

— Vous le connaissez ?

— Parfaitement.

— Et ces documents, dit Morley avec un coup d'œil cynique, quelques-uns du moins ont été jadis en votre possession ?

— C'est possible. Que n'y sont-ils encore maintenant ! Mais c'est du moins une grande chose de savoir où les trouver.

— Alors ils ont été jadis la propriété de Gérard ?

— A peine. Je les ai gagnés à la sueur de mon front et payés bien souvent de ma bourse. Personne ne les réclamait, je m'en désais pour quelqu'un auquel ils étaient importants. Ce n'est pas seulement pour servir Gérard que je voudrais les ravoir maintenant, bien que je fusse

content de lui être utile; j'ai besoin de quelques-uns de ces papiers au sujet d'un ancien titre, réclamé par une personne à laquelle je m'intéresse. Maintenant, écoutez-moi bien. La force morale, de même que la communauté de biens, est une très-belle chose en spéculation, particulièrement pour un homme qui n'a rien; mais quand vous aurez vécu aussi longtemps que moi et que vous aurez goûté des délices de ce monde, vous comprendrez les jouissances de la propriété et vous saurez qu'on l'acquiert généralement par des moyens un peu douteux. Eh bien, j'ai l'idée que vous prospérerez. L'esprit public est monté; vous êtes un des chefs du peuple; ayons encore un meeting sur le marais, un meeting arrangé à l'avance, vous pouvez facilement mettre la main sur des hommes propres à faire notre besogne. Mowbray-Castle tombe en leur pouvoir, nous nous emparons de notre proie, de vous compte à l'instant même dix mille livres sterling, et je vous amène à Londres avec moi par-dessus le marché, pour vous enseigner ce que vaut la fortune.

— Je vous comprends, dit Morley. Vous avez un jugement sain, un esprit entreprenant, point de scrupules, entraves qui d'ordinaire naissent plutôt des difficultés que des principes, vous devez réussir.

— Dites, nous; car je me suis aperçu depuis longtemps que vous n'aviez besoin pour monter que d'une occasion favorable.

— La manifestation d'hier a été amenée par une cause toute spéciale, dit Morley pensif, il ne faut pas nous y laisser prendre. Le mécontentement n'est pas profond. L'ouvrage ne va guère, mais il va encore. Les salaires ont baissé, il faut qu'ils baissent davantage. Le peuple n'est pas mûr pour le mouvement que vous méditez. Des milliers de bras se lèveraient pour la défense du château. D'ailleurs nous avons ici un ministre, un certain Saint-Lys, qui exerce sur la population une très-pernicieuse influence; il faudra bien des efforts et une grande misère pour la détruire. Non, maintenant une tentative semblable ne réussirait pas.

— Alors il faut attendre, reprit Hatton, ou trouver un autre moyen.

— C'est une situation très-difficile.

— Il y a des combinaisons pour chaque situation. Cherchez et vous trouverez. Celle-ci paraissait simple; vous croyez réellement qu'elle ne réussirait pas?

— Pas dans ce moment; c'est ma conviction.

— Eh bien, si, au lieu d'une insurrection, nous avions un vol; pouvez-vous me procurer quelqu'un ici?

— Non, certes.

— A quoi donc vous sert l'influence dont vous et Gérard vous mon-

trez si fiers? Après ce qui s'est passé hier, je croyais que vous pouviez tout.

— Jusqu'ici nous n'avons pas eu l'avantage de votre expérience du monde; à l'avenir nous serons plus sages.

— Puisqu'il en est ainsi, il faut maintenant penser à la défense de Gérard; il aura le meilleur avocat; je vais parler à Kelly; demain matin je repartirai pour Londres. Vous me tiendrez au courant de l'état des esprits, et, si les choses arrivent à leur maturité, envoyez-moi un mot; je serai ici à l'instant.

— Il vaudrait mieux, je pense, ne point instruire Gérard de cette conversation.

— Cela va sans dire; elle ne ferait que le troubler. Je n'ai pas fait précéder ma confiance d'une recommandation de silence; c'eût été inutile. Vous garderez le secret; c'est dans votre intérêt. Je sais très-bien que vous ne le partagerez pas facilement, et qu'il est aussi en sûreté avec vous qu'avec moi-même. »

Là-dessus Hatton lui serra la main et sortit.

« Il a raison, pensa Morley; il connaît bien la nature humaine. Son secret est en sûreté. Je n'en dirai pas un mot à Gérard. Je le garderai pour moi; c'est la science, c'est le pouvoir... Mais qu'en ferai-je?... Le temps me l'apprendra. »

D'ISRAËLI.

(La suite au prochain numéro.)

## REVUE POLITIQUE.

---

Paris, 24 octobre 1845.

L'émotion jetée dans la presse par les funestes événements de l'Algérie s'est accrue encore par de graves complications; on n'a pas vu seulement, dans la glorieuse fin des quatre cent cinquante soldats surpris à Djamma-Ghazaouat, le terrible épisode d'une guerre terrible et une nouvelle et héroïque consécration de notre bravoure militaire; les douleurs de l'opinion ont été excitées, irritées de plus en plus par la perspective d'une insurrection imminente et générale. Alors les regrets et les accusations sur le passé, les systèmes et les divergences sur l'avenir de notre conquête, tout a reparu à la fois. Puis, tandis que toute la France, dans une tristesse et une admiration communes, payait un pieux tribut à la mémoire de ses enfants immortels, de l'autre côté du détroit les bas instincts de la nationalité anglaise déclamaient, disons mieux, blasphémaient contre cet intrépide sacrifice de la vie que de nobles cœurs ont fait à l'honneur de leur pays.

Rien de tout cela ne nous étonne. D'abord, il faut avoir une bien sentimentale bonhomie pour s'imaginer qu'un revers français, si illustre qu'il soit, va faire battre le cœur de l'Angleterre à l'unisson du nôtre. Pour qui sait l'égoïsme jaloux des hommes, et surtout des nations, il était manifeste que tout désastre de notre armée en Afrique deviendrait pour les Anglais une occasion de reproches et d'objections contre notre conquête. Il était permis seulement d'espérer que le beau spectacle d'une poignée de braves *tombant sous le feu comme un vieux mur* trouverait du moins plus de généreuses sympathies dans les âmes britanniques, et que la presse de la Tamise, dissimulant mieux sa joie sous les apparences de marques d'estime données au courage des morts, ne croirait pas trop faire que d'imiter la noble attitude gardée par la presse française à l'époque de la déroute de l'Afghanistan. Que le caractère



français conserve précieusement ce qu'il a de sympathique pour la gloire et les souffrances des autres peuples ; mais que les hostiles froideurs du journalisme de Londres soient pour nous un avertissement et une leçon. Que la leçon profite particulièrement à ces utopistes humanitaires qui rêvent trop vite la fraternité universelle des nations, et dont l'honorable crédulité met trop de confiance en la philanthropie insulaire.

La perfide embuscade où sont venus succomber le colonel Montagnac et les siens n'est pas un événement nouveau à la guerre, encore moins dans la guerre d'extermination telle qu'elle s'est si malheureusement constituée en Algérie. Le désastre est fort grand sans doute si l'on considère la quantité des hommes qui ne sont plus ; mais, si nos regrets restent inappréciables, le nombre des soldats morts n'est rien, comparé à la puissance et à l'armée de la France.

Après tout, pouvait-on raisonnablement espérer que des combats à mort se métamorphoseraient subitement en pacification loyale ? Dans quelles illusions était-il possible de s'opiniâtrer sur ce point, lorsque tant de sang avait été répandu des deux parts, et qu'on n'avait point à douter de l'énergique et vindicative résistance des Arabes ? Notre perte ne nous a point sérieusement affaibli, et les forces de nos ennemis n'ont point démesurément grandi par le succès d'un guet-apens. La même pensée, le même ressentiment, les mêmes passions convulsives dans le cœur d'Abd-el-Kader et des siens, et n'attendaient que l'occasion favorable d'éclater. Nous ne voyons pas même dans la trahison de Djamma-Ghazaouat les tristes représailles de la grotte du Debra. L'inflexible cruauté de ce dernier événement, que nous avons déploré nous-mêmes, n'eût-elle jamais existé, les Arabes ne se seraient fait aucun scrupule de nous attirer dans un piège et de nous massacrer isolément. Jusqu'ici, et pour toujours peut-être, c'est l'affreuse loi de la guerre. La force nous a faits les maîtres de l'Algérie et la force nous y maintiendra ; mais la nationalité belliqueuse et barbare que nous nous-mêmes allés y étouffer ne s'éteindra point sans se débattre. Quand nous le croirons morte, et que nous ne veillerons plus sur ce que nous croirons un cadavre, ce cadavre se ranimera pour nous saisir à l'improviste et pour tuer son vainqueur. Nous aurions tort de nous en plaindre. Notre conquête a porté dans l'Afrique une civilisation trop dissemblable et trop imprévue pour qu'elle pénètre vite et profondément dans les masses des vaincus. Les races indigènes céderont, s'effaceront devant nos armes ; mais l'assimilation ou l'absorption ne se feront jamais qu'au prix de convulsions inévitables.

Mais, tout en réduisant le massacre de Djamma-Ghazaouat à sa véritable valeur, ne perdons pas de vue la situation générale de l'Algérie.

A peine nos soldats étaient-ils tombés que leur mort est devenue le signal d'un mouvement général et qui semble menacer de s'étendre à la colonie tout entière. Le fanatisme musulman se réveille frémissant d'ardeur pour la guerre sainte : comme on l'a si bien dit dans une autre partie de ce numéro, le Maroc devient pour nous un foyer toujours ardent d'intrigues et de conspirations contre notre puissance. Abd-el-Kader remplace de fait Abd-er-Rhaman, et, dans des conjonctures aussi critiques, la lettre du colonel Montagnac jette de nouveaux jours sur l'absence d'organisation réelle en Algérie. Nous craignons de voir s'y étendre une civilisation chrétienne, nous tenons en suspicion les efforts du prosélytisme catholique, nous favorisons même l'islamisme, qui n'est point digne de nos protestations, et nous jouons à forger une administration civile à l'usage des colons, que nous envoyons toute faite par le paquebot comme un colis de marchandises ! A force de vouloir tout gouverner de la capitale, on rend le gouvernement impossible. L'homme investi de la confiance du pouvoir, tirailé dans tous les sens, tantôt contraint de venir repousser les soupçons du cabinet, tantôt obligé de descendre à une guerre de plume avec la presse, finit par ne plus compter sur l'appui du pays lui-même !

Est-ce ainsi que l'Angleterre comprend et la colonisation et la part d'autorité qu'elle délègue à ses premiers agents ? Voyez dans l'Inde, voyez dans le Canada, comme elle couvre de sa propre puissance les actes de ses gouverneurs ! Responsabilité entière, rigoureuse de leur conduite, soit ; mais aussi, protection prompte et efficace, quand il s'agit de les soutenir dans leurs projets pour la grandeur de la métropole. Et c'est ainsi, en leur témoignant une noble confiance, en leur octroyant une large part d'autorité et de dignité, qu'on fonde des empires nouveaux, destinés peut-être à transmettre jusqu'aux siècles les plus reculés la gloire d'une nation.

La grande plaie du moment à l'égard de l'Afrique, c'est que le doute est dans toutes les âmes. Tout le monde a sa part du doute, de la fluctuation, des mauvais succès. Gouverneurs, généraux, ministères, Chambres, presse, opinion, personne ne peut se vanter d'avoir eu une pensée suivie, irrésistible, immuable, devant les difficultés renaissantes et les péripéties variées de la conquête. Chacun aperçoit et critique à merveille ce qui lui paraît défectueux dans le plan des autres, mais qui a proposé et garanti un plan formel, capable de dominer ou de prévenir toutes les éventualités ?

Ainsi donc, à côté des récriminations vulgaires et stériles qu'ont vu naître ces derniers jours, il reste toutes les grandes questions, toujours non résolues, de l'occupation définitive de l'Algérie.

On a beaucoup parlé, depuis quinze ans, en France, de se borner

à une *occupation restreinte* de l'Algérie, et l'on n'a guère cessé d'agir dans le sens d'une *occupation indéfinie*. Ne croyez pas que les circonstances impérieuses de notre situation en Afrique aient seules entraîné ce choix ; il y a beaucoup à imputer à cette *virtus bellica* qui est devenue proverbiale dans notre histoire. Ceux-là même dont l'opposition s'élève le plus obstinément contre l'agrandissement de la colonie, et à soupçonner l'Angleterre si le sort ou le triomphe de leurs idées nous réduisaient au littoral africain.

Certes, il doit être regrettable, pour toutes les opinions, que l'on perdu à poursuivre Abd-el-Kader et les Kabyles n'ait pas été fructueusement employé à entourer Alger de fortifications inexpugnables, à y creuser un port dans les proportions les plus vastes et les plus sûres, à en faire enfin sérieusement notre Gibraltar. Ces travaux de consolidation auraient bien une autre portée pour la gloire puissante et réelle de la France que les exploits de nos bataillons carrés contre l'insaisissable cavalerie des Numides. Mais nous ne savons si cette œuvre patiente de force immobile flatterait autant notre amour-propre français que la nouveauté des combats quotidiens.

Il doit paraître encore regrettable, aux yeux de tous, qu'on n'ait point profité de nos succès d'Isly et de Mogador pour obtenir dès lors toutes les conséquences possibles de notre ascendant victorieux. Cela eût évité un échec douloureux à nos armes ; cela eût épargné notre sang et notre or qui vont s'épuiser derechef dans les luttes qui recommencent. L'humanité elle-même est intéressée à ce qu'un grand coup termine les malheurs de la guerre au lieu de la laisser s'éterniser en des mêlées incomplètes. Puisqu'on voulait anéantir Abd-el-Kader, il valait mieux, sans doute, l'anéantir sur-le-champ. Nos magnanimes ménagements envers le Maroc ont pu être commandés par la prudence et par notre circonspection à l'égard de l'Angleterre ; après une modération si amèrement récompensée, l'opinion publique admettrait difficilement de nouvelles condescendances.

Aussi ne sommes-nous pas surpris qu'on ait renvoyé à Alger le gouverneur de l'Algérie, malgré ses dissentiments avoués et profonds avec le ministère. Sous le coup du dernier échec, il convenait de rendre à l'armée d'Afrique le chef qui paraît lui inspirer le plus de confiance. On savait d'ailleurs que le maréchal avait résisté de toutes ses forces à la conclusion du traité de Tanger, et qu'il voulait pousser à bout sa victoire. Le traité a si mal réussi que cela a dû rendre quelque autorité morale au général qui le repoussait. Devant la France, devant l'Europe, et surtout devant Abd-el-Kader et le Maroc, il était bon que l'armée française ne changeât point de général.

Mais si l'on doit ses vœux aux succès de nos armes et à la grande expédition projetée par la France, ce n'est pas une raison pour partager sur la guerre de la Kabylie et la colonisation de l'Afrique toutes les idées systématiques de M. le duc d'Isly. Nous comprenons que les hommes du métier proposent, discutent, étudient un nouveau mode de faire la guerre en Algérie, et veulent, par exemple, qu'on substitue, sur une grande échelle, la cavalerie à l'infanterie. C'est une question d'art et d'expérience militaires que les habiles et les faits seuls peuvent résoudre. Il ne serait point sage peut-être de se borner, pour toute tactique, à la renommée acquise par nos bataillons carrés en Egypte et à Isly. N'y a-t-il donc qu'une manière unique de combattre un ennemi toujours à cheval et s'échappant sans cesse ?

Et puis, lorsque les insurrections renaissantes auront été étouffées, que notre honneur sera réparé et les tribus soumises, il sera temps de délibérer sur l'organisation civile de l'Algérie. Nous n'avons nul goût pour le gouvernement militaire ; mais nous ne partageons pas non plus, on le sait, les illusions de ceux qui se persuadent que notre colonie peut déjà se gouverner d'une manière réglée et normale, comme une portion du vieux territoire français. Ces cadres d'autorités civiles de toute nature qu'on improvise dans l'Algérie, ces administrateurs sans administrés, ces magistrats sans justiciables, ces agents multipliés du fisc sans revenus pour le Trésor nous plaisent médiocrement. Ce sont des places que le ministère se hâte de créer et de donner pour contenter les solliciteurs et s'assurer à lui-même des influences ; mais ces fonctions demeureront longtemps encore vides et sans résultats moraux. Il semble même qu'on puisse trouver fort prématurée cette ordonnance royale, délibérée en conseil des ministres, qui devait, incessamment paraître, et partager entre chaque ministère l'administration générale de l'Algérie. L'apparition de l'ordonnance a été et a dû être suspendue par les derniers événements. Quoi qu'il arrive, nous douterons de son efficacité actuelle dans une contrée encore mal préparée à tous les détails exacts du régime civil. Les attributions de chaque ministre seraient d'ailleurs bien inégales, bien chanceuses, bien subordonnées aux vicissitudes de l'occupation. La main militaire sera longtemps, par la seule force des choses, la main prépondérante dans l'Algérie. Il n'est pas facile de fixer à la conquête un point d'arrêt certain, au territoire conquis une limite infranchissable, à nos ennemis et à nos voisins d'Afrique une résignation et un repos parfaits, aux troubles et aux révoltes une fin précise. Or, tant que l'avenir n'aura pas décidé ces problèmes, toutes les ordonnances royales du monde ne changeront rien à l'empire des situations.

Ce qui ne veut point dire qu'il ne faille pas aspirer sans cesse à

toutes les mesures d'ordre et de bonne législation qui peuvent rassurer les intérêts civils, donner des garanties à la propriété, de la sécurité aux capitaux, des sûretés à la vie individuelle, des attraits à la colonisation ; nous entendons seulement mettre en garde contre cet esprit d'uniformité hâtive et compassée qui prétendrait procéder, au delà de la Méditerranée, sur des populations hostiles et nomades, sur des espaces inoccupés, sur des territoires incultes et incertains, comme sur la banlieue de Seine-et-Oise ; car, à notre sens, quand il n'y aurait plus en Algérie ni Abd-el-Kader, ni même le maréchal Bugeaud, les questions de la conquête ne seraient rien moins que résolues.

Ces préoccupations ne nous laissent attacher nulle importance aux indiscrettes humeurs de la correspondance privée du maréchal Bugeaud, publiées plus indiscrettement encore. Les prétentions du maréchal, les résistances du cabinet et leurs mécontentements réciproques n'étaient un secret pour personne. Ce qu'il y a eu d'irrégulier, d'irrévérencieux, dans la publication de la lettre de M. le duc d'Isly, peut donner lieu à des contestations, à des mesures, à des explications, à des excuses commandées par la dignité de l'ordre hiérarchique. Mais le malentendu de M. le préfet de la Dordogne n'a révélé vraiment aucun mystère qui importât au salut du pays. Nous avons remarqué avec quelque honte que la presse s'emparât de ce petit incident avec autant d'insistance que des affaires capitales de l'Algérie, au lieu de le laisser dans les coulisses administratives, d'où il n'a guère mérité de sortir.

Ce qui nous touche, ce ne sont pas les regrets témoignés officiellement par M. Bugeaud ni ses demi-rétractations ; ce qui nous touche, c'est l'envoi de nouveaux régiments en Afrique, c'est la reprise avouée hautement de la campagne contre Abd-el-Kader, et, s'il le faut, contre le Maroc et à travers le Maroc ; c'est le rétablissement de notre haute influence sur les populations insurgées. Si l'on a exagéré le mal, il ne s'agit pas non plus d'en exagérer le remède, et déjà l'attitude de notre armée d'Afrique, même avant l'arrivée du gouverneur général, prouve qu'elle n'a pas été sérieusement entamée, et que, pour avoir été inquiétée par une irruption imprévue, notre sécurité n'a pas été menacée autant que les alarmes publiques l'ont donné à croire.

Ces circonstances graves ont dû laisser passer plus inaperçues que jamais les nouvelles nominations des Pairs de France inscrites au *Mow-tew*. On s'attendait bien que le ministère ne décimerait pas sa majorité, déjà si réduite, en portant au Luxembourg quelques-uns de ses députés fidèles ; nul n'a donc le droit de s'étonner que les hommes du choix se soient exclusivement arrêtés sur la tête de quelques officiers généraux et de quelques hauts magistrats. Mais il ne saurait demeurer indifférent aux destinées de nos institutions que le corps le plus émi-

ment de l'Etat, celui qui occupe le premier rang dans l'ordre hiérarchique de la société, puisse être, tous les ans, composé, recomposé, ramanié, altéré par le libre caprice du pouvoir exécutif, sans que l'opinion prenne la peine de s'en émouvoir et de protester.

Un autre événement, l'insurrection de Rimini, a eu beaucoup plus de retentissement, et a failli, si elle se fût étendue, ranimer les ardeurs révolutionnaires, bien qu'il eût infiniment moins de portée qu'on n'avait pu d'abord le croire. Le mouvement, qui a été arrêté dès son principe, paraissait avoir des ramifications avec les autres villes des Etats Romains, avec les rêves violents de *la jeune Italie*, de *la jeune Allemagne*, de *la jeune Suisse*. On dit qu'il a été étouffé de suite, pour avoir éclaté trop tôt et sans ensemble. Chose bizarre et intempestive ! Tandis que la Suisse protestante et le canton de Vaud lui-même proteste, par ses délibérations, par ses déclarations officielles, contre le péril des menées et des doctrines démagogiques, quelques insensés vont mettre en feu un petit coin de la Romagne, et compromettre en vain le sang et le repos des peuples. Les esprits sages, ceux qui aiment la liberté raisonnable et possible, ceux-là même qui désirent et qui conseilleraient au Saint-Siège, dans l'ordre temporel, toutes les réformes civiles réclamées par l'état des populations et compatibles avec l'autorité légitime et la souveraineté pontificale, ceux-là doutent toujours sur ce qu'il serait bon de faire : et de folles témérités vont provoquer criminellement par leurs agressions armées les droits d'une répression affligeante et sévère ! Comment ne voient-ils pas que ces attaques sanglantes nuisent à la cause des réformes elles-mêmes qu'ils prétendent hâter et favoriser ? Est-il évident que les populations de la Romagne ambitionnent ce que veulent leur donner les conspirations des réformateurs ? Rome et les territoires qui en dépendent ont-ils quelque chose à gagner dans une révolution qui bouleverserait l'Italie ? Rome n'avait-elle pas tout perdu à devenir un département français, même en donnant son nom à l'héritier présomptif de l'empire, et ne perdrait-elle pas encore à n'être qu'une province de ce nouveau royaume italien que rêvent les unitaires ? Dans cette Italie fractionnée en villes rivales, en Etats jaloux, qui, de Naples, de Rome, de Florence, de Milan, de Turin, de Venise, deviendrait la capitale et serait reconnu pour tel ? Ne se souvient-on plus qu'à Rome, à Naples, à Milan, au moment de nos défaites, les agents français étaient égorgés par la populace ? Le royaume de Naples est-il disposé à abdiquer le rôle d'indépendance et de perfectionnement où il semble engagé aujourd'hui ? Les peuples de Toscane sont-ils las du pouvoir doux et paternel de leur grand-duc ? Le royaume Sardes, qui semble se rattacher plus étroitement ses sujets divers par une administration éclairée et prudente, a-t-il renoncé aux agrandis-

sements que son ambition tente, que sa situation lui suggère, et que lui prophétisent les illusions patriotiques du comte Balbo ? L'Autriche est-elle prête à retirer sa main de fer de la Lombardie, des Etats vénitiens, des petites principautés italiennes, et à rien abandonner du protectorat général qu'elle s'arroe sur la Péninsule entière ? S'il en est ainsi, que font les conspirateurs aveugles, et cette poignée de réfugiés de tous les pays, en se jetant sur un point faible et vulnérable de la Romagne, que la faiblesse temporelle du Saint-Siège dénonce à leurs coups impies, sinon exciter des vengeances terribles, appeler les échafauds politiques, et faire peser plus durement le joug autrichien sur la terre même qu'ils révolutionnent sans espoir ?

Si l'Italie s'inquiète, les sollicitudes des gouvernements germaniques sur les mouvements des nouveaux réformateurs religieux sont loin d'être calmées. Le dissentiment qui a éclaté ouvertement entre le roi de Prusse et le conseil municipal de Berlin est un symptôme de la gravité de la situation, qui peut aboutir à une question politique et se compliquer avec les réformes méditées de la couronne. Quoi que fassent l'église évangélique et les autorité royales et laïques qui s'en sont constituées les patrons spirituels, le protestantisme lutte en vain contre son propre principe ; il ne trouvera nul point d'appui solide et logique contre les perpétuelles variations des consciences individuelles. Les souverains protestants peuvent poursuivre les novateurs, les gêner, les arrêter, au nom de l'ordre politique et administratif, jamais au nom de la religion. Les églises qui se donnent le nom de réformées ne sauraient empêcher leurs sœurs de se réformer elles-mêmes, comme il leur convient ; et les démembrements en théorie ne sauraient avoir aucune bornelégale, puisqu'ils procèdent rationnellement du principal démembrement qu'ils imitent. L'Allemagne entière dissidente comprend cela ; et chaque Etat comprime, laisse faire ou favorise les nouveautés, selon les différences de son propre esprit et sa position particulière au milieu de la situation générale. Il manque à tous l'ancre puissant du Catholicisme.

Il ne reste rien à dire des menaces de guerre du Mexique contre les Etats-Unis. L'Angleterre, qui seule aurait pu soutenir efficacement le Mexique, ne se souciait pas d'une lutte où les Etats-Unis avaient tout à gagner ; et la république mexicaine, dont les soldats ne sont ni payés, ni vêtus, et qui, après avoir perdu le Texas, est menacée encore de perdre la Californie, et de subir, à cause de son extrême faiblesse, plus d'un démembrement ultérieur, n'était nullement prête, nous le savions bien, pour un combat à outrance. La prudence très-peu belliqueuse du nouveau président du Mexique, loin de persister dans l'arrogante attitude de son prédécesseur envers les grandes puissances, a même, ce

semble, offert au représentant de la France des réparations suffisantes pour les injures qu'il avait reçues. Herrera voit peut-être dans le lointain le retour de Santa-Anna.

La flotte combinée de la France et de l'Angleterre, en capturant la flotte de Rosas, ne tardera point à réduire le dictateur de Buenos-Ayres à souscrire aux conditions d'une capitulation raisonnable. Nous persévérons à penser que l'intérêt français ne doit pas aller plus loin et que l'autorité de Rosas ne risquera pas de périr en s'obstinant.

Nos appréhensions sur l'Espagne n'ont pas diminué. L'imprudent procès fait à MM. Lopez, Madoz et Cortina a fait bouillonner les esprits espagnols. L'acquittement ne pouvait être douteux, et la fierté agressive de la défense a été pire que l'acquittement prévu. Le pouvoir s'affaiblit toujours par des poursuites qui échouent, surtout contre des hommes considérables qui ont prise sur l'opinion. La dignité de la magistrature avait, à coup sûr, été compromise par l'insolence soufferte du débat à l'audience. Mais croit-on avoir rendu à la justice sa dignité en destituant le président du tribunal qui a acquitté M. Lopez après l'avoir laissé parler? et comment qualifier cet acte de la part d'un ministère investi d'un blanc-seing pour mettre à exécution la constitution qui déclare précisément l'inamovibilité de la magistrature?

Nous savons bien qu'il ne faut pas juger de la gravité d'un pareil acte en le mesurant à la France. Puisque le cabinet Narvaez a pu suspendre impunément le jury et jeter en prison sans jugement les membres des assemblées politiques et les rédacteurs de journaux, il a bien pu, à plus forte raison, destituer un simple magistrat. Mais, s'il en est ainsi, il ne faut pas, d'un autre côté, prendre trop au sérieux, comme on le fait chez nous, l'avenir de la constitution modifiée. L'influence que nous avons acquise sur le cabinet de Madrid doit assez flatter notre amour-propre national. Il nous est doux de voir un peuple voisin copier servilement et pas à pas notre pairie, notre législation électorale, notre administration, notre conseil d'État, notre centralisation générale, notre Université, et jusqu'à notre conseil de l'instruction publique. Mais tout cela durera-t-il et prendra-t-il racine? La terre espagnole est-elle déjà assez nivelée pour ne résister nulle part à ce régime égalitaire? L'esprit des provinces et de leurs libertés est-il assez éteint pour ne se réveiller jamais? A l'expiration du Parlement actuel, d'où ont été exclus, d'où se sont exclus eux-mêmes les représentants les plus connus des deux oppositions, l'œuvre du cabinet qui règne sera-t-elle assez complète pour ne pas être brisée par la nouvelle assemblée? Si bien prises que soient les précautions qu'on prépare à la loi électorale, il ne se peut pas qu'une opposition formidable ne rentre point dans les Chambres et dans le pays. Quand on supposerait que le mariage de la reine



serait alors conclu selon les vœux et l'intérêt véritable de l'Espagne, que ses déplorables finances seront restaurées, les factions principales domptées et les rouages de la Charte nouvelle mis en mouvement, qui oserait dire qu'à l'état de *dictature légale* dans lequel, à vrai dire, la Péninsule est à présent retenue, succédera la continuation régulière, normale, constitutionnelle, du mouvement qu'on voit aujourd'hui lui imprimer? Une fois rendue à ses impressions diverses et naturelles, qu'il est à craindre que l'Espagne ne s'abandonne avec fougue à ses dissentiments suspendus! Les conseils et la main amie de la France suffiront-ils toujours aux épreuves qui attendent les Espagnes, et serait-il vrai enfin qu'il n'y a plus de *Pyramides*? Nous n'osons le souhaiter, et nous ne pouvons le croire.

---

## REVUE SCIENTIFIQUE.

---

PÉRIQUE EN ÉLÈME. — *Sur une exploration du cratère du Bucu-Pichincha (république de l'Équateur).*

On compte à la surface du globe près de trois cent cinquante volcans encore en activité. Le nombre de ceux qui sont éteints est bien plus considérable, et on ne le connaît pas exactement. Une des circonstances les plus remarquables de l'existence de ces redoutables phénomènes géologiques est leur voisinage constant de la mer, sans compter que la mer elle-même en renferme un très-grand nombre, et que beaucoup d'îles habitées ont été d'abord des volcans en activité et aujourd'hui éteints. Quel étonnant spectacle, surtout dans les temps d'ignorance et de superstition, que celui du soulèvement des flots par des matières solides, et que l'apparition d'une terre nouvelle au milieu des eaux ! Cette proximité des volcans de la mer, leur formation même dans celle-ci, devaient nécessairement inspirer aux savants des hypothèses tirées de l'influence des eaux de la mer et principalement de leur composition chimique sur les terrains environnants ou sous-jacents. C'est ce qui n'a pas manqué, et, tandis que les géologues platoniciens expliquaient les volcans par l'éruption des matières en ignition dont ils supposent formé le noyau du globe (éruption qui, selon eux, se ferait par des fissures résultant de l'éclatement de l'écorce du globe condensée par son refroidissement continu et progressif), les chimistes ne voient dans les volcans que des phénomènes de décomposition. Les uns, avec M. Davy, pensent qu'ils sont le résultat de l'action des métalloïdes, tels que le sodium, le calcium, le potassium, qui jouissent à un haut degré de la propriété de décomposer l'eau. Dans cette théorie, les substances en question n'étant pas à l'état d'oxyde, lorsque l'eau pénètre jusqu'à eux, l'action chimique qu'ils exercent sur ce liquide pour s'emparer de son oxygène serait assez forte pour produire tous les phénomènes d'ignition et d'explosion qui caractérisent les volcans. Ce qui se dégage avec bruit serait ainsi l'hydrogène de l'eau rapidement décomposée.

M. Gay-Lussac a modifié le détail de cette théorie.

Comme il observait que les gaz qui s'échappent des volcans ne sont pas uniquement formés d'hydrogène, mais d'hydrogène sulfuré et le plus souvent d'acide chlorhydrique, il fut induit à penser que la décomposition ima-

ginée par M. Davy n'a pas lieu seulement entre des métalloïdes simples et l'eau, mais entre celle-ci et des composés minéraux, tels que des chlorures, des sulfures, etc... Cela est, en effet, beaucoup plus probable. Mais ce qui contribue à donner plus de crédit encore à cette théorie, c'est qu'on y utilise la composition de l'eau de mer; car elle seule, par sa décomposition, peut fournir le gaz acide hydrochlorique dont nous avons dit qu'étaient formées les vapeurs volcaniques. La théorie de M. Davy ne rend pas non plus, comme on le voit, aussi bien compte que celle de M. Gay-Lussac de la circonstance remarquable du voisinage très-rapproché où tous les volcans sont de la mer.

Lorsque les théories géologiques se renferment dans de telles limites, elles sont raisonnables et peuvent être très-utiles; mais nous saisissons cette occasion pour rejeter en passant toutes les hypothèses géologiques qui dérivent d'une même cause et embrassent dans une seule explication la formation primitive du globe et ses phénomènes actuels, c'est-à-dire qui croient rendre compte de la formation de la terre par les théories physiques et chimiques à l'aide desquelles on explique les faits particuliers de physique et de chimie qui se passent à la surface de notre planète. Plutoniens et Neptuniens refont le globe terrestre avec l'eau ou le feu, comme jadis les Eléates physiiciens. Il ne leur manquerait vraiment, pour être créateurs, que de se pouvoir passer de ces deux matières premières. A les entendre, ainsi que tous les géologues, on pourrait expliquer la formation de la terre par des accidents, tels que le déluge, les volcans, etc...

C'est comme un médecin qui voudrait expliquer l'organisme animal à l'état physiologique et la santé, par les maladies et la mort. Est-il donc possible de méconnaître, par les faits géologiques, une catastrophe primitive suivie de désordres ultérieurs qui annoncent dans toute la nature un grand accident, une profonde perturbation postérieure à la création? La terre, elle aussi, n'est-elle pas une ruine plus ou moins complète que l'homme régénéré par le Christianisme travaille incessamment à réparer? On ne sait vraiment ce qu'il faut penser de la grandeur d'esprit des savants, quand on voit les géologues, en particulier, s'évertuer à expliquer l'ordre par le désordre, et la formation de la terre et des règnes de la nature par des accidents évidemment postérieurs à la création, et qui l'ont bouleversée! Le rôle de la géologie, cette belle science future, devrait être de démêler, dans le globe, l'accidentel du primitif, afin d'employer tout le génie de l'homme et de diriger toute son industrie et toutes ses forces vers la guérison, ou tout au moins vers la palliation de ces désordres, les uns effacés, les autres encore actifs, qui le rendent esclave d'une nature qu'il doit pourtant soumettre comme son domaine, autant toutefois que la chose est possible. Poser le feu et en tout tirer; l'eau, et en former toutes choses; se servir du déluge et des volcans pour expliquer ce qui leur a préexisté, ce n'est là qu'une science d'enfants. Les faits géologiques, déjà si nombreux, attendent donc un homme de génie pour les mettre en œuvre, et on n'y parviendra qu'en s'abstenant d'expliquer la création, et qu'en concentrant tous ses efforts pour distinguer, nous le répétons, l'accidentel du primitif, en se servant de celui-ci pour distinguer celui-là, et réciproquement, de manière à fournir aux hommes les meilleurs moyens de restaurer, autant qu'il leur est possible, les ruines qu'ils habitent pour

un temps, et de se préserver des effets nuisibles de ceux des désordres de la nature qu'ils ne pourront jamais empêcher.

Rien en géologie de plus curieux que les volcans et ce qui se rattache à leur explosion et à leur état pendant et après ces grandes crises du globe. On connaît assez, par de lamentables et trop nombreux exemples, les phénomènes de l'explosion elle-même ; rien de mieux connu aussi que les volcans éteints. Mais il y a toujours de nouvelles observations à faire autour des cratères entre deux éruptions. De quel intérêt ne serait-il pas de pénétrer au fond de ces soupiroux de la terre, et de pouvoir examiner à froid tout l'appareil de ces hauts-fourneaux de la nature ? Qui l'oserait dans la crainte d'un réveil inopiné de ces forces brutales ? Et pourtant ces audacieux essais ne nous paraissent pas de pure curiosité : ils sont d'un exemple salubre ; car il importe de connaître, sinon la cause première des volcans, au moins les conditions qui en favorisent les effets ; car, si on ne peut agir sur cette cause première, on peut agir sur ces conditions et empêcher ou modérer au moins à un degré suffisant les effets désastreux de ces épouvantables fléaux. Il ne s'agira donc point ici d'une éruption nouvelle, de quelque extermination de pays ou de ville ; ce n'est point un cratère dont le fond s'est soulevé pour aller ensevelir l'homme et ses œuvres : ce sont des savants qui, au contraire, sont allés braver le fond d'un effrayant entonnoir volcanique actuellement assoupi, et qui, plus heureux que Pline, n'ont pas payé de la vie leur zèle pour la science.

La relation de cette périlleuse exploration mérite d'être longuement racontée. C'est une vraie descente aux enfers, plus redoutable que celle d'Énée, où le retour seul était laborieux : *Facilis descensus Averni*. Elle a eu pour héros M. Wisse, qui en a écrit tous les détails à M. Regnault, membre de l'Institut, qui les a communiqués à cette société savante.

Cet intrépide et savant voyageur raconte qu'il partit le 14 janvier à trois heures du soir, accompagné de son meilleur élève, M. Garcia Moreno, pour aller coucher dans une ferme située dans une petite plaine au pied du volcan. Tous deux en partirent le lendemain à sept heures du matin, et montèrent avec leurs mules jusqu'à la limite de la végétation, point où il fallut mettre pied à terre.

M. Wisse laissa les animaux aux soins de son domestique, et nos voyageurs grimperent avec un Indien qui leur servait de guide. La pente sur laquelle ils montaient est excessivement roide, et ils ne pouvaient avancer qu'en décrivant des zig-zags. A cela il faut ajouter que la partie supérieure du volcan est toute couverte d'une ponce menue dans laquelle on enfonce jusqu'à deux décimètres. Il faut faire les plus grands efforts pour ne pas reculer sur ce sol mouvant plus que l'on n'a avancé. Ils se dirigèrent sur un pic qu'ils apercevaient par instant, et dont ils atteignirent le point le plus élevé à onze heures et demie. Grand désappointement ! Un brouillard des plus épais ne leur permettait pas de voir à quinze mètres.... Là ils firent bouillir l'eau, prirent la hauteur barométrique, d'où ils conclurent l'altitude 4775<sup>m</sup>,60 de ce point.....

Leur vue commença à pénétrer dans l'intérieur du noir et terrible cratère, mais sans pouvoir en atteindre le fond. Descendons au cratère ! Telle fut leur exclamation ; et les voilà lancés, comme des fous, dans l'entreprise la plus téméraire, et livrés à des périls que jamais homme, peut-

être, n'avait osé affronter. Il était midi. Le guide ne voulut plus les suivre : ils lui laissèrent leurs poachos, espèces de manteaux du pays, et tout ce qui pouvait gêner leur marche. Un grand chien descendit avec eux ; mais bientôt, effrayé par les blocs de pierre qui se détachent continuellement des parois et roulent au fond du cratère avec un vacarme épouvantable, il tourna les talons et les abandonna. Ils continuèrent leur pénible descente....

Pendant ce temps-là, le vent chasse un peu les nuages, et ils découvrent le fond du cratère et son bord opposé. Enfin, ils se trouvent dans un profond ravin, long, étroit, ouvert à leur gauche et hérissé de toutes parts d'énormes masses de pierres détachées des parois. Au milieu se dessine un torrent alors à sec.... Le baromètre, suspendu à un gros bloc, montre qu'ils ont descendu à plus de trois cents mètres.

Ils continuent leur route par la droite, et ils atteignent, par une pente assez douce, le point le plus bas de la crête qui sépare les deux cratères. Alors ils perçoivent plus fortement qu'auparavant l'odeur des vapeurs sulfureuses dont ils étaient déterminés à découvrir la source. Ils descendent donc à la grâce de Dieu, sans savoir où ils arriveront, en suivant un chemin de plus en plus difficile, car les parois du second cratère sont plus roides que celles du premier..... Avant d'arriver au bas, ils découvrent un monticule ou une presque placée au milieu du cratère. Ils voient sur leur gauche des fumées qu'ils prennent d'abord pour des brouillards, et enfin de longues zones jaunâtres qui couvrent çà et là le sol. Il n'y a plus de doute, les voilà aux bouches du volcan. Ils se dirigent sur ces traces sulfureuses et gravissent le monticule. Ils atteignent d'abord les bouches, dont la vapeur sort abondante et avec un assez grand bruit. Là ils étaient, disent-ils, en communication directe avec le centre de la terre, peut-être avec nos antipodes de Sumatra. Leurs pieds ne trouvent plus de roches solides ; le sol n'est plus composé que de terre, cendre et soufre agglomérés. Çà et là on voit des crevasses et des affaissements de vingt centimètres de profondeur. Ils se couchent à terre, et l'un d'eux fourre son bras dans l'une des cheminées pour recueillir des cristaux de soufre. Il lui est impossible d'enfoncer beaucoup le bras à cause de la grande chaleur. Un thermomètre, qui ne montait qu'à 60° exposé à l'orifice, arriva en un clin d'œil au haut de sa course ; à vingt centimètres de l'orifice la chaleur est supérieure à celle de l'eau bouillante. Les cristaux aciculaires sont d'une grande simplicité et tapissent entièrement les parois des cheminées. Les vapeurs, d'une odeur de soufre brûlé et d'œuf pourri, n'incommodaient presque pas l'explorateur. Son compagnon recueillait dans un mouchoir les produits de sa pêche.

La bouche où il mettait le bras avait vingt centimètres de diamètre ; il ne pouvait voir à plus d'un mètre de profondeur, car la cheminée se contournait en tout sens. Quatre autres cheminées qu'il examinait présentaient le même aspect. Il y a des bouches qu'il fut impossible de toucher, car il fallait pour cela traverser un espace aussi mouvant qu'une taupinière fraîchement remuée, et la témérité de nos voyageurs avait ses limites. Ils purent faire le tour de quelques bouches, excepté d'un côté où il y a un arrachement profond et presque vertical, et dans la crête duquel leur parurent placés environ dix orifices dispersés dans un espace à peu près circulaire des

quinze mètres de diamètre. La surface du sol était, en plusieurs endroits, à une température de 43-degrés. Ils y recueillirent une sorte de scorie verte, dure, à surface semi-vitrifiée, mince, et qui n'était pas plus large que la main. Elle était épaisse de tous côtés et peu abondante, et était le produit de quelque petite éruption fort récente ; car la surface des scories n'était salie ni par des cendres ni par les vapeurs sulfureuses qui communiquent à tout leur couleur jaune.

Une sorte d'entonnoir est rempli de grosses pierres entre lesquelles sortent les vapeurs. Il est probable que c'est un petit cratère éd à une éruption récente, et que, depuis, il a été comblé en partie par les éboulements des parois adjacentes qui sont encore presque verticales.

Près du cratère et vers le torrent on voit plusieurs tas de gros blocs de pierre présentant, vus à quelque distance, exactement la forme de taupinières. Les voyageurs ne purent monter jusqu'aux bouches dont ils voyaient le fond, car déjà la nuit approchait. Ils apercevaient également la bouche d'un autre cratère sans pouvoir se donner la satisfaction de la reconnaître....

Il pleut très-fort et ils se réfugiaient dans le torrent dont il a été parlé pour observer le baromètre sous un gros bloc. Malheur !... le baromètre n'est plus !... Il était quatre heures du soir...

Ici commence le pathétique des aventures de M. Wisse et de ses compagnons. La pluie et la neige tombent à torrents ; on un clin d'œil la presque totalité du cratère occidental est embrassée par deux grandes rivières ; les ravins, plus commodes que les fests à grimper, ils ne peuvent les suivre, car ils sont pleins d'eau, et les nombreuses masses arrachées par la violence des eaux suivent habituellement ces ravins ; l'artillerie du cratère fait de toutes parts un vacarme horrible ; de gros blocs ricochant dix et vingt fois avant d'arriver au fond, en décrivant d'immenses trajectoires et volant quelquefois par-dessus leurs têtes ; l'écho vient augmenter mille fois ce redoutable tapage ; les pierres auxquelles ils se cramponnent s'arrachent, et ils coulent en bas ; tout est couvert d'eau, de boue et de neige. Leurs mains sont glissées ; M. Wisse ne peut reconnaître la forme des objets qu'il espère ; tous ils mangent de la neige pour tromper la faim, et s'assoient à chaque pas pour respirer. Ils sont en vue du cratère oriental et parient d'y aller sortir par ses ouvertures ; mais où seront-ils conduits ?... M. Wisse est toujours à l'avant-garde. Il gravit un rocher de peu de consistance ; arrivé au haut, le dernier effort qu'il fait avec le pied détache la masse. *Sauvés-vous, Garcis !* Si le pauvre compagnon n'est pu s'effacer contre un autre rocher, il était mort. Ils appellent l'indien, qui ne répond pas ; sans doute il ne peut les entendre. Ils ne peuvent plus avancer, et ils reviennent au projet de passer la nuit dans le cratère. Mais, mouillés jusqu'aux os, sans vivres, il est certain qu'ils vont périr dans la nuit ; s'ils veulent se sauver, il ne faut pas laisser s'engourdir leurs membres...

Laissons ici une grande lacune, et plaçons-nous au haut du cratère, où les hardis voyageurs se trouvent à sept heures du soir. Là ils mangèrent de la neige pour éteindre le feu qui les dévorait ; et, lorsqu'il écrit à H. Regnault, M. Wisse dit qu'il en a encore tout le palais en lambeaux.

Plus d'indien ; il est sans doute près des mules. Il est nuit depuis une heure, et la pluie continue à seaux. Ils se laissent tomber sur la neige, et,

sans autre travail que celui de maintenir leur équilibre, ils arrivent au bas avec une rapidité étonnante. Ils se mettent à crier et à crier encore ; rien, plus de guides, plus de domestiques, plus de mules. Abandonnés ! Ils marchent rapidement pour conserver quelque peu de chaleur ; ils s'égarant, et M. Wisse s'en aperçoit. Alors il leur faut traverser un profond ravin pour se rapprocher de ce qu'ils croient le bon chemin. Bientôt ils entendirent aboyer des chiens, et peu après on répondit à leurs cris. Ils étaient sur la pente d'un grand ravin d'où ils ne seraient pas sortis sans le guide qui vint à leur secours. Enfin, vers neuf heures, ils se trouvèrent dans une cabane, après avoir fait environ trois lieues depuis le cratère. Là ils rencontrèrent leurs déserteurs, pleurant et les croyant perdus depuis qu'ils avaient vu revenir le chien. Le lendemain ils retournèrent à la ferme, dont le propriétaire était fort inquiet à leur égard, puis ils rentrèrent à Quito, d'où ils étaient partis....

Ils avaient mal choisi le moment de leur expédition ; c'était vers la fin de la belle saison ; mais ils ne devaient pas croire que les pluies commençaient juste le jour de leur descente.

De tous les curieux et savants qui ont visité ce volcan, aucun n'est descendu au cratère. Il y a cent ans, les académiciens, après plusieurs tentatives, ont renoncé à entrer dans l'intérieur. Il fallait peut-être que deux fous effaçassent le mot impossible ; la hauteur de laquelle ils sont descendus, et qu'ils ont remontée ensuite, est plus grande que quatre fois la plus haute pyramide d'Egypte, cinq fois la tour de Strasbourg....

Ces messieurs ont rapporté plusieurs roches du cratère, tout ce que pouvaient renfermer leurs poches : trachites porphyriques à pâte rouge et à pâte jaune, avec cristaux blancs ; trachites à base très-rouge, avec de nombreuses traces d'oxyde de fer ; conglomérats de soufre, cendres et feldspaths calcinés ; scories et soufre en cristaux. Les scories brûlent avec l'odeur de l'acide sulfureux et une belle flamme bleue, laissant un résidu pulvérulent et humide que n'attaque pas l'acide azotique. Le porphyre à base rouge paraît être celui qui domine dans le cratère. Le cratère, brun, noir, présente un aspect horriblement beau. Grand nombre de rochers ont leurs cimes effilées en pointe comme des lances ; des masses hautes de trente mètres, détachées sur trois côtés et ne tenant plus que par la racine, sont inclinées vers le centre du cratère comme se préparant à s'y précipiter. Le second cratère se rapproche plus de la forme circulaire que le premier. On croit le cratère occidental plus récent que l'autre, car les bouches actuelles y sont situées. Il est plus profond, ses parois sont plus roides, et la crête, effilée vers la gauche comme une lame de couteau, est arrondie vers le cratère de l'est, tandis qu'elle est droite et verticale vers le cratère de l'ouest. Le cratère oriental paraît comblé déjà en grande partie par les éboulements qui se font encore à chaque moment. Quelle force prodigieuse il a fallu pour lancer ces masses immenses, lors de l'ouverture du cratère actuel, surtout si le cône, étant entier, avait mille mètres de hauteur de plus qu'aujourd'hui !

M. Wisse a le projet d'aller dans la belle saison prochaine, avec son bon élève, faire une étude complète du volcan, et d'y passer une huitaine de jours, bien approvisionné, bien muni de tout le nécessaire. Ils tenteront de résoudre les questions suivantes : 1° laves du contour extérieur des cra-

tères et des deux ouvertures vers l'ouest, et de l'intérieur ; 2° reconnaissance des bouches volcaniques actuelles ; 3° mesure des hauteurs ; 4° composition géologique des cratères. Ce serait un travail bien curieux, et surtout intéressant pour la ville de Quito. Le Pichincha est donc loin d'être éteint, comme le croient les Quintiniens sur la foi des géologues qui ont examiné de loin les cratères.

CHIMIE ORGANIQUE. — *Composition du lait.*

M. Dumas a lu récemment à l'Académie des Sciences la première partie d'un travail qu'il vient d'entreprendre sur ce sujet. Il a fait cette précieuse remarque que le lait des animaux herbivores renferme toujours les quatre ordres de matières qui font partie de leurs aliments, savoir : les matières albuminoïdes, représentées par le caseum ; les matières grasses, par le beurre ; les matières sucrées, par le sucre de lait ; et enfin les sels de diverses natures qui existent dans tous les tissus de ces animaux.

Dans le lait des carnivores, l'un de ces principes disparaît complètement : c'est le sucre de lait, et il ne reste que les matières albuminoïdes, grasses et salines, qui forment la constitution générale de la viande. Toutefois, il suffit d'ajouter du pain à leur alimentation pour que le sucre de lait apparaisse en proportion plus ou moins grande, de telle sorte que la production de ce principe paraît entièrement liée à l'existence de la fécule dans les aliments.

M. Dumas a suivi les variations survenues dans les principes constituants du lait et dans leurs proportions relatives, en expérimentant sur le lait d'un même animal soumis à des régimes d'alimentation différents et qui l'auraient rapproché alternativement de l'herbivore et du carnivore. Il a fait ces expériences sur des chiennes. L'examen comparé des analyses montre que la proportion de caseum, de même que la proportion de beurre, diminue lorsqu'on fait succéder l'alimentation au pain à l'alimentation à la viande. Le sucre de lait, qui n'avait pu être mis en évidence lorsque l'animal ne recevait pas de fécule au nombre de ses aliments, apparaît au contraire nettement lorsque le principe analysé prédomine dans l'alimentation.

Bien que les analyses de M. Dumas ne lui aient jamais fait découvrir du sucre lorsque les aliments ingérés ne contenaient pas de fécule, il ne se croit pas, néanmoins, en raison de la difficulté même de ces expériences, suffisamment autorisé à conclure d'une manière rigoureuse l'impossibilité de la formation du sucre de lait dans cette circonstance, et il se propose d'étudier de nouveau dans cette direction ; mais il croit pouvoir conclure avec certitude de ses recherches que le lait de chienne peut contenir du sucre de lait identique avec celui du lait des herbivores, quoique toujours en moindre proportion.

La présence du sucre de lait paraît liée à la présence du pain dans les aliments de l'animal.

L'alimentation à la viande pure donne un lait dans lequel l'analyse n'a pas permis jusqu'ici de découvrir de sucre de lait.

Si ces résultats, dit M. Dumas, sont confirmés par de nouvelles recherches, on arrivera à reconnaître quelque différence importante dans la na-



ture des principes du lait dans une femelle herbivore soumise à une alimentation insuffisante, circonstance où elle se rapproche d'une femelle carnivore.

Enfin, M. Dumas signale, comme un des résultats nouveaux auxquels ont conduit ces analyses, l'existence d'une membrane caséuse autour des globules du beurre.

Nous aimerions voir M. Dumas plus réservé encore dans ses conclusions, et se borner à dire, par exemple, que l'alimentation féculente favorise la production du sucre de lait, au lieu de l'entendre dire que cette production est liée à cette même alimentation. Comment M. Dumas ne s'aperçoit-il pas qu'en créant ainsi les principes des animaux avec d'autres principes étrangers il va directement à nier les espèces? Les espèces animales sont, elles n'ont pas d'autre explication; puis elles se reproduisent par génération, c'est-à-dire qu'elles renaissent d'elles-mêmes. Dès lors, les aliments et toutes les choses du dehors ne peuvent que leur fournir les matériaux propres à renouveler leur substance, mais non à la former par substitution pure et simple. La femelle, dont le lait est si riche en sucre de lait, forme ce principe sous l'influence de la fièvre de lait, et alors même qu'elle est soumise à une diète absolue depuis longtemps. L'ânesse, qui ne fait que brouter l'herbe des prés, a un lait éminemment sucré. Après cela, que les substances facilement convertibles en sucre soient plus favorables que d'autres à la production du sucre de lait, nous croyons qu'il ne faut guère en douter; mais c'est toujours l'espèce qui fait essentiellement la qualité des produits organiques, et l'espèce ne relève que d'elle-même. Si donc de tel aliment résulte telle ou telle qualité d'un produit, c'est encore l'animal qui l'engendre. Seulement, les *ingesta* et toutes les choses extérieures peuvent modifier la force formatrice et celle-ci ses propres productions. Elle le fait alors suivant ses lois propres. Lorsque l'ingestion de tel ou tel aliment détermine la formation d'un produit analogue à sa nature, cette opération ne se fait pas plus par substitution, par remplacement, que ne se fait ainsi la génération et le développement du fœtus, bien que l'enfant ressemble au père. Qui oserait dire, malgré cette ressemblance, que l'enfant a été fourni tout formé à la femelle par le mâle?

Nous concevons pourtant que si, entre ces deux ordres de faits, il y a un grand fond d'analogie, il ne faut pas non plus y méconnaître des différences, surtout pour ce qui regarde les produits de sécrétion; et ce qu'il y a de différence sera d'autant plus marqué que ces produits de sécrétion seront plus excrémentitiels, c'est-à-dire moins susceptibles de faire ultérieurement partie de l'individu qui les a formés. Cette différence ne fait que confirmer la loi que nous énonçons, puisque, moins il entre de génération dans un produit organique, et plus, par conséquent, il entre de matériaux préexistants dans le stimulus alimentaire qui a concouru à sa formation, plus il est nécessaire que ce produit soit éliminé de l'organisme, et moins par conséquent il est apte à en faire partie.

## BULLETIN LITTÉRAIRE.

---

*Le Monde antédiluvien, poème biblique en prose, par Ludovic DE CAILLEUX.*

L'étude chaque jour plus répandue des littératures de l'Orient doit tôt ou tard modifier profondément la poésie, et par elle toute notre littérature. Déjà l'espèce de culte idolâtrique que la Renaissance avait voué à l'art grec commence à déchoir rapidement, et, bon gré malgré, les plus aveugles finissent par s'apercevoir qu'en poésie comme en architecture le génie chrétien a enfanté une ère nouvelle qui laisse bien loin derrière elle ces conceptions helléniques qui toutes portent l'empreinte de l'égoïste déification des passions humaines. Mais où sera le lien qui viendra rattacher l'Occident à l'Orient, l'art chrétien à celui de l'antiquité, et nous fournir un guide sûr pour remonter plus haut que la Grèce, et jusque dans les âges primitifs, à la recherche de ce premier type de poésie dont Homère et Platon ne furent que les traducteurs incomplets ? C'est là une bien grande et difficile question ; et cependant comment trouver le point d'union et d'origine entre les diverses littératures de l'Orient si nous ne la résolvons d'abord ? Le Christianisme seul y a pourvu ; à côté du Nouveau-Testament, il a placé l'Ancien ; Moïse, Abraham, Noé, le premier homme forment la préface de l'Evangile ; l'histoire de la Genèse, de l'Eden terrestre et du déluge, est l'exorde de la venue du Christ. Or, si la Bible contient la véritable tradition du genre humain, elle renferme aussi par cela même le type inaltéré de cette poésie primitive qui s'ouvre par la création du monde et se ferme par l'Apocalypse, cette prophétie de la consommation des temps et d'une autre création toute céleste. C'est de cette donnée qu'est parti M. Ludovic de Cailleux ; la Bible, pour lui, c'est l'idéal par excellence de tout art et de toute poésie ; c'est l'abîme où repose méconnu tout un monde encore inexploré de merveilles.

« L'antiquité biblique, dit-il, colosse vierge et sublime, possède des or-  
ganes profondément cachés par le Créateur sous un voile d'aspérités qui  
rebute l'œil et la main impuissante, mais qui, déchiré par un génie su-  
périeur, déroule à sa vue les merveilles de l'inconnu..

« Aujourd'hui donc que tout est usé, et que le nouveau semble aussi dif-  
ficile à trouver qu'un cœur qui batte dans les entrailles d'un cimetière,  
on ne découvrira jamais un seul atome de poésie virginale que là.

« La Bible créa la poésie. »

† Au Comptoir des Imprimeurs-Unis, 15, quai Malaquais.

M. de Cailleux traite fort sévèrement tous les essais d'imitation biblique qui ont été faits jusqu'ici. Sans doute il a raison au fond ; mais il eût dû tenir compte des circonstances qui ont rendu ces essais stériles, et indiquer surtout quelles étaient celles qui, aujourd'hui, peuvent en favoriser singulièrement l'essor. A-t-il été beaucoup plus heureux que ses devanciers ? Nous le croyons, et cependant que de critiques soulève son ouvrage ! L'auteur n'a-t-il pas étudié la Bible beaucoup plus en poète profane, en philosophe, en philologue, qu'en chrétien, et ne s'est-il pas ainsi volontairement privé de l'intelligence de ses plus profondes beautés ? N'a-t-il pas trop négligé le fonds en se préoccupant exclusivement de la forme ? N'a-t-il pas rendu son œuvre bizarre, en quelques endroits surtout, en mettant un mot hébreu pour titre de chacun de ses chapitres ou *testaments*, comme il les appelle un peu prétentieusement. Nous penchons à croire qu'on peut à bon droit lui reprocher ces défauts. Néanmoins son livre est remarquable à plus d'un titre ; c'est l'essai de restauration de poésie hébraïque le plus vigoureux qui ait été fait jusqu'ici ; il contient quelques parties d'une grande beauté, qui attestent, à défaut même des notes savantes qui terminent l'ouvrage, que l'auteur connaît bien son sujet et qu'il l'a sérieusement étudié. La scène du poème, placée au temps de Noé et du déluge, remonte, par des récits, jusqu'à la malédiction de Caïn. Nous nous contenterons de citer un court fragment pris au hasard pour montrer de quelle manière l'auteur a essayé de reproduire la simplicité patriarcale des récits bibliques.

« Alors Noé dit à Méthousaël :

« Géant, enfant des hommes, si j'ai trouvé grâce devant vous, mangez.

« Et Sahraï posa du pain devant lui, et les jeunes filles du lait, du miel, des figues, des dattes et des gâteaux dorés, cuits sur la cendre.

« Je ne mangerai point, répondit le fils d'Abdénago, que je n'aie parlé mes paroles.

« Et Noé dit : Parlez.

« Et Méthousaël, regardant Sem, Cham, Japhet, Hagher-Benoni, Rachel-

« Roma et Cherubim-Habela, dit à Noé :

« Monseigneur, ce sont là tes enfants ?

« Et Noé répondit : Oui.

« Et Méthousaël dit encore à Noé :

« Quel est l'âge de ta vie ?

« Et Noé répondit : Six cents ans quand viendra l'autre année.

« Mes années jusqu'ici courtes et mauvaises.

« Elles n'ont pas atteint le nombre des jours du pèlerinage de mes pères,

« Adam et Seth.

« Et mes jours ont pérégriné durement sous les cieux.

« Et ils seront témoins des convulsions et des derniers soupirs de la nature.

« Enfant de la chair, regarde : voici l'arche. »

*Le Gérant, V.-A. WAILLE.*

---

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET C<sup>o</sup>,  
Rue de Seine, 32:

**DE**

**LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT**

**A LA PROCHAINE SESSION.**

Un nouveau projet de loi sur la liberté de l'enseignement doit être présenté pendant le cours de la session prochaine, non à la Chambre des Pairs, mais à la Chambre des Députés. Ce projet sera plus conforme aux injonctions de la Charte, plus favorable à la liberté religieuse que ne l'était celui de 1844, parce que la dispersion des Jésuites place désormais le gouvernement dans une position meilleure à l'égard de l'opposition, ennemie déclarée de cette liberté comme de toutes les autres : tel est le langage que tiennent en ce moment les seuls membres du cabinet qui attribuent quelque importance aux questions religieuses et morales dont tous les esprits éclairés poursuivent en France la solution depuis quelques années.

Nous nous proposons d'apprécier la valeur de cette déclaration de messieurs les ministres, ainsi que l'effet produit par la dispersion des Jésuites sur l'esprit des partis politiques qui divisent le pays et les Chambres. Après avoir ainsi déterminé, sans illusion ni faiblesse, l'état réel des choses, nous essaierons de tracer la ligne de conduite que doivent suivre, dans les circonstances difficiles où ils se trouvent placés, tous ceux qui considèrent la liberté religieuse soit comme un droit et un besoin de la religion catholique, soit comme la conséquence des principes qui ont dicté le pacte fondamental sous l'empire duquel la France vit et prospère. Tel est l'objet de cet article.

Le jour où *le Ministre* annonça que la négociation ouverte à Rome par le gouvernement avait été couronnée d'un succès complet, et que la Société de Jésus allait cesser d'exister parmi nous, il se passa un fait singulier et que nous ne devons pas oublier. Les divers organes de l'opposition philosophique et révolutionnaire témoignèrent autant d'incrédulité et de dépit que les catholiques ressentaient d'étonnement et de douleur. On les vit s'unir à ces derniers pour soutenir d'abord que M. Rossi n'avait point obtenu le triomphe dont le ministère se targuait, ensuite que ce succès manquait de toutes les conditions qui pouvaient lui donner une importance véritable. Nous les entendons encore de loin en loin répéter ces tardives dénégations. En supposant qu'il eût existé en France un seul homme fermement convaincu que les Jésuites n'étaient pas, pour les différents partis plus ou moins révolutionnaires, une occasion, un prétexte, un drapeau propre à troubler les esprits et à échauffer les passions, nous pensons que cette nouvelle preuve l'aurait tiré de son erreur.

Si nous revenons sur cette vérité désormais incontestable et même incontestée, que la haine contre l'ordre des Jésuites n'est ni sérieuse ni sincère ; que les prétendus ennemis de cet institut ne croient pas un mot de tout ce qu'ils disent de son influence, de ses desseins, de ses richesses, ni du péril que courrait la chose publique si nous laissions vivre en paix trois ou quatre cents religieux disséminés sur la surface de la France, ce n'est pas pour nous donner la satisfaction peu charitable de mettre au grand jour la duplicité du parti révolutionnaire, qui, depuis trois ans, attaque avec frénésie des gens dont au fond il ne pense ni bien ni mal, mais uniquement pour faire comprendre aux amis de la religion et de la liberté le nombre et la grandeur des obstacles qu'ils auront à surmonter avant de parvenir à la réalisation de leurs vœux ; car nous en sommes arrivés à cette extrémité de regretter, en quelque sorte, que la haine contre les Jésuites ne soit pas sincère. Si, en effet, cette inimitié eût pris sa source dans quelque peu de conviction, on aurait pu la combattre avec l'arme puissante qui mine, ébranle et détruit les convictions, avec le raisonnement ; si, par impossible, cette arme se fût brisée entre nos mains, fiers et contents de leur triomphe, les adversaires de la liberté religieuse se se-

raient vraisemblablement montrés plus faciles et plus généreux sur les questions que la ruine des Jésuites n'aurait pas décidées. Combien aujourd'hui la situation est différente! Le prétexte enlevé, nous voyons apparaître dans leur nudité des haines, des passions, des rancunes que nous croyions éteintes ou du moins satisfaites. Vaincus, il nous faut recommencer la lutte, car l'ennemi ne nous accorde pas même le temps de déplorer la plus douloureuse des défaites; il nous appelle, nous provoque, et nous prédisant de nouvelles déceptions et de nouveaux revers.

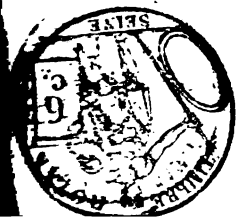
Sans doute le mal est grand et profond. Pourquoi dissimulons-nous cette vérité? Sans doute nous éprouverons encore bien des mécomptes dans la carrière laborieuse où nous sommes entrés, car nos adversaires sont habiles et puissants, puissants là même où nous ne devons guère supposer qu'ils le fussent. Mais s'est-il donc passé quelque chose qui doive nous retirer du cœur l'espoir et le courage, ces deux soutiens impérissables de quiconque se voue à la défense de la religion et de la liberté? Comptiez-vous vaincre de vieilles erreurs artificieusement enracinées dans l'esprit de la nation et introduire au sein de notre droit public un principe nouveau de liberté à l'aide de quelques discours ou de quelques brochures? Sachons mesurer nos efforts et notre persévérance à la grandeur du but que nous voulons atteindre, et rappelons-nous qu'il n'est pas une seule des libertés dont la France jouit en ce moment qui n'ait été conquise, par nous ou par nos pères, au prix des plus durs sacrifices et du plus pénible labeur. Voyez combien l'enfantement de la liberté de la presse, mère et protectrice de toutes les autres, a été long et pénible. Aucune liberté ne se présenta jamais avec autant de faveur : les mœurs étaient depuis longtemps disposées à la recevoir, toutes les opinions la réclamaient, et elle n'inspirait d'ombrage qu'au pouvoir souverain, qui est et qui sera longtemps encore le plus faible des pouvoirs sociaux. Son triomphe semblait donc assuré et facile. Ouvrons l'histoire et lisons. En 1789, la liberté de la presse est proclamée; mais trois ans après, au 10 août 1792, elle succombe avec le trône. Elle renaît sous le Directoire, périt de nouveau le 18 fractidor, et, si elle reparait quelques instants à l'époque du Consulat, c'est pour recevoir des mains du grand homme des chaînes qu'elle portera pendant toute la

durée de l'Empire. La Restauration s'engage, par la Charte qu'elle octroie, à laisser la pensée vivre librement; mais, harcelée sans relâche par d'implacables ennemis, inquiète et douteuse d'elle-même, tantôt elle accorde, tantôt elle retire cette liberté, et tombe au moment où elle venait de la violer encore. La révolution de Juillet place enfin la liberté de la presse, si longtemps contestée, si péniblement acquise, au rang des droits qui ne peuvent plus périr. Quarante années de luttes contre un pouvoir qui ne fut pas toujours puissant et redoutable, de perpétuelles alternatives de succès et de revers, telle est l'histoire de l'établissement d'une liberté que chacune de nos constitutions avait successivement proclamée, et qui s'appuyait sur le vœu de tous les citoyens, sans distinction de classes ou de partis. Et l'on supposerait que la liberté religieuse, qui froisse les préjugés d'une nation que je me contente d'accuser d'indifférence en matière de religion; liberté que le gouvernement repousse et n'acceptera que contraint et forcé, parce qu'elle aura pour effet de diminuer l'empire qu'il s'est arrogé sur le clergé catholique; liberté dont les cultes dissidents s'effraient, parce qu'ils voient en elle un principe de force pour un adversaire déjà trop redoutable; on supposerait, disons-nous, que cette liberté, qui n'a aucune racine dans les idées anciennes et dans les vieilles mœurs de la France, et que la Charte de 1830 a, pour la première fois, reconnue, peut s'établir sans rencontrer, de la part des incrédules, des philosophes et des révolutionnaires, aucune résistance sérieuse; que nous n'aurons qu'à nous présenter la Charte à la main pour obtenir ce qu'elle nous accorde! Jamais illusion plus trompeuse et moins excusable n'aurait été conçue. Une lutte vive et prolongée était inévitable; ajoutons qu'elle est nécessaire, qu'elle sera bonne et fructueuse. Un principe nouveau de droit public ne peut se faire accepter que quand ses avantages ont été clairement, publiquement démontrés, et qu'il a résisté sans faiblir à l'épreuve d'une longue et opiniâtre discussion. S'il fuyait le combat et s'intronisait de haute lutte, il laisserait derrière lui un ennemi redoutable, le doute, dont bientôt il sentirait les secrètes attaques; en acceptant la guerre, avec quelque adversaire et sur quelque terrain que ce soit, il se prépare un triomphe durable et un règne paisible; car il se sera fortifié, épuré, agrandi en subissant courageusement des

temps pénibles et des fortunes diverses. Ses défenseurs, selon une loi constante, l'aimeront d'autant plus qu'ils auront longtemps travaillé et souffert pour sa cause.

Cette guerre, que les âmes incertaines peuvent seules regretter, est à peine commencée depuis trois ans, et déjà nous avons obtenu des avantages dont un échec récent ne saurait diminuer le prix. Rappelons ceux de ces succès qui doivent le plus nous flatter, parce qu'ils sont à la fois un gage d'avenir pour nos doctrines et de mémorables services rendus à la patrie.

Après la révolution de Juillet, la France se livra tout entière aux soins que réclamait l'affermissement d'un gouvernement nouveau et contesté. Quand elle eut, non sans de douloureux combats, désarmé les partis, rassuré les intérêts et rétabli la paix intérieure, elle tomba dans une sorte d'atonie morale, comme épuisée par les longs et fatigants efforts qu'elle venait de faire. Désenchantée des améliorations politiques, dédaigneuse même des institutions constitutionnelles, pour lesquelles, durant les quinze années de la Restauration, elle avait montré une sollicitude si jalouse; indifférente pour ce qu'elle avait détruit et pour ce qu'elle avait élevé, elle ne songea plus qu'à augmenter son bien-être matériel. Tracer des routes et des chemins de fer; creuser des canaux et des ports, fortifier sa capitale, abaisser le prix de la laine, du coton et du sucre, élever le taux des effets publics, envier l'Angleterre, médire de la Russie, humilier son propre gouvernement, tel était l'aliment journalier de cette nation qu'on avait appelée, en d'autres temps, *la reine de la pensée*, et qui semblait avoir abdiqué pour toujours et sans regret cette noble suprématie, quand le ministère actuel vint, avec nonchalance et pour obéir tant bien que mal aux prescriptions de la Charte, présenter aux Chambres un projet de loi sur la liberté de l'enseignement, dont le caractère et la forme indiquaient assez que ses auteurs avaient cru que la France n'attacherait pas à leur œuvre plus d'importance qu'ils n'en attachaient eux-mêmes. De l'avis de tous nos hommes d'Etat, ce projet de loi ne devait susciter aucun débat sérieux dans les Chambres, qui avaient toute autre chose à faire que de chercher à réaliser une théorie dangereuse, introduite dans la Charte, le lendemain des trois journées, par quelque vainqueur en distraction. Nous le demandons : à qui sommes-





nous redevables que cette prévision outrageante ait été démentie ; que la France, retrouvant tout à coup son amour pour ce qui est grand, noble, désintéressé, se soit précipitée avec enthousiasme dans l'examen d'une question morale et sans application immédiate ? à qui ? sinon à l'épiscopat et aux généreux orateurs, aux habiles écrivains qui, marchant à sa suite, ont réveillé la France et l'ont ramenée aux seules luttes dignes de sa haute intelligence ?

Les chefs du clergé et leurs auxiliaires ont, en cette circonstance, rendu à la dignité et à l'honneur de notre nation un service que ni les philosophes ni les universitaires n'étaient en disposition de lui rendre ; car, se flattant de l'espoir de triompher sans combat, ces adversaires de la liberté religieuse fuyaient la discussion et ne l'ont acceptée que quand elle était devenue pour eux inévitable. Ils prétendent que ce long silence leur fut commandé par la modération et par l'amour de la concorde : ce qu'ils ont fait depuis montre assez la valeur de cette excuse. Non, la France est devenue ou deviendra équitable, et elle honorera de sa reconnaissance ceux qui, l'arrachant au joug des intérêts matériels, la rappelèrent à sa véritable vocation, qui est d'éclairer les peuples et de régner dans le domaine de la pensée : *Hæ tibi erunt artes.*

Si la controverse sur la liberté religieuse n'eût procuré à notre pays que cet unique avantage, nous ne la considérerions pas moins comme un bienfait, et nous adresserions, pour notre compte, à ceux qui en ont donné le signal de vives actions de grâces ; cependant nous reconnaissons volontiers que, pour les esprits positifs, pour les hommes que l'on appelle *politiques*, pour quiconque regarde l'action incontestée du gouvernement et le calme plat de l'opinion comme les conditions du bonheur public, ce bienfait ne suffit pas pour compenser les maux qu'entraînent après elles une foule de passions et de haines tout à coup déchaînées, et dont nous entendons mugir autour de nous la colère. Interrogez, écoutez les organes de ces passions, scrutez leurs pensées secrètes, recueillez leurs aveux, leurs doutes, leurs craintes, et bientôt vous reconnaîtrez que cette discussion, qui vous effraie, a déjà produit le résultat, si précieux sous le rapport politique, de décrier et de frapper d'une impuissance inguérissable deux factions qui seules font aujour-

d'hui obstacle à l'affermissement en France des institutions constitutionnelles et de la dynastie régnante. Est-il nécessaire d'ajouter que nous parlons du parti républicain et du vieux libéralisme ?

Nous ne sommes pas de ceux qui s'étonnent que les idées républicaines aient toujours trouvé chez nous, depuis la Révolution, d'obstinés partisans, ni que le nombre de ces derniers se soit accru après l'événement de Juillet. Ces idées, comme toutes les théories inapplicables, ont en elles quelque chose de simple, de pur, de désintéressé, qui séduira en tout temps, et malgré des avertissements sévères, les esprits enthousiastes et les rêveurs solitaires ; mais ce qui nous surprend plus que nous ne pouvons l'exprimer, c'est de voir nos républicains actuels déserteurs des doctrines de liberté, de justice, de droit commun, qui firent la force, nous ne disons pas la gloire, de leurs prédécesseurs, et dont le seul homme de leur parti auquel on ait pu, dans ces derniers temps, attribuer du talent et du caractère, s'était rendu l'apologiste éloquent et habile, embrasser et défendre avec rudesse les théories décriées de l'absolutisme. Ils prétendent que c'est l'absolutisme populaire qu'ils soutiennent ; cette se perd ; mais ce n'en est moins l'absolutisme avec son mépris de l'indépendance et de la dignité humaine, son dédain de tout droit individuel, son besoin d'obéissance aveugle. Se faisant justice à eux-mêmes, ils ont déposé le nom de républicains et s'appellent *radicaux, communistes, phalanstériens, socialistes*, etc. Comme ils n'exercent plus aucune autorité sur les classes éclairées de la société, ils s'adressent aux classes laborieuses et illettrées, et, à force de caresser leur ignorance et leurs appétits aveugles, ils sont parvenus à conquérir sur elles une influence dont à tout moment ils nous menacent, et que nous aurions tort de dédaigner.

Le vieux libéralisme vit dans une région plus élevée que le communisme ; il fréquente les antichambres dorées, et on est certain de le rencontrer partout où se distribuent des emplois, des honneurs ou de l'argent. Il siège dans les Chambres, dans les collèges électoraux, les conseils généraux ou communaux, professe à l'Université, et délaye chaque matin dans cinq ou six gazettes, non pas ses doctrines, car il n'en a aucune, mais ses antipathies, qui sont nombreuses et qui s'attaquent à tous les

fondements d'une société bien établie. Ce parti se forma sous la Restauration par la coalition des intérêts et des préjugés que ce régime nouveau se trouvait dans la nécessité de blesser, et ne se proposait d'autre but que de renverser le trône des Bourbons, sauf à chercher ensuite comment on le remplacerait. Son œuvre était donc une œuvre de pure destruction, et ses doctrines consistaient à nier ce que le gouvernement affirmait, à vouloir le contraire de ce qu'il voulait, et à tendre partout de misérables embûches à un pouvoir confiant et, au fond, bien intentionné. Que les passions du temps aient concilié aux actes d'un tel parti les faveurs de la popularité, c'est un fait que l'on ne peut nier et qui ne tourne guère à l'honneur de notre nation ; car, si l'on comprend que la multitude se laisse séduire par de brillantes théories habilement présentées, on a de la peine à comprendre qu'une faction qui vivait uniquement de négations, qui avait tout contesté, attaqué, outragé : religion, justice, morale, liberté, intérêt public, ait pu prendre assez d'empire sur un pays dont le sens est droit et l'intelligence élevée pour y susciter une révolution beaucoup plus grave dans ses conséquences qu'elle ne le parut d'abord. La Restauration vaincue, la France aurait dû payer le libéralisme de ses services et le congédier ; il n'en fut rien. Ce parti, arrivé au pouvoir, sut s'y maintenir. Bien plus, il fit de ses vices d'autrefois un système, une théorie politique à l'usage des circonstances nouvelles, et lui donna pour base le plus large scepticisme. Ne rien croire en religion ni en morale, ne croire, en politique, qu'au succès, tel est, en peu de mots, le symbole de cette école de haute incrédulité que l'on appelle de nos jours le *vieux libéralisme*. Aussi longtemps qu'elle vivra, se recrutera et jouira de quelque crédit parmi nous, notre société, si mal affermie, portera dans son cœur un germe de corruption que les bons citoyens doivent s'efforcer d'étouffer, sans compter toutefois sur l'appui du gouvernement, attaqué lui-même par le mal qu'il s'agit de guérir.

Il faut aller au-devant d'une objection grave qu'on ne manquera pas de faire. La France, dira-t-on, ne connaît peut-être pas exactement ce qui constitue la vraie liberté ; souvent elle s'y est laissé tromper avec la plus étrange simplicité ; cependant elle l'aime d'instinct, et l'on ne saurait aujourd'hui la sé-

duire et l'entraîner sans lui en montrer au moins l'image ; or, comment deux partis, dont l'un hait franchement la liberté, et l'autre la dédaigne, pourraient-ils exercer chez elle quelque peu de puissance ? La réponse est celle-ci : parce que, à force de répéter et d'encenser son nom, de se dire ses vrais, ses seuls, ses incorruptibles défenseurs, ils sont parvenus à tromper la foule de gens crédules qui forment cette rumeur appelée l'opinion publique. Qui ne voit que, pour leur ôter tout crédit, tout moyen de nuire, pour les déconsidérer et les perdre, il suffit de les montrer tels qu'ils sont, de les démasquer, et que, si l'on pouvait les amener à trahir eux-mêmes leur haine de la justice et de la liberté, ils seraient, eux et leurs doctrines, à jamais décriés aux yeux de tout ce qu'il y a en France d'hommes honnêtes et amis de leur pays ?

La discussion sur la liberté religieuse a eu en partie cet effet. Une place d'honneur était réservée aux républicains et aux libéraux dans une discussion qui avait pour objet de régler l'exercice de deux droits individuels également sacrés et imprescriptibles : le droit d'association, et le droit du père de famille de choisir pour ses enfants le mode d'éducation qui lui paraît le meilleur. Ces droits avaient été jadis inscrits par les républicains dans leur *Déclaration des Droits de l'homme*, et les libéraux s'en étaient faits, sous la Restauration, les chaleureux champions. Nul doute, ils vont saisir l'occasion qui leur est offerte de montrer qu'on a eu grand tort de les flétrir du nom de comédiens politiques, qu'ils sont et qu'ils resteront toujours de fidèles et loyaux amis de la liberté, dans les bons comme dans les mauvais jours, et qu'ils savent que les droits politiques ont été établis, non pour les majorités, mais pour les minorités ; non pour ceux qui peuvent ce qu'ils veulent, mais pour ceux qui ont besoin d'être garantis contre les abus d'une autorité dont ils sont les adversaires. Rien de ce qu'il était naturel de prévoir n'arriva. Egarés par leurs vieux préjugés voltairiens, ces partis se déclarèrent les ennemis acharnés du droit d'association que naguère ils réclamaient pour eux-mêmes, parce qu'un petit nombre de religieux auraient été appelés, comme tous les citoyens, à jouir de ce droit ; ils ne combattirent pas avec moins de violence la liberté de l'enseignement, parce que, si cette liberté eût été accordée, sans doute quelques membres du clergé

catholique en auraient profité. Nous ne croyons pas que l'on trouve dans l'histoire des partis un exemple aussi frappant d'aveuglement, ni qu'on ait jamais vu des factions se suicider d'une manière aussi insensée et aussi éclatante. Aujourd'hui, la France sait que ces fiers républicains, ces rusés libéraux sont, malgré leurs belles protestations, les suppôts d'un absolutisme bâtard. Si, ensuite, elle se laisse piper à leurs discours, elle sera sans excuse et ne pourra s'en prendre qu'à elle-même. Or, qui a contrainct ces ennemis du repos public et de la constitution à déchirer de leurs propres mains le masque qui les cachait et à se déclarer eux-mêmes impuissants à servir, en quoi que ce soit, la cause de la liberté constitutionnelle, si ce ne sont les hommes de bien qui, les premiers, ont déployé le drapeau de la liberté religieuse? Ils ont donc, en servant les intérêts sacrés confiés à leur garde, mieux mérité de la chose publique que tous ces grands politiques que nous voyons se disputer entre eux les lambeaux d'un pouvoir énervé.

Nous irions cependant trop loin si nous affirmions que les défenseurs de la liberté religieuse ont complètement retiré à leurs adversaires les moyens de nuire; pour y parvenir ils avaient besoin d'un appui qui, selon toutes les conjectures de la sagesse, de la raison, de l'intérêt bien entendu, ne devait pas leur manquer, et qui, cependant, leur a fait complètement défaut; cet appui était celui du gouvernement.

Nous savons tout ce qu'il y a, dans le ministère actuel, de faiblesse, de timidité, de résignation; nous savons qu'il ne vit qu'à la condition que personne ne s'en aperçoive; mais enfin il se compose de gens honnêtes, enrôlés à la vérité presque tous sous la bannière du vieux libéralisme, toutefois amis sincères de l'ordre, de la Charte, de la dynastie, et assez éclairés pour comprendre que le salut de ces grands intérêts exige la ruine des partis hostiles. Pourquoi n'ont-ils donc pas porté le poids de leur influence du côté des défenseurs de la religion et de la liberté constitutionnelle? Ignorent-ils que ceux-ci sont les véritables conservateurs; qu'eux seuls professent les doctrines qui font vivre et prospérer les Etats, et que tôt ou tard il faudra venir à eux ou périr? Non; mais élevés à une école politique pour laquelle tout l'art de gouverner consiste à éluder les difficultés, à se glisser entre les obstacles, à ne donner tort ni raison à

personne, ils ont laissé échapper une admirable occasion de faire triompher la vérité qu'au fond ils voudraient pouvoir servir librement. Et cependant il ne fallait pour la saisir ni un courage inébranlable, ni une force surhumaine ; il fallait simplement savoir être avec ses amis et contre ses ennemis. C'était, à ce qu'il paraît, leur en demander beaucoup trop. Tendait la main droite aux adversaires de la religion, la main gauche à ses amis, le ministère se flatte d'être le lien qui réunira des hommes que sépare un abîme : tel est le plan de conduite qu'il suit dans les affaires religieuses depuis trois ans, et dont, le croira-t-on ? il célèbre de très-bonne foi la sagesse et les brillants succès.

Le cabinet n'est point ultra-universitaire. Il comprend que l'Université impériale ne peut régner avec tous ses privilèges sous un régime constitutionnel, et, en 1844, il la défendit mollement dans la Chambre des Pairs, laissant l'enthousiasme, les fleurs de rhétorique et les larmes à un fameux professeur de philosophie. Le ministère ne partage aucunement les passions que la populace du parti communiste et du vieux libéralisme a excitées contre les Jésuites, et plutôt que de céder à ces honteuses passions et que d'agir par lui-même, il a entamé avec la cour de Rome une négociation tortueuse qui ne décide rien et ne satisfait personne. Les intentions du cabinet sur ces graves matières ne sont donc pas véritablement mauvaises, mais on ne peut pas dire non plus qu'elles soient bonnes ; elles sont ce qu'il est lui-même, et, pour prévoir son attitude à la session prochaine, nous ne voyons pas d'autre moyen que de chercher à deviner le rôle que joueront, dans la discussion sur la liberté d'enseignement, les divers partis qui composent la Chambre des Députés, c'est-à-dire le côté gauche ou parti républicain, le centre gauche ou vieux libéralisme, les conservateurs, et le parti religieux formé du petit nombre de Députés, pris sur tous les bancs de la Chambre, qui sont unis dans la ferme volonté de défendre jusqu'au bout, et malgré le désavantage de leur position, la cause de la religion et de la Charte. Nous allons entreprendre cette recherche, qui, grâce à la franchise de nos adversaires, n'offre rien de difficile ni de problématique. Nous prions le lecteur de nous pardonner si nous l'entraînons dans le labyrinthe d'obscures intrigues où les mœurs politiques, corrompues

par de trop fréquentes révolutions, ont emprisonné nos institutions parlementaires.

Si l'on jugeait de l'opinion du côté gauche de la Chambre des Députés en matière religieuse par celle des journaux qui sont les organes avoués de cette fraction de la Chambre, il faudrait dire que les honorables membres qui la composent ressentent une aversion profonde, incurable, une sorte d'horreur instinctive contre toute liberté religieuse, et que la prochaine délibération donnera une large issue à ce sentiment amer : ce serait commettre une erreur et aller beaucoup trop loin. Dans l'état de décadence où est tombée la presse périodique, on ne pourrait admettre qu'elle représente les diverses opinions qui s'agitent au sein de la Chambre des Députés sans faire à celle-ci une véritable injure. Cette assemblée obéit souvent à l'impulsion des journaux, mais par faiblesse, sans penser ce qu'ils pensent, et avec la volonté secrète de secouer à la première occasion, qui à la vérité ne s'offre jamais, ce joug avilissant. Le côté gauche, héritier des vieilles traditions révolutionnaires, se rit de toute idée religieuse, hait le clergé comme on hait un ennemi qu'on croyait avoir écrasé et qui vit; mais il a une confiance hautaine dans les doctrines qu'il professe, et ne craint ni les idées religieuses ni le clergé; sa foi, sur ce point, est assez robuste pour que, si on l'abandonnait à sa propre impulsion, il accordât de lassitude, et afin de se montrer fidèle à des principes qui sont et qui resteront sa seule consolation, une liberté d'enseignement à peu près sincère. L'honorable chef de ce parti trouverait dans une telle concession, qu'il aurait soin d'accompagner de quelque menace rugissante contre le clergé, une occasion de faire briller la générosité de ses amis; mais il s'en faut de beaucoup que le côté gauche ait assez de bon sens pour comprendre qu'il est tout à fait désintéressé dans les intrigues politiques, et que sa tâche consiste uniquement à lutter pour les principes. On lui a persuadé qu'il doit souhaiter que le pouvoir descende sur les bancs voisins de ceux où il siège; il est donc toujours disposé à accepter un emploi dans les manœuvres du centre gauche, qui n'ont pourtant d'autre objet que de supplanter le cabinet actuel pour faire tout ce qu'il fait, ou plus mal encore. Nous pouvons donc demeurer convaincus que le côté gauche n'exercera aucune in-

fluence sur la prochaine discussion ; il parlera beaucoup de la liberté, des bonnes mœurs, de l'avenir de la patrie ; plus encore des droits de l'État sur les jeunes générations ; il critiquera quelque peu l'Université, lui reprochera de ne débiter que du grec et du latin, de ne pas enseigner la mécanique et les arts industriels ; mais, en définitive, il suivra l'impulsion qui lui sera donnée par les fortes têtes du centre gauche. Laissons donc ce parti à ses rêveries et à ses mésaventures, et occupons-nous de ceux qui le mènent.

Le centre gauche est le quartier général du vieux libéralisme. Là sont précieusement conservées les idées et les pratiques de cette opposition de quinze ans dont la révolution de Juillet fut l'œuvre et le triomphe. Les temps ont changé, les hommes ont vieilli, et aujourd'hui les principaux de ce parti cherchent à raviver par les menées de l'intrigue parlementaire leur talent qui s'use et leur importance qui tombe. Vous les voyez s'épuiser en combinaisons de stratégie parlementaire, en calculs algébriques sur la force relative des diverses fractions de la Chambre, en marches et contre-marches, aujourd'hui pour former, demain pour dissoudre une coalition ; mais de doctrines, mais d'opinions, point. Trois fois habile serait celui qui pourrait nous apprendre ce que pensent ou ce que ne pensent pas ces avides collatéraux qui, l'œil fixé sur le *facies* ministériel et la montre à la main, appellent de leurs vœux homicides un héritage qu'ils n'ont plus le temps d'attendre. Par l'effet de leur prodigieuse activité, de l'idée répandue qu'ils doivent arriver prochainement au pouvoir, et en ne négligeant aucune parcelle de l'esprit qu'ils ont eu autrefois, ces hommes, sans diriger l'assemblée, exercent sur elle, souvent à son insu, une influence notable, que balance une autre influence qui réside plus haut et qui est plus habile.

En matière religieuse, le centre gauche est purement philosophe ou indifférent. Vivant de contradictions, vous le verrez soutenir la liberté religieuse en Allemagne, parce qu'elle y est utile à Ronge, et la combattre en France, parce que ce sont les catholiques qui la réclament ; mais il se montrerait même sur ce point d'assez facile composition, et se bornerait à fredonner pour son propre compte les gravelures de Voltaire, s'il ne trouvait dans la guerre qu'il fait au clergé le moyen de réchauf-



fer la verve du vieux libéralisme et de donner de l'embaras au cabinet. Ce qui s'est passé l'an dernier et cette année prouve assez que telles sont ses véritables dispositions.

Dans les diverses phases de sa vie ministérielle, l'honorable chef de ce parti ne montra pour la religion catholique, il faut le reconnaître, ni haine ni amour. On cite même des lettres qu'il adressa aux préfets des départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, en qualité de ministre de l'intérieur, où sont développées, au sujet des congrégations religieuses, quelques idées de tolérance qu'un ami de la liberté ne répudierait pas. On ne peut donc pas dire qu'il y ait en lui un mauvais vouloir systématique contre le culte de la majorité de ses concitoyens, et si l'année dernière il sollicita avec insistance les fonctions de rapporteur du projet de loi sur la liberté de l'enseignement, s'il posa sur son rapport le cachet des plus pernicieuses préventions, ce serait le juger beaucoup trop sévèrement que d'affirmer qu'il trouva ces préventions au fond de son cœur, où il n'eut qu'à choisir.

Le temps, la réflexion, les séductions du pouvoir, qui mènent toujours à l'indifférence en politique, dégarnissent chaque jour les rangs du vieux libéralisme, et ce parti ne se soutient que par les recrues que l'Université lui envoie. L'Université est le séminaire du vieux libéralisme, et à ce titre elle lui est chère plus que nous ne pourrions dire. Lorsqu'elle vint éperdue demander au centre gauche de la défendre contre la concurrence du clergé, qu'elle se déclarait elle-même impuissante à soutenir, ce parti pouvait-il, sans se rendre coupable de la plus noire ingratitude, dédaigner ses terreurs et rire de ses larmes? L'honorable M. Thiers fut choisi comme l'écrivain le plus capable de payer généreusement cette dette sacrée, et ses amis lui enjoignirent de donner à son apologie de l'Université l'ampleur d'un symbole de foi politique, propre à faire illusion sur l'état de pénurie et de décrépitude où est tombé le vieux libéralisme. Soyons justes et ne craignons pas d'avouer que le talent de l'homme d'Etat s'est retrouvé tout entier, et a même dépassé les espérances des universitaires et de tout ce qu'il y a en France d'anciens libéraux. Les journaux rapportèrent que de nombreuses députations de professeurs, de réfugiés et de condamnés politiques étaient allés mettre aux pieds de l'éloquent

rapporteur l'hommage de leur reconnaissance. Personne ne les loua ni ne les blâma, parce que chacun sentit qu'ils n'avaient fait que leur devoir.

Célébrer les services et les vertus de l'Université, rendre quelque souffle de vie à un parti qui meurt étaient des actes méritoires, mais qui ne devaient pas avoir pour effet de porter le centre gauche aux affaires, car le cabinet était fermement décidé à n'attacher son existence au triomphe d'aucun des principes de liberté que le projet de loi soulevait. Quand le centre gauche se fut assuré de cette décision du ministère et qu'il eut compris que l'objet unique de la discussion serait de compléter notre droit public en accomplissant une promesse de la Charte; en un mot, que toute question ministérielle serait écartée du débat, il cessa d'y prendre aucun intérêt, et *enterra*, en 1845, de ses propres mains, sans nulle pompe, ce célèbre rapport qui avait été placé, en 1844, au rang des rares chefs-d'œuvre qui honorent le plus la tribune française. On a prétendu que, si le projet de loi sur la liberté de l'enseignement ne fut pas repris durant la dernière session, nous en sommes redevables à une sorte d'arrangement conclu entre le centre gauche et les députés légitimistes, arrangement qui assurait à l'opposition les voix de ceux-ci dans le vote de l'Adresse. Nous ignorons si cette ténébreuse convention, qui, au surplus, est assez dans le goût et les habitudes du vieux libéralisme, exista réellement; ce que nous savons à n'en pas douter, c'est que le centre gauche dut renoncer d'autant plus facilement à soulever un débat qui ne pouvait plus tourner au profit de ses espérances, qu'il s'apprêtait à en provoquer un autre dont, selon ses prévisions, la conséquence devait être de placer le cabinet au milieu d'inextricables difficultés.

Le centre gauche arrêta que des interpellations seraient adressées aux ministres sur l'inexécution des lois du royaume relatives aux congrégations religieuses, et l'honorable M. Thiers fut encore une fois chargé de porter le drapeau de son parti. On dit que l'éloquent orateur n'accepta pas ce nouveau témoignage de la confiance de ses amis avec une complète satisfaction, et que, pour vaincre ses répugnances, il fallut recourir à l'intercession de quelques hommes d'élite qui exercent de l'influence sur ses déterminations. Quel sentiment pesait donc

sur la volonté de l'historien de l'Empire en ce moment? **Etait-ce le dépit de se voir, depuis cinq ans, toujours sur la brèche et toujours moins près d'entrer dans la place? **Etait-ce la douleur qu'éprouvent les hommes politiques, même les plus décidés, en sentant croître et se développer autour d'eux les inimitiés et les obstacles? **Etait-ce enfin la froide raison, cette compagne assidue des cheveux blancs? **Non. **M. Thiers n'avait besoin que de la sagacité politique dont il est doué pour comprendre que, par ses interpellations, il allait nuire à son parti et à lui-même. **Sans revenir sur des discours dont on parla beaucoup et qui sont aujourd'hui oubliés, rappelons en peu de mots l'effet que produisit sur l'esprit de la Chambre des Députés l'expédition du centre gauche contre les Jésuites.************

Avant l'ouverture de la discussion, le côté gauche avait promis d'appuyer, selon son usage, la tentative de ses voisins; il tint parole; mais, quand le débat se fut engagé et que **M. Thiers eut compendieusement développé l'idée que l'esprit de la révolution française serait anéanti, la Charte déchirée, la société nouvelle réduite en servitude, si les pouvoirs de l'Etat ne dissolvaient pas les associations formées par trois cents Jésuites, et que **M. le garde des sceaux, adhérant à tout ce que venait de dire **M. Thiers, eut demandé, pour grâce unique, qu'on lui permit de choisir le moment et les moyens d'exécuter ce qu'on lui ordonnait, le côté gauche, chez lequel survit encore quelque instinct de la dignité nationale, ne put souffrir que, pour l'intérêt d'une ambition privée, on calomniât la société actuelle, fille de deux révolutions, en la travestissant sous les dehors de la plus ridicule faiblesse, et, par l'organe de son orateur, il releva la discussion en déclarant qu'il ne s'agissait pas de faire la guerre à une poignée de Jésuites, mais bien au clergé catholique tout entier. **Le langage de l'honorable **M. Barrot révélait sans doute des dispositions peu bienveillantes pour les ministres des autels, ce qui est simple; mais en même temps ce langage trahissait le regret qu'éprouvait le parti de s'être laissé engager dans les voies d'une politique inhabile à choisir ses moyens d'attaque et surtout ses arguments.**********

**Le parti conservateur, qui forme la majorité de l'assemblée, compte dans son sein peu d'amis sincères des idées religieuses. **La source où il puise son pouvoir et l'influence qu'exerce sur****

ses opinions la presse périodique autoriseraient à ne le considérer que comme une fraction détachée du vieux libéralisme, si nous ne savions qu'éclairé par le sens politique il comprend parfaitement que ces perpétuelles hostilités contre les congrégations, le clergé, la religion, ébranlent en définitive la société et menacent le gouvernement; qu'elles ne sont, à vrai dire, qu'une arme révolutionnaire, semblable à toutes les autres. Par malheur il est dans la destinée de ce parti de toujours recevoir et de ne jamais donner l'impulsion. Vient-elle du gouvernement : il l'accepte avec docilité et satisfaction. Vient-elle de l'opposition : il cherche à résister, demande au ministère une direction, un appui; mais si celui-ci se tait et baisse la tête, il la baisse également. Les personnes qui ont assisté à la séance de la Chambre des Députés du 2 mai se rappellent que, pendant tout le cours de ses longues interpellations, l'honorable M. Thiers fut écouté par les conservateurs avec tristesse, fatigue, mécontentement, et cependant l'orateur caressait toutes les mauvaises pensées qui peuvent exister au sein du corps électoral; elles se rappellent aussi que le rôle accepté dans ce triste débat par M. le garde des sceaux produisit sur l'esprit des mêmes Députés un effet si fâcheux que le gouvernement crut devoir appeler à son secours la parole âpre et la science diffuse du procureur général Hébert. Et qui pourra jamais oublier l'étonnement et la confusion de l'assemblée quand elle entendit M. Thiers ordonner au cabinet de n'entretenir avec la cour de Rome que des négociations trompeuses et deux ministres du roi répondre qu'il en serait ainsi? Il faut avoir été témoin d'un pareil spectacle pour s'en former une juste idée. En sortant de cette séance, un député influent parmi les conservateurs nous disait : « Je rougis du rôle que le ministère nous a fait jouer. » Ce mot mérite d'être recueilli. Oui, le gouvernement aurait triomphé de l'intrigue ourdie contre lui par le vieux libéralisme s'il ne s'était pas résigné à la pensée que son métier à lui est de supporter les défaites; s'il n'avait pas cru qu'il valût mieux réussir secrètement à Rome que de gagner au grand jour et à la face du pays une de ces belles et pures victoires qui honorent et qui affermissent plus une administration que ne peut le faire un succès diplomatique obtenu auprès d'une puissance qui, on le sait, accordera tout si

on ne lui demande rien contre le dogme ni la discipline de l'Église. Le cabinet pouvait amener la Chambre à passer à l'ordre du jour purement et simplement sur les interpellations. Il n'a pas voulu risquer cette épreuve de sa force; les conservateurs ont donc voté l'ordre du jour motivé, affligés de trouver si peu de vigueur et de ressort dans les ministres qu'ils soutiennent, et honteux d'être conduits à cette extrémité de procurer un triomphe à des hommes politiques dont ils redoutent encore plus l'avenir qu'ils ne condamnent le passé.

M. Thiers et ses amis étaient arrivés à leur but. Sans doute ils avaient mécontenté le côté gauche et accru l'irritation des conservateurs contre eux; mais le ministère en prenant l'engagement d'exécuter, à l'égard des Jésuites, les prétendues lois du royaume, acceptait la périlleuse mission d'entamer avec ces religieux et leurs défenseurs nombreux et décidés une lutte judiciaire qui, en portant des deux côtés l'irritation au comble, allait exciter un orage à la violence duquel il semblait difficile qu'il pût résister. La négociation de M. Rossi, que nous ne considérons ici que dans ses effets politiques, vint ruiner entièrement cette espérance, tirer le cabinet d'un grave embarras et terminer cette longue intrigue, qui laisse le centre gauche à ses réflexions et à ses regrets, et M. Thiers, c'est-à-dire le personnage politique qui représente l'opposition à la liberté religieuse, affaibli partout, même dans son propre parti, que nous croyons moins disposé désormais à fonder ses espérances sur les qualités brillantes, la décision et le savoir faire de cet ancien ministre.

Si maintenant nous détournons nos yeux du passé et cherchons à percer les nuages d'un avenir prochain, nous sommes conduits à reconnaître que, grâce aux fautes périodiques de ses compétiteurs et à la disposition nouvelle où se trouve l'opinion publique, le ministère peut, s'il en a véritablement la volonté et s'il se décide enfin à mettre dans sa conduite quelque résolution, faire adopter par les Chambres, au début de la session de 1846, un projet de loi sur la liberté de l'enseignement conforme à la Charte et à l'intérêt du pays, que nous ne séparons pas de celui de la religion.

On vient de voir que la récente campagne contre les Jésuites a mécontenté tous les partis et tourné à la confusion des personnages qui en avaient arrêté le plan. Supposer que ces der-

niers reprendront encore une fois la question religieuse pour en faire une question ministérielle, ce serait leur dénier toute intelligence politique et tout amour-propre. Ils sentent, comme nous, la faute qu'ils ont faite, et voudraient-ils recommencer, ils ne trouveraient plus la même tolérance dans une assemblée qui ne prend aucun intérêt véritable aux matières philosophiques et religieuses; que les questions de cabinet amusent, mais à la condition qu'on en varie les motifs, et dont le seul désir sera de terminer, par une sorte de transaction ambiguë, un débat qui la fatigue et l'arrache à l'objet le plus cher de ses prédilections, aux tracés des chemins de fer. Les préjugés contre la religion et le clergé n'en régneront pas moins sur l'esprit de la majorité des membres de cette Chambre; mais l'empire de ces préjugés sera moins absolu, moins tyrannique, surtout si l'excitation du dehors ne vient pas leur rendre une partie de la force qu'ils possédaient il y a deux ans. Or, quelle sera l'influence des partis extérieurs sur les délibérations de la Chambre des Députés? Nous pouvons répondre à cette question.

Les mauvaises dispositions de l'assemblée sur la liberté religieuse, et plus particulièrement sur la liberté d'enseigner, peuvent aussi bien être ravivées par l'action des catholiques que que par celle des philosophes. Le même effet peut sortir de deux causes diamétralement opposées.

Lorsqu'en 1843 les membres les plus éclairés de l'épiscopat prirent la plume afin de montrer à une nation vive et distraite les conséquences que devait avoir pour son avenir la loi sur l'enseignement secondaire dont on préparait la discussion publique; lorsque, l'année suivante, tout ou presque tout l'épiscopat, voyant ses alarmes dépassées, adressa à la Chambre des Pairs et au gouvernement des pétitions ou des mémoires dans lesquels étaient démontrés avec modération, mais aussi avec une force irrésistible, les lacunes, les vices, les déceptions dont abondait le projet de loi présenté par le ministère et timidement amendé par la commission de la Chambre des Pairs; lorsqu'un nombre infini d'écrivains, ecclésiastiques ou laïques, entrèrent avec ardeur dans la voie que leurs vénérables pasteurs venaient d'ouvrir; tous ils se proposaient un double but: premièrement, de détruire les mauvaises opinions répandues dans le pays et de fortifier les consciences amies; ensuite, et acces-

soirement, de modifier, s'il était possible, les idées et les desseins des pouvoirs publics. Le premier de ces buts fut atteint, mais pas le second.

Le débat sur la liberté d'enseignement est terminé, bien que la loi ne soit pas rendue. Le calme et le silence ont succédé à la tempête d'une discussion violente, et quiconque possède quelques lumières et un peu de bonne foi est à même d'apprécier les résultats de cette récente agitation des esprits.

Il faudrait plus d'espace que nous n'en avons ici pour montrer combien cette controverse retentissante a donné de force et d'espoir aux amis de la religion, hier encore isolés, inconnus les uns aux autres, aujourd'hui unis, sur tous les points de la France, en la même volonté de ramener dans notre patrie l'empire de ces saintes pensées sans lesquelles il n'y a point de paix ni de bonheur pour les citoyens, de solidité ni d'avenir pour les gouvernements, de félicité ni de gloire pour les Etats; unis aussi dans cette ferme volonté de ne rien réclamer pour la religion qui ne lui soit accordé par la Charte, par nos lois sagement interprétées et par l'esprit de justice qui chez nous survit toujours aux haines les plus aveugles, aux préjugés les plus obstinés. Forts de leurs convictions, ils comptent sans étonnement les obstacles que la malveillance sème sur leurs pas; car ils savent qu'ils ont pour drapeau la vérité, pour guides et pour protecteurs des évêques l'honneur de la chrétienté, et pour gage de succès l'éternité de leur foi. Depuis trois années, les plus grandes questions religieuses et morales ont été agitées dans le sein de cette nation; le flambeau du monde animé par le souffle divin a jeté une vive lumière, et il suffit de regarder autour de soi pour demeurer convaincu que les bons sont devenus plus confiants, les indifférents moins nombreux, les ennemis plus irrités et par conséquent plus imprudents.

Rien d'aussi naturel, nous dirions presque d'aussi légitime que l'irritation de ces gens qui, ayant fait des lois et des révolutions contre la religion, s'aperçoivent que leurs théories politiques, leurs découvertes sociales, leurs droits nouveaux lui fournissent des armes, non-seulement pour se défendre, mais pour réparer ses désastres. Il y a dans cette déconvenue quelque chose de pénible, nous l'avouons. Nous reconnaissons aussi que les évêques et les écrivains catholiques, en se servant de la

liberté de la presse pour vaincre l'erreur, en invoquant la nation comme un juge équitable entre eux et les grands pouvoirs de l'Etat, ont indisposé ceux-ci, accoutumés qu'ils étaient à ne voir dans le clergé qu'un corps administratif recevant le mot d'ordre du ministère et l'exécutant en silence. Les évêques, en prenant la parole, disent nos ministres, ont *gâté leurs affaires*. Si ce langage irréséchi pouvait troubler la conscience de quelques-uns de ces vertueux prélats, nous oserions leur dire : « *Vo-*  
« *tre affaire* à vous est d'éclairer les esprits, de vaincre par tous  
« les dons que Dieu vous a départis les cœurs endurcis et rebel-  
« les, sans vous inquiéter de ces pouvoirs publics qui sont des  
« instruments de l'opinion et changeront comme elle, quand  
« vous l'aurez rendue meilleure. »

Si les évêques, en élevant la voix, ont nui à leur propre cause et rendu les Chambres moins disposées à se laisser arracher la liberté de l'enseignement, cet obstacle n'existe plus et les ennemis de cette liberté auront un argument de moins. La question générale de la liberté d'enseigner et les vices du projet de loi de 1844 ont été exposés avec une logique inébranlable, un art parfait, une haute éloquence, par l'épiscopat français, dans une foule d'écrits qui sont et resteront toujours entre nos mains. Le devoir est accompli et nous ne voyons aucune utilité à redire ce qui a été dit avec tant de force et d'éclat. Les ministres prétendent qu'ils ont besoin du silence des évêques et de la presse catholique pour obtenir de la Chambre des Députés une loi tolérable : ce silence existe ; ils peuvent lui attribuer le motif qui leur plaira, car la cause véritable en est simple et connue. Si leurs intentions sont sincères, comme nous aimons à le croire ; s'ils ne veulent pas déguiser sous le nom de transaction l'abandon des droits de la religion et de la liberté ; s'ils désirent honorer leur administration en servant, sans se trop compromettre, la cause qui seule dispense la vraie gloire, ils peuvent, par quelques jours de courage, réparer bien des faiblesses et rendre à notre pays un service dont la mémoire ne se perdra pas. En effet, la question ministérielle devenant étrangère à la question d'enseignement, celle-ci perd aux yeux du centre gauche la majeure partie de son intérêt ; le côté gauche se trouve replacé entre ses antipathies religieuses et son instinct de liberté ; le centre suit sans distraction le



programme des ministres qui, dès le débat de la discussion, viennent annoncer qu'ils ont, par leur négociation avec la cour de Rome, déjoué l'intrigue de leurs compétiteurs, satisfait aux exigences du pays, rappelé les évêques à la dignité du silence et fait justice à jamais de ce prétendu parti catholique qui seul est responsable de tout le mal. Vit-on jamais une attitude plus forte, plus majestueuse? Recherchons toutefois s'il est permis d'espérer qu'elle se soutienne et qu'elle décide la victoire du bon droit.

Oui, les partis politiques se présenteront à la discussion, las, épuisés, et assez disposés à laisser tomber de leurs mains quelques concessions; mais il existe derrière eux un intérêt qui n'en prétend faire aucune, qui combattra demain comme il combattait hier, comme il combattra toujours, c'est-à-dire avec une ardeur infatigable et au surplus très-naturelle, pour le maintien de ses éléments de vie: nous voulons parler de l'intérêt universitaire. Le plan du cabinet consiste à ménager une transaction, l'Université ne peut en accepter d'aucun genre; elle veut le monopole ou rien, car elle a envahi l'héritage des Jésuites et s'est approprié la fameuse devise que l'on sait. L'adversaire véritable du ministère, dans la prochaine session, sera donc l'Université. Nous ne pouvons que nous en applaudir.

L'Université n'est pas un faible ennemi, on le sait. Cette congrégation, qui, sous le prétexte de veiller à la garde des intérêts révolutionnaires, s'est saisie dans l'Etat d'une position formidable, d'où elle défie le pouvoir exécutif, ne laissera pas le législateur délibérer sur son avenir sans lui faire sentir l'étreinte de sa main vigoureuse. S'il se redresse et résiste, elle cherchera à le séduire en lui parlant de services rendus, de générations formées selon l'esprit du jour, de révolutions faites, de révolutions à faire, et elle se mettra à couvert, non plus derrière les passions qui vieillissent, mais derrière les intérêts qui ne vieillissent jamais, ne demandant pour prix de ses longs et généreux efforts aucun droit, aucun privilège nouveau, mais la liberté de cultiver en paix son modeste héritage. La Chambre des Députés compte dans ses rangs des universitaires célèbres, hommes habiles dans l'art de parler et d'écrire, populaires, ardents, ambitieux, près desquels viendront se grouper les adversaires convaincus et incurables de toute liberté

religieuse. Cette phalange sera d'autant plus à craindre pour le cabinet qu'une basse intrigue ne la fera pas mouvoir et qu'elle manœuvrera avec la supériorité qui lui sera donnée par la connaissance approfondie de toutes les questions à résoudre. Cependant son plus puissant argument, celui qui la fera peut-être triompher, n'est, comme on va le voir, qu'un sophisme palpable.

L'idée d'égalité contient en elle-même celle de justice. Quoi de plus équitable que d'imposer la même règle, la même loi à deux rivaux qui ont des prétentions contraires? Oui, sans doute, et c'est avec toute raison que l'on représente la justice tenant à la main une balance. Mais si les deux rivaux dont vous parlez sont dans des conditions d'existence différentes, si la règle commune que vous voulez leur appliquer doit avoir pour effet de donner à l'un la force, à l'autre la mort, direz-vous qu'il y aura justice dans l'égalité? Que les hommes de bonne foi se mettent donc en garde contre cette ruse qui dérobe à l'un des principes de politique le plus favorablement accueilli de nos jours une autorité dangereuse. L'Université demandera à la Chambre de soumettre l'enseignement libre aux règles qu'elle suit elle-même, et rien ne paraîtra plus juste et plus modéré; mais ce qu'elle se gardera de demander, ce sera que l'on fasse jouir son rival des immunités, des faveurs et des ressources qu'elle possède, et au moyen desquelles elle attire dans son sein tous ceux que l'ambition et l'intérêt stimulent; ce sera qu'on lui accorde l'étrange privilège qu'elle-même s'est attribué de modifier ou d'abroger, par des arrêtés de son conseil royal, les lois ou les ordonnances qui lui paraissent gênantes ou seulement difficiles à exécuter. Qu'on impose donc les mêmes chaînes à l'enseignement de l'État et à l'enseignement libre, et l'on verra l'un succomber sous le poids de ces chaînes, et l'autre s'en débarrasser aisément. Est-ce là de l'égalité?

Il n'en est pas moins vrai qu'il faudra que les ministres déploient beaucoup de talent et d'efforts pour bannir du débat toute fatale confusion, et empêcher que la Chambre, esclave des apparences, ne tue la liberté à l'aide de l'égalité. Il ne leur en faudra pas moins pour déjouer les desseins de ces universitaires émérites qui, rompus au métier, versés dans la pratique de l'enseignement, insinueront à la Chambre d'a-

adopter des dispositions qui paraîtront purement réglementaires et sans grande importance, et dont l'effet, cependant, serait de rendre l'ouverture d'établissements libres absolument impossible. La guerre sera différente, mais deviendra peu à peu aussi animée qu'elle le fut l'an dernier; l'opposition n'en voudra plus aux portefeuilles des ministres, mais elle s'en prendra à leur loi et à la Charte; et comme elle aura pour chefs des hommes spéciaux et habiles qui sauront emprunter les apparences de l'impartialité, laissant aux enfants perdus de leur parti l'amusement d'offenser la religion et de calomnier le clergé, il est facile de prévoir que ces orateurs deviendront les arbitres du vote, si les ministres ne mettent pas au service de leur propre opinion tout ce qu'ils ont, nous ne disons pas seulement de talent, mais d'influence. Le feront-ils? Nous en doutons.

Diriger un gouvernement représentatif sans posséder une majorité fixe et systématique dans le sein de la Chambre élective est une entreprise malheureuse qui présente, entre tant d'effets regrettables, celui de priver de leur indépendance et d'une grande partie de leur dignité les ministres qui ne craignent pas de la tenter. Forcés de quêter des voix sur tous les bancs d'une assemblée dont il ne leur est pas donné de connaître à l'avance la pensée véritable, ils se présentent à elle sans idée arrêtée, sans prévision dans l'avenir, sans confiance en eux-mêmes. Adorateurs du hasard, leur courage est celui de la résignation, et leur éloquence, quand ils en ont, ne sert qu'à déguiser leurs défaites périodiques en victoires modestes, mais suffisantes. Nous ne connaissons pas, pour des hommes de mérite qui se respectent, de situation plus pénible, et en même temps moins digne de pitié; cependant les ministres du 29 octobre la supportent depuis cinq ans avec une singulière philosophie, qu'ils puisent sans nul doute dans quelque sentiment honorable, à la recherche duquel il est inutile de se livrer; car notre unique intention est de montrer qu'ils seront condamnés, par les errements de leur politique et par leurs habitudes parlementaires, à entrer dans la discussion sur la liberté de l'enseignement sans prévoir comment ils en sortiront. Plus les questions seront ardues, plus leur anxiété s'accroîtra; plus les partis seront incertains, plus leur propre incertitude redoublera. Si la matière n'était pas aussi sérieuse, nous indiquerions cette situa-

tion comme une étude de mœurs digne de la scène comique.

Ce ne sont cependant ni les lumières, ni le talent, ni les moyens secrets de triompher qui manquent aux trois ministres qui prendront part à cette discussion ; et l'on pourrait espérer en eux s'ils en donnaient l'exemple, s'ils considéraient la question de la liberté de l'enseignement avec l'intérêt qu'elle offre aux esprits dégagés des préoccupations de la petite politique.

Il fut un temps où l'intelligence profondément méditative de M. Guizot ne descendait des hautes régions où réside la vérité pure que pour en rapporter et nous distribuer quelques grandes pensées sur la civilisation, l'histoire, la politique, la morale. La voix de cet homme d'Etat était alors moins éloquente qu'elle ne l'est aujourd'hui, mais elle avait plus de puissance. Harcelé depuis cinq ans par une meute d'envieux qui ne savent que lui tendre d'indignes embûches, il a fini par contracter, dans cette guerre mesquine, non le goût, mais l'habitude des expédients qui composent la tactique parlementaire, et il n'honore plus les idées et les convictions comme il les honorait jadis ; aussi l'entend-on répéter que les querelles religieuses ne sont pas de notre temps, que l'agitation actuelle des esprits est factice, qu'il faut revenir aux affaires. Ne portant à la liberté d'enseignement qu'un fragile intérêt, il parlera, l'année prochaine, à la Chambre des Députés, comme il parla, en 1844, à la Chambre des Pairs, c'est-à-dire en se plaçant à côté de toutes les questions, afin de ne s'engager sur aucune, et de ne pas même courir le risque d'une défaite. Si les amis de la liberté des cultes se voient abandonnés par l'orateur qui semblait arrivé au pouvoir pour faire triompher leur cause, qu'ils s'en prennent, non à lui, mais aux temps dans lesquels nous vivons, qui ne permettent aux hommes de s'élever que pour les mieux affaiblir.

Assurément, si M. le garde des sceaux voulait porter dans la discussion le poids de son honnêteté politique, de ses intentions droites et de ses véritables convictions, il y exercerait une certaine influence, qui serait plutôt favorable que contraire à la liberté ; mais à peine remis de sa lutte contre l'épiscopat, peu soucieux de la voir renaître, satisfait de la tournure que l'affaire des Jésuites a prise et du silence de son clergé, il offre à ses amis l'image d'un homme heureux, mais fati-

gué. Or, quand un ministre est dans cette situation d'esprit, il éprouve peu de goût à s'enfoncer dans les difficultés d'une discussion épineuse et animée. Tout nous porte donc à croire que M. le garde des sceaux se contentera de suivre attentivement le débat, de donner quelquefois des signes d'approbation aux amis discrets de la liberté, et qu'il ne montera à la tribune que pour foudroyer M. Isambert, si l'occasion s'en présente.

Nos espérances, comme on le voit, doivent se concentrer sur la tête de M. le ministre de l'instruction publique, partisan sincère des idées religieuses et de la liberté, qui a déjà servi avec honneur ces deux grands intérêts et qui voudrait pouvoir les servir encore, mais dont les intentions loyales semblent impuissantes à dominer les irritations qui l'entourent et le gardent à vue. Vassal de ce Conseil qui, lors de sa précédente administration, lui ravit peu à peu jusqu'aux derniers débris de son autorité, on vient de le voir, subissant une odieuse contrainte, refuser à Mgr l'archevêque de Paris le plein exercice pour la maison de Gentilly, qu'il avait, dit-on, solennellement promis d'accorder. Sera-t-il plus libre d'obéir à ses instincts généreux quand il se trouvera au sein de la Chambre des Députés ? Nous le souhaitons, nous l'espérons même, sans nous dissimuler qu'il rencontrera dans cette assemblée, sous un costume nouveau, la même puissance qui l'opprime ailleurs.

On assure que l'honorable ministre, après avoir esquissé divers projets de transaction entre l'Eglise et l'Université, en a adopté définitivement un qui, à peu près semblable à celui de 1837, doit lever toutes les difficultés, rapprocher tous les esprits et mettre fin pour toujours à cette irritante controverse. Ce projet, défendu par son auteur avec entraînement et persistance, obtiendra certainement des suffrages imposants. Toutefois, M. le ministre ne doit pas se faire d'illusion ; il trouvera dans la Chambre des adversaires déclarés, ce qui est naturel, et des adversaires secrets, ce qui est toujours fort dangereux. Ministre du roi, ses collègues ne lui prêteront qu'un appui équivoque, prêts à l'abandonner pour peu que la Chambre paraisse froidement disposée à son égard ; chef de l'Université, c'est en vain qu'il solliciterait le concours des membres de cette congrégation qui siègent dans la Chambre, car déjà ils s'attachent à l'affaiblir au dehors en le représentant comme étranger et à pen

près hostile aux intérêts universitaires, qui, dans un tel moment de crise, n'auraient dû être confiés, disent-ils, qu'à des amis éprouvés. Si ces champions du monopole se condamnent au silence ou à un langage circonspect, ils se dédommageront en décrivant sourdement les vues de leur grand-maitre, en excitant des amendements perfides et des demandes traîtres de scrutin secret contre son projet, qui, ballotté, déchiré par les vents contraires, viendra échouer au pied de la tribune, si, moins heureux, il ne survit pas défiguré aux infortunes d'une naissance hâtive.

Nous venons de voir aux prises les uns contre les autres, sur une question à laquelle ils ne portent qu'un médiocre intérêt, et qui les distrait de leurs véritables préoccupations, les divers partis dont se compose la Chambre élective; mais nous n'avons rien dit de la conduite et du langage que tiendront les vrais partisans de la liberté religieuse, ce petit nombre d'hommes sincères qui aborderont le débat, libres de tout engagement politique, de tout égoïsme vulgaire, de tout autre désir que le bien de la religion et de la patrie; nous n'en avons rien dit, parce que ces honorables Députés, appartenant pour la plupart au parti légitimiste, se trouveront, quelle que soit sur ce point la loyauté de leurs opinions, dans une situation difficile où les moyens de servir efficacement une cause qu'ils ont embrassée sans aucune arrière-pensée leur manqueront. Nous nous étions flatté de rencontrer des amis de la liberté dans ce groupe de Députés auquel a été donné le nom de *jeune gauche*, et qui, en annonçant l'intention d'épurer et de rajeunir les doctrines libérales, s'était ouvert un bel et noble avenir; mais il n'a pas été difficile de voir que les jeunes hommes de la gauche ne différaient des anciens que par l'impatience de leurs désirs. Ce sont de vieux libéraux, moins les béquilles. Les défenseurs de la liberté religieuse seront donc isolés, entourés de préventions, écoutés par la Chambre avec défaveur; cependant ils ne doivent pas se décourager. L'opposition, qui a besoin de leur vote contre le ministère dans les questions de cabinet, est disposée à les ménager et leur fera peut-être quelques concessions en cette circonstance, s'ils ne heurtent pas trop fortement ses préjugés et ses haines; s'ils ne reproduisent pas contre l'Université des accusations qui, quoique fondées, ne peuvent plus servir aujour-

d'hui qu'à irriter les esprits, sans profit pour la liberté. La critique des doctrines universitaires en matière de religion a pris, dans la discussion, une place beaucoup trop grande, et nous a tous, tant que nous sommes, détournés de la voie qui menait droit au but. Les dangereuses doctrines soutenues par l'Université sont un motif, mais non pas le seul, ni même le premier, pour réclamer la liberté de l'enseignement. Nous devons la demander, l'exiger parce qu'elle constitue un droit public, inscrit dans la Charte et garanti par le serment du souverain et de tous les citoyens. Si l'enseignement universitaire était conforme à l'orthodoxie, il se peut que le clergé se tint pour satisfait et ne demandât rien de plus; mais les amis de la liberté et de la constitution n'en réclameront pas moins, au nom d'intérêts moins sacrés, il est vrai, que l'intérêt religieux, l'exécution d'une promesse solennelle qui ne pourrait être violée sans compromettre l'existence de toutes nos autres libertés; ils n'en mettraient pas moins le législateur en devoir d'examiner si l'existence de la congrégation universitaire est conforme aux idées, aux mœurs, aux lois, aux intérêts intellectuels du pays et à ce besoin de mouvement et de progrès qui nous sollicite de toutes parts. Il est donc regrettable que la question de la liberté d'enseignement, question à la fois politique et religieuse, ait été réduite à celle de savoir si l'Université professe, oui ou non, le rationalisme; car la controverse en prenant ce caractère a suscité contre la liberté toutes les prétentions, toutes les vanités universitaires, qui, dans une lutte purement politique, eussent été condamnées au silence ou du moins à un langage équivoque ou inconstitutionnel. Quoi qu'il en soit, les vices de l'enseignement de l'Etat ont été mis au grand jour avec un luxe de preuves presque surabondant, et nous cherchons en vain ce qui reste à dire de nouveau sur ce sujet. Les amis que la liberté religieuse compte dans la Chambre des Députés, en ne revenant pas sur des matières qu'il n'appartient nullement à une assemblée politique de traiter, en n'alléguant à l'appui de leurs vives et éloquents réclamations que la Charte, en déposant pour un moment tout regret du passé, en parlant avec modération et calme, pourront, non pas exercer une grande influence sur la délibération, mais faire entendre, dans un débat auquel présidera la plus complète indifférence religieuse, le langage que l'amour de la reli-

gion inspire. Ne dussent-ils faire que cela, ils mériteraient bien de la conscience publique.

Le projet de loi du gouvernement sera donc, malgré les efforts des membres de la Chambre qui siègent à droite, rejeté ou amendé dans un sens défavorable à la liberté religieuse. Admettons cette dernière supposition, et suivons M. le ministre de l'instruction publique à la Chambre des Pairs, où il vient, suivant l'usage constant du cabinet, présenter et défendre un projet de loi dont il a chaudement combattu, dans la Chambre des Députés, les principales dispositions.

Nous avons jusqu'ici marché dans le domaine de l'inconnu ; les considérations que nous venons de présenter reposent, nous l'avons dit en commençant, sur des prévisions de l'avenir, qui ne sauraient, à notre avis, s'éloigner beaucoup de la vérité, mais dont naturellement la certitude absolue n'est pas acquise. En pénétrant dans la Chambre des Pairs, la situation change ; ici, rien d'incertain, car le passé nous dévoile l'avenir. Les idées que cette assemblée a adoptées en 1844, après une longue et mémorable discussion, prévaudront en 1846, si les défenseurs de la liberté religieuse apportent dans leur conduite autant de prudence qu'ils y ont mis précédemment de fermeté.

Lors de la discussion sur la liberté de l'enseignement, en 1844, trois opinions partagèrent la Chambre des Pairs. Un petit nombre d'orateurs réclamèrent, non pas, ainsi qu'on le disait et qu'on le dit encore, la liberté comme en Belgique, mais une liberté limitée et vraie, mais la possibilité d'établir contre l'enseignement universitaire une concurrence qui ne fût pas illusoire, mais l'exécution loyale des promesses de la Charte. Un nombre encore plus restreint d'orateurs soutint l'inviolabilité du pouvoir universitaire sans accepter la plus légère atteinte à ce qui existe. Entre ces deux opinions vint, selon la coutume, s'en placer une troisième, qui, taxant les deux autres d'exagération, procéda selon les formules du juste-milieu, prit un principe à droite, un principe à gauche, les rapprocha malgré eux, et fit adopter un projet qui n'était ni complètement bon, ni tout à fait mauvais. Cette opinion, soutenue par des hommes justement considérés, a fait la loi en 1844, elle la fera encore en 1846 ; il importe donc de connaître son vrai caractère et de calculer la nature et l'étendue des modifications qu'elle aura subies, quand la dis-



discussion renaitra, par l'effet de la dispersion des Jésuites et des résolutions qui seront adoptées, sur la liberté de l'enseignement, par la Chambre des Députés.

Les honorables membres de la Chambre des Pairs qui dirigent, sur la question de l'enseignement, le parti du juste-milieu, sont, pour la plupart, des hommes religieux et dévoués de longue date à la liberté constitutionnelle. Cependant, certains préjugés combattent en eux, et quelquefois dominent de bons et loyaux sentiments. Ils aiment la religion catholique, et, en même temps, nourrissent contre le clergé de fortes préventions; ils aiment la liberté, mais n'ont de confiance que dans le pouvoir; du reste, ils sont loin de regarder la législation universitaire comme une arche sainte sur laquelle il y aurait de l'impiété à porter la main; et si l'on pouvait parvenir à briser les chaînes que ces préjugés leur ont imposées, la France ne pourrait pas confier à des législateurs plus experts et plus prudents le soin d'obéir à la Charte et de compléter notre droit public. Il faut faire connaître les motifs où nous puisons l'espoir que, à la session prochaine, l'esprit de ces honorables Pairs sera plus dégagé, plus libre, moins oppressé par des terreurs imaginaires.

On le sait, la haine des Jésuites, ce préjugé digne de jeunes enfants qui ne pensent pas encore ou de vieux enfants qui ne pensent plus, s'était fait jour au sein de la grave Chambre des Pairs, qui sur ce point ne différait guère, nous le disons à regret, de la Chambre des Députés. Jusque-là calme et savante, la discussion s'aigrit quand il s'agit de décider si l'on exigerait des instituteurs libres le serment de n'appartenir à aucune congrégation religieuse. Cette fatale pierre d'achoppement, contre laquelle vinrent se briser tant d'esprits ordinairement sensés, n'existe plus : une main sainte l'a écartée. Pourquoi dès lors ne croirions-nous pas que les chefs respectés de cette Chambre ont retrouvé le calme de leurs pensées, l'indépendance de leur jugement et la générosité de leurs instincts? Pourquoi n'admettrions-nous pas à l'avance qu'ils consentiront à examiner la loi en elle-même et la liberté religieuse, non comme un don gratuit, mais comme une de ces dettes sacrées qu'il faut payer si l'on ne veut faillir à l'honneur?

En supposant que la terreur des Jésuites, maladie chronique

et incurable chez certains individus, ne vienne pas troubler de nouveau les délibérations de la Chambre des Pairs, la liberté est toujours assurée d'y rencontrer un autre adversaire, avec lequel elle s'est trouvée aux prises en 1844 et qui l'a vaincue : je parle du culte superstitieux pour l'autorité dont cette Chambre professe et applique la doctrine. La commission, qui eut à cette époque pour rapporteur M. le duc de Broglie, fut dominée par deux pensées : l'une, que toute liberté publique, et celle de l'enseignement plus que toutes les autres, devait être rigoureusement contenue et surveillée ; l'autre, qu'il convenait d'imposer les mêmes conditions de grades aux instituteurs libres et aux instituteurs de l'Etat, afin de maintenir ce que l'Université appelle *le niveau des études*. Ces deux idées, dont le fondement est juste, et qui ne deviennent dangereuses à la liberté que par leur exagération, conduisirent la commission à adopter une série de dispositions qui auraient rendu très-difficile, nous ne disons pas de faire fleurir, mais seulement d'établir des institutions particulières. Toutefois remarquons que la commission consacra sincèrement, sans aucune arrière-pensée, le principe de la libre concurrence en matière d'enseignement, et que, si elle laissa à l'Université le droit de conférer les grades, ce ne fut pas pour rendre honneur à sa suprématie, mais parce qu'elle ne voyait pas qui pourrait, à son défaut, les conférer.

Si, comme on ne peut guère en douter, la Chambre des Députés vote un projet de loi purement universitaire, destiné, sous des apparences menteuses, à rendre dérisoire la plus timide concurrence, on doit espérer que les membres de l'ancienne commission de la Chambre des Pairs, c'est-à-dire les orateurs qui gouvernent par le fait l'assemblée, resteront d'autant plus fidèles à leurs anciens principes qu'il s'agira de les faire prévaloir contre les desseins d'une Chambre dont ils approuvent rarement les actes et moins souvent encore l'esprit, aux volontés de laquelle ils cèdent, chaque année, avec regret, sur des points de politique secondaire, mais aux caprices de laquelle ils ne veulent pas abandonner les intérêts religieux et moraux du pays. Ces hommes ont presque tous vieilli dans le maniement des affaires, presque tous tenu entre leurs mains les rênes de l'Etat ; leurs idées sont, en politique, fermement ar-

rétées ; ils cèdent quand ils le veulent et non quand on le veut ; et si rien ne vient rallumer leurs préventions, ils n'éprouveront, nous en sommes certain, aucun embarras à proposer à la Chambre de rejeter ou d'amender le projet de loi.

Qui pourrait donc rendre la vie à des préventions si peu dignes de tels esprits ? Serait-ce l'Université ? Non. Le parti universitaire est faible dans la Chambre des Pairs, faible à ce point qu'il ne s'y compose, à vrai dire, que d'un seul homme pour lequel l'assemblée ressent fort peu de sympathie, quoiqu'il possède infiniment d'esprit, de verve et de science. Ce célèbre professeur passe généralement pour avoir été le principal instigateur des interpellations contre les Jésuites, et son attitude au pied de la tribune des Députés, dans la séance du 2 mai dernier, lorsque M. Thiers y prononçait son réquisitoire, semblait confirmer cette rumeur. Toujours est-il que, dans la Chambre des Pairs, et lorsqu'on y agitera des questions auxquelles il a un intérêt direct, nous pourrons le regarder comme un adversaire plutôt utile que redoutable.

Si l'orateur du monopole ne peut qu'affermir la commission dans ses idées conciliatrices, les défenseurs que la liberté de l'enseignement compte dans cette Chambre la ramèneront inmanquablement à tous ses préjugés, si, de plein gré ou malgré eux, ils rallument le feu mal éteint des passions religieuses ; s'ils ne s'attachent pas à retirer le clergé du débat, en ne considérant la question que d'une manière générale ou comme si les instituteurs laïques devaient seuls souhaiter sa bonne solution ; s'ils ne portent pas l'effort de leur discussion sur les parties techniques du projet ; si enfin ils parlent en 1846 comme ils l'ont fait et comme ils ont eu raison de le faire en 1844, plus pour le public que pour la Chambre. A Dieu ne plaise que nous songions à diminuer la grandeur et l'éclat des services rendus par nos honorables amis à la religion et à la liberté, il y a deux ans, alors que le sacrifice de l'une et de l'autre semblait irrévocablement décidé. Il y aurait dans une telle pensée de l'irréflexion à la fois et de l'ingratitude ; mais les temps sont changés, et la circonspection est aujourd'hui un devoir.

Lorsque nous parlons ainsi, qu'on ne croie pas que nous rêvions un succès possible : nos adversaires domptés, la religion en honneur, la liberté triomphante et les générations formées

désormais pour la gloire de la patrie. Les plus ardents désirs n'enfantent pas de semblables illusions. Ce dont nous sommes fermement persuadé, ce que l'expérience d'une seule année nous apprend déjà, c'est qu'il y a tout à gagner pour nous à éloigner le moment où la question qui nous occupe sera décidée, parce que l'animosité de nos antagonistes s'épuise et se laisse distraire, tandis que nous avons pour guides et pour soutiens des hommes dont l'inébranlable persévérance marche lentement, pas à pas, vers le but, sachant s'arrêter à propos, changer même de route, mais ne rétrogradant jamais. Le temps détruira insensiblement tous les desseins des ennemis de la liberté religieuse, comme le soleil détruit les monuments de neige que la main des enfants s'amuse à construire. Sachons donc le mettre de notre côté, nous confier à lui. N'est-il pas l'ami, le vengeur de la justice? Que les orateurs qui défendent dans la Chambre des Pairs la cause de la raison et de la liberté veuillent bien se pénétrer de cette vérité, qu'ils ne peuvent pas la servir plus efficacement qu'en favorisant le rejet ou tout au moins la modification du projet de loi, et, par conséquent, la naissance d'un conflit pacifique entre deux pouvoirs dont aucun ne nous est véritablement favorable, dussent ils, pour obtenir ce résultat, se condamner eux-mêmes au silence; ce que nous sommes en ce moment très-loin de regarder comme nécessaire, mais ce qui peut le devenir. C'est demander, nous en convenons, à ces orateurs un pénible sacrifice; c'est en imposer un non moins rigoureux à nos amis, accoutumés à écouter avec tant de bonheur des voix qui leur sont chères; mais les minorités doivent se plier, sans se plaindre, aux sacrifices que les circonstances exigent, et il vient de s'en accomplir un, sous nos yeux, qui a été bien autrement pénible que ne le serait celui que nous attendons de la prudence de ces orateurs.

L'ajournement du projet de loi sur la liberté de l'enseignement serait, à notre avis, un succès qui en procurerait d'autres plus positifs, à l'honneur desquels prendraient certes une large part ceux des défenseurs de la religion qui n'appartiennent ni au clergé ni à nos assemblées législatives. Sortons de l'enceinte de ces assemblées, sur la vie privée desquelles nous nous sommes peut-être trop appesanti, et considérons rapidement quels sont les doctrines, la force et l'avenir de ce petit nombre d'hom-

mes de bien auxquels on donne, dans une intention mauvaise, le nom de *parti catholique*, et que nous appelons avec plus de raison le *parti religieux*.

Pour qu'un parti vive et s'affermisse, il faut qu'il professe des doctrines vraies et applicables; s'il ne défend que des intérêts, son influence n'aura qu'une courte durée; or, nous ne croyons pas qu'un parti ait jamais entrepris de faire triompher des idées plus droites, plus utiles, plus conformes à la raison, à la justice, à l'intérêt public, et, en même temps, plus facilement réalisables, que ne le sont les doctrines embrassées par le parti religieux. Il existe en France une Charte constitutionnelle qui proclame la liberté et l'égalité des cultes. L'Etat, par conséquent, doit protéger toutes les religions sans en adopter aucune. Il ne possède donc pas d'autorité sur les dogmes ni sur la discipline intérieure de ces religions, et son seul droit est d'empêcher, par des lois pénales, que les ministres de ces différents cultes ne troublent, dans l'exercice de leurs fonctions, l'ordre et la paix publique. Voilà des axiomes dont la vérité est évidente. La mauvaise foi peut les contester, mais la bonne ne prend pas la peine de les démontrer.

Cependant l'Etat prétend que, pour assurer le maintien de l'ordre public, il a besoin d'exercer une juridiction, non pas précisément sur les dogmes, mais sur la discipline des cultes; de décider ce qu'il leur convient ou ce qu'il ne leur convient pas de pratiquer; de se faire en un mot catholique avec les catholiques, protestant avec les protestants, juif avec les juifs, mahométan avec les mahométans, le tout, bien entendu, pour le plus grand honneur de la raison, de la morale et du bon sens. L'unique dessein du parti religieux est de faire cesser cet inqualifiable désordre d'idées, et de rendre à chaque religion la liberté de vivre selon ses propres lois, en respectant celles que le magistrat a faites pour la conservation du bon ordre dans la société. Nous savons tout ce que la philosophie du dernier siècle a légué à notre nation d'éloignement pour les idées religieuses; nous savons combien est soigneusement cultivée par nos hommes d'Etat cette théorie que les religions sont des moyens de gouvernement dont le souverain doit pouvoir user selon ses vues; nous savons que l'indifférence est profonde parmi nous sur les intérêts sacrés; qu'elle est, pour nous servir des expres-

sons d'un orateur illustre, *la grande hérésie de notre temps*. Nous n'ignorons rien de tout cela, et cependant nous avons la ferme conviction que la liberté des cultes rompra les chaînes qu'elle porte et triomphera, parce qu'elle a pour elle une force irrésistible, implacable, qui se joue de tous les obstacles, du génie des hommes, de la puissance des événements; qui n'a jamais reculé, qui ne reculera jamais : la logique. Si nous ajoutons que la liberté religieuse n'est pas chez nous un principe abstrait et sans application; qu'au contraire ce principe se trouve écrit dans notre Charte constitutionnelle, qu'il a dicté tous nos codes, qu'il n'est même nié théoriquement par personne, on reconnaîtra que le projet de développer cette liberté selon ses légitimes besoins n'a rien d'ambitieux ni de chimérique. Le parti religieux est donc en possession d'un gage certain de succès, c'est-à-dire d'un programme simple, vrai et réalisable.

Possède-t-il la puissance nécessaire pour obtenir immédiatement ce succès? Non, sans doute, et il ne faut ni s'en étourdir ni s'en inquiéter. On ne demande pas à un parti qui vient de naître s'il est grand, mais s'il peut grandir; on attend de lui, non de triompher sans retard, mais de préparer son triomphe par une conduite sagement calculée, appropriée aux temps, aux personnes, au nombre et à la résistance des obstacles qui peuvent se présenter; et surtout de ne point oublier qu'il en est des partis politiques comme des jeunes hommes, dont l'avenir se décide le plus souvent par les premiers pas qu'ils font dans le monde.

Les actes du parti religieux ont déjà montré tout ce qu'il possède de conviction et de vigueur. Il s'est servi de la liberté de la presse et des débris de la liberté d'association avec infiniment de talent et de courage, sans s'émeouvoir des menaces ni des poursuites de l'Université, effrayée de rencontrer partout un adversaire qui a juré de faire une loyale, mais rude guerre à ses doctrines. La conduite qu'il tient en ce moment prouve que, jeune encore, il a l'expérience de ces vieux partis qui ont appris, de longue date, dans les luttes du Forum, l'art d'approprier leur tactique à la nature des difficultés et des revers.

Si une scrupuleuse circonspection est indispensable aux orateurs du parti religieux dans les Chambres; s'ils doivent, pour nous servir d'une parole de l'Écriture, *racheter le temps, parce*

*que les jours sont mauvais*, est-il besoin d'ajouter que ce parti lui-même ne doit pas se diriger avec moins de prudence que ses représentants; qu'après avoir fait une épreuve satisfaisante de ses moyens et être entré d'une manière si honorable dans la vie publique, on devrait regretter vivement qu'il s'abandonnât à des illusions qui ne sont plus faites pour lui et qui pourraient porter préjudice à la noble cause qu'il soutient? Loin de nous la pensée qu'il soit disposé ou prêt à commettre cette faute; mais un parti nouveau a besoin d'être garanti contre tous les dangers, contre toutes les erreurs possibles. Ne lui signaler que des fautes commises, ce serait ne lui rendre qu'un demi-service.

Il n'est pas en politique de source plus abondante d'égarements et de mécomptes que l'*analogie*. Jamais deux événements véritablement semblables ne sont arrivés dans le monde; mais souvent une similitude trompeuse semble rapprocher certains faits éclatants, et alors on puise dans cette apparence des règles de conduite qui paraissent le produit d'une haute et savante expérience, et conduisent néanmoins aux plus dures déceptions. Certes il est peu d'événements en apparence aussi semblables que la révolution de 1688 en Angleterre et la révolution de 1830 en France. Séduits par des dehors mensongers, nous avons cherché à reproduire cette analogie jusque dans nos lois. Cependant la profonde dissemblance de ces deux événements se révèle chaque jour à nos yeux, et il faudrait être aveugle pour s'obstiner à les croire pareils. Prétendre établir une analogie, fût-ce même éloignée, entre le parti catholique, soit en Irlande, soit en Belgique, et le parti religieux qui commence à se former parmi nous, afin d'en déduire pour celui-ci une direction politique, n'est, à notre sens, ni plus fondé ni plus prudent. L'amour de l'analogie a failli perdre la révolution de Juillet et lui a fait commettre des fautes qui ne sont pas encore réparées. Cette passion singulière conduirait inmanquablement le parti religieux à une mort prématurée et sans gloire.

Nous voyons en Irlande un peuple catholique gémissant sous le joug de fer que lui a imposé une nation fanatique et protestante; des passions religieuses différentes, mais aussi fortes, y séparent le vaincu du vainqueur, l'opprimé de l'opresseur. En Belgique, une nation exclusivement et sincèrement catholique,

qui, après avoir renversé un gouvernement protestant, auquel, avec raison, elle reprochait de contrarier l'expression de ses sentiments religieux, appelle sans détour le culte qu'elle professe à la suprématie. Ces deux peuples ne se ressemblent certes pas entre eux, mais ils ressemblent encore bien moins à la France, nation catholique de nom et indifférente de fait, qui ne veut ni opprimer la religion ni lui accorder la liberté; qui est même assez disposée, par ses souvenirs et ses habitudes, à l'honorer extérieurement, pourvu qu'elle garde une attitude humble et timide, et qu'elle se fasse, comme on dit, oublier. En Irlande et en Belgique règnent des convictions énergiques; chez nous les sentiments dominants sont en religion une déplorable froideur, en politique une profonde inconséquence. Dira-t-on que les mêmes armes peuvent servir dans des situations différentes? Nous répondrons que cela est vrai à la guerre et non en politique, où les moyens d'action d'un parti doivent, sous peine de rester inefficaces ou de blesser qui les emploie, être conformes aux idées et aux mœurs publiques. Ne pas tenir compte de la différence des temps est une faute dont chacun comprend l'étendue. Comment ne sentirait-on pas que c'est en commettre une aussi grande que de ne tenir aucun compte de la différence des lieux? que de parler et d'agir à Paris comme d'autres parlent et agissent à Tipperary ou à Louvain? Il est inutile d'insister sur une vérité aussi claire, et, si nous l'avons reproduite ici, quoiqu'elle se trouve partout, et dans la raison de nos amis plus qu'ailleurs, ce n'est pas que nous supposions que personne ait conçu, de propos délibéré, le projet d'enrégimenter et de conduire notre petite poignée de partisans de la liberté religieuse comme O'Connell entraîne ses innombrables bandes de catholiques et de leur tenir le même langage, mais parce qu'il se pourrait que des esprits fort élevés et mus par les intentions les plus pures se laissassent, sans s'en apercevoir, entraîner un jour hors des voies d'une saine politique par les séductions de cette fausse et dangereuse analogie.

Si une semblable faute était commise et que l'exemple donné par quelques-uns fût suivi par tous, le parti religieux perdrait certainement l'appui d'où il tire sa plus grande force, l'appui du clergé, qui se connaît trop bien lui-même et qui a trop l'expérience des choses et des hommes pour supposer qu'il peut



commander aux populations, comme le clergé irlandais, ou au gouvernement, comme le clergé belge. Les amis de la liberté religieuse en France ne sont quelque chose, soit dans les Chambres, soit dans le public, que par l'assentiment réel ou supposé du clergé. Se flatter de pouvoir s'en passer, ou, au besoin, l'exiger, ce sont deux chimères irrespectueuses. Pour s'en convaincre, il suffit d'apprécier sainement la situation du clergé.

Quels que soient le nombre et l'acharnement de ses détracteurs, le clergé français n'en exerce pas moins une influence à laquelle les hommes les plus mal disposés à l'égard des idées religieuses ne sauraient se soustraire complètement. Une hiérarchie forte au sein de cette société révolutionnée, où il n'existe plus que de simples individus divisés par des intérêts contraires : une obéissance et une union parfaites, des vertus simples et populaires, une vie séparée et rigide, des lumières et quelques grands talents, de la dignité avec tous et de l'indépendance avec le pouvoir, une pauvreté qui lui plaît et le fortifie, telles sont les principales sources où il puise cette autorité morale que ses ennemis contestent et bravent à la tribune ou dans un journal, mais à laquelle ils rendent hommage secrètement et malgré eux. Les persécuteurs des Jésuites sont de purs adversaires du clergé qui ne veulent pas s'en prendre à lui, non qu'ils le respectent, mais parce qu'ils le craignent. Si notre gouvernement, qui pratique la théorie de ne rien faire que l'utile, ménage le clergé et lui témoigne le regret de ne pas pouvoir le favoriser, croyez-vous que ce soit par amour de la religion et de la justice ? Au surplus, il n'y a rien là qui puisse, même sous le rapport purement humain, nous étonner : il est évident qu'un corps nombreux et vigoureusement organisé, dont la mission est de cultiver et de répandre des idées, doit prendre de l'empire sur l'esprit d'une nation qui a déserté le culte de l'idée pour celui de la matière ; car les idées sont aussi nécessaires que le pain à la vie des peuples.

Si, en 1844, la question de la liberté d'enseignement s'est tout à coup agrandie ; si elle a passionné les citoyens et les pouvoirs de l'Etat comme aurait pu le faire une de ces questions politiques qui semblent jouir du privilège de soulever les esprits et d'exciter les ambitions, il faut le dire, nous n'en sommes redevables ni à l'éloquence de nos orateurs, ni au courage

de nos journaux, ni à la science ou à l'esprit de nos écrivains, mais à l'intervention de nos évêques. Ce sont eux, et eux seuls, qui ont empreint de majesté ce grand débat et l'ont élevé à une hauteur d'où il ne peut plus descendre. Nous connaissons et nous admirons tout ce que le parti religieux possède de conviction, de talent et de dévouement; nous savons qu'il est digne de combattre et de vaincre seul et pour tous; mais ces qualités, si solides qu'elles soient, suffisent-elles pour obtenir la victoire? Ne faut-il pas encore l'autorité morale qui commande aux consciences rebelles, impose aux haines invétérées et propage autour d'elle un respect irrésistible? Or, cette autorité est l'apanage de l'épiscopat, ou, pour mieux dire, la récompense de ses vertus et de sa sagesse. Que le parti religieux s'efforce donc de faire refléter sur lui-même quelques rayons de cette éclatante auréole. Sans vouloir établir une communauté étroite de pensées et d'actions entre lui et les évêques, ce qui engagerait ceux-ci au delà de ce que permet et commande leur haute position, il doit agir isolément, à l'aide de ses moyens particuliers, sous sa propre et unique responsabilité, mais en réglant toujours sa conduite sur celle de l'épiscopat; alors tous les amis de la liberté religieuse, ecclésiastiques ou laïques, marcheront comme une bonne et vaillante armée, qui, réunie sous le plus noble de tous les étendards et sûre de triompher, laisse à ses véritables chefs le soin de choisir le lieu et l'instant du combat aussi bien que les armes. Un jour viendra peut-être où nous devons suivre une ligne de conduite différente, parce que les circonstances auront elles-mêmes changé de caractère, parce que nous serons moins éloignés du moment où l'Eglise rentrera, pour le bonheur de notre patrie, dans la plénitude de ses droits et de sa gloire; mais aujourd'hui, et d'ici à longtemps encore, si le parti religieux voulait donner l'impulsion au lieu de la recevoir, ou seulement agir sous son unique inspiration, il verrait se dissiper les biens qu'il a déjà conquis et se couvrir de nuages l'avenir glorieux qui s'ouvre devant lui.

Le Comte BRUGNOT.



SURINTENDANTS,  
CONTROLEURS GÉNÉRAUX  
ET  
MINISTRES DES FINANCES  
CÉLÈBRES <sup>1</sup>.

---

III  
J.-B. COLBERT <sup>2</sup>.

---

I

Lorsqu'on examine attentivement l'ensemble de notre histoire, on demeure convaincu que jamais ministre n'a exercé

<sup>1</sup> Voir, pour les études sur Sully et Fouquet, *le Correspondant* du 15 septembre 1843 et du 25 avril 1845.

<sup>2</sup> Il existe de nombreux et excellents travaux sur Colbert. Forbonnais (*Recherches et considérations sur les finances*), Necker (*Eloge couronné par l'Académie Française en 1773*), plusieurs autres éloges publiés à cette occasion, M. Monthyon (*Vie des surintendants des finances et des contrôleurs généraux*, et *Particularités sur les ministres des finances célèbres*), Lemontey (*Oeuvres complètes*, t. V, *éloge de Colbert*), M. Villenave (*Biographie universelle de Michaud*), M. Bailly (*Histoire financière de la France*), M. d'Audiffret (*Système financier de la France*, t. II ; *Eloge de Colbert*), M. Eugène Sue (*Histoire de la Marine française*), M. A. de Serviez (*Histoire de Colbert*), semblaient avoir épuisé ce sujet ; mais, en remontant aux documents originaux et contemporains, j'ai reconnu qu'il y avait là une mine des plus riches à peine entamée, et j'ai essayé, grâce à eux, de sortir du vague et des généralités à l'égard d'un certain nombre de questions importantes que la connaissance de ces documents pouvait seule permettre d'approfondir.

une plus grande autorité dans des circonstances aussi propices pour la réforme des abus que Colbert pendant les dix ou douze premières années de son administration. Grâce à une adresse infinie, persévérante, le ministre entre les mains duquel le pouvoir a été le plus insulté, avili, le cardinal Mazarin, avait laissé en mourant le gouvernement plus fort que jamais. Cependant, bien que formé à son école, Colbert eut toujours une prédilection marquée pour les formes sévères, absolues de Richelieu, et il se gouvernait volontiers d'après ses maximes, tant l'empreinte du caractère est puissante chez les hommes. Souvent, quand une affaire importante devait être traitée dans le conseil, Louis XIV disait d'un ton railleur : « Voilà Colbert qui va nous répéter : *Sire, ce grand cardinal de Richelieu, etc., etc.* <sup>1</sup>. » Pendant la première moitié de son ministère, tout seconda Colbert, tout sembla conspirer pour assurer à son ardeur infatigable, à son honnêteté, les résultats dont le règne de Louis XIV a tiré son plus grand éclat. C'était d'abord un roi de vingt-deux ans, voulant sincèrement l'ordre et la justice, systématiquement éloigné jusqu'alors des affaires par Mazarin, et très-facile, pour cela même, à diriger par un homme tout à la fois très-habile et connaissant à fond le détail des finances, dont la restauration était la grande affaire du moment ; c'étaient des Parlements découragés par le mauvais succès de leurs dernières tentatives et résignés désormais à tout subir ; c'était un peuple désabusé en même temps de la tutelle des princes et des Parlements ; et, par-dessus tout cela, un désordre si grand, un gaspillage si effréné dans l'administration des finances, que de tous côtés on demandait un homme probe, doué d'assez d'énergie pour pouvoir y mettre un terme. Telle était la situation, en 1661, lorsque Fouquet fut renversé. Il est facile de se figurer l'irritation que dut éprouver Louis XIV à l'idée d'avoir été la dupe de son surintendant. Habilement exploité par Colbert, ennemi personnel, remplaçant de Fouquet, ce sentiment donna immédiatement au nouveau ministre une influence immense.

<sup>1</sup> *Mémoires du marquis de Villotte*, page liij. 1 vol. in-8°, publié par la Société de l'histoire de France. Ce volume renferme en outre un intéressant mémoire sur la marine, de M. de Valincourt, secrétaire général de la marine en 1715, et un autre mémoire des plus curieux sur l'état de la marine française au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, par le comte de Toulouse, grand-maître de la marine.

Par une bonne fortune dont il tira tout le parti possible, ses intérêts se trouvaient en quelque sorte liés à celui du roi lui-même, et il importait également à chacun d'eux de perdre le surintendant sans retour. On a vu à quels moyens ils furent obligés d'avoir recours. Ce n'est pas que, même à la mort de Mazarin, Colbert n'eût pas déjà une grande importance personnelle. A cette occasion, des personnages très-éminents lui avaient écrit pour lui exprimer leurs regrets et l'assurer de leur dévouement<sup>1</sup>. Peu de temps après, le 16 mars 1661, le roi l'avait nommé intendant des finances<sup>2</sup>. Mais l'affaire de Fouquet, la direction et la surveillance de son procès lui valurent la confiance entière de Louis XIV. En peu de temps sa faveur fut toute-puissante et il devint véritablement le ministre dirigeant. Seulement il fit ce que Louvois fit, du reste, après lui : s'effaçant le plus adroitement possible, afin de laisser au roi l'apparence et les honneurs de l'initiative. Une autre règle de conduite de Colbert fut de dissimuler toujours son influence, même aux yeux des siens, au lieu d'en faire parade. « Surtout, écrivait-il à son frère, ambassadeur en Angleterre, ne croyez pas que je peux tout. » Une autre fois, le 7 août 1671, il lui mandait : « Le roy a donné l'évêché d'Auxerre à M. de Luçon (c'était leur frère), et j'ay eu assez de peine à luy faire accepter cette grâce<sup>3</sup>. » Était-ce modestie ou désir de tempérer l'ardeur

<sup>1</sup> Bibliothèque royale, Mss. *Lettres adressées à Colbert*, année 1660.

<sup>2</sup> Idem. *Journal des bienfaits du Roy*, suppl. français, n° 576. C'est un journal tenu par Dangeau de toutes les nominations et gratifications de la cour. Ce journal n'a pas été publié ; malheureusement les registres de 1670 à 1691 manquent.

<sup>3</sup> Archives de la marine. *Registre des despêches concernant le commerce*, année 1671.

La copie des lettres de Colbert sur le commerce remplit huit volumes in-folio, manuscrits. Le premier volume, comprenant l'année 1669, appartient à la Bibliothèque royale et porte le n° 204 du fonds dit les *Cinq cents de Colbert*. Il est relié en maroquin rouge et marqué à ses armes.

Les sept autres volumes appartiennent aux archives de la marine. Les premier et deuxième volumes de la collection de la marine sont intitulés *Expéditions concernant le commerce de 1669 à 1683*. Ces deux volumes ne sont ni de la même copie, ni de la même reliure, ni marqués aux mêmes armes que le volume de la Bibliothèque royale. Je suppose qu'ils sont postérieurs à Colbert et qu'ils ont été copiés par les ordres d'un de ses successeurs pour remplir quelques lacunes. ¶ L'un d'eux, le deuxième, contient une lettre intéressante écrite en entier par Colbert, le 4 janvier 1679, à M. Tubeuf, intendant à Tours, au sujet de la faillite d'un négociant de Paris. Je la donnerai plus loin.

Les cinq autres volumes de la collection de la Marine sont exactement semblables

des demandes? Cependant, de 1661 à 1672, la puissance et le crédit de Colbert furent sans bornes. Codes, règlements, ordonnances, tout porte son empreinte et dérive de lui. Gouvernements, ambassades, présidences, évêchés, intendances, les plus hautes positions enfin ne sont données qu'à sa recommandation ou avec son agrément. Après l'élévation de Richelieu et de Mazarin, qui avaient aussi dû leur fortune à eux-mêmes, à leur propre mérite, la haute faveur à laquelle Colbert était parvenu a sans doute moins droit d'étonner. C'était un des plus sûrs instincts du pouvoir royal, dans sa lutte avec la féodalité, de s'appuyer sur des hommes intelligents, mais nouveaux, et par cela même tout à fait dévoués et désintéressés dans le débat. Sous l'influence des souvenirs de son orageuse minorité, Louis XIV devait, plus que tout autre, rester fidèle à ce système. Qui sait? un des premiers éléments de la fortune de Colbert fut peut-être d'avoir été l'homme d'affaires, le *domestique* de Mazarin, comme disait insolemment Fon-

pour la copie, la reliure, les armes, à celui de la Bibliothèque royale, dont ils sont évidemment la continuation, et, comme lui, portent pour titre : *Registre des despesches concernant le commerce*, année....

Deux de ces volumes renferment la correspondance de 1670, deux autres celle de 1671, le dernier celle de 1672.

La collection des registres spéciaux concernant le commerce s'arrête là.

Il manque donc, pour apprécier dans son ensemble l'administration de Colbert en ce qui regarde la direction des affaires commerciales, la collection de sa correspondance sur ces affaires de 1661 à 1669, et de 1673 à 1688.

Son administration comprend vingt-deux années, et l'on ne possède EN ENTIER sa propre correspondance, touchant les affaires du commerce, que pendant quatre années seulement.

Cependant, pour ceux qui connaissent le soin excessif avec lequel Colbert conservait tous les documents relatifs à son administration, l'attention qu'il avait de viser lui-même ses copies de lettres, il est évident que tous les registres qui manquent ont existé. C'est là une lacune très-regrettable, et il n'est pas permis d'espérer qu'elle soit comblée un jour.

Heureusement les originaux de toutes les lettres qui ont été adressées à Colbert, de 1666 à 1677 seulement, se trouvent à la Bibliothèque royale, et ces lettres éclairent bien des points importants. Enfin, j'ai trouvé aux archives de la marine plusieurs lettres relatives au commerce dans un volume manuscrit grand in-folio, de 600 à 700 pages, ayant pour titre : *Extraits des despesches et ordres du roy concernant la marine, de 1667 à 1688*.

Qu'il me soit permis d'ajouter que l'écrivain à qui l'on doit l'étude la plus complète qui ait été faite jusqu'à présent sur l'administration de Colbert (Forbonnais, dans ses *Recherches et Considérations sur les finances*) n'a connu que le *Registre des despesches* de 1669, qui appartient à la Bibliothèque royale.

quet. Avant d'entrer dans l'examen détaillé des principaux actes qui ont signalé l'administration de Colbert, il ne sera donc pas sans intérêt de le suivre, autant que l'incertitude et la rareté des indications biographiques pourront le permettre, dans les commencements assez obscurs et peu connus de sa carrière. A défaut d'autres preuves, la supériorité de certains hommes pourrait se mesurer au besoin par l'espace qu'ils ont dû parcourir pour arriver au poste où ils sont devenus célèbres. Sous ce rapport encore, il convient de marquer avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'à présent le point de départ de Colbert et ses débuts dans cette cour qu'il devait remplir de son nom, à l'époque même où Louis XIV, à l'apogée de sa grandeur, semblait justifier en quelque sorte l'orgueil de ses devises et les louanges de ses adulateurs.

Jean-Baptiste Colbert est né à Reims, le 29 août 1619, de Nicolas Colbert et de Marie Pussort. Le *Dictionnaire de la Noblesse* qualifie le père de Colbert du titre de seigneur de Vandières; d'un autre côté, les descendants de Colbert assurent qu'il n'y a rien dans son acte de naissance, qui est à leur disposition, d'où l'on puisse inférer « que le père du grand Colbert, ni aucune des personnes nommées dans cet acte, fussent des marchands<sup>1</sup>. » Cependant, non-seulement les contemporains de Colbert, mais Colbert lui-même, on va le voir bientôt, ne croyaient pas à la noblesse de sa famille. L'un de ces contemporains, l'abbé de Choisy, entre à ce sujet dans des détails fort explicites, et qui ne sont contradictoires qu'en apparence<sup>2</sup>.

« Colbert, dit-il, se piquoit d'une grande naissance et avoit là-dessus un furieux foible.... Il fit enlever la nuit, dans l'église des Cordeliers de Reims, une tombe de pierre où étoit l'épithaphe de son grand-père, marchand de laine, demeurant à l'enseigne du Long-Vêtu, et en fit mettre une autre d'une vieille pierre où

<sup>1</sup> Dans son *Histoire de la marine française*, M. Eugène Sue, s'appuyant sur une *Instruction de Colbert à son fils*, dont il va être question, avait adopté, relativement à la naissance de Colbert, l'opinion des contemporains et celle que Colbert paraissait en avoir lui-même. A ce sujet, la famille de Colbert a adressé à M. Eugène Sue une note de laquelle il résulte qu'elle possède les trois pièces suivantes : 1° l'acte de naissance de Colbert, du 29 août 1619 ; 2° les preuves de noblesse pour l'ordre de Malte de Gabriel Colbert de Saint-Pouange, du 18 septembre 1647, antérieurement au crédit de Colbert ; 3° les preuves pour le même ordre du propre fils de Colbert, du 1<sup>er</sup> août 1667.

<sup>2</sup> *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, par l'abbé de Choisy, de l'Académie Française. 3 vol. in-12. T. 1<sup>er</sup>, p. 117 et suiv.

l'on avoit gravé en vieux langage les hauts faits du preux chevalier Kolbert, originaire d'Ecosse. »

Un peu plus loin, l'abbé de Choisy ajoute :

« Un ministre m'a pourtant rapporté que M. Colbert, en frappant son fils aîné avec les pincettes de son feu (ce qui lui étoit arrivé plus d'une fois), lui disoit en colère : « *Coquin, tu n'es qu'un petit bourgeois, et si nous trompons le public, je veux du moins que tu saches qui tu es.* »

Qu'on pense de cette scène ce que l'on voudra ; qu'on la croie inventée à plaisir par la malignité envieuse des contemporains, et, si l'on veut même, d'un des collègues de Colbert ; soit ! Mais la phrase suivante, extraite d'une instruction à son fils, écrite en entier de sa main, prouve sans réplique l'opinion qu'il avoit lui-même de ses titres de noblesse<sup>1</sup>. Après lui avoir tracé la ligne de conduite qu'il doit suivre, Colbert ajoute : « *Pour cet effet, mon fils doit bien penser et faire souvent réflexion sur ce que sa naissance l'auroit fait estre sy Dieu n'avoit pas bény mon travail, et si ce travail n'avoit pas esté extrême.* » Un autre indice semble confirmer la scène racontée par l'abbé de Choisy. La Bibliothèque du Roi possède quelques manuscrits du marquis de Seignelay, fils de Colbert. Dans le nombre se trouve la copie de l'instruction que son père avoit faite pour lui. Or, dans cette copie, entièrement de son écriture, la phrase même qu'on vient de lire a été biffée après coup, et c'est la seule. Cela ne prouve-t-il pas que Colbert ne croyoit pas à l'ancienneté de sa famille, et que le marquis de Seignelay rougissait du souvenir que lui avoit rappelé son père ? On objectera sans doute les preuves de noblesse faites en 1647 et en 1667. D'abord l'instruction de Colbert à son fils est postérieure de quatre ans à la dernière, et il est évident qu'il n'eût pas dit à celui-ci d'examiner *ce que sa naissance l'auroit fait estre*, si déjà en 1647 sa famille avoit pu prouver trois quartiers de noblesse. Le malin abbé de Choisy fait à ce sujet l'observation suivante :

« M. Colbert dit à MM. de Malthe qu'il les prioit d'examiner les preuves de son fils le chevalier avec la dernière rigueur. Ils le firent aussi, et trouvèrent les parchemins de trois cents ans plus moisis qu'il ne falloit. »

<sup>1</sup> Bibliothèque du Roi. Mss. *Instruction pour mon fils pour bien faire la première commission de ma charge*. C'est une pièce de douze pages d'écriture. Elle ne porte pas de date, mais, selon toutes les apparences, elle est de 1671, époque à laquelle le marquis de Seignelay revint d'Italie et où le roi lui accorda la survivance de la charge de secrétaire d'Etat de la marine, en l'autorisant à travailler, dès ce moment, avec son père. *Peu donnerai plus loin d'autres extraits.*



La complaisance proverbiale des généalogistes n'y était-elle pour rien ? Voilà ce qu'il est permis de se demander. Quant aux autres témoignages contemporains, ils s'accordent tous pour assigner à la famille de Colbert l'origine qui faisait le désespoir du marquis de Seignelay. Or il est évident qu'on n'eût pas accusé Colbert d'être le fils d'un courtain de boutique<sup>1</sup> si son père n'eût été commerçant. Un de ses plus anciens biographes<sup>2</sup> dit aussi

<sup>1</sup> Épitaphe faite après la mort de Colbert.

<sup>2</sup> *Vie de Jean-Baptiste Colbert, ministre d'Etat sous Louis XIV, roy de France*, Cologne, 1695. L'exemplaire de la Bibliothèque du Roi porte en note à la main : *Cette vie est un libelle plein d'injures et de fausseté*, etc. Cet exemplaire est curieux par deux gravures, à peu près semblables du reste, représentant Colbert occupé à compter de l'argent dont il remplit un coffre. La gravure est intitulée : *La Surprise de la mort*. Au-dessus de Colbert, une espèce d'ange déploie cette inscription sur deux lignes : *Memorare novissima et in æternum non peccabis*, et au-dessous : *Pense, plutôt qu'à compter les trésors, qu'il faut entrer dans le nombre des morts*. Derrière Colbert, un squelette debout tient un sablier ailé autour duquel on lit ces mots : *Les heures s'envolent sans qu'on y pense*. Au-dessous de Colbert sont quatre autres inscriptions, dont deux en latin et deux en français. Voici les dernières : *Le fil de ma vie a été coupé comme la trame d'une toile, lorsque je commençois à faire ma fortune*. Puis, tout au bas, ce mauvais quatrain :

Eh ! que vous serviroit, avare insatiable,  
 Ces grands biens amassez avec tant de sueurs ?  
 Car une prompte mort, par les ruses du diable,  
 Vous plonge en un instant dans un goufre de pleurs.

J'oubliais de mentionner un diable corau qui, placé derrière le bureau de Colbert, tranche la trame de sa vie et le précipite dans le goufre d'enfer.

Telles étaient les caricatures politiques du temps, plus brutales que spirituelles. Il faut ajouter qu'on lit dans la marge de la gravure ces mots écrits à la main : *L'on fit cette estampe à la mort de M. Colbert, dont cette figure a quelque air. On la défendit aussitôt et l'on en saisit les exemplaires*. Cette vie de J.-B. Colbert, attribuée dans quelques catalogues au marquis D.... est du plus fécond pamphlétaire de l'époque, Gatiien de Courtitz, sieur de Sandras, plus communément désigné sous le nom de Sandras de Courtitz. Né à Paris en 1644, de Courtitz passa en Hollande en 1668, y publia un grand nombre d'ouvrages remplis de mensonges et d'impostures, revint en France en 1703, fut enfermé à la Bastille pendant neuf ans, en sortit en 1711 et mourut le 6 mai 1712. (Gabriel Peignot, *Choix de testaments remarquables*, t. II, p. 297.) Sandras de Courtitz est aussi l'auteur du *Testament politique de J.-B. Colbert*, où l'on voit ce qui s'est passé sous le règne de Louis-le-Grand jusqu'en 1688. La Haye, 1694 et 1711, in-12. Ce livre est une véritable rapsodie, et il est à regretter que plusieurs écrivains sérieux aient pris les élucubrations de l'auteur pour les propres vues de Colbert. On lui attribue également le *Testament politique du marquis de Louvois*, les *Mémoires de d'Artagnan*, etc. Il est inutile de dire que je n'ai consulté la *Vie de Colbert* dont il s'agit qu'avec la plus grande circonspection. Cependant il faut se garder de croire qu'elle soit systématiquement hostile à ce ministre, qui s'y trouve franchement loué en plusieurs endroits. De plus, ayant été écrite peu après sa mort,

que celui-ci avait été « marchand de vin comme son aïeul, puis marchand de draps, et ensuite de soie. » Enfin un historien tout à fait désintéressé a eu en sa possession des lettres nombreuses écrites de 1590 à 1635 à un négociant de Troyes nommé Odart Colbert, frère des Colbert de Reims<sup>1</sup>. Toutes ces lettres, concernaient le commerce de la draperie, des étamines, des toiles, des vins, des blés, en France, en Flandre et en Italie, où Odart Colbert avait des associés. C'était la maison Lorenzi à Milan, Pofailon à Marseille, *Paolo Mascranni e Gio-Andrea Lumagna* à Paris et à Lyon. Les lettres de Lumagna constataient qu'il était banquier de la cour. A l'époque du meurtre du maréchal d'Ancre, qu'on soupçonnait d'avoir, par son intermédiaire, envoyé des fonds considérables en Italie, il vit sa caisse scellée et ses livres enlevés. Plus tard, Lumagna devint le banquier du cardinal Mazarin, et plusieurs historiens pensent que ce fut lui qui donna Jean-Baptiste Colbert au cardinal. Parmi les lettres dont il s'agit, il s'en trouvait un grand nombre de Marie Bachelier, veuve de Jean Colbert, frère d'Odart, et marraine de Jean-Baptiste Colbert. Marie Bachelier faisait à Reims, pour le compte d'Odart, des achats considérables d'étamines. Quant à ce dernier, son commerce ayant prospéré, il acheta plusieurs terres, et traita vers 1612 d'une charge de secrétaire du roi. Il mourut en 1640, et cette inscription fut gravée sur sa tombe : *Cy gist Odard Colbert, seigneur de Villacerf, Saint-Pouange et Turgis, conseiller-secrétaire du roy, etc., etc.* Le marchand, on le voit, avait déjà tout à fait disparu. Grâce aux bons offices du banquier Lumagna, dont le crédit était considérable à Paris, un de ses fils épousa une sœur de Michel Le Tellier, alors conseiller au Parlement et depuis chancelier de France. Il y avait en outre les Colbert de Troyes et ceux de Paris. Un de ces derniers, Girard Colbert, était établi à Paris, rue des Arcis, à la *Clef d'argent*, et c'est chez lui que descendaient, dans leurs voyages à Paris, les Colbert de Troyes et ceux de Reims<sup>2</sup>.

~~elle contient~~ quelques faits curieux, quelques anecdotes intéressantes, et c'est le seul profit que j'en aie tiré. La *Vie de Jean-Baptiste Colbert* a été reproduite en entier dans la *Collection des archives curieuses de l'Histoire de France*, par MM. Cimber et Dupleix, 2<sup>e</sup> série.

<sup>1</sup> *Œuvres inédites de P.-J. Grosley, de Troyes*, 2 vol. in-8°. T. I<sup>er</sup>, p. 258 et suiv.

<sup>2</sup> Un savant très-distingué, l'abbé Le Laboureur, s'est aussi prononcé pour l'opinion des contemporains au sujet de l'origine toute plébéienne de J.-B. Colbert, en lui

On ne se méprendra pas sur les motifs qui ont déterminé à entrer dans ces détails. Colbert ne perd aucun de ses titres à la reconnaissance de la France pour être issu d'un père commerçant. Qui sait même si ces souvenirs de famille n'ont pas fortement influé sur la direction de ses idées? Au lieu de compléter son éducation et de lui apprendre le latin, ce qu'il n'eût sûrement pas manqué de faire dans une position différente, son père l'avait envoyé fort jeune encore à Paris d'abord, et de Paris à Lyon, « pour y apprendre la marchandise, » dit son premier historien<sup>1</sup>. Cette éducation pratique, la plus utile de toutes dans le commerce, a dû exercer une action salutaire sur le développement des qualités par lesquelles Colbert s'est le plus distingué, et nul doute qu'il n'ait puisé là cet amour excessif de l'ordre, cette ponctualité, cette exactitude, cette ardeur pour le travail qui lui ont permis d'accomplir tant de choses. Aurait-il reçu d'aussi précieux exemples et d'aussi utiles leçons dans un palais ou dans un château?

Cependant, le jeune Colbert ne resta pas longtemps à Lyon. Il se brouilla, dit-on, avec son maître, revint à Paris, où il entra chez un notaire, puis chez un procureur au Châtelet, du nom de Biterne, qu'il quitta bientôt pour passer, en qualité de commis, au service d'un trésorier des parties casuelles<sup>2</sup> nommé Sabatier<sup>3</sup>. Tous ces détails sont-ils bien exacts? On ne sait là-dessus rien de précis. C'est à cette époque qu'il aurait été pré-

appliquant ces vers de Fortunat à la louange de Covido, que son mérite avait élevé au ministère sous les rois Théodebert et Clotaire.

Mens generosa tibi pretioso lumine fulget,  
 Quæ meritis propriis amplificavit avos.  
 Nam si præfetur generis qui servat honorem,  
 Quanto laus magis est nobilitare genus!  
 A parvo existens, existis semper in altum,  
 Perque gradus omnes culmina summa tenes.

L'abbé Le Laboureur est mort en 1675. Il fut d'abord gentilhomme, ensuite aumônier de Louis XIV, et on le voit inscrit pour 1500 livres sur la liste des pensions données aux gens de lettres par Colbert. Son opinion a donc le plus grand poids dans la question.

<sup>1</sup> *Vie de J.-B. Colbert.*

<sup>2</sup> C'étaient les trésoriers des droits payés au roi pour obtenir un office resté ou dévolu au fisc, par quelque cause que ce soit, pour acquérir une maîtrise, ou pour être admis à exercer une profession quelconque. (*Encyclopédie méthodique, Finances.*)

<sup>3</sup> *Vie de J.-B. Colbert.*

senté à Colbert de Saint-Pouange, intendant de Lorraine et beau-frère du ministre Le Tellier, qui possédait alors toute la confiance du cardinal Mazarin, dans les bureaux duquel son parent l'aurait fait employer <sup>1</sup>. C'était en 1648, et la fortune de Colbert date de là <sup>2</sup>.

Colbert entra donc chez le cardinal Mazarin en 1648; il avait alors vingt-neuf ans. « M. le cardinal, dit Gourville, s'en trouva bien, car il était né pour le travail au-dessus de tout ce qu'on peut imaginer. » De son côté Colbert s'attacha fortement aux intérêts de Mazarin, qui le nomma bientôt son intendant. Suivant l'auteur de sa vie, il seconda merveilleusement les penchants du cardinal en retranchant toutes les dépenses inutiles, et celui-ci « se servit de lui pour trafiquer les bénéfices et les gouvernements, dont il retiroit de grandes sommes. » Un expédient que Colbert suggéra au cardinal fut aussi très-goûté : ce fut d'obliger les gouverneurs des places frontières à entretenir leur garnison avec le produit des contributions qu'on les chargea; pour un temps, de percevoir, le gouvernement central

<sup>1</sup> *Mémoires de Gourville*. Collection Petitot, LII.

<sup>2</sup> L'auteur de la *Vie de J.-B. Colbert* raconte d'une manière beaucoup plus romanesque la première rencontre de Colbert avec le cardinal Mazarin. Bien que l'aventure ait été inventée à plaisir, la voici en quelques mots. Le cardinal avait été exilé à perpétuité par le Parlement. Néanmoins, de Sedan il gouvernait le royaume, tant bien que mal il est vrai, car son autorité n'était pas grande, mais personne n'en avait autant que lui, pas même ceux qui l'avaient forcé de quitter Paris. Pendant cet exil, dit Sandras de Courtilz, Le Tellier envoya Colbert porter à Son Eminence une lettre qu'il était très-expressément chargé de rapporter quoi qu'on pût faire pour l'en empêcher. Colbert remit d'abord la lettre, puis le lendemain il se présenta au cardinal qui lui donna un paquet en lui disant qu'il pouvait partir et que tout était dedans. Colbert se douta qu'on le trompait; mais comment s'en assurer? Il alla droit à la difficulté et rompit le cachet de la dépêche en présence du cardinal, qui le traita d'insolent et la lui reprit des mains. Colbert, sans s'émouvoir, lui répondit que, le paquet n'ayant pas été fermé par lui, son secrétaire pouvait fort bien avoir oublié d'y insérer la lettre de la reine. Mazarin le remit à quelques jours et finit par lui donner cette lettre. Peu de temps après, le cardinal, de retour à Paris, demanda un employé de confiance à Le Tellier, qui lui présenta Colbert. Au lieu de nuire à celui-ci, le souvenir de la scène de Sedan le servit au contraire, et Mazarin, le reconnaissant, le prit à son service en lui disant qu'il attendait de lui le même zèle et la même fidélité dont il avait fait preuve à l'égard de son premier maître. Ce n'est l'anecdote; mais elle est tout simplement impossible, Colbert ayant été attaché au cardinal, on le verra tout à l'heure, au moins deux ans avant l'exil de celui-ci. Suivant d'autres historiens, Colbert aurait d'abord travaillé chez Lumagna, depuis longtemps lié d'affaires avec sa famille et banquier du cardinal Mazarin, auquel il se serait fait un plaisir de recommander. Mais on ne peut que former des conjectures là-dessus.

Evidemment Colbert trouvait le cardinal débonnaire à l'excès, manquant de fermeté, et surtout trop éloigné des grands moyens, des coups d'Etat. « *Je suis très-aise*, répondit Mazarin en marge, *des bons sentiments que vous avez.* » Voilà tout. Quant à ses projets et à la vigueur qu'on lui recommande, pas un mot. A quoi bon, en effet? N'était-il pas déjà venu à bout de difficultés bien autrement grandes avec de la ruse, de la patience, et sans verser une seule goutte de sang?

Ce n'étaient pas là les idées et la politique de Colbert. Dans une longue lettre du 23 novembre 1655, par laquelle il proposait à Mazarin, qui approuva son projet, d'établir un comité de surveillance pour procéder à la réformation de l'ordre de Cluny, dont l'ancienne réputation était depuis quelque temps compromise par l'inconduite de quinze cents moines dérégés, Colbert parle avec une sorte de respect de *la main puissante* du cardinal de Richelieu. On a vu déjà comment il s'exprimait toujours sur son compte. Eu même temps, l'intendant de Mazarin portait très-loin le soin des détails. Souvent, après avoir parlé des plus graves affaires, il entretient le cardinal d'objets de la plus minime importance, et il lui annonce des envois de vins, de melons, etc.

« On économiserait au moins 40 écus, écrivait-il le 17 juillet 1653, à vous envoyer les dindonneaux, faisandeaux, gros poulets, si Votre Eminence les faisoit prendre par une charrette, ne sachant d'ici où il faudroit les adresser. »

Dans une autre lettre en date du 20 août 1656, la sollicitude de Colbert pour les intérêts du commerce se manifeste déjà clairement, et il se plaint que « Messieurs des finances travaillent à établir de nouveaux droits à La Rochelle, ce qui ruinerait entièrement son commerce, à quoi il est nécessaire que le cardinal interpose son autorité. » Enfin, dans plusieurs lettres, on le voit, chargé en quelque sorte de la police, faire épier les personnes dont les démarches étaient suspectes à Mazarin, travailler avec l'abbé Fouquet à découvrir ceux qui apposaient des placards séditieux contre les murs de Paris, ou qui en jetaient sous les portes, jusque dans les maisons, et en même temps, investi des pleins pouvoirs du cardinal, dirigeant et faisant prospérer son immense fortune, le conseillant souvent avec succès, ayant, par suite de cette position, beaucoup de crédit, et, de plus, toute l'affection de Mazarin, qui écrit en marge d'une très-

longue lettre de Colbert relative à un démêlé que celui-ci avait eu avec M. de Lionne : « *Je prends part à tout ce qui vous regarde comme si c'étoit mon propre intérêt.* »

C'est à peu près à cette époque de sa vie que se rapporte une démarche très-singulière de Colbert. Sa position était devenue dès lors assez brillante et attirait sur lui l'attention. Déjà, en 1649, il avait été nommé conseiller d'Etat. Vers 1650, il avait épousé Marie Charon, fille de Jacques Charon, sieur de Menars, qui, de tonnelier et courtier de vin, était devenu trésorier de l'extraordinaire des guerres<sup>1</sup>. Jacques Charon, regardant sa fille comme un des plus riches partis de la capitale à cause des grosses successions qu'elle avait à recueillir, aurait eu, dit-on, des vues plus élevées ; mais, menacé d'une taxe considérable dont Colbert le fit exempter, il consentit à ce mariage, qui, à tout événement, assurait désormais à son gendre une position indépendante<sup>2</sup>. Enfin, les témoignages des bontés du cardinal ne s'étaient pas bornés à Colbert, et déjà, en 1655, grâce à son influence, toute sa famille se trouvait établie dans des postes très-avantageux. C'est dans ces circonstances que Colbert écrivit, fit imprimer et rendit publique la curieuse lettre qu'on va lire. Si la reconnaissance seule le fit parler ainsi, rien n'était plus louable sans doute, bien qu'un peu moins d'éclat dans l'expression de ce sentiment eût été plus convenable. On jugera, à la lecture de sa lettre, si une manifestation aussi inusitée n'entraînait pas pour quelque chose dans la politique de Mazarin, si elle n'avait pas été concertée avec lui, et si enfin elle n'était pas pour ce ministre un moyen de répondre aux reproches d'ingratitude que ses ennemis affectaient de lui adresser. Cette lettre est, au surplus, une pièce historique qui caractérise non-seulement ces deux hommes, mais leur époque, et à ces divers titres elle méritait d'être reproduite en entier.

« *Lettre du sieur Colbert, intendant de la maison de Monseigneur le Cardinal, à Son Eminence*<sup>3</sup>.

• MONSEIGNEUR,

« Bien que j'aie reconnu en mille occasions, par l'honneur que j'ai d'appro-

<sup>1</sup> *Vie de J.-B. Colbert.*

<sup>2</sup> *Vie de J.-B. Colbert.*

<sup>3</sup> Cette lettre a été réimprimée pour la première fois par M. Eugène Sue dans son *Histoire de la Marine française*, d'après un exemplaire original que possède la Bibliothèque royale.

pensé cette année encore à les accroître par un bénéfice de 8,000 livres de rente.

• Voilà, Monseigneur, en abrégé, ce qui se peut exprimer et connoître des bienfaits dont je suis comblé par la bonté immense de Votre Eminence, étant infiniment au-dessus de mes forces d'exprimer la manière avec laquelle vous en avez su rehausser la valeur; car, comme il n'y a que Votre Eminence qui puisse concevoir et produire toutes ces grâces dont vous les accompagnez, qui surpassent infiniment les bienfaits mêmes, et que vous imprimez si puissamment dans les cœurs, il n'y a qu'elle seule qui les puisse dignement apprécier. Je ne lui en dis autre chose, sinon qu'elle surpasse autant mon mérite que mes souhaits; que leur grandeur et leur nombre m'ôtent le moyen et le loisir de les goûter comme il faudroit, et que plus sa bonté veut même relever le peu que je vau, pour leur donner quelque apparence de justice, et plus j'en rapporte les motifs à cette bonté, sans que je prétende jamais en demeurer quitte envers elle, quelques services que je lui puisse rendre, quand je lui en rendrais des siècles entiers.

« Toutes ces grâces, Monseigneur, et une infinité d'autres que Votre Eminence a répandues sur toutes sortes de sujets, à proportion de leur mérite et même beaucoup au delà, devoient bien étouffer la malice de ceux qui ont osé publier que les grâces et les bienfaits ne sortoient qu'avec peine de vos mains, et quelques-uns de ceux qui en ont été comblés ont été de ce nombre, comme si, dans le même temps qu'ils recevoient des bienfaits, ils cherchoient des couleurs pour les diminuer, afin de se décharger du blâme de l'ingratitude qu'ils méditoient. C'est une matière dont personne ne peut guère mieux parler que moi; la meilleure partie de ces grâces a passé devant mes yeux, et je n'en ai vu aucune, pour peu de mérite qu'ait en la personne qui les a reçues, qui n'ait été redoublée par la manière obligeante de la faire. Il est vrai que souvent ces grâces ont été fort ménagées, parce qu'elles étoient faites pour de très-puissantes considérations d'Etat, et non pour celles des personnes qui les recevoient, qui souvent en étoient très-indignes. Je dois ce témoignage à la vérité, et c'est pour cela que je supplie Votre Eminence de souffrir que je fasse connoître à chacun ce que j'en ai éprouvé moi-même, afin que, si quelques particuliers lui dérobent la gloire des bonnes actions qui lui ont été profitables, le public lui rende justice et ne dénie pas à ses actions la louange qui leur est due.

• J'avoue, Monseigneur, que Votre Eminence trouveroit facilement une infinité de sujets plus dignes que moi de sa munificence, et toutefois, si un cœur bien persuadé de ses obligations, et brûlant du désir d'y bien répondre, pouvoit tenir lieu de mérite, je croirois que le mien a toute la disposition dont il est capable, et que Votre Eminence peut justement désirer pour les grandes choses qu'elle a faites pour moi. Et du moins je ne lui laisserai pas le déplaisir de les avoir semées en une terre ingrate.

• Ce n'est pas, Monseigneur, que, pour m'être entièrement dévoué au service de Votre Eminence et de sa maison, et en avoir montré l'exemple à mes frères et à mes proches, et pour élever mes enfants dans la religion où Dieu les a fait naître, avec le même zèle et la même constance que moi; ce n'est pas que je prétende satisfaire à ce que je dois à ses bontés; mes soins et mes travaux, quelque grands et quelque utiles qu'ils puissent être, demeureront toujours au-dessous de ce qu'elle a droit d'attendre de moi, en toute l'étendue de ses intérêts et de ses commandements. Mes paroles mêmes, quelque puissantes qu'elles fussent, ne lui sauroient faire connoître qu'imparfaitement ma gratitude en vou-

laquelle Colbert sollicite du cardinal une abbaye de 4,000 livres de rente. Il y a dans le même recueil de ses lettres originales plusieurs demandes de ce genre, postérieures à celle du 9 juin.

lant lui en exprimer la grandeur. Je me trouve réduit à me servir de termes trop foibles et trop ordinaires d'une protestation très-véritable d'être éternellement, avec toute sorte de respect et de dévotion,

« Monseigneur,  
• De Votre Eminence,  
• Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,  
« COLBERT. »

Paris, le 9 avril 1655.

Une telle manifestation est au moins étrange, et il n'est guère possible de supposer qu'elle ait été spontanée. Ce fut pour Mazarin un moyen de répondre indirectement aux reproches d'ingratitude et de mauvaise foi que lui adressaient les partis, et en même temps de leur prouver l'avantage qu'il y avait à s'attacher fortement à lui. Telle a été, au fond, sa politique constante, et, cette fois encore, elle lui réussit merveilleusement; en effet, à partir de cette époque, toute velléité de résistance disparut, et l'exercice du pouvoir royal ne rencontra plus d'opposition sérieuse, même dans le Parlement.

On a déjà vu, dans les récriminations de Fouquet, que Mazarin, au mépris de toutes les règles administratives et de toutes les convenances, se chargeait de la fourniture des vivres de l'armée. Une lettre de Colbert, du 8 juin 1657, constate ce fait d'une manière péremptoire. Colbert n'ose pas dire au cardinal que ces opérations sont déloyales, mais il insiste longtemps et fortement pour lui faire comprendre jusqu'à quel point elles le compromettent.

« Le surintendant, écrit-il, ne pouvant rembourser Votre Eminence que par des assignations sur divers, il s'ensuivra que ceux-ci auront connoissance de ces fournitures, ou bien il faudra prendre toute sorte de faussetés pour les leur cacher. »

Quatre ans plus tard cependant, à l'époque du procès de Fouquet, il fallut que Colbert et tous ceux qui avaient épousé sa cause défendissent la probité du cardinal obstinément attaquée par le surintendant, qui prétendait se justifier par cette raison que le premier ministre avait amassé illégalement vingt fois plus de bien que lui.

J'ai essayé précédemment de caractériser les rapports qui avaient existé entre Colbert et Fouquet avant l'arrestation de ce dernier, et l'influence que Colbert exerça sur la destinée du surintendant. Qu'on me permette de revenir un instant sur cette partie de leur biographie commune. Les lettres suivantes



ne justifient pas Colbert du reproche qui lui a été fait d'avoir fortement travaillé à renverser Fouquet pour le supplanter; cependant la première, datée du 16 juin 1657, et adressée par Colbert au cardinal, est favorable au surintendant, pour lequel on dirait même qu'à cette époque Mazarin éprouvait déjà quelque froideur. On est heureux, quand il s'agit de personnages historiques aussi considérables, de pouvoir s'appuyer sur des documents authentiques qui fixent aussi nettement les positions.

« Le sieur procureur général, écrit Colbert, ayant toujours bien servi Votre Eminence en toute occasion, mérite assurément de recevoir quelque grâce particulière, et si Votre Eminence est résolue de luy accorder ce qu'il demande, je suis obligé de luy dire qu'ayant tous les jours besoin dudit sieur procureur général pour ses affaires, il seroit assez nécessaire que je luy en portasse la nouvelle, et mesme que Votre Eminence fist connoistre à tous ceux qui luy en parleront pour luy que je luy ai rendu témoignage en toute occasion du zèle qu'il fait paroistre pour le service de Votre Eminence<sup>1</sup>. »

Ainsi, au mois de juin 1657, Colbert recommandait en quelque sorte Fouquet au cardinal et ne songeait pas évidemment à le remplacer. L'année suivante, Fouquet écrivit son fameux projet, qu'il modifia ensuite à deux reprises, principalement après s'être brouillé avec son frère l'abbé. Ce ne fut que deux ans après, le 1<sup>er</sup> octobre 1659, pendant le voyage du cardinal aux Pyrénées, que Colbert lui adressa, sur le désordre des finances, ce mémoire dont Gourville et Fouquet prirent copie, grâce à l'infidélité du surintendant des postes, de Nouveau, qui figurait comme tant d'autres sur la liste des pensionnaires de Fouquet. On a vu que l'adroit Gourville avait fait de son mieux pour amortir l'effet de ce mémoire, et qu'il croyait y être parvenu. Voici maintenant l'effet que produisit cette lecture sur l'esprit du cardinal.

« J'ay receu le mémoire et achevé de le lire un moment auparavant que M. le surintendant feust arrivé. J'ay été bien ayse des lumières que j'en ay tiré, et j'en profiteray autant que la constitution des affaires présentes le peut permettre. »

« Je vous diray seulement que M. le surintendant me faisoit des plaintes des discours que Hervart<sup>2</sup> tenoit à son préjudice, disant à ses plus grands confidens que luy surintendant sortiroit bientost des finances, que c'estoit une chose résolue, qu'il agissoit en cela de concert avec vous.

« Il m'a adjouté que, vous ayant pratiqué longtemps, il avoit eu le moyen de

<sup>1</sup> Bibliothèque royale, *Mss. Lettres de Mazarin*; Baluze, arm. XI.

<sup>2</sup> C'étoit un intendant des finances et l'un des plus intrépides joueurs de l'époque, avec Gourville, Fouquet et le marquis de Clérambault. (Voir les *Mémoires de Gourville*.)

vous connoître un peu, et que il ne doutoit pas que vous n'aviez pas pour luy la même affection que par le passé, s'estant apperceu que depuis quelque temps vous luy parliez frédement, quoy qu'il ne vous eust pas donné sujet à cela, ayant pour vous la dernière estime, et ayant toujours souhété avec la dernière passion d'avoir vostre amitié, sachant d'ailgurs l'affection et la confiance que j'avois en vous. Sur quoy s'est fort estendu, ne luy estant pas échappé une parole qui ne feust à votre advantage, et se plaignant seulement de la liaison dans laquelle vous estiez entré avec Hervart et l'avocat général Tallon, à son préjudice, et d'autant plus que vous ne pouviez pas douter que sous tous ses préparatifs je n'avois que à dire un mot pour le retirer, et me remettre non pas seulement la surintendance, mais la charge de procureur général.

• Je me suis desamé ensuite de tout cela que le surintendant est demeuré persuadé que vous ne m'aviez rien mandé à son préjudice, mais non pas que ce qui s'est passé à Paris n'est autrement de ce qu'il m'a dit. Tout ce que je vous puis dire, c'est que je mettray toutes pièces en œuvre pour renvoyer le surintendant persuadé que vous ne m'avez rien mandé, et vous pouvez parler et vous éclaircir avec luy en cette conformité, car je reconnois qu'il souhète furieusement de bien vivre avec vous et profiter de vos conseils, m'ayant dit que d'autres fois vous les luy donniez avec liberté, ce que vous ne faites pas depuis quelque temps.

• Hervart n'a jamais été secret, et par le motif d'une certaine vanité qu'il n'est bonne à rien, dit à plusieurs personnes tout ce qu'il sçait, et insy je ne doute pas que ces discours n'aient donné lieu au surintendant de pénétrer les choses qu'il m'a dit.<sup>1</sup>

Colbert reçut cette dépêche à Nevers, le 27 octobre 1659. Le lendemain il répondit au cardinal une très-longue lettre par laquelle il lui faisait connaître qu'il avait été en effet, depuis 1650, lié d'une amitié assez étroite avec le surintendant, et que, l'ayant trouvé un des hommes du monde les plus capables de bien servir Son Eminence dans les grandes affaires dont elle était surchargée, il avait eu beaucoup d'estime pour lui; mais que, plus tard, s'étant aperçu qu'au lieu de subvenir avec toute l'économie possible aux dépenses de l'Etat, le surintendant cherchait à se faire des amis par ses largesses, administrant les finances avec une prodigalité sans exemple, il lui avait dit combien cette conduite était contraire à ses propres intérêts; que, pendant quelque temps, il avait espéré le meilleur effet de ses conseils; mais que depuis, les mêmes désordres ayant recommencé, il s'était fait une loi de ne plus parler au surintendant que pour les affaires de Son Eminence, persuadé que rien ne pouvait le

<sup>1</sup> Bibliothèque royale, Mss. *Lettres de Mazarin*. Cette lettre et la réponse de Colbert ont été publiées par M. Champollion-Figeac : *Documents inédits sur l'histoire de France*, t. II, p. 504 et suiv.—On voit par la réponse de Colbert que la lettre du cardinal, qui ne porte point de date, était du 20 octobre 1659. J'ai donné dans la biographie de Fouquet une analyse extrêmement abrégée et insuffisante de cette réponse; c'est pourquoi je crois devoir y revenir pour la compléter.

changer, ce qui ne l'empêchait pas de souhaiter « que ledit sieur procureur général pust quitter ses deux mauvaises qualités, l'une de l'intrigue et l'autre de l'horrible corruption où il estoit plongé, parce que, si ses grands talents étoient séparés de ses grands défauts, il seroit très-capable de bien servir. »

Quant aux liaisons qu'on lui reprochait d'entretenir avec MM. Hervart et Talon, Colbert s'en défendait avec vivacité, notamment en ce qui concernait M. Hervart, « estant fortement persuadé, et par inclination naturelle et par toute sorte de raisonnement, que la seule liaison que l'on puisse et que l'on doibve avoir ne consiste qu'à bien servir son maistre, et que toutes les autres ne font qu'embarrasser. » Il est vrai qu'il voyait quelquefois M. Talon, mais c'étoit uniquement pour lui rappeler dans l'occasion « les protestations qu'il a souvent faictes de bien servir le roy et Son Eminence, pourveu qu'on luy fasse sçavoir ce que l'on désire de luy, avouant luy-mesme qu'il peut quelquefois se tromper. » Colbert ajoutait que, s'il y avait quelque idée utile dans son mémoire, elle venait de Son Eminence, « n'ayant fait autre chose que de rédiger par escrit une partie des belles choses qu'il lui avoit entendu dire sur le sujet de l'économie des finances. » Quant à lui, Son Eminence savait bien qu'il ne souhaitait la place de personne, qu'il n'avait jamais témoigné d'impatience de monter plus haut que son emploi, lequel il avait toujours estimé et estimait infiniment plus que tout autre, puisqu'il lui donnoit plus d'occasions de la servir personnellement, et que, d'ailleurs, s'il avait eu dessein de tirer avantage des bonnes dispositions d'un surintendant, il ne se présenterait jamais une plus belle occasion de le faire. Enfin, disoit Colbert en terminant :

« Si Vostre Eminence l'excuse, en raison de la disposition présente des affaires, je n'auray aucune peine à me conformer à ses intentions, lui pouvant protester, devant Dieu, qu'elles ont esté et seront toujours les règles des mouvements de mon esprit. »

Certes, il étoit difficile de distiller la flatterie avec plus d'adresse, et, en même temps, de perdre plus sûrement Fouquet dans l'esprit du cardinal que ne le fit Colbert dans cette circonstance. Ses insinuations et ses louanges devoient produire inévitablement l'effet qu'il en espéroit, et la disgrâce de Fouquet étoit plus dès lors qu'une question de temps. Sans l'hésitation et la timidité naturelles de Mazarin, elle n'eût même pas été

aussi longtemps différée, à moins que celui-ci, riche à 50 millions amassés de toutes mains et par tous les moyens, n'eût éprouvé quelque embarras à faire poursuivre le surintendant pour crime de péculat <sup>1</sup>. C'était une tâche réservée à Colbert.

On était alors en 1659, et Colbert reçut cette année une nouvelle marque de la faveur de Mazarin, qui le chargea d'une mission difficile auprès du pape Alexandre VII. Il s'agissait de le décider à restituer au duc de Parme le duché de Castro dont il l'avait dépouillé, et, en second lieu, de le déterminer à porter du secours aux Vénitiens, afin de les aider à repousser de Candie les Turcs qui l'assiégeaient. Cette mission ne réussit pas. D'abord, Alexandre VII était animé de dispositions très-peu bienveillantes à l'égard du cardinal Mazarin, et, quant au duché de Castro, une invitation diplomatique pure et simple était peu propre à décider le pape à le remettre entre les mains du duc de Parme. Après quatre mois d'un inutile séjour à Rome, Colbert se rendit à Florence, à Gênes, à Turin pour solliciter des secours en faveur des Vénitiens, mais toujours sans succès. Le duc de Savoie seul promit de joindre mille fantassins aux troupes de l'expédition que l'on projetait en France, et qui ne fut résolue que dix ans après <sup>2</sup>.

Mais la place de Colbert n'était pas dans les cours étrangères, et ce n'est point par la diplomatie, il est permis de le croire, qu'il se serait frayé un chemin au premier rang. Il re-

<sup>1</sup> L'abbé de Choisy cite un mot très-naïvement plaisant du duc de Mazarin, héritier des biens immenses du cardinal. « *Je suis bien aise, disait-il, qu'on me fasse des procès sur tous les biens que j'ai eus de M. le cardinal. Je les crois tous mal acquis, et du moins quand j'ai un arrêt en ma faveur, c'est un titre, et ma conscience est en repos.* » « Pour remplir la malédiction que Dieu avait jetée sur tant de richesses qu'on peut dire véritablement le sang du peuple, continue l'abbé de Choisy, il a trouvé le secret de se ruiner, quoi qu'aient pu faire Colbert, Gaumont et Bellinzani, les trois hommes du monde les moins dissipateurs, qui, dans le commencement, se faisoient un honneur d'abandonner leurs propres affaires pour avoir soin des siennes. » (*Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, liv. II.)

<sup>2</sup> *Tableau du ministère de Colbert*, note 7, p. 419. Cet ouvrage, sans nom d'auteur, porte ces mots pour épigraphe : *Mens agitât molem*. Il est attribué à M. de Bruny, directeur de la Compagnie des Indes en 1774. Il concourut avec celui de Necker, qui rapporta le prix de l'Académie Française en 1773. Après les savantes recherches de Forbonnais sur l'administration de Colbert, à laquelle il a consacré près d'un volume in-4°. Le modeste ouvrage de M. de Bruny est un de ceux qui en donnent l'idée la plus complète.

vinrent donc à Paris <sup>1</sup>. Le cardinal Mazarin souffrait déjà de la maladie dont il mourut un an après. Pour calmer ses tardifs scrupules, Colbert lui conseilla de faire une donation de tous ses biens au roi, lui garantissant d'avance, pour le rassurer, que celui-ci ne les accepterait pas. C'est alors que le cardinal fit ce fameux testament par lequel il léguait au roi, et, en cas de non-acceptation de sa part, à diverses personnes, notamment au duc de La Meilleraie, mari de sa nièce Hortense, à condition qu'il prendrait le titre de duc de Mazarin, plus de 50 millions du temps. « Ah ! ma famille, ma pauvre famille ! s'écriait le cardinal en attendant la réponse du roi, elle n'aura pas de pain. » Enfin Louis XIV le tira d'inquiétude en lui permettant de disposer de tous ses biens. Peu de jours après, le cardinal mourut. L'abbé de Choisy raconte qu'aussitôt après Colbert alla trouver le roi et lui dit que le cardinal avait en divers endroits près de 15 millions d'argent comptant ; qu'apparemment son intention n'était pas de les laisser au duc de Mazarin, bien qu'il l'eût déclaré son légataire universel ; qu'il y aurait à prendre sur cet argent 400,000 écus qu'il donnait à chacune de ses nièces, mais que le surplus servirait à remplir les coffres de l'épargne qui étaient vides. Tel fut, dit l'abbé de Choisy, le commencement de la fortune de Colbert <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Probablement vers les premiers mois de 1660. Je n'ai trouvé aucune pièce authentique sur cette mission, et on ne la voit mentionnée que dans les notes de M. de Bruny, qui ne cite pas son autorité.

<sup>2</sup> *Testament du cardinal Mazarin*, V. *Œuvres de Louis XIV*, t. VI, pièces justificatives. — *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, par l'abbé de Choisy, liv. II. C'est ici le cas de faire observer que ces Mémoires, où les piquantes anecdotes abondent, ne paraissent mériter qu'une confiance très-limitée. L'abbé de Choisy semble avoir pour unique but d'amuser ses lecteurs, et loin d'hésiter à admettre un fait scandaleux, s'il n'est pas avéré, il l'accueille au contraire avec un plaisir évident. Ces réserves faites, on sera moins étonné du jugement suivant qu'il a porté sur Colbert : « Jean-Baptiste Colbert avait le visage naturellement renfrogné. Ses yeux creux, ses sourcils épais et noirs lui faisaient une mine austère et lui rendaient le premier abord sauvage et négatif ; mais dans la suite, en l'appriivoisant, on le trouvait assez facile, expéditif et d'une sûreté inébranlable. Il était persuadé que la Bonne foi dans les affaires en était le fondement solide. Une application infinie et un désir insatiable d'apprendre lui tenaient lieu de science. Plus il était ignorant, plus il affectait de paraître savant, citant quelquefois hors de propos des passages latins qu'il avait appris par cœur et que ses docteurs à gages lui avaient expliqués. Nulle passion depuis qu'il avait quitté le vin ; fidèle dans la surintendance où, avant lui, on prenaient sans compter et sans rendre compte... »

Enfin Sandras de Courtilz donne sur les mœurs privées de Colbert d'autres détails

Mais la fortune de Colbert eut une autre cause. On a vu les dispositions du cardinal à l'égard du surintendant en 1659, et il est facile de deviner que, tout en faisant au roi le plus grand éloge de la probité, de l'exactitude, de la vigilance de Colbert, il blâma chez Fouquet tous les défauts correspondants. Lorsque Mazarin mourut, laissant la France en paix au dehors, délivrée de l'esprit de faction au dedans, mais épuisée, sans ressources, et scandaleusement exploitée par tout homme qui avait une centaine de mille écus à prêter au Trésor à 50 pour 100 d'intérêt, Colbert qui, depuis longtemps, suivait avec soin les progrès de cette corruption et de cette impéritie, qui en savait toutes les ruses et toutes les faiblesses, et qui les dévoilait à Louis XIV; Colbert que l'on consultait d'abord en secret, tant était grand le besoin qu'on avait de lui, devait nécessairement, et au bout de peu de temps, avoir ses entrées publiques au conseil et y occuper la première place. Ses travaux spéciaux, ses habitudes, ses antécédents, son caractère, cette colossale fortune de Mazarin si habilement administrée pendant près de quinze ans, mais surtout la modestie des fonctions qu'il avait remplies auprès de lui, tout le désignait pour le ministère. Louis XIV, fatigué d'obéir au cardinal Mazarin, qu'il ménageait tout en désirant se soustraire à son joug, éprouvait une extrême impatience d'exercer personnellement toutes les prérogatives de la royauté. « Sire, lui avait dit l'archevêque de Rouen, le lendemain de la mort du cardinal, j'ai l'honneur de présider l'assemblée du clergé de votre royaume. Votre Majesté m'avait ordonné de m'adresser à M. le cardinal pour toutes les affaires; le voilà mort, à qui le roi veut-il que je m'adresse à l'avenir?

encore plus intimes et dont je lui laisse l'entière responsabilité. Suivant lui, « bien que Colbert déferât beaucoup à sa femme, il ne laissa pas de donner quelque chose à son inclination, et il se laissa toucher par les charmes de Françoise de Godet, veuve de Jean Gravay, sieur de Launay. Cette dame avait la taille avantageuse, le port majestueux, etc., etc. Colbert l'introduisit chez la reine et chez le cardinal Mazarin, avec qui elle aimait jouer... et il lui fit épouser Antoine de Brouilly, marquis de Pierre, chevalier des ordres et gouverneur de Pignerol... Colbert rendit aussi ses soins à Marguerite Vanel, femme de Jean Coiffier, maître des comptes, jeune personne, petite, mais toute mignonne, et de qui l'esprit était enjoué et brillant. Il allait souvent souper chez elle, parce qu'il était ami particulier de son beau-père et qu'il prenait des leçons de politique du mari au sujet du traité de Münster, dont il savait parfaitement toutes les négociations, ayant été secrétaire de l'ambassade sous Abel de Servien. Mais la coquetterie de cette dame le rebuta bientôt. »

— *A moi, Monsieur l'archevêque,* » répondit Louis XIV<sup>1</sup>. En même temps, il dit au chancelier Séguier et aux secrétaires d'Etat qu'il avait résolu d'être son premier ministre. Un des hommes qui avaient pris le plus de part aux dilapidations du surintendant, le financier Gourville, a dit de Colbert : « J'ai toujours pensé qu'il n'y avait que lui au monde qui eût pu mettre un si grand ordre dans le gouvernement des finances en si peu de temps <sup>2</sup>. » C'est que, je le répète, jamais gouvernement n'a été animé d'intentions meilleures que celui de Louis XIV après la disgrâce de Fouquet et à l'avènement de Colbert. Malheureusement, dans la conduite des affaires d'un grand pays, les bonnes intentions ne suffisent pas ; et, si cela est vrai aujourd'hui encore, combien la difficulté devait être plus grande il y a environ deux siècles. L'examen approfondi de l'administration de Colbert fera voir jusqu'à quel point ce ministre a partagé certaines erreurs de ses contemporains, l'influence qu'il a exercée sur le développement de la richesse et de la puissance du royaume, enfin s'il a été aussi utile qu'il eut toujours le désir de l'être à la classe la plus nombreuse et la plus intéressante de la nation. Cette administration touche à bien des points divers et importants : finances, commerce, manufactures, agriculture, marine, législation, négociations diplomatiques, police, approvisionnements, constructions, elle embrasse tout. Je n'ai pas la prétention de la juger sous chacun de ces rapports. Je me contenterai, le plus souvent, d'exposer les faits avec une rigoureuse impartialité, en les éclairant au moyen des documents nouveaux que j'ai recueillis sur un très-grand nombre d'entre eux incomplètement connus jusqu'à ce jour.

## II

La première pensée de Colbert fut pour le peuple ; sa première réforme porta sur l'impôt qui lui était le plus onéreux parce qu'il le payait seul, sur les tailles.

Dans l'année même qui précéda sa disgrâce, Fouquet avait fait l'abandon de 20 millions restant dus sur celles de 1647

<sup>1</sup> *Histoire de Louis XIV*, par l'abbé de Choisy.

<sup>2</sup> *Mémoires de Gourville*, collection Petitot, p. 528.

à 1656, et, par conséquent, irrécouvrables<sup>1</sup>. Il se proposait même de diminuer successivement cet impôt, principalement odieux aux habitants des campagnes, qu'il enchaînait, en outre, à leur bourgade, par des dispositions d'une rigueur aujourd'hui inconcevable<sup>2</sup>. En même temps, Fouquet avait supprimé des péages nombreux établis sur la Seine et les rivières affluentes, péages particulièrement nuisibles au commerce et dont les propriétaires furent remboursés au prix de leurs acquisitions. Enfin deux ordres du Conseil, en date du mois d'avril 1661, prouvent que Fouquet avait le projet, ainsi qu'il l'a dit plus tard pour sa justification, de réduire les dépenses abusives, telles que l'étaient un grand nombre de rentes émises dans les moments de détresse. Ces mesures étaient trop conformes aux idées de Colbert pour qu'il ne s'empressât pas d'y donner suite. En 1661, la France payait environ 90 millions d'impôts, sur lesquels il en restait près de 35 au roi, prélèvement fait des frais de perception et des rentes à servir. En outre, deux années du revenu étaient toujours consommées d'avance. Dès son entrée au cabinet et pendant toute la durée de son administration, Colbert s'attacha à diminuer l'impôt de la taille, qu'il trouva à 53 millions et laissa à 32 millions de livres. Ne pouvant y soumettre tous ceux qui possédaient, il voulut au moins le rendre aussi doux que possible, et préféra toujours demander aux impôts de consommation, qui pèsent sur tous, bien que dans des proportions diverses, les sommes nécessaires à l'entretien de l'Etat.

Mais, si le premier projet de la réduction des rentes date de l'administration de Fouquet, Colbert, qui l'avait peut-être inspiré, conduisit cette opération avec une vigueur dont son prédécesseur n'eût certes pas été capable. J'ai raconté précédemment quels obstacles Sully avait rencontrés lorsqu'il voulut réduire les rentes sur l'hôtel-de-ville, l'émeute des bourgeois, François Miron à leur tête, et les motifs qui décidèrent Henri IV à donner satisfaction à ces vieux ligueurs, déjà prêts à s'armer

<sup>1</sup> *Recherches sur les finances*, par Forbonnais, années 1660 et 1661.

<sup>2</sup> Un malheureux journalier qui ne possède aucun bien fonds dans une paroisse, qui y manque de travail, ne peut aller dans une autre où il trouve une existence, sans payer la taille en deux endroits pendant deux ans, et pendant trois s'il passe dans une autre élection. (*Recherches sur les finances*, par Forbonnais, année 1664.)



pour défendre leur magistrat et leurs rentes. En 1648, le cardinal Mazarin, à bout de ressources, avait fait une véritable banqueroute; et cette faute, un des prétextes de la Fronde, rendit plus tard les transactions des surintendants avec les financiers plus difficiles et surtout plus onéreuses que jamais. Ces précédents n'arrêtèrent pas Colbert. Imbu des principes du cardinal de Richelieu, porté par goût vers les mesures extrêmes, il reprit ce projet d'établir une Chambre de justice, dont il avait parlé au cardinal Mazarin dans le mémoire que Fouquet surprit en 1659, et n'eut pas de peine à le faire adopter au roi. Il courait à cette époque parmi le peuple un proverbe très-expressif : *L'argent du prince est sujet à la pince*<sup>1</sup>. Colbert n'était pas homme à se mettre en quête des applaudissements populaires, mais fallait-il les fuir si une occasion se présentait d'effrayer les concussionnaires par un rigoureux exemple, de réduire les rentes à un chiffre en rapport avec leur valeur réelle, de remplir les coffres du Trésor, et cela tout en satisfaisant les rancunes du peuple, toujours mal disposé, non sans motifs, contre les financiers, traitants et partisans<sup>2</sup>? Un édit du mois de novembre 1661 institua donc une Chambre de justice. Les considérants en sont des plus instructifs, et quelques-uns méritent d'être cités.

« Un petit nombre de personnes, y est-il dit au nom du roi, profitant de la mauvaise administration de nos finances, ont, par des voyes illégitimes, élevé des fortunes subites et prodigieuses, fait des acquisitions immenses, et donné dans le public un exemple scandaleux par leur faste et leur opulence, et par un luxe capable de corrompre les mœurs et toutes les maximes de l'honnêteté publique. La nécessité du temps et la durée de la guerre nous avoient empêché

<sup>1</sup> *La Chasse aux larrons*, par I. Bourgoïn. Paris, 1616. C'est un pamphlet in-8° de quatre-vingt-seize pages pleines de lamentations et déclamations sur les pilleries, voleries et forceneries des financiers. Il y a sur le frontispice un dessin assez caractéristique. Sur le premier plan on voit trois juges auxquels l'auteur présente sa demande d'établissement d'une Chambre de justice; au-dessus, Louis XIII, enfant, est assis sur un nuage d'où il lance des foudres; en face de lui deux financiers pendus à un gibet complètent cet agreable tableau. *La Chasse aux larrons* fait partie d'un volume appartenant à la Bibliothèque royale et indiqué sous ce titre : *Chambre de justice de 1661*, F. 2, 954-2 sous chiffre. Ce volume renferme une grande partie des arrêts de la Chambre de justice et quelques manuscrits dont j'aurai occasion de parler plus loin, entre autres la liste de toutes les personnes qui ont été taxées par la Chambre, avec le montant de leur taxe, et un monologue, parodie du Cid, intitulé *le Cid enragé*. Le Cid n'est autre que Colbert.

<sup>2</sup> C'est le nom que l'on donnait à ceux qui prenaient en parti, c'est-à-dire affermaient les traites ou douanes de l'Etat.

d'apporter les remèdes à un mal si dangereux ; mais à présent que nos soins ne sont point divertis comme ils l'estoient durant la guerre, pressez par la connoissance particulière que nous avons prise des grands dommages que ces désordres ont apportez à notre Estat et à nos sujets, et excitez d'une juste indignation contre ceux qui les ont causez, nous avons résolu, tant pour satisfaire à la justice, et pour marquer à nos peuples combien nous avons en horreur ceux qui ont exercé sur eux tant d'injustice et de violence, que pour en empêcher à l'avenir la continuation, de faire punir exemplairement et avec sévérité tous ceux qui se trouveront prévenus d'avoir malversé dans nos finances et délinqué à l'occasion d'icelles, ou d'avoir été les auteurs ou complices de la déprédation qui s'y est commise depuis plusieurs années, et des crimes énormes de péculat qui ont épuisé nos finances et appauvry nos provinces<sup>1</sup>.

Viennent ensuite des encouragements aux dénonciateurs et délateurs, à qui le roi promet au moins le sixième des amendes prononcées contre les personnes qu'ils auront signalées au procureur général de la Chambre de justice<sup>2</sup>.

Il n'était pas possible, on le voit, d'engager la guerre d'une manière plus vigoureuse, et l'on reconnaît aisément le style de Colbert dans ces expressions véhémentes, dans ces accusations empreintes d'une légitime colère. Quelques jours après, le 2 décembre 1661, une déclaration du roi régla la procédure et les attributions de la Chambre de justice. Une de ses dispositions est surtout étrange et donne une singulière idée des mœurs du temps : elle ordonnait à tous les officiers comptables ayant exercé depuis 1635, soit en leur nom, soit sous le nom de leurs commis, ainsi qu'à tous fermiers du roi, leurs cautions, associés ou intéressés, de fournir un état justifié des biens dont

<sup>1</sup> Bibliothèque royale, Chambre de justice de 1661, F. 2,953-1 sous chiffre. Il y a à la Bibliothèque royale deux volumes renfermant des pièces relatives à la Chambre de justice de 1661. On trouve dans celui-ci plusieurs pièces qui ne sont pas dans celui dont j'ai déjà parlé, notamment deux curieux *Mémoires publiés dans les paroisses de Paris* relativement aux opérations de la Chambre. Voir plus loin.

<sup>2</sup> La Chambre de justice fut composée comme il suit : MM. de Lamoignon, premier président du Parlement de Paris ; de Nesmond, second président ; Pheipeaux Pontchartrain, président à la Chambre des comptes ; Poncet, d'Ormesson, Voisin et Bernard de Rézé, maîtres des requêtes ordinaires ; Renard, Catinat, de Brillac et Fayet, conseillers au Parlement de Paris ; Mazenau, conseiller au Parlement de Toulouse ; Francas, conseiller à Grenoble ; du Verdier, conseiller à Bordeaux ; de La Thoiçon, conseiller à Dijon ; Sainte-Helaine, conseiller à Rouen ; Roquesante, conseiller à Aix ; Ayrault, conseiller à Rennes ; Noguez, conseiller à Pau ; de Fériol, conseiller à Metz ; de Gisan-court, conseiller au grand-conseil ; de Moussy et de Bossu-le-lau, maîtres en la Chambre des comptes ; le Ferron et de Bausson, conseillers à la Cour des aides ; Denis Talon, procureur général, et Joseph Foucault, secrétaire et greffier. En tout, vingt-sept personnes. (COMMISSION DU ROY contenant les noms des juges et officiers qui composent la Chambre de justice.)

ils avaient hérité, des acquisitions faites par eux ou sous des noms supposés, des sommes données à leurs enfants, soit par mariage, soit par acquisition de charges.

« Et faute de ce faire, le délai de huit jours passé, seront tous leurs biens saisis, et commis à l'exercice de leurs charges, et procédé extraordinairement contre eux comme coupables de péculat. Et en cas qu'après ladite saisie ils ne satisfassent pas dans un second délai d'un mois, tous les biens par eux acquis depuis qu'ils sont officiers comptables, et qu'ils ont traité avec nous, nous demeureront incommutablement acquis et confisquez, sans espérance de restitution<sup>1</sup>. »

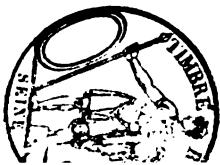
Et les moyens de coercition ne s'arrêtèrent pas là. Les influences matérielles n'étant pas estimées suffisantes, on jugea à propos de faire servir la religion même à l'intimidation des consciences. Le 11 décembre 1661, un dimanche, on lut dans toutes les églises de Paris un premier *monitoire*, approuvé et collationné par le greffier de la Chambre de justice, dans lequel il était enjoint à tous les curés et vicaires d'inviter formellement, pendant trois dimanches consécutifs, sous peine d'excommunication, leurs paroissiens et fidèles ayant connaissance de délits commis sur le fait des finances, depuis 1635, de gratifications, pensions ou pots-de-vin, de sommes surimposées ou levées au nom du roi, de vexations exercées par les receveurs des tailles, d'abus commis dans le commerce des billets de l'épargne et dans les ordonnances de comptant, etc., etc., d'en donner immédiatement avis à M. le procureur général Talon, en ayant soin de lui faire connaître la retraite de ceux qui avaient disparu et dans quels lieux d'autres avaient caché leurs effets les plus précieux. Puis, comme si ce n'était pas assez d'avoir compromis la religion une fois dans des affaires où l'on n'eût jamais dû la faire intervenir, deux ans après, le 2 octobre 1663, un nouveau monitoire beaucoup plus détaillé fut lu, « à la requête de M. le procureur général, » dans les églises de Paris. Comme le premier, il portait obligation de dénoncer tous les *quidans* qui avaient et retenaient plusieurs sommes appartenant au roi, « qui s'étoient fait donner des charretées de paille, foin et avoine, tant de gibier et de poisson que, leurs maisons fournies, ils en faisoient revendre pour beaucoup d'argent, le tout par les contribuables, pour en estre taxez favorablement et soulagez ; avoient fait usage de fausses balances pour peser les escus d'or,

<sup>1</sup> Chambre de justice de 1661, F. 2,593-1.

dressé de faux procès-verbaux. » Enfin, le monitoire du 2 octobre 1663 passait en revue tous les cas, et ils étaient nombreux, pour lesquels les financiers, fermiers, receveurs des tailles, collecteurs, huissiers, sergents, leurs parents et adhérents, étaient justiciables du nouveau tribunal. Dans la passion qui les animait, les meneurs de la Chambre de justice ne dispensaient personne, de quelque qualité ou condition que l'on pût être, « mesmes religieux ou religieuses, » des dénonciations commandées par le monitoire, et faisaient prononcer les peines de conscience les plus sévères contre ceux qui auraient hésité à remplir ce rôle de délateur <sup>1</sup>.

Cependant, les premières opérations de la Chambre de justice avaient répandu la terreur dans une foule de familles, et de tous côtés on prenait des précautions pour échapper à l'orage. On a vu que, parmi les plus compromis, les uns s'étaient cachés tout d'abord ; d'autres avaient déménagé leurs effets les plus précieux ou fait des substitutions de biens ; les plus effrayés, parmi lesquels il faut citer, dans le seul entourage de Fouquet, Vatel, Bruant, Gourville, s'étaient empressés de passer à l'étranger. Quant aux substitutions, la Chambre de justice y mit bon ordre, en annulant toutes les transactions faites par des personnes qui, depuis 1635, avaient pris part, directement ou indirectement, à la gestion des finances du roi. Bientôt l'incarcération de quelques financiers notables acheva de faire comprendre que le gouvernement, contrairement à ce qui s'était toujours pratiqué en pareille occasion, maintiendrait la

<sup>1</sup> Chambre de justice de 1661, F. 2,523-1. Ce monitoire se termine par une exhortation en latin ; en voici la partie principale : « Ut ipsi et eorum quilibet infra novem dies proxime venturos, postquam hæc nostræ præsentis litteræ ad eorum notitiam devenerint, et quidquid de præmissis viderint, fecerint, vel dici audiverint, dicant, declarent, revelent et notificent dicto domino conquerenti (*le procureur général*) aut præsentiam publicatori, seu coram notario publico et testibus fide dignis, ita ut dictus dominus conquerens, si de hujusmodi revelationibus juvare possit et valeat in judicio et extra. Alioquin dictis novem diebus elapsis, illos omnes et singulos malefactorum, præmissa scientes et non revelantes, eorumque adjuutores et fautores, his inscriptis, auctoritate apostolica, qua fungimur in hac parte, EXCOMMUNICAVIMUS. Quam excommunicationis sententiam si per alios novem dies sustinerint ipsos AGGRAVAVIMUS. Si vero præfatos excommunicationis et aggravationis sententias per alios novem dies præfatos octodecimu immediate sequentes corde et animo induratis, sustinuerint (quod absit), ipsos BRACCAVAVIMUS, etc. » Des monitoires de ce genre furent lus dans toutes les paroisses du royaume. (Arrests de la Chambre de justice du 11 août 1662.)



mesure qu'il avait prise, et qu'il était bien décidé à en tirer tout le parti possible. Parmi les financiers incarcérés à la Bastille, on citait, entre autres, MM. Duplessis-Guénégaud et de La Bazinière, tous les deux trésoriers de l'épargne et qui avaient dans Paris de grandes relations <sup>1</sup>. Un intendant des finances nommé Boylesve était parvenu à se cacher; on saisit provisoirement, sur dénonciation, un magnifique service en vermeil qu'il avait confié à la garde d'un ami <sup>2</sup>. Mais, parmi les traitants dont il importait d'obtenir la condamnation, il n'y en avait pas de plus riches que les nommés Hamel et Datin, fermiers des gabelles. Aussi l'accusation leur consacra un factum spécial de soixante-seize pages <sup>3</sup>. Suivant le procureur général, dans le nombre de tous ceux qui s'étaient mêlés des affaires du roi, personne n'avait fait des fortunes plus étonnantes et plus rapides.

« Cette grande et fière compagnie, je cite le préambule du réquisitoire, avoit ébloui tout le monde par l'abondance et par l'éclat de ses richesses. Les particuliers qui la composoit avoient surpassé en magnificence les plus grands de l'Etat. Le meisme luxe paroissoit encore dans les maisons de ceux de ce puissant corps qui restoient vivants; et les autres, après des profusions immenses, avoient laissé des successions plus opulentes que celles de plusieurs souverains. On voyoit bien que ces prodigieuses eslévations n'estoient pas innocentes, et que tant de millions ne pouvoient estre légitimement acquis; mais peu de gens

<sup>1</sup> On lit dans le Journal de M. d'Ormesson, mois d'avril 1664, que ces messieurs se plaignoient vivement de ne pouvoir boire à la glace dans leur prison.

<sup>2</sup> *Arrêt de la Chambre de justice qui déclare un service de vermeil doré, appartenant au sieur Boylesve, accusé défaillant, acquis et confisqué au profit du Roy.* (Chambre de justice de 1661, F. 2,953-1.) Il y a dans le volume (Chambre de justice de 1661, F. 2,953-2) une justification de M. de Boylesve, intitulée : *Défenses pour Monsieur de Boylesve, cy-devant intendant des finances.* Cet intendant cherche à établir que, dans un grand nombre de circonstances pressantes dont il donne le détail, il a prêté des sommes considérables au roi sur les vives instances du cardinal et du surintendant. Il est vrai, dit-il, qu'il possède environ 4 millions, mais il a plus de 3 millions de dettes, et ses biens mêmes ne pourront suffire à tout payer, car déjà la justice y a établi des garnisons, on a saisi les effets, les terres, les baux; enfin, les procureurs y vont mettre les mains et la misère s'ensuivra. Le Mémoire de M. de Boylesve est surtout curieux en ce qu'il donne une idée des embarras et de l'inconcevable pénurie d'argent où se trouva le gouvernement de 1650 à 1660. Sous ce rapport, on peut dire que les financiers lui avaient rendu d'immenses services, et il y avait ingratitude à profiter du moment où leurs avances n'étaient plus nécessaires pour les poursuivre en raison des intérêts usuraires qu'ils avaient exigés au jour du besoin et du danger.

<sup>3</sup> *Mémoire pour l'éclaircissement des demandes formées par M. le procureur général en la Chambre de justice contre les intéressez aux fermes générales des gabelles de France, sous les noms de Philippe Hamel et Jacques Datin.* (Chambre de justice de 1661.)

estoit capables de comprendre les moyens particuliers et mystérieux qu'ils avoient employez pour y parvenir. Ceux qui en avoient quelque connoissance ou estoient leurs complices, ou craignoient leur pouvoir. Et si quelques-uns ont eu assez de cœur et de lumières pour en porter les plaintes au conseil, et pour offrir de les justifier, ils avoient esté aussitost accablés par le crédit des intéressés, puissants par leurs alliances et par leurs liaisons de parenté avec les premières familles de la robe, et si redoutables qu'ils dictoient eux-mêmes les arrêts de leurs décharges... Cependant, ces grands trésors qu'ils ont amassez, les superbes palais qu'ils ont élevés à la vue de toute la France, la somptuosité de leurs trains et de leurs meubles, la délicatesse et la superfluité de leurs tables, tous les autres monuments de leur orgueil, et le pompeux appareil de leurs délices, sont des témoins plus que suffisants pour les convaincre de malversations, et surgant *in judicio cum generatione ista, et condemnent eam*, comme parle l'Écriture. »

Le procureur général développait ensuite seize griefs principaux sur lesquels était fondée la demande en restitution, basée principalement sur les 40 millions de fortune dont les membres vivants de la compagnie jouissaient encore malgré leurs prodigieuses dépenses.

« Il y a certaines vérités, disait le procureur général en terminant, qui n'ont besoin d'autre preuve que de leur propre évidence. Qui voudra sçavoir quelle a été la conduite des intéressés aux gabelles de France dans l'administration de leurs fermes, qu'il jette les yeux sur leurs établissements dans le monde. On ne parvient point par des voyes innocentes à cette opulence qui paroist en leurs maisons, et qui est trop éclatante pour sortir d'ailleurs que des trésors d'un grand roy. »

Tels étaient donc les hommes auxquels la Chambre de justice avait pour mission de *faire rendre gorge*, suivant une expression populaire de tous les temps, qu'elle traquait de mille manières, leur interdisant tout déplacement de leurs papiers, de leurs meubles, toute vente ou substitution, lançant des décrets de prise de corps contre les plus riches ou les plus compromis, tels que Pellisson, Gourville, Boylesve, Bruant, et « faisant deffenses aux gouverneurs des places frontières, et capitaines de navires et vaisseaux, de les laisser sortir hors du royaume, à peine d'en répondre en leurs propres et privez noms <sup>1</sup>. » Il y en avait un dans le nombre qui s'était particulièrement désigné lui-même aux rancunes de la Chambre de justice et qui ne pouvait en être oublié : c'était M. de Nouveau, ce surintendant des postes, autrefois créature dévouée à Fouquet, et qui lui avait communiqué le fameux mémoire par lequel Colbert dévoilait au cardinal Maza-

<sup>1</sup> Arrest de la Chambre de justice du 9 décembre 1661, lu et publié à son de trompe et cry public en tous les carrefours ordinaires et extraordinaires de cette ville et faux-bourgs de Paris.

rin, dans le voyage que celui-ci fit en 1669 à Saint-Jean-de-Luz, les malversations de Fouquet. La Chambre de justice n'eut garde, comme on pense bien, de négliger une proie si agréable aux puissants du jour, et, par un arrêt du 22 décembre 1662, elle ordonna qu'il serait informé sur les exactions commises par le sieur de Nouveau.

On a déjà vu avec quelle sévérité la Chambre sévissait contre les personnes. Gourville et Bruant avaient été condamnés à mort; il est vrai qu'ils s'étaient prudemment retirés hors du royaume avec un grand nombre d'autres. Peu de temps avant la condamnation de Fouquet, un financier, nommé Dumon, fut pendu devant la Bastille; des sergents et receveurs des tailles eurent le même sort à Orléans<sup>1</sup>; car la Chambre de justice n'exerçait pas seulement à Paris. Elle s'était adjoint des subdélégués dans toutes les provinces et leur avait donné des instructions très-rigoureuses, leur recommandant sur toutes choses de rassurer les révéléurs contre les rancunes des traitants, receveurs, huissiers, sergents des tailles, et leur promettant en outre de diminuer les tailles de toutes les sommes que les poursuites commencées feraient rentrer dans les coffres du roi. On peut se faire une idée, l'intérêt général étant ainsi mis en jeu, du nombre des dénonciations et de l'importance des restitutions qui en furent la conséquence. J'ai sous les yeux deux listes manuscrites des *taxes des gens d'affaires vivants, ou de la succession des morts, faites par Sa Majesté dans la Chambre de justice, és-années 1662 et 1663*<sup>2</sup>. Ces listes contiennent près de cinq cents noms, et il en est dans le nombre qui y figurent pour des sommes très-considérables. J'en citerai seulement quelques-uns :

<sup>1</sup> *Arrêt de la Chambre de justice de condamnation de mort contre Pierre Sergent et Jean Chailly, de la ville d'Orléans, portant règlement général contre les sergents, huissiers et autres porteurs de contraintes, du 26 février 1664, exécuté à Orléans, le mardi gras, 26 du mois de février. (Chambre de justice de 1661, F. 2,953-1.)* Cet arrêt fut rendu par appel *a minima* devant la Chambre de justice de Paris. Le subdélégué d'Orléans avait condamné l'un des accusés à faire amende honorable, « nud, en chemise, avec une torche ardente du poids de trois livres, et l'autre à être battu et fustigé de verges, à nud, par l'exécuteur de la haute justice, sur la place du Martroy. » Comme, à la suite des exactions qui leur étaient reprochées, les accusés avaient commis un meurtre sur une pauvre femme de campagne, il y eut appel, et la Chambre de justice les condamna à mort.

<sup>2</sup> *Chambre de justice de 1661, F. 2,953-2.*

Boylesve.	1,473,000 liv.	De Guénégaud.	573,540 liv.
Biton.	434,218	Jacquin.	3,747,331
Bruant.	135,305	Janin de Castille.	894,224
De La Basinière.	962,198	Languet.	657,565
Béchameil.	1,127,152	Lafond.	804,242
Bossuet.	969,944	Lacroix de Paris.	391,744
Bourdeau.	569,672	Lacroix de Moulins.	124,290
Bonneau.	2,312,032	Monnerot (L.).	2,803,606
Belant.	556,844	Monnerot (L.-G.).	5,053,000
Catelan.	1,501,153	De Mons.	1,098,455
Coquille.	2,054,776	Moreton.	878,882
Chastelain.	1,069,151	Messat.	835,674
De Chalus.	1,458,605	De Nouveau.	13,666
Daganry.	1,380,643	Pellisson.	21,652
Gruin.	2,547,718	Richebourg.	837,504
Gourville <sup>1</sup> .	399,746	Tabouret.	1,202,132

Ces deux listes s'élèvent à plus de 70 millions, et elles ne se rapportent qu'aux deux années 1662 et 1663. Or, la Chambre continua de siéger jusqu'en 1665, et ne fut révoquée officiellement qu'en 1669<sup>2</sup>.

Mais ce n'était rien d'avoir repris aux financiers une partie de ce qu'ils avaient extorqué au Trésor, grâce aux embarras inouïs où il s'était trouvé depuis une vingtaine d'années et à la coupable connivence des surintendants. Dans cette opération, quel que fût le nombre des parties intéressées et froissées, Colbert avait eu pour lui et derrière lui la classe moyenne et surtout le peuple, de tout temps porté, avec raison, à suspecter l'honnêteté des grandes fortunes trop rapidement acquises. L'opération de la réduction des rentes devait rencontrer bien d'autres obstacles, car les rentes, à Paris surtout, et notamment celles sur l'Hôtel-de-Ville, se trouvaient, comme au temps de Sully, entre les mains de la classe moyenne, et il était aisé de prévoir qu'on n'y toucherait pas sans causer immédiatement une émotion extraordinaire parmi les bourgeois. Ce qui était

<sup>1</sup> Grâce à la précaution qu'il avait prise de brûler, avant le voyage de Nantes, tous les papiers qui auraient pu le compromettre, Gourville ne fut inquiété qu'environ un an après la disgrâce de Fouquet. Il raconte même que, peu de jours après cet événement, Colbert lui ayant demandé 500,000 livres à emprunter, il les lui prêta volontiers dans l'espoir de se le rendre favorable; mais il ne fut remboursé que du tiers de cette somme. C'est ce qui explique sans doute pourquoi il ne fut pas taxé à une somme plus élevée.

<sup>2</sup> Chambre de justice de 1661 : *Edict du Roy portant révocation de la Chambre de justice, vérifié en Parlement le 13 août 1669.*



arrivé à toutes les époques à l'occasion de tentatives semblables arriva encore une fois. Dans sa satire troisième, publiée en 1665, Boileau a constaté le résultat des mesures prises par Colbert à l'égard des rentes sur l'Hôtel-de-Ville :

« Quel sujet inconnu vous trouble et vous altère ?  
D'où vous vient aujourd'hui cet air sombre et sévère,  
Et ce visage enfin plus pâle qu'un rentier,  
A l'aspect d'un arrêt qui retranche un quartier ? »

Il faut renoncer à peindre la confusion dans laquelle Colbert trouva les rentes sur l'Etat. Il est difficile aujourd'hui de se faire une juste idée d'un semblable chaos. Je l'ai déjà dit, autant de natures de recettes, autant de variétés de rentes. Les unes étaient constituées sur les tailles, d'autres sur les gabelles, celles-ci sur les fermes, celles-là sur l'Hôtel-de-Ville, dont les revenus patrimoniaux en répondaient, ce qui leur donnait plus de solidité, plus de valeur qu'aux autres, et les faisait particulièrement rechercher de la classe bourgeoise de Paris et des familles de robe. Si les fonds sur lesquels on avait constitué ces rentes n'eussent pas été détournés de leur destination, cette diversité de titres n'aurait pas eu sans doute en réalité de fâcheux résultats ; mais le contraire avait lieu tous les ans, et, par suite, le désordre allait chaque année en augmentant. Ainsi, un arrêt du conseil, du 4 décembre 1658, fait les fonds nécessaires pour achever de payer aux rentiers leurs quartiers de janvier 1641 et 1643<sup>2</sup>. Il arrivait souvent, on le croira sans peine, que ces rentes éprouvaient des dépressions considérables ; puis, au moindre signe d'abondance, on les remboursait, et ceux qui les avaient achetées à vil prix décuplaient leur argent. Une des opérations de la Chambre de justice qui fit le plus crier fut celle qui, revenant sur ces an-

<sup>1</sup> Le roi, en ce temps-là, avait supprimé un quartier des rentes. *Note de Despréaux.*  
— En 1664, le roi supprima un quartier des rentes constituées sur l'Hôtel-de-Ville. Le chevalier de Cailly fit alors cette épigramme dont M. Despréaux faisait cas :

De nos rentes, pour nos péchés,  
Si les quartiers sont retranchés,  
Pourquoi s'en émouvoir la bile ?  
Nous n'aurons qu'à changer de lieu :  
Nous allions à l'Hôtel-de-Ville,  
Et nous irons à l'Hôtel-Dieu. (Note de Brossette.)

<sup>2</sup> Bibliothèque royale, *Recueil de déclarations, édits et arrêts du Conseil sur les rentes*, 1 vol. in-4°, F. 2,752-2.

ciens remboursements, obligea tous ceux qui en avaient profité, soit directement, soit par leurs domestiques, à restituer l'excédant qu'ils avaient touché, augmenté des intérêts de la somme perçue en trop ; et quelques-uns de ces remboursements remontaient à l'année 1630 <sup>1</sup>. En même temps, le gouvernement faisait soutenir les thèses les plus étranges, et, en réalité, les plus funestes à son crédit, entre autres « qu'il était nécessaire de détruire une erreur très-grossière qui s'est aisément emparée de l'esprit des rentiers, parce qu'on croit volontiers ce qu'on désire, savoir que le roi doit payer les quatre quartiers des rentes constituées sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, et notamment sur les 8 millions de tailles, vu qu'il n'en a presque jamais reçu le montant effectif <sup>2</sup>. » Une économie de 8 millions sur les rentes fut la récompense de ces mesures. Cependant une grande agitation régnait dans Paris. Le 10 juin 1662, elle gagna le Conseil de l'Hôtel-de-Ville, et il fut convenu que le prévôt des marchands et les conseillers iraient dans un bref délai « supplier très-humblement Sa Majesté de faire justice aux rentiers. » On renvoya la démarche à trois jours de là. Puis, le 13 juin 1662, le prévôt et ses conseillers se rendirent à la cour pour présenter leurs observations au roi. Après un discours du prévôt, « très-fort et très-éloquent, » le roi, avant de répondre, passa dans une autre pièce où il fut suivi par le chancelier Séguier. Mais laissons parler les registres mêmes de l'Hôtel-de-Ville :

« Quelque temps après, le roy rentra, assisté de mondit sieur chancelier, qui dit que Sa Majesté ne trouvoit pas à propos l'arrêt dudit jour 13 juin, de se pourvoir aux cours au sujet dudit arrêt de la Chambre de Justice concernant lesdites nouvelles rentes, qu'il deffendoit à la ville de suivre ladite délibération ; lesquels motifs furent une seconde fois répétés par M. le chancelier, qui y augmenta les deux mots suivants de *peyne et d'indignation* <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> *Déclaration du Roy du 4<sup>e</sup> décembre 1664, portant réduction et modération des restitutions dûes à Sa Majesté, à cause des remboursements de rentes, offices, droits et debtes, remboursez par sadite Majesté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1630 ; avec confirmation desdits remboursements et décharge de toutes recherches pour raison d'iceux. (Recueil de déclarations, édits et arrêts du Conseil sur les rentes.) — Etat de l'évaluation des restitutions dûes à Sa Majesté, etc., etc. (Même Recueil.)*

<sup>2</sup> *Instruction sommaire du droit qu'a le Roy pour faire restituer les quartiers non ouverts sur les tailles. (Recueil sur les rentes.)*

<sup>3</sup> Archives du Royaume. *Registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris*, 13 juin 1662, p. 547. On ne sait pas généralement combien cette importante collection, qui remonte à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, est riche en précieux documents historiques. Quant à l'histoire du peuple à Paris, il ne paraît pas possible qu'on puisse l'écrire jusqu'au jour où tous les vo-

Tel fut le résultat des premières tentatives essayées en faveur des rentiers de Paris par les magistrats de la cité. Sans doute, dans l'intervalle du jour où cette manifestation avait été arrêtée à celui où les conseillers de l'Hôtel-de-Ville furent reçus par le roi, Colbert, plus puissant alors qu'il ne le fut jamais, avait fait la leçon à Louis XIV de manière à ne laisser aucune chance de réussite à ceux qui osaient traverser ses plans. Cependant les intéressés ne se tinrent pas pour battus. L'année suivante, à propos de nouveaux édits de remboursement, de nouvelles sollicitations très-pressantes furent faites par le prévôt des marchands, qui obtint à la vérité pour toute faveur qu'une partie des rentes serait réduite des deux tiers et assignée sur les fermes<sup>1</sup>. C'est tout ce que les plus puissantes considérations purent faire à une époque pourtant où les interminables longueurs du procès de Fouquet, et l'intérêt qui se manifestait pour lui de toutes parts, préoccupaient singulièrement le gouvernement. Malgré ces entraves inattendues, l'opération concernant la réduction des rentes dépassa les espérances de Colbert. D'un autre côté, la Chambre de justice fit rentrer au Trésor plus de 110 millions<sup>2</sup>. En même temps elle remit l'Etat en possession d'une multitude de droits et de riches domaines qui avaient été aliénés à vil prix, d'îles, d'flots, d'atterrissements, de péages que des particuliers avaient usurpés au milieu du trouble des vingt dernières années<sup>3</sup>. En 1657, Fouquet avait aliéné à plusieurs compagnies l'exploitation de l'octroi dans un grand nombre de villes importantes, parmi lesquelles se trouvaient La Rochelle, Moulins, Troyes, Langres, Angers, Saumur, Limoges, Vitry-le-François, etc., etc. Un arrêt

lumineux registres de l'Hôtel-de-Ville auront été consciencieusement explorés. Ce serait là, au surplus, un beau et curieux travail, bien digne, sous tous les rapports, des encouragements du gouvernement.

<sup>1</sup> Edit de décembre 1663, arrêts des 22 mai et 11 juin 1664, déclaration du 9 décembre 1664 et du 30 janvier 1665. *Histoire financière de la France*, par M. Bailly, année 1664.

<sup>2</sup> Bibliothèque royale, Mss. *Journal de M. d'Ormesson*. « Les traitants furent taxés à 110 millions. On les imposait approximativement, eu égard à leurs biens présumés. Leurs créanciers furent en partie ruinés par cette mesure, l'hypothèque du roi ayant été déclarée en première ligne. »

<sup>3</sup> Arrêts du Conseil des 12 mars 1663, 6 novembre 1664, 31 octobre et décembre 1665. *Histoire financière de la France*, par M. Bailly, année 1661.

du 6 juin 1662 cassa ces traités <sup>1</sup>. Était-ce de la justice? Qu'on eût sévèrement puni les comptables qui avaient commis des exactions et surchargé le peuple de leur propre autorité, qu'on eût obligé à restitution les fermiers qui avaient payé l'Etat avec des billets achetés au vingtième de leur valeur, rien de mieux; mais réduire à rien des rentes acquises de bonne foi par des particuliers, annuler des marchés, reprendre un bénéfice, exagéré sans doute, à ceux que l'on avait implorés aux jours de crise, cela était, il faut bien en convenir, passablement arbitraire et draconien. Cependant jamais tribunal exceptionnel ne fut établi dans des intentions plus honnêtes et plus droites que la Chambre de justice de 1661. Gardons-nous de juger avec nos idées une époque dont deux siècles déjà nous séparent. Les chambres de justice étaient une institution contraire à toute idée de justice, funeste à l'Etat et au peuple même, à qui l'on se proposait de donner satisfaction; mais elles étaient adoptées par les mœurs du temps. En 1661, grâce à la fermeté, à l'intégrité de Colbert, contrairement à ce qui s'était toujours vu jusqu'alors, les plus haut placés et les plus riches furent le plus taxés. Si le scandale avait été immense, la punition fut exemplaire et produisit les plus heureux effets, moins encore par les 110 millions qu'elle fit rentrer à l'Etat, par les droits, les domaines qu'elle lui rendit, que par l'effet moral qui en résulta.

Pendant que Colbert dirigeait, avec la passion qu'il portait en toutes choses, les opérations fort compliquées et très-diverses de la Chambre de justice, d'autres soucis le préoccupaient gravement, et des embarras d'une nature fâcheuse compromettaient la popularité du nouveau gouvernement, principalement dans les campagnes en proie à une famine si horrible qu'il lui était de toute impossibilité de la soulager. Déjà, vers la fin de l'année 1661, la disette avait été grande dans les provinces. Une mauvaise récolte, de fausses mesures concernant le commerce des grains portèrent le mal à son comble. Au nombre de ces dernières, il faut signaler un arrêt du Parlement, du 19 août 1661, par lequel il était *défendu aux marchands*

<sup>1</sup> *Arrêt de la Chambre de justice qui ordonne que le Roy rentrera dans la propriété des octrois aliénés.* Chambre de justice de 1661, F. 2,953-1.

*de contracter aucune société pour le commerce du blé et de faire aucun amas de grains*, comme si le meilleur moyen de remédier à la disette n'eût pas été, au contraire, d'encourager, par tous les moyens possibles, le commerce des grains. Cet arrêt est antérieur, il est vrai, de quinze jours à l'avènement de Colbert au pouvoir; mais par malheur celui-ci épousa, en les exagérant, les préjugés de son prédécesseur, qui étaient aussi ceux de ses contemporains, et la plus cruelle famine fut la conséquence de ces erreurs. Comme toujours, grâce aux sacrifices faits par la cité, ses effets furent moindres à Paris qu'ailleurs. Déjà, au mois de mai 1661, le prévôt des marchands prit un arrêté pour empêcher que les grains ne sortissent de la ville<sup>1</sup>. Au mois de juillet suivant, la ville obtint un arrêt contre le lieutenant du roi à Vitry-le-Français, qui défendait d'en enlever les grains<sup>2</sup>. A partir de cette époque, les arrêtés pour faire acheter les grains se succèdent. Le 15 février 1662, une déclaration du roi « permet à toutes les personnes de faire venir des bleds en France, avec descharge, pour les bleds seulement, du droit de 50 sols par tonneau payé par les navires étrangers. » Mais il était trop tard, et cette mesure ne ramena pas l'abondance dans le royaume. Au mois de mai, les magistrats de Paris durent recourir à des distributions publiques où le peuple ne portait pas, à ce qu'il paraît, toute la reconnaissance désirable, car un arrêté fut pris pour punir tous ceux qui *proféreraient des injures contre les personnes chargées de la distribution gratuite du pain*<sup>3</sup>. Cependant, à Paris, la création récente de l'Hôpital général, auquel le roi avait concédé des avantages considérables, sans compter 260,000 livres que le cardinal et le duc de Mazarin lui avaient données pour les bâtiments, et qui furent employées en achats de blé, permettait de remédier plus facilement aux funestes effets de la disette. Cette grande et belle institution,

<sup>1</sup> Archives du Royaume. Registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris, 20 mai 1661.

<sup>2</sup> Registres de l'Hôtel-de-Ville, juin 1662. De son côté, Colbert fit venir à Paris, de la Guyenne, vingt-cinq mille sacs de blé, mais ce ne fut pas sans difficulté. Le Parlement de Bordeaux s'y opposait et il fallut que l'intendant sévit contre quelques communes récalcitrantes. *Lettre de M. Hotman à Colbert, du 25 février 1662*. Bibliothèque royale, M<sup>ss</sup>.

<sup>3</sup> Archives du Royaume. Registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris, 11 mai 1662. — *Lettres de Guy Patin, 1662*, pages 294 et 303 : « La moisson n'a pas été bonne; le blé sera encore cher toute l'année.... Le pain est si cher qu'on craint une sédition. »

dont la ville de Lyon avait depuis longtemps fourni le modèle, datait du mois d'avril 1656<sup>1</sup>. Le préambule de l'édit rendu à ce sujet porte que le roi agissait, « dans la conduite d'un si grand œuvre, non par ordre de police, mais par le seul motif de charité. » Dans l'intention des fondateurs, l'Hôpital général devait être aussi une maison de travail; car l'article 1<sup>er</sup> dit que les pauvres mendiants et invalides des deux sexes y seront enfermés « pour estre employez aux manufactures et autres travaux selon leur pouvoir. » A cet effet, les diverses corporations devaient fournir des ouvriers pour y enseigner leur état. En outre, les notaires qui recevaient des testaments étaient tenus d'avertir les testateurs de laisser quelque aumône à l'Hôpital général, et d'en faire mention dans l'acte, sous peine de 4 livres parisis d'amende.

• L'article 9 de l'édit faisoit très-expresses inhibitions et defenses à toutes personnes de tout sexe, et lieux et âge, de quelque qualité et naissance, et en quelque estat qu'ils pussent estre, valides ou invalides, malades ou convalescents, curables ou incurables, de mendier dans la ville et faux-bourgs de Paris, ni dans les églises, ni aux portes d'icelles, aux portes des maisons, ni dans les rues, ni ailleurs, publiquement, ni en secret, de jour ou de nuit, sans aucune exception des festes solennelles, pardons ou jubilez, ni d'assemblées, foires ou marches, ni pour quelque autre cause ou prétexte que ce soit. »

Puis, comme il faut que l'esprit d'une époque se retrouve partout, l'édit punissait les hommes et garçons qui y contreviendraient du fouet d'abord et des galères en cas de récidive. Quant aux femmes et aux filles, un nouvel édit *contre les mendiants valides*, rendu au mois d'août 1669, les condamnait aussi au fouet et à être bannies pour dix ans de la prévôté de Paris, le tout sans aucune forme de procès<sup>2</sup>.

On ne saurait se faire une idée des résistances que rencontra l'exécution d'un édit tout à la fois si charitable et si dur. Troublés dans leurs habitudes de vagabondage et de paresse, tous les Bohémiens de Paris se révoltèrent, et il fallut employer la force pour les obliger d'entrer à l'hôpital<sup>3</sup>. La police ordinaire

<sup>1</sup> *Edict du Roy portant établissement de l'Hospital général pour le renfermement des pauvres mendiants de la ville et faux-bourgs de Paris, donné à Paris au mois d'avril 1656, vérifié en Parlement le 1<sup>er</sup> septembre en suivant.* Bibliothèque de l' Arsenal, *Recueil de pièces*, n° 1675 bis.

<sup>2</sup> *Recueil des anciennes lois françaises*, collection Isambert.

<sup>3</sup> Voici une naïve peinture de leurs mœurs d'après une brochure publiée en 1657, dans le but de réchauffer le zèle des Parisiens en faveur de l'Hôpital général : « Peut-

n'y suffisant pas, on créa une milice spéciale, qui prit le nom d'*Archers de l'Hôpital*. Malgré ce renfort, le corps des mendiants persista dans son opposition à l'édit qui lui ôtait sa liberté, son industrie, et de nombreuses rixes eurent lieu. Voici un arrêt du 20 août 1659 qui en fait foi :

« Le Parlement condamne Michel Truffault, *soldat estropié*, à estre battu et fustigé nud de verges, tant au devant de la Conciergerie, sur le pont Saint-Michel, place Maubert, qu'aux carrefours du bailliage de la Barre-du-Chapitre, à son de tambour, et à l'un d'iceux marqué d'une fleurs de lys de fer chaud sur l'épaule dextre, ayant deux escriteaux pendant au col, devant et derrière, contenant ces mots : *Séditieux costumier contre les archers de l'Hôpital général*. Ce fait, l'a banny et bannit pour neuf ans de la ville, prévosté et vicomté de Paris, luy enjoint garder son ban, luy fait deffense de récidiver à peine de la hart<sup>1</sup>. »

A la vérité, les Parisiens eux-mêmes secondaient les vagabonds et mendiants dans leur résistance aux archers de l'Hôpital général. En effet, un arrêt du Parlement, du 27 novembre 1659, renouvelle très-expressément la défense de leur donner l'aumône, et se plaint « de ce que les archers proposés pour la capture des pauvres qui mendient, non-seulement ne sont point secourus et protégés dans leurs fonctions, mais même y sont troublés par les fréquentes rébellions qui leur sont faites par des personnes de toutes qualités. » Quoi qu'il en soit, l'Hôpital général de Paris rendit en 1662 d'immenses services et soulagea bien des misères. Les chiffres suivants donneront une idée de ses ressources, bien restreintes encore à cette époque, et du bien qu'il lui fut possible de faire au milieu de la détresse générale.

on, doit-on souffrir des gens qui vivent en païens dans le Christianisme, qui sont toujours en adultère, en concubinage, en mesange et communauté de sexes? qui n'ont point de baptesme ny aucune participation des sacremens, qui puisent l'abomination avec le saict, ont le larcin par habitude et l'impiété par nature? qui font commerce des pauvres enfans et font sur ces âmes innocentes des violences et des contorsions pour exciter la compassion des plus faibles et fléchir la dureté des autres? Les magistrats de police ont mesmes appris depuis peu de temps que parmy eux il n'y a plus d'intégrité du sexe après l'âge de cinq à six ans, pensée qui donne de l'horreur et qui seule doit porter les ames qui ont crainte de Dieu à soutenir cet œuvre. » (Bibliothèque de l'Arsenal, *Recueil de pièces*, n° 1675 bis.) Ne croirait-on pas, en lisant ces lignes, assister à la vie privée des Truands, dans la Cour des Miracles, au XII<sup>e</sup> siècle? Et cela se passait en 1657! Je doute que les détracteurs du temps présent puissent reprocher à une classe entière d'hommes, même en descendant jusqu'à la population la plus infime de nos grandes villes manufacturières, des mœurs qui ressemblent à celles-là.

<sup>1</sup> Bibliothèque de l'Arsenal, *Recueil de pièces*, n° 1675 bis.

	Recette.	Dépense.
Année 1657.	589,536 liv.	586,966 liv.
— 1660.	722,917	765,088
— 1662	776,869	895,922
A la même époque, les dépenses pour les gages des employés s'élevaient à		40,000
pour le blé <sup>1</sup> .		350,300
pour la viande.		82,658
pour le bois, vin, charbon, paille.		68,344
habits, étoffes, ustensiles.		60,583

C'est avec ces modiques sommes qu'il fallait fournir aux besoins de six mille deux cent soixante-deux pauvres, sans compter les employés de l'Hôpital, et, bien qu'on en fît coucher trois et souvent quatre dans le même lit, les recettes étaient forcément dépassées. Aussi, ceux qui avaient accepté la direction de cet établissement constataient avec amertume, au commencement de 1663, que le produit des quêtes, tronc et autres charités, ayant diminué d'un tiers au moment où le nombre des malheureux allait sans cesse en augmentant, il était devenu impossible de recevoir tous ceux qui se présentaient pour y être admis <sup>2</sup>.

Pendant que cela se passait à Paris, où la bienfaisance particulière et la prévoyance du pouvoir central, se combinant avec celle des magistrats de la cité, assuraient au moins du pain aux plus nécessiteux, une misère affreuse, inouïe, désolait les provinces. Il faut en lire les témoignages dans quelques publications contemporaines aujourd'hui perdues dans les combles des grandes bibliothèques, et négligées à tort par les historiens, trop exclusivement préoccupés jusqu'ici des actions des princes, des batailles fameuses et des événements à grands fracas. Les pauvres des communes et des provinces les plus voisines de la capitale n'avaient pas manqué, dès le commencement de la famine, de se porter en foule à Paris, dans l'espoir d'y trouver plus facilement de quoi vivre, soit en mendiant, soit en se présentant pour dernière ressource à l'Hôpital général, qui fut bientôt forcé de les refuser; mais à quelque distance de Paris et dans tout le royaume, principalement dans les campagnes,

<sup>1</sup> Au mois de février 1659, le prix du muid de blé (huit cents livres) était de 158 liv. Dans l'année 1662, il se vendit, au mois de mars, 283 liv.; au mois de juin, 346 liv.; au mois de septembre, 339 liv. et au mois de décembre, 294 liv.

<sup>2</sup> Bibliothèque de l'Arsenal, *Recueil de pièces*, n° 1675 bis. Procès-verbal sur les urgentes nécessités de l'Hôpital général, le 22 janvier 1663.



• Nous savons certainement que la misère présente fait un si grand nombre de pauvres que l'on en compte trois mille dans la ville et dans les faux-bourgs. Toutes les rues résonnent de leurs cris lamentables; leurs lamentations pénètrent nos murailles, et leurs souffrances nos âmes de pitié.

• Le bled, mesure de Paris, a été vendu ici 200 escus le muid, et tous les jours il renchérit<sup>4</sup>.

• Les pauvres des champs semblent des carcasses déterrées; la pasture des loups est aujourd'hui la nourriture des chrétiens; car, quand ils tiennent des chevaux, des ânes et d'autres bestes mortes et étouffées, ils se repaissent de cette chair corrompue qui les fait plutôt mourir que vivre.

• Les pauvres de la ville mangent comme des porceux un peu de son détrempé dans de l'eau pure, et s'estimeroient heureux d'en avoir leur saoul. Ils ramassent dans les ruisseaux et dans la boue des tronçons de choux à demy pourris, et, pour les faire cuire avec du son, ils demandent avec instance l'eau de morue salée qu'on respand; mais elle leur est refusée.

• Quantité d'honnêtes familles souffrent la faim et ont honte de le dire. Deux demoiselles de qui la nécessité n'étoit point connue ont été trouvées mangeant du son détrempé dans du lait; la personne qui les surprit en fut si touchée qu'elle se mit à pleurer avec elles.

• Considérez, je vous prie, quelques tristes effets de cette pauvreté qui se peut dire générale. Un homme, après avoir été plusieurs jours sans manger, a trouvé un charitable laboureur qui l'a fait disner; mais, comme il avoit l'estomac trop foible et les entrailles rétrécies, il en mourut subitement.

• Un autre homme se donna hier un coup de cousteau, par désespoir de ce qu'il mourroit de faim.

• Un autre a été rencontré sur le pavé, agonisant de faim, et, luy ayant porté le Saint-Sacrement de l'autel au mesme endroit, le prestre a été contraint de le reposer sur une pierre pendant qu'il parloit au malade, et, l'ayant fait transporter sous un hautvent à couvert de la pluie, il luy donna le Viatique, et le pauvre expira quelque temps après, n'ayant sur soy que des habits pourris.

• L'on a trouvé une femme morte de faim ayant son enfant à la mamelle, qui la tettoit encore après sa mort, et qui mourut aussi trois heures après.

• Un misérable homme, à qui trois de ses enfants demandoient du pain les larmes aux yeux, tes tua tous trois, et ensuite se tua luy-mesme. Il a été jugé et traîné sur la claye.

• Un autre, à qui sa femme avoit pris un peu de pain qu'il se réservoir, il luy donna six coups de hache, et la tua à ses pieds, et s'enfuit.

• Bref, il n'y a point de jour où l'on ne trouve des pauvres morts de faim dans les maisons, dans les rues et dans les champs; nostre meusnier vient d'en rencontrer un qu'on enterroit dans le chemin.

• Enfin, la misère et la disette se rendent si universelles qu'on assure que, dans les lieux circonvoisins, la moitié des paysans est réduite à paistre l'herbe, et qu'il y a peu de chemins qui ne soient bordés de corps morts.

• Le missionnaire qui, depuis dix ans, assiste continuellement les pauvres des frontières ruinées, en allant à Sedan a passé à Donchery, Mézières, Charleville, Rocroy et Maubert, d'où il escrit qu'il n'a jamais veu une telle pauvreté que celle de ces lieux-là et des villages des environs. Voici ce qu'il mande :

Intitulé *Recueil de pièces*, n° 1675 bis, et renfermant les arrêtés et procès-verbaux sur l'Hôpital général de Paris, dont j'ai parlé plus haut.

<sup>4</sup> Soit 650 livres le muid; l'écu valait alors environ 3 livres 5 sols. On a vu plus haut qu'à Paris, au plus fort de la disette, le blé se payait 346 livres. Le muid de blé coûtait donc 324 livres de plus à Blois qu'à Paris.

• J'ai trouvé partout un grand nombre de pauvres ménages qui meurent de faim. Si quelques-uns mangent une fois le jour un peu de pain de son, d'autres sont deux et trois jours sans en manger un seul morceau. Ils ont vendu jusqu'à leurs habits et sont couchés sur un peu de paille sans couverture : ce sont les meilleurs gens du monde, si honteux de leur estat pitoyable qu'ils se couvrent le visage quand on va les voir.

• J'ai trouvé une famille à Charleville composée de huit personnes, qui a passé quatre jours sans manger. La pauvre femme a voulu vendre la dernière chemise de son mary, et n'a jamais pu trouver 5 sols dessus ; toute la ville le sait. Mon Dieu ! quelle angoisse !

• J'ai rencontré d'autres ménages de six personnes qui ne mangent de pain que pour 1 sol marqué. Jugez ce que c'est d'un si petit pain partagé en six parts, et s'il ne faut pas que ces gens-là meurent.

• La plupart sont malades, secs et abattus de famine et d'affliction ; ceux qui sont moins résignés à Dieu ont l'esprit à moitié perdu et presque au désespoir. S'ils sortent pour aller mendier, ils trouvent les autres villages aussi pauvres qu'eux. Les laboureurs n'ont pas seulement de l'avoine pour se nourrir ni d'autre grain pour semer, et, de quelque côté que les uns et les autres se tournent, ils ne voient que langueur et que mort.....

• Riches ! courage, voici une belle occasion pour vous ouvrir le ciel !... Dieu donne suffisamment les biens pour tous les hommes, et si les uns en manquent, c'est que les autres en ont trop, et ce trop appartient aux pauvres dans leur extrême nécessité. Et ne doutez pas, Messieurs et Mesdames, que, si vous les abandonnez, Dieu ne vous châtie comme des larrons et des meurtriers qui ont desrobé la subsistance de tant de pauvres, et qui les ont fait cruellement mourir.

« *Ceux qui tout de bon se voudront garantir de ce malheur sont priez d'escouter Dieu, et de mettre entre les mains de M.M. leurs cures ce qu'il leur inspirera de donner, ou de l'envoyer à Mesdames les présidentes Fouquet, rue de Richelieu ; de Herse, rue Pavée ou Traverse-Saint-Martin, ou bien à Mesdemoiselles de Lamoignon, en la court du Palais, ou Viole, en la rue de La Harpe.* »

Mais la famine continuant à sévir, il fallut faire un nouvel appel à la charité publique. L'avis suivant, qui fut publié quelque temps après, renferme sur la détresse des campagnes de nouveaux détails dont la lecture seule soulève et fait saigner le cœur.

« *Suite de l'avis important de l'état déplorable des pauvres du Blaisois et de quelques autres provinces.*

• .... Si vous estiez réduits à la faim extrême pendant que d'autres personnes mangent à souhait, vous diriez avec justice qu'ils sont impitoyables de vous laisser cruellement mourir, pouvant vous soulager.

• Pardonnez à plus de trente mille pauvres, qui, mourant de nécessité, vous font le mesme reproche avec justice.

• Car il n'y a rien de plus véritable que, dans le Blaisois, la Sologne, le Vendomois, le Perche, le Chartrain, le Maine, la Touraine, le Berry, partie de la Champagne et autres lieux où le bled et l'argent manquent, il y a plus de trente mille pauvres dans la dernière extrémité, et dont la plus grande part meurent de faim.

• Hâtez-vous donc, s'il vous plaist, de les secourir, car il en meurt tous les jours un grand nombre ; vous avez pu voir, par la dernière relation, la rage, le désespoir, la mortalité et les autres accidents sinistres arrivés du côté de Blois.

• L'on escrit encore de ce lieu-là, et on le prouve par lettres et bonnes attestations de MM. les curez et d'autres personnes dignes de foy, et dont nous avons les originaux, que seulement dans cinq ou six paroisses il est mort deux cent soixante-sept personnes de faim, qu'il y en meurt encore tous les jours et que cela est de mesme aux autres lieux du Blaisois.

• On certifie qu'à Unzain il y avoit vingt personnes prestes à rendre l'ame, ne pouvant ni marcher ni quasi plus parler ;

• Que, de neuf personnes mortes de faim à Coulanges, un pauvre homme fut trouvé dans les champs, qui, portant une partie d'un asne à moitié pourry pour s'en repaistre, tomba sous la charge de foiblesse et y rendit l'esprit ;

• Qu'en soixante-trois familles de la paroisse de Chambon on n'a pas trouvé un morceau de pain ; il y avoit seulement dans une un peu de paste de son que l'on mit cuire sous la cendre ; et, dans une autre, des morceaux de chair d'un cheval mort depuis trois semaines, dont la senteur estoit espouvantable.

• Un homme est mort dans la cour du chasteau de Blois, tout ensanglanté, pour s'estre débattu pendant la nuit par une faim enragée.

• Les pauvres sont sans lits, sans habits, sans linge, sans meubles, enfin dénués de tout ; ils sont noirs comme des Mores, la plupart tous défigurés comme des squelettes, et les enfants sont enflés.

• Plusieurs femmes et enfants ont esté trouvés morts sur les chemins et dans les bleds, la bouche pleine d'herbes.

• M. de Saint-Denis, qui est seigneur d'une des grandes paroisses du Blaisois, assure que plus de huit-vingts de sa paroisse sont morts manque de nourriture, et qu'il en reste cinq à six cents dans le mesme danger. Ils sont, dit-il, réduits à pasturer l'herbe et les racines de nos prés, tout ainsi que les bestes ; ils dévorent les charognes, et, si Dieu n'a pitié d'eux, ils se mangeront bientôt les uns les autres. Depuis cinq centz ans il ne s'est pas vu une pareille misère à celle de ce pays. Il reste encore quatre mois à souffrir pour ces pauvres gens.

• M. le prieur, curé de Saint-Soleine de Blois, qui travaille avec grande charité à l'assistance de ces pauvres, escrit que l'on a trouvé à Chiverny, dans un lit, le mary, la femme et quelques enfants morts de faim, la plus part de ces pauvres gens n'ayant pas la force de se lever, ne se nourrissant plus que d'orties bouillies dans de l'eau, puisqu'ils ont mangé toutes les racines et qu'il n'en reste plus de mangeables.

• MM. les curez de Villebaron, de Chailly et de Maroles attestent qu'ils ont deux ou trois cents familles qui non-seulement sont contraintes à manger de l'herbe, mais d'autres choses qui font horreur.

• M. Rouillon, vicaire à Saint-Sauveur de Blois, atteste qu'il a veu des enfants manger des ordures ; mais, ce qui est plus estrange, qu'il en a veu deux dans le cimelière succer les os des trespassez, comme on les tiroit d'une fosse pour y enterrer un corps. M. le curé escrit aussi qu'il a oüy dire la mesme chose à plusieurs de ses chapelains, tesmoins de ce spectacle inouï.

• M. Blanchet, sieur de Bonneval, prévost de la mareschaussée de Blois et de Vandosme, atteste que les chemins ne sont plus libres en ces quartiers-là ; qu'il s'y fait quantité de vols de nuit et de jour, non par des vagabonds, mais par quelques habitants des paroisses, qui avouent hautement leurs larcins et disent qu'ils aiment mieux mourir à la potence que de faim en leurs maisons.

• Il atteste de plus avoir trouvé devant l'église de Chiverny un jeune garçon transi de froid, ayant sa main gauche dans la bouche, qui mangeoit ses doigts déjà ensanglantez, et l'ayant fait porter dans une maison, et luy ayant donné du vin, du bouillon et d'autre nourriture, il ne la put avaler et mourut dès le soir.

• Une dame, revenant de Bretagne par le Perche et le Maine, a passé par deux villes qu'on n'ose nommer par respect aux seigneurs, où les habitants sont

dans une prodigieuse nécessité ; ils tombent morts de faim par les rues : on en trouve le matin jusques à trois ou quatre morts dans leurs chambres, et de pauvres petits innocents, poussés par la faim, qui meurent dans les champs où ils vont paistre l'herbe comme les bestes.

• Un curé du diocèse de Bourges écrit qu'en allant porter le saint Viatique à un malade il a trouvé cinq corps morts sur le chemin, et qu'on a trouvé dans le mesme canton une femme morte de faim, et son enfant âgé de sept ans auprès d'elle qui luy avait mangé une partie du bras.

• On écrit du Mans que, se faisant une aumosne publique de quatre deniers à chaque pauvre, pour le décès de feu M. le lieutenant général, il s'y trouva une si grande affluence de pauvres que dix-sept furent estouffés dans la presse, et portés dans un chariot au cimetière, et qu'aux distributions faites par les abbayes de Saint-Vincent et de la Cousture on a compté pour l'ordinaire douze mille pauvres, dont la plus part mourront s'ils ne sont assistés promptement.

• On a trouvé dans les roches qui sont proches de Tours grand nombre de personnes mortes de faim et des-jà mangées de vers. Dans la ville, les pauvres courent les rues la nuit comme des loups affamez. Dans le reste de la Touraine, les misères sont inconcevables ; les paysans n'y mangent plus de pain, mais des racines.

• Enfin, Messieurs, enfin, Mesdames, la désolation incomparable des villes et des villages dont nous venons de parler suffira pour vous persuader le pressant besoin des autres lieux de ces provinces, dont nous ne pouvons pas vous raconter par le menu les extremes misères dans si peu d'espace.

• Un très-digne curé de Blois, nommé M. Guilly, après une longue narration des souffrances publiques, des personnes mortes de nécessité, dit qu'il y a des femmes qui portent des jupons de taffetas qui passent des journées entières sans manger de pain, et que les chrestiens mangent des charognes corrompues, et conclut par ces paroles : Il est impossible que la plus grande part des villageois ne meurent de faim, et il faut que les terres demeurent sans semer, si le bourgeois ne conduit luy-mesme sa charruë. Je pardonne à ceux qui ne croient pas nos misères, parce que nos maux sont au-dessus de toutes les pensées...

• *Ceux qui voudront estre des benits de Dieu envoyeront leurs aumosnes à MM. les curez ou à M<sup>mes</sup>....* » (Suivent les noms des dames désignées à la fin du premier avis.)

Telle était l'horrible détresse des provinces dans l'année qui suivit l'avènement de Colbert au pouvoir. Les deux pièces qui précèdent, bien que non datées, se rapportent positivement à cette époque. Un troisième avis, du 8 mai 1664 <sup>1</sup>, ajoute encore quelques détails à ce qu'on vient de lire, et fait connaître que dans la Beauce, dans le Poitou, la misère n'était pas moins grande. Comment le gouvernement y eût-il remédié ? Dans l'état de pénurie où se trouvait l'épargne, une intervention efficace de la royauté en faveur des campagnes était impossible : on ne donne pas du pain à toute une nation. La seule chose que Colbert put faire, ce fut d'attirer des blés à grands frais dans la capitale. Par ce moyen, il maintint les prix à 346 livres le muid au lieu de 670 livres qu'on le payait dans les provinces. C'est ainsi qu'il

<sup>1</sup> *Recueil de pièces, n° 1675 bis.*

fournit à l'Hôtel-de-Ville la possibilité de faire des distributions gratuites, et à l'Hôpital général celle de nourrir les six à sept mille pauvres qu'on pouvait y loger. En même temps, il fit rendre un édit portant qu'il serait établi dans chaque ville et bourg du royaume un hôpital pour les pauvres malades, mendiants et orphelins<sup>1</sup>. En effet, le soulagement des provinces ne pouvait être que le fait de la charité locale, mais comme celle-ci était insuffisante, probablement faute de ressources, elle fut obligée de recourir aux personnes riches et généreuses de Paris. On vient de voir par quels accents touchants, par quelles pressantes exhortations ceux à qui elle s'adressa lui servirent d'interprètes. A ce cri parti du cœur : *Riches, courage!* nul doute que d'abondantes aumônes ne répondirent. Là où le gouvernement était impuissant, la charité chrétienne intervint, et tout porte à croire que, si elle ne soulagea pas toutes les misères, elle en diminua du moins sur bien des points la durée et l'intensité.

Ce qui avait fait la fortune de Colbert, c'étaient ses connaissances spéciales en matière de finances. Colbert ne l'avait pas oublié, et, à peine investi de l'autorité, il prit une série de mesures propres à ramener l'ordre et la probité dans cette partie si importante de l'administration, où depuis Sully on ne vivait au contraire que de désordre et d'expédients. Déjà, au mois de septembre 1661, peu de jours après la chute de Fouquet, un règlement avait été rendu portant établissement d'un conseil royal des finances dont Colbert fit partie. Les décisions de ce conseil, rédigées en forme d'ordonnance, devaient être signées par le roi, qui le présiderait lui-même toutes les semaines<sup>2</sup>. Ce fut pour les financiers et les comptables le signal et le point de départ d'un nouvel ordre de choses. Les manœuvres des financiers ont déjà été suffisamment indiquées. Celles des nombreux comptables qui prenaient part au maniement des finances publiques n'étaient pas moins contraires à l'intérêt général. Sully avait exigé qu'ils fissent connaître le résultat de leurs opérations sur un état qu'il avait dressé pour cet objet. Mais après lui ils trouvèrent bientôt le moyen de s'en dispenser, gardèrent les

<sup>1</sup> Édit du mois de juin 1662. *Recueil des anciennes lois françaises*, collection I-am- bert.

<sup>2</sup> *Recueil des anciennes lois françaises*.

fonds en leur pouvoir le plus longtemps possible afin de les utiliser, et poussèrent la rapacité jusqu'à ne payer les dépenses publiques que moyennant un escompte. Ce dut être une vive satisfaction pour Colbert de faire cesser d'aussi criants abus. Révoquer l'hérédité et la survivance de tous les offices de finances, afin d'en préparer l'extinction; exiger un cautionnement des titulaires; les obliger à fixer leur résidence au centre même de leurs opérations, sous peine d'être révoqués, sauf le cas d'une autorisation expresse du conseil; assurer à l'Etat, d'après une ancienne loi qu'il remit en vigueur, la première hypothèque sur les biens meubles et immeubles des comptables; exiger d'eux un journal détaillé de leurs opérations; fixer à 9 deniers, au lieu de 5 sous pour livre, leurs frais de recouvrement, telles furent quelques-unes des mesures prises par Colbert pour refréner l'insatiable avidité des comptables. En même temps il imagina de se procurer d'avance le montant des tailles, en faisant souscrire aux receveurs généraux des obligations à quinze mois qui se négocièrent à un taux modéré, moyen très-naturel, très-licite, abandonné plus tard, mais que le premier consul s'empressa de pratiquer en 1801, avec sa sagacité accoutumée, à la suite d'une crise financière plus terrible que celle dont Colbert avait à réparer les désastres, et auquel le gouvernement a recours encore aujourd'hui. Enfin les gabelles, les traites et les autres droits récemment rachetés furent affermés aux enchères publiques après trois publications, précaution indispensable pour empêcher les ignobles trafics et les pots-de-vin, dans un temps surtout où ces sortes de compositions, aussi ruineuses pour le Trésor que pour le peuple, étaient passées dans les mœurs, mais précaution à laquelle on avait pour cela même renoncé depuis longtemps<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Edit de mai et arrêt du Conseil du 16 août 1661. — Edit du 13 août 1669. — Arrêt du 4 février 1664, renouvelé plusieurs fois, notamment le 18 septembre 1683. — Déclaration des 6 mai et 22 septembre 1662. — Arrêt du 8 novembre 1663, et Règlement d'août 1669. — *Comptes de Mallet*. — *Recherches sur les finances*, par Forbonnais. — *Histoire financière de la France*, par M. Bailly.

J'ai dit que les pots-de-vin étaient regardés alors comme une chose naturelle et tout à fait permise. Voici qui levera tous les doutes que l'on pourrait avoir à ce sujet. On lit à la date du 16 mars 1661, dans le *Journal des bienfaits du Roy*, par M. Dangeau, supplément français, 579 :

« Le Roy donne à J.-B. Colbert une place d'intendant des Finances :

Dès qu'il se fut assuré de la quotité des revenus, Colbert s'occupa du soin d'en assurer exactement la rentrée et d'en surveiller la dépense. A cet effet, on tint d'abord trois registres. Sur l'un, intitulé *Journal*, on portait toutes les ordonnances de dépenses à mesure qu'elles étaient signées au conseil, et la recette effectuée mois par mois au trésor royal ; le second était appelé *Registre des fonds*, et devait toujours indiquer les fonds disponibles sur chaque nature de recettes ; le troisième était un *Registre des dépenses*, et mentionnait toutes les ordonnances de paiement délivrées par le conseil, suivant la nature de la dépense.

En 1667 on ne tint plus que deux registres.

Les ordonnances de dépenses étaient d'abord signées par le secrétaire d'Etat dans le département duquel la dépense était faite ; celui-ci les remettait à la partie prenante, qui les rendait au contrôleur général. Ce dernier les signait après avoir indiqué sur quels fonds elles seraient payées, et les donnait à signer au roi. Quand la somme dépassait 300 livres, le roi mettait le mot *bon* au-dessus de sa signature. Enfin, lorsqu'une ordonnance était payable au porteur pour affaires secrètes, le roi ajoutait de sa main en marge : *Je sçai l'emploi de cette somme* ; c'est ce qu'on appelait *ordonnance de comptant*. A la fin de chaque mois, Colbert présentait le registre-journal au roi, qui ar-  
rêtait lui-même le montant de la dépense <sup>1</sup>.

« Le Roy, ayant reçu 600,000 livres de pot-de-vin sur la ferme des Gabelles, en donne :

A la reine-mère . . . . .	40 <sup>m</sup> pistoles (*)
A Monsieur . . . . .	5 <sup>m</sup> pistoles
A Madame . . . . .	5 <sup>m</sup> pistoles
A la demoiselle de Fouilloux pour se marier . . . . .	50 <sup>m</sup> escus
A la reine, le reste de la somme de 600 <sup>m</sup> livres. »	

M<sup>lle</sup> de Fouilloux, si magnifiquement traitée dans le journal officiel de M. Dangeau, était une fille d'honneur de la reine. Elle figure, ainsi que M<sup>lle</sup> de La Vallière et M<sup>me</sup> de Montespan, sur une liste de trente-six dames de la cour, pour lesquelles Louis XIV donna, en 1664, une loterie de bijoux. V. *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 181. Lettre à Colbert.

Archives du Royaume, K. 123. *Estat par abrégé des receptes, dépenses et maniement des finances pendant que MM. Colbert, Le Peletier et Pontchartrain ont esté contrôleurs généraux des finances*. C'est un magnifique registre qui parait avoir appartenu à M. de Pontchartrain et où l'on a copié, avec une patience et un art admi-

\* La pistole était une monnaie apportée d'Espagne en France après le mariage de Louis XIV et valant 40 livres. Plus tard, quand cette monnaie eut disparu, le mot resta et signifia toujours la même valeur.

Il a déjà été plus d'une fois question des ordonnances de comptant; c'est un sujet qui mérite qu'on s'y arrête avec quelque détail, et sur lequel on vient de voir que l'attention de Colbert s'était portée tout d'abord. Si la crise financière de 1789 n'avait pas été le prétexte plutôt que la cause de la révolution française, si cette révolution n'était pas sortie en quelque sorte des entrailles mêmes de l'ancienne organisation sociale, on pourrait dire que les ordonnances de comptant y ont puissamment contribué par la facilité qu'elles donnaient au pouvoir de dérober à tout contrôle, tantôt les plus ruineuses opérations, tantôt les plus folles dépenses. On lit dans un édit de 1669 que ces ordonnances, « établies pour les dépenses secrètes de l'Etat, les prests et affaires extraordinaires tolérez, et pour suppléer dans les besoins pressants aux revenus ordinaires, ont donné lieu à une infinité de pièces fausses et simulées, et qu'il en a été délivré, de 1655 à 1660, pour 385 millions, qui ont servi à consommer criminellement tous les revenus <sup>1</sup>. » Cent vingt ans plus tard, en 1779, Necker trouve le budget chargé d'ordonnances de comptant pour 116 millions, et les réduit d'une année à l'autre à 12 millions<sup>2</sup>. On se figure les abus que devait engendrer cette faculté laissée à un pouvoir absolu de cacher à tous les yeux les motifs de dépenses aussi considérables. Colbert fit bien adopter à ce sujet certaines précautions; mais il ne détruisit pas le mal, parce que le mal était inhérent à la forme même du gouvernement. Comment obtenir de Louis XIV, par exemple, qu'il soumit à la vérification de la Chambre des comptes les états constatant toutes ses dépenses personnelles, ou les sommes annuellement employées pendant un certain temps à soudoyer Charles II et les princes allemands? Colbert fit sans doute tout ce qui était possible en obtenant que les ordonnances de comptant fussent signées par le roi, après examen des motifs réels de la dépense.

tables, mais certainement fort coûteux, tous les budgets depuis 1661 jusqu'en 1695. J'ai remarqué que ces budgets différaient souvent de plusieurs millions avec ceux donnés par Forbonnais, qui a malheureusement négligé d'indiquer les sources où il a puisé la plupart des nombreux documents dont il s'est servi dans ses *Recherches et Considérations sur les finances*.

<sup>1</sup> *Édit du Roy portant révocation de la Chambre de justice de 1661, du 13 août 1669.*

<sup>2</sup> *Observations de M. Necker sur l'avant-propos du Livrerouge, Procure de trente et une pages. Imprimerie royale, 1790.*



Une fois acquittées, ces ordonnances devaient être brûlées tous les ans en présence du roi lui-même, et remplacées par un *état de certification collectif* que la Chambre des comptes était autorisée à recevoir, comme pièce de dépense, du garde du trésor royal. Tel est le mécanisme qui fut adopté. Il ne sera pas sans intérêt maintenant de faire passer sous les yeux du lecteur les pièces justificatives de cette curieuse organisation financière. Les archives du royaume possèdent à ce sujet des documents encore inédits auxquels, outre leur importance historique, le nom même des personnages qui y figurent concourt à donner un nouvel attrait.

L'état général des ordonnances de comptant pour l'année 1676 fut arrêté par le roi à la somme de 2,232,200 livres, à Saint-Germain-en-Laye, le 20 décembre 1678.

D'après cet état, les appointements de Colbert s'élevaient à 55,500 livres, dont voici le détail <sup>1</sup> :

Pour ses appointements comme membre du conseil royal,	4,500 liv.
— comme intendant du trésor royal,	10,000
— comme contrôleur général,	14,000
— comme secrétaire d'Etat et des commandements de Sa Majesté,	7,000
— pour gratification extraordinaire à raison de ses services,	20,000
<b>TOTAL.</b>	<b>55,500</b>
Au premier commis du sieur Colbert pour son cahier de frais à cause dudit trésor royal,	6,000 liv.
Au sieur Berrier, secrétaire du conseil et des finances,	20,000
Au sieur Desmaretz, pour gratification <sup>2</sup> ,	10,000
Au comte de Saint-Aignan, pour gratification en considération de ses services,	36,000

<sup>1</sup> Archives du Royaume, carton K, 119.

<sup>2</sup> Desmaretz était le premier commis et le neveu de Colbert. Après la mort de son oncle, il fut soupçonné de concussion et tomba en disgrâce. En 1708, M. de Chamillart ayant demandé instamment à quitter la direction des finances qu'il laissa dans la situation la plus déplorable, Desmaretz, dont l'habileté était connue, fut appelé à le remplacer. La crise était affreuse. Il la traversa avec plus de bonheur qu'on n'en pouvait attendre, et fit preuve d'une grande fermeté en se résignant franchement, de prime abord, à des sacrifices reconnus indispensables, c'est-à-dire en annulant momentanément toutes les assignations données sur les revenus de l'année courante, en suspendant le paiement de tous les intérêts dus aux rentiers, et en convertissant les obligations de la Caisse des emprunts en rentes à 1 pour 100 non remboursables. C'était encore une fois la banqueroute, mais elle sauva l'Etat. On a de lui un rapport très-estimé sur la situation des finances depuis 1660 jusqu'au moment où il rendit compte lui-même de ses opérations comme contrôleur général.

On ne s'explique pas pourquoi les appointements des membres du conseil, des ministres, des présidents du Parlement et autres grands fonctionnaires étaient portés sur les états du *comptant*. Au contraire, les gratifications suivantes réclamaient impérieusement ce mode de paiement. On les trouve inscrites, à divers chapitres, dans l'état du comptant 1677 <sup>1</sup> :

« Au sieur <i>de Vauban</i> , maréchal de camp aux armées du Roy, en considération de ses services et pour luy donner moien de les continuer.	75,000 liv.
« Au sieur <i>Berrier</i> , en considération de ses services, etc., etc.	30,000
« Au sieur <i>Lebrun</i> , premier peintre de Sa Majesté.	22,000
« Aux sieurs <i>Despréaux</i> et <i>Racine</i> , en considération de divers ouvrages auxquels ils travaillent, par ordre de Sa Majesté, à raison de 6,000 livres chacun <sup>2</sup> .	42,000
« A M <sup>me</sup> la marquise <i>de Montespan</i> , pour l'entretenement et nourriture des ducs de Mayenne et comte de Vexin, et des demoiselles de Nantes et de Tours, ensemble de leurs domestiques, train, suite, équipages, et ce pendant les six premiers mois de 1677.	75,000
• A la même, pendant les six derniers mois.	75,000
• Au sieur <i>Pelisson</i> , maistre des requestes, en considération de ses services.	75,000
• Au sieur COLBERT, par gratification, en considération de ses services et pour luy donner moien de me les continuer <sup>3</sup> .	400,000
« Au sieur <i>Berrier</i> , pour gratification, etc., etc.	20,000

Voici maintenant la forme dans laquelle les ordonnances de comptant parvenaient généralement au garde du trésor royal. Quelquefois l'ordonnance mentionnait le nom de la partie prenante et le motif de la dette <sup>4</sup>; mais c'était l'exception. D'ordinaire, ni le nom ni le motif n'y figuraient.

<sup>1</sup> Archives du Royaume, K, 419.

<sup>2</sup> Les reçus de Racine et de Boileau sont demeurés joints à cet état du comptant, ce qui prouve que toutes les ordonnances de comptant n'étaient pas brûlées exactement. L'ordonnance délivrée au nom de *Despréaux* est signée *Boileau*.

<sup>3</sup> Ainsi, outre son traitement et sa gratification annuelle qui étaient de 55,000 liv., Colbert touchait des gratifications extraordinaires très-considérables, mais plus rares sans doute. Les archives du royaume ne possèdent les états du comptant que pour trois ou quatre années, et cette gratification de 400,000 livres n'y figure qu'une fois. Enfin, il résulte du budget des états de Bourgogne qu'il était alloué à Colbert 6,000 livres par triennalité, en raison des services qu'il pouvoit rendre à la province. Le vote des états de 1694 est ainsi conçu : « Sur lesquelles 26,500 livres il sera donné 6,000 livres à M. de Pontchartrain, ainsi qu'elles ont été payées à MM. Colbert et Lepelletier. » (*V. une Province sous Louis XIV*, p. 202.) Tous les pays d'états, la Bretagne, le Languedoc, la Provence, etc., etc., faisaient-ils de même ? Dans ce cas, Colbert devait toucher près de 200,000 livres par an. On a vu que Fouquet avait évalué le produit de ses deux charges à 350,000 livres.

<sup>4</sup> Archives du Royaume, K, 120. Ordonnance de 107,000 livres au nom de M. du Van, trésorier de la reyne, du 18 septembre 1683.

« Garde de mon trésor royal, M. Gédéon du Metz, payez comptant au porteur de la présente, pour affaires secrètes concernant mon service, dont je ne veux ici estre fait mention, la somme de... qui sera employée au premier acquit de comptant qui s'expédiera par certification à votre descharge. Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

« Sur la receipte générale des finances (De la main du roy), BON.  
de Tours. Paiement des six LOUIS.  
premiers mois. Au bas de la page : COLBERT. »

Quelquefois enfin l'ordonnance de comptant était accompagnée de pièces justificatives. En voici une de ce genre fidèlement copiée sur l'original <sup>1</sup> :

« Duveau, vous me ferez plaisir de donner à celuy qui vous randra ce billet deux cent louis d'or<sup>2</sup> d'une debte que j'ay promis de payer, dans le commencement de ce mois y si ce quatriesme novembre 1681.

« Signé : MARIE TERESE.

« Et au-dessous, de la main de la reine : « FAITES CELLA TOUTE A L'HEURE. »

Telle fut, pendant l'administration de Colbert, l'organisation de la comptabilité relative aux ordonnances de comptant. On se figure les étranges abus que ces ordonnances devaient couvrir avant lui, puisque l'ordre qu'il chercha à introduire n'était encore que du désordre. Mais comment en eût-il été autrement? Les favoris, les maîtresses du roi, et Colbert lui-même, trouvaient leur compte à ce que le voile jeté sur une foule de dépenses ne pût être soulevé. Qu'on ajoute à cela le besoin de cacher à tous les yeux où passaient les sommes énormes affectées à l'achat des places fortes et des lâches consciences. Or, dans le nombre des ordonnances de comptant conservées aux archives du royaume, il en est beaucoup qui ont eu évidemment cette dernière destination, principalement à l'étranger, en Angleterre, en Allemagne, dans les états de Hollande. Tout en faisant aux nécessités de la politique la part indispensable qu'elles doivent avoir, on est forcé de convenir que les formes de comptabilité de l'ancien gouvernement encourageaient et provoquaient ces sortes d'abus. Le développement immodéré que prirent les ordonnances de comptant aux deux époques que j'ai citées en est une preuve. Mais il est des réformes qu'il n'est pas

<sup>1</sup> Archives du Royaume, K, 120. Le corps de cet ordre, à peine grand comme la moitié d'un billet de banque, n'est pas de la même écriture que la signature et le post-scriptum.

<sup>2</sup> Le louis d'or ne valait, à cette époque, que 44 livres. Voyez *Traité des Monnoies*, par Leblanc.

donné à un seul homme d'accomplir, cet homme fût-il doué d'un désintéressement inaccessible à toutes les considérations de famille et armé d'un pouvoir sans bornes. Chaque forme de gouvernement a, d'ailleurs, des nécessités et des vices qui lui sont inhérents. Les ordonnances de comptant, corollaire fatal, mais obligé, d'une monarchie absolue, ne pouvaient disparaître qu'avec elle, et ce ne fut pas trop d'une nation entière de réformateurs pour prévenir le retour des gaspillages auxquels un des ministres les plus intègres de cette monarchie avait essayé de porter remède dans la mesure et avec les tempéraments qu'on vient de voir.

Cependant la réforme des abus dont il a été question n'empêchait pas Colbert de suivre une négociation très-importante avec l'ambassadeur extraordinaire des états de Hollande, Van Beuningen, diplomate très-distingué, très-habile, et dont le nom acquit plus tard une grande célébrité. Il s'agissait pour les états de conclure un traité d'alliance offensive et défensive, en prévision des éventualités de leurs démêlés avec l'Angleterre ; mais, en même temps, les Hollandais demandaient expressément que la France rapportât un édit de 1659, par lequel il était défendu aux navires étrangers de faire le commerce extérieur ou de cabotage dans ses ports, à moins de payer un droit de 50 sous par tonneau, dont les nationaux étaient exempts, et la France n'était nullement disposée à leur faire une pareille concession. Cette négociation dura quatre ans, et l'on ne saurait se figurer la rare patience et l'obstination imperturbable des ambassadeurs hollandais Van Beuningen et Boreel, qui furent tour à tour chargés de la diriger. L'histoire de leurs efforts, consignée en entier dans la correspondance qu'ils entretenirent à ce sujet avec le grand-pensionnaire Jean de Witt<sup>1</sup>, est très-curieuse à étudier, et renferme d'excellentes leçons, même pour les négociateurs de notre temps. Avant d'en signaler les phases principales, examinons rapidement quelle était la situation commerciale de la Hollande vers le mi-

<sup>1</sup> *Lettres et négociations entre M. Jean Witt, conseiller pensionnaire et garde des sceaux des provinces de Hollande et de West-Frise, et messieurs les plénipotentiaires des provinces unies des Pays-Bas aux cours de France, d'Angleterre, de Suède, de Danemark, de Pologne, etc., depuis l'année 1652 jusqu'à l'an 1669 inclus. Amsterdam, 1725, 4 vol. in-12.*

lieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Cet aperçu aura, au surplus, son degré d'utilité; car l'établissement en France d'un droit de 50 sols par tonneau sur les navires étrangers n'eut pas d'autre cause que l'excessive prospérité à laquelle la Hollande était parvenue à cette époque, et sa tendance à absorber le commerce de l'Europe, dont elle fit seule, pendant longtemps, tous les approvisionnements.

La situation de la Hollande était en effet des plus brillantes vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle; mais il ne faudrait pas croire, ainsi qu'on l'a dit souvent, que sa prospérité datât seulement de l'année 1579, époque où elle fit sa révolution. En 1477, Philippe de Bourgogne écrivait au Pape « que la Hollande et la Zélande étaient des îles riches, habitées de peuples braves et guerriers, qui n'avaient jamais pu être vaincus par leurs voisins et faisaient actuellement le commerce sur toutes les mers <sup>1</sup>. » Il y avait antérieurement, à Leyde, à Amsterdam, des manufactures de laine renommées, et l'on voit, par un édit de 1464, que le roi d'Angleterre, Edouard IV, interdit l'entrée de ses États à toutes les productions, étoffes et manufactures de la Hollande, de la Zélande et de la Frise <sup>2</sup>. La pêche du hareng et de la morue, dont elle eut longtemps le monopole, procura à la Hollande des gains immenses et donna à sa marine un essor prodigieux. Nés en quelque sorte au milieu des mers, habitués dès l'enfance à toutes ses fatigues, y vivant à moins de frais que les matelots des autres nations, les Hollandais purent fixer leur fret à des conditions plus avantageuses, et accaparèrent peu à peu tout le commerce de transport. Une lettre de Colbert lui-même fournit, au sujet de la marine marchande hollandaise, un renseignement concluant. Le 21 mars 1669, ce ministre écrivit à M. de Pomponne, ambassadeur en Hollande, que le commerce par mer se faisait en Europe avec vingt-cinq mille vaisseaux environ; que, dans l'ordre naturel, chaque nation devrait en posséder sa part suivant sa puissance, sa population et l'étendue de ses côtes; mais que les Hollandais en ayant quinze à seize mille, et les Français cinq ou six cents au plus, le roi employait

<sup>1</sup> *La Richesse de la Hollande*. 2 vol in-8° sans nom d'auteur. Londres, 1778. Ouvrage plein de documents historiques très-précieux sur le développement et la décadence du commerce de la Hollande. T. II, p. 37.

<sup>2</sup> *La Richesse de la Hollande*. T. II, p. 42.

toutes sortes de moyens pour s'approcher un peu plus du nombre de vaisseaux que ses sujets devraient avoir<sup>1</sup>. Telle était l'importance du commerce hollandais en Europe dix ans après que, pour relever sa marine, la France eut frappé tous les navires étrangers entrant dans ses ports du droit de 50 sous par tonneau. Quant aux bénéfices que faisaient les compagnies hollandaises dans leur commerce des Indes, ils étaient considérables, et, suivant l'habitude, les étrangers les grossissaient en raison du désir qu'ils avaient d'y participer. Le commerce des Indes avait d'abord appartenu aux Portugais. A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les Hollandais et les Zélandais, qui jusqu'alors s'étaient bornés à acheter de seconde main aux Portugais les marchandises des Indes, résolurent d'aller les y chercher eux-mêmes. Les fils d'un brasseur organisèrent cette expédition. En 1602, après quelques mauvaises chances courageusement supportées, la Compagnie des Indes-Orientales s'organisa au capital de 6,600,000 florins<sup>2</sup>. Vingt ans après, en 1622, la Compagnie des Indes-Occidentales se forma au capital de 7 millions de florins, divisé en actions de 6,000 florins. Entre autres privilèges, les états de Hollande lui accordèrent un droit de commerce exclusif sur la côte d'Afrique, dans toutes les fles situées entre la mer du Nord et la mer du Sud, ainsi que dans les Terres-Australes. La Compagnie avait en outre, comme celle des Indes-Orientales, le droit de construire des forts, de faire des alliances et d'établir des colonies. Environ quarante ans après, les Hollandais étaient les maîtres exclusifs du commerce des épiceries, ils avaient de nombreux comptoirs dans les Indes, possédaient Java, les Moluques, et le traité de Münster leur

<sup>1</sup> Bibliothèque royale, *Mss. Lettres concernant le commerce pendant l'année 1669*, n° 204. Les originaux des lettres adressées par Colbert à M. de Pomponne pendant les années 1669 et 1670 se trouvent à la bibliothèque de l'Arsenal. Quelques-unes de ces lettres ont subi, après avoir été copiées, des corrections de la main même de Colbert. Il résulte pourtant d'une pièce faisant partie des manuscrits de Colbert, pièce citée par M. Eugène Sue dans son *Histoire de la Marine*, sans indication du registre, que la marine marchande possédait, en 1664, deux mille trois cents soixante-huit navires. Dans l'incertitude, et bien que ce chiffre soit plus vraisemblable que l'autre, j'ai dû adopter celui de la lettre du 21 mars 1669, qui a un caractère officiel. Il est probable pourtant que Colbert diminuait dans cette lettre l'importance de notre marine afin de donner plus de hardiesse à M. de Pomponne. C'est une tactique diplomatique qui lui était familière, et toujours usitée.

<sup>2</sup> Valeur du florin : environ 2 livres 3 sols.

garantissait la propriété de ces avantages au préjudice des Espagnols et des Portugais, qui en avaient joui avant eux <sup>1</sup>. Cependant, la fortune financière des deux Compagnies éprouva des destins bien différents. La dernière créée, celle des Indes-Occidentales, ne s'était soutenue pendant quelque temps que grâce aux ressources qu'elle tirait du Brésil. Dépossédée de cette contrée, ses affaires en souffrirent, et elle se trouva obligée, en 1665, de liquider à des conditions désastreuses pour ses actionnaires et ses créanciers. Mais il n'en fut pas de même de la Compagnie des Indes-Orientales. De 1605 à 1648, son dividende annuel s'éleva une fois à 62 1/2 pour 100, et fut en moyenne de 22 pour 100. Dans la période de 1649 à 1684, qui comprend l'administration de Colbert, la moyenne descendit, il est vrai, à cause de la guerre, à 17 1/2 pour 100 <sup>2</sup>. Quoi qu'il en soit, c'était là un magnifique résultat, qui procurait ensuite des profits considérables à la Hollande entière par l'exportation qu'elle faisait des produits des Indes. Il était donc très-naturel que la France, avec l'immense développement de ses côtes maritimes, avec sa population dix fois plus forte, se trouvant d'ailleurs dans des conditions de climat plus heureuses et dans une position plus centrale que la Hollande, lui enviât sa prospérité, ses riches compagnies, ses possessions lointaines, mais surtout sa marine, à qui elle devait tout cela <sup>3</sup>.

L'établissement du droit de 50 sous par tonneau n'eut pas d'autre cause, mais cela suffisait pour que la France, une fois entrée dans cette voie, y persévérât résolument. Ce droit, on l'a déjà vu, avait été établi par Fouquet, qui s'était borné, du reste, à remettre en vigueur d'anciens règlements publiés par Henri IV et tombés depuis en désuétude <sup>4</sup>. C'était en 1659. Frappé de plus en plus des envahissements de la marine hollandaise, le gouvernement français rendit, à la date du 15 mars, un arrêt par lequel il était défendu d'importer les marchandises sur des navires étrangers, sauf des permissions

<sup>1</sup> Articles V, VI, VIII, XIV, XV et XVI du traité de Münster. Voyez *Corps diplomatique*, par Dumont.

<sup>2</sup> De 1684 à 1720 la moyenne fut de 27 1/2 pour 100; de 1720 à 1756, de 20 1/2; de 1757 à 1774, de 16 pour 100.

<sup>3</sup> *La Richesse de la Hollande*. T. I<sup>er</sup>, passim.

<sup>4</sup> *Histoire financière de la France*, par M. Bailly, année 1659.

provisoires qui seraient retirées dès que les nationaux posséderaient un nombre de navires suffisant pour les besoins du commerce extérieur et du cabotage. Un arrêt du 31 mars fixa le prix de ces permissions à 50 sous par tonneau. Enfin, un nouvel arrêt, daté du 20 juin, compléta les précédents, en supprimant la formalité des permissions et en assujettissant au droit de 50 sous tous les navires étrangers qui aborderaient dans les ports de France pour y faire le commerce d'importation, d'exportation ou de cabotage<sup>1</sup>.

A ce coup qui l'atteignait dans ses intérêts les plus chers, la Hollande s' alarma et résolut d'envoyer son diplomate le plus habile, Conrad Van Beuningen, en qualité de ministre extraordinaire à la cour de France, pour y négocier le traité d'alliance offensive et défensive, avec ordre de ne rien négliger pour faire révoquer l'édit relatif au nouveau droit. Ce ministre arriva à Paris au mois de novembre 1660. La situation dans laquelle il allait se trouver était assez difficile. Depuis 1648, époque du traité de Münster, une grande froideur régnait entre les deux cours. Le gouvernement français surtout n'avait pas oublié les obstacles qu'avaient apportés à la conclusion de ce traité les états de Hollande, jaloux, non sans motifs, de son agrandissement, craignant toujours de voir la France s'établir à leurs portes, et il en avait gardé une rancune qu'on ne se donnait pas même la peine de déguiser. D'un autre côté, le ministre de Hollande venait avec le plus vif désir de faire annuler une mesure très-populaire à la cour, où l'on était tellement honteux de la faiblesse de notre marine, comparativement à celles de la Hollande et de l'Angleterre, qu'on songeait dès lors à la relever par tous les moyens. Cependant il y avait de part et d'autre des motifs puissants pour s'entendre. A cette époque, et dans la situation politique des deux pays, un traité d'alliance offensive et défensive leur était également avantageux, mais il l'était principale-

<sup>1</sup> Les édits concernant ce droit ne sont pas dans la *Collection des lois anciennes*, par M. Isambert. J'ai trouvé les dates et les détails qui s'y rattachent dans un manuscrit de la Bibliothèque royale, intitulé : *Mémoires sur le commerce et les finances de la France, des colonies, de l'Angleterre et de l'Espagne*. 1 vol. in-fol., supplément français, 1792. Ces mémoires paraissent avoir été écrits de 1706 à 1710, en vue des négociations que l'on prévoyait devoir s'établir prochainement pour le rétablissement de la paix, et pour être mis sous les yeux d'un ministre. Quelques annotations à la main confirment cette hypothèse.



ment pour la Hollande, dont le grand-pensionnaire, Jean de Witt, avait d'autant plus à redouter l'animosité de l'Angleterre qu'il existait déjà, au sein même des états, un parti puissant prêt à profiter de ses moindres embarras pour le compromettre et le renverser du pouvoir.

Les négociations s'ouvrirent sur ces dispositions réciproques. Dès le début de la correspondance à laquelle elles donnèrent lieu entre Jean de Witt et Van Beuningen, celui-ci constate les retards qu'éprouvait sa présentation au cardinal Mazarin, encore vivant à cette époque, et les mauvais souvenirs laissés à la cour de France par la conduite de la Hollande au congrès de Münster. Malgré les réclamations des provinces de Guyenne et de Bretagne, dont le droit de 50 sous diminuait sensiblement les bénéfices en éloignant les Hollandais de leurs ports, Van Beuningen mandait que l'édit s'exécutait partout, et qu'il avait trouvé le surintendant très-décidé à le maintenir<sup>1</sup>. Il faisait connaître en même temps qu'à Dieppe, à la suite d'une émotion populaire, on avait pillé la maison d'un receveur du droit de tonneau. Le soulèvement était arrivé à l'occasion de deux bâtiments hollandais chargés de grains qui, après avoir essayé de décharger sans payer le droit, avaient passé outre dès qu'on le leur eut refusé; mais le roi avait donné ordre d'instruire contre les coupables, et quelques-uns avaient été punis de mort<sup>2</sup>. Les états de Hollande s'étaient d'abord flattés d'obtenir l'abolition entière du droit; mais, quand leur ambassadeur connut mieux les dispositions de la cour de France, quand il vit ce qui s'était passé à Dieppe, et que les sollicitations des députés de la Bretagne et de la Guyenne n'avaient pu obtenir même une simple diminution, il comprit toutes les difficultés de sa mission, et informa son gouvernement que les obstacles et les retards qu'éprouverait la conclusion du traité viendraient principalement des prétentions relatives au droit de 50 sous par tonneau. Cependant il ne laissa pas de faire valoir avec force et à plusieurs reprises les motifs par lesquels il prétendait justifier les réclamations des états. Ces motifs étaient de plusieurs natures. Le ministre plénipo-

<sup>1</sup> *Lettres et négociations*, etc. Lettres de Van Beuningen des 19 novembre et 31 décembre 1660; des 4 janvier, 4 juin et 21 juin 1661.

<sup>2</sup> *Ibidem*, Lettre du 9 juillet 1661.

tentiaire de Hollande faisait d'abord observer que l'édit sur les droits de navigation constituait une innovation tellement ruineuse pour les habitants des Provinces-Unies que, si l'on y persévérât, son gouvernement ne pourrait s'empêcher d'adopter des mesures rétorsionnelles au préjudice des Français; que déjà l'Angleterre avait pris ce parti <sup>1</sup>, et que certainement les états de Hollande ne manqueraient pas de la suivre dans cette voie, si toutefois ils ne jugeaient pas plus à propos d'augmenter considérablement les droits sur les vins, les fruits, le sel, et généralement sur toutes les manufactures de France; qu'au surplus l'impôt de 50 sous par tonneau allait directement contre le but qu'on s'était proposé, puisqu'il avait donné lieu aux remontrances de toutes les villes de France, qui se plaignaient évidemment dans leur propre intérêt et non pour être agréables à la Hollande; et enfin, qu'à supposer qu'il en résultât quelque avantage pour la France, le mauvais effet qu'il produisait dans les esprits des deux peuples devait être pris en sérieuse considération au moment où il était question de signer un nouveau traité d'étroite alliance. Van Beuningen ajoutait que la France avait grand tort d'envier aux sujets des Provinces-Unies le commerce des transports dont ils étaient en possession; qu'à la vérité ce commerce était considérable, mais que les bénéfices n'en pouvaient être comparés à ceux que les Français faisaient sur leurs fruits et manufactures, le fret étant descendu à si bas prix que les armateurs ne tiraient pas de leurs navires l'intérêt de l'argent qu'ils y avaient dépensé. Mais un point sur lequel il insistait principalement, c'était la menace de représailles, et il allait jusqu'à dire en finissant que les états, dans le légitime désir qu'ils avaient de voir les relations commerciales des deux peuples rétablies sur leurs anciennes bases, ne se contenteraient pas de prohiber les manufactures et les fruits de France, mais qu'ils engageraient les princes allemands à leur expédier les vins du Rhin, qu'on pourrait avoir, en diminuant quelque peu les droits d'entrée, au même prix que ceux de France, ce qui ferait pour notre nation une perte réelle de 8 millions tous les ans <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Allusion à l'Acte pour encourager et augmenter la marine et la navigation, passé en Parlement le jeudi 23 septembre 1660, autrement dit l'Acte de Navigation. Voir plus loin. — <sup>2</sup> Lettres et négociations, etc. Lettre à Jean de Witt, du 4 janvier 1661.

Telles étaient les raisons que les états de Hollande faisaient valoir avec instance, par l'intermédiaire de leur représentant, pour obtenir la suppression du droit de 50 sous par tonneau, sans que ni les conférences que celui-ci avait avec les commissaires du gouvernement français, ni les notes, ni les mémoires qu'il leur fournissait, lui eussent donné le moindre espoir de réussir, lorsque la disgrâce du surintendant éclata. Peu de jours après, Van Beuningen écrivait que « cette disgrâce lui donnait quelque espoir par rapport au droit de tonneau<sup>1</sup>. » Mais son illusion ne fut pas de longue durée. A quelque temps de là il vit bien, au contraire, que les chances étaient devenues moins favorables que jamais. Colbert avait succédé à Fouquet dans la direction des négociations, et, parmi les moyens qui lui paraissaient le plus propres à donner à la France une marine proportionnée à son importance territoriale et politique, l'impôt de 50 sous par tonneau sur tous les navires étrangers qui fréquenteraient nos ports lui parut un des plus efficaces. On vient de voir les arguments un peu spécieux de la Hollande. A cela Colbert objectait, avec beaucoup de raison, qu'il ne fallait pas faire trop d'attention à tous ces beaux raisonnements, attendu que, l'intention du roi étant d'engager ses sujets à se livrer à la navigation, l'impôt établi sur les bâtiments étrangers y contribuerait fortement; que déjà plusieurs bâtiments français avaient été construits; qu'au surplus il fallait attendre quelque temps pour savoir si le droit de tonneau causerait au commerce et à la navigation des Hollandais tout le préjudice dont se plaignaient d'avance les commissaires des états; que, dans tout état de cause, on devait laisser au roi la faculté de faire l'essai d'un projet ne tendant à rien moins qu'à rétablir la navigation ruinée de son royaume; et qu'enfin, comme dans les règlements concernant le commerce des Etats, LL. HH. PP.<sup>2</sup> ne consultaient que l'intérêt de leurs peuples, sans se soucier de celui des autres, il était naturel que le roi de France eût une égale liberté<sup>3</sup>. Il semble, d'après cette réponse de Colbert, que les prétentions des commissaires hol-

<sup>1</sup> Lettre à Jean de Witt du 15 septembre 1661.

<sup>2</sup> *Leurs hautes puissances*; c'est ainsi qu'on désignait les représentants des Provinces-Unies.

<sup>3</sup> Lettre à Jean de Witt du 9 novembre 1661.

Hollandais auraient dû être complètement repoussées. Cependant il n'en fut pas tout à fait ainsi. Comme il arrive souvent dans les négociations de ce genre, l'intérêt politique du moment l'emporta. Dans le *Traité d'amitié, de confédération, de commerce et de navigation*, qui fut signé le 27 avril 1662, à Paris, entre la France et les Provinces-Unies des Pays-Bas, celles-ci furent autorisées, par article séparé, à ne payer le droit de 50 sous qu'une fois par chaque voyage, en sortant des ports du royaume, et non en y entrant. En outre, le droit fut réduit de moitié pour les navires qui sortiraient chargés de sel, et il fut convenu que, si les états trouvaient à propos de mettre une semblable imposition sur les navires étrangers, elle ne pourrait excéder, à l'égard des Français, celle que les sujets de la Hollande paieraient dans nos ports <sup>1</sup>.

En réalité, le traité de 1662 consacrait, pour les Hollandais, une réduction de moitié dans tous les cas, parce qu'ils ne voyageaient jamais sur lest, et des trois quarts du droit pour les navires qui chargeraient du sel français, beaucoup plus estimé que celui de Portugal, le seul pays qui en fournit alors des quantités un peu considérables. Cependant, tout en se réjouissant du traité, les Hollandais n'étaient qu'à moitié satisfaits; et ce qu'il laissait subsister du droit de tonneau leur était un grand sujet de déplaisir. L'article séparé portait, il est vrai, qu'un jour peut-être le roi pourrait, sur les remontrances des états, abolir entièrement le droit. Mais c'était là un engagement sans importance, admis dans l'article par la France uniquement pour sauver l'amour-propre du ministre plénipotentiaire de la Hollande. Doué comme il l'était d'une clairvoyance et d'une expérience consommées, celui-ci ne le prit que pour ce qu'il valait. On peut s'en convaincre par ce passage de la lettre qu'il écrivit au grand-pensionnaire, le jour même de la signature du traité :

« Il faudra bien du temps et bien de la prudence pour désabuser et convaincre M. Colbert, qui est un vrai financier, et tout rempli du projet d'accroître la navigation des sujets de ce royaume, s'il est possible, outre qu'il est le seul à qui on s'en rapporte sur cet article <sup>2</sup>. »

Une fois le traité signé, Van Beuningen retourna en Hol-

<sup>1</sup> *Recueil des traités de commerce et de navigation de la France avec les puissances étrangères, depuis la paix de Westphalie*, par MM. d'Hauterive et de Cussy. 1<sup>re</sup> partie, t. II, p. 276.

<sup>2</sup> Lettre à Jean de Witt du 27 avril 1662.



lande, laissant à Paris l'ambassadeur Boreel. Celui-ci avait alors pour mission expresse de hâter le plus possible l'échange des ratifications du nouveau traité, et de poursuivre l'abolition intégrale du droit sur les navires étrangers. En même temps il devait mettre tout en œuvre pour faire lever l'interdiction qui fermait, depuis quelques années, la France aux huiles de baleine étrangères, par suite du privilège exclusif concédé à une Compagnie du Nord, œuvre de Fouquet, la seule qui lui eût survécu avec le droit de 50 sous par tonneau. L'ambassadeur Boreel n'épargna ni soins ni démarches pour atteindre ce triple but; mais, à peine le traité signé, les dispositions du gouverneur français vis-à-vis de l'Angleterre parurent changer, et dix-huit mois se passèrent sans que la Hollande pût obtenir l'échange des ratifications. Quant au droit de 50 sous par tonneau, Colbert resta inébranlable. Bien plus, au lieu de revenir sur ce qui était, il songeait de plus en plus à en tirer parti, dans l'intérêt du commerce, et l'ambassadeur de Hollande se plaignait amèrement de ce que les sujets des états étaient partout exposés à toute sorte de chagrins et de vexations, dans la vue de les rebuter et de les obliger ainsi indirectement à ne plus fréquenter les ports de France<sup>1</sup>. Une autre fois il écrivait :

« On remue ciel et terre ici pour ôter aux étrangers la navigation et le commerce, et faire passer l'un et l'autre aux sujets du roi. Ainsi chacun doit veiller à ses propres intérêts. Il n'y a pas de sujet de chagrin et de peine qu'on ne fasse aux sujets de LL. HH. PP. sous prétexte de ce droit de tonneau; cependant, tant que le traité ne sera pas ratifié, toutes mes plaintes seront inutiles<sup>2</sup>. »

Une de ces difficultés provenait du jaugeage des navires. Souvent des contestations avaient lieu à ce sujet, et les Hollandais se plaignaient avec raison d'être obligés d'aller plaider à cinquante ou soixante lieues de leur navire. De là des observations sans cesse renaissantes de la part de l'ambassadeur; mais, ajoutait-il, « pour toute conclusion, on me renvoie toujours auprès de M. Colbert, auprès duquel il est assez difficile de réussir dans toutes les affaires qui intéressent les finances<sup>3</sup>. » Cependant la France n'était pas guidée dans cette affaire par un intérêt fiscal, car le droit de 50 sous ne rapportait guère que 600,000 li-

<sup>1</sup> Lettre à Jean de Witt du 6 octobre 1662.

<sup>2</sup> Lettre au même du 5 janvier 1663.

<sup>3</sup> Lettre au même du 4 mai 1663.

vres; mais, suivant l'ambassadeur, il avait porté un coup mortel au commerce et à la navigation de la Hollande <sup>1</sup>.

« Ce malheureux droit de tonneau, écrit-il encore le 18 mai 1663, est de l'invention d'un homme dont on condamne presque toutes les actions; mais il paraît que celle-ci est profitable : c'est pourquoi on le maintient. »

Quant à la Compagnie du Nord, l'ambassadeur de Hollande eut la satisfaction de la voir se dissoudre d'elle-même et tout naturellement. « Elle va à *reculons*, » dit-il avec un plaisir visible dans une de ses lettres. Il est vrai que la Compagnie faisait tout ce qu'il fallait pour cela, car, malgré le privilège dont elle jouissait, l'huile et les fanons de baleine se vendaient beaucoup plus cher en France qu'avant sa création; bientôt la moitié de son capital fut englouti, et elle sollicita pour toute faveur de renoncer au privilège qu'on lui avait concédé, à condition qu'on mettrait une imposition à son profit sur les huiles et fanons de baleine jusqu'à l'entier recouvrement des pertes qu'elle avait faites. C'était un exemple frappant et curieux à étudier des abus que traînent presque toujours à leur suite les privilèges et les protections. Malheureusement il passa inaperçu, et la même faute amena bien souvent encore, sous l'administration même de Colbert, d'aussi fâcheux résultats.

Telle fut la première négociation importante à laquelle Colbert eut à prendre part. Un acte qui a une grande analogie avec l'édit de Fouquet concernant les navires étrangers, le fameux *Acte de Navigation* du Long-Parlement, a été diversement apprécié par deux hommes fort compétents, et professant tous deux les principes économiques les plus libéraux, Adam Smith et Buchanan. Adam Smith a dit à ce sujet que, les moyens de défense de la Grande-Bretagne dépendant surtout du nombre de ses vaisseaux et de ses matelots, c'est avec raison que l'Acte de Navigation avait cherché à donner aux vaisseaux et aux matelots anglais le monopole de la navigation de leur pays par des prohibitions absolues en certains cas, et par de fortes charges dans d'autres, sur la navigation étrangère. Il est vrai, dit-il, qu'en diminuant le nombre des vendeurs, auxquels il fermait expressément tous les ports de la Grande-Bretagne, l'Acte de Navigation diminuait nécessairement celui des acheteurs, ce qui exposait les Anglais, non-seulement à acheter plus cher les

<sup>1</sup> Lettre au même du 19 avril 1663.

marchandises étrangères, mais encore à vendre celles du pays meilleur marché que s'il y avait eu une parfaite liberté de commerce. Néanmoins, la sûreté de l'État étant d'une plus grande importance que sa richesse, l'Acte de Navigation paraît au célèbre économiste le plus sage peut-être de tous les règlements de commerce de l'Angleterre <sup>1</sup>. D'un autre côté, un des plus célèbres commentateurs de Smith, Buchanan a fait observer à ce sujet qu'il y avait de grands motifs de mettre en doute la sagesse d'une mesure qui portait une aussi grave atteinte à la liberté naturelle du commerce ; que d'autres États pourraient avoir recours aux mêmes moyens, et, se trouvant exclus de la navigation de la Grande-Bretagne, l'exclure à leur tour de leur navigation ; qu'avec un système de liberté universelle toutes les nations prendraient part à la navigation de la Grande-Bretagne, qui participerait à son tour à la navigation générale du monde. Il y avait donc lieu de se demander si les chances d'acquérir une grande puissance navale ne seraient pas aussi favorables avec le principe de la liberté de la navigation qu'avec un système de restriction <sup>2</sup>.

Tout en admettant avec Buchanan que l'Acte de Navigation portait en effet atteinte à la liberté naturelle du commerce, il est permis d'examiner si l'économiste écossais n'a pas jugé cette question plus nettement et d'un point de vue plus pratique que son commentateur. Ce qui est certain, c'est qu'à l'époque où l'Acte de Navigation fut adopté par le Long-Parlement, la Hollande faisait presque tout le commerce de l'Angleterre, et que, par le fait seul de la publication de l'acte, ce commerce passa forcément aux mains des Anglais. On objecte que toutes les nations pourraient prendre de pareilles mesures ; mais la preuve que cela ne se peut pas, c'est que cela n'a pas été fait. Il y avait là d'ailleurs une raison dominante : c'est que ni l'Angleterre, ni la France ne pouvaient consentir à rester sans marine à côté de la Hollande qui comptait alors près de vingt mille navires. Les raisons alléguées par Adam Smith en faveur de l'Acte de Navigation s'appliquent donc aussi à l'édit dont Colbert

<sup>1</sup> *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, par Adam Smith, avec les commentaires de Buchanan, Mac Culloch, Malthus, Blanqui, etc., édit. Guillaumin, t. II, liv. IV, chap. 2.

<sup>2</sup> *Ibidem*, t. II, liv. IV, chap. 2, p. 48, commentaire.

combattit la révocation, et s'y appliquent avec d'autant plus de force que la marine française était alors, comparativement à celle de l'Angleterre, dans le plus triste état<sup>1</sup>. Au surplus, l'édit concernant les navires étrangers était loin de procéder d'une manière aussi exclusive que l'Acte de Navigation. Celui-ci défendait à tous bâtiments dont les propriétaires, maîtres et les trois quarts de l'équipage ne seraient pas sujets de la Grande-Bretagne, de commercer dans les établissements et colonies de cette nation, ou de faire le cabotage sur ses côtes, sous peine de confiscation du bâtiment et de la cargaison. D'autres articles défendaient l'importation d'un très-grand nombre d'articles d'encombrement autrement que par des bâtiments appartenant à des sujets de la Grande-Bretagne, et l'un d'eux, spécialement dirigé contre la Hollande, qui était alors l'entrepôt général des marchandises de toute l'Europe, portait qu'un grand nombre d'articles d'encombrement ne pourraient être importés, même dans les bâtiments de la Grande-Bretagne, de tout autre pays que celui qui le produit, et cela sous peine de confiscation. Enfin, le poisson salé de toute espèce, les fanons, huile et graisse de baleine, quand la pêche et la préparation n'en avaient pas été faites à bord des bâtiments de la Grande-Bretagne, ne pouvaient être importés sans payer un double droit de douane étrangère. En France, au contraire, rien d'aussi absolu, d'aussi exclusif : notre marine était dans l'enfance, nos ports n'étaient fermés à personne, et les Hollandais, après les diminutions de tarif que la France avait consenties par le traité du 27 avril 1662, pouvaient fort bien, grâce à l'économie de leur navigation, continuer à fréquenter nos ports. Mais on ne se résigne pas à partager ce que l'on a possédé exclusivement pendant longtemps. Faute de comprendre les justes exigences du gouvernement français et la nécessité de sa position, les Hollandais traversèrent ses projets de tout leur pouvoir. De là, aigreur

<sup>1</sup>. Voici le préambule de l'Acte de Navigation : « Le Seigneur ayant voulu, par une bonté particulière pour l'Angleterre, que sa richesse, sa sûreté et ses forces consistassent dans sa marine, le Roi, les seigneurs et les communes assemblées en Parlement ont ordonné que, pour l'augmentation de la marine et de la navigation, l'on observera dans tout le royaume les réglemens suivans, à partir des premiers jours de décembre 1660, etc. (L'Acte de Navigation se trouve en entier dans la *Théorie et pratique du Commerce et de la Marine* de G. Ustariz, traduction de Forbonnais. 4 vol. in-4°, chap. 30.



dans les relations diplomatiques, représailles de tarifs, guerres fatales pour la France et la Hollande, qu'elles finirent par épuiser. Après avoir vécu dans une paix parfaite avec la Hollande depuis 1579 jusqu'à 1659, époque de l'établissement du droit de 50 sous par tonneau, la France, dit-on, a été ensuite en guerre avec elle pendant cinquante ans<sup>1</sup>. Il n'est que trop vrai, et la correspondance de Colbert le démontrera jusqu'à l'évidence, que ce droit a été une des causes qui ont le plus contribué à la guerre entre les deux nations; mais, encore une fois, la France pouvait-elle rester toujours stationnaire et sans marine, entourée comme elle l'était de voisins dont la marine tendait à devenir plus puissante d'année en année? Dans la position géographique qu'elle occupe, sous le charme des idées de conquête et d'agrandissement qui fermentaient alors dans toutes les têtes, commandée par un roi jeune, ambitieux de renommée, et entouré de ministres qui ne cherchaient que des occasions à lui fournir, enfin avec ce mirage continuel des colonies, où d'immenses richesses semblaient alors réservées à quiconque voulait seulement aller les prendre, une pareille infériorité était intolérable pour la France, et l'on conçoit fort bien que Colbert *remuât ciel et terre* pour en sortir au plus tôt et à tout prix. Ce fut le malheur de Jean de Witt et de la Hollande de n'avoir pas compris cet entraînement et ces besoins. Erreur funeste qui fit répandre bien du sang et des larmes! Mais, alors, à l'issue des négociations du traité de 1662, ou plutôt à l'échange des ratifications de ce traité, vers la fin de l'année 1663, on était loin de prévoir tant de désastres. De plus en plus indisposés contre l'Angleterre, dont l'Acte de Navigation avait porté un coup fatal à leur commerce, les Hollandais entretenaient bien dans un avenir peu éloigné la possibilité d'une guerre avec cette puissance; mais désormais ils l'attendaient sans crainte, comptant sincèrement sur le concours du roi de France. Quant à Louis XIV, après avoir signé un traité d'alliance offensive avec la Hollande, il se retournait secrètement vers l'Angleterre, et le but principal de sa politique semble avoir été, dans cette période de son règne, de mettre les marines des deux nations aux prises, et de les faire battre l'une

<sup>1</sup> Bibliothèque royale, Mss. *Mémoires sur le commerce et les finances de la France, des colonies, etc.*, suppl. F. 1792.

par l'autre au profit de la marine française, au rétablissement de laquelle il apportait alors tous ses soins <sup>1</sup>.

Toutefois, à l'époque dont il s'agit, le moment de cette lutte n'était pas encore venu, mais on la préparait de longue main avec une patience merveilleuse. En attendant, Colbert travaillait, avec cette ardeur infatigable qui a été l'un des traits les plus distinctifs de son caractère, à réformer toutes les parties vicieuses de l'administration. *Labor improbus omnia vincit*, a dit le poète; cela a surtout été vrai pour Colbert. En effet, une volonté ferme, énergique, de faire le bien, une tendance très-prononcée vers l'unité et l'égalité, autant que l'unité et l'égalité étaient possibles au XVII<sup>e</sup> siècle, une exactitude irréprochable dans ses engagements, enfin seize heures par jour d'un travail assidu pendant tout le temps qu'il a occupé le pouvoir, voilà peut-être quels ont été ses principaux titres aux honneurs et aux richesses pendant sa vie, à la gloire qui entoure son nom depuis qu'il est mort. Sévère comme il l'était pour lui-même, on conçoit qu'il fût exigeant envers ses commis. Été et hiver, son neveu Desmarets travaillait avec lui dès sept heures du matin. Un jour, il n'arriva qu'à sept heures un quart, et Colbert, sans lui parler, le mena vers la pendule. « Mon oncle, lui dit Desmarets, il y a eu hier au château un bal qui a duré fort tard, et les Suisses m'ont fait attendre un quart d'heure. — Il fallait vous présenter un quart d'heure plus tôt, » lui répondit Colbert, et tout fut dit; mais il est probable que la leçon ne fut pas perdue <sup>2</sup>. On vient de voir les mesures qu'il adopta pour la restauration des finances et pour doter la France d'une marine en rapport avec son rang et sa population. Mais, avec lui, chaque journée apportait sa tâche, et nous allons assister à d'autres réformes tout aussi importantes, parmi lesquelles figureront en première ligne celle du tarif des douanes,

<sup>1</sup> Dans son *Histoire de la Marine française*, 4<sup>e</sup> édit., 5 vol. in-8°, M. Eugène Sue a publié un grand nombre de pièces justificatives qui donnent beaucoup de force à cette opinion.

<sup>2</sup> *Particularités sur les ministres des finances célèbres*, par M. de Montyon, article *Colbert*. M. de Montyon a fait deux fois le même ouvrage; la première fois en 3 vol. in-12, sous le titre de *Vies des Surintendants et ministres des finances*; la seconde fois en 1 vol. in-8° beaucoup plus curieux et riche en anecdotes. Il est fâcheux qu'il n'en indique pas la source, ce qui diminue la confiance qu'on est porté à leur accorder.

tant intérieures qu'extérieures, des codes, des règlements sur les eaux et forêts. En même temps, l'ouverture du canal du Languedoc, la création des Compagnies des Indes orientales et occidentales, d'une nouvelle Compagnie du Nord, la réorganisation des consulats, les encouragements donnés aux manufactures, au commerce, à la marine, aux lettres, aux beaux-arts, réclameront ses soins, et si des objections peuvent être faites au système qu'il crut devoir adopter relativement aux compagnies privilégiées, à l'amélioration des manufactures et au commerce des grains, jamais, depuis cette époque, il est permis de le dire, ni la marine, ni les lettres, ni les beaux-arts n'ont brillé en France d'un plus vif éclat.

Pierre CLÉMENT.

*(La suite à un prochain numéro.)*

---

## ALEXANDRE SOUMET.

---

M. Soumet est un de ces poètes sérieux dont la muse sévère laisse peu d'accès à la popularité. Sa renommée s'est faite sans fracas comme sans obstacles, et la gloire n'a eu pour lui aucune de ces épines cruelles que l'envie y mêle parfois comme une expiation du génie, et qui font de son laurier une sanglante couronne. Voué tout entier au culte de la poésie, il a passé, en chantant, à travers les événements orageux de son époque sans y prendre part ni prêter l'oreille à leur bruit. Sa vie, comme celle de la plupart des poètes, a été peu féconde en incidents : elle s'est écoulée, pour ainsi dire, à huis-clos et dans le cercle des affections de famille. C'est une vie toute d'intérieur et d'intimité, qui ne présente, que nous sachions, aucune particularité remarquable, et dont on sait, d'ailleurs, fort peu de chose.

M. Alexandre Soumet naquit à Castelnaudary ; son éducation se fit à Toulouse, et ce fut dans cette ville qu'il composa, vers 1810, son premier ouvrage, le poème de *l'Incrédulité*, qui lui valut une place au conseil d'Etat. A la Restauration, il rentra volontairement dans la vie privée, qui s'accordait mieux avec ses goûts simples et son amour de la poésie, et il publia un éloge funèbre de Louis XVI, qui se distingue, dit-on, par le style et par de beaux mouvements oratoires. Il fit imprimer aussi, à la même époque, un petit in-18 intitulé : *Scruples littéraires de M<sup>me</sup> de Staël*, et dont cette femme célèbre se montra très-flattée. Mais ces deux opuscules, tirés à un petit nombre d'exemplaires, sont devenus fort rares, et l'on aurait aujourd'hui beaucoup de peine à s'en procurer. En 1814, nous retrouvons M. Soumet à Paris. Il y remporta successivement, à l'Académie Française, deux prix de poésie. Les sujets mis au concours étaient : *la Vaccine* et *les Derniers Moments de Bayard*. C'est aussi de la même époque que datent sa gracieuse élégie intitulée *la Jeune orpheline*, qui eut un succès prodigieux, et son poème

sur les *Embellissements de Paris*, remarquable par une versification brillante et facile. Dans cette première floraison du talent de M. Soumet, il faut comprendre aussi une ode sur le roi de Rome, et quelques autres poésies fugitives qui parurent dans les recueils du temps. Ces premiers essais, qui furent comme l'apprentissage et le prélude de son talent, et laissaient déjà présager ce qu'on pouvait en attendre, devaient, toutefois, être effacés bientôt par des œuvres plus importantes. Mais, avant d'aborder le poète tragique, revenons un instant à l'homme privé. La chute de l'Empire, en surprenant M. Soumet presque au début de sa carrière administrative, l'avait laissé sans emploi ; sous la Restauration, il fut nommé bibliothécaire à Saint-Cloud, place fort recherchée alors ; mais les habitudes de M. Soumet et l'indépendance de son caractère s'accommodaient mal de certains devoirs que lui imposait cet emploi. Chaque fois que le roi se rendait à Saint-Cloud, ce qui arrivait fort souvent, le jeune poète était obligé de paraître en présence du monarque et de se mêler à la foule brillante qui le suivait ; il lui fallait quitter ses travaux et s'arracher aux inspirations de la muse pour endosser l'habit de cour, dans lequel il se trouvait mal à l'aise. Aussi fut-il bientôt las de cette sujétion, et, pour s'en affranchir, il se hâta d'échanger sa place contre les fonctions plus modestes de bibliothécaire à Meudon, que remplissait M. Patin.

Après la révolution de 1830, la réduction de sa pension le força de quitter Paris pour quelque temps. Il se retira à La Rochelle, où il composa sa *Divine Épopée*, dont il avait conçu le plan en 1817, et ne revint dans la capitale que pour y faire jouer ses deux dernières tragédies, *le Gladiateur* et plus tard *Jane Grey*. C'est à Paris qu'il a terminé son poème de *Jeanne d'Arc*, qui doit être publié prochainement. Atteint depuis plus d'une année d'un mal cruel que la médecine n'a pu ni caractériser ni guérir, c'est sur son lit de mort qu'il a revu les derniers chants de cette grande composition, qui a été en quelque sorte son testament poétique.

1822

Les deux premiers ouvrages qui ont réellement fondé la réputation littéraire de M. Soumet sont *Clytemnestre* et *Saül*, qui furent joués en 1821 presque simultanément sur deux scènes rivales. *Clytemnestre* fut représentée au Théâtre-Français, auquel elle revenait de plein droit en sa qualité de tragédie classique. Le sujet n'était pas nouveau, comme on le voit ; les tragiques grecs et latins, et, à leur exemple, une foule de poètes modernes s'en étaient déjà inspirés. Mais, il ne faut pas l'oublier, à l'époque où M. Soumet débuta dans la carrière dramatique, les Grecs et les Romains étaient encore en pleine possession du théâtre et y régnaient à peu près sans partage ; le moyen âge, exhumé depuis par le romantisme, n'était pas encore venu, avec ses châtelaines

et ses chevaliers bardés de fer, envahir notre scène et leur disputer la place. La pensée du jeune poète dut donc naturellement se porter d'abord sur cette race funeste des Atrides, dont les forfaits avaient tant préoccupé l'antiquité et si magnifiquement inspiré son génie. C'est là ce qui explique ce choix. Les événements humains ne sont pas, du reste, fort complexes ; les combinaisons dont ils sont susceptibles sont bornées ; ils se reproduisent presque uniformément à chaque époque, mais leur aspect varie et change suivant les temps et la distance. Chaque siècle les envisage et les apprécie à sa manière et selon son point de vue. En revenant sur un sujet traité tant de fois, l'auteur de *Clytemnestre* pouvait donc lui donner une autre empreinte et le rajeunir par la nouveauté de la conception. C'était même la seule manière de justifier une pareille tentative. Or, a-t-il atteint ce but ? Son œuvre enfin se distingue-t-elle de celles de ses devanciers par quelque importante et heureuse innovation ? Pour apprécier en quoi elle en diffère et juger des modifications qu'il a fait subir aux personnages de la fable grecque, il ne sera pas inutile de rechercher comment le génie des anciens les avait conçus.

Les poètes grecs se sont tous accordés à peindre Clytemnestre sous des traits odieux ; ils lui ont tous donné un caractère plus ou moins atroce, et l'ont représentée comme une femme endurcie dans le crime, et dont le cœur, dévoré d'une coupable flamme, est fermé au repentir comme à l'amour maternel. Dans l'*Electre*, de Sophocle, on voit, il est vrai, le remords poindre dans son âme, mais il ne s'y montre qu'à l'état de germe, et il y est bientôt étouffé. Il n'y a rien là qui doive nous étonner. Cette impassibilité dans le crime, cette absence de repentir qui caractérise la Clytemnestre des Grecs était une conséquence de leurs mœurs et d'une religion qui admettait la fatalité. Cette croyance tempérait l'horreur du crime en le rejetant sur une volonté supérieure à celle de l'homme. Le coupable trouvait son excuse et sa justification dans l'idée d'une puissance inexorable et mystérieuse dont il était le jouet. Il se considérait comme une victime ou plutôt comme un instrument de la vengeance des dieux, agissant pour leur propre compte, ce qui le dispensait du remords. Avec ce fatalisme, les dieux devenaient responsables des actions humaines, et dès lors l'homme n'avait plus à s'inquiéter de ce qu'ils opéreraient par son entremise.

Voilà ce qui explique la Clytemnestre impassible et féroce des tragiques grecs, caractère tout à fait en harmonie avec les idées et les croyances de leur époque, et c'est là ce que n'ont pas compris les poètes modernes qui ont voulu les imiter ; ils n'ont vu dans la Clytemnestre antique qu'une sorte de type traditionnel et consacré qui devait

rester immuable, et ils se sont appliqués à le reproduire dans son intégrité primitive, sans s'apercevoir que la différence des temps et des mœurs en faisait une véritable monstruosité.

M. Soumet, en ramenant Clytemnestre sur notre scène, n'a point commis cette méprise ; il a fort bien senti que l'imitation des anciens devait être subordonnée aux exigences de notre époque, et que, pour rendre intéressante l'épouse d'Agamemnon, il fallait la remettre dans les conditions de l'humanité. Au lieu de se borner à reproduire le type de la Clytemnestre antique à l'exemple de ses devanciers, il a fait de cette reine criminelle une femme repentante ; il lui a donné un cœur qui tressaille sous le poids du remords, un cœur où l'amour maternel est aux prises avec une passion coupable. Le caractère d'Electre a subi sous la main du poète un changement analogue et non moins heureux. Dans Sophocle, la fille d'Agamemnon, aigrie par le malheur, ne respire que la haine et la vengeance ; elle ne voit dans sa mère que l'épouse adultère et la complice du meurtrier d'un père adoré ; elle a pour l'un et l'autre la même horreur ; elle les traite avec le même mépris. L'Electre de M. Soumet est toute différente : son cœur n'est point fermé à la pitié ; tout en détestant le forfait de sa mère, elle la plaint, elle est touchée de ses remords, et la haine qu'elle porte à Egisthe ne s'étend pas jusqu'à elle.

On conçoit combien un changement pareil ajoute d'intérêt et de vérité à ces rôles, et quel pathétique il en doit naître entre Clytemnestre et ses enfants. Il y a là toute une source d'émotions inconnue aux poètes anciens.

Une autre innovation non moins heureuse, c'est d'avoir donné au rôle d'Egisthe un développement et une importance qu'il n'a pas chez Sophocle. Dans l'*Electre* du tragique grec, l'assassin d'Agamemnon est absent durant toute la pièce, et il n'apparaît que vers la fin, alors que le meurtre de Clytemnestre est consommé et qu'il ne peut plus lui-même échapper à la mort. Il suit de là, comme l'a judicieusement observé un critique célèbre, qu'Oreste n'est jamais en danger. Il peut accomplir son œuvre de vengeance tout à son aise, sans qu'on ait à trembler un seul instant pour ses jours ; ce qui diminue singulièrement l'intérêt qu'il peut inspirer d'ailleurs.

Il n'en est pas ainsi dans la tragédie de M. Soumet ; dès les premières scènes on voit Egisthe apparaître. La présence du tyran remplit en quelque sorte toute la pièce ; elle y répand une sombre terreur, et l'intérêt qu'excite Oreste s'accroît en raison même des dangers qui semblent menacer sa vie. Toutefois, sans vouloir atténuer en rien le mérite de M. Soumet, il est juste de dire que ces caractères sont ainsi conçus dans l'*Oreste* de Voltaire, auquel il a emprunté ce trait : *Me*

*connais-tu?* mot profond et significatif que Clytemnestre, dans sa fureur, jette comme une menace à la face d'Egiste, alors que le tyran veut envoyer Oreste à la mort. M. Soumet a aussi transporté avec bonheur dans sa pièce une des belles situations de l'*Iphigénie en Tauride*, d'Alfieri, la généreuse lutte d'amitié entre Oreste et Pylade. « Les grands poètes, a dit un écrivain, sont comme les conquérants, ils élèvent leur empire avec leurs propres trésors et aussi avec les trésors de leurs voisins. » Ce qu'il faut surtout citer dans cette tragédie, c'est la scène où Egiste dévoue aux dieux infernaux les cendres de son propre fils qu'il croit être celles d'Oreste. Quelle profondeur dans ce vers qu'Egiste laisse échapper de son âme au moment où il va prononcer les imprécations horribles qui doivent retomber sur sa tête !

La vengeance souvent m'avait semblé plus douce.

C'est là un trait digne de Shakspeare. Puis, quand Oreste reparait, quelle cruelle et triomphante ironie dans les paroles qu'il adresse à Egiste !

... N'as-tu pas, dis-moi, senti quelques remords  
En vouant aux enfers la dépouille des morts ?

Quant à l'ordonnance de *Clytemnestre*, elle est régulière et d'une simplicité antique, comme il convenait dans un pareil sujet. L'action s'y déroule sans précipitation comme sans effort. On pourrait y signaler çà et là quelques longueurs ; mais elles disparaissent en quelque sorte sous la richesse et l'harmonie des vers.

Le lendemain de la représentation de cette tragédie, qui eut un grand succès, un second triomphe était réservé à M. Soumet ; *Saül* apparaissait sur la scène de l'Odéon. *Clytemnestre* avait été taillée sur le patron de la tragédie classique, le poète y était resté fidèle aux vieilles doctrines, et son œuvre pouvait être considérée comme une éclatante protestation contre les théories nouvelles qui déjà menaçaient d'envahir le domaine de la littérature ; ce qui lui avait valu les suffrages des partisans des trois unités, lesquels avaient cru saluer dans le jeune auteur un nouveau champion armé pour la défense de leurs doctrines et prêt à venger Aristote. L'apparition de *Saül* vint détruire leurs illusions. Dans cette tragédie, l'auteur de *Clytemnestre*, qui avait une intelligence trop large et trop d'impartialité pour être exclusif, avait sacrifié au romantisme, pensant que le beau n'est d'aucune école, et que toutes les voies sont bonnes pourvu qu'elles mènent au but. Ce qui distingue *Saül*, comme la plupart des pièces enfantées par le romantisme, c'est la recherche des effets extérieurs et du pittoresque. Il semble que le poète ait voulu nous frapper, nous éblouir par la magnificence de ses tableaux. La plupart des entrées en scène paraissent disposées pour le plaisir des yeux. Ici, c'est le camp de Saül qui se dé-



ploie avec ses tentes au pied de la montagne de Gelboé, non loin du tombeau du prophète Samuel ; là, c'est la pythonisse d'Endor surprise par les premières clartés du jour sur un rocher qui domine la tente du roi d'Israël, à qui elle jette, en fuyant, de sinistres paroles. Ailleurs apparaît un vieillard aveugle conduit par un adolescent et descendant avec lenteur des sommets de Gelboé : on dirait le vieil Homère ou Bélisaire cheminant appuyé sur le bras de son jeune guide. C'est le vieux prophète Achimelech échappé au récent massacre de Nobé, et l'enfant qui guide ses pas est David, lequel est représenté dans cette tragédie comme un tendre et timide adolescent de seize ans, élevé dans le temple à l'ombre des autels. C'est ainsi du moins qu'il se dépeint lui-même en répondant à Jonathas qui lui a demandé son nom.

## DAVID.

... Bethléem m'a vu naître...

Longtemps je fus pasteur ; les pasteurs, dans leurs veilles,  
Du peuple aimé de Dieu racontent les merveilles.  
De mes troupeaux suivi, jeune, bien jeune encore,  
Sur les bords du Cédron, dans les prés de Nachor,  
J'ai prié ; j'ai porté mes saintes rêveries  
Des champs du Thérébinthe aux bois de Samarie ;  
Et bien souvent, ému par d'antiques douleurs,  
Le tombeau de Rachel a vu couler mes pleurs.  
Ce vieillard (Achimelech), qu'aujourd'hui tout Israël contemple,  
A daigné me commettre aux soins pieux du temple,  
Et voulu qu'en fuyant l'humble toit des pasteurs  
L'arche étendît sur moi ses voiles protecteurs.  
Ma main offre à sa main l'appui qu'elle réclame,  
Sur l'autel des parfums je conserve la flamme ;  
Je tiens la harpe sainte, et l'esprit du Seigneur  
Dicte à ma faible voix des hymnes de bonheur ;  
A l'ombre des palmiers, sous nos sacrés portiques,  
Il entend ma prière, écoute mes cantiques,  
Me parle de son peuple, et souvent dans les cieus,  
Colombe lumineuse, il se montre à mes yeux.

Tel est David dans la tragédie de *Saül*, et il y apparaît sous des traits trop juvéniles, trop efféminés. Ici, ce n'est plus le rude et vigoureux pasteur qui terrassait les ours et les lions ; c'est un tendre berger d'églougue, qui semble plus propre à disputer le prix du chant ou de la flûte champêtre dans une lutte pacifique qu'à combattre contre un formidable géant. M. Soumet aurait dû lui donner quelque chose de plus mâle, conformément à la Bible, qui le représente comme un homme dont la force physique égale le courage. Ainsi, quand Saül, livré à l'esprit du Seigneur, demande à ses serviteurs de lui amener un joueur de harpe qui puisse, par ses accords harmonieux, rendre le calme à son âme, un d'eux lui propose David, et en même temps il le dépeint au roi comme un homme belliqueux, doué d'une force extraordinaire et

d'une grande prudence : *Virum bellicosum, fortissimum robore et prudentem in verbis*. Plus loin, lorsque David demande à combattre Goliath, et que Saül, le voyant si jeune encore, cherche à le dissuader de ce dessein, en lui représentant le géant philistin comme un guerrier redoutable, exercé dès l'enfance au métier des armes (*bellator ab adolescentia*), voici ce qu'il répond au roi :

« Lorsque ton serviteur paissait le troupeau de son père, il venait parfois un ours ou un lion qui emportait un bœuf du milieu du troupeau. Alors je le poursuivais, je l'attaquais, je lui arrachais sa proie d'entre les dents, et, lorsqu'il se jetait sur moi, je le saisisais à la gorge et je l'étranglais. »

Peut-être, en faisant de David un faible enfant, M. Soumet a-t-il voulu par là rehausser l'éclat de sa victoire et rendre plus visible la main de Dieu étendue sur lui. Quoi qu'il en soit, le personnage de Saül nous semble plus conforme à l'Écriture sainte ; il a conservé sa couleur biblique et son individualité. On s'intéresse à lui, on le plaint malgré ses égarements, parce qu'il est malheureux. Ses fureurs, suivies d'un morne abattement, la malédiction du Ciel qui pèse sur sa tête, font ressortir plus vivement encore la pieuse tendresse de Michol, sa fille, et de Jonathas. Ce père maudit, soutenu dans les bras de ses enfants, environné de leur amour, forme un touchant tableau tout empreint d'une grâce antique.

Ce qu'il y a de défectueux dans cette tragédie, si riche de beaux détails, c'est l'ensemble ; on y voudrait plus d'action et de ressort ; les scènes n'y sont pas non plus suffisamment reliées entre elles, et le dénouement n'est pas assez conforme à la donnée biblique. Dans l'histoire sainte, Jonathas périt sur le mont Gelboé, sous les coups des Philistins ; dans la tragédie de M. Soumet, il est tué de la main de Saül, qui le frappe en croyant frapper David, qui vient d'échanger son armure contre celle du jeune héros. Il serait injuste, sans doute, de demander au poète dramatique la même fidélité, la même exactitude qu'à l'historien ; il doit même lui être permis de s'écarter parfois de la donnée historique et de modifier les faits matériels, surtout lorsque cette licence peut donner lieu à de beaux effets et tourner au profit de l'art ; mais il devrait en user avec plus de réserve lorsqu'il s'agit de l'histoire sainte et d'événements que tout le monde connaît.

Ce qu'il faut, avant tout, admirer dans *Saül*, c'est l'ampleur, l'élévation et l'éclat du style ; c'est ce souffle lyrique qui en anime toutes les scènes, et cette douce et calme inspiration qui y jette une teinte si suave. Cette tragédie n'éveille point ces fortes émotions qui troublent et bouleversent le cœur ; mais elle le touche, elle le remue doucement et y produit l'effet d'un de ces beaux chants religieux qu'on entend résonner, le soir, sous les sombres voûtes d'un temple.

*Cléopâtre*, qui fut jouée deux années après à l'Odéon, n'eut pas le même succès. Le sujet, il faut bien le dire, se prêtait peu aux exigences du théâtre. La mort de Cléopâtre n'était pas un événement assez complexe pour fournir matière à cinq actes, et des trois principaux personnages que le poète mettait en scène, nul n'était assez intéressant par lui-même pour suppléer à ce que l'action avait d'insuffisant. La duplicité d'Octave, la lâche faiblesse d'Antoine et la perfidie de Cléopâtre, cette courtisane couronnée, laissaient peu de place à la sympathie et inspiraient à peu près un égal éloignement. L'exécution générale de la pièce se ressentit des défauts du sujet, et tout le talent de M. Soumet ne put suffire à les pallier complètement. Cléopâtre, qui, retirée dans l'intérieur d'une pyramide, s'y est fait apporter dès la première scène un aspic et du poison, ne se donne la mort qu'à la fin du cinquième acte; ce qui est contraire à la logique du théâtre. Laisser entrevoir dès la première scène la catastrophe finale, c'est en atténuer l'effet. Le spectateur, ainsi averti d'avance, a le temps de se prémunir contre son propre cœur, et, lorsque le dénouement arrive, il s'y attend, il y est préparé, et il n'en ressent plus la même surprise ni la même émotion.

En faisant paraître sur la scène le fils d'Antoine, le jeune Marcellus, qui vient rappeler son père à la vertu, M. Soumet nous semble aussi avoir péché contre le costume. A Rome, la condition des enfants était trop voisine de la servitude pour comporter des rôles pareils, qui ne sont possibles que dans la famille chrétienne, avec l'idée d'une Providence qui se sert souvent des instruments les plus faibles pour l'accomplissement de ses mystérieux desseins. Quant au meurtre d'Octavie par Cléopâtre, c'est un crime tout à fait gratuit; on n'en comprend ni le motif ni la nécessité.

On rencontre néanmoins dans *Cléopâtre*, comme dans toutes les pièces de M. Soumet, de beaux détails et des scènes fort dramatiques. Le talent du poète, gêné par les entraves du sujet, s'en dégage par intervalles, et il retrouve alors toute sa puissance. L'entretien d'Octave et d'Antoine, où le futur empereur laisse déjà percer ses projets ambitieux, et cherche, par de brillantes promesses, à gagner le vieux triumvir qui ose lui parler encore de république et de liberté, offre de beaux vers et rappelle la manière large et vigoureuse de Corneille. L'auteur de *Cinna* n'eût pas assurément désavoué des traits de dialogue comme ceux-ci :

**Je ne veux point d'égal.—Je ne veux point de maître.  
— César le fut. — César était digne de l'être.**

Toutefois, malgré ces beautés de détail, *Cléopâtre* n'eut, comme nous l'avons déjà dit, qu'un succès médiocre; mais le poète avait assez fait

pour sa gloire, en luttant sans trop de désavantage contre les difficultés d'un semblable sujet.

M. Soumet prit une éclatante revanche dans *Jeanne d'Arc*. L'histoire de cette fille héroïque et infortunée, à qui Rome et la Grèce eussent élevé des autels, est aussi beaucoup plus favorable à l'inspiration. L'auteur a réduit le cadre de sa tragédie au procès et au supplice de Jeanne. La scène est à Rouen. Quand la pièce commence, l'illustre guerrière est au pouvoir des Anglais, et elle attend dans les fers le sort que lui prépare leur vengeance. Le poète avait à peindre dans Jeanne une des plus nobles et des plus touchantes figures que nous offre l'histoire; il avait à nous montrer une jeune fille inspirée, n'ayant d'autre force que celle qu'elle puise dans sa foi; joignant une raison admirable à une ignorance complète des choses du monde; passant tour à tour de l'exaltation à l'abattement; tremblante et pleurant comme une faible femme à l'idée du supplice affreux qui la menace, et mourant, toutefois, avec courage et résignation. Jeanne d'Arc était, comme on le voit, un personnage complexe qui se présentait sous une double face. M. Soumet s'est surtout attaché à en mettre en relief le côté surhumain; il a idéalisé l'héroïque bergère; il a élevé son âme au-dessus des passions terrestres, et n'y a guère laissé de place que pour le saint amour de la patrie. Ainsi conçue, Jeanne est moins touchante, mais elle a peut-être plus de grandeur. Cette force dont le poète l'a revêtue comme d'une armure est tempérée, du reste, par des moments de faiblesse où la nature reprend ses droits sur le cœur héroïque de la vierge inspirée. Au fond de son cachot, Jeanne tressaille au souvenir de ses exploits; dans son exaltation elle croit entendre le bruit des armes et les chants de victoire, et, voyant ses bras chargés de chaînes, elle se prend à soupirer. Puis elle songe à son hameau natal, aux paisibles jours qui l'attendaient dans sa chaumière, et elle regrette cette douce et calme destinée qu'elle a échangée follement contre un vain rêve de gloire :

Loin du toit paternel, par la guerre enchaînée,  
 Mon cœur habite encore aux lieux où je suis née.  
 Là ma mère m'attend; là, près de mes troupeaux,  
 Mes jours s'écouleraient dans un pieux repos.  
 Je pourrais, échappant à la haine, à l'envie,  
 Recommencer le cours d'une innocente vie.

Ces défaillances passagères dans une âme de cette trempe contrastent admirablement avec son énergie habituelle; elles ont quelque chose de plus touchant et de plus dramatique, parce qu'elles accusent une plus profonde douleur. Elles produisent le même effet que des larmes sur un mâle visage.

Ce qu'il y a de moins irréprochable dans *Jeanne d'Arc*, c'est la texture, qui pourrait en être plus forte, plus serrée. Cette tragédie man-

que aussi un peu de mouvement et de ressort ; mais le style en est de la plus riche couleur , et les belles scènes y abondent. Nous citerons entre autres celle où Jeanne d'Arc, visitée dans sa prison par le duc de Bourgogne, qui vient lui promettre sa grâce pourvu qu'elle consente à prêter son appui aux Anglais, reproche au noble transfuge sa trahison, réveille le repentir dans son âme, et le ramène à la fidélité qu'il doit à son roi. La première idée de cette scène, que Schiller a développée dans sa pièce de *Jeanne d'Arc* avec un admirable talent, appartient à Shakspeare. M. Soumet s'est heureusement inspiré de ces deux grands poètes.

Dans *Elisabeth de France*, l'auteur de *Saül* eut encore à lutter avec le génie de Schiller. Le sujet de cette tragédie est le même que celui de *Don Carlos* : c'est la condamnation du fils de Philippe II, qui fut, comme on le sait, mis à mort pour avoir aimé la seconde femme de son père, à laquelle il avait été primitivement fiancé. M. Soumet n'a d'ailleurs emprunté au drame de Schiller que quelques détails, et sa pièce en diffère totalement par le plan général et l'ensemble. *Don Carlos* ne paraît pas avoir été composé pour la scène ; les proportions colossales de cette pièce la rendent peu propre à être jouée. Le poète allemand s'est particulièrement attaché à la peinture des caractères, sans se préoccuper des exigences du théâtre, et il les a tracés admirablement ; c'est par ce côté surtout que son drame est remarquable. Il faut voir dans *Don Carlos* avec quelle énergie de pinceau et quelle vérité il a dessiné la sombre figure de Philippe II. Comme ce cœur soupçonneux et vindicatif est fouillé et mis à nu dans ses replis les plus cachés ! Il semble que l'âme impénétrable de ce prince ait posé devant le poète et lui ait dévoilé ses plus ténébreux mystères. Ce roi dont l'amour ombrageux et jaloux s'irrite de tout, qui cherche et redoute la vérité, et devant qui tremblent ses familiers eux-mêmes, vit et respire dans l'œuvre de Schiller ; on y sent son cœur palpiter. Dans *Elisabeth de France*, les caractères, quoique bien tracés, n'ont pas autant de vie ni de relief ; la jalousie du monarque y est aussi moins dramatique. Mais l'ordonnance de cette tragédie est excellente ; les diverses parties en sont mieux harmonisées, et l'action, resserrée dans de justes bornes, s'y développe d'un mouvement plus rapide et plus régulier.

Dans *une Fête de Néron*, qui fut composée avec la collaboration de M. Belmontet, M. Soumet a voulu peindre la lutte du tyran et d'Agrippine, se disputant le pouvoir, lutte horrible, acharnée, qui se termine par le plus exécration des forfaits, le parricide. La scène est à Baïa, sur les bords de la mer, dans le palais de Néron. Le jeune César y apparaît au milieu de ses compagnons de débauche et d'une foule de courtisanes, parmi lesquelles brille la fameuse Poppée, qu'il veut, dans son f.

amour, épouser, ce soir-là même, au mépris des droits d'Octavie, sa femme. Comme il prévoit des obstacles de la part de sa mère qu'il a intérêt de ménager et dont il redoute l'influence, il l'a fait venir à Baïa, et Sénèque a été chargé d'employer toute son éloquence pour obtenir d'elle un consentement. Mais Agrippine a ramené avec elle Octavie afin d'obliger Néron à la reprendre, et d'ailleurs elle hait trop Poppée pour prêter ses mains à cet hymen adultère. Le tyran, pour la décider, a recours alors au stratagème qu'emploie Hamlet pour découvrir le meurtrier de son père : il la prie d'assister à la représentation des *Coéphores* d'Eschyle, qu'il donne dans son palais, et là, jouant le personnage d'Oreste, il épouvante de sa fureur, de ses projets de vengeance, l'épouse coupable de Claude, et, par les menaces terribles qu'il adresse à Clytemnestre, il lui fait pressentir à elle-même le sort que lui réserve son fils ; ce qui est d'un effet très-dramatique.

Une autre scène non moins tragique, c'est celle où Poppée, accusée par Agrippine d'entretenir une correspondance secrète avec Othon, son premier époux, détourne sur Plautus, dont elle est aimée, les soupçons jaloux de Néron, et se voit forcée, pour se sauver elle-même, de le sacrifier à la vengeance du tyran.

Nous citerons encore la belle scène du quatrième acte. Néron, voulant se défaire clandestinement d'Agrippine, l'a fait embarquer sur un vaisseau qui a été préparé de façon à s'entr'ouvrir et à sombrer en pleine mer. Les ordres du tyran ont été fidèlement exécutés : à peine éloigné du rivage, le navire qui portait la mère du jeune empereur a ouvert ses flancs et s'est abîmé dans les flots. Mais Agrippine a trompé l'horrible espoir de son fils ; tandis qu'on la croit ensevelie sous les vagues, elle est parvenue à gagner à la nage la côte prochaine, et elle reparait tout à coup devant Néron épouventé, au moment où Anicetus, qui conduisait le perfide navire, rend compte à son maître du succès de son affreuse mission. Toute frissonnante encore du péril auquel elle vient d'échapper, et le cœur plein d'indignation et de ressentiment, elle dénonce en présence de toute la cour l'inferral complot dont elle a failli devenir victime :

... Mon vaisseau, que respectaient les ondes,  
S'est ouvert de lui-même au sein des mers profondes ;  
Et, pour me procurer un trépas assuré,  
Par d'homicides mains il était préparé.  
L'infâme Anicetus...

Puis, désignant Poppée et Néron comme les auteurs de cet attentat, elle les accable, elle les écrase sous le coup de cette horrible accusation. Il y a là un beau mouvement : c'est lorsqu'elle s'écrie en les montrant du doigt :

Romains, regardez leur pâleur !

Tout le reste de cette scène n'est pas d'un effet moins tragique.

*Une Fête de Néron* est peut-être de toutes les pièces de M. Soumet la plus fortement nouée et la plus féconde en péripéties. La trame en est tissée avec habileté ; l'intérêt y est progressif, et l'action en est bien conduite. Les auteurs ont sacrifié dans cette tragédie au romantisme ; mais ils l'ont fait avec mesure et discernement, et ils ont su se préserver des excès qu'on lui a reprochés avec raison.

*Norma*, qui parut deux années après *une Fête de Néron*, est conçue dans le même système dramatique, mais avec moins de circonspection et de réserve. Les tendances romantiques y sont plus marquées ; la recherche de la couleur locale y est poussée beaucoup plus loin ; on sent que l'auteur a fait un pas de plus dans la voie des doctrines nouvelles. La donnée de cette tragédie ne nous semble pas d'ailleurs irréprochable : Norma, cette prêtresse d'Irminsul, qui, infidèle à ses vœux de chasteté, s'est laissé séduire par un proconsul romain, et immole, pour se venger de l'inconstance de son amant, les deux enfants dont il l'a rendue mère, est une création qui n'est pas en harmonie avec nos mœurs. Quant à Pollion, ce séducteur vulgaire qui, las d'une première maîtresse, la quitte pour une autre sans autre motif que l'inconstance de ses goûts, c'est un personnage peu digne de la tragédie. Toutefois, malgré ces défauts, cette pièce émeut, intéresse ; on y trouve de la chaleur et de la passion. La douleur de Norma y est souvent éloquente et dramatique. La scène où, décidée à mourir, la malheureuse mère vient implorer Adalgise, sa rivale, en faveur de ses deux jeunes enfants que son trépas doit laisser sans appui, est de l'effet le plus pathétique. C'est là ce qui fit le succès de cette pièce, qui offre, en outre, de beaux détails et quelques situations vraiment tragiques.

De *Norma* au drame pur il ne restait plus qu'un faible intervalle : M. Soumet le franchit dans *Emilia*, dont *le Château de Kenilworth* lui avait fourni le sujet. Mais cette tentative ne fut pas heureuse ; en abordant le drame, le poète avait quitté sa sphère élevée pour une région inférieure dont il ignorait les habitudes et le langage. Il ne put descendre jusqu'au ton de cette muse bâtarde à laquelle il avait voulu sacrifier ; son style large et pompeux se prêtait mal aux allures et aux passions désordonnées qu'elle avait apportées au théâtre, et qui lui valurent durant quelque temps les suffrages de la foule. M. Soumet reconnut bientôt lui-même qu'il avait fait fausse route, et il eut le bon esprit de s'en tenir à ce premier essai.

Dans *le Gladiateur*, qui suivit le drame d'*Emilia*, le poète revint à ce système mixte qui lui avait déjà plus d'une fois réussi. Le sujet de cette tragédie est emprunté au beau roman de *Flaviën*, de M. le baron Alexandre Guiraud. L'action se passe au III<sup>e</sup> siècle, alors que les ombres

du paganisme s'effaçaient de toutes parts devant les lumières de l'Évangile, et que les dieux décrépits des nations commençaient à chanceler sur leurs autels, près de tomber en poussière. Nous voyons dans *le Gladiateur*, comme dans *Polyeucte*, la lutte du Christianisme contre les vieilles croyances, lutte immense et féconde d'où devaient sortir l'affranchissement et le salut de l'humanité. La donnée de cette pièce a quelque chose de grand et de dramatique ; elle offre le touchant spectacle de l'amour aux prises avec le devoir dans un cœur tendre et naïf qui finit par triompher de lui-même. Flavien, illustre Romain, aime une jeune esclave chrétienne dont il est le maître, et, touché des rares vertus de Néodémie, il veut, malgré le préjugé de la naissance, l'élever jusqu'à lui en l'épousant. Mais l'amour jaloux de l'impératrice Faustine, à qui il a su plaire, vient mettre obstacle à ce noble dessein. Puis, quand il a triomphé de toutes les résistances et qu'il croit toucher au but de ses desirs, Néodémie, qui est venue au pied des autels des dieux où elle doit être unie à son amant, enflammée tout à coup d'un saint zèle, renverse le trépied et éteint la flamme sacrée. Dès lors elle est vouée au martyre, malgré les efforts de Flavien et de Faustine qui veulent la sauver, et le gladiateur, qui vient de reconnaître en elle sa fille perdue depuis de longues années, est obligé, pour la soustraire aux outrages d'un peuple furieux qui demande sa tête à grands cris, de l'égorger de sa propre main.

Cette tragédie, où M. Soumet eut pour collaborateur M<sup>me</sup> d'Altenheim, sa fille, offre de fort belles scènes et des caractères bien tracés, parmi lesquels se dessine comme en relief celui du gladiateur. Cet homme déshérité de tous les droits de l'humanité, qui, partout repoussé, ne trouve pas même un asile au pied des statues des dieux, a nous ne savons quelle grandeur sauvage qui en fait une création pleine de poésie. Néodémie est une douce et touchante figure où respirent la tendresse et la pudeur, et qui forme un heureux contraste avec les traits sévères d'Origène, ce vieil athlète de la foi, éprouvé par les souffrances et les persécutions. On sent, dans l'amour de Flavien pour sa jeune esclave, l'influence des doctrines sublimes que Jésus-Christ était venu apporter aux hommes ; ce qui lui donne un cachet de générosité qui en augmente le charme. On voit apparaître dans cette tragédie toute la vie romaine du III<sup>e</sup> siècle, avec ses contrastes et ses transformations ; le cirque s'y montre en face des catacombes, et le sanctuaire du Christ auprès des temples des faux dieux. C'est un large et splendide tableau qui semble réfléchir l'aurore brillante du Christianisme.

Nous devons mentionner ici *le Chêne du Roi*, petite comédie en vers qui fut jouée le même soir que *le Gladiateur* et sur le même théâtre. C'est une de ces pièces légères qu'il faut savoir passer au talent, parce



qu'il y attache lui-même peu d'importance. Le public fit dans cette occasion preuve de bon goût ; il accueillit cette petite comédie avec toute la bienveillance qu'il devait à un poète illustre ; mais, dans *le Chêne du Roi*, ce fut surtout l'auteur du *Gladiateur* qu'il applaudit.

Nous voici enfin arrivé au terme de cette carrière dramatique parcourue avec tant d'éclat, illustrée par tant de nobles travaux. *Jane Grey* en marque la limite. Cette tragédie, qui est due, comme *le Gladiateur*, à la poétique association de M. Soumet et de M<sup>me</sup> d'Altenheim, sa fille, a été pour lui comme le chant du cygne, et ce n'est pas sans une sorte de recueillement qu'on aborde cette œuvre où il a déposé ses dernières inspirations. *Jane Grey* est une pièce intéressante et bien conduite ; les scènes en sont disposées avec art et se succèdent logiquement. Les auteurs n'ont eu pour construire leur fable qu'à suivre l'histoire, et, si l'on en excepte l'amour de la reine Marie pour Guilford, amour qui forme le principal nœud de la pièce, ils ne s'en sont guère écartés. Nous ne leur en ferons point un reproche : quand le drame s'offre tout fait au poète, pourquoi le repousserait-il ? La seule critique qu'on pourrait leur adresser, c'est que le personnage de Marie n'est pas assez conforme à l'histoire ; la reine catholique brisant l'œuvre de la réforme établie par son père est trop effacée par la femme aux petites passions. La lutte de l'hérésie et du Catholicisme ne se fait pas non plus assez sentir dans cette tragédie. C'était là cependant la grande question qui devait s'agiter et nous apparaître derrière l'amour de Marie. Quant aux autres caractères, ils nous semblent tracés avec bonheur ; celui de Jane Grey surtout est plein de grâce et de poésie ; c'est une des plus charmantes créations de M. Soumet. Pour ce qui est du style de cette pièce, il est limpide, brillant, harmonieux comme de coutume, et ne le cède en rien à celui des meilleures tragédies de l'auteur.

Ce qui caractérise M. Soumet comme poète tragique, c'est un certain cachet de grandeur qui est empreint dans presque toutes ses conceptions. Ses tragédies se distinguent en général par la simplicité et la régularité de leur plan ; elles ressemblent à ces monuments antiques qui se font remarquer par leur belle architecture et l'harmonie de leurs proportions. Tout y est disposé convenablement, tout y converge vers le but, et les événements s'y déroulent avec un ordre, une clarté qui ne laisse jamais la moindre ombre dans l'esprit du spectateur. On y voudrait seulement plus de mouvement, plus de passion ; la muse majestueuse de M. Soumet n'a pas toujours assez d'abandon et de vivacité ; on dirait parfois qu'elle craint de troubler, en s'agitant, l'harmonie de ses traits, ou de déformer les plis de sa tunique. Les personnages de M. Soumet sont généralement bien conçus ; ils ont de la

grandeur, et nous ne savons quel charme poétique qui nous intéresse en l'absence des fortes passions ; peut-être pourrait-on lui reprocher d'avoir trop idéalisé quelques-uns des caractères qu'il a empruntés à l'histoire. M. Soumet ne s'est, d'ailleurs, renfermé dans aucun système dramatique ; il n'a arboré le drapeau d'aucune coterie littéraire ; ce qu'il a cherché avant tout, c'est le progrès de l'art, et il l'a fait consciencieusement et de bonne foi, n'excluant aucune théorie, aucune école. Novateur avec goût et réserve, il a su être hardi sans cesser d'être élégant et logique ; mais, plus heureux que la plupart de ses rivaux, il n'a jamais essayé de défaite dans sa carrière dramatique, et presque toutes ses pièces ont obtenu un brillant succès ; aussi doit-il être compté parmi les poètes contemporains qui ont le plus fait pour la gloire de notre théâtre.

Il semble qu'après tant d'œuvres importantes la verve du poète aurait dû être épuisée et son ambition satisfaite ; mais M. A. Soumet était un de ces esprits ardents, infatigables, dont la pensée, toujours à la poursuite du beau, cherche à le réaliser sous toutes les formes que lui offre l'art. Au milieu des travaux dramatiques qui l'occupaient, il rêvait une œuvre plus vaste, plus ardue, et, tout enivré encore des applaudissements du théâtre, il aspirait à la gloire de doter la France d'une épopée qui pût rivaliser avec les chefs-d'œuvre épiques des autres nations, tentative hasardeuse tant de fois renouvelée depuis plus de deux siècles, et dont le peu de succès a fait accuser le génie français d'impuissance à l'endroit de la poésie épique ; ce qui nous semble, pour le dire en passant, un reproche assez futile et peu digne d'être sérieusement repoussé. Si la France n'a pas eu encore de poème épique dont elle puisse se glorifier, cela tient à certaines circonstances qu'il serait trop long d'expliquer ici, et c'est aussi sans doute que le génie de ses grands poètes s'est toujours porté de préférence vers le théâtre, où ils étaient attirés par l'espoir d'une renommée plus prompte et plus retentissante.

Une question plus importante qui a été souvent agitée dans ces derniers temps, c'est de savoir si l'épopée est encore possible à notre époque. Certains critiques prétendent que ce phénix de la poésie ne saurait éclore en nos jours stériles, au sein de l'atmosphère sociale où nous respirons. L'épopée, selon eux, demande, pour naître, un concours de circonstances qui ne se rencontre guère qu'une fois dans l'existence d'un peuple ; il lui faut tout à la fois la perfection du langage des temps civilisés et l'imagination forte et enthousiaste des temps héroïques. C'est un fruit qui ne peut mûrir que sous l'influence féconde d'une de ces grandes idées qui dominant toute une époque ou changent la face d'une nation, et l'on ne voit le génie le produire qu'à certaines phases

de rénovation sociale. Ainsi les poèmes d'Homère précèdent la brillante civilisation de la Grèce antique, dont ils sont en quelque sorte le prélude harmonieux. *La Divine Comédie*, cette œuvre sublime et bizarre, apparaît vers la fin du moyen âge comme l'aube de la civilisation nouvelle qui va briller sur l'Europe, et Dante crée en même temps la langue qui doit être l'interprète de son génie. Le Tasse vient après, comme pour recueillir le dernier soupir de la chevalerie expirante, dont son immortel poème semble être le touchant adieu. Le génie enthousiaste et sévère de Milton grandit au milieu des troubles de l'Angleterre; il est fils de la réformation et du républicanisme dont l'esprit agitait alors ce pays. Tous ces grands poètes épiques se sont donc produits, comme on le voit, dans des circonstances analogues, et leurs œuvres marquent toujours quelque grande phase, quelque époque féconde dans la vie progressive des nations.

Sans entrer à ce propos dans de trop longs détails, ce que l'on peut affirmer, c'est que l'épopée, telle qu'elle a été faite par Homère et ses imitateurs, n'est plus possible au temps où nous vivons, qu'elle soit héroïque comme l'*Iliade*, ou chevaleresque comme *la Jérusalem délivrée*. Étrangère aux mœurs et à l'esprit de notre siècle, elle ne serait plus aujourd'hui qu'un grossier anachronisme. Le merveilleux, qui en est un des principaux éléments, répugne à notre raison, ou, si l'on veut, à notre froid scepticisme, ce fruit amer des civilisations vieilles. Les magiciens du Tasse avec leurs enchantements et leurs prodiges nous semblent maintenant presque aussi ridicules que les divinités du vieil Homère, animées de toutes nos misérables passions, et désertant en foule l'Olympe pour se mêler aux querelles sanglantes des mortels. Et cependant ces fictions, qui nous font à présent sourire de pitié, tant elles nous semblent puérides, n'étaient point alors de folles rêveries, de bizarres imaginations; elles répondaient à des mœurs établies, à des croyances reçues, et le génie qui croyait peut-être, en les enfantant, n'obéir qu'à sa propre inspiration, était à son insu le reflet de la civilisation au sein de laquelle il était né, et dont il avait subi l'influence.

La première condition, pour toute œuvre épique, c'est d'être en rapport avec son époque et d'en résumer la vie et la pensée: elle n'a de valeur et ne peut être durable qu'à ce prix. Toutes les grandes créations épiques qui sont arrivées jusqu'à nous portent le sceau de leurs époques respectives et en sont la poétique expression. Qu'est-ce en effet que l'*Iliade* avec ses rudes guerriers et ses sanglants combats, çà et là mêlés de scènes champêtres qui en tempèrent l'horreur, et reposent doucement notre âme, fatiguée du bruit des armes et du spectacle du carnage? N'est-ce pas le tableau animé et fidèle de ces temps lointains où la force, le courage était la première vertu de

l'homme, et où l'héroïsme participait de la simplicité et de la rudesse des mœurs? Et, plus près de nous, *la Divine Comédie* : cette couleur sombre qui y domine et projette sur chaque page comme un sinistre reflet, n'est-ce pas celle de ces temps orageux où deux factions rivales déchiraient l'Italie et s'en disputaient les lambeaux sanglants? N'y sent-on pas percer ces haines, ces fureurs qu'engendrent les guerres civiles?

Ce que nous venons de dire de *la Divine Comédie* n'est pas moins applicable aux autres épopées modernes qui semblent procéder le plus de l'épopée antique, telles que *la Jérusalem délivrée* et *le Paradis perdu*. La valeur de ces poèmes n'est point, comme l'ont prétendu quelques critiques superficiels, dans leur plus ou moins de ressemblance avec l'épopée créée par Homère; loin de là. Mais s'ils ont vécu jusqu'à nos jours, c'est qu'ils recèlent sous cette forme vieillie l'esprit et les passions de leur temps. L'élément homérique y a été vivifié par un élément nouveau et fécond. Chez le Tasse, c'est l'héroïsme chevaleresque qui est l'élément régénérateur; chez Milton, c'est l'esprit révolutionnaire, personnifié dans Satan, l'archange rebelle à Dieu. Le premier a reproduit dans ses chants le dernier éclat de la chevalerie mourante; le second, les passions fougueuses qui s'agitaient autour de lui et auxquelles sa vie fut mêlée : on sent, pour ainsi dire, frémir dans son poème le souffle de la révolte. Seulement, il a élargi la scène en la transportant dans le ciel, et il a su donner aux passions humaines quelque chose de la grandeur des êtres immortels qu'il en a revêtus.

Mais les temps sont changés; les demi-dieux ne sont plus et les chevaliers dorment à jamais dans la tombe. D'autres générations sont venues; des idées nouvelles ont germé dans le monde, et l'humanité a rejeté, en grandissant, les frivoles hochets qui amusaient son enfance. Il n'y a plus maintenant pour elle qu'un intérêt puissant, c'est celui de sa double destinée, et il deviendra de plus en plus, avec le temps, le but de ses pensées et de ses aspirations. C'est là la source féconde où la muse épique doit puiser désormais; l'épopée même n'est plus possible qu'à ce prix, c'est-à-dire à la condition d'être religieuse ou sociale.

Telle a été sans doute la pensée de M. Soumet en choisissant la rédemption universelle pour sujet de son poème. Cette donnée, il est vrai, n'est pas irréprochable au point de vue de la théologie; mais l'auteur s'est assez expliqué à cet égard pour ne laisser aucun doute sur la sincérité de son Catholicisme. « Une vue de l'imagination, a-t-il dit, n'est pas une croyance; une invention épique ne peut en aucune manière porter atteinte au dogme. » « Préoccupé de l'immense amour de Jésus-Christ pour ses créatures, ajoute-t-il ailleurs; absorbé dans la

contemplation de son sacrifice, j'ai cru voir, pour me servir des expressions de saint Chrysostôme, le Fils de Dieu briser les portes d'airain de l'enfer, *afin que ce lieu ne fût plus qu'une prison mal assurée*. J'ai cru voir, pour parler comme saint François de Sales, la grande victime souffrir en même temps *pour les hommes et pour les anges*; j'ai cru voir, avec Origène, *le sang théandrique baigner à la fois les régions célestes, terrestres et inférieures*. » Mais laissons là cette question qui n'est pas de notre ressort, et revenons au poème de M. Soumet.

Le sujet de *la Divine Épopée* est, comme nous l'avons dit plus haut, la rédemption universelle : c'est le Christ qui descend aux enfers pour racheter les damnés par les mérites d'une nouvelle Passion. Le poème s'ouvre donc en pleine éternité et il a pour théâtre l'infini. Quand il commence, l'univers n'existe plus; il ne reste plus rien que l'enfer et le ciel, où l'imagination du poète nous transporte tour à tour. Le premier chant est consacré tout entier à la peinture du ciel, ce radieux séjour où l'âme, enivrée d'un bonheur sans fin, flotte dans une atmosphère éternellement inondée de lumière, de parfums et d'harmonie. Tout y brille du plus vif éclat, des plus éblouissantes images. Partout c'est la plus riche nature embellie et transfigurée. Ce sont des coupoles d'argyrose, des portiques d'émeraude et de diamant. Ce sont des orchestres de dix mille archanges, exécutant de ravissantes symphonies; c'est le mélodisme et l'extaséon, instruments séraphiques, remplissant les cieux de leurs divins accords. M. Soumet a déployé dans cette description toute la richesse de son talent, toutes les magnificences de la poésie; et si ce chant laisse quelque chose à désirer, c'est que le langage de l'homme est impuissant à peindre l'infini et le parfait. Perdu dans l'immensité où son vol l'emporte, le poète est souvent obligé de redescendre vers la terre pour y chercher un point d'appui et s'y approvisionner d'images. Aussi son ciel en reflète-t-il les plus brillantes couleurs.

**Tout ce qui nous charma dans ce grand univers,  
 Les clairs de lune amis des larges gazons verts,  
 Les belles oasis dans les déserts assises,  
 Les frais enchantements des aubes indécises,  
 Les feux du colibri, les blancheurs de l'eider,  
 Nos papillons dorés, tissus de moire et d'air,  
 Nos fleurs, même ici-bas par les anges aimées,  
 De nos nuits d'Orient les langueurs parfumées,  
 Revivent dans l'éther, mais si jeunes, si purs,  
 Si mollement trempés de célestes azurs,  
 Que la muse pour eux n'a que de froids mensonges.**

Le paganisme, qui était une religion toute matérielle, pouvait aisément se prêter à de semblables peintures. Il avait son riant Elysée, orné de bois toujours verts et peuplé d'ombres paisibles; il avait son

étroit Empyrée avec ses divinités faites à l'image de l'homme. Son ciel n'était qu'une annexe de la terre, où revivaient toutes les passions des mortels. Mais il n'en est pas ainsi du Christianisme, dont l'essence est le spiritualisme le plus pur et le plus élevé. Le bonheur qu'il nous promet au delà de cette existence éphémère est tout idéal; la faible intelligence de l'homme ne saurait le concevoir, ni la parole l'exprimer. Le figurer par des images terrestres, c'est en matérialiser l'idée, et, partant, le limiter, l'amoindrir, et lui ôter ce qu'il a d'infini et de mystérieux. Voilà pourquoi le tableau le plus splendide qui puisse en être tracé ne saurait nous satisfaire complètement ni répondre à l'idéal que nous nous en faisons : notre imagination va toujours au delà. Aussi est-il à remarquer que tous les poètes chrétiens ont toujours mal réussi à peindre le séjour des élus : Dante lui-même y a échoué; car il n'est pas donné au génie humain de pénétrer dans les secrets de Dieu.

M. Soumet a été plus heureux, ce nous semble, dans la description de l'enfer, où il nous transporte au sortir du ciel. Les treize visions infernales qui remplissent tout le troisième chant forment une série de tableaux non moins remarquables par la vigueur de la touche que par l'éclat des couleurs. C'est une incroyable profusion d'images colossales, effrayantes, horribles, dont la funèbre splendeur semble illuminer l'abîme. La première de ces visions a été surtout admirée : c'est un maudit qui gravit le long d'une chaîne de fer, dont chaque anneau renferme une âme qu'il a perdue par son exemple, et dont la voix accusatrice retentit à son oreille sous chaque pression de sa main désespérée. Toutefois, nous préférons à ce tableau celui de la coquette brûlée par les pierreries et les tissus dont elle se pare, et résignée à son supplice, pourvu qu'il n'altère en rien l'éclat de sa beauté ! Une autre vision qui mérite aussi tous nos éloges, c'est le châtiment des mères criminelles, dont chaque baiser fait éclore une ride au front de leurs jeunes enfants. Il y a dans cette invention une idée éminemment tragique qui produit une profonde impression. Dans l'enfer de Dante, les tortures sont toutes physiques; dans celui de M. Soumet, elles alternent avec les souffrances morales, ce qui permet une plus grande diversité de tableaux.

Le poète n'a pas moins été heureusement inspiré dans la description des fêtes de l'enfer. C'est une peinture grandiose et d'une lugubre magnificence; on y voit figurer toutes les cités de la terre qui se sont rendues fameuses par leurs débauches, et tous les grands coupables qui ont épouvanté le monde de leurs forfaits. Néron y vient faire le récit du célèbre festin où il étouffa ses convives sous une avalanche de fleurs, et don Juan, le séducteur, y raconte sa dernière aventure galante.

L'enfer de M. Soumet n'offre pas, cependant, cette couleur sombre et sinistre dont le génie de Dante a peint ces funèbres régions, au seuil desquelles il a consigné l'espérance. Il n'y règne ni la même épouvante ni la même horreur. Il y a entre ces deux compositions toute la distance qui sépare notre siècle du moyen âge. L'enfer de Dante est sombre et lugubre comme son époque; le vieux poète gibelin, à la fois théologien et homme de faction, y a porté toutes les haines de son cœur, toutes les fureurs de son temps. L'enfer de M. Soumet est plus civilisé, s'il est permis de parler ainsi; l'art y remplace la passion; il perce à travers les fictions du poète, et il semble que le scepticisme de notre siècle y ait pénétré à l'insu même de l'auteur. Aussi la légitimité n'y a-t-elle pas été mieux traitée qu'en certains royaumes de ce monde; elle y a été vaincue, détrônée et mise à la réforme dans la personne de Satan. Ce vieux monarque des enfers, appesanti par l'âge, a vu son sceptre passer aux mains d'un nouveau venu. Cet usurpateur est de race humaine; il se nomme Idaméel : c'est l'Antéchrist. Or, par quel éclatant forfait Idaméel a-t-il été prélué à cette grande victoire? De quelle puissance ténébreuse a-t-il été revêtu pour triompher de Satan et tomber jusqu'au trône de l'abîme? L'enfer ne le sait pas encore; mais, à la demande du sphinx qui joue le rôle de courtisan auprès d'Idaméel, celui-ci consent à livrer aux regards de ses sujets les trois tables d'airain où est gravée l'histoire de sa vie. La lecture de ces tables, qui ne remplit pas moins de trois chants, clôt dignement la fête infernale.

L'histoire d'Idaméel est liée à celle des derniers jours de la terre. Né lorsque le monde touchait à sa fin et élevé au milieu des rochers d'Éléphanta par un Juif, héritier des sciences des mages, il a creusé tous les problèmes dont l'humanité, durant le cours des siècles, a vainement cherché la solution; il a parcouru tout le globe, visitant les cités fameuses, interrogeant les ruines du passé, et son savoir l'a mis en possession de tous les secrets, de toutes les forces de la nature. Son ambition est de sauver le monde de sa destruction prochaine et de refaire l'œuvre de la création, qu'il trouve défectueuse; mais, en ces jours de désolation, toutes les femmes ont été frappées de stérilité, à l'exception de Sémida, fille de Cléophanon, le dernier prophète du Christ. Or, un jour, dans ses voyages, Idaméel s'est arrêté au pied du mont Arar, où le saint vieillard s'est retiré avec sa fille, en attendant la dernière heure de l'univers. Il a été reçu dans la demeure du vieux prophète, et il s'est épris de Sémida. L'amour, toutefois, ne lui a pas fait oublier son grand projet. Un jour, entraîné par un espoir insensé, il a gravi les sommets de l'Arar, où repose l'arche de Noé, et il a trouvé dans les flancs du vaisseau sacré un grand globe d'or sur lequel étaient gravés les plans

primitifs de la création. Heureux et triomphant de cette découverte, il est redescendu vers Cléophanon, qui, maudissant son audace sacrilège, lui a arraché le globe des mains, et, dans sa sainte fureur, l'a brisé contre un roc. Mais il est trop tard ; maître des arcanes divins, Idaméel peut maintenant accomplir son œuvre gigantesque ; sa puissance surhumaine a ranimé le monde défaillant et rallumé dans les cieux les astres près de s'éteindre. Un seul secret lui manque pour atteindre son but : c'est celui de rendre au sein de la femme sa fécondité. Poussé par l'espoir de séduire Sémida, il est revenu au pied du mont Arar ; Cléophanon n'est plus ; mais Sémida, se rappelant les dernières paroles de son père, résiste à l'amour d'Idaméel, malgré le doux penchant qui l'entraîne vers lui ; et quand, fascinée, à demi vaincue par les prières de son amant, elle ne se sent plus la force de prolonger la lutte, elle se précipite vers Eloïm, son ange gardien, et tombe morte dans ses bras, emportant avec elle le dernier espoir d'Idaméel, qui, n'ayant plus rien à faire sur ce globe désert, l'abandonne à la destruction, et va chercher aux enfers un nouveau royaume à conquérir.

Cette histoire de l'Antechrist offre de charmantes peintures et de beaux épisodes. La visite d'Idaméel au tombeau de Napoléon, l'évocation du héros est un morceau des plus remarquables. La politique du grand empereur est fort bien caractérisée et appréciée dans le discours que lui prête le poète. On regrette seulement de rencontrer dans ces belles pages quelques longueurs et quelques vers parasites. M. Soumet ne sait pas toujours s'arrêter à propos, et son imagination si riche, si féconde, se montre parfois trop prodigue de ses trésors.

Un tableau plein de grâce et de fraîcheur, c'est celui des jeunes femmes frappées de stérilité, dont le cœur s'émeut à la vue d'une biche suivie de ses faons, et qui demandent à leurs vieilles mères des récits touchant l'enfance et le berceau.

... Mères, racontez-nous

Comment vos nouveau-nés jouaient sur les pelouses ?  
De vos jours d'autrefois nous sommes bien jalouses !!!  
Sous l'ombrage fleuri des palmiers d'alentour,  
Vos fils vous naissaient-ils dans un baiser d'amour ?  
Sentez-vous auprès d'eux, charme qu'on ne peut dire,  
Se fondre notre cœur dans leur premier sourire?...

Nous voudrions pouvoir reproduire ici dans son entier ce morceau si gracieux et d'un coloris si suave ; mais l'espace nous manque, et d'ailleurs il est temps de revenir à Idaméel.

Après avoir vaincu Satan, le nouveau roi des enfers, enorgueilli de son triomphe, veut tenter un assaut contre le ciel et en enlever Sémida. Pendant qu'il dresse son plan d'attaque avec ses ministres, un démon, placé en sentinelle aux confins de l'abîme, accourt, effrayé, haletant,



lui annoncer qu'un inconnu puissant vient de franchir la frontière du ténébreux empire, et s'avance au milieu des monstres infernaux, qui s'adouçissent à sa voix. Idaméel, à qui l'audace plaît, mande auprès de lui l'intrépide étranger, et, sans le connaître, il l'admet dans son conseil et l'engage à prendre part à la délibération qui va commencer touchant l'expédition qu'il médite. C'est le sphinx qui ouvre la séance. Le but de son discours est de prouver que toutes les religions sont l'œuvre du mensonge, et que Dieu n'existe pas ; d'où il conclut naturellement qu'il n'y a pas lieu à l'expédition projetée. Le sphinx est, au reste, un athée fort mauvais logicien ; il a vu s'écrouler le monde ; il a été précipité aux enfers, et il nie Dieu dont le bras l'a frappé ! Aussi Idaméel a-t-il raison de lui adresser cette apostrophe :

Ton œil s'est affaibli sous le soleil d'Afrique,  
O sphinx !

Quant au vainqueur de Satan, il n'a garde de nier l'Éternel ; il sait trop bien qu'il existe ; mais il le hait, et, dans son aveugle audace, il veut reprendre contre les cieux la lutte commencée par l'archange rebelle. L'inconnu prend la parole après Idaméel, pour le rappeler à la raison et réfuter les accusations impies qu'il a portées contre Jéhova. Surpris d'un langage si nouveau aux enfers, Idaméel veut savoir quel est cet étranger qui ose parler ainsi en sa présence, et qui s'obstine à taire son nom. Tout l'enfer est convoqué pour éclaircir ce mystère ; mais aucun de ses habitants ne peut constater l'identité du nouveau-venu. Enfin on le conduit devant Satan, qui, depuis sa seconde défaite, gémit emprisonné sous une énorme montagne, et l'ancien monarque de l'abîme n'a pas plus tôt jeté un regard sur l'inconnu qu'il s'écrie en tombant à ses pieds : « C'est Jésus-Christ ! » Aussitôt, sur l'ordre d'Idaméel, le Fils de l'homme est saisi et livré à dix puissances du mal, et son supplice commence.

Cependant le ciel s'est ému de l'absence du Sauveur ; l'alarme s'est répandue parmi les bienheureuses, et elles ont volé à sa recherche. Sémidia, dans son ardeur, devance le saint troupeau ; elle a entraîné sur ses pas Eve et Madeleine jusqu'aux confins des cieux ; mais, parvenues là, les deux célestes voyageuses n'osent la suivre plus loin, et regagnent à tire d'ailes leur lumineuse patrie. Cependant Sémidia descend, descend toujours. Eloïm lui-même, son ange gardien, craignant de s'aventurer plus loin sur les pas de l'imprudente vierge, et ne pouvant la retenir, est remonté en pleurant vers le séjour divin. Où donc va-t-elle ? Quel charme secret l'attire vers l'éternelle nuit ? Ah ! c'est qu'Idaméel, son bien-aimé, dont l'image la poursuit jusque dans les cieux, lui est apparu sur les confins de l'abîme, et elle descend vers lui, entraînée par un irrésistible amour et par l'espoir de le sauver. Mais elle est trompée

dans son attente ; Idaméel n'a point oublié que, pour échapper à son amour, elle s'est jetée dans les bras d'Eloïm, et l'accueil qu'il lui fait d'abord se ressent de cet ancien grief :

Je te reconnais... oui... ma blessure cachée  
Se r'ouvre et s'élargit, par ton souffle touchée ;  
Et je te reconnais, fille de Dieu... C'est toi  
Qui fis d'un monde à naitre une hostie à ta foi ;  
Qui, pour fuir mon amour, t'exilas de la vie.

Toutefois, après avoir exhalé sa jalousie et son ressentiment en déclamations véhémentes contre l'inconstance et la perfidie des femmes, selon l'usage des amants malheureux, Idaméel finit par se radoucir, et, l'amour se réveillant dans son cœur, il conjure Sémida de descendre jusqu'à lui, ne voulant pas monter vers elle :

Je croirai ton amour, te voyant descendue  
Jusqu'à moi, Sémida, ma Sémida perdue.

Fascinée par le regard d'Idaméel, la faible vierge va tomber dans ses bras et devenir sa proie, lorsque tout à coup Satan apparaît, déploie ses larges ailes entre elle et le tentateur infernal, et, rompant ainsi le charme qui la captive, lui permet de remonter vers le divin séjour.

Le retour de Sémida dans le ciel semble marquer la fin du poème. Les trois chants qui restent encore, *le Nouveau Gethsemani*, *le Calvaire aux enfers* et *le Dernier Miracle*, ne sont que la représentation de la Passion de Jésus-Christ exécutée sur des proportions gigantesques. Ainsi, la croix du nouveau Golgotha est taillée dans le granit d'un énorme rocher et touche presque au ciel ; les autres instruments du supplice ont des dimensions analogues. Cette dernière partie de *la Divine Épopée* renferme de beaux passages. L'apparition du Christ aux régions de l'abîme et les trois heures du nouveau Gethsémani rappellent le génie de Milton et ne seraient pas indignes de ce grand poète.

Enfin, après les scènes de ce nouveau Calvaire, l'œuvre de la rédemption universelle est consommée ; l'enfer disparaît, ou plutôt se confond avec le ciel, et son peuple innombrable vient se mêler aux élus. Idaméel retrouve Sémida, et l'humanité tout entière, comme une grande famille, est réunie à jamais dans le sein de Dieu.

Telle est à peu près cette vaste épopée qui ne contient pas moins de quatorze à quinze mille vers. Nous avons dû, pour ne pas être trop long, glisser sur la plupart des détails et nous borner à indiquer les sommités principales du poème. Un examen moins sommaire nous eût entraîné beaucoup trop loin. Quel que soit le jugement que l'on porte sur cette œuvre, il n'en faut pas moins admirer le courage et la persévérance de l'auteur, qui, à une époque comme la nôtre, où tout s'improvise et paraît en vue du moment, n'a pas reculé devant un la-

leur de dix années. Ce que nous devons dire, toutefois, à la louange du poète, c'est qu'il n'est point resté au-dessous de son sujet : il en a surmonté presque toujours avec bonheur les difficultés. *La Divine Epopée* est une conception pleine de grandeur et de hardiesse. Le plan en est d'une majestueuse simplicité, quoique l'harmonie des proportions n'y soit pas observée suffisamment. La création d'Idaméel, qui rappelle à quelques égards le Satan de Milton, a de la grandeur et du relief : seulement on pourrait reprocher à M. Soumet d'avoir péché contre la logique des caractères, en faisant de l'Antechrist un amant trop soumis et trop respectueux. L'amour d'Idaméel pour Sémida n'a rien, en effet, de cette violence ni de cette coupable ardeur qu'on était en droit d'attendre d'un être en qui le poète a voulu personnifier le génie du mal ; il respire, au contraire, la plus suave tendresse, et il est d'une pureté qui ferait honneur à un ange. Ce mortel formidable, qui s'est élevé par la science et le génie au-dessus de la condition humaine, et dont l'audace sans borne ose braver l'Eternel, tremble et soupire aux pieds d'une jeune fille. Il n'ose user de sa puissance pour la soumettre à ses désirs, et, quand le salut du monde doit être le prix de son triomphe, il recule devant les scrupules qu'oppose à son amour la pudeur défaillante de Sémida. Ainsi conçu, Idaméel peut être plus intéressant et plus poétique ; mais son caractère est moins logique et moins vrai.

Quant à Sémida, c'est une douce et gracieuse figure qui a toute la pureté des madones de Raphaël. Sœur d'Eloa, cette pâle vierge, née d'une larme du Christ, elle en a aussi quelques traits. Comme Eloa, elle est triste et languit dans le ciel ; au sein de la félicité suprême, son cœur est consumé de regrets ; ses yeux versent des larmes au souvenir d'un terrestre amour, et elle est attirée vers l'abîme par un charme invincible. Cette création, si peu catholique au fond, diffère d'ailleurs en plusieurs points de celle de M. Alfred de Vigny ; comme œuvre littéraire, elle a plus d'ampleur et plus de relief.

Mais ce qu'il faut surtout admirer dans *la Divine Epopée*, c'est la richesse des détails et l'éclat et la magnificence du style. Ce poème ressemble à ces arbres gigantesques qui se sont développés sans entraves, et dont la main de l'homme n'a jamais émondé les larges rameaux. La poésie y est luxuriante comme la végétation des forêts vierges du Nouveau-Monde. Partout c'est une profusion et une variété de couleurs et d'images à éblouir les yeux ; c'est une série de tableaux gracieux ou terribles qui se succèdent sans interruption comme les sites variés d'un beau rivage dont on suivrait les détours. Peut-être même l'imagination de M. Soumet est-elle trop prodigue de ses trésors : au lieu d'en user avec réserve, elle les répand à pleines mains, sachant bien que le

fonds qu'elle possède est inépuisable. On a souvent aussi reproché à M. Soumet son culte de la forme : son vers est presque toujours travaillé artistement ; les moindres détails en sont façonnés avec amour. C'est là ce qui distingue sa manière. Nous ne savons si c'est un défaut ; mais il serait peut-être à désirer qu'on pût adresser le même reproche aux écrivains de notre temps, qui pèchent assez généralement par l'excès contraire ; car nous ne voyons pas que ce dédain superbe qu'ils semblent afficher pour la forme tourne chez eux au profit de la pensée. La forme est, quoi qu'on en dise, ce qu'il y a de plus vivace dans les œuvres de l'imagination ; c'est elle qui leur donne l'immortalité. Les idées se fanent et vieillissent ; les opinions et les faits qui nous passionnent aujourd'hui seront demain indifférents ; le mérite le plus durable est donc celui de la forme, et l'auteur de *la Divine Epopée* le possède au degré le plus éminent.

Eugène FAURE.

---

**HISTOIRE DE SAINT JÉRÔME,**  
**PÈRE DE L'ÉGLISE, AU IV<sup>e</sup> SIÈCLE,**  
**SA VIE, SES ÉCRITS ET SES DOCTRINES,**  
**PAR F.-Z. COLLOMBET<sup>1</sup>.**

M. Collombet vient de publier l'histoire de saint Jérôme. L'annonce seule d'un pareil travail suffirait pour exciter l'attention ; car jamais peut-être plus qu'aujourd'hui les études ne se sont portées sur l'histoire ecclésiastique avec autant de curiosité et d'ardeur. Faire l'histoire de saint Jérôme, c'est faire en même temps l'histoire de son siècle, d'une des époques les plus laborieuses et les plus décisives du Christianisme, c'est toucher de toute part à des questions pleines de gravité et d'intérêt, et qui sont encore loin d'être épuisées.

Familiarisé avec le saint dont il s'est fait le biographe par une consciencieuse et excellente traduction de ses œuvres, la seule, à vrai dire, que nous ayons, nul mieux que M. Collombet n'était à même de remplir une pareille tâche. Nous pensons qu'une analyse étendue de son livre sera la meilleure manière d'éclairer le jugement du lecteur sur sa valeur et sur sa portée. On ne lira pas, du reste, sans intérêt le résumé d'une vie si glorieuse et qui cependant était restée jusqu'ici obscure en bien des détails.

C'est à Sidrona ou Stridon, en Dalmatie, ville depuis détruite par les Goths et entièrement effacée du monde, que naquit, vers 346, saint Jérôme. Son père était chrétien et se nommait Eusébius. Quelques passages de ses œuvres font présumer que sa famille était noble et opulente. Dans une de ses lettres il se rappelle son enfance, servie et veillée par de

<sup>1</sup> Paris, Paul Mellier, libraire, place Saint-André-des-Arts, 11. Lyon, Mothem, libraire, rue Mercière, 55. 2 vol. in-8°, 15 fr.

nombreux serviteurs ; et plus tard, au milieu des jeûnes ascétiques du désert, il rappellera à Dieu que c'est à lui qu'il a sacrifié son père, ses parents, sa patrie et « l'abondance splendide de la table domestique. » Son éducation fut austèrement chrétienne. Dans la suite, il se glorifiera « d'avoir été nourri dès le berceau du pur lait de la foi. »

A cette époque, Rome était toujours la reine du monde ; ses légions comprimaient et refoulaient encore les invasions barbares qui cernaient ses frontières, et ses écoles, aussi célèbres que l'avaient été celles d'Athènes, attiraient à elles des foules d'élèves de toutes les parties du monde, tributaires de son génie et de sa science comme elles l'avaient été de ses armes. Ce fut à dix-huit ans que saint Jérôme vint y emprunter à la vieille science païenne des armes dont il devait plus tard se servir contre elle ; ici l'auteur nous donne sur les règles et sur les mœurs turbulentes des lycées et des gymnases de curieux et savants détails. L'enseignement se divisait alors en deux genres : la grammaire et la rhétorique ; la grammaire comprenait la connaissance approfondie de la littérature grecque et latine ; et la rhétorique, étude favorite de la jeunesse romaine, consistait en exercices oratoires, en controverses et en déclamations bruyantes et stériles que présidait et dirigeait le maître. Jérôme eut successivement pour maîtres Donat, le savant grammairien, dont quelques ouvrages sont parvenus jusqu'à nous, et Victorinus, ce vieux rhéteur, un des derniers et des plus savants apologistes du paganisme mourant, qui devint tout à coup chrétien, « et ne rougit pas, parvenu à une extrême vieillesse, de courber sous l'opprobre de la Croix un front ceint des palmes de l'école. »

Passionné pour la philosophie et les belles-lettres, le saint n'étudia qu'avec ennui et dégoût la subtile et frauduleuse dialectique des rhéteurs. En revanche, il lisait avec amour les livres des philosophes grecs et les poètes du siècle d'Auguste ; il s'en composa une bibliothèque qui le suivit désormais partout et dont il n'eut jamais le courage de se séparer. Même quand il eut passé, suivant son expression, de l'éloquence canine à l'éloquence du Christ, même au milieu des travaux du docteur et du Père de l'Eglise, souvent il interrompait les veilles mortifiées du désert pour se remettre à lire ses amis des anciens jours, Plaute et Cicéron ; et souvent dans ses lettres, à côté de la citation biblique d'Isaïe ou de David, on trouve un vers de Virgile ou quelque distique familier et riant d'Horace. Ce fut à cette époque, vers sa vingtième année, sous le pontificat de Libérius, qu'il reçut le baptême. Dans les premiers siècles du Christianisme, il n'était point rare de voir les catéchumènes différer, les uns jusqu'à un âge avancé, d'autres même jusqu'à la mort, la réception du sacrement régénérateur. Chez les uns, c'était respect de la robe baptismale, crainte de la

soûiller pendant les ardeurs de la jeunesse ; chez les autres, l'espoir de laver et de purifier tout d'un coup, au seuil de l'éternité, les souillures d'une vie libre et sans contrainte. Cet abus, que proscrivait énergiquement saint Jean-Chrysostôme, et que Tertullien défendait et autorisait, était devenu très-commun, et il n'est pas étonnant de voir saint Jérôme le partager.

C'est à la date de son baptême qu'il faut rapporter la période orageuse et tourmentée de sa vie. Comme tant d'autres saints des premiers siècles, il eut son heure de chute et de vertige. Au sortir des catacombes, dans les saintes ténèbres desquelles il aimait à s'enfoncer, toutes les séductions de la Rome païenne le guettaient et le conviaient au passage ; il succomba. Comme saint Augustin, il aura, lui aussi, ses *Confessions*. Elles se traduiront, dans maints passages de ses lettres, en aveux timides et confus ; dans ses conseils et dans ses exhortations, en retours humiliés et navrants sur lui-même. Il signale au moine Héliodore « la Charybde de luxure et la Scylla impudique, à figure de vierge et aux appels mielleux, qui engloutirent un instant son navire. » Il dit à ses amis « de croire à son expérience, et qu'il ne sait que trop combien est glissant le sentier de l'adolescence. »

S'il tomba, il ne tarda pas du moins à se relever.

« Il n'y a rien de désespéré, dit M. Collombet, avec de pareilles intelligences ; le vertige peut bien quelque jour monter au cerveau, la pensée du devoir s'éclipser sous les fumées de la convoitise ; mais la pierre du tombeau ne pèsera pas toujours sur ce mort de quelques semaines, de quelques années peut-être. et il se fera une soudaine et miraculeuse résurrection, après laquelle on pourra dire de lui aux passions anciennes, comme l'ange du sépulcre disait aux saintes femmes en leur montrant le suaire replié et vide : « Celui que vous cherchez n'est plus ici ; il est ressuscité. »

C'est aussi vers ce temps-là que Jérôme entreprit un voyage dans les Gaules et dans la Germanie, en compagnie de son ami d'enfance, Bonosius. L'auteur, qui excelle du reste dans cette sorte de travail, rétablit avec une rare sagacité, d'après les faibles et vagues données que le saint en a laissées dans ses épîtres, les motifs et les événements de ce pèlerinage, accompli, à ce qu'il paraît, dans un but tout scientifique. Il séjourna quelque temps à Trèves et à Aquilée, où il contracta de saintes amitiés, et entre autres celle de Ruffin, qui bientôt se perdit douloureusement dans des contestations acerbes et passionnées. De là il retourne en Italie, mais un tourbillon soudain (*subitus turbo*), quelque violente révolte des sens peut-être l'en arrache ; il part pour l'Orient, visite Antioche et prend enfin pied dans le désert, désormais son plus cher et son plus habituel refuge. Il en compta les vieux hôtes, ces Pères des solitudes dont il devait plus tard raconter les vies, qui sont des poèmes, dans son *Hagiologie* de la Thébaïde, et, entre autres, le moine

syriaque Malchus et sa femme, qui lui racontèrent eux-mêmes les merveilleuses aventures de leur mariage resté vierge, et de leur captivité parmi les tribus du désert. M. Collombet a inséré dans son livre ce miraculeux récit, et il l'a traduit avec un rare bonheur. Personne jusqu'ici n'avait rendu, comme lui, l'énergie chaleureuse, l'enthousiasme et jusqu'à l'emphase presque oriental du style de saint Jérôme; car, malgré l'ennui qu'elles lui causèrent, il n'avait pas impunément passé par les déclamations de l'école, et jamais il ne put dépouiller entièrement la robe du rhéteur.

Le désert qu'il habitait était celui de Chalcis, déjà peuplé d'anachorètes quand il vint s'y abriter. Là il partageait son temps entre le travail des mains et le travail de l'esprit, étudiant les Ecritures, transcrivant les livres des Pères; et, comme il le conseille à Rusticus en lui instruisant des devoirs de la vie cénobitique, tressant des corbeilles et des nattes, fabricant des filets ou faisant pour les abeilles, qu'a chantées Salomon, des ruches, vivants symboles des monastères. Mais sa chair n'était pas entièrement domptée et lui livrait encore de terribles assauts; les rumeurs des turbulentes ivresses et des enchantements de la grande ville arrivaient jusqu'à son désert; ce corps, exténué par les jeûnes et cassé par les lentes tortures de la pénitence, tressaillait au souvenir des jeunes Romaines que la tentation évoquait devant lui. Ecoutez plutôt ces cris de prière et d'angoisse.

« Oh! combien de fois moi-même, retenu dans le désert et dans cette vaste solitude, qui, brûlée des ardeurs du soleil, n'offre aux moines qu'une horrible habitation, je pensais assister aux délices de Rome! Mes membres étaient affablés d'un sac hideux, et ma peau crasseuse avait contracté la teinte d'une chair d'Ethiopien. Chaque jour des larmes, chaque jour des gémissements, et si parfois le sommeil m'accablait en dépit de ma résistance, je heurtais contre la terre nue mes os à peine joints entre eux. Moi donc, moi qui, dans la crainte de la géhenne, m'étais condamné à une telle prison, n'ayant en ma compagnie que des scorpions ou des bêtes farouches, souvent j'assistais aux chœurs des jeunes filles. Mon visage pâlisait de jeûnes, mon esprit fermentait de désirs dans un corps froid, et dans une chair morte brûlaient les incendies des passions. »

Le besoin d'échapper par quelque préoccupation violente à ces rêves sévères l'amena bientôt à des études pénibles, mais qui devaient être fécondes. Il apprit l'hébreu; il l'avoue lui-même: nourri qu'il était du miel attique de la poésie grecque et des fleurs d'éloquence de Cicéron, il eut besoin d'une lutte opiniâtre pour s'astreindre « à méditer et à balbutier les syllabes stridentes et déchirantes de ce rude idiome; » aussi, en sortant de ce pénible travail, se remettait-il plus souvent et avec plus de plaisir encore que de coutume à relire ses poètes et ses orateurs; mais il sentit bientôt que cette ambrosie païenne l'enivrait. Malheureux, s'écrie-t-il, moi qui allais lire Cicéron, je jeûnais! après



les veilles, les jeûnes, après les larmes que le souvenir des péchés passés m'arrachait du fond des entrailles, je prenais Plaute entre les mains. Si parfois, revenant à moi-même, je me mettais à lire les prophètes, leur langage me semblait inculte et âpre. Ce fut alors qu'il eut la vision dans laquelle, ayant déclaré à une voix qui l'interrogeait qu'il était chrétien, il lui fut répondu qu'il était cicéronien et non pas chrétien. Ce sévère avertissement ne fut pas perdu; il ferma le livre tentateur pour ne plus le rouvrir. Désormais il ne veut plus savoir que la science de la croix, il voudrait oublier tout le reste.

« Au jour du jugement, écrit-il au moine Héliodore, les arguments d'Aristote ne te serviront de rien. L'insensé Platon et ses disciples trembleront d'épouvante; alors toi, homme simple et pauvre, tu tressailliras d'allégresse, tu riras, tu te diras : « Voilà mon Crucifié, voilà le Juge qui, enveloppé de langes, vagit dans l'étable, etc.... »

A l'occasion du voyage de sainte Mélanie et de Ruffin en Egypte, M. Collombet nous fait visiter les solitudes de Nitrie et de Scétis. Ce chapitre est plein d'intérêt et de charme; il nous initie aux mœurs étranges et merveilleuses de ces tribus de philosophes évangéliques, campant au milieu des sables ou sur les penchans des montagnes; avec lui nous parcourons ces villes-monastères peuplées comme des cités vivantes et silencieuses comme des tombes; il nous fait entrer dans les cellules d'Arsène, de Moïse, de Macaire, d'Agathon, de Pambo, les chefs et les thaumaturges de ce peuple de saints et d'élus; leur travail, leurs jeûnes, leurs prières, leur enseignement taciturne, toujours donné sous une forme sententieuse et dramatique, et qui faisait de leur vie une sorte de longue et édifiante parabole, les rudes épreuves auxquelles on astreignait les nouveaux venus, les vertus héroïques, les patiences célestes qui se révélaient dans ce noviciat du désert, tout cela est raconté avec une érudition poétique et un charme de détail dont il est aisé de se figurer l'attrait.

Vers ce temps-là, un schisme déplorable désolait l'Eglise d'Antioche. Trois évêques, dont l'un était arien, se disputaient son siège épiscopal. La ville et l'Orient chrétien tout entier furent remplis de dissensions scandaleuses et passionnées. Saint Jérôme en fut inquiet jusque dans son désert de Syrie, où il aurait dû être à l'abri des questions et des disputes; chaque jour on venait heurter à sa cellule, et lui demander pour qui il était, pour Vitalis, pour Meletius ou pour Paulin. Il prit le parti de recourir à la décision du Pape Damase dans une lettre qu'il lui adressa et qui nous est restée; mais bientôt la querelle prit un tel caractère d'exaspération et d'aigreur, les obsessions devinrent tellement fatigantes, que Jérôme, qui avait fui les villes pour chercher le repos, y rentra pour l'y trouver, et quitta, non sans regret, vers 378, le désert qui l'avait aidé à sanctifier sa jeunesse.

Ce fut immédiatement après sa sortie du désert qu'il en écrivit le poème par excellence, *la Vie de saint Paul, premier ermite*. Mais qui n'a pas lu ce livre des anciens jours ? qui ne connaît l'Odyssée miraculeuse d'Antoine à la recherche de son père et de son maître inconnu, ce voyage que guident et protègent les centaures et les faunes de la mythologie païenne ; et le saint colloque des deux vieux anachorètes sur la margelle de la fontaine, et (douce urbanité de la solitude) leur contestation sur la rupture du pain de l'agape frugale que leur apportent les oiseaux du ciel, tout ce qui en fait enfin un des chefs-d'œuvre de la littérature des Pères, et une des plus curieuses révélations de la vie érémitique ?

C'est à Antioche même qu'il s'était réfugié, et ce fut là que Paulin, évêque de cette ville, lui conféra, en l'année 379 ou 380, la dignité du sacerdoce. Mais le nouveau prêtre ne le fut jamais que de nom, son humilité l'arrêta toute sa vie au pied de l'autel ; jamais il n'osa en franchir les degrés ni en offrir le divin sacrifice. Ce nouveau caractère lui imposait des devoirs qu'il sut remplir. Incorporé dès lors dans l'armée de l'Eglise militante, il en fut le soldat le plus dévoué et le plus fidèle. C'est à cette époque qu'il commence sa longue et infatigable polémique et qu'il apporte sa première pierre à cette grande forteresse de doctrines et de controverses que les Pères de l'Eglise bâtissaient à la hâte contre les assauts des hérésies naissantes, monument construit pour les luttes quotidiennes et les besoins du jour et qui s'est trouvé suffire à dix-sept siècles de combats. Son *Altercation d'un luciférien et d'un orthodoxe* et son *Traité des Séraphins* datent de son entrée dans le sacerdoce.

Peu de temps après, il fut appelé au concile qui se réunit à Rome pour apaiser les troubles de l'Eglise d'Antioche. Le Pape Damase n'avait pas oublié son correspondant du désert de Chalcis ; il le chargea de dresser les confessions de foi, de répondre aux consultations synodales des Eglises d'Orient et d'Occident, et se l'attacha comme secrétaire pontifical. C'est au sein de cette Rome qui avait failli perdre sa jeunesse, et dont, comme nous l'avons vu, les souvenirs impurs étaient revenus le tenter au fond des solitudes, qu'il entreprit et commença une des œuvres les plus glorieuses de sa vie, la sanctification de la femme. Ce n'était pas peu de chose que d'assujettir et de former au rude apprentissage de la chasteté rigide du Christianisme ces Romaines qui sortaient à peine de la veille du vieux temple de Vénus, et dont la jeunesse avait été nourrie des enseignements sensuels d'une mythologie voluptueuse. Paula, Eustochia, Blésilla, Léa, Asella, Marcella furent ses premières néophytes. Ce groupe de saintes femmes et de vierges sages se mêle dès lors à sa vie et la suit en la côtoyant ; il protège la

virginité des unes, il assiste la viduité et la mort des autres, il inaugure enfin en quelque sorte dans Rome le premier cloître des vestales du Christianisme. Cela ne se fit pas sans lutte et sans violence : prendre la femme au paganisme c'était consommer sa ruine ; la virginité de toute la vie était chez les païens un malheur et un opprobre :

*Miserarum est neque amori dare ludum  
Neque dulci mala vino lavere ;*

dit Horace ; la viduité était une chaîne brisée par les dieux, un bienfait dont il fallait profiter sous peine d'ingratitude. Or, cet opprobre, saint Jérôme en faisait une gloire. Cette chaîne brisée, il la rattachait par des nœuds plus étroits encore ; aussi rencontra-t-il une opposition violente, tant de la part des païens que de celle des chrétiens et même de moines et de prêtres relâchés. Elle éclata surtout à l'occasion de la mort de Blésilla, jeune veuve qu'il avait arrachée aux séductions du veuvage et qui s'était éteinte bientôt après dans les langueurs de la pénitence ; le peuple qui avait vu naguère encore passer la belle jeune femme « dans sa litière dorée, resplendissante des pierreries de sa ceinture et des diamants de son front, » et qui la revoyait morte dans le char des obsèques, éclata en murmures et en imprécations contre les moines et surtout contre Jérôme. « Ce sont eux, disait-il, qui l'ont tuée par les jeûnes. Que ne chasse-t-on donc enfin de la ville cette détestable race des moines ? Que ne l'accable-t-on de pierres, que ne la précipite-t-on dans les flots du Tibre ? » Jérôme ne fut pas ébranlé. Il répondit par une oraison funèbre de Blésilla adressée à sa mère et par une suite de lettres et de conseils où il exalte magnifiquement cette vertu nouvelle apportée au monde par le Christ, la virginité.

« Ce n'est pas calomnier le mariage, dit-il, que de lui préférer la virginité ; je loue les noces, je loue le mariage, mais c'est parce qu'il nous enfante des vierges. O mère, pourquoi, pourquoi porter envie à ta fille ? Trouves-tu mauvais qu'elle ait mieux aimé épouser un roi qu'un soldat ? Elle t'a fait une insigne faveur, car tu as commencé d'être la belle-mère de Dieu : *Socrus Dei esse coepisti.* »

Dans ses lettres à Eustochia, il rédige le code austère de cette vie nouvelle.

« Prenez pour compagnes, lui dit-il, celles que les jeûnes abattent et dont le visage est pâle ; n'allez que rarement en public ; cherchez les martyrs, c'est-à-dire leurs tombeaux. Dans votre cellule, que le sommeil vous surprenne un livre à la main, et quand votre visage s'inclinera de fatigue, qu'il tombe sur la page sainte. »

On est tout surpris de trouver dans ces lettres une suite de satires chrétiennes, qui nous font voir Jérôme transformé en Juvénal évangélique et où il égale parfois la verve amère et turbulente du Juvénal

païen. Ces satires sont surtout dirigées contre les femmes mondaines, les prêtres corrompus et les moines relâchés. Là il raille

« Ce clerc dont tout le souci est dans le vêtement, dont les doigts rayonnent d'anneaux et dont les cheveux bouclent sous le fer. Il est ennemi de la chasteté et des jeûnes; il discerne un dîner à l'odeur, et l'appelle *une agape sacrée*; à chaque instant il change de chevaux, et il les a si fringuants, si fiers, que vous le prendriez pour le frère du roi de Thrace<sup>1</sup>. »

Ailleurs ce sera

« Ces femmes qui, lorsqu'elles ont tendu la main à l'indigent, sonnent de la trompette; lorsqu'elles appellent aux agapes, elles prennent à gage un crier. Je vis naguère, dit-il, dans une basilique, une des plus nobles femmes romaines, ayant devant elle des eunuques, distribuer de sa propre main une pièce de monnaie à chaque pauvre. Cependant une vieille femme, chargée d'années et de haillons, se hâta, comme on peut observer aisément que font les pauvres, d'aller se placer plus loin afin de recevoir une seconde pièce. Voilà que la matrone arrivée près d'elle lui donne un coup de poing au lieu d'un denier, et la met tout en sang pour la punir d'un si grand crime. »

Ces amères invectives excitèrent contre Jérôme des haines sourdes et acharnées, qui ne demeurèrent pas inactives, comme nous le verrons tout à l'heure.

M. Collombet a rencontré ici une figure devant laquelle il s'est arrêté avec un légitime intérêt. Cette figure est celle de Vettius Agorius Prætextatus, préfet de Rome; c'est le type du païen philosophe et tolérant, tel que l'avaient rêvé Platon et Cicéron; ce grand avènement du Christ dans le monde, ce Dieu nouveau armé de sa croix qui allait de temple en temple chasser les idoles des nations, toute cette catastrophe miraculeuse qui durait depuis deux siècles, on eût dit qu'il ne s'en était pas même aperçu. Sa foi au vieil Olympe était restée intacte et sans trouble; aussi la Rome païenne l'avait-elle adopté avec orgueil, et avait-elle ceint son front de toutes ses couronnes civiles et pontificales. Il était clarissime, questeur, préteur, correcteur de la Toscane, consulaire de la Lusitanie, proconsul de l'Achaïe, préfet du prétoire, pontife de Vesta, du soleil, quindécemvir, augure, curial, hiérophante, père des sacrifices, que sais-je encore? Les vestales lui firent dresser une statue. Sa femme Paulina était prêtresse de Bacchus, de Cérès, de Proserpine, d'Isis, d'Hécate, de Cybèle; il semblait à cette accumulation d'honneurs sur ces deux têtes que ce couple sacerdotal dût être le dernier desservant du grand panthéon du paganisme. Il est curieux de voir, dans les lettres qui nous sont restées de Prætextatus, avec quels soins religieux il accomplit jusqu'à sa mort tous les rites et tous les offices de cette liturgie païenne, désormais privée de sens et de fidélités. Jérôme, avec l' inexorable partialité du Dante, dans une lettre adressée à Marcella, le plonge dans les flammes de l'enfer; une pitié

<sup>1</sup> Diomède.

méricordieuse aurait peut-être été plus juste pour cet homme aveuglé sans doute par l'erreur, mais (les fragments qui nous restent de ses lettres l'attestent) dont la conscience était droite et les sentiments presque chrétiens.

Cependant les haines qu'avaient suscitées contre Jérôme ses inexorables censures ne restaient pas inactives. Les calomnies, les récriminations, les mensonges grondaient sourdement autour de lui. On attaquait jusqu'à la pureté angélique de sa vie. D'autre part, le Pape Syricus, successeur de Damase, lui marquait quelque froideur et ne le continua pas dans son office de secrétaire pontifical. Le cœur triste de tant d'assauts, Jérôme voulut rompre avec les agitations de la ville et se ressouvint de son désert. Enfin, il en vint à un parti décisif, et, au mois d'août 385, au souffle des vents étésiens, *flantibus Etesiiis*, il salua une dernière fois la ville aux sept collines, s'embarqua à Ostie, et, après un voyage retardé par les hospitalités fraternelles des évêques, il entra enfin à Jérusalem.

Paula et Eustochia, sa fille, l'avaient rejoint à Antioche. C'est avec elles qu'il parcourut la Palestine dans un but à la fois de piété et de science. Songeant déjà à sa traduction des Ecritures, il voulait, avant de l'entreprendre, connaître à fond la géographie biblique de cette terre miraculeuse. De là il retourne à Bethléem, s'installe dans une pauvre et petite cellule d'anachorète, et prélude à ce grand travail par ses admirables commentaires des épîtres de saint Paul et de savantes exégèses sur l'Ecclésiaste. Bientôt sa cellule, devenue trop étroite pour recevoir tous les visiteurs que sa présence y attirait, se changea en un vaste monastère qu'il fit bâtir du prix de son patrimoine. Il y ajouta comme succursale une hôtellerie hospitalière ouverte à tous les pèlerins, quels qu'ils fussent; car, disait-il, « nous craignons, en refusant des hôtes, que ces hôtes ne soient peut-être Marie et Joseph, et que Jésus, renvoyé de la sorte, ne nous dise : *J'étais étranger, et vous ne m'avez pas reçu.* » Paula, de son côté, avait fondé près de Bethléem un monastère de femmes qu'elle gouvernait d'après les conseils de son saint directeur.

Nous arrivons à l'époque la plus laborieuse de la vie de Jérôme. C'est alors qu'il commence le travail qui restera le couronnement de ses œuvres, la traduction de la Bible sur l'original. Douze ans y furent consacrés. Le travail ne se fit pas dans l'ordre du canon hébreu; chaque livre se présenta un peu au hasard, suivant que les fidèles le prièrent de traduire une portion ou une autre des Ecritures. A ce sujet M. Collombet a traité à fond, dans un chapitre d'une savante et profonde critique, toute l'histoire des différentes versions bibliques, leurs différences, leur corrélation, leur exactitude relative. Ce n'est pas sous

ce dernier rapport que celle de Jérôme l'emporte sur les autres ; mais, comme l'a fort bien prouvé l'auteur, l'Eglise a corrigé et rectifié plusieurs fois sa version ; elle y a même ajouté plusieurs livres qu'il n'avait pas traduits et qu'il regardait comme apocryphes. Tout concourt donc à en faire un monument sacré et désormais immuable. Ses défauts d'ailleurs sont amplement rachetés par l'originalité sublime du style ; ce latin hébraïque pour ainsi dire, ce rude et austère idiome qu'il a créé, rend plus fidèlement l'indépendante et fière concision des livres divins que ne pourrait le faire un calque minutieux, mais sans élan.

Cette tâche immense marchait de front avec ses autres travaux, commentaires, traités, polémiques, luttes contre les hétérodoxes. Dans son livre *des Hommes illustres*, il dresse la première liste des grands hommes que le Christianisme naissant comptait déjà, liste que les quinze siècles suivants devaient si glorieusement accroître et compléter. Puis il écrit contre Jovinianus, qui avait fait de la philosophie sensuelle d'Epicure une hérésie bizarre et immonde, et contre Vigilantius, qui devançait Luther en taxant d'idolâtrie le culte des reliques, deux traités d'une controverse acérée et railleuse.

Nous le voyons aussi continuer du fond de sa solitude cette œuvre de la sanctification de la femme, qu'il avait commencée à Rome. Trois jeunes femmes, Furia, Salvina, Agéruchia, ayant perdu leurs maris, le prièrent de leur enseigner comment elles pourraient conserver sans tache et sans flétrissure la couronne de leur viduité. Jérôme leur répondit par des lettres de conseils et par le livre *de la Monogamie*. Selon lui, le veuvage doit être éternel et ne jamais renouer des liens brisés par Dieu. La femme doit mourir au monde en même temps que son époux ; elle doit jeter et enfouir dans sa tombe tous les atours et toutes les parures de la vie nuptiale. Enfin il fait de la viduité une sorte de tiers-ordre monastique dont la clôture toute intérieure doit être aussi rigide que celle des monastères.

Nous touchons à une triste phase de la vie de Jérôme ; l'amitié fraternelle qui l'avait si longtemps uni à Ruffin, et qui était connue de toutes les églises chrétiennes, allait devenir un sujet d'affliction pour elles. Voici à quelle occasion elle se brisa. L'évêque Jean de Jérusalem, sous la juridiction duquel se trouvait le monastère de Bethléem, était soupçonné de partager les erreurs d'Origène. Saint Epiphane, évêque de Salamine, vint exprès dans son diocèse pour vérifier la valeur de ces conjectures. Un discours qu'il fit contre Origène dans l'église du Saint-Sépulcre fut amèrement interrompu par Jean et par Ruffin. Saint Epiphane, indigné, sortit de Jérusalem, et son premier soin fut de séparer Jérôme et les moines de la communion de Jean. De là datent les premières hostilités. Cependant Ruffin, qui partit bientôt après pour l'Italie, voulut, avant

de se mettre en voyage, se réconcilier avec Jérôme au pied des autels. La trêve ne dura guère; car, à peine arrivé à Rome, Ruffin entreprit imprudemment, sur les instances d'un moine nommé Macarius, la traduction de plusieurs ouvrages d'Origène. Cette traduction fit un bruit prodigieux et devint un auxiliaire très-actif des sectateurs de l'hérésie origénienne en la popularisant. Le Pape Anastase prononça alors contre Ruffin une sorte d'excommunication.

« Sachez, écrivait-il à un évêque, que je le tiens pour séparé de nous, en sorte que je désire ignorer ce qu'il fait et où il est. C'est à lui de voir où il pourra être absous. »

Jérôme, de son côté, l'anathématisa dans une controverse animée du zèle de la foi, mais trop acerbe et trop amère. Ruffin y répondit par une apologie de sa conduite. S'il a entrepris la traduction des œuvres d'Origène, ce n'est point pour exciter des querelles dans l'Eglise, mais pour complaire à un saint religieux qui avait besoin de ce travail; il ne prétend pas que tous les livres d'Origène qu'il a traduits soient exempts de toutes erreurs, mais il avait fait sa profession de foi dans chaque préface. Il terminait en priant Jérôme de ne pas continuer, par une polémique malheureuse, le scandale que leur dispute avait déjà causé dans l'Eglise. Malheureusement le vieil athlète de la foi ne crut pas devoir laisser cette apologie sans réponse; il lui adressa une lettre empreinte de la même amertume et de la même aigreur que les autres. En somme, dans cette déplorable controverse, Jérôme apporta une âpreté que rien ne justifiait et tout à fait analogue à celle que Bossuet montra envers Fénelon dans la déplorable affaire des *Maximes des Saints*. Cette partie obscure et contestée de la vie de Jérôme est traitée par M. Colombet avec une impartialité et une sagacité de critique remarquables.

Cependant la vieillesse était venue pour le solitaire de Bethléem. La famille d'amis et de disciples au milieu de laquelle il avait vécu commençait à s'éclaircir; c'était comme un cimetière de tombes fraternelles qui s'élargissait de jour en jour autour de lui. Il avait déjà enseveli Népotianus et Fabiola; bientôt vint le tour de Paula et d'Eustochia. De toute part les saintes âmes qu'il avait connues et aimées montaient au ciel. Un livre d'oraisons funèbres, auquel chaque année venait ajouter sa page, consacra ses douleurs et ses regrets.

Cet isolement et ce deuil amortirent l'ardeur et la fougue militante de son esprit. Il ne songea plus qu'à rétrécir encore le cloître de son monastère pour y attendre la mort avec recueillement. Saint Augustin ayant provoqué de lui une explication sur un passage de son commentaire de saint Paul qu'il croyait erroné, le vieil athlète lui répondit par ces paroles d'une mélancolie fière et résignée.

« Aimez un homme qui vous aime, et n'allez pas, vous qui êtes jeune, pro-

voquer un vieillard dans le champ des Ecritures. Nous avons eu notre temps, nous, et nous avons couru dans la lice autant que nous avons pu : maintenant que c'est à votre tour de courir et de traverser de longs espaces, le repos nous est bien dû, et, si je puis vous le dire, sans manquer au respect obligé, si vous me permettez de vous proposer quelque endroit des poètes, rappelez-vous Dares et Entelle ; puis l'axiome vulgaire : Que le bœuf fatigué pose un pied plus ferme. C'est avec tristesse que je dicte ceci. Plût à Dieu que nous méritassions tes embrassements, et qu'il nous fût donné en de mutuels entretiens d'enseigner ou d'apprendre quelque chose. »

Et ailleurs :

• Ne forcez plus au combat un vieillard, un vétéran qui se repose ; ne le contraignez point à risquer de nouveau sa vie. Vous qui êtes jeune et placé sur une chaire pontificale, instruisez et gouvernez les peuples ; quant à moi, il me suffit de chuchoter dans un coin de monastère avec quelque pauvre pécheur qui m'écoute et me lit. »

Il s'en alla avec Rome elle-même. Il commentait le prophète Ezéchiel lorsqu'il apprit le siège et la prise de cette ville par Alaric : le vent de la guerre qui dispersa les habitants de la ville éternelle en poussa quelques-uns jusque sur le seuil de son monastère. Ses derniers jours se passèrent dans les devoirs et dans les soins de cette triste hospitalité ; enfin, le 30 septembre de l'année 420, jour auquel l'Eglise célèbre la mémoire de ses vertus, il expira dans sa soixante-quatorzième année.

Nous n'avons pas à revenir sur le mérite d'un ouvrage si plein de choses et qui a dû coûter de longues recherches. Le résumé que nous venons de faire n'en est, en quelque sorte, que la table analytique. Cette vie si merveilleusement diffuse et multipliée, étroitement mêlée à toute l'histoire religieuse et politique du IV<sup>e</sup> siècle, a forcé l'historien à de continuelles excursions hors de la cellule du solitaire, et à des digressions savantes et nourries que nous n'avons fait qu'indiquer en passant. Toutes les parties obscures et contestées du sujet sont traitées avec un aplomb et une sagacité de critique bien rares aujourd'hui. Un succès sérieux et durable ne peut manquer d'accueillir cette œuvre consciencieuse et qui manquait jusqu'à présent à l'hagiologie et à l'histoire ecclésiastique.

\*\*\*.



# SYBILLE

## OU LES DEUX NATIONS.

---

LVIII

Le 7 août 1842, un courrier arrivait à Marney-Abbey de la part du lord lieutenant du comté, le duc de Fitz-Aquitaine. Aussitôt après la lecture des dépêches dont il était porteur, il se fit un grand mouvement dans le château. Lady Marney fut mandée immédiatement dans la bibliothèque, et requise par son mari d'écrire plusieurs lettres d'excuses, afin d'empêcher l'arrivée de certains visiteurs. On vit le capitaine Grouse entrer et sortir toutes les cinq minutes, chargé d'ordres et de contre-ordres, puis enfin monter à cheval, et galoper dans les environs pour s'acquitter de différents messages. Toute cette agitation signifiait que le régiment des *yeomen* de Marney devait prendre les armes sur-le-champ.

Lord Marney avait réussi à obtenir une place dans la maison de la reine, par conséquent il était dévoué aux institutions du pays, et bien décidé à les soutenir; mais, doué d'une rare prudence, il avait en même temps résolu de protéger avant tout sa propriété, et de s'occuper spécialement de maintenir l'ordre dans son propre canton.

« Je ne sais ce que le duc entend quand il parle de nous faire marcher vers le lieu des troubles, disait Sa Seigneurie au capitaine Grouse; ce district est assez troublé comme cela, je pense; nous avons eu trois incendies en une semaine, que peut-il y avoir de pis? Selon moi, ceci n'est qu'une émeute dirigée contre la loi des céréales pour effrayer le gouvernement. Après tout, quand ils arrêteraient les fabriques, où se-

rait le grand mal ? Je voudrais qu'il n'y en eût pas une seule en activité ; on recommencerait alors à vivre en gentilhomme. »

Malgré l'animosité croissante de lord Marney contre son frère, à mesure qu'il perdait l'espoir de donner le jour à un héritier, une sorte de bonne intelligence replâtrée régnait entre eux depuis quelque temps, grâce aux efforts de lady Deloraine. Cependant la visite annuelle d'Egremont à Marney se bornait d'ordinaire à la semaine pendant laquelle les yeomen étaient rassemblés. Ayant appris que le régiment de son frère, où il avait un commandement, devait se mettre en campagne, ainsi que toute la yeomanry du nord de l'Angleterre, il arriva au château le même jour que la lettre du lord lieutenant.

Cinq ans se sont écoulés depuis le commencement de cette histoire, et ce laps de temps a singulièrement modifié le caractère d'Egremont. Les deux ou trois dernières années, surtout, l'ont vu devenir particulièrement silencieux et réservé. Paraissant rarement dans le monde, ne trouvant plus de charme à la société de ceux qui, jadis, étaient ses amis, il s'abandonnait à une rêverie qui menaçait de s'assombrir de plus en plus. Tous étaient frappés de ce changement ; sa mère et sa belle-sœur essayèrent seules d'en pénétrer la cause : leur sagacité fut mise en défaut.

Quittez le monde, et le monde vous quittera. Egremont aurait été bien vite oublié dans ces brillants salons dont il faisait autrefois l'ornement, si de temps en temps un discours à la Chambre n'eût rappelé son nom à ses anciens compagnons, qui alors se souvenaient des moments agréables qu'ils avaient passés avec lui ; et s'étonnaient de ne plus le rencontrer nulle part.

« Je suppose que la société l'ennuie à mort, disait lord Eugène de Vere ; cela ne m'étonne pas, elle me produit le même effet ; mais comment s'en passer ? Je ne suis pas au Parlement comme Egremont, moi. Au fond c'est la seule chose, je crois, qui convienne à un homme ; j'ai essayé de tout, et tout m'est insipide.

— Peut-être faudrait-il nous marier comme Alfred de Mountchenev, répondit lord Milford.

— A quoi sert de se marier si on n'épouse pas une femme riche ? et les héritières aujourd'hui ne veulent pas de mari. Qu'y a-t-il de plus révoltant ? Cela seul devrait produire une révolution. Alfred est l'unique qui ait réussi.

— Elle s'est conduite envers moi d'une manière indigne, cette FitzWarene ; tous mes bouquets y passaient, et un jour ne m'a-t-elle pas forcé d'écrire des vers ?

— Par Dieu, j'aimerais beaucoup les voir. Quel ennui ce doit être d'écrire des vers !

— Tiens, c'est la voisine Carey.

— Moi-même en personne, Monsieur Trotman ; quoique, à vrai dire, je ressemble plus à un spectre qu'à une créature de chair et d'os.

— Qu'voulez-vous, voisine ? nous avons pourtant vécu, vous et moi, assez longtemps à Mowbray.....

— Eh bien, j'ai toujours pensé que ça finirait par là. Le monde était comme renversé : les enfants recevaient l'argent, et les parents s'en allaient chercher leur vie comme ils pouvaient. C'est une punition du bon Dieu.

— C'est le commerce qui abandonne ce comté, voisine, et pas autre chose.

— Et comment qu'on le ramènera à nous ? dit la veuve ; la police devrait s'en mêler.

— Il nous faut du pain à bon marché.

— Tout le monde le dit. Mais, bah ! quoi que ça fait que le prix soit haut ou bas, quand il n'y a pas d'argent pour payer ?... Auriez-vous par hasard besoin d'ma marchandise ? ajouta la revendeuse d'un ton dolent. Elle n'est guère tentante. Dame ! on vend c'qu'on peut ; faut bien s'entretenir la main ; et d'ailleurs, le fruit rafraîchit la bouche dans c'te saison... C'est tout de même un triste commerce, et on a bien du mal pour gagner un pauvre sou. Encore heureux quand on a d'bons voisins ; un petit bout d'conversation redonne du cœur.

— Voyons, donnez-nous une livre de votre marchandise ; faut bien s'entr'aider, dit M<sup>m</sup>e Trotman.

— Et prenez ce verre de grog ; vous l'payerez quand Mowbray re-florira.

— Bien des remerciements à tous les deux. Un bon voisin, comme dit notre ministre, ressemble à la piscine de Béthesda. »

A ce moment, Dandy-Mick et Poussière-d'Enfer entrèrent ensemble chez Chaffing-Jack.

« Enchanté de vous voir, Messieurs, dit M. Trotman ; prenez un siège. Il y a bien encore pour vous un verre de rogomme dans Mowbray.

— Pas de liqueur soumise à l'impôt, dit Poussière-d'Enfer.

— Ma foi, c'est peut-être mal, dit Mick en saluant poliment M<sup>m</sup>e Trotman ; mais, sur mon honneur, j'ai si grand'soif que je prendrai Chaffing-Jack au mot. »

En disant cela Mick et son ami s'assirent, tandis que la bonne mère Carey buvait son grog à petites gorgées, en répétant souvent que c'était une vraie piscine de Béthesda.

« Eh bien, Jack, dit Poussière-d'Enfer, savez-vous les nouvelles ?

— Si elles concernent Mowbray je dois les savoir, car il faudrait que

les temps fussent bien mauvais pour qu'un ami ne vînt pas me les apprendre et demander mon avis.

— Mowbray n'a rien à faire là-dedans. »

M<sup>me</sup> Trotman présenta un verre de grog à Dandy-Mick, qui but à sa santé.

« Alors je n'y suis plus, reprit Chaffing-Jack. Je ne vois pas de journaux maintenant, moi qui recevais régulièrement mon *Sun*, sans compter les autres publications moins importantes ! Les temps sont bien changés, Monsieur Radley.

— A qui l' dites-vous, Monsieur Trotman ? Notre société littéraire et scientifique n'est-elle pas fermée, les souscripteurs évanouis et les journaux à néant, excepté *le Monde moral*, encore parce qu'il est gratis ?

— C'est comme le Temple, dit Chaffing-Jack ; toutes les institutions sont détruites. Mais voyons donc vos nouvelles ?

— Le travail triomphe en Lancashire.

— Diable ! ont-ils augmenté les salaires ?

— Non ; mais ils ont arrêté les manufactures.

— Ça n vaut pas grand chose, dit Jack en lâchant une bouffée de fumée.

— Vous croyez ?

— Les classes ouvrières auront moins d'argent que jamais, voilà tout.

— Et les capitalistes en auront-ils davantage ?

— De pis en pis. Est-ce qu'on rétablit des institutions comme le Temple avec ce système ?

— N'ayez pas peur, Jack, dit Mick en frappant sur la table avec son verre ; si une fois nous recouvrons nos droits, vous verrez du grabuge.

— Oui, dit Poussière-d'Enfer, il faut que nous ayons une lutte pour montrer aux capitalistes ceux qui les font vivre. Quand ils verront qu'ils ne peuvent plus avoir la part du lion, tout ira bien.

— Chacun son dû, dit Mick ; je n'connais que ça.

— Ils ont commencé à Staley-Bridge, et tous les bras se sont arrêtés ; maintenant ils marchent sur Manchester au nombre de dix mille... Ils ont battu des agents de police à coups de pierre...

— Et salué la troupe avec des hurras, dit Mick.

— Les soldats vont fraterniser.

— Vont quoi ? demanda M<sup>me</sup> Trotman.

— Plonger leurs baïonnettes dans le ventre des capitalistes qui les payent pour couper la gorge des travailleurs, dit Poussière-d'Enfer.

— La reine est pour nous ; c'est bien connu. Elle n'aime pas voir des jeunes filles travailler jour et nuit comme des machines.

— Dame, vl'à ce que j'appelle des nouvelles, dit M<sup>me</sup> Carey. J'ai tou-

jours pensé que ça nous porterait bonheur d'avoir une femme sur le trône. »

Là-dessus la revendeuse rattacha son châle, et renouvelant ses remerciements elle partit, pressée de répandre partout ce qu'elle venait d'apprendre.

« A présent que nous sommes seuls, dit Poussière-d'Enfer, la question est de savoir ce qu'il faut faire ici ; c'est pour ça que nous venons vous consulter. Car Chaffing-Jack n'a pas son pareil pour connaître Mowbray. Si on n'arrête pas la révolte en Lancashire, elle deviendra générale.

— J'ai vu bien des soulèvements, répondit M. Trotman d'un ton capable, et il n'en est guère rien résulté de bon. Pourtant je suis d'avis qu'un petit mouvement fait à propos met plus de numéraire en circulation que vous ne pouvez l'imaginer, jeunes gens.

— Venons au fait, dit Poussière-d'Enfer ; le peuple a besoin d'un chef.

— Eh bien, n'avez-vous pas Gérard, puis Warner, le plus grand homme que les tisserands aient jamais produit ?

— Oui ; mais ils ont fait tous les deux un an et demi de prison, et ça calme le sang.

— D'ailleurs, dit Mick, ils sont trop vieux, et Morley est toujours à leur prêcher la puissance morale et un tas d'autres bêtises.

— Je voudrais que les capitalistes en essayent un peu de sa puissance morale. S'ils renvoient les habits rouges, je me range demain du côté de Morley.

— Et la nouvelle police ? Vous êtes bien avancés quand une canaille en habit bleu vous flanque un coup de bâton sur la tête ; allez chercher de la force morale avec un emplâtre de deux sous.

— Tout ça est bien vrai, dit Chaffing-Jack, mais je n'aime pas la violence, c'est-à-dire une grande violence. Une petite émeute, c'est autre chose, pourvu qu'elle n'ait pas lieu dans cette partie de la ville.

— Il n'est pas question d'émeute, dit Mick. Ce que nous voulons maintenant, c'est d'arrêter tous les métiers du royaume pendant six semaines. Une fête générale, quoi !

— J'ai toujours remarqué, dit Jack solennellement, que le peuple supporterait tout s'il avait seulement de l'ouvrage la moitié de la semaine.

— Oui, dit Mick.

— L'énergie est détruite ; sans cela aurait-on laissé fermer le Temple des Muses ?

— Et quand je pense à notre institut qui n'a pas un seul souscripteur ! C'est les femmes qui ont le plus de courage. Julia vient de me

dire qu'elle est prête à se mettre devant la bouche d'un canon toute fois et quand on voudra pour défendre nos droits.

— Vous pensez donc qu'il n'y a rien à faire, Chaffing-Jack? dit Poussière-d'Enfer très-gravement.

— Ça ne s'étendra pas; c'est une émeute qui passera comme les autres. Ah! parlez-moi des mineurs; si ceux-là sortaient une fois, nous en verrions de belles alors.

— On a vu des choses plus extraordinaires que ça, dit Poussière-d'Enfer.

— Les mineurs, voyez-vous, c'est des gaillards enragés; s'ils s'y mettent, vous m'en direz des nouvelles; voilà tout.

— Vos paroles méritent attention, Jack, reprit Poussière-d'Enfer; quoi qu'il en soit, je sens là quelque chose qui me dit que nous sommes à la veille d'une grande crise.

— Eh bien, qu'elle arrive, et en avant! » dit Mick en jetant sa casquette en l'air et en faisant claquer ses doigts.

## LX

« Décidément, je ne crois pas pouvoir supporter cette vie là encore longtemps, Joan. La campagne au mois d'août m'ennuie à mort; nous irons à Bade. »

Ainsi parlait M. Mountchesney, gendre de lord Mowbray. Il causait avec sa femme, le dos appuyé contre la cheminée vide, et les mains dans les poches.

« Mon père est si désireux que nous restions ici en ce moment pour voir les voisins, mon cher Alfred.

— Ah! voilà! Je pourrais encore consentir à rester pour plaire à ton père; mais les voisins! j'en ai vu assez. Je ne sais que leur dire et je ne puis comprendre ce qu'ils me disent. Jamais pareilles gens ne s'étaient rencontrés sur mon chemin auparavant; fasse le Ciel que je n'en rencontre plus à l'avenir! En vérité, quiconque n'a pas habité la campagne au mois d'août ne peut se faire une idée de l'ennui qu'on y éprouve.

— Mais tu me disais toujours que tu aimais la campagne, mon ami, dit lady Joan d'un ton de tendre reproche.

— Sans doute, j'étais parfaitement heureux à Melton, et même je supporte le mois d'août dans les marais.

— Mais je ne puis pas aller à Melton.

— Je ne sais guère pourquoi. M<sup>me</sup> Shelldrake y va avec son mari et lady Di avec Barham; ils y mènent une vie fort agréable.

— Quoi qu'il en soit, il est trop tard maintenant pour Melton, dit

lady Joan mortifiée, et, quant aux marais, il est impossible que j'y aille.

— Mais je pourrais y aller, moi, et te laisser ici. J'aurais pu partir avec Eugène de Vere, Milford et Fitz-Héron ; ils m'ont beaucoup engagé. Quelle fameuse chasse nous aurions faite ! Je n'aurais pas été absent plus d'un mois ou six semaines ; je t'aurais écrit tous les jours, et mille choses de ce genre. »

Lady Joan soupira et fit semblant de recourir au volume ouvert qu'elle tenait à la main.

« Je voudrais bien savoir où est Maud, reprit M. Mountchesney ; j'en ai besoin pour sortir à cheval avec moi. Elle monte parfaitement et m'amuse toujours. Comme tu ne peux pas monter maintenant, Joan, tu lui prêteras Phébus, n'est-ce pas ?

— Comme tu voudras.

— Eh bien, je vais à l'écurie pour le faire seller... Mais qui donc arrive là-bas ? »

M. Mountchesney s'approcha de la fenêtre qui donnait sur le parc, au bout duquel s'avancait un fort brillant équipage.

Lady Joan regarda à son tour.

« Viens donc ici, lui dit son mari, et dis-moi qui ça peut être. »

Lady Joan fut près de lui en un instant.

« C'est la livrée des Bardolf, dit-elle.

— Je les appelle toujours Firebrace ; je ne puis pas m'en déshabituer. N'importe, je suis bien aise que ce soient eux. Je craignais que ce ne fût une irruption de Barbares. Lady Bardolf nous apprendra des nouvelles. »

Lord et lady Bardolf n'arrivaient pas seuls ; ils étaient accompagnés d'un monsieur qui avait passé quelques jours à leur château, et qui, connaissant lord Mowbray, venait lui présenter ses hommages en s'en retournant à Londres. Ce monsieur était M. Hatton, auquel ils devaient leur élévation à la pairie.

Depuis quelque temps une grande intimité régnait entre lui et ses heureux clients. Le château de Firebrace datait de loin ; rebâti sous les Tudors, il lui restait encore plusieurs bâtiments anciens, parmi lesquels la chambre des archives, échappée au vandalisme des guerres civiles. Hatton s'y enfermait avec délices, et, grâce à ses recherches, il commençait à concevoir l'espérance de placer la couronne de comte sur la tête de l'ancien champion des baronnets...

Lord Mowbray ne fut pas fâché de voir un homme qu'il honorait d'une pleine confiance, surtout depuis certain conseil donné à l'occasion des prétentions émises trois ans auparavant sur son titre et ses propriétés. D'après l'avis d'Hatton, son chargé d'affaires s'était pré-

senté au tribunal et avait repoussé la demande sans entrer dans aucun détail. Lord Mowbray jugeait, toujours sur la foi de M. Hatton, que cette affaire n'aurait pas de suite ; il ne se trompa pas. On conçoit que le noble lord reçut parfaitement un conseiller si sage ; il le pressa beaucoup de rester quelques jours au château ; M. Hatton ne put y consentir, mais il promit de ne point quitter le voisinage sans prendre congé de son illustre client.

« Vous continuez à être tranquille ici ? demanda-t-il à lord Mowbray.

— Oui, on m'assure qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Les fabriques sont presque toutes en activité, et les ouvriers acceptent de bonne grâce la baisse des prix. Le fait est que les agitateurs de notre voisinage ont passablement souffert en 1839, et les chartistes ont perdu de leur influence.

— Où sont donc les Deloraine, disait lady Mowbray à lady Bardolf ?

— A Munich, cette ville les enchante. Lady Deloraine m'a écrit que M. Egremont avait promis d'aller les y rejoindre. En ce cas, ils passeront l'hiver à Rome.

— On disait qu'il devait se marier.

— Sa mère le désire ; mais je n'ai rien appris là-dessus. »

M. Mountchesney entra et accueillit les Bardolf avec empressement.

« Quel plaisir, s'écria-t-il, de retrouver à la campagne au mois d'août les gens qu'on a vus à la ville au mois de juin ! Apprenez-moi donc quelques nouvelles, chère lady Bardolf, car vous ne pouvez vous faire une idée de l'ennui qu'on éprouve ici. Nous ne recevons jamais une seule lettre. Joan ne correspond qu'avec des savants, Maud avec des ecclésiastiques, et aucun de mes amis ne m'écrit.

— Peut-être n'écrivez-vous pas vous-même ?

— Il est vrai, je n'ai jamais aimé à écrire ; au fait, c'était inutile. Je savais toujours ce qui se passait, puisque j'étais sur les lieux, faisant ce que les autres écrivaient. Mais, maintenant, n'étant plus dans le monde, vivant à la campagne au mois d'août, je voudrais recevoir des lettres tous les jours : seulement je ne sais qui prendre pour mon correspondant. Eugène de Vere ne veut pas écrire, Milford ne peut pas, et, quant à Fitz-Héron, il est si égoïste qu'il exige toujours qu'on lui réponde.

— C'est très-déraisonnable, dit lady Bardolf.

— Du reste, que pourraient-ils me dire à présent ? ils sont dans les marais à s'amuser. Ils m'ont demandé d'aller avec eux, mais j'ai refusé, à cause de lady Joan, quoique, au fond, je ne sache pas pourquoi, car j'aurais pu la laisser ici ; Egerton a bien laissé lady Augusta avec son père. »

Lady Maud entra en ce moment. Elle arrivait de la promenade, pleine de vie, d'animation, et se montra charmée de voir les nouveaux



venus. Elle venait d'entendre de la musique religieuse à la chapelle catholique de Mowbray, où une quête avait eu lieu en faveur des ouvriers malheureux. Quoiqu'elle sût depuis quelques jours qu'une femme dont la voix était magnifique devait y chanter, la réalité avait de beaucoup dépassé son attente. Rien ne pouvait rendre l'enthousiasme où le timbre sonore et doux, vibrant et passionné de cette voix, jetait lady Maud.

M. Mountchesney lui reprocha de ne pas l'avoir averti, lui qui aimait tant une belle voix de femme et qui avait si peu de distraction. Mais sa belle-sœur lui rappela qu'elle l'avait prié de la conduire à Mowbray, et qu'il s'y était refusé sous prétexte que ça l'ennuyait.

« C'est vrai, dit-il, mais je croyais que Joan vous accompagnait et que vous courriez les boutiques.

— Mon voisin Marney est fort occupé, dit lord Bardolf ; tous ses yeomen ont pris les armes.

— Mais il est tranquille à Marney ?

— Jusqu'à un certain point. Ces incendies le tourmentent ; il ne veut pas croire que la condition des laboureurs y entre pour quelque chose, et certes il est bon juge. Pourtant je ne sais trop qu'en dire : la loi des pauvres est très-impopulaire dans ma paroisse. Marney soutient que les incendiaires sont des étrangers payés par les adversaires de la loi sur les céréales.

— Ah ! voici lady Joan, s'écria lady Bardolf au moment où la femme de M. Mountchesney entrait. Chère lady Joan, que je suis ravie de vous voir !

— Comment ! Joan, Maud arrive de Mowbray où elle a entendu la plus délicieuse musique ; pourquoi donc n'y sommes-nous pas allés ?

— Je t'en ai parlé, Alfred.

— Oui, tu m'as dit que tu voulais aller à Mowbray, mais je ne fais rien tant que de courir les boutiques, tu restes si longtemps ! tandis qu'une belle voix de femme, peut-être une jolie femme, dans une chapelle catholique, c'est bien différent : cela m'aurait amusé, et personne ne semble s'apercevoir que je m'ennuie. En vérité, je ne sais comment faire, lady Bardolf, mais la campagne au mois d'août me paraît quelque chose..... »

M. Mountchesney acheva sa phrase par un geste désespéré.

« Vous n'avez pas pu voir la chanteuse ? demanda M. Hatton en se rapprochant de lady Maud.

— Non. Mais on prétend qu'elle est fort belle, tout à fait extraordinaire. J'ai tâché de l'apercevoir ; cela m'a été impossible.

— Est-ce une chanteuse de profession ?

— Je ne le pense pas. C'est une fille de Mowbray, je crois.

— Il faut la faire venir au château, dit M. Mountchesney.

— Si vous voulez, répondit lady Mowbray avec un sourire languissant.

— Enfin j'aurai quelque chose à faire. Je vais aller à Mowbray pour découvrir la belle chanteuse et l'amener ici. »

## LXI

Les rayons du soleil couchant, pénétrant à travers les vitraux colorés d'une petite fenêtre gothique, éclairaient la chambre de la supérieure du couvent de Mowbray. Cette pièce voûtée et d'une médiocre étendue donnait sur un petit oratoire; elle était meublée avec une grande simplicité; plusieurs volumes couvraient la table; une croix d'ébène était suspendue dans une niche. Ursule Trafford, assise dans un grand fauteuil, reposait sa tête contre le dossier élevé. La pâleur de son visage amaigri s'harmoniait avec l'ensemble de ses traits, avec ses sourcils minces, son regard serein, son petit nez aquilin et sa bouche sérieuse, mais dont la bienveillance révélait la bonté de son âme.

La supérieure n'était pas seule. Près d'elle, sur un siège plus bas, une jeune fille tenait sa main et levait vers elle des yeux où se peignaient à la fois le respect et une tendre affection.

Cinq étés se sont écoulés depuis le jour où cette jeune fille nous est apparue pour la première fois, et ce temps n'a fait que développer ses charmes, que donner à sa beauté une grâce plus noble et plus touchante.

« Oui, disait Sybille, je regrette les aspirations ardentes qui me faisaient soupirer après le cloître comme après ma demeure. Le monde a-t-il donc flétri mon âme? Cependant je n'ai connu aucune de ses joies, il ne m'a apporté que larmes et souffrances. Reviendront-elles, ces visions de mon enfance? Oh! mon amie, dites, ne les retrouverai-je donc plus?

— Moi aussi, mon enfant, j'ai eu des rêves dans ma jeunesse; ceux-là ne parlaient point du cloître et pourtant je suis ici.

— Que dois-je en conclure?

— Que je pensais au monde et que je vis dans un cloître, et que toi, en pensant au cloître, tu vivras sans doute dans le monde.

— Mon âme est triste, dit Sybille, et les affligés doivent rechercher l'ombre.

— Ton âme est agitée plutôt que triste, mon enfant. »

Sybille secoua la tête.

« Oui, reprit la supérieure, le monde t'a appris qu'il existe des affections que le cloître ne peut ni donner ni remplacer. Ah! Sybille, moi aussi j'ai aimé. »

Une vive rougeur colora le visage de la jeune fille, puis son sang re-flua vers le cœur ; sa main tremblante pressa celle d'Ursule Trafford, et elle murmura : « Non, non, non ! »

— Enfant, son souvenir domine ta vie, et c'est en vain que tu voudrais oublier ce qui tourmente ton cœur. Jadis aussi une voix dévouée fit entendre à mon oreille des paroles d'affection. Celui qui les prononçait sortait, comme moi, d'une ancienne maison, et la nature l'avait doué de toutes les qualités qui peuvent séduire et attacher... »

Ici Ursule s'arrêta.

Sybille porta la main de son amie à ses lèvres, et murmura :

« Continuez.

— Rêves évanouis, reprit la supérieure d'une voix émue. La mort le frappa au moment de me conduire à cet autel où j'ai trouvé depuis la consolation toujours accordée à ceux qui prient. Ce furent de poignantes douleurs, et pourtant je sens qu'elles m'ont été sagement infligées.....

« Ainsi se terminent les courtes joies d'un bonheur humain ; une puissance plus grande que le monde en tranche le cours, et tout est fini.... Mais le souvenir ne meurt point ; il demeure libre et doux... Quand il vint ici pour s'informer de toi, sa présence, son trouble me rappelèrent le passé.

— C'est une pensée folle, dit Sybille, la ruine pour lui, pour tous. Non, nous sommes séparés par des barrières aussi insurmontables que celles qui se sont fermées devant vous, mon amie ; notre vie est une mort de tous les jours.

— L'avenir est un mystère, mon enfant. Sans doute j'eusse été bien heureuse de voir ces murs sacrés devenir l'asile de ton innocence, et l'élève de ma jeunesse, l'amie de mon âge mûr me succéder dans cette maison ; mais je sens que l'heure n'est pas venue pour toi de prononcer des vœux indissolubles. »

A ces mots, la supérieure embrassa Sybille et la congédia, car cette conversation avait eu lieu au moment où la fille de Gérard était venue demander la permission de visiter son père, comme elle le faisait tous les samedis.

Gérard habitait provisoirement une chambre située au premier étage de l'imprimerie du journal dirigé par Morley. Il était chez lui et marchait d'un pas agité en attendant sa fille.

Bientôt il reconnut sa démarche légère, son petit coup frappé à la porte. Elle entra. Le père pressa contre son cœur l'enfant qui l'avait soutenu à travers tant d'épreuves, qui avait adouci tant de chagrins, l'ange consolateur de sa cellule, celle dont l'affection ne s'était jamais démentie.

Leurs réunions, bien que fixes, étaient comparativement fort rares. Le jour du Seigneur les voyait ensemble, et parfois l'après-midi du samedi ; mais l'intérieur affectueux et doux n'existait plus pour Gérard. L'avenir le lui rendrait-il ?... Et sa fille, quel serait son sort ?... La pensée inquiète du père errait du couvent, dont elle parlait maintenant bien rarement, au vague espoir de recouvrer un jour cette fortune splendide, si souvent et jusqu'ici si vainement attendue. Parfois, à travers ces rêveries fantastiques, apparaissait une perspective moins fugitive, mais aussi moins charmante : celle d'un mariage pour Sybille. Et cependant qui donc pouvait-elle épouser ? Elle était trop supérieure, elle avait reçu une éducation trop soignée pour jamais devenir la femme d'un ouvrier. Hatton, il est vrai, offrait ses richesses, mais Sybille ne paraissait pas le comprendre, et Gérard sentait que les années mettaient entre eux un grand obstacle. Parmi les hommes de sa classe, un seul, par son âge, ses qualités, la nature de ses travaux, ne lui semblait pas indigne de devenir l'époux de sa fille, et souvent il avait songé que de semblables liens pourraient unir un jour Sybille et Morley. Sybille avait été élevée, en quelque sorte, sous les yeux du journaliste ; ils avaient toujours eu de l'affection l'un pour l'autre, et Gérard savait très-bien qu'elle avait jadis beaucoup admiré les grands talents de leur ami. Pendant un temps tout faisait même soupçonner que Morley l'aimait ; mais, depuis les deux ou trois dernières années, par des causes que lui, Gérard, n'avait jamais cherché à pénétrer, leur intimité s'était entièrement évanouie. Chose étrange et incompréhensible ! Morley s'était toujours montré son ami ; dès le principe il l'avait détourné de suivre la voie qui devait lui être si funeste ; lors de son arrestation, il était devenu sa caution ; pendant le procès il l'avait soutenu de ses conseils, et à sa sortie de prison il lui avait ouvert sa bourse et sa demeure. Pourtant, malgré tous ces témoignages d'affection, la confiance, l'abandon du cœur n'existaient point entre eux.

« Vous êtes agité, mon père, dit Sybille en voyant Gérard continuer à arpenter la chambre.

— Je pense à la faute que nous avons commise en 1839. »

Sybille soupira.

« Tu avais raison, continua son père, les choses n'étaient pas mûres ; nous aurions dû attendre trois ans.

— Trois ans ! s'écria Sybille en tressaillant ; sont-elles donc plus mûres maintenant ?

— Tout le Lancashire est révolté, on n'a pas de forces suffisantes pour les tenir en échec. Si les mineurs et les houilleurs se soulèvent, comme j'ai tout lieu de le croire, la partie est gagnée.

— Vous m'effrayez, mon père.

— Pourquoi donc dit Gérard en souriant ? Les nouvelles sont bonnes, mais pas trop pour être vraies, car je les tiens d'un de nos anciens délégués arrivé ici pour voir ce qu'on pouvait attendre du Nord.

— Vraiment ? dit Sybille d'un ton interrogateur.

— Il est venu me trouver à la fabrique, nous avons un peu causé. Il n'y aura pas de chef, cette fois, du moins pas de chef apparent ; le peuple fera tout lui-même. Les prolétaires, les hommes de la glèbe se lèveront en masse et suspendront leurs travaux jusqu'à ce qu'on leur ait fait justice. Point de violence, point d'effusion de sang, mais une suspension générale de travail, et alors nos oppresseurs connaîtront la valeur de cette grande vérité économique : Quand l'ouvrier se repose le riche pâtit.

— Quand l'ouvrier se repose le peuple souffre, dit Sybille ; c'est la seule vérité que nous ayons apprise ; elle est bien cruelle.

—Pouvons-nous être libres sans souffrir ? Le plus grand des biens terrestres viendra-t-il à nous de lui-même, comme un fruit mûr tombe dans la main de celui qui veut le cueillir ? Non, non, nous devons souffrir, mais nous sommes plus sages qu'autrefois... Nous ne conspirons pas. Les conspirations sont bonnes pour les aristocrates ; elles ne conviennent pas aux nations.

— Hélas ! je ne vois partout que malheur, dit Sybille ; je ne puis croire qu'après ce qui s'est passé le peuple consente à se soulever, et que vous, mon père, vous le lui conseilliez.

— Je ne conseille rien. C'est l'instinct national qui parle plus haut que moi. Mais si l'Angleterre, l'Ecosse, le pays de Galles cessent leurs travaux, Mowbray aura-t-il un monopole à lui tout seul ?

— C'est une dérision amère. Le peuple sera contraint de travailler comme il l'a toujours été ; comment vivrait-il sans cela ? Et quand même il le pourrait, n'existe-t-il pas un pouvoir organisé qui le subjuguerait ?

— Les sociétés de prévoyance, celles qui ont pour but de secourir les ouvriers pendant la maladie et de subvenir aux frais d'inhumation, celles-là ont assez d'argent dans les banques pour soutenir les classes pauvres pendant six semaines ; il n'en faut pas davantage. Quant à la force armée, le gouvernement n'a pas cinq soldats par chaque ville du royaume. Cette crainte des troupes est un vain épouvantail ; un soulèvement simultané du peuple écraserait toutes les armées de l'Europe.

— Je vais aller prier pour que tout cela se borne à des paroles, dit Sybille tristement. Encore une fois, mon père, vous ne devriez pas avoir ces idées, ne fût-ce que pour votre enfant. Que de mal ces folles tentatives ne nous ont-elles pas déjà causé ?... Elles nous ont séparés, elles

ont détruit notre heureux intérieur, elles ont fait plus encore... » Ici les larmes l'arrêtèrent.

« Allons, allons, mon enfant, calme-toi. On ne pèse pas ses paroles avec ceux qu'on aime ; il m'est impossible de parler du peuple froidement, c'est contre nature ; mais je n'exciterai pas la jeunesse, je te le promets. On dit qu'elle est peu disposée à marcher. Tu m'as trouvé dans un moment d'émotion ; je venais d'apprendre que la police et les habits rouges avaient été battus à Staley-Bridge ; cela m'avait échauffé les oreilles. J'ai été plus d'une fois foulé aux pieds par les chevaux des yeomen dans ma jeunesse. Il faut faire la part des sentiments. »

Sybille rendit à son père le baiser qu'il lui donnait, et il essaya encore de la tranquilliser par des paroles de tendresse.

On frappa à la porte.

« Entrez, » dit Gérard.

M. Hatton ouvrit.

Ils ne s'étaient pas vus depuis l'élargissement du premier ; mais bien des fois, pendant sa détention, le riche légiste l'avait visité, n'épargnant rien pour adoucir sa captivité.

Cependant Hatton n'avait jamais exprimé, excepté à Gérard, ses secrets désirs concernant Sybille. Il ne se faisait point illusion sur ses chances de succès ; aussi se contentait-il de surveiller les événements, prêt à les mettre à profit s'ils devenaient favorables. Hatton croyait que celui qui sait vouloir et attendre ne peut manquer de réussir. Il comptait en outre sur ses manières insinuantes, sur son bon goût, sa voix douce, ses attentions délicates, cachant sous ces dehors aimables une volonté de fer à laquelle tous les moyens étaient bons pour arriver.

L'accueil fut très-affectueux de part et d'autre. Les yeux d'Hatton se remplirent de larmes lorsqu'il félicita Gérard du retour de sa santé, et il pressa la main de Sybille dans les siennes avec la tendresse d'un vieil ami.

« Je suis venu dans cette contrée pour affaires, dit-il, et j'ai voulu vous voir avant de repartir. Où croyez-vous que j'aie fait une visite avant-hier ? Au château de Mowbray. Je vois que vous êtes surpris. J'ai vu là tous nos amis. Mais je n'ai pas demandé à Sa Seigneurie où en était l'acte de propriété ; je présume qu'il croit tout terminé. Il se trompe. J'ai appris quelque chose qui peut encore nous donner la victoire.

— Il fut un temps où je souhaitais de rentrer dans mes terres pour que le peuple eût au moins un ami ; tout cela est passé. Quand je regardais les ouvriers travailler, je bâtissais des châteaux en Espagne : nous en bâtissons tous. Aujourd'hui, j'abandonnerais volontiers toutes mes prétentions pour être certain que les compagnons du Lancashire ne viendront point porter le trouble ici.

— C'est une affaire plus sérieuse que tout ce qui a eu lieu jusqu'à présent. Le gouvernement prend l'alarme. On parle d'envoyer la garde dans le Nord et de rappeler des troupes de l'Irlande.

— Pauvre Irlande ! Il me semble qu'elle pourrait bien nous donner un coup de main en occupant les soldats.

— Ah ! mon père, ne parlez pas ainsi.

— Sybille ne me permet même pas de penser à ces choses, dit Gérard en souriant. Il est certain que je n'ai pas eu la main heureuse en 1839, mais Londres m'avait perdu. Je crois que, si j'étais dans nos marais avec une poignée de bons garçons, les affaires iraient autrement. Oui, je le crois, Sybille, et je ne puis pas me défendre de le dire.

— Mais vous êtes tranquilles ici, j'espère ? demanda Hatton.

— Sans doute ; nous avons nos raisons pour cela. Les salaires qui diminuent chaque jour, et l'ouvrage qui suffit à peine à empêcher l'oisiveté complète, ça abat l'énergie d'une population. Mais attendez un peu ; quand ils mourront de faim, je pense que nous les entendrons gronder.

— Notre ami Morley m'a donné, je crois, une très-bonne appréciation des dispositions du peuple en 1839, au moment où vous êtes revenu de Londres. Il ne craignait aucune révolte alors, et pourtant la détresse était grande.

— Depuis ce temps elle a bien augmenté. Le peuple ne vit pas, il végète. Mais ventre vide n'est pas toujours propre à donner du cœur. D'ailleurs, les chefs manquent. Je n'ai guère bougé depuis mon retour, comme vous voyez. Warner est à bas ; il a plus souffert que moi de son temps de prison ; et pourtant, sans les visites de Sybille, je serais mort, je crois, dans un château, bien que je ne sois pas, selon toute apparence, destiné à y vivre.

— Et comment va Morley ?

— Très-bien. Toujours comme vous l'avez laissé. Son journal se répand. Il continue à prêcher la force morale, et croit que nous finirons par vivre tous en communauté. Quant à moi, la seule vie commune dont j'aie goûté étant celle de la prison, je ne suis pas beaucoup mieux disposé qu'auparavant en faveur de sa théorie. »

## LXII

Le lecteur n'a peut-être pas entièrement oublié M. Nixon et ses compagnons les mineurs et les houilleurs, au milieu desquels se trouva Morley lors de son excursion dans leur contrée, où il espérait obtenir quelques renseignements sur Hatton. Là les choses n'étaient pas dans un état plus florissant qu'à Mowbray, et la misère se faisait sentir à une

population moins accoutumée à la souffrance, et dont l'énergie n'était point abattue par le châtement de ses chefs.

Un soir que les ouvriers se trouvaient réunis dans l'auberge du *Soleil levant*, Nixon prit la parole, et dit en ôtant sa pipe de sa bouche :

« Camarades, ça ne peut pas durer comme ça. »

Un grognement général lui répondit.

« La nature a ses lois, continua-t-il, et en voici une : le salaire proportionné au travail.

— Je vous le souhaite, dit Juggins; mais de la manière dont ça va, ça n'en prend pas la tournure. Tous les jours on nous diminue un shilling et on augmente notre tâche.

— Qu'arrivera-t-il demain? dit Waghorn; le butty a prévenu qu'il fallait sortir de chez Parker d'aujourd'hui en huit. Simmons ne baisse pas les salaires, mais il ne fera plus travailler que trois jours sur six.

— Les camarades seront en danse avant qu'il soit longtemps, dit un houilleur.

— Silence, dit Nixon, la danse est une chose grave. Les camarades ne doivent pas la commencer, comme autrefois, sans permission. Il faut nommer un comité pour examiner la question et nous mettre en rapport avec les autres métiers.

— Vous êtes l'homme qui convient pour ça, maître Nixon, répondit le houilleur avec un regard d'admiration.

— Que fait Diggs maintenant? demanda Nixon d'un ton solennel.

— Il diminue les salaires et il augmente les prix du tommy. »

A ce moment un mineur entra fort agité.

« Il y a un fameux mouvement dans la *Cour de l'Enfer*, dit-il; on prétend que tous les ateliers seront fermés demain; ils n'ont pas reçu une commande depuis un mois. Il y a là un meneur de Londres; il parle tous les soirs, et dit que nous avons droit à quatre shillings par jour, huit heures de travail et deux pots de bière.

— Moi je dis : le salaire proportionné au travail, et voilà. Je ne chicanerais pas sur les heures; mais l'argent et la boisson, c'est trop juste.

— Si la *Cour de l'Enfer* remue, nous en aurons à voir.

— C'est grave, dit maître Nixon. Que pensez-vous d'une députation là-bas? ça ferait peut-être du bien?

— J'aimerais assez entendre l'orateur de Londres, dit Juggins. Nous avons eu l'autre jour un chartiste, mais il ne comprenait rien à notre position.

— Parbleu, je crois bien! Qu'avons-nous besoin de ses cinq points? Ils n'ont pas le tommy chez eux.

— Ni les retenues.

— Ni les butties.



— Un fameux gars pour venir nous parler, dit un houilleur ; ça n'avait jamais descendu une mine de sa vie. »

Les ouvriers achevèrent leur soirée dans l'auberge du *Soleil-Levant*, en examinant la marche à suivre pour l'avenir. Le taux des salaires, qui depuis plusieurs années avait toujours été en diminuant, venait encore de subir une nouvelle réduction, qui ne paraissait pas devoir être la dernière ; car le prix du fer baissait chaque jour dans le marché, et il y avait si peu de demandes que les grands capitalistes seuls pouvaient entretenir leurs fourneaux. Les autres, moins solides, ne se soutenaient qu'en retranchant sur les journées de travail, sur le prix de l'ouvrage, tout en augmentant la tâche. En outre, ils ne payaient plus qu'en denrées, dont ils avaient une grande provision, et dont ils se débarrassaient de cette manière. Si on ajoute à toutes ces causes de souffrances et de mécontentement, parmi les ouvriers, l'appréhension de maux plus grands encore et la tyrannie des butties, on comprendra sans peine que l'esprit public était bien préparé dans ce district pour accueillir les agitateurs politiques, à condition toutefois que ceux-ci eussent assez de tact pour s'attacher surtout aux griefs locaux, sans y mêler la propagation de principes abstraits auxquels la population ne pouvait s'intéresser aussi vivement que les habitants des contrées manufacturières, accoutumés à examiner et à discuter toutes les questions d'intérêt général. Mais il arrive d'ordinaire que l'homme poussé à la révolte par les besoins physiques y déploie beaucoup plus d'énergie et d'obstination que celui qui, obéissant à une impulsion morale, mêle ensemble les droits et les besoins de l'humanité.

Le lendemain du jour où avait eu lieu au *Soleil-Levant* la conversation que nous venons de rapporter, les ouvriers se rendirent, comme à l'ordinaire, à l'ouvrage, et descendirent dans le puits. Les fourneaux s'allumaient, les cheminées lançaient des tourbillons de fumée, quand soudain une rumeur sourde se répandit jusque dans les entrailles de la terre, indiquant que l'heure de la délivrance avait enfin sonné, et que celui qui devait la leur annoncer était arrivé.

« Mon épouse me l'a affirmé en m'apportant à déjeuner, dit un mineur à son camarade, en enfonçant vigoureusement sa pioche dans le filon qu'il entamait.

— Il n'y a pas même dix milles de distance, répondit l'autre ; ils seront ici vers midi.

— Ils ont bien à faire dans leur genre. Tout homme qui travaillera après avoir été prévenu sera noyé, à ce qu'on dit ; en outre, les machines doivent s'arrêter.

— La police s'en mêlera peut-être avant qu'ils n'arrivent chez nous.

— La police? jusqu'il y en a? Mon épouse dit qu'on ne voit pas un seul mouchard. Les *Chats-d'Enfer*, comme ils s'appellent, en passant dans chaque ville, offrent cinquante livres sterling à celui qui leur en amènera un vivant.

— Ecoute, j'dis adieu à l'ouvrage et j'remonte le puits; j'n'y tiens plus; mon cœur bondit dans ma poitrine; il me semble que l'jour n'est pas loin où l'salaire sera proportionné au travail.

— T'as raison, partons; j'suis ton homme. Si le doggy nous arrête, nous l'enverrons promener. Après tout, faut-il pas que le peuple ait ses droits? On nous pousse à bout. Ma foi! si on me diminue un shilling, pourquoi pas deux?

— C'est vrai. Le peuple doit avoir ses droits, et huit heures de travail par jour, ça suffit. »

Une fois sortis du puits, les deux mineurs ne tardèrent pas à se convaincre de la réalité de ce que la femme de l'un d'eux avait annoncé le matin comme un bruit. Plus de doute, les gens de Wodgate, vulgairement appelés les *Chats-d'Enfer*, avaient envahi les contrées voisines sous la direction de leur Evêque. Ils arrêtaient les machines, entraînaient les ouvriers, sans trouver la moindre résistance de la part des autorités, et ils avaient rendu un décret portant que tous les travaux seraient suspendus jusqu'à ce que la Charte eût force de loi dans le pays.

Ce décret, par parenthèse, n'était pas la chose la moins surprenante de toute cette affaire, car personne n'imaginait que l'Evêque, ni aucun de ses sujets, eût jamais entendu parler de la Charte, moins encore qu'il en eût compris le sens. Mais tout cela était dû, comme la plupart des grands événements historiques, à l'influence occulte d'un individu.

Un chef chartiste était venu s'établir à Wodgate au moment où la misère avait augmenté, et il avait obtenu beaucoup d'influence et de popularité en assurant à des gens à demi affamés qu'ils avaient droit à quatre shillings par jour, deux pots d'ale et seulement huit heures de travail. C'était un homme habile et d'une éloquence populaire, ses discours produisirent un grand effet. Comme ses auditeurs étaient à peu près oisifs, et qu'il avait grand soin de ne point parler de la Charte, il devint bientôt un personnage important dans Wodgate, fort protégé par l'Evêque Hatton et son épouse, dont il s'attacha surtout à gagner les bonnes grâces. Au moment propice, l'Evêque étant ivre, et, de plus, fort tourmenté par les plaintes de ses sujets, le chartiste lui révéla les mystères de la Charte, et réussit à lui persuader non-seulement que les Cinq Points remédieraient à tout, mais encore que lui, l'Evêque, était le seul homme capable de les faire accepter. Le désœuvrement est chose dangereuse, et notre Evêque depuis longtemps ne confectionnait plus



de serrures que pour son plaisir. Il avait besoin d'action, il prêta l'oreille aux discours de l'émissaire, adopta la Charte sans la comprendre, jura de la faire adopter aux autres, et résolut en conséquence de parcourir le pays à la tête de son monde pour établir la foi nouvelle. Jamais détermination plus importante n'avait été prise depuis la conversion de Constantin. Toutes les provinces du nord de l'Angleterre et une partie de celles du centre étaient remplies de mécontents ; le pays tout entier souffrait ; l'espérance ne soutenait plus les classes laborieuses, elles avaient perdu confiance dans le système établi. D'autre part, l'organisation du peuple était complète : chaque corps de métier avait son *union*, et chaque union sa loge par ville, son comité central par canton. Il ne manquait plus que la première impulsion, et l'émissaire chartiste avait choisi depuis longtemps Wodgate pour le lieu de l'explosion, quand les nouvelles du Lancashire le déterminèrent à brusquer l'événement.

La marche de l'Evêque Hatton conduisant son peuple à travers le pays des mines fut peut-être le mouvement le plus populaire qui ait eu lieu depuis bien des siècles. Monté sur une mule blanche, difforme et l'œil vairon, il brandissait un immense marteau avec lequel il voulait, disait-il, détruire les ennemis des travailleurs : *butties*, *doggies*, *contre-maitres* et *maîtres*, *débitants* et *marchands*. Plusieurs milliers de *Chats-d'Enfer* le suivaient, armés de barres de fer, de marteaux et de pioches. A droite et à gauche de l'Evêque, montés sur un âne, se tenaient ses deux petits garçons, aussi graves et aussi attentifs que s'ils eussent manié la lime. Devant lui, et en guise d'oriflamme, on portait un étendard de soie flottant sur lequel on lisait le mot *Charte*. Jamais bande plus décharnée et plus hideuse ne s'était encore vue.

Leur nombre augmentait à mesure qu'ils avançaient, car ils faisaient suspendre tous les travaux sur leur passage. La mine et la filature, la forge et la fabrique devaient s'arrêter jusqu'à ce que la Charte fût admise comme loi du royaume. Mais le chômage ne pouvait pas se borner là ; il fallait encore qu'il atteignît tous les métiers sans exception : *tailleurs*, *savetiers*, *ramoneurs*, *ferblantiers*, *maçons*, *charretiers*, tous devaient se reposer pour assurer enfin aux artisans, par cette immense fête, le paradis tant souhaité, l'utopie par excellence contenue dans ces mots magiques : « Le salaire proportionné au travail. »

### LXIII

Lors des troubles du Lancashire le peuple n'avait pas commis un seul vol, excepté toutefois le vol de quelques boutiques de comestibles, pillées par des enfants. Toute sa fureur s'était dirigée contre ceux avec

lesquels il soutenait, pour ainsi dire, un loyal combat. Les insurgés, en grand nombre, sollicitaient souvent des secours ; mais même alors leur langage était respectueux, leurs prétentions très-modestes ; ils se montraient vite satisfaits et toujours reconnaissants. Voici un fait, par exemple, que l'auteur peut citer d'après sa propre expérience.

Un corps de deux mille hommes quitta un matin une ville manufacturière du Lancashire, où la lutte, durant depuis quelque temps, occasionnait de grandes privations, et se rendit chez un gentilhomme du voisinage. Toute la troupe entra dans le parc avec ordre, hommes, femmes, enfants ; puis, une fois parvenus auprès de la maison, ils s'assirent, et envoyèrent une députation au propriétaire du lieu pour lui faire savoir qu'ils étaient sur le point de mourir de faim et pour lui demander du secours. Ce gentilhomme était absent pour l'accomplissement des devoirs publics que les troubles du pays lui imposaient. Sa femme, dont l'énergie était égale à la gravité de la circonstance, les reçut elle-même malgré la présence de ses jeunes enfants, qui aurait pu augmenter ses craintes. Elle leur dit qu'elle n'était naturellement pas préparée à nourrir tant de monde, mais que, s'ils promettaient de maintenir l'ordre et de se conduire avec modération, elle allait prendre des mesures pour satisfaire à leurs besoins. Ils s'y engagèrent et restèrent tranquillement assis pendant qu'on faisait les préparatifs nécessaires. Des charrettes partirent pour chercher des provisions à la ville, les gardes-chasse reçurent l'ordre de tuer autant de gibier qu'ils le pourraient, et, en quelques heures, la multitude fut rassasiée sans avoir commis le moindre trouble, la moindre brèche à la discipline qu'elle s'était elle-même imposée. Quand tout fut terminé, la députation se présenta de nouveau chez la dame pour la remercier au nom de tous. Comme les jardins du château étaient renommés dans les environs à cause de leur beauté, les députés demandèrent, pour le peuple, la permission de les visiter, promettant que ni une fleur ni un fruit ne seraient cueillis. La permission fut accordée. Alors la foule se divisa en plusieurs groupes commandés par un chef, qui lui-même obéissait à un supérieur ; elle entra dans les magnifiques jardins ; elle pénétra jusque dans les serres chaudes et les vigneries<sup>1</sup>. Pas une bordure ne fut endommagée, pas une grappe de raisin coupée, et, quand ils s'éloignèrent, l'air retentit de trois hourras en l'honneur de la belle châtelaine.

*Les Chats-d'Enfer* et leur suite étaient d'une toute autre nature que ces paisibles insurgés du Lancashire. Ils pillaient, ravageaient, détruisaient tout sur leur passage. Ils proclamaient les boulangers ennemis du peuple, confisquaient les provisions de tous les *tommiés*, enfon-

\* On nous pardonnera ce mot ; nous disons *vignerie* comme on dit *orangerie*, pour désigner la serre où les vignes sont cultivées en Angleterre.

çaient les portes, brisaient les fenêtres, démolissaient les établissements du gaz afin que les villes restassent plongées pendant la nuit dans une obscurité profonde ; ils prenaient d'assaut les dépôts de mendicité (*union workhouses*), brûlaient en plein marché les tarifs, et faisaient distribuer du pain et de la viande à une populace en délire, riant et chantant au milieu des flammes et de l'orgie. Cependant la police n'osait intervenir; la troupe manquait; le district était au pouvoir des révoltés, et, quand l'Evêque apprit qu'un bataillon armé arrivait par le chemin de fer, il ordonna à son monde de détruire tous les rails, ce qui eût été exécuté si les *Chats-d'Enfer* n'avaient pas été trop ivres pour obéir à ses ordres et lui-même hors d'état de les répéter.

Le lecteur se souvient-il du *tommy* de Diggs et de maître Joseph? Eh bien, une scène terrible allait s'y passer.

La jeune bossue de Wodgate, mariée à Thomas, élève de l'Evêque et son admirateur dévoué, malgré les coups qu'il en avait reçus, était la fille d'un ouvrier longtemps employé sous les ordres de Diggs, et qui avait senti l'intolérable tyrannie du butty, sur le livre duquel il se trouvait inscrit pour une forte somme. Dès sa plus tendre enfance l'épouse de Thomas avait souffert de l'oppression de Diggs; elle l'avait dénoncé à son mari, grand ennemi de toute injustice partout ailleurs qu'à Wodgate. En conséquence, Thomas et sa femme, accompagnés de quelques amis de choix, partirent un matin pour régler avec Diggs le livre de *tommy* de leur père. Le bruit vague de leur intention était venu aux oreilles des intéressés; aussi trouvèrent-ils la boutique fermée, comme elle l'avait toujours été, du reste, depuis le commencement des troubles, et toutes les fenêtres du bas barrées et verrouillées.

Un groupe de femmes se tenait devant la porte : c'était mistress Page et mistress Prance, dame Toddles et dame Mullins, Liza Gray et plusieurs autres, pour qui la société avait tant d'attraits qu'elles recherchaient même une émeute.

« On assure que maître Joseph est parti pour le Nord, dit une joyeuse commère que nous avons déjà remarquée autrefois au *tommy*.

— Je voudrais bien savoir si le vieux Diggs est à la maison? demanda une autre.

— Il ne se montrera pas, j'en suis sûre.

— Voici les Chats-d'Enfer! Ah! ma foi, c'est qu'ils marchent comme des vrais soldats : deux, quatre, six, douze ; il y en a au moins vingt. »

Les Chats-d'Enfer se dirigèrent gaillardement vers les ormes qui ombrageaient le canal devant la maison et se formèrent en ligne. Ils étaient armés de bâtons, de barres de fer et de marteaux.

Thomas était à leur tête; sa femme marchait près de lui. Il s'avança seul au milieu des applaudissements des femmes, s'approcha de la porte

de Diggs, y donna un coup violent en même temps qu'il faisait retentir la sonnette. Il attendit patiemment pendant plusieurs minutes. Aucun mouvement ne se fit à l'intérieur. Thomas recommença à frapper et à sonner.

« C'est bien imposant, dit la grosse commère.

— J'ai toujours pensé que ça en viendrait là, dit Liza Gray, depuis le jour où maître Joseph a fendu la paupière de mon petit garçon.

— Il me semble qu'il n'y a personne en dedans, dit M<sup>me</sup> Prance.

— Oh ! le vieux Diggs ne laisserait jamais le tommy sans gardien.

— A moi, les amis ! » dit Thomas, en faisant signe à sa troupe d'approcher.

Immédiatement une demi-douzaine de gaillards résolus saisirent leurs barres de fer, et ils allaient se mettre en devoir d'enfoncer la porte, quand une fenêtre du premier étage s'ouvrit et laissa passer le bout d'une espingole.

Toutes les femmes prirent aussitôt la fuite en criant.

« C'est maître Joseph ! dit l'une d'elles en s'arrêtant pour reprendre haleine.

— C'est maître Joseph ! c'est maître Joseph ! répétèrent toutes les autres.

— Oui, bien sûr, j'ai vu sa vilaine face, dit M<sup>me</sup> Mullins.

— Et elle est plus effrayante que le fusil, dit dame Toddles.

— J'espère, ajouta Liza Gray, que les enfants vont se retirer, car il ne manquerait pas de tirer sur eux. »

Pendant ce temps, maître Joseph, satisfait sans doute de sa position, la conservait sans prononcer une parole. Alors un visage bienveillant parut à la fenêtre, et on entendit une voix douce demander :

« Que voulez-vous, mes bons amis ?

— Nous venons pour régler le livre de tommy de Sam Barlow, répondit le chef.

— Notre boutique n'est pas ouverte aujourd'hui, mes bons amis, nous réglerons plus tard ; Dieu me garde de presser les pauvres gens.

— Maître Diggs, peux-tu nous dire le prix du lard ? demanda une voix.

— Le lard première qualité, répondit Diggs, cherchant à les mettre de bonne humeur, peut valoir seize sous la livre.

— Tu te trompes, vieux, c'est huit sous et long crédit. Allons, apportes-en une demi-douzaine de tranches à huit sous, maître Diggs, et dépêchons. »

Il s'éleva évidemment un conflit dans l'intérieur, quant au parti qu'il fallait prendre. Maître Joseph s'opposait aux concessions, appelées voies de conciliation par son père, et voulait recourir à la force. Mais

l'âge et l'expérience l'emportèrent, et, au bout de quelques minutes, plusieurs tranches de lard furent jetées par la fenêtre aux Chats-d'Enfer, qui les reçurent avec des bravos.

Les femmes se rapprochèrent.

« C'est le lard à vingt sous la livre, dit la grosse commère avenante, en examinant le butin d'un œil d'envie.

— J'ai payé tout autant pour du lard rance, dit M<sup>me</sup> Mullins.

— Maintenant, maître Diggs, quel est le prix d'une livre de thé première qualité ? Nous sommes de bonnes pratiques et nous voulons régaler aujourd'hui nos femmes et nos bonnes amies. Voyons, donne-nous-en une demi-caisse. »

Cette fois l'hésitation se prolongea encore davantage ; mais, les Chats-d'Enfer devenant plus bruyants, le thé parut enfin et fut immédiatement divisé entre les femmes. Cette gracieuse tâche échut à l'épouse de Thomas, qui se trouva soudain aidée d'un comité formé spontanément, et dont la joyeuse commère était un des membres les plus actifs et les plus considérables. Rien ne pouvait être plus convenable et plus juste que la manière dont le partage s'exécuta. Les tranches furent coupées en portions égales et distribuées aux assistants ; le coup d'œil était aussi gai et aussi animé que celui d'une foire.

« C'est comme un jour de grand tommy, » disait la grosse femme en souriant à l'assemblée.

Les commandes de lard et de thé furent bientôt suivies d'une demande de fromage non moins populaire. Le comité féminin recevait tout le butin et ne perdait pas un instant pour le distribuer.

A la fin une rumeur sourde circula dans l'assemblée : maître Joseph, disait-on, inscrivait le nom de tous les assistants dans le grand-livre du tommy. La foule avait considérablement grossi ; il y eut un mouvement de terreur chez les femmes et d'indignation chez les hommes. Un Chat-d'Enfer s'avança et demanda qu'on lui remit les livres de tommy, sans quoi la maison allait être démolie. Il n'obtint point de réponse. Plusieurs s'approchèrent ; les femmes poussèrent des cris de joie : une barre de fer ébranlait la porte. A ce moment un coup partit : maître Joseph avait blessé une femme et tué un enfant.

Il s'éleva un de ces cris tels que l'homme en sait trouver quand, repoussant les liens de la civilisation, il puise dans sa rage effrénée de sources nouvelles de force et de vengeance.

D'où vinrent-elles ? comment se les procura-t-on ? qui en eut la pensée ? Impossible de le savoir. Mais en un clin d'œil des bottes de paille furent entassées devant la maison ; les portes du bûcher tombèrent avec fracas, et le bois sec qu'il contenait devint la proie des flammes. On courut à la rivière, et les bateaux chargés de houille furent pillés.

pour entretenir l'incendie. Une seule volonté, une seule énergie semblait animer tout ce peuple. Hommes, femmes, enfants déployaient la même ardeur féroce. Bientôt le feu atteignit le toit de la maison qui brûlait rapidement, et on aperçut la flamme, semblable à la langue des bêtes sauvages, lécher les murailles nues et calcinées.

Un seul être vivant se montrait encore au milieu de ces ruines, poussant des cris de rage et de désespoir; il s'attachait convulsivement à un grand livre et s'efforçait de l'emporter. C'était maître Joseph. Son père s'était enfui par une porte de derrière en lui conseillant de le suivre sur-le-champ; mais le fils voulait sauver ses comptes en même temps que sa vie. Son avarice le perdit.

« Il prend le livre du tommy! » s'écria Liza Gray.

L'éclat de la flamme tomba un moment sur le visage contracté du jeune homme, puis le toit s'affaissa; un épais nuage de fumée et de poussière enveloppa la maison. La populace fit entendre un affreux hurra: Joseph Diggs avait disparu sous les décombres.

D'ISRAËLI.

(*La fin au prochain numéro.*)





## REVUE POLITIQUE.

---

Paris, 8 novembre 1845.

Plus le moment approche de la nouvelle session parlementaire, plus il semble que l'opinion tienne ses paroles en réserve pour la grande lutte de l'Adresse.

Les esprits ont d'ailleurs été fortement préoccupés et distraits, en dehors de toute question ministérielle, par les graves événements de l'Algérie, et par les craintes d'une crise tout à la fois financière et alimentaire.

La situation actuelle de notre armée d'Afrique, son actif courage qui a suffi seul à arrêter le danger, les renforts qui lui ont été largement et sur-le-champ expédiés, le cri national qui lui a répondu sympathiquement de toutes les parties du territoire ; tout atteste que, si le temps des sacrifices n'est pas encore fini, celui du péril est du moins passé. Déjà Abd-el-Kader n'espère plus surprendre isolés ses adversaires cruellement avertis ; il fuit, comme toujours, et selon la tactique accoutumée de sa position, devant la réunion de nos forces. Malgré les insurrections générales des tribus de l'Ouest, malgré l'ébranlement et le sentiment de défection jetés dans le pays par la réapparition subite du chef de la guerre sainte, on suppose qu'il se replie désormais sur le Maroc, et qu'il cherche à y entraîner avec lui les populations de l'Algérie.

C'est sur le territoire marocain que l'émir, reculant sans cesse devant l'armée française, et se dérochant sans cesse à nos coups, compterait relever son importance militaire, religieuse et politique, en face et en dépit de l'impuissant Abd-er-Rhaman. Il se croirait ainsi à l'abri de nos poursuites, et protégé plus que l'empereur lui-même par la faveur des populations musulmanes.

Quelles que puissent être ces chances et ces probabilités de la guerre, les devoirs et la responsabilité du gouvernement deviennent plus sérieux que jamais. Il ne suffira point d'imposer de nouveau la paix, par

l'agglomération de nos troupes, aux tribus insurgées ; il faudra, par des précautions plus complètes, prévenir le retour de nouvelles alarmes. Il ne suffira point de voir patiemment passer l'émigration des tribus vers les terres du Maroc ; il conviendra de résoudre s'il n'importe pas à notre puissance d'arrêter le flot de cette émigration, et si nous sommes bien en mesure de suppléer par l'importation de colons à l'insuffisance croissante des populations qui s'enfuient. Il sera surtout nécessaire de décider si, par un coup définitif, et dans une expédition suprême, nos armes n'iront pas chercher et réduire dans le Maroc lui-même ce prestige d'Abd-el-Kader, qui nous t'endra en échec, aux yeux des indigènes, tant qu'il ne sera point radicalement détruit.

Mais ce ne sera pas tout encore. Quand les tribus de l'Algérie entière seront redevenues soumises et paisibles, et que l'émir captif ou vraiment vaincu aura disparu de la scène des batailles, il restera à prendre un parti prudent, mais suivi, raisonné, persévérant, sur l'avenir de la colonie. Il y aura urgence à se demander enfin si l'on adopte un système, et quel système, sur les conditions les meilleures de la colonisation ; si l'on ne doit pas modifier quelques parties de notre manière de combattre en Afrique ; s'il n'est pas sage de perfectionner les règles de notre administration générale de l'Algérie, soit que nous la concentrions dans des mains toutes françaises, civiles ou militaires, soit que nous déléguions une part de notre autorité aux chefs indigènes ; s'il ne nous est pas possible de devenir plus justes, plus bienfaisants et plus forts par la justice même ; si nous accordons bien une assez grande place aux vertus et aux dévouements du prosélytisme chrétien dans l'œuvre de la colonisation. La France, en un mot, doit sans relâche voir posée devant ses yeux cette question redoutable : En cas de guerre maritime, presque nécessairement compliquée d'une insurrection musulmane, aurons-nous, au delà de la Méditerranée, une population et une armée qui pourront se suffire à elles-mêmes et se passer des secours de la métropole, que leurs champs cultivés pourront nourrir, leurs armes défendre, leurs ports et leurs villes fortifiés protéger contre la double attaque des flottes ennemies et de la race arabe réveillée en ses indomptables haines ?

Problème immense et terrible, qui lassera plus d'un ministère, qui lassera nos finances et nos générations, et la France elle-même, peut-être, et son inconstante ardeur ! Problème indéfini, devant lequel s'abaisse et s'efface cet autre problème secondaire : dans combien d'années l'Afrique sera-t-elle une ressource pour notre trésor et notre puissance au lieu d'en être une charge ? Et savons-nous ce que nous réserve la Providence dans cette œuvre de civilisation conquérante que nous sommes allés porter sur la terre d'Afrique ? Serons-nous les

maîtres de n'y pas avancer toujours si nous n'en sortons point, et n'y serons-nous pas conduits, comme les Anglais dans l'Inde, à des progrès perpétuels, à des agrandissements sans bornes assignables ?

Mais, à côté de ces mystérieuses incertitudes de l'avenir, où la prévision des hommes échoue, et sur lesquelles les imaginations peuvent se donner un libre cours, des appréhensions moins hautes et moins lointaines, des appréhensions présentes et matérielles retentissent dans l'opinion.

Rien ne peut refréner les délirantes spéculations sur les chemins de fer. En vain le législateur a-t-il prohibé de donner un cours public aux promesses d'actions antérieures à l'adjudication ; en vain l'autorité judiciaire essaie-t-elle d'arrêter un jeu illicite en faisant des visites domiciliaires et en saisissant des registres chez les agents qui favorisent cette fièvre du hasard ; les joueurs se précipitent eux-mêmes au palais de la Bourse pour contenter directement leur passion frénétique, et jamais on ne vit affluer une telle multitude dans les couloirs et dans la grande salle du temple du jeu. On voit surabonder jusque sur les degrés qu'elle assiège une sorte de ronde infernale d'habits et de chapeaux noirs, comme on n'en vit guère jusqu'à ce jour. De toutes parts on se plaint que l'argent se retire de l'agriculture, des banques, du commerce ordinaire pour se jeter en masse dans le péril de ces voies nouvelles. De là se manifestent déjà d'une manière sensible une dépréciation de la propriété territoriale, une baisse des fonds publics, et la menace de voir s'élever le taux des escomptes commerciaux.

A chaque pas on voit naître et l'on entend proclamer une compagnie nouvelle, autour de laquelle vont se grouper des joueurs nouveaux, des spéculateurs téméraires, des dupes ou des fous. Nous savons bien que la fortune générale de la France n'est pas sérieusement compromise par ces ardeurs insolites et temporaires d'une peu honorable industrie ; nous savons bien que la loi et l'administration sont d'ordinaire fort impuissantes à réprimer les écarts de la cupidité privée et à percer les voiles dont se couvrent ces chanceuses spéculations ; nous savons bien surtout que, une fois les adjudications consommées, l'argent des spéculateurs, égaré d'abord à travers la multitude des compagnies diverses, va redescendre naturellement dans ses voies ordinaires ; mais, en attendant, que de fortunes particulières compromises dans de hasardeuses chimères, combien de respectables épargnes perdues à cette loterie insidieuse ! Espérons-le, le gouvernement est encore assez moral et clairvoyant pour s'émouvoir d'un si triste spectacle, et pour ne pas laisser empirer ainsi tout à son aise l'un des mauvais côtés d'un siècle industriel. Le devoir du cabinet est de hâter, autant qu'il est en lui, l'adjudication des grandes lignes de chemins de fer, et de mettre le plus prompt-

tement possible un terme à ces contagieuses et croissantes habitudes de l'agiotage qui risquent de corrompre et de ruiner jusqu'aux rangs les plus modestes de la société.

Le devoir du gouvernement est plus impérieux encore alors que beaucoup d'esprits s'inquiètent de la cherté des substances alimentaires les plus nécessaires à la masse de la population, de l'équivoque abondance des récoltes françaises, de la maladie des pommes de terre, et des récoltes incontestablement mauvaises des nations qui nous avoisinent. Certes, dans de telles circonstances, c'est un véritable intérêt public de ne pas laisser se détourner et se perdre en de fausses voies l'argent français, à quelque bourse qu'il appartienne.

Ce n'est pas que nous partagions toutes les appréhensions qui ont éclaté au sujet des récoltes. C'est peut-être un danger de plus d'exagérer les craintes; car on ne fait ainsi qu'exagérer les dangers de la crise; mais c'est un devoir aussi de signaler le péril, de peur qu'il ne devienne plus grand. Nous ne pouvons croire que l'administration, qui a soin de se faire adresser d'exactes statistiques de tous les produits du sol, n'eût point déjà pris de prévoyantes mesures si le mal était réel. Tout le monde sait que, chez nous, la moisson dernière, sans être abondante, est du moins suffisante à notre consommation intérieure. Et ce qui rassure encore mieux, c'est que la précédente récolte avait été surabondante, et que, cette année même, la moisson des graines, autres que les céréales, a été presque fécondée par une saison propice, et les ensemencements favorisés par le temps le plus favorable.

Nous ne croyons pas même que, sur notre territoire, la pomme de terre ait souffert aussi généralement qu'on l'a dit ou qu'on l'a redouté. Nulle part le mal n'a été absolu; les proportions de la maladie varient suivant la nature des terrains et des climats, et, dans la plus grande part de la France, les pommes de terre saines l'emportent sur les pommes de terre gâtées ou devant se corrompre. Des précautions réduiront encore la perte, et dès à présent nous sommes parfaitement à l'abri de la détresse qui menace, par exemple, la Belgique et l'Irlande.

Mais si le ministère français n'a point à prendre des mesures urgentes telles qu'en a déjà prises le cabinet de Bruxelles, ou que le cabinet de Saint-James est, dit-on, sur le point d'en adopter, il n'en est pas moins vrai qu'il ne devrait pas tarder à rassurer efficacement et officiellement le pays, par des statistiques exactes et détaillées, contre la fausse peur de la disette, et même contre le danger d'exportation de nos propres céréales. Les utopies de la liberté commerciale ne vont pas jusqu'à se laisser affamer au profit du monde entier. Et si l'échelle mobile qui régit en France légalement l'exportation des céréales ne suffisait pas à ôter à notre marché tout péril de famine, ou même de cherté excessive,

il n'est personne qui doute qu'à l'heure même il fût publié un acte de protection en faveur des populations françaises. Toute autre manière d'agir ne peut se supposer.

Si, chez nous, les alarmes de disette ne peuvent être sérieuses, et si, à notre avis, sur nos marchés, le prix des grains, momentanément exhaussé au delà de leur cours normal et vrai, par une certaine panique et par la spéculation commerciale, doit naturellement tendre à un cours plus modéré, une fois que seront mieux connues les causes factices de l'enchérissement, l'Angleterre a véritablement sujet de s'inquiéter dans ses rapports avec l'Irlande. Une famine dans ce malheureux pays y serait bien autrement redoutable pour Londres que toutes les ardeurs du *Rappel*. Aussi faut-il s'attendre que, s'il en est besoin, sir Robert Peel n'hésitera devant aucun sacrifice pour conjurer ce danger national. Mais on se tromperait peut-être en élevant au delà de toute mesure la portée de ce grave accident dans les voies économiques de la Grande-Bretagne. Il se peut, comme on s'y attend, et comme déjà l'ont annoncé prématurément plusieurs journaux, il se peut que bientôt le cabinet tory prononce lui-même la suspension des lois sur les céréales, et que cependant cette suspension passagère, imposée par la nécessité publique, n'entraîne pas toutes les conséquences espérées par la puissante ligue qui poursuit dès longtemps l'abolition des *corn laws*.

On se flatte, au delà du détroit, parmi les adversaires ligués contre la législation des céréales, que, une fois suspendue par l'impérieux besoin du présent, elle ne pourra plus être rétablie. On se flatte que la puissance de l'aristocratie territoriale, fondée en grande partie sur le haut prix des grains et des fermages et favorisée par un code privilégié, ne tardera point à fléchir devant les principes absolus de la liberté commerciale, et qu'ainsi une révolution sociale et économique occasionnellement produite par la faim de l'Irlande est à la veille de transformer les forces politiques de la Grande-Bretagne. Mais ne se peut-il point que de telles espérances excèdent toute mesure raisonnable? Ne se peut-il point que l'aristocratie anglaise, toujours habile, clairvoyante et nationale, sache à propos s'imposer un sacrifice considérable, sans être pour cela contrainte de se résigner à un sacrifice perpétuel? L'aristocratie Anglaise n'est-elle point assez riche et assez avisée pour faire taire de bonne grâce ses privilèges terriens devant une nécessité publique et pour les reprendre fièrement après la tempête?

Et quand la ligue obtiendrait un jour, jour bien éloigné peut-être encore, un triomphe de principe, partiel ou total, contre les lois des céréales, en résulterait-il immédiatement un déplacement radical des forces constitutionnelles du Royaume-Uni? Les revenus de l'aristocratie

pourraient décroître sans que sa fortune politique fût abattue d'un seul coup. Tant que la transmission du sol ne serait pas changée de fond en comble par l'abrogation du droit d'aînesse et des substitutions, et que les conditions de la propriété territoriale ne seraient pas essentiellement altérées, on ne verrait point un déplacement violent et soudain dans l'aristocratie britannique. Les classes manufacturières et industrielles ont bien des luttes à soutenir en Angleterre, et bien des victoires à remporter en faveur de la liberté commerciale et contre les *land-lords*. avant que les bases de la constitution et de la propriété anglaises soient profondément entamées. Espérer prochainement une altération aussi capitale de la civilisation d'outre-Manche, c'est imiter ces prophètes politiques qui, tous les ans, nous annoncent l'imminente banqueroute de l'Angleterre sous le poids de sa dette et la destruction de sa flotte par les marines de l'Europe.

À lieu de nous repaître de ces illusions vaines, nous avons bien assez des faits qui nous touchent et des choses plus rapprochées de nous.

Nous avons remarqué d'abord, avec quelque tristesse, dans les documents publiés par l'administration des douanes et relatifs au commerce de la France avec les puissances étrangères, que, bien que nos exportations et nos importations commerciales aient généralement, depuis 1830, suivi une marche ascendante, trop souvent les importations ont surpassé les exportations. Si nous avons commercé avec un avantage marqué en Espagne et en Suisse; si nos rapports commerciaux avec l'Angleterre et l'association allemande présentent des résultats équilibrés et assez favorables à nos produits, nous avons une évidente infériorité avec les Etats-Unis, le royaume de Sardaigne, et principalement avec la Belgique. Quant aux Etats-Unis et aux Etats sardes, il ne faut pas s'en plaindre; car ils ont importé chez nous surtout des *matières premières* utiles à notre industrie. Mais de la Belgique nos importations ont consisté en grande partie en objets manufacturés, et ces importations semblent prendre, en 1845, un accroissement rapide, avertissement salutaire à notre gouvernement de se tenir en garde contre les plaintes et les prétentions de la Belgique dans le renouvellement des traités de commerce.

Si le commerce français a pris un développement manifeste; si même il ne faut pas attacher une trop systématique importance, selon les théoriciens économistes, à ce que l'on appelle la balance du commerce, toujours est-il que, tant que nos exportations ne s'élèveront point, dans une proportion notable, au-dessus des importations, au lieu de leur être habituellement inférieures, nous ne pourrons pas nous promettre, pour notre marine marchande, pour notre industrie nationale, et, par

uite, pour notre force maritime, une extension désirable, mais essentiellement en rapport avec la progression des exportations. L'exemple de l'Angleterre l'enseigne plus hautement que des paroles.

Notre ministère ne doit donc s'applaudir que d'une manière relative de l'accroissement de la prospérité publique matérielle, et il est permis de douter qu'il y trouve un appui certain contre les nouvelles difficultés qui l'assaillent.

Il vient d'échapper à peine, par sa patience plus que par sa force, aux périls du *droit de visite* et de la question de Taïti, et déjà ses embarras renaissent de toutes parts.

L'Algérie tremble, exige des sacrifices, et commande des craintes pires que les sacrifices.

A Taïti même, le navire anglais *le Talbot* refuse de saluer le drapeau français arboré sur le port de Papaete; et l'Angleterre élude ainsi l'obligation d'y reconnaître notre souveraineté, comme elle s'obstine à ne point avouer explicitement notre droit à la possession d'Alger.

Au Mexique, les satisfactions, qui semblaient d'abord être offertes et suffire au représentant offensé de la France, ont été retirées, et M. de Cipayre a demandé ses passeports.

A Madagascar, notre échec contre les Hovas impose une expédition nouvelle et plus forte, mais embarrassée encore du contact de l'Angleterre.

Sur les rives de la Plata, l'intervention franco-anglaise, bien que peu inquiétante dans ses résultats probables, n'est pas moins une gêne et un fardeau.

Dans les affaires d'Orient et de Syrie, l'ascendant de la France diminue, et la parole de M. de Bourqueney n'a pas d'autorité. La Porte élude ses promesses; le meurtrier d'un prêtre français n'est pas puni, et les chrétiens du Liban, que la France tient sous sa garde, ne sont pas efficacement protégés. N'a-t-on pas vu le représentant des volontés de Constantinople oser demander, comme mesure préliminaire de la pacification des montagnes syriennes, l'expulsion des chrétiens? Une telle demande eût-elle jamais été faite si la France était forte, et fortement représentée en Orient?

Jusque dans l'intérieur du conseil des ministres les embarras ne s'augmentent-ils pas par la retraite effective du maréchal Sout? Sa présence nominale encore au ministère lui rendra-t-elle sa consistance ébranlée! Il faut que ce vide paraisse bien sérieux aux ministres eux-mêmes, puisqu'ils ont mis tant de zèle et épuisé tant de démarches à le combler.

Et pendant ce temps-là M. Thiers voyage en Angleterre, et lutte d'avances et de politesses avec les hommes d'Etat et les journaux anglais,

et jusqu'avec lord Palmerston. Il est si doux de se réconcilier quand on est tombé ensemble du ministère et qu'on espère y remonter ensemble. Les chefs du centre gauche caressent, dans *le Constitutionnel*, le ministère tory lui-même ; ils exaltent sir Robert Peel, et, dans *la Revue des Deux-Mondes*, un long et grave article de M. Duvergier de Hauranne place dans un contraste implicite, mais presque continu, la grande politique du cabinet de Londres et la petite et timide politique du ministère français. C'est, à toute chance, se préparer de bons collègues aux bords de la Tamise.

Mais si nos ministres ont leurs tribulations menaçantes, le repos n'est pas plus grand dans les Etats voisins.

Les élections libérales des municipalités de Bruxelles et d'Anvers sont aussi une menace dirigée contre le nouveau cabinet : menace impuissante, sans doute, dans un pays où l'alliance du Catholicisme et du libéralisme modéré semble être destiné longtemps encore à gouverner. On se souvient d'ailleurs que les élections politiques faites dans le même sens par ces deux importantes villes n'ont pas empêché l'avènement de M. Van de Veyer.

L'agitation politique et religieuse de la Suisse ne s'éteint pas, elle se transforme. Les ennemis des catholiques, vaincus jusqu'ici dans leurs projets sinistres, prennent de petites revanches dans les élections locales et municipales de Lucerne et de Berne. Mais ces réactions partielles du radicalisme dans les villes n'emportent pas la réaction cantonale, et le camp catholique demeure courageusement sur ses gardes.

Dans l'Allemagne, la question religieuse n'a rien perdu de son ardeur. Elle préoccupe à juste titre, elle effraie les gouvernements, parce qu'elle peut cacher de prochaines convulsions politiques.

Dans les Chambres saxonnes, et dans l'Adresse qu'elles ont présentée à la couronne, contre toutes prévisions constitutionnelles, l'opposition religieuse est tout à fait devenue une opposition politique. Le protestantisme de Leipzig et de la Saxe se rend manifestement hostile au Catholicisme de la maison royale, et particulièrement de l'héritier du trône.

Le roi de Prusse lui-même, ce grand-prêtre de l'église évangélique, aura bien de la peine à maintenir la paix dans ses Etats spirituels. L'Adresse de la municipalité de Königsberg ne l'a pas moins troublé que celle de la municipalité de Berlin. Quoi qu'il fasse, il ne préviendra pas la dissolution dogmatique qui dévorera nécessairement les églises dissidentes. Un appel aux confessions diverses, une grande assemblée de leurs délégués pourront retarder une séparation totale et imminente, et retenir les divergences religieuses quelque temps par le lien factice de leur opposition commune au Catholicisme. Mais le ver rongeur du rationalisme ne lâchera point sa proie, et finira toujours par percer le



coeur de la réforme. Les négations de la réforme, et son impuissance logique à reconnaître une autorité supérieure aux croyances individuelles, la feront pencher fatalement vers le déisme et l'incrédulité!

Toute la puissance *spirituelle* du roi de Prusse ne lui donne aucune prise sur Ronge, sur Czernski, et sur les divisions déjà multiples de la prétendue *église catholique allemande*. Le concile de Berlin ne deviendra pas plus oecuménique que le concile de Breslau et celui de Leipzig, et leurs actes prêteront souverainement au ridicule si l'on pouvait rire en matière aussi grave.

Si la foi catholique, dans son immuable principe de sécurité, avait besoin de compensations consolantes contre les nouveautés religieuses sans avenir de l'Allemagne moderne; s'il fallait, s'il pouvait y avoir pour elle quelque dédommagement à l'oppression des consciences chrétiennes par l'autocrate russe, qui vient de supprimer les douanes polonaises, afin de consommer plus sûrement ses desseins d'unité despotique en les mélangeant dans ces intérêts matériels où s'endorment les croyances et les nationalités, la foi catholique se consolait par les grands faits qui éclatent au sein de l'anglicanisme.

M. Newman, le premier théologien de l'Angleterre, celui dont le nom a si souvent retenti dans la cause du puseyisme, vient d'entrer au sein de l'Eglise romaine avec un grand nombre d'ecclésiastiques et de laïques, membres de l'Université d'Oxford. D'autres conversions suivront indubitablement cet exemple.

Il y a loin d'un tel exemple à l'abjuration des chefs inconnus de l'Eglise catholique allemande, dans lesquels leurs partisans eux-mêmes sont obligés de ne reconnaître aucune supériorité de lumières et de sciences, aucune qualité remarquable d'éloquence ou de distinction naturelle! Pour toutes les intelligences sérieuses et sincères, c'est une haute leçon morale que cette conversion d'un savant profond, dont le caractère n'est pas moins honorable que l'incontestable éminence de son talent.

Il faut que cet événement ait frappé au cœur l'un des plus remarquables organes du protestantisme français, *le Semeur*, celui qu'on avait entendu souvent parler avec dignité et convenance des questions religieuses; car, cette fois, il oublie sa modération passée et se laisse aller à ses préjugés et à son intolérance de secte. Dans tous ceux qui reviennent au Catholicisme, il ne voit que des *cerveaux exaltés et faibles*. Tout l'honneur qu'il fasse à M. Newman, c'est de le comparer aux derniers rhéteurs, aux derniers philosophes du paganisme mourant. Pour *le Semeur*, le Catholicisme ressemble au polythéisme du V<sup>e</sup> siècle: c'est un assemblage de *fables mythologiques*. Un tel jugement donne la mesure du juge.

Devait-on attendre meilleure justice du *Semeur*, qui, au même numéro, se courbant dans l'ornière de la plus vulgaire ignorance, ne voit dans toute l'Eglise catholique que les Jésuites, et dans les Jésuites que les questions surannées du *probabilisme*, la théorie de la *morale relâchée*, ou, ce qui est pis encore, cette ignominieuse imagination du *Compendium*, qu'un homme honnête et éclairé n'ose plus reproduire? Que dire d'un tel oubli de la vérité et de la convenance? que dire d'un langage si peu digne, si peu élevé, qui s'adresse aux passions les moins nobles de l'opinion, et précisément au moment même où des rigueurs exceptionnelles, des mesures repoussées par les vrais principes de la liberté religieuse, dispersent et exilent quelques hommes de bien dont la vie irréprochable est vouée à la prière et à l'étude?

Cette basse polémique, tout à fait au-dessous des devoirs d'un journal grave, ne pouvait être égalée que par la légèreté de doctrine avec laquelle le *Semeur*, confondant la cause de l'Eglise tout entière avec les embarras temporels des Etats pontificaux, tient l'idée catholique pour complice de tous les actes civils et politiques du gouvernement des Etats romains et ne donne pas seulement une parole de blâme aux conspirateurs aveugles qui attaquent, les armes à la main, la souveraineté temporelle du Saint-Siège.

Ce serait chose vaine, assurément, et nous n'en avons ni le temps, ni la volonté, de répondre à des accusations si grossières qu'elles se réfutent par elles-mêmes; mais nous regrettons sincèrement de les trouver dans un recueil qui avait accoutumé ses lecteurs à une polémique d'un meilleur ton. Nous sommes trop les amis d'une discussion loyale et libre, nous tenons trop à prouver, par notre humble exemple, que la hauteur des croyances catholiques s'associe admirablement et naturellement avec toutes les libertés civiles, pour combattre le mauvais exemple du *Semeur* autrement que par notre silence et nos regrets.

Nous ne nous expliquons même les déplorables erreurs d'une feuille accréditée que par ces incompréhensibles aigreurs qui se sont emparées des esprits forts de toute nuance, des incrédulités de tous les camps, à la vue du Catholicisme revendiquant, à ciel ouvert, le bénéfice des libertés communes. Il eût été honorable de répudier toute solidarité avec les passions infimes.

La meilleure réponse que nous y puissions faire, c'est de citer la dernière publication des *Actes épiscopaux*, dans lesquels les évêques de France réclament avec science, avec gravité, avec modération, avec union, leurs droits imprescriptibles sur le cœur, l'intelligence et la conscience de la jeunesse, et leur part légitime dans nos libertés françaises.

Il est inutile de louer et de citer la noble et ferme réponse de Mgr l'ar-

chevêque de Paris à la lettre de M. le ministre des cultes, et de nommer tous les évêques dont l'adhésion unanime est venue appuyer et affermir encore l'attitude chrétienne du prélat. Il est inutile de rendre un nouvel hommage aux mémoires adressés à M. Martin (du Nord) par Mgr l'archevêque de Reims et ses suffragants, par NN. SS. les évêques de Nevers et de Carcassonne. Il n'est pas besoin non plus de donner des éloges particuliers aux paroles remarquables que Mgr l'archevêque de Bordeaux a écrites à Mgr l'archevêque de Paris pour s'unir complètement à lui. C'est dans cette lettre que l'éminent prélat soutient hardiment que le vrai et salutaire parti n'est pas de demander au pouvoir civil la réforme des articles organiques qui font peser sur l'épiscopat français de si étranges servitudes, mais qu'il convient de les tenir pour virtuellement et implicitement abolies par la Charte, et d'agir comme si elles n'étaient plus obligatoires. C'est là aussi que l'archevêque de Bordeaux s'écrie : « Nous  
 « n'avons pas demandé, en 1841, et nous ne demandons pas aujourd'hui la ruine des écoles universitaires : ces écoles seront, comme par  
 « le passé, l'objet de notre active et paternelle sollicitude ; nous y ferons, et par nous, et par nos aumôniers, toutes les fois qu'on ne nous  
 « opposera pas d'insurmontables obstacles, tout le bien qui sera en notre pouvoir ; mais nous demandons aussi d'élever, à côté de ces écoles si énergiquement protégées, si richement dotées, des écoles modestes, où, tout en faisant l'éducation intellectuelle des enfants de la  
 « société catholique, quelques instituteurs pieux, prêtres ou laïques, s'occuperont plus spécialement encore à redresser, à diriger, à purifier les penchants de leurs âmes, la tendance de leur volonté. »

C'est là, enfin, que, pour faire justice des préventions qui accusent le clergé de ne point avoir un attachement sincère pour nos libertés publiques, le prélat écrit ces belles paroles : « En vérité, on se fait du  
 « clergé une idée étrange, et, à entendre certains hommes, on dirait que nos prêtres sortent des sépulcres du moyen âge ou qu'ils sont  
 « complètement étrangers aux tendances, aux usages, aux besoins de notre époque ! Le clergé est de son temps et il en subit les influences ;  
 « il tient au pays ; il appartient à la famille ; pourquoi donc le traiter en suspect ? L'injustice a, comme le bienfait, sa puissance sur le cœur  
 « des hommes, et c'est un mauvais moyen, pour attirer leur dévouement et leur amour, que de leur témoigner une éternelle défiance.

« Pourquoi le clergé ne voudrait-il pas le maintien et le développement des institutions qui nous régissent, si elles lui donnent la seule  
 « chose qui soit nécessaire à l'accomplissement de sa mission : la liberté d'exercer un ministère de conciliation et de paix, et de travailler  
 « à élever une partie des générations nouvelles dans la connaissance et dans la pratique de tous les devoirs ?

« Qu'on cesse donc de chercher dans ces démarches unanimes de l'épiscopat autre chose qu'une nouvelle preuve de son dévouement à tout ce qu'il croit utile au bien du pays ! Une noble émulation de science et de vertu sera le résultat infaillible de cette libre concurrence que nous réclamons. Qui ne voit combien auront à y gagner la famille, la société, le gouvernement, aussi bien que la religion? »

Le *Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse* rend un grand service à la cause catholique en imprimant, dans le *Recueil des Actes épiscopaux*, cette opportune et solennelle déclaration de M. l'archevêque de Bordeaux. La publication dernière du comité a encore ce mérite insigne d'être, comme il le dit si bien lui-même, *un témoignage nouveau de l'inébranlable fermeté que les évêques des églises de France déploieront toujours dans toutes les circonstances où l'honneur et l'indépendance de la religion seront engagés.*

Il importait surtout d'attester hautement l'admirable accord de l'épiscopat français, à la veille d'une session parlementaire où doit s'agiter encore, et non pas sans orages peut-être, la grande, la capitale question de *la liberté d'enseignement*. Le comité a bien mérité de la France catholique et de nos libertés nationales.

C'est aussi cette sainte cause que défendait naguère, avec un éclatant succès, M. l'abbé Dupanloup, qui vient de quitter la direction du petit séminaire de Paris. Ce n'a pas été un médiocre honneur pour M. Dupanloup, après avoir consacré tant d'années de sa vie à faire fleurir les études dans une école ecclésiastique, que de forcer le rapporteur même de la loi sur la liberté d'enseignement, M. Thiers, à rendre hommage, par une allusion directe, à la hauteur et à la plénitude de l'enseignement du séminaire parisien. Mais, en se dérochant aux fatigues et à la sujétion des fonctions où il fit tant de bien, le talent si jeune, si actif, si éclairé de M. Dupanloup ne sera point perdu pour le triomphe des idées auxquelles il a voué l'avenir de son esprit et de ses hautes facultés. Ce qu'il a déjà montré de supérieur dans ses écrits, dans le cours d'éloquence sacrée, dans la chaire chrétienne, il le réservera tout entier pour les travaux de prédication où son nom est déjà si connu, pour des œuvres de science chrétienne dignes d'égaliser les besoins du siècle. Il continuera d'honorer l'Eglise de Paris, où il occupe un rang si élevé et si beau; et nul athlète catholique ne pourra jamais combattre, en faveur de la liberté d'enseignement, avec des droits et des arguments plus redoutables que celui qui a, pour ainsi dire, remporté d'avance la victoire par son propre exemple et par ses veilles laborieuses.

## REVUE SCIENTIFIQUE.

---

*Le Sahara algérien.* — Le Sahara n'est pas un désert uniforme où règne partout une égale stérilité; on y trouve, au contraire, trois variétés de terrain bien distinctes: d'abord la partie arrosée où se déploie toute la richesse de la végétation; puis la plaine sablonneuse, mais ferme et solide, qui, fécondée un moment par les pluies de l'hiver, se couvre au printemps d'une verdure passagère; et enfin l'océan de sable mouvant, l'immensité nue, le pays inhabité et inhabitable que les Arabes appellent le Falat. Dans quelles proportions la surface entière du Sahara se partage-t-elle entre ces trois natures de sol? C'est ce qu'on ne peut encore déterminer, même d'une manière approximative; il est seulement établi que, plus on s'avance vers le sud, et plus la solitude et la stérilité augmentent. C'est dans cette direction que paraît s'étendre le grand désert, qui commence vers le 29° degré de latitude et se prolonge jusqu'au pays des nègres. Mais nous n'avons malheureusement que des données fort incomplètes sur cette contrée, qui n'est guère mieux connue aujourd'hui qu'il y a quinze ans, et qui perdra peut-être beaucoup de sa sauvagerie et de ses horreurs à mesure qu'on en approchera davantage, comme il est arrivé pour la partie septentrionale qui avoisine notre colonie. Là aussi on s'attendait à pénétrer dans le vide; mais il semble que le désert a reculé devant les expéditions de nos soldats; plus on s'est avancé, plus sa limite a gagné au large, et l'on en est venu à se demander si le terrible Sahara existait véritablement. L'avenir nous apprendra ce qu'il faut retrancher des exagérations des conteurs arabes; mais, sans nier l'existence du désert proprement dit, ce qui est certain dès aujourd'hui, c'est qu'entre ce pays de silence et de mort et l'étroite lisière du littoral, le Tell, où nous sommes établis, se déroule sur la largeur de plusieurs degrés une zone intermédiaire, où l'on rencontre souvent des villes, des villages, des tentes, où les oasis sont assez grandes et assez rapprochées, où les puits et les sources ne sont pas rares, et où s'élèvent parfois des groupes de montagnes. C'est de cette zone, à laquelle plusieurs géographes ont étendu le nom de Biledulgérid, qui n'appartient qu'à quelques-uns de ses cantons, que nous voulons parler ici, à l'aide des précieux documents que M. le colonel Daumas, directeur central des affaires arabes à Alger, a réunis sous le titre de *Sahara algérien*. Cet ouvrage, qui probablement sera long-

temps le guide le plus sûr, le *vade-mecum* des officiers et des voyageurs qui pénétreront au sud de l'Algérie, donne un itinéraire général du pays et a été écrit, pour ainsi dire, sous la dictée des Arabes, que M. Daumas a consultés en grand nombre, et de la bouche desquels il a recueilli les renseignements topographiques, commerciaux et politiques qu'il vient de publier. Il était difficile d'écrire avec moins de prétentions un livre plus utile et qui répandît plus de lumière sur les mystères du continent africain.

« Le Sahara algérien, dit M. Daumas, présente, sur un fond de sable, ici des montagnes, là des ravins; ici des marais, là des mamelons; ici des villes et des bourgades, là des tribus nomades. Les montagnes, tous les jours parallèles à la mer, sont, dans le nord, élevées et rocheuses; à l'est, elles sont accidentées et s'abaissent graduellement en courant à l'ouest; presque toutes sont abruptes sur le versant qui fait face au Tell, et, du côté du sud, toutes, après plus ou moins de convulsions, vont mourir de langueur dans les sables. De ces montagnes descendent, à la saison des pluies, d'innombrables cours d'eau, dont les lits, desséchés au premier soleil, usurpent, huit mois de l'année, le nom de rivière (oued). L'hiver, c'est un réseau de torrents; l'été, c'est un réseau de ravins. »

Il ne faudrait pas croire pourtant que toutes ces montagnes sont nues et pelées; il y en a qui sont couvertes de bois magnifiques, dans lesquels on a retrouvé en abondance les fameux cèdres du Liban qui sont devenus si rares en Syrie. Dans le Djebel-A'mour, par exemple, pâté de montagnes situé à cent lieues au sud d'Alger, où le Djeddi prend sa source, la végétation est si active et si puissante que les voyageurs ne peuvent souvent se frayer un passage à travers le labyrinthe de la forêt; les chênes verts et les chênes à glands doux y dominent; des trembles superbes s'y élèvent auprès des fontaines et des cours d'eau, et, sans parler d'autres espèces moins connues, on y voit des pins d'une si grande hauteur qu'on pourrait en faire des mâts à nos vaisseaux, et des térébinthes dont quelques-uns, dit-on, couvrent trente cavaliers.

Cette fertilité, il est vrai, est tout exceptionnelle; elle n'apparaît que dans les terrains élevés et montagneux qui sont voisins du Tell et semblent être des contre-forts détachés de l'Atlas, et dans les oasis, qui sont ordinairement des vallées plates, et doivent leur richesse soit à des sources, soit à des rivières qui se dessèchent malheureusement en été, mais dont il suffit de creuser le lit pour trouver l'eau, soit même à de véritables puits artésiens. Ce dernier point est actuellement hors de doute. L'oasis de Tougourt, cette suite de trente-cinq villages que les Arabes appellent métaphoriquement une rivière, n'est arrosée que par ce moyen; elle n'a même de ruisseau et les sources y sont rares, mais une immense nappe d'eau y est emprisonnée sous le sol à une profondeur variable, et alimente les puits que creusent les habitants et qui descendent, au dire des Arabes, jusqu'à cent hauteurs d'homme. « La section de ces puits, dit M. Daumas, est de forme carrée; un seul ouvrier est employé au travail d'intérieur, et, à mesure qu'il avance, il soutient les terres avec quatre poutres de palmiers. A certains signes infaillibles, par exemple quand la terre est noirâtre et très-humide, il reconnaît qu'il touche au terme de son travail. Il se met alors de la cire dans les oreilles et les narines.

« pour éviter d'être suffoqué par l'eau qui va jaillir, s'attache sous les bras avec une corde, et prévient qu'on ait à le retirer à un signal donné. Sous « un dernier coup de pioche enfin l'eau jaillit avec une telle force d'ascension que le malheureux travailleur n'est souvent ramené sur terre « qu'asphixié. » Cet exemple décisif indique assez la grande part que peuvent avoir à la civilisation de l'Afrique nos sondeurs et nos foreurs, dont les travaux changeront probablement la face du pays, en ramenant à la superficie du sol une partie des eaux qui se perdent dans les sables et se réunissent sans doute dans de vastes lacs souterrains.

L'arrosage se pratique dans toutes les oasis sur une grande échelle; les eaux, qui sont le bien de tous, sont d'abord recueillies dans de grands réservoirs communs et distribuées ensuite dans les propriétés particulières par des conduits et des rigoles; des fonctionnaires publics veillent à ce qu'elles soient réparties également, et sont chargés d'ouvrir et de fermer les barrages de retenue; chaque propriétaire a droit à un certain nombre d'heures d'arrosage. Grâce à ces précautions, ces oasis ressemblent à de vastes jardins perdus au milieu des sables; elles ne sont généralement pas assez étendues pour qu'on y cultive beaucoup de céréales, et l'on n'y trouve pas non plus l'olivier, qui ne sort pas de la région maritime; mais les autres arbres fruitiers y abondent, et notamment les abricotiers, les pêchers, les grenadiers, les figuiers, les amandiers; aux troncs de presque tous ces arbres grimpent des vignes qu'on ne taille jamais; çà et là des carrés mieux cultivés sont remplis de melons, de concombres, de choux, de navets, d'ail, d'ognons et de légumes de toute espèce. Toutefois, ces divers produits ne sont qu'accessoires; la récolte principale est celle de la datte, ce pain du désert, qui forme la nourriture habituelle des Sahariens.

Les palmiers-dattiers sont ordinairement plantés de bouture; on les arrose constamment à grande eau, au moyen de rigoles; à six ou sept ans l'arbre s'élève à huit ou dix pieds et commence à donner des fruits, dont le nombre augmente beaucoup dans les années suivantes et s'élève à un chiffre qui semble fabuleux; la récolte se fait en novembre; on laisse sécher et égoutter les dattes dont il sort un miel qu'on recueille précieusement. Après dessiccation complète, elles peuvent se conserver dix ou douze ans; on les broie aussi pour les réduire en pâte. Les dattes qui arrivent en Europe et même à Alger sont d'une qualité inférieure et ne peuvent donner aucune idée de la saveur de ce fruit favori des Arabes, qui est vraiment la manne du désert. Mais il paraît, et nous reviendrons sur ce point qui est capital, que, sous peine de maladie grave et même de mort, la datte ne peut pas être employée seule pour l'usage habituel et a besoin d'être mélangée avec d'autres aliments.

Les parties cultivées du Sahara algérien, dont nous venons de parler, sont dispersées sur la surface du territoire à des intervalles inégaux, et il faut souvent plusieurs journées de marche pour les atteindre. Quant aux espaces intermédiaires, ils sont quelquefois complètement nus et stériles; mais on n'y rencontre de sables mouvants que par exception, et l'on trouve des puits échelonnés sur toutes les lignes et dans toutes les directions, qui servent à la fois de lieux de stations et d'indications pour les routes. Ces vastes plaines ne sont pas même tout à fait improductives

elles sont envahies au printemps par d'immenses troupeaux, composés surtout de moutons, qui trouvent à s'y nourrir pendant quelques mois. Les moutons sont une des grandes ressources du pays, et leurs toisons forment un de ses principaux articles d'exportation. Il en est pourtant une variété, bien connue des naturalistes, qui n'est couverte que de poil en place de laine; elle traîne une énorme queue chargée de graisse et sa chair est très-estimée. Le règne animal ne paraît pas, d'ailleurs, être très-riche dans le Sahara : les bœufs y sont rares et les riches seuls y possèdent des chevaux; les ânes et les mulets y sont plus nombreux, mais les chameaux surtout y fourmillent; il y a des Arabes qui en possèdent jusqu'à quinze cents et deux mille, comme les patriarches de la Bible, et qui en tirent partie en les louant aux caravanes. Sans les chameaux, le Sahara serait inaccessible, de même qu'il serait inhabitable sans les dattes. Parmi les animaux sauvages, les gazelles, les lapins, les lièvres, les porcs-épics et quelques autres qu'on connaît peu sont les plus communs; mais de lions et de tigres, pas un, malgré tout ce qu'en ont dit nos poètes; pour en trouver, il faut rentrer dans le Tell, où l'on sait même qu'ils sont assez rares.

Avant de parler de la population, nous devons encore faire remarquer que, contrairement à toutes les opinions reçues, la lisière nord du Sahara n'est que très-peu élevée au-dessus du niveau de la mer, de soixante-quinze mètres seulement suivant les observations de M. Fournel, qui en conclut que les grands lacs de l'intérieur doivent être au-dessous du niveau de la Méditerranée; le Sahara n'est donc pas un plateau élevé, comme on le croyait, mais une terre basse.

Les habitants du Sahara se divisent naturellement en deux catégories bien distinctes : les nomades, d'une part, et, de l'autre, les sédentaires. Les premiers sont presque tous de race arabe; quelques-uns pourtant, dont on ignore l'origine, les Beni-Mزاب, par exemple, et les Touareg, ces pirates du grand désert, parlent des langues qui leur sont propres et ont le teint clair et blanc; il y en a même qui ont les yeux bleus et les cheveux blonds. Tous les nomades sont élancés, musculeux, bien faits; le maître de la datte est toujours mince et fort, dit un de leurs proverbes; ils sont d'une sobriété incroyable : quelques dattes, un peu de farine délayée et roulée en boulettes dans le creux de la main, leur suffisent, avec deux tasses d'eau, pour se soutenir pendant toute une journée; la perspicacité de leurs sens n'est pas moins prodigieuse et rappelle celle des sauvages de l'Amérique septentrionale. Leurs tribus sont toutes musulmanes, mais il y en a de schismatiques, et la foi religieuse ne paraît pas très-profonde chez la plupart d'entre elles. Abd-el-Kader, malgré tous ses efforts, n'a pu ni les gagner, ni les soumettre. Ces populations ont des émigrations régulières; au printemps, elles se dispersent dans le désert pour y faire paître leurs troupeaux, et se rendent dans le Tell, à l'époque des moissons, pour acheter des céréales, qu'elles rapportent dans leur pays et qu'elles déposent dans les villages les plus voisins, près desquels elles passent le reste de l'année. Elles sont ainsi en relation perpétuelle avec ces villages, qui leur servent de magasins, où elles se fournissent d'objets de commerce et dont les marchands les accompagnent dans leurs voyages; mais elles n'en méprisent pas moins les Sahariens sédentaires, dont le genre de vie leur semble in-



digne d'hommes libres. Les nomades conservent soigneusement la pureté de leur race et rougiraient de s'allier avec des familles de cultivateurs ou de commerçants, dont le sang est d'ailleurs, surtout dans le sud, souvent mêlé à celui des nègres. Un autre motif contribue aussi à séparer profondément ces deux éléments de la population saharienne : les habitants des villages ne sont généralement pas de race arabe ; ils descendent pour la plupart de la population indigène ; leurs pères, chassés des villes et du littoral par des invasions successives, se sont réfugiés dans les oasis, où ils ont apporté leur industrie et conservé leurs habitudes, et la tradition rapporte même qu'il y avait parmi eux des idolâtres, probablement des chrétiens ; ces souvenirs sont bien effacés sans doute, mais la haine antique n'est pas encore éteinte, et l'opposition des mœurs se trouve aggravée par la différence des origines.

On ne peut pas s'attendre à trouver dans le Sahara de puissants empires ; chaque oasis, en effet, et quelquefois un seul village, y forme un petit Etat indépendant, auquel se rattachent les tribus les plus voisines ; l'un des plus puissants est celui de Tougourt, dont le sultan est absolu ; dans les autres bourgs, le pouvoir appartient le plus souvent à l'assemblée des notables, qu'on appelle la *djema*. Les tribus sont aussi quelquefois liées entre elles par des serments réciproques et même par des rapports de vassalité ; c'est ainsi que, dans l'ouest, une petite tribu, tout entière composée de marabouts, les Ouled-Sidi-Cheikh, a profité de son influence religieuse pour dominer plusieurs tribus puissantes, et notamment les Hamians.

Les guerres ne sauraient manquer d'être fréquentes dans un tel ordre de choses ; la moindre contestation suffit pour les allumer, et l'on se dispute en Afrique des puits et des pâturages avec autant d'acharnement qu'on s'est jamais disputé des provinces en Europe. Toutefois, la guerre qui ensanglante le plus souvent les sables du Sahara est celle que les nomades font aux caravanes. Ces nomades ont conservé tous les usages de leurs ancêtres de l'Arabie ; ils passent sans cesse du métier de pasteurs à celui de brigands ; ce sont les maîtres du désert ; il faut leur payer un tribut pour passer. Malheur aux marchands qui, confiants dans leur nombre, oseront violer cette obligation ! Montés sur des chameaux rapides, leurs ennemis les suivront dans la solitude, sans se lasser jamais, comme des chacals qui épient une proie, jusqu'au moment où ils tomberont sur eux à l'improviste et préluderont au pillage par d'affreux massacres.

Nous avons dit que les dattes mangées sans mélange sont nuisibles, et que, par suite, les Sahariens sont obligés de se rendre tous les ans sur la frontière du Tell pour y échanger les produits de leurs troupeaux contre des blés ; le Tell est donc le grenier du Sahara, et ceux qui l'occupent tiennent les Sahariens par la famine. Ce fait est pour nous d'une grande importance, et M. Daumas en tire cette conséquence, qui est la conclusion pratique de son livre : que les habitants du désert sont forcément soumis au peuple qui est maître du Tell, de quelque religion qu'il soit ; c'est ce qu'ils avouent eux-mêmes : « La terre du Tell est notre mère, disent-ils ; celui qui l'a épousée est notre père. »

« Si donc la sûreté des routes, continue M. Daumas, si la protection et la justice leur assurent chez nous des garanties qu'elles ne trouvent ni à Tunis, ni à Fez, le prix de nos marchandises n'étant pas d'ailleurs plus

« élevé que dans les Etats musulmans, ces populations viendront à nous ;  
« non point que nous puissions espérer en faire de longtemps encore nos  
« alliées de cœur ; mais, soumises d'abord, elles paieront l'impôt, et, en cas  
« de querelle entre nous et leurs voisins, resteront neutres par intérêt ; plus  
« tard, à mesure qu'une politique intelligente nous les attachera, elles de-  
« viendront nos auxiliaires.

« Ainsi a-t-il été déjà fait. Sur la lisière du Sahara, nos postes ne dé-  
« passent pas Borar au sud d'Alger, et Biskra au sud de Constantine, et ce-  
« pendant nous dominons en réalité, d'un côté jusqu'à El-Arouat, où nous  
« avons un khâlifah (c'est le point le plus méridional où aient pénétré nos  
« troupes) ; de l'autre, jusqu'à Tougourt, qui a payé l'impôt au duc d'Au-  
« male et dont le chef a reçu le bernous d'investiture. Déjà les Beni-Mzab,  
« qui sont à quarante-huit lieues sud d'El-Arouat, ont fait des ouvertures  
« de soumission, et Ouargla, qui est à cinquante-deux lieues sud des Beni-  
« Mzab, a envoyé un des chefs de sa djema pour prendre connaissance du  
« pays et savoir s'il y aurait pour elle avantage à se lier de commerce avec  
« nous.

« Il n'est donc pas besoin, pour dominer les deux zones de l'Algérie, et  
« nous insistons sur ce fait, d'étendre l'occupation jusqu'aux dernières li-  
« mites du pays habité ; ce qu'il faut, mais ce qu'il faut absolument, c'est  
« occuper vigoureusement le Tell et les passages principaux, qui sont les  
« portes du Sahara. »

# BULLETIN LITTÉRAIRE.

## MÉLANGES.

*Beautés du culte catholique, par l'abbé M.-X. RAFFRAY (2<sup>e</sup> édition) <sup>1</sup>.*

M. l'abbé Raffray traite d'abord du culte en général, du temple catholique et du symbolisme qui s'y rattache, des sacrements, du culte des saints, des prières et des offices pour les morts. Le second volume est presque tout entier consacré à l'office du dimanche, aux vêpres, et se résume en énumérant les bienfaits du culte, ses avantages moraux, intellectuels et physiques. Cet ouvrage est plein et substantiel. Dans l'âme du catholique il réveille le sentiment profond des inimitables beautés du culte, sentiment qu'émousse et qu'altère trop souvent l'habitude de les voir chaque jour. A l'homme du monde il ouvre les perspectives infinies d'un horizon merveilleux. Sans doute on pourrait se placer encore à une plus grande hauteur et jeter sur ce tableau vivant des aperçus plus saisissants et plus neufs, démêler avec plus d'ampleur le lien qui rattache ce commerce divin des esprits aux relations humaines et sociales. Mais M. Raffray s'est donné une tâche plus modeste et peut-être par là plus féconde. Sans hasarder ses pas dans des routes encore peu sûres et mal frayées, il touche, il instruit, il édifie, en un mot. Son érudition solide et variée s'exprime dans un style simple et correct. Ses chapitres sur les avantages intellectuels, moraux et physiques du culte, et sur le symbolisme architectural, nous ont paru les plus remarquables.

— M. Charles de Riancey a publié récemment dans *l'Univers* une suite d'articles sur le DROIT ÉLECTORAL. Ce travail, qui est un traité complet de la matière, a été augmenté d'un extrait de la loi de 1831 sur les élections, de la loi sur les patentes, et de celle relative à la translation du domicile politique, et réuni en un volume par les soins du *Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse* <sup>2</sup>. Ce Comité vient de publier en outre le compte-rendu des pétitions en faveur de la liberté d'enseignement présentées à la Chambre des Députés dans la dernière session <sup>3</sup>. Ces pétitions, classées par commune, arrondissement et département, offrent un total de QUATRE-VINGT MILLE signatures. De pareils résultats n'ont pas besoin de commentaires.

<sup>1</sup> Sagnier et Bray, 64, rue des Saints-Pères. 2 volumes.

<sup>2</sup> Chez Jacques Lecoffre et C<sup>e</sup>, 8, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice.

<sup>3</sup> Chez le même.

*Le Gérant, V.-A. WAILLE.*

---

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET C<sup>e</sup>,  
Rue de Seine, 32.

# ÉTUDES SUR LA BELGIQUE.

---

## HISTOIRE DU ROYAUME DES PAYS-BAS

DEPUIS 1814 JUSQU'EN 1830,

PRÉCÉDÉES

D'UN COUP D'ŒIL SUR LES GRANDES ÉPOQUES DE LA CIVILISATION BELGE

ET SUIVIES

D'UN ESSAI SUR LE ROYAUME DE BELGIQUE

DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1830 JUSQU'EN 1842,

PAR M. LE BARON DE GERLACHE,

Ancien membre des états généraux, ancien Président du Congrès et de la Chambre des Représentants, premier Président de la Cour de Cassation, Directeur annuel de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Belgique, etc., etc. <sup>1</sup>.

(3<sup>e</sup> et dernier article <sup>2</sup>.)

---

Le règne de Guillaume se divise en deux parts bien distinctes. Le roi resta toujours le même, mais les événements changèrent de face. Si les plans de l'habile politique eussent pu se réaliser par la seule combinaison de la force et de la ruse, ils eussent été remplis avant sa mort; mais sa persévérance le perdit au lieu de le sauver. Il s'épuisa en efforts, d'abord infructueux, puis funestes; et l'arc trop tendu se rompit.

Cependant cette issue dut paraître longtemps douteuse aux

<sup>1</sup> A Bruxelles, chez Hayez, imprimeur de l'Académie royale. — A Paris, chez Waille, libraire, rue Cassette, 6.

<sup>2</sup> Voir les numéros du *Correspondant* du 25 janvier et du 10 septembre 1845.

observateurs superficiels. Je dirai plus : ils n'hésitèrent pas à croire que le roi triompherait de toutes les résistances. En effet, pendant dix années au moins (on pourrait aller jusqu'à treize) il marcha lentement, progressivement, de succès en succès ; assurant l'un par l'autre, rencontrant des obstacles, mais les renversant pour s'en faire des marche-pieds et monter plus haut.

Ce fut seulement en 1825 que l'opposition, contre laquelle il était destiné à se briser, s'inaugura par de très-humbles commencements. Ce fut seulement en 1828 qu'elle éclata dans toute son énergie. A partir de cette époque, elle multiplia ses forces dans le sein fécond de la lutte. Alors peut-être on s'aperçut du péril sans en comprendre encore toute la portée. Le vieillard obstiné, au lieu de reculer aussitôt, se précipita en aveugle et plongea la tête dans l'abîme. Quand enfin ses yeux s'ouvrirent, c'était trop tard.

Il en est de la fortune politique comme de toutes les grandeurs : on en descend plus promptement les échelons qu'on ne les gravit. La période ascendante, en la renfermant dans les plus étroites limites, dura deux fois autant pour Guillaume que la période de décadence.

#### DE 1815 A 1824. — PÉRIODE ASCENDANTE.

Le roi des Pays-Bas avait pour lui l'amour traditionnel des Hollandais, la haine de tous les peuples contre la France, le prestige de la victoire et l'alliance de l'Europe. La faveur des hautes puissances lui était assurée autant par leur propre intérêt que par la foi des traités. Le mariage de son fils, le prince d'Orange, rattacha sa dynastie à la famille impériale de Russie.

Le prince d'Orange était réservé, quoi qu'il arrivât, à un brillant parti. La diplomatie avait voulu précédemment lui donner la main de la princesse Charlotte d'Angleterre, et, en 1814, son père en annonça officiellement la nouvelle aux états généraux de Hollande ; mais la princesse refusa de sacrifier à cette union politique un attachement personnel. Telle fut la singulière destinée de Léopold de Saxe-Cobourg de se trouver, dans les deux moments les plus solennels de son existence, l'heureux rival du fils de Guillaume, et de lui ravir une première fois des chances

au trône d'Angleterre, la seconde fois la moitié du trône des Pays-Bas.

Le prince d'Orange, repoussé de ce côté, épousa, en 1816, l'archiduchesse Anna-Paulowna.

Jusque-là, le roi avait montré dans sa conduite un esprit de sagesse et de conciliation qui lui gagnait les Belges. De 1814 à 1815, il avait aboli la censure, décrété la liberté de la presse, modifié la perception des droits réunis, abrogé le monopole du tabac et du sel, supprimé les droits de succession en ligne directe, réformé l'administration et la justice. Le Code pénal français paraissait trop rigoureux; il permit aux juges d'en adoucir l'application. Enfin il rétablit les franchises municipales et l'organisation provinciale<sup>1</sup>. Qu'on me passe l'expression : entre la Belgique et le roi, c'était la lune de miel.

Le refroidissement ne vint que peu à peu.

Dès ce temps, sans doute, le flegme un peu hautain des Hollandais répondait mal à la bonhomie confiante de leurs nouveaux compatriotes; l'étiquette et le cérémonial de la cour de La Haye glaçaient cet enthousiasme populaire qui voulait, pour s'épanouir, des kermesses et des solennités religieuses et nationales. Les intérêts d'ailleurs ne s'entendaient guère mieux que les langues. Toutefois ces inévitables difficultés ne demandaient qu'à s'aplanir. La foi seule était éveillée, inquiète. Alarmée du contact de l'hérésie, elle en connaissait la puissance; elle en prévoyait les atteintes; elle se préparait à en repousser les empiétements. Mais le clergé avait plus de zèle et de courage que d'habileté et d'expérience en matière politique; il engagea aussi la lutte avec plus d'honneur que de succès.

L'arrêté royal qui, en dépit de toutes les réclamations, confirmait purement et simplement la loi fondamentale, parut le 24 août. On se pressait. La réponse ne se fit pas attendre. Les chefs de diocèse déclarèrent tous ensemble, par un jugement doctrinal, que les fidèles ne pouvaient, *sans trahir les plus chers intérêts de la religion*, prêter les divers serments que cette loi exigeait. Un grand nombre de Belges se résignèrent en conséquence à s'éloigner des affaires publiques et à se priver de tout emploi.

<sup>1</sup>Voir les arrêtés des 2 mars, 23 septembre 1814, etc., etc.

Cette répulsion générale ne se produisit pas sans fruit. Appuyée par l'attitude ferme du Saint-Siège, elle obtint de la part du roi les explications qu'il eût été plus conforme à ses intérêts comme à son devoir de donner plus tôt.

Le souverain Pontife avait commencé par approuver dans un bref tout ce qu'avait fait le clergé. Bientôt une nouvelle occasion lui vint de se prononcer. Guillaume voulut élever à l'archevêché de Malines un homme dont il espérait dominer aisément le faible caractère par le sentiment de la reconnaissance; et M. de Méan prêta, en effet, un serment pur et simple à la constitution. Rome lui refusa ses bulles. Aussitôt M. de Méan, dont le cœur s'ouvrait plus que la tête à des inspirations dignes d'un évêque, se hâta de proclamer qu'il avait juré l'observation des dispositions constitutionnelles uniquement *sous le rapport civil*. Après cette déclaration, il fut préconisé. A dater de ce moment, les plus scrupuleux prêtèrent le serment *dans le sens de M. de Méan*. Cette interprétation si simple, qui tranchait le nœud de la difficulté, ne laissa pas encore de mécontenter le roi, quoiqu'il l'acceptât d'abord; il finit même par s'opposer à ces restrictions comme *inutiles et inconvenantes*, mais en reconnaissant que le serment n'avait jamais pu être demandé à un autre point de vue. Il n'en fallait pas davantage.

Toujours est-il que cette mauvaise humeur de Guillaume et la vengeance qu'il méditait contre M. de Broglie indiquent que sa politique ne vit dans la nécessité de cette explication catégorique qu'un échec et un sujet de ressentiment, tandis que la bonne foi et la franchise n'y eussent trouvé qu'un motif de joie et de réconciliation complète.

Il ne poursuivit pas sur-le-champ le *jugement doctrinal*; mais, couvant sa haine pendant deux années, il épia un jour, une heure propice; et, lors même qu'il crut y être arrivé, il se garda bien d'aller tout droit à l'évêque de Gand, et il commença par abattre tous les appuis que celui-ci aurait pu invoquer.

De ce moment il tourna le dos à ces principes constitutionnels et à ces doctrines de liberté qu'il reprochait encore aux catholiques de ne pas aimer assez.

A l'ouverture de la seconde session des états généraux<sup>1</sup>, le

La proposition de M. Van Lynden est du 30 décembre 1816.

président, M. Van Lynden, confident du roi, essaya de faire supprimer indirectement le droit de pétition. Battu de ce côté, le gouvernement fut plus heureux contre la presse. Il s'imagina de faire revivre un arrêté dictatorial, rendu en vertu des circonstances exceptionnelles de 1815, et de compléter cette législation, improvisée sous les baïonnettes, par de nouveaux articles non moins rigoureux <sup>1</sup>. Et immédiatement il fit l'application de ce code à un journal, *le Spectateur*, dont M. l'abbé de Foëre était le rédacteur, et dont on soupçonnait M. de Broglie d'être le patron.

Je suis forcé de remarquer que le roi enleva aux catholiques leur meilleur moyen de défense sans qu'ils s'en doutassent, pour ainsi dire. En tout pays, cette masse de citoyens honnêtes qui ne demandent que le maintien de l'ordre public est assez disposée à se livrer, pieds et poings liés, à ceux qui veulent bien se charger du soin de la protéger. Dans son amour extrême pour la plus grande tranquillité, elle se laisse aisément enlever tous les postes qu'elle ne garderait qu'à condition de les défendre. Le régime de la liberté n'étant en définitive qu'une lice ouverte à tout venant, ces hommes pacifiques ont pour toutes les institutions et les choses qui s'y rattachent une répugnance d'instinct que la raison et la nécessité ne parviennent pas toujours à détruire complètement. Je ne m'étonne donc pas que la liberté de la presse, dont les passions et le mensonge usent souvent avec tant d'éclat et de succès, fût une arme particulièrement suspecte aux yeux des catholiques belges de cette époque, et qu'ils aient tenu assez médiocrement à la conserver, égarés d'ailleurs par le chimérique espoir de la voir également ravir à leurs adversaires. Mais je dois avouer que le roi ne leur offrait pas même ce leurre séduisant; car, tandis qu'on poursuivait *le Spectateur*, tout était permis aux feuilles les plus contraires à leur culte et à leur foi.

Je ne puis dire, sans que la rougeur me monte au front, ce qu'il fallut d'excès et d'humiliations pour les tirer de leur léthargie et pour empêcher que la dernière étincelle de l'indépendance ne s'évanouît dans le cœur de ces provinces, si fières et si fortes sous Joseph II.

<sup>1</sup> Les mesures législatives contre la presse avaient précédé la proposition de M. Van Lynden. Elles dataient du 28 septembre, même année.



Elles restèrent à peu près indifférentes à la persécution qui atteignit M. l'abbé de Foëre. Celui-ci n'était pas un homme de polémique ardente; c'était un prêtre pieux, paisible, occupé d'œuvres de bienfaisance. Il dirigeait à Bruges des établissements et des écoles qu'il avait fondés en faveur des classes pauvres. Son journal traitait les questions d'un point de vue général, élevé. Il descendait rarement dans le domaine de la politique. Cependant, en face des dangers de la foi, il ne put se taire : il les dévoila <sup>1</sup>. Ce fut le signal d'une série de vexations et de châtements de toute nature <sup>2</sup>.

J'insiste sur un point essentiel. Les esprits, si agités par la promulgation de la loi fondamentale, s'étaient calmés. La colère royale s'était contenue au milieu de la lutte; elle ne fut pas un de ces mouvements passionnés, toujours dangereux à ceux qui s'y laissent emporter, mais que l'impatience explique. Non, elle était froide et raisonnée.

La constitution était alors en vigueur; les catholiques s'y soumettaient, mais Guillaume, lui aussi, l'avait jurée. Tenait-il sa parole? La liberté des cultes était reconnue par les catholiques, mais leur propre culte était-il libre? Tel fut le sujet de trois articles dont l'auteur soutenait que les principes récemment imposés à la Belgique n'étaient pas appliqués par le gouvernement dans leur véritable esprit.

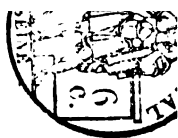
« Il est surperdu, écrivait-il, d'expliquer ce qu'on entend généralement par protéger une religion, lui garantir une liberté d'exercice, lui assurer son état et sa liberté; il n'est personne qui n'entende par là la garantie de l'exercice et de l'application des principes de cette religion, tels qu'ils sont reconnus, et non tels que le ministère voudrait les fabriquer. »

*Il n'est personne!* M. l'abbé de Foëre s'avancait trop. Au contraire, il y a toujours eu une race despotique qui ne s'épuisera jamais et qui pensera éternellement comme les ministres du roi des Pays-Bas.

« Cependant, ajoute-t-il avec un étonnement qui l'honore, ces mots, dans le sens du gouvernement, signifient : subjuguier la religion, renverser ses principes, enchaîner son exercice, lui ôter sa liberté. Cette interprétation est hautement avouée par ses œuvres. »

<sup>1</sup> Guillaume voulait, de l'aveu des Hollandais, établir la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir religieux. Voir *Hist. du royaume des Pays-Bas*, t. III, Pièces justificatives. Discours de M. Van Alphen, note QQ.

<sup>2</sup> Février 1817.



Suivent les preuves.

Le prêtre s'élève alors avec énergie contre la domination qu'un gouvernement non catholique prétend faire subir à l'Église.

« La sujétion du clergé, s'écrie-t-il, devient destructive de la religion, dès que, entre les mains du pouvoir, elle est un perfide moyen pour faire céder le clergé à ses absurdes prétentions <sup>1</sup>. »

Il proteste ensuite au nom du droit commun :

« On ne se contente pas d'imiter Bonaparte, mais on renchérit beaucoup sur lui... Le peuple belge est donc déçu dans cette juste espérance, comme dans tant d'autres, que la liberté civile ne serait plus un vain nom <sup>2</sup>. »

On ne se persuade pas assez qu'il en est des contrats politiques comme de tous les contrats. Chacune des parties en accepte volontiers les avantages, mais n'en subit les charges qu'autant que l'autre y tient la main. Pour que les promesses des gouvernements deviennent une vérité, il faut qu'elles soient toujours une nécessité pour eux. Quoique leur autorité n'ait pas de meilleure base que le respect des droits des peuples et des citoyens, cette autorité tend naturellement à écraser son piédestal, au risque de se renverser sur lui.

Cette vérité est frappante surtout à l'égard des droits de la conscience et de l'Église. Le pouvoir n'est pas plus le protecteur né de la religion, surtout quand il n'est pas catholique lui-même, qu'il ne l'est de la liberté à laquelle il préfère toujours le despotisme.

L'abbé de Foëre enregistre avec douleur une nouvelle preuve à l'appui de ce trop simple axiome.

« Que dans notre royaume, dit-il, les coups portés à la religion partent du même point d'où devrait partir sa défense (du gouvernement!), que ses défenseurs établis par la constitution (le roi et ses ministres!), que ses protecteurs civils eux-mêmes dirigent contre elle leurs attaques... qu'ils entravent sa marche et son gouvernement en prétendant la diriger et lui commander eux-mêmes, voilà ce qui est à la fois le comble de l'iniquité et de la désolation <sup>3</sup>. »

Il est vrai que si la constitution, dans ses articles relatifs à la liberté et à la protection des cultes, était contradictoire avec elle-même, la conduite du roi n'était pas moins inconciliable avec les textes les plus précis de la constitution.

<sup>1</sup> *Spectateur*, 20<sup>e</sup> livraison, t. VI, pages 169, 170, 173, 176.

<sup>2</sup> *Spectateur*, t. VI, p. 180.

<sup>3</sup> *Spectateur*, t. VI, p. 174.

## L'abbé de Foëre concluait :

« Nous ignorons si la voix de la justice, si l'ascendant de la raison ramèneront un jour notre gouvernement à des mesures d'équité et de modération, et le contiendront dans les bornes éternelles que la nature et l'objet de ses fonctions lui ont assignées...

« Quel avenir consolant s'ouvrirait pour les catholiques du royaume si le gouvernement était pénétré des mêmes sentiments que ceux contenus dans le bref de Sa Sainteté, adressé à l'évêque de Gand... On garantirait aux catholiques la sûreté de leurs consciences; leur religion opprimée par une partie des lois constitutionnelles serait au moins tolérée, et leurs principes ne s'opposeraient plus à ce qu'ils remplissent dans l'Etat des fonctions publiques <sup>1</sup>. »

Quoi de plus juste, quoi de plus libéral, quoi de plus constitutionnel qu'un tel vœu! Voilà pourtant les propositions que les gens du roi signalèrent comme les plus coupables de la volumineuse publication où elles se trouvaient éparses! Voilà les outrages, les injures et les provocations auxquelles on appliqua des lois destinées à prévenir la *sédition* et les *révoltes*!

J'ai dit le crime; je vais dire comment fut traité le criminel.

Un dimanche <sup>2</sup>, à quatre heures et demie du soir, l'abbé de Foëre venait d'entendre les vêpres. Il est arrêté à la porte de l'église, au milieu de la foule étonnée: on le traîne en prison, on le met au secret. Un mois après <sup>3</sup>, une Cour dont il avait justement contesté la compétence le condamne à deux ans d'emprisonnement qu'il subit.

Ensuite on le frappa dans ses amis et ses défenseurs. Son imprimeur, qui s'était d'abord dérobé, puis livré de lui-même à la justice, fut aussi puni d'une amende. L'intimidation ne s'arrêta pas là. Un autre journal, *le Vrai Libéral*, avait osé donner une marque de sympathie au *Spectateur*, et dit qu'il voyait dans l'établissement d'une Cour extraordinaire à Bruxelles et dans la sévérité de ses jugements « une double atteinte à la liberté de la presse et à la liberté individuelle. » Il aggrava son attentat en publiant le nom des juges qui avaient signé l'arrêt. Pour ce fait il fut poursuivi en *calomnie*, et condamné encore à la prison et à l'amende.

C'est alors que le roi se retourna contre l'évêque de Gand.

Celui-ci n'avait épargné aucune des démarches qui, sans blesser sa conscience, eussent pu amener un rapprochement. En

<sup>1</sup> *Spectateur*, t. VI, 26<sup>e</sup> livraison, p. 184. — *Ib.*, t. V, 15<sup>e</sup> livr. p. 310.

<sup>2</sup> 9 février 1817.

<sup>3</sup> 19 mars.

1815 il demanda et obtint une audience royale, où il parla d'une manière aussi respectueuse que digne. Plus tard il écrivit à la reine, dans l'espoir que *cette démarche dissiperait les nuages* qui subsistaient encore. Tout cela n'y fit rien. Guillaume n'attendait qu'un prétexte, et il ne se soucia pas même de sauver les apparences.

La princesse d'Orange était sur le point d'accoucher. L'évêque de Gand consulta Rome sur la conduite qu'il aurait à tenir dans le cas où l'on demanderait à cette occasion des prières publiques. La réponse fut favorable au roi. Tel fut le principe pourtant et le fond du procès contre l'évêque de Gand, procès dans lequel on eut soin d'envelopper d'une manière rétroactive la permission qu'il avait donnée d'afficher dans sa cathédrale *deux brefs d'indulgence* relatifs à un *jubilé* et son ancienne participation au *jugement doctrinal*.

L'arrêt de la Cour de Bruxelles contre *Maurice de Broglie, fugitif ou latitant*, ne lui reproche pas autre chose. Mais elle déclare le *susdit de Broglie* convaincu : « 1° d'avoir, en août 1815, par un écrit contenant des instructions pastorales et intitulé *Jugement doctrinal*, critiqué et censuré un acte émané de l'autorité publique; 2° d'avoir, depuis 1815 et notamment en 1816, et même postérieurement, *sur des questions ou matières religieuses*, entretenu des correspondances avec une cour étrangère. »

Puis, considérant

« Que ces faits constituent un CRIME POLITIQUE, la Cour condamne le coupable à la DÉPORTATION, après exposition publique. »

Je me garderai bien d'ajouter aucun commentaire à ces motifs et à cette peine.

Mais l'évêque de Gand s'était réfugié en France; il ne fallait pas qu'il échappât à la honte du supplice. On prit dans la prison de Gand deux scélérats condamnés pour vol avec effraction. D'après le Code d'instruction criminelle, l'un aurait dû être exposé le 15, l'autre le 22. On retarda l'exposition du premier de quatre jours, on avança de trois celle du second, et le 19 on planta sur un poteau le nom et la condamnation de l'évêque entre ces deux misérables larrons. Le gouvernement ne se figurait pas que la flétrissure pût retomber sur lui-même.

Bien plus, comme l'indignation publique ne se traduisait que par les gémissements secrets des fidèles, il persévéra dans la

voie de la persécution. Il s'imagina d'empêcher les vicaires généraux de M. de Broglie d'administrer au nom du proscrit. Le directeur des cultes, M. Goubau, soutint que celui-ci avait perdu son titre d'évêque en même temps que sa qualité de citoyen par la mort civile. Ni les grands-vicaires ni le chapitre n'admettant cette doctrine, M. Goubau essaya de les effrayer par des menaces et de les prendre par la famine. Il leur écrivit un jour :

« Messieurs, vous ne serez pas étonnés si je suis obligé de mettre un embargo sur votre traitement, jusqu'à ce que vous vous soyez rendus à mon invitation. Je suis, je pense, en droit de refuser paiement à qui refuse service<sup>1</sup>. »

Bientôt les courageux représentants de l'évêque parurent à leur tour à la barre. Mais l'opinion commençait enfin à se prononcer : ils furent acquittés.

Malgré le temps d'arrêt qui suivit, la religion paraissait alors, à ses plus inébranlables défenseurs, enfermée dans un labyrinthe sans issue. Nul n'aurait encore pensé qu'elle pût en sortir par la liberté. Cependant ceux qui, inspirés par la foi, firent à cette époque tout ce qui était en eux pour la sauver, ceux-là préparèrent réellement l'avenir qu'ils remettaient aveuglément aux mains de Dieu. Le courage, l'intelligence vraie de la situation manquaient encore aux individus comme aux masses ; mais il n'est pas d'âme quelque peu chrétienne qui ne se retrempe dans la persécution. À l'exemple des confesseurs et dans l'émotion même du péril et de la résistance, l'esprit retrouve une lucidité et une force qu'il ne se soupçonnait plus. Dieu alors bénit les intentions pures en les éclairant, et il ouvre de nouvelles routes à ses serviteurs en leur faisant sentir qu'ils ont des forces pour y marcher.

C'est ce qui arriva en Belgique. M. de Broglie mourut dans l'exil, sans avoir pu prévoir la fin des souffrances de son Eglise. Il n'eut pas le temps de prendre part à la lutte constitutionnelle des catholiques ; peut-être ne l'eût-il pas comprise durant sa vie. Et cependant, il en fut le premier héros après sa mort ; l'aurole du martyr servit de flambeau à la génération plus heureuse qui le suivit.

J'ajouterai immédiatement que le premier germe de l'union entre les catholiques et les libéraux fut déposé dans le sein des uns et des autres le jour où une fouille jusque-là peu favorable

<sup>1</sup> *Hist. des Pays-Bas*, t. III. Pièces justificatives.

à la foi, *l'Observateur belge*, protesta avec énergie contre l'acharnement avec lequel le pouvoir poursuivait l'évêque de Gand.

Ce germe devait dormir encore plus de dix ans.

Mais l'expérience ne tarda pas autant à prouver que, la liberté de conscience et de culte étant la première et la plus précieuse de toutes les libertés, ruinée, elle les entraîne l'une après l'autre dans sa chute. L'avenir devait compléter la leçon et démontrer avec la dernière évidence que restaurer l'une c'est s'engager et se contraindre pour ainsi dire à relever toutes les autres et à rebâtir tout l'édifice sur sa pierre angulaire.

En 1817, la campagne contre l'Eglise ayant à peu près réussi, les Hollandais la reprirent contre d'autres droits que les Belges défendirent avec autant de mollesse.

Je n'ai pas l'envie de me faire l'apologiste sans réserve de la presse et du barreau, ces deux organes si souvent trompeurs de l'opinion publique; mais c'est leur honneur qu'aucun gouvernement ne nourrisse des pensées de despotisme sans qu'il s'en défie et sans qu'il tâche de les bâillonner. Napoléon n'aimait ni les *idéologues* ni les *bavards*, et beaucoup d'hommes politiques qui n'ont ni le génie ni la franchise de l'empereur pensent comme lui. Pour moi, je ne nie pas que ces deux classes d'hommes n'aient fait souvent beaucoup de mal; mais je remarque qu'on les a plus d'une fois traités comme s'ils pouvaient en empêcher aussi beaucoup.

Les uns et les autres étaient restés assez indifférents au sort des évêques et des prêtres; leur tour vint après ceux-ci.

Le ministère se renferma du reste dans les formes de la légalité. Il profita d'abord de la bonne volonté des Chambres pour renforcer encore sa législation contre les écrits politiques. Il alla même si loin qu'il finit par laisser les états généraux; mais il se consola de n'avoir pas obtenu davantage en usant à la rigueur de ce qu'on lui avait laissé prendre.

Alors ce fut un débordement de procès, un massacre de journaux. Le *Journal de la province d'Anvers*, le *Flambeau*, le *Vrai Libéral* se virent successivement frappés, bâillonnés; *l'Observateur* resta sur le carreau. Le *Spectateur* lui-même s'abstint de

toute polémique. L'affaire de Vanderstraëten mit le comble à la terreur.

Celui-ci se vit poursuivi d'abord pour un livre qu'il n'avait pas fait. Du moins n'avait-il encore publié que le premier volume de son ouvrage : *De l'État actuel des Pays-Bas*. Ce volume ne traitait que des questions d'économie politique ; mais le second devait s'occuper de la responsabilité ministérielle, de l'organisation de l'ordre judiciaire, de l'inamovibilité des juges, de la conservation du Code civil français, de l'abolition du *Placetum regium*, de la liberté de la presse. Vanderstraëten fut jeté en prison, mis au secret ; condamné une première fois à 3,000 florins d'amende, il le fut bientôt une seconde<sup>1</sup> comme rédacteur d'un journal intitulé *l'Ami du Roi et de la Patrie*. Malade déjà, il n'obtint que quelques heures avant sa mort la grâce de sortir de son cachot. On avait enfermé son fils pour n'avoir pas voulu déposer contre son père. Il n'y eut pas jusqu'aux avocats qui l'avaient défendu qu'on suspendit de leurs fonctions et qu'on emprisonna comme lui.

Le barreau et la presse gardèrent désormais le silence ou ne parlèrent plus que pour ne rien dire. Les Belges virent disparaître leurs garanties politiques aussi froidement que leurs libertés religieuses. C'était une pente naturelle ; on descendait un degré après l'autre.

Il y avait encore un pas à faire.

Les droits que les constitutions accordent aux citoyens sont comme les remparts d'une place de guerre. Certains hommes d'État oublient que ces moyens de défense n'ont de valeur qu'avec des troupes pour les occuper et des canons pour les armer. Au contraire, on voit des spéculateurs qui se plaignent qu'on ne laisse pas à la culture ces terrassements improductifs, sans lesquels il n'y aurait pourtant de sûreté ni pour leurs biens ni pour leur vie. Ce sont ces derniers qui dominaient alors en Belgique.

Tout était alors sacrifié à l'intérêt matériel. Guillaume avait cherché à attirer et à fixer les esprits de ce côté : il y parvint. Je dirai brièvement le profit que lui et les Belges en tirèrent.

<sup>1</sup> 30 janvier 1823.

Il avait l'esprit hollandais, financier, agioteur; personnellement il fit de bonnes affaires et il en fit faire aux siens. Par ceux-ci j'entends sa famille, ses ministres, et bon nombre de capitalistes de La Haye et d'Amsterdam, avec lesquels il exploita la fortune publique, de compte à demi, disait-on.

Sans ajouter trop de créance à tous les reproches auxquels sa mémoire est en butte, il y a trois faits qui coïncident malheureusement pendant tout son règne; ces trois faits sont: le désordre du trésor, l'accroissement de la dette nationale et du déficit, l'augmentation corrélatrice de la richesse privée du prince.

Je n'entre pas dans les détails. Je me bornerai à signaler le principe et les plus remarquables traits de ce scandale.

Le germe en était dans la loi fondamentale. En reconnaissant à la nation le droit de contrôler les dépenses publiques, elle rendait ce droit illusoire par la création de deux budgets: l'un *annuel*, public; l'autre *décennal*, tout à fait secret pendant dix années, à peu près aussi secret après cette période de temps. Ce second budget était le chaos où venaient nécessairement s'entasser tous les comptes embrouillés, de manière à défier par ses ténèbres l'œil le plus perçant et le plus exercé.

Une fois ce gouffre ouvert, une série de mauvaises opérations y aboutirent. Je ne citerai que celles qui eurent rapport à l'ancienne *dette hollandaise*, au *million Merlin*, et au *syndicat d'amortissement*.

Guillaume avait annoncé qu'il restituait leur primitive valeur aux titres de l'ancienne dette de Hollande, brutalement rédnite au tiers par Napoléon. Rien de plus généreux en apparence; mais, au fond, il y avait à payer les frais de la guerre contre la France, et il s'agissait de se procurer de l'argent plutôt que d'en rendre. Les rentiers ne durent donc rentrer dans l'intégrité de leur droit que moyennant de nouveaux versements ou *arrosemens*, lesquels, étant forcés à peine de déchéance, achevèrent de faire passer les vieilles créances des mains de leurs propriétaires dépossédés dans celles des gros banquiers qui en avaient déjà accaparé la plus grande quantité. Ces banquiers eurent tous les bénéfices de l'opération; l'Etat en supporta les charges.

Puis, la dette ainsi accrue se divisa en *dette active* et en *dette différée*, dont les titres furent soumis à un tirage annuel pour entrer dans la dette active qui, seule, portait intérêt. En même



dais, il enfla leur orgueil ; par ses intrigues contre l'autre parti il l'exaspéra <sup>1</sup>.

Il avait déjà l'odieux de la présentation du projet ; il revendiqua encore la responsabilité de son adoption. Il fit la faible majorité à laquelle la loi passa.

La représentation étant égale pour les Hollandais et pour les Belges, ceux-ci votant dans un sens, ceux-là dans l'autre, il aurait pu y avoir partage. L'administration se mit en campagne ; elle employa les ordres, les menaces. Elle obtint qu'un député de la Flandre orientale manquât au vote *pour cause d'indisposition*. Un autre, député du Hainaut, reçut l'ordre de se rendre immédiatement dans sa province pour y remplir ses fonctions de substitut près la cour d'assises. Un Hollandais étant mort, son successeur fut nommé dans les huit jours et prit part au scrutin. Des orateurs du Midi s'écriaient qu'on *décimait* la représentation nationale ; d'autres conjuraient encore leurs frères du Nord de se joindre à eux au nom de la patrie et du salut commun. Le Nord restait impassible.

Un seul Hollandais répondait à cet appel. Trois Belges trahirent leur mandat. La loi fut acceptée par cinquante-cinq voix contre cinquante et une.

Nous sommes arrivés en 1822.

Les Belges se sont vus successivement frappés dans la liberté de leurs consciences, dans l'intégrité de leurs droits politiques, enfin jusque dans ces intérêts matériels auxquels ils ont fait tant de sacrifices. Ils ont beau sentir enfin le joug, en gémir, se plaindre, exalter, outre mesure peut-être, leurs défenseurs, Dotrengé et Reyphins, ceux-ci avouent eux-mêmes leur impuissance à les protéger et à les sauver.

Quant au gouvernement, il les traite comme s'il n'avait plus rien à craindre ni à ménager. Il semble persuadé qu'après avoir subi tant d'humiliations et brisé eux-mêmes leurs armes défensives, ils ne peuvent plus que crier, mais sans se défendre.

Il avait raison pour un temps, non pour toujours.

<sup>1</sup> *Recueil des pièces relatives au nouveau système des finances du royaume des Pays-Bas*, comprenant aussi les opinions émises et les discours prononcés dans les états généraux les 28, 29 et 30 juin 1821. La Haye, 1822.

## 1825. — POINT D'ARRÊT.

De nom et de droit, les Pays-Bas formaient alors une monarchie constitutionnelle et représentative; de fait, Guillaume exerçait un pouvoir absolu.

De 1822 à 1825, il ne se passa rien d'important; mais cette dernière date fixe la dernière heure de cette apogée et la première de la décadence.

Jamais jusque-là l'autorité n'avait éprouvé un véritable échec. Elle avait rencontré des difficultés et des embarras, mais point d'obstacles insurmontables. Elle avait excité des murmures, de l'indignation; le mécontentement n'avait pu s'élever jusqu'à l'énergie d'une opposition nationale qu'au moment où la prospérité du pays s'était vue frappée d'un coup mortel. Et alors même, après l'émotion du moment, les populations étaient retombées dans le calme de la résignation ou du désespoir.

Tant de germes de rancune, déposés successivement dans les masses et réchauffés les uns par les autres, pouvaient sans doute y fermenter; mais cette masse, indifférente aux questions religieuses, inaccoutumée aux débats politiques, incapable même de défendre ses intérêts matériels, par quoi donc et quand pourra-t-elle être remuée? comment parviendra-t-elle à secouer son apathique sommeil?

C'est là ce que je dois dire maintenant.

La Belgique aurait pu s'attacher de cœur à sa nouvelle dynastie. Longtemps après que son affection eut été dédaignée, elle tint au trône par le sentiment de ses besoins; mais ses besoins n'étant pas satisfaits, elle n'obéit plus qu'à la crainte. La crainte est le nœud le moins sûr entre un prince et ses peuples. Guillaume avait peur de son côté, et c'est pour cela qu'il voulut les diviser au lieu de les fondre. Il est déjà parvenu à refaire deux nations des Belges et des Hollandais; voici qu'il va tâcher de constituer deux camps au sein même de la Belgique. Ce sera une pure intrigue. L'intrigue la plus habile ne résiste pas à la nature des choses; vaincue, elle ne lui laissera plus que le refuge incertain de la force.

En France, on a souvent dit aux catholiques, depuis quelques années: « Vous voulez vous prévaloir de la Charte! Vous

n'en avez pas le droit. Ce n'est pas vous qui l'avez faite ; elle a été faite malgré vous et contre vous ! » Je n'examine pas la valeur de l'argument, qui se retourne de lui-même contre ceux qui s'en servent, puisqu'un contrat conclu entre plusieurs parties n'est évidemment que plus obligatoire pour celui des contractants qui en a dicté les conditions avec le plus de liberté et d'autorité. Je remarque seulement que, si jamais l'objection eût pu être faite, c'eût été contre les Belges, à propos de la loi fondamentale. Ce qui ne les empêcha pas de s'y rallier sincèrement et d'y puiser assez de force pour chasser ceux qui, après la leur avoir imposée, refusaient à leur tour d'y obéir.

Jusqu'ici il y a bien peu de chose qui m'appartienne dans ces articles ; je n'ai fait, le plus souvent, qu'analyser et résumer le livre de M. de Gerlache. Je sens le besoin de m'effacer désormais encore davantage, pour laisser à sa parole tout son poids et toute son intégrité. Je voudrais qu'il me fût permis de réimprimer tout entier son récit dans ces pages ; je voudrais qu'il fût lu par tous ceux qui ont dans l'âme quelque sympathie pour les grands tableaux du passé, quelque respect pour les enseignements que l'expérience des événements et des hommes prodigue à la postérité, et même aux générations contemporaines.

Ce n'est plus d'ailleurs l'historien seul qui parle, c'est le politique. Ses mémoires ne sont que la reproduction vive et concise des discours et des écrits qui remplirent une lutte pleine d'intérêt, et dont M. de Gerlache fut non-seulement le témoin, mais l'un des principaux acteurs. On le sent bien à la chaleur du style, à la netteté des souvenirs, c'est le soldat qui est descendu et qui a combattu dans la mêlée. Mais depuis il a quitté l'arène, et dans la retraite, loin des passions et du bruit, il a médité, il a réfléchi, il a repassé à un crible sévère et les actes et jusqu'aux impressions de sa vie. Il n'est rien de si noble, de si utile aussi, et de si lumineux, que cette espèce d'examen de conscience, ramenant sous les yeux du vieillard, au soir de son existence, toutes les phases de sa carrière, et les jugeant avec une impartialité, une austérité même, qui vaudront à ses appréciations l'assentiment de l'avenir.

Certes, je ne voudrais pas en affaiblir l'effet ; mais j'avouerais

avec franchise que j'ai un autre motif non moins impérieux de réserve.

Je veux parler des rapports et des similitudes extraordinaires qui existent entre l'ensemble des faits qui se passèrent alors en Belgique et un autre ordre de faits qui nous touchent de bien plus près. Je ne puis me refuser à reconnaître cette ressemblance ; mais il ne me convient pas d'y insister. Je craindrais, si je me laissais aller à en retracer moi-même les traits, que mon imagination n'exagérât la réalité, et, si j'ajoutais quelque commentaire, que la note ne nuisît au texte. Dans l'un et l'autre cas, j'aurais manqué le but de ce travail ; car s'il n'a qu'un caractère purement historique, si ce n'est qu'une dette d'hommages et d'admiration payée au courage de nos frères, au moins ne dois-je pas laisser soupçonner que j'ai façonné leurs annales dans des vues de parti. Si au contraire j'ai pu avoir, non pas des vues de ce genre, mais un autre dessein ; si ma pensée se reporte forcément des études que j'ai faites de l'autre côté de nos frontières aux affaires qui se développent de notre côté ; si je suis intimement persuadé qu'une expérience si voisine de nous par les lieux, si rapprochée par les temps, ne peut pas, ne doit pas être perdue, alors combien plus suis-je forcé de désirer que la leçon garde toute l'autorité du nom, du caractère, de la position de M. de Gerlache, puisqu'elle nous frappera d'autant plus que personne ne peut dire qu'il ait songé à nous la faire.

Je ne m'excuserai donc pas de trop citer, mais de ne pas citer davantage.

La querelle religieuse assoupie fut réveillée par les arrêtés de 1825, relatifs à l'enseignement. Alors, pour la première fois, elle remplit une double sphère. Débattue entre le gouvernement et l'Eglise par voie administrative et diplomatique, elle le fut, au point de vue constitutionnel, dans la seconde Chambre des états généraux.

Ces quatre arrêtés se succédèrent rapidement.

Le premier (du 14 juin) ferme toute maison d'éducation non autorisée dans le délai de trois mois ; soumet toute maison ou école qui s'ouvrira désormais à la nécessité d'une autorisation ; exige des brevets de capacité de tout individu qui voudra en-

seigner les langues anciennes à des enfants de plus d'une famille.

Cet arrêté part de ce principe que la loi fondamentale *confie à la sollicitude de l'autorité l'instruction publique*. J'oubliais un autre motif. « Il s'agit, dit l'arrêté, de *favoriser ce qui peut rendre les jeunes gens plus habiles à devenir des ecclésiastiques instruits pour l'Église romaine.* »

Ceci rappelle les intentions pieuses de Joseph II. Tout le plan de l'empereur reparut bientôt.

Le second arrêté (aussi du 14 juin), pour suppléer à l'insuffisance de l'instruction donnée aux jeunes lévites, érige un *collège philosophique*.

Le troisième (promulgué le 11 juillet) déclare qu'à dater de ce jour nul ne sera plus admis à entrer dans les séminaires *épiscopaux* qu'après avoir passé par le *collège philosophique*.

Le quatrième (14 août) est dirigé contre les jeunes Belges qui auraient fait leurs études hors du royaume. Ils ne seront admissibles à aucune fonction, ni de l'Etat ni de l'Eglise.

« Il est à craindre, disait-on, que ces jeunes gens ne puissent dans quelques-unes des écoles étrangères des *principes en opposition aux institutions nationales.* » Les Jésuites n'étaient pas alors en Belgique, mais ils étaient en France. Cela valait bien la peine qu'on violât ce fameux principe de la loi fondamentale: admissibilité de tous les citoyens aux charges publiques.

Il est certain que ces arrêtés n'étaient pas moins contraires aux droits civils et politiques de la nation qu'à la liberté de l'Eglise. Ils n'en reçurent pas moins une exécution immédiate. Plusieurs collèges libres furent fermés, notamment à Liège, à Malines, à Alost. Tenus par des prêtres ou des laïques, c'étaient toujours des collèges catholiques; on toléra les autres. Cela fit que les libéraux ne se plaignirent pas. Enchantés de fonder des *écoles mutuelles*, ils applaudirent à l'expulsion des *Frères de la Doctrine chrétienne*, qui, acceptant toutes les conditions requises, s'étaient établis à Namur, à Dinan, à Tournay. Écoutons M. de Gerlache: « Ce n'étaient, assurait-on, que des *Jésuites déguisés*, des missionnaires de l'*ultramontanisme* et de la France, qui venaient tramer quelque révolution en Belgique <sup>1</sup>. »

D'un autre côté, Guillaume avait tout combiné pour dompter

<sup>1</sup> *Hist. du royaume des Pays-Bas*, t. I, p. 377.

la résistance probable des chefs des diocèses. A leur tête il avait placé, non pas un homme de scandale (c'eût été soulever l'opinion), mais un vieillard personnellement respectable, dévoué à la couronne, faible, infirme, qu'il savait d'un caractère timide, qu'il croyait d'un esprit peu éclairé. Tel était M. de Méan. Mais on avait compté sans la conscience du prélat, sans les conseils des prêtres zélés qui l'entouraient, surtout sans la grâce de Dieu qui éleva son intelligence et fortifia son courage. On s'était figuré qu'il prêterait un aveugle concours aux volontés royales. Les gouvernements n'ont jamais su depuis les Césars ce que c'est qu'un évêque.

La correspondance de l'archevêque de Malines avec M. Goubau montre, en regard de ce combat entre les misères de l'homme et la force dominante de la foi, jusqu'où peut aller l'insolence des agents subalternes quand ils se croient soutenus par l'autorité supérieure.

M. de Méan écrivait à M. Goubau, le 21 juillet :

« Je ne dois pas vous dissimuler, Monsieur le Baron, que les deux arrêtés du 14 juin ont été *un coup de foudre*, non-seulement pour les chefs de diocèse, mais pour tout le clergé en général et pour tous les catholiques.

« Je ne vous dissimule pas non plus, Monsieur le Baron, l'extrême perplexité dans laquelle je me trouve, perplexité qui est au-dessus de mes forces physiques et morales. *D'un côté, si je fais à Sa Majesté les représentations que mon devoir m'oblige de lui faire, je crains d'encourir sa disgrâce ; et de l'autre, si j'adhère purement et simplement, je suis perdu de réputation dans l'opinion publique, non-seulement du royaume des Pays-Bas, mais de tous les pays catholiques qui ont les yeux ouverts sur la conduite que je vais tenir*<sup>1</sup>. »

M. Goubau voulait absolument contraindre l'archevêque à assumer la curatelle et la responsabilité du collège philosophique. N'ayant pu l'attirer à Bruxelles, il alla le chercher pour le lui persuader. A son retour, le directeur des cultes écrivit à M. de Méan :

« Je suis revenu à Bruxelles, *peu satisfait*, comme Votre Altesse Catholique peut bien le penser... ; pas moins, je ne puis que l'inviter encore de la manière la plus pressante d'y songer sérieusement avant de se déterminer à prendre vis-à-vis du roi une attitude que Sa Majesté *regarderait décidément comme très-hostile*, et à laquelle elle serait d'autant plus sensible qu'elle tient d'une manière dont on ne peut guère se former d'idée à l'exécution de ses arrêtés, auxquels elle a été portée dans l'intérêt de notre sainte religion.

« Réfléchissez, je vous prie, aux suites qui vont résulter de cette affaire, tant pour vous, Monseigneur, que pour votre diocèse, votre grand séminaire et pour

<sup>1</sup> Cette pièce, et plusieurs autres que je vais citer, ont été extraites des archives de l'archevêché de Malines et publiées *in extenso* par M. de Gerlache dans son troisième volume, notes F, G, K, I.

la religion catholique en général dans tout le royaume ; car votre conscience, que vous alléguiez, sera regardée, et pas sans raison, comme un simple prétexte, etc. »

Pendant l'épiscopat belge s'était adressé à Rome. Monseigneur Mazio loua les chefs de diocèse de s'être réunis pour faire une réclamation commune, et ajouta que, de son côté, le souverain Pontife avait adressé une note très-énergique au gouvernement du roi par l'entremise de M. le chevalier Reynhold, envoyé en cour de Rome. Il recommandait enfin aux évêques de ne coopérer en rien à l'exécution des arrêtés.

Cette instruction fut suivie. D'ailleurs, quoiqu'elle n'ait pas été alors communiquée directement aux ministres, elle fut répandue dans le public et citée dans les Chambres. C'est ce qui valut à l'archevêque une nouvelle admonestation.

M. Goubau, cette fois, commença par déclarer que la lettre de Mgr Mazio était « un appel direct à la désobéissance, pour ne pas dire davantage. » Mais il insista bien davantage pour prouver qu'elle était « un empiètement formel sur les droits des évêques du royaume. »

Voici comment il reprenait à ce sujet l'archevêque :

« C'était à vous, Monseigneur, à vous seul, à agir, et nullement à demander ou à attendre des directions ou des dispositions du Pape. Ce sont les évêques qui sont établis par le Saint-Esprit pour gouverner leurs églises : Posuit vos Spiritus Sanctus episcopos regere Ecclesiam Dei. (Act. Apost. c. XV, v. 28.) Certes, reconnaissons-nous dans le chef visible de l'Eglise la primauté d'honneur et de juridiction ; mais cette éminente prérogative ne lui donne nullement le droit de s'ingérer dans les diocèses de nos évêques. »

Exhortations, citations, préceptes, tout est textuel, tout est écrit de la main de M. Goubau. Il est vrai qu'il était catholique, et catholique de tradition, comme on va voir :

« Ce sont là, reprend-il, des maximes qui tiennent aux constitutions fondamentales du pays, auxquelles on a été de tout temps fortement attaché en Belgique, au point que lorsque les évêques, soit par défaut de connaissance de leurs droits, soit par faiblesse, ont pris leur recours vers le Pape pour des objets desquels il ne lui appartient pas de connaître, le gouvernement les a rappelés à l'ordre. »

Pour ramener le prélat à la discipline de l'Etat, M. Goubau lui intime donc la défense de continuer toute correspondance avec le Saint-Siège. Puis, à propos de la publicité de la lettre même de Mgr Mazio, il termine ainsi :

« C'est ce qui prouve, Monseigneur, que vous êtes entouré de gens qui abusent de votre confiance, qui vous exposent à des désagréments, etc., etc. Je ne dois pas dissimuler à Votre Altesse Catholique que le roi a chargé le ministre

de la justice de faire faire les recherches nécessaires pour parvenir à connaître les personnes par le fait desquelles la publication a eu lieu. »

Ces gens qui attirèrent quelques désagréments au vénérable prélat, mais auxquels il dut le salut de son honneur pour le moins, c'étaient M. Barret, grand-vicaire à Liège, M. Van Bommel, aujourd'hui évêque de Liège, M. Sterckx, aujourd'hui cardinal, archevêque de Malines, et un simple avocat de La Haye.

M. de Méan ne crut pas devoir pousser plus loin la controverse; mais, craignant que son silence ne fût considéré comme acquiescement, et voulant (ce sont ses propres expressions) laisser à *perpétuelle demeure un monument de son innocence*, il fit une réfutation aussi ferme dans la forme que solide au fond, et qui, communiquée au Saint-Siège et à la cour, resta en copie aux archives de l'archevêché.

Rome, les évêques, le clergé, tous les catholiques fidèles repoussaient les arrêtés. Trente-cinq curés et desservants du Luxembourg pensèrent cependant que la religion catholique romaine leur *devrait une nouvelle splendeur*. Il y a toujours des apostats, et il faut bien que ces scandales arrivent pour purger la société divine des éléments impurs qui eussent pu la souiller aux yeux du monde. Ces prêtres en furent pour une missive royale dans laquelle M. le directeur des cultes fut chargé de les remercier et de leur dire que leur Adresse avait été *excessivement agréable* à Sa Majesté.

Le roi, du reste, ne s'inquiétait pas encore, et la nation n'était que médiocrement émue. « Lorsque les arrêtés de juin, dit M. de Gerlache, furent publiés, ils ne produisirent pas d'abord sur les masses une bien vive impression. On n'en sentit pas d'abord toute la portée. »

C'est le propre des questions de conscience, qui finissent toujours par absorber la politique, de rester longtemps ensevelies, pour ainsi dire, comme le germe d'un incendie sous la cendre.

**J'ai dit la lutte de l'Eglise.** Les citoyens étaient atteints dans leur pouvoir sur l'éducation de leurs enfants comme pères de famille, dans leurs talents et dans leurs biens comme instituteurs, dans la jouissance de leurs droits constitutionnels comme



admis par la loi fondamentale à remplir tous les emplois dont ces arrêtés leur fermaient l'accès. Ils ne trouvèrent de défenseurs que dans quelques députés catholiques.

Je ne dissimulerai pas mon admiration pour le rôle de ces hommes, qui fut alors aussi glorieux qu'utile.

M. de Gerlache est un de ceux qui ont le plus promptement et le plus nettement saisi la situation et ses exigences. Sa pensée fut partagée par la plupart de ses collègues; il s'exprime lui-même en ces termes :

« Les arguments puisés dans la théologie, quoique les meilleurs peut-être contre le collège philosophique, ne me semblaient guère convenables dans la circonstance. Mon système était de faire dériver la liberté des séminaires de la liberté générale de l'instruction; d'établir en principe que tout citoyen, catholique ou non, philosophe ou croyant, avait droit d'ériger une école, et que les évêques devaient être rangés à cet égard dans la même catégorie que les particuliers. Il me paraissait singulier de venir plaider la cause de notre orthodoxie devant une Chambre dont la moitié était calviniste, et dont une certaine partie catholique ne se piquait pas d'être très-catholique. Je déduisais la liberté de l'enseignement de la liberté de la presse et de celle des cultes, ce qui faisait un tout destructible. »

Cela ne fut pas compris sur-le-champ.

« Ceux qui ont prétendu, continue l'historien, que c'était un plan concerté d'avance avec l'épiscopat belge se sont étrangement mépris. Notre clergé ne réclamait pas d'abord la liberté de l'instruction comme une loi constitutionnelle, mais bien comme un privilège inhérent à l'épiscopat. Scandalisé des ravages toujours croissants des mauvaises doctrines, il avait peur et de la liberté d'enseignement et de la liberté de la presse et de la liberté des cultes. Il s'efforçait d'envisager encore le gouvernement comme un pouvoir protecteur par essence, comme une sorte de despotisme nécessaire pour le bien <sup>1</sup>. »

« Et, il faut l'avouer, ses raisons étaient graves. »

Ces raisons, M. de Gerlache les résume avec une haute impartialité. Nos lecteurs les connaissent; je passe donc, ou plutôt je les résume par quelques mots qui définissent les dispositions du clergé et le principe d'où elles découlaient.

« Notre clergé, dit-il, tenait le même langage que M. de Broglie en 1825, avec cette différence que M. de Broglie repoussait la loi fondamentale, et qu'en 1825 on s'y soumettait, mais en persistant à se tenir toujours en dehors. Les souvenirs de la Révolution française épouvantaient le clergé belge bien plus que les menaces du despotisme et du calvinisme <sup>2</sup>. »

Il arrive, en effet, trop fréquemment que les malheurs anciens, au lieu d'éclairer les hommes, les frappent et les aveuglent sur les dangers futurs. La véritable sagesse consiste à

<sup>1</sup> *Hist. du royaume des Pays-Bas*, t. I, p. 381, 382.

<sup>2</sup> Page 384.

avoir le passé dans la tête, le présent sous la main, et devant les yeux l'avenir.

« Nous répondîmes à ces raisons, continue M. de Gerlache, que nous les croyions parfaitement vraies dogmatiquement et moralement; mais qu'il ne s'agissait ici d'*innover* ni en matière de dogme ni en matière politique, ni d'*ébranler aucun pouvoir*, soit spirituel, soit temporel; que nous ne voulions exciter ni les catholiques ni le clergé contre le gouvernement, mais, au contraire, ramener celui-ci dans les voies constitutionnelles; *que nous avions une Charte que nous tenions de lui*; qu'il s'en prévalait pour opprimer notre conscience; que nous trouvions dans cette Charte des armes pour notre légitime défense, et que nous pensions pouvoir et devoir nous en servir.

« Voilà quels scrupules il nous fallut vaincre, et quels combats les catholiques durent se livrer entre eux avant d'oser résister à une autorité tyrannique. »

Disons qu'il n'y avait rien de plus naturel que ces scrupules et ces combats. Quand on a longtemps marché dans un sens avec honneur et loyauté, on ne change pas de front sur-le-champ, au moins sans hésitation et sans inquiétude. En politique, un parti ne se convertit guère, s'il se convertit bien, par un coup de foudre, et sa lenteur même est le meilleur garant de sa sincérité. Je remarquerai seulement que les catholiques irlandais, par exemple, allèrent bien plus vite et bien plus loin que les Belges sur le terrain de la liberté politique. Et quant aux Belges eux-mêmes, après avoir fait le premier pas, ils ne s'en tinrent pas là. Laisant toujours de côté, avec grande raison, le point de vue dogmatique (qui ne saurait être compromis dans des conditions semblables à la leur), ils ne se renfermèrent pas longtemps dans les limites de la loi fondamentale. Dès qu'ils l'eurent acceptée, ils la trouvèrent trop étroite, et ils tendirent de toutes leurs forces à l'élargir.

Toujours est-il que l'ère de l'affranchissement religieux des Belges date du moment où ils embrassèrent, dans la discussion des arrêtés, la liberté politique.

Il est impossible de peindre en quelques lignes ce grand engagement. Les journaux du temps n'ont pas entrepris cette tâche par indifférence; un autre sentiment a forcé aussi M. de Gerlache à y renoncer. Il a reproduit cependant la lutte avec une exactitude scrupuleuse, en donnant *in extenso*, dans le troisième volume de son ouvrage, les principaux discours qui furent alors prononcés à la tribune. Je regrette de ne pouvoir apporter aux lecteurs du *Correspondant* une semblable consolation.

Les orateurs qui défendirent leur foi devant la seconde Chambre furent MM. Fabri-Longrée, de Stassart, de Gerlache, de Sécus, de Surmont, de Rasse. Chacun de ces noms vaudrait une biographie.

J'ai déjà dit que les catholiques n'étaient pas encore tout à fait d'accord entre eux. Ils ne manquèrent pas non plus d'obstacles extérieurs.

D'abord ils eurent à faire à beaucoup de ces hommes qui ne sont ennemis que de la peine, et qui, par conséquent, ne veulent jamais faire d'opposition aux choses, et encore bien moins aux personnes. Or, n'oublions pas que le roi, directement intéressé dans cette affaire, continua à y prendre une part active. Ce ne fut pas sans quelque succès.

« Parmi les cinquante-cinq catholiques du Midi, il y avait, dit M. de Gerlache, un assez grand nombre d'hommes sages, également dévoués à la religion, au pays et au roi. Dès les premiers jours de notre arrivée à La Haye, tous s'expliquaient ouvertement sur la faute capitale dans laquelle le gouvernement venait de tomber ; c'était, disaient-ils, le devoir de chacun de l'éclairer. Mais, à mesure que l'instant de la discussion approchait, leur zèle et leur indignation allaient se refroidissant. Les uns avaient découvert que le roi voulait le maintien des arrêtés, et ils disaient qu'il serait dangereux de le heurter ; qu'il valait mieux recourir à des représentations officieuses en évitant le bruit et le scandale ; les autres, qui craignaient de compromettre leurs places et leur crédit, avaient pris le parti de garder un silence prudent ; quelques-uns.... promirent de faire des instances auprès de leurs collègues qui avaient annoncé formellement l'intention d'attaquer les arrêtés, pour les en détourner, s'il était possible. Mais, comme ils ne réussirent point, le gouvernement leur en voulut presque autant qu'à ses adversaires déclarés... »

« Dans ces circonstances décisives, ajoute M. de Gerlache avec toute l'autorité de sa propre conduite, je ne connais rien de mieux que de céder à une première inspiration quand elle part de la conscience. Cela pourra vous jeter dans de graves embarras, vous susciter des ennemis ; mais vous aurez rempli votre devoir. A la fin chacun vous rendra justice, et il se trouvera que vous n'aurez pas été seulement un honnête homme, mais un habile homme <sup>4</sup>. »

On voit que M. de Gerlache ne cache pas les petites misères de son parti ; il a bien raison. Les panégyriques et les apologies ne sont pas de l'histoire, et elles ont le double inconvénient, pour la postérité, en ne lui disant pas la vérité, de lui inspirer, par la perfection inimitable d'un modèle purement idéal, un trop réel découragement. Il faut avouer ses défauts et ses plaies, premièrement pour ne pas mentir, secondement et surtout pour y remédier.

Du reste, si M. de Gerlache ne flatte pas ses amis, il ne se

<sup>4</sup> *Histoire du royaume des Pays-Bas*, t. I, p. 385.

ménage pas lui-même, ce qui est bien plus rare. Le temps lui a donné raison plus qu'il ne croyait l'avoir ; mais cette justification ne lui a fait illusion ni sur la timidité avec laquelle les catholiques alors entrèrent sur leur nouveau terrain, ni sur les difficultés et les dangers qu'ils peuvent y rencontrer désormais.

Comme un de ses plus honorables collègues, M. Fabri-Longrée, il avait abandonné des religieux doublement impopulaires à cette époque, et que l'on traitait d'agents de Rome et de la France. Voici les réflexions que cette concession lui inspire au bout de vingt ans :

• J'avoue qu'il y a bien des choses que je voudrais pouvoir retrancher aujourd'hui de mon propre discours, et bien d'autres que je voudrais avoir dites plus haut. Les conséquences de la liberté n'y sont pas assez complètement déduites ; il fallait oser la réclamer hardiment pour tout le monde, *sans en excepter même les Jésuites*. Un principe vrai est vrai dans toutes ses applications. C'est donc une malheureuse concession que faisait mon inexpérience aux préjugés de l'époque. Mais j'entendais dire des Jésuites, dont je m'étais jusqu'alors très-peu inquiété, des choses si épouvantables, choses que je n'avais pas le temps de vérifier, qu'il me semblait que prudemment, et par amour de la paix, on pouvait ne pas les recevoir en Belgique. Au fond, c'était ouvrir la porte à l'arbitraire.

• Tous les hommes qui déplurent au gouvernement pour leurs opinions religieuses furent qualifiés de Jésuites, et ce avec d'autant plus de perfidie et d'insistance qu'ils cherchaient plus à s'en défendre <sup>1</sup>.

Il est certain que cette prétendue prudence des catholiques belges ne diminua pas l'orage attiré sur eux par leur loyale démonstration. La tribune et la presse éclatèrent à la fois.

Dans la Chambre, en face de ces hommes si modérés, et qui même, avec plus de bénignité que d'habileté, terminaient unanimement leurs doléances par la promesse de voter le budget, les Hollandais se sentirent pris d'une sorte de fureur. On aurait dit qu'ils étaient les victimes et les Belges les oppresseurs. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que l'ancienne opposition belge elle-même, l'opposition politique, l'opposition nationale se joignit à eux dans cette circonstance, et traita comme ses plus irréconciliables ennemis les nouveaux alliés que la force des choses lui amenait pas à pas. Il ne tint pas à elle qu'il ne s'établît entre les catholiques et les libéraux un infranchissable abîme.

MM. Fabri-Longrée, de Gerlache, de Stassart, de Sécus avaient parlé le 13 décembre. Dans la séance du 14, on enten-

<sup>1</sup> *Ibid.*

dit M. de Surmont et M. de Rasse, qui traita la question au point de vue théologique. Le 15, un Hollandais, M. Van Utenhove, ouvrit le feu par une prétendue apologie du collège philosophique, véritable provocation à ses adversaires.

« Cette institution, dit-il, n'est pas seulement un acte très-sage du gouvernement, c'est une mesure recommandée par la nécessité, puisque le clergé catholique, et surtout le haut clergé, est encore plongé dans les ténèbres de l'ignorance, et se montre animé du plus intolérant fanatisme. »

M. de Gerlache convient qu'il perdit alors une de ses illusions.

« J'avais compté, je l'avoue, dans l'origine, sur le bon sens et la sympathie de nos frères du Nord pour leur faire sentir le danger qui les menaçait eux-mêmes, si l'on venait à reconnaître en principe que l'instruction tombait dans le domaine du gouvernement. Le roi pouvait changer de religion et se faire catholique. Auraient-ils trouvé bon alors qu'on supprimât les écoles calvinistes ? »

Les libéraux ne furent pas moins aveuglés.

Il s'agissait pourtant de la confiscation d'une liberté, et toutes les libertés se tiennent. C'était encore une des bases de cette nationalité dont ils se disaient les plus ardents défenseurs qui allait être sapée par le pouvoir. Le libéralisme aurait dû sentir d'ailleurs que ses précédents révolutionnaires effrayaient le pays, et qu'un rapprochement avec les hommes religieux était la meilleure garantie qu'il pût offrir; mais la passion ne raisonne pas. Il avait vu les catholiques faire les plus grands sacrifices à la cause de l'ordre; il n'avait pas été soutenu par eux dans la défense de la presse et de quelques droits politiques. Parmi les libéraux, plusieurs, élèves du XVIII<sup>e</sup> siècle, haïssaient la religion et le clergé; la plupart, sans montrer autant d'antipathie au Catholicisme, le regardaient, au point de vue politique, comme un obstacle à l'affranchissement des peuples, comme un appui naturel du despotisme. Presque tous ne considéraient donc, dans l'intérêt même de la Belgique, la levée de boucliers qui venait d'avoir lieu que comme la plus déplorable diversion.

Tout cela cependant n'explique que d'une manière insuffisante le dédain et la colère avec laquelle elle fut repoussée par l'opposition en masse, et notamment par ses deux chefs les plus influents et jusque-là les plus populaires.

MM. Dotrengé et Reyphins n'étant que les types élevés

<sup>1</sup> *Histoire du royaume des Pays-Bas*, t. I, p. 386.

d'une foule d'autres natures qui leur ressemblaient plus ou moins, je dois transcrire ici leur portrait :

• Dotrengé avait été vonckiste dans sa jeunesse et fort partisan de la Révolution française ; mais il n'en approuva pas les excès. C'était un homme d'une vaste érudition, versé en droit civil, en droit canon, publiciste, financier, mathématicien, épicurien et sceptique, doué de beaucoup d'esprit, fort adonné à l'épigramme et affectant de se moquer de tout. Ses discours parlementaires, ordinairement écrits, longs et diffus, mais parsemés d'anecdotes et de traits piquants, étaient écoutés avec beaucoup d'attention. Personne n'a mieux pénétré les misérables escamotages de la dette morte et différée, les travestissements, les fraudes du syndicat d'amortissement, qu'il appelait le *syndicat d'engloutissement*, et chaque jour, dans son bon temps, il courait de lui quelque mot nouveau qui faisait fortune. »

Voici maintenant M. Reyphins :

• Reyphins, qui improvisait, produisait à la tribune bien plus d'effet... Sa déclamation pénible, sa diction incorrecte et flamande affectaient d'abord désagréablement l'oreille. Mais il s'animait peu à peu, et alors sa prestance d'orateur, sa mâle physionomie, sa voix forte et âpre saisissaient l'auditoire ; ses vigoureuses apostrophes démasquaient le Protée Appélins et faisaient baisser le verbe au tonnant Van Maanen. Il commençait ordinairement ses discours, selon la vieille coutume des gens de l'opposition, par se citer lui-même, par rappeler complaisamment ce qu'il avait dit en cent occasions, pour prouver la vérité de ses prophéties et l'impéritie des ministres, qui n'en tenaient compte ; et la Chambre tolérait cette espèce d'égoïsme superbe<sup>1</sup>. »

C'était aussi au bon temps de M. Reyphins que les choses se passaient de cette sorte. Il est permis de croire qu'alors les idées et les intérêts qu'il défendait, ainsi que M. Dotrengé, ne contribuaient pas peu à leur talent et à leur succès.

Ils jouissaient de cette auréole, et ils refusaient au ministère ce même budget que les catholiques se seraient fait encore un vrai scrupule de ne pas voter, quand ils crurent devoir dénoncer ceux-ci au réveil des passions et des préjugés surexcités.

Un journal du temps, *le Politique*<sup>2</sup>, résuma, en l'affaiblissant, la harangue véhémement de M. Reyphins.

• M. Reyphins désapprouve, dit-il, qu'on ait traité au sein de cette assemblée et dans une discussion publique la question du collège philosophique... On n'a pas voulu s'adresser directement au roi, mais on a voulu agiter publiquement la question ; ON A EU TORT.

• L'orateur entre en matière et trace un tableau frappant de toutes les machinations mises en œuvre par le clergé catholique pour empêcher l'adoption de la loi fondamentale, et depuis, l'organisation des états provinciaux... Quel en était le principal motif ? C'est que le clergé ne pouvait souffrir que l'instruction publique eût été confiée aux soins du gouvernement..... Il y avait donc nécessité

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 392 et suiv.

<sup>2</sup> 19 décembre.

*d'organiser l'instruction publique et de prendre des mesures sages pour qu'à l'avenir on eût un clergé instruit et éclairé.*

« Il ne suffit pas que les prêtres connaissent leurs devoirs envers la religion, il faut qu'ils connaissent leurs devoirs envers le roi et la patrie; il faut donc les instruire, leur faire connaître ces devoirs... Il ne faut pas que nous subissions davantage la loi D'UN MISÉRABLE PRÉLAT, qui exerçait, il y a quelques années, une trop grande influence sur les consciences des Belges... »

Le prélat dont parle M. Reyphins était M. de Broglie. Il fut, non pas une fois, mais plusieurs, traité, dans ce discours, de *misérable*. C'était une irritation posthume et des injures adressées à un tombeau; le vénérable confesseur de la foi était mort depuis quatre ans en exil.

M. Reyphins comprenait la liberté d'enseignement comme la liberté des cultes.

« Le gouvernement, ajoutait-il, ne doit pas se borner à surveiller l'instruction publique, mais il doit la diriger. Il doit donc avoir soin que les jeunes gens soient instruits dans de bons principes, dans des principes conformes à nos mœurs et à nos institutions. Voilà mon opinion.... et j'espère que ce sera pour la dernière fois que nous aurons à discuter de tels objets. »

La dernière fois! M. Reyphins commençait à devenir mauvais prophète.

Je dois rendre justice à M. Dotrengé; il déploya beaucoup d'esprit, et je ne crois pas qu'aucun pamphlet écrit pour la même cause, soit en France, soit en Belgique, ait eu jamais plus de verve et d'entrain. C'est une boutade ou plutôt une série de boutades très-vives dont on peut aujourd'hui s'amuser, d'autant que personne n'en est mort. La seule réflexion triste qu'inspire ce discours, c'est qu'on ait pu traiter jusqu'au bout un tel sujet sur un pareil ton.

Je dois encore ajouter qu'à travers ses plaisanteries M. Dotrengé donna infiniment plus de raisons que M. Reyphins, sinon de meilleures. Il a fourni au faux libéralisme de tous les pays un arsenal complet auquel on n'a pas depuis ajouté une pièce. Sous ce rapport, comme sous plusieurs autres, rien de plus curieux que ce répertoire d'arguments, qui fut imprimé en brochure après avoir été d'abord exhibé à la tribune.

M. Dotrengé commença, lui aussi, par reprocher aux catholiques de ne pas s'être bornés à des représentations particulières et à des Adresses secrètes au roi. Le silence est le conseil que leur ont toujours donné leurs ennemis. Il se prétendit ému de cette critique si *inoportune*, si *imprudente*, propre seule-

ment à alimenter ou même à exciter le désordre. Il n'y voyait d'autre but « que de donner matière à *l'Etoile* et aux autres journaux de la Congrégation dans un pays voisin de se livrer à de nouvelles sorties bien virulentes et surtout bien calomnieuses contre notre gouvernement. »

Quant à lui, l'adversaire habituel du ministère, il en approuvait les actes sans réserve; il ne lui reprochait qu'une chose, de ne pas aller assez loin.

« Le gouvernement, dit-il, a fait fermer trois ou quatre écoles d'Ignorantins. Il a bien fait, s'il avait acquis la certitude que les doctrines qu'on inculquait à l'enfance dans ces établissements étaient contraires à nos principes nationaux et à nos institutions politiques. S'il n'y avait même eu rien à reprendre ni dans la conduite, ni dans la doctrine ou patente ou secrète de ces Frères, il aurait encore le droit et même il eût ÉTÉ DE SON DEVOIR de les congédier, par la seule et péremptoire raison que ces RELIGIEUX DÉPENDENT D'UN SUPÉRIEUR FRANÇAIS RÉSIDANT EN FRANCE. »

Il n'y a donc que le parti de l'étranger qui puisse s'attrister du licenciement de la légion étrangère des Ignorantins. Quant à l'orateur, il en prend bien aisément son parti, ainsi que des mesures relatives aux petits séminaires.

« C'est encore une institution tout récemment importée de France. Ils sont notoirement en France les succursales de Saint-Acheul et de Montrouge. »

Il est si commode de dire : Jésuites !

Le collège philosophique lui causerait bien quelques scrupules; voici lesquels :

« Il pourrait avoir des inconvénients, en ce que dans tous les détails de son organisation le gouvernement paraît faire, au préjudice de ses prérogatives, de bien grandes concessions à l'influence du clergé.

A l'occasion de cette organisation, M. de Gerlache avait récusé la compétence de « ces théologiens de fraîche date qui ne se seraient peut-être pas tirés à leur honneur d'un examen sur le catéchisme, et qui prétendaient néanmoins, tout bouffis de canons de conciles, rappeler à l'Eglise de Belgique ses libertés et lui donner des leçons de dogme et de morale. » M. Dotrengé se sentait atteint; au lieu d'en convenir, il répond en ces termes :

« Je repousse le compliment et l'objurgation. Je confesse humblement devant vous ma profonde ignorance en théologie.... Heureusement elle n'est pas nécessaire au salut; mais je n'en suis pas moins jaloux de ma réputation d'orthodoxie; je prétends savoir très-bien mon catéchisme.... Je puis prouver que j'en ai remporté le prix dans mes cinq classes. Je suis prêt à mettre ces monuments très-précieusement conservés sous les yeux du premier inquisiteur de la foi qui pourra m'en requérir. »



Le chef du libéralisme, après avoir traité les catholiques d'*inquisiteurs*, les appelle un peu plus loin *séminaristes* et *sacristains*. C'est de tradition dans le parti.

Il leur reproche encore d'être plus difficiles que les anciens évêques de l'*Eglise gallicane tout entière*, et il regrette ce temps où il y avait un *professeur royal de catéchisme*, un *professeur royal de théologie*. Alors il n'y avait pas de danger ; mais maintenant !

« Personne ne trouve mauvais, s'écrie-t-il, que la police *aïlle de temps en temps* s'assurer que les pharmaciens et les apothicaires ne débitent point de drogues empoisonnées et de médicaments corrompus. Il y a, me semble-t-il, plus de raisons encore de connaître et de surveiller ceux qui prétendent nourrir et médicamenter nos âmes. »

D'où il conclut qu'il faut les exclure ; ce que, par parenthèse, on ne fait pas, même pour les apothicaires et les pharmaciens.

Cependant il voit le faible de la comparaison, de sorte qu'il en revient à son arme la plus redoutable.

« J'ai tantôt parlé des Ignorantins et j'ai dit pourquoi leur institut ne pouvait nous convenir ; mais je me suis bien gardé de dire que leurs drogues fussent du poison ; j'aime à croire, au contraire, que leurs simples sont fort innocents. C'est *leur certificat d'origine* qui met un obstacle insurmontable à leur admission. »

Non-seulement ils sont *Français*, mais *ultramontains*. On avait osé dire que l'ultramontanisme n'était qu'un fantôme suranné.

« Quoi, répond-il, vous appelez surannés ces *mandements épiscopaux*, ces *instructions pastorales*, ces *avis doctrinaux* par lesquels on a essayé d'empêcher que notre royaume ne se constituât..... A aucune autre époque, peut-être, le temps ne fut plus gros d'*orages ultramontains*. »

A entendre comme lui l'ultramontanisme, il ne se trompait pas tant.

Il regardait aussi, comme des manœuvres *ultramontaines* les associations qui commençaient à naître en Belgique sous le nom de *Sociétés catholiques*, etc.

Pour arrêter ces envahissements, il fallait détruire les chaires où la foi se défendait, en élever d'autres pour l'attaquer, et passer, sans hésitation, afin d'amener à celles-ci toutes les jeunes générations, sur la puissance paternelle et sur les droits garantis par la loi fondamentale.

« L'on force les parents, dit-on, à remettre l'éducation de leurs enfants entre les mains de gens qu'ils pourraient ne pas croire dignes de cette *délégation*... »

D'abord, ce ne serait pas l'*universalité de nos instituteurs* qu'il serait raisonnable de suspecter, mais bien plutôt les *sentiments cachés*, ou tout au moins le *bons sens des pères de famille*... La précaution dont on se plaint (l'interdiction des emplois publics à tous ceux qui n'auraient pas été élevés en Belgique) est en elle-même prudente et juste. Il faut que le civisme des magistrats, des administrateurs, etc., etc., soit au-dessus de tout soupçon.... Il est donc salutaire et tout à fait constitutionnel, non-seulement que le gouvernement ne donne pas, mais même qu'il se mette dans l'impuissance légale de donner sa confiance à ceux qui ont été puiser dans les écoles étrangères (écoles françaises) des principes opposés aux nôtres..... »

Puis, comme si ces paroles, dites à la tribune, n'étaient pas assez fortes, M. Dotrengé ajouta en note :

« Nos lois pourraient aller plus loin encore.... Elles pourraient défendre aux pères d'une manière absolue de faire élever leurs enfants à l'étranger.... Les lois ont accordé au citoyen romain le droit de vie et de mort sur sa progéniture; les nôtres ne doivent pas plus permettre l'*infanticide* au moral qu'au physique <sup>1</sup>. »

Il trouve ensuite l'occasion d'une diatribe contre O'Connell, ce *frénétique Irlandais*, qui a eu l'honneur de combattre tous les despotismes et d'être injurié successivement par tous les apustats de la liberté.

Enfin, au commencement de son discours, il avait annoncé au gouvernement son appui d'une façon assez dédaigneuse. Il allait en prendre la défense, mais il disait : « Nous n'avons pas tel plaisir tous les jours. » Et avant de faire la part de l'éloge, il avait fait celle du blâme; il englobait tout le budget dans une même critique. A la fin il s'écriait encore : « Sire, préservez-nous des Jésuites, mais délivrez-nous de la mouture dont, le cas échéant, ils se feraient une très-persuasive auxiliaire. » Et cependant, après avoir dit et répété que le budget n'était pas acceptable, il ajoutait :

« Si je voyais la majorité des votes incliner vers son rejet, comme on pourrait (non pas croire), mais tâcher de faire croire que ce rejet serait le produit de considérations tout à fait étrangères au budget, je préviens qu'alors je JOURNÉRAIS MA VOIX A CELLES QUI L'ADOPTENT. »

C'est-à-dire que déjà il ne faisait plus de l'opposition qu'à la condition qu'elle n'obtiendrait pas la majorité; car cette majorité, on aurait pu l'attribuer aux catholiques. D'un autre côté, ceux-ci laissèrent longtemps à M. Dotrengé le facile avantage d'être toujours battu; car ils s'obstinèrent d'une façon incroyable à voter ce budget qu'il ne repoussait que pour le leur faire adopter!

<sup>1</sup> Pièces justificatives, note K. Discussion des arrêtés.

Je termine par une dernière citation de M. de Gerlache; c'est la moralité de ce qui précède :

• Dotrengé est mort en 1836 et Reyphins au commencement de 1838; tous deux appartiennent dès à présent à l'histoire. Ils furent pendant douze ans les chefs de l'opposition libérale belge. Le gouvernement, en les attirant à lui, crut ruiner cette opposition, et il ne fit que perdre de réputation deux hommes qui avaient joui jusque-là d'une immense popularité....

• Dotrengé et Reyphins s'étaient laissé nommer *conseillers d'Etat*; le premier, plus désintéressé ou plus adroit, sentit bien qu'il ne pouvait plus avoir à la tribune son franc-parler, et renonça à ses fonctions de député; Reyphins les garda et devint président de la seconde Chambre; mais il n'y conserva pas même l'ombre de son ancienne influence et de son talent. Il semblait comme affaissé sous le poids de son apostasie.... Comment sont tombés ces deux hommes? On a dit que leur liaison avec M. Van Gobbelschroy, et surtout leur aversion décidée pour un prétendu parti théocratique dont la discussion des arrêtés du 14 juin leur faisait pressentir les approches, les avaient poussés dans les rangs ministériels. Il fallait que leur haine fût bien forte et bien aveugle, car elle causa leur perte... Leur fin fut triste et désolée. Habités au bruit des applaudissements populaires, ils moururent délaissés, après avoir perdu les places lucratives contre lesquelles ils avaient troqué leurs services et leurs noms<sup>1</sup>.

Tout cela n'était guère prévu en 1825.

Le ministère, par l'organe de MM. Van Maanen, Goubau, Van Gobbelschroy, complimenta les députés qui leur avaient prêté main forte. Quant aux catholiques, ils purent croire que, par une manifestation intempestive, ils avaient accru le nombre et l'acharnement des ennemis de l'Eglise. Nous sommes des gens que toute résistance étonne et qui ne pouvons pas comprendre comment le sophisme ne tombe pas du premier coup devant la vérité, ni l'injustice devant le bon droit. Comme si le bien pouvait se faire sans irriter profondément l'esprit du mal! Comme si ce n'était pas la gloire immanquable de notre cause d'avoir à lutter toujours contre le déchaînement des passions, sans qu'on puisse jamais lui opposer le calme de la raison!

La presse ne dédommagea pas, il faut l'avouer, les députés catholiques des violences de la tribune. *Le Courrier de la Meuse* fut à peu près le seul à prendre leur défense. En revanche, l'immense majorité des feuilles libérales et ministérielles s'acharna contre eux dans une entente vraiment cordiale. Honnis et baffoués, qualifiés d'*obscurantins*, de *Jésuites*, d'*agents de l'étranger*, on n'épargna rien pour les faire condamner par l'opinion

<sup>1</sup> *Hist. du royaume des Pays-Bas*, t. 1, p. 394.

publique comme traîtres envers l'Etat, dont ils méconnaissaient les droits, et envers l'Eglise belge, dont ils immolaient les libertés nationales pour les livrer à l'hydre de l'ultramontanisme.

Et toutefois tant de rage annonçait plus de frayeur que de mépris. Amis et ennemis avaient donc senti, sans s'en rendre un compte très-exact, qu'une force nouvelle venait de se révéler. Et comme cette force, encore inexpérimentée, dérangeait les calculs et les combinaisons ordinaires, la nation ne saluait pas avec moins d'inquiétude que d'espérance les lointaines lucurs d'un avenir inconnu.

### III. — DÉCADENCE. DE 1825 à 1830.

Maintenant je vais abréger. Il le faut, et je le puis. Les situations ont été exposées; les événements se pressent, le temps marche d'un pas plus rapide.

Depuis longtemps le pouvoir, sous prétexte de réformes, avait commencé à empiéter sur les libertés civiles et sur les garanties politiques et judiciaires. En 1822 un arrêté sur les conflits avait ouvert à l'administration une large porte par laquelle elle fit passer dans son domaine une foule de procès qui revenaient de droit à la magistrature. Un autre arrêté porta une première atteinte à la langue parlée dans le Brabant et les Flandres, en déclarant le hollandais seul la *langue nationale* et en écartant des emplois publics tous ceux qui ne le parleraient pas. En même temps on modifia les règlements sur la formation et les attributions des états des provinces et des régences.

Depuis 1825, la réaction s'étendit sur une plus large échelle. On entreprit une refonte générale de la législation et de l'organisation judiciaire. Une commission, qui se garda bien de consulter les tribunaux et les jurisconsultes éminents, *travail des codes*, selon l'expression d'un plaisant de la seconde Chambre, dans un impénétrable mystère. La Chambre accepta avec soumission, quoique avec répugnance, des institutions tout à fait contraires aux antécédents, aux mœurs de la nation.

Les Belges, après s'être divisés en catholiques et en libéraux, s'étaient rendormis.

Ce sommeil permit au moins aux passions de se refroidir. II

rendit le calme aux seconds, la force aux premiers. Les libéraux rouvrirent les yeux au bruit des nouveaux procès de presse, qui, à leur tour, fondaient sur eux. Les catholiques commencèrent, de leur côté, à s'unir plus intimement contre des manœuvres dont l'hypocrisie dévoilée les jeta décidément dans la résistance.

Jusque-là ceux qui défendaient la religion dans les états généraux avaient trouvé peu d'appui auprès des chefs de diocèse. L'internonce même, Mgr Capaccini, avait évité de les voir à son arrivée à La Haye. Malgré son habileté, il se laissa surprendre par les promesses de la cour et par l'espoir d'un concordat qui, une fois signé, ne reçut pas d'exécution. Au milieu même des négociations, le gouvernement faisait rédiger, sous le titre d'*Observations sur l'Eglise en Belgique*, une sorte de manuel de *droit canon* à l'usage des chefs de parquet et à l'encontre de tous les ecclésiastiques qui ne reconnaîtraient pas sa suprématie au spirituel comme au temporel.

« Monseigneur Capaccini, dit M. de Gerlache, fêté et accaparé par le pouvoir et prévenu par de faux rapports, avait conçu d'étranges soupçons contre les principaux membres de l'opposition catholique, qu'on lui avait représentés comme des exaltés et des brouillons... Il parait que le gouvernement s'était flatté de le tourner à son gré, et de lui faire approuver la présentation de certains candidats fort mal famés pour remplir les sièges épiscopaux. L'internonce découvrit ces manœuvres et s'en plaignit avec vivacité. Alors on essaya de le perdre de réputation pour s'en débarrasser. Mais l'honorable prélat, indigné de cette perfidie, fort de sa conscience, alla trouver le roi, confondit ses accusateurs, et fit tourner au profit de la religion le piège infâme qu'on lui avait tendu. »

C'est alors pour la première fois, c'est en 1828, trois ans après les arrêtés du 14 juin, treize ans après l'établissement du royaume des Pays-Bas, que, poussés à bout, les Belges, catholiques et libéraux, comprirent qu'ils avaient un ennemi commun.

« Nous approchons, remarque leur historien, de l'époque où les choses se compliquent. La nation perd toute confiance dans son gouvernement. Les catholiques et les libéraux reconnaissent qu'ils ont été dupes d'une politique artificieuse, également funeste à tous; que, si chacun a ses griefs particuliers, il en est de communs sur lesquels on peut s'entendre. Les libéraux commencent à parler de leurs anciens adversaires avec égards, et de la religion avec respect; ceux-ci, de leur côté, évitent soigneusement de heurter les systèmes des libéraux... Enfin, on convient de part et d'autre de faire trêve à toute rivalité; on se rapproche et on jette les bases de l'union. La tolérance est le mot d'ordre général. La nation en masse se trouve religieuse ou tolérante, et le vieux philosophisme, hostile à nos croyances, est relégué dans les journaux ministériels....

« Les catholiques, désabusés des représentations respectueuses à Sa Majesté, ressources vaines et dérisoires, se mettent à étudier cette loi fondamentale qu'ils avaient si longtemps dédaignée, et adressent aux Chambres des pétitions énergiques, couvertes d'un nombre immense de signatures, pour que le gouvernement sache enfin que c'est le pays qui parle <sup>1</sup>. »

J'aime à rendre justice à qui la mérite. Si l'influence de M. de La Mennais contribua puissamment alors au rapprochement des libéraux et des catholiques, en ouvrant à ceux-ci une voie nouvelle, les autres n'y furent pas moins portés par le retentissement des paroles que prononçaient du haut de leurs chaires des hommes tels que M. Guizot et M. Cousin. Malgré beaucoup d'erreurs et d'inexactitudes, au fond, M. Cousin faisait en ce temps-là une guerre heureuse au sensualisme philosophique, et M. Guizot à l'histoire voltairienne. *Le Globe*, en ce temps-là aussi, défendait par la plume de MM. Duchâtel, Dubois, etc., le droit commun et la liberté pour tout le monde, voire pour la fameuse Compagnie que bien des catholiques n'avaient plus le courage de défendre.

En Belgique, *le Politique* de Liège et *le Courrier des Pays-Bas* adoptèrent franchement cette ligne. Ils y marchèrent surtout avec une rectitude admirable du moment où M. de Potter, l'auteur philosophe de l'*Histoire des Conciles*, le panégyriste révolutionnaire de *Scipion de Ricci*, eut adressé au second de ces journaux une lettre où il révélait courageusement le seul, le vrai motif du bruit qu'on faisait du nom des Jésuites.

« Maudits Jésuites, écrivait-il, ils nous ont fait bien du mal!.... Car, pour nous défendre contre eux, on nous a, comme le cheval de la fable, sellés, bridés et montés....

« C'était si commode de pouvoir répondre aux Français, qui, après huit jours de séjour en Belgique, nous disaient : « Quoi ! pas de jury ! — Non ? mais aussi pas de Jésuites ! — Quoi ! pas de liberté de la presse ? — Non ! mais aussi pas de Jésuites ! — Quoi ! pas de responsabilité ministérielle ! pas d'indépendance du pouvoir judiciaire ! un système d'impositions accablant et antipopulaire ! une administration boiteuse ! etc., etc. — Il est vrai, mais point de Jésuites ! »

« Comment, demanderai-je volontiers à nos voisins, pouvons-nous nous tirer de là?... Dès que nous nous mêlons de nos affaires, on crie aux Jésuites ! et nous voilà hors du droit commun.

« Dites-moi, Messieurs, de ce qu'on appelle un homme Jésuite, s'ensuit-il qu'il faut l'emprisonner, le juger, le torturer, le condamner ? Toutes ses actions deviennent-elles des crimes et ses paroles des absurdités ? »

Et condamné lui-même pour cette première lettre à 1,000 florins d'amende et à dix-huit mois de prison, il continua du fond

<sup>1</sup> *Hist. du royaume des Pays-Bas*, t. II, p. 1.

de son cachot un feu roulant de libelles et de pamphlets dont je dirai seulement quelques titres : *Union des catholiques et des libéraux* ; — *Réponse à quelques objections sur la question catholique dans les Pays-Bas* ; — *Dernier mot à l'anonyme de Gand sur l'union des catholiques et des libéraux* ; — *Lettre de Démophile*, etc. On voit qu'il poursuivait son œuvre avec autant de constance dans l'action que de justesse dans le coup d'œil.

Je cède à la tentation de reproduire encore un court passage de la première de ses brochures.

« La question catholique, y dit-il, est vitale dans les Pays-Bas. De la manière dont elle sera résolue dépend, selon nous, la liberté ou l'asservissement futur de nos provinces.... Le système des prétendues églises nationales, qui ne sont autre chose que des églises sous le joug de la politique et du pouvoir, n'est-il pas un obstacle éternel à l'indépendance du Catholicisme en France et en Allemagne, comme l'église établie et le torysme en Angleterre, le protestantisme et le jacobinisme en Belgique?... Il n'y a pas plus d'églises nationales que de consciences nationales.... »

Il s'est vu plus d'une fois que des publicistes éminents par la science et l'érudition, rompus aux laborieuses veilles et auteurs d'une foule de gros livres, en ont produit de tout petits, heurteuses inspirations du moment, mais fruits aussi, il faut bien le dire, d'une expérience consommée; et alors, au lieu de déroger en descendant au rôle de pamphlétaire, c'est à ces minimes publications qu'ils ont dû, à juste titre, leur plus belle gloire comme écrivains et leur plus grande valeur comme politiques.

Dans sa lettre de *Démophile* au roi, appuyé sur les forces combinées de la religion et de la liberté, M. de Potter posa nettement le principe du contrat synallagmatique, qui, selon lui, engageait au même titre le prince et la nation. Il ne craignit pas de déduire les dernières conséquences du système, en cas de violation de ce pacte par l'une ou par l'autre partie; en face des conditions de la paix, expliquées dans toute leur étendue, il expliqua les lois de la guerre dans toute leur rigueur.

M. de Gerlache, qui avait vu et préparé l'un des premiers ce remarquable mouvement, y parut au rang le plus avancé. Toutefois, sans contester la justesse des raisonnements de M. de Potter à l'égard de constitutions telles que les constitutions nouvelles de Belgique et de France, il croit maintenant que lui et ses alliés allaient alors trop loin dans leur manière d'envisager la loi fondamentale.

« Je me suis bien convaincu, dit-il, après y avoir longtemps réfléchi, que nous nous trompions en l'assimilant aux chartes qui ont pour base la souveraineté populaire. »

Quoi qu'il en soit, cette exagération, si c'en était une, venait du sentiment de la force que leur union avait inspiré aux catholiques et aux libéraux.

« Il leur avait suffi, dit encore l'ancien représentant, de s'expliquer pour s'entendre; car la coalition fortifiait les deux partis. D'abord les catholiques y gagnèrent; les journaux libéraux, bien autrement habiles à attaquer leurs adversaires et à faire valoir leurs hommes, commencèrent à nous exalter... Ceux qu'on appelait jadis Jésuites, éteignoirs, etc., eurent aussi leurs ovations; on leur prodigua des sérénades, on fit leurs portraits, on leur frappa des médailles, on les enivra de tout cet encens populaire si doux et si trompeur, qui ne vaut pas la paix d'une bonne conscience, mais auquel les meilleures têtes du parti n'eurent pas toujours la force de résister. D'un autre côté, les libéraux y gagnèrent en importance et en considération; car ils n'avaient même pu s'entendre entre eux sur leurs griefs, et ils trouvèrent dans les catholiques la force du nombre et un point de ralliement qui leur manquaient ! »

L'opinion, une fois d'accord, fit explosion de toutes parts et de toutes les manières. On commença par le *pétitionnement*. En tête des réclamations nationales on vit s'inscrire les noms les plus considérés. Tout le monde suivit, nobles et bourgeois, industriels et marchands, citadins et campagnards. Les plus grands moteurs furent, au témoignage de M. de Gerlache, l'aristocratie, le clergé, les journalistes. Je suis fâché de ne pouvoir plus ajouter ici les avocats. Ils avaient été frappés de stupeur par la condamnation de ceux qui avaient défendu Vanderstraeten. Le barreau de Bruxelles resta muet; seul, le barreau de Liège fit entendre des plaintes qui trouvèrent de l'écho dans la presse et à la tribune.

Il y eut alors sur ce terrain de brillantes et vigoureuses campagnes. L'opposition ne manquait pas de prétextes, et son ardeur s'échauffait dans les journaux des condamnations qui tombaient sur elle, dans les Chambres de l'impassibilité insultante des Hollandais.

La susceptibilité des Belges fut alors vivement excitée par la publication de statistiques qui passaient en revue le personnel de tous les ministères, de toutes les administrations. La Haye et Bruxelles se partageaient à tour de rôle l'honneur de posséder la représentation nationale; mais La Haye conservait à poste fixe les principaux bureaux et les grands services publics. Il y

*Ibid.*



avait un ministre belge et six hollandais. Parmi les directeurs généraux, on en trouvait encore un Belge contre treize Hollandais; parmi les premiers commis, onze Belges et cent six Hollandais; parmi les employés des finances, un Belge et cinquante Hollandais; à la guerre, trois Belges et quatre-vingt-dix-neuf Hollandais. Et tandis que les Belges étaient ainsi exclus, on allait chercher, pour le combler d'emplois et d'honneurs, un misérable réfugié italien, Libri Bagnano, « fugitif de son pays, condamné une première fois en France pour faux à dix ans de travaux forcés, au carcan, à la marque, et flétri en place publique; condamné derechef pour faux aux travaux forcés à perpétuité, au carcan et à la marque<sup>1</sup>. » Et on le nommait rédacteur du *Journal officiel*, et on lui accordait sur les fonds de l'industrie une première fois 30,000 florins, une seconde fois 30,000, une troisième fois 25,000. *Le Courrier des Pays-Bas* mit en regard, au milieu d'un scandale universel, les arrêts de condamnation et les arrêtés de subvention.

Dans les états généraux, pas un acte arbitraire qui ne fût dénoncé avec véhémence, pas un grief qui ne trouvât sa place dans quelque discussion, pas une pétition qui n'eût l'honneur d'un grand débat. Le pétitionnement continuels animait les représentants, qui, à leur tour, encourageaient le pays. Le gouvernement avait beau jeter un dédain officiel sur les milliers de signatures dont les pétitions étaient couvertes; dans ses circulaires confidentielles il en faisait plus de cas et les traitait d'*actes révolutionnaires*. Les Hollandais en perdaient la tête. « Les pétitionnaires, disait l'un, ne sont que des imbéciles excités par des intrigants. » — « Au néant les pétitions, » disait l'autre. Et ces pétitions revenaient toujours plus nombreuses et mieux soutenues.

Je me fais violence pour ne pas donner au moins en quelques traits la physionomie étrange de ces scènes parlementaires où deux peuples se disputaient la même tribune et se querelaient en deux langues. Je rappellerai seulement les débats que M. Charles de Brouckère souleva en 1828 sur la liberté de la presse; ceux qui eurent lieu à l'occasion d'une proposition de M. Lehon tendant à ce que la seconde Chambre fit au roi une

<sup>1</sup> *Ibid.* t. II, p. 27.

exposition complète de l'état du pays par voie d'Adresse ; ceux qui s'élevèrent au sujet du pétitionnement en général, des pétitions particulières du sieur Fontan sur la liberté individuelle, des avocats de Liège sur l'indépendance du barreau, des villes et des provinces sur le jury, la responsabilité ministérielle, l'organisation judiciaire, la liberté de l'enseignement, les budgets. On discuta jusqu'à l'union des catholiques et des libéraux. A dater de la session de 1828, les uns et les autres refusèrent le budget. En 1829 ils obtinrent la majorité.

Deux discours, prononcés à quelques mois de distance, analysent à merveille les diverses phases de la nouvelle opposition, son point de départ, son point d'appui, son point culminant. J'ai emprunté de courts extraits, non plus au récit, mais aux pièces de M. de Gerlache ; n'oublions pas qu'il avait fait de l'histoire avant de l'écrire.

« Avant l'apparition des arrêtés de 1825, disait-il dans la séance du 2 mars 1829, il n'avait jamais été parlé sérieusement de matières religieuses dans cette Chambre. L'opposition était alors renfermée dans des questions de finances, et elle se bornait à réclamer parfois assez fortement contre les atteintes portées à nos libertés politiques.

« Tout était calme alors, quoiqu'on eût déjà bien des griefs ; tout est plein d'inquiétude aujourd'hui.

« D'abord, on ne sentit pas bien la portée de ces mesures parce qu'elles furent assez habilement préparées et palliées ; et puis la plupart des hommes, absorbés dans leurs préoccupations journalières, ne s'avisent guère de critiquer les actes du gouvernement que quand ils en ressentent les inconvénients. Il fallait une de ces mesures qui viennent contrarier les habitudes morales et privées d'une foule de braves pères de famille pour leur apprendre à s'inquiéter de leurs droits de citoyen et à les revendiquer.

« Le sentiment de la paternité est le plus fort et le plus respectable de tous... C'est là ce qui explique comment tant d'hommes, qui ne brillaient pas d'ailleurs par le courage, se sont exposés à l'animadversion du gouvernement...

« Je réclamai dès l'origine, avec quelques honorables collègues, contre les arrêtés sur l'instruction. Nous aperçûmes d'abord la liaison intime qui existe entre la liberté de l'instruction, la liberté religieuse et celle de la presse. Nous disions que, pour être conséquent, il fallait les admettre toutes ou les repousser toutes.

« Enfin, la question parlementaire est devenue nationale ; de là le mouvement nouveau qui s'opère autour de nous ; de là la nécessité généralement sentie d'obtenir des garanties ; de là les cris de : *Liberté de la presse ! Liberté de l'instruction ! Jury ! Responsabilité ministérielle ! Plus de régime d'exception !*

« Au fond il n'y a rien de plus naturel que cette espèce d'émotion qui n'a, quoiqu'on en dise, rien de séditieux... Il n'est point pour nous d'atteintes plus vives que celles qui offensent la liberté des opinions. Voilà pourquoi tant de pétitionnaires, animés de principes différents, se réunissent pour adresser les mêmes demandes. Le péril étant commun, la défense est devenue commune<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Pièces justificatives, note X.

Tel est le principe, tel est le nerf de l'opposition. En voici maintenant l'arme la plus sûre.

« Je regarde le refus d'un budget comme l'*ultima ratio* d'un député. Mais enfin, quand la voie des remontrances est épuisée et n'a rien produit, si nous ne voulons nous manquer à nous-mêmes et à ceux qui nous envoient, il faut bien recourir à ce remède extrême. Depuis cinq années que je siège aux états généraux, voilà le sixième budget que je vote. J'ai accédé aux deux premiers parce que j'ai cru qu'une grande modération était de l'essence du caractère d'un député, tout autant qu'une grande fermeté. J'ai cru qu'il fallait avertir avant de frapper et savoir attendre patiemment le bien qu'on réclame avec le plus d'instances... Quant au budget de 1828, je l'ai voté comme quelques-uns de mes collègues dans un moment d'effusion pour rendre grâce au gouvernement d'un bienfait qu'on nous a montré, mais dont nous ne jouissons pas encore (le concordat). Néanmoins, malgré cette extrême bénignité, tout en suppliant, en temporisant, j'ai exposé mes griefs et j'ai fait mes conditions; je n'y ai rien gagé. Aujourd'hui, je ne raisonne plus, je vote contre <sup>1</sup>.

L'orage éclatait.

J'ai longuement établi l'habileté du roi Guillaume au début de sa carrière. Qu'était donc devenue cette habileté? l'avait-elle perdue? Non; mais elle était restée toujours la même et elle n'était plus à la hauteur des événements. Un règne qui finit ne ressemble pas à un règne qui commence. Quinze années forment une grande époque dans la vie humaine, et il est des circonstances qui exigent d'ailleurs une grandeur dans le caractère, une largeur dans l'esprit, des facultés sympathiques dans l'âme, facultés qui résistent bien rarement à de longs jours usés par l'ambition. Arrivée là, l'habileté vulgaire voit les difficultés de la route qu'elle suit, s'y arrête, s'y enfonce et n'en sort plus.

Guillaume avait voulu être maître de la Belgique et la fondre dans la Hollande. Pour s'éviter des embarras, il travailla longtemps et patiemment à sa ruine. Quand la Belgique, froissée dans tout son corps et dans tout son cœur, se releva contre lui, il essaya de quelques concessions, mais sans cacher qu'elles venaient plutôt de son impuissance que de sa bonne volonté. Par leur insuffisance et par sa mauvaise grâce il en perdit le bénéfice. Il voulut se venger sur ceux qui les lui arrachaient des sacrifices qu'il se voyait obligé de faire. Il rendit aux Belges la guerre pour la guerre. Il ne gouverna plus, il lutta.

Dès lors il n'était plus que roi de Hollande.

<sup>1</sup> *Ibid.* Discours sur le budget de 1829, note FF.

Ainsi, il ne renouça à la *mouture* qu'en 1829, en face d'une Chambre qui sans cela lui eût refusé pour 1830 même un budget provisoire. Ce ne fut qu'en 1830 qu'il rendit l'usage de la langue française entièrement facultatif. Pour l'enseignement, il l'envoya jusqu'à la veille de la révolution. Par un arrêté du 28 novembre 1829, il rendit aux évêques leurs petits séminaires; en 1825, c'eût été couper le mal dans sa racine. Mais l'arbre avait grandi; il ne s'agissait plus seulement des droits du sacerdoce, il s'agissait aussi de la liberté des familles. Encore aveuglé sur ce point, il rendit inacceptables par trop de temporisation des conditions qu'on eût reçues plus tôt avec enthousiasme.

Le projet qu'il présenta aux Chambres, au mois de février 1830, avait pour base, disait le message royal, le *principe de la liberté* dans l'exercice de l'enseignement. Je crois indispensable d'en donner un bref aperçu.

Ce projet distingue : 1° l'*instruction privée*, donnée sous la surveillance des parents ou tuteurs à des individus d'une même famille, laquelle n'est soumise à aucune exigence; 2° l'*instruction publique*, qui est donnée, soit dans des établissements fondés ou soutenus par l'administration générale, provinciale ou communale, soit dans des établissements fondés et soutenus par des particuliers, soit par des maîtres exerçant leur profession à l'égard d'enfants de différentes familles.

L'*instruction est réglée par le gouvernement* dans les établissements généraux, provinciaux ou communaux.

Les chefs d'institution et professeurs particuliers doivent soumettre au contrôle de l'autorité *communale* : 1° un certificat de bonne conduite; 2° leur programme; 3° pour l'*instruction supérieure* seulement le titre de grades académiques obtenus dans l'une des universités du royaume, et, pour l'*instruction moyenne et primaire*, un certificat de *capacité* délivré dans chaque province par une *commission* composée du *gouverneur* et de deux *membres des états députés*.

Les étrangers sont soumis à l'avenir à la nécessité d'une autorisation spéciale. Cette formalité n'est pas exigée de ceux qui exerçaient avant la loi leur profession. Quant aux Belges, il n'y a d'exclusion que pour les condamnés à des peines afflictives ou infamantes.

Tout instituteur est assujéti à prêter serment. Toute école

doit être constamment ouverte aux personnes déléguées à leur surveillance par l'autorité communale. Les abus et délits seront punis de l'amende, d'une suspension dont le maximum est fixé à six mois, et, dans les cas les plus graves, de l'interdiction. La répression appartient aux *tribunaux ordinaires*.

• Ce projet, dit M. de Gerlache, ayant été renvoyé à l'examen de la seconde Chambre, je fis insérer au procès-verbal de la première section une note ainsi conçue :

« Le soussigné ne croit point pouvoir entrer dans l'examen du projet de loi sur l'instruction publique soumis à la Chambre par le gouvernement, attendu qu'il le considère comme *systématiquement destructif de nos libertés politiques et religieuses*.

• La Haye, 25 février 1830<sup>1</sup>. »

Ce projet ne sortit pas des sections.

Un autre, concernant la presse, fut présenté au mois de mai. Ce fut le dernier dont les états généraux eurent à s'occuper.

On en était alors arrivé au dernier degré de l'hostilité. D'une part le gouvernement, ayant exprimé dans un message solennel une profession de principes fière et menaçante, l'accompagna de destitutions et de condamnations nouvelles. De son côté, M. de Potter ouvrit avec M. Tielemans, rédacteur du *Belge* et du *Courrier des Pays-Bas*, une correspondance qui avait pour but de régulariser et de discipliner mieux encore l'opposition. Il annonça le projet d'une *Confédération patriotique*, soutenue par une *souscription nationale*. M. de Potter fut condamné à huit années d'exil, M. Tielemans à sept; deux autres écrivains, MM. Bartels et de Nève, à sept et à cinq. Les Hollandais, en les faisant sortir par une porte, ne se doutaient pas qu'ils fussent si près eux-mêmes de s'en aller par une autre.

Là-dessus éclata la révolution de Juillet. Guillaume et les siens l'apprirent avec joie. On se figurait que le ministère de M. de Polignac était pour quelque chose dans l'agitation du Midi, qu'on appelait la *gallomanie*. D'ailleurs le roi de France, disait-on, n'était qu'un *Jésuite couronné*.

Voilà comment à La Haye on apprécia les événements des 27, 28 et 29 juillet.

Le 26 août, au soir, la révolution belge commença par une émeute après une représentation de *la Muette* sur le théâtre de

<sup>1</sup> Pièces justificatives, note QQ.

**Bruxelles. Les premiers cris de l'insurrection furent : *A bas Van Maanen ! à bas Libri !***

Je m'arrête ici. Je ne prétends entrer ni dans le récit de la révolution de septembre, ni dans l'histoire du royaume de Belgique. Depuis assez longtemps je produis aux yeux de mes lecteurs le livre de M. de Gerlache pour pouvoir maintenant les y renvoyer à leur tour. L'étude qu'ils en feront eux-mêmes, et qui acquerra un nouvel attrait dans l'original, n'aurait plus, bornée à un travail de seconde main, cet intérêt que tant de motifs et de circonstances diverses ont peut-être soutenu jusqu'à présent.

Je me borne donc à deux dernières remarques pour clore l'époque dont j'ai reproduit trop faiblement l'esquisse.

J'espère qu'on ne pensera plus que la révolution de septembre fut un simple contre-coup de la révolution de Juillet. Celle-ci fut le signal de l'autre, et non la cause. Je ne dis pas que nos discordes n'aient contribué à résoudre le problème posé de l'autre côté de nos frontières, mais je dis que la question n'était pas alors la même chez nos voisins et chez nous. Ce n'est pas la France de 1815 à 1830 qui ressemble à la Belgique pendant le même espace de temps; si l'on veut trouver des rapprochements entre notre situation et la sienne, c'est plus loin qu'il faut les prendre.

Ces rapprochements, je ne les ai ni évités, ni cherchés. Je ne cacherai pas non plus que, si je les ai constatés, c'est que je les crois instructifs autant que curieux. C'est aussi pour cela qu'arrivé à ce point j'interromps une œuvre qui n'aurait plus son but. Les hommes et les peuples peuvent lire leur histoire dans le cœur de leurs devanciers, à des centaines d'années de distance, à plus forte raison de plus près; c'est pour cela qu'il importe d'analyser les idées et la politique du passé! Mais quand on arrive à des moments de crise extérieure, de troubles, de guerre (quoique les guerres, et surtout les guerres civiles, ne soient pas absolument des jeux de la force et du hasard), ce n'est pas alors dans les détails que réside le haut enseignement qu'elles nous donnent. Cette leçon, elle est toujours la même: c'est que les révolutions et toutes les grandes prises d'armes, à l'extérieur ou à l'intérieur, ne doivent jamais être

considérées que comme les pires fléaux, et qu'il faut les éviter à tout prix, si ce n'est au prix de la foi, de la justice et de la liberté.

Voici ma seconde observation. Je regrette, je l'avoue, de n'en pouvoir développer les preuves.

Trop souvent les principes invoqués au jour de la faiblesse et du combat ne sont plus ceux de la force et de la victoire. Je ne sais rien de si triste et de si décourageant que ces transformations honteuses où les mots ne sont plus que des non-sens et les hommes des apostats. L'honneur des Belges est de n'avoir pas offert ce pitoyable spectacle ; de n'avoir pas, au sortir de la lutte, rejeté comme de vils instruments les armes qui les ont affranchis ; d'avoir voulu, comme notre Jeanne d'Arc, trop rarement imitée, que le drapeau qui avait été à la peine fût aussi à la récompense.

Il y a deux côtés dans l'histoire de leur pays : il y a le côté des négociations ; c'est le moins brillant. En proie d'abord à la fièvre révolutionnaire, le peuple se vit bientôt enfermé dans les protocoles des grandes puissances, comme il l'est entre leurs limites, et il paya cher à l'Europe la reconnaissance de sa nationalité. La diplomatie ne laissa pas non plus les Belges absolument libres dans le choix d'un prince auquel jusqu'à ce jour ils n'ont, du reste, qu'à rendre un légitime hommage de gratitude. Mais ce qui est bien à eux, ce qui leur appartient, ce qui fait leur gloire, c'est leur constitution, c'est leur prospérité intérieure. Ils ont su allier les garanties de l'ordre et les avantages de la liberté. Nulle constitution n'est plus libérale que la leur ; nulle constitution, pendant l'espace de quinze ans, n'a été plus consciencieusement respectée, plus fidèlement observée ; nulle situation aussi n'a été, pendant toute la durée de cette période, moins troublée par les agitations intérieures, plus favorable au développement, à l'influence, au progrès de la religion.

Ce spectacle devait être donné au monde. Durera-t-il toujours ? ce serait folie de l'espérer. Mais restent constatées maintenant deux choses : la première, c'est que la perpétuité de la foi n'est pas incompatible, bien au contraire, avec l'avènement de la liberté ; la seconde, c'est que cet événement même, longtemps regardé comme une chimère, n'a jamais eu lieu et n'aura de conséquences durables qu'autant qu'il sera protégé

par les hommes de cœur et de probité; qu'il ne rompra point avec les traditions du passé; qu'il se fondera enfin, non sur la domination d'une classe plutôt que d'une autre, de la classe moyenne, par exemple, aux dépens des classes supérieures et inférieures, ou de la classe inférieure sur les précédentes, mais sur l'admission de toutes les classes et de tous les individus sans exception au droit commun des mêmes garanties politiques, de l'égalité devant la loi et d'une influence proportionnelle dans les rouages du gouvernement et sur la marche du pouvoir.

#### IV. — CONCLUSION.

Qu'on me permette maintenant un dernier retour sur l'auteur de l'*Histoire du royaume des Pays-Bas* et sur la portée de cet ouvrage. Je serai court, mais c'est une dette que j'aurais dû payer depuis longtemps.

M. de Gerlache est un contemporain. Il vit, il vivra longtemps encore, je l'espère, au milieu des témoignages de vénération et d'honneur dont ses concitoyens l'entourent. Il ne conviendrait pas à une voix étrangère de faire aujourd'hui le panégyrique de sa vie. Je ne veux pas le louer, mais je dois retracer quelques phases d'une carrière féconde en enseignements.

Au moment où M. de Gerlache entra pour la première fois dans la seconde Chambre des états généraux, le règne du roi Guillaume brillait à son apogée. Alors les élections étaient presque entièrement entre les mains du pouvoir administratif. Les électeurs ne connaissaient que la veille l'homme qu'ils allaient le lendemain investir de leur mandat. Les discussions religieuses n'étaient pas encore arrivées à la tribune; les discussions politiques n'étaient plus à l'ordre du jour; l'opinion flottait indécise entre des ambitieux et des mécontents. Les intérêts matériels avaient seuls le secret de l'émonvoir. L'autorité locale se chargeait donc d'indiquer aux divers collèges les candidats que leur mérite et sa propre confiance mettaient plus à même de rendre au pays les seuls services qu'il appréciait alors. Ainsi le gouverneur ou le greffier des états de la province donnait le mot d'ordre: il était toujours suivi. On était en 1825.

C'est de cette manière, nous dit M. de Gerlache, qu'il fut



lui-même promu à son poste. Son caractère, sa position dans la magistrature, quelques mémoires remarquables en faveur de l'industrie et des manufactures liégeoises, ces titres l'avaient recommandé à la faveur du gouvernement. Celle-ci le recommanda aux électeurs, qui le choisirent. Bientôt les fameux arrêtés parurent. La foule était encore aveugle ; M. de Gerlache ne le fut pas. La main royale qui allait s'appesantir sur les catholiques leur avait désigné de son propre mouvement l'un de leurs plus dévoués défenseurs.

On a vu que le député de Liège accepta, sans hésitation pusillanime comme sans téméraire empressement, le rôle qui s'offrit à lui. Il en avait saisi la grandeur et les difficultés. Ce n'était pas un de ces esprits exclusifs qui se croient de grands politiques parce qu'ils s'absorbent dans les préoccupations d'un ministère à renverser ou d'un système gouvernemental à appliquer plus ou moins convenablement. Il y avait alors du courage à défendre la foi en Belgique par les moyens constitutionnels. Les mieux intentionnés croyaient que les affaires de religion ne regardaient que les évêques, le roi et le Pape, et les autres eussent préféré toute espèce de despotisme ou toute espèce d'anarchie à l'indépendance de l'Eglise et aux libertés de la conscience et de la famille. Rappelons-nous qu'alors on criait à la théologie comme au feu ! M. de Gerlache, lui, voyait le torrent des idées absolutistes et protestantes monter chaque jour davantage. Mais s'il reconnaissait la puissance sociale du Catholicisme, s'il sentait la nécessité de lui rendre son trône dans le cœur de la nation ; s'il était convaincu que la question religieuse, tenant à toutes les autres, finirait par les absorber ou du moins par les concentrer autour d'elle ; si, par conséquent, il mettait autant de soin à la reproduire que ses adversaires mettaient de dédain et de colère à la repousser, il ne se dissimula pas, d'un autre côté, les conditions indispensables du succès. Loin donc de se circonscrire dans un cercle où il était encore presque seul avec quelques amis, il se répandit, pour ainsi dire, et répandit avec lui ses convictions au dehors. C'est pourquoi il ne resta étranger ni indifférent à aucune des grandes discussions où il crut engagés les principes de la justice, les sages maximes du gouvernement, l'avantage et le bien-être des provinces, la dignité du royaume, les libertés du

peuple. Et voilà comment il se donna prise sur ses concitoyens, comment il les entraîna à sa suite, poussés par la force des choses, dans le courant d'idées auxquelles il se laissait aller à son tour avec d'autant plus de confiance qu'elles le soulevaient davantage ; sachant, en deux mots, aider les circonstances pour s'en aider.

J'ai dit que le troisième volume de M. de Gerlache contient la plus grande partie des discours qu'il a prononcés pendant son utile et honorable carrière. Je les ai lus tous d'un bout à l'autre. Je ne sais si cette lecture aura pour tout le monde l'attrait qu'elle a eu pour moi ; je le croirais volontiers. On y retrouve toujours l'intérêt calme, soutenu, du bon sens et de la raison pratique. On voit d'abord que le député étudie, qu'il voudrait allier une expérience depuis longtemps acquise dans le conseil à des habitudes nouvelles de décision et d'activité. Il traite ainsi les questions d'affaires. Mais soudain d'autres surgissent. On s'aperçoit aussitôt que sa conscience s'émeut ; le trouble intérieur se révèle au dehors, et les échos de la tribune s'animent à des accents plus pénétrants et plus chaleureux. Puis voilà le mécontentement qui s'accroît, tout en se contenant encore ; l'indignation déborde ; elle va faire explosion ; elle éclate enfin. C'est alors le triomphe de l'orateur. Les formes sont plus saillantes, les phrases plus nettes, le ton plus bref, le trait plus acéré, le jugement plus sûr que jamais. Ses appréciations du passé sont des arrêts, ses avis des prédictions. Son talent est complet au moment où est comblée la mesure des provocations royales, de la patience populaire et de la justice divine.

Destinés à l'enceinte d'une Chambre législative, les succès oratoires du député font encore aujourd'hui honneur à l'homme d'Etat. Livrés à cette sorte de public (le plus difficile de tous) qui n'est plus le public auquel ils s'adressaient et qui n'est pas encore la postérité ; dépouillés du prestige du combat, du charme de cette fantasmagorie qui enveloppe les hommes et les choses dans les scènes brûlantes d'une révolution, ces monuments écrits n'ont point perdu leur valeur ni leur actualité, et ils peuvent fournir chaque jour des matériaux utiles sur chacun des sujets auxquels ils se rattachent.

Ainsi, l'économiste ne lira pas sans fruit les discours pro-

glément, si elle ne veut tourner le dos au but qu'elle doit atteindre, à l'avenir qui l'attend.

Nous ne saurions être, nous aussi, indifférents au sort de la Belgique, et, pour ne pas nous tromper dans notre politique à son égard, il importe que nous ne nous trompions pas sur son passé et sur la situation qu'il lui a faite. Elle parle notre langue; elle professe notre religion; elle se rapproche de nous par son territoire, par ses institutions, par son gouvernement, autant qu'un peuple peut se rapprocher d'un autre sans se confondre avec lui. Elle nous donnera la main toutes les fois que nous lui tendrons franchement la nôtre. Mais respectons donc cette nationalité formée à notre ressemblance, née sous nos ailes, et cependant distincte de notre France; gardons-nous de la compromettre de quelque façon que ce soit, et parce qu'elle ne mérite pas d'être considérée comme une proie offerte au premier venu, et, d'ailleurs, parce que c'est la meilleure barrière, la seule peut-être actuellement possible, entre nous et d'autres puissances de l'Europe. Persuadons-nous bien que nous n'avons pas moins d'intérêt à ne pas menacer le continent qu'à ne pas être menacé par lui, et que, si l'Allemagne tient à éviter notre contact de trop près, nous ne devons pas non plus désirer qu'elle touche à nos portes.

Aimons aussi à un autre point de vue la sœur cadette de notre patrie, et sachons au besoin nous instruire à son exemple. Elle nous doit beaucoup; nous pourrions lui emprunter sans honte.

Je n'ignore pas qu'on a tout fait dans un camp ennemi pour décrier toute tendance à imiter en quoi que ce soit ce pays, même dans son amour de la liberté. On est allé jusqu'à vouloir exciter les susceptibilités nationales contre les catholiques de France, suspects d'un tel penchant, comme si en tout état de cause la France pouvait être rivale et jalouse de la Belgique. On nous a donc reproché de nous croire et de nous faire Belges plutôt que Français, de même que les Orangistes, si nous patriotes, ont passé seize années à reprocher à nos frères de se croire et de se faire Français. Je n'aurai pas le courage de nier que ceux-ci n'aient en effet accepté de notre part, pendant cette longue et glorieuse période, beaucoup de sentiments et d'idées qui n'ont jamais péri sur notre sol et dans nos

cœurs. A ce compte seulement il me semble que le crime de *gallomanie*, dont les Belges ont été convaincus par les Hollandais, suffirait déjà pour absoudre l'instinct qui nous porte à reprendre chez nos voisins des principes qu'ils tiendraient en quelque sorte de nous. Mais non ! quant à ces principes mêmes, il vaut mieux avouer qu'ils ne sont le bien particulier ou le privilège exclusif ni de l'un ni de l'autre peuple, et que nous avons tous un droit égal à les revendiquer, parce qu'ils forment la propriété indivise et le fonds commun de l'humanité.

Il est très-vrai d'ailleurs qu'il est impossible de rencontrer deux hommes ou deux peuples qui se ressemblent absolument, et qui, de plus, se trouvent placés dans des conditions et au milieu de circonstances absolument semblables ; ils ne sauraient, par conséquent, agir absolument de même. Aussi n'allons-nous pas nous croire astreints, même après avoir étudié cette glorieuse image, à en calquer pour ainsi dire, immédiatement, intégralement, inflexiblement, sans innovation ni modification, trait pour trait, le séduisant modèle, comme la lumière, agent inerte, retrace sur le cuivre la copie morte, quoique fidèle et littérale, d'une figure ou d'un paysage.

Mais, franchement, est-ce ainsi que la question peut être posée ? Ou bien est-ce à dire que, faute d'une identité complète, qui est une chimère, il ne nous faille pas tenir compte d'analogies réelles et frappantes ? Non certainement. Ce serait proclamer que l'expérience ne doit jamais être consultée ; car cette grande maîtresse, qui ouvre son école à tout le monde, ne s'engage à fournir à personne des formules toutes faites et des cadres où rien ne manque. Rarement elle a rapproché d'aussi près les points de comparaison qu'elle offre aux esprits sérieux. C'est à l'intelligence de chacun à saisir, dans les pages du livre qu'elle déroule sous nos yeux, les textes qui nous regardent, les phrases qui s'adressent à nous, et les lignes que nous sommes obligés de passer en les livrant au temps et à l'oubli. Mais il ne serait pas plus imprudent, sans doute, de prétendre tout y voir et tout y lire que de refuser d'ouvrir le volume ou de le fermer avant de l'avoir lu.

Souvenons-nous donc que les événements, les mœurs, les caractères, les hommes varient et diffèrent selon les temps et les lieux. Mais, après tout, puisque les grands problèmes qui se

soulèvent chez nous ont été discutés et résolus ailleurs ; puisque la lutte où nous sommes entrés, bon gré malgré, n'est pas nouvelle sous le soleil ; puisque la conscience humaine est partout la même, comme le génie tyrannique qui veut l'opprimer ; puisque les scènes, les accessoires, les personnages changent, mais que notre foi ne change pas, et que nous ne voulons pas changer non plus de tactique pour sa défense ; puisque nous sommes décidés irrévocablement à nous servir de la liberté qui l'a fait triompher en Belgique comme en Irlande, en Irlande comme en Amérique, eh bien, ne passons pas les mers, ni l'Atlantique, ni la Manche ; ne traversons pas seulement cette imperceptible ligne qui vous fait ici Français, là Belges ; mais du fond de notre pays, auquel nous restons attachés par le cœur encore plus que par le corps, suivons avec intelligence tous ces mouvements divers ; comparons, étudions, acceptons, comprenons l'histoire ! Il le faut, ne fût-ce que pour éviter les écueils contre lesquels d'autres se sont heurtés ; ne fût-ce que pour échapper à des alternatives d'illusions et de découragement, qui, faute d'une connaissance assez complète du terrain où nous sommes, ne manqueraient pas de se succéder et de nous affaiblir de plus en plus comme les accès d'une fièvre réglée ! Il le faut pour que nous apprenions à prévoir les obstacles d'avance, à ne pas en être rebutés après ! Nous n'avons pas d'autres moyens d'être prudents et fermes ; trop heureux d'acquérir ainsi une maturité que nous n'aurons pas payée par nos épreuves, car ces épreuves-là coûtent cher ! Placés, par la volonté de la Providence plus encore que par la nôtre, dans une situation dont nos frères ont connu les avantages et les inconvénients, destinés à subir toutes les chances qu'ils ont courues, séparés par des distances, par des climats, par des formes extérieures, mais réunis par la communauté des idées, des sentiments et des besoins, imprégnés de cette atmosphère du XIX<sup>e</sup> siècle que le Christianisme épurera chaque jour davantage, quand nous aurons fixé attentivement notre regard sur les peuples qui combattent autour de nous, nous le reporterons avec une nouvelle assurance sur nous-mêmes et sur nos adversaires. Et, quel que soit ensuite notre nombre et le leur, pleins de patience et pleins d'espérance, nous ne le baisserons plus que devant Dieu !

Charles DE RIANCEY.

# HISTOIRE DU BOUDDHISME INDIEN.

---

## INTRODUCTION

A L'HISTOIRE DU BOUDDHISME INDIEN,

PAR E. BURNOUF,

de l'Institut de France, des Académies de Munich et de Lisbonne, etc. <sup>1</sup>.

---

L'ascète philosophe de la race des Çâkyas est représenté par les livres inspirés en toute circonstance comme réalisant la propagation rapide de sa doctrine par l'enseignement oral; sa prédication, qui ne cessa qu'avec sa vie, fut un exemple légué aux religieux qui se vouèrent après lui à répandre la loi. Mais il est temps de voir quelle était la nature de la doctrine du Bouddha et surtout quel but il assignait à l'exposition de ses préceptes ainsi qu'au récit de faits plus anciens. M. Burnouf a tiré des textes nombreux qu'il a pu comparer une appréciation de ces deux points, si nettement et si habilement énoncée que nous ne pouvons mieux faire que d'en reproduire ici les passages les plus saillants <sup>2</sup>.

La doctrine de Çâkyamuni Bouddha est plus morale que métaphysique, au moins dans son principe; ainsi on peut juger les Soâtras qui sont réputés ne renfermer que des paroles recueillies de sa bouche.

Cette doctrine « reposait sur une opinion admise comme un fait, et sur une espérance présentée comme une certitude. Cette opinion, c'est que le monde

<sup>1</sup> Voir le premier article dans *le Correspondant* du 10 septembre.

<sup>2</sup> *Introd.*, 2<sup>e</sup> mémoire, p. 152-53.

visible est dans un perpétuel changement; que la mort succède à la vie, et la vie à la mort: que l'homme, comme tout ce qui l'entoure, roule dans le cercle éternel de la transmigration; qu'il passe successivement par toutes les formes de la vie, depuis les plus élémentaires jusqu'aux plus parfaites; que la place qu'il occupe dans la vaste échelle des êtres vivants dépend du mérite des actions qu'il accomplit en ce monde; et qu'ainsi l'homme vertueux doit, après cette vie, renaitre avec un corps divin, et le coupable avec un corps de damné; que les récompenses du ciel et les punitions de l'enfer n'ont qu'une durée limitée, comme tout ce qui est dans le monde; que le temps épuise le mérite des actions vertueuses, de même qu'il efface la faute des mauvaises; et que la loi fatale du changement ramène sur la terre le dieu et le damné, pour les mettre de nouveau l'un et l'autre à l'épreuve, et leur faire parcourir une nouvelle suite de transformations. L'espérance que Çakyamuni apportait aux hommes, c'était la possibilité d'échapper à la loi de la transmigration, en entrant dans ce qu'on appelle le *nirvâna*, c'est-à-dire l'anéantissement. Le signe définitif de cet anéantissement était la mort; mais un signe précurseur accusait dès cette vie l'homme prédestiné à cette suprême délivrance: c'était la possession d'une science illimitée, qui lui donnait la vue nette du monde, tel qu'il est, c'est-à-dire la connaissance des lois physiques et morales; et, pour tout dire en un mot, c'était la pratique des six vertus transcendantes: celles de l'aumône, de la morale, de la science, de l'énergie, de la patience et de la charité. »

Si l'on examine celui des fondements de la doctrine du Bouddha que M. Burnouf a défini du nom général d'*opinion*, on aperçoit aussitôt à quel point le créateur du bouddhisme se rapprochait des vues communes à la plupart des philosophes orientaux sur le néant des choses humaines; mais avec quelle netteté d'autre part les conséquences fatales du panthéisme se manifestent dans ces conceptions intuitives de la vie des êtres. Ce qu'on a pu nommer *espérance* dans la même doctrine, c'est le désir du néant, dans lequel viennent s'abîmer les existences et se confondre les intelligences; telle est la récompense offerte au travail des esprits, non l'intuition, non le repos, mais la cessation, mais l'anéantissement; c'est bien dans ce sens de destruction complète qu'on est forcé d'interpréter le mot fatal *Nirvâna*, qui exprime la cessation même d'un souffle, l'extinction de toute vie individuelle. Nous ne nous arrêterons pas à approfondir ce terme, qui donnerait lieu à toute une histoire de l'idéalisme oriental: il y a un intérêt plus grand à en revenir à l'examen des perfections morales enseignées et recommandées par le Bouddha, puisque leur consécration dans la loi nouvelle paraît remonter aux phases les plus anciennes de sa religion. Les vertus et les devoirs dont s'occupait la prédication de Çakyamuni doivent être combinés avec le grand précepte du prosélytisme qui était étranger à la première religion de l'Inde,

mais qui est formellement enjoint par les écritures bouddhiques; la diffusion ethnographique des doctrines dont le dernier Bouddha est l'auteur atteste l'efficacité du commandement. N'importe l'action sociale des vertus mises en honneur dans le monde religieux du bouddhisme, l'histoire constate des faits qu'il faut bien expliquer par l'application d'une loi qui a manqué à toutes les fausses croyances de l'Asie, la loi du prosélytisme.

Çākyaṃuni Bouddha ne négligeait dans ses entretiens aucune occasion d'enseigner le détachement du monde par la considération de l'existence passagère de toutes choses; il en tirait des motifs de mettre en pratique les vertus qu'il annonçait comme les voies assurées de la perfection. Quoique comblé lui-même de tous les biens, Bhagavat, comme on le lit sans cesse dans les écritures, n'y attachait aucun prix.

L'humilité, la patience, la charité sont sans cesse représentées dans ses discours comme des conditions du bonheur et de la sainteté auxquels tout homme peut atteindre; l'égoïsme y était combattu d'une manière toute pratique, au moyen d'exemples et d'allégories. Le précepte de l'aumône n'était pas une nouveauté dans la vie intérieure de la société brâhmanique; mais il a reçu de l'enseignement du Bouddha une extension qui porte, en quelque manière, atteinte au droit religieux de propriété; il ne sera pas inutile de faire connaître, par quelques citations, l'esprit dans lequel la loi de l'aumône est mise en action dans les Soûtras et dans les légendes; nous empruntons la première à un Soûtra d'un caractère purement mythologique; l'histoire du roi Kanakavarna, traduite en entier par M. Bur-nouf<sup>1</sup>.

Voici en quels termes Bhagavat s'adressa aux religieux :

• Si ces êtres, ô religieux, connaissaient le fruit des aumônes, le fruit et les résultats de la distribution des aumônes, comme j'en connais moi-même le fruit et les résultats, certainement, fussent-ils réduits à leur plus petite, à leur dernière bouchée de nourriture, ils ne la mangeraient pas sans en avoir donné, sans en avoir distribué quelque chose. Et s'ils rencontraient un homme digne de recevoir leur aumône, la pensée d'égoïsme qui aurait pu naître dans leur esprit n'y demeurerait certainement pas. Mais parce que les êtres, ô religieux, ne connaissent pas le fruit des aumônes, le fruit et les résultats de la distribution des aumônes, comme j'en connais moi-même le fruit et les résultats, ils

<sup>1</sup> *Introd.*, 2<sup>e</sup> mémoire, p. 93 et suiv. C'est un soûtra fabuleux qui porte, d'après les textes saussurien et tibétain, le titre d'*avadāna* ou de légende.



mangent avec un sentiment tout personnel, sans avoir rien donné, rien distribué, et la pensée d'égoïsme qui est née dans leur esprit y demeure certainement pour l'offusquer. Pourquoi cela ?

Arrivé à ce point, nous ne pouvons plus qu'analyser l'histoire que Çākya raconte longuement à l'appui de sa thèse, pour faire comprendre les avantages de l'aumône et montrer les grandes récompenses attachées à la pratique de ce devoir.

Le roi Kanakavarna, qui commandait à un pays riche et couvert de milliers de villes et de millions de villages, exerçait la royauté avec justice ; il avait déjà gouverné de longues années en exemptant tous les hommes du Djamboudvîpa de toute taxe et de tout impôt, quand une constellation funeste annonça que le dieu Judia devait refuser pendant douze ans de donner de la pluie. Prévoyant la famine qui dévorerait alors son peuple, Kanakavarna fit rassembler dans un grenier unique tout ce qu'on put trouver de riz et d'autres moyens de subsistance dans le royaume entier. Le peuple vécut pendant onze ans des portions égales de nourriture que le roi fit distribuer à chaque homme ; mais la douzième année il n'y eut plus rien pour vivre et un grand nombre périrent. Il vint un moment où il ne restait plus au roi lui-même qu'une seule petite mesure de nourriture. Alors un bienheureux Pratyêka Bouddha, ou Bouddha individuel<sup>1</sup>, résolut de témoigner sa compassion pour le roi Kanakavarna ; il prit son vol à travers les airs et se dirigea vers la ville capitale de Kanakavati. Il descendit sur la terrasse du palais où le prince était monté, entouré de ses cinq mille conseillers ; quand il eut dit l'objet de sa visite, l'aumône de quelques aliments, Kanakavarna se mit à pleurer sur son extrême misère et sur la désolation de son peuple ; mais bientôt il se résigna, et enjoignit à ses officiers de verser dans le vase de son hôte la seule mesure de nourriture qui lui restait. A peine le bienheureux Pratyêka Bouddha l'avait-il reçue qu'il s'élança dans les airs, laissant la royale assemblée dans l'étonnement et la stupeur ; mais, dès qu'il eut mangé sa portion de nourriture, commencèrent de grands prodiges en faveur du prince et des habitants consternés du Djamboudvîpa.

<sup>1</sup> C'est un être qui, seul et par ses seuls efforts, est parvenu à la *Bôdhi* ou à l'intelligence supérieure d'un Bouddha, mais qui ne peut opérer que son salut personnel. (Cf. *Introd.*, note, p. 94.)

« Des quatre points de l'horizon s'élevèrent quatre rideaux de nuages ; des vents froids se mirent à souffler et chassèrent du Djamboudvîpa la corruption qui l'infestait ; et les nuages laissant tomber la pluie abattirent la poussière. Ce jour-là même, à la seconde moitié de la journée, il tomba une pluie d'aliments et de mets de diverses espèces... »

L'énumération qu'en fait la légende serait trop longue à rapporter ; mais observons la moralité que tire le malheureux prince de cette merveille inattendue.

« Voyez, seigneurs, dit-il à ses conseillers et ministres, voici en ce moment le bourgeon, premier résultat de l'aumône qui vient d'être faite d'une seule portion de nourriture ; il va en sortir bientôt un autre fruit. »

A la seconde journée il tomba une pluie de grains qui dura sept jours, « ainsi qu'une pluie de beurre clarifié, d'huile de sésame, et une pluie de coton, de précieuses étoffes de diverses espèces, une pluie des sept substances de prix, savoir : d'or, d'argent, de cristal, de lapis-lazuli, de perles rouges, de diamants, d'émeraudes. » Il va sans dire que la misère des habitants du Djamboudvîpa cessa entièrement. Bouddha, qui est le narrateur de cette histoire, donne pour garantie de sa véracité qu'il était lui-même en ce temps-là le roi Kanakavarna ; puis il répète les maximes par lesquelles il a commencé son récit, en ajoutant pour conclusion les deux sentences suivantes :

« Une action antérieure ne périt pas ; elle ne périt pas, qu'elle soit bonne ou mauvaise ; la société des sages n'est jamais perdue ; ce qu'on dit, ce qu'on fait pour les âryas, ces personnages reconnaissants, ne périt jamais.

« Une bonne action bien accomplie, une mauvaise action méchamment faite, quand elles sont arrivées à leur maturité, portent également un fruit inévitable. »

Ce n'est point seulement ce morceau qui a pour objet de relever le mérite d'une des vertus transcendantes qui se nomme *dâna pâramitâ*, ou la perfection de l'aumône ; on possède un grand nombre de légendes où l'aumône est recommandée, et où l'on établit même qu'elle doit aller chez celui qui l'exerce jusqu'au sacrifice de la vie. De semblables moyens sont mis en œuvre dans la prédication par Çâkyamuni pour faire comprendre la portée des autres vertus, telles que la patience et la charité ; et ici nous croyons nécessaire de citer, sur l'ascendant personnel du philosophe indien, un autre passage qui suit, dans le livre de M. Burnouf, celui que nous avons déjà rapporté comme appréciation générale de la doctrine.

« L'autorité sur laquelle le religieux de la race de Çākya appuyait son enseignement était toute personnelle ; elle se formait de deux éléments, l'un réel et l'autre idéal. Le premier était la régularité et la sainteté de sa conduite, dont la chasteté, la patience et la charité formaient les traits principaux. Le second était la prétention qu'il avait d'être *Bouddha*, c'est-à-dire éclairé, et, comme tel, de posséder une science et une puissance surhumaines. Avec sa puissance, il opérait des miracles ; avec sa science, il se représentait, sous une forme claire et complète, le passé et l'avenir. Par là il pouvait raconter tout ce que chaque homme avait fait dans ses existences antérieures, et il affirmait ainsi qu'un nombre infini d'êtres avait jadis atteint, comme lui, par la pratique des mêmes vertus, à la dignité de *Bouddha*, avant d'entrer dans l'anéantissement complet. Il se présentait enfin aux hommes comme leur sauveur, et il leur promettait que sa mort n'anéantirait point sa doctrine, mais que cette doctrine devait durer après lui un grand nombre de siècles, et que, quand son action salutaire aurait cessé, il viendrait au monde un nouveau *Bouddha*, qu'il annonçait par son nom, et qu'avant de descendre sur la terre il avait, disent les légendes, sacré lui-même dans le ciel en qualité de *Bouddha futur* <sup>1</sup>. »

On conçoit que l'imagination orientale ait été frappée en réalité par l'union de cette double face dans une même personne, le pouvoir de grandes vertus et la prétendue possession d'une science universelle et absolue. On peut croire aux légendes qui rapportent comment le bienheureux *Bouddha* était, pendant sa dernière vie humaine, « respecté, honoré, vénéré et adoré par les religieux et par les dévots des deux sexes, par les rois et les conseillers des rois, par les hommes des diverses sectes, par les Çramanas, par les brâhmanes, par les ascètes, par les mendiants, » et enfin par les dieux, génies et autres êtres fantastiques des mondes indiens. On découvre dans les descriptions exagérées des livres bouddhiques un fond de réalité qui se réduit à l'empire qu'a pu et qu'a dû exercer, sur des peuples déjà partagés en sectes religieuses, celui qui s'annonçait à la fois comme réformateur des injustices sociales et comme fondateur d'une loi nouvelle, puisée aux sources les plus pures d'une science suprême et divine.

Il n'a été question jusqu'ici que de la partie morale, qui est la partie prédominante de la prédication de Çākya-muni ; c'est le lieu de déterminer dans quelle mesure la métaphysique a été mêlée par le maître aux principes fondamentaux de son enseignement. Il a déjà été observé que l'*Abhidharma*, c'est-à-dire la classe des écritures bouddhiques dont la métaphysique est l'objet spécial, passe pour avoir été formée, après la mort de Çākya, d'un certain nombre de passages disséminés dans ses

<sup>1</sup> *Introd.*, p. 153.

discours, tandis que les Sôûtras, par leur forme, par leur étendue, et surtout par l'opinion que nous en donnent les bouddhistes eux-mêmes, se rapprochent beaucoup plus de la prédication du philosophe. Cependant, c'est aux Sôûtras qu'il faut revenir pour reconnaître si Çâkyamuni a mêlé à ses enseignements moraux l'exposition des principes d'une philosophie spéculative, pour étudier les commencements de la métaphysique, telle qu'elle a été conçue par l'universalité des bouddhistes. On sera amené à reconnaître que le Bouddha « ne sépara jamais la métaphysique de la morale, et qu'il réunit toujours dans un même enseignement ces deux parties de la philosophie antique <sup>1</sup>. » Et, en effet, il est difficile d'admettre que le fondateur d'une religion essentiellement contemplative ne se soit pas élevé au-dessus de cette foule d'ascètes qui se contentaient de méditer sur les vérités admises ou contestées par les diverses écoles philosophiques de l'Inde. Çâkyamuni a été un philosophe, et, à ce titre, il vient se placer immédiatement à côté de Kapila, de Pataudjali, de Gôtama, fondateurs d'écoles philosophiques florissantes : il ne diffère d'eux que parce que sa philosophie devint une religion. Mais ce qui reste en question, c'est de savoir comment le Bouddha a été philosophe, et, pour y parvenir, il est indispensable de rechercher dans les sources les premiers essais et les propositions fondamentales de sa métaphysique. On doit s'attendre à ne plus y retrouver l'expression pure de ses théorèmes philosophiques : chaque principe, chaque axiome aura reçu de grands développements et des applications multiples dans les siècles qui ont suivi leur auteur ; comme l'a très-bien observé M. Burnouf <sup>2</sup>, « la métaphysique de Çâkyamuni, en prenant une forme scientifique, a dû nécessairement se compléter. »

Il est, dans le corps des écritures sôûtras et avadânas, des livres anciens dont le texte est remarquable par sa simplicité relative, et dans lesquels la métaphysique et la morale sont intimement unies et à peu près inséparables. M. Burnouf a fait choix, pour le démontrer, d'un morceau de l'*Avadâna çataka*, qui est une conversation entre Çâkyamuni et un brâhmane, et qui

<sup>1</sup> C'est l'opinion que M. Burnouf exprime comme une conviction. *Introd.*, p. 454-455.

<sup>2</sup> *Introd.*, p. 455, 2<sup>e</sup> mémoire, IV<sup>e</sup> section, de la Métaphysique.

met en action ce procédé de la dialectique du Bouddha qu'il applique à toutes les thèses, l'affirmation, la négation et l'indifférence<sup>1</sup> : l'objet en est le détachement auquel on arrive par la considération que la sensation est passagère, et le but, c'est la nécessité du détachement répétée ailleurs sous tant de formes différentes. Les points principaux de cette thèse métaphysique et morale se résument dans les paroles qui, selon le passage d'une autre légende, se font entendre dans le ciel quand y pénètrent les rayons lumineux produits par le sourire de Çākya : « Cela est passager, cela est misère, cela est vide, cela est privé de substance. » Ne trouve-t-on pas, dans les deux derniers termes, l'expression abrégée des deux propositions de l'ontologie bouddhique : que tout phénomène est vide, et qu'aucun phénomène n'a de substance propre? Ne doit-on pas rattacher à cet ordre d'idées l'axiome qui est consacré par tant de textes des livres inspirés : « Tout concept ou tout composé est périssable? » La négation de la substance a dû résulter infailliblement dans une telle philosophie de l'idéalisme engendré par la considération du néant des choses finies; et qui ne sait que le nihilisme est au fond des spéculations prolixes et abstraites qui caractérisent les productions bouddhiques? Les raisonnements les plus subtils de l'idéalisme remplissent les livres de la collection népalaise compris sous le titre général de *Pradjñā pāramitā*, qui doit signifier « la perfection de la sagesse<sup>2</sup> : » on peut en prendre une juste idée dans les entretiens de Bhagavat et de Soubhòut sur les différents genres de méditation qui sont propres au *Bòdhisattoa*, ou Bouddha en puissance, pour arriver rapidement à l'état de Bouddha accompli<sup>3</sup>. Il serait difficile de faire remonter jusqu'au chef des ascètes destinés plus tard à former un corps de religieux, Çākya-muni Bouddha, le genre de spéculation qui aboutit à la négation du sujet pensant, comme celui qui domine dans les livres de la *Pradjñā pāramitā*; car la doctrine à l'exposition de laquelle ils sont consacrés a pour but d'établir que « l'ob-

<sup>1</sup> Voir la traduction de ce morceau (*Introd.*, p. 456-62) et les réflexions de l'auteur qui le suivent, p. 462.

<sup>2</sup> Voir l'explication plus rigoureuse des termes, proposée par M. Burnouf, *Introd.*, p. 463-64 et note.

<sup>3</sup> *Introd.*, *ib.*, p. 464 et suiv. Cf. p. 483.



jet à connaître, ou la Perfection de la sagesse, n'a pas plus d'existence réelle que le sujet qui doit connaître, ou le Bôdhisattva, ni que le sujet qui connaît, ou le Bouddha. » Il n'en reste pas moins vrai que le germe des négations les plus hardies de la Pradjnâ est déjà contenu dans les Sôûtras, et que le Bouddha, par exemple, ou l'homme le plus éclairé, en tant qu'il apparaît au milieu des phénomènes produits par l'enchaînement des causes et des effets, n'a réellement pas plus d'existence que ces phénomènes eux-mêmes.

Nous croyons que c'en est assez pour démontrer que la métaphysique n'a pu être étrangère à l'enseignement de Çâkyâ, que les principes de cette ontologie idéaliste sont déjà déposés dans les sources qu'a servi à former la tradition immédiate de ses doctrines; et, d'autre part, que les mêmes principes ont reçu leur application la plus développée, mais la plus rigoureuse, dans la catégorie des livres sacrés désignés par le nom générique d'*Abhidharma*, ou loi manifestée.

Nous avons déjà indiqué plus haut quelle relation mythique lie l'existence du Bouddha philosophe et législateur à celle des six autres Bouddhas qui se sont succédé pour le salut du monde : ce sont là les Bouddhas humains, *Mânouschi Bouddhas*, c'est-à-dire des sages divinisés, des hommes élevés par la vertu et la science à l'exercice d'une puissance absolue. L'imagination des bouddhistes népalais ne s'est point contentée de leur déification; elle a créé de nouveaux Bouddhas « sans parents, *Anoupâdakas*, » et les a appelés les « Bouddhas de la contemplation, *Dhyâni Bouddhas*. » Le théisme a paru sortir de ces efforts faits par l'esprit de l'homme pour rétablir l'élément divin dans une conception athée : un *Adibouddha*, ou *Bouddha* primordial, existant par lui-même, infini et omniscient, fut réputé le créateur des cinq Bouddhas divins, dont chacun avait reçu en naissant la double énergie de science et de contemplation à laquelle il devait l'existence : c'est par cette double force que chacun d'eux donna le jour à un *Dhyâni Bôdhisattva*, qui est à l'égard du Bouddha générateur comme un fils à l'égard de son père. Ces Bôdhisattvas passent pour être les auteurs du monde créé; mais les œuvres qu'ils produisent sont périssables. Telle est la génération céleste qui a prévalu dans la doctrine de l'école du Népal, qu'on peut appeler *théiste* : elle

rattache une double série de Bouddhas et de Bôdhisattvas divins à un *Bouddha* supérieur qui joue absolument le même rôle dans cette doctrine que Brahmâ, l'être absolu et impersonnel, chez les brâhmanes<sup>1</sup>. Il est manifeste que de telles conceptions sont étrangères au bouddhisme primitif; et, en effet, les documents les plus anciens de sa doctrine et de son histoire, les véritables Souâtras, n'en offrent pas de trace, comme nous l'avons déjà observé. L'idée vraiment ancienne d'un Bouddha, c'est-à-dire d'un homme parvenu au plus haut degré de sainteté, est réalisée dans la vie de Çâkyamuni, telle qu'elle nous est connue par les discours et les légendes de la date la plus reculée; Adibouddha n'a pu être le type suprême et idéal de ce Bouddha humain, qui est d'ailleurs le seul Bouddha historique; il appartient à l'histoire, non-seulement par la tradition de sa naissance et par les souvenirs de sa carrière accomplie dans les pays indiens, mais encore par les fruits de sa prédication, qui ne se sont pas répandus au sein d'une seule école ou d'une seule contrée, mais qui ont appartenu à toutes les classes et transformé la société, d'abord dans l'Inde et ensuite dans les vastes régions qui l'entourent.

Nous croyons compléter les esquisses ou analyses qui précèdent en y joignant immédiatement un examen des rapports du Bouddha et des siens avec la société brahmanique. Le philosophe sortait lui-même d'une des castes dont les droits étaient anciens et incontestés au sein de cette société, la caste royale des kschattryas; mais il a renoncé aux prérogatives que lui assurait sa naissance, et comme s'il était issu, au contraire, d'une caste illégitime et maudite, l'histoire nous le montre proclamant l'égalité des hommes sans distinction d'origine. Comme on a souvent mal compris cette égalité, qui est un des dogmes du bouddhisme, il est juste de demander aux documents mis en œuvre par M. Burnouf une solution plus exacte de ce point d'histoire qui offre une importance majeure parmi toutes les recherches dont peut être l'objet la vie religieuse et politique de la société indienne.

C'est à la caste supérieure que Çâkyamuni-Bouddha a déclaré ouvertement la guerre dès les premiers temps de sa pré-

<sup>1</sup> Voir la liste qu'en a donnée Hodgson (*Asiat. Res.*, t. XVI), reproduite dans l'*Introduction*, p. 117.

dication; mais il ne l'a pas attaquée comme la plus élevée et la plus puissante des castes, retenant toutes les autres dans un même joug par la force morale dont elle était dotée; il l'a surtout attaquée comme institution religieuse; il a dû la combattre par les armes de la parole comme la dépositaire, l'interprète et la gardienne d'une loi religieuse opposée à la bonne loi qu'il venait annoncer. On verra bientôt de quelle nature a été la lutte soutenue par Çâkyamuni et par ses disciples immédiats contre l'autorité séculaire de la race brâhmanique; nous avons d'abord à constater quelle conduite le philosophe n'a cessé de tenir lui-même en présence des institutions établies, et dans quelle indépendance il s'est retranché devant la diversité des pouvoirs politiques ainsi que des conditions sociales.

Çâkyamuni avait dans son enseignement un but avoué, celui de sauver les hommes des conditions misérables de l'existence qu'ils traînent en ce monde, et de les soustraire à la loi fatale de la transmigration. Il ne donnait pas le bonheur d'une existence meilleure comme définitif; mais c'est à la nécessité de la naissance et de la mort qu'il fallait échapper pour jamais. La distinction des castes n'est autre chose, aux yeux de Çâkyamuni, qu'un accident de l'existence de l'homme ici-bas, accident qu'il reconnaissait, mais qui ne pouvait l'arrêter. Elle est admise par lui comme un fait établi contre lequel il ne fait pas une seule objection politique; cela est si vrai que, quand un homme voulait embrasser la vie religieuse, Çâkyamuni lui demandait s'il n'était pas au service d'un prince, et, dans ce cas, il ne le recevait qu'après que le prince y avait donné son assentiment.

Il est à observer encore que Çâkyamuni expliquait la hiérarchie des castes, comme faisaient les brâhmanes, par la théorie des récompenses et des peines. Instruisait-il un homme d'une condition vile: il ne manquait pas d'attribuer la bassesse de sa naissance aux actions coupables d'une vie antérieure. Convertir un homme, quel qu'il fût, c'était pour Çâkyamuni le relever du vice de sa naissance en en faisant un religieux, et le soustraire à la loi de la transmigration en le mettant sur la voie d'atteindre un jour à l'anéantissement définitif, où, comme le disent les textes, cesse la loi de la renaissance.



« Çākya ouvrait donc indistinctement à toutes les classes la voie du salut, que la naissance fermait auparavant au plus grand nombre; et il les rendait égales entre elles et devant lui, en leur conférant l'investiture avec le rang de religieux. »

Bouddha ne se contentait pas, comme les philosophes Kapila et Patandjali, de substituer aux œuvres ordonnées par le Vêda la pratique d'un ascétisme individuel; il voulait donner à des philosophes isolés l'organisation d'un corps religieux.

« Là, remarque M. Burnouf, se trouve l'explication de ces deux faits, la facilité avec laquelle a dû dans le principe se propager le bouddhisme, et l'opposition que le brâhmanisme a naturellement faite à ses progrès<sup>1</sup>. »

Tant que le Bouddha se bornait à travailler en philosophe à la délivrance future de l'homme, les brâhmanes n'avaient pas d'objection à lui adresser; mais ils ne pouvaient admettre la possibilité d'un affranchissement relatif, qui tendait à détruire dans un temps donné la subordination des castes en ce qui touchait la religion. On découvre à l'instant comment Çākya muni attaquait par sa base le système indien, et pourquoi les brâhmanes sentirent bientôt la nécessité de proscrire une doctrine dont les conséquences ruinaient leur suprématie. C'était porter le coup de mort à la caste sacerdotale que de lui enlever l'autorité religieuse; c'était supprimer un privilège jusqu'alors reconnu comme la possession exclusive des brâhmanes que d'appeler à la vie religieuse, sans préférence et sans distinction, brâhmanes, guerriers, marchands, esclaves; car c'était de toutes les castes que le Bouddha prenait ses disciples ou plutôt qu'il les recevait. Exclusivement occupé à chercher des adeptes et des imitateurs, à convertir les hommes à sa loi, Çākya s'élevait au-dessus des divisions des castes; mais il n'avait pas en vue de les détruire comme institution politique. Les faits historiques viennent à l'appui de l'opinion que l'on peut se former par l'examen des textes bouddhiques traduits par M. Burnouf, sur un point d'érudition orientale que l'on avait cru placé à l'abri de toute contestation. Si la distinction des castes est inconnue aux nations bouddhistes du Tibet, du Barma et de Siam, elle n'en est pas moins solidement établie, au témoignage usagé des voyageurs, chez les Singhalais, le peuple qui a le pre-

<sup>1</sup> Burnouf, *Introd.*, p. 210-211.

mier reçu le bouddhisme ; mais voici à quelles conditions cette distinction a pu subsister <sup>1</sup>.

« Le sacerdoce a cessé d'être héréditaire, et le monopole des choses religieuses est sorti des mains d'une caste privilégiée. Le corps chargé d'enseigner la loi a cessé de se perpétuer par la naissance ; il a été remplacé par une assemblée de religieux voués au célibat, qui se recrutent dans toutes les classes. Le religieux bouddhiste, enfin, qui tient tout de l'enseignement et d'une sorte d'investiture, a remplacé le brâhmane, qui ne devait rien qu'à la naissance, c'est-à-dire à la noblesse de son origine. »

L'existence des castes inférieures à la caste brâhmanique n'était donc pas compromise par le bouddhisme : fondées sur une division du travail que perpétuait la naissance, elles pouvaient subsister sous la protection du sacerdoce bouddhique, auquel elles fournissaient toutes indistinctement des religieux et des ascètes. Il est facile de concevoir, d'après cela, qu'autant les brâhmanes devaient ressentir d'aversion pour la doctrine de Çâkya, autant les hommes des castes inférieures devaient l'accueillir avec empressement et faveur ; car si cette doctrine abaissait les premiers, elle relevait les seconds, et elle assurait dès cette vie, au pauvre et à l'esclave, ce que le brâhmanisme ne lui permettait même pas pour l'autre, l'avantage de se voir, sous le rapport religieux, l'égal de son maître. S'il y a dans quelques livres bouddhiques des attaques directes et formelles dirigées contre les castes, elles offrent un point de vue plus moderne qu'a pu favoriser la résistance opposée aux progrès du bouddhisme en quelques contrées par la forte organisation du brâhmanisme ; ce sont les nécessités de la polémique qui ont dû inspirer aux défenseurs du bouddhisme les arguments philosophiques par lesquels ils ont prétendu accabler leurs adversaires, en détruisant jusqu'au mythe de la naissance merveilleuse des quatre castes, telle qu'elle est rapportée dans Manou <sup>2</sup>.

Nous sommes ramenés de cette thèse historique à un point qui s'y rattache étroitement : les circonstances de la lutte d'influence religieuse qu'a soutenue le Bouddha contre les brâhmanes. Un des faits décisifs dans la crise sociale que la prédication de Çâkya a excitée dans l'Inde, c'est l'appel de toutes les

<sup>1</sup> Cf. *Introd.*, p. 212-213.

<sup>2</sup> M. Burnouf a eu soin d'analyser le dernier traité de ce genre, intitulé *Vadjja-goutchi*, et publié dans l'Inde en 1839, pour faire connaître l'esprit qui a dirigé cette partie de la polémique. (*Introd.*, p. 215-217.)

classes à la vie religieuse, appel si puissant du temps même du philosophe, et non moins efficace dans la bouche de ses disciples, comme le prouvent les conversions qui ont suivi de près son enseignement dans une partie considérable de l'Inde. Cet appel, on peut le regarder comme l'arme invincible dont les brâhmanes étaient à jamais incapables de parer les coups ; une loi de grâce est proclamée pour tous, comme le disait Çâkya, et les légendes que nous ne pouvons malheureusement citer ici, en raison de leur longueur, font foi de l'empressement avec lequel des hommes de tout rang, et surtout les opprimés et les infortunés, ont cherché un refuge dans la religion nouvelle <sup>1</sup>. Un autre fait, qui explique également le succès instantané des prédications du Bouddha, c'est la facilité qu'offre à tous les esprits l'adoption de sa doctrine : quand on a appris ce que sont les voies des actions vertueuses, ainsi que la théorie de l'origine et de l'anéantissement des causes successives de l'existence, il suffit de se livrer au double exercice qui doit donner la science de la loi, savoir : la méditation et la lecture ; le rôle de l'ascète est commode et indépendant dans la vie des peuples indiens, puisqu'il échappe à jamais au joug si pesant des prescriptions sociales, puisqu'il est soustrait aux difficultés et aux disputes de la science brâhmanique, et, sous ce rapport, la réforme bouddhique a dû se propager assez rapidement, sans exiger de grands efforts de la part de ceux qu'animait son esprit d'un persévérant prosélytisme <sup>2</sup>. Là où il y avait lutte entre les partisans du Bouddha et les brâhmanes, l'avantage devait rester à ceux qui auraient l'ascendant de la parole uni à l'ascendant de la vertu ; la prédication simple, mais animée, de Çâkya et de ses disciples, devait l'emporter dans le plus grand nombre des esprits sur l'enseignement brâhmanique, qui affectait les formes sérieuses de la discussion. Quant à la conduite morale, celle des ascètes bouddhistes devait frapper par sa simplicité pleine de grandeur ; elle se signalait aux respects du peuple par sa régularité, tandis que les pratiques multipliées des religieux de la caste brâhmanique devenaient suspectes à ce même peuple, qui les entendait accuser d'orgueil, d'égoïsme, de cupidité et

<sup>1</sup> Burnouf, *Introd.*, p. 197-199.

<sup>2</sup> Cf. *Introd.*, p. 196. Voir les légendes auxquelles l'auteur renvoie dans ce passage.

d'hypocrisie<sup>1</sup>. C'est l'intérêt qui a rendu assez vive et assez opiniâtre la résistance des brâhmanes, qui se voyaient enlever, par des hommes livrés comme eux à la vie ascétique, une partie des hommages et des profits qui leur revenaient auparavant. Les légendes nous montrent les brâhmanes disputant avec Çâkya à qui opérerait les miracles les plus convaincants<sup>2</sup>; le merveilleux, dont les sources bouddhiques font un fréquent usage, est pour ainsi dire le résultat de la rivalité prolongée qui s'est établie entre les brâhmanes et les sectateurs de Çâkya, et qui a dû se traduire dans les livres par des faits surnaturels inventés de part et d'autre à profusion.

Ce qu'il importe d'établir ici aussi expressément qu'il est possible de le faire dans une analyse, c'est la formation de la secte ou de l'école du Çâkyamuni Bouddha. On concevra comment les religieux qui devenaient ses sectateurs ont bientôt formé un corps excessivement nombreux et régulièrement organisé, en connaissant bien les conditions, fort simples par leur nature, données par le maître à l'admission, ou, si l'on veut, à l'initiation. Pour se faire religieux bouddhiste, il suffisait de se sentir de la foi dans le Bouddha, et de lui déclarer la ferme volonté qu'on avait de le suivre. Alors le Bouddha faisait raser les cheveux et la barbe du néophyte, qui prenait pour vêtements une sorte de tunique et un manteau formé de lambeaux rapiécetés et teints en jaune, et qui était mis d'ordinaire sous la direction d'un religieux plus âgé qui se chargeait de son instruction. Dans le commencement de la prédication de Çâkya, c'est lui qui instruisait directement le néophyte; les légendes sont pleines de récits où figurent des brâhmanes et des marchands qui se présentent eux-mêmes au Bouddha, lui font la déclaration religieuse, et en reçoivent la connaissance des vérités morales et métaphysiques, très-peu nombreuses, qui formaient la partie essentielle de la doctrine. Cet enseignement fructifiait d'ordinaire assez vite pour que ceux auxquels il s'adressait franchissent immédiatement les degrés qui séparent l'homme ordinaire du religieux le plus accompli<sup>3</sup>. A côté des

<sup>1</sup> Voir les textes invoqués par M. Burnouf, *Introd.*, p. 204 et suiv.; p. 209. Cf. p. 461 et suiv.; p. 475 et suiv.

<sup>2</sup> Voir sur les miracles opérés par le Bouddha en divers lieux de nombreux passages du *Foe koue ki*. — <sup>3</sup> Burnouf, *Introd.*, p. 234.



conversions opérées directement par Çâkyamuni, on en voit d'autres qui ne s'accomplissent qu'à l'aide d'un intermédiaire, lequel est un religieux ou seulement un homme connu par ses dispositions favorables à l'égard du Bouddha. Une longue légende, qu'a traduite en entier M. Burnouf<sup>1</sup>, expose ces diverses méthodes; l'homme qui en est le héros, Poûrna, quitte sa famille et son négoce; il demande à Bhagavat lui-même l'investiture et le rang de religieux; il en apprend les conditions de l'éloignement du *nirvâna* ou de l'anéantissement, présentées sous forme d'une théorie psychologique dans laquelle tout mal est dérivé de la puissance produite par les sensations<sup>2</sup>. Poûrna, éclairé par le Bouddha, reçoit la mission d'en éclairer d'autres; il va, par exemple, opérer la conversion de la nation entière des Çrina parântakas, et partout de nouveaux prodiges attestent la puissance surnaturelle dont il est doué presque à l'égal de son maître; « il a obtenu le bonheur de voir face à face l'état d'Arhat, après avoir anéanti toutes les corruptions du mal. »

Les religieux initiés à la loi du Bouddha portent le titre de *Çramanas*, qui déjà a été expliqué<sup>3</sup>; ils sont désignés plus souvent encore dans les légendes par celui de *bhikschous*, signifiant *mendiants*, au point que ce nom sanscrit a reçu dans la langue de l'Inde une application toute spéciale aux ascètes bouddhistes. Après Çâkyamuni, des règles sont établies pour déterminer les conditions d'admission qui seraient exigées après la première de toutes, qui est restée la foi; le droit d'investiture n'est pas conféré à un religieux isolé, mais il est laissé à l'assemblée des disciples de Çâkyâ, dans laquelle nul ne peut être admis sans avoir été examiné et reçu aux yeux de tous<sup>4</sup>. Au corps des religieux mendiants répondait celui des religieuses mendiante, pour l'admission desquelles on suivait les mêmes règles que pour celle des religieux; elles portent le nom générique de *bhikschountis* et contractent les mêmes obliga-

<sup>1</sup> *Introd.*, Légende de Poûrna, p. 255-275.

<sup>2</sup> Cf. *Introd.*, *ibid.*, p. 251-252.

<sup>3</sup> Le titre de *Çramanera* ou petit Çramana désigne les ascètes novices qui n'ont pu satisfaire aussitôt à toutes les conditions requises par le Bouddha.

<sup>4</sup> Csoma a extrait ces règles de livres de la discipline en tibétain, et les a fait connaître dans les *Asiatic Researches* (t. XX), dans une analyse que cite M. Burnouf, *Introd.*, p. 277.

tions générales, savoir : l'observation d'une chasteté perpétuelle et la nécessité de mendier pour vivre. Les monuments brâhmaniques nous montrent qu'en parlant d'une religieuse un bhikschou l'appelait : « Sœur dans la loi, » *dharma bhagint*. Pais, à côté ou plutôt au-dessous de ces deux ordres, se placent, d'après les légendes, les *oupsakas* et les *oupsikas*, c'est-à-dire les dévots et les dévotes, en général tous les *fidèles*, qui ajoutent foi aux doctrines du Bouddha sans entrer dans la vie ascétique. M. Burnouf a démontré qu'il fallait attacher au mot ce sens étendu, d'accord avec son étymologie sanscrite, et que, d'ailleurs, cette interprétation convient mieux que celle de *novices* ou de *laïques* pour désigner la classe nombreuse de ceux qui adhèrent aux préceptes du bouddhisme sans se soumettre aux devoirs particuliers des religieux<sup>1</sup>. Il a soutenu cette interprétation contre l'opinion de M. Hodgson, qui n'admet point dans les premiers temps du bouddhisme un corps de fidèles séparé des religieux, en prouvant que, du moment où Çâkya se mit à prêcher la multitude, la plupart des assistants, qui ne se faisaient point ses disciples, mais qui l'écoutaient avec bienveillance, constituèrent bientôt une classe distincte de la classe des ascètes dans le nombre considérable des partisans de la nouvelle doctrine. Cette distinction des bhikschous et des *oupsakas* paraît donc remonter jusqu'au temps du Bouddha sans qu'il ait songé à la consacrer lui-même, et elle n'est pas d'ailleurs en contradiction avec la suite des faits historiques qui montrent l'organisation extérieure du bouddhisme passant par des degrés nombreux avant d'arriver à l'état de fixité auquel elle a atteint chez quelques peuples. Il n'est pas moins certain que les religieux seuls formaient l'Assemblée des auditeurs de Çâkya, qui est nommée dans les textes « la réunion des mendiants, » *bhikschou sangha*, et ce dernier mot n'a pas d'autre acception dans la célèbre formule *Bouddha, dharma, sangha*, « le Bouddha, la loi, l'assemblée. » M. Burnouf s'est attaché, en cet endroit de son livre, à établir, contre l'avis de G. de Humboldt<sup>2</sup>, que le mot *assemblée* n'est dans le bouddhisme primitif qu'une signification purement humaine et terrestre, et que c'est à une époque bien postérieure qu'on a fait d'un terme

<sup>1</sup> *Introd.*, p. 279-280. Cf. 281-282.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 282-283 et les notes.

parfaitement historique une application idéale à la réunion céleste des personnages les plus élevés dans la hiérarchie philosophique et morale du bouddhisme. Les disciples de Çākya-muni ne sont dans l'origine que des ascètes isolés; c'est peu à peu qu'il s'établira parmi eux le lien d'une vie commune. L'usage qu'ils adoptèrent de se retirer dans des demeures particulières pendant la saison des pluies, qui dure dans l'Inde quatre mois, les amena bientôt à l'établissement de *viādras*, sortes de monastères situés dans des bois ou dans des jardins; ils ne servirent d'abord qu'à des retraites momentanées, mais ils devinrent plus tard les asiles permanents de ceux qui se vouaient à une vie cénobitique. Dès un temps fort ancien, les religieux se réunissaient après la saison pluvieuse; constituant alors une véritable assemblée religieuse, ils s'interrogeaient mutuellement sur les points de doctrine qu'ils avaient médités dans la solitude. Quand ils eurent des lieux fixes où ils purent habiter en commun, le lien qui les rattachait les uns aux autres dut se resserrer davantage, et il n'y eut plus d'obstacle à ce qu'ils formassent un corps organisé<sup>1</sup>. On peut distinguer dans ce corps une double hiérarchie, l'une plutôt morale, l'autre essentiellement scientifique. La première, qui est créée dans un but d'ordre, repose sur l'âge et sur le mérite; c'est suivant l'âge que les religieux prennent rang dans l'assemblée; et les premiers y reçoivent le nom de *sthaviras*, vieillards ou anciens; le mérite des qualités personnelles doit se joindre au privilège de l'ancienneté pour assurer à un religieux une supériorité incontestable<sup>2</sup>. La hiérarchie scientifique est basée sur la connaissance plus ou moins profonde des vérités enseignées par Çākya; celui qui a franchi tous les degrés de la science et de la sainteté est regardé comme supérieur à celui qui s'est arrêté dans sa marche. Le nom d'*aryas*, ou vénérables, est donné à ceux qui comprennent les quatre vérités sublimes, et qui y conforment leur conduite; ce sont les axiomes fondamentaux qui servent de base à la doctrine bouddhique, savoir : « que la douleur existe, qu'elle est le partage de tout ce qui vient au monde, qu'il importe de s'en affranchir; enfin que c'est par la science seule qu'on peut le faire de façon

<sup>1</sup> *Introd.*, p. 284-287.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 288-289.

à obtenir la délivrance. » Outre la connaissance de ces vérités, la qualité d'arya suppose ordinairement la possession de facultés surnaturelles; elle est donnée aux premiers et aux plus éminents disciples du Bouddha.

L'auteur de l'*Introduction* donne ensuite des détails infiniment curieux, mais dans lesquels nous ne pouvons malheureusement le suivre, sur les règles imposées à la conscience des religieux bouddhistes touchant la nature des fautes ainsi que sur les conditions du repentir, sur les observances qui leur sont recommandées jusque dans leur conduite extérieure, sur l'extension du précepte de la charité universelle qui résume la morale pratique du bouddhisme; on y trouve des aperçus également précieux sur le culte de cette religion, culte qui fut à l'origine essentiellement simple, et que définit son nom de *poudjâ*, honneur, opposé à celui du culte brâhmanique, *yadjna* ou sacrifice. L'image de Bouddha, ses reliques et celles de ses disciples les plus vénérés, voilà tout ce qu'adorent les bouddhistes. On ne lira pas avec moins d'intérêt la grande légende du roi Azôkâ<sup>1</sup>, qui est le type du prince indien converti à la loi du Bouddha et soumis désormais à l'assemblée des religieux, au point qu'il ne possède plus rien en propre et qu'il doit racheter, au prix d'un faible trésor qu'il s'est réservé, la donation du sol entier de son royaume. Malgré des traits qui décèlent la rédaction plus moderne de quelques parties, cette légende possède une grande valeur historique, celle de retracer les vrais rapports des religieux bouddhistes avec la société indienne au sein des Etats où leur doctrine a prévalu dans les siècles les plus rapprochés de la prédication de Çâkyamuni; elle met dans tout son jour l'influence sociale du bouddhisme pendant une première phase bien distincte dans l'existence de cette religion.

Une question historique, qui mérite d'être exposée à la suite des deux précédentes qui ont eu pour objet le rôle religieux et politique de Çâkyamuni, c'est celle de l'antiquité relative du brâhmanisme et du bouddhisme, ou plutôt de l'antériorité définitivement jugée du premier sur le second; si cette question n'en est plus une pour aucun indianiste, comme le dit M. Bur-nouf<sup>2</sup> en annonçant ce résultat particulier de ses recherches

<sup>1</sup> Extrait du *Divya avadâna. Introd.*, p. 358-436.

<sup>2</sup> *Introd.*, p. 430.



nouvelles, il n'en est pas moins nécessaire de reproduire ici les preuves qui en ont assuré la solution, puisque, dans des ouvrages assez récents, on s'est plu à soutenir l'antithèse comme une découverte, et, en quelque sorte, comme une victoire.

Qu'on observe d'abord la nature spéciale des doctrines, et l'on conviendra que le brâhmanisme a dû, comme doctrine, précéder le bouddhisme, d'après le développement normal de l'esprit indien. En effet, le brâhmanisme indien se présente sous deux faces, la spéculation philosophique et la mythologie, tandis que le bouddhisme accorde la plus grande place à la morale pratique et en fait un enseignement applicable au peuple aussi bien qu'aux savants. Puisque les systèmes moraux, dans l'histoire de la philosophie grecque, par exemple, et, en général, dans toute culture scientifique, n'apparaissent qu'après les systèmes ontologiques, nous devons trouver dans le caractère propre du bouddhisme une preuve irréfutable de sa naissance postérieure. La vie religieuse n'est-elle pas présentée dans son enseignement comme l'idéal de la vie humaine? Les livres de la discipline qui régularisent les devoirs n'ont-ils pas en eux-mêmes le plus haut intérêt dans la collection des écritures bouddhiques, et cela surtout par la nature positive et pratique de leur contenu?

Le caractère moral du bouddhisme est bien visible dans sa première forme, qui n'a comporté qu'un très-petit nombre de dogmes, ainsi que dans la simplicité primitive de son culte<sup>1</sup> : mieux on connaîtra le fond de cette religion, plus on découvrira combien l'élément dogmatique y est en réalité vague et insignifiant, plus aussi on sera convaincu de l'insuffisance d'une théorie abstraite de quelques dogmes pour servir d'appui aux principes de la morale, énoncés seuls d'une manière formelle et avec le ton de l'autorité.

Si l'on prend ensuite en considération la part d'action que le bouddhisme a laissée aux dieux déjà connus de la littérature brâhmanique, il ne peut être douteux qu'il les ait pris dans une tradition ancienne et dans un culte encore vivant; il devient évident qu'il a dû accepter comme un héritage imposé une partie considérable du panthéon indien, et n'importe le rôle infé-

<sup>1</sup> *Introd.*, p. 385-37.

ricur qu'il a dû assigner à un si grand nombre de divinités, nous voyons dans cet ordre de faits la démonstration incontestable de l'origine d'une religion née au sein du brâhmanisme, avec toutes les circonstances d'une réforme et avec tous les caractères d'une grande innovation. Et d'abord, quelle différence dans la conception même des personnages divins ! Les dieux des brâhmanes, ce sont des dieux qui se sont faits hommes ; les saints bouddhistes sont des hommes devenus dieux<sup>1</sup> ; ici encore la conclusion est facile à tirer, puisque, dans la vie du polythéisme asiatique, l'apothéose apparaît partout postérieure à l'idée d'incarnation. Puis, qu'est-il resté de sainteté et de puissance aux grands dieux de l'Inde trouvés et acceptés par Çâkyamuni ? Ils sont en réalité dépossédés de leur empire suprême ; non-seulement leur puissance a cessé d'être absolue, non-seulement elle est inférieure à celle du Bouddha, mais encore elle est subordonnée à la vertu des religieux, tels que Pournâ, dont l'histoire merveilleuse remplit une légende interminable. On reconnaît ici le caractère essentiel du bouddhisme, qui proclame la pratique des vertus morales supérieure au culte et qui attribue à une longue pratique du bien le pouvoir surnaturel de la sainteté. Le Bouddha s'est formé sans les dieux ; la conception de sa doctrine est étrangère à leur culte et aux antiques croyances dont il a découlé. Les grandes divinités du brâhmanisme ne sont le plus souvent, dans les livres bouddhiques, que des agents secondaires ou bien des personnages de théâtre qui ne font qu'apparaître sans agir ; elles sont quelquefois mises en scène dans les légendes, mais surtout pour rendre hommage au bienheureux Bouddha ou à ses disciples parvenus à l'état de vénérables, ou bien encore pour leur servir de cortège. S'il en est ainsi de Kiva, de Brâhma, de Nârânaya, de Varouna, de Kouvéda et d'autres dieux supérieurs du ciel brâhmanique, la foule des divinités inférieures, génies, démons, serpents, n'a, à plus forte raison, qu'une existence en quelque sorte nominale dans le bouddhisme ; Indra seul intervient d'une manière plus constante et plus réelle dans les livres consacrés à l'enseignement de Çâkyamuni<sup>2</sup>. Il y a, dans l'examen des dieux brâhmaniques

<sup>1</sup> M. Burnouf a insisté dans une note sur cette distinction signalée, il y a plusieurs années, par l'Anglais Erskine. (*Introd.*, p. 346.)

<sup>2</sup> Burnouf, *Introd.*, p. 131 et suiv.

adoptés par le bouddhisme dans sa première forme, un genre particulier d'instruction, nous voulons dire la connaissance du système religieux des brâhmanes dans son état relativement ancien, encore rapproché des croyances védiques, mais antérieur à la confection des Pourânas ; c'est ainsi que le nom de Krishna, qui revient si souvent dans la plupart des monuments brâhmaniques, n'est pas cité dans les livres bouddhiques qui ont été examinés jusqu'ici. Ce n'est pas un spectacle moins curieux et moins instructif que de voir le contact nouveau dans lequel le bouddhisme est entré beaucoup plus tard avec le brâhmanisme dégénéré, lorsque les dieux çivaïtes ont été repris par les sectateurs népâlais et tibétains du Bouddha et invoqués dans les Tantras<sup>1</sup>. C'est un problème qui mérite l'attention du philosophe que ce mélange subit des éléments anciens du bouddhisme avec la partie honteuse de la religion populaire des sectes indiennes. Mais qu'il nous suffise d'indiquer les causes extérieures d'une alliance aussi étrange. Ne faut-il pas mettre en première ligne une tendance analogue dans le bouddhisme et dans le çivaïsme pur à une pratique exagérée de la méditation ? N'est-on pas en droit de supposer que le çivaïsme était plus florissant que le vischnuisme dans les provinces et à l'époque où le bouddhisme fit alliance avec lui ? N'a-t-on pas lieu de croire, d'après l'analyse des Tantras du Népal, que les emprunts des bouddhistes ont consisté surtout en formules et en cérémonies qu'ils ont voulu mettre en pratique dans un but tout temporel, au point de ne pas chercher un accord véritable entre leur foi ancienne et leurs superstitions nouvelles ? Les traités tantrikas nous montrent en effet des bouddhistes qui, tout en gardant leurs croyances et leur philosophie abstraite, consentent à pratiquer certains rites çivaïtes qui leur promettent le bonheur en ce monde. On a déjà compris qu'il ne s'agit pas ici d'une véritable fusion, mais d'une simple alliance qui laisse aux deux éléments leur nature propre<sup>2</sup>.

Il est constant, par la lecture des Souâtras, que le bouddhisme s'est formé au sein d'une autre religion universellement ré-

<sup>1</sup> *Introd.*, p. 523-525.

<sup>2</sup> Combinant ses recherches avec les vues déjà émises par G. de Humboldt dans le grand ouvrage sur la langue kavi, M. Burnouf a exposé ces données essentielles avec une admirable lucidité. (*Introd.*, p. 547-551.)

pandue dans l'Inde, et que les deux religions ont existé longtemps l'une à côté de l'autre ; il n'est pas moins évident que le bouddhisme s'est propagé au milieu d'une société fortement organisée, la société brâhmanique tout entière, avec ses croyances, ses castes et ses lois. Quand on découvre dans les textes sacrés du Népal une société païenne à son plus haut degré de développement, et cela aux temps de Çâkyâ, dont ils offrent le tableau fidèle, quand on songe que les rédacteurs de ces textes n'avaient aucun intérêt à représenter l'ancien état de choses sous des traits aussi favorables s'ils n'eussent point appartenu à la vérité historique, on ne voit d'autre explication possible de l'ensemble des faits que l'antériorité historique du brâhmanisme <sup>1</sup>. L'état social de l'Inde est retracé avec une exactitude remarquable par les livres bouddhiques ; la division des castes n'y est nulle part contestée comme fait ou institution ; l'esprit de la loi de Manou n'y est point défiguré par un système contradictoire d'interprétation. Ainsi la supériorité des brâhmanes, par droit de naissance, y est attestée comme une antique croyance sur laquelle sont fondées leurs prérogatives non encore contestées ; le mot *brahmdtcharya* y est sans cesse employé pour désigner le noviciat religieux, la vie religieuse, de même que dans le brâhmanisme, et cela sans égard à l'étymologie qui rappelle la foi en Brâhma, c'est-à-dire une loi hostile à celle du bouddhisme <sup>2</sup>.

Il est également digne d'observation que, dans les plus anciennes légendes, les brâhmanes ne sont point exclus de l'assemblée qui écoute et qui honore le Bouddha, que l'une d'elles déclare coupable qui n'aime point les çramanas et les brâhmanes, que, deux siècles après Çâkyâ, le nom des brâhmanes était encore cité après celui des çramanas, sans doute en raison de la supériorité politique des premiers, et que plus tard seulement l'ordre inverse fut adopté, en vue d'établir jusque dans les termes l'excellence des ascètes bouddhiques <sup>3</sup>. La situation des autres castes n'est pas exposée moins fidèlement dans les anciens livres bouddhiques ; c'est de la caste des kschattriyas que sortent les rois ; Çâkyamuni lui-même est issu d'un kschat-

<sup>1</sup> Burnouf, *Introd.*, p. 129-131.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 138 et suiv. ; p. 141-143.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 90, 94, 395, notes.

triya; le réformateur entretient des relations amicales avec les rois, en même temps qu'il attaque l'autorité religieuse concentrée entre les mains des brâhmanes; il se plaît même à proclamer la toute-puissance des princes et à recommander aux siens obéissance entière à leur juridiction<sup>1</sup>. Au moment de la naissance du Bouddha, les deux principes de la conservation des castes sont encore généralement respectés, la prohibition des alliances en dehors d'une même caste, et l'hérédité des professions; nous avons déjà reconnu quelle conduite avait tenue Çâkyamuni à l'égard de la distinction politique des castes; mais les principes dont il s'agit en ce moment étaient ceux que la doctrine du Bouddha devait faire disparaître partout où elle dominerait<sup>2</sup>.

Nous ne mettrons point fin à l'analyse des faits de cette nature sans faire mention d'une des difficultés qu'on a fait valoir dans la discussion de la question qui vient de nous occuper; on a mis en doute l'antériorité du brâhmanisme à cause de l'existence des monuments épigraphiques plus anciens, appartenant au bouddhisme. Qu'on ait soin d'observer que les inscriptions découvertes et publiées depuis peu d'années n'ont pu être encore étudiées avec une critique suffisante, et, quand même on accorderait à ces documents leur âge présumé, il n'y a pas lieu d'en conclure l'antériorité du bouddhisme, ce qui serait aussi faux que de conclure l'antériorité du pâli, langue dans laquelle elles sont rédigées, sur le sanscrit, langue sacrée de la littérature brâhmanique, tandis que tous les caractères d'une langue vraiment ancienne, polie, achevée, organique, appartiennent à ce dernier; on ne peut tirer de l'existence d'inscriptions faites au nom de princes bouddhistes d'autre conséquence que l'application, plus précoce chez les bouddhistes, du sentiment et des procédés de l'histoire<sup>3</sup>. C'est la mythologie qui étouffe l'esprit historique dans les livres des brâhmanes; il y a au contraire, dans les ouvrages des bouddhistes, une première formation de cet esprit, une sorte de sens ou d'instinct historique. Il nous semble que c'en est assez pour établir sous ce rapport ce que l'enseignement de Çâkyamuni et de ses disciples avait de

<sup>1</sup> *Introd.*, p. 143 et suiv. ; p. 146-150.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 151 et 152, et la légende qui précède.

<sup>3</sup> *Cf. Ibid.*, p. 129, 575-576.

purement humain dans les siècles qui ont suivi sa prédication, puisque les écrivains bouddhistes ont pu songer à établir dans leur histoire religieuse une succession chronologique, déterminée par des noms propres, telle qu'elle avait manqué au brâhmanisme.

Nous voulons attirer en dernier lieu l'attention du lecteur sur un point d'histoire qui partage la haute importance des questions précédentes, mais qui ne peut être encore qu'indiqué à l'aide des matériaux que fournit le premier volume de l'*Introduction* : c'est la série des transformations qu'a subies le bouddhisme dans des temps assez rapprochés de l'époque de son fondateur ; les livres, les sectes, les conciles nous offrent un triple moyen de constater d'une manière générale quelle espèce de modifications est survenue dans les doctrines des successeurs et des partisans du Bouddha. Quant aux livres inspirés du bouddhisme, nous n'avons besoin que de rappeler ici ce qui a été dit plus haut de la division des ouvrages sanscrits du Népal ; de leur classification, qui suppose un travail successif ; de la distinction des Soûtras simples, qui semblent renfermer les enseignements du maître sous leur première forme, d'avec les grands Soûtras ou les Soûtras compliqués, qui contiennent des développements philosophiques ou mythologiques, aussi étrangers par leur esprit que par leur style aux textes les plus anciens ; nous avons remarqué qu'on pouvait également partager les *Avadânas* ou légendes en traités simples et en amplifications. Nous ferons ici mention d'une autre distinction qui jette beaucoup de lumière sur la daté des Soûtras de la première classe ; une sorte d'authenticité peut être attribuée à ceux qui ne concernent que la félicité des auditeurs du Bouddha, envisagée comme l'objet fréquent des prédictions du maître ; car on peut croire que ces traités sont devenus le recueil ou le dépôt de ses paroles conservées par ses disciples immédiats ; il n'en est pas de même de ceux qui renferment des prédictions sur certains personnages historiques, tels, par exemple, que le roi Azôkâ, un des plus zélés défenseurs et propagateurs du bouddhisme, et que l'on croit avoir été souverain de l'Inde centrale deux cent dix-huit ans après la mort de Çâkyâ ; évidemment de telles prédictions accusent l'origine postérieure d'une classe

considérable de livres<sup>1</sup>. Sous le rapport de la date et de l'authenticité, on est amené à distinguer les traités qui ne citent que des personnages contemporains du Bouddha, et, d'autre part, les traités qui racontent des faits ou rappellent des personnages manifestement postérieurs à l'époque de Çākya<sup>2</sup>; le contenu de ces derniers répond d'ordinaire à la date présumée de leur composition, date qui les sépare des premiers d'une distance de plusieurs siècles. Que dire des Tantras, si ce n'est de rappeler qu'ils attestent une altération de doctrines à laquelle le bouddhisme n'a pu échapper, dans le cours des siècles, en subissant les atteintes d'une mythologie qu'il avait en partie reniée?

En laissant de côté l'invasion et les progrès des superstitions dans le bouddhisme, nous croyons utile de décrire ici, bien que sommairement, la formation des diverses écoles ou sectes philosophiques auxquelles il a donné naissance : nous y voyons un moyen assuré de faire ressortir les tendances opposées qui ont dû se manifester dans l'existence historique d'une religion qui avait à son origine l'unité du point de vue moral. Si la métaphysique n'a point été une partie essentielle de l'enseignement du Bouddha, des principes généraux, déposés dans quelques axiomes comme en autant de germes, ont été développés dans la suite des temps et diversement appliqués. Déjà les documents brâhmaniques avaient révélé la coexistence de quatre sectes principales chez les bouddhistes; on les a retrouvées sous les mêmes noms dans les livres des bouddhistes tibétains. Il est indispensable de rapprocher de cette division des philosophes bouddhistes en quatre écoles une autre division qui nous révèle l'existence actuelle d'un même nombre de grandes écoles dans le Népal : celles des Svâbhâvikas, des Aîçvarikas et Kâomikas et des Yâtuikas, dont on doit la première connaissance aux recherches faites dans cette contrée par M. Hodgson. La première de ces écoles est celle des philosophes de la nature : les *Svâbhâvikas* ne reconnaissent que la nature prise absolument (*sāvabhva*), et nient l'existence d'un principe spirituel; ils entendent de deux manières la délivrance finale, ou

<sup>1</sup> Burnouf, *Introd.*, p. 218. Cf. p. 435-36.

<sup>2</sup> *Introd.*, *ibid.*, p. 218, p. 232.

par un repos éternel dont les âmes ont conscience, ou par le vide absolu, qui est un bien pour l'homme soustrait aux formes de la nature. La seconde école, celle des *Aicvarikas* ou des théistes, admet un Dieu, essence intelligente qui, pour les uns, est la divinité unique sous le nom d'*Adibouddha*, et, pour les autres, le premier terme d'une dualité dont le second terme est le principe matériel qui lui est coexistant et coéternel; les êtres que ce Dieu a créés plus ou moins directement retournent dans son sein pour se soustraire à la fatalité de la transmigration. Les deux autres écoles sont celle des *Kāomikas* ou sectateurs de l'action, c'est-à-dire de l'action morale accompagnée de conscience, et celle des *Yātūikas* ou sectateurs de l'effort, c'est-à-dire de l'action intellectuelle accompagnée aussi de conscience: leur naissance est due au désir de combattre le quiétisme des sectes antérieures, qui enlevait à la cause première la personnalité, la providence et l'activité, et qui privait absolument l'homme de liberté; d'après ces deux écoles, l'homme peut obtenir le bonheur ou par la culture du sens moral, ou par la bonne direction de son intelligence. Comme on le voit, ce sont des moralistes et des spiritualistes succédant à des philosophes naturalistes et théistes, et cherchant à éviter les conséquences que l'adoption des mêmes principes généraux avait imposées à leurs devanciers. Ce sont, en effet, « les mêmes textes qui servent de fondement à toutes les doctrines: l'explication seule de ces textes en montre la tendance naturaliste, théiste, morale ou intellectuelle. » Les commentateurs ont dû avoir une grande part dans la formation et le développement des sectes; il faut admettre que « la rédaction des textes dont ils s'autorisent est de beaucoup antérieure à la naissance des diverses écoles, qui les interprètent chacune dans son intérêt. » Tant de vicissitudes d'un même principe viennent confirmer l'observation de M. Hodgson, que « le bouddhisme est un vaste système à la formation duquel ont concouru et le temps et les efforts de plus d'un philosophe. » Les travaux purement philosophiques doivent être considérés comme des développements relativement modernes du bouddhisme, et c'est un sujet d'intéressantes études que de chercher, par exemple, comment le système primitif de la métaphysique de Çākya s'est élevé à la notion d'une Divinité absolue et suprême qui, selon M. Bur-



nouf, lui a manqué dans l'origine <sup>1</sup>. Les actes des plus anciens conciles bouddhiques sont, en troisième lieu, des monuments qu'il est nécessaire d'interroger quand on recherche dans les circonstances de la rédaction des livres l'âge des doctrines et les différences essentielles qu'a dû amener leur développement. La section de la discipline dans le *Kah-gyur* nous fournit des détails manifestement conservés par la tradition sur la rédaction des livres dépositaires de l'enseignement de Çākya : il y eut, à trois époques diverses, trois rédactions successives des écritures bouddhiques, rédactions faites par des religieux rassemblés en concile et investis, par l'assentiment public, de l'autorité nécessaire pour cette œuvre capitale. La première rédaction eut lieu, immédiatement après la mort de Çākya-muni, par les soins de cinq cents religieux qui avaient pour chefs trois de ses principaux disciples, Kaçyapa, Anada et Oupâli. La seconde rédaction des livres sacrés eut lieu cent dix ans après la mort de Çākya, dans une réunion de sept cents aryats ou vénérables. Enfin, un peu plus de quatre cents ans après Çākya, au temps de Kanichkā, qui dut régner au nord de l'Inde, les discordes qui avaient séparé les bouddhistes en dix-huit sectes, qui se groupaient sous quatre grandes divisions, donnèrent lieu à une nouvelle compilation des écritures canoniques, qui fut la troisième et la dernière de celles dont parlent les Tibétains. Ces données, n'importent les difficultés qu'elles peuvent faire naître un jour aux yeux d'une critique qui cherche l'accord des traditions diverses, sont en elles-mêmes du plus grand prix pour l'histoire de la collection bouddhique du Nord ; elles nous apprennent que les livres actuellement possédés sont ou des ouvrages anciens appartenant aux rédactions antérieures, mais remaniés sous l'influence de la dernière, ou des ouvrages tout à fait nouveaux et sortis exclusivement de la troisième assemblée. » Il est vraisemblable que l'on possède, dans la collection népalaise, à la fois et d'anciens livres émanés soit de la première, soit de la seconde rédaction, mais modifiés par la révision des religieux contemporains de Kanichkā, et des livres nouveaux introduits par l'autorité souveraine de ce dernier concile. Cette assemblée solennelle n'aura pu détruire des li-

<sup>1</sup> Cf. *Introd.*, p. 439, 441 et suiv. ; p. 444-445.

vres qui existaient antérieurement ou en retrancher certaines parties, puisqu'elle travaillait sur des textes depuis longtemps connus; d'autre part, la même assemblée n'a pu s'opposer à l'introduction d'un grand nombre de nouveautés à une époque où l'esprit de secte s'était fait jour dans le bouddhisme, en présence d'opinions neuves et originales soutenues par un grand nombre, ou de développements considérables donnés à des opinions antérieures. Tout cela nous prouve à l'évidence que les doctrines avaient déjà subi des modifications essentielles dont les conciles étaient dans la nécessité de tenir compte. Les différences que la critique attentive de M. Burnouf a fait reconnaître dans la forme des livres se sont manifestées d'une manière analogue dans l'esprit qui a présidé à la compilation des écritures dans les trois conciles successifs; nul doute que les Soâtras développés n'aient émané pour la première fois du troisième concile, qui était séparé du premier par un intervalle d'environ quatre cents ans<sup>4</sup>. Sans descendre plus bas dans l'histoire du bouddhisme, il nous a paru important d'invoquer ainsi l'influence des grandes assemblées officielles en témoignage des modifications qui se sont introduites rapidement dans le dogmatisme primitif de cette religion.

Nous présenterons au lecteur, en terminant nos aperçus, les vues émises par M. Burnouf sur le partage de l'histoire générale du bouddhisme en trois âges; ces vues ont un intérêt d'autant plus grand qu'elles ont été inspirées à l'auteur par l'étude de sources fondamentales auxquelles il a le premier eu accès. Les temps anciens du bouddhisme septentrional s'étendraient depuis Çâkyâ jusqu'au troisième concile; ils embrasseraient ainsi un espace d'environ quatre cents années. Les siècles suivants formeraient le moyen âge du bouddhisme, alors que sa doctrine est développée par des travaux individuels, en partie dans l'Inde, en partie au dehors, alors que ses anciens livres sont expliqués ou étendus par de nombreux commentateurs, et qu'il se forme parmi ses sectateurs des systèmes variés et plus ou moins indépendants. Enfin viendraient les temps modernes du bouddhisme, quand il est porté successivement chez des peuples tout à fait étrangers à l'Inde, quand ses conceptions sont revêtues d'un

<sup>4</sup> *Introd.*, p. 578, 583 suiv.

vêtement emprunté en passant dans des idiomes divers et ne peuvent échapper à des transformations partielles qui les dépouillent de leur forme originale <sup>1</sup>.

Il subsiste une difficulté historique qui enlèvera longtemps encore à ces recherches une partie de leur certitude et les privera en quelque sorte de leur base : c'est le point de départ de l'histoire du bouddhisme, la mort de Çâkyamuni Bouddha ; la détermination de cette date essentielle est indispensable pour fixer celle des conciles et en général toutes celles qui signalent le développement d'un grand système religieux. La mort de Çâkya ne remonterait pas au delà du VII<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne, d'après l'opinion des Singhalais et, en général, des bouddhistes du Sud ; elle appartiendrait, au contraire, au XI<sup>e</sup> siècle, au témoignage des bouddhistes du Nord. Il devient donc rigoureusement nécessaire de comparer les traditions reçues par tous les bouddhistes sur ce même événement pour donner à la chronologie religieuse de l'Asie orientale son ère véritable et une marche plus certaine par l'usage de ses procédés naturels. C'est donc à une étude attentive des livres pâlis de Ceylan, qui font autorité dans les pays de l'Inde transgangétique, qu'il faudra recourir pour établir la première date, et instituer une comparaison avec les données que fournissent les sources bouddhiques des contrées septentrionales dans le but de rendre certain ce qui n'est que probable, la véracité du calcul des Singhalais qui placent la mort du Bouddha au VII<sup>e</sup> siècle avant notre ère <sup>2</sup>.

Les faits qui viennent d'être exposés prouvent assez quelles incertitudes entourent encore les rapprochements historiques que la découverte de sources nouvelles a rendus possibles dans l'histoire du bouddhisme ; les considérations dont M. Burnouf les a accompagnés attestent en même temps quelle sage lenteur il entend apporter à la communication des plus beaux résultats de ses études, et elles sont de nature à mettre en garde contre tout jugement précipité qui voudrait conclure, en définitive, avant l'achèvement des recherches auxquelles leur premier auteur accorde une si grande importance, mais dont il n'a pas

<sup>1</sup> *Introd.*, p. 585-586.

<sup>2</sup> *Introd.*, préface, p. III ; p. 587-588.

voulu, dans ce premier volume, exposer toutes les conséquences. bien qu'il soit doué de cet esprit inventif qui les fait deviner au début de sérieuses investigations. Un grand problème est posé; les moyens de le résoudre viennent d'être fournis en partie par M. Burnouf aux amis de la science; qui ne serait impatient de recevoir bientôt de sa plume le complément de travaux entrepris avec le secours d'une érudition si complète et ensuite exposés avec l'ordre et la netteté qui distinguent une critique supérieure ?

F. NÈVE.

---

### ERRATA.

Histoire du Bouddhisme Indien. 1<sup>er</sup> article, *Correspondant*, tome XI  
(10 septembre).

Pages 677.	An lieu de <i>Gâkyamuni,</i>	lisez <i>Çâkyamuni.</i>
678.	<i>Kathmanpax,</i>	<i>Kathmandou.</i>
683.	<i>Près la Cour royale de Paris.</i>	<i>près la Bibliothèque royale de Paris.</i>
Id.	<i>Le développement des feux.</i>	<i>le développement des jeux.</i>
685 (infra).	<i>Exemple,</i>	<i>emploi.</i>
690.	<i>Mahâgana,</i>	<i>Mahâyana.</i>
692 et 93.	<i>Bôdhissatras,</i>	<i>Bôdhissattvas.</i>
695.	<i>Rudjua Paramitâ,</i>	<i>Pradjâ Pâramitâ.</i>
Id.	<i>Abhidharma,</i>	<i>Abhidharma.</i>
696 (medio).	<i>Inmolé,</i>	<i>mélé.</i>
699.	<i>Kschattriga,</i>	<i>Kschattriya.</i>
Id.	<i>Vigvâmitra,</i>	<i>Vigvâmitra.</i>
700.	<i>Sensées,</i>	<i>censées.</i>

---

# FRANÇOIS GÉRARD,

PEINTRE D'HISTOIRE.

---

(3<sup>e</sup> et dernier article <sup>1</sup>.)

## VIII

Il s'est répandu bien des idées fausses sur Gérard ; mais, à mon avis, la moins exacte de toutes est celle qu'on s'est faite de cet artiste comme peintre de portrait. Je ne parle pas tant ici du mérite des nombreux ouvrages qu'il a produits en ce genre que du parti qu'il prit de s'y adonner et du rapport dans lequel il se maintint avec ses modèles. Tant que sa vogue subsista, on jugea sévèrement son caractère, et, quand la mode eut adopté d'autres favoris, on traita son talent sans indulgence. Je m'expliquerai d'abord sur ce dernier point, qui n'est peut-être ni le plus important ni le plus curieux à étudier.

Bien que David ait laissé quelques portraits du premier ordre, et que Girodet se soit élevé parfois dans ce genre à une hauteur considérable, le temps pendant lequel domina leur école ne peut être considéré comme le plus heureux pour cette branche de l'art. On n'y réussit pas pleinement et constamment quand on a la prétention d'entraîner la nature à sa suite comme un esclave. Un certain degré de soumission à la réalité est chose nécessaire ; il faut peindre les hommes tels qu'ils sont et non tels qu'on voudrait qu'ils fussent. Une imitation aussi scrupuleuse n'empêche pas un artiste intelligent et bien doué de choi-

<sup>1</sup> Voir *Le Correspondant* du 25 août et du 25 septembre 1845.

sur les aspects les plus nobles ou les plus agréables de chaque visage ; l'entente de la physionomie et le goût qui dispose les accessoires laissent encore une large part à l'imagination du peintre ; mais tout cela ne vient qu'après l'établissement de la ressemblance, fondée sur le juste rapport des traits, ou, pour nous servir d'une expression technique, sur la *construction de la figure*. Quand on s'est fait une loi de s'astreindre à cette rigueur de copie toute matérielle, il est étonnant à quel point ce qu'on croyait ne pouvoir obtenir qu'à force de combinaisons et de recherches vient naturellement et sans effort. La tâche est plus qu'à demi faite quand on a ce qu'on appelle *les places* d'une manière conforme à la nature.

Une telle doctrine avait quelque chose de trop peu idéal pour l'époque à laquelle Gérard obtint ses succès les plus éclatants dans la peinture de portraits. On ne peut douter qu'il ne l'ait admise ; on peut affirmer qu'il ne s'y est point toujours asservi. Aussi manque-t-il à un grand nombre de ses ouvrages en ce genre quelque chose de ce que les Italiens nomment *l'évidence*. Les personnages qu'il a représentés se reconnaissent encore plus à leur attitude, à leur mouvement, au choix et à l'arrangement toujours ingénieux des accessoires, qu'à la reproduction identique de leurs traits. Chez Holbein, l'effet a lieu du centre à la circonférence ; dans Gérard, c'est souvent de la circonférence au centre qu'il se produit.

La direction du talent des peintres, et, jusqu'à un certain point, leurs facultés mêmes, dépendent en grande partie du milieu dans lequel ils vivent. Il était presque impossible qu'un grand coloriste se formât du temps de la République. L'importation de l'antique dans un climat privé des richesses de la lumière ne pouvait produire que des résultats glacés. On vivait en plein air sous un ciel habituellement gris et terne ; on avait renoncé aux étoffes soyeuses, aux ameublements somptueux et commodes. Pour se vêtir, il fallait la permission des statues, et les sièges les plus durs n'avaient point d'aspérités dont on ne s'arrangeât, pourvu qu'elles prouvassent leur origine grecque ou romaine. La crainte de ne paraître ni noble ni pur selon les règles répandait partout la sécheresse et la roideur. Le but qu'on se proposait en suivant cette fausse voie n'était pas même atteint ; on ne connaissait alors qu'une partie de cette antiquité

qu'on voulait reproduire; tous les siècles, tous les temps étaient confondus; on associait dans une pauvreté commune Epicure et Diogène, et le thalamus de Phryné touchait à la cabane de Cincinnatus.

Gérard n'était ni de la famille du Titien ni de celle de Rubens; mais, eût-il apporté en naissant, au lieu de son organisation fine et délicate, l'abondance et l'éclat des deux maîtres que je viens de citer, il en eût fait difficilement usage à l'époque de sa jeunesse et dans le pays qu'il habitait. Le talent du coloriste n'est point d'ailleurs seulement une qualité personnelle: c'est en grande partie une affaire de tradition et de procédés. Or, sous ce rapport, tout avait péri dans la rupture violente qui venait de s'opérer avec le passé. Gérard ne pouvait échapper à une erreur devenue générale et autorisée par l'exemple de son maître.

Je comprends donc pourquoi la plupart des artistes jugent aussi durement, aujourd'hui, les portraits de Gérard; cela veut-il dire pourtant que ces censeurs font mieux ou même aussi bien que lui? A mes yeux, le mérite suprême de Gérard en ce genre, c'est qu'il n'a trahi aucun des modèles qui se sont livrés à son pinceau. Aujourd'hui, sans doute, l'effet des ouvrages est plus séduisant, la couleur plus harmonieuse, la ressemblance souvent plus frappante; mais il est bien rare qu'un portrait ne soit pas une calomnie. Il n'y a, pour ainsi dire, pas de milieu entre l'affectation et la vulgarité; les modes du moment sont exagérées dans un sens ridicule; la partie morale de la physionomie ou complètement négligée ou rendue d'une manière théâtrale<sup>1</sup>. Ceux qui étudieront la génération actuelle dans les types que l'art en aura laissés n'y trouveront qu'un affreux pêle-mêle de toutes les conditions et de tous les caractères. Il se peut que l'époque où nous vivons prête par elle-même à un tel jugement; mais celle du Directoire valait-elle mieux que la nôtre? Et pourtant Gérard a su en tirer des types pleins de délicatesse et d'élévation. C'est là, sans doute, un secret dont l'explication ne pourrait être donnée si l'on restait dans les limites de l'art.

<sup>1</sup> On sait que la miniature, traitée comme elle l'est aujourd'hui par M<sup>me</sup> de Mirbel, présente une frappante et extraordinaire exception: c'est ce que le lecteur ne doit pas oublier.

Sous la République, on voulait être noble et grandiose, et l'on ne savait comment s'y prendre; sous le Consulat, on rechercha l'élégance ancienne sans renoncer aux conséquences des changements qui venaient de bouleverser la société de fond en comble; l'Empire marcha dans la même voie, en appuyant seulement encore un peu plus fort sur la corde de l'ancien régime. Du reste, nulle influence étrangère : l'anglomanie, née de la paix d'Amiens, ne laissa qu'une bien faible trace. Il fallait donc que le pays se suffît à lui-même : on créait d'une main, on restaurait de l'autre. C'était une grande armée de parvenus, dans laquelle les hommes les plus nouveaux occupaient les postes les plus élevés; les guides étaient rares, mais leur importance augmentait en raison de leur petit nombre; on recherchait avec passion les traditions saines et les bonnes leçons; ce que l'ancienne cour ne donnait pas, on le demandait au théâtre, à la littérature, aux arts; à l'exception de quelques-unes de ces femmes qui devinent tout et qui n'ont besoin de personne, tout le monde était forcé de se courber devant les oracles du goût : c'était M. de Narbonne et Talma, c'était Fontanes et Gérard.

Ainsi notre peintre se trouva investi d'une magistrature dont l'exercice demandait un tact du premier ordre. David, vers lequel tous les yeux s'étaient d'abord tournés, ne répondit pas à l'attente générale. Les costumes qu'il avait dessinés pour la République n'avaient pu et ne pouvaient avoir aucun succès; indépendamment du souvenir odieux qui s'y attachait, on n'y avait vu qu'un compromis maladroit entre les habitudes modernes et l'imitation de l'antique. Dès qu'un peu de délicatesse reparut dans les salons, Gérard en devint à la fois le favori et le régulateur.

Des circonstances favorables l'avaient préparé à cette haute fortune. J'ai déjà parlé du portrait de M<sup>lle</sup> Brongniart, qui n'est, en quelque sorte, que la préface de la *Psyché*. Le portrait d'Isabey et de sa fille, ouvrage bien plus considérable et qui remonte encore plus haut (1795), avait fait entrer plus directement l'artiste dans la carrière qu'il devait parcourir avec tant de succès.

Il s'agit ici d'un peintre vivant, et qui, heureusement, a conservé toute l'activité de la jeunesse. De 1795 à 1845, un demi-



siècle s'est écoulé, et pourtant cette date déjà reculée ne marque point le commencement des travaux et de la réputation d'un homme qui a fêté tout le monde et que tout le monde a fêté. Tout à l'heure, en parlant des oracles du goût, si je n'avais nommé Gérard, il m'eût fallu citer Isabey. L'empire de ce dernier, plus modeste sans doute, n'en était que plus assuré à quelques égards. Il avait au moins devancé le peintre de *Psyché*, et dans un temps où tout le monde mourait de faim, à commencer par les plus grands artistes, Isabey devait à son art une honorable aisance. Ordinairement, ces succès quelque peu frivoles gâtent le cœur et brouillent la cervelle; c'est ce qui arrive quand les gens n'ont pas la sauvegarde de la bonté et de l'esprit; mais la nature avait bien fourni Isabey de l'une et de l'autre. En dépit de la fortune, il savait se rendre justice. Après un succès d'éclat, *Bélisaire* venait de rentrer tristement chez son auteur; c'était de la gloire sans doute, mais qui ne guérissait pas de la misère. Le peintre en miniature voulut faire bourse commune avec le peintre d'histoire. Entraîné par un mouvement aussi modeste que généreux, il court chez Gérard, achète le *Bélisaire*, le revend ensuite un prix avantageux, et force son ami d'accepter la différence des deux marchés. Gérard peignit alors en pied Isabey tenant à la main sa fille aînée, enfant de cinq à six ans : ce fut le premier de ces grands portraits qui accrurent tant sa renommée et qui fondèrent sa fortune.

Cette œuvre de reconnaissance et d'amitié avait révélé à Gérard une veine inconnue de son propre talent. Peu de temps après, chargé de peindre La Réveillère-Lépaux, le fameux directeur, il eut à lutter contre une nature ingrate et même à dissimuler un vice de conformation, difficulté dont il se sauva sans faire violence à la nature. Il existait alors à Paris des banquiers du nom d'Auguste, gens qui devaient à leur passion pour tout ce qui venait d'Angleterre l'habitude de porter le frac avec une élégance qui n'était pas alors ordinaire. Le portrait que Gérard fit de la famille Auguste, ouvrage d'un effet piquant et d'une disposition originale, lui donna l'occasion d'étudier le costume moderne à sa source et pour ainsi dire dans son génie. Tous ces progrès l'amenaient à un degré d'expérience où personne ne pouvait désormais l'atteindre.

Je ne le suivrai pas dans l'examen de la vaste galerie qu'il a

crée; ce serait faire passer un demi-siècle devant nos yeux, ce serait presque écrire l'histoire. En parcourant cette belle suite dont les esquisses arrêtées font partie du musée de Versailles, on s'aperçoit dès l'abord que Gérard, presque aussitôt après son entrée dans la carrière, s'était rendu maître du choix de ses modèles. On rapporte un mot remarquable de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV. Une dame française, qui vivait avec elle sur le pied d'une intime confiance, se hasarda un jour à lui demander si, avant son mariage, à la cour du roi son père, elle n'avait ressenti d'inclination pour personne : « Comment cela aurait-il été possible ? » répondit vivement la jeune princesse ; il n'y avait pas de rois ! » Cette fière chasteté n'est pas sans analogie avec le sentiment qui paraît avoir guidé Gérard dans la distribution qu'il faisait des faveurs de son pinceau. Car c'était une faveur que d'être peint par Gérard, et les têtes couronnées elles-mêmes se sentaient honorées de la condescendance qu'il leur témoignait.

Tous ceux qui ont visité l'atelier de Gérard, jusque dans les dernières années de sa vie, se rappellent qu'on n'y arrivait pas comme chez un autre artiste. Les attentions les plus minutieuses empêchaient qu'on ne soupçonnât le peintre de la moindre impolitesse, et pourtant la rareté des admissions, la solennité dont elles étaient accompagnées, la durée bien calculée de l'attente, la longueur même du trajet, le choix des objets d'art disposés dans les grandes salles silencieuses qu'il fallait traverser, tout ce luxe de précautions agissait sur les plus hautains comme sur les plus étourdis, et l'abord du maître lui-même causait une émotion à laquelle personne ne pouvait se soustraire. On reconnaît en tout ceci un caractère vraiment noble servi par un jugement fin et une habileté supérieure. Ceux qui n'ont vu que la seconde face de cette nature, sans étudier la première, n'ont pu s'empêcher de mettre beaucoup d'erreurs dans leurs jugements.

Avant que le premier trait ne fût mis sur la toile, Gérard avait donc résolu la plus grande des difficultés morales de sa tâche. Le modèle lui était soumis et l'entourage était exclu. Cette indépendance de l'entourage est ce qu'il y a de plus difficile à conquérir pour l'artiste. Tous ceux qui veulent plaire à quiconque se fait peindre, quel que soit d'ailleurs le motif qui

les inspire, affection, flatterie ou démangeaison de parler de ce qu'on ne sait pas, conjurent contre la liberté et le repos de l'artiste : à leurs yeux, le portrait ne peut manquer d'être ou trop peu flatté, ou trop âgé, ou trop sérieux. Il faudrait que chaque tête eût des physionomies de rechange pour répondre à la diversité des idées que chacun se fait du même individu. L'entourage ne se contente pas de tourmenter ainsi l'artiste : il domine aussi le modèle, il inquiète sa vanité ; il le rend plus capricieux et plus exigeant que sa propre nature ne l'y porterait. Il se peut qu'un peintre à la mode louvoye pendant quelque temps au milieu de ces difficultés, mais les concessions qui le sauvent pour le moment le tuent pour l'avenir, et le portrait le plus fêté dans la famille, le plus adulé par la clientèle, reste comme un témoin honteux de la lâcheté du peintre et des ridicules de son modèle.

Mais Gérard était le maître : il agissait de près et de loin comme Louis XIV ; les plus rudes natures du Nord sortaient comme dégrossies de ses mains. Il empruntait beaucoup aux femmes les plus distinguées, et les autres subissaient son action. Et n'allons pas croire que cette action de l'artiste n'ait eu d'influence qu'à la surface. Quand le caractère n'est pas absolument corrompu, il gagne toujours à cette discipline extérieure. Les anciens, qui s'y connaissaient, donnaient à la politesse le nom même d'*humanité*.

Qu'on ne s'imagine pas non plus que Gérard n'ait dû cette royauté qu'à des circonstances favorables, qu'il n'ait point rencontré d'obstacles, que la mode, docile au joug qu'il lui imposait, ne lui ait pas suscité de rivaux. Quelle que soit la supériorité qu'on veut combattre, l'envie et la sottise s'entendent dans l'emploi du même procédé. On cherche toujours un objet de comparaison afin de le mettre en parallèle avec un mérite trop éclatant. Un homme a beau s'élever, il ne manquera jamais d'échafaudages pour guider un prétendu rival à sa hauteur. Qui oserait citer aujourd'hui les noms de ceux qui, aux yeux du monde, disputaient à Gérard la suprématie du portrait, les Robert Lefèvre, les Kinson ? Cependant Gérard, inébranlable, vit successivement tomber ces prétendants éphémères, et, quand le sceptre parut s'échapper de ses mains, il ne trouva personne pour le prendre.

La révolution de 1830 causa un grand ébranlement dans les arts, plus profond peut-être sous ce rapport que sous tous les autres. Le portrait officiel du souverain est quelque chose de presque aussi important que les armes de l'Etat, et pourtant il y eut lacune d'un côté comme de l'autre. Dans cet embarras, chaque administration chercha à s'arranger comme elle put. Le préfet de la Seine, entre autres, convoqua une commission d'artistes afin de désigner le peintre qui devrait exécuter le portrait du roi pour la ville de Paris. Le nom de Gérard sortit d'un scrutin unanime : noble exemple de justice et qui montre ce que l'empire de la vérité a parfois d'irrésistible sur les hommes réunis.

L'événement n'a que trop justifié cette mémorable décision : je mets de côté quelques chefs-d'œuvre isolés et un certain nombre de bons ouvrages dont un bien petit nombre dépasse la proportion d'un portrait à mi-corps, et je demande ce que, depuis la disparition de Gérard, l'école française a produit de complètement satisfaisant en fait de portraits en pied. Le secret de ce genre, qui emprunte à l'histoire ses plus grandes ressources, semble s'être perdu. Ce n'est pas tout que la faiblesse ou l'incomplet : je ne sais quelle vapeur malsaine semble s'être élevée des classes sans éducation ou sans mœurs, pour obscurcir les plus hautes régions. Ceux qui triomphent aujourd'hui ont pris leurs grades dans la rue Saint-Denis ou dans des quartiers suspects. Les grandes portes se sont ouvertes à ces recommandés du comptoir et de la petite maison.

## IX

Chemin faisant, en mêlant les considérations générales à la critique, nous nous sommes familiarisés avec le caractère de Gérard. Il nous faut maintenant pénétrer, s'il est possible, dans les replis de son âme. Les rapports de Gérard avec des hommes de tous les rangs et de tous les caractères furent, en quelque sorte, innombrables ; il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir la liste de ses portraits. Au premier abord il semble qu'aucun de nos contemporains n'a dû rassembler une correspondance plus riche et plus curieuse ; mais un moment de réflexion suffira pour dissiper cette illusion. Les idées que Gérard s'était

faites sur sa position dans le monde, l'indépendance qu'il voulait conserver à l'égard de ses modèles, sans les choquer par une rudesse intempestive, devaient faire de sa vie une diplomatie continuelle. Cette sorte de commerce excluait l'abandon et la familiarité : la collection des lettres qui lui furent adressées par tous les personnages illustres de l'Europe depuis quarante ans, collection dont j'ai une partie entre les mains, montre bien comment il sut se faire respecter, mais ne fournit presque aucune révélation intime. C'est à peine si les étrangers, moins initiés à nos mœurs, laissent deviner quelque tendance à une flatterie à la fois caline et hautaine, leurre dangereux pour les artistes qui n'ont ni dignité ni esprit. Gérard ne laisse point se prolonger ces tentatives, quand, par hasard, elles viennent du dehors, et ses rapports avec les Français témoignent, sans aucune exception, de l'attitude la plus ferme qu'un artiste ait pu conserver dans une position aussi difficile.

Je ne citerai qu'un ou deux exemples, et, pour montrer que la distinction que je viens d'établir n'a rien d'absolu, je choisirai d'abord la lettre par laquelle le prince Auguste de Prusse demandait à Gérard le tableau de *Corinne* : c'est un modèle de courtoisie.

« Berlin, le 6 avril 1819.

« Monsieur,

« Désirant de conserver le souvenir de M<sup>me</sup> de Staël par les arts, autant qu'il restera dans la littérature par ses ouvrages, j'avais cru que le plus sûr moyen serait de vous demander de faire pour moi un tableau dont le sujet serait tiré de *Corinne*. L'amitié que M<sup>me</sup> de Staël m'a témoignée dans des temps malheureux m'engage surtout à lui donner cette preuve de ma reconnaissance. M<sup>me</sup> Récamier ayant bien voulu se charger de cette commission par attachement pour M<sup>me</sup> de Staël, et parce qu'elle met le plus grand prix à tout ce qui peut honorer sa mémoire, j'apprends avec le plus grand plaisir que vous voulez bien vous charger de cet ouvrage, et que vous pourrez l'achever au plus tard dans quinze mois, pour le prix de 18,000 francs. En vous témoignant ma reconnaissance pour cette complaisance, je soumettrai à votre jugement s'il ne serait pas avantageux de représenter Corinne sous les traits embellis de M<sup>me</sup> de Staël, et de choisir le moment de son triomphe au Capitole, ou celui où elle se trouve sur le cap Misène<sup>1</sup>, sans vouloir cependant en rien vous gêner dans la composition de cet ouvrage. Je désire, Monsieur, que ce tableau vous soit une nouvelle preuve de la grande admiration que j'ai pour votre talent et de la parfaite estime avec laquelle je suis, Monsieur, votre tout dévoué.

« AUGUSTE, PRINCE DE PRUSSE. »

<sup>1</sup> Ce fut, comme on sait, le moment choisi par l'artiste. Le tableau original appartient à M<sup>me</sup> Récamier, qui l'avait reçu du prince Auguste en échange d'un autre ouvrage de Gérard. Ce tableau n'a jamais été gravé au burin ; l'estampe qui existe a été faite d'après une répétition bien inférieure, mais que Louis XVIII avait commandée.

On lira sans doute avec intérêt aussi cette lettre d'un beaucoup plus grand personnage encore.

• Neuilly, ce 1<sup>er</sup> d'octobre 1817.

• Vous connaissez depuis longtemps, Monsieur, mes regrets de ne plus voir au Palais-Royal les beaux tableaux qui l'ornaient autrefois, et mon intention est de réparer cette perte, autant que je le puis, en formant une nouvelle galerie. La dernière exposition au Musée a achevé de me convaincre que l'école du XIX<sup>e</sup> siècle pouvait rivaliser avec celle de l'Italie au XVI<sup>e</sup>. J'ai donc pensé qu'une réunion de tableaux de notre école moderne pourrait remplacer avantageusement au Palais-Royal celle que nous avons perdue. La formation d'une galerie composée de la sorte me paraît devoir être un encouragement utile aux arts, et je ne désespère pas qu'avec le temps la galerie du Palais-Royal ne puisse devenir un monument national qui nous console en partie des pertes que nous avons faites en ce genre. Je regrette que les grandes salles que je destine à cette réunion ne soient pas encore prêtes, et que l'état actuel de mes finances ne me permette ni de les faire achever immédiatement, ni de m'occuper dès à présent de faire faire de ces grands tableaux où les chefs de cette école dont vous êtes la gloire pourraient faire briller leurs talents. C'est donc à ceux qui en sont l'espoir que je veux m'adresser aujourd'hui. Je vous ai demandé vos conseils à cet égard, je viens actuellement vous demander votre assistance, en vous priant de vous charger des arrangements dont nous sommes déjà convenus ensemble. Vous savez que mon projet est de consacrer une somme de 24,000 francs à l'acquisition des six tableaux que je vous prie de demander pour moi aux jeunes artistes<sup>1</sup> dont nous avons fait la liste et que vous trouverez ci-jointe. Je saisis avec grand plaisir, Monsieur, cette occasion de vous donner une nouvelle marque de mon admiration pour votre talent et de vous réitérer l'assurance de tous mes sentiments pour vous.

« LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS. »

Mais en voici assez sur les rapports officiels, toujours froids pour le lecteur, même quand il peut en tirer de piquantes conclusions.

La manière d'être de Gérard avec les autres artistes nous le montre sous un jour tout nouveau : je n'ai rien à dire, il est vrai, de ses émules. Il ne paraît pas que, passé l'âge de la *camaraderie*, Gérard ait entretenu avec eux des rapports bien intimes<sup>2</sup>. Si les succès de quelques-uns d'entre eux, et surtout l'éclat artificiel qu'on y donnait, ont pu le troubler quelquefois, on peut douter qu'en revanche la gloire de Gérard et les faveurs de toute nature dont il était l'objet leur aient été agréables ; de là une froideur réciproque dont on s'explique facilement l'origine, et qui pourtant ne permet de supposer ni mauvais procédés ni guerre déloyale. De la part de Gérard, au moins, je crois qu'il serait impossible d'en administrer la preuve.

<sup>1</sup> M<sup>rs</sup>. Hersent, Couder, Blondel, Abel de Pujol, Mauzais, Steuben.

<sup>2</sup> Il faut faire une exception pour Guérin, lié avec lui d'une étroite et constante amitié.

Mais il y a quelque chose de plus difficile encore que de supporter des rivaux, c'est de s'accoutumer à voir grandir les jeunes gens. Quand on a acquis une position supérieure, on se prend tout naturellement à protéger les médiocrités. On veut au moins que les hommes d'avenir aient le mérite de faire leur chemin tout seuls, puisqu'ils en ont la force. Rien de plus facile à un homme du premier ordre que de deviner la lueur de l'astre nouveau à sa première apparition; rien de plus rare que de le trouver disposé à en signaler la lumière.

Gérard fut une grande exception en ce genre : il aimait les jeunes talents, il les distinguait, il les aidait, il les poussait. Je n'irai point à cet égard solliciter les aveux d'hommes devenus aujourd'hui des maîtres, et dont les rapports autrefois intimes avec Gérard n'ont pas laissé de traces, par la raison que, n'ayant guère quitté Paris, tout, en ce qui les concerne, a dû se passer de vive voix. Il me suffit des pièces irrécusables que j'ai entre les mains, et des deux noms que je vais produire : Ingres et Léopold Robert.

M. Ingres a été longtemps le phénomène de l'injustice : sa jeunesse s'est épuisée à Rome dans des luttes contre l'oubli. On compte les hommes assez courageux pour avoir protesté pendant plus de vingt ans contre cette fatale prévention, les Pastoret, les Marcotte, les Turpin de Crissé : on en nomme d'autres encore, mais on ne pense pas à Gérard.

Qu'on lise pourtant ces lettres dont j'ai les originaux entre les mains :

« Rome, ce 2 février 1812.

« Monsieur,

« Depuis longtemps je vous dois des remerciements pour la bonté que vous avez eue de placer ma petite figure<sup>1</sup>; je vous en suis d'autant plus reconnaissant que Rome offre rarement aux artistes l'occasion de se défaire des ouvrages qu'elle inspire.

« J'y reste encore sans pouvoir me résoudre à quitter un pays qui renferme tant de belles choses et que l'habitude me rend de jour en jour plus cher. Cependant ce n'est point à Rome, je le sens bien, que je peux espérer de travailler utilement à ma réputation et à ma fortune, et je commence à tourner mes désirs et mes espérances vers Paris. Mais j'y trouverai de nouvelles contrariétés; heureux, Monsieur, si je peux acquérir quelques droits à votre estime, à votre bienveillance, pour m'aider à vaincre ces petits obstacles que l'on rencontre nécessairement en entrant dans la carrière. Je vous dirai, Monsieur, que j'ai exécuté dernièrement deux grands tableaux. L'un est Romulus qui triomphe des dépouilles opimes : je l'ai peint *a tempera* pour les appartements de Sa Majesté

<sup>1</sup> Nous ignorons de quel ouvrage de M. Ingres il est ici question.

l'impératrice au palais impérial de Monte-Cavallo ; l'autre est Virgile qui lit son *Enéide* devant Auguste, Octavie et Livie. J'ai fait de celui-ci un effet de nuit ; la scène est éclairée par un candélabre. Ayant eu l'avantage de savoir ce que vous pensiez de mon dernier ouvrage, j'ai essayé de mettre à profit vos bons avis et de voir si je ne pourrais pas acquérir des qualités essentielles qui m'ont toujours manqué et pour lesquelles je ne m'étais senti jusqu'ici ni inclination ni moyens. Je me croirais doublement heureux si j'avais réussi à faire un pas de plus, et de le devoir à vous encore ; car vos conseils et la vue de vos beaux ouvrages m'en ont toujours plus appris que tous ceux des autres, me faisant un mérite particulier d'être, de vos admirateurs, celui que vos œuvres ont toujours le plus touché.

« Je vous réitère, Monsieur, mes remerciements, et vous prie d'agréer les sentiments de la plus haute considération pour votre personne, et me croire, Monsieur, votre très-reconnaissant serviteur.

« INGRES. »

Ainsi, le peintre favori du monde s'occupait à *placer* les ouvrages d'un pensionnaire de Rome alors ignoré. Les années s'écoulaient et la condition du jeune artiste est loin de s'améliorer. Il faut des louanges et des encouragements à cette nature délicate qui semble prête à succomber sous les traits d'une critique brutale et ignorante. Gérard n'abandonnera pas l'artiste malheureux et répandra sur ses blessures un baume consolateur.

« Rome, ce 17 août 1819.

« Monsieur,

« Je reçois toujours l'honneur que vous me faites en m'écrivant comme une grâce bien obligeante et bien honorable à mon peu de mérite. Vous êtes tellement au-dessus de l'oubli que plus le temps et la distance m'ont tenu éloigné de vous, plus mon attachement à votre personne et à vos œuvres en devient plus fort. Lorsqu'il m'arrive des découragements sensibles, je me console en pensant à l'estime et à la protection dont vous ne cessez de me donner des preuves honorables et fructueuses. Mes sentiments vous doivent être connus ; cependant je ne pourrai jamais assez vous en exprimer toute la sincérité. Je désespère de vous voir à Rome. Combien j'aurais été heureux si cela eût pu arriver ; mais vous êtes trop précieux à la France pour qu'elle vous accorde même un petit congé. C'est plutôt moi qui vous y viendrai trouver. L'amour de la patrie se fait tellement sentir en moi que je me crois attaqué du mal du pays. La beauté de celui-ci, à qui je paie un assez long tribut par onze années d'admiration, ne m'aveugle pas au point de ne pas désirer vivement de revoir les rivages de la France. Vous êtes pour beaucoup, Monsieur, dans le désir que j'ai de revenir à Paris, et la vue de vos belles productions, que j'appelle *mes inclinations*. Et combien de chefs-d'œuvre n'est-il pas sorti de votre pinceau depuis lors ! *les Renommées* et la belle estampe d'Austerlitz, dont vous me fîtes don d'une manière si flatteuse pour moi, me donnent le plus vif désir d'en admirer les peintures. Je vous remercie des vœux que vous voulez bien faire pour moi ; ma bonne fortune paraît disposée à les écouter. J'ai des travaux honorables qui, une fois faits, peuvent me rendre assez heureux et me faire oublier que je l'ai été très-peu jusqu'ici. Faute d'encouragements, j'ai passé plusieurs années sans m'occuper de peinture, avec des tableaux faits, sans pouvoir même jusqu'à ce jour leur donner issue, et obligé alors pour subsister de dessiner des portraits au crayon.



Enfin, j'ai eu part comme mes camarades aux encouragements paternels que le roi a distribués. Je me plais à penser, d'après le bien que vous me voulez, Monsieur, que je vous dois un nouveau tribut de remerciements en cette occasion; vous que le roi a fait à si beaux titres son premier peintre, vous êtes aussi depuis longtemps le père des jeunes peintres; mes félicitations, Monsieur, et mes vœux particuliers sont bien peu de chose pour votre mérite; je vous prie d'en agréer l'hommage, tout humble qu'il soit; je n'ai vu la fortune et les honneurs bien placés que chez vous, et j'en jouis comme si je les partageais.

« Monsieur,

« Rome, ce 29 décembre 1819.

« M. Thévenin, notre excellent ami, s'est empressé de me communiquer l'article que vous avez eu la bonté de m'adresser sur mes ouvrages; que puis-je vous dire, Monsieur, sinon que jamais de ma vie je n'ai ressenti une joie aussi vraie? Vous êtes si bon en cette occasion que vous étiez bien sûr, vous-même, de l'effet que vous deviez produire. C'est moi qui me trouve véritablement heureux de pouvoir vous inspirer, Monsieur, tant de bienveillance et d'estime, et je dois croire aussi que vous êtes bien assuré de la confiance que j'ai en vous, de mon admiration passionnée pour vos belles œuvres, et de l'attachement à votre personne, qui ne fait qu'augmenter, s'il se peut, tous les jours davantage. Vos louanges me sont si honorables et si excessives que j'ai l'ambition de croire que ce qu'il y a de trop est peut-être pour la part de l'estime personnelle qu'avec le temps j'ai pu acquérir près de vous, et que je ne prise pas moins que les trop flatteurs éloges que vous adressez à mes faibles efforts, si loin des insupportables exemples que vous nous donnez tous les jours. Mais ce qui m'encourage est de m'entendre louer par vous sur les points essentiels de l'art, et dans le sens que j'ai voulu faire mes tableaux; l'assurance que la joie me donne sans danger pour moi, et ne pourra, j'espère, que me rendre plus attentif à éviter les défauts que vous vous voudrez bien me révéler lorsque j'aurai le bonheur de vous revoir ici. Jusqu'à présent, c'est un beau rêve pour moi; hâtez-vous, Monsieur, de le réaliser; ce jour, vous n'en pouvez douter, sera pour moi un jour de fête. Le bon M. Thévenin, de qui vous connaissez le cœur, le désire bien et en partage l'espoir. Enfin, Monsieur, je ne pourrai jamais vous exprimer toute ma reconnaissance, étant presque obligé aux critiques, puisqu'elles m'attirent de votre part des encouragements si honorables. Venez, Monsieur, honorer de votre présence l'ancienne métropole des arts; nous vous y ferons cortège; je pourrai alors de vive voix vous exprimer mieux ce que l'écriture me rend qu'imparfaitement.»

Voilà certes une belle association de deux noms illustres qui touchera le public, et qui étonnera peut-être ceux qui ne connaissent pas personnellement M. Ingres, tant Gérard en a gardé fidèlement le secret.

La correspondance de Léopold Robert va nous fournir des renseignements encore plus précieux à cause de son étendue et de sa constance. Elle commence aux premiers pas de l'artiste dans la carrière: elle s'achève à la veille de l'horrible catastrophe qui l'a terminée.

Quelle pensée put porter Gérard à conserver le brouillon du billet suivant, qu'il adressait le 16 mars 1816 au ministre de l'intérieur?

• Monseigneur,

• Votre Excellence a daigné permettre à M. Robert, élève de l'Ecole spéciale des Beaux-Arts, de concourir au grand-prix de gravure ; mais il est plus que probable que par suite de quelque malentendu il perdra le fruit de cette faveur, si Votre Excellence ne me fait la grâce de m'accorder un moment d'audience. Je ne me permettrais pas de vous importuner, Monseigneur, pour un objet particulier ; mais cette circonstance peut donner lieu à une détermination également honorable et avantageuse pour notre Ecole.

• J'ai l'honneur d'être, etc.

Voici l'explication de ce billet. Robert, né à La Chaudes-Fonds, dans le canton de Neuchâtel, était venu étudier les arts à Paris en qualité de citoyen français. En 1814, il remporta à l'Ecole le second prix de gravure en taille-douce. Deux ans après, il se remit sur les rangs ; mais les traités de 1815 avaient changé sa condition politique. Robert se vit exclu du concours comme sujet prussien. Les démarches de ses amis et de ses protecteurs ne purent conjurer cette fatale décision. Gérard fut le plus ardent dans ses réclamations ; en conservant la lettre qui atteste son intervention auprès du ministre, il semble avoir lu dans l'avenir.

En 1816, Robert n'avait encore fait que quelques essais de peinture dans l'atelier de David. Son exclusion du concours lui fit seule abandonner la gravure au burin. Rebuté par la France, il retourna tristement en Suisse. Mais de là il tournait encore ses regards vers notre pays ; il sentait le besoin de remercier Gérard et de réclamer son appui. Les relations intimes de ce dernier avec MM. de Humboldt faisaient espérer à Robert un meilleur accueil du gouvernement qu'on venait d'imposer à sa patrie.

• A M. F. Gérard, premier peintre de Sa Majesté le roi de France.

• Il y a bien longtemps, Monsieur, que je me proposais de vous exprimer par une lettre ma profonde reconnaissance pour les bontés que, sans me connaître particulièrement, vous avez eues pour moi. Vous avez peut-être été peiné des entraves que j'éprouvai dans ces moments de changements, et la bienveillance de votre caractère, Monsieur, vous a porté à m'aider puissamment et à m'accorder une protection qui aurait pu m'être plus utile encore, si les circonstances n'avaient pas été aussi fortes ; je ne vous ai pas présenté ce tribut de mon cœur plus promptement, parce que j'appréhendais que mes lettres ne vous fussent pas agréables ; mais dans ce moment les circonstances impérieuses où je me trouve m'engagent, non-seulement à venir vous témoigner ma gratitude, mais encore me mettent dans la nécessité de vous importuner en vous priant de vouloir bien me rendre encore un service.

• Si les démarches que j'ai faites avant de quitter Paris n'ont pas été heureuses, je ne puis l'attribuer qu'aux grands événements qui ont changé la face de

globe et qui étaient trop récents pour laisser le loisir aux ministres de s'occuper de petits détails.

« M. de Sandoz Rollin de Neuchâtel, conseiller d'Etat, est parti dernièrement pour Paris; il souffre de l'état d'incertitude dans lequel je me trouve, et fera tout ce qui dépendra de lui pour contribuer à opérer un changement dans ma destinée présente; comme il est en relations avec MM. de Humboldt, il m'a promis de me servir auprès d'eux et de chercher à me procurer les moyens de continuer mes études, en allant passer quelques années en Italie. Rien, je crois, ne pourrait me causer un plaisir aussi vif; je sens si bien qu'il m'est nécessaire de chercher à me produire par des talents, ce qui autrement me serait impossible, ayant un caractère trop timide; d'un autre côté, quelle existence pénible n'ai-je pas en perspective, si je suis obligé de rester ici, où les arts ne font aucune espèce de sensation! Qu'il est malheureux pour un élève, après avoir eu le bonheur de voir une partie des chefs-d'œuvre des arts, de profiter des conseils des grands maîtres, d'avoir obtenu quelques succès, de se trouver obligé de labourer un champ stérile! Je voudrais pouvoir vous exprimer, Monsieur, aussi bien que je le sens, la vérité de ce que j'avance. Je sens à quel degré mes faibles talents me placent et quel chemin j'ai encore à faire pour mériter une réputation; mais, avec un courage assidu et beaucoup de persévérance, en tout on peut avancer. Si vous me jugez en état de profiter de l'encouragement que je sollicite, Monsieur, et que vous veuillez bien joindre votre influence à celle des personnes bien disposées en ma faveur, cette bienveillance de la part d'un artiste aussi célèbre me donnerait un espoir bien fondé et vous attirera la reconnaissance éternelle de celui qui a l'honneur de vous présenter ses respects.

« Chaude-Fonds, le 6 septembre 1817. »

Robert, heureusement, n'eut point à attendre les effets d'une intervention qu'il ne dépendait pas de Gérard de rendre plus efficace que la première. Dieu voulait sans doute que Robert restât Français en dépit des fautes de notre gouvernement; il épargna à cet artiste le protectorat direct de la Prusse. Dès le commencement de 1818, Robert, profitant du généreux appui d'un de ses compatriotes, M. Roulet-Mézerac, se trouvait à Rome accueilli par ses condisciples, MM. Schnetz et Navez, et y poursuivait ses études de peinture.

Quatre ans s'écoulèrent dans le silence du progrès. Ce ne fut qu'au Salon de 1822 que se révéla le talent de Robert. Deux ans plus tard, après un succès qui confirmait ces premières espérances, la correspondance se renouait entre le premier peintre du roi de France et le fils du pauvre horloger de La Chaude-Fonds.

Gérard, initié sans doute au secret d'une position qui faisait à Robert un devoir de se libérer, par la vente de ses ouvrages, envers un généreux protecteur, Gérard commandait un tableau à l'auteur de *l'Improvisateur napolitain*.

« Rome, le 28 août 1824.

« Monsieur,

« L'honneur que j'ai reçu par la demande que vous avez bien voulu me faire m'est si flatteur que je prends la liberté de venir vous en témoigner ma vive reconnaissance. Cet encouragement provenant d'un homme aussi illustre pourrait me donner une idée trop avantageuse de mes ouvrages, si je ne pensais que ce doit plutôt être une nouvelle marque de votre bonté et de l'intérêt que vous avez bien voulu me montrer à Paris. Si j'ai quitté la gravure pour la peinture, c'est toujours en pensant au conseil que vous m'en avez donné, quand vous vîtes quelques-uns de mes premiers essais, et le contentement et la satisfaction que j'éprouve d'avoir fait ce choix augmente ma reconnaissance pour vous. Mon ami, M. de B..., vous fera remettre, Monsieur, le tableau qui doit arriver à Paris peu de temps après cette lettre; je ne sais si la crainte qu'il ne vous satisfasse pas est fondée. M. Guérin<sup>1</sup>, qui veut bien me faire souvent des visites, m'a donné l'espérance, quand il a su que ce tableau vous était destiné, que vous en seriez content. S'il en était autrement, je pourrais vous offrir, Monsieur, une répétition d'un sujet que j'ai fait pour M. le prince d'Artemberg : c'est un brigand mourant. J'ai profité de l'occasion d'un ami pour l'envoyer; il doit arriver peu de jours après celui que j'avais premièrement pensé à vous faire parvenir. Si le voyage de Rome à Paris n'était pas aussi long, j'aurais été moi-même le porteur de mes tableaux, pour recevoir vos conseils et m'inspirer de vos beaux ouvrages. Je me flatte qu'un jour mon désir ne sera pas trompé. »

Le tableau dont il est question dans cette lettre représente de jeunes pâtres de l'Apennin soignant une chèvre blessée. Cependant le gouvernement français laissa passer sept années sans acheter ni commander aucun ouvrage à Robert. Avant que le peintre neuchâtelois n'eût sacrifié la valeur d'un de ses chefs-d'œuvre pour obtenir l'honneur de figurer au musée du Luxembourg au milieu de ses anciens condisciples, un second tableau, *commandé* à Robert comme le premier, venait orner le salon du peintre de *Psyché*.

« Rome, ce 14 septembre 1826.

« C'est avec un sentiment bien vif de reconnaissance, Monsieur, que je viens, en vous faisant remettre le second tableau que vous m'avez fait l'honneur de me demander, vous témoigner combien cette marque réitérée de votre bienveillance et de l'intérêt que vous voulez bien porter à mes ouvrages m'a flatté et m'a rempli de ce courage si nécessaire lorsque l'on cherche à faire de nouveaux pas dans la carrière difficile des arts. Mais, tout en jouissant par la vanité la plus permise à un artiste, je suis dans l'appréhension de n'avoir pas réussi à vous intéresser, je ne dirai pas autant que j'en aurais le désir, mais autant que mes facultés me l'ont permis. Il y a tant d'artistes de talent actuellement à Rome, qui traitent le genre avec succès, qu'il devient très-difficile de trouver des sujets originaux et des costumes qu'on n'ait pas vus, ce qui met presque une impossibilité à conserver de la part du public la même attention et cette approbation que les artistes attirent sur leurs ouvrages par la nouveauté quelquefois bien plus que par le mérite seul. Quoi qu'il en soit, ce mérite peut exister, ce me semble, dans tous les genres, et dans la quantité de tableaux que l'on fait, il y en a toujours que l'on place au premier rang, et qui reçoivent

<sup>1</sup> Alors directeur de l'Académie de France.

pour cette raison des applaudissements unanimes. Pour prouver ce que j'avance je n'aurais qu'à citer vos beaux ouvrages, Monsieur ; mais la crainte de blesser votre modestie m'empêche de m'étendre davantage sur ce sujet.

« C'est mon ami, M. de B..., qui est chargé par moi, Monsieur, de vous remettre le petit tableau qui représente une mère pleurant sur le corps de sa jeune fille ; c'est un usage généralement répandu dans les Etats du Pape qu'aussitôt après la mort des habitants on expose leur corps dans leurs maisons avant que les confréries les emportent dans leur dernière demeure. Dans les montagnes cet usage est bien plus pittoresque à cause des costumes ; j'en ai été témoin plusieurs fois, et j'ai vu le sujet que j'ai représenté. Si j'apprenais que ce tableau vous satisfait, Monsieur, ma joie serait entière, et si vos grandes occupations vous empêchent de me faire vos observations dans une lettre, je vous supplie de les communiquer à M. de B..., qui ne manquera pas de me les faire connaître. J'aurais voulu trouver plus tôt l'occasion de vous faire, Monsieur, mes remerciements pressés. J'espère au prochain Salon pouvoir de vive voix vous dire, Monsieur, combien je me trouve honoré des marques que j'ai reçues de votre bienveillance ; je vous prie, Monsieur, de vouloir bien me la conserver. »

Des commandes ne suffisaient pas à l'intérêt croissant que Gérard prenait aux succès de Robert. Il ne le soutenait pas seulement de sa bourse ; il l'aidait encore de la sincérité de ses conseils, générosité plus rare que la première, et qui, de la part d'un artiste émérite à l'égard d'un homme qui grandissait chaque jour, était la preuve d'une force d'âme plus qu'ordinaire.

« Mon cher Monsieur Robert,

« J'ai reçu, non par M. de B..., que je n'ai point encore vu, mais par M. Dupré, le tableau que vous avez eu la bonté de m'annoncer par votre lettre du 14 septembre. Le choix du sujet m'avait causé quelque inquiétude qui s'est bientôt dissipée à la vue du tableau. Ainsi ce que pourra vous dire à cet égard mon ami B... ne doit vous donner aucune espèce de regret. Votre composition est simple, noble et touchante : j'ai revu avec plaisir ces costumes qui, heureusement pour moi, n'ont point changé. Cette scène m'a paru d'autant plus vraie qu'elle m'a rappelé en partie celle dont j'ai été témoin dans ma jeunesse : une fille de campagne qui servait chez ma mère mourut ; ses parents virent pleurer sur son corps et lui rendre les derniers devoirs. Vous savez, Monsieur, tout le cas que je fais de votre beau talent, et avec quel plaisir j'ai vu vos succès si justement mérités. Si je me permets quelques observations, comme vous avez bien voulu m'y autoriser, je vous prie de les regarder comme une preuve de la haute estime que j'ai pour votre mérite.

« D'après ce dernier ouvrage, je crains (franchement) que vous n'adoptiez une manière un peu rude, non par l'excès du fini, mais parce que les contours semblent peints à sec. Les plis de la manche de la mère ont quelque roideur, et la tête est peut-être trop virile. Je suis ennemi de la beauté systématique ; mais, dans toutes les classes et à tous les âges, il y a, surtout chez le peuple que vous savez si bien peindre, un genre de beauté relative que vous pouvez mieux que bien d'autres découvrir et retracer. Enfin, permettez-moi de vous rappeler que c'est au dessin et au caractère que vous avez su donner à ce genre, qu'on avait traité un peu trop négligemment avant vous, que vous devez la réputation bien méritée dont vous jouissez. Quoique je n'aie pas l'avantage de connaître autant votre personne que votre talent, je suis sûr que je ne vous

« Messeraï pas en vous parlant aussi sincèrement ; les gens qui étudient de bonne foi pour approcher de la vérité doivent toujours s'entendre.

« Ce sera avec un bien véritable plaisir que l'on vous verra arriver à Paris l'automne prochain, et personne, vous devez le croire, n'en sera plus charmé que moi.

« F. GÉRARD.

« Lundi, 13 novembre. »

La réponse de Robert est digne, modeste, affectueuse ; il faut avouer qu'on ne rencontre pas tous les jours de tels *dessous de carte*. Cette nouvelle lettre est l'intermédiaire naturel entre *L'Improvisateur Napolitain* et *le Retour de la Madonna dell' Arco*.

« Rome, ce 21 décembre 1826.

Monsieur,

« La lettre dont vous avez bien voulu m'honorer m'a procuré une de ces joissances que l'on éprouve rarement : la bienveillance que vous voulez bien avoir pour moi et l'intérêt que vous montrez à mes travaux sont de bien puissants motifs pour m'encourager à chercher de tout mon pouvoir à ne pas paraître au nouveau Salon indigne des éloges que vous voulez bien me donner.

« Je vous remercie, Monsieur, et je reçois avec la plus vive reconnaissance les observations que vous avez pris la peine de me faire sur le petit tableau que je vous ai fait remettre. Je les aime de tous, mais elles me sont d'autant plus précieuses de vous, Monsieur, qu'elles me viennent de l'artiste le plus distingué de ce siècle. Toutefois, si votre critique a été si peu sévère, je l'attribue à votre indulgence et à votre bonté. Je reconnais que, dans mes derniers ouvrages, j'ai eu une propension à tomber dans la sécheresse et la maigreur. Aussi chercherai-je dorénavant à me préserver de cet écueil en me rappelant toujours vos conseils et vos observations.

« Monsieur B..., que j'ai eu le plaisir de voir dès son arrivée à Rome, n'a pas été longtemps avant de m'instruire que vous auriez désiré plutôt un autre sujet ; cette raison m'a fait écrire à mon ami de B....., pour lui dire de vous prier, Monsieur, de vouloir bien lui remettre le tableau ; je le chargeais en même temps de le faire tenir à M. le baron Fagel, ministre des Pays-Bas à Paris, qui en attend un de moi de même proposition. La peine que j'éprouvais de ne pas vous satisfaire a disparu en recevant la lettre dont vous avez bien voulu m'honorer, Monsieur, et je m'estime heureux qu'après avoir en la crainte de voir mon tableau reçu peu favorablement vous ayez daigné, au contraire, m'en faire des éloges.

« Mon impatience de revoir Paris est grande, et, ce qui l'augmente encore, c'est la certitude d'avoir de vous, Monsieur, un accueil bienveillant. Il me reste à désirer d'y paraître avec quelques ouvrages qui puissent, je ne dis pas argumenter, mais me conserver le succès que j'ai obtenu au dernier Salon. »

Nous voici arrivés à la *grande négociation* ; il s'agit de faire consentir le gouvernement français à donner 6,000 francs d'un chef-d'œuvre qui en vaut aujourd'hui plus de 30,000. Mais la providence de Gérard est toujours là.

« Rome, ce 4 janvier 1827.

« Monsieur,

« Si je prends la liberté de vous adresser cette lettre, c'est parce que je me

trouve obligé de rester à Rome pour terminer quelques tableaux; que, prévoyant ne pouvoir cette année faire le voyage que je m'étais proposé et ne pouvant aller vous présenter, Monsieur, mes très-humbles remerciements pour les bontés que vous avez eues pour moi, et l'intérêt que vous montrez à mes ouvrages, je viens avec confiance vous prier de me donner encore quelques preuves de cette bienveillance qui m'honore tant et qui m'est si précieuse.

« Lorsque cette lettre vous parviendra, M. le comte de Forbin aura reçu un de mes tableaux, qui dans le mois de novembre a été expédié à son adresse; il représente un épisode du retour de la fête de la *Madonna dell' Arco*, près de Naples. Je serais extrêmement flatté qu'il ne fût pas jugé indigne de faire partie de la belle collection moderne du Luxembourg, et, dans cette espérance, j'ai refusé les assez belles propositions que plusieurs amateurs m'ont faites ici. J'ai pris la liberté d'écrire à M. de Forbin; mais comme je n'ai pas l'honneur d'être connu beaucoup de monsieur le directeur des musées, je crains que ses grandes occupations ne lui fassent perdre de vue mon tableau et mes recommandations. Vos travaux, Monsieur, ne sont pas moins importants, mais votre obligeance m'est tellement connue que je me hasarde à venir vous prier de vouloir vous intéresser à mon tableau, qui se trouve sans maître et sans aucun protecteur; mon ami, M. de B..., s'est chargé de le faire venir et encadrer, et me remplace à Paris pour tout ce qui regarde mes affaires.

« Votre influence est trop grande, Monsieur, pour pouvoir douter que, si vous jugez mon tableau digne d'occuper la place que je lui souhaite, vous ne puissiez me procurer ce grand encouragement, qui me serait nécessaire pour me donner la volonté d'entreprendre quelque sujet plus important, et qui me ferait sortir d'un genre trop restreint. Les conseils que vous avez chargé M. de B... de me transmettre à la suite de la dernière exposition me sont toujours présents, et, si je n'ai pu les suivre, c'est un effet de circonstances malheureuses. J'ai fait une perte dans ma famille qui m'a été extrêmement sensible et qui m'a détourné longtemps de mes occupations; et c'est de n'avoir pu envoyer un sujet historique qui me fait différer mon voyage à Paris; il n'y aurait que quelques raisons qui m'engageraient encore à le faire: celle d'une prolongation de l'exposition et la nouvelle que mon dernier ouvrage a été accueilli favorablement.

« Je désire avec une si grande impatience voir les productions marquantes qui ont paru depuis dix ans à Paris, et entre autres celles qui sont sorties de votre atelier, Monsieur, pour m'instruire à leur vue, qu'il me faut des motifs bien forts pour me retenir encore ici.

« En venant vous prier, Monsieur, de vous intéresser à moi, je ne laisserai pas échapper cette occasion de vous prier aussi de vous intéresser aux premiers essais de mon jeune frère<sup>1</sup>, qui est venu me trouver il y a quelques années et qui mérite sous tous les rapports la bienveillance générale; il a exposé un intérieur en ruines de la basilique de Saint-Paul hors les murs, aussitôt après l'incendie qui l'a consumée, et une vue prise dans la basilique Saint-Jean-de-La-tran. Veuillez me pardonner, Monsieur, mes prières peut-être indiscrètes et recevoir les vœux que je forme pour vous à ce renouvellement d'année.

« Je n'ose vous dire, Monsieur, avec quelle joie je recevrai directement les observations que vous aurez faites sur mes tableaux et entre autres sur le dernier que j'ai envoyé; je craindrais même de vous en prier; votre temps, Monsieur, est trop précieux; mais mon ami de B... me transmettra encore vos conseils, et se rendra immédiatement à votre invitation, si vous avez quelque chose à lui dire et si vos occupations vous le permettent. »

<sup>1</sup> Aurèle Robert.

« Rome, ce 14 juillet 1828.

« Monsieur,

« Je cherche inutilement des expressions pour vous peindre ma vive reconnaissance, et mon cœur souffre de ne pouvoir vous faire connaître que bien mal combien de sentiments délicieux la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire m'a fait éprouver. Je m'attendais bien peu à une attention aussi distinguée et à tant de bonté et de bienveillance.

« En apprenant que mon tableau a été acquis pour le roi, j'ai dû penser que je vous devais, Monsieur, ce bel encouragement; plusieurs fois j'ai pris la plume pour vous exprimer mes remerciements, mais un mal moral, dont trop souvent j'ai lieu de me plaindre, m'empêcha de terminer ma lettre et m'obligea à faire un voyage. J'ai été faire un séjour dans les marais Pontins et dans les montagnes qui les avoisinent; j'en suis revenu il y a quelques jours seulement, et c'est à mon retour à Rome que j'ai eu le grand plaisir de trouver votre si excellente lettre, Monsieur, qui, je l'assure, est l'encouragement le plus grand que j'aie encore obtenu.

« Vous voulez bien me dire, Monsieur, que le prix qu'on a mis à mon tableau est trop au-dessous du mérite que votre indulgence veut y voir; mais ne suis-je pas grandement récompensé par l'honneur d'avoir un de mes ouvrages dans les galeries d'une nation à laquelle je voudrais appartenir? Cet avantage serait inappréciable à mes yeux, si je pouvais l'envisager comme une adoption.

« J'ai été aussi étonné que flatté de ce que vous voulez m'apprendre à l'égard d'une distinction, à mon idée, beaucoup doivent recevoir à ma place<sup>1</sup>. Si cet honneur m'était réservé, je l'attribuerais bien plus à la bienveillance de personnes importantes qu'à mon talent; je ne puis espérer que la vôtre, Monsieur: ainsi ce serait encore un motif bien grand de nouvelle reconnaissance: mais je n'en ai plus besoin pour que mes vœux les plus ardents vous suivent sans cesse.

« Combien l'espérance de vous voir ici, Monsieur, serait délicieuse pour moi, si je pouvais l'avoir; mais je ne puis penser que l'existence éclatante que vous avez à Paris puisse être remplacée par la vie monotone que vous trouveriez à Rome. Je crois cependant que le calme dont on y jouit et la beauté de son ciel auraient des charmes pour vous: le génie si brillant qui vous a déjà fait produire tant de chefs-d'œuvre serait si bien placé sur la terre poétique et pittoresque qui a vu Raphaël, Michel-Ange, Poussin, sur la terre qui doit se plaindre de ne les pas avoir vus dignement remplacés; et qui serait certaine d'une nouvelle gloire, si elle pouvait s'honorer de vous y posséder avec vos pinxéaux. »

On dira peut-être: Il n'est pas étonnant que Gérard ait pris tant d'intérêt à un artiste qui ne pouvait lui faire ombrage. En définitive, Robert était un *peintre de genre*, et, quelque élévation qu'il sût donner à son talent, les peintres d'histoire avaient peu de chose à craindre de sa rivalité. Mais d'abord le public prenait fort au sérieux cette nouvelle manière; on mettait déjà Robert au premier rang. Tout autre que Gérard aurait pu en concevoir de la jalousie. Loin de là, c'était lui qui gourmandait la timidité du jeune maître et qui l'encourageait à agrandir l'horizon de son talent.

<sup>1</sup> Robert ne fut décoré qu'en 1830.



« Rome, 14 juin 1830.

« Monsieur,

« Je suis heureux que le départ de Schnetz m'offre l'occasion de vous écrire pour vous exprimer combien le souvenir que vous voulez bien garder de moi me cause de plaisir. M. M. Constantin et Lemoyne m'ont fait part des salutations dont vous avez bien voulu les charger pour moi. Je viens vous en remercier, Monsieur, et vous dire que j'aurais cherché l'occasion de le faire plus tôt si j'eusse pu penser que mes lettres avaient quelque intérêt pour vous; mais, comme je ne peux pas le croire, je dois me ménager cette jouissance pour qu'elle ne devienne pas pour vous un ennui.

« Je commencerai toujours par vous parler de ma reconnaissance pour tout ce que vous avez fait pour moi; car les encouragements que vous m'avez donnés m'ont été en ne peut plus avantageux en me donnant une confiance qui a fait que je ne me suis plus tourmenté pour la réussite comme avant de les recevoir, ce qui m'a rendu plus heureux que je ne l'aurais été. Ainsi il me semble que, pour cette raison, je ne dois jamais oublier vos bontés, mais en conserver un souvenir constant; c'est ce que je fais, Monsieur, et ce qu'il me serait si doux de vous protester autrement que par des paroles.

« J'ai l'espérance de voir la prochaine exposition; cette époque me donnera bien des joies; celle de vous trouver, Monsieur, en bonne santé, de vous parler de mes sentiments de gratitude, de recevoir vos conseils, sera certes la plus grande.

« Je voudrais pouvoir faire un tableau (figures de grandeur naturelle), et, si je l'entreprends, ce seront vos conseils qui m'y auront déterminé, et j'y ajouterai que ma grande envie d'essayer de faire du grand ne pourrait m'en donner le courage, si elle n'était soutenue par les observations dont vous avez fait part à mon ami, M. de B..., lors de la dernière exposition.

« Je termine dans ce moment un tableau qui peut servir de pendant, comme sujet et comme grandeur, à celui qui a été exposé au dernier Salon. Le sujet est un campement de moissonneurs dans les marais Pontins. Plusieurs personnes l'ont vu et m'en ont fait quelques éloges; mais pour cela je ne m'abuse point, et je pense que, pour avoir réussi, il faut plus que l'assentiment de amis et connaissances. Si je pouvais cependant avoir le vôtre, Monsieur, j'attendrais avec assez de tranquillité le grand jugement.

« Je présume que vous êtes occupé à quelque travail considérable, Monsieur, et que la prochaine exposition en sera enrichie. Comme j'espère en jouir, je me flatte que j'en recevrai une bien bonne leçon; j'en ai du moins la volonté. »

Ici la scène devrait changer d'aspect. L'heure de la révolution a sonné, et l'apparition des *Moissonneurs* a placé Robert sur le pinacle; il est devenu le favori, l'homme à la mode, et Gérard, après avoir résigné volontairement la haute position qu'il avait occupée pendant quinze ans, voit s'élever autour de lui un mur d'indifférence et d'ingratitude. Mais ce double déplacement n'a exercé aucune influence sur l'âme droite et pure de Robert; il continue de s'adresser à son ancien protecteur avec cette déférence inconnue au commun des hommes quand elle cesse d'être intéressée.

« Venise, ce 31 mai 1832.

« Monsieur le Baron,

Depuis mon départ de Paris, j'ai eu l'intention de vous écrire pour vous remercier de votre accueil bienveillant et flatteur, et pour me rappeler à votre souvenir. Et pourtant je suis arrivé à cette époque sans l'avoir fait, parce que, jusqu'à présent, je n'ai pu vous dire que je m'étais rappelé, ou, pour mieux dire, que j'avais mis à profit vos excellents conseils, et que vos encouragements avaient été suivis de quelques résultats avantageux. Pendant mon séjour en Suisse, la révolution qui m'y a suivi m'a empêché de m'occuper d'autre chose. Je suis ensuite parti pour Florence, où, ne comptant faire qu'un séjour passager, je ne me suis pas installé, et je n'ai rien fait. Je me rappelais votre atelier, Monsieur, et vos beaux tableaux commencés, et je me trouvais si hâtant de ne pas m'occuper sérieusement et suivre votre exemple si laborieux que je n'ai pu vous l'écrire. Enfin je me suis décidé à venir ici pour y chercher un sujet caractéristique. Les premiers temps j'ai bien cherché, j'ai été bien indécis sur ce que je devais entreprendre; enfin je me suis décidé à placer ma scène à Palestrina, où les habitants conservent encore beaucoup d'originalité dans les costumes et les physionomies. Je dois vous dire, Monsieur, que cette population est entièrement composée de pêcheurs qui font des voyages assez lointains, et qui sont tous en proie aux dangers fréquents de l'Adriatique.

« Ayant l'intention de faire un tableau de mœurs, j'ai pensé à essayer une composition de manière à rendre ce qui m'a frappé, et c'est dans les préparatifs d'un départ pour la pêche d'hiver que je crois avoir trouvé assez de matériaux pour en faire une scène.

« Je voudrais pouvoir vous soumettre mes idées sur cela; mais je fais mes tableaux d'une manière si singulière qu'il ne m'est possible d'en donner la description que quand ils sont près d'être terminés, et le mien est à peine commencé.

« Je ne peux faire une ébauche arrêtée, car je ne peux conserver les mêmes motifs; la nature que je vois chaque jour, que j'observe sans cesse, me fournit des idées nouvelles, des mouvements de figures différents; je fais des changements à n'en plus finir, et pourtant je ne sais comment j'arrive au terme après un embrouillement où quelquefois je ne me reconnais pas moi-même.

« La nature est si difficile à rendre, surtout celle qui n'offre au premier aspect que l'apparence de la misère! C'est un travail d'y trouver de la noblesse et de l'élevation, et c'en est un autre aussi que de rendre ce qu'on a trouvé, ce qui nécessite bien des observations et beaucoup de persévérance pour arriver à un résultat heureux. Je trouve que beaucoup de choses conservent ici un cachet tout à fait oriental qui vient des rapports passés; ils ne sont plus qu'une ombre actuellement. Du reste, on est bien tranquille, et le gouvernement est doux; on s'y occupe peu de politique, ce qui est un avantage pour les artistes. Mais, pardon! Monsieur, si je vous parle autant de moi et de ce qui me concerne; je devrais vous parler de mon désir de voir les tableaux auxquels vous vous occupez. Je me rappelle avec un sentiment d'admiration si vrai cette scène de la peste qui me fait toujours penser que, pour réussir dans les arts, il faut parler à l'âme!

« J'ai reçu l'autre jour une lettre de Schnetz qui m'a fait un grand plaisir en m'apprenant que votre santé n'a pas souffert pendant la calamité qui a tant affligé Paris, etc.... »

« Venise, 28 juillet 1832.

« Monsieur,

« Je ne sais comment je pourrais vous exprimer mes sentiments de reconnaiss-

sance pour l'excellente lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Je n'osais espérer que vos occupations vous laissassent le temps de penser à moi ; cette marque d'attention m'a procuré un plaisir d'autant plus vif que je ne pouvais me flatter dans ma solitude de Venise d'occuper quelques-uns de vos moments.

« Comment vous dire aussi combien j'ai été sensible au charmant souvenir que vous avez remis pour moi à mon frère ? Je ne vous cacherai pas que je me rappelais souvent que, quelques jours avant mon départ de Paris, vous aviez bien voulu me promettre la belle lithographie de votre sublime tableau de *l'Amour et Psyché*, et je désirais trouver un moyen de vous en faire souvenir, tellement mon envie de l'avoir était grande ; vous m'avez empêché de faire une indiscretion, et vous avez joint à cet objet de mon désir un autre trésor que je reçois avec le même plaisir et la même reconnaissance. Je jouis par avance de l'effet que ces belles gravures produiront sur moi. Tout en admirant les belles peintures vénitiennes, je commence à en être fatigué ; elles sont trop pour l'aspect et pas assez pour le sentiment ; c'est ce qui me fait désirer l'arrivée de mon frère, qui m'apportera vos belles compositions, si touchantes et si nobles. Il n'a pu passer en Suisse sans s'arrêter quelque temps dans notre famille ; j'espère pourtant que son séjour ne s'y prolongera pas. Aussitôt après avoir reçu votre lettre, j'ai fait demander à la poste la lettre adressée à M. Pradier ; ne l'y ayant pas trouvée, j'ai présumé que M. Cicognara l'avait reçue, et je ne me suis pas trompé. J'ai été l'informer qu'il était porteur pour lui d'un beau cadeau de votre part. Il vous en écrira, car il prise bien grandement et avec raison tout ce qui lui vient de vous. Sa santé est bien délabrée ; c'est un malheur pour les arts en Italie, car c'est le seul homme qui s'en occupe avec passion quand il peut le faire. Je le vois toujours avec un nouveau plaisir, car malgré sa faiblesse et l'ennui qu'il éprouve de son état souffrant, il s'échauffe encore en parlant des arts.

« Ce que vous me dites de votre santé m'afflige et me donne bien de la tristesse ; j'espère pourtant qu'après le malaise que vous avez pu éprouver, et qui était bien naturel par toutes les craintes qui ont agité la capitale, vous vous trouverez mieux. Je désirerais pour vous seulement quelques mois passés en Italie : on y est si tranquille et si calme ! Ce n'est pas à dire pourtant qu'on n'y ressent pas des atteintes d'indisposition, puisque pour mon compte je puis m'en plaindre, et que depuis deux mois je n'ai presque pas pu travailler. Ce que vous voulez bien me dire du tableau qui m'occupe à présent est un encouragement qui m'y fait travailler avec plaisir : votre approbation est un stimulant qui produit toujours sur moi les plus heureux effets ; mais un autre qui ne me serait pas moins avantageux serait de vous voir produire vos belles et grandes conceptions. »

Nous touchons au douloureux dénouement de cette belle existence. Robert se donna la mort le 19 mars 1835. Sa dernière lettre à Gérard fut écrite moins de deux mois avant cette catastrophe.

« Monsieur le Baron,

« J'ai désiré le moment de me rappeler à votre souvenir avec une grande impatience, et je me suis plaint bien souvent de le voir se reculer. Mais mon désir de vous parler de ma reconnaissance a toujours été contrarié : il m'eût été pénible de vous écrire dans de mauvaises dispositions d'esprit ; je n'aurais fait que vous ennuyer de plaintes sans nombre, j'ai voulu vous les éviter. Vous

avez approuvé mon retour en Italie, mais vous auriez peut-être blâmé mon inconséquence de venir dans un pays que je ne connaissais point, pour y commencer de suite un tableau qui aurait demandé des études préliminaires et bien des observations. Enfin, après bien trop de peines et de temps, je suis arrivé à le finir. Quoiqu'il ait été vu ici avec intérêt, je ne sais encore ce que je dois en penser. Je ne vous parlerai pas de ma longue persévérance ni de tout ce qu'elle m'a fait surmonter : elle pourrait m'attirer une trop grande indulgence, qui ne pourrait s'accorder avec le jugement juste qu'un artiste doit savoir écouter et dont il peut profiter. J'ose le réclamer de vous, Monsieur; j'ai toujours apprécié grandement vos conseils et j'y attache tout le prix qu'ils méritent; votre approbation serait un des encouragements que j'aimerais avoir; personne plus que moi ne sait tout ce qu'elle a de flatteur; mais je ne voudrais pas que trop de bonté me la fît obtenir.

« Schnetz me fait le plaisir de m'informer que votre santé est bonne, et il me parle même de votre bon souvenir; je ne sais comment vous en remercier assez. Mon frère me parle bien souvent des bontés que vous avez eues pour lui; veuillez être sûr qu'il mérite votre bienveillance par les sentiments qu'il a pour vous. Je serais heureux d'apprendre que ses tableaux méritassent votre attention, Monsieur. Il en aura plusieurs à l'exposition, qui ont reçu des éloges ici. Bien des raisons me privent du plaisir de retourner à Paris actuellement; l'espoir de retrouver en vous une affection qui m'honore m'y aurait beaucoup attiré. Le bonheur d'entendre vos raisonnements et l'avantage de voir dans les productions de votre génie ce sentiment de noblesse et de dignité qui, quand il est aussi bien accompagné, les place où il est si difficile d'arriver, auraient été bien sentis.

« Je vous prie de croire, Monsieur, que je regarderai toujours comme des faveurs particulières les marques de votre souvenir. »

Quelle gravité dans cette tristesse! quelle raison dans ces pressentiments! quelle honorable persistance dans ces marques d'un affectueux respect! N'est-il pas évident qu'une maladie affreuse, inévitable, a pu seule porter un homme si droit, si modeste, si religieux, à un acte de folie tellement contraire à tous ses principes? On peut chercher à deviner les causes qui accrurent sa mélancolie; mais toute explication directe de ce suicide, dans laquelle on ferait intervenir un acte libre de la volonté, me semblerait désormais un outrage à une des mémoires les plus pures qu'un artiste ait jamais laissée.

J'espère que l'effet de ces communications ne sera pas perdu : la vérité a un langage sur lequel personne ne peut se méprendre. On aimera mieux Robert, et l'on ne se contentera plus d'admirer Gérard. Le secret de cette nature, dont la fierté consistait à cacher tout le bien qu'elle faisait, ce secret, dis-je, sortira du tombeau pour protéger un caractère trop longtemps méconnu.

Mais ce n'est pas tout : il faut encore montrer Gérard sous un autre aspect. Il n'avait pas seulement des rivaux à com-

battre, des jeunes talents à produire et à encourager ; comme tous les hommes distingués et heureux, il était entré dans la carrière avec des compagnons qui, la plupart, étaient restés fort en arrière de lui. Il rencontrait souvent cet impitoyable tutoiement de ceux qui aiment à nous rappeler, comme un reproche, les temps d'une trompeuse égalité. Gérard avait de l'aisance ; la largeur de ses manières et ses habitudes d'hospitalité lui faisaient supposer de grandes richesses ; et le privilège du tutoiement semblait autoriser, chez ses anciens camarades, des importunités d'un autre genre. Mais les plus malheureux, on le sait, ne sont pas ceux qui se montrent : une dignité personnelle qui survit à la fortune porte à enfouir dans l'ombre une indigence que le monde, quoi qu'on en dise, ne trouve jamais honorable : la faim, avec toutes ses horreurs, vient s'asseoir au chevet du pauvre honteux. Alors, quand on parvient à deviner cette sorte de misère, la charité suprême consiste dans la délicatesse qu'on met à secourir. Gérard, qui laissa s'égarer tant de témoignages flatteurs pour son amour-propre, avait conservé cette lettre tracée d'une main défaillante par le plus obscur de ses anciens amis.

« Mon cher Gérard, j'ai reçu les 1000 francs que tu m'as envoyé (*sic*), comme le prix de plusieurs esquisses que je t'avais donné (*sic*). J'espère que tu voudras bien en choisir par [mi] celles qui sont encore chez moi pour remplir mes intention (*sic*), c'est-à-dire te donner des marques de l'estime et de l'amitié que je ne cesserai d'avoir pour toi qu'en cessant d'exister, et, je te l'avouerai, j'estime plus le prix que [tu] parais mettre à quelques [-unes] de mes pensées que tous les avantages pécuniers (*sic*) que j'en pourrais recueillir.

« J'ai reçu de M. Gérard la somme de 1000 francs, laquelle, avec celle de 700 francs précédemment reçue dudit sieur, complète le prix des trois sujets qui ont été acquis. Paris, le 21 juillet 1817.

« A.-G. DARDEL, statuaire.

« P. S. Je t'embrasse de tout mon cœur, et te prie d'embrasser pour moi M<sup>me</sup> Gérard. »

En marge de cette lettre je trouve la note suivante : « M. Dardel était un ancien ami de M. Gérard, tombé dans la gêne la plus grande. M. Gérard l'a fait soigner à son insu pendant sa dernière maladie et a payé son enterrement. — M. Gérard n'avait fait que semblant de vendre ces esquisses : elles sont encore ici. »

## X

Toutes ces citations m'ont dégoûté de ma propre prose. J'aurais encore à peindre la vie extérieure de Gérard, et surtout

son salon : j'y renonce. Sans doute c'était une création admirable, et presque une institution pour les arts que ce rendez-vous de toute l'Europe, où la plus exquise politesse ne servait qu'à mieux constater la royale indépendance de l'artiste qui se maintient dans son domaine. Mais on a souvent entretenu le public du salon de Gérard, et d'ailleurs, après avoir pénétré dans le vif de l'âme, il me serait difficile de m'étendre longuement sur un genre de distinction qui, chez un autre, aurait pu être la conquête d'un égoïsme habile et d'un calcul persévérant.

J'aime mieux finir par une indiscretion : on m'a confié des notes jugées informes par la main qui les a tracées. Je les donne pourtant telles qu'elles m'ont été remises; car je ne pourrais m'en servir sans les gâter. Les amis de Gérard reconnaîtront cette main à l'émotion vraie, à la pieuse fidélité qui la guident. Les personnes indifférentes n'ont aucun besoin d'une garantie plus sûre.

---

Personne ne méprisait plus la peine du travail que lui. Il avait l'habitude de dire en riant, pendant qu'il faisait des changements énormes dans ses tableaux et qu'il abattait des choses que nous pleurons : « *Fare e disfare è sempre lavorare.* »

Il savait mieux que personne se faire seconder dans son travail, mais personne n'a le droit de se targuer de ce secours tout matériel qu'on lui prêtait. Le marchand de couleurs n'aurait pas moins de raison pour se vanter que ceux qui ont mis la main à ses tableaux. Sa manière de procéder, comme celle de tout maître intelligent et raisonnable (je suppose), était celle-ci.

Il arrêtait ses compositions en établissant de sa main sur la toile le dessin et l'effet par une première ébauche; ensuite venait l'aide matérielle, qui consistait à couvrir du ton convenable et convenu le morceau indiqué pour le travail de la matinée, et pendant ce travail, lui, toujours présent et s'occupant d'une autre partie du tableau, reprenait souvent dans la pâte fraîche et finissait de sa main le morceau, y laissant sa touche et tout ce qui y restait d'intellectuel; ceci n'empêchait pas qu'il ne fit dans ces mêmes tableaux, entièrement, *di proprio pugno*, les choses plus friandes et plus délicates : d'abord toutes les chairs et absolument tous les fonds, pour lesquels il faut une si grande intelligence de l'art.

Il y avait tel tableau aussi où il ne laissait mettre la main à personne, par exemple *la Psyché, les Trois Âges, etc.*

Il récompensait noblement ses aides.

La flexibilité était l'une des qualités les plus admirables de son talent.

Il est bien clair que sa main était la plus obéissante et la plus habile qu'on pût imaginer ; mais cette flexibilité était le résultat de la délicatesse et de l'extrême sagacité de son esprit.

Il s'emparait rapidement de son sujet, qui devenait si bien sa chose que, en repassant par ses organes pour arriver à l'exécution, il n'avait plus besoin de calcul ; la proportion convenable, le style, le genre d'exécution, tout découlait naturellement de cette première opération de son esprit.

Aussi il n'avait pas à craindre d'être jamais systématique.

Ce qui me paraît être le véritable caractère de son talent, c'est la réunion de toutes les parties de la peinture.

En effet, on ne sera pas tenté de nier qu'il n'eût au plus haut degré l'invention, et avec quelle abondance, quelle promptitude !

On ne lui refusera pas d'avoir été un dessinateur tantôt grand, tantôt élégant, délicat et toujours vrai.

Il ne se piquait point d'être un coloriste hardi, mais vrai et fin ; *l'Entrée d'Henri IV*, *l'Achille*, *Daphnis et Chloé*, *l'Hylas* et tous ses portraits sont là pour en faire foi.

Ce qui sera surtout un sujet d'admiration pour les connaisseurs de tous les temps, et qui complète réellement le cercle, c'est le goût exquis et la sagesse qui lui faisaient gouverner en souverain toutes ses facultés.

C'était vraiment beau à voir pour ceux qui avaient le bonheur d'assister à son travail : il méditait longtemps ses compositions ; ensuite il jetait ses idées avec abondance et rapidité ; puis il revenait à froid choisir et châtier sans aucune faiblesse paternelle.

Il en était de même pour l'exécution ; quand il avait établi, avancé un morceau, il quittait le travail, et revenait quelque temps après, non étourdi, mais avec précaution et recueillement, pour recevoir l'impression vive et précise de ce qu'il revoyait. Avec sa parfaite organisation, c'était le plus sûr conseil qu'il pût recevoir ; cependant il n'en dédaignait aucun ; mais il savait bien empêcher qu'on ne les lui donnât hors de propos.

Ceux qui ont eu le bonheur de le suivre dans tous ses moments à l'atelier peuvent témoigner combien il y était aimable, et l'on peut dire bon camarade. Quand le travail marchait bien, les chansons, les mots plaisants, les anecdotes amenées toujours par l'à-propos, jaillissaient à tous moments ; l'atelier était un vrai Paradis. Je n'ai pas envie de dissimuler qu'il n'y eût aussi des jours de tempêtes.

Il avait quelquefois de profonds découragements ; il en eut un tel, entre autres, pendant qu'il faisait la *Psyché*, qu'il sortit de l'atelier en jurant de n'y plus rentrer ; et, pour mieux tenir parole, il en jeta la clef au hasard dans la rue, et ce fut la bonne M<sup>me</sup> Gérard qui, le suivant, se mit à la chercher jusque dans le ruisseau, où elle la retrouva.

Je lui ai entendu dire, pendant qu'il faisait l'*Henri IV*, à la fin d'une matinée fatigante, et regardant avec désespoir la toile : « Je n'en sortirai jamais ; ce tableau-là me déshonorerait ! » On connaît la suite.

En général, quand il commençait à se fatiguer, il se faisait faire de la musique ; les partitions de Mozart et de Rossini étaient un trésor inépuisable de jouissances pour lui.

Quand son travail ne demandait pas une trop sérieuse application, il se faisait lire ; mais si, dans le cours du travail, il lui survenait quelques difficultés, musique et lecture devenaient un sujet d'impatience qu'il ne supportait pas deux minutes.

En général, il se faisait beaucoup lire. L'histoire et les mémoires étaient ce qu'il affectionnait par-dessus tout.

En fait de poésie, Homère, la Bible, le Dante et Pétrarque. Il sentait vivement le mérite de l'Arioste, mais il ne le lisait que par fragments. Cette espèce de mystification continuelle que l'Arioste fait souffrir à son lecteur, en s'arrêtant toujours à l'endroit le plus piquant pour reprendre un des fils de son tissu, le décourageait tout à fait.

La correspondance de Voltaire le charmait, c'est-à-dire surtout les premiers volumes ; mais il le trouvait bien petit garçon à côté du roi de Prusse dans les choses sérieuses. En somme, il préférait les primitifs ; il aimait la vérité, la naïveté.

Il aimait passionnément Cervantes. Il supportait difficilement les romans ; peut-être, s'il les eût lus lui-même, il en eût été quelquefois séduit ; mais l'épreuve de la lecture à haute voix ne lui permettait guère d'en entendre de suite une vingtaine de pages. Bien entendu, *Gil-Blas* était une exception.

Quelque bonté, quelque familiarité qu'il eût dans sa vie intérieure, personne n'était tenté d'aller trop loin avec lui ; le fond de sévérité de son caractère et la délicatesse de son goût étaient une très-suffisante défense pour lui ; on se sentait averti de la mesure à garder.

Cette sévérité, qui s'exerçait beaucoup plus encore sur lui que sur les autres, lui a cependant été utile aussi.

Sa vie se partageait presque régulièrement entre des jours de mélancolie, quelquefois très-profonde, et des jours de courage, de gaieté vive et d'une grande activité pour le travail. Son organisation paraissait avoir besoin de cette espèce de repos ou de relâchement en dédommagement de ce qu'il dépensait dans les beaux jours.



Je l'ai vu, dans la fleur de sa jeunesse, comblé des témoignages d'estime du souverain et du public, et gâté par le monde, je l'ai vu, dis-je, enfoncé dans un canapé, où, par parenthèse, il a passé une bonne partie de sa vie, trouvant et donnant les meilleures raisons pour se considérer comme le plus malheureux des hommes. Si par là dessus il pouvait avoir une bonne nuit, il sortait de ce nuage le plus brillant et le plus charmant des hommes.

---

Excepté pour les souverains de France et leur famille, il n'est jamais sorti de chez lui pour donner une séance.

L'idée de sa dignité de caractère et de sa position sociale était si bien établie qu'il n'y a jamais eu besoin d'une négociation à ce sujet. Les princes qui lui ont fait l'honneur de lui demander leurs portraits y ont toujours mis une grâce et une courtoisie aussi honorables pour eux que pour lui. La chose s'est quelquefois traitée directement, et quelquefois par les intermédiaires les plus distingués.

On a déjà raconté qu'il avait eu, un jour, trois séances de souverains : de l'empereur Alexandre, du roi de Prusse et de Louis XVIII. Rien n'est plus exact.

Je dois faire remarquer qu'il n'a jamais abusé de sa haute considération. Le prix de ses portraits en pied (figure seule) était de 10,000 fr., à très-peu d'exceptions près, et n'a jamais dépassé 12,000 fr., pour les souverains comme pour les particuliers, à moins que ce ne fût une famille entière, comme celle de M<sup>me</sup> Murat, de M<sup>me</sup> Lasnes, etc. Cette brillante partie de ses travaux, qui aurait parfaitement suffi pour la carrière de bien d'autres artistes, et qui a servi utilement sa fortune et sa réputation, cette succession continuelle de demandes de portraits n'étaient souvent, à ses yeux, que des incidents contrariants et des entraves pour sa véritable carrière. Aussi tenait-il, relativement, les prix de ses portraits haut, et ceux de ses tableaux très-modérés.

Il n'y a certainement pas de proportion entre les 12,000 fr. d'un portrait en pied et les 18,000 fr., prix de la *Corinne*, et encore moins avec les 40,000 fr., prix de l'*Henri IV*<sup>1</sup>.

---

Ce qui est bien regrettable, c'est la perte entière de tout souvenir de ses conversations avec les personnages illustres, à l'égard desquels il se trouvait dans une position si particulière et si favorable.

L'empereur Alexandre, par exemple, si animé, si plein des événements dans lesquels il venait de jouer un si grand rôle, trouvant dans M. Gérard un homme d'un esprit supérieur, et dans une position toute

<sup>1</sup> Il les a donnés, et même plus, pour faire graver ses tableaux.

à part et toute désintéressée, avait plaisir à laisser épancher quelques sentiments vrais et quelques idées en toute liberté.

M. Gérard disait que ces conversations étaient des plus intéressantes. Je lui ai vu regretter, à cette occasion, de ne s'être pas mis sur le pied d'écrire ses mémoires.

Wellington aussi était fort intéressant à entendre. Je me rappelle que M. Gérard admirait la justice, et par conséquent la haute considération avec laquelle il parlait de Napoléon comme militaire.

Malheureusement M. Gérard n'était pas homme à raconter complaisamment toutes ces choses en famille. C'était par échappée qu'on en recueillait quelques parcelles. Il en parlait volontiers avec les hommes distingués; mais le terrible bon goût était toujours là qui l'empêchait de se répéter pour les survenants. D'ailleurs il n'en parlait jamais à l'atelier, et peu dans son appartement, lorsqu'il avait du monde.

Par exemple, lorsqu'il revenait de chez le roi, ce qui était intéressant pour la famille, puisqu'il s'agissait toujours ou de commandes de tableaux ou du succès plus ou moins grand que pouvait avoir eu un ouvrage qu'il avait dû soumettre au roi, c'était à grand'peine que nous l'amenions à nous donner quelques détails. Il nous fallait souvent nous contenter d'un ou deux mots, qui, à la vérité, disaient tout.

Il avait la plus profonde affection pour M<sup>me</sup> Gérard. Il aimait les siens. Son frère Alexandre avait dix ans de moins que lui; on sait qu'il l'a élevé comme son fils et l'a suivi et aidé dans sa carrière jusqu'à ce qu'il l'ait amené à une position élevée.

---

Il aimait l'ordre par instinct et par principe, et se riait de tout son cœur de la manie très-générale qu'on a d'allier presque toujours l'idée du génie à celle du désordre.

Il avait horreur du désordre, qu'il trouvait nuisible à tout.

Dans la position où l'avait placé son mérite et avec son goût de convenance et d'ordre, il ne pouvait être indifférent à l'état de sa fortune, mais il n'a jamais agi dans cette seule vue. Sa fortune s'est faite par la force des choses. Il n'a jamais su faire une affaire, et lorsqu'il a cédé une ou deux fois en sa vie aux sollicitations de ses amis pour en essayer par leurs mains, il y a perdu tout l'argent qu'il y avait mis.

Il a été longtemps gêné, comme on l'a dit, surtout pendant la première révolution, au point d'être obligé, pour épargner de quoi faire cuire ses pommes de terre, seul mets qui fût à sa disposition, d'aller se promener au soleil avec sa femme quand il avait par trop froid. Depuis, on sait qu'il a gagné beaucoup d'argent, mais il l'a toujours dépensé largement et convenablement. Il en a beaucoup donné à ses aides, et pour se faire graver.

Du reste, il ne touchait pas son argent. S'il arrivait qu'il passât par ses mains, il le portait de suite à M<sup>me</sup> Gérard, qu'il qualifiait à juste titre de son ministre des finances.

Il disait toujours qu'il n'entendait pas *la propriété*, et c'était vrai.

Par suite de tout cela, il n'avait guère que 5 francs en monnaie dans sa poche. Ainsi, une fois il eut l'aimable idée de faire cadeau à sa femme d'une petite parure de fantaisie ; il l'apporta tout enchanté, au grand plaisir de M<sup>me</sup> Gérard ; puis, un mois après, il lui dit tout sérieusement : « Ah ça ! as-tu songé à aller payer cette parure ? »

Par suite de ces habitudes, et pour ne pas avoir à essuyer les sages remontrances du ministre des finances, il lui est arrivé plusieurs fois d'emprunter à un ami pour prêter à un autre. Et, au bout de quelque temps, il disait à sa femme : « Tu auras soin de remettre à... 1000 francs qu'il m'a prêtés. » Il fallait bien en passer par là, même sans sermon. Ce n'était pas qu'il ne fût, dans toute la force du terme, *le mattre à la maison*, mais il aurait tout fait pour s'éviter un mot ennuyeux.

Il était essentiellement naturel, et si la société avait modifié quelque partie de son caractère, ou plutôt si elle le modifiait dans quelques moments, le naturel reprenait bientôt le dessus.

---

Sa profession et ses habitudes ne l'obligeaient guère à se piquer de bravoure ; cependant, dans sa jeunesse, pour une affaire de jalousie, il s'entêta à vouloir se battre avec l'un des plus braves officiers de l'empereur, et ce fut à grand'peine que ce militaire, qui était fort au-dessus de cela pour sa réputation, parvint à l'y faire renoncer. Je l'ai vu plus d'une fois, apercevant un groupe d'hommes les bâtons en l'air, se jeter dedans du premier mouvement. Mais la vivacité de son imagination lui rendait formidables les événements politiques et leurs conséquences. En somme, il éprouvait de la terreur ou l'envie de se jeter sur les gens, selon la disposition de son esprit ; mais jamais je ne l'ai vu en disposition de faiblir vis-à-vis de ceux avec qui les circonstances le mettaient en contact. Il avait toutes les qualités et les défauts qui pouvaient le défendre de ce malheur.

Il avait l'âme fière, l'esprit prompt ; il était frondeur, violent ; ainsi, sans aucun calcul, il était toujours sous les armes pour l'occasion. Dans ses rapports avec les autorités de ce monde, sa dignité naturelle ne l'a jamais abandonné.

Avec ses inférieurs il se laissait quelquefois aller à la fougue de son caractère, mais son cœur lui faisait un devoir de réparer noblement ses torts, même envers son domestique.

Avec ses supérieurs qui se donnaient des torts avec lui, il avait pour

principe de conserver les formes les plus convenables , mais de leur administrer en même temps les leçons les plus amères, et il n'y manquait jamais dans l'occasion.

Il avait le goût des habitudes simples ; à l'âge où il était le plus brillant dans le monde , il y avait une certaine heure du soir où tout cela lui devenait à charge, au point de s'y dérober quelquefois plus brusquement que la politesse et la bonne grâce ne l'auraient voulu ; et tout cela pour aller courir vers Montmartre , dans un petit appartement où il trouvait Percier, Fontaine et Bernier, ami intime des deux autres, tous occupés à fumer et à dire des folies d'atelier. Il a continué à se réunir au Louvre à ces messieurs jusqu'à ce que sa mauvaise santé lui ait ôté l'envie de sortir.

Quand il quittait le monde pour revenir chez lui, il était heureux comme un enfant, et son empressement était si grand pour rentrer dans son fauteuil et prendre sa pipe qu'il commençait à la première marche à défaire ses premiers boutons, et qu'il arrivait souvent presque déshabillé en haut.

Quand il pouvait manquer un dîner un peu cérémonieux, il était dans des joies d'enfant.

A propos de dîner, je me souviens qu'une fois, étant invité chez M. de Saint-Simon , où se trouvait une réunion de savants et de gens de lettres, il manqua l'heure et s'en fut chez le restaurateur. La première personne qu'il y rencontra fut M. de Saint-Simon lui-même, un peu fou, comme on sait.

En somme il avait un esprit d'indépendance indomptable, il était incapable de se contraindre à attendre ; passé une certaine mesure il n'y avait plus moyen d'y résister, quelle qu'en pût être la conséquence.

Lorsqu'il fit la *Bataille d'Austerlitz*, il dut en soumettre l'esquisse à l'empereur ; il prit jour avec M. Fontaine et alla avec lui à Saint-Cloud ; mais l'empereur, dont la vie était un peu compliquée, ne put le recevoir à l'heure dite. M. Gérard avait fait l'effort surnaturel de se lever, je crois, à sept heures du matin, pour être arrivé à l'heure convenue. Après quelque temps d'attente, fatigué, bouillant d'impatience, prêt à échapper des mains de M. Fontaine qui lui faisait toutes sortes de petites raisons pour lui faire prendre patience, M. Fontaine imagina de le faire coucher pour gagner du temps ; mais au bout de tout cela, l'empereur n'étant pas encore libre, M. Gérard remonta en voiture, et ce fut partie remise.

Il ne gouvernait pas ceux qui l'entouraient par des paroles ou des directions calculées ; il entraînait tout par l'ardeur de sa volonté et la conviction, pour ainsi dire naïve, qu'il n'en pouvait pas être autrement.

L'exemple qu'il donnait, le respect et le désir de le contenter qu'il inspirait au plus haut degré, et l'esprit de suite admirable auquel il a dû de produire autant, forçait son alentour à bien faire, et tout ce qui restait longtemps près de lui se trouvait amélioré. Il ne souffrait pas plus les paroles oiseuses que les actions molles. Sa sévérité, tantôt sous la forme de l'autorité, tantôt sous celle de la moquerie, ne permettait jamais de relâche. On était toujours éveillé et sur ses gardes. Il faisait vraiment des éducations sans s'en douter.

Il prétendait que c'était notre faute si nous ne le menions pas ; un enfant avec un fil, disait-il, suffisait pour le mener ! Le fait est qu'il y avait en lui les deux choses, extrême facilité à recevoir des impressions et résistance inébranlable. En somme, il arrivait toujours à faire sa volonté.

J'ai achevé d'ébaucher ma tâche : il n'y manque pour le moment qu'une conclusion funèbre. Le 4 janvier 1837 on se réunit encore dans le salon de Gérard : c'était pour beaucoup une habitude de trente-cinq ans ; il ne descendit pas de sa chambre. Ces absences étaient devenues depuis quelque temps trop fréquentes pour qu'on s'en inquiât outre mesure. Le mercredi suivant, 11 janvier, les mêmes amis se présentèrent de nouveau ; mais la maison était fermée, et les gens se tenaient à la porte pour dire aux survenants : *Monsieur le Baron est mort ce matin.*

Le surlendemain, la foule du siècle se pressait une dernière fois autour d'un cercueil, comme la dernière vague d'une grande marée qui se retire.

La maladie avait été courte : les dernières heures s'écoulèrent entre l'affaissement et le délire. Déjà le silence de la mort régnait dans cette chambre : le malade parut s'agiter et proférer quelques paroles. Celle qui avait passé tant de nuits aux pieds de ce lit de douleurs se pencha pour recueillir les accents suprêmes du mourant : Gérard répétait *en italien* les prières que sa mère lui avait apprises dans son enfance.

Quivi perdè la vista, e la parola  
Nel nome di Maria finì, 'e quivi  
Caddi, e rimase la mia carne sola.  
Io, dirò 'l vero, e tu 'l ridi tra vivi :  
L'angel di Dio m'è prese...

BARTU, Purg., V. 108-105.

Ch. LENORMANT.

# DICTIONNAIRE LATIN-FRANÇAIS,

RÉDIGÉ SUR UN NOUVEAU PLAN,

OU SONT COORDONNÉS, REVISÉS ET COMPLÉTÉS

LES TRAVAUX DE ROBERT ESTIENNE, DE GESSNER, DE SCHELLER,  
DE FORCELLINI ET DE FREUND,

ET CONTENANT PLUS DE 1500 MOTS QU'ON NE TROUVE DANS AUCUN LEXIQUE  
PUBLIÉ JUSQU'À CE JOUR,

PAR MM. L. QUICHERAT,

*Auteur du Thesaurus poeticus linguæ Latinæ;*

ET A. DAVELUY,

*Professeur de rhétorique au collège royal de Henri IV.*

*Ouvrage autorisé par le Conseil royal de l'Instruction publique<sup>1</sup>.*

Bien des gens sont persuadés que l'étude de la langue latine devrait être proscrite des collèges, et faire place à une instruction d'une utilité pratique plus en harmonie avec les exigences et les besoins de notre époque. Quelque extraordinaire que soit cette opinion, elle a été reproduite plus d'une fois dans des feuilles périodiques ou quotidiennes, et une étude que Henri Estienne, Ramus, Racine, Boileau et tant d'autres hommes de génie n'ont pas jugée indigne des efforts de leur intelligence, a été tournée en ridicule par quelques écrivains anonymes dont la compétence est au moins problématique.

*Et rident stolidi verba Latina Getæ!*

Nous n'avons pas l'intention de défendre la langue latine contre des attaques aussi injustes. Sa cause est gagnée depuis longtemps, et l'accord de toutes les nations européennes, qui en font la base de l'éducation savante et littéraire, établit suffisamment son importance et son

<sup>1</sup> Paris, chez Hachette, libraire de l'Université, rue Pierre-Sarrasin, n° 12. 1891-1892, de xx et 4222 pages.

utilité. D'ailleurs nos paroles ne convaindraient personne : quiconque ne comprend pas par soi-même les avantages que peut offrir la connaissance de l'antiquité, quiconque ne devine pas à travers le voile d'une traduction les charmes inexprimables de Plaute et de Térence, de Cicéron, de César et de Tite-Live, manque d'une faculté dont nul effort humain ne saurait amener le développement. Du reste, nous n'avons rien à craindre pour le sort futur des études latines. Tant qu'il existera un clergé catholique, des jurisconsultes, des médecins, des littérateurs et des philosophes qui voudront s'élever au-dessus du vulgaire, on lira et on étudiera l'*Enéide* et les *Tusculanes*, les *Pandectes*, les ouvrages de Celse et ceux de saint Augustin. Oui, la postérité dira encore, comme nous pouvons dire nous-mêmes, et comme disait Cicéron il y a dix-neuf siècles : *Non tam præclarum est scire Latine, quam turpe nescire.*

Sans parler du livre estimable que nous examinerons dans cet article, il a paru en France, depuis quelques années, des ouvrages qui prouvent que la langue latine est cultivée parmi nous aujourd'hui comme elle l'était autrefois.

La critique peut donc s'exercer sur les travaux qui ont pour objet une étude si importante avec la certitude d'être utile si elle est juste, et plus encore si elle porte sur des ouvrages d'une valeur incontestable. Ces considérations nous ont déterminé à entreprendre l'examen du dictionnaire de MM. Quicherat et Daveluy, sans tenir compte des difficultés qu'une pareille tâche impose au critique impartial et bien intentionné.

Dans un dictionnaire, chaque article forme à lui seul un tout qui peut être exact et complet, ou insuffisant et faux, sans qu'il soit possible de tirer de là une conclusion pour ou contre les articles qui précèdent ou qui suivent. Pour certaines compositions, une idée dominante féconde toutes les parties de l'œuvre ou les frappe de stérilité. Ici l'ensemble résulte tout à la fois du plan et des détails. Il faut donc, si l'on veut porter un jugement équitable sur un dictionnaire, en examiner tous les articles, noter leur importance et les difficultés qu'ils offrent, et enfin peser la somme du bien et du mal dans des balances très-justes. Le temps et le savoir nous auraient manqué dans une marche aussi longue. Nous avons examiné attentivement quelques parties de l'ouvrage, et nous avons essayé de découvrir, à l'aide de cette étude partielle, les principes des auteurs et la manière dont ils les ont mis à exécution. Si nous avons mal compris, si, à notre insu, il nous est arrivé de conclure du particulier au général, enfin si nos observations ne portent que sur des faits isolés, il faudra regarder l'opinion que nous allons émettre comme non avenue ; si, au contraire, les critiques et les éloges que

nous aurons à exprimer se rattachent à un ensemble, à un système, à tout un ordre de faits, peut-être devra-t-on les prendre en considération.

Le but qu'on se propose en enseignant le latin dans les classes est surtout de donner aux jeunes gens l'intelligence de la belle latinité, de leur former le goût par l'étude des grands modèles, et de les mettre en état de lire ensuite, si cela leur devient nécessaire, les ouvrages latins relatifs à leur profession. Les avantages de cette méthode sont incontestables. Aussi, quelle que soit d'ailleurs la carrière à laquelle se destinent les jeunes latinistes, on ne fait pas lire aux uns le Digeste, aux autres les écrits de Vitruve ou de Tertullien; mais tous étudient les chefs-d'œuvre littéraires de la plus pure latinité. C'est qu'en effet le théologien bien familiarisé avec Cicéron, Tite-Live et César, comprendra facilement saint Augustin et saint Jérôme, et de plus il aura puisé dans les auteurs classiques les moyens de bien distinguer le génie de ces illustres Pères de l'Eglise, et l'influence qu'ont exercée sur leurs ouvrages la langue corrompue et le mauvais goût du siècle où ils vivaient. Si un théologien habitué au style des modèles est obligé d'écrire en latin sur des matières religieuses, jamais il n'aura un style barbare, et jamais non plus il ne poussera la délicatesse jusqu'à l'excès, comme Bembo, Sadolet et plusieurs autres, qui, pour n'employer que des expressions cicéroniennes, ont eu recours parfois aux périphrases les plus lourdes et les plus traînantes; mais il saura conserver à sa phrase, dans les limites que lui imposera le sujet dont il traite, la marche, la coupe et la noble majesté de la période cicéronienne. Lorsqu'il voudra exprimer des idées particulières au Christianisme, il empruntera sans scrupule les expressions aux livres des Pères et les enchâssera dans ses phrases latines, suivant encore en cela le précepte de Cicéron : *Verba parienda sunt imponendaque nova novis rebus nomina*. Ce que nous disons des théologiens en particulier, car ils sont presque les seuls qui continuent à écrire en latin, recevrait une application générale si l'on venait enfin à reconnaître la nécessité de reprendre les habitudes du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle, où tous les savants, abstraction faite de leur pays et de la nature de leurs études, formaient sur les différents points du globe comme autant de colonies issues de la même métropole, parlant et écrivant toutes une langue commune. On ne dira pas que nous jetons en avant un projet dont la réalisation est chimérique et impraticable, comme celui d'une langue universelle ou d'un alphabet unique pour tous les peuples de la terre. Ces idées paradoxales sont indignes du plus simple examen; mais l'usage de la langue latine, comme moyen de communication entre les hommes de science, s'est perpétué durant des siècles. L'utilité de cet usage, chacun la comprend. Quel érudit n'a



pas été contraint de renoncer à prendre connaissance d'un bon ouvrage écrit dans une langue qu'il n'avait pas étudiée? Si l'on objectait la difficulté de rendre en latin nos idées nouvelles sans créer des mots que ne peut admettre une langue morte, nous renverrions pour les exemples aux *Initia doctrinae solidioris* d'Ernesti et aux écrits de l'illustre professeur de Turin Boucheron. La lecture de ces ouvrages lèverait tous les doutes et apprendrait comment on peut traiter les branches les plus dissemblables des connaissances humaines, sans jamais descendre au-dessous du niveau d'une admirable latinité.

Si les jeunes gens qui apprennent le latin comme moyen d'initiation aux arts et aux sciences sont tenus d'étudier la langue dans les moindres, cette condition n'est pas moins indispensable pour ceux dont on ne veut que former le goût littéraire. Les uns et les autres doivent se borner à la lecture des chefs-d'œuvre; ils asseoiront ensuite sur ces bases inébranlables les études vers lesquelles les portera leur inclination ou la nécessité.

La manière dont nous comprenons l'étude et les différentes applications de la langue latine indique assez les éléments que nous voudrions faire entrer dans la composition d'un dictionnaire latin-français à l'usage des colléges. Un pareil ouvrage devrait contenir, selon nous, tous les mots des classiques et seulement les expressions les plus indispensables des auteurs moins purs. Nous voudrions encore établir des différences bien tranchées entre ces éléments. Ainsi, tous les mots empruntés aux ouvrages de Térence, de Cicéron, de Virgile, d'Horace, de César, de Tite-Live, de Cornelius-Nepos, enfin de tous les auteurs latins de premier ordre, seraient soutenus d'exemples nombreux et complets, de phrases entières propres à meubler la mémoire de l'élève de beaux tournares latines. Pour les mots empruntés aux auteurs de la seconde catégorie, on se contenterait d'en donner la signification sans ajouter aucun exemple, à moins d'une indispensable nécessité et pour établir la nuance exacte du sens. Nous désirerions enfin que le dictionnaire latin-français à l'usage des jeunes gens fût un *Thesaurus Ciceronianus* complété par le dépouillement de tous les classiques, et auquel on ajouterait les expressions les plus nécessaires des auteurs moins purs. Les mots de cette dernière classe ne seraient pas en grand nombre, et comme on n'y joindrait aucun exemple, ils n'occuperaient que peu de place dans le dictionnaire. La presque totalité du volume serait donc consacrée à la littérature du siècle d'or.

Aux considérations que nous avons fait valoir en faveur de l'admission presque exclusive de la latinité classique dans un dictionnaire à l'usage des colléges, vient s'en joindre une autre qui pourra sembler facile à quelques personnes, mais que notre propre expérience nous en-

pêche de regarder comme telle. Lorsque l'enfant se sera une fois aperçu que son dictionnaire contient de nombreux passages des auteurs qu'on lit en classe, aiguillonné par l'espoir de rencontrer la traduction de la phrase ou du vers qui l'embarrasse, il lira avec la plus grande attention, non pas un, mais trois ou quatre articles du dictionnaire, pour trouver ce qu'il cherche. Et comment nier l'avantage qu'on pourrait tirer de cette disposition naturelle, de cette paresse mal entendue de l'enfant, dont la mémoire reçoit sans cesse l'empreinte d'excellentes phrases latines? Si, au contraire, l'expérience lui démontre que son dictionnaire ne l'aide que fort peu à entendre les auteurs qu'il doit expliquer, et va prendre ses exemples dans Claudien, dans Prudence et dans Cassiodore, qu'il ne lira peut-être jamais, il cessera de le feuilleter et même de l'ouvrir sans une nécessité absolue. D'ailleurs, nous le répétons encore, les enfants ne doivent pas avoir pour modèles les auteurs de la décadence si l'on veut qu'ils arrivent à bien savoir le latin et à acquérir une idée exacte du beau littéraire.

MM. Quicherat et Daveluy se sont proposé de résoudre un problème insoluble, selon nous, savoir : de renfermer en un seul volume in-octavo la nomenclature complète de la langue latine expliquée en français et appuyée par des exemples ; de rédiger un dictionnaire destiné tout à la fois aux élèves des collèges et aux humanistes de profession ; en un mot, de remplacer pour les uns le lexique de Noël, et pour les autres le dictionnaire de Forcellini. Là réside la cause des défauts de l'ouvrage.

MM. Quicherat et Daveluy, comme ils nous l'apprennent dans la préface, ont étendu leurs recherches à tous les monuments de la langue latine, depuis les chants saliens jusqu'à la fin du VI<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne, et ils ont ajouté à ce travail le dépouillement des *Origines* de saint Isidore de Séville. Le nombre des auteurs et des ouvrages mis à contribution est extrêmement considérable et dépasse trois cents. Encore ne doit-on pas oublier qu'il s'en trouve plusieurs, tels que Cicéron, saint Jérôme et saint Augustin, dont les écrits nombreux et variés pourraient à eux seuls fournir les matériaux d'un dictionnaire assez volumineux. On comprend *a priori* l'impossibilité d'atteindre le but. Les deux dernières éditions de Forcellini, dont l'une forme quatre volumes in-quarto et l'autre quatre volumes in-folio, ne donnent pas cette immense nomenclature<sup>1</sup>. Car on ne saurait lire un demi-volume des traités les-

<sup>1</sup> La première de ces deux éditions, imprimée par les soins de Joseph Furlanetto, à Padoue, 1827-1831, 4 volumes in-4°, est moins complète assurément que celle de Leipsick, 1835, 4 volumes in-fol. Dans cette dernière, on a cité plusieurs thèses et dissertations postérieures à l'édition italienne ou inconnues à M. l'abbé Furlanetto, on a de plus ajouté un certain nombre de mots qui ont échappé au savant éditeur de Padoue ; enfin on a enrichi ce travail de citations et de renvois, par pages et paragraphes, à différents ouvrages didactiques importants, et, entre autres, à la *Grammaire latine alle-*

moins importants de saint Augustin ou de saint Jérôme sans découvrir quelques lacunes dans le grand dictionnaire du savant italien. MM. Quicherat et Daveluy, il est vrai, ont rejeté un nombre considérable d'exemples, et ils ont raccourci les autres. Toutefois ces suppressions ne sauraient compenser la différence, et, malgré l'emploi des procédés les plus ingénieux, les savants professeurs se sont vus dans l'impossibilité de tenir leur promesse et de donner tous les mots latins usités jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle. Ouvrons le livre de l'*Ecclésiastique* ou de la *Sagesse* de Jésus-fils de Sirach, et nous y trouverons la preuve de cette vérité. Cependant la traduction latine de ce livre, qu'on trouve dans la Vulgate, faisait déjà partie de l'*Itala vetus*, ou ancienne version Italique bien antérieure au VI<sup>e</sup> siècle, puisque tous les savants conviennent aujourd'hui qu'elle n'est guère postérieure aux apôtres.

MM. Quicherat et Daveluy paraissent supposer que cette traduction et celle des autres parties de la Vulgate empruntées à l'ancienne Italique sont de saint Jérôme. C'est du moins ce qu'on doit inférer de l'absence des titres de ces différents livres dans la table des auteurs et des ouvrages cités, et de l'indication du nom de saint Jérôme après certaines expressions qu'on ne trouve que dans les traités qui n'ont jamais été traduits par ce Père de l'Eglise. Nous pourrions citer *defunctio*, *annullo*, *Eucharis*, *acedior*, *insuspicabilis*, et plusieurs autres qui sont donnés comme étant de saint Jérôme et que nous n'avons jamais rencontré que dans l'ancienne traduction latine de l'*Ecclésiastique*. Il est difficile cependant d'arriver à une certitude complète, car MM. Quicherat et Daveluy citent toujours saint Jérôme par les premières lettres de son nom seulement, sans indiquer jamais ni traité, ni livre, ni chapitre. C'est ici le lieu de remarquer combien un pareil système de citations est défectueux. Cette omission suffirait à elle seule pour rendre le dictionnaire des savants professeurs presque inutile pour les philologues. Nous convenons volontiers que ces messieurs ne pouvaient pas faire autrement puisqu'ils voulaient donner tous les mots de la langue latine jusqu'à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, sans dépasser les bornes d'un volume in-8°. Mais l'in-

mande de Ramshorn. Malgré ces améliorations incontestables, l'édition italienne nous paraît plus commode et plus sûre pour l'usage habituel. Le format en est plus maniable, et le soin qu'a pris l'éditeur de séparer par des chiffres chaque acception d'un même mot donne au lecteur une garantie contre la fatigue, les distractions ou la faiblesse de ses yeux. C'est là un avantage immense. Rien de plus facile au contraire que de sauter à pieds joints par-dessus deux ou trois acceptions dans l'édition allemande, surtout quand on lit un peu vite. En somme, nous pensons que l'édition de Furianetto est préférable pour travailler, l'autre est meilleure à consulter.

On publie actuellement en Italie une nouvelle édition du même dictionnaire. Nous ne pouvons rien dire de ce travail, non plus que d'un supplément de M. l'abbé Furianetto. Nous n'avons pas eu occasion d'examiner ces deux ouvrages.

convénient subsiste, et les personnes qui font du latin une étude sérieuse seront obligées de s'en tenir, comme par le passé, au grand ouvrage de Forcellini.

Arrivons aux expressions de l'*Ecclésiastique* omises par les auteurs.

L'acception de mort pour *consummatio* manque dans le dictionnaire ; cependant nous lisons au chapitre I, vers. 19, de l'*Ecclésiastique* : *Timenti Dominum bene erit, et in diebus consummationis illius benedicetur*. Le Maître de Saci traduit : Celui qui craint le Seigneur sera heureux, et il sera béni au jour de sa mort.

Nous ne trouvons dans le dictionnaire d'autre traduction pour *receptibilis* que recouvrable, terme de finance assez exact sans doute pour l'acception de *receptibilis* dans cet exemple de saint Augustin (*De Trinitate*, lib. XV, cap. 13 ; tome VIII, col. 1488 D de l'édition de MM. Gauthier), cité par Forcellini : *Nostra scientia amissibilis est et receptibilis*. Mais nous lisons aussi dans l'*Ecclésiastique* (II, vers. 5) : *Quoniam in igne probatur aurum et argentum ; homines vero receptibiles in camino humilitationis*. Le mot du grec est δεκτός. Il est évident que *receptibilis* réunit au sens indiqué par MM. Quicherat et Daveluy les acceptions suivantes : *admissible, recevable, acceptable, agréable à quelqu'un*.

Dans ce passage : *Declina pauperi sine tristitia aurem tuam* (IV, v. 8), *declinare aurem* ne peut signifier que *prêter l'oreille*, acception que ne donne pas le dictionnaire. Cette omission paraît d'autant plus étonnante que, soit en dépouillant la Vulgate, soit en étudiant les œuvres de saint Augustin, les auteurs auraient dû la découvrir, car elle se trouve également répétée, dans le *Speculum* de ce saint sur l'*Ecclésiastique*, une première fois à ce même passage, et la seconde dans un autre (cap. II) où on lisait autrefois *declina aurem tuam*, et où notre Vulgate porte (II, v. 2) *inclina aurem tuam*.

Il nous semble aussi que le sens d'*inclinare, ferri, converti*, que Forcellini donne pour *declinare*, n'est pas assez nettement exprimé par MM. Quicherat et Daveluy. Nous pensons que l'article *declinare* tout entier devrait être revu. *Declinare ocellos*, fermer les yeux ; *declinare lumina somno*, céder au sommeil, nous paraissent des traductions insuffisantes et trop prosaïques. On voit que les auteurs n'ont pas toujours été inspirés par la lecture entière du passage original, et qu'ils ont traduit parfois sur des fragments isolés. De là l'impossibilité de rendre l'expression et l'image poétique. L'exactitude de cette observation devient manifeste si l'on se rappelle *Nec dulci declinat lumina somno* (Enéid., liv. IV, v. 185) et *Seu cum poscentes somnum declinat ocellos* (Properce, II, 1, 11). Une traduction comme celle de Binet pour le premier exemple : *Et ses yeux ne succombent jamais au doux sommeil*, ou celle de M. Villenave : *Et jamais le doux sommeil n'abaisse ses pau-*

*pières*, auraient, outre le mérite de l'exactitude complète, l'avantage de faire sentir à l'élève qu'il ne doit employer ces expressions latines que dans le style élevé ou la poésie. Sans doute, pour donner de semblables traductions, il serait nécessaire de citer toujours un passage complet; mais c'est là, selon nous, une nécessité à laquelle on ne peut se soustraire, sous peine de tomber dans l'inexactitude et de donner aux élèves une idée fautive de l'application qu'ils peuvent faire, dans leurs thèmes, des phrases et des locutions latines qu'ils ont sous les yeux. Nous aurons à revenir sur cette observation.

*Declinare ocellos* est cité comme étant de Tibulle. C'est une faute d'impression semblable à celle qu'on trouve un peu plus bas : *inclinare in Chloen* (pour *in Phloen*), Horace, Odes, livre I<sup>er</sup>, 33, 7. La traduction, s'attacher à Chloë (Phloë), nous semble encore trop prosaïque. Mais il est temps de finir cette digression, et de quitter Horace, Virgile et Properce pour le traducteur touchant et naïf, quoique trop barbare, de l'*Ecclésiastique*. Le mot *Acharis* du chap. XX, vers. 21, manque dans le dictionnaire, où l'on trouve cependant *Eucharis* du chap. VI, vers. 5. donné sous le nom de saint Jérôme. *Acharis* est encore répété dans le *Speculum* de saint Augustin.

On ne trouve dans le dictionnaire d'autre équivalent pour *circumpedes* que *chaussure*, *sortes de bottes*, acception pour lesquelles le lecteur est renvoyé à saint Jérôme, sans aucune espèce d'indication de livre ou de traité. J'ignore d'après cela si pour ce mot, comme pour plusieurs autres que nous avons notés, MM. Quicherat et Daveluy, en citant saint Jérôme, ont entendu parler de la traduction latine du livre de l'*Ecclésiastique*, ou s'il existe réellement dans les œuvres si volumineuses du saint un passage où *circumpedes* a la signification de chaussures ou de bottes. Je n'en crois rien, je l'avoue; mais faute de certitude complète je ne veux pas contester l'acception que donnent les auteurs du dictionnaire, et je me contenterai d'indiquer celle qui convient à cette expression dans le passage suivant de l'*Ecclésiastique* (XLV, 10) : *Circumpedes, et femoralia, et humerale posuit ei (Aaron), et cinxit illum tintinnabulis aureis plurimis in gyro*. On lit dans le grec : *περισκαλή και ποδήρη και επωμίδα*. Il est évident qu'aucun de ces trois substantifs ne peut recevoir le sens de *chaussures* ni de *bottes*, et que, l'ordre des mots ayant été interverti par le traducteur latin, *περισκαλή* répond à *femoralia*, *ποδήρη* à *circumpedes*, et *επωμίδα* à *humerale*. L'écriture ne parle nulle part de la chaussure du grand-prêtre, pas plus que Joseph lorsqu'il décrit l'état de pureté et le costume du lévite qui entre dans le temple pour y vaquer à son ministère<sup>1</sup>. J. Braunius, se conformant en cela à l'opinion admise parmi les savants, semble

<sup>1</sup> *Antiq. Jud.*, III, 8, 1.

croire que le grand-prêtre ne portait point de chaussure dans l'exercice de ses fonctions sacerdotales <sup>1</sup>. Enfin, Le Maître de Saci, et c'est là une grande autorité, rend *circumpedes* par la robe qui descendait jusqu'en bas.

Il est évident d'après les preuves alléguées que *circumpedes* ne peut avoir, dans le passage de l'*Ecclésiastique*, d'autre signification que celle de robe longue qui tombe sur les pieds, comme *ποδήφαις* en grec.

MM. Quicherat et Daveluy ont indiqué à l'article de la préposition *circum* une autre acception de l'expression *circum pedes* qui ne nous semble pas parfaitement exacte. Ils citent cet exemple de Cicéron (*In Verrem*, act. II, lib. I, 36) : *Quum haberet circum pedes homines litteratos* : Ayant sous sa main (attachés à ses pas) des hommes instruits. M. Le Clerc fait sur cette expression la remarque suivante <sup>2</sup>. « On appelait *servos circumpedes* des esclaves qui ne s'éloignaient jamais de leurs maîtres, toujours prêts à exécuter leurs ordres. » Forcellini indique le même sens. Il est évident d'après cela que la traduction du passage de Cicéron admise dans le dictionnaire doit être modifiée.

Nous pourrions noter l'omission de plusieurs mots, et entre autres de *honestare*, avec la signification d'enrichir (XI, v. 23), et de *propurgare* (VII, 33). Ce dernier verbe, que Forcellini indique comme se trouvant dans les notes tironiennes, a échappé deux fois aux recherches des auteurs.

Quelques expressions de saint Jérôme et de saint Augustin manquent aussi dans l'ouvrage. Mais on regrette surtout l'omission de plusieurs noms propres d'hommes ou de lieux, et d'adjectifs ethniques; par exemple, *Olympicus*, *Cyprius*, *Myrtous*, *Icarius*, de la première ode d'Horace, manquent dans le dictionnaire; mais on y trouve *Libycus*, *Attalicus*, *Massicus* et *Marsus*, qui appartiennent à la même ode. Quelles causes assigner à ces préférences et à ces exclusions?

L'expression *in ore gladii*, si fréquente dans la Vulgate, a été omise par les auteurs.

Si MM. Quicherat et Daveluy adoptaient notre plan pour un dictionnaire à l'usage des classes, leur travail aurait à subir un nombre de suppressions très-considérable qui compenseraient bien les additions. Selon nous, on devrait éliminer parmi les mots d'une latinité suspecte tous ceux qui sont d'un usage peu fréquent, et ceux dont on peut aisément déterminer la signification au moyen de l'analogie. Nous supprimions donc des expressions telles que : *Abagmentum*, — *Abbreviatio*, — *Abjurator*, — *Ablingo*, — *Abpater*, — *Abrogans*, et d'autres qui ne

<sup>1</sup> Voyez J. Braunius, *Vestitus sacerdotum Hebræorum*, t. I, p. 36-38 de la 2<sup>e</sup> édit. Amsterdam, 1698, 2 vol. in-4<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> Voyez *Œuvres complètes de Cicéron*, t. VII, p. 174 de la 1<sup>re</sup> édition.

sont pas latines, mais grecques ou hébraïques, comme, par exemple : *Abaptistum*, — *Abra*; — *Gomor*.

Si *Gomor* trouve place dans un dictionnaire latin, il faut également y faire entrer *Corus*, *Ephi* ou *Epha*, et en général tous les noms des poids et des mesures des anciens Hébreux conservés dans la Vulgate, et même dans les parties que nous possédons de l'ancienne version Italique.

Nous voudrions à plus forte raison encore rejeter des expressions telles que *annihilo* et *annullo*. Ces deux verbes barbares en latin pourront d'autant plus facilement revenir dans la mémoire de l'élève qu'ils y seront fixés par le français *annihiler* et *annuler*, circonstance qui pourra les lui faire employer sans scrupule; car on aura beau marquer des mots semblables d'un signe qui indique une mauvaise latinité, et ne citer comme garants de leur emploi que des ouvrages d'une autorité contestable, l'élève, on peut en être convaincu, ne sera frappé que d'une seule idée, savoir : qu'*annihiler* et *annuler* existent en latin comme en français. La formation de ces verbes, d'ailleurs régulière, n'a rien qui répugne au sens peu exercé des jeunes latinistes, assez portés d'ordinaire à consulter plutôt l'étymologie et l'analogie que l'usage de la langue.

Les mots d'une mauvaise latinité sont précédés d'une croix. Nous pensons que, si jamais MM. Quicherat et Daveluy se décident à rédiger un ouvrage uniquement destiné aux collèges, ils devront faire disparaître un nombre extrêmement considérable de ces mots; mais puisqu'ils avaient l'intention de les admettre, et en même temps de les signaler comme des écueils, ils devaient étendre à tous l'emploi du signe de réprobation, et en marquer : *Ablactatio*, — *Ablactatus*, — *Ablacto*, — *Abstrusio*, — *Abstrusius*, — *Adamita*, — *Adjuratio*, — *Adjurator*, — *Admatertera*, — *Alternatim*.

Nous avons choisi nos exemples dans la lettre A; nous pourrions en ajouter un grand nombre pris dans cette même lettre ou dans les autres.

Nous voudrions ôter la croix, indice du mauvais langage, à quelques expressions, telles que l'impératif *Abduce*, qui revient deux fois dans Térence, au substantif *Abitio*, également de Térence, à *Acroasis*, de Cicéron, à *Abstentus* et *Actrix*, qui appartiennent à la langue du droit et sont latins au même titre que *demandeur* ou *plaignant* sont français.

Peut-être aussi eût-il été convenable d'avoir deux signes, au lieu d'un seul, pour indiquer les expressions ou les formes que les élèves ne doivent pas admettre dans leurs thèmes. L'un de ces signes aurait servi à désigner les archaïsmes, l'autre les mots de la décadence. En effet, n'est-il pas important d'apprendre à l'élève qu'il existe une différence entre la forme *accessito*, qui appartient à Caton, et *ablatio*, de Tertulien? Toutefois, en leur appliquant les mêmes stigmates, les auteurs de

dictionnaire paraissent confondre ces deux expressions dans un blâme identique. Sans doute, le nom cité à la suite du mot, joint à la connaissance de la chronologie et de l'histoire littéraire, attestent qu'*accessio* est un archaïsme et qu'*ablatio* appartient à la décadence; mais cela ne suffit pas encore, et la distinction doit être soigneusement établie, car on ne doit jamais supposer aux élèves trop d'intelligence ni surtout d'attention.

Nous regrettons aussi que pour certains mots MM. Quicherat et Daveluy n'aient pas mis en pratique une disposition qu'ils annoncent dans la préface et qui consiste à restituer à leurs véritables auteurs les fragments étrangers cités dans un autre ouvrage. La forme *cooptassint* est donnée sous le nom de Tite-Live, tandis qu'elle n'appartient pas à cet auteur et se trouve dans une loi qu'il cite textuellement. La croix, indice de la mauvaise latinité, rapprochée du nom de Tite-Live, forme un singulier contraste, et on se demande s'il y a dans ces mots quelques vestiges de la *patavinité* que Pollion croyait apercevoir dans les écrits de cet inimitable prosateur. Un coup d'œil sur le passage original explique la difficulté. N'est-ce pas là une nouvelle preuve de l'impossibilité absolue de composer un dictionnaire exact sans dépouiller les textes? La comparaison des différents ouvrages lexicographiques sera toujours insuffisante, même lorsqu'elle sera faite par des hommes tels que MM. Quicherat et Daveluy.

Si nous demandons un signe de plus et la division en deux catégories des mots dont nous venons de parler, nous désirerions d'un autre côté voir disparaître le point d'interrogation qui indique les expressions douteuses, et joue, selon nous, un rôle beaucoup trop grand dans l'ouvrage. Tout ce qui n'est pas certain doit être rejeté d'un dictionnaire latin à l'usage des classes. Nous disons d'un dictionnaire latin, parce que, dans un dictionnaire grec, l'emploi du point d'interrogation ne nous paraît pas offrir les mêmes inconvénients. Les causes qui établissent cette différence frapperont tous les lecteurs. L'élève doit arriver à écrire en latin avec clarté et correction. Or, pour le conduire jusque-là, on doit ne mettre sous ses yeux que des expressions et des exemples qu'il pourra suivre et copier plus tard. On évitera surtout de surcharger sa mémoire de doutes et de scrupules. Le doute cependant ne serait pas le plus grand mal, car il laisse la possibilité de découvrir l'erreur. Mais si l'élève a amalgamé et fondu dans sa mémoire les tournures et les locutions des bons et des mauvais auteurs, jamais il ne parviendra à écrire en latin d'une manière supportable. Son style bariolé sera toujours une bizarre et disgracieuse marqueterie. Cet inconvénient n'existe pas à beaucoup près au même degré pour le grec. Malgré les thèmes exigés aujourd'hui, on ne peut demander aux élèves que la parfaite intelligence de la lan-



gue. La différence du but explique et justifie la différence des moyens.

Le plan de MM. Quicherat et Daveluy, qui consiste, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, à recueillir les mots de presque tous les auteurs latins, et à les faire tenir dans un volume in-octavo, a empêché ces auteurs d'entrer dans quelques développements qui souvent auraient été indispensables. Ce que nous disons s'applique aux définitions comme aux exemples. Ainsi, sous le verbe *abbrevio* on lit pour traduction : *Abréger, réduire, avancer*. Mais ce verbe *avancer* réunit en français un nombre assez considérable de sens et d'acceptions différentes. Laquelle convient ici ? On l'ignore, et l'esprit reste dans le vague. Pour comprendre, il faut ouvrir le dictionnaire de Forcellini, où l'on trouve ce passage tiré de saint Jérôme : *Ultimum judicii diem abbreviaturus est*.

Les exemples bien choisis, c'est-à-dire pris dans les meilleurs auteurs et autant que possible disposés de manière à offrir un sens complet ; une maxime, une sentence auraient l'avantage de graver dans l'esprit de l'élève, sans la moindre fatigue, un nombre considérable de bonnes locutions latines, et de lui faire connaître en même temps des coutumes et des usages dont l'ignorance nuit beaucoup à l'intelligence parfaite de la langue et du sens des auteurs. Pourquoi, sous le mot *galeatus*, ne lisons-nous pas les paroles de Juvénal : *Galeatum sero duelli pœnitet* ? La pensée est tout à fait à la portée de l'enfant, qui en saisira encore bien mieux la justesse si l'on a soin d'ajouter, en peu de mots, que le soldat romain ne prenait son casque qu'au moment du combat et marchait tête nue le reste du temps <sup>1</sup>.

Dans le même article, l'expression de saint Jérôme *prologus galeatus* est rendue par *prologue mis en tête d'un ouvrage*. Cette traduction, qu'on pourrait appeler un pléonasme, est suivie d'un point d'interrogation pour indiquer que les auteurs n'en garantissent pas l'exactitude. Suivant Forcellini, *prologus galeatus* signifie un prologue destiné à soutenir et à défendre l'autorité de l'ouvrage au-devant duquel il est placé. L'opinion du savant lexicographe italien semble extrêmement probable.

Jamais, selon nous, on ne devrait tronquer les exemples sans une nécessité absolue, surtout pour les poètes. Ainsi nous aurions voulu que sous le verbe *juvo* on eût conservé les expressions mêmes de Virgile : *Forsan et hæc olim meminisse juvabit*, au lieu d'écrire : *Hæc meminisse juvabit*, qui perd beaucoup de la grâce et de la vérité de l'original. Cette règle de donner des phrases complètes et entières citées textuellement d'après les auteurs offrirait encore un autre avantage :

<sup>1</sup> Voyez Juste Lipse, de *Militia Romana*, lib. V, dial. II, et la planche jointe au texte et gravée d'après la colonne Trajane. On reconnaît peut-être un vestige de cette coutume dans les *Metamorphoses* d'Apulée (lib. X, 1), où cet auteur décrit l'espèce de trophée élevé par un soldat légionnaire sur le dos de l'âne Lucilius.

elle rendrait impossibles toutes les méprises qui ont pour cause l'influence de certaines expressions, de certaines circonstances sur l'ensemble des idées. Il est cependant quelques-unes de ces modifications dont il faut absolument tenir compte, sous peine de fausser ou même de contredire formellement le sens du texte. Ainsi, par exemple, à l'article *obscenus*, MM. Quicherat et Daveluy donnent l'expression *obscena corporis* en citant Justin, et ils traduisent comme si le sens était *virilitas* ou *virilia*. Toutefois cette interprétation est inadmissible. Forcellini, qui cite le même exemple, renvoie à Justin, où on lit : « *Pulsa itaque cum Persarum acies paulatim cederet, matres et uxores eorum obviani occurrunt, orant in proelium revertantur : cunctantibus sublata veste obscena corporis ostendunt, rogantes, num in uteros matrum vel uxorum velint refugere* <sup>1</sup>. »

Nous ne blâmons pas MM. Quicherat et Daveluy d'avoir laissé de côté un pareil texte, cela est trop évident, mais nous aurions voulu qu'ils le lussent eux-mêmes pour fixer le sens de l'expression qu'ils devaient en extraire. Remarquons ici que ces Messieurs ont fait preuve d'une délicatesse extrême en traitant une partie du vocabulaire latin qui nous révèle l'existence d'une plaie hideuse, désolante restriction à notre admiration si vive pour l'antiquité.

On cherche quelquefois dans le dictionnaire certaines acceptions très-latines qui ne sont pas suffisamment indiquées. Ainsi on a omis pour *miles* le sens de militaire, homme de guerre d'un rang supérieur. Cependant Pyrgopolinice et Thrason ne sont point de simples soldats, mais des militaires d'un grade plus élevé. Aussi M. Naudet rend-il le titre de la comédie de Plaute, *Miles gloriosus*, par le Militaire fanfaron. Cet usage de désigner un officier par la dénomination de *miles* se conserva longtemps dans la milice romaine, et, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, Ammien Marcellin, que nous ne citerons pas comme un modèle d'élégance latine, mais qui ne pouvait ignorer la valeur exacte des termes relatifs à sa profession, se nomme lui-même *miles*. Au surplus, l'acception dont nous venons de parler manque également dans le dictionnaire de Forcellini.

Les traductions ne sont pas toujours d'une exactitude complète. *Sorex* rendu par *souris* indique parfaitement l'étymologie et la filiation du mot français. Mais le sens est-il également irréprochable ? J'en doute. Les caractères que Pline (VIII, 57, 82) attribue au *sorex*, qui se cache et dort pendant l'hiver, joints à la queue couverte de longs poils par le bout (XI, 50, 111), nous font croire qu'il s'agit d'un autre animal. Freund, dans son dictionnaire latin-allemand, rend le mot *sorex* par *spitzmaus*, qui signifie une musaraigne.

<sup>1</sup> Justin, lib. 1, c. 6, § 43 et 44, p. 42 et 43 de l'excellente édition de M. Dübner.



Entre autres significations attribuées au verbe *subsanno*, nous remarquons celles d'*insulter*, *outrager*, qui nous paraissent trop fortes, et qu'il eût été convenable peut-être de justifier par des exemples ou des citations.

Sous *sensus* nous lisons *carere omni sensu doloris* (Cicéron I ad Brutum, 9 circa med.) : ignorer la douleur. Cette traduction n'est pas assez fidèle. On peut ignorer la douleur, c'est-à-dire ne pas la connaître, et cependant être capable de la sentir. Le passage de Cicéron n'admet pas un autre sens : « Quamobrem, dit-il, accepisti tu quidem dolorem (id enim amisisti, cui simile in terris nihil fuit), et est dolendum in tam gravi vulnere (ne id ipsum, carere omni sensu doloris, sit miserius quam dolere) ; sed, ut modice, ceteris utile est, tibi necesse est. » M. Le Clerc traduit : « Sans doute vous avez dû sentir une perte si cruelle ; l'univers n'a rien qui puisse la réparer ; et si votre cœur n'en était point ému, cette insensibilité paraîtrait pire que la douleur même ; mais si la modération dans le deuil est utile aux autres, elle est une nécessité pour vous. »

La même remarque s'applique à cette citation : *Vultus sensus animi indicant*, le visage est le miroir de l'âme, traduction trop libre et surtout inexacte par l'image qu'elle présente à l'esprit et qui n'est pas dans le latin. Ici encore la phrase est tronquée. Sans doute elle occupe ainsi moins de place dans le dictionnaire. Mais quiconque la citerait comme étant de Cicéron prouverait qu'il n'a pas lu cet auteur et ne connaît pas la droiture de son jugement. L'omission d'un mot a dénaturé le sens : *Vultus denique perspicimus omnes, qui sensus animi plerumque indicant*, a dit le grand orateur romain<sup>1</sup>. Et comment aurait-il donné sa proposition pour une vérité absolue ? Ignorait-il donc que Socrate, dont la physionomie exprima toujours des passions basses, grossières, violentes, et qui plaisantait lui-même sur la ressemblance de ses traits avec ceux du vieux Silène, était devenu par ses efforts constants le plus sage de tous les hommes ?

Sous le mot *ac*, nous lisons cette phrase de Cicéron : *Par desiderium sui reliquit ac T. Gracchus*. MM. Quicherat et Daveluy traduisent : il emporta les mêmes regrets que T. Gracchus. Pourquoi pas : il laissa les mêmes regrets ? Observons aussi que Gracchus s'appelait Tiberius, dont l'abréviation est, comme on sait, *Ti.* et non *T.* qui veut dire Titus.

*Agrarius* employé comme substantif et signifiant homme des champs, villageois, nous paraît peu exact. L'exemple d'Aurelius Victor, emprunté à Forcellini, *Agrariis parentibus ortus*, ne saurait justifier cette acception.

L'adverbe *amodo*, cité d'après saint Jérôme, ne signifie jamais sur-

<sup>1</sup> *De Orat.*, II, 35.

*le-champ*, seule traduction qu'en donnent MM. Quicherat et Daveluy ; mais il veut dire *dorénavant, désormais*, comme dans ce passage de l'Evangile de saint Matthieu : *Non bibam amodo de hoc genimine vitis* (XXVI, 29) ; et dans le deuxième verset du psaume CXII<sup>1</sup>, tel qu'il se trouve dans la liturgie mozarabe : *Sit nomen Domini benedictum amodo et usque in æternum*. Saint Jérôme dans sa version faite sur l'hébreu donne également *amodo*. Notre Vulgate actuelle porte : *Sit nomen Domini benedictum ex hoc nunc et usque in sæculum*. Cette variante détermine parfaitement la valeur de l'adverbe *amodo*, sans qu'il soit besoin de recourir à l'hébreu ou au grec qui la confirment. Nous pourrions aisément retrouver un nombre considérable de passages où *amodo* se trouve employé et toujours avec la même acception. Mais les deux exemples qui précèdent et ceux qu'on peut lire dans Forcellini paraissent suffisants.

Sous le verbe *approprio*, on lit cette phrase de l'Evangile de saint Luc (XII, 33) : *Quo fur non appropriat*, traduite par : où le voleur ne peut s'introduire. Le Maître de Saci est bien plus fidèle en disant : d'où les voleurs n'approchent point.

Le sens de *roulis* que les auteurs donnent à *Salum*, en citant César, est fort contestable. On lit dans Forcellini, à *Salum* : « *In illo Cæs. (III B., C. 28) tirones multitudine navium perterriti et salo nauseaque confecti se dediderunt.* » « *Salum est ipsum mare et ejusdem jactatio incommoda : quod et Græci τῷ σάλῳ sæpe significant.* »

*Accumbitorium* n'est pas bien rendu par *salle à manger*. Voici la définition de Forcellini : *Ædificium sepulcro junctum ad cænas ferales paratum*.

On ne trouve pour *barritus* d'autre signification que *cri de l'éléphant*. Ce mot veut dire de plus le cri que poussaient les soldats avant d'engager l'action pour effrayer l'ennemi.

Sous *ago*, nous lisons *agere versum, prononcer un vers*, et l'on cite Cicéron à l'appui de cette acception insolite. N'y a-t-il pas ici une erreur, et MM. Quicherat et Daveluy, en écrivant ces mots, n'ont-ils pas eu en vue la phrase suivante de Cicéron : *Atque is primus instituit in forum versus agere cum populo?* De plus ce Crassus avait donné le premier l'exemple de se tourner vers le peuple en parlant dans le Forum<sup>2</sup>. Nous ne pouvons rien décider, car les trois lettres *Cic.*, qui accompagnent l'exemple, sans aucune autre désignation, ne nous permettent pas de déterminer avec certitude le passage auquel les auteurs ont emprunté leur citation. Mais si par hasard nous ne nous trompions point, quel argument ne pourrait-on pas tirer, d'une semblable erreur,

<sup>1</sup> Selon les Septante et la Vulgate ; CXIII selon l'hébreu.

<sup>2</sup> Voyez Lælius, ou de *Amicitia*. 25, de la traduction de M. Le Clerc.

contre ces exemples tronqués et dénaturés, qui mettent en défaut la sagacité des hommes les plus habiles et leur donnent si aisément le change?

La quantité des syllabes qui peuvent offrir quelques difficultés aux commençants a été indiquée avec un soin et une exactitude au-dessus de tous les éloges. On y reconnaît le savoir de l'auteur du *Thesaurus poeticus linguæ Latinæ*. Pourquoi M. Quicherat n'est-il pas toujours lui-même, dans le dictionnaire comme dans le *Thesaurus*?

Les accents dont on a marqué les dernières syllabes des adverbess, des prépositions et des ablatifs singuliers de la première déclinaison nous semblent moins utiles. Ce n'est pas que nous repoussions ces signes, parce que les anciens n'étaient pas dans l'usage de les indiquer. Si l'on voulait suivre de pareilles règles d'écriture et d'orthographe, on en viendrait nécessairement, par une conséquence naturelle, à bannir de nos livres les points, les virgules et tous les signes qui facilitent la lecture, on écrirait les mots de suite et sans aucune séparation. Tel n'est pas notre avis. Loin de là : nous voulons de tous les perfectionnements, de toutes les facilités que l'art de l'imprimerie a rendus possibles et applicables aux éditions les plus communes et les moins chères ; et si nous repoussons l'emploi des accents tel que l'entendent MM. Quicherat et Daveluy, c'est qu'il nous paraît contraire au principe de l'accentuation latine. Cette considération est d'autant plus grave, selon nous, que l'accent tonique latin a passé presque sans aucun changement dans les langues appelées aujourd'hui *néo-latines*. Ce fait est tellement exact que toute personne habituée à l'accent latin peut lire d'une manière agréable, pour les oreilles les plus difficiles, une octave du Tasse, de l'Arioste et du Camoëns ou une ode de Fray Luis de Léon <sup>1</sup>.

Nous croyons devoir terminer ici nos observations. Les critiques et les louanges que nous pourrions ajouter encore ne changeraient en rien l'opinion que le lecteur s'est déjà formée de l'ouvrage. Que prouveraient en effet quelques observations de plus sur une masse énorme de treize cents pages ? C'est l'ensemble, nous dirait-on, qu'il faut juger. Et l'on aurait raison. Aussi nos critiques, comme il est facile de s'en apercevoir, tendent-elles uniquement à prouver que le plan de l'ouvrage aurait besoin de quelques modifications, et que le dépouillement des

<sup>1</sup> On ne m'objectera pas quelques très-rares exceptions, telles que *perdida*, *limbâ*, que les Castillans prononcent avec l'accent sur la première syllabe et les Portugais sur la seconde : d'ailleurs ceux-ci n'emploient plus le mot *perdida*, remplacé dans leur langue par *perda* ; *elogio* avec l'accent sur la seconde syllabe ou sur l'*i*, comme le prononcent les Portugais ; *academia* avec l'accent sur *de* ou sur *mê* ; ou encore *Visita*, qui en italien est *sdrucéiolo*, tandis qu'en castillan et en portugais il reçoit l'accent sur la seconde syllabe.

index et des lexiques ne peut, dans aucun cas, comme nous l'avons déjà dit, tenir lieu de la lecture des auteurs. Que MM. Quicherat et Daveluy se remettent courageusement à l'œuvre ; qu'ils fassent un dictionnaire pour les jeunes latinistes et un autre pour les savants ; qu'ils complètent et dédoublent leur livre ; qu'au lieu d'un ouvrage ils en fassent deux, et alors la critique sincère et loyale ne mettra plus la moindre restriction à ses éloges.

Louis DUBEUX.



# SYBILLE

## OU LES DEUX NATIONS.

---

### LXIV

« La vie est une vraie roue de fortune, on n'y voit que des hauts et des bas, disait la bonne mère Carey en faisant fondre le sucre de son thé ; mais j'ai été bas c'te fois plus longtemps que d'habitude.

— Et vous ne vous releverez pas à moins que nous n'ayons les Cinq Points, répondit Julia, chez laquelle on s'était réuni.

— Moi, d'abord, dit Caroline, j'épouserai jamais un homme qui serait contre les Cinq Points.

— Et moi j'aurais honte d'en prendre un qui n'aurait pas le suffrage, dit Henriette.

— Sans le suffrage, un homme est un esclave, » reprit Julia.

La veuve branla la tête.

« J'aime pas tant de politique, dit-elle ; ça ne convient pas au sexe.

— A d'autres ! dit Julia. Est-ce qu'un bon gouvernement ne nous touche pas aussi bien que les hommes ? Et n'en comprenons-nous pas autant qu'eux là-dessus ? Ce qu'il y a de sûr, c'est que Dandy ne fait jamais rien sans me consulter.

— En v'là d'une bonne ! ajouta Caroline ; venir nous dire que nous ne comprenons rien à la politique avec une reine sur le trône !

— Elle a ses ministres qui lui disent ce qu'il faut faire, répondit M<sup>me</sup> Carey en prenant une prise. Pauvre innocente ! le cœur me saigne quelquefois quand je pense combien elle est tourmentée.

— Plus souvent, dit Julia. Si les ministres essayaient d'entrer dans sa chambre, elle saurait bien les remettre à leur place, allez !

— Et puis, dit à son tour Henriette, pourquoi est-ce que nous ne nous mêlerions pas de politique aussi bien que les belles dames de Londres ?

— Avez-vous donc oublié comment les dames du château ont travaillé ici aux dernières élections pour le colonel Rosemary ? dit Caroline.

— Quant à moi, je dois dire que j'aurais mieux aimé le colonel que cet horrible Muddlefist, dit Julia. Si nous ne pouvons pas avoir notre représentant, mieux vaut l'aristocratie que la classe moyenne.

— Nous l'aurons bientôt, j'espère, dit Henriette. Quand le peuple ne travaillera pas, comment l'aristocratie paiera-t-elle la police ?

— C'que c'est pourtant ! dit M<sup>me</sup> Carey en secouant la tête. De mon temps, une fillette de votre âge n'aurait pas tout ça ; elle en parlait encore moins.

— J crois bien, la mère, et pour cause, dit Julia. C'est que d votre temps l'esprit ne marchait pas ; mais aujourd'hui nous savons ce qui retourne aussi bien que n'importe qui.

— Seigneur ! à quoi que tout ça sert, mon enfant ? Ce qu'il nous faut, c'est de l'ouvrage et de l'argent ; quant au reste, je n'envie pas à la reine son trône ni aux nobles leurs beaux châteaux. Faut que tout le monde vive, comme on dit.

— Mais la mère, vous êtes une vraie *oligarchique*, dit Henriette.

— Ma chère, dit la veuve piquée, ce n'est pas en donnant des sobriquets aux gens qu'on arrange les affaires ; j'suis sûre que Julia et Caroline en conviendront. J'pourrais peut-être bien vous en donner aussi, moi, si ça me faisait plaisir. J'ai entendu dire des choses que je rougirais de répéter ; mais suffit, on sait ce qu'on sait. »

A ce moment Dandy Mick entra avec Poussière-d'Enfer.

« Eh bien, mesdames, dit-il, vous favorisez le gouvernement en consommant des denrées coloniales ; ça ne peut pas aller. Julia, demande plutôt à Poussière-d'Enfer que voilà, et il te répondra que pour vaincre l'ennemi il faut lui couper les vivres. Comment va la santé, voisine Carey ?

— Et la vôtre, Dandy ? Nous parlions de la dureté des temps, comme on peut le faire entre bons voisins.

— Oh ! les temps deviendront bientôt meilleurs, dit Mick galement.

— C'est ce que je crois, dit la veuve ; car quand les choses sont au pire...

— Mais tu as toujours dit que ça n'irait pas mieux, Mick, dit Julia en l'interrompant.

— Dans un sens, Julia, dans un certain sens, tu as raison ; mais les choses ont toujours deux sens, ma fille. »



Mick se mit à siffler un air de contredanse à la grande satisfaction de Julia et de ses amies.

« C'est gentil, dit-il en recevant leurs compliments ; vous le rappelez-vous au Temple ? »

— Ah ! quand aurons-nous le Temple de nouveau ? dit Caroline.

— Pas tant que les salaires resteront comme ils sont, dit Poussière-d'Enfer.

— C'est bien dur de voir que la classe moyenne diminue toujours notre gain, dit Caroline. On n'a pas un seul amusement ; combien je regrette le Temple !

— Nous le verrons rouvrir avant qu'il soit peu, dit Mick.

— Oh ! quel bonheur ! s'écria Caroline. Je pense souvent à ce seigneur étranger qui chantait toujours : « Oh ! non, jamais ! »

— Enfin je ne puis pas comprendre ce qui te met en si grande gaité, Mick, dit Julia. Tu me disais encore ce matin que tout était fini ; que nous serions esclaves le reste de notre vie, et condamnés par les riches à manger des pommes de terre et des choux.

— Oui, mais quand les choses sont au pire, comme dit M<sup>me</sup> Carey.

— Certainement, je l'ai dit ; parce que, voyez-vous, à mon âge, j'ai eu tant de hauts et de bas que...

— Allons, Poussière-d'Enfer, dit Julia, vous êtes plus silencieux que jamais ; dites-nous donc les nouvelles, car je suis sûre que vous en savez.

— Un peu, » dit-il.

Alors les jeunes filles se mirent à parler toutes ensemble, essayant de deviner ce qu'on avait à leur apprendre.

« Je suis sûre, dit Henriette, que Shuffle et Screw ne vont plus faire travailler que trois jours la semaine ; je l'ai toujours dit.

— C'est quelque chose pour abattre le peuple, dit Julia ; les riches se seront entendus : ils vont encore baisser les salaires.

— Je crois que Poussière-d'Enfer va se marier, dit Caroline.

— Pas tant que les gains seront si bas, j'espère, dit la veuve Carey.

— Il me semble que non, répondit le jeune homme ; vous êtes une femme de sens, Madame Carey. En vérité, je ne sais ce que Mademoiselle Caroline veut dire, ajouta-t-il un peu embarrassé. »

Car Poussière-d'Enfer était l'admirateur silencieux de la jeune ouvrière, et il avait confié à Mick, qui l'avait dit à Julia, laquelle l'avait redit à Caroline, que, si jamais les temps lui permettaient de penser au mariage, c'était là la femme qu'il choisirait.

« Eh bien, apprenez-nous donc ce que c'est, dit Julia.

— Comment ! je croyais que vous le saviez toutes, dit Mick.

— Allons, allons, je hais l'incertitude, reprit Julia. J'aime que les nouvelles circulent vite.

— Mesdames, dit Poussière-d'Enfer d'un ton bref, c'est aujourd'hui samedi, vous ne pouvez le nier, ni Madame Carey non plus.

— J crois bien, dit la veuve ; quand on a tenu un étal pendant trente ans dans le marché, ça serait difficile d'oublier le samedi ; c'est pourquoi je pense toujours que...

— Que nous importe le samedi ? dit Caroline. Vous ne pouvez pas nous conduire au Temple ni ailleurs, puisque tous les lieux d'amusement sont fermés à cause de la loi des céréales, ou je ne sais quelle autre.

— J'crois que c'est les machines plus que la loi des céréales qui ont fermé le Temple, dit Henriette. Quand on pense qu'ils préfèrent un morceau de bois ou de fer à leur semblable, c'est-il pas révoltant ? Et ils parlent d'humanité !

— C'est aujourd'hui samedi, c'est sûr, dit Julia. Et si je ne reste pas demain au lit toute la journée, j'consens à ce qu'on m'rabatte mon salaire tous les jours de la semaine.

— Continue, mon brave, dit Mick à son ami ; c'est aujourd'hui samedi ; elles en conviennent toutes.

— Et c'est demain dimanche, dit Poussière-d'Enfer d'un ton solennel.

— Et le jour suivant est le plus mauvais jour de toute la semaine, s'écria Julia. Quand j'entends le matin sonner la cloche de la fabrique, il me semble que j'avais avoir le mal de mer, comme la fois que j'ai été avec mon oncle de Liverpool à Seaton pour manger des crevettes.

— Vous n'entendrez pas la cloche sonner lundi prochain, dit Poussière-d'Enfer.

— Vous voulez rire ? s'écria Julia.

— Comment ! qu'y a-t-il ? dit Caroline. La reine est-elle morte ?

— Point de cloche lundi matin ? dit M<sup>me</sup> Carey d'un air incrédule.

— Pas une seule cloche, quand même tous les capitalistes de Mowbray se réuniraient pour tirer la corde ensemble.

— Qu'est-ce que ça peut être ? dit Julia. Voyons, Mick, conte-nous ça. Poussière-d'Enfer est toujours si long à parler.

— Eh bien, s'écria Mick, incapable de réprimer plus longtemps sa joie, nous allons nous peigner fameusement. »

Il se mit à danser dans la chambre.

« Nous peigner ! dit Julia.

— J'espère qu'ils détruiront les machines, dit Henriette.

— Et qu'ils rouvriront le Temple, dit Caroline, car sans cela ça serait très-triste.

— J'ai vu bien des soulèvements, dit la veuve ; mais, comme disait l'autre jour Chaffing-Jack...

— Au diable Chaffing-Jack ! s'écria Mick. Des gens comme ça n'valent rien par le temps qui court. Nous ferons nos affaires nous-mêmes, et voilà. Il n'y a pas un capitaliste dans toute l'Angleterre qui soit capable de nous faire travailler, quand même il prendrait des ouvriers pour en faire ses associés.

— J'ai jamais entendu rien de pareil, dit la veuve dans le plus grand étonnement.

— Tout ça est écrit pourtant, dit Poussière-d'Enfer. Nous aurons recours aux caisses d'épargne, aux sociétés de prévoyance, etc., etc. Je suis trésorier de l'une d'elles, et nous avons pris hier à l'unanimité la résolution de consacrer tous nos fonds au soutien du travail dans sa lutte dernière et triomphante contre le capital.

— Seigneur, dit Caroline, j'ai idée que ça va être beau.

— Tant que vous pourrez nous donner de l'argent, dit Julia, ça m'est égal combien que ça durera.

— Ma foi, dit M<sup>me</sup> Carey, j'aurais pas cru que les gens de Mowbray avaient tant de cœur, car Chaffing-Jack disait l'autre jour...

— Les gens de Mowbray n'ont pas de cœur, dit Poussière-d'Enfer ; mais nous leur en donnerons. Nous avons des amis qui vous rendront visite demain.

— Qui est-ce, qui est-ce ? demanda Caroline.

— Demain c'est dimanche, reprit Poussière-d'Enfer, et les mineurs veulent dire leur prière dans l'église de Mowbray.

— C'est ça qui sera un coup d'œil ! dit Caroline.

— Oui, oui, dit Mick, demain, à pareille heure, vous en aurez dix mille dans la ville ; et si toutes les fabriques ne sont pas arrêtées, je ne m'appelle pas Mick Radley ! »

## LXV

C'était le lundi matin.

Hatton, enveloppé dans sa robe de chambre, la tête couverte de sa calotte de velours, était assis dans la meilleure chambre du principal hôtel de Mowbray, devant une table chargée d'un déjeuner succulent. On y voyait des pâtés de viandes épicés et des truites saumonées, des jambons que jamais Mayence n'égalait, du pain blanc et mollet, des confitures transparentes et des fruits fraîchement cueillis.

« C'est une chose étrange, dit Hatton à Morley, qui déjeunait avec lui ; on ne trouve de café nulle part. »

Morley, qui pensait que le café était fort commun dans Mowbray, parut un peu surpris. Mais à ce moment le domestique de M. Hatton

entra d'un air à la fois triomphant et mystérieux, portant une cafetière de voyage dont la vapeur exhalait un parfum délicieux.

« Goûtez-moi cela, dit Hatton à Morley, tandis que le domestique emplissait sa tasse ; vous ne le trouverez pas trop mauvais, j'espère.

— La ville est-elle toujours tranquille ? demanda Morley au domestique.

— Très-tranquille, Monsieur ; mais il y a beaucoup de monde dans les rues. Toutes les fabriques sont arrêtées.

— Voilà une étrange affaire, dit Hatton quand ils furent seuls. Vous n'en aviez pas la moindre idée quand je vous ai vu samedi.

— Nullement. Je croyais, au contraire, qu'il n'y avait aucun élément de trouble dans ce district. Je pensais que le mouvement se bornerait au Lancashire et serait bien vite réprimé. Mais la faiblesse du gouvernement, le manque de résolution, ou plutôt, peut-être, le manque de ressources, ont permis à la flamme de s'étendre, et maintenant nous avons un incendie qu'on n'est pas près d'arrêter.

— Parlez-vous sérieusement ?

— Toutes les fois que la population des mines s'en mêle, le désordre se prolonge. En somme, elle endure moins de souffrances physiques que les autres classes ouvrières, vu l'élévation des salaires, et elle est si abrutée qu'on agit plus difficilement sur elle que sur celle des manufactures, adonnée à la lecture et à la réflexion ; mais quand elle s'agite c'est toujours avec une extrême violence. En apprenant samedi que les mineurs s'étaient soulevés, je m'attendais à de grands ravages dans leur district, mais j'étais loin de supposer qu'ils envahiraient une contrée étrangère à leurs travaux et à leurs privations. Ceci me confond et me prouve que ce mouvement inexplicable pour les mineurs eux-mêmes se rattache à une certaine combinaison calculée de manière à embarrasser, peut-être même à paralyser les efforts du gouvernement, en étendant ces troubles à plusieurs comtés et à plusieurs corps de métier. Soyez sûr que derrière tout cela se cache quelque homme politique.

— Ce que vous dites est sérieux, dit Hatton en prenant une fraise d'un air distrait. Vous rappelez-vous la conversation que nous avons eue ensemble en 1839, la veille de mon départ de Mowbray ?

— Je me la rappelle, dit Morley en rougissant.

— Les mineurs n'étaient pas si bien disposés alors.

— En effet, répondit Morley avec embarras.

— Eh bien, ils le sont maintenant.

— C'est vrai.

— Vous les avez vus entrer hier ; je suis fâché d'avoir manqué ce spectacle ; j'étais allé avec Gérard et sa fille jusqu'à la chaumière qu'ils ont habitée autrefois et dont ils parlent tant. Étaient-ils nombreux ?

— Environ deux mille, tous armés de bâtons et de barres de fer.

— C'est une force considérable ; et point de troupe à leur opposer ?

— Irrésistible, surtout avec une population toute prête à les soutenir.

— Vous croyez que le peuple n'était pas fâché de les voir.

— J'en suis certain. Abandonnés à eux-mêmes, les ouvriers de Mowbray se seraient peut-être tenus tranquilles, mais la plus légère impulsion suffisait. Nous avons ici un grand nombre de jeunes gens qui murmurent depuis longtemps contre notre inaction et ce qu'ils appellent notre manque d'énergie. La révolte du Lancashire les avait transportés, et si un chef populaire, Gérard par exemple ou Warner, se fût présenté pour les conduire, ils étaient prêts.

— Les temps sont critiques, dit Hatton en reculant son fauteuil de la table. Lord Mowbray ne se doutait de rien. Je l'ai vu en venant ici, il était parfaitement rassuré. Je suppose que l'invasion d'hier lui ouvrira un peu les yeux.

— Que peut-il faire ? En vain s'adresserait-il au gouvernement ; celui-ci n'est pas assez fort pour le secourir. Voyez en Lancashire. Ils ont une poignée de dragons et de fantassins, harrassés par le service de nuit ; ils les promènent de place en place sans jamais parvenir à arriver à temps. La semaine dernière, nous avons ici quelques lanciers, on les a fait marcher sur le Lancashire. S'ils étaient restés, l'invasion des mineurs n'aurait pas eu lieu.

— Vous n'avez point de troupes dans la ville ?

— Pas un soldat. On vient d'envoyer l'ordre de faire venir un détachement d'Irlande. Avant qu'il arrive, Mowbray a le temps de brûler.

— Et le château aussi ? dit Hatton tranquillement. En vérité, Monsieur Morley, nous vivons dans un temps bien étrange. Hier, en me promenant avec notre ami Gérard et en l'entendant, lui et sa charmante fille, s'ex-tasier sur la beauté de l'habitation qu'ils ont été forcés d'abandonner, je songeais à combien peu tient la position d'un homme, puisqu'il suffit d'une petite boîte de ferblanc échue à une autre personne fort proche d'ici (nous traversions en ce moment les bois de Mowbray) pour...

Un garçon de l'hôtel vint prévenir Morley que quelqu'un désirait lui parler.

« Faites entrer, dit celui-ci, nous apprendrons peut-être quelque chose. »

Un jeune homme se présenta. Il avait été membre de la convention nationale avec Morley en 1839, puis du comité secret avec Gérard, et c'était lui qui était tombé le premier entre les mains des agents de police en courant chercher de l'eau pour Sybille, le soir de leur arrestation. Jugé, condamné et incarcéré, mais pour moins de temps que

Gérard, il avait fixé sa résidence à Wodgate, et là, prêchant la foi nouvelle aux barbares et les convertissant, il était devenu la principale cause de l'invasion de Mowbray.

« Comment, Field, dit Morley, est-ce bien vous ?

— Cela vous surprend ? » dit le jeune homme. Il regarda Hatton.

« Un ami, dit Morley, parlez sans crainte.

— Notre grand homme, le chef du peuple, reprit Field avec un sourire, celui qui entraîne tout après lui, et qui, je le crois fermement, emportera tout devant lui, car la Providence lui a donné cette énergie surnaturelle qui seule peut émanciper un peuple, le Libérateur, en un mot, désire conférer avec vous de l'état de cette ville et des environs. On lui a dit que personne n'avait plus de connaissance et d'expérience que vous sur ce sujet ; d'ailleurs, en qualité de directeur d'un des organes les plus influents de la presse, il est convenable que vous le voyiez. Je l'ai laissé en bas, occupé à donner des ordres et à recevoir des rapports touchant la suspension du travail dans le pays ; si vous voulez, je vais l'amener ici, nous serons moins dérangés.

— Certainement, certainement, s'empessa de dire Hatton, qui semblait craindre que Morley ne fit quelque objection.

— Arrêtez, dit celui-ci ; avez-vous vu Gérard ?

— Non, répondit Field. Je lui ai écrit récemment, mais sa réponse n'a pas été encourageante. Je vois que son énergie l'a abandonné.

— Vous savez qu'il est en ville ?

— Je l'ai compris ainsi, mais nous ne l'avons pas vu. Au fait nous avons vu tant de monde et fait tant de choses depuis hier que ce n'est pas étonnant. A propos, qu'est-ce que cet habit noir, ce Saint-Lys que vous avez ici ? Nous sommes allés à l'église hier en arrivant (ce sont de ces choses qui plaisent beaucoup aux mineurs et aux houilleurs, et que je laisse faire) ; ce Saint-Lys s'est mis à nous débiter un sermon qui a failli nous faire perdre la partie. Notre grand homme y fut pris d'une manière fort inquiétante ; il récita des prières toute la journée et parlait de retourner chez lui. Sans l'excellente qualité du rhum, le champion de la Charte se serait transformé en diseur de patenôtres.

— Saint-Lys vous gênera. Pauvre nature humaine, qui ne sort de la violence que pour tomber dans la superstition !

— Allons ! ne vous mettez pas à prêcher, à votre tour, dit le chartiste. La Charte est une chose que le peuple peut comprendre, surtout quand il est maître du pays ; mais la force morale ! Comment serais-je parvenu à faire marcher mon monde de Wodgate à Mowbray avec ce mot sur mon drapeau ?

— Wodgate, dit Morley, c'est un singulier endroit.

— Wodgate, dit Hatton; de quel Wodgate parlez-vous ? »

A ce moment un grand bruit se fit entendre au dehors. La porte trembla sur ses gonds. Plusieurs personnes parlaient à la fois ; on distinguait parmi tout ce vacarme les sons discordants d'une voix rauque et les remontrances des garçons de l'hôtel. Secouée de nouveau et plus fortement, la porte céda cette fois aux efforts d'un individu, qui entra en s'écriant :

« Qu'est-ce que vous chantez-là, une chambre particulière ? Qui donc est maître ici, je vous prie ? »

Celui qui parlait ainsi était un gros homme court, dont les traits durs et grossiers s'effaçaient sous une épaisse couche de noir. Il portait l'habit déboutonné d'un sergent de police vaincu dans la lutte, un chapeau retroussé, orné d'une plume blanche, trophée de guerre et de victoire, une culotte de peau et des bottes, qui, par leur antiquité, avaient tout l'air de lui appartenir en propre ; il tenait à la main un gros marteau dont il ne s'était point séparé depuis le commencement de l'insurrection. Ce personnage était le chef et le libérateur du peuple anglais. Il s'arrêta à l'entrée de la chambre, jeta sur ceux qui s'y trouvaient un regard à la fois stupide et arrogant ; puis, reconnaissant le chartiste, il s'écria :

« Je vous dis que j'ai besoin de lui. C'est mon lord chancelier, mon premier ministre, mon principal doggy. Je ne puis pas m'en passer. Ah ! ça, dit-il, en s'avançant vers Field, voilà une belle affaire ! Ils ne veulent pas suspendre les travaux à la grande manufacture dont vous m'avez parlé. Ils ne veulent pas ! Tonnerre ! nous allons voir. Ma parole est-elle la loi du pays, oui ou non ? N'ai-je pas ordonné d'arrêter tous les travaux jusqu'à ce que la reine m'ait envoyé un messenger pour m'annoncer que la Charte est établie dans tout le royaume ? Et parce qu'un homme a une fabrique, croit-il qu'il peut fermer la porte au nez de mes gens et les inonder avec ses machines ? Nous aurons du feu pour cette eau, s'écria le Libérateur, en donnant un coup de marteau sur la table avec une telle violence que la porcelaine et les cristaux placés devant M. Hatton faillirent être brisés.

— Nous allons examiner cela, Monsieur, dit Field, et prendre les mesures nécessaires.

— Nous allons examiner cela et prendre les mesures nécessaires, » répéta le Libérateur en promenant sur les assistants des yeux stupides et insolents.

Puis, s'emparant de quelques pêches, il se mit à les dévorer avec beaucoup d'avidité.

« Le Libérateur voudrait-il accepter à déjeuner ? » demanda poliment M. Hatton.

Le Libérateur regarda son hôte d'un air menaçant, et, comme s'il n'eût pas daigné communiquer avec le commun des hommes, il se tourna vers le chartiste et lui dit d'un ton plus doux :

« Un verre de bière. »

On apporta immédiatement de l'ale pour le Libérateur qui, après une copieuse libation, prit un air moins terrible. Faisant claquer ses lèvres à grand bruit, il repoussa les plats, et, s'asseyant sur la table, se mit à dandinier ses jambes.

« Voici l'ami dont je vous ai parlé et que vous désiriez voir, Monsieur, dit Field, l'avocat le plus distingué des droits populaires, l'éditeur de *la Phalange* de Mowbray, M. Morley. »

Morley fit quelques pas en avant ; l'œil du Libérateur se fixa sur lui et l'observa attentivement ; puis, tout d'un coup, sautant à bas de la table, il s'écria :

« Comment ! c'est le farceur qui est venu me trouver dans la cour d'Enfer, il y a trois ans.

— J'ai eu cet honneur, répondit Morley tranquillement.

— Au diable l'honneur, dit l'Evêque. Vous savez quelque chose de quelqu'un ; je n'ai pas pu vous arracher une parole l'autre fois, mais je jure bien que vous parlerez aujourd'hui. Allons pas tant de façons, l'avez-vous vu ? Où demeure-t-il ?

— Je venais alors pour vous demander des renseignements et non pour vous en donner, dit Morley. J'avais un ami qui désirait beaucoup voir ce monsieur...

— Ce n'est pas un monsieur, c'est mon frère. Mais, voyez-vous, je veux faire quelque chose pour lui maintenant. Je suis le roi de la fête, comme vous voyez, et c'est là une place qui ne se trouve pas deux fois dans la vie d'un homme. On doit s'intéresser à son propre sang, et si je le découvre je ferai sa fortune, ou mon nom n'est pas Simon Hatton. »

Le créateur et le conseiller des pairs tressaillit sur sa chaise et devint pâle. Il échangea un regard avec Morley, dans lequel tous deux se communiquèrent leurs mutuelles pensées ; puis le grand antiquaire, jetant au Libérateur un coup d'œil mêlé de dégoût et de terreur, se retira près de la fenêtre.

« Supposez que vous mettiez une annonce dans votre journal, continua l'Evêque. Je connais un voyageur qui, ayant perdu ses clefs à Wodgate, les a retrouvées comme ça. Faites donc des annonces jusqu'à ce que vous l'ayez retrouvé, et mon premier ministre et principal doggy, que voilà, vous donnera un ordre sur le conseil de ville pour vos frais. »



Morley s'inclina en silence.

L'Evêque continua :

« Comment s'appelle le maître de la grande fabrique, à trois milles environ d'ici, celui qui ne veut pas arrêter l'ouvrage et qui a inondé ce matin mes hommes avec ses machines ? J'aurai du feu pour cette eau, entendez-vous, Monsieur le journaliste ? j'aurai du feu pour cette eau, et avant peu encore !

— Le Libérateur veut parler de Trafford, dit le chartiste.

— Je l'arrangerai, moi, dit l'Evêque en frappant de nouveau sur la table avec son marteau. Ah ! canaille ! tu abîmes mes messagers, hein ? Bon ! bon ! tu auras du feu pour ton eau ! »

Il regarda autour de lui comme pour y chercher quelque opposition qu'il pût braver.

« Trafford est un homme humain, dit Morley avec calme ; il se conduit très-bien envers ses ouvriers.

— Un maître de fabrique, humain ! un homme qui a sous lui deux ou trois mille esclaves travaillant pour son profit, tandis qu'il ne fait rien que boire et manger à leurs dépens ! A bas les grandes fabriques ! Je n'en veux pas, moi, où je commande. C'est fini, son affaire est faite. Avant une heure j'irai lui rendre visite, à ce Trafford de malheur, et nous verrons s'il me noiera ! En avant, marche, mon premier doggy ! »

Là-dessus l'Evêque fit signe au chartiste de le suivre et quitta l'appartement.

Hatton s'avança alors vivement vers Morley et lui dit :

« A l'œuvre ! Ce sauvage ne peut rester tranquille un moment. Avant le coucher du soleil l'établissement des Trafford sera démoli ! Ne pouvons-nous l'empêcher ? Pourquoi n'attaquerait-on pas le château au lieu de la fabrique ? »

## LXVI

Vers l'après-midi de ce même jour, une grande agitation régnait à Mowbray ; on se disait à l'oreille que le Libérateur, à la tête des Chats-d'Enfer et de tous ceux qui voudraient le suivre, allait rendre visite à M. Trafford pour venger l'insulte faite à ses envoyés.

Ceux-ci, accompagnés de deux ou trois cents curieux, s'étaient présentés le matin à Mowdale pour y signifier l'ordre de leur chef et faire cesser les travaux ; mais on n'avait tenu aucun compte de leurs injonctions, et quand la populace, obéissant aux instructions qu'elle avait reçues, voulut pénétrer de force dans les bâtiments pour délivrer les esclaves qu'ils renfermaient, on démasqua à l'improviste une batterie de pompes, et toute la bande des patriotes fut inondée. Impossible de résister à des

munitions qui paraissaient inépuisables ; aussi les assaillants, trempés jusqu'aux os, prirent-ils la fuite au milieu des rires et des huées de leurs adversaires.

Cet échec ridicule avait excité au plus haut degré la fureur du Libérateur. Il jura d'en tirer une prompte vengeance, et, comme sa puissance, de même que celle de tous les chefs révolutionnaires, reposait surtout sur l'occupation constante de la populace qu'il dirigeait, il résolut de se mettre à la tête de son monde et de faire un grand exemple propre à établir sa réputation et à répandre partout la terreur de son nom.

Field le chartiste n'avait pas tardé à découvrir quelles étaient les têtes les plus remuantes de Mowbray ; en conséquence Poussière-d'Enfer et Dandy Mick furent mandés près du Libérateur et prirent place à son conseil le lundi matin.

Poussière-d'Enfer, accoutumé aux affaires et déjà chargé de devoirs sérieux, se montra calme et froid, mais ferme et déterminé. Mick, au contraire, transporté de l'importance de ses nouvelles fonctions, était fort agité. Il ne savait rien résoudre, mais il offrait de tout faire, se rangeant invariablement de l'avis de Poussière-d'Enfer dans le conseil, quitte à reprendre toute son indépendance lorsqu'il s'agissait d'exécuter seul les mesures arrêtées en commun. C'est alors que, se pavant avec affectation, jurant contre les hommes, clignant de l'œil aux femmes, il devenait l'idole de toute la population.

Une immense foule s'était assemblée sur la place du marché où se trouvait le logement du Libérateur. Beaucoup étaient armés ; tous se montraient impatients de marcher. Poussière-d'Enfer conférait avec Field et le grand homme ; Mick, en bas, rangeait son monde en affectant toute la rudesse d'un vieux troupier.

« Allons, animal, dit-il à Thomas, que regardes-tu là d'un air stupide ? Fais mettre tes gens en ordre ou j'vas aller te trouver.

— Stupide ! répéta Thomas en fixant sur Mick des yeux profondément étonnés. Qui es-tu donc, toi, pour m'appeler stupide ? Un chétif tisserand, je suppose, ou le fils de quelque filateur esclave de son maître. Stupide ! un Chat-d'Enfer !

— Ecoute, mon garçon, dit maître Nixon en retirant sa pipe de sa bouche, j'ai un conseil à te donner : descends seulement une couple de mois dans le puits, et tu apprendras ce que c'est que la vie ; c'est une bonne chose à savoir. »

Il est à présumer que la vivacité de notre Dandy l'eût placé dans une position assez embarrassante, si quelqu'un ne fût venu heureusement l'en tirer en lui frappant sur l'épaule. Mick se retourna et reconnut Morley.

Bien que Mick appartint en politique à une école fort différente de celle du journaliste, il n'en professait pas moins pour ce dernier un profond respect dont il ne se rendait peut-être pas bien compte lui-même. Depuis plusieurs années, il entendait son ami Poussière-d'Enfer déclarer que Morley était la meilleure tête de Mowbray ; aussi tout en déplorant la fâcheuse faiblesse qui faisait d'un pareil homme le champion de la force morale, cela ne l'empêchait pas de dire que, si jamais les droits des travailleurs étaient reconnus par l'intervention de plus fiers courages et de bras plus robustes, on ne trouverait néanmoins qu'un seul homme capable de faire tourner la victoire au profit de tous, et que cet homme c'était Morley.

Un beau soleil d'été éclairait la campagne, le ciel était transparent, une chaude vapeur jouait sur les arbres, et l'eau de la Mowe étincelait comme au jour où Egremont en suivit pour la première fois le cours. Un pâtre traversait le pont de pierre précédé de son troupeau, et les bêlements des agneaux interrompaient seuls le silence de la campagne.

Tout à coup un bruit confus, semblable au murmure et au piétinement d'une grande multitude, retentit au loin. Une foule nombreuse, marchant avec une apparence d'ordre, s'avancait dans la direction de Mowbray. Un homme la conduisait, monté sur une mule blanche. La plupart de ses partisans le suivaient sur deux files, armés de bâtons et d'instruments de leur profession ; derrière eux venait une masse plus compacte dans laquelle ne manquaient ni les femmes ni les enfants. Toute cette populace allait à grands pas ; elle eut bientôt laissé de côté l'ancienne demeure de Gérard et se trouva en un instant en vue de la fabrique de Trafford.

« L'eau de la rivière ne suffira pas aujourd'hui pour éteindre le feu que je vais allumer, dit le Libérateur.

— C'est un capitaliste fini, dit Field ; il voudrait détourner l'esprit du peuple des Cinq Points en leur donnant des jardins et des bains.

— Plus de jardins ; tout sera ouvert désormais, et les bains serviront à noyer les ennemis du peuple. J'n'aime pas les gens qui se lavent, moi, ça retire la moelle des os.

— Nous voici arrivés, dit Field au moment où les toits du village, l'église et l'immense bâtiment de la manufacture frappèrent leurs regards. Toutes les portes sont fermées ; le village est désert : on les aura avertis de notre approche.

— Est-ce qu'ils voudraient me jeter de l'eau, par hasard ? dit l'Evêque ; il en faudra un peu, j'dis, pour éteindre le feu que j'vas allumer. Halte, vous autres, continua-t-il en se retournant vers ses hommes avec un regard que ses apprentis ne pouvaient oublier. Halte, encore une fois ; faut-il qu'j'aïlle vous parler de plus près ? »

Il y eut un moment d'hésitation, puis le silence s'établit.

On avait réuni dans la cour de la fabrique les femmes et les enfants du village, après quoi on avait fermé les portes.

« Où mettrons-nous le feu d'abord ? demanda l'Evêque.

— Vaut autant entrer en pourparler avec eux, dit Field ; peut-être nous ouvriront-ils, et alors nous laisserons le peuple brûler les machines : ce sera une grande leçon morale.

— Dès qu'on brûlera quelque chose, peu m'importe la leçon que vous leur donnerez. Je vous les abandonne, mais il me faut du feu pour éteindre cette eau.

— Je vais approcher, » dit Field.

En disant cela il s'avança et sonna à la grande porte. L'Evêque, sur sa mule, et une douzaine de Chats-d'Enfer l'accompagnaient. Tout le reste de la multitude se tint à une vingtaine de pas de distance.

« Qui sonne ? demanda une voix forte.

— Quelqu'un qui, par l'ordre du Libérateur, demande à entrer pour voir si on a fait cesser tous les travaux, conformément à sa volonté.

— Très-bien, dit l'Evêque.

— Pas un seul homme ne travaille, je vous en donne ma parole, répondit la même voix.

— Au diable, toi et ta parole ! s'écria l'Evêque ; je veux savoir...

— Chut ! chut ! » dit Field. Puis il ajouta à haute voix : « Cela peut être ; mais, comme on n'a pas permis ce matin à nos envoyés d'entrer et qu'on les a indignement traités...

— C'est ça, dit l'Evêque.

— Indignement traités, continua Field, nous voulons prendre connaissance de l'état des choses par nous-mêmes, et je vous demande et vous requiers en conséquence de laisser entrer le Libérateur.

— Personne n'entrera ici, répondit le gardien invisible.

— Ça suffit, cria l'Evêque.

— Prenez garde ! dit Field.

— Que vous nous laissiez entrer ou non, c'est la même chose, dit l'Evêque ; il me faut du feu pour votre eau, et je suis venu exprès pour cela. A moi, les enfants !

— Arrêtez ! dit la voix ; j'ai quelque chose à vous dire.

— Il va nous laisser entrer, » murmura Field à l'oreille de l'Evêque.

Soudain un homme parut sur le toit de la loge placée près de la porte : c'était Gérard ; son air, sa pose, son maintien, tout en lui était empreint de dignité. A sa vue des bravos et des applaudissements éclatèrent spontanément dans l'assemblée.

Cet homme, après tout, était le chef le plus populaire de cette contrée ; celui dont l'éloquence imposait et charmait, dont le désintéres-

sement était reconnu, dont les souffrances avaient éveillé la sympathie, dont le courage, l'énergie et jusqu'à la force physique faisaient l'orgueil de ses concitoyens. Pas un habitant de Mowbray dont le cœur ne battit d'émotion en se rappelant les discours prononcés à l'autel des Druides et les fameux meetings dans les marais. Aussi le cri de « Vive Gérard ! » fut-il répété unanimement.

L'Evêque, qui, semblable à plus d'un grand homme, n'aimait pas qu'on applaudît un autre que lui, devint mécontent et légèrement inquiet.

« Que signifie tout ceci ? dit-il à Field ; je suis venu pour brûler cette baraque.

— Attendez un moment, répondit le chartiste ; il faut bien flatter un peu les gens de Mowbray. Cet homme est leur chef favori ; du moins il l'a été autrefois. Je le connais bien ; il est honnête et courageux.

— Est-ce lui qui a inondé mon peuple ? demanda l'Evêque rudement.

— Chut ! dit Field ; il va parler.

— Mes amis, dit Gérard, car, si je ne suis pas votre ami, qui donc le sera ? (Bruyants applaudissements. C'est vrai ! c'est vrai !) Si vous venez ici pour savoir si le travail est arrêté, je vous donne ma parole que pas une machine ne marche en ce moment. (Applaudissements.) Je crois que vous vous en rapporterez à moi. (Oui ! oui ! Applaudissements prolongés.) Je crois que je suis connu à Mowbray (Vive Gérard !) et dans les marais de Mowbray aussi. (Tonnerre d'applaudissements.) Nous nous sommes déjà trouvés ensemble (Oui ! oui !), et nous nous y trouverons encore ! (Bravo ! bravo !) Le peuple n'a pas tant d'amis pour attaquer ceux qui lui veulent du bien ! Le maître de cette maison a fait tout ce qu'il a pu pour adoucir votre sort ; il n'est pas de ceux qui refusent leurs droits aux travailleurs. (Vifs applaudissements.) Je dis que M. Trafford a toujours reconnu les droits des travailleurs. (C'est vrai ! bravos !) Est-ce donc là l'homme que nous devons attaquer ? (Non ! non !) S'il a reçu un peu froidement les visiteurs de ce matin (grognements), c'est qu'ils avaient peut-être des visages auxquels il n'était pas habitué. (Eclats de rire et applaudissements du peuple de Mowbray.) Je sais bien que leurs intentions sont aussi bonnes que les nôtres, je n'en doute pas ; mais enfin un voisin est un voisin. (Tonnerre d'applaudissements.) Maintenant, mes amis, trois hourras pour la fête nationale. (Gérard marqua lui-même la mesure, et des milliers de voix répondirent à la sienne.) Le maître de cette fabrique ne songe nullement à empêcher la fête nationale ; ce qu'il souhaite, c'est que toutes les manufactures et tous les métiers s'arrêtent en même temps. (C'est bien juste !) Et moi aussi je dis que c'est juste, juste et loyal comme il convient à un bon Anglais tel que lui, un homme né au milieu de vous, qui aime

le peuple, et dont les parents avant lui l'aimaient aussi. (Applaudissements.) Trois hourras pour M. Trafford (les trois hourras retentirent avec force), et trois hourras encore pour M<sup>me</sup> Trafford, l'amie du pauvre ! »

A ce moment les transports de la multitude ne connurent plus de bornes, et les cris d'enthousiasme devinrent de véritables hurlements. Chacun disait à son voisin que Trafford était un véritable Anglais, et sa femme un ange sur la terre. L'émotion populaire est si contagieuse qu'elle gagna même les Chats-d'Enfer, qui se mirent à applaudir, à se donner des poignées de main, presque à verser des larmes. Mais il faut avouer qu'ils avaient quelque espoir que tout se terminerait par une rasade.

Leur chef, cependant, restait indécis, et il lui fallait tout son stupide aveuglement pour ne point essayer d'arrêter cet entraînement. Mais ce brusque changement le surprenait à l'improviste, et pour la première fois son conseiller l'abandonnait.

Field céda à l'influence de Gérard, son ancien compagnon, celui dont le génie supérieur avait souvent dirigé le sien. De son côté, Gérard l'avait aussi reconnu, et par quelques allusions indirectes il était parvenu à intéresser sa conscience et à flatter son amour-propre.

Les rangs se trouvaient donc rompus ; le but de l'expédition était manqué ; plusieurs se préparaient à retourner chez eux, quelques-uns mêmes reprenaient déjà le chemin de Mowbray ; l'Evêque, silencieux et confus, tourmentait la crinière de sa mule.

« A votre tour maintenant, dit Morley, qui pendant toute cette scène s'était tenu à l'écart avec Poussière-d'Enfer et Dandy Mick,

— Messieurs ! cria Dandy.

— Un discours, un discours ! hurla la multitude.

— Ecoutez Mick Radley, disait à demi-voix Poussière-d'Enfer, en parcourant rapidement les rangs de la foule ; écoutez Mick Radley, il a quelque chose d'important à vous dire.

— Vive Radley ! Ecoutez Radley. Silence ! Parle, Mick ! »

Mick grimpa lestement sur un banc.

« Messieurs, dit-il.

— Eh bien, il a déjà dit cela.

— J'aime l'entendre dire Messieurs, c'est poli,

— Messieurs, reprit Mick, la fête nationale a commencé.....

— Trois hourras pour la fête !

— Silence ! Ecoutez Mick.

— La fête nationale a commencé, continua l'orateur, et il me semble que ce que le peuple a de mieux à faire aujourd'hui, c'est une promenade dans le parc de Mowbray. »

Cette proposition fut accueillie par une de ces bruyantes acclamations qui indiquent que l'orateur a précisément trouvé la partie sensible de son auditoire. Le fait est que l'esprit de la foule, en ce moment, avait besoin d'être mené, et qu'il trouvait un chef dans la personne de Dandy Mick, chef d'autant mieux accueilli qu'il exprimait ce que tous sentaient, mais ce que nul n'avait le talent ou le courage de dire.

L'habileté et l'influence de Gérard avaient amené le peuple à abandonner le projet pour l'exécution duquel il s'était assemblé ; mais les masses, pas plus que les individus, n'aiment à perdre le fruit de leurs préparatifs. Chacun désirait donc faire quelque chose, et ce quelque chose se présentait plein de nouveauté, d'amusement.

Cependant il fallait obtenir le consentement de l'Evêque, lequel rençait à une idée avec autant de difficulté qu'il en mettait à l'adopter ; aussi était-il fort mécontent et répétait-il sans cesse :

« Je croyais que nous venions pour brûler cette fabrique. Un capitaliste sanguinaire, un homme qui fait des jardins et force le peuple à se laver ! Que signifie tout ceci ? »

Field s'efforçait de l'apaiser, tandis que Poussière-d'Enfer, penché à son oreille, flattait sa vanité ; ils parvinrent enfin à obtenir son consentement, mais ce fut à une condition : c'est qu'on lui donnerait à boire.

« Vous pouvez y compter, dit Poussière-d'Enfer ; nous allons boire de l'ale avec le comte de Mowbray. »

## LXVII

Quand on avait appris à Mowbray, le matin de ce même jour, la réception peu empressée faite par M. Trafford aux messagers de l'Evêque, Gérard, pressentant quelque trouble, résolut de se rendre immédiatement près de son ancien patron. Le lundi étant aussi le jour où Ursule Trafford envoyait des secours et des conseils aux habitants du village, il se trouva que c'était le tour de Sybille de remplir cette pieuse mission. Elle en instruisit son père, et, comme la suspension des travaux lui laissait beaucoup de liberté, il proposa à sa fille de l'accompagner.

Tous deux partirent donc ensemble ; mais, arrivés au pont, ils se séparèrent pour se rendre à leur destination respective. Gérard embrassa sa fille avec une tendre affection, et Sybille, en traversant le pont, se retourna pour voir encore une fois son père, qui, de son côté, s'était arrêté dans la même intention.

Il pouvait être environ dix heures du matin.

Sybille n'était pas seule. Harold, qui ne gambadait plus, mais qui avait gagné en force et en majesté ce qu'il avait perdu en légèreté et en grâce, marchait près d'elle, vigilant, attentif, toujours prêt à obéir au

moindre mot, et semblant étudier tous les mouvements de sa jeune maîtresse.

La journée était magnifique, le paysage charmant, et les lieux où se trouvait Sybille doublaient les jouissances qu'elle goûtait à remplir sa pieuse charge. Aussi demandait-elle toujours à la supérieure la faveur de visiter les chaumières de cette vallée. Elles étaient peuplées de visages familiers, et rappelaient à la jeune fille plus d'un souvenir aimable et cher.

A mesure qu'elle avançait son cœur devenait plus léger ; la sérénité naturelle de son caractère, que tant d'épreuves avaient altérée sans la détruire, reprenait le dessus. Elle était heureuse à cause de son père. L'invasion des mineurs, loin de l'entraîner, comme elle l'avait craint, dans quelque démarche imprudente, semblait au contraire le remplir de dégoût. En ce moment même n'allait-il pas pour rendre à une famille respectable un service de paix aussi bien que de reconnaissance ?

Elle entra dans un taillis qui longeait les bois de Mowbray, où elle s'était si souvent promenée avec l'ami dont l'image se présentait en ce moment vivante à sa pensée. Que de changements, que d'événements imprévus avaient eu lieu depuis ce temps ! depuis le soir où, pour la première fois, M. Franklin avait frappé à la porte de leur chaumière jusqu'au jour où il accourut pour la sauver, alors qu'elle était prisonnière et n'espérait qu'en lui ! Son imagination lui retraça sous les plus vives couleurs ce moment terrible ; la voix de son libérateur résonnait encore à son oreille, et une vive rougeur colora son doux visage en songeant à leur séparation.

Il était midi passé. Sybille venait d'achever sa dernière visite ; elle quittait les collines pour rentrer dans la plaine et de là rejoindre le pont. La route qu'elle suivait était bordée d'un côté par le marais, de l'autre par un bois qui formait la limite du parc de Mowbray. Tout d'un coup elle aperçut un certain nombre de femmes qui venaient à sa rencontre, parmi lesquelles il s'en trouvait plusieurs qu'elle avait visitées le matin même. Le trouble, la terreur étaient empreints sur leur visage. Sybille s'arrêta ; elle en interrogea quelques-unes, tandis que les autres se groupaient autour d'elle.

Les Chats-d'Enfer s'avançaient, dirent-elles ; ils étaient maintenant près de la rivière, brûlant les fabriques, pillant et détruisant tout sur leur passage. Inquiète pour son père, Sybille leur adressa plusieurs autres questions, mais elle n'obtint que des réponses incohérentes. Il était clair que ces femmes n'avaient rien vu elles-mêmes et qu'elles ne parlaient que par ouï-dire. On était venu les avertir que les Chats-d'Enfer entraient dans la vallée ; ceux qui le disaient assuraient les avoir vus de



leurs propres yeux ; là-dessus elles avaient fermé leurs chaumières et pris le chemin des bois et des marais.

Dans cet état de choses, pensant qu'il pouvait bien y avoir de l'exagération, Sybille résolut de continuer sa route ; et, quelques minutes après, elle avait perdu de vue les femmes qu'elle venait de rencontrer. Elle flatta doucement Harold, et le fidèle animal, attachant sur elle ses yeux intelligents, aboya d'une manière significative, comme pour indiquer qu'il approuvait la résolution de sa jeune maîtresse et comprenait qu'il se passait quelque chose d'étrange.

Elle n'avait pas fait beaucoup de chemin quand elle rencontra deux hommes à cheval, allant au grand galop. Ils vinrent à elle immédiatement et lui dirent :

« Retournez sur vos pas aussi vite que vous pourrez ; la populace s'avance de ce côté en grand nombre. »

Sybille leur demanda avec beaucoup d'agitation s'ils avaient vu les insurgés : ils lui répondirent que non, mais qu'on avait reçu avis de leur approche, et qu'ils allaient, quant à eux, chercher du secours à dix milles de là, où stationnait un corps de yeomen auxquels le maire de Mowbray avait envoyé un ordre la veille au soir.

Sybille aurait bien voulu leur demander si elle avait encore le temps d'atteindre le pont pour rejoindre son père chez M. Trafford ; mais les cavaliers étaient pressés et partirent en toute hâte. Cependant elle résolut d'avancer encore. Tout ce qu'elle souhaitait maintenant, c'était de retrouver Gérard et de partager son sort.

Un bateau traversait la rivière ; deux hommes et plusieurs femmes s'y trouvaient. Un d'eux avait positivement vu les insurgés à distance, ou plutôt le nuage de poussière qui les entourait. On racontait des choses terribles de leur cruauté et de leur violence. On savait qu'ils voulaient attaquer la fabrique de M. Trafford ; « mais, ajouta le narrateur, il est probable que le plus grand nombre d'entre eux vont venir tenir un meeting dans les marais. »

Sybille voulait repasser la rivière dans le bateau, mais personne ne se souciait de le diriger. Tous cherchaient un refuge contre les Chats-d'Enfer, qu'ils étaient certains de rencontrer s'ils retournaient vers la rive opposée. Aussi ces gens s'apprétaient-ils à partir, laissant Sybille dans la plus grande consternation, quand une dame, conduisant elle-même une petite voiture attelée de deux poneys et suivie de deux grooms, sortit du marais. En apercevant le groupe où se trouvait Sybille désolée, elle se dirigea de ce côté et s'informa de ce qui se passait.

Un des hommes prit la parole et essaya de raconter, non sans de fréquentes interruptions de la part des femmes, la marche des insurgés

et l'état des choses, ce à quoi la dame ne s'attendait nullement, car sa terreur fut grande.

« Cette jeune personne persiste à vouloir passer la rivière, continua l'homme ; c'est une vraie folie ; elle court à une mort certaine ou peut-être pis encore.

— Cela me paraît très-imprudent, dit la dame avec bonté en regardant Sybille qu'elle semblait reconnaître.

— Mon Dieu, que puis-je faire ? s'écria celle-ci ; j'ai laissé mon père chez M. Trafford

— Ma foi ! nous n'avons pas de temps à perdre, dit l'homme dont le camarade achevait d'attacher le bateau au rivage ; nous partons, et je vous conseille d'en faire autant. »

Là-dessus ils s'éloignèrent, suivis de toutes les femmes.

Mais à ce moment un cavalier arrivait sur les lieux ; il s'écria en atteignant la voiture :

« Ma chère Joan, je te cherche partout. J'ai été dans la plus grande inquiétude à cause de toi. Il y a du bruit de l'autre côté de l'eau, et je craignais que tu n'eusses passé le pont. »

Lady Joan apprit alors à M. Mountchesney ce qu'on venait de lui dire ; puis ils causèrent un moment à voix basse ; après quoi elle se tourna vers Sybille et lui dit :

« En vérité, je crois que vous ferez mieux de venir avec nous jusqu'à ce que le pays soit plus tranquille.

— Vous êtes bien bonne, Madame, dit Sybille ; mais si je pouvais regagner Mowbray en traversant le parc, je tâcherais de faire quelque chose pour mon père.

— Nous allons au château par le parc, dit M. Mountchesney ; venez avec nous. Là du moins vous serez en sûreté, et peut-être pourrions-nous être utiles aux bonnes gens qui sont dans l'embarras. »

En disant ces mots il descendit de cheval, et, s'approchant de Sybille avec beaucoup de politesse, il ajouta :

« Il me semble que nous ne sommes point étrangers les uns aux autres. Lady Joan et moi avons déjà eu le plaisir de vous rencontrer, je crois, chez M. Trafford. Il y a de cela bien longtemps ; mais, continua-t-il plus bas, vous n'êtes pas de celles qu'on oublie. »

Insensible à cette marque de galanterie, mais inquiète et agitée, Sybille finit par se rendre aux représentations de lady Joan et de son mari, et prit place dans la voiture.

Ils s'éloignèrent alors de la rivière et prirent un chemin qui les conduisit en peu de temps dans le parc. M. Mountchesney chevauchait en avant ; Harold suivait derrière.

Lady Joan adressa plusieurs fois la parole à Sybille avec beaucoup

de bonté, s'efforçant en même temps de rendre un peu de calme à son esprit troublé.

Enfin ils quittèrent les allées boisées et débouchèrent sur une partie plus découverte, d'où ils ne tardèrent pas à apercevoir le château de Mowbray. C'était un édifice moderne, vaste et imposant, mais qui n'avait rien de remarquable ni pour la pureté, ni pour l'élégance du style.

« Maintenant, dit M. Mountchesney en s'adressant à Sybille, je vais envoyer un exprès pour avoir immédiatement des nouvelles de votre père. Tranquillisez-vous et espérons pour le mieux. »

Sybille le remercia sincèrement et entra avec lady Joan dans... le  
CHATEAU DE MOWBRAY.

### LXVIII

Moins d'une heure s'était écoulée quand l'exprès revint, apportant la nouvelle du triomphe obtenu par Gérard sur la multitude, et de la dispersion du peuple, qui retournait paisiblement à la ville.

Quelque bonne et affectueuse qu'eût été la réception de lady Mowbray à l'arrivée de Sybille, la pensée du péril où se trouvait son père ôtait à celle-ci la liberté d'esprit nécessaire pour répondre à ses avances. Informée de la cause qui produisait son trouble, et sympathisant à ses souffrances avec une délicatesse toute féminine, la conduite de ces dames envers elle avait été parfaite. Aussi la fille de Gérard en était-elle vivement touchée, et regrettait-elle que les circonstances lui eussent fait concevoir une opinion défavorable de personnes que, vues dans leur intérieur et sans prévention, elle jugeait différemment.

En recevant la bonne nouvelle du salut de son père, salut assuré par des moyens si bien faits pour flatter l'orgueil d'une fille, son cœur, déjà disposé à la reconnaissance, s'ouvrit à tous les bons sentiments. Des larmes brillèrent dans ses yeux : c'étaient des larmes de tendresse et de gratitude. Heureusement lord Mowbray était absent, et comme lui seul connaissait la question de l'héritage, le nom de Gérard n'excita aucune répulsion.

Redevenue calme, Sybille s'efforça de plaire à ceux qui l'avaient si bien accueillie. Chacun fut captivé par sa beauté, ses grâces, l'aimable simplicité de son maintien et de sa conversation. Lady Mowbray souriait agréablement, et souvent, à la dérobée, elle regardait Sybille à travers son lorgnon. Lady Joan, que le mariage avait fort adoucie, voulut lui faire voir le château ; lady Maud était ravie de tout ce que Sybille faisait ou disait ; et M. Mountchesney, qui n'avait guère pensé qu'à

elle depuis le jour où lady Maud avait parlé de l'admirable beauté de sa voix, et qui n'avait pas laissé passer vingt-quatre heures sans découvrir, avec l'art exercé de Saint-James, le nom et la résidence de la belle inconnue, se flattait de produire beaucoup d'impression sur elle parce qu'elle lui adressait souvent la parole.

On achevait de visiter le château ; on était dans le salon de musique, où Sybille venait de chanter, malgré sa répugnance, quelques morceaux de musique religieuse espagnole qui lui avaient fait oublier sa timidité ; la joie et le plaisir régnaient autour d'elle. Lady Maud se livrait à un transport d'amitié ; M. Mountchesney était convaincu que la campagne pouvait être agréable au mois d'août, et lady Joan enchantée de voir Alfred satisfait. On parlait d'aller rejoindre lady Mowbray, restée dans son boudoir à lire le *Morning-Post* ; il était même question de second déjeuner, quand soudain Harold, obstinément attaché aux pas de sa maîtresse, et que M. Mountchesney avait admis avec beaucoup de galanterie dans le salon de musique, quitta le coin où il s'était couché et se mit à aboyer.

« Qu'est-ce que c'est ? dit M. Mountchesney.

— Paix, Harold ! » dit Sybille d'un ton surpris et sévère.

Mais le chien, sans en tenir compte, commença à hurler.

A ce moment un domestique entra dans le salon d'un air de mystère ; il désirait parler à M. Mountchesney, qui sortit immédiatement.

L'agitation du chien continua.

Quand M. Mountchesney rentra, le changement opéré dans sa physiologie frappa l'œil attentif de lady Joan.

« Que se passe-t-il, Alfred ? demanda-t-elle.

— Rien de sérieux, répondit-il avec un calme affecté. Quelques vauriens se sont introduits dans le parc, des trainards, je suppose, détachés de la bande des émeutiers. Le concierge n'aurait pas dû les laisser passer. J'ai dit à Bentley ce qu'il fallait faire en cas qu'ils vissent au château.

— Allons trouver maman, » dit lady Joan.

Ils se disposaient à quitter le salon de musique quand un second domestique arriva en courant, et s'écria :

« M. Bentley me charge de prévenir Monsieur qu'ils sont en vue.

— C'est bon, dit M. Mountchesney avec calme, mais en changeant de couleur. Tu feras bien d'aller rejoindre ta mère, Joan ; prends Maud et notre amie avec toi. Je resterai en bas pour voir comment les choses vont tourner. »

Malgré les remontrances de sa femme, M. Mountchesney sortit.

« Je ne sais que faire, Monsieur, dit le maître-d'hôtel ; c'est une bande très-nombreuse.

— Fermez toutes les fenêtres et barricadez les portes. Je suis inquiet de votre maître ; je crains qu'il ne tombe au milieu de ces gens.

— Mylord est à Mowbray, répondit M. Bentley ; il doit connaître les mouvements de cette populace. »

Les envahisseurs sortaient alors du bois et se déployaient sur les pièces de gazon, de sorte qu'il devint facile d'en apprécier le nombre. Il était grand, quoique presque entièrement composé de Chats-d'Enfer ; car Gérard était parvenu à réunir autour de lui la plupart des hommes de Mowbray, qui ne se souciaient pas de suivre un étranger dans une expédition que leur chef naturel désapprouvait. Mais, chose étrange, Morley, de tous le plus contraire à ces sortes d'excursions, se trouvait néanmoins de la bande, accompagné de Poussière-d'Enfer, de Mick et de plusieurs autres jeunes gens, admirateurs dévoués des deux premiers. En somme, il pouvait y avoir environ deux mille individus dont le costume et les noirs visages indiquaient suffisamment le genre de travail auquel ils se livraient. La différence entre eux et la minorité des ouvriers de Mowbray était frappante.

En apercevant le château, cette troupe hideuse poussa un cri féroce.

Lady Mowbray fit preuve de courage et de sang-froid ; elle se mit à observer la foule par la fenêtre, en rassurant ses filles, et manifesta l'intention de descendre pour parler à ce peuple. Elle était sur le point de quitter la chambre dans ce but quand M. Mountchesney entra et la détourna de son projet en disant :

« Laissez-moi faire et tranquillisez-vous ; ils vont s'en aller, j'en suis certain. »

Puis il sortit de nouveau.

Lady Mowbray continua d'examiner ce qui se passait dans le parc.

Quand le corps principal ne fut plus éloigné que de quelques centaines de pas du château, ceux qui le composaient s'arrêtèrent et s'assirent sur le gazon. Ce mouvement rassura la garnison ; il signifiait d'ordinaire que les intentions des envahisseurs n'étaient point très-hostiles, qu'ils étaient venus en partie de plaisir, et que, si on les recevait avec tact et civilité, on pourrait probablement les amener à quitter la place sans dégât ni grands désagréments. Telle fut évidemment l'opinion de M. Mountchesney dès l'abord, et quand un personnage disgracieux, monté sur une mule blanche et suivi d'une trentaine de mineurs, s'avança vers le château et demanda lord Mowbray, M. Mountchesney le reçut avec affabilité, en lui disant qu'il était fâché que son beau-frère fût absent, mais qu'il le remplacerait volontiers s'il pouvait lui être utile. Cette réception polie produisit de l'effet sur l'Évêque, et quittant le ton brutal qui lui était habituel, il grommela quelque chose comme boire à la santé de lord Mowbray.

« Vous boirez tous à sa santé, » dit M. Mountchesney en s'efforçant de le maintenir en belle humeur.

Il donna sur-le-champ l'ordre d'apporter deux tonneaux de bière et de les mettre en perce devant le château.

L'Evêque fut satisfait, le peuple enchanté, quelques hommes se mirent même à danser ; il parut que l'orage se dissipait. M. Mountchesney envoya un bulletin à lady Mowbray dans ce sens, l'assurant que tout danger était passé et qu'il espérait les voir disparaître dans dix minutes.

Les dix minutes s'écoulèrent ; l'Evêque continuait de boire, et M. Mountchesney de causer avec lui, en entretenant les bonnes dispositions de ses compagnons immédiats.

« Je voudrais bien qu'ils s'en allassent, dit lady Mowbray.

— Comme Alfred s'en est merveilleusement tiré ! dit lady Joan.

— Après tout, dit lady Maud, il faut convenir que le peuple... »

Elle ne put achever sa phrase. Harold, qu'on avait laissé dehors et qui s'y était couché tranquillement, bien qu'en grognant de temps en temps, s'élança à ce moment contre la porte avec une telle force qu'elle en fut ébranlée, et il recommença à aboyer. Sybille lui ouvrit ; il saisit le bas de sa jupe et s'efforça de la faire sortir. Tout à coup des bruits étranges et mystérieux s'élevèrent ; on entendit un grand cri ; la cloche d'alarme retentit sur la tour, et la femme de charge, suivie de toutes les femmes de service, se précipita dans l'appartement.

« O Mylady ! Mylady ! s'écrièrent-elles toutes à la fois ; les Chats-d'Enfer pénètrent dans le château. »

Avant que la terreur eût permis à lady Mowbray de répondre, on distingua la voix de M. Mountchesney. Il venait de leur côté, il n'était plus calme. Il entra précipitamment dans la chambre, pâle et visiblement troublé.

« Je viens vous chercher, dit-il ; ces misérables sont entrés. Tandis qu'il en est temps encore, il faut partir.

— Je suis prête à tout, » dit lady Mowbray.

Lady Joan et lady Maud se tordaient les mains d'effroi. Sybille était fort pâle, cependant elle pria M. Mountchesney de la laisser descendre.

« Je connais peut-être quelques-uns de ces hommes, dit-elle, je leur parlerai.

— Non, non, dit M. Mountchesney, ce ne sont pas des gens de Mowbray, vous vous exposeriez inutilement. »

Des sons confus parvinrent jusqu'à eux, hideux mélange de blasphèmes, de chants, d'éclats de rire. Ils tressaillirent.

« La populace pénètre dans les appartements, Monsieur, s'écria Bentley ; ils veulent tout voir.

— Eh bien, qu'ils visitent tout, dit lady Mowbray, mais à condition de nous laisser partir d'abord. Tâchez, Alfred, tâchez d'obtenir cela avant qu'ils ne deviennent tout à fait ingouvernables. »

M. Mountchesney les quitta de nouveau pour s'acquitter de cette commission désespérée. Lady Mowbray resta dans l'appartement avec toutes ses femmes. Pas un mot ne fut prononcé ; le silence était complet. Les femmes de chambre elles-mêmes cessèrent leurs gémissements. Quelque chose comme du désespoir commençait à s'emparer d'elles.

Les bruits menaçants continuaient et semblaient approcher. Il était impossible de rien distinguer clairement ; néanmoins cette confusion même était terrible.

« Que le Seigneur ait pitié de nous ! » s'écria la femme de charge, hors d'état de se contenir plus longtemps.

Les autres commencèrent à pleurer.

Après cinq minutes d'absence, M. Mountchesney reparut, et, prenant le bras de lady Mowbray, il dit :

« Vous n'avez pas un instant à perdre ; suivez-nous. »

Il se fit un mouvement général. On passa rapidement à travers plusieurs appartements, et on atteignit enfin la bibliothèque, qui ouvrait sur la terrasse.

Les vitres étaient brisées, la foule se pressait au dehors ; plusieurs des insurgés avaient déjà pénétré dans la bibliothèque. Lady Mowbray elle-même jeta un cri et recula.

« Avancez, dit M. Mountchesney ; la populace a pris possession du château, c'est notre unique chance de salut.

— Mais ils sont là, dit lady Mowbray terrifiée.

— J'aperçois quelques gens de Mowbray, dit Sybille en s'élançant en avant, l'œil étincelant et le visage en feu. Bamford, vous êtes l'ami de mon père, sauvez-nous, et vous, Samuel Carr, j'étais ce matin chez votre mère ; que dirait-elle si elle voyait son fils ici ? Non, non, vous n'entrerez pas, c'est impossible. »

Ils la reconnurent et s'arrêtèrent.

« Vous ici, Couchman ? Vous avez dit une fois au couvent que nous pouvions compter sur vous en cas de besoin ; voilà le moment de tenir votre parole. Mon Dieu, mon Dieu ! s'écria-t-elle en se tordant les mains, que signifie ceci ? Je vous connais tous ! Pouvez-vous donc bien vous laisser entraîner à de tels actes par des étrangers ? C'est impossible, vous êtes venus pour protéger et non pour attaquer, j'en suis sûre. Entourez ces dames, sauvez-les. Ah ! voici Butler et Godfroy ; ils viendront avec nous. Il ne sera pas dit que vous avez laissé insulter et piller vos voisins par des inconnus, sans rien faire pour

l'empêcher? Allons, mes amis, je vous supplie, je vous conjure de me secourir! Que dirait Walter Gérard, qui vous a si souvent conduits, voyait cela?

— Vive Gérard! vive Gérard! crièrent une centaine de voix.

— C'est sa fille, disaient les autres; Sybille, notre ange gardien.

— Vive Sybille! secourons Sybille!

La jeune fille s'était frayé un passage sur la terrasse et avait réuni autour d'elle un groupe de partisans zélés, qui, quelle qu'eût été leur intention première, étaient maintenant résolus à lui obéir.

Le but de M. Mountchesney était de descendre l'escalier de la terrasse et de gagner ensuite le parterre, d'où ils pourraient s'échapper. Mais la presse était encore trop grande pour permettre à lady Mowbray et à sa suite de tenter le passage; et tout ce que Sybille et les siens pouvaient faire, c'était de défendre l'entrée de la bibliothèque et de tâcher d'obtenir du renfort.

A ce moment arriva un secours inattendu.

« Arrière, arrière, je vous adjure au nom de Dieu! » disait quelqu'un qui s'avancait en exhortant la multitude et en luttant avec elle. Tous le reconnurent; c'était M. Saint-Lys.

« Charles Gardner, disait-il, j'ai été votre ami. Les secours que je vous ai donnés m'ont été souvent fournis par cette famille. Pourquoi êtes-vous ici?

— Pour rien de mal, Monsieur Saint-Lys; je venais, comme les autres, voir ce qui se passait.

— Alors vous voyez des choses abominables. Il faut les empêcher. Aidez-moi, vous et Philippe Warner; cela vous sera compté au jour du jugement. Tressel, Tressel! par ici! A la bonne heure! voilà qui est honnête! Et vous aussi, Daventry; et vous, et vous; je savais bien que vous repousseriez cette œuvre de ténèbres; ce ne sont pas des hommes de Mowbray qui feraient de telles choses. Bravo! bravo! Mettez-vous en ligne. C'est cela. Tous ceux qui se joignent à moi en ce moment acquièrent un ami pour le reste de leur vie. »

M. Saint-Lys était dans le voisinage quand la nouvelle de l'invasion du château se répandit. Il prévint les suites qui pourraient en résulter et se hâta d'accourir sur les lieux. Chemin faisant, ayant rencontré Warner le tisserand, il l'emmena avec lui pour se servir de son influence sur le peuple.

Enfin, les deux bandes dirigées par Sybille et par M. Saint-Lys parvinrent à se réunir. Leur nombre les rendait alors respectables, et les hommes qui les composaient étaient animés par les paroles et la présence de leurs chefs, qui tous deux les exhortaient au courage et à l'é-



nergie, Saint-Lys luttant au centre, et Sybille gardant sa position sur la terrasse.

La multitude fut repoussée, le passage conduisant à l'escalier se trouva libre.

« Allons ! » dit Sybille.

Et elle conseilla à lady Mowbray, à ses filles et à leur suite d'avancer.

Il fallut encore soutenir une lutte acharnée pour conserver l'avantage du terrain, mais on y réussit.

Les fugitifs marchèrent silencieux et tremblants jusqu'à un endroit appelé la Grotte, sentier souterrain creusé dans le flanc d'une colline, et qui conduisait à une rivière où se trouvaient des bateaux. L'entrée de cette grotte était fermée par une grille dont M. Mountchesney avait la clef. On l'ouvrit; Warner et ses amis firent d'incroyables efforts pour contenir la multitude; lady Mowbray et ses filles passèrent. Mais à ce moment un flot de peuple, attiré par la curiosité, refoula en arrière ceux qui gardaient le passage; Sybille se trouva entraînée dans le tourbillon. On ferma la grille, tout le monde était sauvé; mais la fille de Gérard restait seule au milieu des étrangers.

Cependant le château était au pouvoir de la populace. Elle se rua d'abord dans les caves, guidée par l'Evêque en personne, lequel ne s'arrêta que lorsqu'il parvint au milieu des meilleurs crus du noble propriétaire, et s'y assit. Alors commença une lutte de vitesse: les goulots sautaient pour épargner le temps d'enlever le bouchon, et les vins les plus exquis de la chrétienté arrosaient incessamment les gosiers brûlants qui, jusqu'ici, n'avaient goûté que de l'ale et du genièvre. Thomas engloutissait du Bourgogne, maître Nixon avalait du Tokay, et l'Evêque, le dos appuyé contre le mur, partageait son attention entre du Porto et du Madère, incertain auquel des deux donner la préférence. Le cellier tout entier était rempli d'hommes aux figures avinées, brandissant des torches et des bouteilles.

Mais les caves et l'office n'étaient pas seules occupées: des bandes déguenillées parcouraient les splendides salons, examinaient avec un profond étonnement l'ameublement et les tentures. Quelques mineurs, tout souillés de houille, s'étaient avec une jouissance dédaigneuse sur les lits de parade et les fauteuils de damas; d'autres fouillaient les tiroirs dans l'espoir d'y découvrir de l'argent, et, n'en trouvant point, ils jonchaient le parquet de papiers, de livres, de dessins, de tout ce qui leur tombait sous la main; d'autres, encore chargés du butin fait dans les cuisines, achevaient leur orgie dans les somptueux appartements de réception. De ce nombre étaient Nixon et ses amis. Ils s'arrêtaient bouche béante devant les tableaux, et se regardaient dans les glaces

avec encore plus de stupeur. Beaucoup n'avaient même jamais vu un miroir de leur vie..

« C'est la nature ! » disait maître Nixon en s'examinant de la tête aux pieds.

Plusieurs, déjà complètement ivres, devinrent furieux et finirent leur débauche en brisant tout ce qui se présentait.

Tandis que ces scènes de désordre avaient lieu, une bande choisie et résolue restait indifférente à tous ces excès. Morley, suivi d'une demi-douzaine de jeunes gens de Mowbray et de deux Chats-d'Enfer, enfilait un long corridor, montait l'escalier tournant de la tour, puis pénétrait dans la chambre des archives du château.

C'était une pièce circulaire garnie de casiers en fer qui auraient pu présenter un obstacle invincible à tout autre qu'aux élèves de l'Évêque Hatton ; mais ceux-ci en vinrent à bout, soit en forçant les serrures, soit en faisant sauter les gonds, non pas toutefois sans de longs et puissants efforts qui nécessitèrent toutes les ressources de leur art. Pendant que Dandy Mick et ses amis montaient la garde à la porte, Morley et Poussière-d'Enfer procédèrent à l'examen des casiers. Des piles de parchemin, des liasses de papiers étiquetés avec soin, des boîtes de toutes dimensions et de toutes espèces se présentaient à eux, mais l'objet tant désiré restait invisible. Une expression de désappointement assombrit la figure de Morley, il suspendit un instant ses recherches. La pensée de tout ce qu'il avait sacrifié pour en venir là, lui, le champion de la force morale, traversa son esprit ; il contempla le désordre qu'il avait organisé, il maudit Baptiste Hatton dans son cœur.

« Les misérables les auront détruits, dit Poussière-d'Enfer. Je le pensais bien ; ils n'auraient pas voulu courir la chance de voir un enfant du travail devenir possesseur de toutes ces richesses. »

Jusqu'ici Morley s'était contenté de sonder les casiers, pour la plupart très-profonds, avec une barre de fer, afin d'épargner le temps. Résolu à tout, il monta sur un escabeau et commença à les vider un à un, en jetant leur contenu sur le parquet. Un coup d'œil suffisait pour en apprécier l'importance, et Poussière-d'Enfer repoussait du pied toutes ces paperasses. Cependant rien ne paraissait, tout espoir s'évanouissait, quand, en fouillant dans un casier qui semblait ne contenir que des papiers, Morley sentit quelque résistance vers le fond. Il s'élança en avant, plonge le bras de toute sa longueur dans l'armoire, et en retire, avec un mouvement de triomphe et de joie, la boîte peinte en bleu portant les armes de Valence !

Elle n'était ni grande ni pesante ; Stéphane la tendit à Poussière-d'Enfer sans prononcer une parole ; puis, descendant de l'escabeau, il s'assit sur un tas de papiers et croisa les bras sur sa poitrine.

A ce moment on entendit une décharge de mousqueterie.

« Holà ! » dit Poussière-d'Enfer d'un ton singulier.

Morley se redressa vivement.

Dandy Mick se précipita dans l'appartement, en criant :

« Des troupes, des troupes !

— Descendons, dit Morley ; nous pourrons échapper dans le désordre. »

Ils quittèrent la chambre des archives.

Un des leurs, que Mick avait envoyé pour reconnaître, se replia sur eux.

« Ce ne sont pas des soldats, dit-il, ce sont des yeomen. Ils ne font pas de quartier et tirent sur tout le monde. Ils ont fait évacuer les appartements du rez-de-chaussée et sont maîtres du château. Nous ne pouvons échapper par ici.

— Serrures maudites ! dit Morley avec rage. Le temps nous a manqué. »

Il rentra dans la chambre, en examina les fenêtres : il y avait tout juste assez de place pour qu'un homme mince et leste pût gagner par là le toit moins élevé du château. A peine finissait-il cet examen qu'une seconde vedette arriva en disant :

« Camarades ! les voici ; ils montent l'escalier. »

Morley frappa du pied avec fureur ; saisissant Mick par le bras il lui dit :

« Vous voyez cette fenêtre ; pouvez-vous atteindre le toit ?

— Autant se rompre le cou de cette manière que de l'autre, dit Mick ; je vais essayer.

— En avant donc ! Si vous arrivez je vous jetterai cette boîte. Maintenant, faites bien attention à mes paroles : vous la porterez au couvent et vous la remettrez à Sybille Gérard de ma part. Ce ne sont que des papiers, mais ils la feront rentrer dans son bien, et elle ne vous oubliera pas.

— Quant à ça, je ne m'en inquiète guère ; tout ce que je désire c'est de vivre assez pour m'acquitter de ma mission. »

Le pas des yeomen retentit sur l'escalier.

« Adieu, les amis ! dit Mick, » et il sauta par la fenêtre.

Morley le suivit du regard ; la chute parut l'avoir un peu étourdi, mais il pouvait se remettre ; Morley jeta la boîte.

« Maintenant, dit-il, en armant un pistolet, essayons de nous frayer un passage. Je tire sur le premier homme qui se présente, puis vous vous précipitez sur les autres à coups de bâton. »

Le secours qui venait d'arriver d'une manière si inopinée se composait d'un corps de yeomen du régiment de lord Marney. Les émeutés

du Lancashire et la révolte des districts manufacturiers avaient tellement dégarni le comté de troupes que le lord lieutenant avait exigé la présence de lord Marney dans le voisinage. Depuis deux jours il s'était établi à dix milles de Mowbray, et une dépêche envoyée par le maire de cette ville le dimanche soir l'ayant averti de l'invasion des mineurs, Egremont reçut l'ordre de se porter sur les lieux avec sa compagnie le matin suivant.

Il était parti depuis environ deux heures quand les cavaliers que Sybille avait rencontrés arrivèrent près de lord Marney et lui firent une peinture fort exagérée de l'insurrection et des dangers qui pouvaient en résulter. A ces nouvelles, lord Marney jugea que la petite troupe de son frère serait insuffisante, et il résolut immédiatement de partir avec ses hommes.

En traversant le marais de Mowbray, il rencontra une grande multitude que Gérard conduisait dans des intentions toutes pacifiques. L'esprit irrité des récits qu'on venait de lui faire, et détestant d'ailleurs toute manifestation populaire, de quelque nature qu'elle fût, Sa Seigneurie voulut à l'instant même disperser ce rassemblement sans plus de formalité. Il fit lire la loi sur les attroupements avec une telle rapidité qu'à peine quelques-uns des intéressés s'en aperçurent-ils ; puis on les chargea à coups de fusil et à coups de sabre.

Gérard, indigné, se mit en devoir de résister. Saisissant un yeoman il l'étendit à ses pieds et excita les siens à tenir bon. Désigné alors comme le chef des rebelles, l'ami et le champion du peuple devint le point de mire des assaillants : bientôt une balle l'atteignit ; il tomba frappé à mort. A cette vue, une imprécation si terrible et si menaçante s'éleva du sein du peuple que lord Marney lui-même en pâlit, bien qu'armé et à la tête d'une troupe armée. La foule, qui jusque-là s'était montrée incertaine et toute prête à fuir, n'eut pas plus tôt vu tomber son chef bien-aimé qu'une rage furieuse s'empara d'elle. N'ayant pour toute arme que des bâtons et des pierres, elle se précipita sur les cavaliers, les renversa de cheval, les abattit à coups de bâton, et fit pleuvoir sans trêve ni repos une nuée de pierres sur le casque de lord Marney. En vain les hommes qui l'entouraient se défendirent-ils avec courage ; le peuple en furie défilait leurs coups et revenait à l'attaque plus exaspéré, plus persévérant que jamais. Il ne lâcha prise qu'en voyant lord Marney, littéralement lapidé, tomber sans vie sur le marais de Mowbray.

Ces événements désastreux avaient lieu cependant à une heure de la journée plus avancée que celle où une demi-douzaine de yeomen montaient l'escalier de la tour du château de Mowbray.

M. Bentley, en voyant le château purgé de la populace qui s'en était

emparée, n'avait eu rien de plus pressé que de sauver les archives ; car il avait remarqué Morley et sa bande se dirigeant du côté de cet important appartement.

Quand les yeomen y arrivèrent, le journaliste et ses compagnons occupaient une position avantageuse au haut de l'escalier.

« Rendez-vous ! dit le commandant de la troupe ; toute résistance est vaine. »

Morley leva le bras ; mais, avant qu'il eût pu lâcher la détente de son pistolet, un des yeomen, placé par derrière et auquel aucun de ses mouvements n'échappait, lui envoya une balle dans la poitrine. Stéphane tira cependant ; sa main incertaine manqua le but. Les hommes d'armes se précipitèrent en avant. Morley recula avec ses amis, à l'exception de Poussière-d'Enfer, qui s'était bel et bien défendu et avait reçu quelques blessures en échange de ses coups. Les yeomen entrèrent dans la chambre des archives presque en même temps que leurs ennemis, laissant derrière eux Poussière-d'Enfer, qui chancelait en maudissant les capitalistes et tâchait de s'échapper.

Morley tomba à bout de ses forces. Les autres se rendirent.

« Morley ! Stéphane Morley ! s'écria le commandant des yeomen, vous ici !

— Moi-même. Mes comptes sont réglés, dit Stephen d'une voix faible.... Non, point de secours ; ils seraient inutiles et je n'en veux pas. Ma présence ici est un mystère, elle restera toujours telle. Le monde me méconnaîtra. Il dira : L'homme de paix était un hypocrite. Le monde se trompera comme toujours.... La mort est amère, dit-il en poussant un profond soupir et en parlant avec une extrême difficulté, bien amère, surtout donnée par vous ; mais elle est juste. Nous avons déjà lutté l'un contre l'autre, Egremont ; je croyais avoir été vainqueur, vous m'avez échappé.... Dès le jour où nous nous sommes rencontrés, nous sommes devenus rivaux.... Votre étoile a fait pâlir la mienne, et maintenant.... je sens que j'ai sacrifié ma vie et ma réputation pour votre profit et votre bonheur. »

Les lèvres du moribond tremblaient ; il murmura d'une voix presque inintelligible le nom de Sybille, et le champion de la puissance morale, l'apôtre du communisme expira.

Pendant ce temps, Sybille, séparée de ses amis, et n'ayant pour tout défenseur que son fidèle Harold, car dans la mêlée elle avait perdu de vue Warner, s'efforçait, mais en vain, de découvrir quelques visages connus. Tout à coup une décharge de mousqueterie se fit entendre à distance et terrifia tellement la foule qui l'entourait qu'elle se dispersa comme par magie. Restée seule, Sybille se blottit dans un coin du jardin, écoutant avec anxiété les cris, les imprécations, les gémisse-

ments qui parvenaient à ses oreilles, et le bruit de la mousqueterie dont la fumée s'étendit bientôt jusqu'à sa retraite. Du lieu où elle se tenait, elle apercevait la multitude fuir à travers le parc dans toutes les directions ; elle jugea par là que des troupes venaient d'arriver et qu'il valait mieux rester à l'écart pour attendre les événements et laisser passer l'imminence du danger. Mais tandis qu'elle faisait ce calcul, un épais nuage de fumée s'abaissait lentement sur le jardin. Il ne pouvait être produit par la mousqueterie, car son volume avait trop de densité ; d'ailleurs des étincelles ne tardèrent pas à s'y mêler, et les cris qui, pour un moment, s'étaient apaisés, recommencèrent plus sauvages et plus effrayants. Le château était en feu.

Soit par imprudence, soit avec intention, on l'ignore (car le crime trouva sa punition immédiate), les Chats-d'Enfer, en brandissant leurs torches dans les caves et les offices, occupés à piller ce que renfermaient les armoires et les buffets, avaient mis le feu aux appartements inférieurs, et les flammes, un moment contenues, venaient de se faire jour et de gagner les pièces supérieures.

L'Evêque, privé de sentiment, gisait étendu dans le caveau principal, entouré de ses officiers dans le même état que lui, et d'une multitude de Chats-d'Enfer aussi noirs et aussi endormis que des coléoptères engourdis par le froid. Du reste, le bûcher funéraire des enfants d'Odin, préparé et allumé de leurs propres mains, était d'une magnificence grandiose ; les mêmes flammes qui, en s'élevant au-dessus des bois de Mowbray, annonçaient au pays effrayé la destruction du splendide manoir imité des Normands, disaient aussi la triste fin du sauvage inculte qui, avec une prétention non moins vaine, avait osé prendre le titre de Libérateur du Peuple.

Les nuages de fumée, les étincelles, et la multitude que ce nouvel incident rappelait sur le lieu de la scène, forcèrent Sybille à abandonner le jardin pour rentrer dans le parc. Mais en vain cherchait-elle un endroit moins fréquenté et des sentiers plus couverts ; une bande de malfaiteurs ivres ne tarda pas à l'entourer en chantant et en jurant.

Dans ce pressant danger, des cris de terreur lui échappent. Harold saute à la gorge du premier qui se présente, puis abandonne sa proie pour attaquer un nouvel adversaire ; le brave chien faisait merveille, mais la lutte était bien inégale. Les hommes avaient des bâtons ; ils étaient exaspérés, et déjà l'animal était blessé. Un des bandits s'empare alors du bras de Sybille, un autre la saisissait par ses vêtements, quand un officier, couvert de sang et de poussière, franchit l'escalier de la terrasse le sabre à la main, et se précipite à son secours. Il repousse les misérables, se fait jour jusqu'à la jeune fille, l'entoure de son bras, et continue à la défendre, tandis que Harold, devenu furieux,



saute d'un ennemi à l'autre et la protège non moins efficacement. Bientôt la déroute est complète, les agresseurs prennent la fuite en chancelant, et l'officier se tournant vers Sybille et la pressant contre son cœur s'écrie :

« Nous ne nous quitterons plus jamais !

— Jamais ! » murmura-t-elle.

. . . . .  
 . . . . .  
 . . . . .

## LXIX

Au printemps de l'année dernière, lady Bardolf faisant à lady Saint-Julians une visite du matin, celle-ci lui dit :

« J'ai appris qu'ils devaient aller hier soir chez lady Palmerston.

— Non, répondit lady Bardolf ; ils feront leur première apparition chez lady Deloraine ; je sais que nous les y trouverons jeudi.

— J'avoue que je suis bien curieuse de la voir.

— Lord Valentine les a rencontrés l'année dernière à Naples.

— Eh bien, qu'en dit-il ?

— Oh ! il en est fou !

— Quelle merveilleuse histoire ! que lord Marney est heureux ! Si on avait pu prévoir les événements ! Il avait toujours été mon favori ; mais je pensais que son frère serait le dernier homme du monde à mourir. Il était si dur !

— Je crains que lord Marney ne soit entièrement perdu pour vous, dit lady Bardolf solennellement.

— Il n'a jamais été trop solide, vous savez ; il déjeunait avec ce monsieur Trenchard et faisait mille choses de ce genre. Néanmoins je pense qu'avec son immense fortune il deviendra raisonnable.

— Immense, en effet. M. Ormsby (et personne n'est plus capable de juger de la fortune d'un autre) prétend qu'il n'y a pas trois pairs dans le royaume dont le revenu net égale le sien.

— Pauvre lady Mowbray ? On dit que M. Mountchesney est décidé à ne point en appeler du jugement.

— Vous savez qu'il n'a pas l'ombre d'une chance. Ah ! que de changements dans cette famille. La mise en possession a tué, dit-on, le pauvre lord Mowbray ; mais, selon moi, il ne s'est pas remis depuis l'incendie du château. Nous y sommes allés sur-le-champ, et je n'ai jamais vu un homme plus abattu. Nous voulions les emmener avec nous à Firebrace ; il a refusé, désirant quitter de suite le comté. Je me rappelle que lord Bardolf me fit remarquer qu'il avait l'air d'un mourant.

— En vérité, dit lady Saint-Julians comme sortant d'une profonde méditation, je ne puis nier que j'aie la plus grande envie de voir lady Marney. »

Le lecteur doit conclure de ce qui précède que Dandy Mick, en dépit de sa chute et des dangers qui menaçaient sa fuite, était parvenu, malgré le feu, le sabre et la carabine, à gagner le couvent de Mowbray avec la boîte de papiers. Là, il avait demandé Sybille. Elle était encore absente. Fidèle à ses instructions, Mick ne voulut livrer son dépôt à personne, et, épuisé par les fatigues de cette terrible journée, il resta dans la cour du couvent et s'étendit par terre, la tête appuyée sur la boîte en guise d'oreiller, jusqu'au moment où Sybille revint sous la garde d'Egremont. Alors il remplit sa commission. Sybille était trop agitée pour en comprendre toute l'importance ; mais elle remit la boîte à Egremont, et celui-ci emmena Mick à son hôtel. Tous ignoraient encore la fatale rencontre du marais.

Nous devons abaisser un voile sur les angoisses que cette nouvelle causa à la fille de Gérard. Son amour pour son père était un de ces sentiments puissants qui semblent faire partie de l'existence. Longtemps elle resta plongée dans une morne douleur qu'adouçissaient seulement les tendres soins d'Ursule Trafford.

Pendant, à la même époque, une autre femme que nous ne devons pas non plus oublier vivait aussi dans le deuil ; c'était lady Marney.

Tout ce qu'une délicatesse affectueuse et prévoyante put imaginer pour adoucir son chagrin et la réconcilier avec un changement de position toujours pénible en soi fut mis en usage par Egremont. Il prit sur-le-champ toutes les mesures que son frère avait négligées, et assura généreusement le bien-être et la tranquillité de sa belle-sœur.

Pendant plusieurs mois, le nouveau seigneur de Marney passa sa vie entre son château, où il avait exigé qu'Arabella restât pour le présent, et la ville de Mowbray ; puis enfin, par un arrangement qu'il est inutile d'expliquer, la jeune veuve vint un jour au couvent et emmena Sybille, qui ne devait plus quitter Marney-Abbey qu'après son mariage.

A l'issue de cette cérémonie, le comte et la comtesse de Marney partirent pour l'Italie ; ils y restèrent près d'une année et ils en arrivaient au commencement de ce chapitre.

L'époque qui avait précédé celle-ci avait été remplie par des faits importants. Lord Marney s'était mis en relation avec M. Hatton, qui n'avait pas tardé à être informé des événements arrivés au château de Mowbray. Le résultat différait, il est vrai, de celui qu'il avait anticipé ; cependant il lui offrait encore quelques compensations. Sans doute un rival inattendu, et avec lequel il était inutile de lutter, se plaçait entre lui et Sybille ; mais le regret de l'avoir privé de son héritage était de-



venu l'idée fixe de Baptiste Hatton, depuis qu'il la connaissait, et il ne désirait rien tant que de contribuer à la faire rentrer dans ses droits. Le lecteur sait déjà comment il y réussit.

Dandy Mick reçut la récompense de tous les dangers qu'il avait courus pour Sybille et pour ce qu'il considérait comme la cause du peuple. Lord Marney l'établit dans le commerce, et Mick prit Poussière-d'Enfer pour associé. Celui-ci, en acquérant ainsi une position dans le monde et devenant capitaliste, crut devoir rendre hommage aux convenances sociales en prenant un nom plus convenable ; il choisit celui de la ville où il était né. La maison Radley, Mowbray et C<sup>o</sup> est en voie de prospérité ; elle fournira sans doute avec le temps une abondante moisson de membres du Parlement et de Pairs du royaume. Poussière-d'Enfer épousa Caroline et M<sup>me</sup> Mowbray eut beaucoup de succès. Peut-être se montra-t-elle toujours un peu trop portée à se divertir ; mais elle avait un bon caractère, et soutint son mari dans les difficultés et les mécomptes des grandes spéculations. Julia devint M<sup>me</sup> Radley et s'acquit beaucoup d'estime par sa conduite exemplaire. Plus économe que Caroline, elle convenait parfaitement à Mick, qui avait besoin d'une personne de bon sens et de caractère. Quant à Henriette, elle n'est pas encore mariée ; car, bien que gentille et ne manquant pas de sens, elle est égoïste et curieuse. Elle a fait des économies et possède une somme assez ronde à la Caisse d'Epargne ; mais, comme la plupart des héritières, elle ne peut se décider à partager sa fortune avec quelqu'un.

Les grandes mesures de sir Robert Peel, en produisant trois bonnes moissons, ont ranimé le commerce de Mowbray. Le Temple des Muses est rouvert, peint à neuf, et Chaffing-Jack est plus brillant que jamais, tandis que la bonne mère Carey cause avec ses voisins autour de son étal bien approvisionné, et raconte de merveilleuses histoires sur la grande révolte de 1842.

.....

Me voici arrivé à la dernière page d'un livre qui, malgré sa forme légère et sans prétention, aspire cependant à suggérer à ses lecteurs quelques considérations d'une nature fort sérieuse. Il y a un an, je me permis d'offrir au public un travail dont le but était d'attirer son attention sur l'état de nos partis politiques, sur leur origine, leur histoire, leur situation actuelle. Dans un temps fertile en défections politiques, en passions mesquines, en pensées étroites, j'aurais voulu montrer à la génération qui s'élève qu'elle ne doit pas désespérer, mais plutôt chercher dans l'intelligence vraie de l'histoire nationale et dans l'ardeur de la jeunesse les éléments de la prospérité du pays. Le livre actuel fait un pas de plus dans la même voie. Il tente de détourner l'attention publique de l'état des partis sur l'état du peuple, que ces

partis gouvernement depuis des siècles. Les mêmes agents se retrouvent ici : le passé seul peut expliquer le présent, et la jeunesse peut seule apporter le remède de l'avenir. L'histoire de ce pays, pour les dix derniers règnes, est une simple fantasmagorie qui donne à l'origine et aux résultats des transactions publiques un caractère et une couleur tout à fait opposés à la vérité. Dans ce grand mystère, les idées et les choses ont pris un aspect et un nom contraires à leur véritable sens. On a appelé liberté l'oligarchie, église nationale les prétentions d'un clergé exclusif, et souveraineté un je ne sais quoi qui ne gouverne rien, puisque la puissance absolue a été exercée par ceux qui se prétendent les serviteurs du peuple. Dans le conflit égoïste des factions on a rayé de l'histoire d'Angleterre deux grandes existences, le monarque et le peuple. A mesure que le pouvoir de la couronne a diminué, les privilèges du peuple ont disparu, jusqu'à ce qu'enfin le sceptre soit devenu une vaine apparence et les sujets de simples serfs.

Il y a quatorze ans environ, au milieu de l'engouement populaire d'une révolution qui n'émancipa ni la couronne ni le peuple, j'eus occasion de développer ces convictions devant l'assemblée de mes compatriotes, où, pour la première fois, j'avais l'honneur de prendre la parole. On se méprit sur mes idées, comme il arrive d'ordinaire à la vérité; elles méritèrent à celui qui les exprimait bien des interprétations mensongères, lot inévitable de quiconque ne veut pas suivre le sentier battu des mauvaises coutumes. Mais le temps, qui débrouille tout, a fait naître dans l'esprit de la nation un certain doute. Elle commence à craindre que les idoles si longtemps encensées et les oracles si longtemps consultés ne soient point les véritables; elle murmure tout bas que la loyauté n'est pas une phrase, la foi une erreur, et que la liberté populaire est quelque chose de plus général et de plus substantiel que l'exercice impie des droits sacrés de la souveraineté par les classes politiques.

Mon vœu le plus ardent est de vivre assez pour saluer en Angleterre une monarchie libre et un peuple heureux; ma conviction profonde, c'est que ces grands résultats ne peuvent être obtenus que par l'énergie et le dévouement de notre jeunesse. Nous vivons dans un temps où il ne lui est plus permis de rester indifférente. Les besoins de l'avenir sont représentés par des millions d'êtres souffrants, et la jeunesse d'une nation est la dépositaire de la postérité.

D'ISRAËLI.

FIN.

## REVUE POLITIQUE.

---

Paris, 24 novembre 1845.

La scène politique va de toutes parts se ranimer : en Grèce, en Belgique, les ministres et l'opposition sont déjà aux prises ; les Chambres françaises sont officiellement convoquées pour la fin de décembre ; la tribune espagnole sera ouverte dès avant cette époque. On assure que, cette année, les séances du Parlement anglais devanceront leur temps accoutumé ; les états de Bavière seront tout à l'heure réunis, et l'on annonce, au mois de février, une convocation extraordinaire à Berlin des états provinciaux de la monarchie prussienne. Ainsi, à presque tous les points de l'horizon européen recommencera la grande bataille des délibérations nationales. Heureux les peuples si ces tournois de la parole, chers au talent, à l'ambition, à la renommée, aboutissent toujours au triomphe de la justice et de la liberté !

Nous ne nous étions pas abusés sur la situation critique et difficile du ministère Coletti, séparé de son collègue Métafas, et réduit à l'appui sincère du roi et aux sympathies de la nationalité hellénique. On devait s'attendre que le parti anglais et le parti russe n'auraient pour le cabinet d'Athènes que des sentiments équivoques.

Il n'est donc pas malaisé de s'expliquer la cause des résistances que M. Coletti a rencontrées dans la seconde Chambre, et jusque dans ce Sénat qu'il vient de grossir et de modifier. Mais il est désirable qu'il ne se laisse point abattre par ces premières contradictions, non pas même par la dernière note de lord Aberdeen. En sa qualité de créancière, l'Angleterre a le droit sans doute de demander au ministère grec pourquoi l'excédant des recettes du budget n'est pas consacré à l'acquittement de la dette contractée envers les trois nations protectrices ; et, par conséquent, dans cette réclamation elle-même, on sent je ne sais

quel rigoureux langage d'un créancier de mauvaise humeur. L'humeur éclate plus visiblement encore dans les plaintes sévères du cabinet de Saint-James sur les troubles intérieurs de la Grèce, et sur le prosélytisme guerroyant des Hellènes à l'égard des populations des frontières. Sans chercher à préciser où s'arrête, dans les affaires intérieures d'un Etat, le fameux droit d'intervention étrangère, toujours si périlleux et si indéterminé, surtout de la part d'une grande puissance qui a, comme nous, cautionné, pour ainsi dire, l'existence du nouveau royaume; sans se demander même si l'intérêt bien entendu des trois cabinets créanciers et protecteurs ne serait pas de laisser se féconder les ressources agricoles, commerciales et financières de la Grèce par un excédant de recettes, au lieu de la contraindre strictement et immédiatement à appliquer cet excédant au paiement des intérêts de sa dette, au détriment peut-être de l'acquittement futur et régulier du capital; il n'est pas moins vrai que cet incident diplomatique soulevé par l'Angleterre (que la Russie se joigne ou non, comme on l'affirme, à la note du ministre anglais) doit grandir encore, dans l'esprit des Grecs, la générosité de l'influence française et la libéralité de nos procédés, et leur démontrer de plus en plus que, des trois nations qui les protègent, ce n'est pas la nôtre qui fait payer le plus cher son argent et son patronage.

Les commencements de M. Van de Weyer n'auront pas été moins durs que ceux de M. Coletti. Dès les premiers débats, la question de cabinet, ajournée de commun accord lors de la session provisoire de septembre, s'est trouvée nettement posée. Le premier ministre a réclamé explicitement de la Chambre des Représentants, comme condition absolue de la durée du ministère nouveau, le vote de confiance que le Sénat a éludé ou refusé dans sa réponse au discours du trône. Les explications nettes du chef du cabinet et de plusieurs de ses collègues ont annoncé la continuation de cette alliance entre le libéralisme modéré et les catholiques, hors de laquelle il nous a paru impossible, aujourd'hui, de trouver en Belgique un ministère stable. Si les votes de la Chambre belge refusaient à M. Van de Weyer leur concours, le pouvoir devrait passer à l'opinion représentée par MM. Lebeau et Rogier; mais, malgré les dernières manifestations politiques de Bruxelles et d'Anvers, nous doutons que le libéralisme anticatholique pût gouverner longtemps la Belgique. La conciliation tentée, hors des partis extrêmes, par M. Nothomb, répond à la situation des esprits et aux nécessités du moment. La personne de M. Nothomb a disparu bien plutôt que la valeur de son système. Le nouveau cabinet, en relevant loyalement le drapeau du premier ministre, tombé sous des hostilités moins doctrinales que personnelles, et en offrant à la religion et à la liberté le programme modéré

de ses intentions droites et amies, a les chances d'un succès, sinon brillant et unanime, du moins d'estime et de durée.

Les difficultés et les périls ne sont pas finis à Madrid, et les prochaines Cortès, toutes dévouées qu'elles soient au gouvernement, ne peuvent résoudre l'avenir. Nous ne leur reprocherons point, avec les théoriciens politiques, cette anomalie singulière, que le Sénat a été renouvelé selon la constitution dernière, tandis que les *Procuradores* tiennent leur droit et leur mandat de la constitution abolie. Les révolutions n'ont pas coutume d'être bien logiques, et nous avons donné le même exemple nous-mêmes en 1830. Nous concevons à merveille que le ministère Narvaez se contente merveilleusement d'une Chambre qui ne le contrarie pas plus que le Sénat qu'il vient d'élire; et ce serait être insensé que de se séparer d'une majorité incontestable. Mais, alors même que les Cortès de décembre arrangeraient d'une façon satisfaisante les graves embarras des négociations avec Rome, et donneraient une heureuse solution à la question culminante du mariage de la reine; alors même qu'elles décrèteraient docilement la nouvelle loi électorale, et sanctionneraient d'une approbation absolue la conduite du cabinet, toutes ses mesures administratives, financières, judiciaires, *universitaires*; en un mot, toutes ses imitations flagrantes de la centralisation et de l'uniformité françaises; alors même, enfin, qu'elles lui pardonneraient, comme nécessaires, les incarcérations exceptionnelles, la suspension du jury, et tout ce qu'il s'est permis de violations de la liberté de la presse et de la liberté individuelle, pour briser les franchises remuantes des provinces et étouffer les conspirations renaissantes; nous craindrions encore que la pacification de l'Espagne ne fût point assurée, et que d'imminents orages ne fussent cachés sous ce calme apparent, bien cruellement démenti récemment encore par le mouvement et les exécutions de Valence et les troubles persistants de la Catalogne.

Déjà l'opinion vive des *progressistes*, qui s'était, à vrai dire, exilée des dernières élections politiques, et qui n'était presque plus représentée dans les Chambres, a reparu dans la première mise à exécution de la loi municipale. Sur beaucoup de points importants les progressistes ont emporté l'élection; c'est un essai de leurs forces qui ne sera point perdu, et qui ne sera pas sans influence à l'heure du renouvellement des Cortès. Les opinions politiques auxquelles le mariage de la reine ne donnera point une satisfaction suffisante; les opinions religieuses qui seront trompées dans leurs légitimes espérances; les libertés provinciales qui se tiennent assoupies dans une sorte d'expectative que le pouvoir caresse ou ménage encore; tous ces éléments de résistance ne seront-ils pas tentés de s'élever comme une opposition formidable contre la prépondérance trop exclusivement administrative et unitaire

du pouvoir civil, et de se joindre, ne fût-ce que par coalition passagère, aux impatiences du parti progressiste, et dans l'intérêt de la liberté commune ?

Nous avons eu raison de dire que le ministère tory n'avait rien de sérieux à redouter, devant le prochain Parlement, des menaces de la disette, et qu'il ne fallait pas s'abandonner aux espérances passionnées de la *ligue* contre *les lois des céréales*. Si le cabinet de Saint-James, bien qu'il en fût vivement pressé, a différé jusqu'ici de prendre un parti et de se résoudre aux mesures qui semblaient nécessitées par la rareté des subsistances, qu'on se garde de penser qu'il n'agira point sagement dès que le temps en sera venu. Il n'est certes insensible ni aux plaintes, ni au péril de l'Irlande ; mais il a voulu étudier plus mûrement la question et ne rien empirer par sa précipitation même. Les alarmes diminueront peut-être, et le danger avec elles, à proportion de la lenteur circonspecte avec laquelle le pouvoir les accueillera. Mais les précautions seront prises, les informations épuisées ; et, si l'intérêt de l'Etat et des populations l'exige, sir Robert Peel saura décréter d'urgence ou demander au Parlement des dispositions capables de rassurer le Royaume-Uni. L'aristocratie britannique est trop éclairée pour manquer à ses devoirs et à son rôle politique en ces graves circonstances ; et ceux qui ont su accomplir eux-mêmes la réforme électorale et l'émancipation catholique n'hésiteraient pas à maintenir, par un sacrifice transitoire, et, s'il en était besoin, par un sacrifice durable et décisif, leur haut patronage territorial. D'un sacrifice accidentel et partiel il y a loin à l'abaissement de l'aristocratie anglaise. Entre le succès même de la *ligue* contre les lois des céréales et la transformation de la constitution britannique, il y a peut-être bien des siècles et des révolutions parlementaires.

La convocation des Chambres bavaoises emprunte aux circonstances actuelles une importance inaccoutumée. Dans un moment où la question religieuse agite l'Allemagne entière, un intérêt nouveau doit s'attacher aux délibérations de Munich, cette moderne capitale de l'art, de la science religieuse et du Catholicisme germaniques, contre laquelle s'élèvent déjà toutes les hostilités jalouses de la patrie protestante. Il est impossible que, des émotions de la Saxe, des troubles encore obscurs du grand-duché de Posen, des inquiétudes des provinces rhénanes, des prétentions des nouveaux réformateurs, des craintes de l'église évangélique, des incertitudes et des afflictions de la catholique Allemagne, de tout ce mouvement, enfin, aussi politique au moins que religieux, qui porte la sollicitude sur les trônes autant que dans les consciences privées, et dans lequel le radicalisme abonde plus peut-être que l'instable liberté des croyances ; il est impossible que, de tant de bruit et

de menaces, quelques éclatants échos ne viennent pas retentir à la tribune de Munich.

Il n'est guère possible même que toute cette agitation ne pénètre pas un peu dans les conseils de Berlin. A supposer que la réunion des états provinciaux, dans les intentions du cabinet de Prusse, se réduise à demander la ratification des états pour des questions financières, et que les mobiles ardeurs du roi n'aillent pas jusqu'à vouloir doter les diverses provinces de son royaume des droits d'une représentation véritable, il n'est pas moins vrai que le conflit élevé entre Frédéric-Guillaume IV et la municipalité de Berlin, à l'occasion des nouveautés religieuses, donnera à l'assemblée *consultative* quelque chose du caractère et des attributs d'une assemblée délibérante.

L'importance et l'émotion de ces états seraient plus grandes encore s'il était vrai, comme le bruit s'en est répandu en Allemagne, et surtout à Cologne, qu'un procès correctionnel fût intenté à M. le baron de Loé pour avoir publié dans la *Gazette d'Augsbourg* une vive réclamation contre les mesures partiales qui enchaînent la presse catholique des pays rhénans.

M. de Loé est un des hommes les plus considérables des provinces du Rhin, et le plus zélé défenseur de la liberté religieuse. Allié aux plus grandes familles, il est encore un des orateurs les plus éloquents de la diète rhénane. Cette année même, il y a prononcé un discours vraiment remarquable pour réclamer la liberté de la presse et l'abolition de la censure, dans l'intérêt de la vérité et de l'Eglise. Il est à la tête de l'association de *Saint-Charles-Borromée* pour la propagation des bons livres, et du collège récemment fondé par la noblesse catholique du Rhin pour garantir ses enfants de la contagion universitaire et rationaliste de ce pays-là. M. de Loé est, en un mot, le type d'une grande existence catholique, telle que notre temps la comporte. Aussi venait-il d'être député par la confiance de ses collègues aux états provinciaux qui doivent siéger à Berlin. On dit que le procès qu'on lui prépare, pour le punir d'avoir exprimé dans un journal étranger des plaintes qu'il ne pouvait publier dans les journaux censurés de sa patrie, aurait pour but principal de l'empêcher, comme *prévenu*, d'assister aux délibérations des états, et de se délivrer ainsi d'une parole énergique et intrépide.

Si ces rumeurs se confirmaient, les états provinciaux ne manqueraient pas, nous l'espérons, de demander compte à Berlin de la violation manifeste de la liberté religieuse dans la personne de l'un de ses plus illustres patrons. Le cabinet prussien, qui joue au libéralisme religieux contre l'Allemagne catholique, au libéralisme politique contre l'Allemagne monarchique, et qui, sans avoir de constitution lui-même,

se donne des airs de progrès et de constitutionnalisme en face des États constitutionnels de l'Allemagne, serait bien forcé alors de déclarer s'il entend courber à jamais sous son joug censorial et militaire les consciences catholiques, comme il voudrait enchaîner dans les liens de son dogmatisme *évangélique* les imaginations et les entreprises des novateurs.

Ces agitations politico-religieuses sont bien loin de s'éteindre en Suisse; tous les esprits y sont profondément remués par les révélations de l'instruction criminelle relative à la mort de Leu d'Ebersol. Plus l'opinion radicale, pour éloigner d'elle toute responsabilité, s'obstinaît à attribuer au suicide la tragique fin d'un brave catholique, plus Lucerne tenait à honneur d'éclaircir la véritable cause de la mort de son honorable compatriote. Les aveux du meurtrier ne laissent plus aucun doute sur l'assassinat et semblent compromettre des hommes plus notables. Il est rare qu'un crime de cette sorte, inspiré presque toujours par les mauvaises passions d'un parti, n'entraîne pas des accusations ardentes de complicité contre le parti tout entier; mais ce qu'il y a eu de plus triste, ce qui, à nos yeux, est le plus grave et le plus déplorable symptôme, c'est que la presse française, et non pas seulement la presse radicale, mais jusqu'aux journaux qui gouvernent le centre gauche, se soient abaissés à accréditer systématiquement la supposition mensongère d'un suicide moralement et matériellement impossible.

Ce qui se passe dans le canton de Vaud ne mérite pas moins d'être remarqué. Le nouveau gouvernement a voulu faire annoncer et consacrer ses nouveautés politiques par la bouche des ministres protestants; il leur a ordonné de lire en chaire ses circulaires démocratiques. Les ministres ont refusé. Le refus a été poursuivi et condamné devant la juridiction ordinaire. Le conseil d'Etat, qui a trouvé la peine trop douce, l'a étendue et augmentée. Les ministres en masse ont donné leur démission, et le conseil d'Etat demeure chargé seul de pourvoir aux besoins spirituels du canton. La leçon est-elle assez rude et assez claire? et ne voit-on pas assez, par cet exemple, jusqu'où peut descendre la liberté religieuse entre les mains exigeantes de l'autorité civile? Si l'histoire du conseil d'Etat vaudois n'était officielle, elle aurait l'air d'une fable plaisante inventée pour réjouir le lecteur. Mais l'avilissement de la pensée religieuse n'a pas de bornes, lorsque le pouvoir laïque la tient pour un pur instrument gouvernemental au service de toutes les puissances.

Si nous nous laissions aller nous-mêmes à la pernicieuse pente de notre législation civile, nous en serions bientôt à ce degré d'affaissement, car nos journaux les plus renommés et les plus répandus n'ont nul souci de nous mettre en garde contre ces fâcheuses tendances.

Ils enregistrent avec indifférence, avec inattention, et comme une



chose toute naturelle, les actes qui attestent au plus haut degré les prétentions de l'Etat à la suprématie absolue sur le domaine spirituel. C'est ainsi qu'ils viennent de transcrire sans réflexion l'ordonnance royale qui organise le culte israélite en Algérie, comme ils avaient autrefois transcrit machinalement, à l'égal de tout autre extrait du Bulletin des Lois, l'ordonnance plus grave encore, du 25 mai 1844, qui sécularise en France la religion juive. Et personne ne se trouve pour faire ressortir, par la logique ou par le ridicule, ce qu'il y a de bouleversement profond des principes à faire de Paris une sorte de Jérusalem nouvelle, du palais de la Chancellerie un petit Sinaï, et de M. le ministre des cultes une espèce de Moïse bourgeois. Il est si doux de se métamorphoser en souverain pontife, et de s'attribuer le privilège de créer, suspendre, révoquer, modifier, dissoudre à son gré les rabbins et les consistoires israélites !

Nulla part ces incroyables envahissements n'ont été caractérisés plus nettement et plus vivement que par ces excellentes paroles de Monseigneur l'évêque de Langres : « Voilà donc une religion divinement ré-  
« vélée, et qui, aux yeux de ses sectateurs, n'a pas cessé d'avoir Dieu  
« lui-même immédiatement pour chef, la voilà entièrement sécularisée  
« par une ordonnance royale ! Voilà une suprématie évidemment et  
« purement humaine substituée à toutes les traditions venues de Moïse  
« et des prophètes de l'ancienne loi ; voilà tous les chefs de ce culte  
« qui ne peuvent plus se mouvoir, pour leurs fonctions réputées tou-  
« jours saintes, que selon le bon plaisir du pouvoir politique ; voilà  
« enfin cette synagogue, qui, sans doute, croit toujours à sa mission  
« surnaturelle, réduite à la condition subalterne d'une simple adminis-  
« tration civile ! Ce fait n'est-il pas immense ? Or, cette absorption  
« hardie de tout un culte dans l'élément profane de l'Etat, cet envahis-  
« sement monstrueux qui doit faire craindre le même malheur à tous  
« les autres cultes, ce fait, qui certainement n'eût pas été possible il y  
« a vingt ans, s'est trouvé de nos jours et possible et très-facile, au point  
« qu'il s'est consommé sans la plus légère réclamation, et sans que, dans  
« cette France où tant de millions de mains écrivent, il se soit trouvé un  
« seul écrivain pour le flétrir ou du moins pour l'apprécier. »

Tant nous sommes tombés bas dans la profondeur de notre aveugle et indifférente ignorance des choses religieuses ! Tant nous semblons oublier combien mène presque inévitablement au despotisme l'étrange accouplement sur la même tête du pouvoir religieux et civil !

Et ces mêmes journaux qui se vantent d'aimer et de regretter la Pologne, ce qu'ils remarquent et ce qu'ils accusent le moins dans l'auto-  
crate moscovite, c'est son pontificat suprême de la religion grecque. Mais, en revanche, ils mettront une complaisance admirablement in-

venue à nous raconter les projets de mariage de la princesse Olga avec l'archiduc Etienne. Ils nous diront naïvement que, pour mériter son époux, la fille du czar se fait catholique, et que le monarque russe offre au Saint-Père cet acte de tolérance et de bonté paternelle en signe de réconciliation et comme un témoignage de ses dispositions bienveillantes envers la Pologne et les catholiques de son empire. Comme si la cour de Vienne, qui plus d'une fois s'est décidée à des alliances protestantes, songeait à se montrer plus difficile envers une alliance grecque ! Comme si le grand czar avait la moindre pensée de demander à son enfant une abjuration religieuse !

Et cependant, la session prochaine de nos Chambres se prépare sous d'assez équivoques auspices.

Les affaires d'Algérie n'ont pas reçu d'améliorations décisives. Malgré le courage de nos soldats et l'habileté de leurs chefs, les insurrections des tribus de l'Ouest ne sont pas encore soumises, et l'on dit même que les agitations de la guerre sainte ont pénétré jusque dans la province de Constantine, épargnée jusqu'ici. On ne connaît pas bien les mouvements d'Abd-el-Kader et les événements imprévus qui se préparent dans le Maroc. Les présents d'Abd-er-Rhaman au roi des Français sont un faible gage de sécurité. Le moindre mal qui puisse nous advenir, c'est toute la nécessité d'une guerre coûteuse et onéreuse. Il n'est pas jusqu'aux ordonnances récentes sur les *territoires domaniaux et séquestrés de l'Algérie*, ordonnances trop peu remarquées, qui ne prouvent aux moins clairvoyants qu'il y a la même distance entre notre première conquête et l'achèvement de la colonisation qu'entre une législation exceptionnelle de confiscation et d'occupation militaire et le régime de nos lois civiles et constitutionnelles.

Malgré les concessions douteuses, incomplètes, tardives, faites par la Porte aux pressantes instances de notre ambassadeur, l'influence française dans le Liban n'a pas cessé d'être problématique. Chaque jour apporte des nouvelles de sang ou de désordre fatales aux chrétiens de Syrie. La nomination de Reschid-Pacha au ministère des affaires étrangères doit rassurer médiocrement. Bien qu'ami des réformes et de la civilisation européenne, le nouveau ministre est l'ennemi personnel de Méhémet-Ali, notre allié ; et d'ailleurs, ce que nous sentons vivement, et ce que rien ne remplacera dans notre situation en Orient, c'est que les royaumes d'Europe n'ont plus assez d'entrailles vraiment chrétiennes.

Notre intervention en compte à demi avec l'Angleterre à Buénos-Ayres, déjà signalée par des actes décisifs, deviendrait une charge sérieuse, si Rosas, vaincu par la nécessité et par le sentiment de son impuissance, ne faisait pas promptement, comme on en parle, d'acceptables propositions d'accommodement.

La proximité des adjudications annoncées des chemins de fer de Lyon, de Nantes et de Strasbourg, arrêtera un peu les fureurs de l'agiotage ; mais bien du mal a été fait ; des ruines ont eu lieu, des faillites ont éclaté, et nous ne sommes pas au bout de nos alarmes et de nos méfiances financières.

La circulaire de M. Cunin-Gridaine a paru à propos pour calmer les craintes sur la rareté des subsistances. Bien qu'elle ne soit pas de tous points concluante, elle préviendra du moins les désordres fâcheux qui ont inquiété la Bretagne, et dont il ne serait pas juste d'imputer la responsabilité au gouvernement. Le ministère a fait son devoir en proclamant hautement les principes de la liberté commerciale, et en dissipant les fausses frayeurs aussi redoutables que la famine elle-même. Mais il doit continuer de veiller, de recueillir les informations et d'aviser.

Il a montré moins de zèle et plus de lenteur à entrer pleinement dans la voie des réformes maritimes, à favoriser les intérêts de notre commerce national ; et il s'est laissé accuser assez justement d'avoir, par ses retards dans le régime français des quarantaines et de la navigation à la vapeur, fait prendre à la malle de l'Inde la route de Trieste, au préjudice de Marseille.

Un autre reproche, dont le ministère de la justice aura de la peine à s'absoudre, c'est la singulière interprétation donnée à la dernière loi sur le conseil d'Etat. La loi réduisait à trente le cadre des maîtres des requêtes en service extraordinaire, en respectant les titulaires actuels, et en prescrivant de ne faire qu'une nomination sur deux vacances. Or, qu'est-ce qu'imagine M. Martin ( du Nord ) ? Il prétend nommer ( et il s'est déjà mis à l'œuvre par treize nominations ) trente nouveaux maîtres des requêtes en service extraordinaire, c'est-à-dire le cadre entier de ce service, sans compter tous les anciens titulaires ; en sorte que les maîtres des requêtes, au lieu d'être réduits, comme le veut la loi, seraient démesurément augmentés. Il est triste, sans doute, pour un garde des sceaux débonnaire d'être obligé de renvoyer comme non venus des auditeurs du conseil d'Etat ; mais il est mille fois plus triste d'interpréter et d'exécuter ainsi les lois.

Ces sortes de détails, qui souvent font plus de mal à un ministère que des torts plus graves, ne seront pas compensés par la convocation des conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce, encore moins par les nombreux actes de M. de Salvandy, qui à lui seul entasse plus d'arrêtés sur arrêtés, de commissions sur commissions, que tous ses collègues ensemble ; car on demandera au ministre du commerce pourquoi il réunit si rarement ses conseils *consultatifs*, et pourquoi il prend si tard leur avis sur l'*irrigation*, le *parcours*

*et la vaine pâture, le crédit foncier et le régime hypothécaire, etc.* ; et l'on dira à M. le ministre de l'instruction publique : Quel résultat réel à jamais produit la stérile abondance de tant de commissaires ?

En attendant, le 27 décembre approche, et le cabinet va se trouver face à face avec une majorité équivoque et une opposition certaine. Son ordonnance sur *Mayotte*, ses préparatifs contre Madagascar et les Hovas, son attitude dans la Plata ne lui rendront pas le prestige perdu d'Isly et de Mogador, et il ne peut tenter qu'au printemps une expédition qui relève décidément sa position dans l'Algérie.

S'est-il du moins tenu en mesure de jouer un rôle haut et digne dans la grande contestation sur le territoire de l'Orégon, entre les États-Unis, dont l'ambition démocratique veut incessamment grandir, et l'Angleterre, qui ne voit dans les révolutions nouvelles et sanglantes du royaume de Lahore qu'une proie de plus à dévorer dans l'Inde ? L'opiniâtreté de M. Polk et de l'opinion démocratique américaine semble repousser toute médiation et dissoudre même le cabinet des États-Unis. L'honneur de la France n'interviendra-t-il pas et ne pèsera-t-il pas dans la balance ?

Les élections des conseils généraux de département, dans lesquelles le ministère et l'opposition ont eu des victoires et des défaites alternatives, ne sont pas faites pour fortifier le cabinet, d'ailleurs amoindri par les arrangements au moins insolites et bizarres, pour ne rien dire de plus, du ministère de la guerre, et par la distribution du maréchal Soult en petite et diverse monnaie. Ce devra être un assez difficile ménage que celui de M. le président du conseil, de M. le maréchal Bugeaud et de M. Moline de Saint-Yon.

L'opposition cherche à se rendre compacte et à trouver son trait d'union pour la prochaine législature. Il semble qu'elle ait résolument adopté pour champ de bataille et pour rendez-vous commun la question de la réforme électorale : grande question sans doute d'organisation et de forme politiques, mais où les divergences de principes auront peine à s'effacer entièrement, et question bien vaine et bien vide, si, au fond et comme conséquence morale, elle ne doit pas conduire à des réformes effectives, à des améliorations réelles, à l'intelligent développement de la vraie liberté.

Dans ce mouvement de réforme électorale on a remarqué sans étonnement le silence significatif de *la Presse* et du *Constitutionnel*, c'est-à-dire de l'opinion Molé-Thiers. Le dernier et brillant article de M. de Lamartine, qui veut *républicaniser la meilleure des monarchies*, et qui accuse le pouvoir et les Chambres de *monarchiser depuis quinze ans la meilleure des républiques*, n'aura, selon la coutume, d'autres conclu-

sions que de faire parler tous les journaux de Paris pendant plus d'un jour : merveilleux et infécond résultat d'un talent admirable.

Le ministère aurait beau jeu contre tant d'ennemis incohérents et de partis disparates, qui se haïssent cordialement entre eux, et essaient de se donner la main de mauvaise grâce contre le pouvoir qu'ils assiègent, s'il avait la force de comprendre noblement et de loyalement proposer, dans la loi sur la liberté d'enseignement, l'indépendance de la conscience humaine, et de commencer enfin à réaliser et à consacrer les principes, si fort méconnus de notre temps, et par presque tous, de la sincère liberté religieuse, mère et maîtresse de toutes les libertés.

---

## BULLETIN LITTÉRAIRE.

---

### POLÉMIQUE RELIGIEUSE.

*Catholicisme et Protestantisme*, par M. FOISSET, juge, docteur en droit <sup>1</sup>.  
(Première partie.)

« Le 25 mai 1845, l'Eglise, le peuple de France célébraient avec amour le triomphe de Dieu dans le mystère eucharistique. Le croirait-on ? un prêtre avait choisi ce jour pour abjurer avec ostentation, dans sa ville natale, la foi catholique !..... Et le 18 mai, dans cette même ville, ce prêtre avait publiquement célébré la messe ! et, le 17, il recevait encore les confessions des fidèles ! Ce simple rapprochement dit tout : cet homme est jugé. » M. Trivier, de Dijon (puisqu'il faut le nommer), essaie aujourd'hui, dans une brochure intitulée *Exposé*, de justifier sa défection et d'attaquer la religion dont il a été dix-sept ans le ministre. C'est contre un tel adversaire que M. Foisset prend la plume. En vérité, la lutte est par trop inégale, et nous la regretterions presque si elle ne nous eût valu un des plus beaux et des plus solides écrits de controverse catholique que nous ayons lus dans ces derniers temps.

Rien de plus concis, de plus nerveux et de plus substantiel. Il n'y a pas une phrase, une lettre de trop, et l'on serait même tenté de croire qu'il n'y a pas assez, si on ne s'apercevait bientôt que cette brièveté excessive donne à chaque démonstration une rigueur presque mathématique. C'est une grêle serrée de déductions et de preuves qui se précipitent coup sur coup, et qui entrent, comme un acier tranchant, jusque dans les entrailles du sujet. C'est le résumé de toute la controverse entre le Catholicisme et le protestantisme, mille volumes en quinze pages ; la réfutation complète, écrasante de M. Trivier en deux fois ce nombre de feuillets, et toutes les objections fondamentales du protestantisme réfutées en dix autres pages par Bossuet et par Fénelon. Il est peu d'écrivains contemporains qui aient, au même degré que M. Foisset, la concision, la clarté, l'argument péremptoire, et nous ne connaissons pas un seul de ses travaux où ces qualités se révèlent avec plus de vivacité et d'énergie.

Cette brochure se résume en deux chapitres qui établissent la nécessité

<sup>1</sup>Prix : 50 cent. Chez Waille, 6, rue Cassette.

et l'authenticité de la tradition, les caractères d'unité et d'infaillibilité de l'Eglise catholique. Ensuite viennent les *Eclaircissements*, qui contiennent les aveux et les assertions gratuites de M. Trivier, la réfutation de ses objections contre la tradition et contre l'Eglise, et la restitution des textes qu'il a mal entendus ou dénaturés ; puis un *Appendice* sur ces deux questions : — L'Eglise romaine a-t-elle ajouté à la Bible ? Réponse de Bossuet. — Pourquoi votre curé vous défend-il de lire la Bible ? Réponse de Fénelon.

Le mérite le plus saillant de ce travail consistant dans la déduction si nerveuse et si serrée des raisonnements, qui se rivent l'un à l'autre comme les anneaux d'une chaîne, nous ne saurions en citer un ou deux sans briser cet ensemble qui fait la beauté de l'œuvre. Néanmoins nous ne pouvons résister au désir d'en extraire quelque chose. Nous rapprocherons exprès deux passages placés à deux points différents du livre, et l'on verra la même pensée s'y produire et s'y coordonner sous deux faces distinctes, mais avec la même force logique. Il s'agit de l'infaillibilité de l'Eglise.

« L'Eglise catholique, dit M. Foisset, est la seule infaillible.

« Et cette Eglise n'est pas seulement l'unique témoin perpétuel de la vérité ; ce n'est pas seulement une gardienne d'archives, c'est un tribunal ; elle ne se borne pas à conserver la loi, elle l'applique. C'est surtout l'unique tribunal qui prétende l'interpréter avec une infaillible souveraineté.

« Il ne m'en faut pas davantage. A ce caractère seul ma raison reconnaîtrait la seule Eglise logique, la seule légitime.

« En effet, dans toute société bien ordonnée, il faut un point suprême, culminant, devant lequel tout fléchisse et s'incline.

« Dans la société religieuse, c'est l'Esprit de Dieu parlant par la bouche des évêques, présidés par le Pontife romain. Autrement, point de terme aux controverses ; anarchie intellectuelle, anarchie morale. »

Voilà pour les protestants ; voici maintenant pour les déistes.

« Il faut un enseignement religieux. Or, si cet enseignement n'est pas infaillible, vous n'avez rien fait : toutes les fluctuations, tous les caprices, toutes les folies font irruption de nouveau dans la société religieuse... Nul n'a le droit de faire incliner mon intelligence devant la sienne, nul, si ce n'est Dieu.

« En quoi cette nécessité vous blesse-t-elle ? En quoi répugne-t-elle à la dignité humaine ? Ce qui répugnerait à la dignité humaine, ce serait que la raison d'un homme commandât à une raison égale ou supérieure. Mais quand c'est Dieu qui parle, qui dira : « J'en sais plus que Dieu ? »

« Et pourquoi Dieu ne parlerait-il point par les hommes qu'il aurait préposés à la garde de sa LOI ? Pourquoi ne les assisterait-il pas de manière à ne pas permettre qu'ils se trompassent toutes les fois qu'il s'agirait de définir ce qui leur a été transmis à eux-mêmes, ce qui leur a été enseigné ? Prétendez-vous limiter Dieu ?..... CETTE INTERVENTION DIVINE DANS L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX EST NÉCESSAIRE, nous venons de le voir ; ELLE EXISTE DONC. Cela nous paraît sans réplique.

« Quoi donc ! dans la société civile on est frappé de la nécessité d'un

peuvoir, et, de toutes les sociétés connues, la société religieuse serait l'unique société sans pouvoir ! l'unique société vouée à l'anarchie !

« Quoi ! toute législation aura proclamé l'infailibilité judiciaire (*res judicata pro veritate habetur*), cette infailibilité aura été reconnue indispensable dans la sphère des intérêts matériels, des choses qui se laissent toucher et manier, sur lesquelles tout le monde devrait facilement tomber d'accord, et cette infailibilité ferait défaut dans la sphère des choses métaphysiques, des vérités qui ne frappent point les sens, dans la sphère des intérêts moraux, les plus essentiels de tous ?... La religion n'est-elle donc pas, elle aussi, en morale, par exemple, une législation ? A ce titre ne doit-elle pas avoir ses tribunaux, sa souveraineté de la chose jugée ?

« Un livre existe qu'on nomme le Code civil. Ce livre a été rédigé en français, dans la plus claire de toutes les langues, par des hommes éclairés, dans le but précis de mettre un terme aux contestations. Eh bien, mettez ce livre entre les mains, je ne dirai pas d'un ignorant, mais d'un homme instruit, d'un littérateur, d'un médecin, et vous verrez comment il sera entendu et commenté. — Que dis-je ? mettez-le entre les mains d'hommes de loi, et vous verrez combien d'interprétations divergentes vont surgir du même texte. Voilà pourquoi des tribunaux ont été institués. — Mais ces tribunaux eux-mêmes ne se partagent-ils pas tous les jours sur l'application d'un même passage du Code civil ? N'a-t-il pas fallu créer un tribunal suprême devant qui la controverse s'arrêtât ? Et si le législateur avait pu douer ce tribunal d'une infailibilité réelle, doutez-vous qu'il ne la lui eût donnée ?

« Eh bien, quand c'est Dieu qui est législateur (et, dans notre thèse, il s'agit d'une religion révélée de Dieu), vous ne voulez pas qu'il ait fait ce que ce législateur humain aurait fait, si la puissance requise pour cela ne lui eût manquée ! »

#### PHILOSOPHIE.

*Institutiones philosophicæ in seminario Bajocensi habitæ, auctore A. NOËT, seminarii Sommerviacensi<sup>1</sup> superiore, ibidemque cursus philosophiæ majoris professore, etc.<sup>2</sup>.*

Ce livre nous paraît être comme le résumé actuel du mouvement progressif qui pousse en avant, depuis quelques années, l'enseignement philosophique des grands séminaires. C'est un manuel complet, et pourtant resserré dans un cadre suffisamment limité, des questions de philosophie dogmatique et morale qui doit servir de préliminaire à l'enseignement théologique.

Si l'on prenait la philosophie de Lyon qui servait, il y a quelques années, de manuel dans tous les établissements ecclésiastiques, et qu'on fût curieux de la comparer avec les nouvelles *Institutiones*, il ne serait pas, ce nous semble, difficile de constater le nombre et l'importance des questions

<sup>1</sup> Sommerviacensi, de Sommervieu.

<sup>2</sup> Éditio 5. Méquignon, 1845.



nouvelles qui se trouvent dans ces dernières. Nous croyons qu'il sera plus intéressant de tracer l'esquisse du plan du livre que de nous contenter d'indications vagues et trop générales.

1<sup>er</sup> VOLUME. — L'ouvrage commence par des prolégomènes qui roulent sur la définition et la division de la philosophie. Vient ensuite la logique, qui remplit tout le premier volume. La logique se divise en quatre parties; la première, qui sert d'introduction aux trois autres, est la psychologie expérimentale. Constatons ici un véritable progrès; n'est-il pas, en effet, infiniment plus simple d'étudier les facultés de l'esprit humain avant d'exposer les règles qui doivent le guider dans la recherche du vrai? La seconde partie de la logique, c'est la partie instrumentale. L'auteur y parle des signes, des idées, des propositions, de l'argumentation et de la méthode. La troisième, qui est intitulée partie dogmatique, traite l'importante théorie de la certitude et comprend quatre chapitres: 1<sup>o</sup> De la certitude en général; 2<sup>o</sup> Des sources de la certitude; 3<sup>o</sup> De l'ordre de nos connaissances. A l'article deuxième de ce chapitre, l'auteur discute les opinions qu'ont émises, sur l'origine des connaissances humaines, Descartes, les sensualistes anciens, Locke et son école, M. de Bonald, l'abbé Rosmini. Nous avons vu enfin avec bonheur les grandes et capitales idées de M. de Bonald prendre place dans la philosophie catholique, qu'elles peuvent si bien servir à fortifier. 4<sup>o</sup> Causes et remèdes de nos erreurs. La partie historique et critique est la dernière de la logique. Chapitre 1<sup>er</sup>, de la Méthode scolastique. Chapitre 2, de la Méthode cartésienne. L'auteur l'explique, il en montre les bons côtés, les lacunes et les défauts, et il indique enfin comment on peut la compléter et la rectifier. Chapitre 3, de la Méthode de Bacon. Chapitre 4, de la Méthode écossaise, son histoire, sa critique et son introduction en France. Les chapitres suivants sont pleins d'intérêt, d'actualité. Chapitre 5, Méthode des écoles allemandes. L'auteur commence par démontrer les incroyables excentricités de cette méthode. Bonne exposition du système de Kant. Disciples de Kant: Fichte, Schelling, Hegel. Ces trois philosophes ne sont guère qu'indiqués; c'est une lacune que l'auteur ferait bien de remplir dans la prochaine édition, car ils ont beaucoup influé sur le rationalisme français contemporain. Chapitre 6, de la Méthode éclectique. Chapitre 7, de la Méthode mennaisienne. Nous prions ceux qui accusent de scepticisme l'enseignement des séminaires de jeter un coup d'œil sur ce chapitre. Chapitres 8, 9 et 10, coup d'œil rapide sur la méthode de M. Pierre Leroux, l'ancien système de M. Bautain et la philosophie de l'école d'Hermès.

2<sup>e</sup> VOLUME. — Ce volume contient: 1<sup>o</sup> l'ontologie générale; 2<sup>o</sup> l'ontologie spéciale, qui se divise elle-même en théodicée et en psychologie rationnelle. La théodicée a deux chapitres. 1<sup>er</sup> chapitre, de l'Existence de Dieu. Article 1<sup>er</sup>, preuves de l'existence de Dieu. L'auteur expose et défend avec zèle la théodicée de saint Augustin, de saint Anselme, de saint Thomas et de Descartes. Il a compris, comme M. Maret dans sa *Théodicée chrétienne*, les immenses services que l'auteur des *Méditations* a rendus à la science dans ses travaux sur les preuves de l'existence de Dieu. Certains esprits s'attachent à dénigrer aveuglément ce grand homme, dont la foi a été si parfaite et le zèle si pur. M. Noget, tout en faisant la part à ses erreurs involontaires, ne veut point consentir à abandonner ce qu'il y a de véritable-

ment impérissable dans ses travaux. L'article 2 du premier chapitre expose et réfute les principaux systèmes hétérodoxes sur la théodicée, l'athéisme et le panthéisme. A propos du panthéisme, il parle de Spinoza et de ses admirateurs. Le système de Spinoza a pris de l'importance; il est réfuté d'une manière solide et étendue. On parle ensuite des systèmes philosophiques des écoles françaises contemporaines qui ont du rapport avec le panthéisme. Comme on peut bien le penser, toute cette partie de l'ouvrage est presque en totalité nouvelle dans l'enseignement des séminaires. L'auteur remonte ensuite aux anciens systèmes de panthéisme, et il parle du panthéisme indien, des écoles d'Elée et d'Alexandria. Le chapitre 2 parle des attributs divins. Nous recommandons dans ce chapitre tout ce qui regarde la création. Cette question, comme on sait, a donné lieu à de grandes discussions entre l'école catholique et l'école de M. Cousin. Nous croyons donc que cette partie de l'ouvrage intéressera tous les esprits sérieux. La seconde partie de l'ontologie spéciale comprend la psychologie rationnelle. 1<sup>er</sup> chapitre, De la nature de l'âme humaine; 2, De son origine; 3, De sa destinée. Ce troisième chapitre se divise en deux articles: le premier traite de l'union de l'âme et du corps; le second de son immortalité. Le premier article, qui est d'un grand intérêt, résume toute la polémique de l'auteur contre un médecin phrénologue, polémique que ce dernier a publiée sous ce titre: *le Jéuitisme et la Phrénologie*. Le volume se termine par un appendice sur l'âme des bêtes, qu'on aurait pu abrégé sans beaucoup d'inconvénients.

3<sup>e</sup> VOLUME. — C'est peut-être le plus neuf de tout l'ouvrage. On y trouve résumés d'une manière substantielle les meilleurs travaux sortis des différentes écoles contemporaines sur la morale. Il y a plusieurs années, l'enseignement de la morale dans les classes de philosophie ecclésiastique se réduisait à quelques principes extraits des traités philosophiques de la conscience et des actes humains. Heureusement il n'en est plus ainsi maintenant, comme on en peut juger par le volume que nous analysons. L'éthique est divisée en quatre parties: partie psychologique, partie théorique ou éthique générale; partie pratique ou éthique spéciale; enfin partie historique et critique, où l'on réfute les systèmes qui anéantissent la morale dans ses bases. Cette partie, la seule que les limites de ce bulletin nous permettent d'indiquer rapidement, parle des systèmes de morale sceptiques, fatalistes, panthéistes, quiétistes, utilitaires (Aristippe, Epicure, Hobbes, Bentham), des différentes variétés du système sentimental (Smith, Hutcheson); enfin les systèmes qui exagèrent la doctrine du désintéressement. L'ouvrage est terminé par un exposé de la morale chrétienne. Le soleil glorieux du Christianisme dissipe en se levant les nuages ténébreux accumulés par tous ces vains systèmes. *Vita erat lux hominum, et lux in tenebris lucet*. Après cette trop succincte analyse, nous devrions porter un jugement définitif sur tout l'ensemble d'un livre qui exerce déjà une grande influence sur l'enseignement philosophique des séminaires. Heureusement ce jugement a été porté par un homme haut placé dans l'Eglise, et nous nous trouvons ainsi mis à même de faire connaître à nos lecteurs une appréciation bien autrement imposante que la nôtre. Qu'on nous permette seulement, avant de citer cette opinion, une

réflexion pratique, faite au point de vue de l'enseignement dans les grands séminaires.

Les besoins des différents élèves d'une classe de philosophie ne sont pas les mêmes. Au plus grand nombre il faut un enseignement précis et substantiel, comme la *Philosophie du Mans*, par exemple; mais, nous l'avons déjà dit dans cette Revue, un enseignement de ce genre n'est pas suffisant pour les esprits actifs et distingués qui doivent un jour former l'avant-garde de l'Eglise. M. Noget, en esprit pratique et en homme qui a durant de longues années étudié les différentes méthodes d'enseigner, nous semble avoir paré à tous les inconvénients. Il a indiqué par des étoiles ou par des caractères différents les questions réservées au plus petit nombre des élèves, de sorte qu'on peut sauter par-dessus ces questions et trouver, au besoin, un livre élémentaire à la portée de toutes les intelligences. Nous désirerions, pour complément de cette excellente méthode, trouver à la suite de chaque article des indications bibliographiques, comme dans les manuels allemands ou dans le nouveau *Dictionnaire des Sciences philosophiques*.

Voici comment Monseigneur de Luca, conseiller de la Propagande et directeur des *Annali* de Rome, juge le fonds et la forme de la nouvelle philosophie: « Bien que les notions essentielles de toute philosophie orthodoxe n'admettent pas de progrès, il peut cependant y avoir progrès dans la manière de les exposer et de les exprimer. C'est ainsi que l'auteur dont nous parlons, en renversant les erreurs et les objections du siècle actuel, a apporté quelques modifications dans les anciennes définitions et notions qui lui en ont fourni l'occasion. Il réfute les faux systèmes par des arguments nouveaux et pleins de force. Mais la vraie gloire de l'auteur, c'est son impartialité. Il recueille la vérité là où il la trouve, de quelque auteur et de quelque temps qu'elle vienne. Dans la logique et les différentes parties de la métaphysique, il a une manière de procéder à lui. En faisant précéder de l'analyse de chaque faculté l'examen de son acte, il a donné à la vérité plus de jour et plus de nerf à son style. L'ouvrage, écrit en latin, réunit la facilité et la clarté, qualités essentielles de tout ouvrage didactique. Non-seulement ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique, mais tout homme, en lisant ce livre, pourra nourrir son intelligence de vérités solides, sans qu'il y ait danger de perversion pour son cœur et de corruption pour ses mœurs. »

#### LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT.

*Le Bilan de l'Université ou Liquidation du monopole d'enseignement,*  
par M. GASC fils<sup>1</sup>.

M. Gasc est l'un des plus actifs défenseurs de la liberté d'enseignement. Il a successivement publié sur ce sujet un grand nombre d'ouvrages dont nous croyons utile de donner ici la liste; ce sont: *Dix Ans perdus: réflexions générales sur la liberté d'enseignement* (mai 1840); — *Les Réformes considérées sous le point de vue philosophique et social* (août 1840); — *Examen critique du projet de M. Villemain* (mai 1841); — *Etudes historiques et critiques sur l'instruction secondaire considérée dans ses rapports avec l'Etat, l'Uni-*

<sup>1</sup> Comploir des Imprimeurs-Unis, 45, quai Malaquais.

rsité, le clergé et les familles (février 1844); — *Contre le projet de loi sur la liberté d'enseignement, avec l'exposé des motifs* (15 février 1844); — *Lettre à M. le duc de Broglie, ou Réfutation du rapport de la commission de la Chambre des Pairs* (avril 1844); — *La Réforme et la ligue universitaires, ou Réponse aux cinq questions du rapport de M. Thiers, avec des études critiques sur la discussion de la Chambre des Pairs* (juin 1845); — *Du Syndicat des institutions universitaires de Paris* (février 1845); — *Pétitions adressées à la Chambre des députés relativement à l'abolition immédiate de quelques abus universitaires* (mars 1845). *Le Bilan de l'Université* résume et développe en même temps la pensée de tous ces travaux partiels sous la forme si heureusement employée par M. de Cormenin dans son pamphlet *Oui et Non*. C'est, selon le titre choisi par l'auteur lui-même, un véritable *Catéchisme de la réforme universitaire* par demandes et par réponses.

M. Gasc traite successivement de l'ancienne Université et de la nouvelle, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, de l'impôt universitaire, des courses, de l'École Normale, du baccalauréat, des Facultés, du concours général et du conseil royal de l'instruction publique. Il fait toucher du doigt tous les résultats monstrueux du monopole, démasque les sophismes doctrinaires, montre la constitution violée, l'éducation nulle ou plutôt pervertie, et enfin ce qu'il nomme les cabales universitaires ou la question des Jésuites appelée au secours d'une cause perdue. Aucune partie de la discussion n'est restée sans lumière, aucune objection sans réplique. Tout le livre de M. Gasc est d'une netteté, d'une précision et d'une évidence qui n'admettent pas de contestation possible. Ensuite, hâtons-nous de le lire, M. Gasc est un homme du métier, un chef d'institution qui sait, par expérience, ce que vaut le régime universitaire actuel, parce que lui-même est membre de l'Université; qui connaît à point nommé l'efficacité des méthodes d'études imposées par le conseil royal, parce que lui-même est obligé de les subir; qui peut protester tout haut contre le monopole de l'éducation universitaires, parce que chaque jour il en voit les désastreux résultats sous ses yeux. Tout en montrant que nul homme de sens ne saurait être dupe de la comédie jouée par l'Université contre les Jésuites et les catholiques, M. Gasc laisse tomber çà et là quelques paroles sèches au sujet des évêques. Ces boutades ne servent qu'à mieux constater le désintéressement et l'impartialité de son témoignage.

#### LITTÉRATURE ET MÉLANGES.

Valpéri. — *Mémoires d'un gentilhomme du siècle dernier*, par G. de MOLÈNES.

C'est une tâche difficile que d'avoir à parler d'un ouvrage où le cynisme et l'expression le dispute à l'immoralité de la pensée, où le personnage principal, usant du privilège de sa nature, se livre avec fureur à la débauche, et se glorifie d'en braver les influences. Tels sont les mémoires du chevalier de Valpéri; et, afin que rien ne manque à son audace, c'est pour une femme qu'il est supposé avoir écrit son histoire: c'est à une autre femme que les turpitudes de sa vie sont dédiées par un de ses amis. Nous souhaiterions qu'il nous fût permis de ne pas pousser plus loin notre cri-

1 2 vol. in-8°, 1845.

tique; mais, aujourd'hui, on passerait pour se livrer à la déclamation si l'on se bornait à censurer en termes généraux l'épicurisme d'un roman ou d'un drame. Soyons donc précis pour avoir le droit d'être sévère, et quoi que les mémoires de Valpéri nous aient fait vingt fois monter la rougeur au front, essayons d'en extraire par l'analyse tout ce que la décence nous permettra d'indiquer.

Qu'on se représente un homme qui aurait eu pour mère une autre Paphaë; qui, dès sa plus tendre enfance, faisait tout fléchir par la puissance de son regard, et fascinait jusqu'aux animaux féroces; qui, à douze ans, avait eu cinq précepteurs dont il avait triomphé par son insubordination aussi bien que par son intelligence; qui était à quinze ans aussi *familier à tous les secrets de la débauche que les roués les plus intrépides*; un Vitellius que l'ivresse a toujours respecté, qui aurait pu remplir d'eau-de-vie le casque d'un géant et le vider d'un trait sans que son regard devint trouble ni sa langue pesante (*sic*); un blasphémateur étranger à tout sentiment religieux, qui, en lisant la Bible, accusait Dieu de monstrueux caprices et trouvait la curiosité de la première femme la plus légitime des passions, et l'on aura l'idée du gentilhomme dont M. de Molènes a recueilli les mémoires. Nous nous garderons bien de le suivre au milieu de ses intrigues; nous dirons seulement que les passions du chevalier n'ont rien de platonique.

Son premier amour (c'est lui-même qui se charge de nous l'apprendre) fut dégagé de tout mystérieux cortège de rêverie; il fut *précis* comme celui d'un libertin émérite; et, comme s'il craignait que cette insinuation ne fût pas suffisamment comprise, il entre à cet égard dans les détails les plus révoltants. — Il semble d'abord qu'on ne peut rien concevoir de plus hideux qu'un pareil libertinage; il est cependant un autre aspect sous lequel le chevalier de Valpéri nous paraît encore plus digne d'exécration. Ce n'était pas assez pour l'auteur d'en faire un type accompli de la laideur morale, il l'a doué d'une perversité surnaturelle, il lui a prêté un caractère véritablement *infernal*, comme il le dit lui-même, dont la peinture fait frissonner. Ainsi, par exemple, il raconte avec un sang-froid atroce les meurtres qu'il prend plaisir à commettre; il ne sait pas toujours pourquoi il tue ses adversaires; il obéit à un sentiment *capricieusement fatal* qui le rend hostile à *tout et à tous*. Il regarde comme la plus délicieuse des jouissances cet état *dur et railleur* où l'on voit chez autrui, et quelquefois même chez soi, une *torture d'âme* au-dessus de laquelle on se place; il évoque avec fierté l'ombre de ses victimes, et son orgueil s'en fait un cortège qui ne lui cause ni effroi ni douleur. Il se compare à un oiseau de proie qui a besoin d'avoir les serres rougies, soit d'un sang chaud et généreux, soit d'un sang glacé. Le spectacle d'une mort impie lui procure une sorte de joie triomphale et farouche; enfin, non content de séduire une jeune fille innocente, il s'applaudit surtout d'avoir inoculé à son père le poison de l'athéisme. L'agonie de la foi dans le cœur d'un vieillard est un spectacle curieux qu'il savoure et contemple avec un *incroyable mélange de joie et d'horreur*.

Arrêtons-nous; nos lecteurs sont maintenant éclairés sur la portée de l'ouvrage que nous critiquons. Ils pensent, comme nous, qu'il faudrait désespérer d'une société où de pareils excès littéraires seraient accueillis avec faveur ou même avec indulgence, et ils s'étonnent qu'un rédacteur du

*Journal des Débats*, si sévère contre le probabilisme théologique, se soit montré lui-même si peu scrupuleux. Non, il n'y aura jamais d'excuse pour un écrivain qui, sous prétexte de nous faire connaître une époque, quelque scandaleuse qu'elle puisse être, remplit deux volumes de propos impies, d'images obscènes, de tableaux dégoûtants où l'orgie succède à l'orgie, où la débauche la plus crapuleuse a pour assaisonnement les extravagances les plus ridicules.

Que dirons-nous maintenant du mérite littéraire de cette production ? On y chercherait en vain l'intérêt progressif qui naît du développement des caractères et de l'heureuse combinaison des événements. L'action principale, si tant est qu'il y ait une action principale, se déroule péniblement à travers une foule d'épisodes incohérents. La péripétie qui termine le premier volume, et conduit le chevalier du château de Valpéri au régiment d'Altimbras, ne change rien aux allures monotones du récit ni aux procédés de l'auteur. Quand le héros cesse de nous entretenir de lui-même, il nous lit des lettres ou des fragments de mémoires qui interrompent la narration sans y introduire de variété. Lettres et mémoires sont en effet composés des mêmes éléments. C'est une espèce de diorama où l'on voit se succéder perpétuellement des festins, des parties de jeu, de folles mascarades, de sales intrigues, des scènes de magie, d'odieuses mystifications et d'atroces vengeances. Le style, très-inégal, est un mélange de trivialité et d'emphase.

J. L.

*Le Conseiller du Peuple*, par M. l'abbé ORSINI (2<sup>e</sup> édition) <sup>1</sup>.

M. l'abbé Orsini vient trouver le peuple à son lit de douleurs, là où les rudes leçons de la maladie et de la mort rappellent l'âme humaine à de tristes et sérieuses méditations. Il franchit résolument le seuil de l'hospice, sonde toutes les plaies, tous les maux entassés sous ces lugubres voûtes, les interroge tour à tour, et, remontant à leur source, découvre le vice, la plaie morale d'où est née chacune de ces souffrances. De ces tableaux pénibles, et quelquefois hideux, résulte un grave enseignement. Le lecteur s'aperçoit aussitôt que, pour prévenir tous ces maux du corps, c'est à la loi religieuse et morale qu'il doit demander la sainte hygiène de l'âme. De tels conseils sont utiles à tous, au riche comme au pauvre. Mais M. l'abbé Orsini se préoccupe surtout des classes populaires : aussi se résume-t-il en demandant aux hommes de dévouement et de charité de fonder une œuvre nouvelle spécialement consacrée à moraliser le peuple dans les hospices et à lui fournir, lorsqu'il en sort, des ressources et du travail. C'est la guérison morale qu'il invoque pour les convalescents après leur guérison physique. Le style de l'écrivain prend souvent un tour vif et hardi qui rappelle la lecture des prophètes.

*La Grande-Chartreuse, ou Tableau historique et descriptif de ce monastère*, par ALBERT DU BOYS, ancien magistrat .

On a déjà beaucoup écrit sur la Grande-Chartreuse ; parmi les contemporains, M. A. Belleydier, dom Bruno Rambam, ancien coadjuteur du monas-

<sup>1</sup> Chez René et C<sup>o</sup>, 32, rue de Seine.

<sup>2</sup> Prix : 3 fr. Waille, 6, rue Cassette.

rière de la maison elle-même, qui, en 1837, fit imprimer une brochure intitulée *Tableau historique et pittoresque de la Grande-Chartreuse*. M. Albert du Boys a profité des travaux de tous ses devanciers, et, y ajoutant ses propres impressions, a resserré dans un cadre étroit, dans une narration rapide et colorée, le résumé de tous ces matériaux. La vie de saint Bruno se présente tout d'abord comme une introduction naturelle à ce tableau. L'abrégé que l'auteur en donne est plein d'intérêt et de mouvement; l'histoire s'y poétise parfois des récits de la légende, et le lecteur suit avec un charme toujours croissant le saint fondateur des Chartreux des déserts du Dauphiné à ceux de la Calabre. L'itinéraire de Voreppe à la Grande-Chartreuse, la vue générale du désert, l'ascension au Grand-Som, le retour par Sappey offrent une série de descriptions saisissantes où la plume laisse peu regretter le crayon du paysagiste. Puis viennent après un sommaire historique, la description du monastère, l'explication des tableaux composant la vie de saint Bruno par Le Sueur, une notice sur le genre de vie des Chartreux, et enfin, comme réponse aux préventions du siècle, une esquisse de la perfection morale et religieuse que se proposent les membres de cet ordre. Rien n'est oublié, ni l'histoire naturelle de la contrée, ni les poésies inspirées par la Grande-Chartreuse au Père Mandar, à Ducis, à Lamartine, ni une notice sur les Chartreuses actuellement existantes en France, en Suisse et en Italie. L'ouvrage se termine par la description de Notre-Dame-de-Chalais, ancienne dépendance de la Grande-Chartreuse, récemment achetée et restaurée par le Père Lacordaire, qui en a fait un couvent de Dominicains.

*Méditations ou discours religieux sur les sujets les plus importants du Christianisme*, par M. J.-J. Rodriguez DE BASTOS, ancien ministre de l'intérieur du royaume de Portugal <sup>1</sup>.

Ces méditations, traduites du portugais par M<sup>me</sup> J. de Sylva et publiées par M. l'abbé Denys, premier aumônier de La Charité, à Paris, traitent du sentiment religieux, de l'athéisme, du rationalisme, de la révélation, de l'indifférence, de l'amour de Dieu et du prochain, de la médisance, de l'intolérance, de la justice et de l'injustice, du suicide, des magistrats judiciaires et de l'espérance. Il y respire une érudition variée, une piété sincère, un grand esprit de charité, et cette lecture ne peut porter que d'excellents fruits. Mais le fonds en emporte la forme; on n'y trouve point ce tour vif, animé, qui caractérise l'esprit français. La réfutation sérieuse de l'athéisme n'offre guère d'utilité pratique, aujourd'hui surtout, dans notre pays. La question du rationalisme aurait besoin d'être traitée d'une manière plus philosophique et touchée moins superficiellement. Mais il est d'autres chapitres, celui des magistrats judiciaires, par exemple, qui contiennent des vues aussi sages qu'élevées, et annoncent un homme aussi versé dans la connaissance des affaires que dans l'étude du cœur humain.

<sup>1</sup> Comptoir des Imprimeurs-Unis, 15, quai Malaquais.

*Le Gérant, V.-A. WAILLE.*

---

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET C<sup>o</sup>,  
Rue de Seine, 87.

## QUELQUES MOTS DE RÉSERVES.

---

Parmi les opinions sur lesquelles peuvent se partager les personnes enrôlées d'ailleurs sous la même bannière, il en est qui deviendront plus tard générales ; d'autres succomberont à l'épreuve du temps et subiront la loi de la majorité.

Il faut que l'expérience en soit faite : un examen impartial ne peut que la rendre plus facile et plus prompte.

Trois points principaux nous semblent devoir être étudiés en ce moment.

I. — Si nous ne jugions les chances de la liberté religieuse en France que d'après les apparences humaines, l'avenir n'en serait pas brillant. La force numérique des défenseurs de cette liberté est peu considérable en dehors du Parlement ; au dedans de nos assemblées délibérantes elle est plus imperceptible encore. Cette perspective, au reste, n'est pas nouvelle, et les champions de la bonne cause n'ont pas pour cela senti faiblir leur courage. Après le désastre de la Chambre des Députés, les voix de la Chambre des Pairs n'en ont été que plus énergiques, et nous ne pensons pas que ce soit l'attente d'un prochain succès qui pût alors les soutenir ; il suffisait pour cela de la conscience d'un devoir à accomplir.

Des incidents graves sont venus depuis compliquer la situation. D'une part, le gouvernement a pu gagner plus d'homogénéité dans ses vues ; d'autre part, une des faces de la question a été envisagée au delà des monts d'une autre manière que parmi nous. Un nouvel horizon s'est découvert, mais tout aussi vague, tout aussi impossible à pénétrer que le précédent.



Il manquait une épreuve à notre union ; le jour en est venu, et la douleur commune n'a fait que resserrer les liens qui nous rassemblent. Déjà l'on savait que les catholiques étaient courageux ; maintenant on peut apprécier leur résignation et leur prudence.

Cependant la lutte dure déjà depuis longtemps, et nos adversaires les premiers ne demanderaient pas mieux qu'elle ne finît. Il peut donc être question de transiger, et l'on se perd en conjectures pour imaginer sur quelles bases la transaction pourra avoir lieu. S'il n'y avait en cause que le gouvernement et les catholiques, peut-être serait-il permis d'envisager l'avenir avec un certain degré de confiance. La liberté que nous réclamons n'a rien de farouche, et le gouvernement sait où sont ses véritables ennemis. Mais le gouvernement n'a qu'une action très-contestée sur la Chambre élective, et en matière de liberté religieuse il y est plus faible que sous tout autre rapport.

La question de la liberté d'enseignement (si l'on présente cette année un nouveau projet de loi, ce qui est douteux) ne saurait dissimuler son caractère religieux. On ne fera pas prendre le change sur la portée d'une telle loi. On faisait généralement bon marché de la promesse de la Charte ; les catholiques seuls en ont réclamé sérieusement l'exécution. Toute amélioration dans le sens de cette liberté sera donc considérée comme une concession à l'Eglise. Ce serait peine perdue de notre part que de vouloir faire les morts, et le déguisement momentané de nos espérances nous ferait plus de mal que de bien.

Et pourtant notre position actuelle a quelque chose d'étrange. On a dit sur tous les tons que nous n'étions rien ; on nous a fait honte de notre petit nombre, et l'on ne se risque pas à nous passer sur le corps ! D'où vient donc cette force secrète qui nous protège ? D'où vient l'espérance qui nous soutient sur le bord de l'abîme ? D'abord, *auxilium de sancto* : notre cause est celle qui, toujours désespérée, ne périt pourtant jamais. La tempête nous frappe d'où nous attendions le secours ; le salut nous arrive d'où nous menaçait la tempête. Pour entrevoir l'avenir il faudrait être prophète, et nous ne méritons pas sans doute d'avoir des prophètes parmi nous.

Ensuite, pour nous restreindre au côté humain des choses, nous n'avons qu'un mot pour nous défendre, mais ce mot vaut

des légions. Ce n'est jamais en vain que dans un mouvement d'antipathie ou de crainte les hommes renient la liberté : ceux qui la relèvent abattue dans la fange s'ouvrent infailliblement les portes de l'avenir.

Dans une situation aussi extraordinaire, avec des ressources si puissantes et pourtant si peu maniables, on peut faire des plans de campagne ingénieux, on ne peut tracer une règle de conduite ; l'événement seul en décidera. En présence de l'ennemi, ceux qui s'imposent aujourd'hui le plus de prudence se sentiront sans doute animés du plus grand courage : celui qui s'apprête à parler audacieusement saura peut-être le plus à propos temporiser et se taire. Notre perspective actuelle n'a pas plus de deux semaines d'étendue ; au delà de ce terme, il faut se résigner à l'attente, et croire que l'avenir n'inspirera pas moins bien nos amis que le passé.

II. — Nous ne sommes tentés de désespérer de nous-mêmes que parce que nous ne regardons que la France.

La cause catholique, quand nous l'envisageons dans son ensemble, s'offre à nous sous un aspect plus consolant. Jamais cause en effet ne présenta une plus parfaite unité : qu'il s'agisse du Nord ou du Midi, de l'Europe ou des contrées les plus éloignées, d'un pays où la religion a paru vaincue hier, ou d'un royaume dans lequel, après des siècles d'oppression, se manifestent des chances inespérées de victoire, il n'est pas d'événement si faible en apparence ou si concentré dans le cercle des intérêts locaux qui ne réagisse immédiatement sur toutes les parties du corps religieux. La conversion des chefs intellectuels de l'église anglicane démontre la vitalité du Catholicisme aux Français les plus prévenus, et l'apologie hautaine de notre système d'enseignement crée des chaînes à l'Eglise en Irlande et en Espagne. Les crimes du parti radical en Suisse font rougir ceux de nos concitoyens qui partagent les mêmes opinions, et les questions de liberté politique que soulève l'exercice du pouvoir temporel du Pape sont un sujet de grave préoccupation pour les catholiques français. Que les libéraux philosophes de la Belgique remportent un avantage électoral, nos journaux de la gauche battent des mains ; que la Pologne rompe un instant le silence de son martyre, nos journaux à nous s'emparent

de ces révélations pour se créer des sympathies même parmi nos adversaires.

Sans doute la diversité infinie des événements montre à quel point les conditions propres à chaque pays se ressemblent peu ; aussi la situation et la conduite des catholiques offrent-elles tout autant de divergences. Nous n'étouffons pas sous un joug de fer comme la malheureuse Pologne ; nos liens avec la cour de Rome n'ont pas été rompus violemment comme en Espagne ; nous ne veillons pas le fusil sur l'épaule comme à Lucerne, et je n'ai pas entendu dire que les catholiques français se soient réunis au nombre de cinq cent mille dans un champ, comme en Irlande. Nous nous plaignons sans doute, parce que la plainte est nécessaire ; mais cela ne nous empêche pas de reconnaître l'avantage de notre situation sur celle de presque tous nos malheureux frères à l'étranger. Nous jouissons de deux grands biens, le Concordat et la Charte ; nos droits sont écrits, nos armes sont légales. Il est vrai qu'en demandant le mieux pour nous nous ne travaillons pas dans un intérêt égoïste ; tel est le privilège, heureux ou fatal, du théâtre sur lequel nous agissons. Les regards sont fixés sur nous de toutes parts ; il est donc bon que nous nous montrions exigeants : car notre bonheur, si nous savons l'assurer, s'établira au profit de toutes les misères.

Nous avons d'ailleurs nos maux particuliers, et les avantages dont nous jouissons ne sont pas sans de rudes compensations. Les anciennes persécutions ont laissé chez nous, dans les lois des traces funestes et dans les esprits des préventions injustes. La crainte des troubles politiques a créé des mesures d'exception qu'on veut nous appliquer comme des principes ; nos règles constitutionnelles sont larges, et le droit commun dont nous jouissons fort étroit. En doit-on conclure qu'il y a imprudence de notre part à user des armes que la loi nous laisse ?

Sans doute, si nous consultions nos adversaires, nous aurions eu tort de nous hasarder sur ce terrain. Il n'y a pas bien longtemps que les intérêts religieux se sont aperçus de leurs ressources constitutionnelles et ont résolu d'en faire usage. Il s'en faut même que tous les catholiques soient unanimes à cet égard ; et cela n'a rien d'étonnant ; car le dissentiment qui les sépare est bien plus politique que religieux. Le Christianisme est une loi de liberté ; mais tous les chrétiens n'ont pas la même

confiance dans l'usage extérieur qu'ils peuvent faire de la liberté : de là une hésitation, un défaut de concert dont nos adversaires cherchent naturellement à profiter. C'était une chose si commode que de juger ainsi des procès contre des parties qui faisaient toujours défaut !

Aussi ne manque-t-on pas, pour nous détourner de l'arène politique, de s'adresser à nos sentiments et à nos devoirs. Si nous signalons le mal un peu vivement, nous manquons de charité ; si la religion a des journaux, elle compromet sa dignité : ne ferait-elle pas mieux de se réfugier au fond du sanctuaire ? Nos imprudences et nos fautes sont autant de blessures à la foi ; d'honnêtes jeunes gens nous adjurent de nous taire au nom de leurs convictions vacillantes : nous les avons ébranlés, à ce qu'ils disent. Prenons garde ! si nous disons un mot de plus, ils sont capables de ne plus croire en Dieu !

Et, à l'appui de ces menaces, quelques-uns de nos amis s'effrayent de l'éclat qu'ont pris tout à coup les querelles religieuses ; ils regrettent les années de silence pendant lesquelles les victoires individuelles de la religion étaient si nombreuses ! Mais ce silence pouvait-il durer, et ces succès mêmes, à mesure qu'ils se multipliaient, ne devaient-ils pas finir par éveiller la haine et la défiance ? On nous laissait tranquilles, parce qu'on ne croyait pas à nos progrès ; dès qu'on s'en est aperçu, la guerre est devenue inévitable.

Ne nous laissons donc pas troubler par des reproches que nous ne méritons pas. Pour juger de notre propre culpabilité, ne nous en rapportons pas aux autres, et, par-dessus tout, n'oublions pas les conditions inhérentes au gouvernement dans lequel nous vivons. La résistance y est de droit, l'action y est de devoir ; la publicité en est la sauvegarde. On n'y fait pas le vide impunément ; et ce n'est qu'en poussant à son tour qu'on y garde sa place. L'attaque et la défense se ressemblent à s'y méprendre, et, en général, l'on ne se plaint de l'agression que pour mieux assurer le succès d'une attaque.

Au reste, ce qui est fait est fait, et, quoi qu'on en dise, nous n'avons pas sujet de nous en repentir. Notre bataillon se forme peu à peu sous ce feu de clameurs et d'invectives. On s'habitue à nous, même chez nos adversaires, même chez nos amis. Nous serions d'étranges gens, il faut en convenir, si aujourd'hui, nous

regardant dans le portrait de fantaisie qu'a tracé de nous l'opinion adverse, nous prenions peur de nous-mêmes, et nous abandonnions un poste que, dans deux ans, on ne nous contestera plus.

III.—Les catholiques ont des devoirs politiques à remplir : la Charte, avec les garanties de liberté religieuse qu'elle renferme, est placée sous l'égide de leur résistance. S'il est vrai que, dans notre constitution, l'État soit devenu purement laïque, c'est dans l'action légale des laïques que réside la sauvegarde des intérêts religieux. La presse catholique n'est pas née des besoins du clergé, mais de l'intérêt des laïques : ils l'ont fondée, ils l'ont servie, ils l'ont soutenue. C'est à leurs risques et périls qu'elle existe; ils en ont seuls la responsabilité.

Le jeu régulier du gouvernement constitutionnel réclame une action incessante, une parole qui ne s'arrête jamais; c'est-à-dire que le clergé dans ces luttes ne peut avoir qu'une place distincte, et, à certains égards, temporaire. Le clergé doit craindre de se compromettre inutilement; les laïques ont tout à gagner aux luttes parlementaires.

Cependant, les deux années qui viennent de s'écouler ont paru offrir un autre spectacle. La voix de l'épiscopat s'est fait entendre. D'indignes attaques, des menaces significatives ont amené un certain nombre d'évêques jusque sur le terrain de la presse quotidienne; d'autres ont donné un cours différent à la publicité de leurs actes; d'autres enfin ont gardé le silence. Malgré ce défaut d'unanimité dans les moyens d'action, l'intervention de l'épiscopat a produit une impression profonde : ceux même qui semblaient braver ces athlètes en ont subi l'ascendant. Tous ont compris que c'était là une manifestation considérable; et, s'il est une cause à laquelle il faille attribuer la gravité que les réclamations des catholiques ont conquise, c'est évidemment à l'apparition des chefs de notre Eglise dans l'arène constitutionnelle.

Les laïques dévoués à la cause catholique ont reçu ce secours avec une reconnaissance et une joie qui ont inquiété leurs adversaires. Pour expliquer cette coïncidence, on s'est livré à des suppositions contradictoires. Aux yeux des uns, c'étaient les laïques qui avaient entraîné les évêques; d'autres se sont li-

guré que les évêques s'étaient tenus d'abord derrière la presse catholique, pour ne paraître ensuite qu'au moment décisif.

Il nous semble pourtant que les catholiques se calomniaient eux-mêmes s'ils acceptaient l'une ou l'autre de ces explications. L'action des laïques aurait été moins puissante, sans doute, sans l'intervention des évêques; mais elle ne s'en serait pas moins produite, quand bien même le corps épiscopal aurait conservé une attitude immobile. D'un autre côté, les évêques n'avaient pas besoin de la presse quotidienne, fondée par les laïques, pour faire entendre leur voix dans un moment périlleux pour la religion.

Tous les évêques, sans distinction, n'ont cessé d'être de la part des laïques des objets de respect et de confiance, et jamais nous ne nous sommes cru le droit de discuter les motifs de leur conduite. Nous avons écouté avec un dévouement filial la voix de ceux qui ont daigné nous instruire et nous encourager : nous avons apprécié, selon sa haute valeur, la réserve de ceux qui avaient gardé le silence. Pas une voix du sein de cette presse catholique qu'on représente comme si indisciplinée ne s'est élevée pour interrompre la majesté des délibérations du corps épiscopal. On a demandé une liberté plus grande en faveur des évêques : on ne s'est pas permis d'interpréter l'usage que chacun d'eux a fait de la somme de liberté qui appartient au corps entier.

En vérité ce serait oublier des faits qui se sont passés hier que de représenter les évêques comme des chefs de file marchant à la tête de la résistance catholique dans les Chambres et dans les journaux. S'il en était ainsi, nous aurions donc fait un choix parmi les évêques? nous aurions applaudi aux uns; nous aurions désapprouvé les autres! Rien n'autorise pourtant à nous soupçonner d'un tel oubli de nos devoirs.

Et quelle comparaison peut-on établir entre le caractère des évêques et le nôtre, entre le devoir particulier des prêtres et celui des laïques? Ne nous suffit-il pas que toutes les mains consacrées s'élèvent chaque jour vers Dieu pour lui demander la liberté de l'Eglise, pendant que nous la défendons comme pères de famille et comme citoyens? En faut-il plus pour assurer notre courage dans le présent comme dans l'avenir?

Ch. LENORMANT.



SURINTENDANTS,  
CONTROLEURS GÉNÉRAUX  
ET  
MINISTRES DES FINANCES  
CÉLÈBRES.

---

III

J.-B. COLBERT <sup>1</sup>.

---

III

Tous les portraits de Colbert le représentent avec des sourcils épais, un regard austère, des plis de front redoutables. Son accueil froid et silencieux était l'effroi des solliciteurs les plus intrépides. Un jour, cette M<sup>me</sup> Cornuel, qui s'était fait une réputation par son esprit au milieu de la société la plus spirituelle, l'entretenait de ses affaires sans pouvoir obtenir une réponse. « *Monseigneur*, s'écria-t-elle enfin, piquée au vif de ce silence, faites-moi au moins signe que vous m'entendez. » M<sup>me</sup> de Sévigné appelait Colbert le *Nord*, et tremblait à la seule idée de lui demander une audience<sup>2</sup>. Cependant elle s'y résignait quelquefois, et un jour que, bravant son abord glacial, elle vint lui recommander son fils avec cette chaleur un peu verbeuse sans doute qu'elle apportait dans ses affections de famille, elle sortit à moitié satisfaite de n'avoir obtenu

<sup>1</sup> Voir le *Correspondant* du 10 novembre 1845.

<sup>2</sup> Lettre du 24 décembre 1678.

de lui que ces mots : *Madame, j'en aurai soin*<sup>1</sup>. Dans l'appréciation qu'il a laissée du caractère de Colbert, un de ses plus illustres contemporains, M. le premier président de Lamoignon, a dit que c'était un des esprits du monde les plus difficiles pour ceux qui n'étaient ni d'humeur ni d'état à lui être entièrement soumis.

« Cela vient, dit M. de Lamoignon, plutôt de son humeur que d'aucune mauvaise volonté ; mais cette humeur est capable de produire de bien mauvais effets ; car il la suit entièrement et il se fortifie dans ses défauts par ses bonnes qualités, et, comme il est plein de la connoissance des services qu'il rend, lesquels sont en effet très-grands, et tels que je crois qu'il n'y a personne qui pût travailler avec plus d'application, avec plus de fidélité et de capacité, et même avec plus de succès, pour dégager les finances du roi, pour en ôter les abus et y établir un ordre excellent, cette connoissance lui fait croire que tout ce qui ne suit pas ses sentiments est mauvais, qu'on ne peut le contredire sans ignorance ou sans malignité, et il est si persuadé que toute la bonne intention est chez lui qu'il ne peut pas croire qu'il s'en puisse trouver chez les autres, à moins qu'ils ne se rangent entièrement de son avis. C'est ce qui le porte à vouloir trop fortement ce qu'il veut, et à employer toute sorte de moyens pour parvenir à la fin qu'il s'est proposée, sans considérer que bien souvent les moyens sont tels qu'ils peuvent rendre mauvaise la meilleure fin du monde. Son humeur et son habileté le portent aussi à conduire toutes choses despotiquement, et, comme il n'a pas été dans les compagnies réglées, où on apprend à déférer aux sentiments des autres et à régler sa conduite et son propre jugement sur le secours de ceux avec lesquels on travaille, il veut tout décider et tout emporter par sa seule autorité, sans se concerter avec ceux qui ont titre et caractère pour juger des objets dont il s'agit ; au contraire, ce sont ceux-là dont il est le plus éloigné de prendre conseil, parce que ce seroit comme un partage d'autorité qu'il ne peut souffrir ; et cette même disposition le jette dans une autre extrémité qui parolt d'abord bien opposée, mais qui procède du même principe et que j'ai retrouvée dans plusieurs personnes du même caractère : c'est d'être très-susceptible des différentes impressions que ses valets et ceux qui sont entièrement soumis à ses ordres lui veulent donner. La défiance et les soupçons suivent presque toujours ces dispositions-là ; aussi je n'ai vu personne qui en soit plus susceptible <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Lettre du 18 novembre 1676. — On trouve l'aventure suivante dans la *Vie de J.-B. Colbert*, par Sandras de Courtils, à qui j'en laisse toute la responsabilité. « Le grand accablement des affaires dont il (Colbert) était chargé lui fatiguait tellement l'esprit que, tout sérieux qu'il était, il fit un jour une turlupinade pour se délivrer des importunités d'une femme de grande qualité qui le pressait de lui accorder une chose qu'il ne jugeait pas faisable. Cette dame voyant qu'elle ne pouvait rien obtenir se jeta à ses pieds dans la salle d'audience en présence de plus de cent personnes, et comme elle lui disait, fondant en larmes : *Je prie Votre Grandeur au nom de Dieu de ne me refuser pas cette grâce*, il se mit en même temps à genoux devant elle et lui dit sur le même ton plaintif : *Je vous conjure au nom de Dieu, Madame, de me laisser en repos.* »

<sup>2</sup> *Recueil des arrêtés M. le premier président de Lamoignon*, 3<sup>e</sup> édition, 1788. 2 vol. in-4, t. I, p. 28 de la vie de M. de Lamoignon. Cette vie a été écrite probablement par M. de Malesherbes, d'après des papiers de famille laissés par M. de Lamoignon, notamment d'après un journal qu'il avait tenu sur les opérations de la Chambre de justice. Je n'ai pu découvrir ce journal, qu'il eût été curieux de comparer avec ce-



Cependant cet homme si difficile et si rude, à l'abord glacial, aux manières austères et dures, avait été obligé, pour se raffermir au pouvoir, où il s'étonnait sans doute lui-même d'être ainsi arrivé, de se prêter aux plus intimes confidences du roi, de servir, de favoriser ses amours. Au mois d'août 1663, Louis XIV était l'amant heureux, mais discret, de M<sup>lle</sup> de La Vallière. Dans un voyage qu'il fit alors en Lorraine, il écrivit à Colbert le billet suivant.

« .... Rendés les lettres que je vous envoie et particulièrement celle où il n'y a rien dessus, qui s'adresse à la personne que je vous ai recommandée en partant; vous m'entendés bien <sup>1</sup>. »

Plus tard, chaque fois que M<sup>lle</sup> de La Vallière voulait cacher les résultats de cette faiblesse qui faisait tout à la fois son bonheur et sa honte, il fallait que le ministre de Louis XIV intervint. Puis, quand les jours du remords et du désespoir arrivèrent, et que, désolée, inconsolable de la faveur chaque jour plus évidente de sa rivale, elle se retira pour la première fois dans un couvent de Chaillot, ce fut Colbert, M<sup>me</sup> de Sévigné nous l'apprend, que le roi chargea de la ramener à Versailles <sup>2</sup>. Enfin, voici une autre lettre de Louis XIV à Colbert, qui fait voir quel rôle indigne d'eux les mauvaises passions du roi imposaient à ses ministres.

• Saint-Germain-en-Laye, le 15 juin 1678.

« Monsieur Colbert, Il me revient que Montespan se permet des propos indiscrets. C'est un fou que vous me ferez le plaisir de suivre de près, et, pour qu'il n'ait plus de prétexte de rester à Paris, voyez Novion, afin qu'il se hâte au Parlement.

« Je sais que Montespan a menacé de voir sa femme, et, comme il en est capable et que les suites seroient à craindre, je me repose encore sur vous pour qu'il ne parle pas. N'oubliez pas les détails de cette affaire, et surtout qu'il sorte de Paris au plus tôt.

• Louis X. •

Et Colbert fit sans doute ce que Louis XIV demandait. Ne blâmons

lui de M. d'Osmession. — La première édition du *Recueil des arrêtés* date de 1702 et n'a qu'un volume.

<sup>1</sup> *Collection de documents inédits pour servir à l'histoire de France*, publiés par M. de Champollion-Figeac. Les éditeurs des *Œuvres de Louis XIV* ont classé cette lettre à l'année 1678.

<sup>2</sup> Lettre du 12 février 1674.

<sup>3</sup> *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 576. La différence entre l'orthographe de cette lettre et de la précédente s'explique par la raison que j'ai donnée au commencement de ce travail. — M. de Montespan avait un procès à Paris, et l'on voit par un billet de Colbert au roi, du 24 mai 1678, que le ministre n'avait pas osé prendre sur lui de recommander ce procès à M. de Novion avant d'y être autorisé par Louis XIV. — Enfin, on lit dans les *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 533, et 536, des lettres du roi à Colbert dans lesquelles il est dit : « Madame de Montespan m'a mandé que vous lui demandés toujours ce qu'elle désire; continuez à faire ce que je vous ai ordonné là-dessus, comme vous avez fait jusqu'à cette heure, etc., etc. »

pas trop cependant cette condescendance d'un des ministres les plus austères qui aient occupé le pouvoir pour les faiblesses du roi ; ne la jugeons pas surtout avec les idées du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour que Louis XIV se soit montré dans un carrosse où se trouvaient avec lui Marie-Thérèse, M<sup>lle</sup> de La Vallière et M<sup>me</sup> de Montespan, pendant que le peuple disait tout bas en les voyant passer : *Voilà les trois reines* <sup>4</sup> ; pour qu'il ait fait légitimer tous ses enfants naturels par le Parlement, il faut qu'il ait eu, en quelque sorte, pour complices les idées et les mœurs de son temps. On ne passe pas sans périls d'une situation précaire comme l'avait été celle de la royauté sous la Fronde, à une souveraineté sans limite et sans contrôle. Qu'on se rappelle, d'ailleurs, l'espèce de culte que les personnages les plus considérables, non-seulement de la France, mais de l'Europe, par leur position et par leur intelligence, professèrent pour Louis XIV pendant les trente premières années de son règne, l'ivresse de M<sup>me</sup> de Sévigné lorsqu'elle en avait obtenu un compliment, le malheur de Racine pour lui avoir déplu, et l'on sera sans doute plus indulgent pour celui qui, vivant dans sa sphère et sous son influence immédiate, a servi dans quelques circonstances, il est vrai fâcheuses, d'instrument docile à ses caprices et à ses passions.

Mais ces détails d'intérieur occupaient heureusement fort peu de place dans la vie de Colbert, et jamais peut-être ministre n'a été moins absorbé que lui par les petites intrigues, par le soin de faire sa cour et de déjouer les influences rivales. On a vu la série de mesures réparatrices qu'il avait fait adopter dans les trois premières années de son administration. Sûr du concours du roi, il poursuivait le cours de ses réformes avec une ardeur que le succès ne faisait qu'augmenter. Déjà les tailles avaient été réduites de 50 à 36 millions. Concédées en adjudication publique, les fermes rapportaient moitié plus ; la révision des rentes avait procuré une économie de 8 millions ; enfin, l'ordre introduit depuis peu dans les comptes des receveurs commençait à porter ses fruits. Mais ce n'était pas tout, et si d'excellents résultats avaient été obtenus, il restait beaucoup à faire encore, principalement dans les provinces, où, par suite des dettes énormes qu'avaient contractées les communes et des exemptions à la taille usurpées sous prétexte de noblesse, le menu peuple des villes et des campagnes se trouvait écrasé d'impôts. Ces deux objets attirèrent l'attention de Colbert dès 1663, et il résolut d'y porter remède immédiatement.

En ce qui concernait les dettes des communes et l'intervention du pouvoir royal dans la gestion des finances municipales, la chose n'était rien moins que facile et demandait en même temps beaucoup de vigueur et d'adresse. Ces dettes, on'en aura la preuve tout à l'heure, s'é-

<sup>4</sup> *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, p. 92.

levaient à des chiffres vraiment excessifs, sans rapport avec l'importance des villes. Cependant, la plupart des emprunts ne remontaient qu'à l'année 1647. A cette époque, le cardinal Mazarin, toujours aux expédients, avait fait rendre un édit portant que tous les droits d'octroi et autres, qui se levaient au profit des villes et communautés, seraient portés à l'épargne, et autorisant les maires et échevins à lever, par doublement, les mêmes droits et octrois<sup>1</sup>. Au lieu de doubler l'octroi, les communes préférèrent emprunter, espérant sans doute que l'édit serait bientôt rapporté, et, comme rien n'est plus glissant que la voie des emprunts, quinze ans après, le mal était déjà tellement considérable que des moyens énergiques pouvaient seuls y mettre ordre. Ainsi, dans la province de Bourgogne, la ville de Beaune, dont les revenus patrimoniaux et les octrois n'atteignaient pas 17,000 livres, devait 560,000 livres; dans la même province, Arnay-le-Duc, petite ville de quelques mille âmes, ne devait pas moins de 317,000 livres<sup>2</sup>. Le mal eût été moindre encore si ces sommes eussent été employées en dépenses utiles; mais il s'en fallait de beaucoup, et les comptes annuels d'Arnay-le-Duc établissent, par exemple, qu'à cette époque la meilleure partie des deniers de la ville s'employait en frais de voyage alloués aux magistrats qui se rendaient à Dijon sous prétexte de réclamer des exemptions de logements militaires, ou pour suivre des procès qu'ils traînaient exprès en longueur. Et ce n'était pas là un abus local, car, quelques années après, Louis XIV rendit, pour le réformer, un édit très-significatif et qui mérite d'être rapporté.

• Le roy ayant esté informé que les dettes des villes et communautés procédent en partie des frais de voyage et desputation des maires, eschevins, consuls et autres qui ont l'administration des affaires publiques, lesquels ayant des procès en leurs mains ou autres affaires particulières en la ville de Paris, ou à la suite de la cour ou ailleurs, font naistre ou supposent des affaires auxdites villes et communautés, et, sous ce prétexte, se font nommer député pour les solliciter et poursuivre, et ensuite payer des frais de leurs voyages et des longs séjours qu'ils font pour leurs propres affaires; à quoy estant nécessaire de pourvoir, Sa Majesté, en son conseil, a ordonné et ordonne qu'il ne sera fait à l'advenir aucune députation par les villes et les communautés que préalablement les maires, eschevins ou consuls, n'en aient fait connoître les raisons et le besoin aux commissaires despartis par Sa Majesté dans les provinces, et pris sur ce leur avis; et, en cas qu'ils estiment lesdites desputations nécessaires, lesdites villes et communautés pourront desputer ceux qu'elles ju-

<sup>1</sup> *Encyclopédie méthodique. Finances, art. Octroi.* Edit du 21 décembre 1647.

<sup>2</sup> *Une Province sous Louis XIV; situation politique et administrative de la Bourgogne de 1661 à 1715, d'après les manuscrits et les documents inédits du temps,* par M. Alexandre Thomas. 1 vol. in-8°. Excellent travail, plein de recherches très-scientifiques et très-intéressantes. Il serait bien à désirer que les archives de chaque province fussent étudiées avec cette intelligence. Ce serait là de précieux matériaux pour l'histoire générale de cette grande époque si imparfaitement connue jusqu'à ce jour.

*geront propres à cet effect, autres, toutefois, que les maires, eschevins ou consuls en charge, auxquels Sa Majesté défend très-expressément d'accepter lesdites députations, si ce n'est en déclarant sur le registre du greffe qu'ils ne prétendent aucune chose pour leur voyage et séjour ; sinon seront condamnés à restituer le quadruple<sup>1</sup>.* »

On peut voir par là quelle espèce de garantie trouvaient les communes dans leurs anciennes franchises municipales. Il fallait que les gaspillages eussent été bien fréquents, bien avérés, pour que la couronne mit ainsi en suspicion tout un ordre de magistrats. Cependant les dettes n'en existaient pas moins, et pour les villes comme pour l'Etat, dans l'impossibilité de les payer sans embarrasser l'avenir pour très-long-temps, il fallait les liquider et les réduire. Colbert fit d'abord annuler par la Chambre de justice les baux par lesquels les octrois des villes avaient été affermés à vil prix sous l'administration précédente. Ensuite il fit rendre un édit qui accordait au roi la moitié seulement du revenu des villes, sans y comprendre leurs deniers patrimoniaux, au lieu du revenu total que lui attribuait la déclaration de 1647<sup>2</sup>. Intéressées de nouveau à la perception de leurs revenus, les villes y apportèrent la plus grande surveillance, et, en peu d'années, la part seule du roi s'éleva au même chiffre qu'avant l'édit qui semblait devoir la diminuer de moitié. Comme toute réforme, cette mesure, on le pense bien, souleva de vives réclamations.

« Ceux dont elle arrêtaient les pillages, a dit Forbonnais, ne manquèrent pas d'accuser le ministre d'enfreindre les privilèges des villes, toujours respectables, sans doute, lorsqu'ils sont utiles au peuple, mais dont le prince, qui est le père du peuple, ne doit jamais souffrir que les intérêts particuliers puissent se prévaloir. »

Quant à la vérification des dettes, on voit, par ce qui se passa en Bourgogne, qu'elle dut présenter dans les provinces d'extrêmes difficultés. Si l'on s'en était rapporté au Parlement, cette vérification n'eût pas rencontré de graves obstacles ; mais les Parlements n'étaient pas en faveur, et Colbert voulait, au contraire, qu'elle fût faite par l'intendant de la province. Celui de Bourgogne se fâcha et prépara des remontrances. Il avait alors à sa tête Nicolas Brûlart, fils et petit-fils de premier président. Il y avait, disait-on, dans cette famille, des écritures d'où il sortait des boulets. A peine entré en fonctions, Nicolas Brûlart osa résister au cardinal Mazarin, qui l'exila à Perpignan. C'était jouer de malheur. Rentré en grâce, il reconnut, dans un discours d'ouverture de 1661, que le seul maître de la chose publique était le roi, et que celui-ci *n'avait point de supérieur en terre*. Cependant, à plusieurs reprises, Nicolas Brûlart avait déjà tenu tête aux ministres, et, lorsque la question des rentes se pré-

<sup>1</sup> *Une Province sous Louis XIV*, etc., p. 246. Edit du 18 juin 1668.

<sup>2</sup> *Encyclopédie méthodique*. Finances, art. *Octroi*. Edit de décembre 1663.

senta, le levain de l'esprit de corps et de l'esprit de famille reprit un instant le dessus. Préparé à cette lutte par celle qu'il soutenait victorieusement avec le Parlement de Paris, Colbert réprima vigoureusement les vellétés d'indépendance des parlementaires de Dijon. D'ailleurs, il travaillait pour le peuple, et, contre son habitude, le peuple semblait le comprendre. A Beaune, en 1664, la ville fut troublée par deux partis considérables, causés, dit Nicolas Brûlart, par la vérification des dettes que la populace regardait comme un grand bien et soulagement, mais avec tant de licence et d'emportement qu'elle insultait aux magistrats et aux principaux bourgeois, et qu'il se voyait clairement que le dessein des factions était d'opprimer les plus puissants. L'année suivante, au mois de janvier 1665, les mêmes causes amenaient les mêmes désordres dans d'autres villes de la province. Écoutons encore le premier président.

« Partout la canaille est fort animée contre les meilleurs et principaux habitants ; ce mal, qui s'augmente tous les jours, est une suite de la vérification des dettes ; il va maintenant jusqu'à la sédition, jusqu'aux attroupements et aux pillages publics des maisons. »

La province de Dijon avait alors pour gouverneur le grand Condé, dont le soin principal paraissait être, en expiation du bruit qu'il avait fait lui-même, d'empêcher que le moindre retentissement de ces dissensions arrivât jusqu'aux oreilles du roi. Il répondit à Nicolas Brûlart que Messieurs de Bourgogne commençaient fort à se remuer, à faire parler d'eux, et que, pour lui, il trouvait depuis quelque temps leurs esprits fort portés à la sédition, ce qui ne pouvait produire que de méchants effets. Cependant Colbert fit distraire les auteurs des troubles de la justice du Parlement, et les renvoya pour la forme devant l'intendant. Enfin, un édit du mois de mars 1665 arrêta que les dettes des villes qui s'étaient accumulées par le fait des guerres et des troubles civils seraient vérifiées et définitivement liquidées par la Chambre des Comptes de Dijon, d'après le travail des commissaires. Plus tard, en 1671, on invita les états à éteindre les dettes des communautés villageoises, s'élevant à près de 3 millions. Pour des gens qui avaient eu tant de mal à se prêter à la liquidation de leurs propres dettes, la proposition de payer de leurs deniers celles des villages était cruelle et mal sonnante. Il fallut pourtant s'y conformer. Dès ce jour l'opération de la liquidation des dettes fut terminée en Bourgogne, et cette province put satisfaire plus aisément aux demandes d'argent toujours croissantes que les nécessités de la guerre obligeaient chaque année le roi à lui adresser<sup>1</sup>.

Les recherches concernant l'usurpation des titres de noblesse, dans le

<sup>1</sup> *Une Province sous Louis XIV*, etc., 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> parties : *les communes, le parlement*, passim. V, p. 252, une lettre du prince de Condé du 14 mars 1662.

but de se dispenser de la taille, n'éprouvèrent pas, il est vrai, les mêmes obstacles que la vérification des dettes, mais elles n'en causèrent pas moins, parmi ceux qui s'y étaient exposés, la plus vive agitation. Il est inutile d'insister sur la nature des conséquences qui résultaient de ces usurpations souvent réprimées et toujours renaissantes, grâce au trafic honteux que les rois faisaient des titres de noblesse, dans leurs fréquents besoins d'argent. Et comme si, dans ce trafic, tout devait être matière à scandale, on vit souvent des rois, même les plus populaires, éteindre, pour les faire revivre ensuite en exigeant une nouvelle taxe, les titres de noblesse qu'ils avaient vendus. Ainsi Henri IV lui-même, après avoir, par édit du mois de mai 1593, anobli plusieurs personnes, moyennant finance, annula, au mois de janvier 1698, tous les titres de noblesse accordés ou vendus depuis vingt ans. On lisait ce qui suit dans ce dernier édit :

« D'autant plus les charges et impositions ont été augmentées, d'autant plus les riches et personnes aisées contribuables à nos tailles se sont efforcés de s'en exempter ; les uns, moyennant quelque légère somme de deniers, ont acheté le privilège de noblesse ; autres, pour avoir porté l'épée durant les troubles, l'ont indument usurpé et s'y conservent par force et violence. De là, foule, oppression et totale ruine des sujets qui payoient la taille. »

Et pourtant, en 1606, Henri IV vendit de nouvelles lettres de noblesse. Trente-deux ans après, pour signaler la naissance de son fils, Louis XIII accorda la noblesse à un certain nombre de personnes dans chaque généralité, moyennant finance, pour elles et leur postérité, tant mâles que femelles, nées et à naître ; puis, en 1640, un édit du mois de novembre révoquait tous les anoblissements accordés depuis trente ans. A l'avènement de Louis XIV, deux personnes de chaque généralité purent acheter la noblesse pour 4000 livres. Deux ans après, on créait cinquante nobles à prix d'argent dans les villes franches de Normandie. Enfin, par déclaration du 8 février 1661, les titres de noblesse obtenus en 1606, révoqués en 1640, furent de nouveau confirmés, au prix de 1500 livres. Le même édit portait, il est vrai, que, vu l'oppression des sujets taillables, conséquence des exemptions dont jouissaient les usurpateurs de noblesse, qui, n'étant point gentilshommes, prenaient néanmoins les qualités de chevalier et d'écuyer, portaient armes timbrées, se dispensant ainsi du paiement des tailles et des autres charges auxquelles les roturiers étaient sujets, *lesdits usurpateurs seraient condamnés à payer 2,000 livres, outre l'arriéré de leur contribution*<sup>1</sup>. Mais il est évident que l'édit de 1661 avait principalement pour but, en effrayant les usurpateurs des titres de noblesse, de forcer

<sup>1</sup> *Encyclopédie méthodique. Finances, art. Noblesse. — Collection des anciennes lois françaises.*

ceux dont les titres avaient été révoqués antérieurement à les acheter une seconde ou troisième fois.

Colbert trouva les choses en cet état, et, comme on était en train de tout vérifier, de tout refaire, au mois de septembre 1664, une nouvelle révocation des lettres de noblesse fut ajoutée par lui à celles qui avaient précédé. Il eût mieux valu sans doute répudier entièrement le déplorable système des révocations, véritable banqueroute périodique, doublement dégradante pour le pouvoir, déclarer qu'il ne serait plus vendu de titres de noblesse, et chercher un moyen pour empêcher ce trafic ; mais cela n'eût paré qu'aux désordres de l'avenir, et l'on était impatient d'améliorer le présent. A ce point de vue, l'édit que fit rendre Colbert dut produire d'excellents résultats, surtout dans les campagnes. Il se fondait sur ce que, pendant les guerres et troubles de sa minorité, le roi avait été obligé, pour certaines considérations, d'accorder un grand nombre de lettres de noblesse et d'en tirer quelque légère finance, au grand préjudice de plusieurs paroisses incapables depuis lors de payer leur taille, à cause du grand nombre d'exempts qui recueillaient les principaux fruits de la terre sans contribuer aux impositions dont ils devraient porter la meilleure partie au soulagement des pauvres. L'édit révoquait donc toutes les lettres ou confirmations de noblesse accordées depuis 1634, et, pour toute faveur, accordait aux nobles dépossédés l'exemption des tailles pendant l'année 1665<sup>1</sup>. En même temps les états recevaient l'ordre de seconder la recherche des usurpateurs de noblesse et s'associaient franchement à Colbert pour la répression d'un autre abus bien plus grave encore que celui dont il vient d'être fait mention. En effet, outre ceux qui avaient acheté leurs titres, innattaquables en droit, il y avait, principalement dans les provinces, un très-grand nombre de faux nobles qui s'étaient attribué cette qualité sous prétexte d'avoir exercé la moindre charge, par exemple d'avoir été employé à la vente du papier timbré, du tabac, à la marque de l'étain, etc. En 1665, les états de Bourgogne délibérèrent que les règlements faits pour la recherche des privilèges seraient exécutés, attendu, porte le décret, « que plusieurs gens riches et aysés, se prestendant commensaux de la maison royale et des princes du sang, sur des certificats mandiés et sans rendre aucuns services, s'exemptent du paiement des tailles et autres charges publiques, à la foule et oppression des pauvres et misérables<sup>2</sup>. » Les recherches pour usurpation des

<sup>1</sup> *Collection des anciennes lois françaises*, édit de septembre 1664. Il aurait fallu, après cet édit, ne plus faire des nobles moyennant finance; c'est ce qui n'eut pas lieu, et on en créa huit cents nouveaux de 1696 à 1711. Il est vrai qu'un édit de 1715 supprima tous les anoblissements accordés depuis 1669. Excellents moyens, comme on voit, pour relever la noblesse et le pouvoir !

<sup>2</sup> *Une Province sous Louis XIV*, 1<sup>re</sup> partie; *les états généraux*, p. 120.

titres de noblesse se poursuivirent sévèrement pendant plusieurs années. On voit, dans une lettre écrite le 13 novembre 1670 par Colbert à l'intendant de la Bretagne, que, dans cette province, les amendes encourues par les usurpateurs de noblesse s'étaient élevées à 8000 écus. Cependant Colbert recommande à l'intendant d'activer ses recherches, afin de pouvoir vivre bientôt des revenus ordinaires<sup>1</sup>. Dans d'autres provinces, le montant des amendes fut bien plus considérable. En Provence seulement, douze cent cinquante-sept usurpations furent signalées, et produisirent, à 50 livres par famille, près de 63,000 livres<sup>2</sup>. Le total des amendes pour tout le royaume atteignit le chiffre de 2 millions. C'était peu sans doute pour le bruit qu'avaient fait ces recherches, pour les clameurs qu'elles avaient soulevées; mais, si l'on songe que tous les usurpateurs de noblesse devaient à l'avenir contribuer au paiement de la taille, et que la taille elle-même se trouvait réduite de près de 20 millions, on comprendra la portée de la mesure ordonnée par Colbert et le soulagement que le peuple des campagnes dut en éprouver<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Archives de la marine. *Registre des despesches*, etc., année 1670.

<sup>2</sup> Les noms de tous les usurpateurs de la noblesse en Provence se trouvent à la suite de quelques exemplaires de la *Critique du nobiliaire de Provence*. Ms. in-fol. de 600 pages.

<sup>3</sup> Voici comment cette réforme de Colbert fut appréciée dans une série de mémoires imprimés en 1689 et 1690 à Amsterdam sous ce titre : *Soupirs de la France esclave qui aspire après sa liberté*. « M. Colbert a fait un projet de réformation des finances et l'a fait exécuter à la rigueur. Mais en quoi consiste cette réformation? Ce n'est pas à diminuer les impôts pour le soulagement du peuple : c'est à les augmenter de beaucoup en les répandant sur tous ceux qui s'en mettaient à couvert par leur crédit et par celui de leurs amis. Le gentilhomme n'a plus de crédit pour obtenir la diminution de la taille à sa paroisse; ses fermiers paient comme les autres, et plus. Les officiers de justice, les seigneurs et autres gens de caractère n'ont plus aujourd'hui de crédit au préjudice des deniers du roi. *Tout paie. Voilà un grand air de justice*; mais qu'est-ce que cette belle justice a produit? Elle a ruiné tout le monde.... Ceux qui avaient de la protection n'en ayant plus, ils portent le fardeau à leur tour, et, par cette voie, tout est ruiné sans exception. Voilà à quoi revient cette habileté qu'on a tant vantée dans feu M. Colbert. » (11<sup>e</sup> mémoire.) L'auteur convient bien qu'auparavant les gens sans protection et sans amis étaient tout à fait misérables, mais au moins il restait dans le royaume des gens à leur aise et qui *faisaient honneur à l'Etat*.

Ces pamphlets, naïve expression des rancunes féodales et parlementaires contre l'envahissement du pouvoir royal, sont très-curieux à consulter, et j'aurai occasion d'y revenir, toutes réserves faites sur l'esprit qui les a dictés. Ils sont attribués à Jurieu ou à Levassor par Barbier dans son *Dictionnaire des Anonymes*. La Bibliothèque royale les a catalogués à l'article *Jurieu*. Lemontey raconte qu'avant la Révolution le gouvernement faisait rechercher et détruire tous les exemplaires de cet ouvrage. C'est évidemment le premier cri de révolte qui ait été nettement formulé contre l'organisation despotique de l'ancien gouvernement, et ces précautions du pouvoir étaient d'autant plus fondées que le pamphlet dont il s'agit n'était pas seulement d'une extrême vio-



Jusqu'à cette époque, on l'aura remarqué sans doute, l'action de Colbert avait été presque uniquement répressive. En effet, si l'on en excepte la négociation avec la Hollande relative au droit de 50 sous par tonneau, il n'avait eu jusqu'alors que des infractions aux règlements à constater et à punir. Il lui avait fallu d'abord réprimer les abus des trésoriers et receveurs en matière de comptabilité, les exactions des huissiers et sergents des tailles, les concussionnaires des financiers, et, en dernier lieu, les usurpations de la noblesse. Rien n'était d'ailleurs plus logique. Avant d'organiser et de construire, il était nécessaire de régler avec le passé et de déblayer le terrain. Cela fait, et Colbert n'avait pu atteindre ce but qu'après trois ans d'efforts, le moment était enfin venu pour lui de mettre à exécution quelques-uns des projets qu'il méditait depuis longtemps. Le premier, et sans contredit le plus important et le plus urgent de tous, eut pour objet la révision du tarif des douanes intérieures et extérieures. Pour bien faire comprendre la nécessité et les difficultés d'un pareil travail, il faudrait pouvoir donner une juste idée de la complication de ce tarif, fatigante nomenclature de mille droits bizarres et barbares. Comme les fermiers qui exploitaient ces droits profitaient de l'ignorance générale pour augmenter les tarifs à volonté, sûrs, en cas de contestation, de gagner leur cause devant des juges qui leur étaient vendus, toutes les fois qu'il avait été question de mettre un peu d'ordre dans ce chaos, d'un côté les fermiers et ceux qu'ils soudoyaient à la cour, de l'autre les provinces les mieux traitées qui craignaient de perdre quelque avantage à l'adoption d'un nouveau tarif, ne négligeaient rien pour y mettre obstacle. Cependant, jamais réforme plus indispensable. Non-seulement les productions naturelles et manufacturières du royaume étaient frappées à leur sortie de droits considérables et sans fixité, mais chaque province avait ses douanes, ses barrières, ses employés. En 1614, les députés aux états généraux avaient formulé à ce sujet des vœux pleins de logique et de bon sens. Les députés disaient là-dessus au roi que, bien que les droits de douane ou *traite foraine* dussent être levés, comme leur titre même l'indiquait, sur les seules marchandises transportées hors du royaume, néanmoins ces droits étaient perçus de province à province, comme si les marchandises passaient en pays étranger, *au grand préjudice de ses sujets, entre lesquels cela conservoit des marques de division qu'il estoit nécessaire d'oster, puisque toutes les provinces de son royaume estoient conjointement et inséparablement unies à la couronne pour ne faire qu'un*

lance, mais qu'il s'était de preuves historiques bien capables de faire impression sur les esprits. L'auteur proposait pour remède au despotisme de Louis XIV de revenir à l'ancienne forme du gouvernement français, ou de constituer le pouvoir comme il l'était en Angleterre et en Hollande. Le germe de la révolution de 1789 est là.

*mesme corps sous la domination d'un mesme roy* <sup>1</sup>. Mais qui ne sait la difficulté de déraciner un abus, surtout quand il est profitable à des particuliers riches et puissants? Qu'on ajoute à cela toutes les fausses mesures prises de temps immémorial par le gouvernement, presque toujours dans un but fiscal, souvent aussi avec bonne foi. Sans remonter plus haut que Philippe-le-Bel, les ouvriers en laine du royaume s'étant plaints en 1304 que la faculté de transporter au dehors les laines et les autres matières propres à l'apprêt et à la teinture était préjudiciable au progrès des manufactures, ce prince profita de l'occasion qui lui était offerte pour prohiber expressément. *sauf les permissions qu'il jugerait à propos d'accorder*, l'exportation de l'argent, du blé, des bestiaux, du vin, de l'huile, du miel, de l'acier, des cuirs, de la soie, de la laine, du lin, des toiles, etc., etc. Depuis cette époque jusqu'en 1664, les défenses, les permissions, les modifications de tarifs se succèdent de règne en règne, d'année en année. En 1621, Louis XIII créa de nouveaux bureaux de douanes dans quelques provinces frontières qui en avaient été exemptes jusque-là, et il laissa libres de les établir à leur choix, ou du côté des frontières, ou du côté de l'intérieur. La Bourgogne ayant préféré son commerce avec l'intérieur, les bureaux y furent établis du côté de la Franche-Comté, qui était alors à l'Espagne. Au contraire, le Dauphiné, la Saintonge, le pays d'Aunis, la Guyenne, la Bretagne et le Maine laissèrent établir leurs bureaux du côté du Poitou et de la Normandie, afin de conserver la liberté du commerce avec l'étranger. La Provence, trouvant qu'elle aurait avantage à ne commercer librement ni avec la France ni avec l'étranger, demanda à s'entourer d'une enceinte continue de bureaux, et elle fut satisfaite.

Les principaux droits établis sur les marchandises à la sortie s'appelaient droits de *haut-passage*, de *rève* ou *recette*, *imposition foraine*, *domaine forain*, *traite domaniale*. Quant aux droits de douane intérieure, on les comptait par centaines : c'étaient *la traite foraine* et *la nouvelle imposition d'Anjou*, *le trépas de Loire*, *la patente de Languedoc*, *la traite d'Arzac*, *les deux pour cent d'Arles* et *liard du baron*, *le denier Saint-André*, *la table de mer*, *le droit de Massicault*, *le convoi* et *la comptabilité de Bordeaux*, *la traite de Charente*, *la branche de Cyprès*, *le droit de coutume*, etc., etc., etc. Je ne parle pas des célèbres douanes de Lyon et de Valence, véritables coupe-gorges commerciaux, la dernière surtout, établie en 1621, en remplacement de la douane de Vienne, par le maréchal de Lesdiguières, pour quelques années seulement, comme toujours en pareil cas, et soigneusement maintenue jusqu'en 1790. Cette douane, dont la ferme n'excédait pas 400,000 livres en 1626, faisait

<sup>1</sup> Cahier du tiers-état en 1614; *Recherches sur les finances*, par Forbonnais, années 1614 et 1615.

perdre tous les ans des millions au commerce, qui étourdissait la cour de ses doléances sans en obtenir le moindre soulagement. « Les marchands se plaignent toujours, disaient les douaniers à ce sujet ; il ne faut pas écouter ces gens-là. Peut-on croire que le commerce tombe quand on voit des marchands riches ? » Et la cour n'eut garde en effet d'écouter les marchands. La douane de Valence prélevait un droit de 3 à 5 pour 100 sur toutes les marchandises du Levant, d'Espagne, de Provence et de Languedoc, transportées à Lyon par terre ou par eau, ainsi que sur toutes les denrées du Dauphiné, Lyonnais, Beaujolais, de la Bresse, de la Bourgogne et autres provinces, transportées en Languedoc, en Provence, en Piémont, par terre ou par eau, avec obligation de passer *là et non ailleurs* pour y acquitter le droit. En 1640, le commerce, rebuté par toutes ces entraves, ayant changé de cours, les fermiers demandèrent un dégrèvement. Qu'arriva-t-il ? on tripla une partie des droits. En même temps, pour empêcher les marchandises de leur échapper, les fermiers établirent un vaste réseau de bureaux qui couvrit onze provinces. Cependant les produits continuaient à diminuer. D'un autre côté, les réclamations devenaient plus vives. La ville de Lyon surtout adressait requêtes sur requêtes et se plaignait amèrement des rigueurs de la douane de Valence, qui ruinaient son commerce<sup>1</sup>. Plaintes inutiles ! Celle-ci résista à toutes ces attaques. Non-seulement elle ne fut pas supprimée, mais son tarif fut augmenté à plusieurs reprises. Col-

<sup>1</sup> Voici ce qu'on lit dans une de ces requêtes adressée en 1659 au cardinal Mazarin. « La douane de Valence, tant de fois reconnue pour être la ruine du commerce de nos provinces, s'est accrue de telle manière qu'il y a telle marchandise qui la paye jusqu'à trois fois. Une balle de soye venant d'Italie la paye au pont de Beauvoisin ; la même balle allant de Lyon à Nantua pour être ouvrée paye une seconde fois au bureau de Montluel ; et pour la troisième fois, en revenant à Lyon pour être manufacturée. Aussi, de vingt mille balles de soye qui venaient à notre douane, année commune, il n'en arrive plus trois mille... Avant 1620, une balle de soye du Levant ne payait que seize livres... aujourd'hui elle paye en tout cent douze livres... avant que de pouvoir être employée en ouvrages. Les soyes grèzes d'Italie ne payoient que dix-huit livres et les ouvrées que vingt-six ; les unes payent actuellement cent vingt-six et les autres cent quarante-trois livres... » (*Recherches sur les finances*, par Forbonnais, année 1661.) Le même auteur cite deux curieux exemples de la fiscalité de la douane de Valence. Les Provençaux envoyaient les moutons en Dauphiné pendant l'été. Au retour, les commis de la douane exigeaient un droit à raison de deux livres de laine par mouton tondue en Dauphiné, sans déduction pour les moutons qui étaient morts ou que les loups avaient dévorés. Pour échapper à ces absurdes prétentions, les Provençaux prirent le parti de tondre leurs moutons au moment du départ pour le Dauphiné, c'est-à-dire avant que la laine eût atteint sa maturité. L'autre fait est plus étrange. Les commis de la douane voulaient faire payer au clergé de Vienne la dime des vignes situées sur le territoire de Sainte-Colombe. Pour se soustraire à ce droit, dit Forbonnais, les ecclésiastiques allèrent processionnellement avec croix et bannière chercher leur vendange, qui depuis a toujours passé librement. (*Recherches*, année 1621.)

bert lui-même n'osa pas toucher à cette invention fatale d'un homme de guerre aux abois, et la douane de Valence, plusieurs fois amendée et améliorée, il est vrai, dans le cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, subsistait encore lorsque la Révolution éclata <sup>1</sup>.

Telle était, autant qu'il est possible d'en donner une idée par un rapide aperçu, l'organisation douanière de la France au moment où Colbert s'occupa de la révision des tarifs. Le plan conçu par ce ministre était admirable, eu égard aux idées de son époque, et digne des plus grands éloges. Frappé du tort immense que la multitude et la diversité des droits de douanes portaient au commerce, il aurait voulu abattre toutes les barrières qui séparaient, isolaient les provinces, et les rendaient plus étrangères les unes aux autres que ne l'étaient quelques-unes d'entre elles pour les pays limitrophes. Malheureusement un pareil système ne pouvait être inauguré sans troubler bien des habitudes et froisser de nombreux intérêts. On craignit une opposition compacte, redoutable. Parmi les pays d'états surtout, un grand nombre se montraient systématiquement hostiles à toute réforme qui les eût assimilés aux autres provinces. Incorporés à la monarchie sous la condition de certains privilèges dont celles-ci ne jouissaient pas, ils attachaient une extrême importance à conserver intacte leur individualité, et pour cela ils tenaient, les uns par un intérêt réel, les autres aveuglément et sans motifs, à leurs barrières et à leurs tarifs particuliers. Vaincre par la persuasion et par la fermeté ces résistances déplacées ou irréflechies était une œuvre digne de Colbert, et il semble véritablement que le gouvernement de Louis XIV avait alors toute la force, tout le prestige nécessaires pour l'entreprendre. Colbert ne l'osa pas. Après avoir fait preuve de tant d'énergie dans sa lutte avec les financiers concussionnaires, avec les Parlements qui les soutenaient, avec les faux nobles et les communes, il craignit sans doute d'aller plus loin et de mécontenter les états généraux. Ce fut un grand malheur. Une fois résigné à sacrifier une partie du but qu'il avait d'abord espéré atteindre, il proposa aux différentes provinces du royaume l'adoption d'un tarif uniforme. Un certain nombre y souscrivirent : ce sont celles qui furent désignées sous le nom de *provinces des cinq grosses fermes* <sup>2</sup>. C'était peu sans doute, comparativement à ce qu'il eût été possible d'obtenir ; mais, dès

<sup>1</sup> *Mémoires concernant les impositions et droits*, par Moreau de Beaumont. 4 vol. in-4°, 1769. Le premier traite des impositions chez les diverses nations de l'Europe, les trois autres de celles de la France. — *Recherches sur les finances*, par Forbonnais, années 1621 et 1661. — *Encyclopédie méthodique*. Finances : articles *Douane*, *Droits*, *Tarifs*.

<sup>2</sup> Cette dénomination avait été adoptée dès 1598, pour certaines provinces, attendu que les droits qui s'y levaient composaient alors cinq fermes particulières. (*Encyclopédie méthodique*, *Finances*, art. *Cinq grosses Fermes*.)

l'instant où, renonçant au plus important de ses droits, le gouvernement subordonnait sa décision au caprice des intérêts particuliers, ce résultat devenait inévitable. Quoi qu'il en soit, douze grandes provinces profitèrent des bonnes dispositions de Colbert, et le tarif de 1664 fut publié <sup>1</sup>.

Ce tarif n'en était pas moins, au surplus, une œuvre considérable, et le préambule qui le précède constate de la manière la plus formelle les préoccupations de Colbert en faveur du commerce. Rien n'est plus instructif, en général, que ces exposés des motifs des anciens édits, et l'on y trouve d'ordinaire, sur la situation du pays, sur les causes et les effets des grands événements publics, les plus curieux renseignements. Celui-ci faisait d'abord connaître les diminutions opérées sur les impôts depuis 1661 et les soins pris pour le rétablissement des ponts et des routes « dont le mauvais état empêchait notablement le transport des marchandises. » L'édit constatait en outre que beaucoup de péages onéreux avaient été supprimés et les grands chemins débarrassés des voleurs qui les infestaient. Arrivant aux conséquences particulières résultant du grand nombre et de la diversité des droits de douanes, il reconnaissait que le roi avait été « aisément persuadé de la justice des plaintes de ses sujets et des étrangers à cet égard, vu qu'il était presque impossible qu'un si grand nombre d'impositions ne causât beaucoup de désordres et que les marchands pussent en avoir assez de connaissance pour en démêler la confusion, et beaucoup moins leurs facteurs, correspondants et voituriers, toujours obligés de s'en remettre à la bonne foi des commis des fermiers, qui étaient fort suspects <sup>2</sup>. » Quant à l'ordonnance, elle se composait de quatorze titres qui réglaient, entre autres objets, les droits d'entrée et de sortie, les lieux affectés à l'entrée de diverses marchandises, la forme des acquits-à-caution, la juridiction et la police générale de la nouvelle ferme. Enfin, à l'ordonnance était annexé le tarif des droits d'entrée et de sortie.

Tel était l'édit du mois de septembre 1664, portant réduction et diminution des droits des sorties et des entrées, avec la suppression de plusieurs droits.

Cet édit, dont les dispositions principales sont restées longtemps en

<sup>1</sup> *Mémoires sur les impositions*, par Moreau de Beaumont, t. III, p. 504 et suiv.

<sup>2</sup> *Histoire du tarif de 1664*. 2 vol. in-4°, par Dufresne de Francheville, t. I. Ces deux volumes font partie de l'*Histoire générale des finances* par le même auteur. Cette histoire, qui devait avoir environ quarante volumes in-4°, a été malheureusement suspendue au troisième. Les précieux documents recueillis par Dufresne de Francheville dans son *Histoire du tarif de 1664* et dans l'*Histoire de la Compagnie des Indes* (3<sup>e</sup> volume de l'*Histoire générale*) font regretter vivement que ce grand ouvrage ait été si tôt interrompu. C'est sous le nom de Dufresne de Francheville, dont il était l'ami, que Voltaire fit paraître la première édition du *Siècle de Louis XIV*.

vigueur, sauf les modifications que Colbert lui-même y apporta en 1667, et sur lesquelles il fut obligé de revenir, en 1678, à la paix de Nimègue, constitua, quant à l'organisation des douanes intérieures dans le royaume, une situation singulière dont il est essentiel de dire quelques mots, ne fût-ce que pour donner l'explication de certaines expressions qui reviennent souvent dans l'histoire financière de l'ancienne monarchie.

On vient de voir que les provinces qui avaient accepté le tarif de 1664 furent appelées *provinces des cinq grosses fermes* : c'étaient la Normandie, la Picardie, la Champagne, la Bourgogne, la Bresse, le Bugey, le Bourbonnais, le Poitou, le pays d'Aunis, l'Anjou et le Maine, sans compter les provinces qui y étaient renfermées, comme le Soissonnais, l'Ile-de-France, la Beauce, la Touraine, le Perche, etc. Deux chaînes de bureaux placés les uns sur les frontières de ces provinces, les autres à quelque distance dans l'intérieur, suffisaient à la surveillance et formaient, pour ainsi dire, deux chaînes concentriques non interrompues.

Parmi les provinces qui préférèrent conserver leurs anciens tarifs, il s'établit deux divisions.

Les unes prirent le nom de *provinces étrangères*, relativement au tarif de 1664 dont elles n'avaient pas voulu : c'étaient la Bretagne, l'Angoumois, la Marche, le Périgord, l'Auvergne, la Guyenne, le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, la Flandre, l'Artois, le Hainaut et la Franche-Comté.

Les autres, telles que l'Alsace, la Lorraine, les Trois-Evêchés (Metz, Toul et Verdun), le pays de Gex, les villes de Marseille, Dunkerque, Bayonne et Lorient, en raison de la franchise de leur port, reçurent la qualification de *provinces traitées comme pays étrangers*. Ces dernières étaient, en effet, complètement assimilées aux pays étrangers, avec lesquels elles commerçaient avec une liberté entière. Par la même raison, les marchandises qu'elles exportaient dans les autres provinces étaient considérées comme venant de l'étranger, et celles qu'elles y achetaient acquittaient, en entrant sur leur territoire, le même droit qu'eussent payé, par exemple, les Espagnols ou les Hollandais<sup>1</sup>.

C'est ainsi qu'en reculant devant l'application du principe d'unité, dont son esprit avait pénétré toute la justesse, Colbert en sacrifia les plus beaux résultats. Cependant, il faut le reconnaître, bien que quelques articles exempts de droits y fussent compris et plusieurs autres augmentés, le tarif de septembre 1664 était un progrès. D'abord la moitié de la France environ fut soumise au même tarif et débarrassée des anciennes entraves. En second lieu, le nouveau tarif était, sous bien des rapports, beaucoup plus libéral que l'ancien, notamment pour l'exportation des vins et

<sup>1</sup> *Mémoires sur les impositions*, par Moreau de Beaumont, t. III.

eaux-de-vie, bien qu'on eût le tort, c'est Forbonnais qui l'a fait remarquer, de ne pas proportionner les droits à la qualité des produits; anomalie bien ancienne, on le voit, et à laquelle il semble que l'on n'ait pas encore cherché sérieusement un remède. Un autre bienfait de l'édit de 1664 fut de régulariser l'emploi des acquits-à-caution, expédient depuis longtemps connu, mais mal défini et sujet jusqu'alors à beaucoup d'entraves. Dans l'ancienne organisation des douanes, en effet, même après l'adoption du tarif de 1664, les acquits-à-caution étaient pour le commerce un besoin de tous les instants. On sait quelle nature de facilités celui-ci y trouve. L'exemption de payer des droits à la rigueur exigibles, en s'obligeant, moyennant caution, à fournir la preuve, dans un délai donné, que telle marchandise a reçu une destination finale qui la soumettait à des droits moins élevés ou l'en dispensait tout à fait; une telle exemption était surtout précieuse à une époque où mille barrières artificielles élevées par le triste génie du fisc couvraient le royaume, et ce n'est pas un des moindres mérites de Colbert d'avoir simplifié, comme il fit, dans le règlement annexé à l'édit de 1664, les formalités qui rendaient l'emploi des acquits-à-caution si incommode et si compliqué avant lui.

## IV

Quatre années s'étaient à peine écoulées depuis le jour où Colbert occupait le pouvoir, et déjà l'ensemble de son système commençait à se dessiner. Ces grands encouragements au commerce et aux manufactures, qui ont fait de son nom un drapeau autour duquel deux écoles célèbres ont engagé des discussions dont la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle a retenti, datent de l'année 1664. Le tarif des douanes était établi, il est vrai, sur des bases libérales qui n'excluaient pas la concurrence étrangère; mais quelques articles jusqu'alors exempts de droits, notamment le drap, avaient été compris dans le tarif. Toutefois, rien n'y faisait prévoir l'exagération des moyens auxquels Colbert devait plus tard se laisser entraîner. Ce ministre avait même paru adopter d'abord, relativement aux effets du luxe, les principes de ses prédécesseurs, et, le 18 juin 1663, le roi avait rendu une ordonnance faisant de nouveau défense de porter des passements d'or et d'argent, vrais ou faux <sup>1</sup>. Ce-

<sup>1</sup> *Collection des anciennes lois françaises.*—Un grand nombre d'ordonnances contre le luxe avaient été publiées à diverses époques et presque sous tous les règnes; la dernière était du 27 novembre 1660. Outre la défense de porter des aiguillettes ou broderies, d'or vrai ou faux, elle prohibait la vente des passements, dentelles, points de Gênes, broderies de fil, découpures et autres ouvrages de fil quelconques faits aux pays étrangers, ni autres passements ou dentelles de France, que de la hauteur d'un pouce au

pendant, à peu près vers l'époque où parut le tarif de 1664, les Compagnies des Indes orientales et occidentales avaient été réorganisées sur des bases nouvelles, où le système protecteur était trop hardiment appliqué pour qu'il fût possible de supposer que cette tendance ne dût pas se manifester énergiquement sur d'autres points. Les vicissitudes des Compagnies des Indes orientales et occidentales ont occupé une large place dans l'administration de Colbert. On se souvient des magnifiques dividendes que les Compagnies hollandaises donnaient à leurs actionnaires. Stimulé par ces résultats, jaloux des bénéfices de la Hollande, Colbert, dans tous les actes de son ministère qui se rattachent au commerce ou à la marine, se proposa toujours pour but de mettre la France en position d'y participer; mais ses efforts furent surtout extrêmes en ce qui concernait le commerce des Indes, auquel il prodigua toutes les faveurs du privilège et de la protection.

L'entreprise tentée par Colbert était difficile, et les Hollandais, parfaitement tranquilles de ce côté, regardaient avec indifférence le mouvement qu'il se donnait pour arriver à son but <sup>1</sup>. Déjà plusieurs fois la France avait accordé des privilèges et des encouragements considérables à des compagnies qui n'avaient pas réussi, tandis que les Espagnols, les Portugais, les Anglais, mais principalement les Hollandais, retiraient sous nos yeux, de leurs expéditions, d'immenses avantages.

Dans un édit du 28 mai 1664, Colbert s'occupa d'abord de constituer une nouvelle compagnie pour l'exploitation du commerce dans les Indes occidentales. Cet édit rappelle les erreurs commises par les Compagnies établies en 1628 et en 1642, qui avaient succombé faute de fonds, et pour avoir voulu vendre en détail à des particuliers les terrains de leurs concessions, au lieu de s'y établir solidement en vue de l'avenir. Dans le but de former un établissement puissant et fécond, Colbert racheta toutes les terres ainsi cédées, et accorda à une Compagnie qui existait déjà sous le titre de *Compagnie de la terre ferme de l'Amérique* la faculté exclusive de faire le commerce dans toutes les Indes occidentales, à Cayenne et sur toute la terre ferme de l'Amérique, depuis la rivière des Amazones jusqu'à l'Orénoque, au Canada, dans l'Acadie, aux îles de Terre-Neuve et autres îles et terres fermes, depuis le nord du Canada jusqu'à la Virginie et la Floride, en y comprenant toute la côte d'Afrique, du cap Vert au cap de Bonne-Espérance. Comme la nouvelle Compagnie des Indes occidentales était la continuation d'une société déjà constituée, qui comptait de nombreux intéressés et pos-

plus, sous peine de confiscation et de 4,500 livres d'amende. Il est à remarquer que, postérieurement à la déclaration de juin 1663, il ne fut plus pris de mesure contre le luxe pendant l'administration de Colbert.

<sup>1</sup> *Lettres et négociations de Jean de Witt*, etc., etc., année 1664, *passim*.



sédait un certain nombre de navires, on espérait, grâce à l'étendue de son privilège, que sa prospérité ne serait pas douteuse, et l'on s'attendait à la voir bientôt en mesure de faire une concurrence heureuse aux établissements voisins <sup>1</sup>.

Restait à organiser une Compagnie des Indes orientales ; mais ici rien n'existait, trois Compagnies s'étant déjà complètement ruinées. Tous les efforts du gouvernement se tournèrent donc de ce côté.

Quoi qu'en puissent dire les documents officiels, ces échecs successifs avaient singulièrement refroidi les esprits, et ce qui le prouve, c'est que Colbert crut devoir charger un académicien de l'époque, M. Charpentier, d'expliquer au public, dans une brochure, la cause des mécomptes précédents. M. Charpentier soutint cette thèse avec beaucoup d'habileté et de succès. Répondant d'abord à cette question : Pourquoi trois Compagnies ont-elles déjà échoué ? il attribua ce résultat aux fausses mesures prises par leurs directeurs, mais surtout au manque de fonds, inconvénient grave, disait-il, qui ne pouvait plus se présenter, puisque, le roi s'intéressant dans la nouvelle Compagnie avec la moitié du royaume, elle aurait plus de fonds à sa disposition que n'en avait eu à ses débuts la Compagnie des Indes orientales de Hollande. Ce n'était pas la première fois, au surplus, ajoutait la brochure, qu'une entreprise de ce genre ne réussissait pas à son premier essai. Les Espagnols et les Anglais en avaient fait l'expérience. Les Hollandais eux-mêmes n'avaient réussi qu'à une quatrième tentative. D'ailleurs, le succès était désormais d'autant plus certain que l'île de Madagascar, où la flotte se proposait d'aborder pour y établir le centre des opérations de la nouvelle Compagnie, présentait bien plus de ressources que la résidence de Batavia, soit pour la facilité du trafic, soit pour l'agrément du climat, soit pour la sûreté des colons ; car les habitants de Madagascar étaient *fort bonaces*, et faisaient paraître beaucoup de disposition à recevoir l'Évangile, tandis que l'île de Java était remplie de nations vaillantes, aguerries, très-attachées au mahométisme et pleines de mépris pour les chrétiens, sans compter que les Hollandais confinaient d'un côté avec le roi de Mataran qui était déjà venu les assiéger plus d'une fois à la tête de cent mille hommes. Quant aux avantages géographiques de Madagascar, ils étaient, poursuivait-on, de la dernière évidence. En effet, la position très-avancée de Batavia dans les Indes obligeait les Hollandais à faire beaucoup de chemin inutilement. Une fois arrivés dans leur entrepôt, ils devaient revenir sur leurs pas, avec les mêmes vents qui les ramenaient en Europe, afin d'aller trafiquer dans le golfe du Bengale, sur les côtes de Coromandel et de Malabar, à Ceylan, à Surate, dans le golfe

<sup>1</sup> Edit portant établissement de la Compagnie des Indes occidentales, en quarante-trois articles, du 28 mai 1664. (*Collection des lois anciennes.*)

Persique et sur les côtes d'Ethiopie ; puis, il leur fallait retourner à Batavia pour y assortir leur cargaison. De là, obligation pour eux de faire deux ou trois fois le même chemin. En établissant son principal magasin à Madagascar, la Compagnie française évitait cet inconvénient, puisque, quelque part qu'elle voulût aller, vers la mer Rouge, dans le golfe de Bengale, à la Chine, au Japon ou aux îles les plus reculées de la mer des Indes, ses navires ne feraient jamais du chemin mal à propos, et qu'en rapportant leurs marchandises à Madagascar ils se rapprocheraient en même temps de la France. Enfin, la Compagnie française aurait encore un avantage considérable sur celle de Hollande, attendu que, par suite de leurs démêlés avec l'Angleterre, précisément pour les possessions de l'Inde, les Hollandais étaient obligés de faire route vers le nord en doublant l'Irlande et l'Ecosse, ce qui augmentait leur navigation de quatre ou cinq cents lieues, la rendait en outre beaucoup plus périlleuse, et les entraînait dans des dépenses auxquelles la Compagnie française ne serait pas assujettie, dépenses considérables qui s'accroissaient d'une gratification de trois mois de solde aux matelots en raison même des difficultés de la navigation, et dont le prix de leurs marchandises devait nécessairement se ressentir<sup>4</sup>.

Telles étaient les raisons par lesquelles Colbert essayait d'agir sur l'opinion publique et de lui faire partager ses espérances. A la suite de ce plaidoyer, l'avocat de la Compagnie abordait la question d'exécution. Il prétendait qu'un fonds de 6 millions serait suffisant pour construire et équiper quatorze navires de huit cents à quatorze cents tonneaux, destinés à transporter un grand nombre de personnes à Madagascar pour en prendre possession *de la bonne sorte* ; que le roi pourrait être supplié d'y contribuer pour un dixième et qu'on ne doutait point qu'il ne le fit volontiers, mais qu'au surplus plusieurs grands seigneurs étaient disposés à y participer pour plus de 3 millions, si cela était nécessaire.

Cet appel au public fut accompagné de lettres du roi aux syndics, maires et échevins des grandes villes, et de recommandations pressantes aux grands fonctionnaires de la cour et des provinces. Il n'y eut pas obligation formelle de demander des actions dans la nouvelle Compagnie des Indes, mais on sut bientôt que c'était le meilleur moyen de faire sa cour. Parmi les financiers soumis à la taxe par la Chambre de justice, quelques-uns furent autorisés, par faveur spéciale, à convertir en actions le montant de leur amende. On vient de voir que 6 millions avaient d'abord paru suffisants à Colbert ; mais neuf des principaux négociants et manufac-

<sup>4</sup> *Discours d'un fidèle sujet pour l'établissement de la nouvelle Compagnie des Indes orientales*, par M. Charpentier, de l'Académie Française ; cité dans l'*Histoire de la Compagnie des Indes*, par Dufresne de Francheville.

turiers du royaume, consultés par lui à ce sujet, furent d'avis qu'il ne faudrait pas moins de 15 millions pour organiser la Compagnie sur une base durable. Alors les recommandations et les instances redoublèrent. Un jour le chancelier Séguier invita, d'après les ordres du roi, toute la Chambre de justice à prendre des actions dans la Compagnie des Indes orientales; et comme quelques membres de la Chambre y étaient peu disposés ou faisaient des observations, il les *regarda de travers*, dit le malin rapporteur du procès de Fouquet. Bien plus, un conseiller ayant signé pour 1000 livres seulement, « Colbert s'en moqua, et dit que cela ne se faisait pas pour la considération de l'argent; de sorte qu'il mit 3000 livres, mais avec peine<sup>1</sup>. »

Grâce à de pareils moyens d'influence, la nouvelle Compagnie des Indes orientales devait être et fut bientôt en état de se constituer. L'édit qui l'organisa date du mois d'août 1664. En voici les dispositions principales. Le fonds social était de 15 millions, divisé en actions de 1000 livres payables par tiers. Le roi souscrivit pour 3 millions qui ne devaient pas porter intérêt, et sur lesquels, s'il y avait lieu, les pertes essayées pendant les dix premières années par la Compagnie seraient d'abord prélevées. La Compagnie était autorisée à naviguer et négocier seule, à l'exclusion de tous autres, depuis le cap de Bonne-Espérance jusque dans toutes les Indes et mers orientales, et dans toutes les mers du Sud, pendant cinquante années. L'édit lui donnait à *perpétuité, en toute propriété, justice et seigneurie*, toutes les terres, places et îles qu'elle pourrait conquérir sur les ennemis ou sur les indigènes, avec tous droits de seigneurie sur les mines d'or et d'argent, cuivre et plomb, droit d'esclavage et autres impliquant la souveraineté. En outre, l'Etat s'engageait à lui fournir, à prix de marchand, tout le sel dont elle aurait besoin, et à lui payer 50 livres par tonneau pour toutes les marchandises expédiées de France et la moitié pour celles en retour. Pour toutes charges, la Compagnie devrait à établir des églises à Madagascar et dans tous les lieux soumis à sa domination, y attacher un nombre suffisant d'ecclésiastiques payés par elle, et instituer des tribunaux où la justice serait rendue gratuitement au nom du roi, en se conformant aux lois du royaume et à la *Coutume de Paris*. Enfin, après avoir déterminé la manière de procéder à la nomination des divers agents de la Compagnie, et l'intérêt pécuniaire que chacun d'eux devrait y avoir, plein d'une sollicitude en quelque sorte puérile et qui démontre bien le goût de l'époque pour les devises, inscriptions et médailles, l'édit autorise la Compagnie à prendre un écusson de forme ronde, au fonds d'azur, chargé d'une fleur de lis d'or, enfermé de deux branches, l'une de palme et l'autre d'olivier, ayant pour support les figures de la Paix

<sup>1</sup> Bibliothèque royale, Mss. *Journal de M. d'Ormesson*, année 1664.

et de l'Abondance ; le tout complété par cette devise passablement présomptueuse qui fut si mal justifiée par les événements : *Florebo quocumque ferar*<sup>1</sup>.

Telle fut l'organisation de cette célèbre Compagnie. Par malheur, elle avait affaire à des rivaux habiles, persévérants, économes, et auxquels une excellente position, prise depuis longtemps, donnait de très-grands avantages ; d'un autre côté, pour une société nouvelle forcément composée d'éléments très-difficiles à discipliner, le joug de la *Coutume de Paris*, à trois ou quatre mille lieues de Paris, devait être intolérable. Y importer la religion, les lois, les mœurs de la métropole eût été certainement une chose très-désirable et très-morale sans doute, mais était-elle possible ? Les règlements particuliers adoptés par les directeurs de la Compagnie pour assurer l'exécution de l'édit constitutif de Madagascar ne firent qu'ajouter à ces difficultés. Un de ces règlements portait que le fait d'avoir blasphémé serait puni, en récidive, de six heures de carcan ; que nul Français ne pourrait se marier à une femme originaire de l'île, si elle n'était instruite en la religion chrétienne, catholique, apostolique et romaine ; que le duel serait puni de mort sans espérance de rémission, le cadavre du mort mis au gibet pour servir d'exemple, les biens de l'un et de l'autre confisqués au profit de la Compagnie. Enfin, ce règlement statuait que toutes les ordonnances de France seraient ponctuellement observées dans l'île de Madagascar et autres lieux par tous les habitants, chacun selon sa condition, sous les peines y portées<sup>2</sup>. En même temps, il est vrai, la Compagnie faisait couvrir les murs de Paris et des autres grandes villes du royaume d'affiches où l'on promettait aux colons autant de terres qu'ils en pourraient labourer avec leur famille et leurs serviteurs. Ces affiches faisaient le plus riant tableau de l'avenir qui leur était réservé à Madagascar. On y lisait, ce qui était vrai au surplus, que le climat de cette île était fort tempéré, les deux tiers de l'année étant semblables à notre printemps, l'autre tiers moins chaud que l'été en France, et qu'on y vivait jusqu'à cent et cent vingt ans ; que les fruits y étaient très-bons et abondants ; que la vigne y étant cultivée produirait de fort bon vin ; qu'il y avait grande quantité de bœufs, vaches, moutons, chèvres, cochons et autre bétail, de la volaille privée par-  
reille à la nôtre, beaucoup de venaison et gibier de toutes sortes, et

<sup>1</sup> *Histoire de la Compagnie des Indes*, par Dufresne de Francheville ; pièces justificatives ; édit du mois d'août 1664.

<sup>2</sup> *De la Puissance américaine*, par Guillaume-Tell Poussin. M. le major Poussin attribue le succès des colonies hollandaises et américaines à l'adoption d'un système tout contraire et à la faculté laissée aux colons de se gouverner d'après des lois spéciales appropriées à leur état social et se modifiant avec lui.

<sup>3</sup> Règlement du 6 octobre 1664. Voyez *Histoire de la Compagnie des Indes*.

de très-bon poisson, tant de mer que d'eau douce; que les vers à soie y étaient communs sur les arbres et produisaient de la soie fine et facile à filer; qu'il y avait des mines d'or, de fer et de plomb, du coton, de la cire, du sucre, du poivre blanc et noir, du tabac, de l'indigo, de l'ébène et toutes sortes de teintures et de bonnes marchandises; qu'il n'y manquait enfin que des hommes assez adroits pour faire travailler les indigènes qui étaient dociles, obéissants et soumis. Entre autres facilités, la Compagnie faisait l'avance du passage, de la nourriture des colons, des marchandises, outils et habits qui leur seraient nécessaires à leur arrivée dans l'île, et elle ne demandait à être remboursée qu'un an après, en trois termes, du produit des marchandises par eux récoltées sur les terres dont il leur aurait été fait concession, moyennant une redevance annuelle de 9 sous par arpent. Dans quelques cas, et en faveur de ceux qui se chargeraient d'emmener avec eux un certain nombre de colons, la Compagnie avançait 30 livres par personne. Enfin, les affiches de la Compagnie ne manquaient pas de rappeler, comme un stimulant sur lequel elle comptait beaucoup, que tous les Français qui seraient allés aux Indes et y auraient demeuré huit ans seraient reçus maîtres de leurs arts et métiers dans toutes les villes du royaume, sans faire aucun chef-d'œuvre, conformément à l'article 38 de la déclaration du roi du mois d'août 1664<sup>1</sup>.

Toutefois, ces encouragements ne produisirent pas l'effet qu'on en espérait, et le nombre des colons fut toujours insuffisant. Qu'on ajoute à ce motif et à ceux que j'ai indiqués plus haut l'inexpérience et la division des chefs envoyés dans les Indes, et l'on aura l'explication du peu de succès de la Compagnie.

« Les infortunes de la Compagnie, a dit Raynal, commencèrent à Madagascar même. Ceux qui y conduisaient ses affaires manquèrent généralement d'application, d'intelligence et de probité. Le libertinage, l'oisiveté et l'insolence des premiers colons ne lui causèrent guère moins de dommage que la mauvaise conduite de ses agents...<sup>2</sup> »

Le roi avait d'abord avancé 2 millions; allant plus loin que ses engagements, peu d'années après il en donna deux autres. Mais, loin de suivre cet exemple, les particuliers hésitaient à compléter les sommes pour lesquelles ils s'étaient engagés, et il fallut que l'influence du gouvernement y décidât ceux qui dépendaient de lui à quelque degré. Cependant, Colbert faisait des efforts désespérés pour soutenir son œuvre. Les registres de sa correspondance en fournissent la preuve à chaque page. Le 26 décembre 1670, il écrit à l'intendant de Bretagne qu'il a été bien aise d'apprendre que le Parlement se soit

<sup>1</sup> *Histoire de la Compagnie des Indes.*

<sup>2</sup> *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, liv. IV.

décidé à payer les 10,000 écus restant pour le dernier tiers de son engagement dans le commerce des Indes orientales, et il ajoute que cette Compagnie ayant donné son consentement avec répugnance, si ce paiement lui était trop à charge, et qu'elle aimât mieux renoncer aux deux premiers que de faire le troisième, il y avait des gens à Paris qui traitoient tous les jours à cette condition. Tantôt, écrivant à l'archevêque de Lyon pour lui témoigner sa surprise de ce que cette ville devait encore 80,000 livres sur le deuxième tiers de l'engagement qu'elle avait pris dans la Compagnie des Indes orientales, il l'invitait à presser ce paiement et à faire en sorte que le troisième tiers n'éprouvât pas le même retard<sup>1</sup>. Au mois d'août 1670, M. de Pomponne, ambassadeur en Hollande, l'avait informé que la Compagnie des Indes orientales de Hollande donnerait cette année-là 40 pour 100 d'intérêt à ses actionnaires. Au milieu des embarras que lui occasionnait la Compagnie française, c'était là pour Colbert un cruel crève-cœur. Aussi répond-il à M. de Pomponne « que la prodigieuse abondance de marchandises que les Hollandais ont reçue des Indes serait plus difficile à débiter qu'ils ne croyaient, et qu'ils ne seraient peut-être pas en état de faire une aussi grande distribution<sup>2</sup>. » Dans la même année, le roi avait envoyé aux Indes un commissaire extraordinaire chargé de rétablir l'harmonie entre les directeurs. Le 27 décembre il écrivit à ce commissaire une lettre contre-signée par Colbert, dans laquelle on lit ce qui suit :

« J'apprends que ceux de Perse qui sont établis à Surate et particulièrement le supérieur des Capucins a fort appnyé les Français qui se sont portez contre le sieur Caron, en quoi sa religion les a pu porter ; je désire que vous leur fassiez connoître que je leur saurai beaucoup de gré s'ils peuvent le convertir, mais que je veux que, sans considérer sa mauvaise religion, ils suivent entièrement ses sentiments sur les matières du commerce, et lui donnent toutes les assistances qui pourront dépendre d'eux, et qu'il leur demandera<sup>3</sup>. »

Dans une autre circonstance, le 23 mai 1671, le roi écrivait au directeur de la Compagnie à la Martinique que, les Juifs qui s'y étaient établis ayant fait des dépenses considérables pour la culture des terres, il lui ordonnait de tenir la main à ce qu'ils jouissent des mêmes privilèges que les autres habitants, et qu'on leur laissât une entière liberté

<sup>1</sup> Archives de la marine, *Registre des despesches, années 1670 et 1671.*

<sup>2</sup> Archives de la marine, *Registre des despesches, etc., année 1670.*

<sup>3</sup> Archives de la marine, *Registre des ordres du roy.* Cette lettre se trouve également dans l'*Histoire de la Compagnie des Indes*, p. 560 et suiv. Ce Caron était un Hollandais qui avait longtemps séjourné aux Indes, et dont Colbert s'était engoué lorsqu'il vint lui offrir son expérience et ses services. Forbonuais dit qu'il fit échouer l'entreprise dont on lui avait confié la direction, parce que le succès de la compagnie française aurait porté un coup funeste à la Hollande. C'est aussi l'opinion de Raynal, qui, dans son langage un peu pompeux, appelle ce Hollandais *le perfide Caron.* *Histoire philosophique*, livre IV,

de conscience, en prenant néanmoins les précautions nécessaires pour empêcher que l'exercice de leur religion causât du scandale aux catholiques <sup>1</sup>. Puis, aucun détail ne lui paraissant indigne de ses soins, au mois de mai 1671, Colbert écrit aux directeurs de la Martinique pour les informer qu'une dame de La Charuelle venant de s'embarquer sans avoir appris la mort de son mari, « il est bon qu'ils fassent non-seulement tout ce qui dépendra d'eux pour la consoler, mais aussi pour l'engager à continuer sa résidence aux isles; et comme elle a en ce pays des habitations et qu'elle est encore jeune, il est nécessaire qu'ils pratiquent adroitement les moyens de la porter à se remarier, estant important d'affermir par ce lien les colonies françaises dans les isles <sup>2</sup>. » Le 13 mars 1671, il engage le directeur de la Compagnie à La Rochelle à faire tout ce qu'il pourra pour fortifier le commerce des Indes, « n'y ayant rien de raisonnable qu'il ne veuille mettre en usage pour exciter tous les marchands du royaume à s'y appliquer et pour empêcher qu'aucun étranger n'aborde aux isles <sup>3</sup>. » Cependant, malgré tant de sacrifices et tant d'efforts, la Compagnie est loin de prospérer. Alors Colbert lui-même semble se laisser gagner par le découragement général, et en répondant, le 23 octobre 1671, au plus intelligent, au plus dévoué de ses agents, au conseiller Berrier, l'un des douze directeurs généraux de la Compagnie, qu'il avait envoyé au Havre pour diriger la vente d'un chargement, il lui fait connaître « qu'il est très-fâché d'apprendre que la vente des marchandises de la Compagnie des Indes-Orientales ne se fasse pas bien; qu'il faut avoir beaucoup de force pour résister au malheur de cette Compagnie; mais qu'on doit néanmoins s'armer de fermeté et de constance pour la soutenir, jusqu'à ce que son commerce devienne plus avantageux <sup>4</sup>. »

Or, ce commerce ne fut avantageux un instant qu'environ un siècle après, et la Compagnie du Sénégal, que Colbert fonda en 1673 en lui accordant la faculté exclusive du commerce des nègres sur la côte du Sénégal, au cap Vert et dans la rivière de Gambie, avec une gratification de 13 livres par tête de nègre, cette Compagnie fut alors d'un médiocre secours à celle des Indes orientales, et n'eut elle-même que vingt ans d'existence, malgré le triste et cruel privilège que Colbert avait cru devoir lui donner <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Archives de la marine, *Registre des despesches*, année 1671.

<sup>2</sup> *Ibidem*, Lettre du 7 mai. — <sup>3</sup> *Ibidem*.

<sup>4</sup> *Ibidem*. — *Hist. philosoph.*, etc. La première assemblée générale, dit Baynal, eut lieu en 1675. Toutes les ventes effectuées jusqu'alors par la Compagnie ne s'élevèrent qu'à 4,700,000 livres. Des 5 millions versés par les actionnaires et des 4 millions prêtés par le gouvernement, il ne restait plus que 2,500,000 livres. C'étaient 6,500,000 livres perdues en neuf ans. Pour rassurer les esprits, le roi fit don de tout ce qu'il avait avancé.

<sup>5</sup> *Recherches sur les finances*, par Forbonnais, année 1679. Colbert avait d'abord

Quant à la Compagnie des Indes occidentales, on sut bientôt à quoi s'en tenir au sujet des espérances qu'on avait fondées sur elle. Non-seulement ses premières campagnes furent ruineuses, mais on vit qu'il n'y avait même rien à attendre de l'avenir. En 1671, Colbert prit des mesures pour faire payer un intérêt de 5 pour 100 aux actionnaires, à l'exception de ceux dont les fonds provenaient des taxes de la Chambre de justice; bientôt il fut constant que la Compagnie ne pouvait pas se soutenir, et il fallut liquider. Déjà, en 1670, il avait été question de procéder à cette opération au moyen de 2 millions de livres de sucre qu'elle avait en magasin et qu'il s'agissait de partager entre les actionnaires à raison de 30 livres pour 100, ce qui portait le sucre à 3 livres 6 sous la livre, avec promesse d'une gratification pour ceux qui l'exporteraient à l'étranger. On revint un peu plus tard à cette idée, et l'on voit par une lettre de Colbert, du 29 septembre 1672, aux directeurs de la Compagnie d'Occident, que les marchandises n'ayant pas suffi pour le remboursement de ce qu'on appelait les actions volontaires, en opposition à celles provenant des amendes de la Chambre de justice, le roi autorisait la Compagnie à percevoir, au profit des intéressés, le droit de 50 sous qui se levait à Rouen sur les sucres et les cires. En résumé, la Compagnie avait perdu en dix ans 3,523,000 livres. Au moment de sa liquidation, le roi lui donna près de 1,300,000 livres, et devint propriétaire de tous les établissements qu'elle avait fondés<sup>1</sup>.

Aucune des nombreuses compagnies fondées par Colbert ne prospéra. Tous les grands établissements qu'il créa, a dit Forbonnais, disparurent après lui. On vient de voir ce que devinrent les Compagnies des Indes orientales, des Indes occidentales et du Sénégal. Les Compagnies du Nord, du Levant et des Pyrénées n'eurent pas un meilleur sort. La première, qui avait succédé à celle du même nom établie par Fouquet, était particulièrement dirigée contre les Hollandais, qui s'en émurent et firent des observations sur ce qu'elle jouissait de privilèges contraires aux traités. Colbert répondit à ce sujet à M. de Pomponne que le roi donnait, il est vrai, à la Compagnie du Nord des sommes assez considérables, mais qu'il pouvait le faire sans con-

donné 10 livres par tête de nègre à tous ceux qui voudraient faire la traite; mais, dit Forbonnais, il revint bientôt aux idées d'*exclusif* qui dominaient alors dans les têtes et fonda la Compagnie du Sénégal. En 1675, nouveau privilège pour la côte de Guinée, depuis la rivière de Gambie, à condition de porter tous les ans huit cents nègres aux colonies. L'inexécution du contrat le fit casser, et le privilège passa à la Compagnie du Sénégal, qui eut dès lors deux mille nègres à transporter tous les ans avec la même prime de 13 livres.

<sup>1</sup> Archives de la marine, *Registre des despatches*, années 1670 et 1671. — *Recherches sur les finances*, année 1674.



trévenir aux traités ; qu'au surplus c'était un objet dont il fallait parler le moins possible ; que la peine causée aux états par ces nouveaux établissements les préoccupait bien pendant quelque temps, mais que bientôt ce bruit s'amortissait et qu'en attendant on avançait toujours. Quant aux faveurs concédées à la Compagnie du Nord, elles étaient du même genre que celles dont jouissait la Compagnie des Indes orientales. Le roi y contribuait pour le tiers des fonds, sur lesquels les pertes éprouvées pendant les dix premières années seraient imputables ; il lui accordait une prime de 3 livres par chaque barrique d'eau-de-vie transportée hors du royaume, et de 4 livres par tonneau pour les autres marchandises également transportées hors de France ou reçues dans les retours. Enfin le roi s'engageait, disait l'édit, afin d'éviter que la Compagnie se trouvât surchargée faute du prompt débit des marchandises, de faire prendre et recevoir dans les magasins de la marine toutes les marchandises propres à la construction, radoub, armement et équipement des vaisseaux, fournitures et provisions des armées navales, par les intendants et commissaires généraux, qui en feraient les marchés avec un profit raisonnable dont il serait convenu entre lesdits intendants et directeurs de la Compagnie. Ne nous arrêtons pas aux innombrables inconvénients d'une telle clause. Il semble qu'une Compagnie ainsi favorisée eût dû réaliser sur-le-champ d'immenses bénéfices. Cependant, deux ans après son organisation, elle harcelait Colbert de ses demandes d'argent, et celui-ci était obligé d'écrire aux directeurs, le 27 mars 1671, qu'il leur était dû seulement, d'après leur propre compte, 549,088 livres, qu'il leur en a fait payer 686,000, et que, par conséquent, le roi était en avance de 140,000 livres<sup>1</sup>. La Compagnie des Pyrénées jeta encore moins d'éclat et eut moins de succès que celle du Nord. Dans une lettre du 30 septembre 1672, au premier président du Parlement de Toulouse, Colbert dit que cette Compagnie, dont le roi attendait beaucoup de secours pour sa marine, languissait faute d'une protection suffisante et par suite des procès qu'on lui suscitait de tous côtés, procès qui traînaient en longueurs affectées à cause d'un trop grand attachement aux formes du palais. Ainsi les protections représentées par des primes et des souscriptions ne suffisaient plus ; il fallait encore protéger les Compagnies contre la justice. Quant à la Compagnie du Levant, elle ne fit pas plus de bruit que celle des Pyrénées, et l'on saurait à peine si elle a existé sans une lettre de Colbert, du 9 décembre 1672, par laquelle il manifesta au directeur la surprise qu'il a éprouvée en apprenant que la Compagnie avait transporté en Portugal des brocards d'or et d'argent faux. « Si la Compagnie, ajoutait Colbert, joue de pareils

<sup>1</sup> Bibliothèque royale, *Registre des despèches concernant le commerce, année 1669.*  
— Archives de la marine, *Registres de 1671.*

tours aux Turcs, elle court risque de souffrir les plus cruelles avanies qu'ils fassent supporter aux chrétiens <sup>1</sup>. »

C'étaient là autant d'exemples des fâcheuses conséquences du privilège et du monopole. Mais, comme l'a dit Forbonnais, à cette époque, l'amour de l'*exclusif* dominait toutes les têtes, même les plus saines, et les plus éclatantes expériences ne servaient de rien. Au lieu de s'en tenir au système des primes, nécessaire alors sans doute, vu l'imperfection de notre marine, Colbert poussa à l'extrême les idées de son siècle. Toutes les fois qu'une Compagnie liquidait, c'était à qui inventerait un nouveau mode, une nouvelle forme de protection pour celle qui lui succéderait. On a vu les conséquences de ce système. Non-seulement on organisait des Compagnies sans solidité, égoïstes, ne songeant qu'à s'enrichir en peu de temps et manquant le but pour vouloir trop tôt l'atteindre; mais ces compagnies elles-mêmes faisaient la contrebande et transportaient des marchandises en matières fausses, au mépris des plus sévères règlements. Triste résultat de la tendance qu'avait alors le gouvernement à tout régler, à tout diriger! On étouffait l'activité particulière, on tuait la concurrence dont le peuple aurait certainement tiré plus d'avantages que du monopole, et c'était, en définitive, le peuple qui payait les expériences qu'on faisait à ses dépens. Ne peut-on, sans injustice, reconnaître que Colbert aurait rendu un grand service à la France en adoptant un système tout différent? Il semble même que la puissance des faits, vers la fin de sa carrière, lui ait démontré cette vérité; car, le 6 janvier 1682, un arrêt du conseil autorisa le libre commerce aux Indes orientales, à condition que les particuliers se serviraient, pour leur passage et celui de leurs marchandises, des navires de la Compagnie, et que les marchandises rapportées par eux seraient débarquées et vendues à l'encan dans les magasins lui appartenant <sup>2</sup>. Cette faculté, très-utile quoique un peu tardive, fut sollicitée par plusieurs particuliers et par la Compagnie elle-même. Ainsi, la vérité se faisait jour peu à peu, et l'expérience venait enfin en aide à la raison.

<sup>1</sup> Archives de la marine, *Registre de 1672*. — Cette compagnie fut bientôt obligée de se dissoudre. Ce n'était pourtant pas une compagnie privilégiée, c'est-à-dire jouissant d'un privilège exclusif; mais, entre autres avantages qui lui furent faits, Colbert lui avait prêté 200,000 livres pendant deux ans sans intérêt, et il lui était accordé une prime de 10 livres par pièce de drap qu'elle transporterait dans le Levant. Malgré cela, elle ne put soutenir la concurrence particulière et liquida en perte. (*De la balance du commerce et des relations commerciales de la France dans toutes les parties du globe, particulièrement à la fin du règne de Louis XIV et au moment de la Révolution*, par Arnould, sous-directeur du bureau de la balance du commerce. 3 vol. dont un de tableaux. Paris, 1791, t. I, p. 247.)

<sup>2</sup> *Histoire de la Compagnie des Indes*; pièces justificat. — *Hist. phil.*, etc., liv. IV.

## V

Il est nécessaire, avant d'aller plus loin, de revenir un instant sur nos pas, et de jeter un coup d'œil sur l'une des parties de l'administration de Colbert dont les résultats ont jeté le plus de lustre sur le règne de Louis XIV; il s'agit des pensions accordées aux hommes de lettres français et étrangers, de la création des académies et de la surintendance des bâtiments royaux. Le cardinal Mazarin avait fait dresser une liste de pensions servies par l'Etat, sur laquelle l'historien Mézerai figurait pour 4000 livres, qui lui furent conservées jusqu'en 1672<sup>1</sup>. Plus généreux en apparence, Fouquet ouvrit aux littérateurs et aux savants de son temps sa cassette particulière, et parmi ses pensionnaires on remarque Corneille, La Fontaine, M<sup>lle</sup> Scudéry. Etait-ce de sa part ostentation, générosité naturelle, moyen de s'attacher des créatures? Peut-être tout cela à la fois. Colbert était trop habile à flatter les goûts du roi, il avait trop bien deviné que ses penchants l'entraînaient vers tout ce qui avait des airs de grandeur et de magnificence, pour ne pas suivre un exemple qui s'accordait d'ailleurs avec ses inclinations personnelles. A peine arrivé au pouvoir, il s'occupa donc de la position des littérateurs, et il demanda à deux d'entre eux, Chapelain et Costar, une liste des gens de lettres auxquels le roi pourrait accorder des pensions, avec l'indication sommaire de leurs titres à cette faveur<sup>2</sup>. Les deux listes furent remises à Colbert, et c'est sur ce double travail que l'état des pensions de 1663 fut arrêté. En voici la copie :

« Au sieur La Chambre, médecin ordinaire du roi, excellent homme pour la physique et la connoissance des passions et des sens, dont il a fait divers ouvrages fort estimés. 2,000 liv.

« Au sieur Conrard, lequel, sans connoissance d'aucune autre langue que sa maternelle, est admirable pour juger toutes les productions de l'esprit. 1,500

<sup>1</sup> *Documents authentiques et détails curieux sur les dépenses de Louis XIV*, par Gabriel Peignot. Voir dans ce volume deux lettres très-curieuses et très-humbles de Mézerai à Colbert, au sujet de la réduction de sa pension.

<sup>2</sup> Chapelain ne s'oublia pas dans la sienne; il y dit de lui que, « s'il ne s'était point renfermé dans le dessein du poëme héroïque de *la Pucelle*, qui occupe toute sa vie, « il ne ferait peut-être pas mal l'histoire de laquelle il sait assez bien les conditions. » (*Documents authentiques*, etc., etc.) Dans la première satire de Boileau, qui parut en 1667, il y avait d'abord huit vers concernant la mission donnée par Colbert à Chapelain. Ils commençaient ainsi :

Enfin je ne saurais, pour faire un juste gain,  
Aller, bas et rampant, fléchir sous Chapelain...

Ces vers furent supprimés dans l'édition de 1674, année où Boileau obtint une pension. Lesatirique s'humanisait.

« Au sieur Leclerc, excellent poëte françois.	600 liv.
« Au sieur Pierre Corneille, premier poëte dramatique du monde (expression de Costar).	2,000
« Au sieur Desmaretz, le plus fertile auteur et doné de la plus belle imagination qui ait jamais été <sup>1</sup> .	1,200
« Au sieur Ménage, excellent pour la critique des piéces.	2,000
« Au sieur abbé de Pure, qui écrit l'histoire en latin pur et élégant <sup>2</sup> .	1,000
« Au sieur Boyer, excellent poëte françois.	800
« Au sieur Corneille le jeune, bon poëte françois et dramatique.	1,000
« Au sieur Molière, excellent poëte comique.	1,000
« Au sieur Benserade, poëte françois fort agréable.	1,500
« Au P. Le Cointe, de l'Oratoire, habile pour l'histoire.	1,500
« Au sieur Godefroi, historiographe du roi.	3,600
« Au sieur Huet de Caen, grand personnage qui a traduit Origène.	1,500
« Au sieur Charpentier, poëte et orateur françois.	1,200
« Au sieur abbé Cottin, poëte et orateur françois <sup>3</sup> .	1,200
« Au sieur Sorbière, savant és-lettres humaines.	1,000
« Au sieur Dauvriér, id.	3,000
« Au sieur Ogier, consommé dans la théologie et les belles-lettres.	1,500
« Au sieur Vallier, professant parfaitement la langue arabe.	600
« Au sieur Le Yayer, savant és belles-lettres.	1,000
« Au sieur Le Laboureur, habile pour l'histoire <sup>4</sup> .	1,200
« Au sieur de Sainte-Marthe, habile pour l'histoire.	1,200
« Au sieur Du Perrier, poëte latin.	800
« Au sieur Fléchier, poëte françois et latin.	800
« Aux sieurs de Vallois, frères, qui écrivent l'histoire en latin.	2,400
« Au sieur Maury, poëte latin.	600

<sup>1</sup> Desmaretz était auteur de deux poèmes ayant pour titre : *Clovis, Magdelaine*, etc. Costar l'appelait aussi *le plus ingénieux des poètes français, l'Ovide de son temps*. La camaraderie littéraire date de loin.

<sup>2</sup> Boileau a dit de lui, dans sa onzième satire :

Si je veux d'un galant dépeindre la figure,  
Ma plume pour rimer trouve l'abbé de Pure.

Sans être ni propre ni galant, l'abbé de Pure affectait un air de propreté et de galanterie. Suivant Brossette, il distribuait une espèce de parodie où Boileau était convaincu par Colbert d'avoir fait des libelles contre le gouvernement. C'est ce qui lui valut les vers qu'on vient de lire.

<sup>3</sup> On se rappelle les vers de Boileau sur les abbés Cotin et Cassagne dans la satire *du Repas* :

Moi qui compte pour rien ni le vin ni la chère,  
Si l'on n'est plus au large assis en un festin  
Qu'aux sermons de Cassagne et de l'abbé Cotin.

Les abbés Cassagne et Cotin étaient tous deux de l'Académie Française. L'abbé Cassagne, dit Brossette dans ses notes sur Boileau, était d'une humeur très-mélancolique. Nommé pour prêcher à la cour, la crainte du ridicule l'empêcha de s'y produire. Alors il redoubla d'ardeur pour le travail ; mais sa raison y succomba et il fallut le faire renfermer à Saint-Lazare.

<sup>4</sup> C'est le même dont il a été question dans la partie de ce travail relative à la naissance de Colbert et qui lui a appliqué l'épithète : *A parvo existens*, etc.

• Au sieur Racine, poëte françois <sup>1</sup> .	600 liv.
• Au sieur abbé de Boursois, consommé dans la théologie positive, dans l'histoire, les lettres humaines et les langues orientales.	3,000
• Au sieur Chapelain, le plus grand poëte françois qui ait jamais été et du plus solidement jugement.	3,000
• Au sieur abbé Cassaigne, poëte, orateur et savant en théologie.	1,500
• Au sieur Perrault, habile en poésie et belles-lettres.	1,500
• Au sieur Mézerai, historiographe.	4,000

Quelques étrangers, auxquels il était accordé des pensions de 1200 à 1500 livres, complétaient cette première liste. C'étaient Huighens, Heinsius, Boëklerus, Wasengeil, Isaac Vossius et quelques autres. Vossius était un célèbre géographe hollandais. La lettre suivante, que Colbert lui écrivit pour lui faire connaître la faveur dont il était l'objet, laisse percer suffisamment le motif secret et réel que l'on avait en donnant de pareilles pensions à des étrangers.

« Quelque le roi ne soit pas votre souverain, il veut néanmoins être votre bienfaiteur, et m'a commandé de vous envoyer la lettre de change ci-jointe, comme une marque de son estime et un gage de sa protection : chacun sait que vous suivez dignement l'exemple du fameux Vossius, votre père, et qu'ayant reçu de lui un nom qu'il a rendu illustre par ses écrits, vous en conserverez la gloire par les vôtres. Ces choses étant connues de Sa Majesté, elle se porte avec plaisir à gratifier votre mérite, et j'ai d'autant plus de joie qu'elle m'ait donné ordre de vous le faire savoir que je puis me servir de cette occasion pour vous assurer que je suis, Monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur.

« COLBERT.

« A Paris, ce 21 juin 1663 <sup>2</sup>. »

Evidemment, l'amour des sciences et des lettres fut un motif secondaire dans la détermination de Colbert, qui voulait, avant tout, produire de l'effet à l'étranger. Une lettre que Chapelain lui écrivit le 17 mai 1663 ne laisse, à ce sujet, aucun doute. En lui transmettant la correspondance d'un gentilhomme allemand, Wasengeil, qui figurait sur l'état des pensions, et que Colbert avait envoyé en Espagne pour observer l'état du pays, Chapelain lui faisait connaître que ce Wasengeil ne se lassait pas de publier en tous lieux, surtout dans les Etats du roi d'Espagne, la libérale magnanimité du roi envers les gens de lettres, sans faire différence des sujets et des étrangers, et que les Espagnols avaient peine à y ajouter foi, tant cela leur semblait au-dessus de ce qui s'était jamais fait.

« J'ai considéré, Monsieur, disait Chapelain en terminant, comme un bonheur d'avoir rencontré un sçavant homme désintéressé et non suspect de par-

<sup>1</sup> Racine n'avait alors que vingt-quatre ans et il n'avait encore composé que l'ode *la Nymphe de la Seine* à l'occasion du mariage du roi. C'est cette ode qui lui valut la pension de 600 livres pour laquelle il figure sur cette première liste. Plus tard, elle fut portée à 2000 livres, sans compter les autres faveurs et la gratification comme historiographe.

<sup>2</sup> *Abbrégé chronologique du président Hénault, année 1663.*

tialité, qui d'office voulut estre, en des pays où nous ne sommes pas aimés, la trompette de la gloire de Sa Majesté et de vos si justes louanges. Il parcourra toute l'Espagne et les y répandra avec courage et fidélité, et au moins à son retour nous rendra conte (sic) du succès qu'elles y auront eu <sup>1</sup>.

Enfin, l'on a trouvé récemment, dans les papiers d'Hermann Conring, homme d'Etat et écrivain allemand célèbre au XVII<sup>e</sup> siècle, une lettre originale de Colbert du 27 août 1665, qui annonçait l'envoi d'une lettre de change de 1700 livres. Il y avait aussi, dans les mêmes papiers, le brouillon d'une lettre d'Hermann Conring à Colbert. Or, il résulte de cette lettre, datée du 2 mai 1672, que Conring était chargé par la cour de France de gagner des voix à Louis XIV, qui songeait alors à se faire nommer empereur d'Allemagne <sup>2</sup>.

Les pensions accordées aux littérateurs et savants étrangers par Colbert avaient donc un double but politique qu'on ne saurait dissimuler; car en même temps qu'elles agissaient sur l'opinion et donnaient au dehors une haute idée de la grandeur et de la générosité de la France, elles disposaient ceux qui en étaient l'objet à rendre au gouvernement des services particuliers, peu compatibles sans doute avec la dignité des lettres, mais d'autant mieux récompensés.

Il faut reconnaître, au surplus, que ces services coûtaient peu à l'Etat, et que l'effet produit n'était nullement en rapport avec la somme affectée aux gratifications. Le chiffre des pensions aux gens de lettres français et étrangers ne dépassa jamais 100,000 livres, et descendit en moyenne à 75,000 livres, à partir de 1672, époque à laquelle les pensions aux étrangers paraissent avoir été supprimées. On a remarqué que, tant que Colbert vécut, La Fontaine ne fut pas porté sur la liste des pensions <sup>3</sup>. Était-ce rancune pour la fidélité éclatante que l'immortel fabuliste avait vouée à Fouquet, ou bien le poète n'avait-il voulu faire aucune démarche auprès du ministre pour obtenir la faveur que l'on accordait au sieur Sorbrière et au sieur Carcavy? Si le fait est bien exact,

<sup>1</sup> *Mes Voyages aux environs de Paris*, par J. Delort. 2 vol. in-8°. — Voyez t. II, p. 493 et suiv. Cité par M. Peignot.

<sup>2</sup> *Le Spectateur*, t. III, p. 87 et suiv., article de M. Depplog. Voir, au sujet de ce projet de Louis XIV, des pièces justificatives très-curieuses publiées dans la première édition de *l'Histoire de la Marine française*, par M. Eugène Sue. Hermann Conring est désigné sous le nom de Conringius dans une lettre circulaire adressée par Colbert, le 20 février 1671, à MM. le comte Graziani à Florence, Carlodati et Viviani à Florence, Heinsius à Stockholm, Conringius à Helinstadt, Gronovius à Leyde, Ottavio Ferrari à Padoue, et Hevelius à Dantzig. La lettre est ainsi conçue: « Monsieur, l'application que vous continuez de donner aux belles-lettres, et les avantages que le public recevra de vos veilles, conviant le Roy de vous continuer ses graces, Sa Majesté m'a ordonné de vous faire tenir la gratification qu'elle a accoustumé de vous donner tous les ans; c'est à quoi je m'acquitte, vous assurant que je suis toujours, etc., etc. » (Archives de la marine, *Ministre des despatches*, année 1671.)

<sup>3</sup> *Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine*, par M. Walekenær, liv. IV.



et tout porte à le croire, il y a une charmante épigramme au fond de l'éloge suivant, qu'on lit dans un poème de La Fontaine sur le quinquina.

• Et toi que le quina guérit si promptement,  
Colbert, je ne dois point te taire...  
D'autres que moi diront ton zèle et ta conduite,  
Monument éternel aux ministres suivants ;  
Ce sujet est trop vaste et la muse est réduite  
A dire les faveurs que tu fais aux savants. »

Mais en même temps qu'il encourageait les savants par des pensions, Colbert proposait un plus noble but à leur ambition en créant plusieurs académies. La France lui doit l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, celle de Peinture et de Sculpture, celle des Sciences. C'est ainsi qu'il imitait encore le cardinal de Richelieu, son modèle de prédilection. L'établissement de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres date du mois de décembre 1663<sup>1</sup>. Formée d'abord d'un petit nombre de membres de l'Académie Française, elle s'assemblait dans la bibliothèque de Colbert, afin d'y travailler aux inscriptions et devises dont on faisait déjà un fréquent usage pour les médailles, les écussons ; et c'est de là que sortit, sans doute, l'orgueilleuse devise de la Compagnie des Indes orientales : *Florebo quocumque ferar*. A cette époque, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres n'était encore que la *petite académie* ; car elle ne se composait que de quatre membres, Chapelain, Charpentier, et les abbés Cassagne et Bourzeis. Mais peu à peu le nombre des académiciens qui prirent part à ses travaux augmenta. En leur qualité d'historiographes, Racine et Boileau y concoururent. D'ailleurs le goût pour les médailles, qui allait toujours croissant, lui donnait chaque jour plus d'importance, et les événements fournissaient à ses membres de nombreuses occasions de faire graver sur le bronze ou sur le marbre les louanges du roi dans ce style hyperbolique dont la célèbre devise : *Nec pluribus impar*, est la plus haute expression<sup>2</sup>. Recon-

<sup>1</sup> *Collection des anciennes lois françaises.*

<sup>2</sup> Voici ce que Louis XIV lui-même dit de cette devise dans ses *Instructions pour le Dauphin*, année 1662 : « Ceux qui me voyoient gouverner avec assez de facilité, et sans être embarrassé de rien, dans ce nombre de soins que la royauté exige, me persuadèrent d'ajouter le globe de la terre, et pour âme : *Nec pluribus impar* ; par où ils entendoient ce qui stattoit agréablement l'ambition d'un jeune roi, qui, suffisant seul à tant de choses, suffiroit sans doute à gouverner d'autres empires, comme le soleil à éclairer d'autres mondes, s'ils étoient également exposés à ses rayons. Je sais qu'on a trouvé quelque obscurité à ces paroles, et je ne doute pas que l'Académie n'en eût pu fournir de meilleures ; mais celle-là étant déjà employée dans les bâtiments à une infinité d'autres choses, je n'ai pas cru à propos de la changer. » *Œuvres de Louis XIV*, t. II. Il est certain que cette devise était non-seulement très-ambitieuse, mais très-obscur, et qu'elle ne signifioit nullement ce qu'elle avait la prétention d'exprimer. C'est aussi l'opinion de Voltaire ; *Siècle de Louis XIV*, chap. XXV.

naissante de la protection qu'il accordait aux lettres, l'Académie Française reçut Colbert parmi ses membres en 1667. On a souvent répété, sur la foi d'un historien de l'Académie, l'abbé d'Olivet, qu'en nommant Colbert celle-ci l'avait dispensé du discours de réception obligé, et que cette faveur n'avait été accordée qu'à lui seul. D'abord, il est à croire que Colbert eût été peu flatté d'un semblable privilège. Mais un passage de la *Gazette de France* détruit formellement l'assertion de l'abbé d'Olivet, et lève tous les doutes à ce sujet. Le passage est curieux.

• De Paris, le 30 avril 1667.—Le 21 du courant, le duc de Saint-Aignan, ayant été prendre le sieur Colbert en son logis, le conduisit en l'Académie Française, établie chez le chancelier de France, laquelle l'avoit depuis longtemps invité à lui faire l'honneur d'être un de ses membres ; et après y avoir été reçu avec les cérémonies ordinaires, il fit un discours à la louange du roi avec tant de grâce et de succès qu'il en fut admiré de toute cette savante compagnie <sup>1</sup>. »

On le voit donc, Colbert subit la loi commune, et paya son tribut au discours de réception.

Cependant les pensions aux gens de lettres et la création des académies ne formaient que la moindre partie des encouragements que ce ministre accordait aux beaux-arts. Le 2 janvier 1664, Louis XIV lui avait donné la charge de surintendant des bâtiments en remplacement d'un sieur Ratabon <sup>2</sup>. Tant qu'elle avait été occupée par ce dernier, la charge de surintendant des bâtiments n'avait eu, faute d'argent sans doute, aucune importance ; mais dès que l'ordre fut rétabli dans les finances, et que Colbert eut les bâtiments dans ses attributions, les choses changèrent de face. Les dépenses de Louis XIV, en bâtiments, ont été énormes. On ne couvre pas impunément le sol de palais, de statues, d'arcs de triomphe, de monuments de toute sorte ; mais la passion et l'esprit de parti ont quelquefois grossi ces dépenses dans des proportions fabuleuses. Après Voltaire, qui les évalua à 500 millions, Mirabeau avait dit qu'elles atteignirent le chiffre de 1,200 millions <sup>3</sup>. Volney alla beaucoup plus loin, et il les porta à 4,600,000,000 <sup>4</sup>. En même temps on ajoutait que, pour anéantir la preuve de ces profusions, Louis XIV avait brûlé tous les registres où elles étaient constatées. Or, ces registres ont été retrouvés ; ils existent en plusieurs copies, appartenant les unes à la Bibliothèque royale, d'autres à des particuliers. De savants

<sup>1</sup> *Gazette de France* de l'année 1667, n° 52, citée dans une notice sur Colbert, par Lemontey.

<sup>2</sup> *Journal des bienfaits du roy*. Bibliothèque royale. Mss. Suppl. français 579.

<sup>3</sup> *Neuvième lettre à mes commettants*, par Mirabeau.

<sup>4</sup> *Leçons d'histoire prononcées à l'École normale en l'an III (1795)*, p. 141. Paris, 1799, in-8°. — L'erreur de Volney vint, en partie sans doute, d'avoir calculé le prix du marc d'argent, sous Louis XIV, à 16 livres, tandis qu'il valut 26 livres 10 sous de 1641 à 1679 ; 29 livres 6 sous de 1679 à 1690, et 30 livres de 1670 à 1715. Le marc d'argent (8 onces) vaut aujourd'hui 54 francs.



et zélés bibliophiles, véritables pionniers de l'histoire, les ont compulsés avec soin, ont constaté leur authenticité, les ont contrôlés les uns par les autres; et il en résulte que toutes les dépenses de Louis XIV, en bâtiments, ne se sont élevées qu'à CENT SOIXANTE-TROIS MILLIONS, monnaie de son temps<sup>1</sup>.

Cependant, il ne faut pas se le dissimuler, cette somme de 163 millions représentait alors une valeur énorme. A l'époque où la plupart des travaux auxquels elle fut affectée s'exécutèrent, le chiffre moyen du budget était de 90 millions, et il s'en fallait de beaucoup que la France le payât aussi aisément qu'elle paie actuellement un budget de 1400 millions. Si l'on a égard au chiffre de la population, qui n'excédait guère alors 20 millions d'habitants, au grand nombre de privilégiés que leur naissance ou leurs fonctions exemptaient de l'impôt, on demeurera convaincu que cette somme de 163 millions dut être, comparativement, très-onéreuse aux populations, et ce n'est pas trop dire qu'elle représente environ un milliard d'aujourd'hui. C'était donc là une magnifique dotation, et c'est Colbert qui en fut pendant vingt ans le dispensateur tout-puissant. Il avait pour les beaux-arts un goût naturel que son voyage en Italie n'avait fait qu'accroître; il savait en outre qu'un des plus sûrs moyens de plaire au roi, de l'occuper agréablement, était de l'entourer des merveilles de l'architecture, de la peinture et de la sculpture. Il appela donc à lui tous les artistes de talent, leur communiqua un peu de son activité, examina, discuta leurs plans, les soumit à l'épreuve du concours public, et bientôt se produisit cette série de chefs-d'œuvre en tous genres dont, avec raison, la France est aujourd'hui si fière, et auxquels, de toutes les parties du monde, les étrangers viennent incessamment payer le tribut de leur admiration.

Un des premiers projets dont Colbert eut à s'occuper fut la construction de la principale façade du Louvre. Ce fut là une affaire, et même une grande affaire qui comporte quelques détails. On avait commencé cette façade sur les dessins de Le Vau, premier architecte du roi, lorsque Colbert suspendit les travaux et demanda un nouveau plan aux architectes de Paris. Parmi ceux-ci, un d'entre eux exposa, sans se nommer, un plan admirable: c'était Perrault, médecin du roi. Cependant Colbert hésitait encore. Il y avait alors à Rome un artiste célèbre,

<sup>1</sup> Voir pour les détails: 1° *Documents authentiques sur les dépenses de Louis XIV*, par M. Peignot; 2° l'ouvrage intitulé: *Etats au vrai de toutes les sommes employées par Louis XIV à Versailles, Marly et dépendances; au Louvre, Tuileries, canal de Languedoc, secours aux manufactures, pensions aux gens de lettres, depuis 1661 jusqu'en 1710*, par M. Eckard. Versailles, 1836. L'ouvrage de M. Eckard surtout, postérieur de quelques années à celui de M. Peignot, éclaircit complètement cette intéressante question. Il y a entre les calculs de ces deux écrivains une différence de 10 millions; j'ai adopté ceux de M. Eckard, qui paraissent plus complets.

tout à la fois peintre, sculpteur, architecte, comme avait été Michel-Ange ; il s'appelait *Bernini*. Colbert voulut d'abord avoir son avis, son plan ; puis, il résolut de le faire venir à Paris. Voici la lettre que Louis XIV lui écrivit pour l'y appeler.

« Seigneur cavalier Bernin, je fais une estime si particulière de votre mérite que j'ai un grand désir de voir et de connaître une personne aussi illustre, pourvu que ce que je souhaite se puisse accorder avec le service que vous devez à notre Saint-Père le Pape et avec votre commodité particulière. Je vous envoie en conséquence un courrier exprès, par lequel je vous prie de me donner cette satisfaction, et de vouloir entreprendre le voyage de France, prenant l'occasion favorable qui se présente du retour de mon cousin le duc de Créqui, ambassadeur extraordinaire, qui vous fera savoir plus particulièrement le sujet qui me fait désirer de vous voir et de vous entretenir des beaux dessins que vous m'avez envoyés pour le bâtiment du Louvre ; et du reste me rapportant à ce que mon dit cousin vous fera entendre de mes bonnes intentions, je prie Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde, seigneur cavalier Bernin.

« LOUIS.

« A Paris, ce 11 avril 1665. »

Quel artiste ne se fût empressé de répondre à une aussi flatteuse invitation, accompagnée, pour prévoir et lever tous les obstacles, d'un premier présent de 30,000 livres ? Le Bernin partit donc, emmenant avec lui un de ses fils, deux de ses élèves, une nombreuse suite, et il reçut pendant tout son voyage des honneurs inusités. D'après les ordres du roi, les magistrats de toutes les villes qu'il traversa le complimentèrent et lui offrirent les vins d'honneur, hommage réservé aux seuls princes du sang. Sur sa route, des officiers de la cour lui apprêtaient à manger, et, quand il approcha de Paris, un maître d'hôtel du roi vint à sa rencontre pour le recevoir et l'accompagner partout. A peine arrivé, Colbert lui rendit visite de la part du roi, qui, à son tour, lui fit l'accueil le plus distingué. Le Bernin n'était pas seulement un artiste de mérite, c'était aussi un habile courtisan. Dans sa première entrevue avec Louis XIV, il lui proposa de faire son buste. Quelque temps après, comme le roi posait devant lui, ayant écarté une boucle de cheveux qui recouvrait le front de son modèle : « *Votre Majesté*, lui dit-il, *peut montrer son front à toute la terre.* » Le mot fit fortune, et bientôt tous les courtisans adoptèrent la coiffure à la Bernin. Quant au plan du Louvre, il fut moins heureux. Ce plan avait d'abord été adopté, et les fondations en furent posées avec éclat le 17 octobre 1665 ; mais, comme il exigeait que tous les anciens bâtiments fussent détruits, contrairement aux vues du roi et de Colbert, on y renonça après le départ du Bernin, et l'on revint à celui de Charles Perrault. Louis XIV aurait voulu retenir Le Bernin, et il lui promettait 3000 louis d'or par an s'il voulait rester à Paris. Le Bernin, dont la vanité excessive s'était encore accrue par suite des honneurs exagérés qu'on lui avait rendus, persista à quitter la France, sous prétexte que l'hiver y était trop rigou-

reux pour sa santé, mais plutôt dit-on, parce qu'il supposait Lebrun et d'autres artistes jaloux de son talent. Magnifique à l'excès jusqu'au bout, Louis XIV fit remettre au Bernin, la veille de son départ, 3000 louis d'or en trois sacs (33,000 livres) avec un brevet de 6000 livres de pension annuelle et un de 1200 livres pour son fils. En même temps l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres fut invitée à faire la devise d'une médaille destinée à immortaliser ce voyage sans résultat. Cette médaille fut en effet frappée. Elle représente d'un côté le portrait du Bernin, et, au revers, les muses de l'art, avec cet exergue : *Singularis in singulis, in omnibus unicus*. Le voyage seul du Bernin, sans compter la pension de 6000 livres qu'il toucha jusqu'en 1680, coûta 103,000 livres<sup>1</sup>. On a vu ce qu'il produisit. Le Bernin fit à Paris un buste du roi dont la tête était tellement disgracieuse qu'il fallut la changer. On lui doit aussi une statue équestre de Louis XIV qui est restée à l'Académie de France à Rome. Heureusement, son plan du Louvre fut rejeté, grâce à Colbert, auprès duquel ni le plan ni son auteur n'eurent le don de réussir. La colonnade du Louvre fut donc exécutée, et le nom de Charles Perrault est immortel.

Cependant Colbert s'aperçut bientôt qu'il avait flatté dans Louis XIV une passion terrible, insatiable, et que les dépenses, chaque jour croissantes, affectées aux bâtiments, tendaient sans cesse à détruire l'équilibre qu'il avait eu tant de peine à rétablir dans les finances. Dès 1666 ses craintes devinrent très-vives, et il les exprima à Louis XIV dans un mémoire<sup>2</sup>. Ce mémoire porte en substance que, si le roi veut bien chercher dans Versailles où sont plus de 1,500,000 écus qui y ont été dépensés depuis deux ans, il aura bien de la peine à les trouver ; que ses divertissements sont tellement mêlés avec la guerre de terre qu'il

<sup>1</sup> *Documents authentiques sur les dépenses de Louis XIV*, par Gabriel Peignot. — *Essais sur Paris*, par Sainte-Foix.

<sup>2</sup> M. Montyon, dans ses *Particularités sur les ministres des finances*, et M. Dupont, dans son introduction aux *Fastes de la révolution française*, donnent quelques extraits de ce mémoire, mais sans en indiquer l'origine. Bien que je n'en aie pas trouvé de trace dans mes recherches, je n'ai pas cru devoir négliger ce document très-important en raison des remontrances qu'il contient et qui fait le plus grand honneur à Colbert. D'après M. Montyon, ce mémoire est du 22 juillet 1666. Il commence ainsi : « Voici, Sire, un métier fort difficile que je vais entreprendre ; il y a près de six mois que je balance à dire à Votre Majesté les choses fortes que je lui dis hier et celles que je vais encore lui dire. Je fais auprès de Votre Majesté le métier sans comparaison le plus difficile de tous ; il faut, de nécessité, que je me charge des choses les plus difficiles et de quelque nature qu'elles soient. Je me confie en la bonté de Votre Majesté, en sa haute vertu, en l'ordre qu'elle nous a souvent donné et réitéré de l'avertir au cas qu'elle allât trop vite, et en la liberté qu'elle m'a souvent donnée de lui dire mes sentiments..... » M. Dupont paraît avoir réuni deux mémoires en un seul ; le dernier serait d'une date postérieure et se rapporterait plutôt à l'année 1670.

est bien difficile de les diviser ; que, s'il veut bien examiner combien de dépenses inutiles il a faites, il verra que, si elles étaient toutes retranchées, il ne serait pas réduit à la nécessité où il est.

« En mon particulier, ajoute Colbert saisi d'un noble patriotisme, je déclare à Votre Majesté qu'un repas inutile de 1000 écus me fait une peine incroyable, et lorsqu'il est question de millions d'or pour la Pologne, je vendrais tout mon bien, j'engagerais ma femme et mes enfants, et j'irais à pied toute ma vie pour y fournir, si c'était nécessaire. Votre Majesté excusera, s'il lui plait, ce petit transport... Votre Majesté doit considérer qu'elle a triplé les dépenses de ses écuries... Si Votre Majesté examine bien, elle trouvera que cette augmentation en livrées, en nourriture d'hommes et de chevaux, en achats, en gages, va à plus de 200,000 livres tous les ans... Si Votre Majesté considère son jeu, celui de la reine, toutes les fêtes, repas, festins extraordinaires, elle trouvera que cet article monte environ à plus de 300,000 livres, et que les rois, ses prédécesseurs, n'ont jamais fait cette dépense, et qu'elle n'est pas du tout nécessaire. »

Colbert s'excuse ensuite d'avoir tant tardé de présenter ces observations au roi :

« La première raison, dit-il, c'est que j'avais à contredire ce que Votre Majesté aime le plus fortement ; la seconde, que, encore que Votre Majesté agréât tout ce que je lui dis touchant les exils, les rappels et les emprisonnements de ses sujets, je ne vois pas que Votre Majesté y ait fait aucune réflexion, et j'ai commencé de douter si la liberté que j'avais prise était agréable à Votre Majesté ; la troisième, qu'il m'a semblé que Votre Majesté commençait de préférer ses plaisirs, ses divertissements à toute chose, et cela, fondé sur deux rencontres considérables : la première, ayant fait voir à Saint-Germain que Votre Majesté devait fortifier son armée navale dans le même temps que Votre Majesté disait qu'il fallait se tirer le morceau de la bouche pour y fournir, dans ce moment-là, Votre Majesté dépense 200,000 livres comptant pour un voyage de Versailles, savoir, 13,000 pistoles pour son jeu et celui de la reine, et 50,000 livres en repas extraordinaires ; la seconde que, encore que Votre Majesté voie dans ce moment-ci l'état de ses affaires prêtes à tomber, par l'excès de toutes sortes de dépenses, dans un abyme de nécessités qui produit toute sorte de désordres, Votre Majesté, dis-je, fait faire une dépense de 100,000 livres à chacune de ses compagnies de mousquetaires. Quand un mousquetaire à la basse paie aura consommé la solde de 360 livres en ornements inutiles, de quoi veut-on qu'il vive pendant cette année ? Il faut que, par douceur ou par force, il vive aux dépens de son hôte ; les lieux où il demeure ne paient plus la taille, et tout tombe dans la confusion. Ah ! plutôt à Dieu que Votre Majesté eût une fois bien examiné cette matière ! Elle trouverait que sa gloire souffre de ces fanfares, de ces ornements inutiles, dont la dépense, outre cela, ruine et les officiers et les cavaliers. »

En terminant, Colbert blâme sévèrement les mouvements de troupes, « à qui on fait jouer la navette par des marches perpétuelles ruineuses, » et dit en parlant des revues qu'il n'avait jamais comprises qu'elles dussent venir chercher le roi, ni que la marche et l'assemblée des armées au dedans du royaume, qui en attire la ruine, pût devenir un amusement de dames<sup>1</sup>.

« J'avais vu auparavant, dit-il enfin, le secrétaire d'Etat de la guerre, avec celui qui avait le soin des finances, chercher ensemble de n'être point à charge

<sup>1</sup> Ces revues donnaient lieu à des caricatures et à des libelles qu'on affichait dans

aux peuples ; on écoutait les habitants des villes quand ils venaient se plaindre ; on leur rendait justice sévère sur les officiers et les troupes ; à présent , aucun n'ose se plaindre , car tous ceux qui sont venus ont été traités de *coquins* , de *séditieux* , et les peuples ont appris ces mauvais traitements , qui ont été prononcés par celui qui parle au nom de Votre Majesté <sup>1</sup> . »

Remontrances sévères , mais justes et courageuses ! Malheureusement , elles demeurèrent sans effet . On a vu plus haut que les sommes employées par Louis XIV en bâtiments et encouragements aux beaux-arts et manufactures s'élevèrent , de 1661 à 1710 , à 163 millions . Il ne sera pas sans intérêt de connaître quelle somme fut affectée à chaque objet en particulier <sup>2</sup> .

Dépense totale de Versailles, églises, Trianon, Clagny, Saint-Cyr, la machine de Marly, la rivière d'Eure, Noisy et les Moulineaux.	81,451,414 liv.
Tableaux, étoffes, argenterie, antiques.	6,386,574
Mobilier et autres dépenses.	12,609,080
Chapelle (construite de 1699 à 1710).	3,960,241
Autres dépenses de tout genre.	13,000,000
<b>Total pour Versailles, Marly et dépendances.</b>	<b>116,798,329</b>
Saint-Germain.	6,453,561
Marly (non compris la machine qui figure à l'article Versailles <sup>3</sup> ).	4,501,279
Fontainebleau.	2,773,746
Chambord.	1,225,761
Louvre et Tuileries.	10,608,969
Arc de triomphe du Saint-Antoine <sup>4</sup> .	513,753

A reporter . . . 142,877,240

Paris. Un de ces derniers portait pour titre, au sujet d'une revue qui devait avoir lieu à Moret, près Fontainebleau : « Louis XIV donnera les marionnettes dans les plaines de Moret. » Colbert ne craint pas d'en parler au roi dans son mémoire de 1666. Un autre libelle, distribué dans les maisons, portait ces mots : *Parallèle des sièges de La Rochelle et de Moret, faits par les rois Louis XIII et Louis XIV.* « Je sais bien, dit Colbert à ce sujet, que ces sortes d'écrits ne doivent entrer pour rien dans les résolutions des grands princes ; mais je crois qu'ils doivent être considérés dans les actions indifférentes qui requièrent l'approbation publique. » Quelle raison ! quel bon sens !

<sup>1</sup> Louvois, secrétaire d'Etat de la guerre.

<sup>2</sup> *Etats au vrai*, par M. Eckard, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale, intitulé : *Comptes des bastiments du Roy* : Fonds Saint-Martin, 92, in-4° de 54 feuilles. Le livre de M. Eckard donne séparément la dépense de la maçonnerie, plomberie, menuiserie, etc., etc.

<sup>3</sup> Avec son exagération habituelle, le duc de Simon estime que, pour Marly seul, en y ajoutant la dépense des voyages, on ne dira point trop en parlant par milliards. (*Mémoires*, etc., t. XIII, ch. iv.) A ce compte, Volney aurait pu porter le total de la dépense pour bâtiments à 30 ou 40 milliards.

<sup>4</sup> Ce monument était situé à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, sur la place dite depuis du Trône, parce qu'on y dressa un trône magnifique pour Louis XIV et Marie-Anne d'Autriche, lorsqu'ils firent leur entrée dans la capitale, le 26 août 1662. Dix ans après, la ville de Paris résolut d'y faire élever un arc de triomphe. Perrault en donna les dessins. Construit en pierre jusqu'à la hauteur des piédestaux des colonnes,

	Report. . .	142,877,240 liv.
Observatoire de Paris.		723,174
Hôtel royal et église des Invalides <sup>1</sup> .		1,710,332
Place royale de l'hôtel Vendôme.		2,062,699
Le Val-de-Grâce (l'ensemble coûtait 3 millions; le restant avait été pris sur d'autres fonds).		370,283
Annonciades de Meulan.		88,412
Canal des deux mers (non compris ce qui a été fourni par les états du Languedoc).		7,736,555
Manufactures des Gobelins et de la Savonnerie.		3,643,943
Manufactures établies en plusieurs villes.		1,707,148
Pensions et gratifications aux gens de lettres.		1,979,990
<b>Total général des dépenses.</b>		<b>162,903,776</b>

Si l'on cherche à se rendre compte approximativement de la valeur actuelle de cette somme, et qu'on prenne, en 1845, seulement pour base la moyenne du prix du marc d'argent sous Louis XIV, on trouve que les dépenses de ce roi, en bâtiments, encouragements et gratifications, se seraient élevées, de nos jours, à environ 350 millions. Mais cette base est évidemment incomplète, et il semble aussi naturel de prendre pour terme de comparaison la force contributive de la France à ces deux époques. Or, il suffit d'évoquer un instant devant son imagination les seules merveilles de Versailles pour se demander si, exécutées de notre temps, toutes les constructions de Louis XIV ne coûteraient pas près d'un milliard<sup>2</sup>.

## VI

Parmi les travaux dont les *Comptes des bastiments du roy* font connaître la dépense, il en est un que Colbert prit sous sa protection spé-

l'arc fut achevé en plâtre pour former un modèle de ce qu'il devait être. Comme il menaçait ruine, on le démolit en 1716. Il n'en reste plus que la gravure de Sébastien Leclerc. (Note de M. Eckard.)

<sup>1</sup> On me saura gré de reproduire à ce sujet une note très-judicieuse de M. Montyon. « L'Hôtel des Invalides devait-il être un palais? Était-il plus convenable qu'il ne fût qu'un hospice bien approvisionné? Tous les invalides devaient-ils être rassemblés? N'aurait-il pas été plus utile qu'ils fussent dispersés dans les provinces, où ils auraient pu être de quelque utilité, où leur entretien eût été moins dispendieux, où la dépense de leur entretien eût versé des fonds dans des cantons qui en manquaient? C'est M. de Louvois qui a dû peser ces questions, puisque c'est lui qui a fondé cet établissement: il n'est pas sans vraisemblance qu'il a sacrifié à une vanité que trop souvent Louis XIV prit pour de la grandeur. » (*Particularités sur les ministres des finances.*)

<sup>2</sup> Le canal du Languedoc, qui a cinquante-quatre lieues de longueur, coûta 17 millions (voir plus loin). Aujourd'hui, une lieue de canal coûte environ 600,000 francs. D'après cela, il suffirait de doubler la somme dépensée par Louis XIV pour avoir sa représentation actuelle. Au surplus, une évaluation exacte, mathématique, me paraît impossible, et je ne prétends donner à ce sujet que des indications. L'essentiel était de rétablir le chiffre de la dépense effective, en monnaie du temps.

ciale et auquel il tint à honneur d'associer son nom ; c'est le canal du Languedoc, travail gigantesque dont Charlemagne lui-même semble avoir entrevu les admirables résultats , et qui avait déjà donné lieu , sous François I<sup>er</sup>, Charles IX , Henri IV et Louis XIII , à des projets discutés en conseil. Plusieurs motifs d'une grande importance faisaient vivement souhaiter l'exécution de ce canal. Tous ceux qui en avaient étudié le projet faisaient observer avec raison que , par ce moyen, les marchandises de l'Océan et de la Méditerranée pourraient être transportées de l'une à l'autre mer en évitant de passer par le détroit de Gibraltar, où les navires couraient mille dangers ; qu'en cas de disette en Languedoc ou dans la Guyenne il serait très-aisé de faire arriver les grains dans celle de ces contrées qui en manquerait ; que le Haut-Languedoc, où les blés abondaient, en verserait presque sans frais dans le Bas-Languedoc, beaucoup moins favorisé sous ce rapport, et que celui-ci enverrait en échange, par la même voie, ses vins et tout ce qu'il tirait de son commerce avec la province de Lyon. On ajoutait encore, et c'était une raison déterminante dans les idées du temps, que les étrangers qui feraient le commerce du transport de l'une à l'autre mer laisseraient des sommes considérables à la province. Enfin, à toutes ces considérations où les intérêts matériels étaient seuls en jeu, s'en joignait une dernière d'une autre nature, mais qui n'exerçait pas une moindre influence sur les esprits. On disait que les Romains eux-mêmes, si vantés par leurs travaux, n'avaient rien fait de comparable au canal qu'il s'agissait d'exécuter, et qu'il en reviendrait non-seulement beaucoup de profit, mais aussi beaucoup d'honneur à la nation qui les aurait surpassés près des lieux mêmes où ils avaient laissé la plus forte empreinte de leur passage et de leur grandeur <sup>1</sup>.

Jamais, en effet, entreprise plus magnifique et plus séduisante n'avait été proposée à un ministre ami des grandes choses. Quatorze lieues seulement séparent l'Aude et la Garonne, dont l'une se jette, comme on sait, dans la Méditerranée, l'autre dans l'Océan, et il semblait au premier abord que la jonction de ces rivières au moyen d'un canal ne présentait pas des obstacles insurmontables. Bien plus, toute les fois que le projet avait été étudié, soit par les états, soit à la requête du gouverneur, on l'avait déclaré exécutable ; mais cette possibilité de le mener à bonne fin laissait probablement beaucoup de doute dans les esprits ; car, malgré les avantages qu'on espérait en retirer, le canal de Languedoc était encore à l'état de projet au commencement de l'année 1662.

<sup>1</sup> *Mémoires pour servir à l'histoire du Languedoc*, par feu M. de Basville, intendant de cette province. Amsterdam (*Marseille*), 1734. M. de Basville-Lamoignon a été intendant du Languedoc de 1685 à 1710.

Il y avait alors dans les gabelles de cette province un homme que la nature avait fait un grand géomètre. Possesseur de quelques terres au pied d'une montagne, principal empêchement à l'ouverture du canal de jonction des deux mers, il cherchait depuis plusieurs années le moyen de surmonter cet obstacle. Après plusieurs essais faits en petit dans sa propriété, essais dont les traces ont été religieusement conservées par ses descendants, Pierre-Paul Riquet, seigneur de Bonrepos, d'une famille noble originaire de Provence, crut enfin avoir trouvé ce moyen, et fit part de son projet à Colbert dans une lettre où respire une bonhomie charmante.

« Vous vous étonnez, dit-il, que j'entreprenne de parler d'une chose qu'apparemment je ne connois pas, et qu'un homme de gabelle se mêle de nivelage. Mais vous excuserez mon entreprise lorsque vous saurez que c'est de l'ordre de Monseigneur l'évêque de Toulouse que je vous écris <sup>1</sup>. »

Riquet raconte ensuite à Colbert que l'archevêque de Toulouse, l'évêque de Saint-Papoul et plusieurs autres personnes de condition sont allées sur les lieux avec lui; qu'ils en sont revenus persuadés de la vérité de ce qu'il leur avait dit sur la possibilité de faire le canal, et l'ont engagé à lui soumettre la relation qu'il envoie, « mais en assez mauvais ordre; car n'entendant ni grec ni latin, et sachant à peine parler français, il ne peut pas s'expliquer sans bégayer. » Quant au projet, la difficulté principale avait toujours été d'amener assez d'eau à un point de partage appelé les *Pierres de Naurouse*, élevé de plus de cent toises au-dessus du niveau des deux mers, et d'où l'eau pût être dirigée de l'un ou de l'autre côté du canal avec assez d'abondance pour l'alimenter. Riquet trouva le moyen de ramasser plusieurs ruisseaux considérables, auxquels on n'avait pas même songé avant lui, à cause de leur éloignement, et de les utiliser malgré des obstacles matériels, en apparence insurmontables, que présentaient les escarpements de la *Montagne Noire*, aux pieds de laquelle les *Pierres de Naurouse* étaient situées. Dès lors le succès de l'entreprise fut assuré. Bientôt après, l'archevêque de Toulouse présenta Riquet à Colbert. Cependant, plusieurs années se passèrent avant qu'on se mit à l'œuvre. Comme les états du Languedoc devaient contribuer à la dépense, ils nommèrent des commissaires pour vérifier le projet de Riquet, et il fut décidé que celui-ci ferait d'abord une rigole d'essai. Cet essai devait coûter 200,000 livres. Plein de confiance dans son plan, Riquet n'hésita pas à faire cette dépense.

<sup>1</sup> *Histoire du canal de Languedoc*, par les descendants de Pierre-Paul Riquet de Bonrepos. 4 vol. in-8. Il existe une autre histoire du canal de Languedoc, par le général Andréossi, qui attribue à un géomètre de ce nom l'honneur d'avoir fait les études du canal; mais cette assertion est positivement contraire à toutes les pièces officielles, au témoignage de Vauban et à la correspondance de Colbert. Répondant sans doute à quelques prétentions contemporaines, M. de Basville dit aussi très-formellement à ce sujet



« Mais en ce cas, Monseigneur, écrivait-il à Colbert le 27 novembre 1664, mettant en risque mon bien et mon honneur, à défaut de réussite, il me semble raisonnable, par contre-coup, que j'acquière un peu de l'un et un peu de l'autre en cas que j'en sorte heureusement. J'espère être à Paris dans le mois de janvier prochain.... Et ce sera alors, Monseigneur, que je me donnerai l'honneur de vous dire mieux de bouche mes sentiments à ce sujet. Vous les trouverez raisonnables, assurément; car j'affecterai de vous porter des propositions de justice, et, par conséquent, de votre goût; et en cela je suivrai mon naturel franc et libre, et point chicanier. »

Riquet vint donc à Paris, et, le 25 mai 1665, il obtint par lettres patentes le droit de travailler *aux rigoles nécessaires pour faire l'essai de la pente et de la conduite des eaux*. Deux mois après, cet essai touchait à son terme, et l'infatigable ingénieur écrivait à Colbert que bien des gens seraient surpris du peu de temps qu'il y aurait employé et de la faible dépense qui en résulterait; qu'au surplus la réussite était infailible, mais d'une manière toute nouvelle et à laquelle ni lui ni personne n'avait songé jusqu'alors; car le chemin où il passait maintenant lui était toujours demeuré inconnu, quelque soin qu'il eût mis à le découvrir; que la pensée lui en était venue à Saint-Germain, et que sa rêverie s'était trouvée juste, le niveau ayant confirmé ce que son imagination lui avait dit à deux cents lieues de là. Colbert répondit le 14 août suivant à cette lettre qu'il était très-aise de voir l'espérance où était Riquet concernant le *grand dessein de la jonction des deux mers*, qu'outre la gloire qui en reviendrait à son auteur le roi lui en saurait beaucoup de gré, son intention étant de faire exécuter le canal par ses soins de préférence à tous autres; qu'ainsi, une fois la rigole d'essai achevée, il pourrait se mettre en route pour Paris, en ayant soin toutefois de bien discuter les moyens que l'on aurait en main pour faire trouver au roi les fonds nécessaires, afin que, ces moyens étant bien digérés, on pût les lui proposer sans retard <sup>1</sup>.

Tout semblait donc marcher au gré de Riquet, mais de nouvelles épreuves lui étaient encore réservées. La dépense du canal avait d'abord été évaluée à 6 millions environ, et ni le roi ni Colbert ne voulaient y affecter une pareille somme. Cependant, vers la même époque, le roi dépensait en bâtiments, dans une seule année, 6,242,828 livres <sup>2</sup>. Le prince de Conti, gouverneur du Languedoc, fit alors un appel aux états et les excita à s'associer à l'exécution du canal, leur promettant que, « de son côté, Louis XIV retrancherait des dépenses nécessaires ailleurs, pour y contribuer de l'argent de son trésor royal. » Rendus défiants par l'expérience, et craignant que les sommes qu'ils auraient votées ne fussent appliquées à d'autres objets, les états déclarèrent, le 26 février 1666,

que Riquet fut l'inventeur, l'entrepreneur et le seul directeur du canal des deux mers.

<sup>1</sup> Histoire du canal du Languedoc. Archives du canal.

<sup>2</sup> Etat des dépenses de l'année 1670, dans Forbonnais, Recherches sur les finances.

qu'ils ne pouvaient, ni pour le présent ni pour l'avenir, participer à la dépense des ouvrages du canal. Heureusement, Riquet n'était pas à bout d'expédients. Il proposa de faire procéder à la construction du canal en donnant à l'entrepreneur la faculté de prendre toutes les terres nécessaires, lesquelles seraient payées par le roi, après estimation. Au moyen de ces acquisitions, on pourrait ériger un fief considérable, comprenant le canal, ses rigoles et chaussées, depuis la Garonne jusqu'à ses déversements dans la Méditerranée, y compris le canal d'alimentation, depuis la Montagne Noire, où il prenait naissance, jusqu'aux Pierres de Naurouse. Les possesseurs de ce fief en jouiraient à perpétuité, et ils auraient, entre autres droits, le pouvoir exclusif de construire sur les bords du canal un château, des moulins, des magasins pour l'entrepôt des marchandises, etc., etc.

Avant de statuer sur la proposition de Riquet, une question d'une extrême importance, et qui s'est souvent représentée depuis, principalement dans ces dernières années, fut agitée au conseil des ministres. Convenait-il aux intérêts de l'Etat que le roi gardât la propriété du canal pour le faire exploiter, soit en régie, soit en ferme, ou bien était-il préférable de l'abandonner à des particuliers ? A la suite d'une longue délibération sur les détails de laquelle les archives du canal de Languedoc ont conservé de précieux renseignements, la question fut résolue dans le dernier sens. La majorité du conseil fut d'avis qu'un ouvrage qui exigeait une attention continuelle et des dépenses journalières ne pouvait être confié sans inconvénient à une régie publique, qu'il était bien plus avantageux et plus sûr d'en laisser la conduite à un particulier, de l'intéresser fortement à la prospérité de l'entreprise en lui en donnant la propriété, et de mettre ainsi l'intérêt public sous la sauvegarde de l'intérêt personnel. De cette manière, ni un embarras momentané dans les finances, ni les malheurs de l'Etat, si les circonstances devenaient contraires, ne pouvaient faire craindre d'interruption dans les travaux, et l'on assurait en même temps la solidité, l'entretien et l'amélioration du canal. Décision pleine de raison, de sagesse, dont Colbert fut sans doute l'âme, et sans laquelle le canal du Languedoc, vingt fois abandonné, repris, interrompu, n'eût peut-être été achevé qu'un siècle plus tard !

La proposition de Riquet fut donc acceptée et régularisée ensuite par un édit du mois d'octobre 1666. Riquet acheta le nouveau fief à condition qu'il n'en pourrait être dépossédé que moyennant remboursement de toutes les sommes dépensées par lui, et il s'engagea à employer le produit du fief à la construction du canal. En même temps, le roi fixa les droits qui seraient perçus pour le transport des marchandises sur le canal, et ordonna, pour subvenir aussi aux dépenses, la création d'un

certain nombre d'offices de regratiers et vendeurs de sel, ainsi que la vente de plusieurs autres petits droits. Les états seuls résistaient encore ; ils ne votèrent des fonds que lorsqu'ils virent l'œuvre en cours d'exécution, le succès assuré, et ces fonds furent principalement destinés à racheter les charges, très-onéreuses à la contrée, dont Colbert avait abandonné le produit à l'entrepreneur du canal.

Le génie et la persévérance de Riquet avaient donc enfin gain de cause. Dans l'espace de six ans, toute la partie du canal située entre le point de partage des Pierres de Naurouse et la Garonne fut achevée. Le protecteur de Riquet, celui qui l'avait adressé et présenté à Colbert, l'archevêque de Toulouse, s'embarqua un des premiers à Naurouse pour se rendre dans sa métropole. Cette consécration du succès fut une réponse éclatante à la calomnie et à l'envie qui depuis longtemps s'acharnaient contre Riquet. En effet, comment eût-on pardonné à un homme du pays d'avoir entrepris une œuvre semblable ? Le vieux proverbe à l'adresse des localités haineuses et jalouses se vérifia donc encore une fois.

« Si vous voulez écouter les gens du pays, dit une relation contemporaine, vous n'en trouverez presque point qui ne vous soutiennent que l'entreprise du canal n'aura aucun succès. Car, outre les préjugés de l'ignorance, plusieurs en parlent par chagrin, peut-être parce que, pour faire le canal, on leur a pris quelque morceau de terre dont ils n'ont pas été dédommagés au double et au triple, selon qu'ils se l'étoient proposé. Il y a d'ailleurs des esprits bourrus qui vous diront la même chose, parce qu'ils sont accoutumés à désapprouver tout ce qui s'entend d'extraordinaire. Il s'en trouve même d'assez mal tournés pour en parler mal, par l'envie et la jalousie qu'ils ont contre le mérite et le bonheur du sieur Riquet ; et enfin, comme il y a peu de personnes dans cette province qui soient versées en ces sortes de matières et qui aient l'intelligence de ces travaux, plusieurs n'en parlent que comme ils en entendent parler aux autres, et, comme il y a toujours des mécontents, ces ouvrages ne manquent pas de contradicteurs. Après que l'on a vu que la rigole a porté les eaux de la Montagne Noire au bassin de Naurouse, personne n'a plus douté de la possibilité de l'entreprise. Tout le venin s'est porté alors du côté des travaux, et on les a décriés de telle sorte que c'est merveille de trouver un homme qui ne soit pas prévenu de l'impression que cette entreprise ne réussira jamais<sup>1</sup>. »

Heureusement, les clameurs de l'envie ne troublèrent pas Riquet. Toujours absorbé par les divers ouvrages du canal, il modifiait, améliorerait son premier plan, voulait tout voir, être partout, et, dans sa

<sup>1</sup> Lettre à M. Barillon (intendant de Picardie), contenant la relation des travaux qui se font en Languedoc pour la communication des deux mers, par M. de Froidour. Toulouse, 1672. Cette brochure, qui est très-curieuse et dont l'*Histoire du canal de Languedoc* donne quelques extraits, se trouve à la Bibliothèque royale, Mss., dans le portefeuille Fontanieu, n<sup>os</sup> 717-718, *Commerce, canaux, manufactures*, etc. M. de Froidour, auteur de la relation dont il s'agit, était lieutenant général au bailliage de La Fère et commissaire député en Languedoc pour la réformation générale des eaux et forêts. On trouve de nombreuses lettres de lui dans la correspondance adressée à Colbert.

sollicitude, ne se croyait pas suffisamment remplacé par douze inspecteurs généraux qui dirigeaient et surveillaient les travaux sous ses ordres. Souvent douze mille hommes y étaient employés à la fois. Ils étaient divisés en plusieurs ateliers. Chaque atelier avait un chef, sous lequel étaient cinq brigadiers, et chaque brigadier conduisait cinquante travailleurs. Riquet était aussi secondé par son fils aîné, à qui Colbert témoigna de l'amitié. En même temps il s'était chargé de grands travaux que le roi avait résolu de faire exécuter au port de Cette, où, par suite d'une modification du premier projet, le canal devait aboutir. Cependant les fonds qu'on lui avait promis se faisaient souvent attendre; alors, pour ne pas interrompre les travaux, Riquet avançait tout son bien et empruntait de tous côtés. Puis, il écrivait à Colbert que l'intendant de la province l'estimait bien malheureux d'avoir trouvé l'art de détourner les rivières et de ne savoir pas arracher tout l'argent nécessaire pour ses grands et importants travaux; mais que son entreprise était le plus cher de ses enfants, qu'il y recherchait la gloire et non le profit, souhaitant avant tout de leur laisser, non de grands biens, mais de l'honneur. Une autre fois Riquet exprimait la même pensée dans des termes qui le révèlent tout entier et le font aimer. « Je regarde, disait-il, mon ouvrage comme le plus cher de mes enfants : *ce qui est si vrai qu'ayant deux filles à établir, j'aime mieux les garder encore chez moi quelque temps, et employer aux frais de mes travaux ce que je leur avais destiné pour dot.* » On voit avec plaisir Colbert apprécier ce noble caractère comme il méritait de l'être. En 1672, Riquet fut gravement malade. Ce ministre lui écrivit la lettre suivante empreinte d'une véritable affection pour l'illustre ingénieur :

• L'amitié que j'ai pour vous, les services que vous rendez au roi et à l'Etat dans la plupart des soins que vous prenez, et l'application tout entière que vous donnez au grand travail de la communication des mers, m'avoient donné beaucoup de douleur du mauvais état auquel votre maladie vous avoit réduit; mais j'en ai été bien soulagé par les lettres que je viens de recevoir de votre fils, du 23 de ce mois, qui m'apprennent que vous êtes entièrement hors de péril, et qu'il n'est plus question que de vous rétablir et de reprendre les forces qui vous sont nécessaires pour achever une si grande entreprise que celle où votre zèle pour le service du roi vous a fait engager; et, quoique cette nouvelle m'ait donné beaucoup de joie, je ne laisserai pas d'être en inquiétude jusqu'à ce que je reçoive de votre main des assurances de votre bonne santé. Ne pensez qu'à la rétablir, et soyez bien persuadé de mon amitié et de l'envie que j'ai de procurer à vous et à votre famille des avantages proportionnés à la grandeur de votre entreprise. Je suis tout à vous.

• COLBERT.

• Paris, ce 30 novembre 1672<sup>1</sup>. »

Et, comme pour mieux marquer le vif intérêt qu'il portait à son père, Colbert écrivait à la même date au fils aîné de Riquet :

<sup>1</sup> *Histoire du canal du Languedoc.* Archives du canal.

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrit le 23 de ce mois, par laquelle vous me donnez avis de ce qui se passe dans la maladie de M. votre père. J'ay appris avec un plaisir extrême qu'il est hors de danger, et que sa santé va tous les jours de mieux en mieux; il est bien important qu'il pense uniquement à se restablir, et que vous l'empeschiez de s'appliquer au travail jusqu'à ce qu'elle soit parfaite. Cependant, je seray bien aise d'apprendre par vous ce qui se fera pour avancer les ouvrages du canal, et pour restablir le désordre qui est arrivé à la grande jettée du cap de Cette; mais surtout faites-moi savoir soigneusement, par tous les ordinaires que vous aurez de m'écrire, l'état de santé de M. votre père<sup>1</sup>. »

Le canal du Languedoc fut entièrement achevé en 1681, six mois après la mort de Riquet, arrivée le 1<sup>er</sup> octobre 1680. Sa longueur totale, de Cette à la Garonne, était de cinquante-quatre lieues, et il n'avait pas fallu moins de soixante-quinze écluses pour remédier aux inégalités du terrain. Suivant les *Comptes des bastiments du roy*, Louis XIV aurait contribué à la dépense pour 7,736,555 livres. Les archives du canal établissent que cette somme n'aurait pas été versée en entier. Voici d'après les archives la récapitulation de toutes les dépenses :

Fourni par le roi.		l. s. d.	
— par les états du Languedoc.	7,484,051	»	»
— par Riquet.	1,957,517	»	»
			15,242,399 16 6

A déduire pour les ouvrages du port de Cette et du canal de communication de l'étang de Thau à la mer, ouvrages que le roi se charge de faire perfectionner.

1,060,000 » »

Dépense du canal suivant les arrêts de liquidation de 1677 et de 1682.

14,169,399 16 6

Mais il faut ajouter à cette somme, outre 2,110,000 livres qui furent rejetées des travaux extraordinaires faits par Riquet, au delà de ses engagements, le prix de construction des magasins pour l'entrepôt des marchandises, celui des barques, hôtelleries et moulins, l'intérêt des sommes empruntées. Le prix total du canal de Languedoc s'est donc élevé à 17 millions environ.

Parmi les nombreuses pièces de vers qui furent faites pour célébrer le canal des deux mers, la suivante, de Pierre Corneille, est surtout remarquable par la pompe de l'expression et l'harmonie du rythme. Il est fâcheux que Corneille ait substitué le Tarn à l'Aude, et que ni le nom de Riquet ni celui de Colbert n'aient trouvé place dans ses vers.

#### SUR LA JONCTION DES DEUX MERS.

La Garonne et le Tarn en leurs grottes profondes  
Soupiroient de tout temps pour marier leurs ondes,  
Et faire ainsi couler, par un heureux penchant,

<sup>1</sup> Archives de la marine. *Registre des despèches*, année 1672. La lettre précédente ne se trouve pas dans le *registre des despèches*, et l'*Histoire du canal de Languedoc* ne donne pas celle de Colbert au fils de Riquet.

Les trésors de l'aurore aux rives du couchant ;  
 Mais, à des vœux si doux, à des flammes si belles,  
 La nature, attachée à des lois éternelles,  
 Pour invincible obstacle opposoit fièrement  
 Des monts et des rochers l'affreux enchaînement.  
 France, ton grand roi parle, et les rochers se fendent ;  
 La terre ouvre son sein, les plus hauts monts descendent ;  
 Tout cède, et l'eau qui suit les passages ouverts  
 Le fait voir tout-puissant sur la terre et les mers. »

En 1684, après la mort de Riquet et de Colbert, Louis XIV chargea Vauban de visiter le canal de Languedoc dans toute sa longueur, pour s'assurer s'il ne réclamait pas quelque amélioration. Arrivé à Naurouse, point de partage du canal, l'illustre ingénieur, qui avait fait prendre et construire tant de citadelles célèbres, examina dans le plus grand détail tous les travaux qui avaient été faits sur la Montagne Noire, et demeura surtout émerveillé à la vue de l'immense réservoir de Saint-Féréol, qui n'a pas moins de 7200 pieds en longueur, 3000 pieds en largeur et 120 pieds en profondeur <sup>1</sup>. Mais les difficultés que Riquet avait dû surmonter pour pratiquer sur les flancs de la Montagne Noire, malgré leur *affreux enchaînement*, les diverses rigoles qui alimentent le réservoir de Saint-Féréol, excitèrent surtout son étonnement. Vauban admira longtemps en silence ces magnifiques travaux ; puis, s'adressant aux personnes qui l'accompagnaient : « Il manque pourtant quelque chose ici, leur dit-il : c'est la statue de Riquet <sup>2</sup>. » Mais, à cette époque, l'auteur du canal de Languedoc n'était pas mort depuis assez longtemps pour avoir droit à une statue, et il fallait que la génération qui avait douté de son génie, de sa persévérance et du succès de son œuvre, jusqu'au moment où le succès devint un fait, eût entièrement disparu avant que l'on songeât à lui décerner un honneur qu'il avait si bien mérité.

Le canal d'Orléans, dont un édit du mois de mars 1679 confia l'exécution au frère du roi, moyennant la jouissance perpétuelle du droit de navigation, justice et seigneurie, était une œuvre d'une bien moindre portée, mais dont l'expérience a démontré l'utilité. Déjà, en 1606, Sully avait rendu un immense service aux bassins de la Loire et de la Seine en les mettant en relation régulière par le canal de Briare, qui communique d'un côté avec la Loire, de l'autre avec la rivière de Loing, et par celle-ci avec Moret, petit port sur la Seine, à deux lieues de Fontainebleau. Le canal de Briare, qui ne comptait pas moins de quarante et une écluses sur une longueur de vingt lieues, et qui était le premier essai de ce genre fait en France, avait prouvé l'importance et la fécondité de ces sortes de travaux. Plusieurs provinces, et parmi elles les plus productives du royaume en matières encombrantes et de première

<sup>1</sup> *Mémoires pour servir à l'histoire du Languedoc*, par M. de Basville.

<sup>2</sup> *Histoire du canal de Languedoc*.

nécessité, le fer et la houille, trouvaient dans la capitale, au moyen de cette nouvelle voie de communication, des débouchés avantageux et assurés. Malheureusement, l'irrégularité de la navigation entre Orléans et Briare était extrême, et toute la Basse-Loire, dont les relations fluviales avec le bassin de la Seine étaient interrompues pendant plusieurs mois de l'année, se voyait obligée de recourir aux transports par terre, infiniment plus coûteux. Le canal d'Orléans eut pour objet de remédier à ce grave inconvénient. L'édit de concession portait que la navigation par la jonction des rivières ayant pour résultat de faire arriver facilement dans toutes les provinces ce que la nature a donné à chacune en particulier, le roi avait toujours approuvé ces sortes d'entreprises, principalement quand elles pouvaient accroître l'abondance en sa bonne ville de Paris, centre du commerce du royaume<sup>1</sup>. Le canal d'Orléans devait communiquer avec la Loire par le port Morand, à deux lieues au-dessus d'Orléans, traverser la forêt de ce nom et entrer dans le canal de Briare à Cepoy, près de Montargis. On estimait que les vins, eaux-de-vie et vinaigres d'Orléans, ainsi que les blés, les farines et les charbons de la Basse-Loire et d'autres marchandises venant de l'Océan pour le bassin de la Seine, lui fourniraient des transports abondants, et cet espoir a été confirmé par les événements au delà de toutes les prévisions ; mais il ne fut pas donné à Colbert de le voir se réaliser pendant son administration. Une compagnie à laquelle le duc d'Orléans avait cédé ses droits n'ayant pas, faute de fonds, rempli les conditions de son traité, il s'ensuivit une rétrocession, et, à cause du temps que ces difficultés firent perdre, le canal d'Orléans ne fut livré à la navigation que le 5 mars 1692, treize ans après l'édit de concession<sup>2</sup>. Grâce à l'énergie et aux ressources inépuisables de Riquet, la construction de réservoirs immenses, ces percements de montagnes, ces ouvrages d'art considérables, exécutés malgré des difficultés pécuniaires et des entraves de toutes sortes, cette multitude de ruisseaux ramassés de si loin et avec tant de peine, ce nombre prodigieux d'écluses, tant d'obstacles vaincus enfin qui faisaient du canal de Languedoc une œuvre également admirable par la hardiesse de l'œuvre et la grandeur des résultats, tout cela fut entrepris et achevé à peu près dans le même espace de temps qu'on en mit à creuser le canal d'Orléans.

<sup>1</sup> *Collection des anciennes lois françaises*. C'est par erreur que l'édit concernant ce canal y est intitulé *Édit pour la construction du canal de Loing*. Ce n'est qu'en 1720 que le duc d'Orléans fit faire le canal de Loing, parce que la rivière de ce nom était devenue impraticable de Montargis à la Seine.

<sup>2</sup> *Dictionnaire hydrographique de la France*, par Moithey. Paris, 1787.

## VII

La manufacture royale de tapisseries de Beauvais fut fondée par Colbert en 1664 ; celle des Gobelins en 1667 <sup>1</sup>. Cependant, même à partir de cette première époque, on pouvait déjà voir le système industriel de Colbert se dessiner chaque jour plus nettement. Ce système célèbre peut se formuler en peu de mots. Dans les idées de Colbert, pour que l'industrie occupât en France un rang proportionné à la population et à l'importance du royaume, il fallait trois choses :

1° Des corporations fortement organisées enveloppant dans leur réseau les travailleurs de tous les métiers ;

2° Des règlements obligeant tous les fabricants et manufacturiers à se conformer, en ce qui concernait les largeur, longueur, teinture et qualité des étoffes de toute sorte, aux prescriptions que les hommes spéciaux de chaque état auraient reconnues nécessaires ;

3° Un tarif de douanes qui repoussât du territoire tous les produits étrangers pouvant faire concurrence aux produits français <sup>2</sup>.

Tel était le système dont Colbert poursuivit le succès avec une énergie extrême, comblant d'encouragements et de privilèges de tout genre quiconque secondait ses vues, infligeant des peines excessives, inouïes, à ceux qui comprenaient leurs intérêts autrement que lui. C'est à ce système que les économistes italiens du XVIII<sup>e</sup> siècle ont donné le nom de *colbertisme*, et c'est derrière ce qui en est resté que se retranchent encore de nos jours, soit pour attaquer, soit pour se défendre, un grand nombre d'intérêts privés ; car la Révolution elle-même ne l'a pas renversé en entier, et Napoléon, qui semble avoir pris à tâche de donner au XIX<sup>e</sup> siècle le spectacle des grandeurs et des fautes du règne de Louis XIV, reprit en partie l'œuvre de Colbert. Comme il s'agit ici d'une des parties les plus importantes, on peut même dire les plus populaires de l'administration de ce ministre, il est nécessaire d'entrer à ce sujet dans quelques détails.

Examinons d'abord les conséquences du système que Colbert adopta en ce qui concerne les corporations et les règlements sur les manufactures.

Un écrivain du siècle dernier, Forbonnais, a dit avec beaucoup de raison, en parlant de la France : « *Cette nation, taxée d'inconstance, est*

<sup>1</sup> *Collection des anciennes lois françaises.*

<sup>2</sup> En ce qui regarde les douanes, voici comment Colbert avait lui-même formulé son système, dans un mémoire présenté au roi : « Réduire les droits à la sortie sur les denrées et sur les manufactures du royaume ; diminuer aux entrées les droits sur tout ce qui sert aux fabriques ; repousser, par l'élevation des droits, les produits des manufactures étrangères. » (*Recherches sur les Finances.*)



la plus opiniâtre à conserver les fausses mesures qu'elle a une fois embrassées. » L'histoire du régime des corporations industrielles fournirait au besoin une nouvelle preuve de cette vérité. Utiles à un moment donné, du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, pour permettre aux travailleurs de s'organiser contre l'oppression féodale, elles devinrent bientôt elles-mêmes un instrument d'oppression insupportable pour les travailleurs pauvres, en même temps qu'elles furent très-onéreuses aux consommateurs. Déjà, au XIII<sup>e</sup> siècle, les ordonnances du pouvoir royal constatent ce double résultat de l'influence des corporations. En 1348, un édit avait permis à tous ceux *qui étaient habiles* d'exercer leur art sans être reçus maîtres; en 1358, un édit de Charles V relatif aux tailleurs porte que les règles des corporations « sont faites plus en faveur et proufit de chaque métier que pour le bien commun <sup>1</sup>. » Peu de temps après, les corporations ayant pris une part active dans la sédition des *Maillotins*, Charles VI annule leurs privilèges, établit des visiteurs de métiers dépendant uniquement du prévôt de Paris, et interdit aux artisans de se réunir. Malheureusement, Louis XI eut besoin, dans sa lutte avec la féodalité, de s'appuyer sur les gens des métiers, et ils en profitèrent. Bientôt leurs exigences ne connurent plus de bornes. On imposa la condition des *chefs-d'œuvre*, et les droits de réception au profit de la communauté furent aggravés. En même temps les métiers se subdivisèrent à l'infini et eurent chacun leurs statuts. On vit surgir alors les procès les plus ridicules, les plus absurdes. C'étaient les jurés-fruitiers qui plaidaient avec les épiciers et les pâtisseries, les cabaretiers et les taverniers avec les boulangers et les charcutiers, les cordonniers avec les savetiers, les tailleurs avec les fripiers. Ces derniers ont été en procès depuis 1530 jusqu'en 1776 <sup>2</sup>. Le procès entre les poulaillers et les rôtisseurs ne dura que cent vingt ans, mais il ne fut pas moins sérieux. Il s'agissait de savoir si les rôtisseurs avaient le droit de vendre de la volaille et du gibier cuits. En 1509, les poulaillers le leur disputèrent. On remonta aux statuts de 1298, et, de procès en procès, on arriva jusqu'en 1628, où un arrêt du 19 juillet défendit aux rôtisseurs de faire

<sup>1</sup> De l'Organisation industrielle de la France avant le ministère de Colbert, par M. L. Wolowski; mémoire lu à l'Académie des Sciences morales et politiques, le 11 mars 1848, et inséré dans la *Revue de Législation et de Jurisprudence* de la même année. — *Apologie du système de Colbert ou Observations juridico-politiques sur les jurandes et maîtrises d'arts et métiers*. Amsterdam, 1781, sans nom d'auteur. (Bibliothèque Royale; F. 4480-6.) Il y a à la fin du volume un *Extrait des principaux règlements intervenus sur le fait des arts et métiers, depuis 1530 jusqu'en 1767*.

<sup>2</sup> - Il y a eu à ce sujet vingt ou trente mille jugements, avis des chambres et bureaux de commerce... Combien de temps perdu, combien de frais, de factums, d'animosités, de haines et de querelles pour établir la démarcation entre un habit neuf et un vieil habit! » (*Rapport sur les jurandes et maîtrises*, par Vital Roux, p. 24, cité par M. Wolowski.)

noces et festins, leur permettant seulement de vendre chez eux, et non ailleurs, trois plats de viande bouillie et trois de fricassée. « Cependant, dit gravement Delamarre dans son *Traité de la police*, cette mésintelligence causa beaucoup de trouble à l'ordre public : les volailles et le gibier s'en vendaient plus cher. »

Tels étaient les plus clairs résultats du régime des corporations. A plusieurs reprises, les ordonnances d'Orléans, de Moulins, de Blois essayèrent d'atténuer les abus qui en résultaient. Un édit rendu par Henri III, au mois de décembre 1581, édit mal connu jusque dans ces derniers temps, résume tous les griefs adressés aux corporations. On avait accusé Henri III d'avoir proclamé dans cet édit que le travail était un *droit domanial et royal*. Valait-il donc mieux laisser ce droit aux corporations, et, s'il est nécessaire que les travailleurs contribuent en cette qualité aux charges publiques, n'est-ce pas dans les coffres du roi ou de l'Etat que cette contribution doit entrer? Quant à la tyrannie des corps de métiers, l'extrait suivant du préambule de l'édit de 1581 est on ne peut plus formel à ce sujet.

« .... A quoi désirant pourvoir.... et donner ordre aussi aux excessives dépenses que les pauvres artisans des villes-jurées sont contraints de faire ordinairement pour obtenir le degré de maîtrise, contre la teneur des anciennes ordonnances, étant quelquefois un an et davantage à faire un chef-d'œuvre tel qu'il plaît aux jurés, lequel enfin est par eux trouvé mauvais et rompu, s'il n'y est remédié par lesdits artisans, avec infinis présents et banquets, qui recule beaucoup d'eux de parvenir au degré, et les contraint quitter les maîtres et besogner en chambres, esquelles étant trouvés et tourmentés par lesdits jurés, ils sont contraints derechef besogner pour lesdits maîtres, bien souvent moins capables qu'eux, n'étant, par lesdits jurés, reçus auxdites maîtrises que ceux qui ont plus d'argent et de moyens de faire des dons, présents et dépenses, encore qu'ils soient incapables au regard de beaucoup d'autres qu'ils ne veulent recevoir, parce qu'ils n'ont lesdits moyens <sup>1</sup>. »

Un semblable préambule aurait dû avoir pour conclusion la suppression des maîtrises, corporations et jurandes. Il n'en fut pas tout à fait ainsi. « Reconnaissant, d'après les termes mêmes de l'édit, que l'abondance des artisans rendait la marchandise à beaucoup meilleur prix au profit du peuple, » Henri III se borna à créer un certain nombre de *maîtres* en les dispensant du chef-d'œuvre, moyennant finances. En même temps, il dispensa aussi du chef-d'œuvre tous les artisans des villes où il n'y avait pas de jurande. Par le même édit, les maîtres des faubourgs furent autorisés à s'établir dans les villes ; les ouvriers de Lyon purent faire leur apprentissage partout, dans le royaume ou au dehors, avec la faculté, une fois reçus maîtres à Lyon, de s'établir dans tout le ressort du Parlement de Paris, la capitale excepté ; les maîtres reçus à Paris furent libres d'exercer leur industrie dans tout l'intérieur du royaume, et cette

<sup>1</sup> De l'Organisation industrielle avant Colbert, par M. Wolowski.

dernière clause de l'édit fut cause que le Parlement de Rouen ne consentit à l'enregistrer qu'à la condition que les maîtres de Paris seraient exclus de son ressort.

Enfin, les frais de réception, qui s'élevaient précédemment, à Paris, suivant l'importance des métiers, depuis 60 jusqu'à 200 écus, somme énorme pour le temps, n'excédèrent dans aucun cas 30 écus, et descendirent dans les petites bourgades jusqu'à 1 écu.

L'édit de décembre 1581 constituait donc une amélioration immense au profit de la masse des travailleurs et des consommateurs, et nul doute que le régime des corporations n'en eût reçu une forte atteinte, si les intérêts particuliers ne s'étaient jetés à la traverse; ce qui, par malheur, ne tarda pas à arriver. A la sollicitation de l'*assemblée des notables*, tenue à Rouen en 1597, et composée, sans doute, en partie, des plus riches fabricants et manufacturiers du royaume, Henri IV rétablit les règlements sur les maîtrises, règlements dont les dernières guerres avaient partout compromis l'exécution. [Toutefois, l'édit de 1597 reconnaît lui-même que, « beaucoup de compagnons, bons et excellents ouvriers, à défaut d'avoir fait leur apprentissage aux villes où ils sont demeurants, ne peuvent être reçus maîtres, chose grandement considérable, vu que tant plus qu'il y auroit d'artisans et ouvriers maîtres, tant plus on auroit bon marché et meilleures conditions de leurs denrées, peines et vacations. » Il y avait alors, à Paris, plusieurs lieux privilégiés où les artisans pouvaient s'établir sans avoir fait le chef-d'œuvre ni reçu le brevet de maîtrise: c'étaient l'enclos du Temple, le faubourg Saint-Antoine, le faubourg Saint-Marcel; l'édit de 1597 y ajouta les galeries du Louvre. Quelques années plus tard, en 1604, un édit relatif à l'établissement de la manufacture des habits de drap d'or et de soie accorda le droit de lever boutique, sans l'obligation du chef-d'œuvre et des lettres de maîtrise, aux ouvriers qui auraient travaillé pendant trois ou six années dans cette manufacture. D'autres exceptions du même genre furent accordées par des édits postérieurs, et l'on remarque entre autres ceux de 1625, de 1628 et de 1644, par lesquels le droit de maîtrise est accordé gratuitement et sans condition de chef-d'œuvre aux Français qui auraient exercé leur industrie pendant six ans au moins dans les colonies. Tristes conséquences des lois humaines quand l'intérêt privé parvient à y prendre le masque de l'intérêt général! C'était dans le Nouveau-Monde, on l'a fait observer avec raison, que les Français, trop pauvres pour se racheter de l'esclavage où les tenait la féodalité industrielle, étaient obligés d'aller conquérir le droit de travailler librement auprès de leur famille et de leurs concitoyens <sup>1</sup>.

Cependant une énergique protestation contre le régime des corpo-

<sup>1</sup> De l'Organisation industrielle avant Colbert.

rations et maîtrises était partie, en 1614, du sein même des états généraux. Les états demandèrent formellement, à ce sujet, que toutes les maîtrises créées depuis 1576, époque de la réunion des états de Blois, fussent éteintes, qu'il n'en pût être rétabli d'autres, et que l'exercice desdits métiers fût *laissé libre à tous pauvres sujets du roi, sous visite de leurs ouvrages par experts et prud'hommes à ce commis par les juges de la police*; que tous les édits concernant les arts et métiers fussent révoqués, sans qu'à l'avenir il pût être octroyé aucunes lettres de maîtrise *ni fait aucun édit pour lever deniers à raison des arts et métiers*; que les marchands et artisans n'eussent rien à payer ni pour leur réception, ni pour *lèvement* de boutique, soit aux officiers de justice, soit aux maîtres-jurés et visiteurs de marchandises; enfin, les états demandèrent que les marchands et artisans ne fussent astreints à aucune dépense pour banquet ou tous autres objets, sous peine de concussion de la part des officiers de justice et maîtres-jurés.

Mais les vœux si nettement formulés et si raisonnables des états de 1614 furent malheureusement laissés dans l'oubli comme tant d'autres. Toutefois, à cette époque même, grâce à la tolérance du pouvoir et sans doute aussi aux bienveillantes dispositions de l'opinion, les règlements sur les maîtrises se trouvaient éludés sur beaucoup de points, ce qui n'empêchait pas, nous aurons occasion de le constater tout à l'heure, d'après un document authentique, que l'industrie française n'eût atteint dans le même temps un très-haut degré de prospérité.

Telles étaient donc les principales vicissitudes qu'avait éprouvées la législation sur les corporations avant Colbert. De la part de celles-ci, c'était un âpre et insatiable besoin de privilèges. La féodalité nobiliaire n'était nuisible ni au clergé ni aux habitants des villes, commerçants ou bourgeois, et sa lutte avec la royauté finit avec la Fronde; la féodalité industrielle, au contraire, pesait sur tout le royaume, depuis le roi jusqu'au plus humble serf de la plus humble bourgade: sur les uns, par le prix des marchandises qu'elle fixait à son gré; sur les autres, tout à la fois par les prix et par le monopole dont elle était armée. On a vu comment, au moyen du chef-d'œuvre, du prix fixé pour la réception, et des banquets ruineux qui en étaient la suite, les corporations repoussaient de leur sein l'ouvrier prolétaire. Nul doute que les états généraux de 1614 n'aient été les interprètes de l'opinion du temps en frappant ce régime de réprobation. Enfin, la tendance du pouvoir royal à combattre ce nouveau privilège, à l'atténuer, à préparer sa chute, résulte clairement de tous les édits qui ont été cités et de la tolérance dont le gouvernement lui-même usa envers les ouvriers, dans l'application des lois sur les corporations, pendant toute la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

Voici maintenant ce que fit Colbert.

Il est évident que ce relâchement dans l'exécution des règlements devait, entre autres résultats, amener sur les marchés quelques marchandises d'une qualité médiocre. Était-ce un bien grand mal ? Il est permis d'en douter. D'ailleurs quelques années d'expérience en auraient certainement corrigé la portée ; mais c'était un fait, et c'est sur ce fait que Colbert s'appuya pour revenir à l'ancienne législation des maîtrises, en y ajoutant une série de dispositions qui en aggravèrent singulièrement la rigueur.

Le premier règlement de Colbert concernant les *manufactures et fabriques du royaume* date du 8 avril 1666. Depuis cette époque jusqu'en 1683, on ne compte pas moins de quarante-quatre règlements et instructions de ce ministre sur le même sujet<sup>1</sup>. Grâce au zèle des inspecteurs et commis des manufactures que Colbert avait créés, et qui voulurent prouver leur utilité, deux cent trente édits, arrêts et règlements furent rendus de 1683 à 1730, et cette manie de réglementer, de tourmenter l'industrie, sous prétexte de la diriger, ne cessa, malgré les efforts de Turgot, qu'à la Révolution.

L'erreur dans laquelle tomba Colbert provient d'une cause très-honorable sans doute et qui mérite d'autant plus d'être signalée. Ce ministre crut que, pour donner un nouvel essor à l'industrie française, pour parvenir à se passer des draps de l'Angleterre et de la Hollande, des tapisseries de la Flandre, des glaces et des soieries de l'Italie, il fallait s'entourer des plus habiles manufacturiers du royaume, écouter, suivre leurs conseils. Il arriva alors ce qui arrivera toutes les fois qu'un intérêt privé aura une voix trop prépondérante dans des délibérations où il est juge et partie : l'intérêt général lui fut sacrifié<sup>2</sup>.

On sait quel prétexte fut invoqué. Un édit du 23 août 1666 ne laisse à ce sujet aucun doute. Le préambule porte que les manufactures des serges d'Aumale se sont tellement relâchées depuis quelques années, *les ouvriers ayant eu une entière liberté de faire leurs étoffes de plusieurs grandeurs et largeurs, selon leur caprice, que le débit en a notablement*

<sup>1</sup> *Recueil des règlements généraux et particuliers concernant les manufactures et fabriques du royaume*. 4 vol. in-4°. Imprimerie royale, 1730. Ce recueil est exclusivement relatif aux états qui s'occupaient de la fabrique des étoffes. Les autres états, tels que les perruquiers, fondeurs, maçons, imprimeurs, limonadiers, menuisiers, bûcherons, etc., etc., avaient tous leurs statuts, et ces statuts différaient dans chaque ville. La Bibliothèque royale et celle de l'Arsenal en possèdent une grande partie.

<sup>2</sup> Il faut tout dire ; Colbert ne fut pas toujours d'avis d'accorder aux commerçants une confiance sans limites. Le 28 juin 1669, il pria M. de Souzy, intendant à Lille, d'observer « qu'en matière de commerce il était bien essentiel de ne pas accueillir trop facilement les propositions des marchands, lesquels ne tendent qu'à soulever le commerce particulier, sans se soucier du général. (Bibliothèque Royale ; *Man. Register du commerce*, etc., n° 204.)

*diminué, à cause de leur défectuosité, au grand préjudice du général et particulier.* « Et attendu, dit l'article 1<sup>er</sup>, qu'il n'y a eu aucune maîtrise, ce qui a causé la confusion et désordre, il en sera établi une pour former un corps de mestier, sous le bon plaisir de Sa Majesté<sup>1</sup>. » Un autre édit du mois d'août 1669 généralise le reproche et porte que « les ouvriers des manufactures d'or, d'argent, soye, laine, fil, et des teintures et blanchissages, s'estant beaucoup relâchés, et leurs ouvrages ne se trouvant plus de la *qualité requise*, des statuts et règlements ont été dressés pour les restablir dans leur plus grande perfection<sup>2</sup>. » On le voit donc : établir des maîtrises là où il n'en existait pas, donner à tous les corps de métiers des statuts afin d'obtenir par ce moyen des qualités supérieures, des teintures solides, des longueurs et largeurs uniformes; tel fut le système de Colbert. Par malheur, tout parut permis pour atteindre à ce but. Les privilégiés étaient en faveur, et ils en profitèrent pour introduire dans les règlements qu'ils rédigeaient eux-mêmes les dispositions les plus hostiles à la liberté du travail. L'édit de Henri III, de 1581, autorisait les maîtres à former autant d'apprentis qu'ils voudraient. Les nouveaux édits n'accordèrent à chaque maître qu'un seul apprenti à la fois. Pour un bonnetier, et dans beaucoup d'états, la durée de l'apprentissage fut de cinq ans. L'apprentissage terminé, commençait le compagnonnage, pour lequel on payait d'abord un droit de 30 livres, et qui ne durait aussi pas moins de cinq ans. Passé ce temps, on était admis à faire le chef-d'œuvre. Il avait donc fallu dix ans pour être en droit de vendre un bonnet! Le moindre inconvénient de semblables prescriptions était d'immobiliser l'industrie dans les mêmes familles et de restreindre le nombre des concurrents. C'est ce que voulaient les privilégiés. Les règlements avaient, il est vrai, quelques prédilections, mais c'était pour les fils et filles de maîtres. Dans la draperie, les fils de maîtres pouvaient devenir maîtres à seize ans, après deux ans d'apprentissage. Dans quelques états, ils n'étaient assujettis ni à l'apprentissage ni au chef-d'œuvre; et, par la suite, cette dispense devint presque générale. Quant aux filles de maîtres, celles qui épousaient un compagnon l'affranchissaient du temps qu'il eût encore été obligé de servir. Les filles de maîtres bonnetiers affranchissaient, en outre, leur mari de la moitié des droits de réception<sup>3</sup>.

Avec un pareil système, on le comprend sans peine, les amendes et

<sup>1</sup> Statuts et règlements pour la manufacture des serges d'Aumale. *Recueil*, etc., t. II, p. 408.

<sup>2</sup> *Recueil*, etc., etc., t. I, p. 1.

<sup>3</sup> *Recueil des règlements*, etc., *passim*. Voyez la table analytique, t. IV. — *Encyclopédie méthodique*, Finances : article *Maîtrises*. Cet article très-curieux est de Roland de la Platière, qui était lui-même inspecteur des manufactures et qui fut ministre pendant la Révolution.

les confiscations se multiplièrent à l'infini. On les partagea comme il suit : le roi en avait la moitié, les maîtres-jurés un quart, les pauvres l'autre quart. Les fabricants de Carcassonne auraient voulu que, si « aucun manufacturier ou autre abusait de la marque d'une autre ville ou faisait appliquer la sienne à un drap étranger, il fût mis au CARCAN PENDANT SIX HEURES, au milieu de la place publique, avec un écriteau portant la fausseté par lui commise. » C'était en 1666, au commencement de l'application du système sur les manufactures ; Colbert eut le bon esprit de substituer une amende de 100 livres à cette pénalité un peu sauvage; quatre ans plus tard elle lui parut très-naturelle<sup>1</sup>. En 1669, les maires et échevins furent exclusivement chargés de juger les procès et différends concernant les manufactures. C'était une mesure excellente en ce sens qu'elle abrégait beaucoup la durée et les frais de ces procès, dont le nombre augmentait avec celui des corps et métiers. A la même époque parut l'ordonnance qui réglait les longueurs, largeurs et qualités des draps, serges et autres étoffes de laine et de fil. Cette ordonnance, devenue célèbre, protégeait, emmaillottait si bien l'industrie française que celle-ci eut besoin de toute sa vitalité pour ne pas étouffer, et que ses développements en ont été retardés de cent cinquante ans. Elle assujettissait rigoureusement, sous peine d'amende ou de confiscation, toutes les étoffes quelconques, draps, serges, camelots, droguets, futaines, étamines, etc., à des largeurs, longueurs et qualités déterminées. L'article 32 accordait quatre mois aux manufacturiers pour s'y conformer. Passé ce temps, les anciens métiers devaient être rompus, et leurs propriétaires condamnés à 3 livres d'amende par métier<sup>2</sup>. D'autres ordonnances de même nature réglèrent la fabrication des draps de soie, des tapisseries, etc. Enfin, des instructions en trois cent dix-sept articles furent données aux teinturiers, qui formèrent deux corps de métiers, les uns de *grand et bon teint*, les autres de *petit teint*. Précaution très-louable et très-sage sans doute, si des menaces d'amende et de confiscation n'en avaient gâté les heureux effets, et s'il eût été loisible à tous de s'y conformer ou de n'en tenir compte, sous leur propre responsabilité ! Je ne parle pas d'une multitude d'autres arrêts concernant toutes sortes d'états, et j'ose à peine citer ici un édit relatif à la corporation des barbiers-perruquiers-baigneurs-étuvistes. Le quatrième article de cet édit portait que les bassins pendant à leurs boutiques pour enseignes seraient blancs, pour les distinguer des chirurgiens, qui n'en mettaient que de jaunes. Le vingt-neuvième article autorisait lesdits barbiers-perruquiers à vendre des cheveux, et défendait à tous autres d'en faire le

<sup>1</sup> *Recueil des réglemens, etc., etc.*, t. III, p. 215 et suiv. *Statuts et réglemens pour les manufactures de drap de Carcassonne, etc.*

<sup>2</sup> *Recueil des réglemens, etc.*, t. I, p. 283.

commerce, sinon en apportant leurs propres cheveux *au bureau des perruquiers*. Et de pareilles puérités étaient discutées en conseil le 14 mars 1674, et enregistrées au Parlement le 17 août suivant <sup>1</sup>!

Quand la plupart et les plus importants de ces règlements eurent paru, Colbert créa des agents pour en surveiller l'exécution, et rédigea pour eux une instruction où sa pensée et son style se révèlent à chaque ligne. Il leur recommanda surtout d'empêcher que ceux qui n'étaient pas inscrits sur les registres des communautés et corps de métiers travaillassent comme maîtres, *afin de fermer par ce moyen la porte aux ignorants*; de faire assembler les maîtres là où il n'y aurait point de maîtrise constituée et de les obliger à choisir parmi eux des gardes ou maîtres-jurés, sous peine de 30 livres d'amende, à quoi il faudrait les contraindre promptement, *parce que les exemples de désobéissance sont de conséquence*; d'établir dans tous les Hôtels-de-Ville une *chambre de communauté* qui devrait régler sur-le-champ les différends occasionnés par les *défectuosités des manufactures, tenir les jurés dans leur devoir et imprimer la crainte dans l'esprit des ouvriers et façonniers, dont la seule ressource était de bien travailler*; ce que faisant, leurs marchandises seraient plus dans le commerce que par le passé, *d'autant qu'il en viendrait moins des pays étrangers*. Enfin, les commis des manufactures avaient mission d'inviter les ouvriers à ne pas quitter entièrement la fabrique des draps, dont ils perdraient l'habitude, pour se livrer à celle des droguets, qui passeraient bientôt de mode. Au nombre des recommandations que leur adressait Colbert, se trouvait celle de bien prendre garde de troubler le commerce des foires, *que peu de chose était capable d'interrompre, une prudence, une adresse et une vigilance excessives étant nécessaires pour ne pas en éloigner les vendeurs et acheteurs*. Puis, dans le même article, Colbert les chargeait d'insinuer aux marchands de ne plus acheter de marchandises étroites, attendu qu'elles leur seraient confisquées; et que, supposé qu'on leur donnât recours contre l'ouvrier, ils seraient toujours passibles d'une amende pour ne s'être pas conformés aux règlements <sup>2</sup>.

Ainsi, la plus vive sollicitude aboutissait à la tyrannie, et, tout en reconnaissant que *peu de chose était capable d'interrompre le commerce*, Colbert se laissait entraîner aux mesures les plus capables d'en

<sup>1</sup> *Dictionnaire portatif du Commerce*, contenant l'origine historique de toutes les communautés d'arts et métiers, l'abrégé de leurs statuts, etc. 4 vol. Paris, 1777. — Voir aussi dans la *Collection des anciennes lois françaises*, à la date du mois de mars 1673, un édit portant que ceux qui font profession de commerce, denrées ou arts, qui ne sont d'aucune communauté et jurande, seront établis en corps, communautés, et qu'il leur sera accordé des statuts.

<sup>2</sup> *Recueil des règlements*, etc, Instruction aux commis des manufactures, t. I, p. 65.



arrêter le cours. On a pu croire que d'intelligentes largesses avaient corrigé les rigueurs de sa législation <sup>1</sup>. Grâce à elles, il est vrai, quelques-unes des manufactures qu'il a fondées ont jeté depuis sur son administration le plus vif éclat; mais l'on a déjà pu voir à quel prix <sup>2</sup>. D'ailleurs, ces largesses étaient destinées à des manufactures qu'il s'agissait d'importer en France. Telles étaient celles de glaces, de bas de soie, de verres et cristaux, de points de Venise et autres objets, pour l'achat desquels on estimait qu'il sortait tous les ans 12 millions du royaume <sup>3</sup>. Mais était-il donc impossible d'encourager les manufactures nouvelles tout en laissant aux anciennes, à celles qui existaient et prospéraient déjà depuis longtemps, l'espèce de liberté dont elles avaient joui jusqu'alors ?

Il ne faudrait pas croire, en effet, que l'industrie française date de Colbert, et qu'elle fût entièrement ruinée à l'époque où ce ministre prit le pouvoir. Vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, un des plus sincères et des plus éclairés admirateurs de son administration, l'auteur des *Recherches et considérations sur les finances*, reconnaissait que l'industrie française n'avait jamais été aussi brillante que de 1480 à 1620. Plus tard, au mois de janvier 1654, une déclaration du roi frappa les marchandises étrangères importées en France d'une augmentation de 2 sous par livre. A cette occasion, les six corps des marchands de la ville de Paris adressèrent à Louis XIV des remontrances où on lit que, les étrangers pouvant se passer de nos blés, et nos vins étant prohibés en Angleterre, la France n'avait, à dire vrai, que son commerce et ses manufactures pour attirer l'or et l'argent qui faisaient subsister les armées; qu'elle envoyait aux étrangers les toiles, les serges et étamines de Reims et de Châlons, les futaines de Troyes et de Lyon, les bas de soie et de laine, d'estame, de fil, de coton et poil de chèvre qui se fabriquaient dans la Beauce, en Picardie, à Paris, Dourdan et Beauvais; toutes sortes de marchandises de bonneterie qui se débitaient en Espagne, en Italie et jusqu'aux Indes; toutes sortes de pelleteries et quincailleries, de couteaux et ciseaux; toutes sortes de merceries, comme rubans et dentelles de soie, or et argent, tant fin que faux, épingles, aiguilles, gants, et une infinité d'autres; les draps de soie,

<sup>1</sup> *Des anciens réglemens et privilèges*, par M. Renouard, *Journal des Economistes*, t. VI. Août 1843.

<sup>2</sup> De 1661 à 1710, les manufactures des Gobelins et de la Savonnerie ont coûté au Trésor 3,945,648 livres. (Eckard, *Etat au vrai des dépenses de Louis XIV.*) Le même document porte à 1,707,148 livres les dépenses pour manufactures établies en plusieurs villes. Les encouragemens au commerce et manufactures figurent pour 500,000 livres par an sur la plupart des budgets des dépenses qui se rattachent à l'administration de Colbert. (Forbonnais, *Recherches sur les finances.*)

<sup>3</sup> *Œuvres de Louis XIV.* Mémoires historiques, année 1666, t. II.

d'or et d'argent de Lyon et de Tours, les chapeaux de Paris et de Rouen, dont presque tous les peuples de l'Europe, même des Indes occidentales se servaient <sup>1</sup>.....

D'un autre côté, antérieurement à 1667, époque où eut lieu la révision du tarif de 1664, la France recevait, il est vrai, pour 8 millions de draps fins d'Angleterre; mais, après en avoir fait des assortiments avec les draps demi-fins et les draps grossiers de ses manufactures, elle en expédiait pour 30 millions en Turquie, en Espagne, en Portugal, en Italie, aux îles et échelles du Levant; ce qui portait le montant de son exportation, sur cet article seulement, à 22 millions <sup>2</sup>. Enfin, un document contemporain constate qu'en 1658 les objets de fabrique française exportés pour l'Angleterre et la Hollande seulement s'élevaient à 80 millions de livres <sup>3</sup>.

Colbert avait fait graver sur une médaille destinée à servir de marque aux marchandises d'une qualité supérieure, *Louis XIV, restaurateur des arts et du commerce*. On reconnaissait donc alors que les manufactures françaises avaient autrefois prospéré; et même il est permis de dire qu'elles n'étaient pas tombées si bas qu'on pourrait le croire en voyant la multitude de réglemens qui furent faits pour les relever, ou plutôt pour ruiner, s'il était possible, celles des nations voisines, et tout au moins s'en passer.

Telle fut, en effet, l'idée fixe dominante de Colbert.

« IL CRUT, a dit l'abbé de Choisy avec un sens profond, il y a plus de cent trente ans, QUE LE ROYAUME DE FRANCE SE POURROIT SUFFIRE A LUI-MÊME; OUBLIANT SANS DOUTE QUE LE CRÉATEUR DE TOUTES CHOSES N'A PLACÉ LES DIFFÉRENTS BIENS DANS LES DIFFÉRENTES PARTIES DE L'UNIVERS QU'AFIN DE LIER UNE SOCIÉTÉ COMMUNE, ET D'OBLIGER LES HOMMES PAR LEURS INTÉRÊTS A SE COMMUNIQUER RÉCIPROQUEMENT LES TRÉSORS QUI SE TROUVEROIENT DANS CHA-

<sup>1</sup> Très-humbles remontrances au Roi par les six corps des marchands de la ville de Paris sur le fait du commerce, etc. (Forbonnais, *Recherches sur les finances*, année 1664.)

<sup>2</sup> *Mémoires sur le commerce et les finances de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne*; commerce d'Angleterre. Bibliothèque royale, Mss. 4 vol. in-fol. suppl. F. 1792.

<sup>3</sup> *Mémoires de Jean de Witt*, t. VI, p. 182, cités par M. Blanqui, *Histoire de l'économie politique*, t. I, p. 450. — En 1646, on ne fabriquait en France que des draps très-grossiers. A cette époque, le roi accorda aux sieurs Binet et Marscilles un privilège de vingt ans pour fabriquer des draps fins. Ils s'établirent à Sedan, et à l'expiration de leur privilège ils possédaient dans cette ville, ou aux environs, cinq ou six cents métiers dont les produits rivalisaient dès lors avec les plus beaux draps de l'Angleterre et de la Hollande. En 1698, au contraire, le nombre des métiers de Sedan était réduit d'environ moitié (*Etat de la France*, par M. de Boulainvilliers, 3 vol. in-fol.; *Généralités de Paris et de Champagne*, article Commerce). Cet ouvrage est le résumé de tous les Mémoires qui avaient été demandés en 1668 aux intendants par le duc de Bourgogne, sur l'organisation administrative, ecclésiastique, judiciaire, sur les ressources et la population de leur province.

QUE PAYS. Il parla à des marchands, et leur demanda en ministre les secrets de leurs métiers qu'ils lui dissimulèrent en vieux négociants. Toujours magnifique en idées et presque toujours malheureux dans l'exécution, il croyoit pouvoir se passer des soies du Levant, des laines d'Espagne, des draps de Hollande, des tapisseries de Flandre, des chevaux d'Angleterre et de Barbarie. *Il établit toutes sortes de manufactures qui coûtoient plus qu'elles ne valoient ; il fit une Compagnie des Indes orientales sans avoir les fonds nécessaires, et, ne sachant pas que les François, impatientes de leur naturel, et en cela bien différents des Hollandois, ne pouvoient jamais avoir la constance de mettre de l'argent trente ans durant dans une affaire, sans en retirer aucun profit et sans se rebuter....*<sup>1</sup>

Une anecdote significative trouve ici sa place.

Colbert avait convoqué, on ne dit pas à quelle époque, les principaux marchands de Paris pour conférer avec eux sur le commerce. Comme aucun d'eux n'osait parler : « Messieurs, dit le ministre, êtes-vous muets? — Non, Monseigneur, répondit un Orléanais nommé Hazon, mais nous craignons tous également d'offenser Votre Grandeur s'il nous échappe quelque parole qui lui déplaît. — Parlez librement, répliqua le ministre ; celui qui le fera avec le plus de franchise sera le meilleur serviteur du roi et mon meilleur ami. » Là-dessus Hazon prit la parole et dit : « Monseigneur, puisque vous nous le commandez et que vous nous promettez de trouver bon ce que nous aurons l'honneur de vous représenter, je vous dirai franchement que, lorsque vous êtes venu au ministère, vous avez trouvé le chariot renversé d'un côté, et que, depuis que vous y êtes, vous ne l'avez relevé que pour le renverser de l'autre. » A ce trait, Colbert prit feu et commanda aux autres de parler ; mais pas un ne voulut ouvrir la bouche, et la conférence finit ainsi<sup>2</sup>.

Ainsi ceux-là mêmes dont Colbert avait d'abord pris les avis, suivis les conseils, trouvèrent plus tard que le but avait été dépassé.

Quant aux modifications que le tarif de 1664 avait subies, peu de mots suffiront pour les faire connaître. On se souvient que ce tarif avait été établi sur des bases modérées et suffisamment protectrices. Telle était du moins alors l'opinion de Colbert. Trois ans après, il n'en était plus de même, et le tarif fut aggravé. Cette aggravation se fonda sur ce qu'on avait reconnu, depuis le tarif de 1664, que les droits qu'il imposait à l'entrée sur les marchandises principales de fabrique étrangère et à la sortie sur quelques matières premières étaient trop faibles.

<sup>1</sup> *Mémoires de l'abbé de Choisy*, liv. II.

<sup>2</sup> *Mémoires historiques*, par Amelot de La Houssaye. « Cela m'a été conté, ajoutait-il, par un maître des requêtes présent à l'assemblée. » Au surplus, le témoignage de cet écrivain ne saurait être suspect ; car voici le jugement qu'il porte de Colbert : « De tous les ministres de France ou étrangers à qui j'ai eu l'honneur de parler en ma vie, je n'en ai point connu qui fussent à beaucoup près aussi habiles ni aussi courageux que M. Colbert. C'est un témoignage que je dois à sa mémoire, malgré tout ce qu'on a dit ou écrit contre lui. »

Dans le but de fermer l'entrée du royaume à ces produits des manufactures étrangères et d'y conserver ces matières premières, une déclaration du 18 avril 1667 imposa des droits considérables sur un grand nombre de marchandises.

Ces marchandises étaient, à l'entrée : la draperie, la bonneterie, les tapisseries, les cuirs fabriqués, les toiles, les sucres, les huiles de poisson et de baleine, les dentelles, les glaces et le fer-blanc ;

À la sortie : les cuirs et peaux en poil, et le poil de chèvre <sup>1</sup>.

Voici, quant aux droits d'entrée, pour quelques-unes des marchandises surchargées, la différence entre les deux tarifs <sup>2</sup> :

	1664.	1667.	
Draps de Hollande et d'Angleterre, par pièce de 25 aunes,	40 liv.	80 liv.	
Bonnets de laine, le cent pesant,	8	20	
Tapisseries d'Oudenarde, le cent pesant,	60	100	
— d'Anvers et de Bruxelles, le cent pesant,	120	200	
Toiles de Hollande, batiste, Cambrai, etc.; la pièce de 15 aunes,	2	4	
Sucre raffiné, en pain ou en poudre, le cent pesant,	15	22	10 s.
Dentelles de fil, points coupés, passements de Flandre, d'Angleterre et autres lieux, la livre pesant,	25	60	

Quoi qu'il en soit, le système de Colbert était maintenant complet, et on allait le voir à l'œuvre. Les premières difficultés qu'il rencontra eurent pour cause la rigidité des règlements relatifs à la qualité, la largeur et longueur des étoffes. Les registres de correspondance des années 1669, 1670, 1671 et 1672 renferment à ce sujet les documents les plus positifs. De toutes parts ce furent des plaintes et des réclamations très-vives. Troublés dans leurs habitudes, les fabricants et les ouvriers refusaient de se soumettre à ces malheureux règlements; de leur côté, les maires et échevins ne pouvaient se décider à les appliquer. A Aumale, à Amiens, à Beauvais, à Lyon et à Tours, dans le Languedoc, de toutes parts enfin on en demandait la réforme. A cela Colbert répondait « que l'uniformité des longueurs et largeurs de toutes les manufactures causait un très-grand bien dans le royaume, et qu'il fallait que tous les statuts et règlements fussent ponctuellement exécutés <sup>3</sup>. » Souvent, le même courrier portait la même assurance à tous ceux qui se plaignaient, afin de leur faire croire que leur ville ou leur province était la seule qui n'appréciât pas les avantages de l'uniformité des étoffes. Cependant, les ouvriers et marchands ne se rendaient pas à ces raisons, et Colbert était obligé de recommander la sévérité aux évêques et archevêques, aux échevins et maires, aux intendants. Une de

<sup>1</sup> *Mémoires concernant les impositions et droits en France*, par Moreau de Beaumont, t. III, p. 505.

<sup>2</sup> *Tarif général des droits de sorties et entrées du royaume, 1664-1667.*

<sup>3</sup> *Registre des despesches concernant le commerce.* Lettre du 29 août 1670.

ses lettres, adressée à M. Barillon, intendant de Picardie, porte que « partout, avec un peu de soin et d'application, on a réduit les marchands et ouvriers à l'exécution des réglemens sur les manufactures. Cependant, à Amiens, loin de tenir la main à l'exécution de ces réglemens, les eschevins n'ont pas encore condamné un seul de ceux qui fabriquent des étoffes défectueuses; mais, si cela continue, il donnera ordre de confisquer dans tout le royaume les marchandises d'Amiens, et ainsi les ouvriers de cette ville recevront la punition de leur mauvaise foy<sup>1</sup>. » Enfin, Colbert avait établi une manufacture de points de France à Auxerre, et il mettait un intérêt particulier à la faire réussir, à cause d'une terre considérable qu'il possédait près de cette ville, où l'un de ses frères était évêque. Cependant, loin de prospérer, cette manufacture allait en s'affaiblissant. Alors, Colbert de gourmander sévèrement les échevins, et de leur écrire que, *s'ils n'avoient pas tant d'égards pour leurs concitoyens; si, au contraire, ils les punissoient sévèrement en obligeant les filles à se rendre à la manufacture* et récompensant celles qui feroient bien leur devoir, ils verroient fleurir une industrie dont plusieurs autres villes du royaume tiroient beaucoup de soulagement<sup>2</sup>.

Cependant, malgré ces exhortations et ces menaces, vers la fin de l'année 1670, la plupart des fabricants persistaient encore dans leur opposition aux réglemens. C'est alors que l'intendant de Tours, M. Voysin de La Noiraye, eut l'ingénieuse idée, pour faire sa cour au ministre, de prendre un arrêt portant qu'à l'avenir toutes les pièces d'étoffes défectueuses seraient attachées à un poteau avec le nom des délinquants. Quelques jours après, Colbert félicitait l'intendant de Tours de l'expédient qu'il avait imaginé, « ne doutant pas, dit-il, que la honte ne contribuât beaucoup à faire observer les réglemens, et l'engageant à tenir soigneusement la main à ce que les juges fissent exécuter cette peine pour toutes les contraventions qu'ils trouveroient<sup>3</sup>. » Puis, comme si ce n'était pas assez de mettre au poteau les pièces defectueuses, il se souvint de la pénalité autrefois demandée par les manufacturiers de Carcassonne contre ceux qui se serviraient d'une fausse marque, circonstance bien autrement grave, et il résolut de faire attacher à ce poteau les fabricants qui ne voudraient pas se plier à des réglemens contraires à leurs intérêts, indifférents à l'intérêt général. L'arrêt suivant, rendu le 24 décembre 1670, quarante jours après la lettre de félicitation à M. Voysin de La Noiraye, est contresigné par Colbert :

« Ouy le rapport du sieur Colbert, conseiller ordinaire au conseil royal.

<sup>1</sup> *Registre des despesches*, etc. Lettre du 3 septembre 1670.

<sup>2</sup> *Ibidem*. Lettres du 8 août 1670 et du 24 avril 1671.

<sup>3</sup> *Ibidem*. Lettre du 13 novembre 1670.

contrôleur général des finances, Sa Majesté, étant en son conseil royal de commerce, a ordonné et ordonne que les étoffes manufacturées en France, qui seront défectueuses et non conformes aux réglemens, seront exposées sur un poteau de la hauteur de neuf pieds, avec un écriteau contenant le nom et surnom du marchand ou de l'ouvrier trouvé en faute; lequel poteau, avec un carcan, sera pour cet effet incessamment posé, à la diligence des procureurs ou syndics des hôtels-de-ville, et autres juridictions sur le fait des manufactures, et aux frais des gardes et jurez des communautés des marchands et ouvriers, devant la principale porte où les manufactures doivent être visitées et marquées, pour y demeurer, les marchandises jugées défectueuses, pendant deux fois vingt-quatre heures; lesquelles passées, elles seront ostées par celui qui les y aura mises, pour être ensuite coupées, déchirées, brûlées ou confisquées, suivant qu'il aura été ordonné. En cas de récidive, le marchand ou l'ouvrier qui seront tombés pour la seconde fois en faute sujette à confiscation seront blâmés par les maires et gardes ou jurez de la profession, en pleine assemblée du corps, outre l'exposition de leurs marchandises sur le poteau en la manière cy-dessus ordonnée : ET, POUR LA TROISIÈME FOIS, MIS ET ATTACHEZ AUDIT CARCAN, AVEC DES ÉCHANTILLONS DES MARCHANDISES SUR EUX CONFISQUÉES, PENDANT DEUX HEURES... Et sera ledit arrêt lu, publié et affiché partout où il appartiendra, etc. 1.

Un tel arrêt, triste témoignage de l'entraînement des systèmes, devrait être toujours présent aux hommes investis d'une grande autorité pour les tenir en garde contre les excès où la passion même du bien peut jeter les ministres les plus honnêtes et les plus intelligents. Forbonnais a dit, au sujet de cet arrêt, qu'on le croirait traduit du japonais<sup>2</sup>. Reste à savoir si le Japon ne réclamerait pas contre ce jugement. L'arrêt dont il s'agit fut-il jamais exécuté en entier en ce qui regarde les personnes? Les marchands et ouvriers délinquants furent-ils mis au carcan pendant deux heures? C'est ce dont on ne trouve de trace nulle part, et il est possible que la rigueur même de cette disposition ait soulevé contre elle les maires, échevins et juges chargés de l'appliquer. Quoi qu'il en soit, l'opposition aux réglemens continua. Le 5 mai 1675, Colbert écrivait aux intendants des provinces que, quelques marchands et autres mal-intentionnez ayant publié qu'on avait révoqué les commis chargés de faire exécuter les réglemens sur les manufactures, il importait de détruire ce bruit et de veiller plus que jamais à l'exécution de ces réglemens<sup>3</sup>. En même temps il n'épargnait rien pour fortifier les nouveaux établissemens; chaque teinturerie recevait 1,200 livres d'encouragement; les ouvriers qui épousaient des filles de l'endroit où ils travaillaient touchaient 6 pistoles en se mariant et 2 pistoles à la naissance de leur premier enfant; on donnait aux apprentis, à la fin de leur apprentissage, 30 livres et des outils; enfin les collecteurs avaient ordre

<sup>1</sup> Recueil des réglemens, etc. Arrest qui ordonne des peines contre les marchands et ouvriers qui fabriquent et mettent en vente des marchandises défectueuses et non conformes aux réglemens. T. I, p. 524.

<sup>2</sup> Recherches sur les finances, année 1667.

<sup>3</sup> Archives de la marine. Expéditions concernant le commerce de 1669 à 1683.



de diminuer de 5 livres les tailles de ceux qui étaient employés à certaines manufactures plus particulièrement privilégiées<sup>1</sup>. Malheureusement, la législation draconienne de Colbert sur les qualité, teinture, largeur et longueur des étoffes neutralisait en partie l'effet de ces magnificences coûteuses, et un grand nombre de manufactures, établies artificiellement par lui sur toute la surface du territoire, ne lui survécurent pas<sup>2</sup>. Cette législation, en effet, ne frappait pas seulement une fraude à laquelle, du reste, les ouvriers étaient conviés par le public, qui aimait mieux avoir certaines marchandises un peu moins bonnes que d'être obligé de s'en passer; elle frappait aussi l'inexpérience, l'erreur involontaire. « Celui qui se défie de sa main et de son adresse, a dit Forbonnais, ne peut lire un règlement de cette espèce *sans frémir; sa première pensée est qu'on est plus heureux en ne travaillant pas qu'en travaillant* <sup>3</sup>. » Qu'on ajoute aux mille entraves de ces règlements la durée de l'apprentissage et du compagnonnage, les frais de réception, la rigueur intéressée des maîtres chargés de l'examen du chef-d'œuvre, les privilèges des fils de maîtres, et l'on aura une idée du singulier régime que l'administration de Colbert fit à l'industrie française, régime que ses successeurs aggravèrent encore, la multitude de leurs règlements en fait foi, et qui, en outre, appauvissait la nation de tous les procès, de toute la perte de temps, de tous les découragements dont il était cause. Puis enfin, car tout n'était pas là, il y avait les amendes, les confiscations, les bris de métiers, les destructions de marchandises reconnues *non conformes aux règlements*. Un seul exemple fera connaître suffisamment les vices du système de punitions qui avait été adopté. Les statuts et règlements de la manufacture d'Amiens, approuvés en conseil le 23 août 1666, portaient que, *si aucun fil estoit trouvé frais et moite pour frauder le poids, il seroit bruslé en plein marché suivant la coutume* <sup>4</sup>. Comme s'il n'y avait pas de moyen plus raisonnable de sécher le fil que de le brûler!

<sup>1</sup> *Registres des despesches*, etc. Archives de la marine. Lettres du 27 octobre 1671 et du 3 décembre 1672.

<sup>2</sup> Bibliothèque royale. Mss. *Lettres adressées à Colbert, année 1677*. Les entrepreneurs de la manufacture de bouracau de La Ferté-sous-Jouarre se plaignent à Colbert de ne plus vendre leurs marchandises, bien qu'ils aient établi des magasins à Lyon, Rouen, Nîmes, et que les prix soient tombés de 70 à 55 livres, ce qui fait qu'ils perdent 10 livres par pièce. En outre, les fouds qui leur avaient été promis, ne leur ayant pas été payés en entier, ils demandent de suspendre leur fabrication et de compter de *clero à maître*, afin d'éviter leur ruine totale.

<sup>3</sup> *Recherches sur les finances*, année 1667.

<sup>4</sup> *Recueil des règlements*, etc., t. II. p. 228.

PIERRE CLÉMENT.

(La fin à un prochain numéro.)

DES ÉTUDES SUR L'HISTOIRE ANCIENNE.

---

I

HISTOIRE DES ROMAINS  
ET DES PEUPLES SOUMIS A LEUR DOMINATION,

PAR V. DURUY,  
Professeur au Collège de Henri IV <sup>1</sup>.

II

HISTOIRE DE LA GAULE  
SOUS L'ADMINISTRATION ROMAINE,

PAR AMÉDÉE THIERRY,  
Correspondant de l'Institut <sup>2</sup>.

Comment fait-on encore de l'histoire ancienne ? N'avons-nous pas assez de ce bon Rollin, trop en faveur il y a trente ans, trop décrié aujourd'hui ? Ne nous a-t-on pas au collège assez parlé de Solon et d'Epaminondas, de Romulus et de Cicéron, pour nous dégoûter de ces noms et en faire à nos yeux le symbole du plus profond ennui ? Tout nous écarte d'une telle étude : chrétiens, notre aversion et notre mépris pour le paganisme ; honnêtes gens, le souvenir de ces dégoûtantes parodies grecques et romaines jouées par la Convention et le Direc-

<sup>1</sup> 2 vol. in-8°, chez Hachette. 1844.

<sup>2</sup> 2 vol. in-8°, chez Tessier, 1840 et 1842.



toire ; philosophes, notre scepticisme historique facilement appliqué à des époques lointaines et ténébreuses ; gens du monde, cette lassitude de l'antiquité que les classes nous ont laissée. N'est-il pas tacitement convenu entre tous de laisser là de tels souvenirs et de telles études, pour lesquelles d'autres époques se sont engouées d'une manière si folle, si fausse, si funeste ?

Je ne prétends pas répondre à ces questions, ni relever l'histoire ancienne de son discrédit. En parler aux lecteurs du XIX<sup>e</sup> siècle sans les ennuyer est un tour de force dont je ne me sens pas capable. Que ceux qui ont commencé à me lire veuillent donc bien se tenir pour avertis.

Je crois pourtant qu'il est bon encore de faire de l'histoire ancienne. Je ne dirai pas qu'au point où l'étude de l'histoire en est arrivée en Europe, avec ce renouvellement des vues et des données historiques qui peut rendre une vie nouvelle et un intérêt inattendu aux sujets en apparence les plus rebattus, avec cet esprit de généralisation dans l'histoire qui commence à peine à se montrer, mais qui commence, et qui, cherchant un plan logique dans les faits de ce monde, ne saurait négliger aucune partie de ce plan, nul écrivain, nul philosophe, nul philosophe chrétien surtout, ne peut s'interdire de chercher dans une portion quelconque des annales de l'humanité la trace des desseins de la Providence. Je ne m'étendrai pas là-dessus : cela me mènerait trop loin. Mais je dirai qu'il faut faire de l'histoire ancienne par cela même que l'on continue à en faire, qu'il faut en faire dans le monde et dans la science, par cela seul qu'on en fait toujours au collège. Je ne sais si l'antiquité sera toujours enseignée dans les classes ; mais tant qu'elle le sera avec cette méthode incomplète, exclusive, déclamatoire surtout, que l'on a suivie pour nous et que l'on suit pour nos enfants, il nous faudra dire quelques mots de l'antiquité ; tant qu'on donnera aux écoliers, comme modèle de pensée, de vertu et de style, une fausse et chimérique antiquité, il faudra qu'aux écoliers sortis du collège nous montrions l'antiquité véritable, excellent modèle en fait de style, pauvre modèle en fait de vertu.

D'ailleurs l'histoire ancienne ne peut-elle pas, à la rigueur, se lire sans ennui ? Rollin, le seul que nous ayons lu, ou plutôt qu'on ait essayé de nous faire lire dans notre enfance, Rollin est lourd, j'en conviens. Mais n'avons-nous pas vu un homme

d'un talent tout autre, un romancier s'éprendre tout à coup d'amour pour deux faits passablement ténébreux de l'histoire romaine, et transporter sur la *guerre sociale* et la *conjuraison de Catilina*, ces deux vieilleries usées, ce semble, par les monotones récitations du collège et les déclamations du théâtre, le libre mouvement de sa pensée et la fermeté pittoresque de son style? Et l'*Histoire romaine* de M. Michelet, toute histoire romaine qu'elle est, malgré les erreurs d'un esprit systématique et entraîné, peut-être même à cause de ces erreurs, n'est-elle pas d'une lecture prompte, facile, séduisante? Au fond, il n'y a guère de sujets ennuyeux : il n'y a que des auteurs.

D'ailleurs, quoi qu'on puisse dire, il y a quelque chose qui nous touche de plus près qu'on ne le croit dans l'histoire d'une bourgade italienne à qui Dieu a fait traverser toutes les chances de huit siècles de combats pour la mettre à la tête du monde civilisé; qui a été le noyau de la plus grande agrégation politique qui fut jamais; dont l'empire a été comme le fit préparé pour recevoir les eaux du Christianisme; et qui, passant contre toute attente de sa royauté temporelle à une royauté plus grande, s'est trouvée la conductrice spirituelle des peuples qui avaient détruit ou déserté sa domination terrestre. Par la langue, par le droit, par la civilisation (à beaucoup d'égards du moins) nous sommes Romains. Tous tant que nous sommes, peuples d'Occident, la Rome d'autrefois nous a donné le baptême, la Rome d'aujourd'hui nous conserve dans la foi. Parlons donc, pour un quart d'heure encore, d'histoire romaine.

Il y a quinze ans, lorsque M. Michelet écrivait son *Histoire romaine*, les travaux de l'Allemagne sur ce sujet, à peine connus en France, avaient tout le charme de la nouveauté. Tout gagné aux hypothèses hardies de Niebuhr, à ce symbolisme historique emprunté aussi à l'Allemagne et dont il a abusé en d'autres occasions, il mêlait à tout cela ce qu'on pourrait appeler l'erreur dominante du moment : ce fatalisme historique, reflété de Vico; cette croyance à la loi du progrès, comme on disait, en vertu de laquelle le monde infailliblement et forcément grandit de siècle en siècle vers le mieux : erreurs sans doute, mais erreurs brillantes et poétiques, du moins sous une plume comme la sienne, et qui lui ont inspiré, comme un chant sur l'histoire romaine, ce livre, l'un des plus faciles, des plus

éclatants, des plus entraînants que je connaisse sur un tel sujet.

Il cédait à l'esprit du moment. Presque tout ce qu'ont écrit, de 1828 à 1840, les plumes populaires, en fait d'histoire, de philosophie, de politique, même de roman, s'est ressenti de cette donnée trompeuse et séduisante du progrès, rarement comprise, rarement définie, rarement ou presque jamais amenée à l'état d'une notion philosophique. Elle se maintenait d'autant mieux qu'on cherchait moins à la préciser; elle est tombée en discrédit depuis qu'historiquement ou philosophiquement on a voulu seulement la définir. Personne, que je sache, en philosophie ou en histoire, ne prononce sérieusement aujourd'hui, et dans le sens absolu qu'on leur donnait, ces mots de *perfectibilité* et de *progrès*, dont on faisait presque une religion; et je pourrais citer tel écrivain qui, n'ayant à son service que ces idées ou plutôt ces mots, s'étant voué et identifié à eux, s'est éteint et est demeuré enseveli avec eux.

Aussi, une école historique plus grave, plus sobre, plus philosophique avec moins de prétention à la philosophie, succède-t-elle à cette école au style pindarique, pleine au reste de mouvement et d'éclat, qui imitait et exagérait l'Allemagne. Ni M. Duruy, ni M. Thierry n'ont rien du lyrisme enthousiaste de M. Michelet. Ils n'ont la prétention ni de chanter, ni de deviner l'histoire. Ce ne sont pas des poètes (*vates*) assis sur le trépied de la sybille. Ce sont de purs historiens qui ont lu, médité, senti, qui racontent ce qu'ils savent, se taisent sur ce qu'ils ignorent, confessent leurs obscurités et leurs doutes, n'ont pas la prétention de tout connaître; modestes surtout et discrets jusqu'à la timidité sur ce qui touche les lois générales de l'histoire; en tout, marchant simplement à la recherche du vrai, non avec les conjectures et les illuminations germaniques, mais avec la rectitude, le bon sens et la prudence un peu françaises des imaginations françaises.

Quand le travail de la pensée est dirigé en ce sens, l'imagination a souvent des regrets; l'intelligence revient parfois moins satisfaite. Il y a de belles illusions qui disparaissent; il y a des points qui demeurent obscurs et que la science renonce à éclairer. L'histoire redevient homme. Mais aussi, de ces obscurités qu'elle-même confesse et de ces beaux rêves qu'elle détruit, elle dégage le fait vrai, le fait principal, le fait lumi-

**neux ; on sent que cette lumière est bien plus certaine, bien plus pure, et, si l'esprit de l'homme sait en tirer parti, bien plus belle et plus féconde.**

**Ainsi M. Duruy ne se jettera pas dans les questions inextricables des origines italiques ; il sait qu'il y a là un gouffre où Niebuhr, Micali et d'autres ont perdu des trésors de science et de travail. Ces questions ethnographiques sont-elles solubles quand les lumières de l'Écriture sainte ou le flambeau des langues ne les éclairent pas ? — Mais il y a un point qu'il dégage et qu'il fait ressortir : c'est la situation de Rome au milieu de cette Italie si fractionnée et si diverse ; centrale par sa position géographique, qui la fait limitrophe de tous les autres peuples italiques ; centrale par son origine, qui la fait leur parente à tous ; centrale par ses lois, ses mœurs, ses institutions, sa langue, son culte, qu'elle peut toujours montrer aux uns ou aux autres comme des gages de fraternité. Rome est déjà le centre de l'Italie avant d'en être le chef (t. I, p. 470 et suiv.).**

**Ainsi encore M. Duruy, avec sa réserve française (pour qui connaît la science française et ses allures, ce mot n'a rien de surprenant), ne refera pas, comme Niebuhr, trois ou quatre siècles d'histoire. Roman pour roman, celui de Tite-Live, plus ancien, plus poétique, plus inspiré des traditions, ne vaut-il pas mieux ? M. Duruy tâche de naviguer « entre le docte et pieux Rollin et le sceptique Niebuhr, entre la foi aveugle et la plus audacieuse incrédulité (t. I, p. VI). » Il abandonne avec grande raison et de fort bonne grâce la chronologie des premiers siècles de Rome (p. 110). Mais, d'un autre côté, il a soin de ne pas effacer ce que le scepticisme historique efface trop, c'est-à-dire les grands faits, les faits sérieux, malgré leur accompagnement poétique, de la constitution et de la vie morale du peuple romain ; les vertus singulières de ce peuple, sa foi persistante en lui-même, l'étonnante perpétuité de sa politique. Il nous montre dès l'abord ce peuple bien supérieur aux peuples grecs, dont il était destiné à devenir le maître, supérieur par sa valeur morale, son intelligence politique, son éducation domestique<sup>1</sup>, son**

<sup>1</sup> M. Duruy reconnaît le fait incontestable, quoiqu'il ait été contesté, de la non-intervention du pouvoir dans l'éducation romaine (t. II, p. 20). Seulement il déplore « les fruits que cette liberté porta, » et semble préférer le système grec, où le pouvoir entraînait davantage dans l'éducation. Sa pensée se porte en ce moment sur l'époque de la déca-

patriotisme plus intelligent et plus large (voyez tout le chapitre XI, beau et excellent chapitre). Ces faits ne sauraient être des mythes comme le seront, si vous le voulez, la louve de Romulus et le rasoir d'Accius Novius : ces faits sont nécessaires à l'histoire ; la grandeur de Rome est inexplicable sans eux. Et en général un grand fait historique, comme la conquête du monde par les Romains, porte avec lui son explication traditionnelle, dont il est en même temps le résultat et le témoin. Les siècles postérieurs déposent ainsi en faveur des siècles qui les ont précédés ; et, quand le bon sens ou la science ne nous indique pas clairement une autre explication que celle que la tradition nous donne, on peut s'appuyer sur cette dernière ; elle ne trompera pas.

Je ne vois pas non plus que M. Duruy poursuive, en racontant les luttes du patriciat romain contre la *plebs*, cette idée, si chère aux écrivains modernes (et ici bien tentante, il faut en convenir), d'un progrès nécessaire, infaillible, malgré les péripéties de la lutte, du genre humain vers l'égalité. Et cependant des esprits supérieurs même ont accepté l'histoire politique de Rome, non-seulement comme la preuve, mais comme le type de cette loi de progrès. Cette question est grave et mène à des questions plus graves encore. Qu'on me permette d'en suivre le fil et de faire principalement porter mon travail sur ces points dans lesquels se révèlent les dissentiments fondamentaux entre les diverses philosophies de l'histoire.

Sur la donnée historique que nous venons d'indiquer je ne sais pas au juste la pensée de M. Duruy ; mais de son livre résulte pour moi une impression tout opposée. Plébéiens et patriciens m'apparaissent moins comme deux classes que comme deux nations. La *plebs* (je regrette que M. Duruy n'ait pas gardé

dence romaine. Mais la décadence de la Grèce vaut-elle mieux que celle de Rome ? Et ne serait-il pas juste de se rappeler aussi quels fruits admirables avait portés, dans les siècles précédents, cette liberté de l'éducation domestique ? Sans doute, aux temps de décadence, tout se corrompt ; mais l'Etat se corrompt comme la famille et plus encore que la famille. L'intervention de l'Etat n'eût pas purifié l'éducation ; l'influence de la famille, au contraire, garda ce qui put rester encore de morale et de vertu.

Chose qu'on ne saurait trop méditer, en ce temps-ci où l'on voudrait considérer la famille et l'éducation par la famille comme l'ennemie de l'Etat ! cette éducation romaine, la plus patriotique de toutes, fut entièrement gouvernée par la famille. Cette éducation, la plus virile de toutes, fut donnée le plus souvent par des femmes. (Voyez ce beau passage de Tacite, de *Oratoribus*, où il cite Atia, Cornelia, Aurelia.)

ce mot au lieu du mot *peuple*, équivoque et inexact), la *plebs*, la nation inférieure, a de bonne heure ses assemblées, ses magistrats, ses chefs; elle a, comme la nation dominante, le patriciat, ses pauvres et ses riches, ses clients et ses patrons, son peuple et ses grands, ses roturiers et ses nobles. (*Voyez* surtout t. I<sup>er</sup>, p. 158-159.) Ce sont ces riches et cette noblesse plébéienne qui conduisent la *plebs* au Forum, qui deviennent ses chefs sous le nom de tribuns, et, lui faisant espérer plutôt qu'ils ne lui donnent la loi agraire et l'abolition des dettes, gagnent pour eux-mêmes l'admission au consulat et le droit d'épouser des patriciennes. La lutte du pauvre et du riche (constante d'ailleurs dans l'antiquité) pour la possession du sol et la libération des débiteurs, cette lutte n'amena guère que des succès partiels, incomplets, précaires. Mais, au contraire, la lutte entre l'aristocratie plébéienne et l'aristocratie patricienne, pour la participation aux charges et aux alliances, eut un succès complet, éclatant, durable.

Seulement (l'école progressiste est en droit de le dire) ces luttes, quelles qu'elles fussent, eurent pour fruit une grande époque. Il y eut un temps où l'égalité des droits fut acquise entre les deux aristocraties ou les deux nations; où la lutte même des pauvres contre les riches sembla, sinon terminée, du moins apaisée; où patriciens et plébéiens, grands et petits, riches et pauvres, sénat et peuple, consuls et tribuns, Romains et alliés, combattirent avec un rare esprit d'unité pour cette patrie qui était déjà l'Italie tout entière; où Rome, dominante au dehors sans être oppressive, au dedans aristocratique de fait avec des lois égales pour les deux ordres, fut, on peut le dire, à l'apogée de sa force et de sa vertu. C'est là l'époque normale de la vie romaine; celle de la lutte héroïque contre Carthage.

Mais (et ici la question va s'agrandir) pourquoi le progrès ne continue-t-il pas au delà? Pourquoi un nouvel échelon ne se présente-t-il pas à franchir? Pourquoi le cercle de la démocratie romaine ne s'étend-il pas encore au profit des nombreuses populations de prolétaires, d'affranchis, de sujets, d'esclaves qui l'entourent? Au contraire, tout retombe bien au-dessous du passé. Rome, en peu d'années maîtresse du monde, devient dès lors tyrannique au dehors, oligarchique au dedans. Son peuple même disparaît; cette race plébéienne si courageuse et

si ferme s'éteint dans la misère, l'exil et d'interminables combats. La démocratie nouvelle, le flot qui surgit maintenant, le peuple qu'il s'agit d'installer à son tour au Forum, sur les chaises curules et au sénat, c'est un peuple de *lazzaroni*; ce sont des affranchis et des prolétaires, oisifs nourris du pain des riches, et à leur tête les chevaliers, hommes d'argent, froids patriotes. C'est pour eux désormais que les tribuns vont combattre; ce sont eux qui pousseront les Gracques et puis les abandonneront; c'est pour eux qu'à travers la sanglante tragédie des guerres civiles une décadence aussi précipitée que l'ascension avait été lente jettera Rome au pied des empereurs.

Or (nouvelle question plus générale encore), cette dernière révolution fut-elle un bonheur? Y eut-il, comme après les luttes plus pacifiques du Forum, triomphe légitime d'une démocratie opprimée? Cette nation des affranchis et des chevaliers était-elle, comme la *plebs* avec sa noblesse, digne de former et forma-t-elle en effet un nouveau peuple romain? Et lorsque l'Italie durement opprimée vint mêler à ces luttes ses réclamations politiques, et ensuite son insurrection armée; lorsque les sujets de Rome hors d'Italie s'agitèrent à leur tour, ces combats furent-ils féconds? Ces luttes amenèrent-elles un triomphe? Y eut-il progrès pour l'Italie, progrès pour le monde, lorsque le monde finit par se ranger sous la domination des Césars?

M. Michelet le pense, et toute l'école progressiste doit le penser. M. Duruy lui-même semble le croire, quelque éloigné qu'il soit de tout esprit systématique. M. Thierry, amené par son sujet à traiter cette grande question, M. Thierry fait d'une bonne partie de son livre l'histoire apologétique de cette révolution. Cette révolution n'a pas été seulement romaine ou italique, mais universelle; de Rome elle a réagi sur le monde; elle nous mènera donc à considérer non-seulement le travail intérieur de cette métropole, mais encore son action extérieure sur les provinces: elle amènera naturellement ce qui nous reste à dire sur le livre de M. Duruy, et ce que nous devons dire sur le livre de M. Thierry; c'est le point de contact des deux sujets.

On sait la noble et pénible tâche que M. Thierry s'est imposée. Pendant que son frère jetait une si merveilleuse lumière

sur les origines germaniques de notre nation, lui, remontant plus haut encore et éclaircissant nos origines gauloises, explorait une partie presque délaissée de notre histoire nationale<sup>1</sup>. D'autres l'ont suivi dans cette mine que sa pioche avait bravement ouverte : d'autres ont pu pousser les découvertes plus loin que lui ; et surtout, dans un ouvrage qui, malheureusement encore plus savant qu'historique, a pu ne pas attirer le peuple des lecteurs<sup>2</sup>, M. de Courson a su employer avec bonheur la langue et les monuments des races celtiques encore existantes, sur l'origine des peuples gaulois, leur constitution féodale, la persistance de cette constitution et de la nationalité gauloise pendant les siècles de la conquête romaine, sur la nature et la politique de cette conquête, sur les rapports de la langue, des institutions, de la féodalité gauloise, avec notre langue, nos institutions, notre féodalité française, M. de Courson a fait, j'en suis persuadé, gagner à l'histoire des lumières nouvelles et lui a indiqué des voies que M. Thierry n'avait pu connaître. Mais à ce dernier demeure toujours le mérite (qui n'est pas d'ailleurs son seul mérite) d'avoir ouvert la tranchée, et, je le dirai volontiers, ajouté douze siècles à nos annales nationales.

Aujourd'hui M. Thierry continue sa tâche. Après avoir conduit l'*Histoire des Gaulois* jusqu'à l'époque de leur dernière révolte et de leur soumission définitive à la conquête romaine, il la reprend et fait l'histoire de cette *province*, qui, sous le joug de la métropole italique, eut encore des éclairs de gloire et d'importance. Cependant, l'histoire d'une contrée soumise et qui se révolte tout au plus pour changer de maître, d'un pays qui n'est plus qu'un membre du grand corps romain, qui peut bien garder, jusqu'à un certain point, sa vie et ses mœurs nationales, mais ne saurait avoir ses annales ni sa littérature, puisqu'il n'a plus sa vie politique ; l'histoire d'un tel pays doit nécessairement présenter des lacunes. Et cela est d'autant plus vrai que M. Thierry n'atteint pas l'époque de Dioclétien, après laquelle, l'empire romain s'affaiblissant, il s'est réveillé dans ses provinces, et en particulier dans la Gaule, quelque chose comme

<sup>1</sup> *Histoire des Gaulois, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'entière soumission de la Gaule à la domination romaine.* 1828.

<sup>2</sup> *Histoire des origines et des institutions des peuples de la Gaule armoricaine et de la Bretagne insulaire, depuis les temps les plus reculés jusqu'au V<sup>e</sup> siècle.* 1848.



une vie, une histoire, une littérature nationale. Trop souvent donc des années, des générations entières demeurent en blanc, faute de faits pour les remplir; et, au début de son livre, M. Thierry saute des temps de Vespasien à ceux de Commode, sans avoir rencontré, pendant les quatre-vingt-huit ans du règne des Antonins, un seul souvenir de nos aïeux. Trop souvent aussi c'est l'histoire de Rome elle-même, de ses révolutions, de ses empereurs, que M. Thierry est réduit à faire, plutôt que celle de la Gaule.

Ceci n'est pas une critique: parce que nos ancêtres ont fait partie, quatre siècles durant, de la grande association romaine, ce n'est pas un motif pour renoncer à lier pendant ces quatre siècles les rares souvenirs de leur existence. Le travail de M. Thierry sur cette période est moins plein et moins suivi sans doute; mais il est plus général et plus philosophique. En faisant l'histoire de la Gaule associée à l'unité romaine, c'est l'unité romaine elle-même qu'il est amené à décrire. Et lorsque vient le Christianisme placé en face d'une unité plus puissante encore, c'est également cette unité qu'il décrit. Ainsi, sous le prétexte ou à l'occasion des Gaules, la domination romaine et le Christianisme sont les deux grands faits qui devaient forcément remplir, ou à peu près, les deux volumes de M. Thierry.

M. Thierry nous ramène donc où nous étions arrivés avec M. Duruy. Déjà, dans un premier ouvrage, il avait vu les Gaulois aux prises contre Rome, et, avec cet amour pour les vaincus naturel à une âme droite, et dont son frère se vante quelque part non sans raison, il avait porté le deuil de l'indépendance gauloise et avait suivi avec une sorte d'intérêt patriotique ses dernières luttes jusqu'au temps de Vespasien. Un tel sentiment, quand il ne dépasse pas les bornes de la vérité, est encore, quoi qu'on en puisse dire, le fait d'un historien impartial. L'impartialité consiste à être juste, non pas à être neutre: et même, partialité pour partialité, j'aimerais mieux la compassion qui s'attache à la défaite que cette philosophie égoïste qui canonise systématiquement le vainqueur.

Mais plus tard, quand la suite de son travail a mené M. Thierry en face de Rome, non plus conquérante et guerrière, mais paisible dominatrice, il a admiré la grandeur, et,

à bien des égards, le caractère pacifique et civilisateur de cette domination. Il a entrevu quels étaient les desseins de la Providence en mettant au monde ce phénomène de l'unité romaine. Il n'a pas pour cela, comme l'eût fait un historien fataliste, excusé les crimes et les perfidies de la conquête; mais il a rendu justice à ce qu'il trouvait de noble, de bienfaisant, de salutaire dans la domination.

Mais, pour ne pas se faire à lui-même le reproche de contradiction, il s'est rappelé qu'avec l'époque même du passage de la conquête armée à la domination pacifique coïncide une grande révolution accomplie dans Rome même et dans le monde romain; qu'alors l'ère républicaine ou aristocratique a fini, que l'époque (faut-il dire l'époque démocratique?) des Césars a commencé. Rome républicaine et conquérante est restée à ses yeux chargée des crimes de la guerre et des malédictions des peuples vaincus. Rome impériale et pacifique a eu toute la gloire de la civilisation et de l'unité; les bénédictions des peuples ont été pour elle. Ainsi, et cette révolution monarchique amenée par les guerres civiles et que nous nous proposons tout à l'heure de juger, et l'action politique et civilisatrice que Rome, grâce à elle, a exercée sur le monde, ont trouvé dans M. Thierry un approbateur, je dirais presque un panégyriste.

Une telle question n'est pas purement romaine; elle touche à tout l'ensemble de l'histoire; elle touche, je le montrais tout à l'heure, à tout un système de philosophie historique. Qu'il me soit permis d'en dire quelques mots.

Nous ne reprocherons pas à M. Thierry d'être injuste envers la Rome républicaine: il est rare que l'on calomnie les conquérants. Cependant (et nous pouvons à cet égard le renvoyer aux judicieuses pages de M. Duruy. Voy. t. 1<sup>er</sup>, p. 316, 317, 346, 402 et suivantes), cette politique envers les peuples vaincus, libérale autant qu'habile, et qu'il semble attribuer presque exclusivement aux empereurs, fut incontestablement la politique héréditaire du sénat, du moins jusqu'au règne de cette oligarchie de millionnaires qui domina Rome et même le sénat pendant le dernier siècle de la république. La conquête romaine est certes bien entachée de violences et de perfidies (et bien peu de conquêtes échappent à ce reproche,

même parmi les peuples chrétiens). Mais cependant, comparée aux mœurs habituelles de l'antiquité, elle fut douce, peut-être seulement parce qu'elle fut habile : la politique d'extermination, sauf de rares exceptions, ne fut jamais celle de Rome, et la politique d'extermination que l'on nous prêche encore aujourd'hui, et dont nous trouvons trop d'exemples même chez les peuples modernes, était le droit commun de l'antiquité.

Mais passons sur ce point, incontesté, je crois. La glorification de la Rome impériale remplit un demi-volume de M. Thierry. Rarement les faits généraux ont été rassemblés avec plus d'art, révélés avec plus de lumière, et ont mieux revécu par le rapprochement. Rome introduisant dans le monde, auquel l'unité politique avait été imposée par sa conquête, l'unité de l'idiome, de la science et des idées, l'unité du droit, de l'administration et de la condition sociale, en un mot l'unité la plus complète, c'est-à-dire la civilisation la plus grande et le progrès le plus parfait qu'il était humainement possible d'amener, voilà ce que nous montre M. Thierry.

Certes, je ne contesterai pas la puissance et la grandeur de l'unité romaine. Elle fut grande et durable par cela même qu'elle ne fut pas excessive. Elle sut faire une grande part à ce qu'il y avait de vivace et en même temps d'inoffensif dans les mœurs et les caractères nationaux. L'invasion des mœurs et des institutions romaines fut bien moins complète qu'on ne le suppose d'ordinaire d'après Gibbon, esprit absolu et qui pense glorifier le génie de Rome en exagérant chez elle ce caractère d'absolutisme. Au contraire, de cette unité et de cette civilisation romaine, que l'on suppose si destructive et si absorbante, deux grandes nations, pour ne pas parler des autres, sont sorties, gardant encore les traits de caractère, le génie intellectuel, et, à certains égards, les institutions et les mœurs que l'histoire signale chez elles avant la conquête et sous la conquête : je veux parler des Espagnols et de nous. Cette remarque n'a pas échappé à M. Thierry (voir sur l'Espagne, entre autres, t. I, p. 216); et M. de Courson aussi fait ressortir, avec une sorte de fierté patriotique, ce qui, malgré nos quatre cents ans de conquête romaine et nos quatre cents ans de conquête germanique, nous est encore resté de gaulois. (Voir, entre autres, son chapitre 9.) Nulle part peut-être n'a été poussé plus loin que dans

la politique romaine cet esprit de discernement qui sait concilier, dans les rapports avec des sujets de race diverse, l'unité et la diversité, l'esprit de l'empire et l'esprit des nations, le gouvernement suprême et l'indépendance locale. Grâce à cette sagesse, il y eut dans l'empire romain des révoltes contre l'empereur, presque jamais de révoltes contre Rome. Les peuples, tout en demeurant eux-mêmes sous beaucoup de rapports et par cela même qu'ils avaient la liberté de leur vie propre, ont tenu à demeurer Romains. Au jour même de la chute, ils n'ont pas déserté l'unité romaine; c'est l'unité romaine qui les a désertés. A cet égard, la Rome temporelle a dignement précédé et préparé la Rome spirituelle; seul peut-être au monde, le gouvernement de l'Eglise a montré, plus parfait que le gouvernement romain, cet art de réunir sans confondre, de gouverner sans briser, et de faire subsister, sous une puissante et durable unité, la diversité native des natures et des esprits. Le rapprochement que je fais ici n'est pas arbitraire. Dès les premiers temps du Christianisme les Pères l'avaient pressenti, et je recommande aux lecteurs chrétiens les passages cités par M. Thierry, où les écrivains des premiers siècles de l'Eglise glorifient l'unité romaine comme l'annonce de l'unité chrétienne, sa base et sa préparation temporelle, le moule imparfait sans doute, mais le moule que Dieu même avait disposé pour elle. (Tome 1<sup>er</sup>, p. 329 et suiv.)

Je ne contesterai pas non plus que, par suite de cette unité politique, puissante et libérale tout à la fois, et dont M. Thierry peut-être n'a pas fait assez ressortir la *libéralité*, une forte tendance vers l'unité sociale a dû se produire. Plus les siècles marchèrent et plus les différences dans l'ordre politique et même dans l'ordre moral tendirent à s'effacer. Le gouvernement local, si divers encore sous Auguste, marcha graduellement, quibique lentement, vers l'uniformité (qui, du reste, n'est pas toujours l'unité). La condition des sujets, si variée sous la république, se nivela de degrés en degrés et finit par en venir à l'égalité des droits, sinon des rangs, les esclaves et les Barbares seuls exceptés. La littérature, sans arriver à l'unité complète, fut toute grecque ou toute romaine: nulle trace chez les peuples soumis de littérature nationale. Les religions, je ne dirai pas s'unirent, mais au moins se mêlèrent. La philosophie, M. Thierry

le pense du moins, s'éleva à une plus haute notion de l'humanité. Et enfin la jurisprudence, appuyée sur la philosophie, tendit par un progrès incontestable à se dégager des données purement nationales et à remonter jusqu'aux principes universels de l'équité.

Sauf quelques restrictions partielles tout cela est vrai. Je ne ferai qu'une question qui étonnera peut-être : Cela était-il bon ? Quels fruits porta ce progrès pour les générations qui le virent s'opérer ? Je ne prétends pas répondre par un *non* absolu ; mais je crois qu'un doute au moins peut s'élever.

Ainsi la condition des sujets se nivela. — Cela est vrai ; mais s'améliora-t-elle ? Je ne veux rien affirmer ; mais nos idées modernes sont parfois bien trompeuses. Nous nous sommes accoutumés à attacher un grand prix à ce que nous appelons des conquêtes politiques. Ce qu'elles valent dans nos temps modernes, je ne prétends pas le juger ; ce qu'elles valurent dans l'antiquité est fort peu de chose. Les grandes luttes du patriciat et de la *plebs* eurent pour résultat le plus direct, je le montrais tout à l'heure, de faire consuls au lieu de tribuns les gentilshommes de la *plebs*, et de leur permettre de faire la cour aux belles patriciennes. — Les lois agraires données ou promises, les distributions de blé accordées au petit peuple n'empêchèrent pas la destruction à peu près totale de la race agricole dans l'Italie, et n'aboutirent qu'à faire végéter sur le Forum une tourbe de deux ou trois cent mille *lazzaroni*, amateurs d'émeutes et de spectacles. — La loi *Julia*, quand même elle aurait admis, comme M. Thierry le semble croire, toute l'Italie au droit de cité<sup>1</sup>, lui aurait-elle apporté un grand et véritable bien ? Le droit de cité, par cela même qu'on l'étendait, perdait de sa valeur ; et, bientôt, cette Italie romaine, dépossédée et criblée de dettes, n'eut que faire de porter au Forum, à cinquante ou à cent lieues d'elle, un vote qui ne comptait pas. — Enfin, deux cents ans plus tard, lorsque cet empereur philanthrope, Antonin Caracalla, accorda, dans sa munificence, le droit de cité à tous ses sujets ; le droit de cité, qui ne comprenait plus le droit de suffrage, puisque depuis des siècles on ne votait plus, qui ne comprenait plus les garanties personnelles contre le fouet et la

<sup>1</sup> M. Duruy réfute cette opinion, et avec raison, si je ne me trompe. T. II, p. 213, à la note.

haute, tombées en désuétude dans un empire gouverné par les prétoriens, le droit de cité n'était plus guère autre chose que le droit de payer un impôt de plus.

De quel bien-être matériel jouissait ce peuple émancipé? Question difficile et sur laquelle je suis loin de trouver, dans M. Thierry, une affirmation positive. Pour les derniers temps de la république romaine, nous ne sommes pas à cet égard sans quelques lumières : multiplicité des esclaves, envahissement de la grande propriété, substitution du pâturage à la culture, du travail servile au travail libre, par suite dépérissement de la race agricole, tels sont les principaux faits qui caractérisent à cette époque l'état matériel de l'Italie. Mais pour les temps impériaux, les monuments sont plus rares; il faudrait une étude spéciale et minutieuse pour jeter un jour certain sur ces questions. Les rhéteurs de ces siècles si féconds en rhéteurs ne tarissent pas, il est vrai, dans les hymnes qu'ils chantent à la croissante prospérité du monde. Voyons-nous cependant que les causes de malaise dont nous parlions tout à l'heure aient dû cesser d'agir? que le nombre des esclaves ait tendu à diminuer? que le travail libre ait dû remplacer le travail servile? que la petite propriété ait dû se reformer aux dépens de la grande, quand Pline, au contraire, nous montre celle-ci envahissant jusqu'aux provinces <sup>1</sup>? que la race agricole ait fleuri, tandis que le recrutement des armées devenait de siècle en siècle plus difficile?

Mais, dira-t-on, une administration plus régulière protégeait les intérêts des peuples. On confond trop souvent la régularité de l'administration, qui sert principalement à rendre le gouvernement plus facile et plus commode (je ne dis pas plus durable), et la perfection de l'administration, qui tend à rendre les peuples plus paisibles et plus riches. L'une est, en partie du moins, le fait des institutions : c'est un système établi, un rouage organisé une fois, et qu'une prudence ordinaire suffit pour maintenir dans la régularité de son jeu. L'autre est exclusivement le fait

<sup>1</sup> *Latifundia perdidere Italiam, jam et provincias.* Voyez aussi M. Dureau de la Malle, *Economie politique des Romains*, et remarquez que plusieurs des faits et des textes qu'il cite pour preuve de la concentration de la propriété appartiennent à l'époque impériale. Voyez aussi les *Déclamations de l'empereur Junius Posthumus*, analysées par M. Thierry, t. II, p. 348.

des hommes, de leur bon vouloir, de leur habileté, de leur sagesse. Si l'homme fait défaut, si son zèle s'éteint ou si ses lumières s'affaiblissent, les institutions pourront continuer à battre leurs mouvements réguliers : le bien ne se fait pas pour cela; le mal ne gagne pas moins. Ainsi un homme tel qu'Auguste, avec son grand esprit et sa politique bienveillante pour les peuples, pouvait bien, non-seulement donner à son administration une forme régulière, facile, commode, durable, mais encore porter remède, si le remède pouvait être humainement porté, aux grandes plaies, aux plaies sérieuses du monde romain. Mais pour un homme comme Tibère, l'administration était uniquement un moyen de pouvoir; il mettait son habileté à garder dans sa main, dociles et efficaces, les ressorts qui lui assuraient l'obéissance des peuples : que, malgré les régulières oscillations du pendule administratif, le nombre des esclaves augmentât, la propriété foncière se concentrât <sup>1</sup>, la race agricole diminuât, c'étaient là tout au plus des menaces lointaines pour son pouvoir et qui l'inquiétaient médiocrement.

Ajoutons enfin que, si l'administration était régulière, la politique, au contraire, était singulièrement instable, et le mécanisme administratif devait à la fin se ressentir des continuel ébranlements du monde politique. Aussi voyons-nous, à mesure que l'empire s'avance, languir la vie intérieure des cités, les hommes les plus importants s'éloigner des charges publiques, et ces fonctions municipales, objet autrefois d'ambition et de sacrifice, n'être plus subies que par contrainte. Quel bien attendre de magistrats recrutés par force comme des conscrits? J'estime peu d'ailleurs les bienfaits du meilleur système administratif dans un empire gouverné par les soldats, rongé au cœur par les publicains. Qu'importe une richesse matérielle que dévorent les agents du fisc, que des révolutions militaires mettent tous les jours en péril? La fiscalité demeure toujours, malgré les bons empereurs, au fond des institutions romaines, une fiscalité rapace et imprévoyante qui tenait ou aux penchants naturels du caractère romain, ou à l'ignorance de la véritable science financière. Au fond aussi de la vie de la société romaine demeura la

<sup>1</sup> Au contraire, il ordonna aux gens riches des provinces d'avoir au moins les deux tiers de leur fortune en immeubles. Voy. Suétone.

puissance prépondérante du soldat : sous un tel pouvoir (et depuis Commode jusqu'à Dioclétien il fut presque toujours dominant), il n'y a ni stabilité politique, ni prospérité matérielle, ni régularité administrative, ni même force et sécurité au dehors ; les soldats qui gouvernent l'Etat sont et les pires gouvernants et les plus mauvais soldats.

Allons plus loin. La littérature eut plus d'unité. — Oui, sans doute, mais elle s'appauvrit. Ce concours successif, très-bien indiqué par M. Thierry, des divers génies nationaux à la gloire des lettres latines, aboutit, en définitive, à une longue décadence. La philosophie devint, à certains égards, plus générale et plus haute, et s'affranchit de quelques préjugés nationaux. — Mais elle devint en même temps si vague et si déclamatoire qu'à peine peut-on lui donner le nom de philosophie : le rhéteur Aristide est pour son temps le successeur de Platon. La religion devint plus une. — Non, mais les religions se mêlèrent, et dans ce mélange qui n'est pas l'unité, mais le chaos, qui n'a ni base philosophique, ni efficacité morale, ni dignité extérieure, M. Thierry sait tout ce qu'il y eut de honte, de superstition, d'absurdité. Le droit fit de grands et d'incontestables progrès développés dans un excellent chapitre de M. Thierry. — Mais en même temps la famille, que le droit civil devrait garder et maintenir, s'altéra et se corrompit.

Ajoutons enfin que, si de cette grande unité impériale quelque bien a pu sortir, il a été tristement compensé par l'action profondément immorale d'un tel gouvernement. Sans me laisser prendre à l'admiration classique pour les grandes époques grecques et romaines, il me paraît impossible de soutenir que l'humanité n'ait pas été plus noble et plus pure au temps des Miltiade et des Scipion qu'au temps des Caracalla ou même des Hadrien. Il règne à ces dernières époques une basse adoration du pouvoir, profondément ignoble même quand elle s'adresse à un Tite ou à un Antonin, parce que c'est toujours le culte de la force ; bonne ou mauvaise, intelligente ou brutale, peu importe. Cette adoration est, ce me semble, un des signes les plus certains de la corruption d'un peuple. Elle implique et l'oubli de la Divinité, et le mépris des hommes, et l'abjection de soi-même. Les peuples sont immoraux, et par suite malheureux, quand ils se dégradent ; et ils deviennent plus immoraux encore quand



cette servilité a pour objet, non un Trajan ou un Marc-Aurèle, mais des êtres eux-mêmes physiquement et moralement dégradés, se faisant un jeu de toute honnêteté, faisant un devoir de tous les vices, un Domitien, un Caracalla, un Héliogabale. Les bons empereurs auraient voulu guérir Rome de cette abjection servile qui fatiguait même Tibère : ils ne le purent ; elle était trop profondément dans la nature de la société impériale et dans le cœur de la Rome cosmopolite.

Voilà pourquoi je serais moins sévère que ne le sont en général les écrivains modernes envers les hommes qui, prévoyant la révolution impériale et pouvant même la juger inévitable, la combattirent néanmoins en désespérés. Cicéron, plus éclairé sur cette triste nécessité et par cela même plus irrésolu ; Brutus et Caton, qui, se faisant plus d'illusion, se heurtèrent contre l'impossible et finirent par le suicide ; tous ces républicains voyaient, dans la révolution monarchique et unitaire qui se préparait si évidemment, la fin de toute dignité humaine. Il leur était permis, en effet, de ne pas s'attendre à un César, ni à un Auguste ; de tels hommes font exception aux règles ordinaires, et leur génie digne et modéré fut envoyé au monde parce que Dieu voulait suspendre pendant un demi-siècle les tristes conséquences de la révolution impériale. Mais, au lieu de César ou derrière César, ils voyaient Tibère ; ils comprenaient et ils devaient comprendre sous une forme analogue à Tibère l'empereur modèle de cette société.

Mais quoi donc ! l'union des peuples, l'égalité des conditions, la fusion des idées, la paix d'une grande partie du monde civilisé ne sont donc pas des biens ! — Nous arrivons ici au nœud de la question.

Les sociétés païennes vivaient sur un principe vicieux ; corriger ce vice, c'était tuer la société, de même que guérir un homme de la goutte c'est souvent le tuer. Elles vivaient sur l'isolement des peuples et leur hostilité, sur l'inégalité entre les hommes, sur l'esclavage. Supprimer tout d'un coup l'esclavage, c'eût été sans aucun doute amener sur le monde une catastrophe effroyable. Et, de même aussi, réunir les peuples, niveler les conditions, établir une patrie commune, comme le fit la puissance romaine, c'était donner le coup de la mort à tout ce qui faisait la morale, la vertu, l'état social des peuples païens, et

**cela sans avoir à leur apporter ni une autre morale, ni une vertu meilleure, ni un état social fondé sur des bases plus vraies. Égalité, nivellement, cosmopolitisme, union des peuples, des conditions, des idées, choses admirables sous l'empire de la loi chrétienne, sous laquelle l'unité ne s'opère que dans le bien; choses désastreuses sous l'empire du paganisme, alors qu'un patriotisme orgueilleux, tyrannique, sauvage même, était pourtant le principe de la vie des peuples! Les sociétés païennes étaient tellement imparfaites qu'elles ne pouvaient supporter même la justice. Quand les jurisconsultes romains, par suite de ces idées noblement cosmopolites que le Christianisme naissant tendait à répandre, eurent porté plus d'équité dans les relations de famille, les relations de famille fondées sur une loi inique et dure s'affaiblirent et se dépravèrent.**

Nous ne saurions donc le redire assez, cette unité romaine, si merveilleuse et si puissante, ne fut salutaire que par le Christianisme et pour lui. Cette unité de gouvernement, de condition, de droit, de civilisation, de science, attendait pour devenir un bien que le germe divin la fécondât. C'était jusque-là une lettre morte, une préparation stérile; il y a plus, elle n'arrêtait nullement le déclin du monde païen et son cours vers le mal, et le livre de M. Thierry est témoin de la longue décadence de cet empire, si glorieux dans ses premières pages.

..... Sic omnia fatis  
In pejus ruere et retro sublapsa referri,

disait Virgile, confessant la loi fatale sous laquelle vivaient les peuples idolâtres. Il fallut des siècles de Christianisme pour remonter cette pente.

Aussi est-ce le Christianisme seul qui explique l'empire de Rome; je ne dirai pas qui le justifie, mais qui le rend utile. L'unité romaine, grâce au Christianisme et à son travail de dix siècles, devint féconde, parce que le Christianisme donna à la vertu, à la morale, à la civilisation, une base nouvelle, compatible avec l'équité dans les lois, l'égalité dans les conditions, l'unité dans le pouvoir. En d'autres termes, la seule philosophie de l'histoire est celle qui fait de l'Eglise chrétienne le centre de l'histoire, qui explique les âges antiques comme sa préparation, les âges modernes comme sa conséquence. C'est à la

fois, comme M. Thierry le remarque ( t. I<sup>er</sup>, p. 342 ), celle de saint Augustin, d'Orose et de Bossuet.

Juger ce qui a précédé le Christianisme sur la mesure de ce qui l'a suivi, la préparation comme la conséquence, l'antiquité comme les siècles chrétiens, c'est donc une grande erreur. J'en cherche un autre exemple, et il m'est fourni par les pages brillantes qu'on a écrites sur César.

Dans M. Michelet, dans M. Thierry, bien plus sobre pourtant que son devancier, César est un héros du XIX<sup>e</sup> siècle, un composé de Mirabeau et de M. de Lafayette, un philosophe humanitaire. Vient ensuite M. Duruy (t. II, p. 522, 523); avec son sang-froid d'érudit, il reprend les faits un à un : César n'est plus l'homme de l'humanité, le patron des étrangers, l'adversaire libéral qui a ouvert aux vaincus les portes de la vieille Rome; César n'est pas un libéral français, mais un tribun romain (ce qui ne l'empêche pas du reste d'être un grand homme); César est tout simplement un noble qui a épousé le parti populaire, parti fort peu libéral dans le sens moderne et fort ennemi du progrès humanitaire; César n'a fait ni plus ni moins que tous ceux qui suivaient ce parti. Et M. Duruy est en droit de dire que, parmi les faits sur lesquels M. Thierry a appuyé sa thèse brillante, il n'en est pas un seul qui ne puisse être ou expliqué dans un sens contraire, ou contre-balancé par un fait opposé<sup>1</sup>.

Il y eut bien dans ce siècle, je ne dirai pas un libéral par principes (l'antiquité ne connaissait pas les questions de principes), mais un véritable révolutionnaire dans le sens honorable que l'on peut donner à ce mot : un homme qui donna sa forme à la société romaine; qui fit pour la réhabilitation des vaincus, pour l'unité du genre humain, plus que nul autre homme n'avait fait; mais ce ne fut pas César, ce fut Auguste. On ne sait pas assez quel fut cet homme; M. Michelet le traite avec une sorte de dédain; M. Thierry ne voit en lui qu'un esprit ordonnateur, un politique de seconde classe. Et M. Duruy lui-même lui reproche, comme une faute capitale, de n'avoir pas constitué la monarchie héréditaire d'une manière officielle et écla-

<sup>1</sup> Le patron des étrangers, l'homme de l'humanité serait bien plutôt Cicéron, le disciple des philosophes, le plébéien Arpinate, l'accusateur de Verrès. Ce jugement de M. Duruy nous semble parfaitement juste.

tante, ainsi que César voulait le faire quand il se faisait offrir la couronne (t. II, p. 534).

Je ne recherche pas ce que César voulait quand il se faisait offrir le diadème; mais j'oserais affirmer que sa pensée n'était pas celle que lui prête M. Duruy, de donner à la constitution nouvelle du peuple romain une forme plus stable par l'hérédité monarchique. Où donc existait pour lui la tradition, l'exemple, l'idée seule de cette hérédité? Dans quelle monarchie connue des Romains y avait-il eu une loi de succession tant soit peu régulière? Dans quel pays (si ce n'est chez les Juifs) avait-on vu quatre rois seulement se succéder paisiblement l'un à l'autre par droit héréditaire, en vertu d'une loi positive reconnue? Rome n'avait pas même idée du droit d'aînesse, nécessaire pourtant à la transmission monarchique, et « qui sort d'un principe inconnu à l'antiquité, l'indivisibilité du fief (M. Duruy, t. I, p. 149). » La monarchie ne se présentait pas à la pensée comme quelque chose de plus un, de plus stable, de plus puissant, de plus glorieux : si au contraire il y avait eu quelque part unité, puissance, stabilité, grandeur, c'était dans les républiques.

Auguste fit ce qu'il était humainement possible de faire. Il ne chercha pas des noms nouveaux, qui lui eussent apporté un danger de plus et non une force. La république n'était plus possible; mais son nom avait de la grandeur et de la puissance : il laissa la chose et garda le nom. La monarchie, au contraire, était inévitable; mais son nom, odieux et redouté, n'eût apporté à l'empire aucun principe ni de puissance ni de succès. Il prit la chose et laissa le nom. Il ne fit pas sa révolution monarchique avec éclat, parce qu'une seule chose dans l'antiquité parlait fortement à l'imagination et au cœur, le patriotisme, et que le patriotisme était contre sa révolution et contre lui. César, avec ce *génie créateur* que M. Thierry lui attribue, à l'exclusion d'Auguste, n'avait pas créé et n'aurait pu créer davantage. Aussi M. Duruy leur reproche-t-il à tous deux d'avoir peu innové. Mais en ce monde on n'invente, je dirai presque on ne fonde que ce qui existe, et le mot de *créer*, appliqué aux œuvres humaines, est peut-être l'expression la plus fautive et la plus propre à fausser les idées que le mauvais langage de notre siècle ait introduite. On ne crée pas, on trouve : et quand deux

hommes tels que César et Auguste se sont succédé dans le même labeur, que le second y a passé cinquante ans, je suis porté à croire que tout ce qui était à trouver ils l'ont trouvé.

Et lorsqu'en outre Auguste, reprenant la politique libérale du sénat à ses grandes époques, rapprochait le monde entier de la cité romaine avec mesure et avec prudence, lorsqu'il liait si fortement tout ce système que, malgré tant de causes de ruine et une tendance inévitable vers le déclin, cet empire devait durer cependant quatre siècles et ne succomber que sous des attaques extérieures, « Il ne fondait là, dit M. Duruy, qu'un provisoire de trois siècles. » C'est déjà quelque chose d'assez beau, et peu d'hommes en ce monde en ont fait autant. Il y avait sans doute, entre bien d'autres vices fondamentaux, un vice que M. Duruy signale, l'absence d'une loi de succession. Auguste le sentait : Auguste fit ce qu'il put pour y remédier. Mais, je l'ai déjà dit, l'hérédité monarchique, facile à rêver, facile peut-être à décréter, était dans l'antiquité, et dans l'antiquité romaine surtout, impossible à fonder sérieusement.

Trois siècles après, il est vrai, un homme est venu refaire l'œuvre d'Auguste, à peu près, ce me semble, comme on voudrait qu'Auguste l'eût faite : une royauté avouée, solennelle, fastueuse même, l'institution d'une hérédité, l'effacement de tout ce qui rappelait la république ou le patriotisme romain, tels furent les traits de cette puissance renouvelée. Aussi M. Thierry me semble-t-il approuver hautement l'œuvre de Dioclétien.

Malheureusement, il n'en parle encore que de loin ; il n'a pas poussé son travail jusqu'au siècle de cet empereur. Je regrette vivement de ne pouvoir encore lire, écrite par lui, l'appréciation de cette curieuse époque; et plus que jamais, privé de cette lumière, je crains de me tromper. Cependant, la tentative de Dioclétien me paraît malheureuse. Elle n'a pas fondé l'hérédité monarchique (et comment la fonder sans droit de primogéniture?); elle n'a fait qu'amener des partages, et des partages qui ont affaibli l'unité de l'empire par le point même où elle risquait le plus de se rompre; elle a amené la séparation définitive entre l'Orient et l'Occident. Par sa fiscalité oppressive et impolitique, elle a aggravé le défaut le plus sérieux du système administratif d'Auguste; en affaiblissant le patriotisme romain, elle a affaibli l'esprit militaire. Enfin, l'empire, qui

avait vécu trois siècles sur les institutions d'Auguste, n'a vécu qu'un siècle après la réforme de Dioclétien : et encore a-t-il dû sa vie aux princes chrétiens, au retour de l'esprit romain et militaire sous Théodose, en un mot au Christianisme que Dioclétien avait traité en ennemi et qu'il avait fait de gigantesques efforts pour étouffer.

Le dirai-je ? je crois peu à ce qu'on appelle les grandes conceptions politiques. Les œuvres politiques ne se composent pas comme un drame avec le possible, sur lequel l'imagination travaille à son gré ; elles se forment avec les éléments réels, bons ou mauvais, qu'on trouve autour de soi-même. Ce n'est pas un poème qui sort du cerveau du poète ou un enfant du sein de sa mère ; c'est un édifice que l'architecte doit continuer avec les matériaux qu'il trouve et le sol que Dieu lui donne. Croire qu'on peut tout faire, édifice, sol et matériaux, et tout faire de rien, ce serait tout simplement se croire Dieu ! Ce sont les réformes, ce ne sont pas les improvisations qui durent. Combien de temps a duré et combien de temps pouvait durer la plus brillante des improvisations politiques, l'empire de Napoléon ? Dioclétien ne me semble avoir été qu'un improvisateur médiocre. Auguste fut un fondateur habile, et, en beaucoup de choses, hardi : ce fut Bonaparte, premier consul, mais premier consul pendant cinquante ans, évitant et l'Empire et les fautes de l'Empire, bien peu évitables pour Napoléon. Napoléon lui-même en jugeait ainsi, et ne mettait pas Auguste plus bas que César.

En voilà bien long sur César, Auguste, Dioclétien. Mais, au fond, qu'importent ces noms et leurs consonnances romaines ? les idées qu'ils réveillent sont-elles si loin de nous ? Faut-il beaucoup réfléchir pour découvrir, sous ces diversités des jugements historiques, la préoccupation de nos idées, de nos agitations, de nos préjugés modernes ? Nous croyons être impartiaux en histoire, et nous sommes moins impartiaux que ne l'a été aucun siècle ; car autour de nous, en nous-mêmes, abondent des principes, des opinions, des idées générales qui réagissent sur toute l'histoire, et qu'à tous les siècles de l'histoire nous voyons ou nous croyons voir en jeu.

C'est encore un point par lequel nous différons essentiellement de l'antiquité. Dans l'antiquité il n'y avait pas de ques-

tions de principes. Notre science ou notre imagination retrouve de telles questions, je le veux bien, sous des luttes qui portent d'autres noms, mais les retrouve intrinsèques, latentes, ignorées même des contemporains. Ces siècles n'avaient pas la conscience des intérêts généraux qui se débattaient en eux, parce que ces intérêts ne se traduisaient pas en idées. Aussi, le patriotisme mis à part, un siècle était-il neutre dans les querelles des siècles passés; au bout de deux ou trois cents ans, l'histoire était refroidie; et Tite-Live pouvait être parfaitement impartial en racontant, à cinq siècles de distance, les querelles des patriciens et des plébéiens.

Pour nous, il n'en est plus de même. Depuis que le Christianisme a apporté au monde une question de principe, éternelle, immense, fondamentale, l'histoire elle-même et la manière d'entendre l'histoire a été transformée. Qu'elle se soit débattue entre la croix et le turban, entre les Papes et les empereurs, entre l'Eglise et l'hérésie, c'est toujours une question de principes qui s'est débattue, ou pour mieux dire toujours la même question, celle qui se débattait aux premiers siècles entre les empereurs et les martyrs. Elle a plusieurs noms, mais elle est toujours la même. Que résulte-t-il de là? C'est que rien dans le passé ne nous est indifférent; c'est que dans les siècles les plus éloignés nous retrouvons toujours et avec raison les questions du siècle présent; c'est qu'il y aura toujours, quelque distants que soient les faits, deux manières de les juger; c'est que, devant nulle partie des annales chrétiennes, nous ne pouvons être (je ne dis pas impartiaux et justes, à Dieu ne plaise!) mais neutres et froids. Il y a plus: nos préoccupations s'étendent même aux siècles auxquels elles étaient le plus étrangères; nous les retrouvons sous les ruines, quand l'édifice debout n'en disait rien à ses contemporains. Nous portons nos idées et nos principes généraux dans le sein même de cette antiquité que les idées générales n'ont fait jamais mouvoir; nous les trouvons là et nous nous échauffons pour elles, et (toujours le patriotisme mis à part, qui seul avait le pouvoir d'échauffer l'antiquité) nous sommes, en racontant ou en refaisant l'histoire des querelles des patriciens et de la *plebs*, beaucoup moins neutres que Tite-Live; en décrivant les guerres civiles de Rome, beaucoup moins indifférents qu'Appien et Dion Cassius.

Certes, ne médisons pas de cette noble partialité, ni partialité il y a; elle tient à tout ce qui fait notre supériorité et notre grandeur. Seulement il ne faut pas en abuser, et, en rapprochant l'antiquité de nos idées modernes, il faut nous rappeler toujours ce qu'était l'antiquité. La politique de principes, le gouvernement et l'action par les idées, la représentation des idées par l'homme, l'identification de l'homme aux idées, toutes ces notions (et je pourrais un peu dire toutes ces phrases), souvent trompeuses dans le monde moderne, sont absolument fausses dans le monde antique. J'éprouve quelque peine en voyant un homme tel que M. Thierry nous parler, à propos de l'Apocolokyntose de Sénèque, du *système* politique de Claude, qui n'était, en vérité, pas plus sérieux que les plaisanteries de l'Apocolokyntose; ou appeler, non pas César, mais Néron, *le représentant des intérêts nouveaux*; il m'est impossible de voir dans Néron le représentant d'autre chose que de lui-même et de ses vices. Gardons-nous de ces partis pris modernes qui voudraient voir partout un 89 commencé ou achevé. Les sociétés antiques n'étaient ni *humanitaires*, ni philanthropes, ni libérales; elles ne pouvaient l'être sous peine de mort. En tout, prenons garde à l'entraînement des mots: les mots ont régné assez longtemps; il est temps d'en revenir aux faits de l'histoire, c'est-à-dire à l'histoire elle-même. Et avec une école judicieuse, intelligente, réfléchie, comme celle dont nous signalons ici les travaux, ce retour est déjà fait.

Maintenant une difficulté demeure. Il ne faut pas que le calme, le sérieux, l'absence de parti pris produise la froideur, que l'histoire pour être plus consciencieuse cesse d'être vivante. Il y a dans M. Duruy un passage dicté par une modestie extrême et auquel il me permettra de ne pas souscrire: c'est celui où il demande «quelque indulgence pour ceux qui, en renonçant volontairement aux avantages des vues systématiques, restent forcément ternes et décolorés (T. II, p. 523).» Ceux qui ont lu M. Duruy savent ce qu'il y a au besoin d'élevé et de pittoresque dans son style. Ils ne le tiendront pas quitte à si bon marché. Ce qui peut être prosaïque, c'est la vérité partielle, mal comprise, mal dégagée. La vérité redevient lumineuse quand elle est mise d'accord avec elle-même, elle s'anime et revit à mesure qu'elle reprend son intégrité. Le marbre dé-



grossi n'est que du marbre : la statue achevée est comme vivante. Ce n'est pas que je ne sache quel est le charme des partis pris en histoire, comme ils rendent la tâche plus facile, la poésie plus abondante : la lumière semble venir d'en haut et tout éclairer. Je suis persuadé pourtant qu'il y a tout autant de poésie et bien plus de grandeur dans la vérité. Je suis persuadé que le vrai n'est ni terne ni décoloré, et que les choses humaines ont véritablement leur point de vue d'ensemble d'où elles apparaissent autrement grandes, logiques, lumineuses, que des points de vue arbitraires où se sont placées les écoles modernes. Il y a plus, et je crois ce point de vue tout trouvé.

Que M. Daruy nous permette donc de ne pas accepter sa modestie et ses excuses. Après avoir lu son beau chapitre sur la seconde guerre punique, la peinture qu'il fait de ce duel entre un homme et un peuple, tous deux également admirables, le plus beau drame militaire qui soit peut-être dans toute l'histoire, on ne lui permettrait certes pas d'ennuyer. Il faut le dire, pourtant; la marche de son récit est parfois un peu pénible : trop de subdivisions d'une même époque, trop de recherche du complet dans certains détails techniques dont le lecteur s'inquiète peu, une disposition un peu difficile des faits très-compliqués, du reste, de l'histoire romaine, nuisent à un talent auquel il n'est pas plus difficile d'intéresser que d'instruire. Il y a une méthode différente pour l'érudit et pour l'écrivain, une logique pour celui qui écrit et une autre pour celui qui lit. À cet égard, nul modèle n'est supérieur à M. Michelet. Il traverse au pas de course ces complications de l'histoire romaine avec une liberté d'allure qui ne laisse pas soupçonner combien, sous ses pieds, le chemin est confus et raboteux; tandis qu'on voit parfois M. Daruy s'arrêter, puis reprendre, puis revenir sur ses pas. Si on peut reprocher quelque chose au livre de M. Michelet, critiquable quant à la vérité historique, mais admirable de méthode et de style, c'est de nous mener trop vite et d'arriver au terme trop tôt.

Pour achever, il faudrait en revenir à M. Thierry. J'ai dit que deux questions remplissaient presque complètement son livre : celle de l'unité romaine et celle du Christianisme. Je n'ai rien dit encore de la seconde. Ici encore la question dépassait le cadre du livre; mais je ne reproche pas à M. Thierry de

s'être ainsi étendu. Non-seulement ses belles peintures de la mort des martyrs, non-seulement son investigation habile des développements du Christianisme et de sa marche progressive dans les Gaules (choses qui tenaient intimement à son sujet), mais encore ses vues sur la primitive Eglise, ses jugements sur les hérésies, opposées entre elles d'origine et de tendances, semées à droite et à gauche du Christianisme, et entre lesquelles il poursuivait sa route, « dirigé, à part le souffle d'en haut, qui poussait le navire au port, par une main intelligente et ferme, celle de l'Eglise catholique (tome II, page 230), » tout cela donne à son livre trop d'intérêt et trop de grandeur pour pouvoir être même appelé du nom de digression.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à souhaiter la continuation prochaine de tels travaux. M. Darny s'arrête, mais sans doute pour continuer bientôt, après la bataille d'Actium. M. Thierry va bientôt aussi, nous l'espérons, entamer les temps qui commencent avec Dioclétien. La mise à fin de ces deux ouvrages sera un grand progrès dans les voies de cette école historique élevée et sérieuse qu'on pourrait appeler l'école française.

FR. DE CHAMPAGNY.

## LA SCIENCE FUNESTE.

---

### I

« Je t'aime un peu, beaucoup, passionnément, pas du tout ! Je t'aime un peu, beaucoup, passionnément, pas du tout ! Je t'aime un peu... C'est une marguerite, c'est ma fleur qui dit cela, Hubert ; faut-il la croire ? Un peu, ce n'est guère !

— Vous avez ôté deux pétales au lieu d'un, prenez-y garde ; ils disaient, je vous assure, que vous m'aimeriez autrement. Il faut recommencer, s'il vous plait, et c'est moi qui effeuillerai pour vous et pour moi.

— Non, je veux effeuiller moi-même.

— Alors, du moins, faites bien attention. Voyons, je commence. Je t'aime un peu, beaucoup, passionnément, pas du tout ! Je t'aime un peu, beaucoup, passionnément, pas du tout ! Je t'aime un peu, beaucoup, passionnément !... Entendez-vous, petite cousine, passionnément ?

— Hubert, à qui pensiez-vous en effeuillant cette marguerite ?

— Mais toujours à ma chère petite Marguerite, ma sœur et ma cousine bien-aimée tout ensemble.

— Tant mieux. »

Et tous deux se regardèrent avec une innocente tendresse.

Les deux enfants qui, tout en parcourant une belle pelouse devant le château de Silly, jouaient à cet éternel jeu des enfants et des amoureux, toujours frais et toujours nouveau comme la jeunesse et l'amour, c'étaient Hubert d'Amboise et Marguerite de l'Escale, sa cousine ; l'un jeune garçon de treize ans à peu près, grand et robuste pour son âge, l'autre frêle et petite fille, blonde et jolie, de dix à onze ans à peu près. Tous deux étaient radieux comme le matin qui éclairait le frais paysage étendu autour d'eux. Hubert tenait un énorme bouquet de marguerites des champs à sa main ; il en fit deux parts, dont il donna

l'une à sa jeune compagne, et s'en alla s'asseoir avec elle au pied d'un vieux saule penché sur un ruisseau. L'eau limpide réfléchissait leurs beaux visages, et aussi l'azur du firmament où se détachaient ces deux têtes charmantes, comme si elles fussent sorties du ciel. Et tous deux recommencèrent leur jeu avec cette attention sérieuse des enfants. « Je t'aime un peu, beaucoup, etc. »

Tous deux trouvaient alternativement : Je t'aime un peu, ou je t'aime passionnément. Ils rangeaient séparément les tiges dépouillées des marguerites qui avaient dit un peu, et celles qui avaient dit passionnément, afin de les compter ensuite, et il se trouva que, du côté de Hubert, quinze avaient dit un peu et vingt-cinq passionnément.

« Tu vois bien, moi, je t'aimerai passionnément, dit Hubert ; et toi, comment m'aimeras-tu ? »

La petite fille compta et recompta ; mais, de son côté, plus de vingt avaient dit un peu, et dix seulement avaient été jusqu'à passionnément.

Le petit garçon prit un air soucieux.

« Toi, tu ne m'aimeras qu'un peu ! Vois, cela n'est pas juste ! Je t'aimerai passionnément... Sais-tu ce que c'est que d'aimer passionnément ?

— Non, pas trop ; et toi ?

— Ni moi non plus ! Mais j'imagine que c'est plus que beaucoup, autant que beaucoup est plus que peu ; c'est une proportion mathématique, ajouta-t-il avec une légère pédanterie d'écolier. Et toi tu ne m'aimeras qu'un peu... Marguerite, c'est très-triste, et voilà déjà plusieurs heures que nous jouons à ce jeu, et toujours il nous dit la même chose. J'en suis tout fâché, et si fâché que, tiens, je veux tâcher de ne plus t'aimer du tout.

— Allons, ne te chagrine pas ainsi. J'en sais bien plus sur cela que nos fleurs, et je sais que, quoi qu'elles en puissent dire, je t'aime bien.

— Oui, à présent, pour jouer ensemble ; mais tu ne sais pas si tu m'aimeras encore quand nous serons mari et femme, et les fleurs disent que non.

— Qu'en savent-elles ? Et puis d'ailleurs qui t'a dit que nous devons être mari et femme ?

— Oh ! personne ne me l'a dit, et cependant je le sais. Mon père et notre tante se sont conté cela hier au soir sur le banc de la chaumière, où je m'étais caché pendant que tu me cherchais et m'appelais partout.

— Pourquoi les as-tu écoutés ? dit la petite fille d'un air sage en fixant ses grands yeux bleus sur Hubert.

— Je ne les écoutais pas du tout, je t'assure. Mais comment faire ? Ils sont venus s'asseoir là sur le banc pendant que j'étais caché, et je n'ai pas pu m'empêcher de les entendre. D'ailleurs c'est très-heureux, car,

ne sachant rien, j'aurais pu par hasard aimer une autre que toi, ajouta-il d'un air que son jeune âge rendait plaisant.... au lieu qu'à présent je pourrai me mettre à t'aimer de tout mon cœur... Pourtant si toi tu ne m'aimes qu'un peu, ce sera très-désagréable pour moi.

— Oh ! que si ! n'aie pas peur, je t'aimerai bien aussi.... Mais es-tu très-sûr d'avoir bien entendu ?

— Oui, oui, très-sûr. Mon père disait ainsi : « Ma sœur, il devient un beau garçon, mon Hubert... » Trouves-tu cela, toi, que je devienne un beau garçon ?

— Non, tu es trop noir.

— Bien obligé. Eh bien, toi tu es trop blanche.

— C'est vrai, nous ne sommes beaux ni l'un ni l'autre. Toi, tu ressembles traits pour traits au vilain Antinoüs de bronze qui est dans le grand salon, et moi je ressemble à la grande carafe blanche en porcelaine du Japon qui est dans le cabinet de ma tante, surtout quand j'ai ma ceinture bleue, ou bien encore au mouton de la bergère des Alpes, le tableau entre les deux fenêtres du petit salon ; mais ceci c'est pour les grands jours, quand j'ai ma ceinture rose.

— Dis plutôt que tu ressembles à la bergère des Alpes elle-même. Tu sais bien que c'était ta mère qu'on avait peinte ainsi quand elle avait quinze ans, et je crois bien qu'un jour tu seras jolie comme elle.

— A la bonne heure. Et qu'est-ce que disait encore ton père ?

— Eh bien, il disait : « Je pense souvent à nos anciens projets, ma sœur, et quand nos enfants seront grands, s'ils s'aiment encore comme aujourd'hui, nous les marierons ensemble. »

— Et que disait ma tante ?

— Ma tante avait un ton dédaigneux comme quand elle ne se soucie pas des choses ; elle disait : « Oui, nous verrons... peut-être ; je n'aime point les choses arrangées d'avance ; des enfants élevés ensemble ont rarement de l'amour l'un pour l'autre, ils se voient toujours enfants. »

— Ah ! par exemple ! voilà une singulière idée.

— Tu ne crois pas cela, n'est-ce pas ?

— Ah ! pas du tout. »

Et peut-être, si elle l'eût osé, eût-elle affirmé qu'ils n'étaient déjà plus des enfants ; car les pères ne voient que des enfants, toujours, et les enfants n'en connaissent presque pas ; ils se sentent être bien avant qu'on ne s'en doute.

« Et que répondait ton père ?

— Mon père reprenait : « Bah ! bah ! Hubert aura le temps d'oublier la petite fille pour ne plus voir que la jeune personne ; quelques années de collège et deux ou trois de régiment donneront le temps à Marguerite de grandir. »

— Comment, de régiment ! Vas-tu donc à la guerre ?

— Ah ! te voilà comme ma tante ; elle s'est aussi écriée : « Comment ! le régiment ! Mon frère, comptez-vous donc mettre votre fils au service de l'usurpateur ?... » Alors ils se sont querellés comme tu sais qu'ils se querellent quand ils causent politique, et ils ont parlé si haut et si fort que j'ai pu sortir de ma cachette sans être remarqué ni de l'un ni de l'autre, et je me suis sauvé à toutes jambes pour venir te rejoindre.

— Il était bien temps ; je t'avais cherché partout, et, ne te trouvant point, je croyais que tu étais tombé dans la rivière.

— C'est donc pour cela que tu pleurais quand je t'ai retrouvée ? chère petite Marguerite !... Pour moi, en te revoyant, il m'a semblé que tu étais devenue une autre personne, et qu'en dépit de ce que peut dire notre tante je t'aimerai d'amour.

— D'amour... pourquoi pas ? Mais sais-tu bien ce que c'est que d'aimer d'amour ?

— Oui, je le sais bien ; c'est aimer comme Isaac aimait Rébecca. Dans la Bible, on dit qu'elle le consola de la mort de sa mère ; il fallait pour cela qu'il l'aimât bien.

— Ah ! oui, je comprends, dit la petite fille, dont l'éducation n'était pas si avancée, comme la Belle au bois dormant aimait le prince Chéri.

— Justement ; eh bien, pourras-tu m'aimer ainsi ?

— Oh ! beaucoup mieux encore.

— Tu me le promets ?

— Je te le promets.

— Eh bien, je n'aimerai jamais une autre femme que toi, fût-elle la plus grande reine ou la plus grande princesse du monde ; tu peux bien y compter.

— Eh bien, moi, je n'aimerai jamais un autre que toi ; tu peux en être sûr.

— Voyons ! prenons encore une marguerite ; celle-là dira tout de bon ce qui en sera. »

Et tous deux se mirent à répéter en même temps de leurs voix argentines :

« Je t'aime, un peu, beaucoup, passionnément, pas du tout. » Leurs deux têtes penchées se souriaient dans le ruisseau, et chaque pétale tombait de leurs mains en tournoyant et s'enfuyait dans l'eau rapide et claire qui chantait à leurs pieds, tandis qu'ils répétaient encore :

« Je t'aime, un peu, beaucoup, passionnément, pas du tout. Je t'aime, un peu, beaucoup, passionnément.

— Oui, oui, passionnément ; la fleur a raison, passionnément, » ré-

pétèrent-ils tout joyeux, en se regardant d'un air de triomphe, plein d'innocence et de tendresse.

Et tous deux regagnèrent le château, portant en eux-mêmes déjà le germe d'un sentiment qui, plus tard, devait remplir leur jeune vie de joies profondes et de douleurs sans mesure.

## II

M. d'Amboise, le père du jeune ami de Marguerite, possédait un sens élevé uni à une grande raison. Sa sagacité lui avait sans doute fait comprendre le danger des affections trop précoces, car, à quelque temps de là, il dit un jour à sa sœur, M<sup>me</sup> d'Arbelles :

« Il est temps de séparer Hubert de Marguerite ; il semble commencer à l'aimer, et tous deux sont trop jeunes pour que nous les laissions énerver leur âme par une passion si hâtive. »

M<sup>me</sup> d'Arbelles était une petite femme ronde, vive et active, qui n'en faisait jamais en toutes choses qu'à sa tête. Elle avait été charmante dans sa jeunesse par ces mille beautés qui rendent une femme attrayante : une jolie tête, des bras, des mains et des pieds d'une perfection à servir de modèles. Elle avait été assez gâtée toute sa vie, et s'était accoutumée à suivre ses impressions mobiles sans jamais accepter ce qui aurait pu les modifier ou les redresser. Son éducation s'était faite à travers la Révolution, c'est-à-dire ne s'était point faite. Elle avait une imagination vive et mal réglée, toujours prête à prendre les chimères pour des réalités et les réalités pour des chimères. Dans ces caractères on trouve le poète sans la poésie, c'est-à-dire l'imagination sans l'ordre et la puissance. Ceux qui voulaient abonder dans son sens avaient toujours raison à ses yeux. Quant aux gens sages, ils lui étaient insupportables ; et la raison de son frère (car c'était pour son malheur un homme raisonnable) la hérissait comme on hérissé un chat en le caressant à rebours.

Elle répondit assez sèchement à son observation sur la jeune tendresse de Marguerite et d'Hubert :

« Parlez pour votre fils, mon frère. Vous en faites un Grandisson, un jeune homme raisonnable et sentimental à quinze ans. Cela vous plaît ainsi, je n'ai rien à y voir. Pour Marguerite, au contraire, Dieu merci, elle est parfaitement enfant, elle joue à la poupée, elle est insouciante et riieuse, et ne songe à rien au monde qu'à ses jeux.

— Dites plutôt que c'est vous qui êtes insouciante et riieuse, et, occupée et distraite par tant de choses chimériques ou réelles dans lesquelles vous vous précipitez, que vous ne voyez guère ce qui se passe autour de vous.

— Merci, mon frère.

— Pourtant je suis fort trompé, continua M. d'Amboise, si l'âme de cette enfant ne contient pas déjà des sentiments qu'elle ignore elle-même, et que peut-être il serait temps encore de modérer.

— Allons donc, mon frère ! à treize ans ! C'est une enfant ; je la connais bien mieux que vous, et je ne crains rien de semblable d'elle... Marguerite, s'écria-t-elle en la voyant entrer, approche-toi... »

La jeune fille apportait un vase rempli de fleurs. Elle le posa sur une console, et ne le quitta qu'après avoir donné à son bouquet, par un dernier arrangement, cette grâce qu'on donne à tout quand on est jeune et que tous les mouvements sont beaux et gracieux.

« Marguerite, répéta M<sup>me</sup> d'Arbelles, approche donc. Laisse là tes fleurs, et viens dire à ton oncle s'il est vrai que tu deviennes mélancolique et sentimentale, comme il se l'imagine gravement. »

Et M<sup>me</sup> d'Arbelles, ayant attiré sa nièce auprès d'elle, écarta ses belles boucles blondes, et baisa son front lisse et blanc.

« Je ne sais point ce qu'on appelle être mélancolique et sentimentale, » répondit la belle enfant, ouvrant de grands yeux un peu étonnés, comme on en voit aux très-jeunes filles dont l'intelligence est prête à s'ouvrir et sommeille cependant encore.

M. d'Amboise, sérieux et réfléchi, avait dans l'esprit plus de délicatesse féminine que sa sœur. Quand les hommes sont délicats, ils le sont infiniment. Il craignit de voir déconcerter la jeune fille par sa tante, et, prenant la parole, il lui dit avec une douceur encourageante :

« Ma chère Marguerite, votre tante voudrait savoir si vous êtes toujours folâtre et joyeuse, si vos oiseaux et vos fleurs vous amusent toujours autant, ou si jamais rien ne vous attriste ou ne vous ennuie. »

Marguerite rougit comme une rose qui s'entr'ouvre, et, regardant alternativement ses deux parents, elle répondit :

« Oh ! mes oiseaux et mes fleurs, je les soigne avec Hubert, et nous les aimons beaucoup ; ils ne m'ennuient point du tout, au contraire ! Mais pour le reste, c'est singulier, je ne me reconnais plus moi-même ; mes jeux me déplaisent depuis un temps, et je ne me sens plus cette joie intérieure qui m'a fait si souvent m'éveiller en chantant comme mes fauvettes.

— Vraiment ! fit M<sup>me</sup> d'Arbelles avec un sérieux affecté qui trompa la jeune fille.

— Vraiment, continua la jeune fille encouragée, je suis très-aise que vous me demandiez ces choses, car j'avais bien envie de vous en parler, et je n'osais. Croiriez-vous qu'il y a des jours où je quitte tout le monde afin d'aller m'enfermer dans ma chambre, et là je pleure bien



longtemps sans pouvoir m'en empêcher, et pourtant sans savoir bien pourquoi.

— Et quelles pensées vous occupent alors ? dit M. d'Amboise avec un ton tout paternel ; dites, ma chère enfant, sont-ce des pensées tristes ou inquiètes ?

— Que sais-je ? ce sont des craintes vagues, et comme des pressentiments de malheurs. Et pourtant je ne connais aucune peine. Aussi je ne sais pas d'où peuvent me venir de pareilles pensées. Mais je crains pour vous deux, je crains pour moi, et surtout pour Hubert, » ajouta la jeune fille sans détourner son beau regard limpide, tant ses pensées et son âme étaient pures.

Marguerite allait en dire davantage ; elle était dans un de ces moments très-rare où l'on peut et on veut s'exprimer. Il n'y a guère qu'un jour, qu'un moment dans une vie, entre l'adolescence et la jeunesse, où l'âme puisse ainsi s'ouvrir dans sa fleur. La veille il est trop tôt, le lendemain il est trop tard ; c'est un rapide instant qu'il faut saisir. Marguerite était interrogée ce jour-là, elle allait dévoiler son jeune cœur avec ses sentiments inquiets, ses rêveries pures et pourtant déjà pleines de tristesse, et M. d'Amboise lui prêtait toute son attention, car il comprenait l'importance de ces révélations ingénues par lesquelles on lit au fond d'une jeune âme pour la diriger, la conduire et la raffermir, enfin pour lui donner les forces qui lui manquent encore ; mais M<sup>me</sup> d'Arbelles partit d'un vif éclat de rire, dont le bruit troubla tout à fait sa pauvre petite nièce.

« Comment ! comment ! s'écria-t-elle, c'est à treize ans qu'une petite fille invente d'avoir des tristesses, des langueurs et des mélancolies ! Il n'y a plus d'enfance, en vérité ! Mais c'est d'un ridicule achevé ! Allons, Marguerite, tu veux faire la grande personne... il n'en est pas temps encore, je t'assure.

— Est-ce que les grandes personnes sont tristes ? dit naïvement Marguerite.

— Oui, quelques-unes. C'est une mode toute nouvelle apportée par les livres nouveaux. C'est une école qu'on veut fonder ; on idéalise l'enfant, on divinise la tristesse, on volcanise l'esprit et on tourmente le cœur. Je trouve cela souverainement ridicule, ajouta-t-elle en lançant un regard assez sardonique à son frère. A tout âge c'est absurde, au tien ce serait intolérable... Crois-moi, va conter l'histoire de tes mélancolies à ta poupée ; il n'y a qu'elle au monde qui puisse n'en pas rire, car c'est la plus plaisante chose du monde en vérité. » Et M<sup>me</sup> d'Arbelles se prit encore à rire en congédiant sa nièce.

Il y a des gens qui croient changer les choses en les niant. Peut-être c'était l'espoir secret de M<sup>me</sup> d'Arbelles. Elle redoutait la tristesse pour

elle-même, ne sachant point la supporter. Elle aurait voulu la hennir du caractère de sa nièce, où elle la voyait déjà poindre ; pour la combattre elle en riait. Sans doute elle avait vu détruire beaucoup de choses par le sarcasme ; peu de choses, en effet, sont assez réelles pour résister au ridicule. Mais dans une personne où tout est sincère et vrai, le sarcasme n'atteint pas, ne détruit rien ; seulement il avertit d'un désaccord, d'une désharmonie inattendue, et par laquelle on se sent refoulé au fond de soi-même. Les âmes tendres et tristes ont besoin de sympathie, comme les oreilles délicates ont besoin d'harmonie ; au premier ton faux elles se ferment à jamais ; la défiance les resserre.

Marguerite aurait raconté les pensées inquiètes qui s'agitaient en elle, ses rêves confus, ses émotions secrètes, angéliques et douces pensées de jeune fille qu'il faut écouter d'un cœur attendri. Mais sa confiance pure et pudique venait d'être repoussée, on avait tourné ses vagues tristesses en dérision.

La pauvre enfant n'avait jamais connu sa mère ; autrement elle se serait écriée dans sa désolation : « Ma mère, où es-tu ? » Ah ! c'est qu'un cœur de mère ne se fût pas ainsi trompé ; car tous nos sentiments, toutes nos pensées ont leur racine dans le cœur où nous avons puisé la vie, et que pouvons-nous sentir sans qu'il en soit éma ?

Elle sortit confuse, triste, effrayée, comme celui qui vient de voir croquer l'appui auquel il se confiait, et sentant bien que désormais aucun de ses sentiments de joie ou de tristesse, aucune de ses craintes ou de ses espérances ne s'échapperaient plus de ses lèvres, dussent-elles l'étouffer.

## III

Quand Marguerite fut partie, M. d'Amboise resta quelques instants silencieux à regarder la porte par laquelle venait de sortir sa nièce.

Un soupir s'échappa de son sein. M. d'Amboise avait une de ces organisations avec lesquelles on sympathise à tout sans trouver dans les autres l'unisson dont on a besoin. Son cœur avait été dévasté par des pertes cruelles et des douleurs cuisantes dont il avait porté seul tout le poids. Après quelques mois accordés aux regrets, sa sœur ne l'avait plus compris, ses jours s'étaient écoulés auprès d'elle triste et solitaires, et il sentait que la pauvre Marguerite était menacée de porter comme lui ses peines cachées au fond de son cœur. Il reprit :

« Ma chère Julie, je crois que vous connaissez peu cette enfant. »

M<sup>me</sup> d'Arbelles, à ce début, prit son ouvrage comme pour montrer qu'elle savait que son frère allait être long. C'était une tapisserie, elle se mit à tirer son aiguille avec vivacité.

« Les sentiments de Marguerite, continua-t-il, sont énergiques et tendres, et en même temps elle est timide et très-facile à effaroucher. C'est une nature bien fine et délicate ; je dirai plus, c'est une nature exquise, et qui, pour se développer dans toute sa richesse, a besoin des plus bénignes influences.

— Oh ! oui, je vous comprends ; vous voudriez que j'en fisse une héroïne de roman, une Clarisse Harlowe, une Amélie rêveuse et nerveuse, une Malvina, que sais-je ? une vaporeuse fille des brouillards d'Ossian. Non, non, mon frère, il n'en sera rien si je puis l'empêcher : j'aime les romans dans les livres, mais dans la vie c'est à pleurer d'ennui.

— Il ne s'agit pas de romans, ma sœur. Marguerite n'en a jamais lu, mais elle les porte tous en elle-même, car elle vit d'idéal.

— Tant pis !

— Je ne vous dis pas non ; mais elle est ce qu'elle est, et prenez garde de la heurter.

— On dirait vraiment que je suis dure pour elle.

— Non, ce n'est point ce que je veux dire, et je sais combien elle vous est chère par elle-même et par le souvenir de la pauvre Esther qui vous l'a confiée. Mais je crains, que voulez-vous ? je crains que la différence de vos caractères ne vous empêche de la bien comprendre, et cette jeune enfant aurait besoin non-seulement d'être comprise, mais encore d'être devinée..... Elle ne vous parlera plus d'elle maintenant, reprit-il tristement, et nous ne connaissons ses sentiments à l'avenir que par les ravages qu'ils feront en elle.

— Mon Dieu, quelle gravité vous mettez à tout ! Les moindres choses donnent lieu chez vous à des réflexions interminables. Ce n'est pas amusant, et de plus cela complique la vie et la rend d'une difficulté horrible. Moi je pense peu, mais j'agis. »

M. d'Amboise sourit.

« Que voulez-vous ? continua-t-elle, je n'ai point la tête philosophique, encore moins mathématique, et je fais très-peu de combinaisons. Vous secouez la tête. Eh bien, j'ai toujours vu que vous vous embourbez dans la moindre difficulté, tandis que moi je m'en salue à tire-d'aile. Laissez-moi suivre ma méthode, elle m'a bien réussi.

— Je ne suis pas inquiet de vous, Julie, mais je le suis de Marguerite. Votre imagination toujours en enfantement se porte sur les choses ; elle les colore et vous les montre invariablement telles que vous les désirez : la sienne est tout idéale, elle se nourrit de pensées et d'affections ; tout sera grave et profond dans sa vie, prenez-y garde.

— Mon Dieu ! pourquoi notre pauvre sœur en mourant n'a-t-elle pas laissé sa fille aux soins d'un sage et sublime mentor comme vous, mon

cher Bertrand ? Vous pensez à tout, vous prévoyez tout avec une profonde maturité, et vous seriez sans doute un très-bon professeur de bonheur.

— Vous êtes dure, ma sœur ; mais je vous répondrai : Celui qui n'a point souffert, que sait-il ? Il n'est le plus souvent bon ni pour les autres ni pour lui-même ; il manque d'un certain attendrissement nécessaire pour pressentir et compatir à toutes les souffrances. Si je n'ai pas évité des peines pour moi, peut-être en ai-je quelquefois épargné aux autres.

— Oui, Bertrand, c'est vrai ; vous êtes bon ; mais chacun l'est à sa manière. Pour moi, je ne sais rien prévoir ni combiner de si loin ; je fais de mon mieux chaque jour, voilà tout. Jusqu'ici je me suis consolée de tout par la vivacité et la rapidité de mon esprit. Vous, c'est par des réflexions infinies ; grand bien vous fasse ! Seulement, il me reste bien plus de temps qu'à vous pour agir, et vienne l'occasion, je pourrai faire plus de grandes choses en un mois que vous en tout un siècle. Agir, voilà le besoin de ma nature.

— Agir sans penser, murmura M. d'Amboise. A la bonne heure, reprit-il tout haut. Quant à moi, je pense longuement pour mon fils, et, comme il me paraît bien jeune, ainsi que je vous le disais tout à l'heure, pour commencer déjà son roman près de sa cousine, je vais dès demain le conduire à l'école de Saint-Cyr où je viens d'obtenir son admission. »

M<sup>me</sup> d'Arbelles jeta son ouvrage loin d'elle avec indignation, et, regardant son frère de ses yeux irrités :

« Ainsi vous persistez à lui faire servir Bonaparte, un usurpateur odieux, un infâme tyran ! s'écria-t-elle ; c'est là le résultat de vos belles réflexions. Les gens qui pensent tant usent leur cœur ; voilà ce qu'ils y gagnent.

— Je dois vous dire encore, puisque nous entamons ce sujet, continua M. d'Amboise avec sang-froid, que j'ai fait aussi des démarches pour être employé dans mon grade, afin de pouvoir guider les premiers pas d'Hubert quand il en sera temps. »

C'était plus que n'en pouvait entendre M<sup>me</sup> d'Arbelles ; elle se leva hors d'elle.

« Comment ! vous, vous, mon frère, un vétéran des armées royalistes ! vous renoncez à garder vos services pour nos princes proscrits, vous servirez contre eux ? Mais c'est infâme !

— Ils ne font point la guerre en ce moment. Ainsi je n'aurai point à servir contre eux après avoir servi pour eux, et la patrie est là.

— La patrie, la patrie ! phrase de révolution !

— Ne nous disons pas d'injures, ma bonne Julie, je vous en supplie.

J'ai gardé, vous le savez bien, toute fidélité à nos princes : quand ils ont réclamé mon bras et tant qu'il s'est agi seulement de moi ; mais aujourd'hui, comme il n'y a malheureusement rien à faire pour eux, je ne puis ensevelir mon fils et sa jeunesse sous les débris d'un ordre de choses qui n'existe plus.

— Il est encore tout près de refleurir, mon frère. Je le sais d'une manière certaine, encore que mystérieuse. »

M. d'Amboise secoua la tête d'un air d'incrédulité, et dit :

« Comment croire à vos espérances, ma sœur ? Les intrigants servent chez vous par quartier. Votre imagination vous entraîne et vous fait ajouter foi à mille rêveries plus étranges les unes que les autres.

— Moi ! dit M<sup>me</sup> d'Arbelles avec étonnement. Je suis très-lente à croire, au contraire ; je suis presque méfiante, et les charlatans ni les intrigants ne sauraient se faire écouter de moi.

— Téméraire ce monsieur qui voulait faire du papier à tenture avec des pelures d'ognons, et pour qui vous en avez fait semer dix arpents, dit d'Amboise en souriant ; vous le rappelez-vous ?

Oh ! celui-là, c'était un pauvre émigré mourant de faim ; pour l'aider, je me prêtai à sa chimère.

— Je sais que vous êtes la bonté même. Mais cet autre qui faisait tourner une baguette et devait découvrir des sources capables d'arroser les roches de votre parc, puis s'en aller en découvrir pour fertiliser le grand désert.

— Ne riez point de cela ; vous verrez un jour des merveilles auxquelles vous ne vous attendez point.

— Qui, quand on aura retrouvé la méthode dont les anciens se servaient pour perforer la terre. Mais votre bonhomme aux sources vous trompait. Il s'est endormi profondément sur un puits que j'avais fait boucher la veille, et le lendemain il avait des convulsions sur une sablière.

— Vous ne croyez jamais à rien.

— Et votre M. Legendre, l'homme à la poudre d'or, qui, pendant deux ans, bien nourri, bien logé, gros et gras, a soufflé chez vous dans des cornues au fond desquelles il s'est un jour trouvé pour 6 francs d'or, qui vous a coûté 30,000 francs.

— Le principe est trouvé, mon frère ; il fera de l'or maintenant autant qu'il voudra, et mes 30,000 francs me rapporteront un intérêt immense.

— Oui, croyez-y encore. En attendant, je l'ai prié d'aller établir ses fourneaux et ses cornues ailleurs, et toute mon inquiétude en vous quittant, ma bonne sœur, c'est de penser que tous les charlatans et les chevaliers d'industrie de la France vous entaqueront bientôt, et se fe-

ront un jeu de l'inépuisable bonté de votre cœur et de la facilité de votre esprit.

— Je croyais avoir montré jusqu'ici que je savais me conduire ; mais s'il n'en est rien, eh bien, restez. Je vous le dis encore, de grandes choses se préparent ; j'en suis avertie.

— Et par qui ?

— Par des moyens que je ne puis vous dire.

— Allons ! quelque nouvelle intrigue.

— Mais non, vous dis-je. Un prince... un prince est là, tout prêt !

— Et c'est à votre sagesse qu'on est venu confier de tels secrets ?

— Pourquoi non ?

— Pourquoi oui ?

— Les femmes, au moins, sont dévouées ; on peut compter sur elles. »

La discussion, une fois à ce point, prit un ton d'aigreur croissante, et, quelque modération qu'essayât d'y mettre M. d'Amboise, la tête de M<sup>me</sup> d'Arbelles s'échauffa. Elle et sa sœur, à qui la douleur coûta plus tard la vie, avaient toutes deux perdu leurs maris dans la Vendée. M<sup>me</sup> d'Arbelles était toujours demeurée en relations avec ce qui restait de ce noble parti, et, portant dans ses opinions la vivacité irréfléchiée de son caractère, elle se laissait bercer de mille espérances fantastiques par des gens qui exploitaient sa crédulité. Elle rêvait une restauration prochaine, et, quoiqu'elle se soit miraculeusement réalisée, on peut dire qu'au milieu des triomphes de l'Empire il était insensé de la rêver. Et d'ailleurs, ce ne sont pas ceux qui l'attendaient qui l'ont faite. En révolution, les faits donnent souvent de grands démentis à la logique.

Quant à M. d'Amboise, il voulait éviter à son fils les dangers d'une vie oisive ; c'était là sa véritable raison.

Peut-être aussi le bruit des victoires lui rendait-il son inaction pénible. Qui peut toujours résister aux attractions de la gloire ? Paix aux hommes de cœur comme à ceux de bonne volonté !

Aujourd'hui, dans notre époque de mélange organisé, cette parole d'indulgence est facile à dire. Nous sommes parvenus à admettre que la raison, le courage et même quelques vertus pouvaient exister dans les rangs les plus opposés, l'un se dévouant aux choses, d'autres aux personnes, et plusieurs aux principes ; mais dans la bienheureuse année 1809 où se passe cette histoire, en plein Empire, les opinions étaient autrement tranchées et ardentes. On était chaleureux dans les regrets et dans les espérances ; on était fier et orgueilleux dans les succès. Ce n'est pas alors qu'on eût pu faire un musée de toutes les gloires pêle-mêle ; il eût été brûlé par tous les partis. Les émotions de la veille n'étaient pas refroidies le lendemain. Aujourd'hui, hors les jouissances matérielles,

on ne se soucie de rien, pas même de soi. Nous vieillissons un fait de jour au lendemain, comme nous changeons de pays en un instant par la vapeur. Les morts vont vite, et nous sommes morts par le cœur à force de vivre par l'esprit.

Il n'en était pas ainsi à l'époque dont nous parlons, et la Vendéenne ne put voir son frère entrer au service de l'usurpateur sans éprouver une douleur mêlée de colère qui aboutit à une rupture complète.

Quand ils se séparèrent M<sup>me</sup> d'Arbelles s'écria :

« C'est un éternel adieu, ne vous y trompez pas. Je ne reverrai jamais ni vous ni votre fils, et quant à ma nièce, la fille de ma pauvre Esther, dont les sentiments étaient si dévoués à la bonne cause, j'aimerais mieux la voir morte que de la donner à un bonapartiste. Adieu ! »

« Pauvre Marguerite ! se dit M. d'Amboise ; Dieu veuille ne point entendre ces paroles insensées ! »

Et il quitta Silly le cœur triste et l'esprit inquiet.

Quand Marguerite apprit la rupture entière et complète de sa tante et de M. d'Amboise, elle pâlit, et, sentant ses larmes prêtes à la suffoquer, elle s'enfuit au bout du parc dans une retraite qu'elle aimait. Elle y resta longtemps à pleurer, et ne revint au château que lorsqu'elle se sentit maîtresse d'elle-même.

Pendant plusieurs jours M<sup>me</sup> d'Arbelles ne lui parla de son oncle et de son cousin qu'en termes si offensants et si amers que la jeune fille se résolut à ne plus prononcer leurs noms chéris, si ce n'est dans le secret de son cœur.

M<sup>me</sup> d'Arbelles put donc croire bientôt, avec son ordinaire facilité à croire ce qu'elle désirait, que Marguerite avait tout à fait oublié son jeune ami. D'ailleurs, à peu de temps de là, elle quitta la campagne pour venir à Paris suivre les grandes affaires qui occupaient incessamment son esprit.

Peu à peu, des gens qui connurent ses opinions exaltées, ses espérances fabuleuses et sa crédulité sans pareille, tendirent les pièges les plus grossiers à sa bonne foi, et, ainsi que M. d'Amboise l'avait trop bien prévu, elle tomba dans tous tête baissée. Tous les partis recèlent des intrigants et des dupes ; le parti royaliste d'alors semblait ne plus renfermer autre chose, car les bonnes têtes se tenaient en dehors et attendaient.

M<sup>me</sup> d'Arbelles, en butte à toutes les ruses possibles, vivait dans des agitations continuelles, conspirant, ourdissant, complotant le soir, le matin, à midi, à toute heure, ou bien soufflant dans des cornues, ou faisant bouillir des marmites où les plus pauvres choses devaient bientôt devenir de l'or ; entourée d'espions, de charlatans, d'intrigants, ou de

chevaliers et chevalières d'industrie, et croyant toujours toucher au but des plus étonnantes espérances.

M<sup>me</sup> d'Arbelles vécut ainsi quelques années dans un rêve éveillé durant lequel la réalité ne fut rien pour elle.

Que devenait pendant ce temps la pauvre Marguerite ?

## IV

Trois ans s'étaient passés depuis la rupture du frère et de la sœur, et Marguerite venait d'atteindre seize ans dans une tristesse pleine de langueur.

A cet âge où la jeune fille a besoin de toutes ses forces pour entrer triomphante dans la splendeur de sa jeunesse, un chagrin nourri dans la solitude peut empoisonner les sources de la vie.

La guerre s'était rallumée en Allemagne ; on s'y battait avec fureur ; chaque jour on apprenait de nouveaux combats, plus terribles, plus sanglants les uns que les autres. Les hommes périssaient par quarante et cinquante milliers dans ces luttes effroyables, et Marguerite avait appris, comme on apprend presque toujours ce qu'on redoute, par des indifférents, que M. d'Amboise et son fils faisaient cette campagne meurtrière.

Dès lors des craintes et des appréhensions funestes vinrent agiter ses jours et troubler le sommeil de ses nuits. Espoir, sécurité, bonheur pour l'avenir, tout s'engloutissait pour elle dans des terreurs sans relâche. Un rien la faisait tressaillir ; elle avait sans cesse devant les yeux des images funestes, et redoutait à chaque instant d'apprendre la mort de ceux qu'elle aimait, et la pauvre enfant était sans nouvelles directes ; elle n'osait interroger personne et devait dévorer ses douleurs.

Elle ne se plaignait point, ne murmurait pas et gardait un invincible silence ; mais ces inquiétudes, au-dessus de ses forces, minaient sourdement sa santé déjà frêle. Le chagrin, pour la jeunesse, est comme la gelée pour les fleurs du printemps : il dévaste et dévore.

M<sup>me</sup> d'Arbelles, toujours extrême, après avoir été très-longtemps sans s'apercevoir du dépérissement de sa nièce, le vit enfin, et, quand elle en comprit la gravité, ce fut avec une douleur si véhémence, si agitée, que Marguerite fit tout pour la rassurer : elle employa le reste de son courage à se contraindre devant elle.

Cependant la jeune fille était au bout de ses forces, et, se sentant un soir anéantie et suffoquée par une oppression croissante, elle dit tout à coup à sa tante assise auprès d'elle :

« Oh ! que je souffre !..... J'ai voulu vous le cacher aussi longtemps



que je l'ai pu ; mais il faut bien vous le dire à la fin..... ma bonne tante.... je me sens mourir. »

M<sup>me</sup> d'Arbelles, malgré sa tête mouvante, avait un cœur très-chaud ; à cette annonce subite, elle ne put retenir un cri d'effroi.

« Est-ce possible?... Marguerite!... Mon Dieu, te sens-tu donc si malade?... Oh! non, non, tu t'effraies à tort, j'en suis sûre.

— Hélas! ma pauvre tante, reprit Marguerite en la regardant de ces yeux tristes et doux qu'ont les jeunes malades, j'ai lutté bien longtemps; je ne voulais ni vous inquiéter ni vous faire de la peine; mais aujourd'hui je sens bien que tout est fini; mes forces sont épuisées, je résiste vainement au mal qui me consume, je me meurs lentement. »

M<sup>me</sup> d'Arbelles pâlit horriblement; elle regarda Marguerite avec effroi. Les paroles de la jeune fille bouleversaient tout son être mobile et impressionnable.

« Serait-il vrai, Marguerite? » balbutia-t-elle; et peut-être, dans ce moment, une certaine crainte de n'avoir pas assez veillé sur cette enfant traversa-t-elle sa pensée; ses yeux exprimèrent une douleur poignante.

« O ma chère et bonne tante! ne me regardez pas ainsi. Voilà ce que je redoutais; vous ne saurez point vous résigner à ma mort...; et pourtant il le faut bien, dit la jeune fille à demi-voix, comme pour adoucir ses paroles.

— Ta mort! Non, non, mon enfant, tu ne mourras point, c'est impossible; on ne meurt pas ainsi à ton âge.

— Hélas! j'avais du courage pour moi, et j'aurais quitté la vie sans beaucoup de regrets, mais je n'en ai pas pour votre douleur. »

Et la jeune malade fondit en larmes, car elle était d'une extrême faiblesse.

Marguerite était dans un véritable état de consommation; longtemps les médecins avaient entièrement rassuré M<sup>me</sup> d'Arbelles, si facile à l'espérance; mais, aucun remède n'ayant amené d'amélioration, elle avait enfin conçu, depuis peu de jours, de vives inquiétudes, et les paroles de la jeune fille la bouleversèrent tout d'abord entièrement. Pourtant elle lui dit en la serrant dans ses bras, et souriant d'un étrange sourire (elle parlait bas comme si elles pouvaient être entendues, quoiqu'elles fussent seules):

« Ecoute-moi, Marguerite: ces terribles mots de mort que tu viens de prononcer si brusquement m'ont bouleversé tout à fait, malgré moi; et pourtant, c'est étrange, je savais depuis hier que tu roulais cette pensée dans ton esprit, et je ne sais comment je n'en ai pas mieux supporté l'expression: c'est une inconcevable faiblesse de ma part! »

La jeune fille leva sur elle des yeux étonnés.

« Oui, ajouta M<sup>me</sup> d'Arbelles avec un regard où quelque embarras se

mélait à un air de triomphe, oui, oui, je savais ta pensée ; M<sup>me</sup> Barse me l'a dit hier ; elle avait aussi prévu que tu aurais, dans la journée, un abattement et beaucoup de langueur.

— Comment, ma tante, murmura Marguerite d'une voix de reproche, vous avez encore été voir la somnambule de M. de Sainte-Irène ? Ah ! vous m'aviez tant promis de laisser là tous ces jongleurs et toutes ces jongleries. C'est tenter Dieu, soyez-en sûr, ma bonne tante, que de se livrer à leurs pratiques mystérieuses ; ces gens-là sont de misérables charlatans. Vous ont-ils encore promis la conversion de l'empereur, le retour triomphant des Bourbons, ou la réapparition du Dauphin, Louis XVII, sauvé depuis sa mort ? Quels attrapeurs vous écoutez là !

— Ne raille point sur tout cela d'un petit air dédaigneux, vois-tu bien ; tu es trop jeune pour trancher et décider d'un ton péremptoire dans ces mystères qui en ont embarrassé de plus habiles que toi. D'ailleurs hier je n'ai parlé d'aucune de nos chères espérances ; la contre-révolution eût-elle dû se faire demain, je n'aurais pas eu le courage de m'y intéresser. Je ne pensais qu'à toi, je n'ai parlé que de toi seule. Crois-moi, ce n'est pas le somnambulisme, mais bien la médecine, au contraire, qui n'est qu'une science de jongleurs. Comment se fier à de prétendus docteurs dont l'œil borné ne peut pénétrer dans les mystères de l'organisation humaine, qui ne connaissent les maux que par des symptômes très-souvent trompeurs, et peuvent trop facilement nous tuer quand ils se trompent, les misérables ? Vois plutôt où ils t'ont réduite... Bonté divine ! où en serions-nous maintenant si un homme, que je ne puis assez bénir à tous les instants du jour, n'était venu me révéler les admirables miracles du magnétisme ? A la vérité, c'était dans un autre but. Mais hier je t'ai vue si pâle, ton pauvre visage était si défait que l'inquiétude, qui jusqu'alors ne m'avait pas saisie, s'est emparée tout à coup de moi. Oh ! si elle avait continué, je crois que j'en serais morte avant toi... Mais heureusement le soir je fus chez M<sup>me</sup> Barse, et j'eus la bonne idée de lui porter une boucle de tes cheveux.

— Eh bien ? dit tristement la malade que l'agitation de sa tante fatiguait.

— Eh bien, c'est prodigieux ! Cette femme, qui, dans son état ordinaire, est une personne d'un esprit grossier et parfaitement inculte, me parla longtemps sur toi, et ce fut dans les termes les plus choisis et les plus élégants.

— C'est une leçon qu'elle répète ; elle l'a bien apprise apparemment.

— Non, point du tout. Elle commença par tousser, comme tu fais depuis quelque temps, d'une petite toux sèche et fréquente qui me fait mal à la gorge rien qu'à l'entendre, et porta sa main à sa poitrine abecula-

ment comme toi. Ensuite elle se recueillit un peu et me décrivit ta maladie depuis son origine jusqu'à ce jour, avec d'incroyables détails, et aussi tous les remèdes employés jusqu'ici vainement, disant pourquoi ils étaient mauvais et t'avaient fait du mal ; car il est certain à ses yeux, et aussi aux miens, qu'ils t'ont fait un mal affreux. Tu ne serais pas où tu en es si tu n'avais eu à supporter que la maladie et non pas le ravage des remèdes... Elle ne s'est trompée que dans une seule chose : c'est dans la cause, qu'elle croit toute morale.

— A quoi donc attribue-t-elle mon état ? dit Marguerite avec une parfaite indifférence et seulement pour répondre à M<sup>me</sup> d'Arbelles.

— Elle l'attribue uniquement à un chagrin que renferme, dit-elle, ton jeune cœur. »

Marguerite rougit, détourna son visage et parut écouter sa tante avec plus d'attention ; elle dit même d'un ton où M<sup>me</sup> d'Arbelles aurait pu sentir quelque émotion :

« Quel chagrin croit-elle que je puisse avoir ?

— Oh ! je ne sais !... un chagrin d'amour, peut-être ? une niaiserie à laquelle je n'ai pas même fait attention ; c'était absurde, je le sais bien. Cette femme ne sait pas dans quelle retraite tu vis, et combien, d'ailleurs, ton cœur est peu disposé aux passions. Mais, continua M<sup>me</sup> d'Arbelles avec ce mélange de crédulité aux choses extraordinaires et d'incrédulité à celles qui sont plus simples, qu'elle ait pu se tromper sur la cause de ta maladie, qu'importe ? si elle connaît si parfaitement les effets passés, présents et futurs, et qu'elle les décrive ou les prédise avec la plus étonnante sagacité et la plus minutieuse exactitude, voilà, sans contredit, l'important ! »

Marguerite ne répondait pas et paraissait rêveuse.

« Croirais-tu bien, continua la tante, qu'elle a su me dire tout ce que tu as éprouvé depuis ta plus petite enfance, tes moindres maladies, tes plus légers accidents ? et, de plus, elle m'a dit à l'avance toute la journée d'aujourd'hui, heure par heure et moment par moment... Elle m'avait annoncé jusqu'à cette crise de découragement que tu viens d'éprouver ; comment ai-je eu si peu de courage pour la supporter ?... Ces paroles de mort que tu as prononcées m'ont fait peur ;... et pourtant elles sont assurément un gage d'espérance. Puisque M<sup>me</sup> Barse a bien vu d'avance dans ta pensée l'inquiétude que tu devais me révéler aujourd'hui, elle peut bien voir, à plus forte raison, ce qui se passe dans ton pauvre corps souffrant. Eh bien, elle m'assure qu'aucun organe n'est encore attaqué ; elle me promet de te guérir... Mais, continua M<sup>me</sup> d'Arbelles avec un peu d'hésitation, car elle connaissait les répugnances de sa nièce, elle veut absolument te voir, elle l'exige, et j'ai presque promis... de te conduire demain chez elle.

— Oh ! non, non, ma tante, je vous en prie, ne me menez point là... Laissez-moi rester ici tranquille, je suis trop faible.

— On te portera s'il le faut... D'ailleurs, tu te promènes quelques moments chaque jour.

— C'est M. de Sainte-Irène qui magnétise M<sup>me</sup> Barse ; c'est une raison pour que je ne veuille point la voir. Cet homme me fait peur ; et quand il y a six mois environ il est entré chez vous pour la première fois, j'ai senti quelque chose que je ne puis exprimer, un repoussement mêlé d'effroi qui ne peut me tromper. Je ne puis m'accoutumer à lui, sa vue me trouble ; et, croyez-moi, je n'ai que du mal à attendre de lui.

— Superstitieuse ! tu te trompes et tu lui fais tort. M. de Sainte-Irène est un homme d'un très-beau caractère.

— Qu'en savez-vous, ma tante ? Personne ne le connaît ; il est sans parents, sans famille, tombé des nues dans votre société.

— C'est un homme tout dévoué à la bonne cause, un homme que sa belle conduite a mis fort en faveur auprès des personnes les plus influentes de notre parti.

— Belle caution ! murmura la jeune fille, car elle connaissait le peu de fond qu'il fallait faire sur les gens dont sa tante s'engouait.

— Mais, au reste, reprit M<sup>me</sup> d'Arbelles, il ne s'agit point de M. de Sainte-Irène ; il n'est là qu'un instrument. Il ne s'agit que de cette femme étonnante dont l'esprit pénètre le fond des cœurs, le secret des pensées, tout le mécanisme de l'organisation humaine, et qui promet de te guérir, car elle le promet ; mais elle veut te voir. Ma chère Marguerite, mon enfant chérie, continua la tante en caressant et suppliant la jeune fille, fais trêve une fois à tes répugnances et laisse-toi guider par ses connaissances extraordinaires. »

Marguerite résistait avec cette droiture d'impression qui appartient à la jeunesse.

« Non, je ne veux point voir cette femme ; elle m'inspirerait une frayeur extrême. Si elle possède réellement de tels pouvoirs, de qui donc les tient-elle ?

— Je ne me le suis jamais demandé, je ne veux point le savoir, répondit M<sup>me</sup> d'Arbelles, dont les idées religieuses étaient extrêmement superficielles. De tels mystères seraient très-difficiles à approfondir ; qu'elle te guérisse, et tout sera bien.

— Mais si c'était au nom du démon ?

— Allons, allons ! dit M<sup>me</sup> d'Arbelles en souriant et baisant sa nièce au front, si le démon te guérissait, ce serait un si bon diable que je l'adorerais, je crois.

— Ma tante, je ne sais, mais tout cela me fait peur. Je n'aime que ce

que je connais. D'ailleurs, reprit-elle avec une sorte d'enfantillage plus en rapport avec son âge qu'avec son caractère, je ne veux point que cette femme puisse lire dans ma pensée.

— Et que crains-tu, ma chère enfant ? Ta pensée est si pure.

— Que voulez-vous ? malgré moi je pense beaucoup de mal d'elle ; je la crois intrigante, astucieuse et intéressée. Si elle pénètre en moi, elle y verra toute la mauvaise opinion que j'ai d'elle ! Ne pourra-t-elle pas bien vouloir s'en venger ?

— N'est-ce que cela ? Allons, rassure-toi. Tu vois bien qu'elle se trompe parfois, puisqu'elle assure que ton mal vient d'une affection contrariée, et que...

— Sans doute, oui, sans doute, » interrompit la jeune fille en se détournant comme pour éviter le jour trop vif qui la fatiguait ; et, changeant de propos, elle se mit à parler d'autre chose.

Et pourtant ce fut précisément cette pénétration singulière et inexplicable d'une particularité si secrète de sa vie pudique et cachée de jeune fille qui commença d'ébranler son incrédulité et lui donna, malgré son dégoût pour ces choses, l'envie de voir cette femme que pourtant elle redoutait par cet instinct presque toujours sûr qui avertit dans la jeunesse de certains et terribles dangers.

Oh ! si toutes les terreurs préservaient ! mais il y a peu de dangers qui ne soient mêlés d'un certain attrait dont le mystère est inconnu même à celui qui le subit.

Marguerite avait jusqu'alors vivement insisté pour que sa tante rompt toutes relations avec les magnétiseurs, se méfiant d'eux sous plus d'un rapport. Elle n'avait voulu ni se faire magnétiser, comme cela devenait à la mode dans la société de sa tante, ni rien voir de tout ce qu'elle appelait des sortilèges.

« Mais pourquoi cette femme disait-elle qu'elle mourait d'amour ? Comment, par quel mystère avait-elle pénétré ce secret ? » Alors le pauvre enfant se mit à raisonner au lieu d'écouter la voix qui lui criait au fond du cœur d'éviter tout contact avec ces gens à pratiques occultes et ténébreuses. Elle se demanda, malgré ses frissonnements involontaires, pourquoi elle, ignorante jeune fille, rejetterait et condamnerait une chose aussi inconnue que le magnétisme, quand des gens plus sages et plus expérimentés paraissaient y avoir confiance... Et puis, elle se disait avec un mélange de crainte et d'étonnement que jamais, jamais elle n'avait confié à personne au monde sa tendresse pour son jeune cousin, que la rupture du frère et de la sœur, en brisant toutes ses espérances, avait déchiré son pauvre cœur. Non, non, personne dont elle pût se méfier ne connaissait ce secret. Comment cette femme avait-elle pu le connaître ?

Elle restait inquiète et préoccupée, partagée entre ses craintes instinctives et la curiosité, qui se glissait inaperçue dans son esprit.

M<sup>me</sup> d'Arbelles crut voir sa nièce un peu ébranlée; elle en profita pour la supplier de nouveau de se laisser conduire chez la somnambule.

Dans la grande jeunesse, on est facile à se laisser influencer. Comment être bien stable quand on voit changer tant de choses autour de soi? On grandit, tous les aspects changent, les horizons s'étendent, les objets diminuent; l'esprit se développe, et les raisons qui suffisaient la veille ne suffisent plus le lendemain. On sait, on sent qu'on n'est encore arrêté sur rien et on n'ose point se fier à son propre jugement, car on n'en connaît point toute la rectitude.

Ainsi, malgré sa répugnance, malgré son extrême dégoût, moitié complaisance pour sa tante, moitié secrète et involontaire curiosité, Marguerite consentit à se laisser conduire chez M<sup>me</sup> Barse, la somnambule.

## V

Ce même jour, vers le soir, M<sup>me</sup> d'Arbelles et la frêle et souffrante Marguerite heurtaient à une porte étroite, tout au haut d'une maison de la rue du Hasard-Saint-Honoré.

La jeune malade avait eu beaucoup de peine à gravir les quatre-vingts marches et plus d'un escalier noir et roide, s'arrêtant à chaque palier pour reprendre haleine et suffoquant faute d'air dans une de ces habitations resserrées où s'entassent, pêle-mêle, toute une population misérable et malpropre; il y a des odeurs de quartier; dans celle-là c'est une odeur d'égout.

La poitrine de la jeune fille sifflait tant son oppression était grande. En arrivant elle se sentit tout à fait épuisée et fut forcée de s'arrêter pour respirer, prête à franchir le seuil de cette triste demeure, où elle venait plutôt séduite et subjuguée que déterminée par sa libre volonté.

M<sup>me</sup> d'Arbelles jetait sur elle des regards inquiets; il lui semblait qu'elles auraient dû venir beaucoup plus tôt trouver cette femme, en qui maintenant elle mettait tout son espoir.

«Sera-t-il temps encore?» se disait-elle en contemplant avec désolation les ravages de la maladie, cette pâleur, cet amaigrissement, cette poitrine soulevée. Mais elle ajoutait aussitôt, pour se rassurer elle-même :

« Oh ! oui, elle m'en répond. »

Sans cet espoir M<sup>me</sup> d'Arbelles serait tombée dans une douleur sans borne; car à sa tendresse pour cette jeune fille se joignait mainte-

nant la crainte , peut-être juste , de s'être trop laissé dominer par ses préoccupations infinies et de n'avoir pas compris à temps toute la gravité du mal.

Cette idée lui devenait insupportable.

Mais mobile, agitée, sans prévoyance, vivant au jour la journée, toujours occupée de projets imaginaires, le réel lui échappait incessamment, et elle avait vécu depuis trois ans, comme M. d'Amboise l'avait trop bien prévu, livrée aux vagues et aux tourbillons d'une imagination sans frein, perdue dans mille rêveries, livrée à tous les projets; royaliste du bon temps, se mêlant de fait ou d'intention à toutes les révolutions ou à tous les complots, prête à donner sa vie et sa fortune pour aider son parti: la tête pleine d'enthousiasme et le cœur plein de dévouement, capable de toutes les actions les plus belles, mais ne connaissant rien aux choses de la vie et donnant dans toutes les crédulités les plus bizarres avec une bonne foi d'enfant.

Quels ravages les rêveries du magnétisme, rêveries mêlées de tant de vérité que les plus sages ne savent ce qu'il faut croire et ce qu'il faut rejeter, quels ravages ces mystères exploités par des intrigants pouvaient faire dans une tête si vive, surtout quand par ce moyen on lui promettait, on lui jurait de guérir sa nièce, sa chère enfant, dont l'imminent danger s'était tout à coup révélé terrible à ses yeux!

Pour Marguerite, c'était une tout autre personne; elle avait un caractère fort quoiqu'elle fût très-tendre et capable des plus profonds attachements, un esprit rêveur et recueilli, une imagination colorante et active, mais toute poétique, idéale et romantique. La vie réelle n'existait guère plus pour elle que pour sa tante; mais c'était parce qu'elle pouvait la voir juste et telle qu'elle est que la jeune fille avait besoin de s'enfuir dans des rêveries dorées.

Elle aimait son cousin depuis leur enfance et de toute son âme, et son éloignement indéfini la faisait mourir. Cependant jamais son amour n'était sorti de son cœur, jamais il n'était venu jusqu'à ses lèvres, et si elle avait pu revoir Hubert seulement une heure chaque jour et y rêver le reste de la journée, elle eût trouvé sa vie heureuse et belle entre toutes les vies de la terre. Mais ne plus le voir, ne jamais entendre même parler de lui que de loin en loin par des bouches indifférentes, et employer toute l'activité de son esprit à penser à d'horribles dangers, c'était plus qu'elle n'en pouvait soutenir et elle succombait.

Quand Marguerite eut repris haleine, elle suivit sa tante, et toutes deux entrèrent dans le logement obscur et malpropre de la somnambule.

Quoiqu'il fût encore assez grand jour au dehors, la chambre de M<sup>me</sup> Barse, n'étant éclairée que par une seule fenêtre donnant sur une

cour étroite, était déjà si sombre qu'une lampe venait d'y être allumée. Sa clarté fumeuse, luttant avec un reste de jour, formait une teinte blafarde et rouge fort désagréable au milieu de laquelle il était assez difficile de discerner les objets.

Pourtant Marguerite distingua bientôt une grande femme brune, à figure aquiline et dure, assise au fond de la chambre dans un grand fauteuil rouge. Sa tête, ornée de cheveux noirs comme le jais, coupés et frisés tout à l'entour à la Titus, suivant une des modes bizarres de ce temps, reposait sur le dossier. Ses yeux étaient fermés, et ses membres étendus et roides. Elle dormait, mais d'un sommeil occupé, si ce n'est agité, et de temps à autre elle laissait échapper quelque parole brève et sans suite.

Un homme dont la figure eût pu passer pour belle, si deux sourcils noirs presque joints ombrageant des yeux fauves à reflets flamboyants ne lui eussent donné un air étrange et sinistre, était assis sur une chaise devant elle. Il se retourna un seul instant à l'entrée des nouvelles arrivées pour leur faire signe de la main de garder le silence, puis il continua l'opération dont il s'occupait, c'est-à-dire de magnétiser M<sup>me</sup> Barse, dont apparemment le sommeil ne lui paraissait pas encore assez complet.

La jeune malade s'assit épuisée sur une chaise auprès de la porte, promenant ses yeux avec crainte sur toute cette scène, et regrettant déjà dans son âme d'être venue. Sa tante resta debout pour mieux voir agir M. de Sainte-Irène ; elle le regardait presque comme un Dieu opérant des miracles. Lui, sans se détourner, élevait ses mains avec un mouvement régulier au-dessus de la tête de M<sup>me</sup> Barse, les descendait lentement le long de ses bras et de ses jambes étendues, les tenant à une certaine distance sans les toucher ; puis agitait ses doigts comme un oiseau secoue ses ailes quand il veut en faire tomber quelques gouttes de pluie, et recommençait lentement, solennellement, et avec une silencieuse attention. Magnétiser, c'est vouloir ; il ne faut donc point se laisser distraire : aussi paraissait-il entièrement absorbé.

Marguerite suivait avec attention ces signes bizarres. Peut-être ils répandaient dans l'air étouffé de cette chambre de secrètes influences que ressentent souvent les personnes délicates dans les lieux où l'on magnétise ; elle se sentit prise d'un effroi mêlé de vertige ; il lui semblait qu'elle fût entrée dans l'ancre de quelque impure pythonisse ou de quelque sybille, au trépied vulgaire, dont les oracles ne pouvaient être que dangereux et mensongers.

Elle promenait ses regards autour d'elle avec dégoût. Le désordre de la chambre, où elle se sentait déplacée et mal à l'aise, était mêlé d'une sorte d'élégance pauvre, prétentieuse et de mauvais goût. Une drapé-



rie déchirée ornait la fenêtre, et, par ses plis nombreux, interceptait un reste de jour qu'on voyait encore briller sur un toit en face. De doubles rideaux d'étoffe reteinte et passée décoraient l'alcôve ; un canapé en velours d'Utrecht usé était contre une des parois, surmonté d'un portrait grimaçant et mal peint de la dame du lieu, toute parée de corail et d'étoffes communes aux couleurs tranchantes. Tout était sale et déchiré ou en désordre, et une odeur fétide, corrigée ou augmentée par une forte odeur d'ambre et de lampe fumeuse, achevait de dégoûter la pauvre enfant. Il lui semblait voir soulever devant elle un des coins du rideau qu'elle avait toujours laissé volontairement tomber entre elle et toutes les choses que renferme le monde des réalités. Elle en eût voulu détourner ses regards, et, pour en éloigner au moins sa pensée, elle allait invoquer ses rêveries habituelles et se réfugier dans son monde idéal ; mais la femme magnétisée appela bientôt son attention, et la retint malgré elle dans une atmosphère toute prestigieuse.

L'opération était finie, et M. de Sainte-Irène se mit à l'interroger.

« Scholastique, avait-il dit à demi-voix, comment vous trouvez-vous aujourd'hui ? »

La somnambule avait levé la tête comme si elle eût voulu regarder très-loin d'elle, et ne répondait pas.

M. de Sainte-Irène rassembla ses deux mains au-dessus de la tête de M<sup>me</sup> Barse, et lui dit d'un ton bref et positif :

« Écoutez-moi et répondez-moi. »

Alors Scholastique, s'agitant sur son fauteuil, dit d'une voix basse et cependant modulée comme un chant :

« Laissez-moi d'abord regarder si tout est bien. »

Elle resta quelque temps silencieuse. On voyait à travers ses paupières fermées que ses prunelles mobiles roulaient dans leurs grandes orbites.

« Bon, dit-elle, tout va bien par ici ; par là aussi... Mais là-bas, là-bas ; oh ! que font-ils ? quel bruit !... quels cris !... Qu'est-ce donc ?... Quelle mêlée ! Ah ! c'est la guerre. Vive la guerre ! j'aime cette vue. Laissez-moi voir. Voilà du sang, des morts, des blessés... Ah ! ah !... Le canon tire. Houra ! Voilà tout un rang qui tombe comme des noires de cartes... Ah ! quelle tuerie ! Des cris, des blasphèmes, des malédictions ! Bien ! bien ! Lucifer sera content. C'est lui qui suscite la guerre pour peupler les enfers. Bien ! bien ! L'herbe n'est plus verte, elle est écarlate, et le sang a teint tout un fleuve ; on le passe, on le repasse ; les généraux sont là tout haletants ; ils se mirent dans leur ouvrage ; la trompette sonne, le tambour bat. C'est bon ! c'est bon ! Les grandes œuvres s'accompliront.

— Est-ce la bonne cause qui triomphe ? dit M<sup>me</sup> d'Arbelles tout émue.

— Il n'y a pas de bonne cause, il n'y en a pas de mauvaise aux yeux de ceux qui les poussent les uns contre les autres ; mais triomphera bien qui triomphera le dernier. Tout marche aux dénouements suprêmes.

— Que veut-elle dire ! Bonaparte est-il enfin vaincu ? » demanda M<sup>me</sup> d'Arbelles ; car, dans ce temps de très-pur royalisme, on ne voyait dans une défaite de la France qu'un acheminement à la Restauration.

Pour M. de Sainte-Irène, il était fort contrarié ; peut-être craignait-il qu'elle exprimât des sentiments dont les dames fussent blessées.

« Scholastique, dit-il avec sévérité, ce n'est ni de guerre ni de parti qu'il s'agit dans ce moment. Quittez vos visions ; ne laissez point courir votre pensée à travers l'espace ; qu'elle se renferme ici ; je le veux, je l'exige... Venez voir là, près de vous, cette jeune personne ; sa santé vous occupait hier, elle a besoin de tous vos soins. »

Mais la magnétisée répondit d'un ton brusque :

« Réveillez-moi, ou bien laissez-moi faire ce que je veux. Je suis libre et j'ai pris mon essor ; ma vue parcourt la terre ; je vois, j'entends tout ce que je veux voir ou entendre. Ah ! voilà nos soldats qui triomphent ; ils crient victoire ; leurs yeux lancent du feu, leurs bouches sont écumantes ; les ennemis sont en fuite ; la ville est à nous. Houra ! houra ! L'empereur s'avance sur le pré sanglant ; il est fier et impassible ; rien ne l'émeut. Il a raison : les hommes ne sont bons qu'à faire des marches pour monter bien haut. Ah ! c'est beau la victoire ! Laissez-moi, laissez-moi voir. »

Et Scholastique s'était levée, et son visage exprimait un farouche enthousiasme qui effrayait les deux dames. Elle continua :

« La nuit s'étend entre les deux armées, les soldats sont forcés de s'arrêter, et les vaincus échappent encore pour cette fois. »

Marguerite écoutait, tremblante comme une feuille de peuplier. A la fin de cette étonnante vision, subjuguée par l'accent de vérité de la somnambule, elle dit à Sainte-Irène, malgré la répugnance qu'elle avait à lui parler :

« Pour l'amour de Dieu, demandez-lui, Monsieur, où se donne cette épouvantable bataille ? »

Sainte-Irène s'empressa de répéter la question de la jeune fille.

« Elle se donne bien loin, bien loin, dans une plaine immense, couverte de moissons embrasées, où les blessés achèvent de mourir. Nos vaillants Français se sont battus contre des gens habillés de blanc ; ils parlent une langue que sait M. de Sainte-Irène.

— L'allemand ?

— Oui, c'est de l'allemand. Ils invoquent la mort ou la pitié.

— Mon Dieu ! c'est contre les Autrichiens, s'écria M<sup>me</sup> d'Arbelles.

Mon frère et mon neveu sont là. » Marguerite frémit en entendant formuler ainsi ses craintes.

Pour M<sup>me</sup> d'Arbelles, malgré ses griefs de royaliste contre l'un et l'autre, elle pâlit et devint tremblante.

« Votre frère.... attendez, je vais chercher. Oui, c'est votre frère. Je le vois, dit la somnambule; il est là couché dans un sillon. Ah! comme il saigne... il est très-blessé... cependant sa blessure ne le fera pas mourir. Voilà qu'on va l'emporter. »

Marguerite, saisie d'une terrible palpitation, voulut faire une demande; mais sa langue, attachée à son palais, ne put rien articuler, et la pauvre jeune fille resta comme pétrifiée par la terreur.

La somnambule, après avoir contemplé quelque temps en silence le spectacle de mort qui la fascinait, se leva tout à coup, et, sans transition, comme poussée par une pensée qu'elle avait puisée au loin, elle se dirigea lentement vers Marguerite, restée immobile sur son siège à l'autre extrémité de la chambre. La grande femme s'étant approchée d'elle sans hésitation, quoique ses yeux demeuraient entièrement fermés, posa l'une de ses mains sur le dos et l'autre sur l'estomac de la jeune fille, dont le cœur, ému déjà par tous ces récits, se mit à battre avec une affreuse violence; elle la tint quelques moments ainsi, et jamais milan, tenant dans ses serres une jeune colombe, n'inspira plus d'effroi.

Surprise au milieu de sa profonde anxiété, Marguerite aurait voulu s'écrier, et luttait contre ses impressions et contre ses pensées, essayant de les effacer de son âme pour ne point laisser voir à cette femme l'effroi, le dégoût, et pourtant l'involontaire et triomphante confiance qu'elle lui inspirait.

« Vous allez écrire mon ordonnance, » dit M<sup>me</sup> Barse tenant toujours la pauvre enfant palpitante entre ses deux mains. Et sa figure brune, ses yeux fermés, sa haute stature lui donnaient un air effrayant. « Ecoutez et écrivez, » reprit-elle de sa voix chantante, mais forte, et dont l'accent avait dans ce moment quelque chose d'étrange et de sauvage :

« La mort soutient la vie.

« Pendant trois jours on tuera chaque soir un pigeon, en l'ouvrant par le milieu du corps, et on l'appliquera tout chaud sur la poitrine de la malade. »

Marguerite tressaillit et montra beaucoup de répugnance. Scholastique n'y fit nulle attention.

« Ensuite, continua-t-elle, vous irez dans le bois de Vincennes, vers la porte de Saint-Maur, et vous chercherez vingt-cinq feuilles de sureau à sept folioles; elles sont rares et difficiles à trouver, mais leur vertu est puissante. Il faut qu'elles soient cueillies le soir du premier quart

tier de la lune prochaine. Vous les pilerez dans un mortier neuf en y ajoutant une poignée de sel, et celui ou celle qui pilera dira trois *Pater* et trois *Ave*. Vous ferez deux sachets de ces feuilles ainsi réduites en pâte; vous les attacherez aux deux poignets de la malade, et vous les lui laisserez pendant trois jours et autant de nuits sans les délier.

« Pendant huit jours ensuite, continua-t-elle, vous lui ferez boire le matin une forte infusion des herbes que M. de Sainte-Irène connaît bien. »

Et elle lui nomma plusieurs simples dans une langue étrangère.

Puis, pendant que le magnétiseur écrivait cette ordonnance, la tête abaissée sur la table où la lampe était posée et où M<sup>me</sup> d'Arbelles, suivant ses mouvements, était occupée à regarder s'il écrivait bien tout, Scholastique se baissa comme si elle eût voulu compter les mouvements du cœur de la jeune fille, et lui dit tout bas :

« Lui n'est pas blessé; vous le reverrez bientôt. »

Un redoublement des battements de ce pauvre cœur, un cri promptement étouffé furent toute la réponse de la jeune malade. La pâleur mate de son teint disparut, un éclair illumina son regard. Cependant elle fut forcée de s'appuyer au dossier de sa chaise; et, si elle eût été debout, elle fût tombée, car l'émotion était trop forte et la brisait.

« Je réponds d'elle, » dit M<sup>me</sup> Barse tout en laissant la jeune fille et retournant à sa place lentement.

« Elle en répond, elle en répond! s'écria M<sup>me</sup> d'Arbelles dans une explosion de joie. Entends-tu, Marguerite? Monsieur de Sainte-Irène, entendez-vous? elle en répond! Oh! quel bonheur! Madame Barse, ma chère Scholastique, soyez bénie! »

La somnambule se prit à sourire d'un singulier sourire, et Marguerite, qui la regardait tout éperdue d'une espérance soudaine, sentit une sorte de froid se répandre en elle en surprenant ce mouvement étrange des lèvres que le regard n'accompagnait point; car les longues paupières brunes de la somnambule, bordées de cils noirs, courts et roides, étaient toujours parfaitement fermées.

Il y avait, en effet, quelque chose d'indéfinissable dans ce sourire, moitié moqueur et moitié dédaigneux.

« Oui, oui, murmurait-elle, elle guérira! » Et ce mot dans sa bouche avait quelque chose de funèbre comme un arrêt de mort.

Marguerite seule le sentit, dans sa fine et délicate organisation; encore ce fut une impression fugitive; pour M<sup>me</sup> d'Arbelles, elle était folle de joie.

Quand M<sup>me</sup> Barse fut retournée à sa place, M. de Sainte-Irène congédia les deux dames, comme il faisait après chaque séance, disant qu'il avait d'autres consultations à faire à la somnambule avant de la réveiller.

Elles partirent préoccupées, l'une du bonheur que lui donnait son entière et pleine conviction de voir bientôt sa nièce rendue à la santé; l'autre, occupée d'une espérance incertaine et douteuse, éveillée dans son cœur à l'improviste, et dont le charme pourtant s'affaiblissait et s'évanouissait à mesure que son esprit se remettait du choc qu'il avait reçu. La réflexion dissipait la douce illusion dont elle s'était un moment bercée.

« Tout ceci, se disait-elle, est un simple effet du hasard. Comment cette femme, toute semblable aux autres, pourrait-elle voir une bataille à cinq cents lieues de distance, en dire l'issue, le lieu?... Hélas! et comment peut-elle lire dans mon cœur, reprenait-elle avec cette fluctuation d'idées où ces choses étonnantes pouvaient et devaient la jeter? comment lit-elle dans ce pauvre cœur, au fond duquel personne ne lit plus depuis que je suis si seule au monde ?

« Sans doute, poursuivait-elle toujours dans sa pensée, elle aura conclu du connu à l'inconnu; je suis jeune, je suis malade : c'est d'amour. On est en guerre, on se bat, on peut se battre aujourd'hui comme hier, comme tous les jours. Oui, mais si mon oncle est blessé.... si lui.... Oh! si je le revoyais... Quel chaos, quel dédale d'idées confuses. Comment en sortir ?

« Ma tante est assurément trop vive dans ses impressions, trop facile à s'engouer de tout, trop intéressée par sa tendresse à croire, pour que son jugement soit tout à fait infailible; moi je suis, hélas! je suis trop jeune, trop ignorante, et je ne sais que croire et à qui me fier. »

« Marguerite, parle-moi, dit la tante quand elles furent toutes deux en voiture depuis quelques moments déjà. Que penses-tu de cette femme extraordinaire et de tout ce qu'elle vient de nous dire ?

— Mon Dieu, je ne sais qu'en croire; il faudrait avant tout savoir si cette bataille s'est véritablement donnée ou...

— Oh! nous saurons cela en temps et lieu, dit M<sup>me</sup> d'Arbelles d'un air assez capable. Ceci se rapporte à un ordre de choses et d'événements qui m'occupait beaucoup avant ta maladie et auquel je ne songe plus du tout dans ce moment, où ton mal seul me préoccupe. Dis-moi ce que tu penses des remèdes qu'elle t'a prescrits.

— Quels remèdes? dit Marguerite avec étonnement; car la jeune fille n'avait eu d'attention que pour une seule chose.

— Mais, ces pigeons appliqués tout chaud, ces infusions d'herbes aromatiques et ces feuilles de sureau, pilées et cueillies à la clarté d'une belle lune? Cela ressemble à un charme et me plaît infiniment.

— Oh! quels enfantillages! Vous n'exigerez pas, je l'espère, que j'essaie de semblables choses; pour les pigeons, certainement jamais, et les autres choses pas davantage.

— Comment ! ma chère petite, j'exige absolument, au contraire, que tu te soumettes à tout. Si tu savais quels effets prodigieux j'ai vu de ces remèdes si simples en apparence, tu comprendrais toute l'importance qu'il y faut attacher. Je te ferai lire des cures miraculeuses rapportées dans quelques-uns des ouvrages des plus célèbres magnétiseurs et tu verras des choses surprenantes. Il faut les essayer, je t'en conjure. O mon Dieu ! comment guérirais-tu si tu ne voulais pas t'astreindre à ces prescriptions si simples d'ailleurs et si faciles?... M<sup>me</sup> Barse a répondu de toi, mais, bien entendu, c'est à condition que tu observes ses ordonnances. »

Marguerite se débattit longtemps. La tante citait des exemples nombreux et prodigieux, la nièce invoquait la raison et le bon sens ; la discussion s'échauffait. Enfin Marguerite, faible, incertaine, lassée, reprit :

« Ecoutez, ma chère tante, faisons nos conventions. D'ici au premier quartier de la lune, temps où doivent être cueillies ces feuilles merveilleuses, nous pouvons avoir des nouvelles de l'armée : marquons la date. Si le 17 juillet une grande bataille a eu lieu en Allemagne, et que mon pauvre oncle ait été blessé sur les sept heures du soir, gravement, mais non point mortellement... qu'enfin, ajouta-t-elle en hésitant, ce que nous a dit cette femme bizarre soit vrai de point en point, je vous promets de m'abandonner à ses soins et à ses ordonnances insensées, malgré mes préventions et mes doutes, et je reconnaitrai pleinement avec vous qu'il existe, même en dehors de la religion, des mystères incompréhensibles à notre raison et devant lesquels il faut s'humilier.

— Bien ! voilà tout ce que je te demande.

— Mais aussi, continua la jeune fille, si la prédiction est mensongère, vous me laisserez libre et ne me parlerez plus de rien.

— D'accord, mais souviens-toi de ta promesse.

— Je ne l'oublierai point, » répondit Marguerite, et elle tomba dans une profonde rêverie.

## VI

Paris était depuis quinze jours sans nouvelles et s'alarmait ; des bruits sinistres avaient circulé ; on disait l'armée française tournée par les Autrichiens, rassemblés en plusieurs corps d'armée ; jamais encore, depuis le commencement de la campagne, les bulletins ne s'étaient fait souhaiter aussi longtemps. Les gazettes, alors peu nombreuses, étaient attendues chaque matin avec impatience, lues et commentées avec inquiétude. On s'interrogeait tout bas. Si un courrier paraissait dans les rues, il était arrêté par une foule de gens avides d'apprendre ce qui se

passait ; mais depuis plusieurs jours aucun n'arrivait plus du lieu de la guerre, et tout se taisait.

Marguerite attendait, écoutait et ne disait rien ; seulement sa poitrine se soulevait avec une effrayante rapidité.

M<sup>me</sup> d'Arbelles allait, venait, s'agitait, interrogeait chacun.

« Que dit-on ? n'a-t-on point de nouvelles ? Les ministres ne savent-ils donc rien ? C'est incroyable ! Tenir ainsi tout un peuple dans l'ignorance, c'est se rire de toutes ses inquiétudes. »

Chacun murmurait et M<sup>me</sup> d'Arbelles plus haut que tout autre ; car, en outre de ses inquiétudes personnelles, une autre chose l'occupait.

Le temps de la nouvelle lune approchait, et Marguerite avait déclaré de nouveau que, si la bataille du 17 était une réverie de la somnambule, comme cela devenait très-probable, il serait très-parfaitement inutile d'aller cueillir les feuilles de sureau ni les herbes, car elle ne se prêterait point à ce traitement fantastique.

La confiance de la jeune malade l'avait soutenue un moment, puis s'était évanouie, et avec sa confiance s'en allaient son espoir, sa joie, ses rêves d'avenir si doux et si beaux ; aussi la pauvre enfant ne luttait plus et se laissait surmonter par le mal.

On était au 25 ; il était tard ; la tante et la nièce venaient de se séparer en silence pour la nuit ; les yeux gonflés et le cœur gros de larmes, toutes deux sentaient qu'elles touchaient au terme au delà duquel il n'y aurait plus rien à attendre.

Après le départ de M<sup>me</sup> d'Arbelles, Marguerite était restée seule avec une jeune femme de chambre attachée uniquement à son service depuis presque son enfance : c'était sa sœur de lait, et les deux jeunes filles s'aimaient avec cette tendresse de la jeunesse qui, tout autant que l'amour, égalise et nivelle les rangs.

Adèle pleurait en arrangeant les longs cheveux de sa jeune maîtresse, et, contemplant dans le miroir les traits amaigris et l'air de souffrance et de tristesse de Marguerite, tout à coup elle quitta son occupation, vint se jeter tout en larmes à genoux devant elle, et, l'entourant de ses bras, elle s'écria :

« Mon Dieu ! qu'avez-vous donc ? Quel mal consume vos jours, qui paraissent être si beaux ? Oh ! prenez courage, par pitié pour tous ceux qui vous aiment, par pitié pour moi. »

Marguerite posa sa tête décolorée sur l'épaule de sa jeune et fraîche amie. Hélas ! elle ressemblait à un pauvre lis des champs mourant sur une rose. Elle répondit d'une voix languissante :

« Non, je n'ai plus de courage et je ne sais plus vouloir vivre. Ecoute, Adèle, quand tu retourneras à Silly, va t'asseoir quelquefois au pied du vieux saule ; mes pensées sont là bien souvent. Tu regarderas dans

... la verte qui chante... j'y ai vu dans notre enfance une image chérie qui souriait à la mienne... Si je puis revenir quelque part sur la terre... ce sera près de cet arbre que tu me trouveras.

— Ne parlez pas ainsi, répondit la jeune Adèle en serrant Marguerite avec tendresse contre son cœur; nous retournerons ensemble à Silly, et nous verrons encore bien des fois M. Hu....

— Tais-toi! tais-toi!... Ne prononce jamais ce nom entre des murailles; elles le rediraient... Tu n'as jamais rien répété de ce que tu savais, Adèle, n'est-ce pas?

— Oh! jamais! jamais! pas même en rêve...

— Oh! non, je le crois, j'en étais sûre... Quels mystères! Maintenant il est tard; je suis bien fatiguée; faisons nos prières.»

Et les jeunes filles commencèrent à dire ensemble leurs prières du soir. Mais, tout en priant, les larmes gagnèrent Marguerite, et elle murmura :

« Mon Dieu! faudrait-il donc mourir sans le revoir? Cette espérance n'est-elle venue briller un moment devant moi que pour me rendre la mort plus amère? Que votre volonté soit faite, mon Dieu! Après moi, prenez soin de ma tante... et d'Hubert; tous deux seront à plaindre quand ils m'auront perdue... Hélas! je sais, pour le trop sentir, qu'on ne peut vivre privé de ceux qu'on aime. »

La jeune Adèle sentit qu'elle était impuissante à la consoler, et, quand elle l'eut aidée à se mettre au lit, elle resta près d'elle et la veilla pleine d'inquiétude.

La nuit fut très-mauvaise; l'agitation devint extrême, et Marguerite eut plusieurs suffocations effrayantes qui décidèrent Adèle à faire éveiller M<sup>me</sup> d'Arbelles.

« Un médecin! pourquoi ne pas faire venir un médecin? disait Adèle. Les plus pauvres gens à Silly ont un médecin.

— Non, non, disait la tante; un médecin achèverait de la tuer; je n'en veux plus voir. »

Car c'est le propre des gens crédules de croire à toutes les choses contestables et de rejeter ce que tout le monde admet. Pour M<sup>me</sup> d'Arbelles, la médecine n'existait plus hors du ministère de M<sup>me</sup> Barse.

Au point du jour, après une nuit très-pénible, la pauvre malade s'endormit enfin assez paisiblement. La tante et même Adèle, épuisées de fatigue, avaient aussi cédé à cette influence du matin, et s'étaient assoupies, l'une appuyée au bord du lit de sa maîtresse, l'autre sur un fauteuil, quand tout à coup elles furent éveillées par le bruit du canon.

Marguerite ouvrit les yeux et regarda sa tante et aussi Adèle; une légère rougeur colora sa joue pâle.

« C'est une victoire qu'on annonce! s'écria M<sup>me</sup> d'Arbelles au second



coup de canon en se levant précipitamment. Oh ! quel jour peut avoir eu lieu la bataille ? C'est peut-être celle du 17 ? »

Et M<sup>me</sup> d'Arbelles voulut sortir de l'appartement de sa nièce pour aller apprendre des nouvelles ; mais Adèle, prompte comme l'éclair, s'était élancée au premier bruit, et elle rentrait, joyeuse et rouge, tenant en l'air un bulletin tout humide, imprimé pendant la nuit, et que des aboyeurs s'égosillaient à crier par les rues.

La jeune fille avait couru si rapidement qu'elle ne pouvait parler.

M<sup>me</sup> d'Arbelles s'était emparée du papier, mais elle était si émue, si tremblante, suivant sa nature agitée, qu'elle ne pouvait point lire.

La pauvre malade regardait et attendait avec un mélange inouï d'espoir et d'incrédulité.

« Marguerite !... Marguerite !... »

M<sup>me</sup> d'Arbelles venait de lire des yeux, et, la joie se mêlant à l'agitation, elle était suffoquée et ne pouvait parler.

« Lisez, » dit-elle à Adèle en lui présentant le papier.

Adèle, un peu remise, prit le bulletin et lut :

« Grande bataille livrée contre les Autrichiens dans la plaine de...

— Quel jour ? vois quel jour ! » dit Marguerite.

Adèle ne comprit point d'abord la question, et lut la date de la feuille imprimée :

« Mardi, 26 juillet.

— Non, non, dit Marguerite, la date de la bataille.

— Ah ! je comprends, dit Adèle en cherchant des yeux ; le 17.

— Le 17 ! répéta Marguerite en se soulevant sur ses oreillers ; est-il bien possible ? Alors... nous le reverrons..... O mon Dieu ! mon Dieu ! quelle joie ! »

M<sup>me</sup> d'Arbelles, sans bien comprendre le sens des paroles de Marguerite, la saisit dans ses bras, et couvrit ses joues de baisers et de larmes.

« Chère Marguerite, disait-elle en sanglotant, livrée à un autre espoir non moins vif, vois-tu, mon enfant, cette femme est inspirée. C'est le Ciel qui l'envoie à notre aide. Oh ! maintenant tu ne peux plus rien nier ; il faudra faire exactement tout ce qu'elle te prescrira, n'est-ce pas ? Oh ! dis, promets que tu le feras. »

Marguerite se mit à pleurer. Elle était trop faible, la pauvre enfant, pour supporter toute l'émotion qu'elle éprouvait. Elle balbutia :

« Oui, je crois à elle et.... j'espère.... »

Et la jeune malade était toute tremblante d'une joie mêlée encore de crainte.

« Oui, espère la santé, reprit M<sup>me</sup> d'Arbelles se trompant aux paroles de Marguerite et les interprétant dans son propre sens... Puisque cette

femme sublime a des clartés si vives sur un point, il est impossible qu'elle se trompe sur le reste ; ainsi, ce soir, sans plus tarder, nous irons cueillir nos herbes et nos simples, et ces remèdes te guériront. Quel bonheur !

— Mais, ma tante, reprit Marguerite avec un reste d'effroi, voyez la liste des morts et des blessés. Mon Dieu ! la victoire peut coûter si cher à nos cœurs ! »

Avant que M<sup>me</sup> d'Arbelles eût pu jeter de nouveau les yeux sur le bulletin, son attention fut détournée par un cri d'étonnement que poussait Adèle.

C'est que la porte venait de s'ouvrir, et une voix jeune et toute tremblante d'émotion s'écria :

« Non, chère Marguerite, la victoire ne sera pas payée trop chèrement par vos cœurs. »

Et un jeune homme grand, beau, dans un uniforme tout brillant, vint s'agenouiller auprès de M<sup>me</sup> d'Arbelles, assise au bord du lit de Marguerite, prit ses mains et celles de sa cousine, et les couvrit des plus tendres baisers.

« Monsieur Hubert ! » s'écria la petite femme de chambre toute surprise.

Marguerite croyait rêver.

« Vous ici, cher Hubert, » balbutiait-elle, et peut-être croyait-elle voir évanouir cette chère vision.

« Que viens-tu faire chez moi, couvert de cet odieux uniforme ? » dit M<sup>me</sup> d'Arbelles, essayant de prendre un air sévère... Mais, tout aussitôt, la tendresse innée de la parente l'emportant sur les sentiments même les mieux enracinés de la royaliste, elle prit la tête de son neveu dans ses deux mains, ainsi qu'elle faisait dans son enfance, et l'embrassa comme aurait fait la plus tendre mère.

« Est-il devenu gentil et beau garçon, M. Hubert, disait la petite soubrette. Pourtant je l'ai tout de suite reconnu.

— Ma tante, ma seconde mère ! disait le jeune officier en lui rendant ses caresses, oh ! je savais bien que vous ne me repousseriez pas ! Quelle joie de vous revoir, ainsi que Marguerite ; bonjour aussi, toi, petite Adèle. Ah ! qu'il y a longtemps que je rêve ce doux moment de réunion ! » Et il couvrait les mains de sa tante et de sa cousine de baisers et de larmes, et ne pouvait se rassasier de leur vue.

« Et ton père, où est-il ? dit M<sup>me</sup> d'Arbelles avec une certaine inquiétude.

— Mon père, hélas ! il est blessé.

— Mon Dieu, mon Dieu ! tout est donc vrai ! » s'écria Marguerite ; et une sorte de terreur se glissa dans sa joie.

« Sa blessure est au bras... ; elle est des plus graves pour un homme

plein de cœur et de courage... Mais, grâce au Ciel, du moins elle ne met point ses jours en danger. Je suis sans inquiétude quant à la vie, autrement je n'eusse point accepté la mission que m'a confiée l'empereur, toute honorable qu'elle soit.

— Ah ! tu es en mission.

— Oui, ma bonne tante, et mon père, en me voyant partir, m'a chargé de vous voir.

— Pourtant il sait bien...

— Il sait que vous êtes la bonté même et la tendresse aussi ; il a voulu vous dire, par ma bouche, que, s'il avait perdu la vie sur le champ de bataille, vous l'auriez pleuré malgré tous ses torts... Eh bien, chère et bonne tante, ne lui faites point regretter de n'être pas mort pour reconquérir votre amitié, et pardonnez-lui d'avoir embrassé une cause bien enivrante... Ma tante, elle est si belle que, si vous étiez homme, avec l'ardeur de votre caractère, vous l'embrasseriez peut-être avec plus d'enthousiasme que pas un de nous. Ah ! si vous saviez quel chef nous avons ! nous l'adorons tous et nous donnerions notre vie pour lui.

— Ne m'en parle jamais, si tu veux que je vous pardonne à tous deux, car pour moi je l'abhorre.

— Quoi ! malgré ses victoires ?

— Ce serait à cause de ses victoires justement, si ce n'est...

— Si ce n'est qu'elles le perdront, n'est-ce pas ? dit Hubert achevant sa pensée. Qu'importe ! si du moins nous avons conquis la terre. »

M<sup>me</sup> d'Arbelles leva le doigt d'un air menaçant.

« Eh bien, non, n'en parlons plus ; attendons qu'il ait accompli son œuvre de Titan ; mais parlons de mon père qui souffre, qui vous aime, et qui malheureusement ne pourra peut-être plus servir ; car c'est le bras droit qu'il a perdu !

— Il a perdu un bras ! s'écria M<sup>me</sup> d'Arbelles. Ah ! pauvre Bertrand !

— Eh bien, ma tante, ne me chargez-vous de rien pour lui ? dit le jeune homme d'une voix caressante.

— Allez-vous donc repartir si promptement ? murmura Marguerite.

— Je repartirai cette nuit, dès que les dépêches du ministre seront prêtes ; mais je repartirai heureux comme je ne l'avais plus été depuis trois longues années, puisque j'ai revu les êtres chéris à qui mon cœur gardait la plus vive tendresse. » Et le jeune homme fixait ses yeux avec une tendresse infinie sur sa cousine.

« Eh bien, dis à ton père... dis-lui que malgré tout je l'aimerai toujours, » et la voix altérée de M<sup>me</sup> d'Arbelles, ses yeux où roulaient des larmes en dépit d'elle-même, attestaient la tendresse de ses sentiments.

Marguerite avait rougi à l'arrivée de son cousin ; la joie lui avait rendu pour un moment une apparence de santé ; mais bientôt elle était

retombée sur ses oreillers et était redevenue blanche comme un lin-  
ceul.

« Mon Dieu ! qu'a donc Marguerite ? dit Hubert ; elle est malade as-  
surément ; comme elle est pâle et amaigrie !

— Oui, elle est bien malade, répondit M<sup>me</sup> d'Arbelles, et depuis quel-  
que temps elle m'a donné les plus vives inquiétudes ; mais nous allons  
commencer un traitement dont j'espère les plus heureux effets. N'est-  
ce pas, Marguerite, tu sens bien que tu vas être bientôt guérie ?

— Je gage bien qu'au moins vous en avez bonne envie maintenant ?  
murmura la jeune Adèle d'un ton où la tendresse et l'espièglerie se mê-  
laient.

— Oui, oui, je crois qu'à présent je vais vivre ; il est vrai du moins  
que j'en ai le désir, » ajouta Marguerite en rougissant, et les deux jeu-  
nes gens échangèrent un regard où les douleurs passées devenaient une  
promesse et un espoir pour l'avenir. Ils s'étaient revus ; ils s'aimaient  
toujours : il valait bien la peine de vivre à présent.

La journée s'écoula dans des entretiens remplis de douceur.

Marguerite se leva, et, malgré sa faiblesse, elle put faire quelques  
tours de jardin, appuyée sur le bras du cher compagnon de son enfance.  
Elle lui faisait raconter la guerre et ses périls, elle frémissait à chacun  
de ceux qu'il avait courus, et ses yeux se remplissaient de larmes. Et  
lui il la regardait avec tristesse ; il l'avait laissée une jolie petite fille si  
fraîche et si rose, il la retrouvait grandie et belle comme un ange, mais  
frêle, blanche, et pour ainsi dire diaphane, ainsi que sont trop souvent  
les jeunes filles tombées en consommation. C'est un mal qui dévore et  
qui rend belle ; il semble qu'il ôte tout ce qui est terrestre et ne laisse  
vivre que l'âme dans les yeux et dans le sourire.

Hubert se sentit le cœur serré. Dans un moment où M<sup>me</sup> d'Arbelles  
s'était un peu éloignée, il dit à sa cousine :

« Chère Marguerite, qu'avez-vous eu pendant mon absence ? Je croyais  
que tous les dangers étaient à la guerre, et je vois que vous en avez  
couru bien plus que moi. »

Elle lui répondit :

« Hubert, j'ai été si inquiète. »

Oh ! quel bonheur triste et doux est renfermé dans de telles paroles ! Il  
aurait voulu s'agenouiller et répandre tout son cœur devant elle.

« A présent nous irons mieux, dit Adèle en riant et regardant sa  
jeune maîtresse d'un air joyeux et caressant.

— Oui, reprit Marguerite ; je vois qu'on peut revenir de la guerre et  
je ne le croyais pas. »

M<sup>me</sup> d'Arbelles s'était rapprochée ; on s'assit, et alors elle se fit racon-  
ter la bataille terrible dont Hubert avait été témoin. Le jeune homme la

peignit avec l'enthousiasme qu'inspire un premier combat. Il parla peu de lui pourtant, mais beaucoup de son père, dont la conduite avait puissamment aidé au gain de la bataille.

« Enfin, dit-il, cette journée sanglante était près de finir, la nuit arrivait, les ennemis fuyaient de toutes parts, et le combat était terminé, quand un dernier boulet est venu fracasser le bras de mon père.

— C'était à la nuit tombante, le 17 juillet, » dit M<sup>me</sup> d'Arbelles en regardant Marguerite d'un air significatif et mystérieux qui eût pu frapper Hubert, mais il était occupé de l'événement qu'il venait de retracer.

« Mais, reprit M<sup>me</sup> d'Arbelles, comment avons-nous été si longtemps sans recevoir l'annonce de ce grand combat? On ne nous épargne pourtant guère les bulletins ordinairement.

— L'estafette qui portait ces nouvelles est tombée au milieu d'une embuscade de maraudeurs ennemis; elle y a péri probablement, et c'est moi, parti seulement deux jours après elle, qui ai donné cette nuit au ministère la première nouvelle officielle d'un événement qui rend aujourd'hui Napoléon le maître de la guerre ou de la paix.

— Ne vous fiez nullement à ces succès, ils sont éphémères; Dieu dans sa colère couvre de gloire ceux qu'il veut perdre, et l'usurpateur payera bien cher ses succès, à moins que...

— A moins qu'il ne se convertisse et qu'il vive, » murmura la petite Adèle appuyée au dos du banc de sa jeune maîtresse; mais Marguerite lui fit signe de ses doigts de garder le silence.

« Ma bonne, ma chère tante, ne parlons pas politique, je vous en supplie, dit Hubert. Pour ma part, je n'y entends rien au monde; je ne sais que donner des coups de sabre assez bons et crier: en avant! dans l'occasion. Quant à la politique, je la déteste; elle nous a divisés trop longtemps; toute ma diplomatie est d'aimer tout ce qui est beau, tout ce qui est bon, tout ce qui mérite d'être adoré dans tous les temps, la gloire, mon pays, et vous deux à qui mon cœur est dévoué avec enthousiasme depuis l'enfance et près de qui j'espère bien un jour passer ma vie... Oh! n'est-ce pas? n'est-ce pas? nous passerons un jour notre vie près les uns des autres? » Et le jeune homme baisait leurs mains avec une extrême tendresse.

« Ce pauvre Bertrand! disait M<sup>me</sup> d'Arbelles; perdre un bras dans une pareille cause, que je le plains; et ne pouvoir plus à l'avenir servir ses princes légitimes!

— On peut encore servir de sa tête quand on ne le peut plus de son bras, dit Hubert. Qu'ils reviennent seulement, ajouta-t-il en souriant. »

M<sup>me</sup> d'Arbelles frappa sa bouche de ses doigts.

« Tais-toi, je sens que la tante s'en va et que la royaliste revient.

— Non, non, disait Hubert, parlons de Silly et des beaux jours que nous y avons passés, puis de vous qui étiez notre mère à tous deux. Oh ! vous aurez beau faire, disait le jeune homme tout rempli de tendresse, nous vous aimerons tant, mon père, Marguerite et moi, qu'il faudra bien toujours nous aimer. Que notre vie sera belle ! que nous serons tous heureux ! » disait-il avec cette expansion d'un cœur plein d'espoir.

Vers le soir il fallut se quitter.

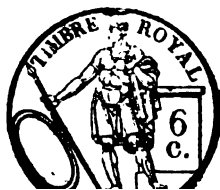
Les adieux furent mêlés de larmes ; mais on s'était revu et chacun avait puisé dans cette heureuse journée de la joie et du courage, c'est-à-dire de la confiance dans l'avenir.

L'avenir !... l'avenir !...

Heureux l'âge où l'on meurt de n'y pas croire, mais où l'on s'abandonne si vite et si entièrement à ses trompeuses promesses.

ANNA-MARIE.

*(La suite au prochain numéro.)*



## REVUE POLITIQUE.

---

Paris, 9 décembre 1845.

Les grandes questions politiques et religieuses que nous avons déjà plus d'une fois touchées, et qui passionnent toute la patrie germanique, malgré le fractionnement des Etats et des intérêts, ne peuvent manquer d'éclater même en dehors du cercle des gouvernements constitutionnels. La censure et le secret des monarchies pures deviennent impuissants désormais à imposer silence aux bruits qui sont, pour ainsi dire, répandus dans l'air. Dès l'ouverture des états de Bade, M. Itzstein a signalé à l'attention de l'assemblée les profondes préoccupations du pays. De toutes parts on s'apprête à protester, à réclamer contre les décisions et la compétence de la Diète germanique, qui enveloppe de liens infranchissables les libertés allemandes. De toutes parts on se dispose à solliciter ardemment la réforme de la législation fédérale, qui, dominée par l'Autriche et la Prusse, a condamné jusqu'ici au régime invariable de la censure l'Allemagne constitutionnelle elle-même. On annonce déjà que des efforts prochains seront faits en faveur de la liberté de la presse jusqu'au sein de la Diète, pour tenter de substituer les précautions efficaces d'un système répressif aux soupçonneuses rigueurs du système préventif.

Si une fois l'Allemagne est entraînée dans le mouvement généreux de la liberté de la presse, il sera difficile qu'elle s'y arrête avant d'avoir donné satisfaction aux besoins sérieux des esprits. C'est alors surtout qu'on ne pourrait différer longtemps de faire droit aux réformes invoquées avec le plus d'énergie et d'ensemble sur l'ordre judiciaire, la législation et la procédure criminelles, la publicité des audiences et des jugements, la réduction de l'armée et du temps de service, et la prépondérance énorme des attributions de la Diète.

Cet inévitable élan de transformation aurait ses périls, nous le sa-

vons, s'il était abandonné presque tout entier, comme chez nous, au *rationalisme* religieux et politique, qui, en Allemagne, par opposition à ce qu'on nomme l'*école historique*, commence à envahir les écrivains, les publicistes, les universités, les jurisconsultes, les philosophes. Mais les qualités fortes, patientes, méditatives, savantes du génie allemand opposent une digue puissante aux débordements exagérés du rationalisme, dont le dogmatisme absolu et radical se heurte à chaque pas contre les prédilections de l'*école historique*.

Celle-ci ne respecte pas seulement, elle aime, dans la religion, dans les institutions, dans les beaux-arts, dans la législation, les diversités traditionnelles, les variétés de la patrie commune, à la différence des rationalistes qui prétendent réduire les esprits, les peuples, les nationalités, à l'aridité d'une formule uniforme, à l'abstraction d'un type universel et humanitaire. Le caractère si profondément opposé des deux écoles, qui ont d'abord lutté surtout dans l'enceinte universitaire et sur la question capitale de la *codification*, s'est étendu et transporté aujourd'hui sur le domaine entier de la civilisation et de la politique. Ce n'est plus une querelle de professeurs et de Jésuites, c'est le combat décisif et agrandi des hommes d'Etat et des publicistes sous deux bannières distinctes. D'un côté on veut garder intact le culte des souvenirs et laisser vivre et battre librement le cœur des diverses souverainetés germaniques; de l'autre on prétend ramener, effacer, sous une unité inflexible et froide, les inégalités et les dissemblances du fractionnement germanique. Ainsi, on le voit, le rationalisme allemand ne tend à rien moins qu'à imiter les procédés de notre révolution et du libéralisme français, qui ont écrasé sous le même et impitoyable niveau les provinces, les corporations, les classes, les libertés municipales et locales, toutes les institutions et les mœurs du passé. L'*école historique* voudrait, au contraire, ne pas faire violence aux traditions et aux mœurs, ne pas rompre brusquement avec ce qui a été et ce qui est, et faire passer l'avenir et ses transformations par les respectueuses lenteurs des existences consacrées.

Il est beaucoup plus facile à l'Allemagne de 1845 de féconder sa vieille histoire sous l'inspiration d'un souffle nouveau qu'il ne l'eût été à la France de 1789 de ranimer ses institutions mortes. L'antique esprit germain n'a pas été déraciné et corrompu, comme le nôtre, jusqu'en ses dernières profondeurs, par la critique folle et railleuse et par les énervantes dégénéralions du XVIII<sup>e</sup> siècle. En Allemagne, les rangs, les propriétés, les territoires, les coutumes, les attributions sociales n'ont pas été pleinement et inexorablement nivelés.

On conçoit donc que le roi de Prusse et les hommes qui l'entourent puissent se flatter encore de prendre un point d'appui politique dans les



sentiments et les souvenirs nationaux. Au delà du Rhin, parmi des populations sérieuses et loyales, l'école historique a l'espérance de tempérer le progrès et de gouverner les nouveautés sous le vêtement moral des institutions provinciales et coutumières.

Et, toutefois, le rationalisme marche toujours. L'action dissolvante de ses généralités spéculatives menace également le protestantisme et l'intérieur de la société allemande.

En vain la Prusse a-t-elle convoqué à Berlin les délégués de l'église évangélique, en vain douze Etats protestants ont-ils promis d'y envoyer leurs députés; en vain espère-t-on même que les Etats catholiques, comme la Saxe et la Bavière, qui ont aussi des sujets protestants, se feront représenter à ce congrès religieux. La réforme porte dans son sein un principe de mort, et n'a nul droit d'imposer à ses disciples l'unité confessionnelle. Elle procède d'une négation et ne saurait interdire aux novateurs une négation nouvelle. Sa destinée est de s'humilier et de mourir logiquement devant l'indépendance radicale de l'esprit humain livré à lui-même. Les essais de symbole de la religion réformée manquent essentiellement de sanction, et ses doctrines ne rencontrent aucun point d'arrêt dogmatique ni dans le passé, ni dans l'avenir. Le congrès berlinois ne peut lui donner ce qu'il n'a jamais eu, et toutes les protections officielles des souverains de la terre sont impuissantes à rattacher un seul anneau d'une chaîne brisée qui ne remonte plus jusqu'au ciel.

Si le rationalisme poursuit de ses conséquences inexorables et fatales, jusqu'au milieu du congrès de Berlin, l'autorité spirituelle des églises réformées, les souverainetés temporelles prendront leur revanche peut-être dans la Diète germanique qui va bientôt s'assembler, et, cette année, dit-on, sous la présidence accidentelle de la Prusse. Ce fait ne serait point sans importance, puisqu'il est question de porter devant la Diète la révision et la modification de la législation générale germanique en matière de presse. Bien que les séances ne soient pas publiques, il serait impossible que l'esprit du dehors n'y pénétrât point et qu'elle ne fût pas un peu agitée par la gravité des questions religieuses et politiques qui parcourent et émeuvent toute l'Allemagne. Sans compter toutes les autres, la seule question de la liberté de la presse, invoquée périodiquement par les Etats constitutionnels, réclamée par les provinces rhénanes et par tous les esprits avancés, suffirait à donner à l'assemblée de Francfort un aspect et un intérêt inaccoutumés. Et la Prusse, qui présiderait à ces hautes délibérations, la Prusse, qui aspire au gouvernement religieux, politique, commercial, philosophique de la Germanie entière, aurait un grand rôle à faire prévaloir à Francfort les intentions de Berlin.

Si les barrières de la censure tombaient devant les sincères insurances du cabinet de Berlin, ce serait un pas immense. La Prusse acquerrait, d'un seul coup, plus d'ascendant que ne lui en a donné le Zollverein et que ne lui en promettent tous les congrès économiques. Que la presse devienne libre ou seulement moins captive, ne fût-ce que dans les Etats constitutionnels, et dès lors le mouvement des idées, des réformes souhaitées n'a plus d'autres bornes que la circonspection des caractères allemands, la simplicité et la constance de leurs mœurs peu ambitieuses et leur fidélité habituelle à de paternelles monarchies.

Nous ne nous trompions pas en prévoyant le succès de M. Van de Weyer devant les Chambres belges. Une majorité imposante a bien prouvé que le gouvernement n'était pas possible en ce pays hors de l'alliance des catholiques avec le libéralisme modéré. Le triomphe du nouveau cabinet a permis de reprendre et rendra plus faciles, sans doute, les négociations relatives au traité de commerce avec la France. Puissent les négociateurs, par des concessions réciproques et équitables, ménager nos droits et nos intérêts en même temps que les désirables conditions d'une bonne et durable alliance !

Le cabinet tory ne s'est point laissé ébranler par les menaces de la ligue et les sinistres prédictions de ses adversaires. Au milieu des rumeurs diverses qui circulent, il garde encore son secret. Les uns ont raconté que, sir Robert Peel n'ayant pu faire prévaloir dans le conseil son avis sur les lois des céréales, le cabinet allait être ébranlé par le dissentiment et la retraite du duc de Wellington. D'autres ont dit, au contraire, que le sentiment du premier ministre avait vaincu les répugnances de l'illustre duc, qui se chargeait de soutenir devant la Chambre des Pairs l'abrogation des *Corn-laws*. Quelques-uns ont assuré que la dissolution du ministère tory ne serait que partielle, et que l'influence de M. Peel y retiendrait lord Stanley. Plusieurs ont affirmé que la défection de lord Morpeth et le parti adopté par le chef de l'opposition, lord Russell, en faveur de la liberté commerciale et pour l'abrogation absolue de la législation des céréales, allaient précipiter le chef du cabinet en d'inextricables embarras. Aucun de ces bruits ne mérite confiance entière. Nous avons toujours cru que l'habileté de sir Robert Peel et la clairvoyance de l'aristocratie anglaise viendraient à bout de la difficulté de la position. Quelle sera la portée de la modification consentie à la législation actuelle ? Sera-t-elle temporaire ou perpétuelle, partielle ou absolue ? Nul ne le sait précisément encore. Sacrifie-t-on l'échelle mobile, adopte-t-on le système du droit fixe ? On ne le pense pas davantage. Mais il paraît certain que le cabinet s'est mis d'accord sur l'étendue de la concession à faire, et qu'il se présentera devant le Parlement plus tôt que de coutume avec un plan arrêté. Le chef des whigs,

en se jetant, d'une façon inattendue et sans transition, dans le camp de la liberté commerciale absolue avec les villes manufacturières, laisse à son rival un champ beaucoup plus libre. Sir Robert Peel obtiendra désormais plus facilement de l'aristocratie tory des concessions qui, maintenant, seront encore de la résistance, et il pourra compter même sur plus d'une sympathie dans les rangs de l'aristocratie whig, dont les intérêts territoriaux demeureront d'accord avec les réserves calculées du chef du cabinet : en sorte que, d'un grand mouvement politique et économique auquel se rattachaient tant d'espérances, d'arrière-pensées et d'ambitions, il pourrait bien ne sortir que l'affermissement plus profond de sir Robert Peel au sein de l'aristocratie britannique.

Les douleurs et la faim de l'Irlande, les nouveaux meurtres qui la désolent, les éloquentes réclamations d'O'Connell ne seront pas un obstacle à la prévoyance du cabinet de Saint-James. Les agitations et les souffrances irlandaises seront, nous ne dirons pas satisfaites, mais neutralisées encore une fois par d'habiles mesures qui viendront à bout de la crise alimentaire, heureusement moins meurtrière qu'on ne l'avait craint d'abord, comme elles prétendent vaincre la crise politique et religieuse.

Et cependant l'opinion des catholiques d'Irlande est toujours émue profondément des craintes que lui inspirent les artifices du *bill des trois collèges*. La majorité des évêques irlandais persévère dans ses protestations contre les clauses et les dangers du bill, et de légitimes défiances les tiendront séparés des quelques évêques qui ont cru pouvoir l'accepter sans conditions. Dans ce conflit, adroitement ménagé par le pouvoir civil, qui en profite, l'Eglise d'Irlande ne pouvait mieux faire que d'en référer à Rome : car, devant les assauts patents ou cachés que réservent à l'épiscopat irlandais les prétentions encore dissimulées de la suprématie laïque, il importe avant tout qu'il demeure étroitement uni pour sauvegarder l'avenir et la conscience des malheureuses populations confiées à leur pieux patronage.

Les menaces de guerre entre les Etats-Unis et l'Angleterre, au sujet de l'Orégon, deviendront probablement aussi peu sérieuses que les démonstrations hostiles du Mexique contre l'Union au sujet du Texas. Le cabinet de Washington s'est déjà rapproché des Mexicains, ses ennemis impuissants ; il ne tardera point à se rapprocher de l'Angleterre, qui serait pour lui une ennemie redoutable. Pour obéir à sa position, à ses engagements, et pour flatter les instincts de la démocratie américaine, le président, dans son message au Congrès, persistera à revendiquer un droit absolu sur le territoire de l'Orégon, de même que sir Robert Peel a déclaré solennellement, devant le Parlement anglais, qu'il regarderait comme un *casus belli* la persistance des Etats-Unis en leurs

prétentions adverses. Après quoi la diplomatie s'emparera de l'affaire, comme elle s'en est emparée depuis si longtemps, et la négociation prendra encore la place du canon. Deux grandes puissances ne seront pas assez folles, dans leur mercantilisme avisé, pour compromettre leur commerce, leur marine, leurs finances, leurs sang, dans une longue guerre, à propos d'un territoire contesté dont les vastes solitudes, en dépit des traités eux-mêmes, n'ont guère pu comporter encore de limites précises et de possession caractérisée.

Il semble aussi que des sentiments de paix aspirent en ce moment, en Suisse, à calmer l'irritation des esprits. La modération des élections de Bâle, le louable consentement du canton de Saint-Gall au rétablissement de son évêque catholique sont d'heureux symptômes de tolérance et de conciliation. Si le gouvernement de Berne, le plus puissant et le plus influent de tous, favorise ce retour à de sages pensées, et oppose avec force et loyauté, aux flots de la démocratie turbulente et aux menaces du radicalisme, les intérêts territoriaux et commerciaux des villes et d'une grande partie de la fédération, il sera permis de moins redouter les prochains conflits des cantons helvétiques. Il n'est pas jusqu'à l'exemple du canton de Vaud qui ne soit une excellente leçon de liberté et de pacification pour le reste de la Suisse. Et maintenant on peut voir clairement, même à Lausanne, comment le démocratism vaudois entend la liberté politique et religieuse, et de quelle manière il traiterait les consciences catholiques, lui qui se comporte si cavalièrement envers ses propres *ministres*. L'épisode des ministres protestants du canton de Vaud renferme un enseignement plus éloquent que toutes les paroles.

Alors même que, reconnaissant trop tard la maladresse de ses excès et l'injustice de ses exigences, le conseil d'Etat vaudois réussirait par ses circulaires, par ses flatteries, par ses intrigues, par ses avances, à ramener quelques-uns des cent quatre-vingt-quatre ministres démissionnaires ; alors même que trente-trois pasteurs auraient déjà consenti à retirer leur démission, vaincus par les besoins de leur situation, la faiblesse de leur caractère ou par le sentiment du bien à faire ou du mal à empêcher ; alors même enfin que d'autres ministres consentiraient encore à reprendre leurs fonctions, il n'en resterait pas moins l'honorable exemple d'indépendance de caractère et de conscience donné par les ministres vaudois ; exemple d'autant plus remarquable qu'ils n'étaient pas unis entre eux par le sacré caractère et les devoirs de soumission de l'unité catholique ; il n'en resterait pas moins l'éclatant souvenir du degré de dépendance, d'avilissement, de dédain, d'asservissement que le radicalisme incrédule, livré sans détour à lui-même, réserve à la pensée religieuse ; et la Suisse tout entière, si elle n'est point pleinement aveuglée, profiterait de l'expérience.

Un autre point de la Suisse, où l'on assure que l'ambassadeur de France s'est récemment transporté, mérite quelque attention et donnait quelques inquiétudes. Le Tessin, par sa situation, ses mœurs, son langage, appartient à l'Italie, et, n'étant qu'une sorte de frontière placée entre les Etats d'Autriche et de Sardaigne, devient le lieu d'asile naturel des réfugiés politiques des gouvernements voisins. Plus d'une fois le Tessin a été mêlé à des projets, à des passions téméraires; plus d'une fois il a été en butte aux réclamations pressantes des cours de Vienne et de Turin. Bien qu'il soit canton catholique, il s'est laissé pénétrer par le souffle révolutionnaire de l'intolérance radicale et anti-religieuse qui gagne aussi Soleure. Il y a donc des précautions utiles à prendre et de bons conseils à lui donner pour prévenir des émotions et des malheurs.

Les cœurs catholiques se préoccupent bien plus vivement encore du voyage annoncé de l'empereur de Russie à Rome. On ne sait comment s'expliquer une visite au Vatican de la part du persécuteur de la Pologne, du plus tyrannique et du plus systématique oppresseur du Catholicisme. Dans la démarche du czar y a-t-il seulement confiance aveugle dans le succès et dans la force? y a-t-il bravade et outrecuidance? ou bien ce double sentiment se mélange-t-il dans l'âme impériale? Au moment même où nous écrivons, le monarque moscovite est sans doute en face de Saint-Pierre, et il ne prétend apporter au chef de la chrétienté ni consolations, ni promesses, en échange d'une grâce à solliciter. Que vient-il donc faire à Rome, alors que la cour pontificale est encore tout émue des narrations lamentables de la supérieure du couvent de Saint-Basile, et que, jusque dans les colonnes du *Journal des Débats* lui-même, le journal des courtisans, l'autocrate est sommé de se disculper des effroyables tortures exercées sur de pauvres femmes dévouées à Dieu, tortures longues, opiniâtres, barbares, dont l'empereur dut être l'auteur ou le complice? Et que parle-t-on de dénégations ou d'enquêtes, quand le martyre des victimes crie par leur propre bouche? Des informations vraies, impartiales, seraient-elles possibles sur le territoire russe, par les agents russes, et permettrait-on qu'elles fussent faites contradictoirement avec des envoyés ou des commissaires du Saint-Siège? Que vient faire l'empereur à Rome, quand un de ses décrets récents ordonne que, dans les églises de Varsovie, un autel soit réservé au pape grec et au culte schismatique, afin d'entraîner de plus en plus les populations catholiques dans les voies du schisme, afin d'absorber jusqu'au fond la nationalité polonaise dans la toute-puissance monarchique et religieuse qu'il résume dans sa personne?

Mais à quoi bon les suppositions et les soupçons? Certes, l'empereur Nicolas ne prétend pas faire agréer et comme enregistrer par

Grégoire XVI le simulacre de synode catholique qui siège à Saint-Petersbourg, dans les mains du czar, et pour l'accomplissement de ses volontés souveraines. Il songe encore moins à appeler les bénédictions du Pape sur le mariage de la princesse Olga. Sa visite à Rome ne sera rien autre chose malheureusement qu'une visite de curiosité et de convenance extérieure dont il ne faut ni qu'on se félicite d'un côté, ni qu'on s'alarme de l'autre. L'empereur sera reçu avec les égards, la politesse, que Rome ne refuse pas plus aux rois tombés qu'aux monarques triomphants. On ne lui refusera aucune des attentions du cérémonial italien et romain ; on lui fera admirer, s'il le faut, l'illumination de la coupole de Saint-Pierre, comme il est d'étiquette de l'offrir à tous les souverains, ce qui n'engage pas plus que n'engage, à Paris, l'envoi d'une voiture de la cour à l'ambassadeur étranger qui obtient du roi sa première audience. Le Pape invoquera la justice et l'humanité de l'impérial visiteur sur la tête des tristes Polonais et des nombreuses populations catholiques répandues dans l'empire russe ; le czar, par courtoisie, laissera tomber sur son passage quelques bonnes paroles qu'il oubliera aussitôt, sans qu'il y ait rien de changé, ni dans la situation des sujets catholiques de la Russie, ni dans les intentions de leur maître.

Aucun événement nouveau n'est venu modifier l'attitude de l'opposition devant le ministère, ou du ministère devant l'opposition. A la veille de la session parlementaire, les partis et le cabinet se recueillent, et l'on ne peut savoir encore au juste quelle tactique sera adoptée dans l'un et l'autre camps.

Les nouvelles d'Algérie ne sont pas meilleures. Notre armée s'épuise toujours assez infructueusement à la poursuite de cavaliers rapides. Abd-el-Kader, agile et secret dans ses mouvements, reparait subitement sur un point du territoire, et tient en éveil les inquiétudes des tribus et de nos soldats, dont le persévérant courage s'use à prévenir plus qu'à réprimer les incertitudes de l'insurrection. La saison des pluies empêche toute entreprise décisive. Tandis que nos généraux se partagent avec une brave intelligence dans des expéditions nombreuses et partielles, nous n'avons nul goût, à l'exemple déplorable de la presse française, de harceler l'amour-propre et les opérations du gouverneur de l'Algérie, et d'exciter la rivalité boudeuse des autres officiers généraux. Nous n'oublions jamais qu'ils combattent tous pour la France, et que c'est nous affaiblir que les déprécier et les attaquer. C'est bien assez déjà que le gouvernement n'ait à mettre sous les yeux des deux Chambres que la nécessité de nouveaux sacrifices, et ne puisse invoquer que les difficiles et patientes obstinations de la conquête et les espérances de la campagne du printemps.

Le blocus de Buenos-Ayres doit vaincre bientôt les résistances de Ro-

rosas, si opiniâtres qu'elles soient ; mais cette résolution, dans laquelle les Anglais ne nous laissent point le rôle le plus important, flattera médiocrement notre orgueil national, qui n'y verra qu'une dépense nouvelle et peu féconde, et le triomphe sans gloire de deux grandes puissances, la France et l'Angleterre, sur le mauvais vouloir barbare d'un ennemi peu redoutable. Que Rosas demeure ou tombe, qu'il se fasse briser ou qu'il transige, le cabinet n'y gagnera ni honneur ni crédit. Nous en dirons autant de l'expédition de Madagascar, qui semble officiellement décidée, et dans laquelle nous paraissions abdiquer ou diminuer nos droits anciens en consentant à mêler nos griefs et nos armes avec les griefs et les armes de l'Angleterre.

Si nous avons souri de la mauvaise foi crédule avec laquelle l'opposition, pour discréditer les négociations de la France dans les affaires de la Plata, avait accueilli le roman invraisemblable des amours et des faiblesses de M. Page avec la fille de Rosas, nous sommes un peu surpris que tous les organes de l'opinion aient si facilement pris leur parti sur le rappel de M. de Cyprey, notre représentant au Mexique. Il se peut que le caractère imprudent de M. de Cyprey ne permette plus qu'il demeure au Mexique ; il se peut que ses torts de conduite ne soient pas excusables ; mais la haine aveugle avec laquelle il a été poursuivi, et le nom français dans sa personne, ne souffre point que la France laisse impunément succomber son agent, et n'exige pas quelques réparations.

Nous n'avons pas le moindre désir de contester les honorables intentions de M. de Salvandy. Nous ne voulons pas même dire qu'il est inopportun, au moment où la bonté intrinsèque du régime universitaire est le plus sérieusement contredite par les esprits graves, de mettre un zèle d'ostentation à rappeler au jour les décrets impériaux les plus ignorés et le mieux tombés en désuétude. Pauvre réponse à faire aux attaques qui ébranlent le pontificat laïque de l'établissement napoléonien, que d'étaler, renouveler et multiplier fastueusement les frivoles insignes de *hauts titulaires et d'officiers d'Université*, dont ne se parent plus même ceux qui les avaient autrefois. Chamarrer des fonctionnaires de titres anciens ou nouveaux qui ne répondent à rien, rendre obligatoire ou rafraîchir l'usage des palmes vertes ou blanches, de soie ou d'argent, c'est un faible argument à opposer aux adversaires du monopole de l'Etat en matière d'enseignement.

Les efforts tentés pour améliorer la situation matérielle et morale des maîtres d'étude méritent d'être approuvés, quand même ils demeureraient inefficaces. Chacun sait que la plaie des maîtres d'étude est une des plaies profondes, et incurables peut-être, de l'Université. Prétendre changer l'essence des choses et arracher la racine du mal en exigeant quelques examens de plus, et en promettant des chances

d'avancement et une augmentation de quelques centaines de francs d'appointements, c'est une grande erreur, nous le croyons. Le véritable vice inhérent aux maîtres d'étude, celui que vous ne réformerez pas, parce que vous ne pouvez le réformer, c'est que le maître d'étude, quoi que vous fassiez, n'acquerra pas et ne méritera pas une influence efficace et bienfaisante sur l'éducation morale et religieuse des enfants. La stérilité de tous vos efforts est là. Il serait plaisant que vous fussiez flattés naïvement d'arriver à votre but en ordonnant qu'il serait adressé aux futurs maîtres d'étude des questions préparatoires sur *les devoirs des maîtres envers leurs élèves* ! Pour aller au cœur des jeunes hommes et y verser les saintes semences du sentiment religieux et de la vertu, il faut autre chose que des décorations, des hochets et de l'argent !

Nous n'avons pas à prendre parti pour ou contre l'attitude plus ou moins adroite et digne de M. le ministre de l'instruction publique vis-à-vis de M. Edgar Quinet. Nous répudions toute complicité avec ce qui s'est passé pour le règlement du programme des cours, comme nous avons rejeté toute solidarité à l'égard de ce qui fut tenté dans l'assemblée des professeurs du Collège de France. Nous ne voyons pas que la vérité chrétienne ait rien à gagner au silence de M. Quinet, ni rien à perdre à ses paroles. Quand les journaux et les livres les plus hostiles à la pensée catholique se publient et circulent librement, nous ne comprenons guère à quoi servira la suspension d'une chaire publique, sinon à envenimer les passions d'un ennemi et à pervertir de plus en plus l'injustice de l'opinion. Les excentricités pseudo-historiques de M. Quinet, ses déclamations un peu vagues et ampoulées, malgré ses mérites de style, nuisaient moins à la cause du Christianisme que les romans les plus vulgaires. Et d'ailleurs, nous ne consentirions jamais à ce qu'une servitude imposée à M. Quinet parût un ménagement et une concession à l'adresse des catholiques. Les catholiques savent trop bien maintenant que l'oppression d'un adversaire n'est pas pour eux-mêmes une sûre garantie de liberté. Le pouvoir est enclin à dominer les deux pensées en les courbant l'une par l'autre. Accepter des mains du gouvernement, comme un bienfait et un prix convenu, la sujétion muette des hommes qui ne pensent pas comme nous, ce serait lui donner le droit d'imposer le même silence à nos paroles, à l'heure qu'elles lui déplairaient. Et nous aspirons ouvertement au jour où le faux libéralisme français comprendra sainement enfin le principe de la liberté religieuse.

Mais, en laissant au ministre toute la responsabilité du devoir qu'il a cru accomplir sans doute et des moyens qu'il a choisis, nous sommes trop amis de la discipline des écoles et de la jeunesse pour ne pas regretter que la police se soit mêlée à cette affaire, et que de jeunes



ignorants, en décernant à M. Quinet une ovation sans honneur, puis-  
qu'elle est sans péril, se soient mis naïvement à crier : *A bas les Jé-  
suites !* comme si les Jésuites n'avaient pas été traités par le ministère  
plus mal encore que M. Quinet ! Les Jésuites sont à cette heure disper-  
sés et la plupart exilés, et M. Quinet savoure paisiblement dans sa  
maison les douceurs d'une popularité croissante. Il pourra remonter,  
quand il le voudra, dans une chaire dont les appointements ne lui sont  
pas retirés. Le pis-aller, s'il s'opiniâtre, c'est qu'il attend la chute du  
ministère. Qui sait même si M. Quinet ne profitera pas de l'occasion  
pour se donner à bon marché les grands airs de victime et pour se dra-  
per martyr de la pensée, et si sa petite mésaventure ne deviendra pas  
pour lui le piédestal d'une candidature électorale ? Et qu'est-ce que  
gagna la Restauration à tracasser les cours de MM. Guizot, Cousin et  
Villemain ?

De tels actes ne profitent qu'à ceux qu'ils semblent blesser, et ne  
donnent jamais de la force ni à un ministre ni à un ministère.

Combien les mesures ministérielles, même quand elles semblent s'in-  
spirer d'un loyal respect pour la religion, sont étroites et petites devant  
les sublimes exemples de l'apostolat catholique ! et combien l'avenir di-  
vin de l'Eglise universelle est mieux et plus éloquemment défendue, dans  
l'esprit le plus sceptique, par l'admirable attitude d'un évêque français,  
Mgr de Pompallier, évêque catholique de l'Océanie, au milieu des trou-  
bles sanglants qui viennent d'inquiéter l'autorité anglaise dans la Nou-  
velle-Zélande ! Qui n'a pas remarqué avec émotion dans ce digne évê-  
que le langage de charité, de dévouement, de tolérance, de force d'âme,  
de sérénité, que ne peuvent altérer les épouvantes de l'insurrection co-  
loniale ! Soit qu'il s'adresse aux chefs indigènes, soit qu'il parle aux  
commandants anglais, ses paroles, ses résolutions, son courage lui vien-  
nent d'en haut. Il demeure un intermédiaire de paix entre les insurgés  
et la métropole sans se mêler aux intérêts politiques de la terre ; et il a  
su si bien faire respecter et aimer la sainteté de son caractère que la ré-  
volte et l'incendie s'arrêtent devant lui, et que les Zélandais n'épargnent  
que les maisons qui entourent la sienne, de peur que le feu n'arrive à  
celle du prélat. Il a fait le sacrifice de son sang, de sa vie, pour évan-  
géliser les peuples barbares parmi les labeurs et les dangers, et, en  
protégeant les possessions anglaises contre les fureurs des assaillants,  
sans distinction de patrie ou de croyance, il a donné à la Grande-Breta-  
gne un magnifique exemple de justice et d'humanité chrétiennes qu'elle  
n'a guère imité elle-même à l'époque de nos malheurs de l'Algérie.

Nous aimons encore à signaler dans un autre évêque de France,  
Mgr Sibour, évêque de Digne, le zèle de pensée et d'initiative dans une  
question grave.

On sait que, à la suite de la Révolution, les évêques et le clergé inférieur ont été placés, en France, dans des rapports généralement inusités. Justifiée par la nécessité des temps, cette constitution, à mesure que les grands orages se sont éloignés, a éveillé des discussions avidement saisies, et qu'auraient voulu astucieusement exploiter les mauvais instincts et le mauvais vouloir de quelques hommes politiques et de tous les adversaires du Catholicisme. Jusque dans les deux Chambres, on a pu voir les orateurs profiter avec habileté de ce qu'ils ont regardé comme une cause de dissension possible parmi le clergé français, et cependant, dès que cette velléité insidieuse s'est montrée, on a pu voir avec édification tous les prêtres se serrer plus fortement que jamais contre le cœur de leurs pasteurs, et ceux-là mêmes qui avaient les premiers soulevé la question s'humilier et se confondre dans l'ensemble de l'obéissance commune.

Mais, en commençant à constituer dans son propre diocèse des institutions qui rappellent l'ancienne discipline, et en exposant aujourd'hui son œuvre et ses motifs dans le livre des *Institutions ecclésiastiques*, sur lequel reviendra notre recueil, Mgr Sibour ôte un dernier espoir aux fauteurs de divisions, et signale la source d'où descendront, dans le degré possible et sans danger, les mesures qui rapprocheront la discipline de l'Eglise de France de la discipline de l'Eglise universelle.

Dans un temps où les hautes controverses ont été de nouveau soulevées sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, et quand nous touchons peut-être à de nouveaux orages de presse et de tribune sur ces matières élevées, le livre de Mgr Sibour, indépendamment de sa valeur intrinsèque, a donc une grande valeur de circonstance.

En attendant le discours du trône, les journaux d'opposition de toutes les couleurs, à Paris et dans les provinces, continuent à s'intéresser presque exclusivement de *réforme électorale*. Il a été question de convoquer, sur ce sujet, à Paris, un congrès de la presse parisienne, et même d'y appeler les délégués de la presse départementale. Les journaux ministériels dédaignent ce vain bruit et se taisent. Les feuilles les plus importantes, les feuilles patronées par les hommes notables qui aspirent à hériter du ministère, gardent elles-mêmes le silence, ou ne parlent qu'avec une extrême réserve et sans prendre d'engagements. Tant que l'ordre de bataille ne sera pas mieux convenu et commandé par des chefs avoués, tant qu'on n'aura point formulé et accepté les conditions spéciales de la réforme, la discussion se perdra dans les airs, et ce ne sera point une question de cabinet qui puisse empêcher les ministres de dormir. La loi sur la liberté d'enseignement doit leur paraître plus lourde. Nous attendons.

## REVUE SCIENTIFIQUE.

---

### CONGRÈS MÉDICAL.

Depuis quinze ans le gouvernement est saisi d'un projet de loi concernant l'exercice de la médecine et de la pharmacie. A l'ouverture de chaque session législative le corps des médecins ne doute jamais que cette loi ne doive, par son importance, avoir le pas sur beaucoup d'autres, et il ne peut concevoir que la patrie n'ait pas un intérêt de premier ordre à ce que cette affaire soit sur-le-champ discutée et votée. Messieurs les députés ne paraissent pas sentir si vivement l'urgence de ce vote, et la société ne s'alarme pas trop de cet ajournement. Cela ne prouve pas sans doute qu'il faille négliger les intérêts d'un corps respectable et utile, blessé dans plusieurs de ses droits légitimes ; mais cela signifie peut-être que, parmi ces réformes et ces besoins, il en est où l'intervention de la loi est moins principale, l'action des moyens extérieurs moins efficace que ne le serait l'amélioration intellectuelle et morale des individus dont la profession est en cause. Chacun ici doit donc concourir, pour sa part respective, à la réalisation du but désiré : le gouvernement, en ce qui le concerne, par des lois justes et paternelles ; les médecins, pour leur propre compte, par des études et des principes à la hauteur de leur noble mission.

Le gouvernement ne peut se refuser en effet à reviser une législation injuste sur plusieurs points, tels que, par exemple :

1° La responsabilité médicale, qui fait trop souvent peser sur l'homme de l'art une culpabilité dont la science seule aurait à répondre si elle pouvait être traduite devant les tribunaux. Il est évident qu'une société qui a légalement autorisé le médecin à exercer l'art difficile de guérir, et qui, pour cela, a exigé de lui des épreuves par elle réputées suffisantes, n'a pas le droit de le punir de ses insuccès et même de ses erreurs, et qu'elle ne le pourrait que dans le cas où, à l'abri de son diplôme, le médecin aurait été assez coupable pour cacher le forfait sous l'exercice de son art, ce qui le ferait rentrer dans la catégorie des criminels ordinaires avec circonstances aggravantes.

2° La question *du secret*. La justice a quelquefois le plus grand intérêt à forcer un médecin à révéler des choses apprises dans l'exercice de fonctions délicates, qui le font souvent dépositaire de confidences extrêmement

**graves.** Il faut qu'à cet égard le médecin soit inviolable, et que les tribunaux sachent respecter le sanctuaire sacré de la conscience. Or, il est certain qu'ils ont plus d'une fois cherché à y pénétrer, et que dans ces circonstances déplorables la noble résistance des médecins a donné à la magistrature des leçons sévères qu'elle doit éviter désormais.

3° La justice se montre aussi trop relâchée à l'égard des gens de toutes sortes qui exercent illégalement la médecine. Ici, l'intérêt de la société est en cause comme celui des médecins. Une pénalité plus rigoureuse et plus fermement appliquée est indispensable pour réprimer les abus et les dangers du charlatanisme.

Voilà, pour ne citer que les plus équitables et les plus urgentes, des réformes que le gouvernement seul peut opérer, et contre lesquelles sont insuffisants les médecins, fussent-ils des Vincent de Paul pour la charité et des Boerhaave pour la science.

Il en est d'un autre genre auxquelles, à son tour, la loi ne peut rien, et qui ne seront obtenues que par les médecins eux-mêmes, les unes au moyen d'institutions disciplinaires, si tant est que cette théorie soit praticable avec justice et dignité par le corps médical, irritable et envieux jusqu'à la passion ; les autres, et ce sont les plus nombreuses et les plus importantes, ne le seront jamais que par le bienfait d'un enseignement médical plus élevé et mieux en harmonie avec la grandeur et la difficulté de la science de l'homme. Oui, quoi qu'en disent les honnêtes gens qui votent la réhabilitation de la dignité médicale comme une loi sur les délits de chasse, ce qui importe avant tout et sans préjudice du secours de la loi dans les choses qu'elle seule peut atteindre, ce qu'il faut, dis-je, c'est retirer le médecin du scepticisme philosophique et religieux où l'abrutit une science fautive et étroite. Cela seul agrandissant ses idées, ennoblissant ses sentiments, l'enlèvera au mercantilisme du métier, au culte de l'argent. Le médecin n'estime le malade que comme objet de spéculation ? Qu'il s'apprenne donc lui-même ; qu'il se connaisse créé à l'image de Dieu, et il respectera certainement cette image dans son semblable. Il la respectera d'autant plus que, ayant toujours sous les yeux le spectacle des souffrances et de la mort, il est presque impossible que tant de misères et de douleurs n'ouvrent pas son esprit à des idées sur l'origine du mal conformes à celles qu'enseigne la révélation, et ne le conduisent pas à reconnaître la nécessité d'une réparation dont l'initiative et les moyens, étant évidemment au-dessus d'une nature si étrangement débilitée et pervertie, ne peuvent appartenir qu'au Créateur lui-même. La dignité et le prix de l'homme souffrant seront ainsi doublés à ses yeux, et cet être lui sera alors doublement sacré ; car il l'aimera autant pour sa misère qu'il l'admira pour sa grandeur, puisque dans l'une il ne verra pas moins l'image de Dieu que dans l'autre.....

Mais, pour le médecin, ces principes ne seraient pas moins féconds en science qu'en moralité. Une science médicale fondée sur le matérialisme n'est pas moins funeste à l'intelligence qu'au cœur ; il est même certain que cette désolante doctrine est plus préjudiciable à la science qu'à la moralité, car, heureusement, ses conséquences sont bien plus rigoureusement appliquées dans l'ordre scientifique que dans l'ordre moral. Le déisme lui-même n'engendre scientifiquement en médecine que des systè-

mes dans lesquels la maladie est ou impossible, et par conséquent conçue faussement et en dehors de ce qui est, ou nécessaire, et dès lors incurable. Le déisme est donc une impasse pour la pathologie et la thérapeutique; je le prouverais si c'était ici le lieu. Pour ce qui est de la moralité dans l'art, il ne peut engendrer que des utopies glacées.

La médecine porte donc dans son propre sein des causes de dégradation morale et de petitesse scientifique qu'il faut faire remonter à un seul principe, si on veut avoir le secret de ses souffrances et de son abaissement, soit qu'on l'envisage comme science, soit qu'on l'envisage comme profession; et ce principe de dissolution et de mort n'est autre que le scepticisme moral et intellectuel, conséquence inévitable des doctrines matérialistes qui semblent présider à l'enseignement d'un art que les païens avaient appelé *divin*.

Qu'on écoute ces paroles que je tire du livre *De decenti Habitu*, de la collection hippocratique :

« Il faut rallier la philosophie à la médecine et la médecine à la philosophie, car le médecin philosophe est égal aux dieux. Il n'y a pas grande différence entre l'une et l'autre science, et tout ce qui convient à la philosophie s'applique également à la médecine : désintéressement, bonnes mœurs, modestie, simplicité, bonne réputation, jugement sain, sang-froid, tranquillité d'âme, affabilité, pureté, gravité du langage, connaissance des choses utiles et nécessaires à la pratique de la vie, fuite des œuvres impures, absence de crainte superstitieuse des dieux, grandeur d'âme divine. Il est de l'essence de ces deux sciences de faire éviter l'intempérance, le charlatanisme, l'insatiable avidité, les appétits déréglés, la rapine, l'impudence. Une certaine philosophie est donc unie à la médecine; la connaissance des dieux lui est inhérente, car elle trouve dans l'étude des maladies et de leurs symptômes une multitude de raisons d'honorer les dieux. Les médecins reconnaissent la supériorité des dieux, car la toute-puissance ne réside pas dans la médecine elle-même; les médecins, il est vrai, soignent beaucoup de malades, mais, grâce aux dieux, un grand nombre guérit d'eux-mêmes. »

Qui, en entendant ces belles maximes, ne préférerait être païen d'effet que chrétien de nom? Les tirades de nos orateurs de congrès sont bien pâles à côté.

Les réformes intimes ne se discutent et ne se votent pas sans doute dans un congrès, mais il n'en est pas moins vrai que, si le sentiment du besoin qu'en a la médecine tourmentait un peu plus les esprits, les délibérations du congrès elles-mêmes s'en seraient aperçues, qu'il eût été plus qu'une manifestation solennelle vis-à-vis du gouvernement, et qu'on eût certainement senti au fond des discussions, des propositions et des amendements sur chaque objet, quelques-unes de ces idées puissantes ou élevées qui recèlent une force d'organisation et de développement, et qui, d'elles-mêmes, vivifient une institution. Ici, au contraire, rien de nouveau; pas une pensée, pas une vue d'ensemble; la banale répétition de tout ce qui est ressassé depuis quinze ans; toujours les mêmes questions, toujours les mêmes réponses : la liste superficielle des maux, celle non moins connue des recettes, qui n'ont gagné que deux ou trois ans de plus. En un mot, l'édition pauvrement enrichie et dernière, il faut l'espérer, de tous les

projets élaborés et présentés depuis quinze ans, soit par des individus, soit par des assemblées.

Puisque j'ai touché à la question des devoirs et des droits du médecin, je ne peux passer sous silence la publication d'un livre remarquable qui vient de paraître et qui traite spécialement le même sujet. L'auteur est M. le docteur Max. Simon, un des écrivains les plus féconds et les plus distingués de la presse médicale parisienne. L'ouvrage a pour titre : *DÉONTOLOGIE MÉDICALE, ou des Devoirs et des Droits des médecins dans l'état actuel de la civilisation* ; 1 vol. in-8° de 600 pages, chez J.-B. Baillière.

M. Simon, qui appartient à l'école vitaliste et qui lutte depuis longtemps contre les doctrines bornées de l'école anatomique représentée par la Faculté de Paris, est un médecin également versé dans la théorie et la pratique de son art. Ecrivain chaleureux et brillant, animé d'un enthousiasme sérieux pour sa profession, jaloux de ses droits, mais de sa dignité plus encore peut-être, il en trace les devoirs d'une main ferme, avec l'austérité de l'honnête homme et l'intelligente élévation du chrétien. Jamais le médecin honorable n'eut un interprète plus éloquent auprès de la société, un vengeur plus héroïque et plus consciencieux de sa mission méconnue : jamais aussi le médecin qui s'avilit n'eut un juge plus sévère, un plus impitoyable dénonciateur. M. Simon a pénétré avec sagacité et courage dans tous les mystères de la vie pratique du médecin et de la vie d'études de l'élève ; il dicte au professeur ses droits, trop souvent oubliés ; il effraie d'une terreur salutaire le médecin légiste, et trace sa voie, au milieu des écueils, des injustices et des labeurs de tout genre, au praticien qui dispose de la pudeur des femmes, de l'innocence des enfants, de la crédulité des hypocondriaques et des vieillards, de la vie de tous ; il le suit au milieu des périls des épidémies, lui suggère les graves pensées qu'il doit porter au chevet des agonisants, etc... ; et partout et toujours les croyances chrétiennes savent imprimer à ses leçons de morale et jusqu'à ses simples conseils de prudence et de politique médicales, leur cachet de haute raison, d'admirable discernement et de divine consolation. Ce livre est aussi utile au médecin que l'ouvrage scientifique le plus indispensable, et je remercie M. Simon du généreux sentiment qui le lui a inspiré, ainsi que de l'exécution magnifique qui a si heureusement répondu à ses nobles et ardues pensées. Le médecin qui le lira sera relevé à ses propres yeux et puisera dans cette lecture plus de force morale pour remplir ses saintes et pénibles fonctions que dans le spectacle des joutes éphémères d'un congrès.

Loin de moi pourtant l'intention d'une critique systématique de cette grande et louable protestation du corps médical. Il faut honorer, au contraire, ces mouvements et cette réaction, fussent-ils même un peu exagérés, parce qu'ils prouvent la vie et le sentiment. Et puis, si les hommes assemblés ne valent peut-être pas toujours une bonne tête pour la force des idées, ils sont incontestablement supérieurs en élans généreux, en inspirations rapides et efficaces. C'est par une de ces heureuses résolutions qu'avant de se séparer le congrès médical a voulu laisser au moins un fait qui marquât la date de son passage, et ce résultat fût-il le seul de tous ceux qu'on s'est promis, il ne faudrait pas regretter toute la peine qu'ont bien voulu prendre, pour l'honneur et l'intérêt de la médecine mis en péril, les

personnes officieuses, et très-désintéressées sans doute, qui ont mené si bruyamment ce premier concile médical. La France a pu être surprise, en effet, mais certainement très-édifiée d'apprendre de M. Serres qu'extraordinairement convoqué par les rédacteurs de *la Lancette*, représentants de l'unité médicale, le premier concile œcuménique de la médecine s'était tenu au XIX<sup>e</sup> siècle dans les murs de sa capitale, et avait, par son autorité et ses larmes, soutenu l'édifice de l'art de guérir prêt, sans lui, à disparaître dans le gouffre de la concurrence et du charlatanisme vulgaire. Puisse ce prétendu concile n'avoir pas donné lieu lui-même à la concurrence des charlatanismes distingués ! Mais où est donc la meilleure chose humaine qui n'ait son atome de ferment corrupteur ? Le congrès médical, sérieux par son objet, a été remarquable par sa tenue et son exécution ; cela suffit pour qu'on doive y applaudir.

Un mot sur l'acte pieux qui a dignement terminé ses séances.

HONNEURS RENDUS AUX CENDRES DE BICHAT. — Au commencement de ce siècle, une gloire éclatante et pure illustra un instant la médecine de notre patrie. Bichat ne fit que passer sur elle, et il y laissa pourtant une trace radieuse qui l'illumine depuis plus de quarante ans, car c'est bien à sa clarté que se sont accomplis presque tous les progrès dans cette remarquable période.

La dépouille mortelle de ce génie heureux et populaire gisait néanmoins oubliée dans le cimetière de Clamart. Depuis longtemps on réclamait contre une négligence qui devenait de l'ingratitude ; on faisait des projets, mais on n'exécutait rien. Le congrès s'est mis à l'œuvre et a vengé, avec autant de dignité que de diligence, la cendre délaissée de l'illustre anatomiste. Il l'a soigneusement recueillie et a voulu que l'Église lui rendit les premiers honneurs. Mort à une époque (1802) où la main puissante du premier consul n'avait pas encore ouvert les portes de nos temples, Bichat, sans doute, avait été tristement rendu à la terre sans l'assistance et les prières de l'Église. Maintenant, sa dépouille est consolée. Une messe solennelle a été célébrée à Notre-Dame en présence de cette froide poussière et pour le repos de l'âme immortelle qui l'a abandonnée depuis un demi-siècle ; puis une foule immense a suivi ces restes précieux, couverts de lauriers, jusqu'au cimetière de l'Est, où les médecins tiendront à honneur, je l'espère, d'élever un monument digne d'eux et de celui dont il doit rappeler l'impérissable mémoire. Dans notre prochaine Revue nous jeterons un coup d'œil critique sur les œuvres de cet illustre physiologiste.



## BULLETIN LITTÉRAIRE.

---

### RELIGION.

*La Femme et la Famille dans le Catholicisme*, conférences par M. l'abbé MICHON †.

Ces conférences remarquables sont précédées d'une préface qui fait connaître tout d'abord l'esprit dans lequel elles ont été faites et conçues. Cette introduction de quelques pages contient des observations hardies, peut-être, mais toujours graves dans la bouche d'un prêtre et que nous ne saurions par cela même passer sous silence. « Ce qui frappe dans l'étude de l'époque contemporaine, dit M. Michon, ce qui a pris un caractère formidable, ce qu'on ne retrouve pas dans les siècles des plus violentes hérésies, c'est l'esprit d'opposition religieuse. Ceci est sérieux. On excommunie l'hérésie, il n'en est pas de même de l'opposition religieuse. La lutte commence sur le terrain de la science historique. Pendant que des hommes ardents, heureux des trésors qu'ils avaient sous la main, en déduisaient de larges théories et marquaient une ère nouvelle dans l'histoire, le sacerdoce catholique, dormant sur les lauriers du grand siècle, ne se doutait même pas du mouvement immense qui régènerait l'économie sociale et politique et la philosophie de l'histoire. Les questions religieuses reparurent. Les hommes qui s'y livrèrent les abordèrent avec une foule d'éléments qui les firent envisager sous des aspects que les plus beaux génies du XVII<sup>e</sup> siècle n'avaient pas même soupçonnés. Une vaste arène s'ouvrit. Il se forma ainsi hors du sacerdoce catholique une Sorbonne laïque, un enseignement en face de celui du clergé. Le fait est grave et mérite qu'on l'examine. Ces libres penseurs, qui traitent les questions religieuses avec ces vastes données que fournissent toujours les recherches originales, ont pour auditoire la France entière. Ce sont eux qui ont organisé l'opposition religieuse et qui disent : « Nous sommes prêtres plus que vous ; nous ne nous renfermons pas, comme vous, dans la lettre morte : nous suivons l'esprit humain dans sa marche, la science est notre flambeau. » Et ces hommes d'un talent incontesté, cette école laïque remue aujourd'hui le monde. Un jour l'histoire religieuse sera sévère pour le sacerdoce qui n'a

† Un vol, in-8°, chez Charles Borrani, 7, rue des Saint-Pères.



pas su prendre la chaire enseignante que lui offrait une génération aride de connaissances, toujours prête à applaudir au génie. Le clergé passe timidement à côté des géants de la pensée. Dans nos frayeurs d'enfants, nous n'osons pas même lever le regard devant ces Goliaths qui se dressent avec tant de fierté à la tête de leur camp. Il serait temps de renoncer à ce système pusillanime. La sagesse de l'Eglise est toute négative, la moindre initiative nous fait peur. En fait de silence et de lenteurs, nous avons dépassé Fabius. Au lieu de ces doctrines larges, sympathiques à une grande nation, qui fassent alliance avec ce qu'il y a dans ses instincts de noble et de digne d'elle, il semble que nous prenons plaisir à nous resserrer, à nous isoler; on nous reconnaît à notre parole timide. »

Après ces prolégomènes, M. Michon entre en matière en exposant largement l'action morale et régénératrice du Catholicisme sur la femme et la famille, l'influence du culte de la Vierge, de la confession, de la communion, de l'ascétisme chrétien et du dogme de la réparation par la souffrance, la puissance de moralisation du Catholicisme sur les masses, et termine par un aperçu sur l'état où se trouveraient la société et la famille soustraites à l'influence religieuse. Il puise à pleines mains dans les leçons de l'histoire, et s'efforce de donner lui-même l'exemple de cette initiative hardie, de cette science large et sympathique dont il voudrait, a-t-il dit, voir tous les membres du clergé profondément imbus.

*Œuvres choisies du vénérable Thomas à Kempis (1380-1471), traduites par S. ROPARTE et F. BAUDRY.*

Il ne manque pas, aujourd'hui encore, de gens qui s'imaginent ingénument que le mysticisme chrétien conduit à une oisive contemplation qui, sans doute, peut faire des saints, mais qui ravit à l'homme cette activité féconde par laquelle il transforme le monde et l'humanité. Comme si ce n'étaient pas des mystiques, des moines, qui ont opéré ces immenses travaux scientifiques, artistiques, littéraires, agricoles, qui ont laissé dans les âges de foi les traces encore vivantes d'une si prodigieuse activité! Mais le mysticisme ne commande-t-il pas le détachement du monde? Oui, sans doute; il détache l'esprit de tout ce qui passe et meurt, et tend à lui donner par là même ce désintéressement, ce dévouement absolu qui imprime aux œuvres humaines un indélébile cachet de force et de durée. De plus, il commande avant tout et en toutes choses l'esprit de charité, qui n'est, sous son aspect humain, que cette sollicitude incessante, cette immense activité pratique, se multipliant sans relâche pour accomplir, au profit des autres, toutes les améliorations morales, intellectuelles et physiques. Reproduire les grands mystiques chrétiens, c'est donc, en définitive, donner au siècle ce qui lui manque surtout, c'est-à-dire la leçon vivante de la plus haute école d'abnégation qui ait jamais paru dans le monde.

Les *Œuvres choisies* de Thomas à Kempis se composent du *Jardin des Roses*, de *la Vallée des Lys*, du *Soliloque de l'Âme*, d'une longue suite de *Prières*, des *Trois Tabernacles*, de *l'Asile des Pauvres*, de *la Discipline des Religieux*, des *Exercices spirituels*, des *Méditations pour les fêtes de l'année* et du *Spicilège*. Une longue introduction sur l'origine du couvent du Mont-

1 5 vol. in-18. Chez Wailie, 6 et 9, rue Cassette. Prix : 2 fr. le volume.

Sainte-Agnès et la vie de Thomas à Kempis ouvrent ces œuvres vraiment dignes de faire suite à *l'Imitation*.

## ENSEIGNEMENT.

*De l'Association en général, et spécialement de l'Association charitable des Frères des écoles chrétiennes*, par M. RENDU, membre du Conseil royal de l'Instruction publique, etc....<sup>1</sup>.

M. Rendu vient de publier la seconde édition de son ouvrage intitulé : *de l'Association en général, et spécialement de l'Association charitable des Frères des écoles chrétiennes*. A part le caractère de haute autorité qui s'attache à toutes les productions de l'honorable conseiller, ce livre est un livre d'à-propos; jamais, ceci est la gloire de notre époque, jamais les questions d'enseignement et d'éducation n'ont préoccupé plus vivement l'opinion publique; jamais avec plus de puissance elles ne se sont emparé des esprits. Que si principalement l'on vient à examiner les systèmes divers qui se disputent encore l'instruction des enfants pauvres et règnent avec plus ou moins de succès dans les écoles élémentaires, si l'on attire l'attention sur les hommes estimables, instruments dévoués de cette amélioration des peuples, on touche à l'un des intérêts fondamentaux de notre société moderne, et l'on a droit à toute sa gratitude. C'est ce que vient de faire l'homme qui, plus que tout autre en France, peut agiter en connaissance de cause les questions d'instruction primaire, questions que lui a rendues familières l'expérience de toute sa vie.

Les Frères, cela est incontestable, ont prodigieusement contribué au progrès de l'instruction primaire dans les quarante dernières années. M. Rendu retrace les règles de leur institut, leurs méthodes, la situation de leurs écoles. L'institut des Frères présente le grand avantage de ne choquer, ni par son passé ni par ses tendances dans l'avenir, aucune des susceptibilités légitimes de l'esprit national. Aussi voyez, dans le livre de M. Rendu (p. 49 et suiv.), en quels termes les lettres patentes de 1724 reconnaissent et consacrent son existence; voyez (p. 124) le curieux rapport par lequel, en 1803, Portalis sollicitait du premier consul le rétablissement de ses écoles. En 1808, Napoléon organisa l'Université. Il voit dans l'institut des Frères une force puissante : les hommes supérieurs ne redoutent pas ces forces, ils s'en servent. Aussi l'empereur, mettant au service de l'Université et sous sa tutelle une association dans les succès de laquelle il trouvait pour le corps illustre qu'il fondait un motif d'émulation et de zèle, l'empereur faisait rendre le décret suivant : « Les Frères des écoles chrétiennes seront brevetés et encouragés par le grand-maître, qui visera leurs statuts intérieurs, les admettra au serment, leur prescrira un habit particulier, et fera surveiller leurs écoles. Les supérieurs de ces congrégations pourront être membres de l'Université (p. 126). »

L'Université continua d'accorder aux Frères, tout en les surveillant, la protection que leur voulait accorder le grand homme.

En effet, « on avouera, dit M. Rendu, qu'il est bon et juste qu'un gouvernement veuille savoir et sache réellement à quelles conditions des so-

<sup>1</sup> Paris, chez Ed. Tétu, rue Richelieu.

ciétés semblables entrent dans la grande société qu'il est chargé de maintenir, où elles s'établissent, de quels éléments elles se composent, par quels ressorts elles se meuvent, par quelle route et vers quelles fins gouvernent *ces vigoureux rameurs*.

« Mais, d'autre part, qui ne conviendra des immenses et solides avantages qu'un gouvernement sage, éclairé, puissant et vigilant tout ensemble, peut obtenir pour le service public et pour les progrès de la civilisation, à l'aide d'institutions de cette force, auxquelles, après tout, il dépend de lui de donner, de conserver ou de retirer la vie civile (p. 66) ? »

Bien des objections se produisent pourtant, des griefs sont de temps à autre soulevés contre l'institut. On trouve mauvais qu'il demande pour chacun de ses Frères un traitement de 600 francs, et l'on s'écrie : ce n'est pas là instruire gratuitement ! — Qu'entendez-vous par ce mot *gratuitement* ? Il est bien clair qu'un instituteur, par cela qu'il porte un manteau noir au lieu d'une redingote, par cela qu'il s'appelle *Frère*, n'est pas dispensé des nécessités de la vie. Qui donc fera vivre ce *Frère* ? Sont-ce les enfants pauvres ? non. Ces enfants doivent venir à l'école *gratuitement*. Il reste que la commune porte à son budget les dépenses nécessaires pour assurer à l'indigent l'instruction *gratuite*. Elle donne donc, non pas au *Frère* personnellement, mais à l'institut, le traitement de 600 francs.

Ici réclamation nouvelle : le traitement est trop fort ! Et la preuve c'est qu'il y a des instituteurs laïques en France dont les bénéfices ne se montent pas à plus de 420 francs. A cela nous répondrons qu'heureusement, pour l'honneur de l'instruction publique, pareil abus est rare, que tous les jours il est l'objet de réclamations énergiques, et que, fût-il commun, ce n'est pas une raison pour qu'il soit imité. Remarquons-le d'ailleurs, l'instituteur laïque jouit d'un casuel ; si vingt, quarante enfants surviennent en plus dans sa classe, le chiffre de son traitement augmente. Mais le *Frère* ne recevant rien des enfants, le nombre des élèves pouvant s'élever dans son école de cent à deux cents et trois cents sans qu'il ait droit à un centime de rétribution, est-il étonnant qu'une certaine somme soit fixée, au-dessous de laquelle il ne puisse offrir ses services <sup>4</sup> ? Enfin, pour réponse dernière, qui donc, en définitive, force les communes à se charger d'une dépense de 600 francs, si elles pensent, moyennant 420 francs, obtenir les mêmes avantages ? Apparemment elles ont leurs raisons pour grever leurs budgets de cette dépense. Qu'elles fassent bien ou qu'elles fassent mal, en tout cas elles usent de leur droit.

Un autre grief relevé dernièrement par la *Revue de l'Instruction publique* (*Revue*, p. 794) est celui-ci : les Frères ont des pensionnats ; par là ils sortent de leurs statuts. Qu'on le sache bien, les pensionnats créés par l'institut ne sont pas chose nouvelle ; si les Frères, directeurs d'établissements de ce genre, violent la règle de M. de Lasalle, il y a certes longtemps que cette violation a lieu, et le fondateur de l'institut lui-même en a donné l'exemple. M. de Lasalle établit un pensionnat à Rouen dès 1765 (p. 56). « A son exemple, dit M. Rendu, et jusqu'à leur suppression en 1792,

<sup>4</sup> Disons aussi que les instituteurs laïques peuvent ajouter à leur trop modeste traitement par des fonctions accessoires : ils sont tous, ou presque tous, chantres, sonneurs, arpenteurs, secrétaires de la mairie.

les Frères ont dirigé des pensionnats à Angers, à Reims, à Marseille, à Montpellier, à Milhau, à Saint-Omer et dans d'autres villes. » Cette violation des statuts aurait été bien étrangement consacrée par l'autorité suprême : les lettres patentes de 1724, signées du roi Louis XV, portent expressément : « ... Leur permettons de recevoir les pensionnaires de bonne volonté qui leur seront présentés (p. 52). »

Les Frères, en ouvrant des pensionnats, aujourd'hui soumis à l'inspection universitaire, font ce qu'ils ont toujours fait. « Il y a seulement dans le régime des Frères, sous l'empire des lettres patentes de 1724 et sous la législation actuelle, dit M. Rendu, cette différence importante : c'est que de 1724 à 1789 ils ont pu établir des pensionnats en vertu de l'autorisation générale qu'ils avaient reçue à l'origine, et que, depuis 1808, ils ont dû demander, pour l'établissement de chaque pensionnat, une autorisation spéciale, que le conseil royal de l'instruction publique leur accorde ou leur refuse, selon les circonstances, *comme à tous autres instituteurs* ; car, sur ce point aussi, les Frères sont tout à fait dans le droit commun (p. 56). »

La *Revue de l'Instruction publique* (n° 77) présume gratuitement que les Frères enseignent le latin dans leurs écoles ; à cette accusation les Frères répondent par une dénégation formelle.

La *Revue* considère comme très-funestes les legs qui ont été faits aux Frères dans ces dernières années, et dont le conseil d'Etat a permis l'acceptation. Elle blâme le conseil municipal de Paris d'avoir donné gratuitement aux Frères un local pour y établir leur chef-lieu ; elle voit dans ces faits l'annonce d'une *révolution tout entière* ; elle déclare que M. Rendu fait l'éloge d'une *corporation envahissante et très-dangereuse pour nos institutions modernes*. Chacun voit le danger où il veut. Nous conseillerons seulement à la *Revue* de méditer les excellents conseils que donne à tous M. Lorain, recteur de Lyon, dans son *Tableau de l'instruction primaire*.

« Quand donc bannira-t-on en France la politique de l'instruction primaire ?... Quand nous excluons aujourd'hui du partage des allocations municipales les Frères de la Doctrine chrétienne, est-ce bien parce que nous méconnaissons les services qu'ils rendent à la jeunesse, ou bien ne les sacrifions-nous pas plutôt à de vieilles rancunes, à des préférences injustes, à des accusations hasardées ? Il serait temps cependant que l'instruction de l'enfance fût au moins un terrain neutre pour nos discordes... (*Tableau de l'instruction primaire*, p. 79). »

Après avoir exposé et discuté la méthode d'enseignement des Frères des écoles chrétiennes, M. Rendu présente la statistique de l'ordre ; puis, constatant les remarquables résultats de l'association et de la communauté d'idées, il donne d'intéressants détails sur les œuvres charitables pour l'accomplissement desquelles les autorités départementales font appel chaque jour au dévouement des Frères ; ainsi ils ont été préposés récemment à la surveillance de plusieurs maisons centrales et à la direction d'écoles d'agriculture.

## LITTÉRATURE ET MÉLANGES.

*Valence de Simian*, par HENRI DE LACRETTELLE <sup>1</sup>.

*Valence de Simian*, tel est le titre d'un roman que vient de faire paraître le fils d'un historien célèbre, M. Henri de Lacretelle, déjà connu lui-même par de douces et gracieuses poésies. Le véritable héros de ce roman, Daniel, est un jeune ouvrier qui a pris sur lui le crime d'un ami. Victime de ce dévouement, il est condamné à dix ans de travaux forcés pour un meurtre qu'il n'a pas commis. A ce propos, M. de Lacretelle soutient avec éloquence une thèse contre les bagnes. Sans doute il s'exagère les rigueurs de ce régime, mais il dit vrai quand il le dépeint comme une école malsaine de perversité. Il demande qu'on lui substitue, non pas les prisons pénitentiaires, mais la déportation. C'est l'idée de M. de Lamartine.

Daniel sort du bagne et retourne dans ses montagnes de Savoie, où il vient chercher la bénédiction d'un père mourant. Son ami, Rolland Orticelli, fils d'un maître de forges, marié à une charmante jeune femme, Valence de Simian, pendant que Daniel était jeté dans les fers et voué à l'infamie, se prend d'un tardif repentir de son silence accusateur; il a promis de venir justifier son sauveur et d'effacer la fêtrissure imprimée sur un front qui aurait mérité une couronne... Daniel attend avec impatience cette justification vivante qui doit le laver aux yeux de son père. Il est nuit; un orage s'élève. A la lueur des éclairs il aperçoit de l'autre côté de la Save Rolland Orticelli qui arrive sur un coursier hâletant, et qui veut traverser le torrent débordé; mais son cheval perd pied et entraîne le cavalier dans les eaux. Ainsi périt la dernière espérance de réhabilitation du forçat.

Maudit par son père, repoussé par ses concitoyens, Daniel passe les frontières de Savoie, et va chercher de l'ouvrage dans la forge de Fontenille, dont la directrice est la veuve de son ami et dont le régisseur est un M. Georges Hirtzfeld. Dans les descriptions délicieuses que trace l'auteur du vallon où la forge est située et de la petite rivière qui la fait mouvoir, il est aisé de reconnaître le vallon d'Alleverd et le torrent de Bréda en Dauphiné. Je regrette que M. de Lacretelle n'ait pas conservé aux localités leur véritable nom.

La fin du roman n'est pas moins sombre, moins byronienne que le commencement. Daniel, introduit par Valence de Simian parmi les ouvriers de la forge, qui d'abord ne voulaient pas le recevoir, devient l'ami si-lencieux de sa maîtresse; l'ascendant de son esprit, de sa poétique imagination, captive et entraîne ses compagnons de travaux. Valence elle-même éprouve le charme de cet ascendant. Cependant elle est sur le point d'épouser son régisseur, Georges Hirtzfeld, homme intelligent et spirituel, et dont elle se croit la débitrice pour des sommes considérables, et cependant elle aime Daniel qui s'est dévoué pour elle, qui a fait une barrière de son corps à la coulée de feu qui allait l'étreindre de ses méandres brûlants. Sur ces entrefaites, Daniel découvre dans Hirtzfeld un de ses anciens compagnons de chaîne, un forçat évadé, dont lui-même avait favorisé l'évasion. Ce forçat, entré pervers au bagne, en est sorti plus

<sup>1</sup> Chez Desessart, éditeur, 8, rue des Beaux-Arts, à Paris.

pervers encore. Au moyen de lettres fausses, de billets contrefaits, il est parvenu à faire croire à Valence qu'il est le principal créancier de la forge, de manière à la constituer en faillite s'il exigeait tout ce qui lui est dû. C'est donc pour faire honneur aux affaires de son mari, Roland Orticelli, que Valence consentirait à l'épouser, quand Daniel découvre ces noires machinations, démasque et confond l'imposteur en présence de Valence. Cette fois la jeune veuve, vaincue par la fermeté et la générosité de Daniel, lui offre sa main ; elle a échappé au forçat infâme, elle se donne au forçat vertueux.

Ici se présente un épisode plus sombre encore que le reste du roman. Valence et Daniel, qui s'en vont à l'étranger à travers les bois et les prairies pour y consommer leur mariage et y vivre en paix, entrent dans un chalet abandonné pour y trouver du repos et de la nourriture. Là sont réunis cinq forçats libérés auxquels s'est joint Georges Hirtzfeld depuis qu'il n'a plus rien à ménager. Ces misérables avaient résolu de rançonner le jeune couple, de tuer Daniel et d'enlever Valence. Mais avec ces forçats se trouve une belle Italienne, une Napolitaine de Gaëte, aux yeux noirs, à la voix enchanteresse. L'Italienne s'est attachée à ces hommes repoussés de la société pour réveiller en eux de bons sentiments, les convertir et leur assurer ensuite une honnête existence. Cela dépasse, il faut l'avouer, toutes les bornes du vraisemblable. Cette Italienne intervient en faveur de Daniel et de Valence, parvient à attendrir les brigands, à désarmer leur rage et à changer ces ennemis en protecteurs. Quant à Georges Hirtzfeld, ou, pour l'appeler par son vrai nom, Martial, il a en vain essayé de réveiller chez ces hommes leurs vieux instincts de sang et de rapacité. Le bon génie a vaincu. Daniel et Valence sont libres ; l'infâme Martial est laissé enchaîné dans le chalet ; l'Italienne, qui en a pitié, lui donne un poignard avec lequel il se tue.

Voilà un amas d'étranges horreurs ; il est vrai que la vertu est récompensée et le vice puni. S'il y a dans cet ouvrage un grand dérèglement d'imagination, il y a de la puissance, de la verve, des instincts nobles et généreux. J'avoue que, pour m'expliquer la sainteté du dévouement de Daniel, j'aurais voulu qu'il eût plus que de la religiosité, et qu'une vraie piété l'inspirât dans cette vie de sacrifices et d'abnégation. Au point de vue de l'art, cela aurait donné à un tel caractère un degré de vraisemblance de plus.

Quand M. Henri de Lacretelle aura plus d'expérience de la société et plus de connaissance des hommes, il pourra acquérir une haute position dans le genre littéraire qu'il a embrassé ; son âme est trop noble et trop élevée pour faire une spéculation de la profession des lettres ; il écrira pour éclairer les esprits et réchauffer les cœurs. Or, en se proposant un pareil but, on peut régénérer le roman qui aujourd'hui est tombé si bas. C'est là une belle et grande tâche.

*Le Rhin et les provinces rhénanes, par Adolphe POIGNANT <sup>1</sup>.*

C'est le journal d'un voyage où l'auteur parcourt la Belgique, Aix-la-Chapelle, Cologne, suit le cours du Rhin de Bonn à Strasbourg, visite Bâle,

<sup>1</sup> Sagnier et Bray, 64, rue des Saints-Pères.

Berne et Lucerne. De courtes, mais nombreuses digressions historiques et archéologiques accompagnent le récit et en soutiennent l'intérêt. Quelques réflexions politiques y trouvent place. Une idée surtout préoccupe M. A. Poignant et se dresse à la fin de son livre comme au milieu. Les traités de 1815 soulèvent ses colères, il revendique avec énergie pour la France la rive gauche du Rhin jusqu'à Bingens et Mayence, et s'indigne surtout de voir qu'après trente ans nous semblions craindre encore de relever de leurs ruines Huningue et ses fortifications rasées par ordre de l'ennemi.

*Feuilles détachées*, par Edmond DE BEAUVERRER, avec cette épigraphe :

*Ludibria ventis*<sup>1</sup>.

Nous regrettons que ce livre soit si court : c'est un éloge assez rare lorsqu'il est sincère. La plupart des fragments qui le composent ont un mérite particulier. *La Mort d'un Ange* et *l'Éclipse de lune*, traductions de Jean-Paul Richter, ont un cachet frappant d'originalité ; *la Caution* contient, sous sa trilogie scénique, un beau tableau du dévouement et de l'amitié ; dans *la Vision sur la montagne*, l'amour de la liberté et de la France revêt une forme vive et poétique ; dans *le Voyage de l'âme contemplative* l'extase prend des ailes, et, dans son vol hardi, contemple sous ses pieds la poussière des mondes. Mais nous aimons de prédilection *le Guide de Saint-Bernard*, récit naïf et touchant que nous regrettons de ne pouvoir citer à cause de sa longueur ; nous y substituerons quelques vers de *la Grotte de Saint-Patrick*, vers qui, sous le rapport de la forme, sont inférieurs à presque tout le reste, mais que nous aimons à redire comme un appel de la France à la noble patrie d'O'Connell.

« Erin, perle des eaux, Erin, fleur de la terre !

« Belle fle au verdoyant manteau !

« Notre harpe a laissé sa forme à ta bannière,

« A ton noble cœur un écho.

.....

« Erin ! le bonheur seul te manque : il t'a quittée ;

« Il fuit les peuples asservis.

« Lève-toi ! Fais payer, justement irritée,

« Cinq siècles à tes ennemis.

.....

« Qui lutte et qui combat a du moins l'espérance,

« Il est déjà libre à demi.

« Quand viendra, disais-tu, le jour de délivrance ?

« Erin, lève-toi, le voici ! »

<sup>1</sup> 90 pages. Chez René et C<sup>e</sup>, 32, rue de Seine.

*Le Géant*, V.-A. WAILLE.

---

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET C<sup>e</sup>,  
Rue de Seine, 32.

## ÉTUDES

SUR LA

# SITUATION RELIGIEUSE DE L'ANGLETERRE

## II

— M. WARD ET L'UNIVERSITÉ D'OXFORD. —

— RÉACTION ANTI-PUSEYISTE. — CONVERSIONS <sup>1</sup>. —

En présence des graves événements qui agitent en ce moment la société religieuse de l'Angleterre, pourquoi ne pas se contenter d'admirer en silence les voies mystérieuses de Dieu sur les âmes? A quoi bon élever la voix quand la Providence montre à découvert son action directrice? N'est-il pas bien plus doux de prier *avec* ceux qui sont revenus et *pour* ceux qui reviendront peut-être que de prêter l'oreille aux vains retentissements de la parole humaine? Reposons-nous avec confiance sur Dieu du soin de découvrir ses secrets, et ne cherchons pas même à marquer la limite où s'arrêta le dernier flot, ni à deviner jusqu'où montera la vague qui le poussait en avant. Qui sommes-nous, d'ailleurs, pour chercher à soulever le voile qui couvre encore l'avenir? Nos prévisions d'aujourd'hui ne seront-elles pas démenties par les réalités du lendemain?

Telles étaient nos réflexions depuis plus de deux mois; tels les motifs qui nous ont porté à nous taire : aujourd'hui même,

<sup>1</sup> Voir le *Correspondant* du 19 août 1845.



ce n'est pas sans une secrète anxiété que nous nous engageons dans le labyrinthe d'opinions qui couvre notre pays de ses nombreuses sinuosités. Cependant dans ce dédale de faits et d'incidents, le procès de M. Ward deviendra précisément le point de départ auquel on peut rattacher et l'ardente réaction contre le puseyisme, dont nous raconterons les manifestations étranges, et les conversions dont cette réaction semble avoir été, après Dieu, la cause déterminante.

Les grandes Universités de l'Europe ayant été fondées par le Catholicisme, celui-ci les rendit responsables des doctrines théologiques et philosophiques qu'on enseignait dans leur sein. Quand il s'élevait des opinions suspectes, la faculté de théologie s'assemblait pour les examiner à loisir et prononcer sur leur portée. Mais si la question avait une très-grande importance, on voyait accourir de loin des théologiens célèbres qui avaient jadis appartenu à l'Université, et cette espèce de concile de docteurs donnait une plus haute autorité à la décision des juges. En Angleterre, la réforme, tout en conservant la plupart des anciens usages, les modifia selon ses besoins et ses intérêts nouveaux. Ainsi, l'aristocratie ayant puissamment contribué à renverser le vieil édifice pour s'en approprier les débris, on lui fit une large part dans la nouvelle organisation universitaire ; le pauvre fut éloigné du banquet de la science, qui devint le privilège de la naissance ; on diminua le nombre des chaires, et enfin on admit les laïques à décider bravement des cas de conscience ou de doctrine qu'ils n'avaient jamais étudiés. Dans ces grandes occasions le vice-chancelier de l'Université convoque tous les membres de l'Université résidents et non résidents.

« Imaginez-vous, dit un journal protestant, un troupeau bigarré d'ecclésiastiques prévenus et de laïques ignorants ; d'hommes qui ont lu ces livres hérétiques et d'hommes qui ne les ont pas lus ; de gros recteurs qui n'aiment pas qu'on vienne troubler leur sommeil et de curés moins bien étoffés, qui attendent le moment de leur succéder ; le calviniste zélé du diocèse de Chester à côté du dignitaire de cathédrale, à l'air sec et important ; les gardes du corps aux épaisses moustaches, en compagnie des chasseurs au renard, au teint vermeil ; l'habitué du club et le parasite de cour ; les jeunes protestants d'Exeter-Hall et les vieux radoteurs des environs d'Oxford, tons prêts, puisque cela vous fait plaisir, à faire main-basse sur le puseyisme. Et, de l'autre côté, les hommes de jeûnes et d'aumônes, c'est-à-dire les pharisiens, qui se mortifient, les mystiques tout éperdus, les antiquaires passionnés, les fins Jésuites, les anglicans, les romains et les semi-romains, prêts à voter pour le *Tract* n° XC et pour M. Ward.

**Tribunal singulièrement composé en vérité, quoique, sans nul doute, tout aussi respectable, tout aussi bien uni, tout aussi compétent, que convocation assemblée pour juger des hérétiques et terminer des controverses en matière de foi a pu l'être jamais<sup>1</sup>.** »

Malgré l'aigreur et le profond mépris qui règnent dans ce tableau satirique, on ne saurait méconnaître la vérité de l'ensemble. Le conseil central de l'Université (*Hebdomadal board*), qui proposait la condamnation et même la dégradation de M. Ward, voyait parmi ses membres des hommes accusés eux-mêmes de ne pas croire à la Divinité du Sauveur, et dont quelques-uns avaient été censurés naguère sur la proposition du docteur Pusey. Cette dernière circonstance donnait à toute l'affaire l'apparence d'une vengeance personnelle : on s'attaquait à l'un des enfants perdus de la nouvelle école, parce qu'on en redoutait les chefs. Aussi quand le procès devint une chose certaine, ce fut une explosion générale de murmures, une guerre de plume presque aussi violente que celle de Port-Royal ou du XVI<sup>e</sup> siècle. L'Université n'avait-elle pas complaisamment approuvé le divorce de Henri VIII ? Ne l'avait-on pas vue également, sous les Stuarts, condamner les doctrines sur lesquelles repose aujourd'hui le trône de la dynastie régnante ? Le célèbre Prynne n'avait-il pas été dégradé par elle au milieu de mille quolibets inconvenants pour un mot outrageant contre les femmes qui se produisaient sur la scène, mot dans lequel on crut apercevoir une allusion à la reine ? Enfin, en 1683, cette même Université n'avait-elle été jusqu'à flétrir, comme faux et impies, les principes de la constitution anglaise, et la Chambre des Lords n'avait-elle pas, à son tour, condamné ce fameux décret à être brûlé par la main du bourreau ?

Voilà ce qu'on disait : cependant passons par-dessus cette polémique toute frémissante de colère pour arriver à une appréciation plus juste de la situation. Depuis plusieurs années l'Université d'Oxford, cette forteresse de l'anglicanisme légal, avait laissé naître et grandir dans son sein une école qui montrait de plus en plus son penchant pour les doctrines de l'Église catholique romaine. Des théologiens profonds, des savants du premier ordre, des archéologues distingués, des poètes d'un mérite réel publiaient sans cesse des productions qui minaient

<sup>1</sup> Citation empruntée au *Semeur* du 26 février 1845.

sourdement ou attaquaient ouvertement les bases de l'édifice religieux que soutenait la nation depuis trois siècles. De toutes parts il s'échappait des cris d'alarme; on se demandait avec effroi si le corps entier ne se laisserait pas entraîner par ce courant qui remontait vers une antiquité flétrie jusqu'alors du nom d'idolâtrique. Dans une conjoncture aussi critique, où les évêques se taisaient, si même ils ne partageaient pas les nouvelles idées, il paraît un ouvrage plus hostile que tous ses devanciers à la réforme du XVI<sup>e</sup> siècle. Déjà se manifeste dans le public une vive réaction contre le puseyisme, et les chefs de l'Université deviennent l'objet de continuelles attaques. Pas un jour ne s'écoule sans qu'on ne fasse un appel direct à l'autorité des chefs, sans qu'on provoque, de leur part, une déclaration qui calme les consciences troublées. L'aristocratie et le sacerdoce de la Grande-Bretagne seront-ils peu à peu conduits à renouer avec une Eglise repoussée par leurs pères? ou bien les laissera-t-on emporter à la dérive par cet ultra-protestantisme qui menace de renverser, l'un après l'autre, tous les fondements de la révélation chrétienne? Tristes et embarrassantes questions auxquelles l'Université était forcément mise en demeure de répondre sans délai. Le malheur de ce corps a voulu que, d'une part, son organisation prêtât le flanc au ridicule; de l'autre, que le principe toujours négatif du libre examen eût fait à ses flancs des blessures profondes et encore saignantes.

Forcé de rompre le silence, le comité central prit une détermination subite, et, le 13 décembre 1844, il s'assembla pour proposer : 1<sup>o</sup> la condamnation de sept passages extraits de l'ouvrage de M. Ward; 2<sup>o</sup> l'expulsion de ce ministre du sein de l'Université; 3<sup>o</sup> l'adoption d'une nouvelle forme de souscription aux Trente-neuf Articles. Comme il s'agit ici d'un des plus curieux épisodes de la révolution dont l'Angleterre est menacée, on nous permettra sans doute d'en présenter au lecteur une analyse fidèle; il appartient, par son importance, à l'histoire religieuse du XIX<sup>e</sup> siècle. Voici d'abord les passages incriminés.

**PREMIER CHEF D'ACCUSATION.** « Si l'on excepte l'arianisme, au IV<sup>e</sup> siècle, je ne connais pas une seule révolution dans l'Eglise qui me paraisse mériter moins notre sympathie et notre estime que la réforme anglaise. » (*Ideal of a christian Church*. P. 43. Note.)

**DEUXIÈME CHEF.** « Quant à moi, je croirais commettre une faute et man-

quer à un devoir si je cachais ma ferme et profonde conviction que si, en tant qu'Eglise, nous suivions la ligne de conduite tracée dans cet ouvrage, nous arriverions, par la grâce d'en haut, à reconnaître et à apprécier les preuves évidentes de la sagesse et de l'autorité divine dans le gouvernement de l'Eglise romaine, à pleurer amèrement le grand péché que nous avons commis en abandonnant sa communion, à demander humblement à ses pieds et notre pardon et notre retour dans son sein. » (P. 473.)

TRISIÈME CHEF. « Sans doute, quand on nous dit de conformer notre enseignement à celui du Formulaire de Prières (*Common Prayer book*), nous savons ce que cela veut dire, car il est calqué sur le Bréviaire, et, par conséquent, il est tout simple que l'esprit général en soit édifiant, orthodoxe, conforme à un seul corps de doctrines et non à celui qui lui est contradictoire. Sans doute encore, lorsqu'on me prescrit d'enseigner les Trente-neuf Articles, mon esprit s'y attache comme à une injonction très-définie et très-expresse; car si l'on en excepte les cinq premiers, qui sont d'accord avec l'ancienne théologie, tous ces articles portent en eux-mêmes un caractère fort intelligible. Mais je soutiens que ces deux esprits non-seulement diffèrent entre eux, mais se contredisent. Un disciple des écoles païennes aurait pu tout aussi bien professer à la fois le stoïcisme et l'épicurisme qu'un membre de notre église faire du *Common Prayer book* et des *Articles* la base de sa foi. » (P. 68.)

QUATRIÈME CHEF. « Il y a déjà trois ans que j'ai nettement accusé les réformateurs d'avoir toléré dans les articles l'absence de toute hostilité réelle pour l'Eglise romaine, quoiqu'ils y aient conservé une apparence d'hostilité. Je réitère aujourd'hui non moins nettement cette même accusation. » (P. 100. Note.)

CINQUIÈME CHEF. « Les paroles de notre douzième article penchent évidemment du côté des évangéliques, et surtout par le mot *nécessairement*. Pour moi, je crois qu'on peut détourner cet article de son sens naturel par des explications, et je le souscris moi-même dans ce sens non naturel. » (P. 479.)

SIXIÈME CHEF. « Nous trouvons (spectacle admirable et imprévu!), nous trouvons le cercle tout entier des doctrines romaines gagnant peu à peu un grand nombre d'ecclésiastiques anglicans. » (P. 365.)

SEPTIÈME CHEF. « J'ai déjà dit, il y a trois ans, qu'en souscrivant les articles je ne prétendais renoncer à aucune des doctrines de l'Eglise romaine. » (P. 367.)

Telles sont donc les accusations qui ont motivé la dégradation de M. Ward, et, pour éviter dorénavant toute équivoque, le conseil universitaire proposait de modifier la formule de souscription que chaque nouveau gradué est forcé d'accepter. Il ne s'agissait de rien moins que de faire de l'Université elle-même une autorité dogmatique, prononçant en dernier ressort sur le sens que l'on devait attribuer aux fameux articles, ou plutôt investissant le vice-chancelier de ce prodigieux pouvoir. Le *Test* religieux, aboli par la législature, reparaisait sous une autre forme et dirigé particulièrement contre le puseyisme<sup>1</sup>!

<sup>1</sup> Voici la formule de souscription que chaque gradué devait prêter : Ego, A. B., Articulis fidei et religionis, necnon tribus articulis in canone XXXVI comprehensis subscripturus, profiteor, fide una data huic Universitati, me articulis istis omnibus et



Si, auparavant, l'opinion publique avait été si vivement émue par la crainte du papisme, dès ce moment elle se montra irritée dans un sens tout opposé, et le protestantisme lui-même se sentit blessé au cœur. Il repoussait avec horreur tout rapprochement avec son grand ennemi; mais il ne voulait pas non plus subir le joug d'une autorité doctrinale sous une forme déguisée. Le chef de l'école puseyiste fut un des premiers à descendre dans l'arène, car, de toutes parts, ses amis s'adressaient à lui pour savoir la ligne de conduite qu'ils avaient à suivre.

« Vous me demandez, écrit-il à un ami, ce que je ferai si ce nouveau test est accepté par la convocation. Je réponds tout d'abord que ceux dont la position est moins compromise que la mienne n'ont pas besoin de se décider sur-le-champ. Quant à moi, je n'ai pas de choix à faire; on ne veut pas que je souscrive cette formule, et vraiment je ne pourrais le faire. Vous ne vous trompez nullement sur la portée de mes paroles; je continue à souscrire les articles dans le sens où je l'ai toujours fait depuis que j'ai pu comprendre ce qu'il consiste l'antiquité catholique vers laquelle notre propre église dirige notre attention. Je les souscris *dans leur sens littéral et grammatical*, et quand ce sens est obscur, je me laisse guider par la foi de toute l'Église, telle qu'elle était avant la séparation de l'Orient et de l'Occident. En suivant cette ligne de conduite, je crois fermement suivre la voix de notre Église elle-même.

• Le test qu'on nous propose met des bornes à cette liberté que l'archevêque Laud conquit pour nous. Jusqu'ici la haute et la basse Église se trouvaient également renfermées dans les mêmes articles, et les tristes discussions de notre église m'ont fait comprendre qu'il devait en être ainsi, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de nous réunir tous dans le même esprit. Mais aussi longtemps que les choses resteront dans cette situation, comment espérer que les articles seront un *certum atque indubitatum opinionum signum*? Quoi! ils deviendront un critérium de foi lorsqu'un tel, que vous et moi nous connaissons bien, et moi nous pouvons les signer tous les deux? C'est pourtant ce qu'impose le nouveau test: donc, l'une des deux parties signataires devra nécessairement être exclue désormais. Mais, vous le savez, les auteurs de la nouvelle formule n'en veulent pas plus que moi, et dès lors on sait aussi qui on veut exclure de l'Église. Assurément il n'y a rien de plus vague et pourtant rien de plus rigoureux que cette formule: rien de plus vague, car elle peut exciter une foule de

singulis eo sensu subscripturum, in quo eos ex animo credo et primitus editos esse, et nunc mihi ab Universitate propositos, tanquam opinionum mearum certum ac indubitatum signum.

Et pour qu'on ne se méprenne pas sur la portée de cet acte, le conseil fit précéder la formule de ces réflexions:

Quem in finem, quo quisque ergo doctrinam vel disciplinam ecclesie Anglicane affectus sit, subscriptionis criterio explorandi ipsi (v. cancellario) jus ac potestas esto. Quoniam vero articulos illos fidei et religionis, in quibus, *malesana opinione, et praesertim Romanensium errores reprehenduntur, ita nonnulli perperam interpretati sunt ut erroribus suis vix aut ne vix quidem adversari videantur, nemini posthac, qui coram vice-cancellario, utpote minus recte de doctrina vel disciplina ecclesie Anglicane sentiens, conveniatur articulis subscribere fas sit, nisi prius declarationi subscripserit sub hac forma, etc.*

gens à l'accepter; rien de plus rigoureux, car elle en empêchera bien d'autres de la souscrire.

« Mais, après tout, ceci est l'affaire d'autrui; maintenant il s'agit de moi. Malheureusement j'ai trop de raisons de croire que ma signature ne satisferait nullement certaines personnes qui l'exigent. Il y a dix-huit mois, lorsque je prêchais sur un sujet extrêmement grave, je m'offris à souscrire, *ex animo*, tous nos formulaires, et on rejeta ma proposition, parce qu'on ne se fiait pas à mon système d'interprétation. Par conséquent, quand on vient me demander ma signature comme un *certum atque indubitatum opinionum mearum signum*, évidemment on exige de moi plus qu'on n'avait d'abord refusé.

« Aujourd'hui je souscris les articles dans le sens où ils ont été proposés par l'église depuis les temps de Laud; mais actuellement c'est l'Université qui me les impose, en les interprétant à son gré. Aussi, quand je pourrais accepter le nouveau test dans un sens quelconque, l'expérience du passé suffirait pour me faire comprendre que je ne puis le souscrire dans le sens qu'on me propose, et dès lors ce n'est plus qu'une simple question de probité.

« Vous pensez bien, mon ami, que je sens toute la gravité de ma déclaration actuelle, en présence de l'émotion générale. Mon exemple pourrait entraîner une foule de jeunes gens et leur susciter des difficultés de toutes sortes. Je sais aussi que certaines gens seront d'autant plus pressées d'imposer ce test qu'elles espéreront par là déterminer mon éloignement de cette ville. Quant à moi, j'ignore ce qu'il en sera; mais, quel qu'en soit le résultat, refuser me semble la voie droite. Dans les conjonctures critiques, il est bon que les gens connaissent tout d'abord les conséquences de leur conduite. Je remets ma cause avec confiance entre les mains de celui qui dirige toutes choses pour le bien et qui ne me doit absolument rien. »

M. Pusey semble avoir donné le signal de la controverse animée que soulevait la démarche des chefs de l'Université. Ceux-ci comptaient parmi eux un homme qui, peu d'années auparavant, avait été censuré par ce même corps à cause de ses opinions sociniennes. La querelle acquérait donc, je l'ai dit, toute l'âpreté d'un débat personnel, jointe à la gravité d'une question de doctrine. Les opinions les plus diverses, les journaux et les revues de toutes les couleurs prenaient part à la lutte. Dans cette querelle il y avait surtout deux mots qui devenaient comme le cri de guerre de chaque parti, savoir : le Formulaire de Prières (*Common Prayer book*) et les Trente-neuf Articles. C'est qu'au fond ils résument assez bien les deux grandes divisions de l'église anglicane, l'une tendant davantage à s'appuyer sur l'antiquité chrétienne, l'autre à invoquer principalement le droit du libre examen. Ce sont deux grands courants opposés et séparés par de hautes montagnes; il sera donc toujours fort difficile, sinon impossible, de les unir dans le même lit. Lord Chatham, avec son coup d'œil politique, appelait le formulaire papiste, les articles calvinistes, et il avait peut-être raison, tandis que d'autres les nommaient la Sara et l'Agar de

l'anglicanisme. Ainsi la dispute n'est pas aussi nouvelle qu'on pourrait se l'imaginer. Du côté des Trente-neuf Articles, nous trouvons les défenseurs du luthéranisme, la justification par la foi, l'horreur des offices quotidiens, de la pénitence, du jeûne, de l'austérité religieuse ; chez les partisans du Formulaire, nous serons sûrs de rencontrer une confiance presque illimitée dans la vertu des sacrements, dans la pratique des bonnes œuvres, dans les offices fréquents. Ici la prédication de la parole divine est le point culminant du Christianisme ; là ce n'est qu'une partie importante d'un vaste ensemble. Souvent vous entendrez des appels simultanés à ces deux tables de la loi anglicane ; mais dans la pratique ordinaire de la vie on fait invariablement triompher l'un ou l'autre des deux rivaux , et la nature des choses le veut ainsi, selon qu'on incline vers la révolte ou vers le principe de l'autorité.

Je ne saurais mieux faire comprendre l'importance de ces tendances hostiles que par les faits qui se passent sous nos yeux. A quelle condition permettait-on autrefois aux dissidents de prêcher publiquement leurs doctrines ? Sous la condition expresse de souscrire les Trente-neuf Articles. A quelle autorité les puseyistes ont-ils sans cesse recours pour prouver que l'établissement anglican ne s'éloigne guère du Catholicisme ? Au Formulaire de Prières. En remontant à l'origine des deux, on trouve en effet que leurs auteurs avaient eux-mêmes des opinions qui représentent assez bien le caractère de l'un et de l'autre. Ainsi les Articles répondent à l'élément national ou calviniste, le Formulaire à l'élément catholique, et ce seul point de vue fournirait matière à de curieuses observations, si nous ne craignons de mettre à l'épreuve la patience de nos lecteurs.

Cependant, quand on suit un peu attentivement l'histoire de l'église anglicane, on la voit toujours revenir plutôt vers les doctrines du *Common Prayer book* que vers celles des articles. Sur ce point tous les auteurs sont d'accord. Était-ce par un espoir secret d'attirer les Catholiques dans son sein ? Était-ce par un instinct de conservation et pour ne pas se laisser entraîner par le torrent impétueux de la réforme ? Peut-être les deux motifs pouvaient agir à la fois sur elle, mais le fait est avéré. Toutes les convocations, toutes les conférences, toutes les réunions ont été dans ce sens ; la doctrine théorique

s'est élevée au lieu de s'abaisser, ce qui même n'a pas peu contribué à rejeter beaucoup d'esprits éminents hors de son sein, par haine pour tout ce qui sentait le Catholicisme. Pour n'en citer qu'un exemple, dans le XVII<sup>e</sup> siècle, on rétablit dans le Formulaire une oblation réelle, positive, de l'Eucharistie, tandis qu'on obtenait aussi une déclaration en faveur de la même doctrine dans le livre des Trente-neuf Articles. C'était faire un grand pas vers le Catholicisme.

De quel œil, au contraire, l'église anglicane a-t-elle envisagé les Articles? Elle ne les a jamais considérés comme des actes de communion spirituelle, comme des articles de foi, mais bien comme un ensemble de doctrines sujettes à des interprétations diverses, et destinées à atteindre des buts souvent opposés. Il serait fatigant d'entrer dans le détail des disputes que les Articles ont fait naître; mais il est remarquable que la fin du siècle dernier ait été signalée par une lutte absolument semblable à celle qui agite aujourd'hui l'Université d'Oxford. Du reste, à ne voir les choses que du point de vue protestant, il semble peu logique d'imposer une confession de foi quelconque, qu'elle s'appelle article de religion ou formulaire; car alors que devient le libre examen? Aussi ce côté de la question n'a point échappé aux esprits conséquents. « Qu'on en finisse, s'écriait lord Grey il y a plusieurs années, qu'on en finisse avec tout ce fatras (*fanatical stuff*); en fait de religion, la spéculation est fort inutile; les articles sont nés de l'enthousiasme monastique, et nous vivons dans des temps plus éclairés. » — « Quant à moi, ajoutait M. Hampden en 1836, je suis pour l'abolition de tous les *tests* en tant que garants d'une orthodoxie quelconque. » Or, ce M. Hampden est précisément un des membres du conseil central; c'est lui qui impose le nouveau *test*; lui qui, il y a juste dix ans, comptait parmi les libéraux les plus avancés; lui qui voulait affranchir les dissidents de toute gêne! L'opinion publique tourne court aujourd'hui contre le puseyisme: M. Hampden et ses confrères ont tourné avec elle!

Tout ce que je dis ici a été soutenu avec beaucoup d'aigreur et même de violence par tous les organes religieux de l'Angleterre, et j'ai devant moi une série de travaux qui rebute- raient plus d'un lecteur.

La question était tellement engagée qu'on se demanda bien-



tôt pourquoi l'on ne condamnerait pas de nouveau le fameux *Traité XC* de M. Newman, quoiqu'il eût été déjà censuré en 1841. Il semble que, par une disposition toute providentielle, ces hommes aient marché d'aveuglement en aveuglement. Dans la plus simple des causes judiciaires, il ne leur serait jamais venu à l'idée de jnger deux fois un accusé pour le même fait; il en fut autrement quand il s'agissait du véritable chef du puseyisme. Cependant, au seul bruit d'une pareille injustice, ce fut une véritable tempête de mépris et d'alarmes. Il n'y avait plus de *fair play*, comme on dit en Angleterre, et chacun sait quelle portée ont ces mots de l'autre côté du détroit.

D'ailleurs on s'en prenait à l'homme le plus influent, au plus profond théologien, et en même temps au plus humble chrétien de l'église établie, et l'on redoutait avec raison de le pousser violemment hors de son sein jusque dans le sein du Catholicisme. Il y eut bien une forte minorité en faveur de ce beau projet<sup>1</sup>; mais on n'osa pas aller aussi loin, et la condamnation ne fut que proposée. En attendant, tous ces coups avaient porté; une correspondance assez aigre eut lieu entre l'évêque d'Oxford et les chefs de l'Université au sujet de M. Pusey; M. Gladstone descendit dans l'arène contre M. Ward, et, chose assez singulière dans

<sup>1</sup> J'ai été assez heureux pour obtenir le dépouillement de cette minorité et qui ne sera pas sans intérêt pour le lecteur français. En mai dernier il se trouvait sur les registres de l'Université

2330 maîtres ès-arts,  
 197 bacheliers en théologie,  
 118 docteurs en théologie,  
 109 docteurs en droit romain,  
 28 docteurs médecins,  
 15 bacheliers en médecine.

2797

Sur ce chiffre ont signé la pétition pour la condamnation de M. Newman :

1/5 des docteurs en théologie,  
 1/10 des docteurs en droit romain,  
 1/7 des docteurs médecins,  
 3/4 des bacheliers en théologie,  
 1/15 des bacheliers en médecine,  
 1/5 des maîtres ès-arts.

D'après ces chiffres, on voit que les maîtres ès-arts et les théologiens étaient de niveau en fait d'intolérance, et l'on peut croire que beaucoup d'autres étaient entrainés par eux. Le nombre total des pétitionnaires s'élevait à cinq cent vingt-quatre, ou un peu plus d'un quart des membres actuels de l'Université.

un homme d'Etat de son mérite, le ministre nous montre les Eglises catholiques du continent enchaînées par le josphisme en Autriche, par les traditions de la Révolution en France et en Espagne, par celles du protestantisme en Prusse, et il nous dit naïvement : Voyez ! voilà l'état normal de l'Eglise romaine ! Franchement, nous nous serions attendus ou à plus de franchise, ou à plus de science. Un autre personnage influent, M. Gresley, condamnait les opinions de M. Ward, mais plus énergiquement encore la mesure proposée, et, dans une brochure piquante qu'on s'arracha, il laissait échapper des plaintes amères.

Vous nous proposez, disait-il, de déclarer que nous souscrivons les articles dans le sens où ils furent d'abord publiés, et de la manière que les entend aujourd'hui l'Université. Bien ; mais y a-t-il un seul homme sur la terre qui sache dans quel sens on les rédigea quand on les publia, ou même quand on en parla pour la première fois ? S'agit-il des quarante-deux articles fabriqués sous Edouard VI, ou des Trente-neuf publiés à l'avènement d'Elisabeth ? A ces deux époques le pouvoir avait des idées fort différentes, et les auteurs des articles, sous Elisabeth, avaient de tout autres opinions que celles de leurs devanciers, sous Edouard VI. Si l'on s'arrête à Charles II, la divergence est encore plus grande, et *pourtant nos formulaires actuels datent réellement de ce temps.*

Ensuite vient cette autre question : Qui rédigea, qui publia les articles ? Fut-ce le souverain, le Parlement ou la convocation ? Ce furent peut-être tous les évêques réunis ? ou l'archevêque Cranmer tout seul ? ou enfin Mélauchton et les autres théologiens que le prélat consulta ?

Au fond, n'y avait-il point parmi les rédacteurs de profondes dissidences, et ne les combina-t-on pas de manière à concilier, à admettre tout ce qui ne constituait pas une antinomie fondamentale sur les bases mêmes du Christianisme ? Que fait-on quand il s'agit de rédiger une pétition dans un meeting où tout le monde n'est pas d'accord ? On présente un projet ; quelqu'un critique une expression : vite on la sacrifie. Ensuite il s'élève une autre objection, suivie d'une autre modification, jusqu'à ce que la pétition satisfasse chacun des assistants. Eh bien, serait-ce trop s'avancer que de supposer quelque chose de pareil lors de la rédaction des articles ? Cranmer, Ridley, et une dou-

zaine d'autres personnes représentant les diverses opinions de l'Eglise se trouvaient présentes, et si le parti réformé ou du mouvement était dominant, nous savons pourtant que le parti conservateur de ces temps n'y manquait ni de force ni d'influence. En veut-on un exemple : prenez le vingtième article, et voyez comme il est cauteleux, comme les termes en sont prudents, comme il réussit à respecter les opinions des deux partis.

Un autre inconvénient grave qui frappait M. Gresley et tous les bons esprits, c'est qu'il ne s'agissait plus du sens des premiers rédacteurs, mais du sens de l'Université. Et puis encore, qu'est-ce que l'Université? se demandait-on. Sera-ce le conseil central? ou le corps entier? ou le vice-chancelier, en sa qualité d'organe officiel? Dans ce dernier cas, voici ce qui arrive : si le vice-chancelier est un partisan des Evangéliques, il lui sera facile d'admettre, dans l'Eglise, les épiscopaliens, les indépendants, les baptistes, et presque toutes les sectes. Et comment cela? C'est qu'aux yeux d'un homme de la basse église toute assemblée où l'on prêche la parole divine dans sa pureté est une église. Le vice-chancelier est-il, au contraire, un homme de la haute église? Il pourra éloigner de l'Université tous ses adversaires. Et comment encore? C'est que, pour lui, il n'y a qu'une seule église catholique apostolique, la grande église anglicane.

Ainsi, le nouveau *test* deviendrait une arme à deux tranchants, frappant tantôt à droite, tantôt à gauche, repoussant les hommes vraiment consciencieux pour laisser la place libre aux hommes d'entre-deux, gens de facile composition et toujours à l'affût des grosses prébendes. Mais, après tout, était-ce donc une si sage politique? L'église anglicane est donc bien riche de foi, d'espérance et d'amour pour rejeter tout ce jeune sang si chaud, si ardent, qui devait la réchauffer, la régénérer!

Mais, dites-vous, ils ont des tendances romaines. Eh bien, s'ils n'ont que des tendances, il n'y a pas de quoi s'effrayer. Est-ce un si grand crime que d'emprunter à l'Eglise romaine ce qu'elle a de bon, de louable? Est-ce un crime de rechercher l'unité avec l'union et la charité? que de vouloir ranimer le respect pour les choses vraiment saintes, que de faire

pénétrer dans les masses un esprit d'obéissance et de renoncement chrétien <sup>1</sup>?

Cette vive polémique irritait les esprits sans toucher les cœurs; la lutte devenait seulement plus animée à mesure qu'approchait le dénoûment.

M. Ward reparut sur la scène après une première protestation qu'il déposa entre les mains du vice-chancelier, et il lança dans le public une petite brochure adressée à tous les membres de l'Université. En même temps un autre ecclésiastique anglican très-distingué publiait une nouvelle édition d'un écrit où il s'attachait à prouver que les auteurs des fameux articles avaient voulu, par le vague même de leurs expressions, permettre aux catholiques de vivre à l'aise sous la bannière de l'anglicanisme. L'auteur du *Modèle d'une Eglise chrétienne* reprend la question sous une autre forme. De quel droit l'Université suspecterait-elle sa bonne foi quand il a souscrit les articles? De quel droit aussi les chefs appellent-ils les autres membres, non à prononcer sur le dogme, mais simplement à interpréter le sens des articles? Certes, continue l'auteur, si on vous demandait d'approuver mes vues, je n'oserais l'espérer; car enfin mon ouvrage est d'hier, tandis que, dès l'enfance, vous avez tous appris à respecter, à vénérer cette réformation que je flétris comme un malheur public. *La majorité de l'église anglicane est hostile à mes opinions*, je le sais, et il faudrait un miracle pour changer aussi subitement ses dispositions; or ce n'est pas mon livre qui pourra faire ce miracle. Mais, encore une fois, il s'agit d'autre chose; l'Université elle-même se reconnaît incompétente pour prononcer en matière de foi; on se borne donc à attaquer ma bonne foi.

« Les passages qu'on vous signale sont, dit-on, *incompatibles avec les articles de religion* que j'ai souscrits, sont incompatibles avec une véritable bonne foi de ma part. Voilà donc la question, l'unique question, qui vous est soumise, et plus vous condamnez ma théologie, plus vous contractez l'étroite obligation de sonder votre propre esprit, de peur de vous laisser entraîner par vos préoccupations; plus vous devez étudier sans passion les formulaires de notre église, afin de découvrir ce qui s'y trouve réellement et ce qui ne s'y trouve pas. Si vous suivez une autre ligne; si votre vote devient un vote de parti; si, pour un seul instant, vous cédez à votre aversion pour mes doctrines, vous faites une chose qui, dans la vie privée, éloignerait de vous tous les honnêtes gens. Que

<sup>1</sup> *Suggestions on the new statute to be proposed in the University of Oxford*: by W. Gresley, M. A. Prebendary of Lichfield.

tion, à la même dégradation. Il rejette avec dédain des grades universitaires s'ils imposent un *test* que sa conscience lui défend d'accepter. Mais si, après une déclaration aussi publique, on n'a recours à aucune mesure coercitive à son égard, une pareille tolérance équivaldra pour lui à une approbation formelle de la manière dont il a souscrit les articles.

Le cas était fort embarrassant, et les hommes les plus dévoués à l'église anglicane regrettaient de voir M. Oakeley attaquer ainsi de front le conseil central. Cependant ce dernier fit la sourde oreille : une réprobation générale avait accueilli la sentence de M. Ward ; poursuivre encore une des lumières de l'établissement légal, c'eût été s'exposer à tout perdre. *L'English Churchman*, organe demi-puseyiste, demi-protestant, était au désespoir de la démarche faite par le curé de Sainte-Marguerite, car il prévoyait que les choses iraient plus loin avec un homme de cette trempe. En effet, peu de jours après, M. Oakeley envoya sa démission à l'évêque de Londres, et elle fut suivie d'une lettre exposant les motifs qui l'avaient déterminé à faire auprès de l'Université une démarche aussi éclatante. Bientôt il en vint à faire connaître ses idées sur les dogmes de l'Eglise catholique, et l'on sera bien aise de lire un des passages les plus vigoureux d'un écrit qui paraît avoir été pour son auteur la cause déterminante de sa conversion.

• Je prie Votre Grandeur d'observer que, dans mon écrit sur le Traité XC, j'établis une distinction entre croire et enseigner les doctrines romaines. En outre, dans une note, j'explique ce que j'entends par *ne pas enseigner*. Pour l'enseignement, je regarde comme un devoir sacré de ne point avancer, soit dans des sermons, soit dans d'autres actes du sacerdoce, des opinions théologiques, ni de conseiller des pratiques pieuses conciliables peut-être avec nos articles, mais étrangères aux vues et aux habitudes de notre église. J'irai même plus loin : je pense qu'il vaut mieux admettre implicitement ce qu'on appelle les doctrines ecclésiastiques que de les défendre par une polémique publique et dogmatique. Nos fidèles ont, par-dessus tout, besoin d'être instruits dans les premiers éléments de la foi et de la pratique. D'ailleurs, leur parler de l'autorité de l'Eglise et d'autres sujets semblables, quand tout l'ensemble de notre système contredit formellement ces prétentions, c'est porter les esprits faibles et légers à employer des mots privés de sens, ou tout au plus ne servant qu'à devenir des noms de parti; ou bien, c'est porter les hommes sérieux à mépriser les privilèges très-réels qu'ils ont entre les mains, pour courir vainement après d'autres, qui devront être seulement le complément des premiers <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Subject of Tract XC, historically examined*, p. XIII. — *A letter to the lord bishop of London.*

Ainsi donc, aux yeux de M. Oakeley encore puseyiste, un homme pouvait croire une chose et en enseigner une autre? admettre au fond du cœur toutes les doctrines catholiques et faire profession publique de protestantisme? Non, nous ne croyons pas que tel ait été un seul instant sa pensée. Mais voici comment nous résumerions ce que nous croyons avoir été pendant longtemps la ligne de l'école d'Oxford.

La réforme du XVI<sup>e</sup> siècle ayant sapé presque toutes les bases du Christianisme, les hommes vraiment disposés à combattre ses pernicieux effets peuvent choisir certaines vérités acceptées par toutes les communions pour les mettre sous les yeux des fidèles, et porter ceux-ci à une pratique plus sévère de ce que l'Évangile ordonne. De toute évidence, la plus grande somme de principes nécessaires au salut a été conservée fidèlement dans le sein de l'Église catholique, et rien ne serait plus désirable que de se réunir à elle. Comme la chose est matériellement impossible aujourd'hui en Angleterre, il vaut mieux ne pas aborder de front les questions les plus brûlantes, mais se contenter d'amener insensiblement les esprits à la connaissance de la vérité tout entière. D'ailleurs, pour un grand nombre de puseyistes, l'Église catholique a beaucoup de choses à se reprocher; elle est entachée même d'erreur; tandis que, l'anglicanisme devant être aussi regardé comme une branche féconde de la véritable Église, chacun de ces deux grands corps peut rester dans le *statu quo* et faire ses réserves secrètes, en attendant qu'il plaise à la Providence d'en ordonner autrement. Une lettre déjà célèbre du docteur Pusey confirme singulièrement ce point de vue et explique la conduite de M. Oakeley en cette occasion. Cependant le travail mystérieux de Dieu dans les consciences, non moins que l'opposition extérieure, agissant sur les consciences comme un bélier, ne leur a point permis de s'arrêter ainsi en route. *Qui n'est pas pour moi est contre moi*, a dit le Sauveur, et ses paroles seront vraies jusqu'à la fin des temps. Il sera cependant instructif de suivre jusqu'au bout l'exposition de l'homme distingué dont nous avons le travail sous les yeux.

L'Université, dit M. Oakeley, n'attaque pas les *pratiques* de l'Église romaine; elle ne dit pas même un mot sur l'enseignement; mais elle ne permet pas de croire aux doctrines du Ca-

tholicisme, mais elle accuse la probité de ceux qui ont souscrit les articles dans un sens particulier. Si l'Université est conséquente, elle condamnera M. Oakeley comme elle a condamné M. Ward.

Au fond, peu importe ce que dit ou ce que ne dit pas l'Université ; il s'agit de moi et de vous, c'est-à-dire d'un prêtre et d'un évêque. Or, comme évêque, vous avez le droit de me demander compte de ma doctrine, et, si j'enseigne publiquement des doctrines romaines, vous avez aussi le droit et même le devoir de ne point le souffrir <sup>1</sup>.

Voilà donc la question très-nettement posée : un ministre puseyiste, pas plus que tout autre anglican, ne peut légitimement enseigner le Catholicisme. Je n'exagère rien, je traduis. Ainsi il est constaté que les hommes distingués que les catholiques comptent aujourd'hui parmi leurs frères espéraient naguère encore pouvoir voguer comme de conserve sous leur pavillon indépendant avec le vaisseau de saint Pierre. Écoutons le curé de Sainte-Marguerite développer lui-même son idée.

« Je suis si loin de faire pénétrer les doctrines romaines dans l'exercice de mon ministère que je ne me prévau pas même, du moins dogmatiquement, de ce que certaines personnes appellent la doctrine catholique.... Votre Grandeur connaît plusieurs membres de mon troupeau. Eh bien, j'en appelle à eux-mêmes, ils pourront facilement me contredire ; qu'ils disent donc si je mêle de la controverse à mes sermons..... Au milieu de l'énorme masse de péché et d'incrédulité pratique dont nous sommes entourés dans cette grande capitale, nous avons autre chose à faire qu'à jouter avec les dissidents pour les convertir par des arguments. Mon grand but, dans l'exercice de mon ministère, c'est de mettre les fidèles en garde contre les péchés que catholiques et protestants s'accordent à flétrir....

« Ici j'entends dire : Mais la déclaration publique que vous avez faite sur la souscription vous empêchera toujours de prêcher contre les doctrines romaines. Oui, sans doute. Si je suis obligé, en ma qualité d'ecclésiastique anglican, d'attaquer les doctrines de Rome, alors c'est très-vrai, je ne remplis pas ces obligations. Mais assurément on m'accordera, Mousigneur, qu'il y a des choses plus importantes que de combattre les dissidents, et, *a multo fortiori*, de ne pas me montrer plus implacable pour une branche de l'Église universelle que pour ceux qui ne sont pas même membres de l'Église anglicane. Quoi ! l'on voudrait que j'épargnasse les dissidents aux dépens des catholiques ! Non, aucune personne de sang-froid ne me ferait une pareille proposition....

« On insiste et l'on dit encore : Comment donc ! votre distinction entre croire toute la doctrine romaine et l'enseigner se réduirait après tout à une opinion spéculative ? S'il en est ainsi, vous vous faites tort à vous-même ; vous vous montrez très-inutilement sous un jour défavorable.

« Je réponds franchement qu'il ne s'agit pas pour moi d'une simple spéculation. Je crois n'avoir aucune opinion spéculative quand il s'agit de religion.

<sup>1</sup> *A letter to his lordship the bishop of London, p. 13.*

Quand je dis que mon point de vue n'est pas pratique, je veux dire qu'il n'affecte en rien mes prédications. Je ne suis aucune ligne particulière dans le dessein de faire des prosélytes à Rome. Tous mes vœux se bornent à faire de bons chrétiens dans l'église anglicane : la tâche me suffit. Mais il y a plus ; si je vois quelqu'un disposé à se joindre à l'Eglise romaine, je cherche à l'en empêcher, je discute même contre lui. Cependant, à vrai dire, si j'agissais autrement, je ne vois pas trop comment on pourrait m'accuser de pousser les gens au schisme quand sans cesse on me presse moi-même, et d'autres avec moi, de quitter l'église anglicane....

« Néanmoins, je l'avoue sans détour, lorsque je demande la plus grande latitude dans l'interprétation de nos formulaires dans le sens catholique, j'entends quelque chose de fort réel, de très-pratique. Veuillez, Monseigneur, m'accorder pendant quelques instants une sérieuse attention. Je vais chercher à analyser le sentiment qui me porte à regarder comme un devoir sacré d'extraire, d'extorquer même, s'il faut tout dire, les opinions les plus catholiques de nos principes les plus anticatholiques ; je vais rechercher aussi pourquoi je ne saurais accepter cette distinction entre le sens *catholique* et le sens *romain*, dont plusieurs de mes amis les plus vénérés font le plus grand cas.

« Monseigneur, je ne suis pas de ceux qui peuvent tracer une ligne entre les décisions de l'Eglise primitive et les décisions plus modernes de l'Eglise catholique. Je comprends ceux qui établissent une grande distinction entre le Christianisme *primitif* et celui des *Pères* ; mais là je m'arrête. Le Christianisme des Pères et le Christianisme du moyen âge sont pour moi tout un. Il serait assez difficile, je pense, de décider quand naquit dans l'Eglise ce qu'on appelle la théologie *dogmatique*, car saint Paul lui-même parle d'une *forme de mots propres* et saint Jean commence son Evangile comme un symbole. Mais la tâche sera bien plus difficile encore s'il s'agit de fixer le moment où se répandit la théologie dogmatique. Certainement, je ne puis regarder le *Credo* comme ayant reçu sa forme définitive dans les premiers siècles. Nous savons tous que la théologie dogmatique se développe parallèlement à l'hérésie, et personne ne s'avisera, je pense, de nier qu'il n'y ait plus eu d'hérésie depuis le V<sup>e</sup> ou le VI<sup>e</sup> siècle. Les ramifications de l'erreur semblent presque innombrables ; il en doit être de même pour la foi orthodoxe. Quant à moi, je ne croirai jamais que le fort courant de la théologie dogmatique ait été subitement gelé du IV<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle. En outre, je pense que, dans les âges postérieurs, l'hérésie prit une nouvelle forme, laissant de côté les doctrines *objectives*, qu'elle embrassait dans les premiers temps, pour suivre l'esprit *subjectif* de nos temps modernes et engendrer des spéculations funestes à l'essence même de la vie chrétienne... Eh bien, irai-je m'imaginer que l'Eglise soit demeurée muette en des conjonctures aussi critiques ? Tout au contraire, je pense qu'à Trente, comme à Nicée, elle s'est montrée au niveau de la difficulté et toute armée de ses définitions scolastiques, de ses anathèmes préventifs, et j'en dis tout autant du moyen âge. Le lien qui existe entre le symbole d'Athanase et celui des Apôtres existe aussi entre ce dernier et les décisions dogmatiques plus rapprochées de nous. Votre Grandeur ne sera donc nullement étonnée si j'ai trop bonne opinion de mon église pour supposer, sans des raisons urgentes, qu'elle viole même les canons des grands conciles modernes. Quoi ! un corps de théologiens, isolé dans un coin du monde, viendrait, de propos délibéré, mettre en question les actes de tous les prélats de la chrétienté réunis ! Sans doute c'est une affaire capitale de savoir jusqu'à quel point le concile de Trente est œcuménique : je ne veux pas discuter cette grave question ; mais il me semble qu'aux yeux de toute personne vraiment chrétienne, et eu égard à la promesse du Sauveur, il y a tout autant de raisons pour croire que l'Esprit-Saint était présent dans une grande assemblée d'évêques, représentant les divers membres de l'Eglise catholique, que d'adopter la terrible alternative de blasphémer peut-être contre la pré-



sence sacrée du Seigneur. Ainsi donc, pour me résumer, si le désir d'interpréter nos formulaires de façon à les faire coïncider ou tout au moins à ne pas les mettre en opposition avec les décrets de ces assemblées si augustes et peut-être si sacrées, si, dis-je, ce désir n'est pas accueilli avec faveur, avec indulgence, j'en serai fort surpris et j'y verrai même un augure funeste pour notre église.

« Mais l'on m'accordera bien, je pense, que nos vœux les plus ardents doivent être pour l'unité de la chrétienté. Je suis loin de soutenir que cet heureux événement soit le moins du monde probable, ni même que, dans l'état actuel des choses, on doive faire des efforts immédiats pour l'obtenir. Pour nous, gens de l'église d'Angleterre, il faut chercher d'abord à être unis parmi nous-mêmes avant de songer à influencer en quoi que ce soit sur les destinées de la chrétienté. Quand nous voyons le peu de chances, pour ne pas dire l'impossibilité *obscure* (the utter hopelessness), d'une prompte réunion, ce serait le comble de la folie de conserver quelques vives aspirations vers un rapprochement très-éloigné. Cependant il existe en ce monde un sentiment qui nous porte à nous cramponner à une espérance bien-aimée, même dans les temps les plus sombres; et, qui sait? ne s'y attache-t-on pas, comme à la vie, d'autant plus fortement que le fil en est plus près de se rompre? Par exemple, je ne saurais jamais comprendre cette singulière disposition qu'ont certaines gens à saisir sur-le-champ, sinon même à exagérer les points de dissidence qui, à tort ou à raison, déchirent la robe du Sauveur. Et, par ce même motif, je ne suis nullement surpris que tant de membres de notre église aient salué avec joie la tentative récente de faire concorder les Trente-neuf Articles avec les décisions de l'Eglise universelle, ni qu'ils se montrent peu disposés à regarder comme définitives les graves objections que l'autorité ecclésiastique a élevées contre ce projet<sup>1</sup>. »

Après cette exposition si claire sur les vues des puseyistes et sur leurs efforts pour persévérer dans l'église anglicane. M. Oakeley revient encore sur la question des Articles, où nous ne le suivrons pas. Avant de terminer son écrit, il supplie l'évêque de ne pas rompre violemment le lien qui l'attache à la chapelle de Margueret-Street et à ses chers paroissiens. Il le supplie de ne pas non plus enlever à l'église anglicane un de ces éléments qui en font encore la force et la durée. M. Oakeley éprouve une véritable épouvante à la vue des dangers qui la menacent, et on sent une douleur profonde dans les parois suivantes :

« Si nous ébranlons un édifice d'une construction si délicate, composé de matériaux si divers; si nous augmentons ou si nous affaiblissons une seule des forces dont l'influence douce et pondérée sert à en diriger tous les mouvements, ma crainte la plus vive c'est que l'édifice lui-même ne s'écroule, c'est que ses membres épars n'obéissent à quelque attraction puissante qui les entrainera au loin, ou qu'ils ne continuent à tourner sur eux-mêmes, sans repos, sans frein, dans un espace vaste et désolé. Or, cette fragilité même, ce défaut d'équilibre intérieur seraient peut-être une preuve que cette œuvre n'a jamais été l'œuvre divine dans ses parties essentielles; ou encore, en la supposant une œuvre de Dieu, que la main de ce Dieu ne l'aurait vraiment pas dirigée. »

<sup>1</sup> *A letter to the lord bishop of London*, p. 15-22.

.....

Dans un des quartiers les plus populeux de la vieille cité de Londres, il existe un tribunal qu'on appelle *Doctors' Commons*, et formé de plusieurs juridictions particulières. Parmi elles, il s'en trouve une, nommée COURT OF ARCHES (*Curia de Arcubus*), qui est la plus ancienne cour consistoriale relevant de l'archevêque de Canterbury, et qui fut fondée en des temps meilleurs pour juger les causes ecclésiastiques<sup>1</sup>. Le président de ce tribunal s'intitule le doyen ou l'official des Arches; sa juridiction s'étend sur toutes les causes spirituelles extraordinaires qui ne ressortissent pas immédiatement de la couronne. Les évêques et leurs chanceliers, les doyens et les chapitres y interjettent appel pour les cas réservés, et la Cour des Arches décide aussi sur les appels ordinaires dans toute la province de Canterbury, c'est-à-dire dans la moitié de l'Angleterre. Aussitôt que lui arrive un appel, le doyen, sans même examiner la cause, cite à sa barre l'appelant et l'appelé. Il jouit enfin de quelques autres privilèges sur certaines paroisses de Londres, et qu'il serait inutile de détailler ici. Autrefois les membres du tribunal étaient des ecclésiastiques; aujourd'hui, président et juges, tous sont laïques.

Peu de temps après la publication de la lettre dont nous avons fait connaître les parties les plus importantes, la Cour des Arches recevait une plainte de l'évêque de Londres contre M. Oakeley. Des bruits de suspension avaient couru contre ce ministre, qui se hâta de les faire tomber par une lettre devenue publique, et que vint encore confirmer un mémoire de ses paroissiens, demandant la continuation de ses services. La mesure du prélat surprit tout le monde; car il avait le droit de déposséder M. Oakeley en vertu de son autorité privée, parce que l'église de Sainte-Marguerite n'est qu'une succursale (*proprietary chapel*). On eut bientôt le mot de l'énigme. Les chefs de l'Université n'avaient pas osé ramasser le gant jeté par M. Oakeley; la condamnation de M. Ward leur paraissait déjà un fardeau assez lourd à porter; ils eurent donc recours à un détour. La lettre que M. le curé de Sainte-Marguerite leur

<sup>1</sup> Cette Cour prend son nom de l'église Sainte-Marie-des-Arches (de Arcubus), où on la tenait autrefois, et qui s'appelait elle-même ainsi d'après la forme de son clocher, bâti sur une suite d'arches superposées.

avait adressée fut renvoyée au diocésain avec prière d'y aviser. C'était un excellent moyen de se venger sans avoir la responsabilité de la vengeance. L'évêque, à son tour, préféra se mettre à couvert sous une procédure judiciaire. De là l'action intentée contre M. Oakeley, pour la santé de son âme, la réforme de ses mœurs et de ses excès, est-il dit dans l'acte d'accusation.

A peine la procédure était-elle commencée que M. Oakeley annonça qu'il abandonnait sa chapelle de Margueret-Street et ferait défaut à l'audience de la Cour. En conséquence, il ne prit même pas de défenseur. Le débat ne pouvant être contradictoire, chacun espérait que l'évêque se désisterait de ses poursuites; il en décida autrement. Le 10 juin dernier, la cause fut jugée, et M. Oakeley condamné par défaut. Ce fut assurément un des spectacles les plus étranges que celui de la Cour des Arches en ce jour. Le ministère public (*Queen's advocate*) se mit à citer à tort et à travers les canons du concile de Trente pour prouver que les Trente-neuf Articles ne pouvaient s'accorder avec eux; à son tour le promoteur ou juge d'instruction s'efforça de prouver la culpabilité de l'accusé par des canons qu'avait rédigés le clergé anglican dans ses convocations. Dieu sait comme le bon président, sir Herbert-Jenner Fust, se trouvait empêché entre ces canons contradictoires, ces citations tronquées, et les habitudes d'équité rigoureuse qui forment le caractère fondamental de la jurisprudence anglicane. Il aurait voulu par-dessus tout entendre la défense et la réplique. Hélas! il n'y avait ni défense ni réplique. Il y a, en vérité, quelque chose de risible dans cette partie de la cause dont voici quelques échantillons :

« Par le cinquante-neuvième canon de notre église, disait le *Queen's advocate*, le ministre doit catéchiser les jeunes gens et les ignorants; par le soixante-sixième, il doit conférer avec ceux qui persistent dans leurs erreurs. Or, comment M. Oakeley pourrait-il s'efforcer par des instructions, par la persuasion, par tous les moyens légitimes, de ramener des papistes, lui qui croit aux doctrines romaines?

LE PRÉSIDENT. Ce canon-là est à peine applicable à notre temps. Je me trouve dans une situation extrêmement pénible, car je n'ai aucun argument à opposer du côté de la défense, et me vois ainsi contraint à décider sans débat contradictoire. »

Toute cette procédure était si étrange qu'on ne savait même pas au juste ce que venaient demander les accusateurs. Exigeait-on de M. Oakeley une rétractation formelle? Non, répli-

quait le ministère public ; *nous ne désirons pas que les choses aillent aussi loin*. Le promoteur prend ensuite la parole pour citer les canons anglicans de 1640.

- Que sont devenus ces canons ? demande le président.

LE PROMOTEUR : Je n'oserais dire qu'ils ont été mis en exécution.

LE PRÉSIDENT : Eh bien, vous m'alléguiez seulement les opinions individuelles de quelques personnes, opinions qui n'ont pas acquis force de loi.

LE PROMOTEUR : Mais elles furent sanctionnées par le roi.... D'autres canons d'ailleurs nous ordonnent de repousser les doctrines romaines comme une idolâtrie horrible et exécrable, et les nouveaux convertis au protestantisme doivent y renoncer du fond du cœur. Comment M. Oakeley exigerait-il cette renonciation ? Comment la ferait-il lui-même ?

LE PRÉSIDENT : Evidemment il ne regarderait pas la doctrine romaine comme erronée et superstitieuse.

LE PROMOTEUR : Il ferait une réserve mentale.

LE PRÉSIDENT : Mais cette forme d'abjuration, l'employez-vous aujourd'hui ?

LE PROMOTEUR : On m'assure que oui.

LE PRÉSIDENT : Un *on m'assure* ne me suffit pas ; il me faut des preuves. »

Après ce dialogue si curieux, sir Herbert-Jenner Fust déclara qu'il lui fallait du temps pour délibérer sur le prononcé du jugement. Nous le croyons sans peine. En attendant, les hommes vraiment attachés à l'anglicanisme sonnaient l'alarme ; ils attendaient le jugement avec crainte et prévoyaient un orage terrible sur le point d'éclater. Résumons : l'évêque de Londres avait commencé par exiger de M. Oakeley sa démission immédiate, comme il en avait le droit. Le desservant de Sainte-Marguerite avait demandé quelques jours pour y réfléchir. Bientôt nouvelle demande plus pérenptoire de la part du prélat, suivie de la réponse publique que nous connaissons. L'évêque se décide alors à traiter son adversaire comme un curé titulaire et ayant le droit d'être jugé par la Cour des Arches avant d'être suspendu de ses fonctions. M. Oakeley, espérant voir résoudre la question de souscription par suite de ce procès, y consent volontiers, puis abandonne sa défense en voyant la cause dégénérer en un simple débat personnel. Voilà où nous en sommes.

Le président, dans son résumé, à lui, reconnaît le caractère vague et indéfini de l'accusation ; il manifeste de nouveau le regret de n'avoir pu entendre la défense de l'accusé, puis se lance dans une longue dissertation sur les doctrines de l'Eglise catholique, qui font une étrange figure dans la bouche de ce juge protestant, et il finit par condamner M. Oakeley à la suspension et aux frais du procès.

Or, la suspension c'est l'impossibilité de remplir aucune fonction ecclésiastique ; c'est la rétractation d'une opinion consciencieuse, exigée par ceux qui n'ont pas le droit d'imposer ce sacrifice ; c'est enfin pour le condamné la nécessité de demander à une autre carrière une nouvelle position sociale, éloignée de ses goûts non moins que de ses antécédents <sup>1</sup>.

Pour expliquer un pareil résultat, il faut avoir présent à l'esprit la crise imminente dont j'ai parlé tout à l'heure. M. Oakeley, prévenant ses juges, avait donné lui-même sa démission : pourquoi donc s'acharner à le poursuivre ? C'est qu'un nouveau flot de colères montait d'heure en heure, tantôt menaçant ouvertement l'établissement religieux reconnu par la loi, tantôt se glissant à travers toutes les fissures qu'offrent ses fondements minés, pour lui porter des coups plus terribles. Il est temps d'étudier les bizarres et curieuses ondulations de cette mer agitée par le vent de la réforme.

A mesure que le puseyisme avait gagné en influence sur la haute société anglaise par la valeur personnelle de ses chefs et la profondeur de ses doctrines, on avait vu se manifester dans le culte public et privé d'étonnantes transformations. Ce mouvement, d'abord imperceptible et timide dans ses allures, se renfermait dans l'ombre protectrice de quelques chapelles particulières. Un autel de pierre immobile avait remplacé l'autel de bois dans l'oratoire de lord \*\*\* ; ou bien (chose incroyable !) on avait aperçu deux cierges allumés pendant l'office divin ; le ministre se tournait vers l'orient, ou plutôt vers le crucifix des papistes, dont les odieuses images ressuscitaient jusque dans les sanctuaires protestants : voilà ce qu'on se disait mystérieusement à l'oreille, tant la chose paraissait grave, tant l'apparition de pareils phénomènes annonçait de sombres jours pour la malheureuse Angleterre.

Cependant les faits succédaient aux faits : les puseyistes se confessaient ! Ils portaient leurs amis à la confession, à la méditation quotidienne ; ils jeûnaient, se mortifiaient, invoquaient la sainte Vierge, ou tout au moins ne regardaient pas son culte comme une idolâtrie ! Nouvelles rumeurs et nouvelles craintes,

<sup>1</sup> Telle est l'opinion émise par M. Oakeley dans un écrit qu'il a publié après sa conversion.

que ne venait adoucir aucune consolation. L'évêque d'Exeter et celui de Londres n'inclinaient-ils pas ouvertement aux nouvelles doctrines ? Enfin le très-protestant évêque de Norwich ne songeait-il pas à rendre plus sévère pour son clergé les obligations du ministère sacerdotal ?

Au milieu de ces bruits et de ces appréhensions, les puseyistes marchaient droit à leur but ; de la chapelle privée les innovations passèrent dans diverses paroisses, où elles acquirent un caractère plus solennel, et par là même plus irritant. Les dissidents, les méthodistes, les presbytériens et les quakers entraient dans les vieilles églises gothiques et en sortaient tout scandalisés. Le papisme s'y trouvait sur l'autel ; la grande prostituée de Babylone reparaisait drapée dans son surplis, se parant même de ce linceul funéraire qu'elle avait oublié de laisser dans la tombe où les réformateurs l'avaient ensevelie il y a trois siècles... Dès ce moment on se passionna pour ou contre la rubrique ; le surplis devint un drapeau.

Le même antagonisme que nous avons signalé plus haut entre le Formulaire de Prières et les Articles s'est de tout temps manifesté dans le culte. Mais ici, comme il s'agissait de choses moins fondamentales, l'avantage était resté au relâchement et au caprice. Ce dernier surtout a joué un rôle fort important dans le service anglican, et on trouverait à peine deux ecclésiastiques qui officient de la même manière. Quelques mots sur l'histoire de la liturgie en Angleterre, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, feront mieux comprendre les choses dont j'ai à parler.

A la restauration de Charles II, en 1661, on fit de grands efforts pour reconstituer l'église en satisfaisant toutes les opinions. Les débris du puritanisme écossais étant encore puissants, les théologiens anglicans les plus éminents eurent avec les chefs du parti adverse une conférence qui n'aboutit à aucun résultat. Cependant, les prélats menèrent à bonne fin leur œuvre, et leur projet de réforme liturgique obtint l'approbation du clergé et du Parlement, qui en fit la loi du pays.

Bientôt après, Charles II, voulant se rendre les dissidents favorables, proposa des modifications que le corps épiscopal parvint cependant à faire rejeter. L'avènement de la maison de Hanovre amena de nouvelles attaques de la part de la couronne. L'impopularité des deux premiers souverains de cette dynas-

lie et la corruption politique de leur gouvernement agirent très-fortement sur l'église. En 1717, les convocations ecclésiastiques furent suspendues pour n'être plus assemblées, ce qui enlevait au clergé les moyens de veiller rigoureusement au maintien de la liturgie légale. De cette époque surtout datent les divergences les plus singulières. Les canons tombèrent en désuétude, les rubriques furent abandonnées en même temps que la foi et la morale. J'ai tracé l'année dernière le tableau de la dégradation où étaient tombées les mœurs cléricales en Angleterre à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le méthodisme, qui naquit alors, inclinait naturellement aux formes sèches du calvinisme genevois, entraînant aussi l'anglicanisme dans cette voie. Le sermon devint le point central du culte, au lieu du sacrifice eucharistique; le sentiment du beau se perdit avec la perception du vrai, et l'on préféra le *meeting-house* à la cathédrale. Il y aurait d'incroyables choses à dire sur les actes de vandalisme qui s'accomplirent au grand jour. En même temps les cantiques remplaçaient le chant des psaumes, conservés par les premiers réformateurs, et chaque ministre put régler à son gré la plupart des offices religieux.

C'est de cette anarchie liturgique que les puseyistes ont voulu sortir; mais c'est aussi un des plus grands griefs qu'on leur ait opposés. Je l'ai dit, il s'agissait ici de choses accessibles à tous les esprits, elles tombaient sous les yeux; chacun a pris fait et cause. Depuis quatorze ans, on est généralement revenu vers les anciens usages; les hymnes méthodistes sont tombés en discrédit; les évêques ont encouragé le mouvement; mais, le mot de *papisme* ayant été prononcé, on s'est alarmé; les deux années 1844 et 1845 ont été signalées par des scènes qui ne sont pas un de ces incidents les moins curieux de la société anglaise.

Parmi les évêques qui ont été l'objet des plus vives attaques, il faut nommer surtout ceux de Londres et d'Exeter, ainsi que l'archevêque de Canterbury. Tous les trois se sont fortement prononcés pour la réforme puseyiste, en cherchant à faire revivre dans leurs diocèses les diverses pratiques du culte qu'autorisaient les canons anglicans. L'évêque d'Exeter a rencontré un adversaire redoutable, une véritable puissance, dans *le Times*, ce journal-Janus, comme on l'appelle, dont la figure

à double face souffle tantôt la guerre, tantôt la paix, selon l'intérêt du moment. Grâce aux articles incendiaires de cette feuille et aux démarches personnelles de ses rédacteurs, le prélat eut à combattre une émeute religieuse, qui a même remporté sur lui une victoire signalée en le forçant à abandonner ses projets.

D'après un antique usage, il se faisait pendant le service dominical une quête pour les pauvres, que l'on nommait la quête de l'offertoire; mais comme ceux qui ne donnaient pas se trouvaient souvent en majorité, et que d'ailleurs leur conscience était satisfaite par l'acquit de la taxe légale, il leur en coûtait d'être ainsi reconnus publiquement pour des gens ou peu riches ou peu disposés à faire la charité. L'orgueil criait haut, et les pauvres durent reculer devant l'orgueil. L'évêque d'Exeter résolut de la rétablir et remplaça la robe du ministre par le surplis dans les offices. Les autres prélats avaient aussi songé à introduire un système uniforme de liturgie; mais malheureusement celui d'Exeter trouva une vive opposition de la part de plusieurs membres de son propre chapitre. Ceux-ci firent parvenir au primat d'Angleterre un mémoire hostile, qu'ils rendirent même public et qui fut le signal de l'attaque. Pour annoncer ces nouvelles mesures, l'évêque avait répandu une circulaire adressée aux fidèles, mais elle provoqua dans une paroisse d'Exeter une manifestation qu'on pourrait appeler un vrai *pronunciamiento* religieux. Voilà donc une guerre de plume poussée avec vigueur des deux côtés. Le prélat se montra animé de sentiments dignes d'un véritable évêque: il voulait la paix de l'église, rien que la paix; pour y arriver il ferait volontiers le sacrifice de sa vie. Mais c'est précisément pour atteindre ce grand but qu'il a cru devoir chercher dans le culte cette unité qui est le gage de la paix et de l'unité intérieure.

Pendant l'irritation contre les prétendues nouveautés croissait de jour en jour; l'évêque était accablé de protestations; on tenait des meetings dans les églises, et l'ordre public était sérieusement menacé: bref, l'évêque d'Exeter retira sa pastorale. Il faut dire, néanmoins, qu'il ne refusa pas aux desservants la faculté d'observer rigoureusement les prescriptions de la liturgie, quand ceux-ci s'y croiraient obligés par un devoir de



conscience. Il se trouvait dans son clergé beaucoup d'hommes disposés à profiter de cette permission ; de là de nouveaux troubles. Ce fut dans cet état de choses que *le Times* envoya un de ses rédacteurs à Exeter pour attiser la flamme. A peine y fut-il arrivé que le maire de la ville convoque un meeting dans le but d'adresser à la reine une pétition contre certains changements partiels récemment introduits dans le service divin. La crainte du papisme, le maintien du protestantisme y figurent comme à l'ordinaire, tandis qu'à Londres le journal commença une série d'articles fulminants par une philippique intitulée **LE PUSEYISME ET L'ÉVÊQUE D'EXETER**. Le morceau ferait envie au *Siècle* ou au *Constitutionnel*. Dans la ville d'Exeter même, le curé de Saint-Sidwell, M. Courtenay, avait cru devoir continuer l'usage du surplis en chaire ; la fabrique s'assemble, un meeting général a lieu pour lui en demander la suppression. On a quelque peine à croire que des hommes sérieux aient pu se laisser émouvoir par des choses si peu importantes, tandis que la plupart d'entre eux tiennent probablement fort peu aux doctrines les plus fondamentales du Christianisme, comme au baptême, par exemple. Le curé tint bon ; mais, au moment où il parut en chaire, revêtu de son surplis, les deux tiers de son auditoire se levèrent en masse et quittèrent l'église. Des clameurs retentirent de toutes parts, et à peine le malencontreux ministre parut-il à la porte de l'église pour retourner chez lui que les sifflets et les huées éclatèrent. Quoique la pluie tombât par torrents, les rues ressemblaient à une foire ; on n'entendait que des quolibets et d'insolents éclats de rire. Quelques amis se formèrent en rang derrière M. Courtenay ; la police intervint pour protéger sa retraite, qui fut pourtant escortée par une foule menaçante. Quiconque connaît l'observation rigoureuse du dimanche en Angleterre comprendra facilement l'effet que produisaient de pareilles scènes. En attendant, le maire chercha vainement à faire revenir le curé d'une résolution que lui et ses collègues regardaient comme l'accomplissement d'un devoir. Une nouvelle assemblée de la fabrique le déclara incapable de remplir les fonctions de son ministère ; on semblait craindre même l'effusion de sang ; on parla d'employer la force pour empêcher M. Courtenay de monter en chaire avec le surplis ; comme on le voit, l'insurrection était flagrante. Ici l'évêque intervint à la demande

des autorités, et, sans en donner l'ordre positif au curé, il l'invita à céder aux circonstances. Le surplis disparut, et les terreurs du bon peuple d'Exeter s'apaisèrent comme par enchantement; mais la fabrique tint rigueur au curé, et dit à son tour : *Il est trop tard*; il fut obligé de donner sa démission.

On vient de voir un des exemples les plus frappants de la vive réaction qui se manifestait contre le puseyisme; je pourrais en citer beaucoup d'autres. Les griefs ordinaires qu'on oppose aux ministres novateurs sont: l'usage du surplis; le nombre d'acolytes qui assistent le célébrant; la vénération montrée en public pour le nom de Jésus (!!); la direction du corps vers l'orient quand on répète le *Credo*; les hymnes remplacés par les psaumes, etc. En même temps, les journaux religieux sont remplis de longues correspondances sur la question des rubriques; les *vindex*, les *verax*, les *anglo-catholiques*, et tous les pseudonymes ordinaires des feuilles anglaises reparaissent en foule; en un mot, tous les esprits sont préoccupés de ce grand intérêt. Et certes nous ne sommes nullement disposés à sourire de dédain à la vue de ces phénomènes; nous savons combien les révolutions les plus importantes se cachent quelquefois sous les faits en apparence les plus simples. Dans les circonstances actuelles, Dieu peut se servir de ces questions secondaires pour habituer des esprits grossiers à réfléchir sur des choses plus graves, et les ramener peu à peu à un état meilleur.

Cependant les concessions faites à Exeter avaient encouragé la résistance. L'évêque de Londres, qui avait également lancé une circulaire parmi son clergé pour rétablir l'unité dans le service divin, fut en butte à de non moins violentes attaques. On organisa une sorte d'agitation religieuse, et le docteur Philpott devint le point de mire du *Times*. Le clergé de la capitale, peut-être moins fortement trempé que celui des provinces, cédait assez communément, ce qui n'empêchait ni les meetings, ni les mémoires, ni les appels au vieux protestantisme. A voir ces luttes si ardentes, on dirait que l'Angleterre est menacée de quelque ennemi terrible, mystérieux, dont l'invasion renversera tous les éléments de la prospérité britannique. Les organes les plus accrédités de l'église exhortaient l'évêque à tenir bon, conseil plus facile à donner qu'à suivre, car l'archevêque de Canterbury avait déjà révoqué lui-même

ses ordres en faveur des rubriques. Presque chaque jour il éclatait des conflits entre les desservants et les paroissiens soutenus par les magistrats municipaux. Dans la commune suburbaine de Hackney, un juge déclare que cette affaire est dégradante pour le clergé qui l'a soulevée et pour les laïques qui l'ont tolérée. Si l'on ne met fin à toutes ces *pasquinades*, il excitera, lui, une telle agitation que le clergé de Hackney et des environs sera contraint de revenir sur ses pas, et de respecter le bon sens et les sentiments de leurs paroissiens.

Bientôt l'agitation gagna le Parlement, cet asile où vibrent d'une façon plus sourde, mais non moins puissante, tous les grands intérêts qui agitent le pays. Lord Fortescue présenta un grand nombre de pétitions contre la rubrique, attaqua l'évêque d'Exeter et fut appuyé par celui de Norwich, qui passe pour être rationaliste plutôt que chrétien. Le chef du diocèse d'Exeter se défendit avec vigueur, mais néanmoins on prit les pétitions en considération. Ainsi donc, peu à peu, tout le pays prenait part à cette lutte quelquefois burlesque dans ses détails, plus souvent grave dans ses résultats, et qui même ne tarda pas à revêtir une autre forme.

Dans les temps qui suivirent immédiatement la réforme, les chefs de ce mouvement impie brisèrent les admirables autels de l'ancien culte, de peur que leurs symboles ne rappelassent trop vivement les consolations que l'on avait perdues. La loi anglaise défendit donc l'érection d'autels en pierre, et ordonna de remplacer les anciens par des autels mobiles en bois. Il n'y avait plus de sacrifice perpétuel; on n'avait plus besoin que d'une table. Cependant les rubriques anglicanes ne rejetaient pas absolument les autels immobiles. Avec le puseyisme et la réhabilitation de l'architecture ogivale, on voulait aussi y revenir; mais la réaction s'est portée encore de ce côté, et nous voyons reparaitre sur la scène ce juge des Arches, sir Jenner-Herbert Fust, avec lequel nous avons déjà fait connaissance. A Cambridge, les autorités avaient permis l'érection d'un autel de pierre dans l'église du Saint-Sépulcre; mais cette fois l'opposant se trouva être le desservant lui-même, qui interjeta appel auprès du tribunal ecclésiastique de Londres. Celui-ci décida encore contre le puseyisme, et surtout contre la société archéologique de Camden, dont les services signalés dans l'ar-

chitecture sacrée avaient depuis quelques années attiré l'attention de tout le pays. Insensiblement, l'orage monta jusqu'à cette association elle-même, et, au lieu de ses paisibles et artistiques séances, il s'y éleva de longues et douloureuses discussions. De hautes influences se joignirent à des haines secrètes et aux passions du moment pour amener la dissolution d'une société qui avait brillé d'un éclat inusité, et qui comptait dans son sein les hommes les plus distingués de la Grande-Bretagne.

Si de tels faits se passaient au sein de l'église anglicane, on doit bien s'attendre que les dissidents et les bataillons méthodistes d'Exeter-Hall ne s'oubliaient pas. Les brochures, les meetings se succédaient avec rapidité; une sorte de concile sectaire fut tenu à Liverpool pour préparer les voies à un autre dont Londres devait être le théâtre. La grande affaire du moment, c'est d'arrêter les puseyistes et les empiétements des romains : peu importe le dogme, le mot d'*amour chrétien* couvrant tous les symboles de foi, comme, en certaines occasions, le pavillon couvre la marchandise. . . . .

L'orage grondait donc de toutes parts; le vaisseau du puseyisme, battu par les flots, semblait prêt à s'engloutir : que se passait-il à son bord? Les chefs principaux, calmes, impassibles même, daignaient à peine rompre de temps en temps, par quelques mots brefs, le silence dans lequel ils renfermaient et leurs espérances et leurs angoisses. On aurait dit qu'ils n'avaient rien à répondre aux assaillants : à peine M. Newman leva-t-il le bras pour donner signe d'existence, quand il fut question de condamner pour la seconde fois son fameux traité. C'était de l'autre côté qu'on entendait le canon de détresse. De jour en jour, de semaine en semaine, se répandirent des bruits plus alarmants sur une réunion prochaine au Catholicisme. Chefs et matelot avaient enfin jeté leur ancre de miséricorde dans un fonds favorable, qui leur promettait le port et le repos après tant de fatigues. Quoi ! ils passeraient avec armes et bagages à l'ennemi ! Après avoir défendu si longtemps leur terrain pied à pied, ils l'abandonneraient en masse comme trop exposé aux coups de l'adversaire, et se rangeraient même sous son drapeau ! J'ai suivi moi-même avec une secrète anxiété les progrès de cette opinion publique, si lente à se former, et aujourd'hui si

heureusement justifiée. A mesure que le jour se faisait, on adjurait ces hommes distingués de rester encore parmi les leurs. On multipliait les arguments, on alla même jusqu'à proposer une association de prières, pour détourner de l'église anglicane un si grand malheur; mais quant à l'intérêt personnel, dans toute cette polémique, jamais, non jamais, ce mot ne fut prononcé! Grâce au Ciel, une telle imputation était impossible! Cependant quelques-uns de ces appels devaient parler bien fortement aux cœurs des puseyistes. Ici, des jeunes gens demandaient des maisons de retraite pour se mettre sous leur direction; là, des hommes engagés dans le monde les priaient de rétablir, en leur faveur, les institutions monastiques; d'autres voulaient fonder des séminaires pour l'éducation du clergé. Quelquefois une circonstance malencontreuse semblait de nature à les décourager; tel fut le mariage de M. Ward, qui épousa une presbytérienne, après avoir si fortement prôné le célibat dans son ouvrage. Toute la presse fut saisie d'un rire aristophanique: le *Times* emboucha la trompette, et ses confrères de haut et de bas parage firent chorus à l'envie. L'*English Churchman*, d'ordinaire plus calme et mieux inspiré, proposait aux chefs de l'Université d'offrir à l'auteur condamné une thèse d'argent, symbole de son nouveau bonheur, et d'y ajouter l'inscription suivante :

G.-G. WARD

BENE MERENTI

ACADEMIA RESIPISCENS.

Mais laissons là ces niaiseries, ou plutôt voyons-y les coups multipliés par lesquels Dieu frappait à la porte des cœurs et épurait des consciences bien préparées à recevoir les divines impressions de sa grâce. Le nouveau marié ne tarda pas à donner l'exemple: le 13 août dernier il adressa au journal d'Oxford une lettre dans laquelle il se déclara converti au Catholicisme. Le poste n'est plus tenable pour lui; dit-il; les évêques anglicans ont condamné ses idées, les cours ecclésiastiques les ont repoussées, et l'affaire de M. Oakeley, aussi bien que celle des autels de pierre, sont venues le convaincre qu'il n'y a plus de salut possible que dans la sainte Eglise catholique. Celle de l'Angleterre peut servir tout au plus à y conduire les esprits égarés. Étrange aveuglement! les journaux religieux de Lon-

dres voyaient dans cette conversion un événement heureux, et qui ne réagirait en rien sur les esprits sensés. C'était un fou qui se réunissait à d'autres fous. Et cependant, une semaine après, M. Wingfield, le beau-père de M. Ward, prenait le même parti. D'un autre côté, M. Pusey attaquait vigoureusement la décision de la Cour des Arches contre M. Oakeley, et ici revient encore une fois le point de vue de toute l'école, que l'on pourrait bien appeler une *politique d'expectative*. Le but évident de M. Pusey était d'empêcher M. Oakeley de faire le pas décisif qui a fixé toutes ses irrésolutions. Il y a des personnes, dit-il, qui acceptent explicitement tout ce que l'Eglise promulgue solennellement, et implicitement tout ce qu'elle est censée promulguer. On pourrait les assimiler aux mourants, qui sont tentés de douter, et auxquels on fait faire cette profession de foi : *Credo quicquid credit Ecclesia*. Or, des personnes ainsi disposées, tout en n'acceptant pas d'une façon nette et déterminée ce qui ne leur paraît pas en harmonie avec la doctrine de l'Eglise, ne le rejettent pas non plus absolument parce qu'un jour elles pourraient découvrir le contraire. Vienne le jour de l'éclaircissement, et tout sera fixé; mais jusque-là, disent ces chrétiens, restons dans notre état de soumission passive. Les églises de l'Orient, de l'Occident, comme celle d'Angleterre, sont toutes des branches de la grande Eglise catholique; mais nous ne pouvons recevoir aucune doctrine sur l'autorité exclusive de l'Eglise romaine. Restons avec gratitude où Dieu nous a placés, et attendons qu'il lui plaise de mettre un terme aux divisions qui séparent Rome de Londres. Nous n'accepterons pas formellement les doctrines de la première, mais nous ne les rejetterons pas non plus, pour ne pas nous exposer à rejeter la vérité. Ainsi nous n'invoquerons pas les saints, nous ne prions pas pour les âmes du purgatoire, mais nous ne condamnerons pas ces pratiques. Selon le docteur Pusey, cet état, qui n'est ni le scepticisme ni la foi, peut continuer jusqu'à la mort. Ne craignons pas de citer en des matières aussi graves.

« J'irai même plus loin, quoique je doive affliger certaines personnes; quand je considère l'étendue de l'Eglise romaine, les nombreuses doctrines qui lui sont communes avec celle de l'Orient, la grande part de sainteté qui lui est échue, et combien de livres spirituels évidemment inspirés de Dieu elle a produits, moi et les personnes dont j'ai parlé, nous n'oserions proclamer faux ce qu'elle déclare formellement être vrai. Les gens de jà fixés sur les points dont

je parle seront mécontents de cette situation d'esprit : mais j'en connais d'autres fort estimables, fort pieux, fort charitables, forts instruits, laïques et ecclésiastiques, jeunes et vieux, de tout âge et de tout sexe, qui éprouvent ces impressions, *tout en voulant fermement rester dans notre église, pour y travailler à la gloire de Dieu, suivant la mesure de leurs forces.*

• Vous me demandez de m'expliquer catégoriquement. Eh bien, nous voudrions, une fois pour toutes, qu'on nous permit d'accepter sans entraves tout ce que l'Eglise ancienne acceptait comme matière de foi, qu'on nous permit de ne rien nier de ce que les grands conciles ont affirmé, quand même leurs décisions n'auraient pas été sanctionnées par l'Eglise universelle. Nous ne voudrions pas être embarrassés par quelque négation qui rendit impossible pour l'avenir toute réconciliation avec l'Eglise d'Occident. Nous laissons à Dieu de déterminer le temps et la saison, nous contentant de vivre et de mourir dans la foi du bon évêque Ken ; mais nous ne pouvons regarder l'isolement actuel de notre église comme une chose permanente, quoiqu'il le puisse devenir pour les individus. *Une prolongation quelconque de cette séparation ne nous effrayerait pas, mais nous ne voudrions pas nous laisser absorber par un système tendant à empêcher définitivement la réunion des deux Eglises. Pour me résumer : un attachement réel pour la nôtre, une confiance sans bornes dans la divine Providence, une patience inaltérable quant à l'issue des faits actuels, pourvu qu'on ne leur demande pas de nier ce qui, après tout, peut être la vérité ; voilà quelles sont les dispositions d'une foule de personnes parmi nous.* »

Il serait difficile, je crois, de s'expliquer plus clairement que ne le fait le chef de l'école dans ce passage. Et cependant remercions grâce à Dieu même que M. Pusey caresse encore cette chimère, car les événements se chargent chaque jour de lui donner un démenti formel. Les consciences droites ne veulent pas, ne peuvent pas rester dans cette affreuse incertitude sur le vrai et le faux, quand il s'agit de choses aussi sérieuses. M. Oakeley lui-même prit sa détermination et ne tarda pas à rentrer dans le sein de l'Eglise. Il publia aussi une lettre dans laquelle il rendit raison de son retour. La logique en est serrée, les paroles en sont tendres et pleines de charité, et nous voudrions pouvoir en citer quelques fragments, si nous n'avions à parler d'une œuvre plus importante et d'un homme plus illustre.

A peu de distance d'Oxford, il s'élève un village nommé Littlemore, dont la célébrité est devenue européenne depuis quelques années, comme étant la principale résidence de M. Newman. Ce village, dit un témoin oculaire, n'offre rien qui charme l'œil ; le pays environnant est plat ; point de villas, point de riantes prairies, ni de bois magnifiques ; tout est nu et presque désolé. Au centre de Littlemore se trouve un grand bâtiment, qu'on prendrait volontiers pour une grange. A l'intérieur, vous rencontrez une quantité de cellules dont on peut

toucher le plafond avec la main, et dont les habitants pratiquent rigoureusement la pauvreté évangélique. Qu'on se fasse une idée de la surprise d'un Anglais, l'homme du confort par excellence, quand il aperçoit des murailles blanchies à la chaux, un lit composé d'une méchante paille, deux ou trois chaises de paille et quelques douzaines de livres. Du reste, ni tapis ni parquets, rien enfin de ce qui caractérise le bien-être britannique le plus vulgaire. Le régime culinaire est à l'avenant; une abstinence presque continuelle, point de liqueurs fermentées; partout la pauvreté la plus rigoureuse. Tel est le genre de vie auquel les hommes les plus éminents de l'église anglicane se sont soumis depuis six années, et qu'ils ont suivi avec une scrupuleuse fidélité sous le feu de la réaction ardente dont j'ai raconté plus haut les diverses vicissitudes. La contagion de cette vie ascétique semblait même s'étendre, car j'ai sous les yeux plusieurs lettres de personnes demandant à s'y initier. Comme toujours, cependant, la plupart des hommes attribuaient cette bizarrerie à l'orgueil, à l'amour de l'étrange et du bruit. Mais les ascètes puseyistes laissaient dire et laissaient faire; les intervalles de la prière étaient remplis par de fortes études théologiques. Enfin, laissons parler le vénérable prêtre qui a eu le bonheur de recevoir l'abjuration de celui que nous aimons tant à compter parmi les nôtres. Le Père Dominique, Passioniste, écrivait en ces termes le 17 novembre dernier :

• La première de ces conversions dont vous me demandez compte est celle de M. John Dobre Dalgairns, qui fit son abjuration et sa première communion le jour de saint Michel, dans notre chapelle d'Aston. Il retourna bientôt après à Littlemore, et j'étais sur le point de partir pour la Belgique quand je reçus de lui une lettre où il m'invitait à passer par Oxford, parce que j'y trouverais probablement quelque chose à faire. Je m'y rendis donc le 8 octobre, et j'y rencontrai M. Dalgairns, accompagné de M. Saint-John, qui avait aussi fait son abjuration à Prior-Park, le 2 octobre précédent. Ils m'attendaient pour me dire que j'allais recevoir M. Newman dans le sein de l'Eglise. Cette bonne nouvelle me fit bien vite oublier une pluie battante que j'avais reçue sur le dos pendant cinq heures d'horloge. Je quittai Oxford dans un cabriolet, et j'arrivai à Littlemore sur les onze heures du matin. J'étais assis près du feu pour me sécher quand je vis entrer M. Newman. Il se prosterna à mes pieds en me demandant de le bénir, d'entendre sa confession et de le recevoir dans l'Eglise. Il se confessa pendant la nuit; le lendemain MM. Bowles et Staunton accomplirent le même devoir, et, le soir de ce jour, tous les trois firent leur profession de foi avec une ferveur et une piété qui me rendaient presque fou de joie. Je leur donnai à tous l'absolution canonique, et ensuite j'administrai le baptême sous condition. Le surlendemain, à la messe, que je



dis dans leur oratoire particulier, MM. Newman, Saint-John, Bowles, Staunton et Dalgairns reçurent la sainte communion. La cérémonie était à peine terminée que ce dernier me conduisit chez un M. Woodmason, de Littlemore, dont j'entendis la confession, ainsi que celle de sa femme et de ses deux filles, avant de recevoir leur abjuration. A mon retour de Belgique, je repassai à Littlemore, où j'eus le bonheur de voir M. Oakeley, tout récemment revenu au Catholicisme, et d'administrer le sacrement de l'Eucharistie à tous ces convertis. »

Ainsi s'accomplit ce grand événement que l'Angleterre attendait de jour en jour sans pouvoir y ajouter foi. L'on sait le cri de douleur qu'a laissé échapper le docteur Pusey à cette occasion, mais l'on ignore encore en France les résultats scientifiques qu'a eus la conversion de M. Newman. Depuis plusieurs années, ce chef de l'école d'Oxford travaillait à un ouvrage dont la composition devait refléter la marche de son propre esprit, et ses investigations dans la recherche de la vérité. Cet écrit a paru, il y a peu de jours, à Londres, et, en une semaine, la première édition a été complètement épuisée. Pendant qu'on en prépare une traduction française, nos lecteurs nous sauront gré de leur offrir un résumé de ce beau travail, intitulé : *Essai sur le développement de la doctrine chrétienne*. C'est là la doctrine du maître, celle qui a donné l'impulsion à un grand nombre de nobles esprits depuis quinze ans ; mais, pour la formuler, pour arriver surtout aux conclusions qui ont abouti à une conversion éclatante, il a fallu de longs et pénibles efforts ; il a fallu se laisser arracher une à une ses plus chères illusions, disons mieux, ses plus chères convictions. Quelle distance sépare l'homme de Littlemore de celui qui écrivait ces lignes en 1834 :

• Aujourd'hui Rome est hérétique ; d'accord. Par là, elle a même perdu le caractère du sacerdoce ; soit encore. Mais au moins il n'en était pas ainsi dans les premiers siècles ; si elle a apostasié, ce fut au concile de Trente. Il est vraiment à craindre qu'alors la communion romaine se lia par un engagement perpétuel à la cause de l'antéchrist.... Oui, leur communion est infectée d'hérésie ; nous devons la fuir comme une peste. Ils ont mis un mensonge dans la bouche de Dieu, et, en réclamant pour eux l'immutabilité du dogme, ils ne peuvent réparer leur péché....

« L'esprit de la vieille Rome s'est de nouveau levé et a manifesté par ses œuvres son caractère primitif. Il anime l'Eglise qui y règne, comme un mauvais esprit pouvait s'emparer d'un possédé dans les temps d'autrefois, et il lui fait prononcer des paroles qui ne lui appartiennent pas. Dans le système corrompu qu'on appelle papal, nous retrouvons la cruauté, la ruse, l'ambition de la république : sa cruauté dans le sacrifice implacable du bonheur et de la vertu de l'individu à un fantôme de bien public, dans un célibat forcé, dans ses persécu-

tions. Nous retrouvons la ruse de la république dans les mensonges, les actes trompeurs et les faux miracles de la Rome moderne; enfin la puissance d'envahissement de la république, dans ses prétentions au pouvoir universel. Oui, la vieille Rome vit toujours; quoique ses aigles ne s'abattent plus sur leur proie, elles s'arrogent la souveraineté sous un autre prétexte. Je ne condamne point l'Eglise romaine, je me contente de la plaindre, car elle est sous un charme magique, elle est possédée par un esprit mauvais, elle est dans l'esclavage. »

Tel est le langage de 1834; voici celui de 1845, mais écrit, je le répète, depuis longtemps, sous l'inspiration secrète de la grâce et de la conscience.

Une des facultés de l'esprit humain consiste à percevoir des idées. Ces idées sont vraies ou fausses, se passent dans le monde de l'imagination ou dans celui de la réalité; en un mot, ce sont des êtres ou des fictions. Une idée se présente à nous sous plusieurs aspects qui servent à se contrôler l'un l'autre, à nous donner une notion plus exacte de l'idée mère. Il est remarquable, cependant, que ces aspects n'ont qu'une valeur relative et jamais absolue ou mathématique, qu'il s'agisse du monde religieux, philosophique, moral, ou même physique. Néanmoins, lorsqu'une idée passe dans la sphère des faits et s'empare de l'homme pour le pousser dans une certaine voie, alors elle prend vie, elle s'incarne, croît, se montre sans cesse aux yeux et travaille à se répandre. Après un premier ébranlement donné à l'esprit humain, il y a lutte, confusion, suivie de lumières nouvelles. Un ensemble de doctrines ou de faits se coordonne, se groupe, agit et réagit sur d'autres doctrines; il y a développement de l'idée aux dépens des autres idées, ou tout au moins en les modifiant, en se les assimilant. L'idée grandit par intususception, par sa continuité, par l'autorité souveraine qu'elle exerce, et c'est ce qui donne à l'histoire des États et des religions le caractère de lutte et d'antagonisme qu'on leur connaît.

Mais en même temps qu'une idée peut croître et se développer dans le monde des faits, elle peut aussi décroître et se corrompre. Quand elle n'arrive pas à ce dernier état, elle pourra modifier ou même changer ses principes pour reparaître sous de nouvelles formes, car, ici-bas, vivre c'est changer, et pour atteindre la perfection il faut changer souvent.

Gardons-nous, toutefois, de confondre la corruption d'une idée avec son développement. « *Imitetur*, dit saint Vincent de



Lerins, *animarum religio rationem corporum, quæ, licet annorum processu numeros suos evolvent et explicent, eadem tamen quæ erant remanent.* » Pour prendre un exemple frappant de ce principe, le déisme n'est qu'une conséquence rigoureuse du calvinisme, loin d'en être une corruption, et les vrais penseurs avaient prévu cette transformation, il y a près de trois siècles. Quelquefois une religion se corrompt parce que ses partisans ne veulent pas suivre le développement de la doctrine dans sa marche, mais s'attachent aux idées du passé. Ainsi les Juifs, observateurs scrupuleux de la loi, s'attachaient avec acharnement à la lettre, refusant de suivre Notre-Seigneur, qui les portait surtout vers l'esprit.

Quels sont donc les caractères qui distinguent le développement d'une idée dans le monde? 1° la conservation de l'idée primitive; 2° la continuité des principes; 3° la puissance d'assimilation; 4° les pressentiments d'une grandeur future; 5° la déduction logique; 6° la faculté de se conserver; 7° la durée.

Chacun de ces caractères fournit à M. Newman l'occasion d'établir, par des arguments philosophiques d'une haute portée, les bases mêmes de son ouvrage. A ne lire que les cent premières pages, on se douterait à peine du parti que l'auteur va tirer de ces principes, que l'on serait tenté de prendre pour le péristyle d'un édifice purement philosophique. Mais M. Newman commence aussitôt à les appliquer à l'histoire du Christianisme.

Le Christianisme, étant un fait, peut devenir le sujet d'une idée; cette idée, à son tour, pourra se développer sous des aspects d'autant plus variés qu'elle est plus vivante; avec des accroissements d'autant plus compliqués, plus subtils, que sa nature est plus sociale, plus politique. Or, c'est précisément ce qui a eu lieu pour le Christianisme, dont le développement a dû être en rapport direct avec l'idée qui l'a créé.

Si l'on objecte que le texte sacré détermine tout d'abord la nature de la doctrine chrétienne, l'auteur s'inscrit en faux contre cette assertion. L'Écriture sainte a eu pour mission spéciale de faire naître la grande idée, mais elle ne la renferme pas elle-même; car cette idée est dans l'esprit du lecteur et il s'agit de savoir si elle lui est communiquée complète, parfaite dans les détails comme dans l'ensemble, dès que son intelligence la per-

çoit, ou bien si elle se développe graduellement dans son cœur et dans son intelligence jusqu'au moment où elle atteint sa perfection. Or, ne serait-il pas absurde de soutenir que la lettre morte de l'Évangile renferme absolument toutes les modifications possibles que la bonne nouvelle pourra subir en traversant le monde? Le Christianisme diffère de toutes les philosophies et de toutes les religions, non par son espèce, mais par son origine; non par sa nature, mais par son caractère fondamental. Et quel est ce caractère? C'est qu'un souffle divin, et non l'intelligence toute seule, le vivifie continuellement. Pour s'exprimer comme l'Apôtre, c'est un vase terrestre, parce qu'il est la religion du genre humain, et par conséquent il peut croître en sagesse et en hauteur; mais, en même temps, l'autorité qu'il exerce, les paroles qu'il prononce, attestent une origine miraculeuse.

De plus, en sa qualité de religion universelle et perpétuelle, le Christianisme modifiera nécessairement ses rapports et son mode d'action avec le milieu social qui l'environne; en d'autres termes, il se développera. Les principes veulent toujours des applications nouvelles: c'est pourquoi toutes les communautés chrétiennes en appellent à l'Écriture. Certainement, le point de vue de Luther sur la justification avait quelque chose de nouveau, comme la doctrine posée par le concile de Trente sur ce sujet était, *en un certain sens*, également nouvelle. C'est que le remède ne peut jamais précéder le mal; pour qu'on se défende, il faut qu'on soit attaqué, et les faux développements en provoquent nécessairement de véritables.

Et ici protestants et catholiques suivent la même méthode: tous s'appuient sur l'Écriture. L'autorité serait donc, *a priori*, la même de part et d'autre, et le seul reproche fondé que les premiers peuvent adresser aux seconds, c'est qu'ils contredisent les doctrines scripturaires, et y ajoutent les opinions romaines comme autant de vérités fondamentales. Cependant l'Écriture toute seule est une base très-peu solide; car où trouver dans l'Écriture la preuve de sa canonicité même? où trouver la solution absolue d'une foule de questions pratiques et indispensables, telles qu'une nouvelle rémission des péchés après le baptême; l'état de l'âme depuis la mort jusqu'à la résurrection? Et toutefois, sans discipline pénitentiaire, comment admet-

tre un développement réel dans le sein du Christianisme?

Quand on approfondit encore la question, on s'aperçoit que les prophéties de l'ancienne loi, que les paroles de Notre-Seigneur, que les écrits des évangélistes, que l'histoire sacrée tout entière présupposent toujours un développement graduel de la doctrine chrétienne; et il a dû en être ainsi, car Dieu manifeste lentement ses desseins; l'homme seul, être d'un jour, tend à hâter, à précipiter ses actes. Donc, il doit aussi y avoir au sein du Christianisme une autorité qui aide et détermine ce développement, qui pèse l'importance de chaque point de dogme; car tous ne peuvent avoir la même valeur. Cette autorité est même d'autant plus indispensable que le Christianisme, selon l'expression de M. Guizot, s'est présenté au monde comme une idée plutôt que comme une institution. Quelle sera cette autorité? L'infailibilité même de l'Eglise fondée sur les promesses divines.

En vain opposerait-on à l'infailibilité de l'Eglise l'argument tiré du manque de certitude absolue à cet égard; car il serait aussi valable contre les apôtres et l'Ecriture sainte que contre l'Eglise de Rome. Comment savons-nous que les premiers sont infailibles? Est-ce de science certaine? Non, notre certitude est toute morale. Et l'on pourrait en dire autant d'une foule de vérités bien moins graves que celles dont il s'agit.

M. Newman continue ainsi à réfuter l'une après l'autre toutes les objections qu'on a élevées contre le principe d'une autorité infailible, et il arrive à cette conclusion remarquable :

• Si le Christianisme est à la fois social et dogmatique, s'il est destiné à remplir tous les siècles, il doit posséder, même humainement parlant, une autorité infailible. S'il en était autrement, on serait exposé à perdre l'unité de doctrine en s'assurant l'unité de forme, ou bien, *vice versa*, on aurait à choisir entre une agglomération d'opinions et un fractionnement de partis, entre l'indifférence des individus et le fanatisme des sectaires. Il serait possible de se montrer tolérant ou intolérant à l'égard des dissidences, mais ces dissidences, il serait impossible de les éviter. Ainsi, l'église anglicane préfère une uniformité de convention à une chaire infailible, tandis que les sectes de l'Angleterre se décident en faveur d'une division sans fin. L'Allemagne commence par persécuter pour finir par douter. La doctrine de l'infailibilité est une hypothèse moins violente, et elle fait moins bon marché de la foi ou de la charité.

• Je l'ai appelée une hypothèse, mais en réalité c'est un fait, ou plutôt c'est un grand principe de vie. Après tout, chaque parti, chaque controversiste, chaque historien est bien obligé d'adopter une hypothèse quelconque sous peine de ne pouvoir même aborder la grande question du Christianisme.... Or, laquelle de toutes ces théories est la plus simple, la plus naturelle, la plus con-

vaincante? Certainement celle d'une autorité infaillible n'est ni moins grave ni moins plausible que l'hypothèse qui attribue au hasard, à la philosophie orientale ou à l'antéchrist, l'origine et le développement de la théorie chrétienne. »

Maintenant, en admettant d'un côté que la révélation chrétienne a dû nécessairement se développer; de l'autre, qu'une autorité infaillible était indispensable pour produire ces développements, il en résulte que les grands développements dont nous sommes les témoins sont justes et légitimes en soi. Ce sont des manifestations de l'ordre divin, car leur antiquité réelle et leurs promesses pour l'avenir, leur formation continue, leur caractère défini, l'ordre harmonieux de leur extension, s'emparent vivement de l'esprit et le portent à croire qu'une doctrine à la fois si vieille et si jeune, si vigoureuse après tant de siècles, doit être le développement même du plan divin. D'ailleurs toutes les autres doctrines viennent échouer contre l'épreuve de la durée. Les premières hérésies furent toutes stériles et ne purent lutter contre le Catholicisme. Au moyen âge l'opposition des Grecs était toute négative et aujourd'hui la doctrine du concile de Trente n'a point d'adversaires dignes de ce nom. Tout bien considéré donc, si le Christianisme s'est développé quelque part, ce n'a dû être que sous l'autorité des Pontifes romains et des conciles.

Ce qui ne contribue pas peu à fortifier ce système, c'est l'unité qui domine dans son ensemble depuis son origine jusqu'à nos jours. Le Christianisme étant un, toutes ses doctrines doivent être unes, et le monde entier reconnaît effectivement qu'une seule Eglise peut se dire catholique. Ses adversaires eux-mêmes le confessent. Que saint Athanase et saint Ambroise revinssent aujourd'hui sur la terre, où retrouveraient-ils leur communion? Où seraient-ils plus à l'aise, avec un saint Bernard et un saint Ignace de Loyola, avec le prêtre solitaire dans sa cure, avec la Sœur de charité dans sa communauté, avec la foule ignorante rassemblée autour de l'autel; ou bien avec les membres de toute autre communion chrétienne?

• Et puis, ajouterons-nous, si ces deux saints, qui séjournèrent antrefois, soit en exil, soit en ambassade, à Trèves, poussaient encore plus loin le

Nord, jusqu'à une autre belle cité <sup>1</sup> entourée de bosquets, de riantes prairies, de rivières limpides, les deux vénérables personnages ne se détourneraient-ils pas de la nef élancée et du cloître solennel pour aller gagner quelque pauvre chapelle où l'on dit la messe pour une population misérable, dans un faubourg à demi abandonné? Et, d'un autre côté, lequel de nos compatriotes, sachant un peu ce qu'était Athanaïse, ne dirait pas à l'instant même le traitement qu'éprouverait de la part du peuple anglais, de nos princes, de nos prêtres, de nos prophètes, de nos lords, de nos Communes, de nos Universités, de nos ecclésiastiques, de nos entrepôts de commerce, de nos grandes cités, de nos paroisses rurales; oui, qui ne dirait à l'instant même le traitement qu'éprouverait le grand Athanaïse, dont la longue vie se passa à lutter contre des rois pour défendre une simple expression théologique? »

Ici s'arrête ce qu'on pourrait appeler la partie théorique de notre auteur, et l'on peut déjà voir que M. Ward paraît lui avoir emprunté au moins le cadre de son propre ouvrage. Chez le maître, il y a plus de rigueur dans les principes, plus de sobriété dans les développements, plus de logique dans les déductions. Sauf une ou deux longueurs peut-être inévitables quand on avait affaire à des lecteurs protestants, on passe sans effort d'une preuve à l'autre. On sent que l'écrivain a la conscience de sa force et c'est pour cela qu'il n'en abuse pas. L'étude des Pères a fourni de nombreux arguments à M. Newman, et il puise non moins largement dans les auteurs anglicans. Il ressort de cette manière de procéder un caractère tout particulier, qui donne à ce beau fruit certain goût du terroir qu'on aime à retrouver. J'aime aussi, je l'avoue, ce style sévère et soutenu, nourri de l'antiquité sacrée, qui manque trop souvent dans la polémique de nos jours. J'ai tort peut-être de formuler un jugement avant d'avoir achevé mon analyse; mais c'est qu'à mon avis les deux cents premières pages de l'*Essai* renferment toute la partie vraiment importante pour l'état actuel de la controverse en Angleterre. C'est elle qui, de principe en principe, de déduction en déduction, a conduit M. Newman et ses amis d'une haine profonde pour le Catholicisme à la profession de notre foi; c'est elle qui, en ce moment, agite les âmes et les prépare silencieusement à entrer dans les voies où la grâce divine veut les pousser. Le reste du travail est purement historique; l'auteur passe en revue tous les siècles chrétiens, s'efforçant de prouver par les faits que l'Eglise entière a graduellement développé chacune de ses formes et de ses institutions diverses à mesure que les atta-

<sup>1</sup> Oxford.

ques des hérétiques ou la corruption du temps en faisaient sentir le besoin. Mais par-dessus tous les pouvoirs et tous les développements, la divine et sublime autorité du Saint-Siège s'est étendue comme le chêne noueux et robuste destiné à protéger contre les efforts de la tempête les plus frêles productions du règne végétal qui s'abritent sous ombrage tutélaire.

Je crains d'avoir trop compté sur la patience de mes lecteurs, et pourtant qu'ils se rappellent les nombreux faits qui se réalisent depuis deux ans en Angleterre. Qui sait alors s'ils ne me trouveront pas superficiel et court? Ne me demanderont-ils pas encore le nombre des convertis? Il me serait facile de les satisfaire pour les noms éclatants; mais les autres ne sont pas moins chers à Dieu. « Il n'y a pas de semaine, m'écrivait-on il y a peu de jours de Londres, où nous n'ayons de nombreuses conversions; mais nous n'en parlons pas; ces choses-là ont besoin d'humilité et de silence. » Cela est bien dit et encore mieux pensé. Mais en terminant ce long article cherchons à tirer de notre récit quelques conclusions générales et quelque profit pour les catholiques français.

Le fonds même de la société anglaise est aujourd'hui organisé de telle sorte que les vertus les plus solides, les plus indispensables de l'Évangile n'y sont pas même comprises, bien loin d'être mises en pratique. L'argent seul y donne la considération, l'estime, la vertu. Les mots y ont changé leur signification naturelle, et il y aurait de curieuses études à faire sur les rapports de la langue actuelle avec les mœurs de la nation. En France, le talent seul procure encore une belle position sociale; dans la Grande-Bretagne, il faut y joindre la fortune : le mot de *gentleman* n'a de prestige que si vous y ajoutez celui de l'or. Conçoit-on quelque chose de plus contraire aux doctrines fondamentales du Christianisme, doctrines qui ont fait sa force pendant tous les siècles? N'est-ce point là un retour pratique au paganisme? Le clergé, bien entendu, s'est ressenti de cette situation, et c'est presque une banalité de le rappeler. Renoncer donc à un revenu de 25 ou 30,000 livres de rente, en bénéfices, pour tomber subitement dans toutes les privations de la pauvreté, c'est pour un Anglais, et peut-être pour d'autres chrétiens, un sacrifice inouï, extraordinaire, tenant de la dé-



mence. Qu'on se figure un instant l'épouvanté du protestantisme, légal ou non légal, à la vue d'une si incroyable résolution, si fermement exécutée ; et lorsque tant de conversions se succèdent aussi rapidement, ne nous y trompons pas, rapportons-les à Dieu d'abord, et ensuite à cet exemple de renoncement absolu qu'ont donné les plus illustres chefs du puseyisme. Il y a une sainte contagion dans la folie de la croix, si fièrement glorifiée en face d'une société si matérielle. L'anglicanisme cherche à pratiquer l'ascétisme des Bernard, des Ignace, des Pierre-le-Vénérable, des Bède, mais en gardant la chimère de l'indépendance schismatique. Tant que les puseyistes l'ont conservée, ils erraient à l'aventure, et il a fallu de rudes coups portés à leurs affections les plus chères pour les amener enfin, enfants dociles, au pied de ce trône papal vers lequel ils étendent en ce moment des regards d'amour et d'espérance. Les catholiques anglais avaient besoin d'hommes savants et zélés ; Dieu va les prendre au milieu des rangs ennemis, les prépare, les instruit, et, les amenant pauvres au milieu des pauvres et des ignorants, il leur dit : « Allez maintenant, et enseignez ; défendez vos frères ! » Et n'en soyons pas surpris, voilà comment l'Eglise règne depuis dix-huit siècles.

Mais qu'on ne s'étonne pas, encore une fois, si nous craignons de nous livrer à de trop douces espérances. On ne soulève que bien difficilement la prodigieuse masse de matérialisme pratique et de préventions dont la prétendue réforme a couvert l'Angleterre. Des générations entières passeront peut-être avant que l'œuvre de réparation ne s'achève. En ce moment, la réaction ardente contre le puseyisme continue dans la presse, dans le gouvernement, dans les Chambres, dans l'aristocratie de la finance et de la terre, dans l'ultra-protestantisme, comme dans le sein de l'anglicanisme. Les hommes politiques regardent sans doute le mouvement puseyiste comme une superstition odieuse qui tire à sa fin, *scelestia superstitio*, comme disait Tacite ; *impia et anilis superstitio*, comme disait Lactance après lui à propos du Christianisme. En raison même des conversions, l'opposition grandira, deviendra plus furieuse et finira (qui sait ?) par prendre des formes plus menaçantes. Il serait même assez probable que l'établissement légal succombât complètement dans cette lutte, parce qu'il perd chaque jour ses hom-

mes d'élite. L'anglicanisme est une halte entre le Catholicisme et le dur système de Calvin; à mesure que les positions deviendront plus nettes entre les deux grandes armées religieuses de l'Europe, il faudra bien que ce corps aux couleurs neutres et ternes abandonne son drapeau pour laisser la place aux véritables combattants. Dès qu'il apparaîtra aux yeux de tous comme une troupe purement mercenaire, les huées publiques le forceront à s'enfuir. Voilà la situation que semble préparer insensiblement la lutte actuelle, et l'on peut prévoir que le moment viendra où le Catholicisme anglo-irlandais aura une dernière, une effroyable mêlée à soutenir avec les derniers fils des réformateurs. Dieu veuille que nos paroles soient vaines!

Mais en même temps, ce qui se passe est une bien haute et grande leçon pour les catholiques français. A la vue de ces hommes si humbles, si dévoués, si savants, qui font de si nobles sacrifices pour sauver leurs âmes au sein d'une nation hérétique, on se demande si en France il y aurait des gens prêts à renoncer aux avantages déjà acquis à la sainte cause de la vérité; si la lassitude gagnerait quelques âmes; on se demande si ce ne serait pas une honte de ne point serrer toujours vos rangs; de reculer au lieu d'avancer; de vous taire au lieu de soutenir hautement vos droits. Donnez la main à vos frères d'outre-Manche; car si jamais les rivalités mesquines des deux plus grandes nations du monde moderne doivent cesser, le Catholicisme seul signera le traité de paix. Animons-nous tous de ces beaux exemples; trois siècles d'oppression nous apprennent que l'hérésie use sa tête au talon de l'Eglise catholique; consultons quelquefois ces trois siècles dans nos perplexités; car ils offrent souvent à nos yeux de sublimes enseignements! Qu'on me pardonne ce ton de conseil: il y a bien longtemps que des Français m'ont appris à aimer la France autant qu'ils la chérissent eux-mêmes.

C.-F. AUDLEY.

---

## SÉANCE ANNUELLE

# DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

---

L'Académie Française a tenu le 11 décembre sa séance annuelle. Une foule choisie, composée en majorité de femmes élégantes, remplissait de bonne heure l'étroite enceinte du palais de l'Institut. Il était facile, cette fois surtout, d'expliquer cet empressement : M. Villemain, le prince de la critique, devait rendre compte du concours littéraire ; et, ce qui n'était pas moins curieux à d'autres égards, M. le procureur général Dupin devait faire le rapport sur les prix de vertu.

A deux heures précises, l'heure indiquée par les billets d'invitation, l'Académie, qui a la politesse des rois, entre en séance. MM. Dupin, président, Villemain, secrétaire perpétuel, et Saint-Marc-Girardin, chancelier, s'asseyent au bureau. Parmi les académiciens présents à la séance nous remarquons : M. Molé, qui, malgré ses préoccupations politiques, remplit avec un zèle admirable et une bonne grâce parfaite tous ses devoirs d'académicien ; M. de Salvandy, qui s'avance la tête haute, fier à bon droit de son 18 brumaire contre le Conseil royal de l'instruction publique ; M. Sainte-Beuve, qui, à sa physionomie mobile, paraît méditer quelqu'un de ces *Portraits littéraires* qu'il écrit si bien ; M. Ballanche, qui nous doit toujours le pendant d'*Obermann* ; M. Lebrun, qui se repose bien longtemps sur ses lauriers de *Marie Stuart* ; MM. de Rémusat et Vitet, qui sont venus probablement se familiariser avec le charmant, mais redoutable public de l'Académie, pour le grand jour de leur réception, etc., etc. Mais, il faut l'avouer, un certain nombre d'académiciens, et non les moins illustres, MM. Thiers, Guizot, de Lamartine, Hugo, brillent par leur absence. M. Thiers, ne pouvant exécuter les grandes choses qu'il a si souvent promises à la France, emploie l'intervalle des sessions à les raconter. M. Guizot, de

son côté, prépare quelque ingénieuse théorie pour expliquer les affaires de la Plata, celles de Madagascar, celles d'Alger et quelques autres encore. M. de Lamartine, lui, attardé jusqu'à la session prochaine dans sa solitude de Saint-Poins, écrit là, sous l'œil des muses, quelque nouveau factum contre la gauche dynastique, à laquelle, naguère, il a solennellement offert son alliance. Quel dommage de prodiguer ainsi un si beau talent ! Quant à M. Victor Hugo, de hautes convenances l'ont, j'imagine, retenu chez lui. Après avoir joué un rôle si extraordinaire dans la comédie intitulée *les Jeux de l'Amour et du Hasard*, le poète lyrique aura pensé, et avec raison, qu'il devait laisser s'écouler encore quelque temps avant de se montrer au public de l'Académie.

Enfin, malgré toutes ces absences, la séance est ouverte.

M. Villemain a pris le premier la parole pour le rapport sur le concours littéraire, et, hâtons-nous de le dire, l'illustre académicien a obtenu un succès complet. On ne se fait pas une juste idée, ce nous semble, de tout qu'a de difficile et de délicat cette tâche de rapporteur. D'abord comment rendre compte, dans le même cadre, de tous ces ouvrages si divers, pour ne pas dire si contraires, par le sujet, par l'esprit, par le sentiment ? Où trouver des transitions naturelles pour passer de l'un à l'autre, de Rome païenne à l'Afrique chrétienne, de l'histoire de la conquête d'Angleterre aux petits romans moraux, des monuments littéraires de l'antiquité classique à ceux du moyen âge ? Quel art ne faut-il pas pour motiver rapidement les récompenses plus ou moins réfléchies, plus ou moins arbitraires et capricieuses, décernées par l'Académie ? Et puis, dans ces appréciations, comment satisfaire, sans cesser d'être juste, sans abdiquer son jugement et son goût, comment satisfaire tous ces concurrents à l'amour-propre insatiable, qui, comme l'abîme, ne diraient jamais : C'est assez ? Je ne parle ici, bien entendu, que des hommes de lettres ; car les dames auteurs, on le sait, n'ont pas l'ombre d'amour-propre. Eh bien, M. Villemain a franchi tous ces écueils avec une adresse, une grâce qu'on pouvait à peine se promettre de son esprit merveilleux et de son expérience consommée. L'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie Française était seul capable d'égaliser le talent à la difficulté, et, en demeurant dans les limites d'une justice bienveillante, les éloges aux prétentions.

M. Villemain, en orateur habile, a commencé par annoncer la mauvaise nouvelle : l'Académie n'a point décerné cette année le prix de poésie. Le sujet proposé était la *Découverte de la Vapeur*. Quarante ou cinquante pièces avaient été envoyées au concours ; mais aucune n'a pu réunir les suffrages des juges. En annonçant que l'Académie ajournait le prix, M. le secrétaire perpétuel a signalé aux jeunes poètes les incon-

véniens ou les dangers du sujet : « Une exactitude un peu technique, un enthousiasme déclamatoire. » Ainsi, que les aspirants au laurier académique prennent garde ! les voilà bien avertis !

Après cet exorde, l'illustre secrétaire perpétuel s'est hâté de proclamer le prix que l'Académie avait depuis longtemps institué pour la pièce de théâtre qui réunirait le mieux à l'effet dramatique l'intérêt moral. Ce prix a été enfin adjugé à la *Lucrece* de M. Ponsard. Dans la belle appréciation qu'il a faite de cette tragédie, l'éminent critique n'en a point dissimulé les défauts ; mais il en a aussi loué vivement les qualités réelles, et surtout ce sentiment élevé de l'ouvrage, d'autant plus remarquable au milieu de la licence sans frein qui travaille aujourd'hui le théâtre. Puis, M. Villemain a dit pourquoi l'Académie conservait à M. Thierry le grand prix d'histoire. Ensuite, passant aux ouvrages moraux, M. Villemain a proclamé les récompenses accordées par l'Académie à plusieurs de ces ouvrages, et, entre autres, à l'*Histoire de saint Augustin*, de M. Poujoulat, qui a déjà reçu ici même, d'un écrivain plein de savoir et de talent, la plus flatteuse approbation. Enfin, arrivant aux traductions des ouvrages recommandables par un caractère d'utilité morale, M. Villemain a apprécié de la manière la plus heureuse, quoique avec une extrême indulgence, plusieurs des ouvrages distingués par l'Académie, et, en particulier, une traduction, du *Romancero général*, dont une réserve bien naturelle nous empêche de nommer l'auteur.

Puisque nous parlons des traductions couronnées par l'Académie, qu'il nous soit permis d'ajouter un mot. Dans quelles balances l'Académie pèse-t-elle le mérite des divers ouvrages admis au concours ? et à quoi tient la différence qu'elle établit entre ceux-ci et celui-là ? Il y aurait là-dessus bien des choses à dire..... M. le secrétaire perpétuel paraît avoir partagé notre opinion à cet égard, et, avec un art charmant qui n'appartient qu'à lui, il a généreusement dédommagé l'un des trois auteurs de la récompense mesquine, misérable, honteuse, que lui avait accordée l'Académie.

Si notre profonde reconnaissance envers M. Villemain nous interdit, sur le talent qu'il a déployé dans cette mémorable séance, l'expression de notre admiration personnelle, la reconnaissance ne saurait nous empêcher de répéter ce que chacun disait autour de nous. Il n'y avait qu'une voix sur cet incomparable talent. Oui, l'illustre critique s'est surpassé lui-même ! On a vanté souvent la sûreté de son jugement, l'étendue de son érudition, les ressources et la souplesse de son esprit, la délicatesse et la finesse de son goût ; mais jamais peut-être on n'avait trouvé au même degré, dans ses inspirations les plus heureuses, cette hauteur de vues, cette puissance de raison, cette faculté mer-

veilleuse par laquelle le critique pénètre dans le génie des grands écrivains qu'il juge et qu'il explique à la foule. Et cela avec un langage toujours ingénieux, toujours brillant, sans doute; M. Villemain pourrait-il en avoir une autre? mais, en même temps, avec je ne sais quoi d'imprévu et de saisissant, avec je ne sais quel charme nouveau, qui a ravi toutes les personnes sensibles à la beauté littéraire. A quoi tient, nous demandera-t-on, ce développement inattendu d'un esprit déjà hors de ligne? Est-ce la pratique des affaires qui lui a donné un sentiment plus énergique de la réalité des choses? Est-ce le résultat de réflexions plus sérieuses, plus profondes, sur la vie humaine, et ses illusions, et ses vanités? Je n'ai pas à rechercher ici les causes qui ont pu agrandir encore ce talent admiré; il me suffit, simple historien, de raconter l'impression qu'il a produite.

A l'appui de nos éloges, citons un fragment de cet éloquent rapport. Nous copions une des belles pages dont l'*Histoire de saint Augustin* a été l'heureux prétexte :

« Le XVII<sup>e</sup> siècle avait cherché dans Augustin des autorités conformes à la foi, des arguments de controverse théologique. Le XVIII<sup>e</sup> siècle lui aurait demandé, s'il l'avait lu, de vives peintures et de libres confidences. Le nôtre recueillera volontiers dans ses écrits deux grandes choses : la philosophie du Christianisme telle que la conçoit un heureux génie longtemps éprouvé par le noviciat de l'erreur et le travail du doute, la civilisation chrétienne telle que les mœurs adoucies du culte nouveau, la science et la charité de ses nombreux évêques, la diffusion de ses écoles la propageaient dans cette Afrique où la dureté et la licence romaines avaient seules modifié d'abord les rites sanguinaires de Carthage et la barbarie de ses sujets dispersés...

« Dans Augustin, c'était l'homme privé surtout qu'on connaissait et qu'on aimait. Ses *Confessions* étaient en grande partie sa renommée. Eh bien, sa vie publique, sa vie de prêtre, de réformateur de la discipline, de tuteur des faibles, de conseiller des puissants, de pacificateur entre les sectes, de chrétien aimant tous les hommes, et de Romain mourant pour son pays et inspirant jusqu'à son heure dernière la résistance d'Hippone assiégée; cette vie en actions et en exemples a bien plus de grandeur que les séductions et les repentirs de sa jeunesse n'ont d'intérêt romanesque et de mélancolie. Même pour le monde profane, le saint surpasse de beaucoup le pécheur : c'est que, dans son nouveau caractère, dans son caractère de converti et d'évêque, avec l'ardente activité du prosélytisme devenue sa passion dernière, Augustin a gardé des traces nombreuses de sa première disposition spéculative et tendre. Sa charité est encore de l'amour; sa foi orthodoxe une méditation vaste et libre, quoique soumise. Sa sévérité conserve l'empreinte aimable qui s'attachait à ses erreurs; et sa vie épiscopale, sa vie de sacrifices et de controverses, d'humble abnégation de soi-même et d'autorité impérieuse au nom du dogme, respire encore un charme d'imagination philosophique et d'indulgence que lui ont laissé ses études et ses souvenirs. C'est ainsi que, rigoureux dans sa doctrine théologique et dans ses prévoyances de la justice divine, il demande ici-bas l'adoucissement des lois humaines et la réforme pénitentiaire du coupable, au lieu d'une punition irréparable. C'est ainsi que, menacé dans sa vie et dans celle de ses prêtres, il n'oppose aux idolâtres furieux, aux dissidents armés, que les conseils de la persuasion et l'amnis-

tie qu'il réclame pour eux. C'est ainsi que, génie brillant, paré de tout le luxe des lettres, il abaisse, il humilie sa parole pour la faire servir à l'instruction des esprits les plus grossiers, et toucher leur barbarie par sa bonté encore plus que par son éloquence. »

Pendant que le public applaudissait avec enthousiasme cette magnifique parole, un mouvement involontaire nous a fait jeter les yeux sur les statues de Bossuet et de Fénelon qui ornent la salle des séances de l'Institut, et placées, l'une à la droite, l'autre à la gauche de l'orateur. Notre regard sollicitait instinctivement l'avis de ces maîtres adorés. Il nous a semblé voir ces nobles et belles figures s'animer et sourire, comme charmées d'entendre l'éloge du grand saint dans la langue du grand siècle!

Après M. Villemain, M. Dupin a pris la parole. Ce n'est point le cas de dire : *Arcades ambo*. Jamais deux orateurs n'ont eu moins de traits de ressemblance. Chez celui-là le sentiment littéraire le plus pur, le plus élégant, le plus attique. Chez celui-ci une absence de goût presque complète : il semble n'avoir appris le français que dans les œuvres de Pithou : son éloquence la mieux inspirée conserve toujours je ne sais quel parfum de basoche. Mais parlons d'abord des choses, c'est-à-dire des prix Montyon ; l'orateur viendra ensuite.

M. de Montyon était un riche magistrat du dernier siècle. Forcé d'émigrer à l'époque de la Révolution, il aida de sa fortune, qu'il avait pu sauver, bon nombre de ses compagnons d'exil. Rentré en France, il consacra cette fortune, qui était immense, à des fondations charitables. Le testament de cet homme de bien a été un dernier acte de générosité et de bienfaisance : il a institué des prix pour les ouvrages moraux, et ces prix de vertu qu'on appelle si justement, de son nom, *les prix Montyon*.

Des esprits chagrins, toujours prêts à blâmer, ont critiqué cette fondation des prix de vertu. On ne peut jamais, disent-ils, récompenser suffisamment l'abnégation, l'héroïsme. Eh ! non, sans doute ; M. de Montyon le savait aussi bien que vous. Non, tout l'or du monde ne vaut pas un beau trait de dévouement, et celui-là seul peut dignement récompenser la vertu qui l'a mise dans les âmes ! Mais ces prix sont un hommage à la vertu. Mais ces prix, attribués à des natures d'élite, leur serviront à étendre leur sphère d'activité, à soulager d'autres maux, à secourir d'autres infortunes ; et ainsi la rémunération imparfaite de la vertu produira quelques bonnes actions de plus !

L'honorable rapporteur des prix Montyon nous a révélé, cette année encore, de bien beaux traits. Nous n'avons pas la prétention de les raconter ; mais nos lecteurs nous sauront gré sûrement de leur en indiquer deux ou trois.

Jeanne Jugan mérite une mention particulière. Savez-vous qui est Jeanne Jugan ? C'est une pauvre femme de Cancale, entrée, il y a vingt-cinq ans, au service d'une bonne dame charitable, dans une petite ville de l'arrondissement de Saint-Malo, à Saint-Servan, et qui, ayant perdu sa maîtresse, s'est mise au service des pauvres. Après la mort de sa bonne maîtresse, Jeanne se trouvait bien seule, ne sachant plus à qui consacrer son dévouement : elle entend parler d'une pauvre vieille femme aveugle, infirme, dans la misère : elle la prend avec elle. Puis, c'est encore une autre pauvre vieille, une ancienne servante, à qui elle donne l'hospitalité. Mais deux infortunées à loger, à nourrir, pour un si grand cœur ce n'est pas assez. Un vieux marin de soixante-douze ans, sans asile et sans pain, frappe à la porte de Jeanne. « Entrez, mon brave. » Car Jeanne, née à Cancale, appartient probablement à une famille de marins, et d'enfance elle les aime. Puis c'est une petite fille de cinq ans, malade, estropiée, dont personne ne veut. « Viens, petite, tu seras bien avec nous. » Puis, c'est une pauvre femme, dévorée par un ulcère horrible, que sa fille dénaturée a jetée dans la rue. « Venez, ma bonne mère, n'ayez pas peur ; nous savons ce que c'est que de soigner les malades. » Puis, c'est une jeune fille de quatorze ans, que la fuite inopinée de sa famille a laissée seule à l'abandon. Quel danger à cet âge ! Jeanne accourt vers la pauvre enfant, et l'invite, et l'emmène chez elle. Elle lui donnera, comme à tous les autres, un asile et du pain, et, ce qui vaut mieux encore, de saints exemples. Il faudrait raconter cinquante traits pareils ; car aujourd'hui Jeanne Jugan, qu'on me permette cette expression, se trouve à la tête de *soixante-cinq* infortunés, dont elle est la tutrice vigilante, la seconde Providence. Ainsi cette noble fille, sans le secours de l'Etat, sans souscription, sans loterie, avec la seule aide de ses concitoyens, qui lui ont donné une maison plus spacieuse, et grâce surtout à l'activité de son zèle charitable, à la puissance de son dévouement, Jeanne a fondé à Saint-Servan un véritable hospice. Honneur à Jeanne Jugan !

Voici maintenant une vertu d'un autre genre. Notre héros, nommé Pierre Plaignaud, est un brave militaire, de la gendarmerie de la marine. Le 23 juillet 1842, Pierre Plaignaud se trouvait en surveillance à Libourne, sur les bords de la rivière de l'Isle. Un enfant, qui s'amusa imprudemment sur une gabarre, tombe à l'eau. Pierre Plaignaud s'élança après lui ; mais le pauvre enfant, entraîné par un courant rapide, disparaît. Sur ces entrefaites, le père de l'enfant arrive, voit son malheur, et, désespéré, se précipite dans le fleuve. A cette vue, Pierre Plaignaud, épuisé de fatigue, trouve une nouvelle vigueur, s'élança de nouveau, et après avoir lutté longtemps, et contre le fleuve en courroux, et contre le pauvre père qui s'opiniâtre à mourir, il parvient enfin à le



sauver ! Et ce n'est pas là un trait isolé dans la vie du brave soldat de la marine. Il a quelque chose de mieux encore. Le 12 janvier 1843, la Dordogne avait débordé, et les eaux du fleuve avaient inondé plusieurs communes. Tout à coup, vers la nuit, un villageois arrive éperdu au bateau du port. « Au secours ! la palus d'Arvayres a été envahie par les flots ; les cabanes de la palus sont presque englouties, et leurs habitants vont périr ! » Non, ils ne périront pas. Pierre Plaignaud, qui a tout entendu, se jette dans une frêle barque, et, malgré l'obscurité, malgré la tempête, guidé par son instinct généreux, soutenu par son courage, cet excellent homme se rend sur le théâtre de désolation, se porte sur tous les points d'où partent des cris de détresse, et, après cinq jours et cinq nuits d'un dévouement admirable, se retire épuisé, rendu, mais content : il avait sauvé sept personnes. Honneur aussi à Pierre Plaignaud !

Voici à présent la vertu sous une autre forme, plus touchante peut-être. L'héroïne s'appelle Suzanne Bichon, et a été surnommée *la bonne Suzette*. En 1823, Suzanne, toute jeune, entre au service d'une famille dont le chef, M. de B....., occupait un petit emploi de finance aux environs de La Rochelle. La révolution de Juillet arrive : M. de B..... perd sa place. N'ayant aucune fortune et se voyant chargés d'une famille nombreuse, M. et M<sup>me</sup> de B..... annoncent un jour à Suzette qu'ils sont obligés de se séparer d'elle. A cette nouvelle Suzette se désole, et enfin, à force de larmes et de prières, elle obtient que ses maîtres la garderont sans gages. Dès ce moment Suzette, qui doit tant de reconnaissance à ses maîtres pour la grâce qu'ils lui ont faite d'accepter pour rien ses services (ai-je besoin d'avertir que mon langage est sérieux ?), Suzette redouble de soins, d'attentions, de respect, de dévouement ; elle s'oublie elle-même pour se consacrer tout entière à de si bons maîtres. Un honnête artisan, qui apprécie tant de vertus, voudrait confier à une si brave fille la direction de son ménage, et sollicite la main de Suzette. Suzette refuse. « Il vous sera facile, répond-elle, de trouver une autre femme ; mes maîtres pourraient-ils se procurer une autre servante ? » Réponse sublime dans sa simplicité !... Toute la conduite de Suzette est digne de cette réponse. Depuis dix ans ses maîtres se sont souvent déplacés, dans l'espoir sans doute, comme les malades, de trouver, en changeant, une situation meilleure : Suzette les a suivis partout avec un zèle toujours prêt. En 1843, M. de B....., qui venait d'être réintégré dans son emploi de percepteur, est mort laissant sa veuve et six enfants dans un dénûment absolu. Mais la bonne Suzette était là. Elle était là pour consoler sa maîtresse, pour veiller sur les pauvres enfants. Et aujourd'hui que M<sup>me</sup> de B..... s'est placée comme dame de compagnie, c'est la bonne Suzette qui sert aux six orphelins

de père et de mère. Honneur, trois fois honneur à Suzanne Bichon, si bien surnommée *la bonne Suzette* !

Le rapporteur des prix Monthyon a l'habitude plus ou moins convenable et délicate, après l'histoire de chacun de ceux que l'Académie couronne, de dire pompeusement la quotité de la somme adjudgée comme récompense à la vertu. Jeanne Jugan a obtenu 3000 francs et Suzanne Bichon 1500 francs. Plusieurs personnes, et nous sommes de ce nombre, ont été surprises de cette répartition si inégale ; et, de même que nous demandions tout à l'heure dans quelles balances l'Académie pèse le mérite littéraire des écrivains, nous serions tenté de demander actuellement dans quelles balances elle pèse les traits de vertu. A Dieu ne plaise que nous voulions rabaisser l'héroïque abnégation de Jeanne ; mais vraiment ce dévouement silencieux, obscur et tout intime de la bonne Suzette, est aussi beau à notre avis. Pourquoi dès lors cette différence énorme qu'on a mise entre les deux ? Pourquoi plus à la première et moitié moins à la seconde ? Si l'on s'est déterminé par l'étendue des secours qu'a donnés la vertueuse Jeanne, à la bonne heure ! mais alors, qu'on y songe bien, ce n'est plus *le mérite*, c'est *l'utilité* qu'on récompense. Nous serions curieux de voir l'Académie motiver ses décisions.

Au reste, si nous n'avons pas le bonheur de nous trouver d'accord avec l'Académie sur les catégories qu'elle imagine, il faut du moins le reconnaître, tous ses prix sont bien placés. Nous voudrions pouvoir raconter d'autres traits. Ici c'est une modeste marchande de fruits, une marchande ayant pour boutique l'abri d'une porte-cochère (rue Saint-Honoré, 290), qui adopte un pauvre enfant qu'une marâtre a expulsé de la maison paternelle, le nourrit, l'élève, le met en apprentissage, et fait un honnête homme de l'orphelin dont les circonstances auraient peut-être fait un vagabond. Là c'est une fermière de la commune d'Ergué-Armel, dans le Finistère, qui, ne pouvant se séparer des enfants abandonnés que lui envoie l'hospice civil de Quimper, les garde comme siens, les place, les marie, les dote, et qui en est aujourd'hui à son seizième enfant adoptif. Que j'aime aussi Catherine Lafage ! C'est bien une des plus nobles natures qui existent. Un jour on la rencontre sortant de l'hospice. « Qu'allez-vous faire à l'hospice ? lui dit-on ; est-ce que vous voudriez y placer votre mère ? — Non certes, répond-elle ; j'espère que Dieu me conservera en santé et que mon travail pourra continuer de la nourrir ; mais je vais voir comment les Sœurs de Charité soignent les malades, pour apprendre à les soigner comme elles. » Mon Dieu ! que cela est beau ! Comme des traits semblables touchent agréablement le cœur attristé par le spectacle de l'égoïsme du monde !

# ESSAI SUR LE PANTHÉISME

DANS LES SOCIÉTÉS MODERNES,

PAR M. C. MARET,

DOCTEUR EN THÉOLOGIE, CHANOINE HONORAIRE DE PARIS.

(Troisième édition revue et corrigée <sup>1</sup>.)

Depuis bientôt trois ans, c'est une nouveauté en faveur de déplorer la décadence de l'Eglise gallicane, de représenter le clergé comme infidèle à ces sentiments de patriotisme, à ces vertus publiques, à ces belles études philosophiques et littéraires qui firent la gloire du siècle de Bossuet et de Fénelon. A en croire beaucoup de gens, les quatre-vingts évêques de France et leurs quarante mille prêtres, isolés comme autant d'étrangers, comme autant d'ennemis, au milieu d'une société dont ils ne comprennent plus ni les besoins ni les progrès, ont laissé échapper de leurs mains l'autorité désormais toute-puissante du savoir et de la parole. A leur gré, l'école n'a plus de théologiens, la chaire n'a plus que des déclamateurs; il est convenu que tous les talents expirent entre les murs des séminaires. Ne citez ni l'érudition éloquente d'un archevêque de Paris, qui s'est montré aussi consommé jurisconsulte que solide métaphysicien; ni la science profonde d'un archevêque de Reims. Ne parlez pas des belles recherches de l'abbé de Solesmes, ni du célèbre professeur de Strasbourg, ni de l'écrivain habile et charmant à qui nous devons l'*Esquisse de Rome chrétienne*, ni de l'historien du *Pouvoir temporel des Papes au moyen âge*, ni des deux archéologues qui ont si judicieusement

<sup>1</sup> Paris, Méquignon junior.

commenté les vitraux de Bourges ; surtout ne rappelez pas les prédications des deux religieux qui chaque hiver rassemblent huit mille hommes sous les voûtes de Notre-Dame ; ni enfin les vingt martyrs français morts en Chine et au Tonquin pour la cause de la civilisation, que six cents missionnaires français défendent avec une admirable intrépidité en Orient, en Afrique, en Amérique, en Océanie. Pour tant de travaux qu'un autre siècle eût honorés, la presse périodique n'a que le dédain ou le silence. Il y a quelques années, on faisait les funérailles du Christianisme : aujourd'hui on a résolu d'enterrer le clergé.

M. l'abbé Maret devait s'attendre à ce genre d'injustice. En 1840, M. Maret publia la première édition de son *Essai sur le Panthéisme*. C'était une œuvre de jeunesse et que l'auteur a beaucoup corrigée depuis. Cependant on y trouvait déjà cet excellent esprit qui a si bien connu les périls philosophiques des temps modernes, qui a montré tant de fermeté dans la discussion, et aussi tant de courtoisie et de charité. Aussi, au bout de peu de mois, une seconde édition de cet ouvrage devint nécessaire, et, quelque temps après, M. Maret était présenté par M. l'archevêque de Paris pour remplir la chaire de dogme à la Faculté de Théologie. Cinq ans d'enseignement, de longs voyages en Italie et en Allemagne, une étude profonde de toute la controverse contemporaine ont produit la *Théodicée chrétienne* publiée au commencement de l'année dernière<sup>1</sup>. La plus haute approbation archiépiscopale recommandait ce livre, et les suffrages du clergé l'ont accueilli comme un des meilleurs écrits philosophiques du temps présent. Tout ce que la grande école du XVII<sup>e</sup> siècle eut de légitime, tout ce que Bossuet et Fénelon en firent passer dans le traité de *la Connaissance de Dieu et de soi-même*, et dans le livre de *l'Existence de Dieu*, la théodicée de M. Maret le rappelle, le reproduit, le fait servir à défendre la notion chrétienne de Dieu contre les systèmes qui la défigurent ou qui l'attaquent. Nulle part la saine tradition des Pères et des docteurs de tous les temps n'a été présentée avec plus d'exactitude, avec plus de force, avec une plus heureuse application aux débats qui occupent maintenant un si grand nombre d'esprits. La solidité de la doctrine se fait sentir dans le langage ; rien ne sied mieux à la défense du dogme que ce style simple,

<sup>1</sup> Méquignon junior. Paris, 1844.

calme, dont l'énergie est dans la parfaite clarté de chaque proposition et dans l'enchaînement de toutes. Un juge plus compétent rendra bientôt compte de la *Théodicée* de M. Maret, mais il importait de rappeler que cet ouvrage est venu achever le dessein commencé par la publication de l'*Essai sur le Panthéisme*. On ne peut les diviser sans les affaiblir, le premier tourné tout entier à la réfutation de l'erreur, le second au rétablissement de la vérité.

Cependant, lorsqu'au milieu de l'année dernière on eut résolu de battre en brèche les réputations du clergé, on prit à l'endroit de M. Maret le parti que voici. L'*Essai sur le Panthéisme* fut attaqué ouvertement; on s'attacha à quelques passages où il y avait peut-être plus de verve que de minutieuse exactitude; on prit au mot un petit nombre d'hyperboles oratoires; la critique des erreurs philosophiques fut représentée comme le renversement de toute philosophie, et l'auteur dénoncé comme un ennemi public de la raison humaine. En même temps, on gardait le plus profond silence sur la *Théodicée chrétienne* publiée depuis plusieurs mois, où les droits de la raison, son accord avec la foi, son intervention légitime avaient été si solidement établis; où l'auteur se rattachait si expressément à saint Augustin, à saint Thomas et aux autres grands hommes qu'on l'accusait de désavouer, où il séparait si nettement la philosophie, cette science excellente, des abus qui la compromettent.

En cet état, M. Maret n'avait pas de meilleure apologie à présenter qu'une troisième édition de son *Essai sur le Panthéisme*, revue, augmentée d'éclaircissements qui ne peuvent plus laisser de doutes sur les passages attaqués. Une préface nouvelle fait connaître la polémique dont ce livre a été l'objet; il a paru convenable de la reproduire ici: les lecteurs du *Correspondant* y reconnaîtront une plume qui leur a depuis longtemps appris à respecter la véritable métaphysique, à l'aimer, à la regarder comme l'auxiliaire de la théologie et comme la fidèle gardienne du Christianisme.

A.-F. O.

En présentant au public une troisième édition de cet *Essai*, il m'a paru utile de placer ici quelques mots sur la polémique dont il a été l'objet et sur l'état présent de la philosophie.

Depuis la publication de la seconde édition, l'école progressiste a produit deux ouvrages remarquables à plus d'un titre : l'*Esquisse d'une Philosophie*, par M. de Lamennais, et le livre de l'*Humanité*, par M. Pierre Leroux. Ces deux écrivains renient le panthéisme, tout en admettant de la manière la plus expresse, et comme base de toutes leurs conceptions, l'*unité de substance*, son principe fondamental. Dans la *Théodicée chrétienne*, leçon dix-neuvième, nous avons discuté ces théories récentes et démontré qu'elles ne peuvent échapper aux conséquences de leur principe. Lorsqu'en 1840 nous annoncions que M. de Lamennais aboutirait forcément au panthéisme, nous ne pensions pas que l'événement dût si tôt vérifier nos prévisions.

Ce n'est qu'en 1841 que nous avons connu la deuxième et la troisième édition des *Fragments philosophiques* de M. Cousin. Dans deux préfaces le fondateur de l'éclectisme discute l'accusation de panthéisme portée contre ses doctrines, explique ses expressions et modifie ses principes. Si on veut voir un rare exemple des variations et des contradictions de la pensée humaine, qu'on lise ces préfaces. Cette lecture fera mieux apprécier l'éclectisme que toute discussion. Pour être juste à l'égard de cette école, il était nécessaire d'examiner ces préfaces. Nous avons rempli cette tâche dans la vingtième leçon de notre *Théodicée*. Nous ne pouvons pas la répéter ici, mais nous prions le lecteur d'y avoir recours s'il veut se faire une idée juste et complète des doctrines de M. Cousin.

En se rapprochant du Christianisme et en adoptant le langage chrétien, M. Cousin n'a guère fait que suivre les traces d'un de ses plus illustres maîtres, Schelling, qui, lui aussi, en Allemagne, a voulu opérer une réaction contre les excès du panthéisme hégélien. La philosophie allemande, au moment qu'il est, nous offre donc le double phénomène de deux directions contraires, l'une qui précipite les Hégéliens jusque dans l'abîme de l'athéisme, l'autre qui ramène au Christianisme tout homme conservant encore quelque sentiment du vrai et du bien. Nous sommes encore ici forcé de renvoyer le lecteur aux dix-septième, dix-huitième et vingt et unième leçons de la *Théodicée chrétienne*.

L'*Essai sur le Panthéisme* a eu pour adversaires les disciples de l'éclectisme, MM. Frank, Simon, Saisset et Bouillier. Ce qui frappe d'abord dans leur polémique, c'est l'absence d'une discussion sérieuse, profonde et complète. Les disciples de M. Cousin ont-ils réellement défendu les doctrines de leur maître ? ont-ils expliqué ses variations, levé ses contradictions ? Non, et il faut convenir que cette tâche n'était pas aisée. En repoussant l'accusation de panthéisme portée contre l'éclectisme, ont-ils du moins discuté et réfuté nos arguments ? Non encore. La tactique adoptée a été plus facile.

D'abord M. Saisset se plaint de l'inexactitude de notre définition du panthéisme, que nous ferions consister dans l'absorption de Dieu dans l'univers, de l'infini dans le fini ; et, pour établir que telle est, en effet, notre définition, il renvoie son lecteur aux pages 101 et 208, où nous disons expressément le contraire <sup>1</sup>.

Jamais nous n'avons défini, d'une manière générale, le panthéisme, l'absorption de Dieu dans le monde, de l'infini dans le fini. Sans doute cette formule exprime exactement la nature du plus mauvais des panthéismes, le panthéisme matérialiste. Cette théorie, identique au plus grossier sensualisme et à l'athéisme, ne voit dans le monde que la matière et ses transformations. Comme nous avons pris le panthéisme au sérieux et tel qu'il s'est produit dans les écoles contemporaines, nous n'avons pas cru devoir nous occuper spécialement du panthéisme matérialiste. Le panthéisme idéaliste, le panthéisme de Xénophane et de Parménide, de Plotin et de Proclus, de Bruno et de Spinoza, de Schelling et de Hegel, a appelé surtout notre attention. Il existe certainement de notables et d'essentielles différences dans les conceptions de ces divers philosophes. Après les avoir caractérisées dans le sommaire historique qui forme le chapitre quatrième de ce livre, nous avons cru pouvoir réduire tous ces systèmes à un même principe, et ainsi nous sommes arrivés à la définition exacte du panthéisme, qui consiste dans l'unité et l'identité de la substance. Telle est notre définition ; il est étrange que M. Saisset ne l'ait pas lue dans notre livre ; qu'il y en ait trouvé une toute différente, alors même qu'elle est démentie par les textes qu'il invoque. La doctrine de l'unité de substance a pour résultat inévitable, d'un côté, la négation de la personnalité de Dieu ; de l'autre, celle de la réalité du monde. Alors le fini est véritablement absorbé dans l'infini, et l'infini, dépouillé de toute manière d'être, est réduit à une pure abstraction, à un pur néant. Cependant, comme l'homme ne peut détruire les apparences qui l'entourent ni même arracher entièrement de son cœur la foi en ces existences, le panthéisme, même le plus idéaliste, aboutit à la divinisation du monde. Avant de contester ces conséquences que nous avons eu soin d'établir par toutes sortes de preuves, M. Saisset aurait dû, ce semble, discuter ces preuves ; mais il paraît qu'il n'est pas dans ses habitudes de procéder d'une manière aussi régulière. Il préfère mettre dans la définition du panthéisme ce que nous n'avons présenté que comme ses conséquences et nous attribuer une définition tout opposée à celle que nous avons donnée.

M. Saisset voit un danger immense pour la religion dans le nombre et l'autorité des philosophes à qui nous avons attribué des doctrines

<sup>1</sup> *Revue des Deux-Mondes*, 1<sup>er</sup> mai 1844, *De la Philosophie du Clergé*, p. 142. Dans cette édition les pages 101 et 208 correspondent aux pages 103 et 216.

panthéistiques. Mais pouvions-nous faire mentir l'histoire? Pouvions-nous présenter les doctrines d'Elée, d'Alexandrie, de l'Allemagne moderne autrement qu'elles ne sont? C'est sans doute un spectacle dangereux de voir des intelligences aussi élevées que celles de Plotin, de Schelling, des esprits aussi fermes qu'un Spinoza, un Hégel, aboutir aux tristes aberrations du panthéisme; mais le remède n'est-il pas à côté du mal? Les fatales suites du panthéisme, qui portent ses apôtres même à le désavouer, à le condamner, ne sont-elles pas un avertissement énergique qui signale le péril et prémunit l'esprit contre toutes les séductions du génie? Dans tous les cas, il vaut mieux combattre ouvertement le mal que de le dissimuler et de le nier.

Mais du moins, dit-on, notre thèse, que le rationalisme aboutit nécessairement au panthéisme, est pleine de témérité et crée à la religion les plus grands périls. En effet, si la raison aboutit fatalement au panthéisme, comme une cause produit son effet nécessaire, comme un principe conduit à sa conséquence inévitable; si tout homme qui cherche avec sa raison à s'expliquer la nature de Dieu et ses rapports avec le monde; si quiconque veut s'éclairer, d'un esprit libre et d'une âme sincère, sur les grands problèmes qui intéressent l'humanité, tombe, par la force même des choses, dans le panthéisme; il s'ensuit finalement que le panthéisme est le dernier mot de la raison et de la philosophie, et qu'il est inévitable<sup>1</sup>. Il est donc vrai que cette manière d'argumenter, loin de nuire à l'erreur, doit la fortifier; loin d'arrêter ses progrès, doit les favoriser.

Tel est le grand reproche que nous adresse M. Saisset. Ici nous avons le droit de nous plaindre de voir notre pensée travestie, défigurée; nous sentons le besoin de protester contre une fausse interprétation de notre doctrine, contre des interprétations tout à fait calomnieuses. Non, jamais nous n'avons dit ni pu dire que la raison et la philosophie aboutissaient forcément au panthéisme. Quelques mots, nous l'espérons, suffiront pour démontrer l'erreur de M. Saisset.

Le rationalisme n'est pas la raison ni la philosophie; le rationalisme est ce système qui nie la révélation divine, du moins la révélation surnaturelle et positive, et qui ne donne d'autre guide, d'autre lumière à l'homme que la raison. Le rationalisme est certainement une doctrine fautive et funeste; il ne peut qu'égarer l'esprit humain en l'arrêtant vainement en lui-même, en le détournant de chercher dans la révélation positive le redressement et le complément de la raison. Cependant, quelque funeste qu'il soit, nous n'avons pas accusé en général le rationalisme de n'être que le panthéisme. L'histoire démentirait une assertion pareille, puisqu'elle nous montre le rationalisme sous des

<sup>1</sup> *Revue des Deux-Mondes*, 1<sup>er</sup> mai 1844, p. 481, 482.



formes bien diverses. Notre thèse est renfermée dans des bornes plus restreintes. C'est le rationalisme contemporain que nous accusons de n'être que le panthéisme, ou d'y tendre nécessairement par la logique de ses principes.

En effet, le rationalisme contemporain repose sur trois bases principales, sur trois principes, deux positifs, un négatif. Les deux principes positifs sont : l'unité et l'identité de la substance, la mutabilité, la variabilité de la vérité. Le principe négatif est la négation même de toute révélation autre que celle de l'esprit humain. Dans les premier, second et quatrième chapitres de cet ouvrage, nous établissons avec évidence que tels sont en réalité les principes du rationalisme contemporain ; ce fait reconnu, il devient manifeste que la logique pousse invinciblement le rationalisme contemporain au panthéisme, et que, pour lui échapper, il faut qu'il renonce à la logique ou à ses principes. Vous admettez l'unité et l'identité de la substance, et vous refusez d'être panthéistes ? Cela n'est pas possible ! Si la substance divine est l'essence du monde, le monde est infini, le monde est égal à Dieu. Vous affirmez que l'esprit humain ne possède pas une vérité absolue, éternelle, immuable ; que la vérité est toujours relative aux temps et aux lieux ; qu'elle est mobile et changeante. Mais n'est-ce pas, en d'autres termes, affirmer que l'infini ne se développe, ne se manifeste que par le fini, que l'infini et le fini sont identiques ? Enfin, vous niez la nécessité et l'existence d'une révélation surnaturelle et positive, distincte de la raison naturelle ; vous voulez réduire l'esprit humain aux seules lumières du sens commun et de l'évidence rationnelle. Eh bien, vous placez l'intelligence dans une position violente ; elle ne peut pas se renfermer dans le cercle que vous tracez autour d'elle ; elle ne trouve pas dans cette évidence rationnelle toutes les vérités qui lui sont nécessaires pour réaliser ses fins ; forcément elle cherchera au delà de ces limites. Alors, si vous la privez de l'appui et de l'autorité de la révélation positive, elle s'égarera à travers ses spéculations individuelles ; et, dans l'état actuel de l'esprit humain, elle aboutira infailliblement au panthéisme. L'intelligence a besoin de l'idée de la création, et la raison, qui pressent ce grand dogme, qui en voit même la nécessité, ne le pose pas cependant avec une autorité suffisante. L'intelligence a besoin de la notion de la vie divine, de la Trinité ; et la raison, laissée à elle-même, ne peut pénétrer dans les mystères de l'essence infinie. Ainsi, soustrait à l'influence de la révélation positive, l'esprit humain s'égaré dans la route de la vérité, et aujourd'hui arrive au panthéisme. Une expérience renouvelée depuis quatre mille ans, une expérience journalière atteste la vérité de nos assertions.

Voilà notre thèse ; on voit combien elle est loin de celle que nous

prête M. Saisset. Non, jamais nous n'avons accusé la raison et la philosophie de panthéisme. Pour réfuter cette grande erreur, à quelle autorité avons-nous eu recours? Quelle lumière avons-nous invoquée? Est-ce celle de la révélation, de la tradition, de la foi? Non, nous avons fait appel à la raison; nous n'avons employé que le raisonnement et l'expérience; on s'en convaincra en lisant les chapitres cinquième et sixième.

Il est vrai qu'en considérant l'état général de l'esprit humain au XIX<sup>e</sup> siècle, et le caractère spécial du rationalisme contemporain, nous n'avons pas hésité à dire que pour tout esprit conséquent, que pour tout esprit qui veut suivre jusqu'au bout la logique des principes, il n'y a pas de milieu entre le Catholicisme et le panthéisme. Cette thèse, entendue dans le sens que nous venons d'expliquer, est inattaquable. Le lecteur attentif ne verra que cette thèse dans le troisième chapitre. Au lieu de la défigurer, il eût mieux valu, dans l'intérêt du rationalisme, la réfuter.

Malgré l'usage que nous faisons de la raison dans ce livre; quoiqu'on n'ait pu y signaler un seul mot contre l'autorité du sens commun, de l'évidence et des premiers principes, cependant, comme on persiste à nous imputer la négation de la raison, nous croyons utile de placer encore ici quelques observations.

Selon MM. Saisset et Franck, la raison serait pour nous une faculté purement individuelle, relative, finie, partant misérable et incapable de nous mettre en possession de la vérité divine<sup>1</sup>. De cette impuissance absolue de la raison, nous déduirons la nécessité d'une révélation *surnaturelle*, qui deviendrait ainsi la source unique de nos connaissances dans l'ordre divin.

Telle est la doctrine qu'on nous attribue. Cette doctrine n'est pas la nôtre, nous la repoussons comme la théorie même du scepticisme, comme la négation de cet ordre surnaturel qu'elle semble avoir pour but d'établir. Si la raison est frappée d'une impuissance absolue dans l'ordre divin, le scepticisme est sans remède. Si la raison ne peut s'élever à aucune notion de Dieu ou de l'infini que par le secours d'une révélation surnaturelle; comme cette notion de Dieu est la condition nécessaire de tous ses développements, et se trouve impliquée dans toutes ses idées; comme cette notion est constitutive de l'intelligence, il s'ensuit que l'ordre naturel et l'ordre surnaturel se confondent, et que leur distinction est vaine. Il est étrange qu'on nous attribue une théorie pareille. Nous avons parlé, il est vrai, de la raison individuelle, et de la doctrine qui réduit la raison à n'être qu'un phénomène individuel; mais

<sup>1</sup> *Revue des Deux-Mondes*, article cité. *Revue de l'Instruction publique*, 15 avril 1845.

nous n'en avons parlé que pour la combattre. En effet, quels sont les philosophes qui enseignent l'individualité de la raison ? Ne sont-ce pas ceux qui posent l'esprit humain comme l'expression unique, la manifestation nécessaire de la vérité ? A leurs yeux, l'esprit humain est le seul Médiateur de la vérité, l'esprit humain est le Verbe du monde ; Dieu n'arrive à la conscience de lui-même que par l'esprit humain. Or, comme de fait l'esprit humain est fini, la vérité qu'il manifeste l'est aussi. De là le caractère mobile, variable et changeant de la vérité ; de là l'identité de l'infini avec le fini, du fini manifestation unique et nécessaire de l'infini. Voilà la théorie de la raison individuelle dans toute sa portée ; la voilà telle qu'elle est enseignée par la philosophie germanique, qui l'a transmise à nos progressistes, à nos éclectiques eux-mêmes, qui ont paru l'adopter quelquefois. Cette théorie, qu'est-elle, sinon le panthéisme ? Nous n'avons écrit cet *Essai* que pour la réfuter ; nous nous efforçons sans cesse de la démasquer, de la montrer dans toute sa difformité. On ne peut nous l'attribuer sans tomber dans une incroyable confusion.

Qu'on conçoive bien que la vérité n'appartient pas à l'homme, que l'homme ne la tire pas de lui-même, qu'elle n'est pas un produit de son esprit. La vérité est de Dieu, elle est Dieu même. Elle est la raison divine, le Verbe divin se manifestant, se communiquant dans la parole et par la parole. L'homme est une capacité, une faculté, une intelligence capables de recevoir et de réfléchir cette lumière, de reproduire cette parole. L'homme n'est donc raisonnable que parce qu'il participe à cette vérité divine. Quoique fini dans sa substance, dans ses modes, dans toutes ses facultés, quoique faillible par sa nature, l'esprit humain cependant peut s'unir à cette vérité infinie, la concevoir, la réfléchir ; et tous les caractères d'éternité, d'immutabilité, de nécessité, d'universalité, d'indépendance, que cette vérité divine possède, sont la preuve évidente qu'elle passe dans la personnalité humaine sans contracter ses souillures, sans rien perdre de son infinie perfection. Dans cette souveraine indépendance avec laquelle la vérité s'impose à nous est la preuve de son dégagement de toute subjectivité, de toute personnalité ; et là est pour nous la source de toute certitude rationnelle. Ce grand fait est appelé du nom de révélation naturelle et primitive, parce qu'en effet cette participation de l'intelligence humaine à la vérité de Dieu est une véritable révélation intérieure et extérieure à la fois. Telle est, selon nous, la nature, telle est l'origine de la raison humaine. Bien loin de la nier, de la détruire, nous la rattachons à Dieu, son éternel principe, comme le rayon au foyer dont il émane.

Jusqu'ici nous sommes dans l'ordre essentiel, nécessaire, purement naturel. Mais la bonté divine peut élever l'homme à l'ordre surnaturel,

le destiner à une fin surnaturelle. Alors Dieu donne à l'homme une révélation de cette magnifique destinée, et des moyens qui doivent l'y conduire. De plus, et ceci doit être particulièrement remarqué, dans l'état actuel de nos puissances déchues, notre faculté intuitive et rationnelle est faible, bornée et sujette à prendre ses pensées d'un jour, ses images terrestres, pour la vérité divine. La voie rationnelle, pour arriver à la vérité complète, est semée d'écueils, de difficultés insurmontables à la plupart des hommes, et, d'ailleurs, vient échouer pour tous contre d'inévitables obstacles. Cette impuissance humaine est démontrée par une expérience universelle, perpétuelle et constante. Laissé à ses seules facultés, l'homme ne peut réaliser toutes ses fins même naturelles. De là la nécessité d'un nouveau secours, d'une révélation surnaturelle et positive, qui vienne redresser, conserver et compléter la raison. A sa nécessité, à ses caractères divins la raison reconnaît l'intervention divine dans la révélation surnaturelle, et se soumet à l'autorité de la foi. Dans cette alliance avec la foi, la raison trouve la guérison de ses maladies et le perfectionnement de toutes ses puissances. Cette alliance est la source et la condition de tous les progrès.



**ÉTUDES**

**SUR LES PEUPLES GERMANIQUES**

**AVANT LE CHRISTIANISME.**

**I**

**ÉTAT DE LA QUESTION. — ORIGINE DES GERMAINS.**

Tout le droit public de l'Europe repose sur son histoire, et toute son histoire sur trois études : l'étude du **Christianisme**, celle de la civilisation romaine et celle des mœurs **germaniques**. Mais le Christianisme nous presse pour ainsi dire de toutes parts et ne nous permet pas de l'oublier. Le monde romain est encore tout debout, représenté par une longue suite de monuments ; les Barbares ne commencent à se faire connaître par leurs chroniques et par leurs codes qu'après les invasions. C'est aussi l'époque à laquelle les publicistes se sont arrêtés ; et désespérant de remonter plus haut, ils se bornent à étudier les institutions des Francs, des Goths, des Anglo-Saxons, des Lombards, au moment de leur établissement dans les provinces romaines. A cet égard, les leçons de M. Guizot, avec les travaux de M. Thierry, de M. Guérard, de M. Pardessus, représentent le dernier état de la science.

Mais, depuis trente ans bientôt, ce que la science n'avait pu tenter en France, c'est-à-dire sur une terre toute romaine, les Allemands, ces légitimes héritiers des Germains, l'ont osé. Ils ont entrepris de s'enfoncer au delà du siècle des invasions, de pénétrer dans les traditions des peuples germaniques avant

le temps où elles s'altèrent par le désordre de la conquête et par le commerce de l'étranger, de rétablir l'histoire primitive de ces peuples à une époque qui n'eut pas d'historiens, et de les suivre assez loin pour savoir enfin d'où ils vinrent et par quel lien ils tiennent au reste de la famille humaine. Des études si graves, et qui semblent vouloir tant de calme, naquirent cependant de l'irritation publique et de la guerre. Ce fut en 1812, dans cette sanglante année, au moment de la bataille de Leipzig, que deux jeunes gens, les frères Grimm découvrirent dans un manuscrit de la bibliothèque de Cassel et publièrent le poème teutonique de Hildebrand et de Hadebrand : l'Allemagne applaudit à ce chant plus ancien peut-être que le Christianisme, où éclatait tout le génie guerrier des vieux Germains, où revivait l'image d'une patrie libre et glorieuse. Le succès décida une des plus belles vocations historiques du siècle présent, et, soutenus par l'amitié protectrice de M. de Savigny, les deux frères Grimm ouvrirent ces fouilles qui devaient mettre à nu tout le fond des antiquités germaniques.

En 1819 M. Jacob Grimm publiait, sous le simple titre de *Grammaire allemande*, un admirable livre où il ramenait à des lois communes, en rendant compte de toutes leurs exceptions, quatorze idiomes, vivants ou morts, depuis le gothique, l'anglo-saxon et le scandinave, jusqu'aux langues modernes de l'Allemagne, de la Hollande, de l'Angleterre et de la Suède. Il saisissait ainsi ce qu'une race d'hommes a de plus caractéristique, ce qui en fait le lien le plus durable, ce qui en éclaire le plus sûrement les origines. En 1828 il donnait ses *Antiquités du droit allemand*, où il rassemblait les témoignages des historiens anciens, les fragments des codes barbares, les chartes du moyen âge, pour en tirer la législation primitive des nations germaniques, dont toutes les coutumes locales n'offraient plus que des applications ou des dérogations motivées. La *Mythologie allemande*, imprimée en 1835<sup>1</sup>, vint couronner cette reconstruction du monde barbare en y ajoutant pour ainsi dire les figures des dieux qu'il avait adorés. En même temps Wilhelm Grimm, par ses recherches sur les Runes (1821), établissait l'existence longtemps contestée d'une écriture alphabétique chez les Ger-

<sup>1</sup> Une nouvelle édition de la *Mythologie* a paru en 1844. La *Grammaire* est à sa 3<sup>e</sup> édition.

ains, et son livre de la *Tradition héroïque* (1829) réunissait tous les débris de la grande épopée du Nord, dont le poème des *Nibelungen* n'est qu'un pathétique épisode.

Des travaux si bien conduits ne pouvaient rester solitaires, toute l'Allemagne savante y voulut mettre la main. M. Bopp rattacha les idiomes germaniques à la famille des langues indo-européennes dont il a écrit la grammaire générale. Les publications de MM. Gans, Phillips, Klenze, poussaient l'analyse jusqu'au fond du droit allemand, et y montraient les mêmes principes qui soutiennent toute la législation de Rome, de la Grèce et de l'Inde. En Danemark et en Suède, M. Rask et M. Geijer tiraient des antiquités scandinaves une lumière qui rejaillissait sur les Germains et qui éclairait toute la suite de leurs anciennes migrations. De jeunes savants, qu'il serait trop long de nommer tous, s'étaient mis à creuser le sol de la patrie allemande, et, comme ce paysan que Virgile représente labourant un champ de bataille, ils admiraient ces débris glorieux qu'ils trouvaient dans chaque sillon, ces restes d'une époque guerrière et les tombes des géants dont ils étaient les fils :

Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulchris.

Mais l'admiration a ses dangers. A la suite des maîtres, une école s'est formée, qui a fini par ne rien voir que de gigantesque et de plus qu'humain dans les mœurs de l'ancienne Germanie. On a vanté la pureté de la race allemande quand, vierge comme ses forêts, elle ne connaissait pas les vices de l'Europe civilisée. On n'a plus tari sur la supériorité de son génie poétique, sur la haute moralité de ses lois, sur la profondeur philosophique de ses religions. Tant d'heureuses dispositions devaient conduire les Germains à une civilisation qui aurait surpassé les plus beaux siècles de la Grèce, si l'invasion romaine, si le Christianisme, si le voisinage des peuples néo-latins n'avaient détruit ces espérances, en faisant peser sur l'Allemagne le joug de la conquête, de l'orthodoxie et du mauvais exemple. Ces rêves ne sont point ceux de quelques antiquaires fourvoyés. Les plus grands esprits ne s'en défendent pas toujours. Jacob Grimm a payé le tribut que le génie doit à la faiblesse humaine dans ses préfaces, où il tance vertement la frivolité de La Fontaine, en même temps qu'il fait gloire de n'avoir jamais pu lire

jusqu'au bout ni l'Arioste ni le Tasse. Lassen, cet orientaliste consommé, oppose le paganisme libéral et tolérant des nations indo-germaniques au Dieu *égoïste et exclusif* des Hébreux ; et Gervinus, l'historien de la poésie allemande, ne peut se consoler que la mansuétude évangélique lui ait gâté ses belliqueux ancêtres <sup>1</sup>.

Les découvertes historiques de l'Allemagne se trouvaient donc un peu compromises aux yeux de l'étranger par l'usage qu'on en faisait. D'ailleurs, les ouvrages de M. Grimm, excepté la grammaire, où il y a un prodigieux effort d'art et de talent, étaient surtout des collections de documents bien choisis qui attendaient leur emploi. Les Allemands nous laissent volontiers ce travail de rédaction qu'ils dédaignent. Déjà cependant, en 1829, M. le baron d'Eckstein avait résumé les recherches de ses compatriotes dans une suite d'articles du *Catholique*, qui émurent la curiosité française. Trois ans après, M. Ampère ouvrait la brillante carrière de son enseignement, en conduisant ses auditeurs aux sources peu fréquentées des littératures du Nord. On sait avec quel applaudissement il analysa, dans la chaire classique, les chants de l'*Edda*, les *Sagas* scandinaves, et tant de documents curieux dont les titres mêmes étonnaient nos oreilles. Plusieurs fragments, publiés dans la *Revue des Deux-Mondes* et dans un volume de *Mélanges*, n'étaient que les premiers essais d'un ouvrage que nous espérons bien lui voir finir au milieu des travaux sans nombre où le pousse une infatigable activité. En 1844, M. Ch. Lenormant consacra vingt leçons d'un cours aussi attachant que solide et profond à éclaircir, par les témoignages de toute l'antiquité, les origines des peuples qui envahirent l'empire romain. Ce sont les obligeantes communications de ces deux savants qui m'encouragent à mettre en œuvre tant de matériaux, et à recomposer, s'il se peut, l'ensemble du monde barbare, en commençant par circonscrire le territoire que les nations germaniques occupèrent, bien au delà des limites qu'on a coutume de leur assigner, en rapprochant ensuite, en ranimant s'il se peut les restes de leurs religions, de leurs législations, de leurs langues, de leur poésie. Peut-être me pardonnera-t-on l'étendue de ces études,

<sup>1</sup> Grimm, *Deutsche Grammatik*, et Reinhart Fuchs. Lassen, *Indische Alterthumskunde*, p. 445 ; Gervinus, *Geschichte des poetischen National-Litteratur*, t. I, p. 312.



si l'on considère que les points qu'elles touchent intéressent aussi toute l'histoire de France, et qu'après tout il s'agit de savoir ce qu'il faut penser de ces Francs, de ces Burgondes, de ces Visigoths, de ces Normands qui ont mis leur sang dans nos veines : leur conscience au service de notre foi, leurs libertés dans nos institutions et leur génie dans nos arts.

## I

Derrière la Germanie connue des Romains je crois découvrir d'autres Germains dont ils ne surent jamais ni le nombre ni les forces.

Les Romains attaquèrent les populations germaniques par l'occident, du côté du Rhin, c'est-à-dire du côté où elles avaient leurs postes les plus avancés. Aussi, quand César les rencontra sur les frontières de la Gaule, ces bandes errantes, désorganisées par une vie de hasards et de combats, montraient tous les signes de la dernière barbarie : sans prêtres, sans sacrifices, n'adorant que le soleil, la lune et le feu, ne connaissant ni propriété, ni agriculture, ni d'autre gloire que celle de détruire et de camper en sûreté au milieu des déserts qu'elles avaient faits. Ce furent les premiers Germains que l'on connut à Rome, qu'on vit traîner dans les triomphes, jeter aux bêtes dans les amphithéâtres, et sur lesquels on jugea tous les autres<sup>1</sup>.

Les recherches de Tacite pénétrèrent plus avant. Sur les deux rives du Rhin il n'aperçoit d'abord que le désordre des émigrations qui se succèdent ; il voit les Bataves chassés, les Bructères détruits par leurs voisins. Cependant il démêle déjà dans cette race inquiète des caractères de grandeur et de beauté : la pureté du sang, la sévérité des mariages. Derrière les peuplades mobiles, il trouve des tribus attachées au sol par le travail et la propriété, il trouve des pouvoirs héréditaires, des cultes publics. A mesure qu'il s'enfonce vers l'Orient, les sacerdores sont plus honorés, les rois mieux obéis, les nations plus nombreuses. Mais ses renseignements s'arrêtent, comme les armées romaines.

<sup>1</sup> César, de *Bello Gallico*, VI. C'est à ces peuples des frontières qu'il faut restreindre la comparaison savante, mais trop rigoureuse, que M. Guizot établit entre les Germains et les sauvages du Nouveau-Monde. *Histoire de la civilisation en France*, t. II, page viii.

au bord de l'Elbe; au delà il ne connaît guère plus que des noms. Toutefois, parmi ces noms, il en faut remarquer deux. Ce sont d'abord les peuples que l'historien appelle *Gottones*, chez lesquels on reconnaît une branche de la grande nation des Goths. Les autres, qu'il nomme *Suiones*, sont les aïeux des Suédois, de ces mêmes Scandinaves qui devaient faire un jour la terreur de l'Europe. Il les représente déjà comme des navigateurs redoutés, enrichis de butin, vivant sous l'autorité d'un roi et dans un commerce étroit avec les dieux, dont ils prétendaient voir les têtes rayonnantes se montrer au lever du soleil au-dessus des flots immobiles de la mer du Nord <sup>1</sup>.

Ces deux nations négligées par les historiens avaient pris soin de leur gloire; elles avaient des traditions.

Les Goths conservaient des chants épiques d'une haute antiquité, qu'on récitait en s'accompagnant de la harpe, et qui célébraient les conquêtes de la nation et les grandes actions de ses héros. On y voyait comment un dieu, adoré sous le nom de Gaut, avait donné le jour à deux dynasties de rois, les Amales et les Balthes, qui commandaient, l'une aux tribus de l'Est, l'autre à celles de l'Ouest. Du même sang descendait une caste d'hommes nobles qui portaient dans leur langue le titre d'Anses, c'est-à-dire demi-dieux. On les reconnaissait à leurs longs cheveux, et c'était de leurs rangs qu'on tirait les chefs de guerre et les prêtres. Les prêtres partageaient l'autorité souveraine; ils avaient des lois écrites, des pompes solennelles où ils paraissaient couronnés de la tiare, conduisant leur idole sur un char de triomphe au milieu des adorations et des sacrifices. Les Goths vivaient donc sous des institutions antiques dans ce respect du passé qui fait les grands peuples. Tout le Nord était rempli de leur nom. D'un côté, ils se vantaient d'avoir occupé la Scandinavie et les bords de la mer Baltique jusqu'à la Vistule; et, en effet, trois siècles avant l'ère chrétienne, le navigateur Pythéas rencontrait des Goths (*Gottones*) sur ces rivages où l'on recueillait l'ambre. Les géographes grecs et latins les trouvent encore aux mêmes lieux, et le souvenir des anciens habitants s'est conservé dans la partie de la Suède appelée au-

<sup>1</sup> Tacite, *de Germania*, 29, 33; 4, 46; 88, 89, 46, 43, 44. Geijer (*Svea Rikes Häfder*, p. 80) reconnaît chez les *Suiones* de Tacite le nom national des Suédois : *Svea*, pluriel *Svear*, et *Scithind*, le peuple de Suède.

jourd'hui *Gothland*, le pays des Goths. D'un autre côté, leurs armées avaient pénétré jusqu'au delà du Danube; ils se prétendaient les fondateurs du royaume des Gètes, qui touchait aux frontières de la Macédoine, et qui occupa l'attention des Grecs. Les Goths et les Gètes sont en effet considérés comme une seule race par tous les écrivains qui les connurent depuis le III<sup>e</sup> jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle. Les deux noms ont la même racine et le même sens dans les langues germaniques. Les caractères des deux peuples s'accordent. Si tant d'analogies ne trompent pas, il faut reconnaître en eux deux branches d'une même famille. Les Gètes, fixés au midi sous un ciel plus doux, s'amollirent et cessèrent d'être libres. Les Goths, établis au septentrion, y demeurèrent inconnus et indomptés jusqu'à ce que, entraînés par le torrent des invasions, ils se jetèrent sur le territoire de leurs frères, se confondirent avec eux et ne formèrent plus qu'une seule nation, qui étonna d'abord le monde par le renversement de l'empire romain, et ensuite par le respect qu'elle montra pour ses ruines <sup>1</sup>.

Dans le voisinage des Goths vivaient les Scandinaves, resserrés d'abord en un coin de la Suède, mais destinés à couvrir un jour les îles danoises, la côte de Norvège et les rochers de l'Islande. A cette extrémité du monde, séparés du reste des hommes par la longueur de leurs hivers, ils avaient conservé des traditions plus fidèles. Voici ce que leur enseignaient les récits des vieillards et les chants des poètes. «A l'orient du Tanaïs, dans un pays où l'on trouvait l'or et le vin, s'élevait une ville sainte appelée Asgard, la ville des Ases. Les dieux y avaient des temples et des sacrifices; douze chefs, issus des

<sup>1</sup> Jornandes, *de Rebus Geticis*, cap. 4, 5, 11, 12, 14. Le témoignage de Jornandes, compromis par l'abus qu'on en a fait longtemps, me parait apprécié avec beaucoup de sagacité par Geijer (*Svea Rikes Hæfder*, 96), qui attache un grand prix aux traditions recueillies dans l'*Histoire des Goths* sans méconnaître les erreurs qu'y mêle l'érudition indiscrète de l'historien. — Cf. Sozomène, lib. VI, cap. 37; Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 41; Ptolémée, Pomponius Mela, Geijer (*Svea Rikes Hæfder*, p. 405, 369, 430.) — Je trouve la preuve de l'étroite parenté des Goths et des Gètes dans les témoignages de Spartien, in *Caracalla*; Aurelius Victor, in *Gratiano*; saint Jérôme, *Prefat. epist. ad Galatas*; Claudien, *de Bello Getico*, 30; Rutilius, I, 442; Orose, I, 16; Procope, *de Bello Gothico*, I, 24. Ainsi toute l'antiquité est d'accord pour reconnaître une même race sous ces deux noms. Je trouve dans le Dictionnaire scandinave *God, mens, Geti, observare*. Peut-être ces mots ne sont-ils pas sans analogie avec la racine sanscrite *śakṣas, mens, animus*. Les Gètes, les Goths se seraient ainsi nommés le peuple intelligent.

dieux, présidaient aux choses sacrées et rendaient la justice au peuple. Le premier de tous était Odin, puissant par la science et par les armes. Il évoquait les morts; deux corbeaux parcouraient l'univers pour lui en rapporter tous les secrets; ses discours ravissaient les hommes, ses enchantements calmaient les vents et les flots. Il avait poussé au loin ses conquêtes; il ne lui fallait qu'une parole pour terrasser ses ennemis; l'imposition de ses mains sur la tête des guerriers les rendait invincibles. Or, au temps où les généraux de Rome menaçaient de mettre sous le joug tous les peuples, il arriva que plusieurs chefs puissants abandonnèrent leur pays: Odin connut alors par divination que sa race devait régner dans le Nord. Laissant donc le gouvernement d'Asgard à ses deux frères, accompagné des prêtres et d'une grande multitude de gens de guerre, il s'avança du côté de l'Occident. Il traversa la contrée qui fut depuis la Russie, occupa une partie de la Saxe, où il établit plusieurs de ses enfants; puis, tournant vers le septentrion, il se rendit maître des îles de Fionie et de Seelande, passa en Suède, et obtint de ceux qui l'habitaient un territoire au bord du lac Mælar. C'est là qu'il fonda la ville de Sigtuna, où il remit en vigueur les lois des Ases, les règles des funérailles et les trois grands sacrifices de l'automne, de l'hiver et de l'été. Après ces travaux, Odin mourut; les Scandinaves le crurent retourné dans l'ancienne cité d'Asgard, où les guerriers morts par les armes devaient le rejoindre pour revivre avec lui dans la Valhalla: ce nom signifie le palais des élus <sup>1</sup>.

Assurément il y a dans ce récit plus de mythologie que d'histoire. Cependant on y reconnaît un peuple de même race que les Goths: ils ont les mêmes dieux, car Odin prend aussi le nom de Gaut, et de part et d'autre le nom d'Ase, ou d'Anse, est donné aux chefs d'une caste scandinave et guerrière. On voit ce peuple venir de l'Orient: on suit la trace d'une conquête dont les indices se sont conservés chez les écrivains an-

<sup>1</sup> *Ynglinga saga*, cap. 4, 5, 6, 7, 8, 10. Dans l'*Edda*, les Ases sont représentés buvant le vin et forgeant l'or. Je dois à M. Ampère cette observation qui m'aide à fixer leur premier séjour. Odin est appelé dans l'*Edda* Gauti, *inventor, sagax*. Dans les généalogies anglo-saxonnes je retrouve Geat ou Geia comme le père d'Odin. — Geijer (p. 287) établit l'identité du gothique *Anz*, pluriel *Anzeis*, avec le scandinave *Ass*. Les deux mots signifient la *mattresse poutre*, celle qui soutient le toit de l'édifice. Cette figure hardie désigne bien les dieux, qui sont les clefs de voûte de la société antique.

ciens. Tacite connaît une ville des Ases (*Ascidurgium*), fondée par un héros voyageur près du Rhin, et sur les limites des tribus saxonnes parmi lesquelles Odin s'arrêta d'abord. Plus loin, entre l'Oder et la Vistule, Ptolémée place les montagnes des Ases et la colline où ils avaient laissé une ville de leur nom. En continuant à s'enfoncer du côté de l'est et jusqu'au Tanais pour y chercher l'antique Asgard, on remarque un peu au nord du Palus Méotide une contrée que Strabon appelait l'Asie proprement dite : il y place le peuple des Aspurgitains, par conséquent une ville d'Asburg, où l'on croit reconnaître la cité primitive des Ases. La vigne pouvait mûrir sous ce climat : les fleuves y roulaient de l'or. La richesse du pays attirait les marchands grecs, dont les comptoirs s'échelonnaient au bord du Bosphore Cimmérien et du Pont-Euxin ; les mœurs et les arts de la Grèce revivaient dans ces belles colonies de Phanagorie, de Panticapée, d'Olbia : on y voyait des monuments, des vaisseaux, des troupes disciplinées qui ne tenaient pas toujours en respect les Barbares du voisinage. Les Aspurgitains avaient battu les colons de Phanagorie et du Bosphore. Olbia avait soutenu de longues guerres contre les Gètes. Ils l'avaient ruinée plusieurs fois, et chaque fois ils l'avaient laissée se relever de ses ruines à cause de ses marchés, où ils trouvaient toutes les richesses du monde policé. Quand le rhéteur Dion Chrysostôme visita cette ville, les murs démantelés, les statues mutilées dans les temples rappelaient encore de récents désastres. Les habitants portaient les braies et le manteau noir des Barbares ; ils parlaient un grec corrompu et ne connaissaient de poète qu'Homère. Mais presque tous savaient par cœur l'*Iliade* entière : des chanteurs aveugles en récitaient des fragments aux soldats avant les batailles. Achille était honoré comme un dieu, et on lui avait érigé des autels. D'autres Grecs asiatiques, établis sur le Tanais, nommaient pour le fondateur de leur colonie Scamandrios, fils d'Hector. Les Barbares, souvent en guerre, quelquefois en paix, toujours en commerce avec ces étrangers, devaient en conserver la mémoire. Ils purent leur emprunter des traditions qu'ils défigurèrent, et l'on s'explique ainsi comment le nom des Troyens devint si populaire dans le Nord que tous les peuples germaniques voulurent descendre du sang de Priam ; comment les chroniqueurs danois et islandais plaçaient l'Asgard à Byzance ou à

Troie, et comment, au XI<sup>e</sup> siècle, les Normands, qui venaient brûler tant de villes, se vantaient d'être issus d'Anténor. Ainsi l'origine qu'un antique récit donne aux conquérants scandinaves se trouve confirmée par le souvenir qu'ils ont gardé de leurs glorieux voisins<sup>1</sup>.

## II

Les traditions des Goths et des Scandinaves établissent l'existence de deux grandes nations germaniques au delà des limites marquées par les Romains, et ces deux nations, par leurs origines, touchent à d'autres Germains connus des Grecs. De ce côté une lumière nouvelle pénètre chez les peuples du Nord.

Les Grecs avaient poussé leurs établissements dans la Thrace jusqu'au Danube. Sur les deux bords de ce fleuve ils rencontraient les Gètes, dont les tribus errantes occupaient un territoire immense entre la Germanie et le Borysthène. C'était un peuple de pâtres, de chasseurs et de guerriers; blonds, chevelus, d'une haute taille, vêtus de braies, comme tous les Barbares occidentaux. Mais au milieu de ces nomades s'était formée une population sédentaire, attachée à la culture, qui bâtissait des villes, qui avait des institutions et des souvenirs. On y adorait un personnage mystérieux appelée Zalmoxis, qui le premier avait tiré les Gètes de l'ignorance et de la Barbarie. Après de longs voyages Zalmoxis était revenu dans sa patrie avec beaucoup d'or et de savoir. Alors il avait construit un palais où il enseignait sa doctrine aux principaux du peuple, leur promettant qu'ils revivraient après la mort pour s'asseoir avec lui à des festins éternels. Lui-même, afin de confirmer ses le-

<sup>1</sup> Tacite, de *Germania*, 3. Asciburgium subsiste encore sous le nom d'Asburg, et le nom grec d'Ulysse (Ὀδυσσεύς) n'est pas sans ressemblance avec celui d'Odin. Dans Ptolémée, Ἀσκιούργιον ὄρος, Ἀσκανκαλίς, la colline des Ases, en allemand *Ashügel*. — Strabon, lib. VI, p. 492; lib. VII, lib. XI. Dion. Chrysostôme, *Borystenit*. — M. Lennormant, qui a traité cette question avec beaucoup d'érudition et de nouveauté, place l'Asie proprement dite de Strabon à peu près dans la circonscription du gouvernement russe de Saratov. Des fouilles récentes dans les ruines des villes grecques, au nord de la mer Noire, ont jeté une vive lumière sur le commerce étroit et le mélange des colons grecs et des Barbares. Voyez aussi l'*Histoire des colonies grecques* de M. Raoul Rochette, t. III. — La préface de l'*Edda* place l'Asgard à Troie; Saxo Grammaticus le met à Byzance. La tradition des Normands est attestée par l'annaliste Dudo (app. Duchesne, *Script. hist. Norm.*, p. 63).

çons, s'était enfermé dans une caverne pendant trois ans : les Gètes le pleurèrent, et, lorsqu'au bout de ce temps il reparut, ils le crurent revenu de chez les morts et ne doutèrent plus de ses promesses. De là cette croyance à l'autre vie qui les rendait invincibles. Les guerriers morts en combattant étaient allés trouver Zalmoxis, leurs femmes se brûlaient sur leurs bûchers pour les rejoindre, les funérailles étaient célébrées avec des jeux et des chants, sans larmes : on professait qu'il valait mieux mourir que de vivre <sup>1</sup>. Assurément ce dieu législateur, voyageur et prophète, n'est pas sans rapport avec le fabuleux Odin : ses promesses d'immortalité rappellent singulièrement les festins de la Valhalla. Cependant les enseignements de Zalmoxis étaient restés sous la garde d'un sacerdoce respecté. La science sacrée s'y perpétuait avec l'art de tirer les augures, d'étudier les astres et les vertus des plantes. On racontait que, Philippe, roi de Macédoine, ayant mis le siège devant une ville des Gètes, les prêtres en étaient sortis vêtus de blanc, portant des harpes et chantant des hymnes. On ajoutait qu'à cette vue les Macédoniens, frappés d'une terreur panique, avaient pris la fuite et fait la paix. Mais les souvenirs héroïques de la nation remontaient plus haut. S'il en fallait croire Jornandes, un roi gète, épris de la belle Cassandre, aurait péri au siège de Troie. Ensuite venait une longue généalogie de princes qui avaient arrêté les armes de Darius, inquiété Alexandre, fait trembler la Thrace et la Grèce, jusqu'au temps où Berebista, le plus grand de tous, s'était trouvé assez puissant pour discipliner une armée de deux cent mille hommes et tenir en échec toute l'habileté des Romains. La mémoire de ces exploits devait se conserver dans une poésie qui avait ses règles et ses beautés ; car Ovide exilé au bord du Pont-Euxin, privé pour toujours de ces brillantes assemblées qui avaient si souvent applaudi à ses lectures, se consolait en composant des vers dans la langue des Gètes. Il y chantait l'apothéose d'Auguste, il les lisait aux Barbares étonnés, et quand il arrivait à la dernière page « un long

<sup>1</sup> Strabon, lib. VII ; Pomponius Mela, lib. II, cap. 2 ; Hérodote, IV, 93, 95 ; Ovide, *de Ponto*, III, 4 ; IV, 2, 9, 10 ; — *Tristium*, IV, 6. Strabon représente Zalmoxis comme un disciple de Pythagore. Hérodote le croit bien plus ancien et le prend pour une vieille divinité nationale. La retraite de Zalmoxis dans une caverne rappelle les montagnes creuses de la mythologie allemande, où les héros disparus de la terre, comme Siegfried, Charlemagne, Frédéric II, attendent que leur jour soit venu.

« murmure, dit-il, courait dans la foule ; les têtes s'agitaient, et les flèches retentissaient dans les carquois. » Il est vrai que le poète latin fait peu d'estime de ses admirateurs. Mais les Grecs, qui connaissaient mieux les Gètes, qui les voyaient sur leurs frontières, au marché d'esclaves où on les vendait, sur le théâtre où on les jouait, admiraient leur probité et leur foi en la vie future. Ils ne leur reprochaient que la pluralité des femmes ; mais la polygamie était dans les mœurs de tous les Germains. Ce dernier trait achève une ressemblance qui n'avait pas échappé aux anciens : Denys-le-Géographe met les Gètes au nombre des nations germaniques<sup>1</sup>.

Mais au delà de ces voisins redoutés, au delà des nomades qui habitaient derrière eux, aux extrémités du Nord, les Grecs plaçaient le séjour des Hyperboréens, les plus justes et les plus heureux des hommes. D'anciennes fables y faisaient naître Apollon et Diane. Tous les dix-neuf ans, quand s'achevait la période astronomique, le dieu du jour revenait visiter ces lieux qu'il aimait. Il y était adoré dans un temple entouré d'un bois sacré, au milieu d'une ville dont les habitants, comme autant de prêtres, chantaient sur des harpes les louanges des immortels. Ils ne connaissaient ni la guerre ni les maladies. Seulement, les vieillards rassasiés de la vie se couronnaient de fleurs et se précipitaient du haut des rochers dans la mer.

<sup>1</sup> Jornandes, cap. 9, 10, 11 ; avant lui Dion Cassius, dont il invoque le témoignage, avait conduit les Gètes à la guerre de Troie. Strabon (lib. VII) raconte les efforts du roi Bérébiste et du prêtre Dicéneus pour discipliner les Gètes, leurs victoires et les efforts inutiles des lieutenants d'Auguste pour les dompter. Sur la polygamie des Gètes, cf. Pomponius Mela, II, 2, et Ménandre, cité par Strabon, lib. VII. Le passage de Denis-le-Géographe est concluant : « Germanique Getæ, Bastarnæ, Sarmatæ. » Je termine cette citation trop longue par quelques-uns des vers où Ovide raconte une lecture chez les Gètes :

Ah pudet ! et Getico scripsi sermone libellum,  
 Structaque sunt nostris barbara verba modis. ...  
 Et placui, gratare mihi, œpique poetæ  
 Inter inhumanos nomen habere Getas. ...  
 Materiam quæris ? laudes de Cæsare dixi :  
 Adjuta est novitas nomine nostra Dei.  
 Hæc ubi non patria perlegi scripta camœna  
 Et venit ad digitos ultima charta meos,  
 Et caput et plenas omnes movere pharetras,  
 Et longum Getico murmur ab ore fuit.

Ovide, *ex Ponto*, lib. IV, 13.



Chinois montrent l'occident comme le séjour de leurs aïeux. Tous les souvenirs se tournent vers une première patrie où les chefs des nations vécurent ensemble avant ce partage que Moïse a tracé au X<sup>e</sup> chapitre de la Genèse, qui a longtemps embarrassé la perspicacité des commentateurs, et dont la science moderne commence à vérifier les clauses<sup>1</sup>.

Ainsi la Germanie s'agrandit, les bornes que lui donnaient les Romains s'effacent, et les établissements de ses peuples s'étendent jusqu'en Asie. Cet espace immense se divise en deux régions. La première, entre la mer Caspienne et la Baltique, n'est qu'une vaste plaine ouverte du côté de l'Orient, comme afin de recevoir toutes les émigrations qui en sortent. On n'y voit que des steppes, des pâturages, et, à mesure qu'on avance vers le nord, des terres marécageuses entrecoupées de sapins, sans montagnes, sans barrières pour arrêter les populations, sans attrait pour les captiver. Ces déserts ne devaient avoir d'autres habitants que des hordes mobiles comme les chariots qu'elles traînaient à leur suite. La seconde région s'étend des monts Carpathes, de l'Oder et de la Baltique jusqu'au Rhin et à l'Océan. Les Alpes la bornent au midi; elles envoient des chaînes qui s'abaissent par gradins avec une variété infinie de formes et d'aspects; de grands cours d'eau en descendent; ils arrosaient cette forêt vierge que Tacite décrit large de neuf journées de marche, longue de soixante, et dont rien ne devait égaler la sauvage beauté. Au nord, un bras de mer facile à franchir laisse voir la Scandinavie avec ses rivages découpés, ses collines granitiques et ses lacs couronnés de bois. Ces contrées avaient assez d'attaches pour retenir les peuples. — Comme je remarque deux configurations du territoire occupé par les Germains, je trouve aussi chez eux deux instincts contraires. Au premier

<sup>1</sup> Voyez le savant commentaire de ce chapitre, récemment publié par Gærres : *Die Volkertavel des Pentateuchs, oder die Japhetiden und ihr Auszug aus Armenien*. Regensburg, 1845. Les travaux de Klaproth, de Saint-Martin et de Ritter avaient fait connaître des peuples aux cheveux blonds, aux yeux bleus, décrits par les historiens chinois, et qui semblaient être de race germanique. Cependant la science semble hésiter sur ce point. Elle a plus de lumière peut-être à espérer des belles recherches de M. Lenormant sur les Scythes et sur leurs émigrations. C'est aussi dans la Genèse, dans la famille de Japhet, dans la race de Gog et de Magog qu'il découvre l'origine de ces puissantes nations scythiques qui seraient, selon lui, le premier noyau des Goths et des Gètes.

abord, rien ne semble plus désordonné que cette multitude de peuplades errantes et de nations sédentaires qui se succèdent depuis le Palus Méotide jusqu'à la mer du Nord. Toutefois, en y regardant de plus près, on aperçoit, dans chacune des grandes races germaniques, un corps qui veut se fixer et des essaims qui s'en détachent. Les Ases fondent des cités, mais ils laissent en arrière les tribus nomades des Alains. Le royaume des Gètes est couvert par les hordes des Tyragètes, des Sargètes, des Hippogètes. Autour des établissements des Saxons je vois les Suèves qui changent de demeure chaque année, menant leurs enfants et leurs femmes sur des chars et poussant leurs troupeaux devant eux. D'un côté on sait qu'un attrait puissant attache ces nations à la terre, à tout ce qui y tient, à tout ce qui en fait une patrie, comme les tombeaux, les mœurs, les souvenirs; mais on reconnaît aussi une singulière impatience de tout assujettissement, un goût de la vie errante, une passion de ravager et de détruire. Ces deux instincts se contrarient et se gênent. Les nomades ne permettent pas aux populations sédentaires de s'établir solidement; mais ces établissements imparfaits ne permettent pas aux nomades d'entraîner après eux le gros de la population et de la dissoudre. Dans cette apparente contradiction, je crois découvrir un dessein. Il fallait que les Germains demeurassent à la disposition de la Providence jusqu'au moment où elle aurait besoin d'eux. Il fallait assez de liens pour les conserver unis, assez de mobilité pour les faire servir aux invasions. Dès lors la violence des irruptions qui forcèrent les frontières romaines n'étonne plus quand on voit les peuples errants du Danube et du Rhin, poussés par d'autres peuples de la même race, mobiles comme eux, destructeurs comme eux, formant une armée innombrable en marche depuis le fond de l'Orient. Et en même temps on comprend que les irruptions aient renouvelé le monde, lorsque derrière ces exterminateurs on aperçoit des sociétés organisées, des religions, des lois, des langues savantes, tout ce qui donne aux hommes un emploi dans les desseins de Dieu, une place dans l'histoire.

A.-F. OZANAM.

---

# HISTOIRE UNIVERSELLE

PAR CÉSAR CANTU,

Traduite de l'Italien

PAR EUGÈNE AROUX ET PIERSILVESTRO LEOPARDI <sup>1</sup>.

Il est bien loin de nous le temps où l'on n'écrivait l'histoire que pour conserver la mémoire des faits passés et célébrer les exploits des grands hommes ; le temps où les récits de l'historien, comme les chants du poète, étaient attribués aux inspirations de la muse. L'histoire a pris rang parmi les sciences positives ; elle est devenue l'objet d'un enseignement systématique, et l'esprit humain affecte aujourd'hui la prétention de résoudre par les faits la plupart des questions philosophiques et littéraires. De son côté, la critique ne se borne plus, comme autrefois, à vérifier l'exactitude des détails, à prononcer sur le mérite et l'intérêt de la narration ; elle apprécie les déductions de l'historien, et lui demande compte des doctrines qu'il s'est efforcé de mettre en lumière. Elle ne pouvait donc rester indifférente à l'apparition d'une histoire universelle ; un tel ouvrage devait nécessairement produire une vive sensation dans le monde savant. Avant même d'être achevé, celui dont nous allons rendre compte a été l'objet d'un légitime empressement : cinq éditions simultanées l'ont répandu dans toute l'Italie. Mais M. Cantu a cru qu'il manquerait à sa réputation et au succès de son livre tant qu'une traduction française ne l'aurait pas introduit chez nous, et cette bonne pensée a déjà reçu un commencement d'exécution. Nous venons tard pour louer un livre que la presse a signalé plusieurs fois à l'attention des hommes studieux. Mais ce livre n'a rien de commun avec tant de productions éphémères, condamnées à l'oubli le lendemain de leur naissance. *L'Histoire universelle* de M. Cantu est une œuvre d'érudition consciencieuse, qui analyse, résume et com-

<sup>1</sup> Paris, chez Firmin Didot frères, éditeurs, 56, rue Jacob.

plète les travaux des âges précédents ; un vaste tableau où les avantages de la méthode chronologique sont combinés avec ceux du système ethnographique, où l'on voit se développer dans un ordre lumineux les fruits qui sont la substance de l'histoire, les principes qui l'éclairent, les détails qui l'embellissent.

M. Cantu considère en effet la moralité et la beauté comme le complément nécessaire de la vérité dans l'histoire.

« Il faut, dit-il, que le récit ne soit pas séparé de la poésie, des mœurs et de la pensée. Il faut grouper les événements sans les confondre ; unir au spectacle varié de la vie l'intérêt métaphysique offert par les évolutions successives de l'esprit humain... Je désirerais dans l'historien érudition pour voir, exactitude pour vérifier, discernement pour choisir, imagination pour peindre, justice pour prononcer, regard assuré pour ne pas se laisser éblouir par le succès. »

Empressons-nous d'ajouter que cette perfection idéale de l'histoire, telle que M. Cantu l'a conçue, devient souvent dans sa plume une vivante réalité.

L'introduction dont nous venons de citer quelques lignes est un brillant frontispice devant lequel on s'arrête avec plaisir. C'est là que l'auteur vous initie à ses tendances et vous associe à sa marche. Après avoir caractérisé les différentes méthodes suivies par ses devanciers, il remonte avec vous à l'origine des sociétés, et vous montre en Orient le point de départ de la civilisation. Il en suit les progrès vers l'Occident, signale les obstacles qu'elle rencontre, les transformations qu'elle subit, les triomphes qu'elle remporte sur la barbarie. Il en explique toutes les oscillations, toutes les vicissitudes, par la lutte acharnée des peuples du Nord contre les peuples du Midi, et les phases de cette lutte sont pour lui autant de périodes qui mesurent la durée de chaque époque historique. Le point de vue adopté par l'auteur suffit pour donner une idée de sa méthode. On devine déjà qu'il a peu de sympathie pour les écrivains qui négligent le côté moral et philosophique des événements, se complaisent dans les descriptions pittoresques, et croient avoir rempli leur tâche quand ils peuvent dire comme Vertot : « Mon siège est fait. » Toutefois il n'est pas moins en garde contre les philosophes, sous la plume desquels l'histoire, *abandonnée de l'esprit de Dieu*, était devenue une grande conspiration contre la vérité. Il les apprécie avec une sévérité impartiale, et proclame sans détour que le Christianisme peut seul expliquer à l'homme le progrès de sa destinée. Or, d'après M. Cantu, le but providentiel que révèle à l'historien l'étude philosophique et religieuse de l'homme est le perfectionnement de notre espèce ; c'est ce qu'il appelle le rétablissement de l'harmonie entre la raison, l'imagination et la volonté. C'est la fusion des races, figurée par la parabole évangélique, qui nous montre toutes les brebis soumises aux lois d'un

seul pasteur <sup>1</sup>. Le genre humain arrivera-t-il jamais à cet heureux terme ? Notre auteur n'a pas attendu qu'on lui adressât cette question, il se l'est adressée à lui-même, et il n'ose la résoudre affirmativement, bien qu'il ne dissimule pas ses espérances. Comme la vivacité de sa foi nous paraît égaler l'ardeur de ses convictions, nous ne craignons pas de lui soumettre une remarque. L'Église chrétienne apprend à ses enfants à regarder la vie présente comme une épreuve et un combat ; elle prévoit qu'un perpétuel conflit mettra la vérité aux prises avec l'erreur, et que la corruption s'efforcera jusqu'à la fin de prévaloir contre la justice. L'Évangile, nous le savons, sera porté dans toutes les contrées de l'univers ; mais il ne résulte pas des promesses de Jésus-Christ que l'Église, dans le cours des siècles, doive soumettre en même temps à la loi d'amour tous les peuples appelés à la connaître. N'est-il pas certain, au contraire, comme le remarque Fénelon, que la foi n'est attachée à aucun des lieux qu'elle éclaire, et qu'elle laisse souvent plongés dans une nuit affreuse ceux qui ont méprisé le jour ? Respectons les mystères de l'avenir et prenons garde de mettre les fictions de notre esprit à la place de la pensée divine. Il est très-probable que les espérances de M. Cantu relativement aux destinées ultérieures de l'humanité ne seraient que des illusions, si l'existence de l'humanité était limitée à la durée du monde.

Cependant nous souhaitons aussi *que tout homme comme toute nation apporte sa pierre à l'édifice* <sup>2</sup> ; car cet édifice n'est autre que la cité sainte, où Dieu règne avec ses élus, et où le Rédempteur a promis à tous les chrétiens LA CONSOMMATION DANS L'UNITÉ <sup>3</sup> pour dernier terme de leurs épreuves et de leurs combats.

Ces considérations nous amènent naturellement à rappeler ici, d'après l'auteur lui-même, l'abus où peut entraîner la philosophie de l'histoire, qui dégénère en systèmes capricieusement adoptés, dès qu'elle ne se contente plus de vérifier, d'exposer, d'enchaîner les faits. Admirateur enthousiaste de Vico, dont il blâme néanmoins les exagérations, M. Cantu n'a-t-il pas quelquefois suivi son compatriote dans la route périlleuse que celui-ci avait tracée ? Telle est, du moins, l'impression dont nous n'avons pu nous défendre en présence de certaines conjectures. Par exemple, était-ce *pour rajeunir* les Mèdes amollis que la race des Perses descendit de ses montagnes ? Est-il vrai que cette monarchie *s'irritât contre l'Europe* en la voyant initiée aux sciences, aux arts et aux lois, et que ce soit *par dépit* qu'elle ait lancé sur elle des torrents d'hommes réclamant la terre et l'eau <sup>4</sup> ? Plus loin, on nous pré-

<sup>1</sup> T. I, p. 32 et 62.

<sup>2</sup> Introduction.

<sup>3</sup> *Ut sint consummati in unum.*

<sup>4</sup> T. I, p. 35.

sente les conquêtes d'Alexandre comme une *sublime réaction*, et on attribue au vainqueur de Darius le projet de placer la civilisation grecque en tête de l'unité orientale. Celui qui appelait Achille le plus heureux des mortels, parce qu'il avait eu Patrocle pour ami et Homère pour panégyriste, aspirait peut-être moins à constituer en Orient l'unité politique qu'à remplir l'univers du bruit de son nom. Enfin, nous doutons qu'il y ait profit à introduire dans l'histoire des formules semblables à celle-ci : « Rome est l'arène où combattent le fini contre l'infini, la généralité abstraite contre l'individualité libre<sup>1</sup>. » Il est rare que ces abstractions philosophiques jettent une vive lumière sur les époques qu'elles résument avec la prétention de les caractériser. En général, elles sont ou trop absolues ou trop subtiles pour donner lieu à des applications rigoureusement exactes. Au reste, comme l'obscurité de quelques aperçus synthétiques indiqués par l'auteur dans son introduction ne s'étend ni à ses développements ni à ses récits, comme ils brillent, au contraire, par la clarté autant que par la précision et la méthode, nous ne prolongerons pas la discussion sur ce point ; mais il nous est impossible de passer sous silence une assertion vraiment paradoxale, et qui nous a causé une surprise douloureuse ; la voici :

« Si l'idée de placer tous les peuples sous la conduite de Dieu est due à Bossuet, c'est à Vico que l'on doit celle de la Providence, celle d'une loi sage, se manifestant au milieu des erreurs et des iniquités<sup>2</sup>. »

Nous pourrions d'abord remarquer que, *placer tous les peuples sous la conduite de Dieu*, c'est évidemment proclamer l'action de la Providence, et la faire intervenir dans l'accomplissement des phénomènes sociaux. Aussi avouons-nous ne pas bien comprendre la gradation que M. Cantu semble établir entre le système de Bossuet et celui de Vico, ni la prééminence qu'il assigne à ce dernier. Quoi qu'il en soit, examinons s'il est vrai que l'idée de la Providence soit mieux indiquée dans la *Scienza nuova* que dans le *Discours sur l'histoire universelle* ; tel est, en effet, le sens de la proposition qui nous étonne. En quoi consiste, d'après Vico, l'action de la Providence sur la société ? Les hommes, dit-il, ont fait eux-mêmes le monde social tel qu'il est ; mais ce monde n'en est pas moins sorti d'une intelligence souvent contraire et toujours supérieure aux fins particulières que les hommes s'étaient proposées<sup>3</sup>. Cette notion de la Providence appliquée à l'histoire mérite sans doute les éloges de la critique ; mais ce langage n'était pas nouveau quand Vico le fit entendre. Déjà Bossuet avait écrit, au commencement de la troisième partie de son *Discours*, que les révolutions des empires sont

<sup>1</sup> T. I, p. 36.

<sup>2</sup> T. I, p. 26.

<sup>3</sup> Discours préliminaire sur le système de Vico, par M. Michelet.

profonds de notre double nature. Comment expliquer un tel prodige, à moins d'y reconnaître, comme M. Cantu, la preuve d'une inspiration commune qui les a préservés d'erreur<sup>1</sup>? Si nous insistons sur cette première partie de son travail, si nous ne nous pressons pas de quitter la Judée, ce n'est pas que nous l'ayons suivi avec moins d'intérêt dans l'Inde, dans l'Égypte et dans la Phénicie. Nous l'y avons trouvé toujours érudit et souvent ingénieux, soit qu'il décrive les curieux débris des constructions cyclopéennes, soit qu'il compare la philosophie des Indiens avec celle des Grecs, qu'il fasse défiler devant nous les premières caravanes, ou qu'il s'arrête pour contempler les hiéroglyphes des temples égyptiens. On reste son ami lors même qu'on aurait envie de le contredire; c'est le vœu qu'il a formé à la fin de son introduction, et il est impossible que ce vœu ne soit pas exaucé. Cependant le talent du narrateur, le coup d'œil exercé du philosophe, son adresse à étayer les opinions qu'il embrasse sur les matières controversées, n'est pas ce qui nous a le plus frappé. Ces qualités lui sont communes avec d'autres historiens, qui ont sur lui l'avantage de l'originalité, ou, si l'on veut, de la priorité, en ce sens qu'il a pu mettre à profit leurs recherches ou appliquer leurs conceptions. Ce qui assure au livre de M. Cantu une place distinguée parmi les productions les plus estimables, c'est surtout la judicieuse impartialité que l'auteur apporte à l'examen des questions religieuses, traitées par tant d'autres avec une insouciance légèreté ou un scepticisme dédaigneux. Qu'on lise, par exemple, le chapitre où il expose l'origine des fausses religions: sans jamais abandonner le rôle d'historien pour celui de controversiste, il montre jusqu'à l'évidence que l'adoration n'est pas née de la crainte; qu'un tel développement d'idées n'est pas moins contraire à la marche ordinaire de l'esprit humain qu'aux révolutions de l'histoire. Non, l'homme n'a pas débuté par le fétichisme pour s'élever ensuite au sabéisme, en attendant qu'il créât la mythologie. Le culte des objets matériels n'est pas l'expression la plus ancienne et la plus élémentaire du sentiment religieux. Il faut avoir l'idée de Dieu avant d'apercevoir dans la nature les symboles de sa puissance. L'unité de Dieu est la source d'où émanent toutes les religions. Plus tard, une fausse interprétation des vérités primitives associe à l'idée de Dieu l'idée d'un génie malfaisant, et l'unité se trouve ainsi décomposée. Après avoir admiré Dieu dans la création qui le révèle, l'imagination dépravée

<sup>1</sup> Nous ne nous arrêterons pas à signaler certaines réticences, à relever certaines expressions qui donnent à plusieurs parties de l'ouvrage une teinte de rationalisme, et contrastent jusqu'à un certain point avec le ton et la couleur dominante. Nous demanderons seulement à l'auteur comment il a pu élever des doutes sur la canonicité du premier et du second livre d'Esdras (t. III, p. 475, note). Le canon des catholiques lui serait-il inconnu?

néglige la réalité pour s'attacher à l'emblème. De là l'erreur capitale du paganisme, la déification de la nature. A-t-on personnifié un être quelconque, on lui attribue aussitôt des idées, des affections humaines, on lui fabrique une généalogie. L'allégorie s'empare des représentations et des monuments dont la signification est obscure ou l'origine peu connue, et invente pour les expliquer mille fables absurdes. Enfin, chaque âge, chaque peuple choisira dans les traditions altérées par cette double cause celles qui seront le plus en rapport avec son caractère et ses mœurs. Chacun y greffera quelque chose de ce qui lui appartient en propre, et chaque mythologie deviendra l'expression de la société qui l'a produite ou modifiée. Eclairer ainsi par l'histoire la marche progressive de l'erreur, suivre chez les différents peuples la trace de ses envahissements successifs, montrer qu'elle n'est autre chose que l'altération d'une vérité préexistante, n'est-ce pas opposer un argument péremptoire à ceux qui ont rêvé, d'après Lucrèce, l'abrutissement primitif de l'humanité? N'est-ce pas frapper d'impuissance toute tentative de la philosophie pour réhabiliter les mensonges de la fable?

L'erreur, disons-nous, en corrompant la tradition des premiers âges, avait successivement agrandi son domaine et consolidé sa puissance; elle avait érigé en système le vice et l'impiété, asservi presque toutes les nations à des superstitions infâmes, changé l'univers en un temple d'idoles. Mais le moment n'était pas éloigné où la Vérité incréée avait promis de se manifester au monde, et cette promesse, renouvelée d'âge en âge aux descendants d'Abraham, avait retenti d'Orient en Occident. Partout un immense espoir s'agitait au fond des cœurs flétris par le doute; la société, prête à se dissoudre, attendait du ciel un libérateur. Saluons avec notre historien la venue de ce conquérant pacifique, et félicitons M. Cantu d'avoir mis en lumière les preuves de sa divinité et les résultats de sa mission bienfaisante. C'est après avoir raconté les fureurs des premiers empereurs romains qu'il nous montre Jésus-Christ rayonnant d'une douce majesté, donnant l'exemple des vertus qu'il prêche, confirmant par des miracles les mystères qu'il annonce. Sa doctrine n'est point un progrès de la science antique, une simple émanation des écoles juives ou platoniciennes. Ni la Grèce ni l'Orient n'ont rien qui se puisse comparer à sa morale, et, quand on en trouverait quelques traits épars dans les anciens philosophes, ne serait-il pas absurde de prétendre que ces lueurs fugitives auraient suffi pour éclairer le genre humain? D'ailleurs il ne faut pas oublier que dans l'antiquité la science de la religion était le privilège du petit nombre; Socrate et Pythagore n'instruisaient que leurs disciples, et leur parole, avidement recueillie par quelques initiés, resta toujours sans



action sur les masses. Si de temps en temps quelque moraliste se récriait publiquement contre les scandales ou mettait à nu quelque plaie hideuse, il ne savait où prendre le baume nécessaire pour la guérir. Tacite et Juvénal ont peint énergiquement les désordres de la civilisation romaine, mais ils n'ont jamais hasardé le moindre projet de réforme sociale. Quant aux stoïciens, ne les interrogez pas ; car, pour toute réponse, ils vous conseilleraient de vous affranchir en quittant la vie. Il est donc incontestable que, seul entre tous les sages parmi lesquels l'impiété a osé lui chercher des rivaux, Jésus-Christ s'est préoccupé de l'ignorance et des misères de l'homme ; seul il a voulu que la vérité brillât à tous les regards ; seul il a opposé un remède efficace à la corruption générale. Ce remède, aussi admirable par sa simplicité que par sa puissance, est tout entier dans le double précepte d'aimer Dieu et d'aimer le prochain. Si, en effet, nous aimons Dieu, nous aurons en nous le principe matériel, l'élément corrupteur ; nous demeurerons soumis aux ordres de Dieu jusqu'à nous réjouir de l'affliction, humbles jusqu'à aimer l'opprobre. Si tout homme aime son semblable du même amour que lui porte Jésus-Christ, il se gardera bien de l'exploiter comme un *moyen*, fût-il faible et sans défense ; il ne sera plus permis de sacrifier l'individu à l'Etat, la moralité personnelle à celle de l'association politique ; la vertu de l'humanité sera désormais d'agir dans l'intérêt de tous. C'est ainsi qu'analysant la doctrine chrétienne M. Cantu y trouve le point de départ d'une civilisation nouvelle, la source de tout bonheur, le principe de toute perfection. Ici reparait l'utopie que nous avons déjà combattue, et que l'auteur semble avoir mise au nombre de ses plus chères illusions. Ecoutons-le :

« Cette parole, *soyez parfaits comme mon Père céleste*, en même temps qu'elle établit sur une base divine la société humaine, ébranle l'immobilité antique, en exigeant que l'autorité humaine s'exerce librement dans l'affection, dans le sentiment, dans les œuvres... Les siècles nouveaux ont pour mission d'avancer, de lutter, et, si la parole de Dieu n'est pas trompeuse, la loi de justice et d'amour ira se développant et se réalisant de plus en plus ; et comme c'est en elle que consiste aussi le perfectionnement de l'ordre moral, le progrès sera infaillible, parce qu'il sera devenu la loi naturelle de l'humanité<sup>1</sup>. »

Le vice de ce raisonnement consiste à prendre le précepte individuel adressé par Jésus-Christ à ceux qui acceptent sa doctrine pour une prédiction dont l'accomplissement embrassera à jour fixe l'humanité tout entière. Sans doute, Jésus-Christ veut que tous ses disciples tendent à la perfection ; mais il y aura toujours des cœurs rebelles à la grâce, qui refuseront de marcher vers leur destinée. Il sera toujours grand le nombre des Capharnaïtes qui s'éloigneront du maître en disant que sa parole est dure et qu'il est impossible de l'entendre.

<sup>1</sup> T. V, p. 118-119.



Tous sont appelés ; mais nous dirons à notre tour que, si la parole de Dieu n'est pas trompeuse, peu se rendront dignes d'être élus. L'obligation d'être parfaits, imposée à tous ceux qui professent le Christianisme, ne prouve donc pas l'infailibilité du progrès humanitaire ; il faudrait prouver d'abord qu'un jour viendra où le genre humain, obéissant à une volonté providentielle, ne reconnaîtra plus d'autres lois que celles du Rédempteur.

Au reste, il y a une différence essentielle entre M. Cantu et certains philosophes qui croient comme lui à la *perfectibilité indéfinie* de notre espèce. Ceux-ci attribuent à la philosophie la mission d'inaugurer le progrès sur les ruines du Catholicisme, tandis que, d'après notre auteur, les progrès de l'humanité sont subordonnés à la propagation des idées chrétiennes. Pour nous, nos convictions ne nous permettent pas de caresser ce rêve magnifique, qui nous montre « l'âge d'or dans l'avenir et non dans le passé <sup>1</sup>. » Nous ne pouvons accepter ces espérances, que M. Cantu a puisées à l'école des saint-simoniens <sup>2</sup>. Et nous aussi, nous aimons le peuple ; et nous aussi, nous sommes dévoués à ses intérêts ; mais la mission dont nous sommes chargés près de lui ne nous autorise pas à lui annoncer une ère de bonheur, où *il sera débarrassé des haillons auxquels le réduit l'inégale distribution des jouissances et des peines*. Cette inégalité subsistera toujours. Toujours le pauvre aura besoin d'implorer la pitié du riche, et toujours le riche sera placé auprès du pauvre comme l'économe de la Providence. Si nous pouvions oublier cette vérité évangélique, M. Cantu se chargerait de nous la rappeler par ces belles paroles, assez difficiles à concilier avec son système :

• Le Christ n'est pas descendu pour faire disparaître parmi les hommes les maux qui sont leur héritage. Il est venu leur apporter le baume qui les soulage, la charité ! Une vertu sans nom chez les anciens, considérée plutôt comme une faiblesse, vient désormais adoucir des misères inséparables, pleurer avec ceux qui souffrent, et transformer les disgrâces les plus cruelles en occasions de mérite, en liens de fraternité <sup>3</sup>. »

Nous ne nous proposons pas de présenter une analyse complète des six volumes qui sont l'objet de notre critique ; nous nous attachons plutôt à constater d'une manière générale l'impression que la lecture en a produite sur notre esprit et la joie que nous avons ressentie en trouvant pour la première fois, dans une histoire universelle, les matériaux d'une démonstration évangélique. Toutefois, nous ne voulons pas que le caractère exclusif de nos appréciations fasse soupçonner l'auteur

<sup>1</sup> Discours préliminaire sur le moyen âge, p. 36.

<sup>2</sup> *Ibidem*.

<sup>3</sup> T. V, p. 124.

d'avoir sacrifié l'histoire profane à l'histoire religieuse. Sans doute, il ne néglige aucune occasion de rétablir dans leur vrai jour les faits dénaturés par l'esprit de système et d'en tirer des inductions favorables à nos croyances ; mais chaque chose est à sa place et développée dans des proportions ordinairement régulières. Ce ne sont pas seulement les martyrs de la foi chrétienne qui nous montrent leurs blessures et nous font admirer leur courage ; nous suivons dans toutes les provinces de l'ancien monde la marche triomphante des armées romaines ; nous voyons poser devant nous les héros des républiques grecques avec le cortège de leurs exploits et de leurs vertus civiques, et ils nous entraînent sur leurs pas à la défense de la patrie menacée par les Barbares. Si la constitution de l'Eglise est expliquée et sa hiérarchie décrite avec soin, la législation et les mœurs des grandes cités, et même des petits Etats, sont également soumises à un examen sérieux, et, quand il le faut, à un jugement sévère. Malgré la ferveur de son patriotisme et son amour pour l'Italie, l'auteur flétrit sans ménagement les injustices et la corruption du peuple-roi, et réduit à leur juste valeur ses vertus républicaines beaucoup trop vantées. Il nous le représente, avec raison, comme un mélange d'égoïsme individuel et d'orgueil national qui tendait à légitimer les excès les plus monstrueux, et même à les transformer en actions héroïques dès qu'ils avaient pour excuse l'intérêt de l'Etat ou les caprices de la multitude. Arrivé à l'époque impériale, où il semblait que le blasphème de Brutus eût un écho dans toutes les âmes, M. Cantu trouve des accents généreux et des traits pleins de vigueur pour peindre et juger ces maîtres du monde qu'une milice turbulente tient à chaque instant suspendue entre les gémonies et l'apothéose ; ces familles patri-ciennes, dont la simple généalogie rappelle un long enchaînement de meurtres et de prostitutions ; et ce peuple impassible qui consent à baiser la main de ses tyrans pourvu qu'ils lui donnent de temps en temps, avec les combats de gladiateurs, le spectacle de quelques nobles têtes abattues. En lisant M. Cantu on sent la vérité de ce mot de Chateaubriand : « Rome n'eut de beau que son génie ; son caractère fut odieux. »

Les opinions démocratiques de l'auteur, qui se révèlent presque à chaque page de cette première partie de son travail, ne nuisent pas autant qu'on pourrait le craindre à son impartialité d'historien. Nous lui conseillons pourtant d'être en garde contre cet écueil quand il nous donnera l'histoire des temps modernes, car il est tel aphorisme élevé par lui à l'état d'axiome dont les peuples ont fait plus d'une fois de funestes et sanglantes applications. Nous osons prédire à M. Cantu que la droiture de son caractère le mettra souvent en opposition avec ses théories politiques et le forcera d'en désavouer les conséquences.

A côté des conquérants et des monarques viennent se placer les rois de l'intelligence, dont la puissance, non moins réelle et souvent moins contestée, se fait sentir au monde longtemps après le siècle qu'illustra leur génie.

M. Cantu a traité cette partie de l'histoire avec l'étendue que réclamait son importance. Il ne se contente pas d'indiquer le nom et la patrie des philosophes, des orateurs et des poètes, le genre qu'ils ont cultivé, le caractère spécial de leur talent, l'influence qu'ils ont exercée sur les progrès de l'art et de la science ; il procède quelquefois par des analyses détaillées et même par des citations. C'est un honneur que nous aurions refusé à certains poètes érotiques. Nous nous sommes demandé, par exemple, si la théorie de la séduction, telle qu'Ovide l'enseignait à ses contemporains, devait trouver place dans un ouvrage sérieux ; elle y figure, il est vrai, comme peinture de mœurs, mais on a dit avec vérité que la morale ne doit jamais devenir une tentation ; il nous semble que ce mot est également applicable à l'histoire.

M. Cantu a sagement apprécié le mérite philosophique et littéraire des écrivains ecclésiastiques, et il s'incline avec admiration devant les saints Pères, ces vénérables champions de l'orthodoxie, qui ouvrirent à l'éloquence une voie nouvelle et imprimèrent aux esprits un mouvement si prodigieux. Nous devons pourtant excepter saint Grégoire de Nysse, dont il semble avoir méconnu les grandes qualités, et auquel il adresse des reproches beaucoup trop sévères. Il n'est pas exact de dire que le saint évêque ait porté dans l'étude de la théologie un amour exagéré de la philosophie profane, au point d'hésiter entre *Platon et l'Évangile*. Sans doute il accorde trop à l'allégorie en expliquant l'Écriture sainte, mais il faut se rappeler que les origénistes ont altéré ses ouvrages pour lui prêter leurs opinions.

Nous terminerons par une observation qui s'adresse moins à notre historien qu'à ses traducteurs, mais qui n'est pas indifférente à la perfection de l'ouvrage, car elle intéresse l'élégance et la pureté de la diction. Signalons d'abord une foule d'inversions plus conformes au génie de la langue italienne qu'à celui de la langue française. Nous n'entendons pas les proscrire en masse, mais peut-être serait-il à souhaiter que le traducteur en eût été plus sobre et qu'il eût écarté toutes celles qui sont évidemment forcées. Nous n'aimons pas qu'il dise, par exemple, en parlant d'Antisthène : « Pour lui, le bien était beau ; laid, ce qui était déshonnête ; tout le reste, indifférent. » Nous considérons comme un défaut plus grave certaines expressions entachées de néologisme, obscures à force d'être étranges, ou réprochées par la syntaxe : citons pour exemple : l'*omnivoyance* de l'égoïsme <sup>1</sup>, les *tyranneaux* d'Italie <sup>2</sup>, *faire pompe*

<sup>1</sup> T. I, p. 59. — <sup>2</sup> T. I, p. 12.

de courardise<sup>1</sup>, une tâche fatale et *inconsolée*<sup>2</sup>, des oscillations *découragées*<sup>3</sup>.

Les efforts mal dissimulés de Gibbon pour détruire toute institution religieuse sont appelés des *lowoiements* vers un but unique. Ailleurs nous voyons que les Barbares régénérèrent par la force les populations *fortlignées*. Enfin nous ne craignons pas de dire que, en français, le pronom *celui* ne peut être modifié ni par un adjectif, ni par un participe, et nous défendrons sur ce point l'autorité de la grammaire contre des tentatives d'innovation qui ne sont point du reste sanctionnées par l'usage. Nous reprocherons donc au traducteur l'emploi systématique de cette construction, dont la seule introduction offre plusieurs exemples : « les plus précieuses de *celles alphabétiques* sont les marbres de Paros, etc., etc. » Il est à souhaiter que ces imperfections ne se rencontrent point dans les volumes qui n'ont pas encore été publiés. Le travail de M. Cantu a si bien mérité de la religion et de la science qu'il convieat d'en écarter soigneusement, nous ne disons pas tout ce qui pourrait en atténuer la valeur, mais même en rendre la lecture moins agréable aux hommes de goût.

<sup>1</sup> T. I, p. 24.

<sup>2</sup> T. I, p. 26.

<sup>3</sup> Discours préliminaire sur le moyen âge.

L'abbé J. LAFFETAT,  
*docteur ès-lettres.*

## LA SCIENCE FUNESTE.

---

### VII

« Eh bien, ma chère enfant, que penses-tu maintenant de M<sup>me</sup> Barse? » dit M<sup>me</sup> d'Arbelles à Marguerite, le lendemain de ce jour si fertile en émotions inespérées.

Quand le cœur est content l'esprit ne marche plus rien.

« Je suis confondue, répondit l'heureuse Marguerite. Ma tante, pardonnez-moi d'avoir osé douter un seul instant de la supériorité de votre raison sur la mienne. Je ne suis qu'une ignorante et une insensée. J'ignore les causes et les raisons de chaque chose et j'ai voulu disputer avec ceux qui sans doute les savent bien. C'est une stupidité de ma part.

— Ma chère Marguerite, répondit M<sup>me</sup> d'Arbelles en redressant sa petite taille et prenant l'air un peu doctoral (les gens sans raison sont si fiers de l'avoir une fois pour eux), ma chère enfant, je n'ai pas été surprise de ton incrédulité; elle était juste, elle était sage, car rien de ce qui est livré à notre examen ne doit être admis légèrement; et moi-même, qu'on accuse d'être un peu crédule, eh bien, j'ai voulu douter aussi; j'ai nié, même très-vivement... Mais on m'a dit des choses si étonnantes, on m'en a montré de si prodigieuses, on m'a fait ensuite des promesses si extraordinaires, dont une partie s'est déjà réalisée de point en point, qu'il a bien fallu croire... J'étais sûre que tu ne tarderais pas à être aussi convaincue... Mais tu ne sais pas tout encore sur ces prodigieuses merveilles.

— Rien ne pourra plus me surprendre, répondit la jeune fille subjuguée.

— Eh bien, mon enfant, sache que le magnétisme est une porte ouverte entre le monde matériel et le monde spirituel. »

Elle s'arrêta un moment pour jouir de l'effet qu'elle produisait sur

sa nièce, et ses yeux bleus, clairs et brillants, cherchaient à lire au fond de la pensée de Marguerite ; puis elle continua selon la doctrine de quelques magnétiseurs spiritualistes et cependant peu éclairés :

« Par le magnétisme, l'âme dégagée de la matière entre en communication avec les plus purs esprits... Que de secrets importants j'ai appris par cette voie ; secrets du passé, secrets même de l'avenir ! Combien me sont encore promis d'où peuvent dépendre les événements les plus graves ! »

Marguerite ne répondait rien ; la bataille du 17, et l'arrivée inattendue et prédite de son cousin, lui fermaient la bouche. Cependant ces révélations de sa tante la jetaient dans un ordre de choses qui l'éfrayait et apportaient même quelque trouble dans sa conscience.

« Est-il permis d'acquérir une telle science ? » demanda-t-elle avec inquiétude.

Mais sa tante n'était point en état de lever de pareils doutes ; elle appartenait à un temps où les idées religieuses exerçaient peu d'empire sur les esprits ; elle répondit suivant une conviction sincère, et véritablement à son point de vue elle pouvait avoir raison :

« Tout ce qui peut nous démontrer jusqu'à l'évidence l'immortalité de notre âme ne peut nous être que bon. »

Marguerite secoua la tête ; sa foi n'avait pas besoin d'un secours si dangereux... Mais le bonheur de revoir son cousin, ce bonheur si pur prédit par M<sup>me</sup> Barse, l'avait inclinée sans le vouloir vers cette femme. Quelle jeune folle peut rester maîtresse de sa raison, froide et impartiale, quand son cœur est ému !

Les herbes furent cueillies et appliquées avec toutes les cérémonies convenues, et Marguerite éprouva bientôt un soulagement assez marqué. Fallait-il l'attribuer aux remèdes bizarres ordonnés par la somnambule ou plutôt à cette joie intérieure qui maintenant illuminait son cœur ? C'était là ce que chacun sans doute jugeait diversement. Il est certain qu'il y avait un mieux manifeste, et M<sup>me</sup> d'Arbelles conclut, avec sa sagacité naturelle, qu'il était dû tout entier aux prescriptions de M<sup>me</sup> Barse. Aussi bientôt elle en voulut avoir de nouvelles et fit dire à M. de Sainte-Irène qu'elle désirait la consulter encore.

Le jour fut pris, et la tante, suivie de sa nièce, retournèrent chez la somnambule.

Scholastique, après avoir longuement examiné la jeune malade, déclara qu'elle était en voie de guérison. Elle ordonna quelque nouvelle tisane assez insignifiante. Mais elle fit une autre prescription à laquelle manquent rarement les somnambules, et qui rendit à Marguerite toutes ses anciennes répugnances. Elle ordonna, de la manière la plus formelle, de faire magnétiser la jeune fille régulièrement une heure chaque jour.

Marguerite, témoin de la manière dont on magnétisait M<sup>me</sup> Barse, et craignant avec juste raison que M. de Sainte-Irène s'offrit à la magnétiser, sentit une pudique frayeur et refusa d'avoir recours à ce moyen.

M<sup>me</sup> d'Arbelles comprit sans doute ce qui causait la répugnance de Marguerite et elle se hâta de lui dire :

« Ma chère enfant, je vais apprendre à magnétiser, afin de te soigner moi-même ; car l'affection ajoute, dit-on, une grande force à l'effet magnétique. »

Et se tournant vers M. de Sainte-Irène, elle ajouta :

« Je vous en supplie, veuillez venir dès demain me donner les instructions nécessaires. S'il ne faut que désirer faire du bien à cette chère enfant, jamais volonté ne sera plus forte. »

Le visage de M. de Sainte-Irène s'éclaira d'une lueur singulière. Mais, réprimant toute manifestation extérieure, il répondit froidement à la proposition de M<sup>me</sup> d'Arbelles que des occupations nombreuses ne lui laissaient pas tout son temps libre.

Mais la somnambule, sans tenir compte de cette conversation, dit avec le sourire équivoque qu'elle avait souvent en parlant de la jeune malade :

« Si elle est magnétisée d'une manière puissante, vous la verrez subitement tomber en somnambulisme. »

A cet arrêt, M. de Sainte-Irène ne résista plus et promit à M<sup>me</sup> d'Arbelles de se rendre chez elle le lendemain.

M<sup>me</sup> d'Arbelles avait écouté la somnambule avec une joie infinie.

« Oh ! s'écria-t-elle, si en effet Marguerite devenait somnambule, mais elle serait guérie ; oh ! quel bonheur ! Ne m'avez-vous pas assuré, Monsieur de Sainte-Irène, que toute somnambule se guérissait infailliblement elle-même ?

— M. de Puységur, notre maître à tous, et aussi M. Deleuze l'affirment dans leurs ouvrages, et toutes les observations confirment leur opinion sur ce point.

— Comment savoir si Marguerite est apte à le devenir ? » reprit M<sup>me</sup> d'Arbelles, chez qui l'espérance, mêlée d'inquiétude, dégénérait toujours en agitation nerveuse et fébrile.

M. de Sainte-Irène ne répondit point. Peut-être il avait quelque raison secrète pour ne point se montrer trop empressé. Mais M<sup>me</sup> Barse, les yeux toujours fermés, dit, comme si elle eût répondu à la pensée du magnétiseur :

« Il faut faire la chaîne en vous servant de la pierre magnétisée.

— Nous sommes trop peu nombreux, objecta M. de Sainte-Irène, comme s'il eût voulu faire naître des obstacles.



— Il y a dans l'autre pièce deux malades qui attendent leur tour ; appelez aussi les deux voisines, et cela suffira. »

M. de Sainte-Irène sortit un moment et ramena bientôt un vieillard impotent qui se traînait avec peine, appuyé au bras de sa gouvernante. Celle-ci avait les yeux abrités par un garde-vue vert sous lequel on apercevait deux yeux dont l'aspect larmoyant et rouge indiquait assez pour quel mal elle venait consulter la sybille de la rue du Hazard. Mais son air revêche et maussade ne faisait point augurer qu'elle fût très-satisfaite du traitement.

« Tenez, dit-elle en entrant, voilà votre maladie. Il dit que vous lui faites du bien ; à la bonne heure, puisqu'il le croit, ça lui est bon ; mais moi je dis qu'il va de pis en pis. et si ça dure il faudra bientôt qu'il se fasse porter ; je n'ai plus le bras assez fort pour le soutenir. Et pour mes pauvres yeux qu'on m'avait promis de guérir par la même occasion, votre servante très-humble ; voilà le gauche qui n'y voit plus guère, et le droit qui n'y voit plus rien.

— Paix, paix, dit M. de Sainte-Irène d'un ton positif. M<sup>me</sup> Barse dort ; ne faites point de bruit.

— Bah ! quand elle dort elle n'entendrait pas Dieu tonner.

— N'importe ! ce n'est pas le temps de la conversation ; c'est celui de la chaîne. Asseyez-vous.

— Oh ! pour la chaîne j'en suis, et bien volontiers ; j'y dors comme au sermon, et pendant ce temps-là du moins les yeux ne me cuisent pas. »

Elle fit asseoir son vieux maître impotent. Celui-ci bégayait des mots fort inintelligibles ; sa voix, ses jambes et son esprit chevrotaient à qui mieux mieux.

Deux autres femmes, les deux voisines apparemment, arrivèrent aussi. Leur aspect était assez repoussant et déplut à Marguerite. En les voyant elle dit à sa tante :

« Partons, par grâce ; éloignons-nous d'ici. »

Ces femmes étaient d'une tournure ignoble. Leur ajustement était pauvre et prétentieux ; il n'avait ni fraîcheur, ni propreté, et cependant il y régnait une sorte de recherche de mauvais goût. Leurs cheveux, assez mal en ordre, étaient relevés à la chinoise, suivant une des modes de l'époque, et surmontés de grands peignes dorés, ornés de grosses perles fausses. Des colliers rouges brillaient à leurs cous, entourés de fraises volumineuses ouvertes par-devant. Leurs voix étaient rudes et leurs regards hardis. Cependant on voyait à leur air composé qu'elles auraient voulu prendre pour le moment un bon maintien. Des ciseaux suspendus à leur côté indiquaient des ouvrières, et c'était, en effet, leur profession pendant le jour ; le soir elles étaient peut-être comparses sur un petit théâtre.

Marguerite avait aperçu dans la rue de ces femmes qui chantent en s'accompagnant sur un mauvais instrument ; elle avait plaint leur sort sans imaginer tout ce qu'il pouvait être ; se trouver dans une même chambre avec des femmes à peu près semblables lui parut odieux , et elle supplia sa tante encore une fois de l'emmener.

Mais M<sup>me</sup> d'Arbelles ne voyait et n'entendait plus rien.

Le magnétisme était devenu pour elle une religion qui égalisait toutes choses et rétablissait l'âge d'or. On lui faisait entrevoir la guérison de sa nièce ; d'autres merveilles encore dont elle tenait le secret renfermé dans son cœur lui étaient promises , et tout s'embellissait à ses yeux. Le bouge où elle était devenait un palais magique auprès duquel toutes les splendeurs de la terre disparaissaient. M. de Saint-Irène était pour elle un homme tout providentiel devant lequel elle se serait agenouillée volontiers ; M<sup>me</sup> Barse, un être surhumain , et ces femmes... ces femmes pauvres et laborieuses, étaient pour elle de bonnes et simples créatures animées de ce beau désir dont parle M. Deleuze , de faire du bien à leurs semblables, et peut-être elles allaient devenir des instruments de salut pour Marguerite.

Oh ! rêveurs de pensées, poètes, romanciers, métaphysiciens, idéologues, songeurs de tous les temps et de tous les pays ! pourquoi vous blâme-t-on bien haut ? pourquoi crie-t-on haro sur vous ? pourquoi vous accuse-t-on de tous les maux qui inondent la terre ? Autant vaudrait en accuser la lune, votre chère déité. Pauvres songeurs, quel mal avez-vous jamais fait ou causé ? Une idée née au matin dans votre cerveau va suffire à défrayer votre vie tout entière. Vous allez la choyer doucement, la parer de beaux habits de fête, ou la ciseler avec un amour infini, et, les yeux fermés aux soins vulgaires, aux choses de ce monde, vous vous laisserez doucement emporter au courant de vos belles rêveries comme la paille au fil de l'eau, sans voir ni savoir où vous aborderez, et vous souciez même bien peu d'aborder jamais. Ou bien vous vous bâtissez des palais de cristal, et vous allez les habiter en songe avec les êtres de votre choix, soit ceux que vous créez par la puissance de votre imagination, soit ceux des temps passés, dont le génie, planant d'âge en âge, est venu s'harmonier au vôtre. Tantôt c'est Virgile à la lyre d'or que vous conviez à vos festins de la pensée ; tantôt c'est un peintre au pinceau sublime dont les toiles, toujours vivantes, ont remué votre cœur ; tantôt c'est un héros. Celui-ci a fait de Leonardo da Vinci l'ami, le compagnon de sa pensée solitaire ; il lui a demandé, dans l'angoisse du cœur, toute la sympathie qui lui manquait ici-bas. Un autre a vécu l'ami du grand roi saint Louis et du bon sire de Joinville ; il a donné près d'eux de bien fins coups d'épée.

Chacun de ces rêveurs a sa douce chimère de gloire, d'honneur ou

d'amour ; il vit les yeux fermés, laissant passer les choses du monde sans les hâter ou les retarder du bout du doigt. Accordez-leur la paix qu'ils laissent aux autres.

Mais les rêveurs des choses, ceux qui veulent toujours mettre leur pensée en action, ceux dont l'imagination se traduit en actes et veut agir sur les objets ou sur les personnes, qui sont agités, remuants, faiseurs, ceux qui veulent incessamment réaliser et escompter leurs projets, et prendre les *Mille et une Nuits* au pied de la lettre, ce sont ceux-là qu'il faut redouter et livrer à ce blâme jeté jusqu'ici sur les plus inoffensifs des humains ; ceux-là font et défont toutes choses, des empires et des existences ; ils bouleversent le monde ou leur ménage, édifient ou renversent en grand ou en petit, selon leur force, et jouent la destinée des autres ou la leur à croix ou pile à chaque heure du jour, sans seulement s'en douter, dans leur incessante ardeur d'agir.

N'est-ce pas à eux que s'adressait cette parole :

« Marthe, Marthe, vous vous inquiétez de bien des choses ? »

Mais revenons à ceux dont cette digression ne nous écartait guère assurément.

On voulut commencer la chaîne ; Marguerite s'en défendit ; elle résista très-longtemps.

La chaîne magnétique se fait en se donnant la main de manière à se joindre par les pouces.

Ceux qui savent magnétiser dressent leur intention et magnétisent par leur volonté ; les autres subissent ou augmentent l'action du fluide suivant leur disposition d'esprit ou de santé ; ils sont à peu près là comme les piles dont on charge la machine électrique ; ce sont des piles vivantes quand elles ne sont pas absorbantes.

M<sup>me</sup> d'Arbelles, tout de feu pour la nouvelle expérience, dont elle espérait un grand bien, prit la main de Marguerite et posa son pouce sur le sien. Ce fut inutilement que la pauvre enfant lui dit tout bas :

« Ma tante, au nom du Ciel ! voyez avec qui nous sommes. Allons-nous-en bien plutôt. »

Sa tante ne l'écouta pas ; il lui fallut se soumettre à tout, même à laisser prendre son autre main par M. de Sainte-Irène, qui s'était rapproché d'elle comme pour lui faire éviter un contact désagréable avec ces femmes dont la vue semblait lui être pénible ; il fit ce mouvement avec une politesse froide. Son visage pâle essayait d'être impassible ; ses yeux seuls auraient jeté quelques éclairs involontaires, mais il les tenait presque toujours baissés. Était-ce pour concentrer son attention ou pour cacher quelque émotion secrète ?

M. de Sainte-Irène, sur l'indication de M<sup>me</sup> Barse, avait fait apporter la pierre magnétisée. C'était un fort gros morceau de talc brut ; il le fit poser à terre au centre du cercle, qu'il forma en faisant asseoir Marguerite, sa tante, la gouvernante, le vieil homme, les femmes et lui-même, en rond, autour de cette pierre. Il enjoignit à chacun d'y appuyer ses pieds, il y appuya lui-même les siens et commença l'opération en donnant un léger coup de son pouce au pouce de Marguerite et l'engageant à le rendre à sa tante. M<sup>me</sup> d'Arbelles, déjà au fait, le rendit à sa voisine, la grommelante gouvernante ; celle-ci le rendit à son vieux maître en lui disant à moitié haut :

« Nous sommes pourtant un peu vieux pour jouer à cette heure au furet ou à la savate ; allons, n'importe, donnez cela à vos voisines. »

La voisine du vieux malade reçut le coup de pouce, le rendit à sa compagne, laquelle le transmit à son tour, mais sans pouvoir s'empêcher tout à fait de rire, à M. de Sainte-Irène, et le même tour recommença pendant assez longtemps en silence.

M<sup>me</sup> d'Arbelles regardait et écoutait comme une initiée dans le sanctuaire d'Isis. M. de Sainte-Irène se recueillait et tenait ses yeux de braise aussi baissés qu'il le pouvait ; les deux femmes paraissaient suffoquer sous de gros rires étouffés en regardant le vieil infirme. Ce pauvre homme, très-maigre et sans doute très-nerveux, tressaillait, à chacun des coups de pouces donnés et reçus, comme s'il eût éprouvé quelque commotion électrique, et chacun de ces soubresauts était accompagné d'une sorte de soupir tout semblable à un hennissement modéré.

Quant à la vieille gouvernante, elle marmottait tout bas :

« Pour moi je ne croirai à toutes ces grimaces que quand on m'aura fait gagner quelque bon terne à la loterie. »

Et, dans le fond de la chambre, Scholastique, toujours endormie, laissait échapper des exclamations, des soupirs, des paroles tantôt vives, tantôt lentes. Le sommeil magnétique est tout rempli de songes et de visions ; c'est un dormir laborieux et non pas paisible.

Quant à la pauvre Marguerite, placée de manière à voir Scholastique à laquelle de temps à autre elle jetait un coup d'œil, et aussi tous les personnages bizarres de cette scène, elle se demandait à quel étrange sabbat on la forçait d'assister.

De tristes pensées traversaient son esprit. Elle se sentait dans un lieu impur où jamais l'air du ciel ou le souffle d'une bonne pensée n'étaient descendus ; elle doutait si le désir passionné de lui conserver la vie n'avait pas amené son excellente tante dans quelque antre maudit où s'exerçait une magie infernale.

« Par quels actes, se disait-elle, par quel pacte inconnu cette

M<sup>me</sup> Barse est-elle entrée en communication avec les esprits? Ne sont-ce pas les seuls esprits infernaux qui l'inspirent et lui donnent ces effrayantes clartés? Comment a-t-elle vu en moi, dans mon corps, et plus encore dans le secret le plus intime de ma pensée? Comment a-t-elle su cette bataille au moment précis où elle se donnait sans qu'aucun messager, fût-il même apporté par l'ouragan, ait pu lui en donner connaissance?... Oh! quel insurmontable effroi je sens près d'elle. »

La chaîne continuait toujours, et chacun de ceux qui la composaient, cédant à l'effet du magnétisme ou à l'influence soporifique du silence et de l'immobilité, était tombé dans une sorte de torpeur, hors le vieil homme qui semblait toujours recevoir de grands coups dans le dos et dans les jambes à chaque fois que ses pouces étaient en jeu; mais personne n'y prenait garde, et le recueillement, le silence de tous laissaient à Marguerite toute l'activité de sa pensée, pensée pleine de doute et de méfiance, et dont l'intensité l'empêcha de remarquer un léger engourdissement qui se répandait insensiblement dans ses membres.

A ce moment, comme si M<sup>me</sup> Barse eût voulu répondre à l'inquiétude secrète de la jeune fille, elle éleva doucement la voix et se mit à psalmodier une hymne de l'office de la Vierge; elle la dit tout entière; puis, quand elle l'eut finie, elle ajouta du même accent modulé que Marguerite avait entendu déjà :

« Beaux anges et grands archanges, et vous leur auguste Reine, comment daignez-vous approcher de ma pauvre demeure? »

Et, se laissant glisser du siège où elle était assise, elle se mit à genoux et baissa la tête sur ses mains jointes, comme on fait à la procession quand le Saint-Sacrement approche.

Marguerite resta confuse à regarder cette femme, cette impure sorcière qui, dans son bouge affreux, au milieu de pratiques douteuses au moins si elles n'étaient coupables, osait prononcer le nom sacré de la Reine des cieux. L'innocente enfant ne savait point que le blasphème et le sacrilège entrent dans l'immense prérogative de la liberté humaine. Satan, dit-on, ne pourrait prononcer le nom de Dieu; l'homme peut le dire encore en l'outrageant, et l'impie peut toujours s'il le veut prononcer la prière des saints.

A ce nom vénéré sortant d'une bouche indigne, Marguerite fut prise d'un si grand effroi qu'elle oublia de rendre le coup de pouce magnétique. Les autres avaient fini par le donner et le recevoir en cadence et sans attendre leur tour, et la chaîne se poursuivait avec un ensemble et une rapidité extrême. Mais pour elle, la pauvre enfant, elle regardait avec épouvante cette chambre, ces femmes aux yeux hardis, et M. de Sainte-Irène, avec son visage immobile comme un masque, d'où s'échap-

paient parfois des lueurs effrayantes ; et puis cette femme, cette femme aux mystères terribles , à genoux, paraissant converser cœur à cœur avec les anges et la Vierge sainte, dont elle, jeune fille innocente, n'osait prononcer le nom qu'avec un craintif respect, cette femme disait des litanies où ce nom sacré revenait à chaque instant. La pensée de Marguerite était bouleversée.

Et la chaîne se faisait toujours en cadence avec silence et recueillement, et tout le fluide magnétique mis en circulation par six personnes arrivait à elle, à elle qui, perdue depuis plusieurs minutes dans son étonnement, ne lui donnait plus d'issue, car elle oubliait entièrement de le transmettre à sa tante.

Alors peu à peu ses yeux se voilèrent de ses longs cils, ses membres s'engourdirent, sa tête s'allourdit... Enfin, la jeune fille, profondément endormie, s'affaissa tout à fait sur son fauteuil, et sa tête alla s'appuyer au dossier.

« Marguerite, Marguerite ! dit tout bas M<sup>me</sup> d'Arbelles. Elle dort... quel bonheur, elle dort !... Oh ! dites, elle est sauvée, n'est-ce pas ?

— Oui, elle dort. Paix, silence ! » dit M. de Sainte-Irène, et une singulière expression de triomphe, plutôt que de joie, traversa son flamboyant regard, mais il l'éteignit aussitôt sous sa paupière abaissée.

La chaîne se rompit.

Le vieillard et sa gouvernante s'étaient endormis épaule contre épaule ; on les laissa ronfler en paix : la chaîne se terminait toujours ainsi pour eux. Les deux femmes sortirent à petit bruit en étendant leurs bras tout roidis par la longueur de la séance.

Après leur départ, M. de Sainte-Irène, tenant toujours la main de M<sup>lle</sup> de Lescales, se leva, posa son autre main à quelque distance au-dessus de sa tête, et commença de l'interroger d'une voix basse et tout émue.

« Où souffrez-vous, Mademoiselle ? »

La pauvre jeune fille ne parut pas d'abord l'avoir entendu. M. de Sainte-Irène la laissa dormir quelques minutes tenant toujours sa main levée sur elle.

« Ne voulez-vous point nous parler ? » reprit-il.

Un mouvement de la jeune fille indiqua bien qu'elle avait entendu. Il renouvela ses demandes ; mais elle détournait la tête à chaque fois qu'il lui adressait la parole, et paraissait vouloir éviter de lui parler.

Elle dormit plus d'une heure sans qu'on en pût obtenir un seul mot.

Enfin, M. de Sainte-Irène l'ayant interrogée d'une manière positive et d'un ton absolu, elle se mit à pleurer.

« Qu'as-tu, Marguerite, ma bien chère enfant ? lui demanda sa tante. Qui te fait ainsi pleurer ? serait-ce la vue de ton mal ? »

Elle ne répondit pas, ne détourna point la tête ; la voix de sa tante ne parut pas l'avoir frappée. M. de Sainte-Irène s'en aperçut, et, prenant la main de M<sup>me</sup> d'Arbelles, il la posa dans celle de sa nièce qu'il tenait déjà, et il les mit en rapport.

« Ce rapport eût dû cependant exister déjà par la chaîne ? » dit M. de Sainte-Irène ; et il s'étonnait, ne sachant point qu'un anneau s'était apparemment rompu par la négligence de la jeune malade à transmettre le magnétisme à sa tante.

M<sup>me</sup> d'Arbelles répéta sa question.

« Qu'as-tu, chère enfant ? Quelle est la cause de tes larmes ? est-ce la vue de tes maux ? »

Marguerite pleurait toujours avec amertume ; pourtant elle dit enfin :

« Non, non, ce n'est pas ma santé qui m'inquiète : elle se rétablit depuis quelques jours.

— Eh bien, qu'est-ce, qu'as-tu ?

— Oh ! je suis bien malheureuse ! disait la pauvre enfant ; et ses larmes redoublaient, sa poitrine se soulevait par ses sanglots. Pourquoi m'avoir amenée ici ? disait-elle... Pourquoi m'avoir fait magnétiser ?... Je le redoutais tant... j'avais trop raison... Ah ! pauvre Marguerite, ils ont jeté sur toi leur chaîne de fer... Te voilà leur esclave à présent ; leur réseau m'enferme comme un oiseau dans les filets... Comment fuir ?... comment leur échapper ?... Quelles hideuses figures !... la chambre en est toute pleine. Ah ! j'ai bien peur !

— Marguerite, ne t'effraye pas ainsi, calme-toi, reviens à nous... Occupe-toi seulement de ta santé ; c'est aujourd'hui la seule chose importante. Parlez-lui, Monsieur de Sainte-Irène ; interrogez-la, je vous en prie.

— Mademoiselle, dit alors M. de Sainte-Irène d'un ton poli, mais ferme, indiquez-nous où est votre mal.

— Laissez-moi, laissez-moi, s'écria la jeune fille toute palpitante ; je ne veux rien vous dire !... A présent, je vous vois tel que vous êtes ; votre cœur, votre âme, tout votre être me fait peur. Oh ! reculez-vous. Pourquoi, pourquoi m'avoir magnétisée ?

— Je ne veux vous faire aucun mal, Mademoiselle ; rassurez-vous, dit le magnétiseur avec amertume.

— Si vos paroles sont vraies, malgré le démenti que vos pensées y donnent, alors laissez-moi, réveillez-moi, et ne me rendormez jamais ; entendez-vous, jamais ? Je ne le veux pas ; laissez-moi bien plutôt mourir ! »

Et Marguerite paraissait agitée et désolée.

« Ma tante, ma bonne tante, continua-t-elle, c'est par affection que vous m'avez entraînée ici, je le vois ; oh ! oui, vous êtes très-bonne et

vous m'aimez beaucoup, mais vous avez commis sans le savoir une imprudence dont vous ne connaissez point toute l'énormité. Un seul moyen vous reste pour atténuer le mal : ne souffrez plus jamais, entendez-vous bien ? ma tante, jamais, que cet homme me magnétise une autre fois. »

Une grande colère traversa le visage de M. de Sainte-Irène, et, malgré la force avec laquelle il se dominait ordinairement, il parut très-agité, lâcha pour un moment la main de Marguerite, qu'il tenait toujours, et fit deux fois le tour de la chambre, comme pour apaiser une sourde fureur.

Mais M<sup>me</sup> d'Arbelles, ne pensant qu'à la santé de Marguerite, prenait ses paroles pour des rêveries sans importance ; elle courut au magnétiseur et lui dit, l'imprudente :

« Monsieur de Sainte-Irène, je vous en supplie, ne l'écoutez pas ; rapprochez-vous d'elle et obligez-la de vous parler de sa santé. Qui sait ? c'est peut-être une occasion unique de la sauver ; forcez-la de regarder en elle-même et de nous dire quels remèdes il faut lui faire. »

Et revenant à Marguerite :

« Chère enfant, calme-toi, » lui dit-elle avec tendresse, et elle baisait son front et le trempait de larmes de joie, tant sa confiance était pleine et entière ; elle la voyait déjà guérie.

Mais la désolation de la jeune fille augmentait ; elle s'écriait :

« Je veux partir, je le veux ! Où m'avez-vous conduite ! Réveillez-moi ; l'air de ces lieux est un poison pour l'âme. Partons, partons sur-le-champ ! » Et elle se levait pour s'enfuir.

« Un moment, un seul moment ; nous ne retrouverons peut-être plus un instant si propice, ne le laissons pas échapper. Chère Marguerite, mon enfant chérie, je t'en supplie, dis-moi ton mal et le remède qu'il faut y appliquer ; nous partirons après.

— Non ! non ! disait la tremblante enfant, je veux partir ; oh ! fuyons !

— Monsieur de Sainte-Irène, venez donc à mon aide.

— N'appellez pas cet homme, dit Marguerite épouvantée ; oh ! cet homme ! si vous saviez !... »

M. de Sainte-Irène devint livide, et, s'approchant brusquement, il étendit ses deux mains sur la tête de la jeune fille, et, tout son être indiquant une volonté puissante, il lui dit d'une voix contenue et cependant terrible :

« Je veux ! »

La pauvre enfant cessa tout à coup de se débattre, poussa un faible cri semblable à un gémissement et devint immobile ; mais ses lèvres, ses mains et chaque fibre de sa personne tremblaient comme les feuilles du peuplier alors même que son tronc ne plie pas sous l'effort de la tempête.



« Que faites-vous ? dit la tante alarmée.

— Ne craignez rien, je vais l'obliger à nous parler d'elle. Où est le siège de votre maladie?... Répondez ; il le faut, je le veux !... »

Et il étendait ses mains au-dessus de sa tête, et il en tombait comme une émanation ardente.

« Au poumon droit, répondit faiblement la jeune malade.

— De quelle espèce est le mal ?

— C'est une inflammation devenue chronique.

— Est-elle dangereuse?... Répondez, » ajouta-t-il en lui voyant garder le silence ; et il croisait de nouveau ses mains au-dessus de sa tête.

« Vous le voulez, dit Marguerite du ton de la plus vive impatience, il me faut répondre malgré moi.... répondre.... ce que vous voulez... Eh bien, oh ! ne m'opprimez pas ainsi... Oui... peut-être... elle est très-dangereuse.

— Que faut-il faire ? Réfléchissez bien, regardez bien avant de me répondre. » Et sa main droite appelait toute la puissance du magnétisme sur les yeux et le front de la jeune personne, tandis que la gauche était suspendue au-dessus de sa tête comme la serre du vautour planant sur sa proie.

« Il faudra, répondit-elle d'une voix faible et tremblante, il faudra... Oh ! quelle odieuse tyrannie ! »

Elle essaya de se lever et se dirigea brusquement vers la porte pour s'échapper. Mais M. de Sainte-Irène, souriant d'un sinistre sourire, lui montra son fauteuil d'un geste impérieux, et elle revint s'y rasseoir comme si un vent violent l'y avait repoussée. Elle parut anéantie de douleur et reprit d'une voix brisée :

« Il faudra... oui, c'est là ce qu'il faut dire, n'est-ce pas?... Il faudra que cet homme, oui, lui-même... Oh ! de quelle violence il use pour me faire ainsi parler... Il faudra que pendant une heure chaque jour il me magnétise.... Ne me quittez jamais, ma tante ! s'écria-t-elle d'une voix étouffée.

— Ne crains rien, mon enfant, je serai toujours près de toi ; jamais tu ne seras magnétisée qu'en ma présence... Et, reprit M<sup>me</sup> d'Arbelles avec une vive et tendre émotion, guériras-tu ? »

Marguerite hésita un moment, puis elle répondit :

« Oui, je guérirai... pour mon malheur.

— Tu guériras... Oh ! quelle joie !... Mais pourquoi dis-tu pour ton malheur ? N'aimes-tu donc plus la vie ?

— Ce n'est point là ce que je voulais dire ; mais...

— Paix ! Mademoiselle, dit durement Sainte-Irène ; dédaigner la vie, c'est offenser la Providence.

— Et c'est vous... et vous osez parler de la Providence... Vous... vous ! »

Après ces paroles, la pauvre jeune fille tomba dans de si effrayantes convulsions qu'il fallut essayer doucement de la réveiller.

Avant de sortir de son sommeil elle dit à sa tante :

« Si vous ne voulez pas me réduire au désespoir ne me laissez point connaître l'état de somnambulisme dans lequel je suis aujourd'hui tombée ; il y va de la vie peut-être, et plus certainement de la raison. »

Quand Marguerite ouvrit les yeux il était nuit, quoiqu'elle se fût endormie au grand jour. Une lampe brûlait à l'extrémité de la chambre. Les deux voisines avaient disparu. M<sup>me</sup> Barse réveillée s'occupait à quelques soins de ménage, tout en promenant autour d'elle des yeux que Marguerite n'avaient encore jamais vus ouverts ; ils étaient durs et froids, et la jeune fille en détourna les siens. La vieille gouvernante s'éveillait en bâillant et elle étendait ses membres comme fait un vieux dogue après un long sommeil. Son maître dormait encore. Elle le réveilla.

« Allons, Monsieur, lui dit-elle, venez-vous-en ; il est très-tard ; nous avons dormi comme des marmottes d'Auvergne ; cela fait du bien aux yeux, mais ça ne fait pas mon ouvrage. »

Et, ayant secoué son vieux maître, elle l'emmena tout engourdi et plus chancelant encore qu'il n'était venu.

Marguerite promenait lentement ses yeux autour d'elle et cherchait à rappeler ses idées encore confuses. Le sommeil de ces deux bonnes gens lui expliquait le sien et l'empêcha de s'en inquiéter.

M<sup>me</sup> d'Arbelles la regardait avec une tendre sollicitude ; des larmes tremblaient au bord de ses paupières, et la joie éclatait cependant sur ses lèvres.

Une ironie dédaigneuse était écrite sur le visage basané de Scholastique, et le triomphe se peignait sur celui de Sainte-Irène, un triomphe effrayant et mauvais.

Quels sentiments divers agitaient ces cœurs ! et tous avaient rapport à cette douce et candide jeune fille qui pour elle n'aurait demandé que le repos de sa sainte innocence.

La tante était rayonnante d'espoir, et la malheureuse venait d'attacher le sort de sa nièce, de son enfant chérie, à la volonté puissante et perverse d'un homme ambitieux, sans pitié, passionné, curieux, sans principe, et pour qui tous les moyens seraient bons pour arriver à son but le jour où il en aurait un. Elle partit joyeuse de cette maison, d'où elle emportait les causes d'une profonde et inconsolable douleur.

Aveugles que nous sommes, nous rions souvent sur le bord d'un abîme et nous pleurons près d'une source de joie.

## VIII

Mais nous n'avons encore rien dit de ce magnétiseur.

« Qu'est donc ce M. de Sainte-Irène? se demandait-on parfois; il va partout, il est bien accueilli; cependant personne ne le connaît.

— C'est un homme bien pensant, » répondaient ceux chez lesquels il était admis; et cela suffisait au grand nombre dans cette époque où les classes étaient dissoutes et où il n'existait plus que des partis.

Or M. de Sainte-Irène était un de ces personnages comme il en surgit au bout de chaque révolution, quand toute la hiérarchie sociale s'est fondue dans un tohubohu momentané. Ces temps profitent aux gens de génie: ils s'emparent de tout, et aux gens d'industrie qui, sans être appelés à rien par leur position, aspirent à tout.

C'était un de ces hommes nés dans les rangs obscurs de la société, qui, à force d'intrigues secrètes, de menées ténébreuses, de services parfois réels et plus souvent imaginaires rendus à une opinion, à force surtout d'exaltation violente et passionnée, se font une existence dans leur parti.

Celui-ci, ardent, intelligent, prêt à tout par calcul ou par conviction (qui pouvait le savoir?), s'était mêlé depuis quelques années à chaque complot royaliste.

C'était là où M<sup>me</sup> d'Arbelles l'avait connu, et son dévouement sans borne avait bientôt paru sublime de désintéressement et d'enthousiasme à la Vendéenne exaltée.

Il entretenait toutes ses espérances; il soutenait ses illusions les plus insensées sur la contre-révolution prochaine; il soudoyait, au nom de M<sup>me</sup> d'Arbelles, des émissaires cachés; il faisait passer des sommes considérables aux agents des princes exilés; il était la cheville ouvrière de toutes les menées; à l'entendre, tout était toujours prêt; on touchait à l'accomplissement de toutes les promesses, et pourtant, comme rien ne se réalisait, que les jours et les mois s'écoulaient sans rien amener, si ce n'était des dépenses nouvelles, peut-être enfin son crédit allait-il disparaître en fumée quand un nouveau moyen d'influence vint s'offrir à lui et le bercer de plus belles espérances.

M. de Sainte-Irène avait connu dans ses années d'adolescence une jeune et belle fille; il l'avait aimée. Mais tous deux étaient pauvres, tous deux avaient envie et besoin de devenir riches, et, comprenant bientôt qu'ils ne pouvaient le devenir ensemble, après quelques menées secrètes dont on ne connut jamais bien l'objet, après quelques traver-

ses mystérieuses, ils se séparèrent pour aller tenter chacun de son côté les chances que leur réservait la fortune.

Cette femme, c'était Scholastique ; et comme si elle eût toujours dû être mêlée aux fortunes diverses de sa vie, Sainte-Irène venait de la retrouver au moment où son existence de royaliste, élevée à grand-peine, menaçait de s'écrouler. Il ne sut pas d'abord quelle forte influence elle pouvait exercer sur sa destinée, mais il l'apprit bientôt.

Scholastique, très-changée en peu d'années, flétrie avant l'âge par une vie de désordre, était devenue, en désespoir de cause, la femme d'un valet de chambre au service de M. de B., l'un des plus anciens et des plus fervents adeptes de Mesmer. Peu de temps après son mariage, cet homme était tombé malade, et son maître, plein de confiance dans son art, ne l'avait laissé partir pour l'autre monde que bien et dûment magnétisé. Près de ce malade expirant, M. de B. disait dans sa naïveté magnétique :

« Ne pouvant guérir ce pauvre Barse, voyez du moins comme je lui procure une mort douce et facile. Il était si agité ; il est bien tranquille à présent. »

Or, le pauvre Barse était mort ; c'était pour cela qu'il était si calme.

Mais, pendant que M. de B. croyait agir ainsi sur le corps inerte de son valet de chambre, sa femme, assez souffrante, assise au pied du lit, inondée apparemment de ce fluide répandu dans l'air, s'endormit tout à coup du plus merveilleux et du plus profond sommeil. M. de B. ne laissa pas échapper une si bonne occasion, et, par le plus heureux caprice de la fortune, Scholastique, alors M<sup>me</sup> Barse, devint dans les mains de M. de B. la somnambule la plus étonnante qu'on eût encore vue. Sa réputation s'étendit ; bientôt elle fut illustre.

C'était là une belle industrie à substituer aux rêves brillants que les années et leurs ravages rendaient de plus en plus illusoire ; aussi ne la négligea-t-elle pas.

En peu de temps les malades affluèrent chez elle, et, guéris ou non, tous lui laissaient des preuves solides de leur reconnaissance. Tout allait bien.

Mais au milieu de cette espérance nouvelle de fortune, M. de B. se vit brusquement forcé de partir pour un très-long voyage.

« Que deviendra cet admirable sujet ? se demandait avec inquiétude l'enthousiaste magnétiseur ; car c'était lui seul qui jusqu'alors l'avait conduite.

— Que vont devenir les offrandes auxquelles je m'accoutumais si bien ? » se demandait la moderne Sybille, laquelle, ainsi que l'homme de la fable, voyait arriver la fortune en dormant.

Un moment elle eut l'idée de feindre ce qu'on lui disait qu'elle faisait

pendant son sommeil ; mais on lui racontait de telles merveilles d'elle-même qu'elle se prit à en être fière et ne voulut point déchoir. C'est un des caractères de cet état d'inspirer une grande vanité. Elle était donc très-inquiète.

C'était précisément dans ce jour d'embarras qu'elle vint à rencontrer de Sainte-Irène. Tous deux se revirent, si ce n'est avec joie, du moins avec cet intérêt qui survit dans les êtres les moins bons comme dans les meilleurs aux premières affections de la jeunesse. Ils se racontèrent à peu près leur vie passée et présente.

Scholastique le mit au fait de l'état nouveau qu'elle avait embrassé, et lui proposa d'en venir partager les chances.

« Je suis la fameuse M<sup>me</sup> Barse dont tous les journaux ont parlé, » lui dit-elle avec un certain orgueil.

Sainte-Irène se mit à rire.

« Il ne faut point rire, mais il faut m'aider ; la chose presse, car M. de B. part dans deux jours. »

Son ancien ami la crut un peu visionnaire. N'importe, il vint le soir, reçut sa première leçon de magnétisme, non sans être bien tenté tout au moins de sourire de la bonhomie sérieuse avec laquelle l'excellent M. de B. lui octroya solennellement ses *pouvoirs* dans un serrement de main long et recueilli.

Deux jours après, Sainte-Irène se trouva chargé de conduire et de diriger une somnambule fameuse et renommée, sans croire, non plus qu'à l'Alcoran, au magnétisme ni au somnambulisme, et se disposant à s'en divertir à merveille, comme il se serait amusé de tirer les cartes à de vieilles femmes.

Scholastique, impatientée, voulut en vain lui faire comprendre qu'elle était un prodige, et, comme telle, admirée par toute la Faculté.

Il branlait la tête, et lui dit en se moquant :

« Allons donc ! vas-tu chercher à m'attraper aussi ? Ce serait trop fort. Me prends-tu pour le bon M. de B. ? Je n'en ai point l'encolure, et je te déclare que je veux bien être ton compère, car le monde devrait appartenir aux gens d'esprit, mais non pas ta dupe, entends-tu bien ? Mais du moins, entre nous, continua-t-il, nous pouvons rire ; cela ne nous empêchera pas d'être graves comme des augures devant les autres ; on n'a toujours qu'à se recueillir un peu et penser à ses fortunes manquées pour être triste au superlatif.

— Point du tout, reprit M<sup>me</sup> Barse, tu te trompes ; je ne puis pas rire de moi, j'en ai bien plutôt peur. M. de B. tenait registre de toutes les séances ; tu pourras lire cela, c'est véritablement très-beau. Figure-toi que moi qui, comme tu peux t'en souvenir, n'ai jamais pu apprendre à lire...

— C'est vrai, tu avais la jolie tête la plus dure...

— Ah ! que ne fût-elle devenue cent fois plus dure, pourvu qu'elle fût demeurée jolie ?.. Mais qu'y faire ? Eh bien, malgré cette ignorance enracinée, M. de B. m'a fait lire à sa volonté du latin, même de l'allemand. C'est un fait acquis à la science, comme il disait, » ajouta-t-elle en voyant l'incrédulité se peindre dans les yeux de Sainte-Irène.

« Allons, tais-toi ! ne perds point ton éloquence à me persuader. Vrai ou faux, ton magnétisme me paraît une assez bonne vache à lait, et je ne serai nullement fâché de t'aider à la traire ; car, entre nous, mes ressources s'épuisent, et souvent j'ai craint, depuis un temps, ajouta-t-il d'un air sombre, d'être obligé, que sais-je ? de me brûler la cervelle.

— Bah ! bah ! tu n'es pas si fou que cela.

— Je ne sais, car souvent je suis las de mon existence précaire.

— Et quelles sont donc ces ressources ? reprit M<sup>me</sup> Barse ; ne peux-tu me les dire ?

— Ah ! c'est un royalisme à toute épreuve.

— Tu es royaliste ! pourquoi pas ? Mais à présent que tu ne pourras plus... enfin qu'on ne s'empare plus des caisses de l'Etat sous cet honnête prétexte ! qu'est-ce que cela rapporte, mon cher Augustin ?

— Paix ! sur ta vie. Si nous avons fait cela dans un temps, c'était de bonne guerre, après tout, puisque l'argent, c'est presque le sang qu'on ôte à ses ennemis. Mais le passé est passé, n'en parlons plus. Maintenant cela ne rapporte plus guère en effet qu'une position dans le monde, et encore souvent on y trouve de grandes amertumes... Tout voir passer sous ses yeux, le rang... la fortune, la beauté souriante et charmante pour tous hors pour vous... et n'assister à tout que comme à un spectacle qui passe et vous laisse pauvre et nu près de toutes les splendeurs, vois-tu, c'est infernal.

— Toujours le même, dit M<sup>me</sup> Barse ; l'envie et l'ambition te rongent le cœur. Aussi comme ton visage, que j'ai connu aimable et même gai, est devenu sombre et implacable ! Il me fait peur.

— Pourtant il me semble qu'après de toi je retrouve un peu de ma jeunesse passée, et que je pourrais rire encore en ce moment, ne fût-ce que de ce que nous allons faire. »

La sonnette de la porte s'agita. C'était l'heure des séances, et la servante ayant ouvert introduisit une vieille femme asthmatique, paralytique, étique. La pauvre femme venait assurément chercher la santé ; elle faillit se pâmer après avoir monté les cinq mortels étages de M<sup>me</sup> Barse.

Sainte-Irène avait eu le temps de reprendre sa liberté d'esprit ; il dit très-bas à Scholastique :

« Tu devrais te mettre un peu plus à portée de tes malades ; ton cinquième leur fait rendre l'âme.

— Oh ! que non pas, répondit-elle sur le même ton ; je sais la vieille fable que tu m'as apprise autrefois :

L'autre femme s'y morfondit ;  
L'enseigne fait l'achalandise.

Vois-tu bien, Augustin, mon taudis fait ma force.

— Allons ! bravo ! ma belle sorcière ; je vois que tu en sais maintenant très-long.

— Tes leçons m'ont profité.

— Mieux qu'à moi, peut-être ! » fit-il avec un soupir... Un pli profond contracta ses sourcils, et M<sup>me</sup> Barse se demanda quelle suite de mécomptes et quelles sourdes colères l'avaient ainsi creusé. « Tant mieux pour toi ! » ajouta-t-il en se surmontant.

La sonnette allait toujours, et la chambre se trouva bientôt pleine d'un bon nombre de malades. Un vieux sénateur s'étant fait hisser par ses gens jusqu'à cette chambre privilégiée, M<sup>me</sup> Barse fit signe à Sainte-Irène qu'il fallait commencer. Mais celui-ci, malgré son audace ordinaire, parut assez embarrassé ; il hésita et se gratta l'oreille.

« Courage, ne craignez rien ! » lui dit Scholastique, et elle alla se placer dans un grand fauteuil au coin le plus obscur de sa chambre très-obscur.

Sainte-Irène s'approcha d'elle et commença quelques passes, ou plutôt quelques grimaces ; car, ne croyant guère à sa puissance, il ne fixait point son attention et le sommeil n'arrivait pas.

« Prenez la pierre de talc, » dit M<sup>me</sup> Barse très-bas.

La pierre de talc magnétisée avait succédé au baquet de Mesmer ou à l'arbre magnétisé de Busency, où MM. de Puységur opéraient des miracles ; elle augmentait ou suppléait la puissance actuelle du magnétiseur souffrant ou préoccupé, ou moins robuste que celui qu'il magnétisait ; car le magnétisme n'opère que du plus fort sur le plus faible.

Sainte-Irène heureusement savait où M. de B. la déposait, il fut la chercher ; mais, n'en connaissant pas l'usage, il la posa sur les genoux de M<sup>me</sup> Barse ; celle-ci la mit par terre sous ses pieds.

Dans ce moment, deux vieilles femmes malades soulevèrent leur tête ; l'une d'elles essuya ses lunettes, et l'une et l'autre se mirent à regarder attentivement l'opérateur ; après quoi elles toussèrent sur un ton mécontent.

Le vieux sénateur, impatient et inquiet, demanda ce qu'était devenu M. de B., et si on ne le verrait pas ce jour-là.

Sainte-Irène comprit à ces murmures qu'il était perdu s'il ne payait pas d'effronterie, et prenant un ton hautain il dit :

« Paix donc ! on me trouble par la défiance qu'on apporte ici. Vous le savez tous, la moindre malveillance fait manquer les opérations ; M. de B. a dû vous le dire comme à moi. Silence donc !

— Mais personne n'a parlé, répondit une des vieilles.

— Vous murmurez intérieurement, reprit Sainte-Irène d'une voix courroucée. Vous quitterez la chambre si d'ici à dix minutes M<sup>me</sup> Barse n'est pas endormie. » Puis, prenant un ton de politesse, il dit au sénateur :

« M. de B., obligé de faire un voyage, m'a transmis ses pouvoirs afin que les cures commencées par M<sup>me</sup> Barse ne fussent pas interrompues, et particulièrement, Monsieur, pour qu'elle pût vous guérir. »

Le sénateur le remercia de la tête comme il opinait au Sénat, ainsi que ses confrères, appelés alors les muets de l'empereur.

S'étant ainsi emparé de son auditoire, Sainte-Irène se retourna vers Scholastique, et, dirigeant les doigts étendus de sa main droite sur les yeux de la rebelle somnambule, tandis qu'il *imposait* pour ainsi dire la gauche au-dessus de sa tête, et lui dit par trois fois d'un ton dominateur :

« Dormez, dormez, dormez. »

Puis il resta silencieux et dans l'attitude du plus profond recueillement.

Personne ne bougeait plus, et le silence était si complet qu'on pouvait entendre distinctement le rond d'un gros chat gris qui s'endormait sur un fauteuil ; car une sorcière sans chat serait comme un berger sans chien.

Après quelques minutes de ce silence auquel la roue constante du vieux chat donnait quelque chose de fantastique, M<sup>me</sup> Barse ferma les yeux et bientôt sa tête s'abaissa sur sa poitrine.

Sainte-Irène avait vu M. de B. lui appuyer la tête au dossier de son fauteuil ; il la lui appuya de même et la laissa dormir quelques instants pour imiter en tout son maître ; mais intérieurement il se disait :

« Allons ! voilà qui est bien ; elle a vu que je ne savais point comment m'y prendre et elle fait semblant de dormir. Vivent les femmes ! elles ont en vérité l'intelligence d'une promptitude admirable. »

Au bout d'un quart d'heure à peu près, le sénateur se leva, se traîna jusqu'à une chaise placée tout auprès de la somnambule, et dit au magnétiseur :

« Voulez-vous bien, Monsieur, lui demander comment elle me trouve aujourd'hui ? »

Scholastique, à moitié couchée dans son fauteuil, se remit droite sur son séant et tourna ses yeux fermés du côté du sénateur.

« Vous êtes mieux aujourd'hui qu'il y a huit jours, » lui dit-elle, et,



quoique ses yeux fussent parfaitement clos, il semblait, au mouvement de sa tête, qu'elle examinait le long, maigre et pâle sénateur depuis les pieds jusqu'à la tête, et depuis la tête jusqu'aux pieds.

« Décidément je vous trouve mieux, répéta-t-elle après cette sorte d'inspection.

— Comment, vous m'entendez aujourd'hui? observa-t-il avec un certain étonnement.

— Ah! diable! se dit Sainte-Irène en lui-même, elle a oublié que je ne l'avais pas encore mise en rapport avec lui.

— Je vous vois et je vous entends, répondit M<sup>me</sup> Barse d'une voix toute particulière et flûtée, parce que M. de B. a établi entre vous et moi un rapport qui subsiste. »

Sainte-Irène se sentit soulagé.

« Vous avez mis des sangsues au côté droit continua la somnambule; c'est bien. Elles ont fait bon effet.

— Des sangsues à ce pauvre cadavre! se dit Sainte-Irène. Elle ne veut pas apparemment le faire durer longtemps.

— Ah! j'ai cru mourir après les avoir mises, murmura le vieillard d'une voix creuse.

— Oui, je le vois bien; vous vous êtes évanoui trois fois; mais ce n'est rien. Vous continuerez l'usage de la viande crue que je vous ai prescrite, et tout ira bien.

— Mais la mastication en est très-difficile, et j'y perds mes dents, objecta le pauvre homme.

— En effet, cela les ébranle un peu. Cependant il y a pour vous vingt ans de vie dans cette nourriture; il n'y faut point renoncer; mais il faut la modifier. Ecoutez: vous ferez hacher et piler ensemble la viande d'un poulet et de deux perdrix; on formera des boulettes grosses comme de grosses pillules, et vous en avalerez trois d'heure en heure, puis vous boirez un verre de vin d'Alicante par-dessus; de plus vous vous ferez magnétiser; le fluide s'en va, il faut le rétablir, et vous retrouverez de la jeunesse et de la force! »

Le vieux sénateur se leva presque ingambe après cette assurance, et partit, laissant des preuves très-magnifiques de sa satisfaction.

Après son départ, la séance continua avec des alternatives de lucidité prodigieuse et d'inconcevable absurdité. La somnambule paraissait lire dans toutes les organisations; elle décrivait les maux de chacun avec une sagacité dont les malades demeuraient confondus et ravis.

Sainte-Irène l'écoutait avec étonnement, et ne comprenait rien à l'habileté supérieure avec laquelle cette femme jouait son rôle. Mais quand il s'agissait des remèdes à appliquer aux maladies qu'elle décrivait, alors il lui semblait qu'elle abusait par trop de la bonne foi de

ses malades, et il craignait par moment qu'ils ne vinsent à perdre patience. C'étaient des coquilles d'huitres pulvérisées à prendre chaque matin dans une cuillerée de vin blanc ; ou bien de l'herbe aux chats à boire en infusion, ou bien encore une certaine matière glutineuse appelée par les paysans larmes de la lune, dont elle ordonnait de faire des cataplasmes. A son grand étonnement, personne ne se plaignait de ces bizarres prescriptions. Quelques-uns même se louèrent des remèdes précédents, et, quoiqu'ils fussent aussi étranges, ils assuraient en avoir éprouvé de prodigieux soulagements. Était-ce imagination ou hasard ? car l'expérience a trop souvent démontré que, si le magnétisme en lui-même est quelquefois puissant et réparateur, les remèdes puisés à cette source sont très-rarement efficaces.

Quand chacun fut parti après avoir consulté à son tour, quand la porte fut bien fermée, Sainte-Irène s'approcha de Scholastique et lui dit avec une explosion de joie semblable à celle du démon quand il a bien trompé les pauvres humains.

« Bravo ! bravo ! reine des sybilles, modèle des sorcières passées, présentes et futures ; tu as joué ton rôle comme une divinité ; viens, secoue tes pavots, mon diable vert, mon sphinx, ma Gorgonne ; tu as été sublime et admirable. »

A tout cela Scholastique ne répondait pas.

« Eh bien, ma belle magicienne, tout le monde est parti ; lève-toi, r'ouvre les yeux ; tu dois être lasse à mourir ; viens, réjouissons-nous de nous être si bien moqués de tous ces pauvres diables.

— Réveille-moi, dit-elle de sa même voix chantante.

— Te réveiller ? Allons, allons ! je te dis que nous sommes seuls, bien seuls, et que tu peux finir tes sublimes simagrées.

— Vous vous trompez, Augustin ; je dors très-véritablement, et si vous ne me réveillez pas je puis dormir ainsi deux jours et plus, et cet état cause à la longue une grande fatigue. »

Sainte-Irène ne voulait point la croire, elle voulait le persuader ; le débat fut très-long. A la fin Scholastique lui dit :

« Quelle preuve voulez-vous donc que je vous donne de la réalité de mon sommeil et des facultés qu'il me procure ? Cherchez, demandez.

— Dis-moi... voyons... il chercha quelque temps... tiens, dis-moi ce qui occupe ma pensée dans ce moment. Si tu le devines, je te croirai, sur ma parole. »

M<sup>me</sup> Barse resta quelques moments attentive ; il semblait qu'à travers ses paupières abaissées ses yeux plongeassent au fond de l'âme de cet homme ; puis lentement elle lui dit :

« Vous avez rencontré depuis peu une belle jeune fille. Sa beauté, jointe à sa haute position, a fait en vous une impression dont la pro-

fondeur est étonnante dans un homme comme vous. Le cœur a des replis bien étranges... Peut-être vous auriez pu ne pas être si mauvais que vous êtes... Maintenant il est trop tard et vous resterez mauvais, reprit-elle, avec un sourire plein de malice... La pauvre enfant est malade, continua-t-elle... bien malade, et vous pensez au parti que vous pourriez tirer du magnétisme pour vous emparer d'elle... La naissance, la fortune, tout vous sépare d'elle, mais vous vous dites depuis un moment : Si je lui sauvais la vie !... Est-ce vrai ? »

Sainte-Irène demeura terrifié. Le magnétisme, le somnambulisme, cette femme étrange, tout lui fit peur dans ce moment.

---

Nous avons vu l'usage qu'il a su faire de ces moyens terribles dont lui-même ne connaît pas encore toute la puissance. Et Marguerite, l'innocente et pure jeune fille, est tombée sous l'empire de sa volonté de fer ; elle lui a montré de la répugnance, et il l'a broyée dans les tenailles d'acier de son inflexible résolution.

Il a d'abord voulu seulement l'obliger à regarder sa santé, mais il l'a vaincue malgré ses chastes répugnances ; il a jeté sur elle une chaîne terrible, il en tient le bout, et qui sait où il va la conduire ; lui-même ignore encore l'étendue des pouvoirs que lui donne le magnétisme, agent mystérieux, lien secret du monde terrestre et de celui des intelligences, et qu'on ne peut toucher sans attirer sur soi d'affreux dangers.

Le premier qui voulut diriger la foudre fut consumé ; maintenant elle obéit à la puissance de l'homme. Le magnétisme a fait déjà bien des victimes ; le connaîtra-t-on un jour tout entier ? Acquerra-t-on par lui des forces et des connaissances nouvelles et certaines... Qui le sait ? Jusqu'alors puisse chacun n'y toucher qu'avec crainte et prudence.

## IX.

Marguerite sortit de chez M<sup>me</sup> Barse pénétrée d'une affreuse tristesse : un frissonnement involontaire, un effroi secret la suivit pendant toute la route.

« Ai-je dormi longtemps ? dit-elle à sa tante après un long silence.

— Un peu moins longtemps que les autres malades, comme tu as pu le voir, répondit M<sup>me</sup> d'Arbelles avec quelque embarras ; mais, reprit-elle, pourquoi montres-tu tant de défiance ? Ne t'en rapportes-tu pas bien à moi pour veiller sur toi, ma chère enfant ? N'y ai-je pas veillé depuis ta plus petite enfance ? » ajouta-t-elle, oubliant déjà combien elle avait

été peu clairvoyante pour les premiers symptômes de la maladie dont sa nièce souffrait.

Oh ! qu'on oublie vite les sujets que les autres doivent avoir de se défier de nous !

« Sans doute, dit Marguerite, vous avez toujours été bien bonne et je me fie à vous.... mais, que voulez-vous ? je ne puis me défendre contre la terreur que m'inspire M. de Sainte-Irène ; il a l'air dur et ses yeux me font trembler aussitôt qu'il les lève sur moi ; et puis cette maison, cette maison me dégoûte... Pourquoi donc aller là ?

— Nous n'irons plus désormais, dit M<sup>me</sup> d'Arbelles ; je t'en fais la promesse.

— Vraiment ?

— Vraiment.

— Oh ! tant mieux !

— D'après l'avis de M<sup>me</sup> Barse, que tu as entendu, M. de Sainte-Irène, à qui nous avons d'immenses obligations, je te l'assure, veut bien venir te magnétiser pendant quelques jours sous mes yeux et me mettre en état de le remplacer bientôt entièrement.

— M. de Sainte-Irène ! s'écria Marguerite. Non ! non ! je ne le veux pas ! Cet homme... je ne sais pourquoi... sa vue me fait du mal et je ne veux pas qu'il m'approche. »

Et la pauvre enfant, émue, agitée, faible encore, prit une attaque de nerfs ; il fallut la coucher en arrivant, et pendant toute la nuit elle eut une fièvre assez forte accompagnée de rêves et de délire.

Sa jeune femme de chambre, Adèle, ne la quitta point, la veilla, la soigna avec sa tendresse jeune et chaude ; puis, dans un moment d'insomnie, la voyant agitée et triste, elle lui dit :

« Qu'avez-vous donc encore, Mademoiselle ? Quelle nouvelle peine vous font-ils ? Conte-moi vos chagrins ; cela soulage d'ouvrir son cœur à ceux qui nous aiment. »

Et la jeune fille des champs, fraîche et vermeille, assise auprès du lit, regardait tendrement sa sœur de lait, toute pâle et les yeux en larmes.

« Adèle, on me tourmente... Hélas ! si tu savais ! Ma tante s'est éprise de je ne sais quelles tristes et dangereuses rêveries. M. de Sainte-Irène, ah ! cet homme, je suis sûre qu'il cherche à la faire tomber dans quelque piège ; pour quel but ? je ne sais, mais je sens, je vois qu'il la trompe, et elle croit aveuglément en lui. Je ne comprends rien à ce qui se passe autour de moi, mais j'ai peur. J'éprouve cette frayeur que j'éprouvais étant enfant lorsque j'étais dans les ténèbres ; c'est qu'on forme autour de nous une trame ténébreuse. Ecoute-moi, bonne petite Adèle ; ils veulent me magnétiser, je ne le veux pas, mais leur volonté est plus forte

que la mienne, et peut-être ils me magnétiseront malgré moi ; fais tout au monde pour ne point me quitter, entends-tu ? Oh ! si tu savais comme tout cela est effrayant !

— Eh bien, soyez tranquille ; je ne vous perdrai point de vue. Je ne l'aime point non plus ce M. de Sainte-Irène. Il a des yeux, en regardant les jeunes filles, des yeux qui ne valent rien du tout. Je serai toujours avec vous, soyez-en sûre, quand ils devraient tous se fâcher. Croiriez-vous bien qu'à moi il m'a dit?... Mais je ne puis vous dire cela ; car, en vérité, vous ne savez rien de rien, pas plus que l'enfant qui vient de naître. C'est drôle comme on vous élève, vous autres grandes dames. Des leçons de ceci, de cela, de danse, de musique, et de bien d'autres choses qui ne servent guère ; et puis, de ce que sont les hommes, les femmes, les jeunes filles ensemble et les jeunes garçons, pas un mot. Ah ! si nous n'en savions pas plus que cela, nous autres qui nous gardons nous-mêmes, nous serions bien vite enjôlées !

— Que te disait-il donc ? que tu es jolie ? dit Marguerite n'imaginant rien au delà d'un tel propos.

— Oh ! s'il disait cela, vraiment il n'aurait pas trop tort, bien d'autres me le disent aussi, et partout on m'appelle la jolie brunette. » Et l'espiègle, en se regardant au miroir de la toilette, se mit à rire. Son petit minois rose, ses yeux noirs et ses dents blanches, tout son petit ensemble était charmant.

« Mais, reprit-elle avec plus de sérieux, ce n'est pas cela qu'il disait... Au reste, qu'il se tienne bien ; je le dénoncerai à... »

— A qui donc ?

— A Monsieur Hubert quand il va revenir.

— Et pourquoi donc à mon cousin ?

— Ah ! voyez-vous, il est bon qu'il sache bien quel homme madame votre tante reçoit dans sa maison.

— Puisse-t-il revenir bientôt ! dit Marguerite avec un soupir. Je me sentirais plus tranquille. »

## X.

Hubert revint bientôt en effet. La campagne était finie, et il ramena son père dont la convalescence était longue et difficile.

En revoyant son frère faible et mutilé par la guerre, M<sup>me</sup> d'Arbellus se sentit émue d'une grande pitié ; son cœur se reporta vers lui, les liens du sang se resserrèrent, et, pendant plusieurs semaines, elle lui donna des soins assidus avec cette bonté de cœur et cet entraînement qui faisaient le fond de son caractère.

Mais on n'était plus à Silly. Le frère et la sœur n'habitaient plus ensemble ; et Marguerite non plus qu'Adèle ne purent avoir, ni avec

M. d'Amboise ni avec Hubert, les communications dont elles auraient eu besoin. Ils ne se voyaient tous qu'en présence de M<sup>me</sup> d'Arbelles.

De son côté, celle-ci eut quelquefois envie de s'ouvrir à lui sur ce qui s'était passé pendant son absence au sujet de Marguerite ; elle eût voulu lui parler du magnétisme et de mille projets nouveaux dans lesquels M<sup>me</sup> Barse, qu'elle allait toujours voir en secret, cherchait à l'entretenir pour conserver, sans doute, une partie de l'influence très-profitable qu'elle exerçait sur elle ; mais M<sup>me</sup> d'Arbelles, fort railleuse, sentit peut-être vaguement qu'elle avait mérité les railleries de son frère et n'osa rien lui confier.

D'ailleurs, bientôt Hubert, remarqué de Napoléon par sa valeur brillante, fut appelé près de sa personne comme aide de camp, et cette distinction, sans éloigner de nouveau le frère et la sœur, répandit entre eux une sorte de contrainte voisine de l'aigreur. Les ruptures ont beau cesser, elles laissent au cœur des cicatrices comme les blessures en laissent au corps. Le point de suture demeure délicat. On s'aime encore, mais il reste des places sensibles qu'il faut toujours éviter de toucher, et, quand les réserves s'établissent, l'intimité n'existe plus.

La santé de Marguerite s'était raffermie pendant l'hiver, grâce au magnétisme, disait M<sup>me</sup> d'Arbelles (car elle avait obtenu de la jeune fille de se laisser magnétiser un quart d'heure par jour devant elle), mais plus probablement, assurément, grâce au bonheur que répandaient elle la présence d'Hubert, toute rare qu'elle fût ; mais au printemps elle redevint souffrante, et M. de Sainte-Irène, qui peu à peu s'était insinué dans l'esprit de la tante, obtint de la faire partir pour la campagne, dont l'air serait meilleur, disait-il, et où il espérait, en les suivant toutes deux, étendre encore et consolider son empire.

Oh ! que de chemin secret et souterrain font ceux qui n'ont qu'une pensée à laquelle ils s'adonnent tout entiers ; ceux dont ils suivent les pas se réveillent un jour enfermés de toutes parts dans leurs mailles d'acier.

Le départ presque inattendu de M<sup>me</sup> d'Arbelles pour la campagne causa beaucoup de peine à Marguerite. Quoique Silly fût à peu de distance de Paris, et qu'Hubert eût promis d'y venir aussi souvent que son service le lui permettrait, elle le verrait bien plus rarement, et de plus elle savait que M. de Sainte-Irène y était invité ! C'étaient là deux causes d'affliction presque égales.

Elle partit donc souffrante et triste, et presque découragée.

En arrivant, il faisait nuit. Mille affaires de politique, de charité, de société, mille affaires interminables comme toutes celles de M<sup>me</sup> d'Ar-

belles l'avaient retardée, et elle était partie presque à l'heure où elle aurait dû arriver.

Rien n'est si triste que d'entrer à la nuit dans une maison inhabitée depuis plusieurs années, et où nul visage ami ne doit vous accueillir.

Les gens du château, pensant que sans doute le voyage avait encore été remis, car il l'était depuis deux ou trois jours, s'étaient couchés. Il fallut attendre longtemps pour que la vieille concierge, gardienne des clefs, fût éveillée; les chiens du garde aboyèrent sur tous les tons; ceux du village leur répondirent dans le lointain, réveillant à l'envi tous ceux du canton; enfin le garde, muni des clefs, vint ouvrir, une lanterne à la main, et le postillon, dont les chevaux étaient effrayés par la lumière mourante de la lanterne, les fit entrer tout haletants et rétifs sous la longue allée noire qui menait en tournant au château.

Marguerite, faible et souffrante comme elle l'était, se sentit assaillie par un pressentiment funeste en rentrant ainsi dans ces lieux autrefois si animés: elle se serra toute tremblante contre Adèle.

Les arbres projetaient leur ombre épaisse, et tout était plongé dans une nuit très-noire. On descendit au perron, on entra dans le vestibule; la vieille concierge vint ouvrir le grand salon, y alluma deux bougies, dont la petite flamme vacillante ne fit que mieux montrer l'obscurité; c'était une grande pièce tendue en damas vert, par conséquent très-sombre.

M<sup>me</sup> d'Arbelles, toujours vive et animée, se mit à questionner ses gens sur mille choses, à donner des ordres, à s'informer si tout était en place, allant et venant d'une pièce dans l'autre; on avait repeint le bas, on avait tendu le grand salon et le petit d'une étoffe nouvelle; elle examinait tout avec un soin vétilleux. Et puis le vieux garde était mort, un autre l'avait remplacé; le bois avait été abattu, on avait reconstruit la chapelle, une des fermes avait été réparée; elle s'occupait de tout, s'informait de ceci, de cela, avec cet intérêt et cette activité des personnes dont toute la vie est extérieure, personnes souvent très-aimables, mais souvent aussi bien fatigantes pour les autres.

Marguerite, trop languissante et aussi trop préoccupée pour s'intéresser à ces détails, s'était assise tristement près de la table où brûlaient les bougies, suivant de l'œil les ombres bizarres qu'elles projetaient dans cette pièce fort grande et meublée selon le goût de chaque génération qui s'y était succédé, depuis les massives élégances de Boule jusqu'aux trépieds grecs et romains. Au jour toutes ces bigarrures étaient belles; mais, ainsi éclairées, elles n'étaient que sombres et fantastiques; et Marguerite s'étonnait de trouver ces lieux si différents d'eux-mêmes et de ne pouvoir s'y livrer qu'à des pensées lugubres.

Adèle l'avait quittée pour s'occuper de quelques soins ; elle arriva bientôt chargée de cent petits ballots appartenant à sa jeune maîtresse et qu'elle venait de prendre dans la voiture. Voyant Marguerite ainsi seule et triste, elle jeta ses paquets sur la table à la hâte et lui dit :

« On apprête le dîner ou le souper, comme vous voudrez l'appeler ; ce sera long, et, pendant qu'on le prépare, il ne faut pas rester ainsi à vous ennuyer. Venez, sortons ; il fait froid dans cet appartement désert, tandis qu'au dehors il fait doux et bien beau. Allons voir la lune, que nous aimons tant, se lever lentement derrière la chapelle.

— Je suis trop lasse, dit Marguerite avec abattement.

— Vous êtes lasse d'avoir été trois heures assise en voiture, et plus encore d'avoir disputé pendant tout ce temps avec madame votre tante sur ce magnétisme dont elle est entichée. Je ne sais ce que c'est que cela ; mais c'est bien ennuyeux, toujours. Pour vous remettre, venez vous promener ; marcher vous fera du bien, croyez-moi. »

Et, ouvrant une porte-fenêtre qui donnait sur une terrasse par laquelle on descendait au jardin de fleurs et au delà dans le parc, elle prit le bras de Marguerite, le plaça sous le sien et l'emmena.

La scène avait changé. Elles étaient arrivées tout à l'heure par une allée couverte et sombre à travers laquelle on ne distinguait ni la terre ni le ciel, et maintenant elles se trouvaient en plein air sous la voûte étoilée que la lune commençait à blanchir de sa clarté d'argent. Une jolie rivière serpentait à peu de distance à travers la belle pelouse, reflétant les clartés incertaines du ciel, et dessinant les contours de la prairie et des bois, si chers au souvenir des deux jeunes filles. Une brise légère courait sur les feuilles et les agitait d'un doux frémissement.

Marguerite, à cette vue, sentit son cœur se ranimer ; elle se laissa conduire.

Mon Dieu ! dans la jeunesse comme on ressaisit promptement l'existence !

Un rossignol vint à chanter ; Marguerite en tressaillit de joie. Un autre répondit à ses cadences charmantes, puis un autre encore, puis un quatrième, un cinquième, et bientôt il lui sembla que l'air qui l'entourait avait pris une voix et chantait son retour. La lune s'élevait radieuse et la baignait de sa douce clarté ; l'eau murmurait dans les roseaux ; les fleurs, penchées sous la fraîche rosée des nuits, épanchaient leurs parfums ; le vent bruissait au loin dans les feuilles émues. Oh ! que de splendeur dans une belle nuit !

« Adèle ! Adèle ! s'écria tout à coup Marguerite, vais-je donc redevenir heureuse ? Ici tout me parle d'Hubert et de bonheur. Ces fleurs, nous les avons respirées ensemble, les oiseaux chantaient pour nous ; l'air



est encore tout plein de sa voix aimée ; il m'appelait : Marguerite ! Marguerite ! Quelquefois je tardais à répondre pour lui entendre répéter mon nom : il le disait si doucement... Et cette eau... que de fois nous l'avons entendue murmurer sous nos pieds qu'elle venait baigner ! Là, près de ce saule, nous avons échangé de douces et solennelles promesses.... Mon Dieu ! mon Dieu ! que ces lieux me donnent envie de vivre ! Comment faire pour ressaisir ma vie.... ma vie d'enfant, de jeune fille... ma vie d'espérance et de bonheur?... Ici je retrouve tout mon passé si frais et si riant ! il me semble qu'une montagne est enlevée à mon cœur.... Si je pouvais fuir le cauchemar infernal qui depuis un temps pèse sur moi ! Ah ! courons, baisons les fleurs, les arbres, le gazon ; contemplons la voûte étoilée, le ciel bleu, la bonne lune, à qui nous chantions des chansons ; et puis mon saule : vois comme il est beau ; il a conservé mon nom qu'Hubert traça sur son écorce dans notre enfance ! Et ma jolie barque, et mon banc de gazon, et mes souvenirs, et ma joie !... Adèle ! Adèle ! ma joie va-t-elle revenir aussi ? »

Adèle regardait Marguerite avec étonnement et tendresse ; elle voyait trop, par cette explosion où la joie et la douleur étaient mêlées, tout ce qu'il y avait eu de souffrances au fond de ce jeune cœur. Elle courut à elle, et, la serrant dans ses bras, elle lui dit :

« Qu'as-tu, ma sœur, ma chère Marguerite ? Oh ! mon Dieu ! pour te trouver si heureuse ici, parmi tes souvenirs d'enfance, il faut que tu aies été bien malheureuse ailleurs. »

Mais Marguerite regardait autour d'elle sans l'écouter, et envoyait comme une enfant des baisers à tout ce qui l'entourait.

« Marguerite, parle-moi ; qu'as-tu?... Pardon, Mademoiselle, depuis que nous sommes grandes, je sais bien que je ne dois plus te tutoyer, mais tu m'inquiètes.

— Oh ! que ne sommes-nous encore des enfants toutes deux, courant dans nos belles prairies, cueillant les fleurs dont elles sont émaillées ! Viens, Adèle, viens comme autrefois en remplir mon tablier ; oublions que nous ayons jamais vécu ailleurs qu'ici ; renouons les joies d'autrefois à celles d'aujourd'hui. Viens ! viens ! »

Et la jeune fille se mit à courir sur l'herbe fine et veloutée, cueillant des fleurs et les jetant à sa compagne, et folâtrant comme une jeune fée qui s'ébat au clair de la lune.

Elle avait ôté son chapeau et elle le remplissait de paquerettes blanches, de safrans sauvages aux belles teintes lilas, de pervenches d'un bleu triste et profond comme ses yeux, d'anémones étoilées et de mille autres fleurs odorantes ou jolies, chantant doucement et courant sur la pelouse, quand tout à coup le bruit d'une voiture se fit entendre dans l'avenue.

Marguerite s'arrêta brusquement, laissa tomber ses fleurs, son chapeau, et vint se jeter toute tremblante dans les bras d'Adèle en murmurant :

« Le voilà... le voilà!... Mon heureux songe a été bien court.

— Le voilà... qui donc ?

— Cet homme..... cet homme..... mon mauvais ange, mon mauvais sort, mon malheur... c'est lui ! J'avais oublié qu'il avait promis de nous suivre. Hélas ! hélas ! je ne pourrai plus l'éviter qu'en mourant. »

Et la pauvre enfant s'en fut toute tremblante se jeter sur un banc voisin.

Adèle, effrayée, la suivit tout en relevant ses cheveux dispersés par le vent et lui dit :

« Mais qu'avez-vous à craindre de lui ?

— Je ne sais ; mais sa seule présence me fait un mal que je ne puis pas même exprimer... J'en ai peur comme d'une apparition ; je le redoute à un point tout à fait étrange, et, par je ne sais quelle fatalité, quand il est là, mes yeux se tournent involontairement vers lui. Je le regarde comme l'oiseau regarde, dit-on, le serpent qui le fascine. C'est à tel point qu'Hubert m'en a fait des reproches. Mon Dieu ! quel pouvoir cet homme peut-il donc exercer sur moi ? Ecoute, ma bonne Adèle, ici, dans cette demeure qu'il va partager avec nous, je te demande de coucher dans ma chambre tant qu'il sera notre hôte, et de ne point me perdre un seul instant de vue. Je ne puis te dire quelles sinistres pensées j'ai sur lui. Je crains... que sais-je ? hélas, je ne sais pas même ce que je crains ; mais... je ne veux jamais être seule ni le jour ni la nuit dans cette maison.

— Vous avez raison, et je vous promets de ne pas du tout vous quitter. J'ai lu seulement depuis peu de jours quelques livres de madame votre tante sur ce maudit magnétisme et j'y ai vu des choses... Tenez, franchement, si j'avais été elle, au lieu de n'être que votre pauvre petite sœur de lait, je ne vous aurais laissé magnétiser par personne. Mais n'ayez plus peur, allez, je veillerai sur vous la nuit et le jour. »

Marguerite parut un peu se calmer sur cette assurance.

Pauvres enfants ! elles ne savaient guère quelle puissance elles allaient avoir à combattre.

ANNA-MARIE.

(La suite au numéro prochain.)



## REVUE POLITIQUE.

---

Paris, 24 décembre 1845.

On a tant fait de bruit autour de l'ordonnance du 7 décembre que nous lui devons aujourd'hui nos premières paroles.

D'où vient que la résolution prise par M. de Salvandy à l'égard du conseil royal de l'instruction publique a jeté dans la presse plus d'agitations que la dissolution même du ministère tory, ou que la grande entreprise, jusqu'ici fort incohérente, de la réforme électorale? C'est qu'au fond de toutes les affaires humaines la question des personnes ne tient pas moins de place que la question des choses, et que, dans la mesure nouvelle, l'intérêt des choses est singulièrement dominé par l'intérêt et les cris des personnes.

Pour nous, qui sommes sincèrement dévoués à la cause de la liberté d'enseignement, nous voulons juger en lui-même l'acte du ministre, et en démêler équitablement la portée intrinsèque à travers les circonstances extérieures.

La cause que nous défendons n'a reçu de M. de Salvandy ni assez de bienfaits, ni assez d'injures, pour qu'il nous inspire trop d'illusions ou trop de défiances. Si nous n'avons pas oublié qu'il a fait partie de la minorité dans la fameuse commission dont M. Thiers, en 1844, fut le rapporteur, nous n'avons pas non plus de suffisantes raisons de croire que les sentiments de cette minorité elle-même répondissent à nos propres sentiments. Nous sommes donc dans toutes les conditions de juges impartiaux à l'endroit de M. le ministre de l'instruction publique, *sine ira et studio*, pour emprunter encore le mot si souvent cité de Tacite.

Et d'ailleurs, serait-il juste d'attribuer à M. de Salvandy seul l'acte du 7 décembre? Bien qu'il pèse naturellement sur sa responsabilité spéciale, n'est-il pas clair, n'est-il pas avoué qu'il a beaucoup trop de gravité

pour n'avoir pas été mûrement délibéré dans le conseil des ministres ? C'est donc un véritable acte de cabinet, accepté à l'unanimité par le ministère, et qu'il ne serait pas sage de caractériser épigrammatiquement et légèrement par le goût d'innovation étourdie qu'on reproche à la remuante fécondité de M. de Salvandy.

Mais nous sommes fort peu touchés, nous l'avouons, de l'ostentation avec laquelle M. de Salvandy, dans son rapport au roi, fait appel à la légalité du décret de 1808. La légalité de 1808, la légalité napoléonienne, ne nous platt guère et nous semble un argument bien médiocre sous notre nouveau régime. Quelque adroit qu'ait pu paraître un faux appel à la mémoire de Napoléon, pour ne pas effaroucher cette part d'opinion française, encore ignorante et mal éclairée, qui demeure plus napoléonienne que constitutionnelle, une telle tactique, suspecte d'*insincérité*, devrait être abandonnée à l'école de M. Thiers. La jurisprudence de la Cour de cassation, il est vrai, pour éviter de profondes lacunes de législation, a déclaré obligatoire l'exécution de la plupart des décrets impériaux ; mais cette jurisprudence, quelquefois contestable et souvent arriérée, comme l'opinion générale des magistrats et des légistes en matière de droit public et de libertés constitutionnelles, ne peut ôter au décret de 1808 le caractère de *provisoire* qui lui a été imprimé par son maître lui-même.

Or, tout le monde sait que le Napoléon de 1806, en proclamant la loi qui créait le principe de l'*Université impériale*, promettait de présenter, en 1810, au Corps Législatif, une *loi d'organisation*. Le conquérant s'éloignant du type constitutionnel dans la proportion de sa puissance et de ses victoires, la loi n'est pas venue ; il n'est arrivé que les décrets de 1810 et de 1811 ; si bien que la Restauration a trouvé l'éducation publique dans la situation précaire où la laissait l'Empire.

Bien plus, il est remarquable que l'empereur n'exécuta pas même ses propres décrets tout entiers, et, par exemple tout spécial, qu'il ne renouvela jamais les *conseillers ordinaires de l'Université*, qu'il devait renouveler tous les ans.

Louis XVIII et Charles X héritèrent de cet état de choses. Quand Louis XVIII substituait la *commission de l'instruction publique* au grand-maître et aux conseillers de l'Université, ou qu'il métamorphosait cette commission en *conseil royal d'instruction publique*, reconstitué et réduit ; et quand Charles X établissait un ministre de l'instruction publique, ou modifiait les attributions du conseil royal créé par son frère, ils imitaient tous deux l'exemple dangereux donné par Napoléon ; avec cette différence pourtant que, sous la Charte de 1814, il était facile de réclamer contre les actes ministériels et les excès de pouvoir des or-

ordonnances royales, tandis que, après la suppression du Tribunal, qui devait dénoncer au Sénat les décrets inconstitutionnels, nous ne voyons pas comment on s'y fût pris régulièrement en France pour attaquer les décrets impériaux. Souveraineté pour souveraineté, nous ne comprenons pas que celle de la branche aînée des Bourbons fût moindre que celle de Napoléon, et nous estimons étroit et puéril d'attribuer une légalité suprême à des actes de tout-puissant impérialisme que nul ne put contredire, et de la refuser à des actes royaux passés en face d'une constitution représentative et de corps vraiment délibérants.

S'il y eut une faute en tout ceci, elle fut aux assemblées muettes de l'Empire, elle fut aux assemblées affranchies de la Restauration ; elle fut surtout aux deux Chambres du régime de 1830, qui, malgré le texte formel de la dernière Charte, n'ont pas encore obtenu, après quinze années, l'exécution de la loi promise sur *l'instruction publique et la liberté de l'enseignement*, continuent de livrer à l'empire des règlements, des arrêtés, des ordonnances, à tous les caprices de l'administration, l'intérêt le plus grave d'un peuple, son éducation, et ont laissé se perpétuer depuis 1808 les mêmes illégalités et les mêmes abus de puissance.

C'est cette insouciance des Chambres et de l'opinion qui a permis à M. de Salvandy de trancher soudainement, par voie d'ordonnance, à la veille même peut-être de la discussion d'un projet de loi sur la liberté d'enseignement, des difficultés épineuses qui nécessitent évidemment la prochaine intervention du législateur.

Nous savons ce qu'il y a encore d'ignorance et de préjugés dans les esprits, et tout ce qui, chez nous, met un obstacle à une bonne loi sur l'instruction publique ; nous tenons un compte sérieux des causes qui ont amené les essais infructueux et les retards successifs des projets de loi proposés ou avortés ; mais ce que nous voulons du moins constater encore une fois, c'est que la liberté d'enseignement n'a été revendiquée par personne, en France, aussi sincèrement, aussi efficacement, aussi instamment que par les catholiques, et que c'est à eux qu'on devra surtout, tôt ou tard, l'entier accomplissement des promesses de la constitution. Ce que nous constatons enfin, c'est que, ministre pour ministre, nous ne voyons pas ce que la liberté et la religion ont à gagner à des mesures qui se bornent à remplacer des hommes par des hommes, et non point à mettre la vérité des principes à la place de l'arbitraire administratif. Ce que M. de Salvandy vient de défaire, M. Cousin ou M. Saint-Marc-Girardin pourraient *légalement* le refaire demain, ni plus ni moins *légalement* que leur prédécesseur. Mais dorénavant nous croyons tout ministère quelconque impuissant *moralement* à rétablir ce que M. de Salvandy a détruit. Une puissance insolite, telle

que celle qui vient d'être brisée, ne se relève plus une fois qu'elle est tombée.

Les catholiques ne sauraient donc se tenir pour satisfaits d'un acte transitoire, qui ne rend encore justice ni à leurs droits constitutionnels, ni à leurs droits de famille, ni aux réclamations épiscopales.

Nous sommes assez vieux déjà pour nous souvenir que le conseil royal de l'instruction publique, sous la Restauration, fut violemment accusé par l'opinion de sacrifier l'Université au clergé, de même qu'on accusait, à l'inverse, le nouveau conseil de sacrifier la religion à l'Université. Cette diversité de reproches dit tout : elle avertit les amis sincères de la liberté d'enseignement qu'ils doivent chercher leurs garanties, non dans les hommes qui passent, mais dans les institutions qui demeurent.

Ce sont ces accusations, provoquées, sinon méritées par l'ancien régime, qui ont motivé la promesse libérale de la nouvelle Charte : et il est déplorable que le vieux libéralisme soit précisément le plus incorrigible adversaire de la vraie liberté d'enseignement.

Mais donner pour base à l'ordonnance du 7 décembre une prétendue légalité napoléonienne disparue depuis quarante ans, c'est faire trop beau jeu aux ennemis du changement qu'on vient de faire.

Il leur est trop facile de montrer, dans un système de monopole administratif, qui, en passant de régime en régime, s'est chargé d'incorrigibles contradictions, que le retour au décret de 1808 abonde en impossibilités morales et légales, qu'une part en est déjà tombée en désuétude, ne fût-ce que le célibat imposé aux professeurs ; qu'une autre part en est impraticable, et qu'enfin, si l'on prenait le décret au sérieux, la plupart des *conseillers titulaires* maintenus par le ministre n'auraient pas le droit de siéger au conseil. Il est trop facile encore de prouver que des actes du pouvoir exécutif, ratifiés, depuis 1814 jusqu'à ce jour, par la tolérance et les allocations des Chambres, bien que non revêtues de leur approbation directe, n'ont pas moins de valeur que des dispositions du gouvernement impérial perdues dans le Bulletin des Lois.

Ce n'est pas que, d'un autre côté, nous fassions plus de cas de tout le bruit adverse de droits méconnus et de lois violées dont retentissent les journaux qui prétendent succéder au ministère. On reconnaît dans la main qui écrit au *Constitutionnel* l'ancien collègue de M. Thiers, le ministre futur ; dans les *Débats*, on sent le fonctionnaire universitaire, dont l'amour-propre s'irrite de voir diminuer ses attributions et son importance, et dont l'ambition en expectative a déjà franchi les portes du conseil. Dans le *Siècle*, on aperçoit ce vieux libéralisme à préjugés, qui, se sentant impuissant à gouverner jamais par lui-même, s'est déjà

résigné à l'humble rôle de servir d'appoint à la politique du 1<sup>er</sup> mars.

Il est remarquable que l'ordonnance de M. de Salvandy a été attaquée par les journaux avec une rigueur d'autant plus implacable qu'ils se croient plus rapprochés de l'espoir de gouverner par eux ou par leurs amis. Les oppositions extrêmes ont témoigné plus de mansuétude; quelques-unes même ont approuvé. Cette observation est le meilleur des commentaires. Chacun à présent peut clairement juger qu'il s'agit d'une grande affaire d'égoïsme personnel plutôt que de liberté.

Nous concevons que le conseil royal de l'instruction publique trouve un peu dur d'être réveillé et dérangé tout à coup dans ce lit commode de toute-puissance administrative, irresponsable et inamovible, qui s'était doucement élargi, dans le silence de la loi, depuis le temps surtout, de 1815 à 1824, où l'Université n'avait plus de grand-maître et n'avait pas encore de ministre. Mais les attributions anormales et personnelles du conseil étaient-elles en harmonie avec les nécessités de notre ordre politique et de la responsabilité ministérielle, et pouvaient-elles raisonnablement se croire supérieures aux volontés gouvernementales qui les avaient fondées ou souffertes? Création changeante du pouvoir exécutif, pourquoi s'étonneraient-elles de changer avec lui?

Que si les doléances du conseil dépossédé trouvent en nous peu de sympathies, en quoi l'ordonnance de décembre peut-elle toucher aux espérances des catholiques?

Ce qu'il y a de plus grave, à nos yeux, dans les modifications tentées par M. de Salvandy, c'est d'avoir rendu au conseil son ancien nom de *conseil de l'Université*, et d'avoir ainsi formellement, quoique implicitement, distingué entre l'enseignement universitaire et l'instruction publique. Cette concession, si elle est sérieuse et réfléchie, mènerait logiquement à reconnaître des établissements libres, dont les conditions et la vie seraient indépendantes de la corporation universitaire. Mais il y a loin de cet espoir logique, de cette conséquence plus ou moins future, à une liberté réelle.

Jusqu'ici l'acte ministériel ne touche qu'à l'intérieur de l'Université elle-même, et n'est point une satisfaction dont se puisse contenter la liberté catholique. Aussi est-ce faire aux passions irrégulières un appel aussi absurde que déloyal que de voir, avec *le Constitutionnel*, dans la reconstitution du conseil royal, une concession faite à Rome, et une des coulisses des négociations de M. Rossi.

Avant qu'il fût question de Rome et de M. Rossi, M. le marquis de Barthélemy n'avait-il pas porté à la tribune de la Chambre des Pairs, et M. Desmousseaux de Givré à celle des Députés, contre la constitution et les attributions du conseil royal de l'instruction publique, des protestations vives et raisonnées que justifie d'une manière éclatante

la résolution du ministre ? C'est à la raison, et non à Rome, que la concession a dû s'adresser, de même que, dans son ordonnance sur les maîtres d'étude, M. de Salvandy a cherché à fermer une plaie éloquentement signalée par M. de Montalembert. *Le Constitutionnel* verra-t-il là encore le doigt de Rome ?

Et lorsque, dans la session de 1844, M. de Montalivet faisait adopter par la Chambre des Pairs, à l'unanimité, moins les quatre voix de MM. Cousin, Villemain, Thénard et Rossi, membres du conseil royal, un amendement imprévu qui soumettait à la révision du conseil d'Etat le programme d'études arrêté par le conseil royal, cet amendement, qui distinguait déjà entre l'Université et l'instruction publique, et qui soumettait l'oligarchie universitaire au contrôle du conseil d'Etat, était-il la contre-partie de l'ambassade M. de Rossi ?

La pensée que fit triompher au Luxembourg M. de Montalivet, porté malade à la Chambre où il n'avait pas paru depuis six mois, est-elle donc nouvelle, est-elle d'hier ? Ne date-t-elle pas de plus loin, et n'a-t-elle pas été soupçonnée de venir de plus haut que de M. de Salvandy ?

Et n'est-ce pas encore dès l'année 1844 que *la Presse*, organe alors de M. de Salvandy, faisait pivoter toute sa polémique, en matière de liberté d'enseignement, sur cette idée principale que l'instruction publique et l'Université étaient deux choses radicalement différentes, et qui dorénavant devaient être profondément distinctes, sinon séparées ?

Qu'y a-t-il d'étonnant que M. de Salvandy, ministre, semble avoir l'intention de réaliser aujourd'hui sa pensée d'il y a deux ans ? Cela n'est-il pas aussi naturel que d'avoir vu l'amendement de M. de Montalivet combattu ardemment par M. Cousin, et rejeté par la commission de députés dont M. Thiers est l'organe ?

Mais rien n'est fait, rien n'est explicite encore.

Il est permis peut-être de soupçonner que M. de Salvandy a voulu avant tout se mettre hors de page ; et certes la pensée a dû lui en venir bien des fois durant son premier ministère, alors qu'il expiait durement, devant la position exorbitante faite au conseil royal, la tache originelle d'être devenu le chef des mandarins sans avoir passé par la filière du professorat. Si l'œuvre de M. de Salvandy n'était qu'une question d'émancipation personnelle ; s'il n'entendait que substituer son pouvoir à celui du conseil ; si ce n'était qu'une querelle de ménage, un débat entre l'oligarchie universitaire et l'autocratie ministérielle, qui, toutes deux, prétendent garder la même domination sur la liberté religieuse et l'instruction publique, la liberté d'enseignement n'aurait nulles grâces à lui rendre.

Notre défiance aurait le droit de supposer aussi que les dernières mes-



sures ministérielles sont des armes préparées, non pour accorder la liberté, mais pour l'amoinrir, pour l'ajourner, en délivrant le colosse universitaire de ses proportions les plus choquantes, en le débarrassant des objections les plus capitales de ses adversaires, et en tâchant ainsi d'enlever à notre cause ses tardifs mais invincibles éléments de succès et de popularité.

Et pourtant, quelque légitime que soit notre réserve, il nous serait triste de méconnaître les bonnes intentions : il nous serait triste de ne voir dans l'ordonnance de décembre qu'un simple transport de pouvoir des mains du conseil aux mains du ministre, sans que ce changement d'attributions dût profiter en rien au développement de nos libertés constitutionnelles, à l'affranchissement futur de l'instruction publique. Il nous semble que le monopole impérial, en se repliant à son point de départ, manifeste de plus en plus évidemment ce qu'il a de contradictoire avec les principes de notre gouvernement nouveau. Il nous semble que le despotisme universitaire napoléonien, en passant par les rapides successions des ministères, en se trouvant ballotté tour à tour entre les prétentions d'un ministre mobile et les immobiles ambitions d'un conseil à vie, va tous les jours s'affaiblissant, jusqu'à ce qu'enfin la raison publique, éclairée par l'expérience, ait mûri pour une législation de justice et de franchise.

En attendant le jour du droit, il faut rire des indignations factices de ces prédicateurs de philosophie qui, en rivant la raison publique aux chaînes de leur pensée despotique et personnelle, se posent devant les simples en patrons de la pensée humaine qu'ils absorbent et qu'ils immobilisent en eux-mêmes, et qui désespèrent à grands cris de la sagesse des nations, dès qu'ils cessent d'en être les uniques régulateurs et les grands-prêtres. Il faut sourire surtout de la colère naïve et intéressée des *Débats*, qui s'écriaient : *Nous accepterions volontiers un despotisme qui dure ; ce qui est intolérable, c'est un despotisme qui se contredit.*

Nous qui trouvons que le despotisme a trop duré, nous aimons mieux le despotisme qui se contredit ; car celui-là du moins, par ses contradictions, son humeur changeante, s'use et s'énerve, instruit les opprimés par ses caprices mêmes, et laisse pénétrer tôt ou tard un peu de lumière et de liberté.

Les catholiques n'ont aucun intérêt à méconnaître les améliorations salutaires que l'Etat peut apporter au régime de ses propres établissements, pourvu qu'il reconnaisse franchement les droits de l'enseignement libre et de la pensée religieuse.

Ainsi, monopole pour monopole, nous inclinierions encore à préférer le despotisme d'un ministre qui passe, d'un ministre responsable, d'un

ministre en butte à la force de l'opinion et des Chambres, au despotisme viager des *octovirs* qui, se partageant, comme un domaine propre, les huit parts de leur inamovible royaume, étaient exposés fatalement à laisser leur personnalité dégénérer en coterie, et à souffrir dans leurs collègues respectifs cette individualité absolue que chacun d'eux se réservait en sa sphère.

Nous voyons bien qu'un conseil de trente membres, parmi lesquels vingt sont annuellement amovibles, ne sera plus qu'une commission consultative, dont les avis ne gêneront aucun ministre, parce qu'il sera toujours sûr d'y avoir la majorité, s'il le veut; mais tout dépendants, tout impériaux que soient de semblables éléments, nous y entrevoyons plus de chance de progrès, de concurrence, que dans l'immutabilité dogmatique de rares conseillers. Nous comptons que cette commission, presque entièrement révocable et temporaire, se plie mieux aux nécessités de notre gouvernement politique, et s'assimilera plus aisément aux besoins nouveaux, aux perfectionnements, aux méthodes nouvelles. Il y aura peut-être, dans l'ensemble du nouveau conseil, à tout prendre, plus de discussion et d'indépendance réelles que dans l'ancien. En y faisant passer tour à tour, par une exécution franche de la mesure, toutes les sommités de l'enseignement des provinces, on se donnerait le moyen de rendre quelque émulation, quelque avenir aux lettres et aux sciences provinciales, que tue l'excès de la centralisation et de la prépondérance parisienne. Il n'est pas d'homme distingué qui ne fût excité par l'espérance de siéger au suprême conseil universitaire.

A ce point de vue, tout à fait étranger aux réclamations et aux justes prétentions des catholiques, nous ne serions pas surpris que l'ordonnance du 7 décembre eût été bien reçue par la plus grande partie des universitaires eux-mêmes, en dépit des bruyants mécontentements des intéressés. Le ministre, qui dès à présent a pu appeler au conseil nouveau vingt fonctionnaires de l'Université, et qui offre à tous les hommes importants de la corporation universitaire l'ambition d'un pareil honneur, doit sans peine s'y faire des partisans et des amis. Nous remarquons seulement avec peine que, selon la coutume, on se préoccupe exclusivement de l'opinion de Paris, et que les provinces ne sont jusqu'ici nullement représentées dans le conseil.

Nous ne savons si l'exécution de notre idée, qui paraît être aussi celle du ministre, ne souffrira pas d'insurmontables difficultés et ne sera point sacrifiée sans mesure à nos habitudes de centralisation. Nous ne savons si la mesure n'aboutira pas seulement à mettre la toute-puissance transitoire ministérielle à l'abri de la toute-puissance d'un immuable divan.

Toujours est-il qu'il y aura beaucoup de gens qui se trouveront sou-

lagés d'un grand poids, ou flattés d'une nouvelle fortune, s'il y en a quelques-uns qui se trouvent désappointés de leur grand amoindrissement ; toujours est-il que les conflits d'attributions et de prétentions entre le gouvernement et le conseil, les explications ministérielles et les réclamations opposées, la dotation ou les indemnités de vingt conseillers nouveaux, appellent nécessairement l'attention publique sur un édifice gigantesque dont les bases menacent ruine ; et que non-seulement de vives interpellations de tribune seront prochainement provoquées, mais encore que la législation constitutionnelle ne peut plus tarder à s'emparer de solutions aussi graves. Au milieu des querelles intestines de l'Université, la cause de la liberté et de la religion ne peut que grandir et se fortifier. La discussion et le grand jour, en mettant à nu les plaies secrètes, sont toujours mortels au despotisme et profitables au bon droit. Dans l'intérêt seul de la liberté, il faudrait s'applaudir de la hardiesse du ministre, quand bien même elle n'aurait servi qu'à forcer le tyran dépossédé à réclamer lui-même l'avènement d'une loi, quand bien même elle n'aurait qu'amené la révélation des souffrances secrètes du professorat inférieur, dont les plaintes restaient étouffées sous la férule d'une irrévocable satrapie, et ces confidences naïves déposées dans *les Débats* sur l'étendue, presque sans limites et sans intermédiaire, du pouvoir exercé par chaque membre du conseil sur le personnel de l'instruction publique, la nomination et l'état des professeurs.

Nous avons dû nous étendre sur tous les côtés d'une question qui nous a paru la question capitale du moment, et à laquelle on a fait l'honneur de la nommer un *coup d'Etat*.

Aussi bien, les autres événements dont se peuvent préoccuper la France et l'Europe sont demeurés en état d'expectative.

La dissolution soudaine du ministère Peel a surpris tout le monde politique. Mille conjectures croisées n'auront leur explication que devant le Parlement. On a dit que sir R. Peel, dans sa pensée de modifier ou de supprimer les *corn-laws*, avait d'abord entraîné l'adhésion du duc de Wellington ; mais que celui-ci, vaincu par des résistances extérieures et les reproches de ses amis, avait repris sa parole, et qu'alors le premier ministre avait dû déclarer le cabinet dissous. Les whigs ont paru se flatter, malgré la difficulté extrême, de pouvoir s'emparer du gouvernement. On a cru pendant quelques jours que l'énergique hardiesse de lord Russell, comptant sur l'appui, ou du moins sur la neutralité de sir R. Peel, sur le dévouement des whigs et sur l'adhésion temporaire d'O'Connell et des radicaux, aurait la force de se présenter à la tête d'un cabinet nouveau, devant la Chambre des Communes, où la majorité appartenait aux ministres qui se retirent, et devant la Chambre des Pairs, où cette majorité est plus évidente encore.

On se demandait si lord Russell avait obtenu de la reine la faculté de dissoudre les Communes et de modifier la majorité de la pairie. On se demandait quel pacte il y avait entre lui et la partie modérée du cabinet démissionnaire. Tout à coup, quand déjà circulaient les listes du nouveau ministère, lord Russell, mécontent, dit-on, des exigences de ses propres amis, se retire par impuissance de fonder une administration viable et de faire passer les mesures auxquelles il s'est rallié avec éclat. Sir Robert Peel est mandé par la reine, et l'on attend l'issue de ce revirement que l'on pouvait prévoir. Quelle est la combinaison qui doit prévaloir? Sir Robert Peel paraît l'homme imposé par les circonstances pour faire accepter une transaction par les hommes modérés des partis contraires. Mais se trouve-t-il réduit aux nécessités précaires d'un ministère de coalition, ou bien au contraire complètera-t-il les collègues qui lui restent fidèles avec d'autres noms torys? ou, enfin, la partie dissidente de l'ancien cabinet, avertie par l'urgence présente, se ralliera-t-elle à son ancien chef, aimant mieux encore accepter sa loi que de subir celle d'une administration ennemie? Nul ne le sait encore; on ne sait pas même avec précision quel était le plan définitif de sir Robert Peel à l'égard de la législation des céréales, et ce qu'il comptait modifier ou retrancher, à temps ou à toujours.

Il est urgent cependant que le cabinet anglais soit promptement reconstitué pour recevoir tout à l'heure le message du président américain. Il faut bien que les paroles attendues de M. Polk sur l'Orégon soient bientôt recueillies par un gouvernement officiel, bien que l'arrogance du langage républicain ait dû déjà s'adoucir, et que, dans tous les cas, l'habileté des négociations se charge d'assouplir la roideur de la pièce officielle. On serait un peu tenté de soupçonner que la mission de sir Robert Peel ressemble à ce qu'on nomme en France la *Journée des Dupes*, qu'il ne se retirait que pour mieux revenir, qu'il était assés l'accord avec lord Russell, et que peut-être il avait des compères jusqu'à Paris. La solution la plus probable de la crise est donc, non pas la coalition, mais la fusion du torysme et du whigisme modérés, pour assouplir, en les diminuant, les nécessités de la position. Mais désormais il semble impossible que le torysme ou le whigisme gouvernent séparément l'Angleterre. Il faut qu'il sorte de ces deux partis modifiés un grand parti mitoyen. Ce parti de l'avenir doit seul avoir la puissance d'éviter les oppressions et les injustices éclatantes qui trop souvent ont déshonoré l'histoire anglaise et souillé l'un et l'autre parti du passé.

Les Chambres espagnoles sont ouvertes. Le pâle discours de la couronne n'a pu se flatter d'être encore venu définitivement à bout d'aucune des grandes difficultés qui le pressent. Les négociations avec l'Allemagne sont toujours pendantes. Le cabinet annonce un projet de loi

sur la dotation du clergé, et demande l'approbation et le concours des Chambres pour l'exécution des réformes financières, administratives, politiques, confiées à son initiative. Dans la composition actuelle du Sénat et des *Procuradores*, le cabinet Narvaez ne semble pas avoir à redouter des luttes trop périlleuses. Le candidat ministériel à la présidence a prévalu à une majorité notable. Les oppositions agressives ne sont pas même représentées sérieusement aux Cortès. C'est seulement entre les conservateurs qu'il y a scission et influence contestée. L'orage n'est pas conjuré, mais il doit éclater surtout sur les assemblées futures, et quand le jeu des partis et des institutions sera sorti de cet état d'autocratie légale et de *blanc-seing* politique accordés extraordinairement aux ministres.

L'assemblée *évangélique*, convoquée à Berlin de tous les points de l'Allemagne, doit toujours se réunir au commencement de janvier. Quelques Etats protestants ont refusé de s'y faire représenter, et l'impossibilité d'une union durable entre les églises dissidentes ne trouvera pas son remède dans le congrès berlinois, alors même qu'il serait question, comme on l'affirme, de rapprocher l'*église évangélique* des formes de l'église anglicane.

La convocation des états provinciaux de la monarchie prussienne sera retardée, et l'on attribue la cause de ce retard aux débats ardents des Chambres de Saxe et de Bade, qui déjà ont invoqué à grands cris des réformes. On veut attendre, dit-on, que toutes les assemblées constitutionnelles se taisent en Allemagne, et même à Munich, où elles sont aussi en séance, avant d'accorder une parole timide aux vœux des états prussiens. Les événements de Posen semblent aussi avoir une grande influence sur les déterminations vacillantes de la cour de Berlin, et il se pourrait bien que la crainte des émotions politiques et religieuses qui agitent l'Allemagne dans tous les sens inspire, quant à présent, au roi de Prusse, la pensée de contenir les esprits au lieu de leur ouvrir une issue. Le torrent franchira un jour ses digues. La liberté, la licence peut-être ne peuvent manquer de s'affranchir de leurs liens; mais la peur, d'inextricables complications, et des intérêts multiples, pourront quelque temps enchaîner l'avenir, l'inévitable avenir.

Notre situation en Algérie n'a pas changé. De fâcheuses dissidences ont éclaté entre la suprématie de l'autorité militaire et les nouvelles autorités civiles réduites à l'impuissance et forcées de reconnaître leur inutilité. On cherche à accréditer le bruit d'une sourde mésintelligence entre le gouverneur général et ses lieutenants. Pour nous, nous déplorons, nous l'avons déjà dit, ces fatalités de la conquête, ces travers de l'esprit humain. Tous nos vœux appellent le succès des armes françaises; et, malgré les insurrections qui ont fait rétrograder notre conquête

et la colonisation de l'Algérie, nous voulons espérer que l'attitude pacifique d'Abd-er-Rhaman, qui semble fidèle à notre alliance, nous permettra enfin de nous dégager des tribus insurgées, et de saisir le temps favorable pour porter un coup décisif à la puissance religieuse et politique de l'actif et insaisissable Abd-el-Kader.

Les conseils supérieurs du commerce, de l'agriculture et des manufactures, ont commencé leurs utiles délibérations. La question la plus grave qui leur soit soumise est celle de l'importation des fers étrangers dans l'intérêt de notre marine et sans nuire à notre industrie indigène. Le moyen terme entre la liberté commerciale absolue et la faveur due à la production nationale est toujours difficile à trouver, parce que la justice générale est nécessairement en lutte, dans ces sortes de discussions, avec quelques intérêts particuliers fort respectables aussi. Notre vœu, comme le besoin de notre époque, est décidément tourné vers les principes féconds d'une liberté commerciale prudente et progressive. Les autres questions soumises aux conseils sur l'irrigation, la vaine pâture, le crédit agricole, la caisse de retraite pour les ouvriers, la question du sel, et quelques résolutions douanières, exciteront des débats moins animés, parce qu'ils seront plus désintéressés, et qu'ils sont encore d'ailleurs fort loin d'être arrivés à ce point de maturité où il n'y a plus qu'à s'occuper d'une exécution prochaine.

Les délibérations des trois conseils font encore regretter que le gouvernement les réunisse si tardivement et si irrégulièrement. Ils seraient, entre les mains d'une administration vigilante, une sorte d'enquête perpétuelle sur les besoins agricoles, commerciaux et industriels du pays, et suppléeraient, jusqu'à un certain point, au peu de goût que nous avons pour les enquêtes parlementaires, si fort en usage de l'autre côté de la Manche.

Nous ne voyons pas aussi pourquoi l'élément électif ne prévaudrait pas entièrement dans la composition des trois conseils, ou du moins en une proportion notable, telle qu'elle est admise dans le conseil du commerce. L'élément électif n'aurait aucun danger menaçant dans des assemblées purement consultatives, convoquées au gré et au jour du gouvernement, et donnerait plus de poids et d'indépendance aux avis exprimés. Cela n'empêcherait pas le ministère d'y adjoindre les notabilités de son choix, qui deviendraient une espèce de commissaires du pouvoir exécutif. Ainsi affranchie et agrandie, et fécondée par une périodicité plus régulière, l'institution deviendrait sérieuse, pourrait rendre d'éminents services et fournir de précieux éléments à notre législation commerciale, industrielle et économique.

Quelques tumultes ont troublé les derniers cours de M. Lenormant

au Collège de France. Nous répugnons à rechercher de quelle source plus ou moins pure sortent tous ces tapages et à les attribuer à la jeunesse de nos écoles. Nous tenons les jeunes gens vraiment studieux pour incapables de se livrer à ces petites persécutions indignes d'eux comme de la bonne discipline. Il n'y a guère que les brouillons, les ignorants ou les aveugles à qui l'on ait pu commander ces troubles comme de tristes représailles au silence de M. Quinet. M. Lenormant nous touche de trop près pour que nous ayons le droit de rendre hommage comme nous le voudrions à son talent et à son caractère. Nous laissons à son nombreux auditoire le soin d'apprécier la parole franche, spirituelle, indépendante, ferme, élevée, du professeur d'histoire. Mais ce que nous ne pouvons pas taire aux jeunes gens de bonne foi, aux jeunes gens abusés, c'est l'injustice qu'il y aurait à rendre M. Lenormant solidaire de la mesure ministérielle prise à l'égard de M. Quinet. Dans ses paroles, dans ses écrits, dans ce recueil même, partout M. Lenormant s'est déclaré hautement partisan de la liberté de l'enseignement, et il l'a toujours respectée et défendue dans ses collègues. Ses leçons publiques rendent témoignage à ses principes; car ce qui distingue spécialement son enseignement, c'est le courage simple, familier, loyal, avec lequel il amène la jeunesse à reviser les opinions historiques enracinées, les préjugés vieillis, à contrôler les erreurs traditionnelles avec une liberté toute chrétienne et toute sincère. Si c'est là ce qu'on veut punir dans M. Lenormant, ce ne sera pas du moins au nom même de la liberté d'enseignement. Il a fallu même, pour parvenir à exciter les passions mauvaises, descendre à d'indignes manœuvres et à d'indignes ignorances, en falsifiant grossièrement le sens des paroles et les paroles mêmes du professeur, qu'on a forcé ainsi de réclamer jusque dans les journaux contre le langage qu'on lui attribuait. Mais le meilleur moyen de faire cesser une injustice basse, c'est de la publier. Et nous ne pensons point que désormais tous ceux qui se respectent puissent continuer de prendre aucune part à des tracasseries qui cesseraient d'être puériles pour devenir honteuses.

Le bruit de *réforme électorale*, que la presse a cherché à grossir à Paris et dans les provinces, aura de la peine à aboutir. Les journaux importants s'obstinent dans un dédaigneux silence. L'organe même de la gauche dynastique, le journal de M. Odilon Barrot, s'est borné à reproduire un vieux manifeste de 1837, et semble conclure à se contenter de l'*adjonction des capacités*, pour ne pas rompre le fragile lien qui l'unit temporairement au centre gauche. *Le Siècle* ne veut entendre qu'à un projet praticable, réalisable; il ne se montre point partisan du congrès général de la presse, et la presse l'en punit par de mordantes paroles. La gauche gouvernementale attend le mot d'ordre des candidats ministres.

et veut, avant de s'engager, que l'opposition parlementaire ait enfin formulé le projet de réforme électorale qui doit éclater dans cette session. Il serait téméraire de juger le tonnerre avant même qu'ait paru l'éclair.

Il semble, du moins, que déjà l'opposition de toute nature se soit mise d'accord pour porter à la présidence de la Chambre M. Dufaure. Ce terrain, habilement choisi, serait le premier champ de bataille où se mesureraient les forces balancées des partis.

L'adroite candidature d'un homme tel que M. Dufaure, qui convient à tous, parce qu'il ne déplaît à aucun, était le meilleur moyen de grouper les votes éparpillés. La victoire du ministère, selon l'attente générale, ne saurait être brillante ; elle pourrait devenir difficile.

L'attitude des catholiques, en ces circonstances, ne saurait être douteuse. Ils doivent persévérer dans ce libéralisme modéré, dans cette indépendance honnête qui lui conquerront tôt ou tard la force et la liberté. Le pouvoir ne concède rien à ceux qu'il ne redoute pas ; mais les catholiques ne veulent se faire redouter que par des moyens qui conviennent à la dignité humaine. Nous ne pouvons leur proposer de meilleur exemple que celui des catholiques belges, sauf les différences de lieux et de position, et d'un éminent prélat français, Mgr l'évêque de Langres.

Depuis quinze années, en Belgique, les catholiques soutiennent de leurs votes, de leurs vertus, de leur action, de leur dévouement, la révolution libérale qu'ils ont faite et les institutions qu'ils ont fondées. Ils prennent une part active à tout ce qui se fait de bien chez eux ; il n'est pas une voie de liberté où ils ne s'engagent généreusement. Le pouvoir ne peut se passer d'eux, parce qu'ils sont forts, et cette force elle-même leur donne assez d'indépendance pour modérer et honorer le pouvoir qu'ils apprécient.

Nous voudrions que tous les catholiques de France pussent lire la remarquable brochure publiée récemment par M. P. de Decker, membre de la Chambre des Représentants, à l'occasion de l'avènement du cabinet Van de Weyer. Dans cet écrit rapide et quelquefois éloquent, intitulé QUINZE ANS, M. de Decker enseigne à ses frères catholiques à quelles conditions on conquiert la puissance politique et à quelles conditions on la garde ; et nous regrettons vivement que l'espace nous manque pour citer quelques-unes des plus belles pages où l'écrivain patriote retrace avec amour la belle conduite du Catholicisme belge depuis quinze ans. Nous y reviendrons.

Mgr l'évêque de Langres, dans sa persévérance apostolique, ne cesse d'élever sa voix épiscopale en faveur de la liberté chrétienne. Sa dernière publication, sous le titre *du Silence et de la Publicité*, est digne de



tous les précédents travaux de l'éminent évêque. Il dit, avec une haute éloquence de raison et de style, pourquoi il parle et pourquoi c'est le devoir d'un évêque de parler, dans un temps où la religion est menacée dans son dogme, dans sa discipline, dans son indépendance. Il recherche et trouve les raisons du devoir qu'il remplit dans l'histoire de l'Eglise, dans les traditions canoniques, dans la gravité et la nature des questions qui s'agitent de nos jours, dans le péril de la situation, dans la forme et les droits des gouvernements modernes, et jusque dans le langage même des ennemis de la religion chrétienne. Le langage de Mgr de Langres est trop beau et trop élevé pour que nous n'en recommandions pas prochainement à nos lecteurs les plus importants passages. En répandant de telles œuvres le COMITÉ ÉLECTORAL pour la défense de la liberté religieuse remplit à la fois noblement ce que réclament de lui les devoirs du chrétien et les droits du citoyen.

---

## REVUE SCIENTIFIQUE.

---

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES. — *De la population de la France en 1789.*  
— M. Fayet, l'auteur de la statistique intellectuelle et morale des départements dont nous avons dernièrement analysé les deux premiers tableaux, évalue la population de la France, en 1789, à plus de 31 millions d'habitants ; le chiffre qu'on trouve partout, même dans les documents officiels, et qui est appuyé de l'autorité de Necker, n'est que de 25 millions ; différence : plus de 6 millions. En d'autres termes, la population qu'on attribue ordinairement à la France, pour l'époque où a commencé la Révolution, serait, selon M. Fayet, trop faible d'un quart, d'où suivrait naturellement que l'accroissement en aurait été beaucoup moins considérable qu'on ne le dit, et que les craintes que cet accroissement inspire seraient en grande partie mal fondées ; les théories de Malthus seraient fort compromises du même coup. La question, outre son importance historique, offre donc un vif intérêt économique.

Les mémoires des intendants portaient la population de la France, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, à près de 20 millions d'âmes, à quoi il faut ajouter plus de 1 million pour les provinces réunies plus tard au royaume ; la Statistique de France et l'abbé Expilly l'ont fait monter également à 21 millions pour 1762 ; mais ces nombres ont peu de valeur à cause de l'insuffisance des moyens employés pour les recueillir. Venons au chiffre que Necker a donné, non pas officiellement, mais dans son ouvrage sur l'administration publique. Voici comment a procédé l'ancien ministre : il a pris le terme moyen des naissances annuelles et l'a multiplié par le nombre de 25 ans 9 mois, qui représentait, selon lui, la durée moyenne de la vie ; le produit était le chiffre de la population totale. En elle-même cette méthode n'est pas mauvaise, et elle fournit même d'ordinaire des résultats plus sûrs que les recensements, mais cela à deux conditions : 1<sup>o</sup> que la moyenne annuelle des naissances soit bien connue, et 2<sup>o</sup> que la durée moyenne de la vie soit bien établie. La question revient donc à savoir si Necker a rempli ces deux conditions.

Quant au premier point, les lois avaient pourvu en France à ce que les registres de l'état civil fussent exactement tenus dans les paroisses, et, depuis l'ordonnance de 1736, il en était déposé un double au greffe des bailliages et des sénéchaussées ; c'est à ces sources que Necker a puisé. Ayant

obtenu par là le nombre de 963,208 pour la moyenne annuelle des naissances pendant la période 1776-80, il en a tiré, en le multipliant par 25 3/4, celui de 24,802,580 pour la population générale du pays; mais il a soin d'avertir que le Clermontois, qui devait contenir environ 40,000 âmes, n'a pas été compris dans les calculs, et qu'en outre, à la réserve des Juifs de Lorraine, d'Alsace et du pays messin, tous les autres non conformistes n'ont point été portés sur les états de population, à moins qu'ils n'aient été baptisés à l'Eglise romaine, lacune assurément très-grave. « C'est par toutes ces raisons et d'autres encore, continue-t-il, que je suis fermement persuadé qu'aujourd'hui les naissances du royaume, y compris la Corse, s'élèvent à plus de 1 million, ce qui indiquerait une population de plus de 26 millions d'âmes. Cependant, pour ne pas s'écarter des idées communes et des bases les plus généralement adoptées, c'est sur une population de 24,800,000 âmes que l'on fondera tous les calculs dans la suite de cet ouvrage. » Ainsi le chiffre admis par Necker n'est qu'une espèce de minimum, suffisant pour l'usage qu'il en voulait faire, mais qu'il reconnaît être au-dessous de la vérité, et qui se rapporte, non pas à 1784, comme on le dit, mais à la moyenne entre 1776 et 1780, à 1778.

De ce premier examen il résulte donc que le nombre de 24,800,000 âmes serait trop faible, même pour 1778; mais cette observation n'est que secondaire; le point capital était le choix du multiplicateur. Celui qu'a choisi Necker était-il suffisant? Le rapport entre les naissances et les décès d'une part, et la population constatée par les recensements de l'autre, donne 35 ans et 11 mois pour la durée moyenne de la vie en France pendant la période 1801-40, et cette durée s'élève même à 38 ans 6 mois pour la période 1837-40; peut-on admettre qu'un demi-siècle auparavant elle ne fût que de 25 ans 9 mois? Les améliorations apportées dans la condition des classes agricoles et les progrès de l'hygiène publique expliquent sans doute, malgré la détresse où est réduite une partie de la classe industrielle, la prolongation de l'existence humaine qui a été obtenue dans notre siècle; mais cette prolongation peut-elle avoir été aussi grande et aussi sûre? Rien assurément n'est moins vraisemblable. M. Fayet cite même deux exemples qui tendraient à prouver que la mortalité n'était pas plus rapide dans le XVIII<sup>e</sup> siècle que de nos jours. On trouve, dans le Dictionnaire de la France de l'abbé Expilly, deux dénombrements qui ont été faits avec soin en Provence et en Flandre, et dans lesquels la population est divisée en deux catégories, suivant que les individus ont plus ou moins de douze ans dans le premier cas et de seize ans dans le second. Or, sur 1000 individus de tout âge, on en comptait, en Provence, 727 qui avaient plus de douze ans, et, en Flandre, 641 qui avaient plus de seize ans, tandis qu'actuellement, dans la France entière, d'après les tableaux de M. Demontferrand, et toujours sur 1000 individus, 745 auraient plus de douze ans et 664 plus de seize. L'avantage, dans cette comparaison, reste, il est vrai, du côté de la France actuelle; mais il est bien moins considérable que celui qui est supposé par le chiffre de Necker, et, en outre, il faut remarquer que les départements formés de la Provence et de la Flandre sont aujourd'hui de beaucoup au-dessous de la moyenne, et occupent les derniers rangs dans l'échelle des probabilités de la vie.

Sans être décisifs, ces exemples infirment déjà la principale base des calculs de Necker, dont rien d'ailleurs n'établit la solidité. Toutes les données sur lesquelles se fondaient les statisticiens du XVIII<sup>e</sup> siècle sont en effet extrêmement restreintes ou mal constatées, et sont même quelquefois certainement fausses, quand, par exemple, ils affirment que les grandes villes, les villes industrielles, sont celles où l'on vit le plus longtemps ; les documents actuels prouvent absolument le contraire. Mais il y a un autre argument plus concluant. D'après la comparaison des registres de l'état civil et des recensements, la durée de la vie moyenne était de 31 ans 6 mois et de 34 ans 2 mois pendant les périodes 1801-4 et 1805-8, alors que les améliorations matérielles, qui ont été l'un des résultats de la Révolution, n'avaient encore pu exercer leur influence, et que, par suite, les chances favorables à la conservation de la vie n'avaient pas pu beaucoup augmenter. Pourquoi donc supposer gratuitement que cette durée était beaucoup plus courte vingt ans auparavant ? Qu'il y ait eu progrès sous ce rapport de 1780 à 1840, soit ; mais, de 1780 à 1800, dans une époque si pleine de troubles, de famines et de guerres, qui le croira ?

M. Fayet ne s'est pas borné à démontrer l'insuffisance des nombres que Necker a pris pour éléments de ses calculs ; il a prouvé en outre qu'on ne peut accepter son résultat sans tomber dans d'évidentes erreurs. Il a constaté, par exemple, que le nombre des naissances et des décès, qui montait, pendant la période 1781-4, à 3,859,698 et 3,669,000, était descendu à 3,650,716 et 3,313,497 pendant la période 1801-4. Comment concilier avec ces faits authentiques l'accroissement prétendu que la population aurait éprouvé pendant la Révolution ? S'il y avait moins de naissances et moins de décès dans la seconde période que dans la première, c'est évidemment qu'il y avait moins d'habitants. Le nombre des mariages conduit à un résultat semblable ; il s'était élevé dans la période 1781-4 à 949,851, et est descendu, dans la période 1801-4, à 814,599 ; n'en résulte-t-il pas que la population avait diminué dans l'intervalle de ces deux périodes ? Le bon sens aurait dû le faire supposer ; une nation ne traverse pas impunément une crise aussi terrible que l'a été la Révolution ; les pertes qu'elle subit ne se réparent pas en quelques jours, et l'on ne concevrait pas que la France eût suffi à l'énorme consommation d'hommes qu'ont entraînée la guerre civile et la guerre étrangère sans avoir des vides dans ses rangs. Malthus l'avait admis, nous le savons, et s'était même autorisé de ce fait pour confirmer sa loi fameuse sur l'accroissement de la population ; mais cela prouve seulement que Malthus n'était pas infallible. De deux choses l'une : ou la population de 1801 ne montait pas à 27,350,000 habitants, comme le dit le recensement de l'époque, ou celle de 89 montait à beaucoup plus de 25 millions ; en d'autres termes, ou il y a erreur en plus après la Révolution, ou il y a grande erreur en moins pour l'époque antérieure ; il n'y a pas moyen de sortir des cornes de ce dilemme, et, comme la première proposition n'est pas admissible, il faut nécessairement adopter la seconde. Les calculs de Necker sont faux, c'est un fait désormais certain, et nous avons un exemple de plus des erreurs que consacrent trop souvent les documents statistiques, et ceux-là surtout auxquels la sanction du temps semble donner un caractère d'incontestable authenticité. Voici cinquante ans qu'on a journalièrement cité

le travail de Necker, sans que personne, à notre connaissance, eût jamais pensé à le soumettre à une critique scientifique.

Nous ne pouvons suivre M. Fayet dans la série des raisonnements souvent ingénieux et solides par lesquels il poursuit à son tour la solution du problème ; nous en donnerons seulement le résultat, savoir : qu'en 1789 la population de la France aurait dépassé

33,000,000	d'habitants,	d'après la marche du nombre des conscrits ;
30,784,000	—	d'après le nombre des mariages ;
32,000,000	—	d'après la durée de la vie moyenne :
30,500,000	—	d'après la marche des naissances et le dénombrement de 1801 ;
30,000,000	—	d'après les dénombremens de 1801, 1836 et 1841, et en ayant égard aux pertes éprouvées ;

ce qui donne pour moyenne 31,256,800.

Or, en 1841, la France ne comptait, d'après le recensement, que 34,230,178 âmes ; l'augmentation n'aurait donc été que de 2,973,378, ou de 0,095 en cinquante ans, proportion qui n'a rien d'effrayant, d'autant plus que l'accroissement de la population, après avoir été rapide dans les premières années de ce siècle et surtout après la paix générale, commence à se ralentir d'une manière sensible.

« Les craintes qu'inspire cet accroissement, dit en terminant M. Fayet, nous paraissent donc trop peu fondées pour qu'on puisse s'y arrêter. Ce qui est à craindre, ce n'est pas l'accroissement de la population, mais son accumulation dans les grandes villes, mais la désertion des travaux agricoles et la recherche exagérée du bien-être plus ou moins factice que procurent les travaux industriels et les professions libérales. D'un côté on manque de bras pour les travaux des champs, tandis que les ouvriers industriels surabondent autour des ateliers et tombent dans la misère à la moindre crise ; de l'autre, l'agriculture, négligée par les hommes qui ont reçu de l'instruction, languit dans l'ornière de la routine, tandis que de trop nombreux postulants assiègent toutes les avenues des classes dites libérales et des fonctions publiques..... Il y a là, sans doute, un mal réel et profond, qui mérite d'être sérieusement étudié dans ses causes et dans ses effets ; mais, encore une fois, l'accroissement réel de la population y est à peu près étranger, puisque cet accroissement n'a rien d'extraordinaire. »

Les conclusions de M. Fayet nous paraissent éminemment sages ; on peut les résumer en ces deux mots : la population de la France n'est pas trop nombreuse, mais elle est mal classée.

*Mémoire sur l'unité de l'espèce humaine*, par M. Eusèbe DE SALES. — Il n'est pas mal aisé de voir, dit saint Augustin (*Cité de Dieu*, liv. XII, ch. 21), que Dieu a beaucoup mieux fait de ne créer d'abord qu'un homme dont les autres descendissent que d'en créer plusieurs ; car, les autres animaux....., il ne les a pas fait sortir d'un seul ; il les a créés plusieurs à la fois ; mais, pour l'homme....., il a jugé à propos de n'en créer qu'un, non pour le laisser sans compagnie, mais pour lui faire aimer davantage par là l'union et la concorde, en faisant que les hommes ne

« fussent pas seulement unis entre eux par la ressemblance de la nature,  
 « mais aussi par les liens de la parenté ; si bien qu'il ne voulut pas même  
 « créer la femme comme il avait fait l'homme, mais la tirer de l'homme,  
 « afin que le genre humain sortit d'un seul. »

Ces belles paroles pourraient servir d'épigraphe au long et intéressant mémoire de M. Eusèbe de Sales, mémoire qui nous a paru aussi logiquement conçu que riche en faits et en documents, et où se trouvent réunies, développées et complétées les innombrables preuves qui établissent scientifiquement l'unité d'origine du genre humain.

On sait que les principales de ces preuves sont de trois ordres différents, soit historiques, soit philologiques, soit physiologiques.

L'accord des témoignages les plus divers sur l'histoire primitive de l'humanité, la reproduction dans les plus anciens monuments de l'Asie, et même dans les traditions américaines, de nombreux fragments des récits bibliques, l'analogie étrange des coutumes et des opinions chez les peuples les plus éloignés, le fonds commun des religions antiques, la ressemblance des civilisations qui, malgré la distance, malgré les différences de climats et d'époques, peuvent toutes se ramener à un petit nombre de types qu'elles reproduisent en les variant plus ou moins ou en les combinant ensemble, tous ces faits incontestables, qui accusent également une communauté d'origine entre les hommes, forment, par leur rapprochement, l'indissoluble faisceau des preuves historiques.

Les preuves philologiques, de leur côté, acquièrent tous les jours un caractère d'évidence plus marqué. Nous ne sommes plus au temps où l'on pouvait considérer chaque langue à part comme un tout isolé, et expliquer les ressemblances des langues voisines par des relations commerciales ou scientifiques entre les peuples qui les parlaient. Il est universellement admis, aujourd'hui, que les langues se groupent en grandes familles, dont chacune provient d'une seule souche, et la difficulté n'est plus que d'établir entre ces familles une parenté, plus éloignée sans doute, mais encore certaine. Soit, par exemple, le groupe qu'on a appelé indo-germanique, qui comprend à la fois le sanscrit ou ancien indou, le zend ou ancien persan, l'allemand, le grec et le latin, et auquel des travaux récents ont même rattaché le celtique ; personne n'en nie plus l'existence ; mais est-ce un groupe isolé, comme on l'a soutenu, ou peut-on le rattacher à la langue chinoise et aux langues sémitiques, comme M. de Sales a cherché à le démontrer dans une partie de son mémoire ? C'est la question actuellement en litige ! Nous ne suivons pas l'auteur dans une discussion où les orientalistes seuls sont compétents ; mais nous n'éprouvons nulle peine à accepter la vérité de ses conclusions. La conformité reconnue de beaucoup de racines, et des principales, même dans des langues de familles différentes, suffit pour préjuger sans crainte le résultat définitif de toutes les controverses qui s'élèveront sur ce terrain. Si d'ailleurs tant d'érudits des deux derniers siècles ont pu soutenir et étayer de preuves spécieuses une thèse erronée, celle qui faisait sortir toutes les langues d'une langue mère *actuellement connue*, de l'hébreu ou du celtique, par exemple, ce phénomène ne peut assurément s'expliquer que par le fait d'une origine commune, à laquelle toutes les langues doivent leurs nombreuses analogies.

Venons-en à l'histoire naturelle. Un des principes fondamentaux admis

par cette science est que tous les animaux qui engendrent entre eux des êtres capables de se perpétuer appartiennent à la même espèce, d'où suit qu'il n'y a qu'une espèce humaine, dont les différentes races ne sont que des variétés. C'est contre cette loi, qui a pour elle l'autorité de Buffon et de Cuvier, que reconnaissent MM. de Blainville et Flourens, et que n'ont pu entamer tous les efforts des Goethe, des Oken, des Geoffroy Saint-Hilaire et des autres naturalistes panthéistes, que viennent échouer toutes les tentatives faites pour briser l'unité de la famille humaine. Les races, comme on dit aujourd'hui, ou les variétés de notre espèce, comme on devrait dire dans un langage plus scientifique, différent, il est vrai, sous beaucoup de rapports; mais les variétés de plusieurs autres espèces animales diffèrent bien davantage, celles des chevaux, des moutons, des bœufs, des poules, des canards, par exemple, et particulièrement celles des chiens, que l'influence de la domesticité a si étrangement multipliées et diversifiées, et qui ne s'en rapportent pourtant pas moins toutes à un type commun et primitif, dont elles ne sont que des modifications. Il suffit même d'un changement dans le régime ou dans le climat pour constituer, après un certain nombre de générations, et pour ainsi dire sous nos yeux, une nouvelle variété canine. Ajoutons d'ailleurs que, dans les races humaines, les différences capitales, celles qui portent sur la forme du crâne, trouvent une explication rationnelle dans l'histoire. Nul doute en effet que l'éducation, que le genre de vie, que le travail intellectuel, que la civilisation, en un mot, ne modifient peu à peu le cerveau, qui est l'instrument de la pensée, et ne finissent, en donnant de la prédominance à certaines aptitudes, tandis que d'autres restent étouffées, par changer jusqu'à un certain point l'aspect physique de l'homme. Les seules différences dont l'explication paraisse quelquefois difficile ne portent au contraire que sur des caractères d'un ordre très-secondaire, qui varient fréquemment chez tous les animaux, et qui n'ont jamais pu fournir aux naturalistes de base solide pour aucune classification; il en est ainsi de la couleur de la peau, dont les variations paraissent encore à tant de personnes un argument décisif.

M. de Sales, qui ne partage pas un tel préjugé, a pourtant sérieusement étudié cette difficulté, sur laquelle il est arrivé à d'intéressants résultats. Selon lui, le point capital est de déterminer quelle était la couleur de l'homme primitif. Il est probable en effet que les agents physiques, et notamment la lumière, qui joue un grand rôle dans ces phénomènes, ne suffiraient pas, par leur plus ou moins d'intensité, pour transformer des blancs en noirs ou des noirs en blancs; mais, en revanche, ils ont très-probablement dû suffire, surtout chez des peuples que l'art ne mettait pas à l'abri des influences extérieures, pour opérer des transformations moins complètes et faire traverser aux hommes quelques degrés de l'échelle des couleurs. Or, n'y aurait-il pas une nuance intermédiaire entre toutes les autres, dont celles-ci ont pu provenir et qui aurait été celle des hommes primitifs? C'est ce que croit M. de Sales, et il affirme même que cette nuance est celle des hommes roux, non pas cette couleur pâle qui se trouve dans plusieurs contrées septentrionales, mais ce roux-brun qui se rencontre dans presque toutes les races et sous presque toutes les latitudes, et que d'anciennes traditions attribuent en effet à nos premiers pères.

Ce malgré sommaire ne permet pas sans doute d'apprécier à sa juste valeur le travail de M. de Sales ; mais nous n'avons pas le mémoire sous les yeux, et, malgré une audition attentive, nous n'avons pu qu'indiquer les généralités d'une discussion où abondent les détails, les observations, les citations, les renseignements de toute sorte, et qui prouve l'érudition la plus variée. Reste à savoir si cette érudition est aussi solide qu'elle est riche ; nous avons tout lieu de le croire ; mais nous ne pourrions en juger que quand M. de Sales, en faisant imprimer son mémoire, aura soigneusement noté toutes les nombreuses autorités sur lesquelles il s'appuie. C'est une recommandation que nous lui faisons en ami.

Les chrétiens sans doute n'ont pas besoin de tant d'études pour savoir que tous les hommes sont frères et descendent tous d'Adam. Leur foi religieuse seule les empêchera toujours de tomber dans une erreur qui est destructive de toute morale chrétienne, et qui, en niant la fraternité originelle des hommes, fournit une justification commode aux plus criantes iniquités. Mais des travaux comme ceux de M. de Sales n'en sont pas moins précieux ; ils constituent en effet une sorte de démonstration religieuse, et rentrent dans cette apologie générale du Christianisme par les sciences, que notre siècle achèvera peut-être. La théorie de la diversité du genre humain est d'ailleurs si répandue de nos jours, elle a été adoptée en haine du Christianisme par tant de philosophes et de savants, elle a été surtout admise par tant d'historiens, qui ont voulu y trouver le secret de tous les événements, qu'il y a un intérêt public à la combattre. L'opinion publique a grand besoin d'être redressée sur ce point. Croirait-on que, même dans l'école démocratique, il s'est trouvé des écrivains qui ont nié l'unité de l'espèce humaine ? M. de Lamennais, par exemple, qui a soutenu, dans l'*Esquisse d'une Philosophie*, que les hommes descendent de trois souches diverses, dont une pour les nègres. Singulière inconséquence pour un philosophe radical d'appuyer ainsi de son autorité l'argument favori des colons, et d'embrasser une doctrine qui conclut à ceci : qu'il y a des hommes nés pour commander et d'autres nés pour obéir, comme le disait Aristote.

*Mémoire de M. Schmitt sur les mystiques allemands du XIV<sup>e</sup> siècle.* — Il y a eu au XIV<sup>e</sup> siècle, en Allemagne, une école mystique, dont le plus illustre et le plus pieux représentant est le Dominicain Jean Tauler, qui en est le Fénelon. Son ami et son confrère, Henri Suzo, appartenait aussi à la même école. Tous deux ont vécu et sont morts dans le sein de l'Eglise, et leur orthodoxie, souvent attaquée de leur vivant, n'est plus contestée aujourd'hui. Mais il n'en est pas de même de celle de leur maître, le docteur Eckhard, également Dominicain, dont les doctrines ont été formellement condamnées par le Pape Jean XXII. Selon ce docteur, la création est nécessaire et le monde éternel, mais les créatures n'étaient qu'un pur néant ; l'homme juste se transforme complètement en Dieu, au point que tout ce qui est propre à la nature divine lui devient propre ; cet homme de bien d'ailleurs doit absolument conformer sa volonté à celle de Dieu et se résigner même au péché, car en toute œuvre, même mauvaise, reluit également la gloire de Dieu. Ces propositions sont extraites de la bulle du Pape qui les condamne. A ces traits, on reconnaît aisément le pauthéisme



mystique qu'Eckhard a certainement professé, et si Tauler et Suzo, qui le vénéraient comme leur maître, ne sont pas tombés dans le même abîme, il faut avouer du moins qu'ils suivaient une voie dangereuse où les plus fermes trébuchent aisément.

C'est sur cette école, sur son origine, sur ses relations avec les Beghards et les Frères du Libre Examen, et sur les rapports de ces doctrines à celles des quiétistes et des philosophes modernes de l'Allemagne, que M. Schmitt, que nous croyons professeur à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, a donné, d'après des manuscrits originaux, de longs et curieux détails, qui rendent la lecture de son mémoire très-utile pour l'étude de l'histoire ecclésiastique.

*Election.* — La place laissée vacante dans la section de législation par le décès de M. Berriat-Saint-Prix sera remplie sous peu de jours. L'Académie paraît décidée à la donner à un écrivain qui ait fait une étude spéciale du droit administratif. La pensée est bonne. Cette branche du droit a pris de si grands développements de nos jours qu'il importe de lui donner un représentant qui en expose les principes, et qui montre surtout comment elle peut se concilier avec la liberté ! Ce représentant n'est pas d'ailleurs difficile à trouver. Qui peut-il être, sinon le maître reconnu de cette science, celui qui peut passer pour l'avoir fondée, l'auteur du livre classique des *Questions sur le droit administratif* ? Cela paraît tout simple ; mais nos lecteurs peuvent se tenir pour certains que les choses ne se passeront pas ainsi. Timon a deux grands torts que l'Académie ne pardonne pas : il siège à l'extrême gauche et il a défendu le clergé ; ni M. Guizot, ni M. Thiers ne voteront pour le député démocrate, et MM. Cousin et Dupin ne voteront pas davantage pour l'auteur de *Feu ! Feu !* M. Cormenin, qui avait eu beaucoup de voix à la dernière élection, si nous avons bonne mémoire, n'a pas même été porté cette fois sur la liste de la présentation, à la tête de laquelle ont été placés MM. Vivien et Macarel. Ce dernier s'étant retiré, c'est sans doute M. Vivien qui sera élu samedi prochain. On voit combien l'Académie prend à cœur les intérêts de la science et ceux de la justice.

H. F.

## BULLETIN LITTÉRAIRE.

---

### RELIGION.

*Exposition raisonnée des dogmes et de la morale du Christianisme dans les entretiens d'un professeur en théologie et d'un docteur en droit*, par M. l'abbé BARRAN, directeur et professeur de théologie au séminaire des Missions-Étrangères <sup>1</sup>.

En publiant cet ouvrage, M. l'abbé Barran ne s'est point laissé décourager par la pensée qu'il venait après bien d'autres pour traiter un pareil sujet, et que certainement bien d'autres encore viendraient après lui. M. l'abbé Barran a eu raison ; il a ainsi ajouté un nouvel et solide anneau à une chaîne qui ne s'interrompra jamais.

L'enseignement, en effet, est la première fonction de l'Eglise. C'est en s'affirmant, en se faisant connaître, en s'exposant aux yeux du monde, que le Christianisme l'a vaincu et conquis. Le Christianisme n'a pas d'autre moyen humain de propagation, et ce moyen même est une des preuves sans nombre de sa force divine. Il est le soleil des âmes ; il suffit qu'il apparaisse à l'intelligence et au cœur pour les éclairer.

C'est encore en s'exposant, en se définissant qu'il repousse le flux envahissant de l'ignorance et de l'oubli, et qu'il se défend contre les attaques multipliées des passions et de l'erreur. Il dure : c'est là sa résistance ; il reste toujours le même et domine les tempêtes : c'est là sa gloire.

Chargé de préparer au séminaire des Missions-Etrangères les jeunes et intrépides recrues que l'Eglise envoie chaque jour à la conquête des âmes, M. l'abbé Barran devait plus que personne être frappé et saisi par cette vérité. Il avait donc déjà presque achevé l'ouvrage dont il est ici question au moment où le R. P. de Ravignan laissait tomber du haut de la chaire de Notre-Dame un vœu que l'écrivain a recueilli et qu'il a réalisé.

« C'est, disait le R. P. de Ravignan, l'opinion d'excellents esprits que la meilleure démonstration de la religion, la meilleure défense de l'Eglise serait, de nos jours surtout, une exposition fidèle, claire et forte, de ses dogmes et de la loi tout entière. »

Cette simple phrase, en désignant les qualités que réunit le livre auquel elle sert d'épigraphe, en révèle d'ailleurs l'utilité sous une face nouvelle. Ce n'est pas seulement le missionnaire, c'est aussi le docteur qui trouve,

<sup>1</sup> 3 vol. in-8°. 2<sup>e</sup> édition. Chez Poussielgue-Rusand, rue du Petit-Bourbon-Saint-Sulpice, 3.

au milieu même des siècles les plus inquiets, sa principale force et sa plus grande ressource dans la seule définition des vérités dont il est chargé de garder le dépôt.

Ce n'est pas, sans doute, qu'il ne soit obligé souvent, et par la tactique de ses adversaires, et par les besoins de la défense, et par les nécessités du moment, de concentrer tous ses efforts, dans l'intérêt même de l'ensemble, sur tel point particulier, alors le plus menacé. Le propre de l'erreur est de n'arriver à une négation complète qu'après de nombreux détours, et, pour ainsi dire, en désespoir de cause. En attendant qu'elle en vienne là, il faut donc bien la suivre, la surveiller, la pousser dans ses derniers retranchements, essayer de l'étouffer avant son explosion, du moins en neutraliser l'influence et en arrêter les progrès. Indépendamment d'ailleurs des luttes contre l'hérésie déclarée, il se soulève parfois dans le sein de l'Eglise des controverses d'un autre genre; conséquences nécessaires de l'imperfection et de la liberté de l'homme. En présence de difficultés dont la solution n'a point encore été définitivement proclamée, pleine de confiance dans la bonne foi et dans la bonne volonté de ceux qui l'acceptent pour maîtresse et pour guide, l'Eglise ne leur interdit point les discussions et les recherches qui peuvent produire des fruits heureux et non une agitation stérile et dangereuse. Mais à tous ces points de vue il importe de revenir souvent du particulier au général, de la fraction au tout, des rayons au centre, de l'analyse à la synthèse. Quel qu'ait été auparavant l'éclat des opinions dans leur choc et des démonstrations les plus spéciales, le symbole de la foi et les tables de la loi dans leur divine unité les éclipsent toutes, comme la lumière du jour fait disparaître au matin l'innombrable armée des astres de la nuit.

M. l'abbé Barran n'a voulu ni se borner dans les limites étroites d'une sorte de catéchisme élémentaire, ni étendre son travail aux vastes proportions d'une Somme théologique. Cependant, son livre pourrait être tout à la fois le Catéchisme et la Somme d'un chrétien éclairé et vivant dans le monde. On ne doit y chercher ni efforts de style, ni formes ambitieuses, ni déploiement d'éloquence. Le style est d'une pureté rigoureuse et d'une clarté parfaite; il n'a pas et ne recherche pas d'autre mérite. L'éloquence, quand elle naît sous la plume de l'écrivain, vient des choses qu'il traite et des sentiments qui l'inspirent. La forme enfin qu'il a adoptée, celle du *dialogue*, est plus régulière que séduisante. En peu vieillie par elle-même, elle a d'ailleurs des avantages et des inconvénients; car, si elle rompt la monotonie d'un discours sérieux, si elle le varie en le coupant, si elle soutient l'attention par de fréquents repos, il est vrai aussi qu'elle arrête parfois l'intérêt et diminue en le suspendant l'essor de la pensée.

Quoi qu'il en soit, ces trois volumes se lisent rapidement, parce qu'ils se lisent avec plaisir; et après les avoir lus pour les connaître, on y retournera souvent pour les consulter. Qu'il nous suffise d'en indiquer ici le plan.

M. l'abbé Barran examine successivement le Christianisme dans ses dogmes, dans sa morale, dans son culte. Après avoir parlé d'abord de la création, de l'Incarnation et de la Rédemption, principes premiers de notre foi, il arrive à l'étude des sources sacrées de la tradition chrétienne, de nos

livres saints et des trésors qu'ils contiennent ; puis il introduit le lecteur dans l'Église ; il lui en montre la divine organisation, les signes visibles, l'infaillible autorité ; alors, sous la conduite de ce guide auguste, il reprend en détail ce qu'il n'a encore dessiné qu'à grands traits ; le *Symbol* et chacun des articles de ce symbole, sommaire de la croyance catholique ; le *Déclogue* et chacune des lois de ce code immortel consacré et perfectionné par l'Évangile ; les *lois* postérieures de l'Église avec le développement et les éclaircissements appropriés à notre époque ; puis les hautes questions qui se rattachent à la grâce et aux sacrements, célestes canaux par où descendent les eaux de la vie, échelle mystérieuse par laquelle l'âme remonte vers celui qui a été son principe et qui est sa fin ; et pour terminer, ces redoutables et consolants mystères de l'éternité, le jugement, l'expiation, la résurrection des corps, la communion des saints, la récompense et le châtement, l'enfer et le ciel !

Il est à remarquer qu'aucune époque peut-être plus que la nôtre n'a prétendu établir une ligne de frontière infranchissable entre la religion et la science humaine, et que jamais précisément celle-ci n'a agité de problèmes qui touchassent de plus près à nos dogmes et à la morale du Christianisme. Il en est ainsi dans la médecine, le droit, l'histoire, l'économie politique. Y a-t-il des questions plus actuelles et plus controversées que la phrénologie, par exemple, et le magnétisme, le duel, le suicide, la peine de mort, même la propriété ? Ces questions sont à l'ordre du jour. Tandis que l'esprit humain cherche, fouille, expérimente, il est des cas où la foi tranche le nœud de la difficulté ; il en est d'autres où elle ne se prononce pas, laissant le champ libre aux investigations, mais prête à réprimer les écarts d'une curiosité égarée. Dans cette dernière hypothèse surtout le rôle du théologien est difficile. Se taire, il ne le peut ! Prendre parti, a-t-il tous les éléments de jugement ? Permettre, quelle responsabilité souvent ! Défendre, en a-t-il le droit ? Il est obligé de se tenir en garde aussi bien contre une sévérité excessive que contre une complaisance blâmable ; il donnera des avis plutôt que des décisions ; il tâchera de réunir la prudence à la fermeté. C'est là ce qu'a fait avec un grand bonheur M. l'abbé Barran.

Nous nous sommes principalement arrêté sur les chapitres relatifs au magnétisme et à la phrénologie. Ils fournissent la meilleure réponse à ceux qui reprochent au clergé de ne pas se préoccuper assez et de ne pas se tenir au niveau des controverses présentes de la science. La méthode de M. l'abbé Barran dans ces délicates matières est pleine de sens et de réserve, mais elle ne manque pas de largeur. Il expose d'abord les phénomènes dont témoigne l'observation, quels qu'ils soient, pourvu qu'ils se trouvent attestés par des autorités d'une certaine valeur. Acceptant ces données jusqu'à preuve contraire, il en rapproche les commentaires et les jugements qu'elles ont subis de la part des savants les plus estimés et des esprits les plus éclairés. Ce n'est pas assez : après avoir ainsi confronté les pièces du procès, il les sépare ; qu'on nous passe le mot, il les trie, et, sans décider ni de leur portée, ni de leur réalité scientifique (ce qui n'est pas nécessaire à son but), il se renferme dans sa compétence théologique, et soumet chacune de ces pièces au contrôle de la foi et de la loi chrétienne. C'est ainsi qu'il arrive non pas à tout approuver, non pas à tout condamner, mais à faire la part de chaque chose, à dire ce qui est bien, ce qui est

mal, ce qui est douteux ; ce qui est conforme au symbole catholique et ce qui le blesse, ce qui heurte les préceptes et ce qui, ne leur étant pas opposé, est plus ou moins licite, plus ou moins dangereux ; enfin, ce que l'Église permet, ce que l'Église prohibe, ce que l'Église tolère, à la condition que l'expérimentation soit faite avec la prudence et le respect que les mystères de la nature exigent. On a dit que la religion est le garde-fou de la philosophie ; M. Barran en fait aussi le garde-fou de la science, à laquelle il laisse d'ailleurs toute sa liberté.

On le voit par ce seul exemple, cette synthèse purement théologique est empreinte d'un cachet d'actualité qui ne porte (et c'est là un essentiel mérite) aucune atteinte à l'immutabilité de la foi. La vérité, en effet, est toujours la même ; mais ce ne sont pas les mêmes esprits qu'elle est toujours appelée à frapper. Il faut donc qu'elle s'adapte aux temps et aux lieux, et qu'elle s'y montre avec les reflets qui les séduisent davantage. Ce prisme aux mille nuances satisfait ainsi aux besoins changeants de l'humanité, et, sans s'épuiser jamais, il est l'éternel objet des travaux et l'infaillible régulateur des découvertes que font les siècles.

Nous insistons sur cette appropriation de la vérité une et immuable aux tendances et aux nécessités de tous les temps, et en particulier du nôtre, parce que c'est là pour la propagande catholique l'une des conditions les plus indispensables, les plus faciles à remplir, et, sous bien des rapports, la moins comprise peut-être. Certes on n'accusera pas M. l'abbé Barran d'avoir voulu faire dans son livre ce qu'on appelle du néo-catholicisme, et cependant chacun des dogmes, chacun des préceptes qu'il rappelle et que l'âme chrétienne connaît depuis ses premières années, y reparait avec quelque chose de constamment jeune et intéressant. C'est une définition plus claire, c'est un mot expliqué, une ombre chassée, un doute détruit, une connaissance obscure et incomplète qui, en s'éclaircissant et se développant, procure à l'âme une de ses plus douces satisfactions. Or voilà ce que nous apprécions principalement dans l'œuvre de M. l'abbé Barran : c'est qu'il n'a pas peur de l'horizon, mais qu'il ne s'y perd point non plus, et que, ramenant à son foyer naturel les traits de cette immense perspective, il en fixe l'expression et l'esquisse avec une précision qui n'exclut pas absolument la grandeur.

Nous exprimerions cependant le regret que M. l'abbé Barran n'eût point osé donner plus d'étendue à son travail si nous ne devions ainsi ajouter au chagrin qu'il en aura sans doute éprouvé le premier. Quel plan se déroulait devant lui ! Même en écartant, comme il l'a fait, peut-être avec trop d'austérité, tout accessoire littéraire, historique, philosophique ; même en se renfermant dans le domaine de la pure théologie, combien il eût été facile au prêtre pieux qui a si longtemps médité les objets chéris de sa foi, au docteur qui en a approfondi les beautés et les grandeurs, au professeur qui en a raconté, commenté, développé les richesses devant un auditoire d'élite, d'épancher avec plus d'abondance les pensées, les sentiments et les émotions recueillis pendant tant de laborieuses veilles et de touchantes leçons ! Les *Entretiens fictifs d'un professeur de théologie et d'un docteur en droit* nous reportent involontairement à ces autres entretiens réels de l'ami et de l'ancien compagnon des martyrs avec cette jeunesse ardente qui va prendre rang, elle aussi, parmi les confesseurs et les évan-

gélites, et qui puise la science et la foi aux sources les plus pures de la doctrine pour les reporter bientôt aux nations encore assises à l'ombre de la mort.

Ch. DE R.

*Le Temps de Noël*, par Dom GUÉRANGER, abbé de Solesme<sup>1</sup>.

On a publié depuis deux siècles beaucoup de *livres de prières* ; mais le plus souvent, il faut l'avouer, ces livres, remplis de pensées louables, pieuses même, ne répondaient qu'imparfaitement à leur titre. C'étaient des prières sans doute, mais des prières plus ou moins littéraires, fruits du travail de l'esprit, quelquefois d'un mouvement du cœur, expression plus ou moins heureuse des idées et des sentiments de leur auteur, qui empruntaient, en un mot, tout leur charme et toute leur autorité au talent et au renom de l'écrivain. Le Révérend Père Dom Guéranger, abbé de Solesme, en publiant l'an passé *l'Avent liturgique*, et cette année *le Temps de Noël*, est entré dans une nouvelle voie, ou plutôt il est rentré dans l'ancienne voie. Au lieu de donner ses pensées, il recueille celles que le Sauveur inspire à son Eglise. Son travail, basé tout entier sur la liturgie romaine, s'enrichit tour à tour des trésors de prières que renferment les liturgies antiques : l'ambrosienne, la gallicane, la gothique ou mozarabe, la grecque, l'arménienne, la syrienne, celles du moyen âge des Eglises d'Occident ; de telle sorte que ce livre donne, pour chaque jour de l'année, pour chaque fête, les prières les plus belles consacrées dans ces anciennes liturgies. Sous ce rapport, *l'Année liturgique* est non-seulement un livre de piété, mais encore un livre d'érudition et de science, quoique la science et l'érudition y soient constamment dominées et voilées comme il convient par le parfum de la prière. Se bornant aux détails nécessaires pour initier ses lecteurs aux intentions de la sainte Eglise dans chacune des saisons mystiques de l'année, l'auteur laisse de côté la partie purement archéologique de la liturgie ; il écarte également avec soin tout ce qui touche à des questions controversées. Son intention étant d'offrir aux fidèles la partie la plus substantielle et la plus nourrissante de la liturgie, il éloigne tout ce qui ne va pas directement à ce but. Les formules saintes sont expliquées et adaptées à l'usage commun au moyen d'une glose dans laquelle Dom Guéranger a su éviter, avec un rare bonheur, et les inconvénients d'une pâle traduction et la pesanteur d'une paraphrase affadie. Toute son application est de saisir les intentions de l'Eglise dans cette phase de l'année liturgique à laquelle son livre est consacré, en s'inspirant de l'étude attentive des plus anciens et des plus vénérables monuments de la prière publique, et aussi des sentiments des saints Pères et des auteurs ecclésiastiques approuvés. D'autres écrits peuvent être utiles aux personnes déjà pieuses ; *le Temps de Noël* est de ceux qui inspirent le goût et l'esprit de la prière aux hommes mêmes qui ne l'ont pas encore.

<sup>1</sup> Chez Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 64. Un vol. de 500 pages in-12. Prix, 3 fr. 75 cent.

## ENSEIGNEMENT.

*Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*, par M. N. BOUILLET, proviseur du collège Bourbon <sup>1</sup>.

Au point de vue de la science et de la pratique, il est impossible de contester l'utilité de l'ouvrage de M. Bouillet. Tous ceux qui se sont occupés d'études historiques ou littéraires ont senti bien des fois la nécessité d'un manuel qui contient dans un cadre resserré cette multitude de noms, de faits, de dates qui s'échappent si facilement de la mémoire. Ordinairement les ouvrages de ce genre, sous prétexte d'être plus complets, sont écrasés sous l'immense polémique des partis. Sous prétexte de biographie et d'histoire, on y entasse tous les systèmes historiques et philosophiques que les auteurs ont embrassés. Ces dictionnaires, prétendus portatifs, contiennent tout, excepté ce qu'on y voudrait chercher. Destinés à abréger un temps précieux, ils ne dispensent pas souvent de recourir aux sources. On y croirait trouver des faits ; on n'y rencontre que des systèmes. L'ouvrage dont nous allons rendre compte n'a certainement pas ces inconvénients. C'est l'œuvre d'un esprit positif et d'une tendance essentiellement française. L'auteur a une longue expérience de l'enseignement et de la portée des jeunes esprits. Nous savons par nous-même combien son Dictionnaire de l'Antiquité classique a rendu de services. Les élèves qui se servaient de ce manuel pour la préparation de leurs auteurs se faisaient remarquer par la solidité de leurs connaissances historiques. Comme le nouveau dictionnaire est tout à fait composé sur le même plan et dans la même pensée pratique ; comme, d'un autre côté, le cadre est beaucoup plus complet, on ne saurait de bonne foi contester les services qu'il devra rendre dans l'enseignement. Son utilité ne s'arrêtera pas là. Quel est l'homme d'étude qui n'a pas besoin à chaque instant d'un fait, d'une date, d'un détail quelconque de géographie ou d'histoire ? Qu'on est heureux alors de ne pas perdre de longues heures à feuilleter des collections immenses ! de saisir d'un regard précisément ce qu'il vous faut ! J'avoue, pour mon compte, que, pressé par le temps qui m'échappe, je ne puis me défendre d'un mouvement de reconnaissance pour des auteurs qui nous font gagner tant d'heures qu'il est si facile d'employer quand on a le désir sincère d'user sa vie à défendre la vérité sainte, *vitam impendere vero!*

Le point de vue scientifique n'est pas le seul qui doit nous préoccuper quand il s'agit d'un livre qui va devenir le manuel historique de la jeunesse de nos écoles. C'est par ses cours d'histoire que l'enseignement universitaire popularise ses hypothèses rationalistes sur les développements de l'humanité. Depuis quelques années l'attention s'est portée sur les doctrines philosophiques du monopole. Ce qu'on ne sait pas assez, c'est que les jeunes gens, très-indifférents aux théories abstraites, comprennent admirablement la langue des faits. Or, qui ne sait que l'école de M. Michelet, si opposée au surnaturel dans l'histoire, exerce sur l'Université la plus déplorable influence ? Qui ne s'aperçoit que presque tous les jeunes gens sortis de nos écoles considèrent la révélation comme un fait

<sup>1</sup> 1 vol. grand in-8°. Hachette. 1845.

simplement humain, comme une phase de l'éternelle révélation de Dieu dans l'histoire, dans l'humanité? Ne sont-ce pas là les idées de l'*Introduction à l'Histoire universelle* et de l'*Histoire de France*? La jeunesse est pleine de candeur et de simplicité; elle ne comprendra jamais qu'on ose dénaturer les faits. Elle accepte comme le dernier mot de la science les plus odieuses falsifications historiques. Il y a là un danger bien plus grave que dans les doctrines purement spéculatives. On est épouvanté en songeant que le mal se fait dans l'ombre et le mystère, et que les défenseurs de l'Eglise n'ont pas même paru le soupçonner.

Le livre de M. Bouillet mérite-t-il d'être classé dans ces publications perdues qui pervertissent la foi dans notre jeunesse catholique? Est-ce un de ces mille coups de poignard que quelques professeurs universitaires donnent sournoisement à la révélation? M. Bouillet nous paraît plus sérieux et plus grave que ces gens-là. On aperçoit à chaque instant dans son livre un respect pour l'histoire de la révélation dont nous ne voulons nullement contester la sincérité. Il se sépare visiblement de cette école fougueuse et turbulente qui a MM. Michelet et Quinet pour chefs, et qui veut faire de l'histoire un champ d'émeute contre l'Eglise. Nous croyons nécessaire, pour faire bien comprendre toute la portée religieuse de son livre, d'indiquer la marche de ses idées sur l'histoire de la révélation. Le mérite scientifique de cet ouvrage, la multitude des questions qu'il embrasse, m'obligent naturellement à être moins concis qu'à l'ordinaire.

Le Pentateuque est authentique, intègre et vrai, et c'est dans cet ancien monument historique qu'il faut chercher l'histoire religieuse de l'ancien monde. M. Bouillet a bien compris la sagesse de ce point de départ; il n'a pas essayé, comme Schelling, Creuzer, Hegel et M. Quinet, de reconstruire l'histoire religieuse du passé seulement d'après les monuments païens. Il est clair, en effet, que les Kings, les Védas, les livres Zends, le Pitaka, le Wanava-dharma-sastra, les Itihasas et les Pouranas ont une autorité historique bien inférieure à celle du Pentateuque. Une fois posée en principe l'autorité des livres de Moïse, M. Bouillet y cherche l'histoire de la révélation avant Jésus-Christ, et il la raconte sans commentaires. Nous le félicitons d'avoir compris, avec les meilleurs historiens de l'Allemagne, Heeren, J. de Müller, Luden, Wachler, Leo, Schlosser, Ideler, l'importance historique de ce monument sacré. D'ailleurs, est-ce que les exégètes les plus savants n'ont pas constaté son authenticité et sa véracité? N'a-t-il pas été défendu par Duvoisin, Hengstenberg, Havernik, Faber, F. Ranke, Sack, Rosenmüller, Haseberg, Iahn, Kæper et Cellierier? Peut-être M. Bouillet n'a-t-il pas tiré tout le parti possible de la tradition hébraïque pour éclaircir l'origine et les développements de la mythologie. Rien n'indique aussi qu'il ait compris l'influence de la religion primitive sur les religions de l'ancien monde. Il est difficile pourtant de séparer de l'histoire de la révélation cet ensemble de faits et tout cet ordre d'idées. Les révélations patriarcales et mosaïques n'étaient que l'aurore du Christ futur. Le Nouveau-Testament renferme toute l'auguste histoire de la rédemption du genre humain. C'est là que notre auteur devait chercher naturellement l'histoire des premiers développements du Christianisme dans le monde. Il est évident qu'il n'accepte aucune des hypothèses de la nouvelle exégèse allemande sur l'origine des Evangiles. C'est là le véritable



terrain de l'histoire. L'autorité historique du Nouveau-Testament n'a-t-elle pas été établie par des savants du premier ordre, par Duvoisin, Bergier, La Luzerne, Valsecchi, Paley, Lardner, Olshausen, Cellerier, Hug, Kuhn, Tholuck, J.-D. Michaëlis, Schmid, Sehott, Pezron et Colonia ?

L'histoire de l'Eglise est la continuation des faits contenus dans l'Evangile. Il est rare, par le temps qui court, d'aborder cette étude sans quelques préventions. D'ailleurs la petite coterie gallicane est-elle placée à un point de vue assez large pour embrasser l'immense horizon de l'histoire de l'Eglise ? L'œil d'aigle du grand Bossuet avait-il sondé toute la profondeur de ce drame merveilleux ? Le peintre admirable des patriarches et des prophètes n'a certes pas compris les grandes figures de Grégoire VII et d'Innocent III, tandis que l'esprit de Fénelon, plus dégagé des préventions contemporaines, comprenait mieux tout le rôle de la Papauté dans le développement de l'histoire. Aujourd'hui le gallicanisme n'a plus de Bossuet ; les subtilités théologiques qui faisaient sa seule force sont tombées devant l'expérience et devant le bon sens national. Il est triste de voir des écrivains protestants mieux disposés à rendre justice au grand Pape du moyen âge que nos écrivains gallicans. Mgr Wiseman, dans une savante dissertation sur saint Grégoire VII, « Œuvres complètes de Wiseman, édition Migne, » a rassemblé les opinions des plus célèbres historiens de l'Allemagne protestante sur ce grand homme dont J. de Müller disait qu'il avait été *ferme comme un sénateur, zélé comme un prophète*. Il y a loin de ces appréciations au jugement précipité de l'école de Fleury. Mais les préventions ne s'en vont pas tout aussi vite qu'elles s'enracinent. On nous donne Bossuet pour un des Pères de la liberté moderne, et on nous donnera bientôt l'ultramontain Fénelon comme un absolutiste. M. le procureur général Hébert n'a-t-il pas appelé les gallicans *les libéraux de l'ancien régime* ? Messieurs les gens du roi lisent M. Dupin et non pas Bossuet ; leur histoire du gallicanisme manque de chronologie. J'engage M. Hébert, dans les vacances du parquet, à comparer les gallicans Bossuet et Frayssinous avec les ultramontains Bellarmin et Fénelon. Pour lui épargner ces hautes études théologiques, qu'il se contente de lire l'intéressant travail de M. le comte Beugnot, afin de savoir si c'est par amour pour les libertés de la France que Colbert convoqua l'assemblée de 1682.

M. Bouillet paraît bienveillant pour le gallicanisme ; il donne pour incontestable la généalogie qu'il s'est faite par Gerson, saint Louis et Hincmar. N'est-il pas fâcheux qu'il se trouve dans cette généalogie le roi des financiers et des légistes, ce Philippe-le-Bel qui, comme le dit admirablement le Dante, souffleta le Christ dans la personne de son vicaire ? Pourtant il faut être juste : M. Bouillet tient à conserver de l'impartialité entre les appréciations historiques de l'école ultramontaine et de l'école gallicane. Il met en présence Bossuet et Hurter, M. Dupin et Wiseman, sans émettre son opinion particulière et sans trancher les différends. Cette modération paraît jusqu'à un certain point bien douce après les appréciations passionnées de certains écrivains universitaires. Je sais bien que l'esprit n'est pas complètement satisfait d'une telle méthode. Grégoire VII est-il un frénétique ou bien est-il l'ardent défenseur de la liberté de l'Eglise, *libertatis Ecclesie defensor acerrimus*, comme dit le Martyrologe romain ? Les disciples de saint Ignace sont-ils des fourbes ambitieux et cal-

culateurs ? ont-ils attiré contre eux toutes les colères parce qu'ils ont combattu avec dévouement tous les adversaires de l'Eglise ? Ce sont là des problèmes historiques qui ne nous semblent pas véritablement insolubles. L'impartialité est singulièrement respectable ; mais la justice historique a bien aussi ses droits. Il est difficile de renvoyer toujours ainsi au lendemain les questions sérieuses. Après l'ouvrage de Voigt et les articles de Wiseman sur saint Grégoire VII, il nous semble que l'on peut prononcer. Après la vie d'Innocent III par Hurter, il nous semble que l'on peut juger ce grand Pape. Après les articles de M. Macauley dans la *Revue d'Edimbourg*, après le mémoire du R. P. de Ravignan, après le savant ouvrage de M. Crétineau-Joly, la question des Jésuites est jugée. La modération mène à la vérité complète. Espérons donc que, dans une prochaine édition, M. Bouillet deviendra plus complet en devenant moins irrésolu.

F.-E. C.

## MÉLANGES.

*Biographie d'Abd-el-Kader et Description pittoresque des populations de l'Algérie, etc., par A. DEBAY*<sup>1</sup>.

Ce livre n'a guère d'autre valeur que celle de son titre. La biographie d'Abd-el-Kader est plus qu'incomplète, mais en revanche il s'y trouve des fables dans le genre de celle-ci. Muleï Abd-el-Kader, ancêtre de l'émir, vivait aux premiers siècles de l'hégire et surpassa par ses poses surhumaines (*sic*) tous les faquires de l'Inde. Il vécut quarante ans au sommet d'une montagne en se tenant sur la pointe d'un seul pied et n'ayant pendant ce temps d'autre nourriture que l'eau du ciel qui lui tombait dans la bouche. Le soir du dernier jour de la quarantième année, Mahomet fendit l'éther, et, à la vue de dix mille Musulmans, saisit le vieillard par les quelques cheveux blancs qui lui restaient et l'enleva ainsi au ciel. La description des populations de l'Algérie n'offre rien de beaucoup plus nouveau, et le style lui-même ne porte pas le cachet d'un meilleur goût. Ainsi, par exemple, l'auteur dira *guériller* pour *guerroyer*, et *tutti quanti*.

<sup>1</sup> Chez Moquet, 3, cour de Rohan.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

## TABLE DES MATIÈRES.

	Page
✓ Saint-Louis, par M. DE GARNÉ, membre de la Chambre des Députés. . . . .	1. 237
Exploration du territoire de l'Oregon, des Californies et de la mer Vermelle, exécutée pendant les années 1840, 1841 et 1842, par M. Duflot de Mofras, attaché à la légation de France à Mexico. — <i>History of the Oregon territory</i> , by John Dunn. — <i>On the discovery of the Mississippi and on the South-Western, Oregon, and North-Western, Boundary, of the United-States</i> , by Thomas Falconer. — <i>Voyages aux Montagnes Rocheuses</i> , par le R. P. de Smet; — par M. VALMONT. . . . .	23
✓ Du Compagnonnage : son passé, son présent, son avenir, par M. Henri DE RIANCEY. . . . .	43. 202
Des sectes religieuses aux Etats-Unis d'Amérique en général, et de la nouvelle secte dite des <i>Mormons</i> en particulier, par M. le comte D'HOBBER. . . . .	81
Sybille ou les Deux Nations, par M. D'ISRAËL. . . . .	96, 268, 468. 648
Du faux Eclectisme ou du Syncretisme, par M. l'abbé H. DE VALROGER. . . . .	161
<i>Les Français en Algérie</i> , par M. L. Veüllot; — par M. Ch. LENORMANT. . . . .	192
De la liberté de l'Enseignement à la prochaine session, par M. le comte BEUGNOT, pair de France. . . . .	321
Surintendants, contrôleurs généraux et ministres des finances célèbres. — M. J.-B. Colbert, par M. Pierre CLÉMENT. . . . .	360. 712
Alexandre Soumet, par M. Eugène FAURE. . . . .	431
<i>Histoire de saint Jérôme, Père de l'Eglise au IV<sup>e</sup> siècle; sa vie, ses écrits et ses doctrines</i> , par F.-Z. Collombet; — par M. P' . . . . .	438
Etudes sur la Belgique. — <i>Histoire du royaume des Pays-Bas, depuis 1814 jusqu'en 1830</i> , précédée d'un coup d'œil sur les grandes époques de la civilisation belge, et suivie d'un Essai sur le royaume de Belgique, depuis la révolution de 1830 jusqu'en 1842, par M. le baron de Gerlache; — par M. Ch. DE RIANCEY. . . . .	513
Histoire du bouddhisme indien. — <i>Introduction à l'histoire du bouddhisme indien</i> , par E. Burnouf; — par M. F. NÈVE, professeur à l'Université catholique de Louvain. . . . .	567
François Gérard, peintre d'histoire, par M. Ch. LENORMANT, membre de l'Institut. . . . .	598
<i>Dictionnaire latin-français, rédigé sur un nouveau plan</i> , où sont coordonnés les travaux de Robert Etienne, de Gessner, de Scheller, de Forcellini et de Freund, etc., par MM. Quicherat et Daveluy; — par M. L. DUBEUX. . . . .	631
Quelques mots de réserves, par M. Ch. LENORMANT. . . . .	705
Des études sur l'histoire ancienne. — I. <i>Histoire des Romains et des peuples soumis à leur domination</i> , par V. Duruy, professeur au collège Henri IV. — II. <i>Histoire de la Gaule sous l'administration romaine</i> , par Amédée Thierry, correspondant de l'Institut; — par M. le comte Fr. DE CHAMPAGNY. . . . .	777
La science funeste, par M <sup>me</sup> ANNA-MARIE. . . . .	804. 859
Etudes sur la situation religieuse de l'Angleterre. — M. Ward et l'Université d'Oxford. Réaction antipuseyiste. Conversions; — par M. C.-F. AUDLEY. . . . .	865
Séance annuelle de l'Académie Française, par M. DAMAS-HINARD. . . . .	910
<i>Essai sur le Panthéisme dans les sociétés modernes</i> , par M. C. Maret, docteur en théologie, chanoine honoraire de Paris; — par M. A.-F. O. . . . .	950
Etudes sur les peuples germaniques avant le Christianisme. — I. Etat de la question. Origine des Germaï; par M. A.-F. OZANAM. . . . .	930
<i>Histoire universelle</i> , par César Cantu, traduite de l'italien par Eugène Aroux et Piersilvestro Leopardi; — par M. l'abbé LAFFETAY, docteur ès-lettres. . . . .	945
Revue politique. . . . .	119, 301, 494, 684, 840. 958
Revue scientifique. . . . .	130, 311, 500, 652. 1003
Bulletin littéraire. . . . .	110, 310, 512, 685, 857. 1011







